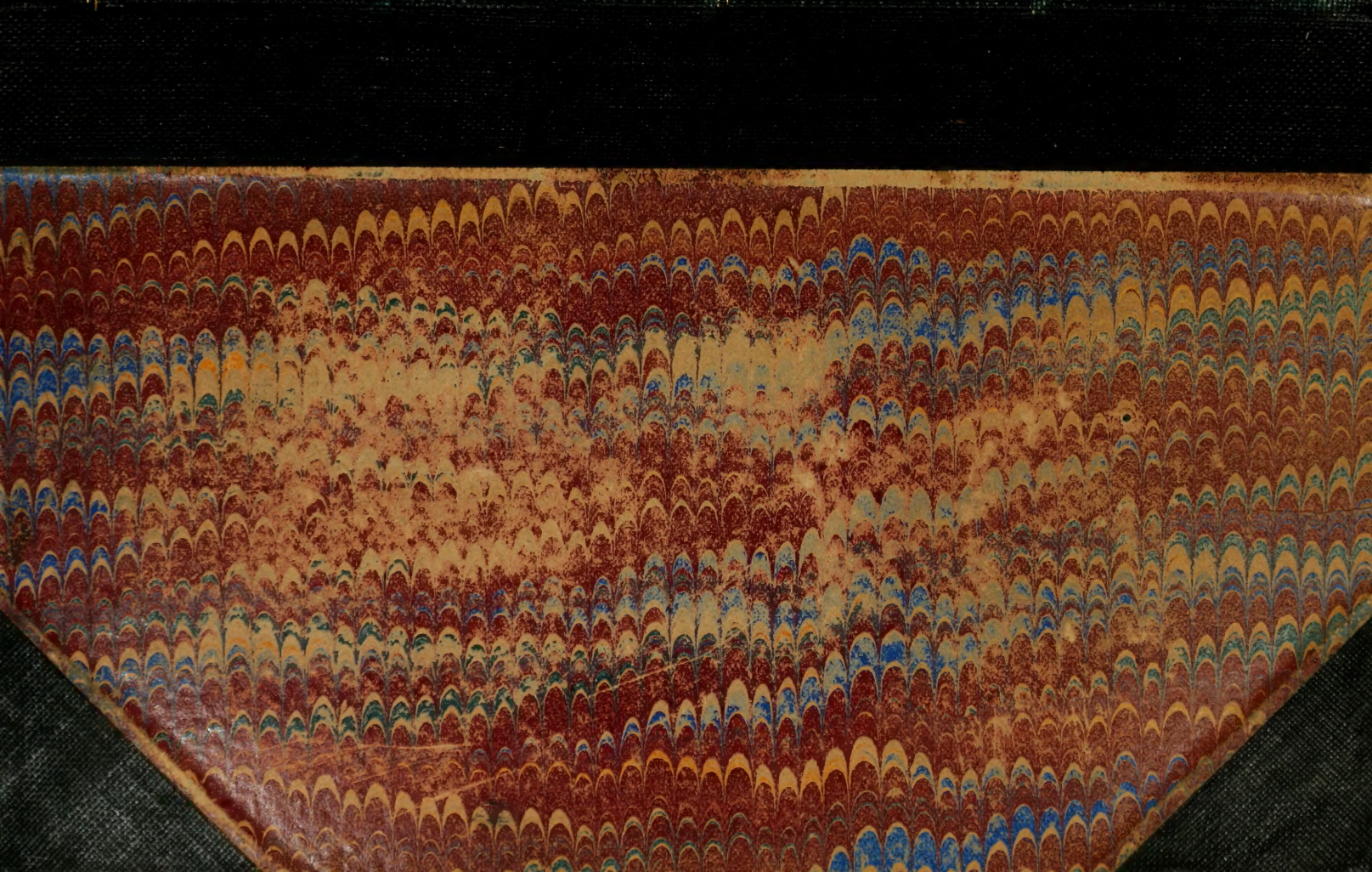

CANADIAN INSTITUTE

1223

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON

DIJON, IMPRIMERIE DARANTIERE

Rue Chabot-Charny, 65

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME X

ANNÉES 1905-1906

DIJON
NOURRY, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place du Théâtre, 12

1906

AS
162
D5
Sec. 4
t.10-11

607884
16.5.55

ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON

Composition du bureau

au 1er mars 1906

Président, M. Collot (Louis), 4 mai 1904.
Vice-président, M. Chabeuf (Henri), 13 janvier 1904.
Secrétaire, M. Dumay (Gabriel), 13 janvier 1904.
Secrétaire-adjoint, M. Picard (Etienne), 4 mai 1904.
Bibliothécaire, M. Metman (Etienne), 13 janvier 1904.
Trésorier, M. Cornereau (Armand), 13 janvier 1904.

Conseil d'administration

nommé le 13 janvier 1904

MM. d'Arbaumont, H. Chabeuf, A. Huguenin.

LISTE DES MEMBRES

1° Membres honoraires

MM.

Mistral (Frédéric), O. ✻, à Maillane (Bouches-du-Rhône), 26 septembre 1876.

Cailletet (Louis), O. ✻, membre de l'Académie des Sciences, 1884.

Moreau (Mathurin), O. ✻, sculpteur à Paris, 2 juin 1897.

Bassot (le général Léon), O. ✻, membre de l'Académie des Sciences, 2 juin 1897.

2° Membres résidants.

MM.

1. **Bazin** (Henri-Emile), O. ✻, inspecteur général en retraite des Ponts et Chaussées, correspondant de l'Institut (Cl. des Sciences), 25 janvier 1865.
2. **D'Arbaumont** (Jules), Off. I. P., chevalier des ordres d'Isabelle la Catholique et de Saint-Grégoire le Grand (Cl. des Belles-Lettres), 26 février 1866.
3. **Marchant** (Louis), D.-M., ancien conservateur du Muséum d'histoire naturelle (Cl. des Sciences), 17 janvier 1874.
4. **Jobert** (Clement), D.-M., Off. I. P., commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, du Medjidié de Turquie, du Lion et du Soleil de Perse, officier du Nicham-Iftikar, professeur de zoologie et de physiologie à la Faculté des Sciences de l'Université de Dijon (Cl. des Sciences), 13 mai 1874.

MM.

5. **Chabeuf** (Henri), ancien conseiller de préfecture, correspondant du comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements (Cl. des Belles-Lettres), 22 février 1882.
6. **Dumay** (Gabriel), ancien magistrat (Cl. des Belles-Lettres), 30 janvier 1884.
7. **Marchand** (Victor), C. ✲, col. du génie en retr., ancien maire de Dijon (Cl. des Sciences), 12 mars 1884.
8. **Serrigny** (Ernest), ancien magistrat (Cl. des Belles-Lettres), 18 juin 1884.
9. **Cunisset-Carnot** (Paul), O. ✲, Off. I. P., grand officier de l'ordre du Nicham-Iftikar, premier président de la Cour d'appel (Cl. des Belles-Lettres), 17 avril 1889.
10. **Liégeard** (Stéphen), O. ✲, Off. I. P., commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, etc., ancien député, maître ès Jeux Floraux, Président de la Société nationale d'encouragement au Bien (Cl. des Belles-Lettres), 17 avril 1889.
11. **Méray** (Charles), ✲, Off. I. P., professeur honoraire de mathématiques pures à la Faculté des Sciences de l'Université de Dijon, correspondant de l'Institut (Cl. des Sciences), 17 avril 1889.
12. **Metman** (Etienne), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, ancien magistrat, avocat à la Cour d'Appel, ancien bâtonnier (Cl. des Belles-Lettres), 17 avril 1889.
13. **Suisse** (Charles), ✲, architecte en chef des monuments historiques et architecte diocésain (Cl. des Beaux-Arts), 17 avril 1889.
14. **Picard** (Etienne), ✲, Inspecteur des forêts (Cl. des Belles-Lettres), 28 janvier 1891.
15. **Mocquery** (Charles), O. ✲, Inspecteur général des Ponts et Chaussées (Cl. des Sciences), 11 février 1891.

MM.

16. **Collot** (Louis), professeur de géologie à la Faculté des Sciences de l'Université de Dijon (Cl. des Sciences), 22 mars 1893.
17. **Cornereau** (Armand), juge suppléant au tribunal civil (Cl. des Belles-Lettres), 10 janvier 1894.
18. **Lévêque** (Jean-Baptiste), ✻, Off. I. P., directeur de la succursale du Conservatoire de musique (Cl. des Beaux-Arts), 27 février 1895.
19. **Huguenin** (Anatole), (Cl. des Belles-Lettres), 29 janvier 1896.
20. **D'Avout** (vicomte Auguste), ancien magistrat (Cl. des Belles-Lettres), 17 novembre 1897.
21. **Galliot** (François), ✻, ingénieur en chef du département de la Côte-d'Or (Cl. des Sciences), 17 novembre 1897.
22. **Mabille** (Paul), Off. I. P., docteur ès-lettres, professeur honoraire de philosophie (Cl. des Belles-Lettres), 17 novembre 1897.
23. **Oursel** (Charles), archiviste paléographe, bibliothécaire et archiviste de la ville (Cl. des Belles-Lettres), 6 février 1901.
24. **Philpin de Piépape** (Léonce), C. ✻, général de brigade du cadre de réserve, membre correspondant de l'Académie royale d'histoire de Madrid (Cl. des Belles-Lettres), 6 mars 1901.
25. **Boutellier** (Ernest), sculpteur, directeur de l'Ecole nationale des Beaux-Arts (Cl. des Beaux-Arts), 26 juin 1901.
26. **Chevalier** (Louis), conseiller à la Cour d'appel (Cl. des Belles-Lettres), 26 juin 1901.
27. **Chomton** (Louis), Chanoine honoraire, aumônier de l'hospice Sainte-Anne (Cl. des Belles-Lettres), 26 juin 1901.
28. **Huguenin** (Pierre), avoué à la Cour d'Appel (Cl. des Belles-Lettres), 26 juin 1901.

MM.

29. **Stouff** (Louis), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon (Cl. des Belles-Lettres), 26 juin 1901.

30. **Bataillon** (Eugène), professeur de biologie à la Faculté des Sciences de l'Université de Dijon (Cl. des Sciences), 11 mars 1903.

31. **Jobard** (Paul), maître-imprimeur (Cl. des Belles-Lettres), 11 mars 1903.

32. **Mathey** (Alphonse), inspecteur des forêts (Cl. des Sciences), 11 mars 1903.

33. **Champeaux** (Ernest), professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Dijon (Cl. des Belles-Lettres), 1er mars 1905.

34. **Roy** (Emile), professeur de Littérature française à la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon (Cl. des Belles-Lettres), 10 janvier 1906.

35. **Perrenet** (Pierre), avocat à la Cour d'appel (Cl. des Belles-Lettres), 7 février 1906.

36. **Fabre** (Lucien), inspecteur des forêts (Cl. des Sciences), 4 avril 1906.

3. Membres titulaires devenus membres non résidants.

MM.

Hallberg (Eugène), ✻, Off. I. P., professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse, 10 mai 1876.

Joly (Henry), Off. I. P., membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon, 3 février 1875.

Muteau (Charles), ✻, Off. I. P., conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Paris, 30 novembre 1859.

Sauvageau (Camille), professeur de botanique à la Faculté des Sciences de l'Université de Bordeaux, 26 juin 1901.

MM.

Toussaint (Henri), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien magistrat, avocat à la Cour d'Appel de Paris, 53, rue de Varenne, 17 avril 1889.

Vienne (Maurice de), O. ✻, colonel d'artillerie en retraite, à Nancy, 10 novembre 1897.

4° Membres non résidants

MM.

Bonnet (Edmond), docteur en médecine, assistant de botanique au Muséum de Paris, 18 novembre 1896.

Carvalho (de), pair de Portugal, à Lisbonne, 5 août 1868.

Charmasse (Anatole de), président de la Société Eduenne, à Autun, 16 février 1905.

Cunha (Xavier da), D.-M., conservateur de la Bibliothèque de Lisbonne, 18 décembre 1901.

Daguin (Fernand), ✻, Off. I. P., docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Paris, 4 février 1885.

Galliac (Louis), ✻, artiste peintre, à Paris, 29 novembre 1893.

Gasq (Paul), ✻, sculpteur, à Paris, 6 février 1901.

Gastinel (Léon), ✻, compositeur de musique, 5, rue Michelet, à Paris, 13 juillet 1892.

Gillot (le docteur Xavier), président de la Société d'histoire naturelle d'Autun, 29 novembre 1905.

Gruyer (Anatole), O. ✻, inspecteur à la direction des Beaux-Arts, à Paris, 28 juin 1865.

Meixmoron de Dombasle (Charles de), artiste peintre, ancien président de l'Académie Stanislas, à Nancy, 23 janvier 1901.

Muteau (Alfred), O. ✻, ancien commissaire de la marine, député de la Côte-d'Or, conseiller général, 28 février 1900.

Petit (Ernest), ✻, ancien président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre, conseiller général, 6 mai 1896.

MM.

Pictet (Raoul), professeur de physique à l'Université de Genève, 30 janvier 1878.

Robin (Albert), O. ✻, D.-M., membre de l'Académie de médecine, professeur agrégé à la Faculté, médecin de l'hôpital de la Pitié, à Paris, 1er décembre 1886.

5e Correspondants (1)

MM.

Baltet (Charles), horticulteur à Troyes, 30 novembre 1898.

Bertin (Joseph), D.-M., à Gray, 15 décembre 1897.

Bertrand (l'abbé), directeur du grand séminaire de Bordeaux, 29 mai 1878.

Bonneton, conseiller à la cour de Riom, 2 mai 1888.

Bourdin, D.-M., à Choisy-le-Roy (Seine), 2 mai 1888.

Buffenoir (Hippolyte), homme de lettres, à Paris, 18 novembre 1896.

Cabreira (Antonio), à Lisbonne, 24 février 1897.

Calore (Pier-Luigi), inspecteur royal des Antiquités, à Pesco-Sansonesco (Abruzzes), 1er juillet 1903.

Carré (Henri), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Poitiers, 7 juin 1893.

Cautain, chef d'institution à Cissey, commune de Merceuil, 11 mars 1874.

Chevalier (l'abbé Gustave), à Fixin (Côte-d'Or), 9 février 1876.

Clouet D.-M., Off. A., professeur à l'école de médecine de Rouen, 4 février 1874.

Duhousset, O. ✻, lieutenant-colonel en retraite, à Paris, 14 janvier 1863.

Dumas (l'abbé), curé de Bagneux (Allier), 17 novembre 1897.

(1) Le Comité d'administration croit devoir rappeler que le titre de *Correspondant* est le seul que puissent prendre les personnes dont les noms suivent.

MM.

Duméril (Henri), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse, 19 janvier 1887.

Esdouhard (le comte J.), au château de Quincey (Côte-d'Or), 18 août 1887.

Flammarion (Camille), ✲, membre de la Société philotechnique, à Paris, 20 février 1867.

Floreno Foschini (Mme Alfonsina), dame d'honneur de la princesse royale de Lusignan, membre de plusieurs académies, à Palerme, 16 décembre 1891.

Fuster (Charles), homme de lettres, 161, rue Saint-Jacques, à Paris, 7 mai 1890.

Guimet (Emile), O. ✲, fondateur et conservateur du Musée Guimet, à Paris, 18 juillet 1900.

Jeny (Lucien), conseiller à la cour d'appel de Bourges, 15 décembre 1897.

Labarre du Parcq (M. de), C. ✲, colonel du génie en retraite, à Paris, 31 janvier 1877.

Lachot, instituteur à Magny-la-Ville, 12 décembre 1900.

Laguesse (le docteur Edouard), professeur d'histologie à la Faculté de médecine de Lille, 16 décembre 1891.

Legrelle (A.), docteur ès-lettres, à Versailles (Seine-et-Oise), 7 janvier 1885.

Martin (Ed.), homme de lettres, à Paris, 6 janvier 1869.

Marty (G.), arbitre-expert, à Toulouse, 5 décembre 1883.

Milien (Achille), à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), 7 août 1872.

Miot (Henri), Off. I. P., juge au tribunal civil, à Beaune, 22 avril 1891.

Morillot (l'abbé), chanoine honoraire à Dijon, 30 novembre 1887.

Morot, vétérinaire municipal, à Troyes, 27 janvier 1886.

Neymarck (Alfred), publiciste, à Paris, 6 juin 1887.

Olivier (Ernest), naturaliste, à Moulins (Allier), 24 février 1897.

Paté (Lucien), ✲, ancien chef de bureau au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, à Paris, 18 décembre 1889.

MM.

Payot (Venance), naturaliste, à Chamonix (Haute-Savoie), 7 janvier 1885.

Pereira Rego Filho (José), D.-M., secrétaire de l'Académie de médecine, à Rio-de-Janeiro, 18 novembre 1880.

Petel (abbé), curé de Saint-Julien, près Noyers, 28 juin 1899.

Pingaud (Léonce), ✻, Off. I. P., professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de l'Université de Besançon, 18 mars 1874.

Salverte (Georges de), maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Paris, 13 juin 1888.

Tarry, vice-secrétaire de la Société météorologique de France, 21, rue Descartes, à Paris, 15 janvier 1873.

Thévenot (Arsène), à Troyes (Aube), 11 janvier 1882.

Verdier, avocat, à Nîmes (Gard), 10 avril 1878.

Vacandard (l'abbé), 1er aumônier du lycée de Rouen, 15 décembre 1886.

Vernier (Jules), Off. A., ancien élève de l'école des Chartes, archiviste du département de l'Aube, correspondant de l'Institut pour les Travaux historiques et archéologiques, 18 juillet 1900.

NÉCROLOGIE

Guignard (Pierre-Philippe), Off. I. P., né à Dijon le 14 mai 1820, fit ses études au petit séminaire d'Autun. Nommé bibliothécaire de la ville de Dijon le 17 janvier 1852, il prit sa retraite le 2 juin 1904, après cinquante-deux ans de service.

F. Guignard faisait partie de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or et de l'Académie depuis 1852.

Auteur d'un grand nombre de brochures sur l'histoire de Bourgogne, F. Guignard a collaboré à l'édition des *Œuvres de saint Bernard*, de l'abbé Migne et a publié, dans les *Analecta divionensia*, *les Monuments primitifs de la règle Cistercienne* (1878).

Il est mort à Dijon le 23 mars 1905.

Guillaume (J.-B. Claude-Eugène), né à Montbard (Côte-d'Or), le 4 juillet 1822, appartenait à l'Académie à titre de membre honoraire, depuis le 4 décembre 1867. Sculpteur et ancien élève de l'Ecole de Dijon, puis à Paris de Pradier, grand prix de Rome en 1845, écrivain, et l'un des initiateurs du mouvement qui a renouvelé en France et à tous les degrés l'enseignement du dessin, il fut successivement membre de l'Académie des Beaux-Arts en 1862, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts en 1864, des Beaux-Arts en 1878, professeur d'Esthétique et d'histoire de l'Art au Collège de France en 1882, directeur de l'Académie de France à Rome en 1897. Elu à l'Académie française en remplacement du duc d'Aumale en avril 1898, il prit séance le 2 mars 1899. Chevalier de la Légion d'Honneur en 1855, il recevait le grand cordon en 1900. A la fin de 1904, son grand âge lui fit prendre sa retraite de directeur de l'Académie de France, et il est mort à Rome, le 1er mars 1905.

On se contentera de donner ici un simple crayon d'une vie pleine de travail, d'honneurs et d'œuvres, et on notera seulement que le musée de Dijon possède un des maîtres morceaux d'Eugène Guillaume, le groupe, *Mariage Romain*, exposé en plâtre au Salon de 1877 et en marbre à l'Exposition universelle de 1878.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS, REVUES ET ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES

EN CORRESPONDANCE AVEC L'ACADÉMIE

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aisne. Société académique de Laon.

Société des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Allier. Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais, à Moulins.

Société scientifique du Bourbonnais, Moulins.

Alpes (Basses-). Société scientifique et littéraire, à Digne.

Alpes (Hautes-). Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

Alpes-Maritimes. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Aube. Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres, à Troyes.

Société médicale de l'Aube, à Troyes.

Aveyron. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

Belfort (Territoire de). Société belfortaine d'émulation, à Belfort.

Bouches-du-Rhône. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Bibliothèque de la ville de Marseille.

Faculté des Sciences de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

Calvados. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
Société linnéenne de Normandie, à Caen.
Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Beaux-arts, à Caen.
Société d'agriculture et de Commerce de Caen.
Charente. Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Charente-Inférieure. Société de géographie et d'agriculture, lettres, sciences et arts de Rochefort-sur-Mer.
Société linnéenne de la Charente-Inférieure, à Saint-Jean-d'Angély.
Société des archives historiques de Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
Cher. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges.
Côte-d'Or. Bibliothèque publique de la ville de Dijon.
Bibliothèques cantonales de Beaune, de Châtillon-sur-Seine, de Semur, d'Auxonne et de Montbard.
Archives départementales, à Dijon.
Bulletin d'histoire, d'art et de littérature religieux du diocèse de Dijon.
Chambre de commerce de Dijon.
Commission des antiquités du département, à Dijon.
Faculté de droit de l'Université de Dijon.
Grand Séminaire de Dijon.
Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur, à Dijon.
Société bourguignonne de géographie et d'histoire, à Dijon.
Société d'horticulture du département, à Dijon.
Société des sciences médicales de la Côte-d'Or, à Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.
Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
Creuse. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
Deux-Sèvres. Société botanique, à Niort.
Doubs. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
Société de médecine, à Besançon.

Doubs. Société départementale d'agriculture du Doubs, à Besançon.

Société d'émulation à Montbéliard.

Drôme. Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, etc., à Romans.

Eure. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département, à Evreux.

Finistère. Société académique de Brest.

Gard. Académie de Nîmes.

Société scientifique et littéraire d'Alais.

Garonne (Haute-). Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Academie des Jeux Floraux, à Toulouse.

Académie de législation de Toulouse.

Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse.

Société d'histoire naturelle de Toulouse.

Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse.

Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

Gironde. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux.

Société linnéenne de Bordeaux.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.

Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux.

Hérault. Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Société archéologique de Montpellier.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.

Ille-et-Vilaine. Société archéologique du département, à Rennes.

Société historique et archéologique de Saint-Malo (10 février 1904).

Travaux scientifiques de l'Université de Rennes (6 mai 1903).

Indre-et-Loire. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département, à Tours.

Isère. Académie delphinale, à Grenoble.

Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.

Jura. Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

Loir-et-Cher. Société des sciences et lettres, à Blois.

Loire. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département à Saint-Etienne.

La Diana. Société historique du Forez, à Montbrison.

Société des sciences et arts du canton de Rive-de-Gier.

Loire (Haute-). Société agricole et scientifique du Puy.

Loire-Inférieure. Société académique de Nantes et du département, à Nantes.

Société des sciences naturelles de l'ouest de la France, à Nantes.

Loiret. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.

Lozère. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département, à Mende.

Maine-et-Loire. Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Manche. Société d'agriculture de Saint-Lô.

Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.

Société académique de Cherbourg.

Marne. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département, à Châlons.

Comice agricole de Châlons.

Académie nationale de Reims.

Société d'Etudes des sciences naturelles de Reims.

Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

Marne (Haute-). Société historique et archéologique de Langres.

Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier.

Mayenne. Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne, à Laval.

MEURTHE. Académie de Stanislas, à Nancy.
Société de médecine de Nancy.
MEUSE. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
Société philomatique de Verdun.
NORD. Bibliothèque de l'Université de Lille.
Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.
Commission historique du département, à Lille.
Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.
Société d'émulation de Cambrai.
Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et arts, à Dunkerque.
Société d'agriculture de Douai.
Société d'émulation de Roubaix.
OISE. Société académique d'archéologie, sciences et arts du département, à Beauvais.
PAS-DE-CALAIS. Académie d'agriculture, des sciences et des arts de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
PUY-DE-DÔME. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
PYRÉNÉES (BASSES-). Société des sciences, lettres et arts de Pau.
PYRÉNÉES-ORIENTALES. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
RHÔNE. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Facultés catholiques de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Société académique d'architecture de Lyon.
Société du sud-est pour l'échange des plantes, à Lyon.
Société des sciences et arts du Beaujolais, à Villefranche.
SAONE (HAUTE-). Commission d'archéologie, à Vesoul.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société grayloise, à Gray.
SAONE-ET-LOIRE. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon.
Société Eduenne, à Autun.
Société d'histoire naturelle, à Autun.

Saone-et-Loire. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.

Sarthe. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

Société historique et archéologique du Maine, au Mans.

Savoie. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Savoie (Haute-). Société florimontane d'Annecy.

Académie chablissine, à Thonon.

Seine. Association française pour l'avancement des sciences, à Paris.

Bibliothèque de l'Ecole polytechnique, à Paris.

Bibliothèque Mazarine, à Paris.

Bibliothèque de l'Université (Sorbonne), à Paris.

Bibliothèque de l'Institut national de France, à Paris.

Feuille des jeunes naturalistes, à Paris.

Musée Guimet, à Paris.

Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Notes d'art et d'archéologie (Revue de la Société de Saint-Jean, 27, rue d'Ulm, Paris (15 novembre 1905).

Revue Mabillon, éditée chez Poussielgue, 15, rue Cassette (15 novembre 1905).

Société philomatique de Paris.

Société nationale d'agriculture de France, à Paris.

Société des Antiquaires de France, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

Société libre des beaux-arts, à Paris.

Société académique indo-chinoise de Paris.

Société des études historiques, à Paris.

Société de médecine légale, à Paris.

Société protectrice des animaux, à Paris.

Société de l'histoire de France, à Paris.

Société zoologique de France, à Paris.

Seine-et-Marne. Ecole d'application du génie et de l'artillerie, à Fontainebleau.

Seine-et-Oise. Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise, à Versailles.

Seine-et-Oise. Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Seine-Inférieure. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société centrale d'agriculture du département, à Rouen.
Société d'horticulture du département, à Rouen.
Société industrielle d'Elbeuf.
Société havraise d'études diverses, au Havre.
Société des sciences et arts agricoles, au Havre.
Somme. Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société d'émulation d'Abbeville.
Tarn-et-Garonne. Société des sciences, belles-lettres et arts du département, à Montauban.
Var. Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.
Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département, à Draguignan.
Académie du Var, à Toulon.
Vaucluse. Académie de Vaucluse, à Avignon.
Vienne. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Vienne (Haute-). Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Vosges. Société d'émulation du département, à Epinal.
Société philomatique, à Saint-Dié.
Yonne. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société d'études d'Avallon.
Algérie. Association scientifique algérienne, à Alger.
Académie d'Hippone, à Bône.
Tunisie. Institut de Carthage, à Tunis.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Allemagne

Prusse. Académie royale des sciences de Berlin.
Société géologique allemande, à Berlin.
Société royale physico-économique de Kœnigsberg.
Société historique de la province de Posen.
Alsace-Lorraine. Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
Société d'histoire naturelle de Colmar.
Bade. Société des sciences naturelles, à Fribourg-en-Brisgau.
Bavière. Académie royale bavaroise des sciences, à Munich.
Société botanique bavaroise, à Munich.
Société botanique à Landshut.
Brême. Société des sciences naturelles de Brême.
Hanovre. Société des sciences naturelles d'Osnabrück.
Hesse. Société de la Hesse supérieure pour les sciences naturelles et médicales, à Giessen.
Lusace (Haute-). Société des sciences de la Haute-Lusace, à Gœrlitz.
Société des naturalistes de Gœrlitz.
Nassau. Société d'histoire de Nassau, à Wiesbaden.
Saxe Société des sciences naturelles *Isis*, à Dresde.
Académie des naturalistes, à Halle.
Saxe-Weimar. Société botanique de Thuringe, à Weimar.
Schleswig-Holstein. Société des sciences naturelles du Schleswig-Holstein, à Kiel.
Westphalie. Société provinciale de Westphalie pour les sciences et arts, à Munster.
Wurtemberg. Société d'histoire naturelle du Wurtemberg, à Stuttgard.
Société des sciences naturelles, à Brunswick.

Argentine (République).

Université nationale, à Buénos-Aires.
Académie nationale des sciences de la République Argentine, à Cordoba.

Autriche-Hongrie.

AUTRICHE. Académie royale impériale des sciences, à Vienne.
Société royale impériale géographique, à Vienne.
Société royale impériale zoologique botanique, à Vienne.
Institut royal impérial géologique de l'Etat, à Vienne.
MORAVIE. Société des naturalistes de Brünn.
STYRIE. Société des sciences naturelles de Styrie, à Gratz.
HONGRIE. Académie royale hongroise des sciences, à Budapest.
Société royale des sciences naturelles de Hongrie, à Budapest.
TRANSYLVANIE. Ecole industrielle de Bistritz.
CRACOVIE. Académie des sciences, à Cracovie.

Belgique.

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles.
Société entomologique de Belgique, à Bruxelles.
Société malacologique de Belgique, à Bruxelles.
Société belge de microscopie, à Bruxelles.
Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société royale des sciences de Liège.
Société géologique de Belgique, à Liège.
Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à Mons.

Brésil.

Musée national de Rio-de-Janeiro.
Académie nationale de médecine, à Rio-de-Janeiro.
Observatoire de Rio-de-Janeiro.
Musée Paulista, à San-Paulo.

Chili.

Université du Chili, à Santiago.

Espagne.

Académie royale des sciences de Madrid.

États-Unis d'Amérique et ses colonies.

Columbia. Institut smithsonien, à Washington.
Inspection géologique des territoires des Etats-Unis (département de l'Intérieur), à Washington.
Observatoire naval des Etats-Unis (département de la marine), à Washington.
Bureau du chirurgien en chef, à Washington.
Californie. Académie californienne des sciences, à San-Francisco.
Université de Californie, à Berkley (24 mai 1905).
Caroline du Sud. Société Elliot d'histoire naturelle, à Charleston.
Connecticut. Académie des arts et des sciences du Connecticut, à New-Haven.
Illinois. Académie des sciences de Chicago.
Iowa. Académie des sciences naturelles de Davemport.
Kansas. Société historique de l'Etat de Kansas, à Topeka.
Académie des sciences, à Topeka.
Louisiane. Académie des sciences de la Nouvelle-Orléans.
Massachusets. Académie américaine des arts et des sciences, à Boston.
Société d'histoire naturelle de Boston.
Collège Harvard, à Cambridge.
Essex Institut, à Salem.
Minnesota. Inspection géologique, à Saint-Paul.
Missouri. Académie des sciences de Saint-Louis.
Jardin botanique du Missouri, à Saint-Louis.
Montana. Université de Montana, à Missoula (16 novembre 1904).
Nebraska. Université, à Lincoln.
New-York Académie des sciences de New-York.
Académie des sciences de Rochester.
Ohio. Lloyd Library, à Cincinnati (24 mai 1905).
Pensylvanie. Société philosophique américaine, à Philadelphie.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Philippines. Académie des sciences et musée de Manille.
Wisconsin. Académie des sciences, arts et lettres du Wisconsin, à Madison.

Grande-Bretagne et ses colonies.

Angleterre. Société royale de Londres.
Société royale astronomique, à Londres.
Société géologique, à Londres.
Société royale géographique, à Londres.
Observatoire royal, à Greenwich.
Société littéraire et philosophique de Manchester.
Irlande. Académie royale irlandaise, à Dublin.
Société royale géologique d'Irlande, à Dublin.
Ecosse. Société royale d'Edimbourg.
Canada. Société d'histoire naturelle de Montréal.
Société de numismatique et d'archéologie de Montréal.
Canadian Institut, à Toronto.
Indes Anglaises. Inspection géologique de l'Inde, à Calcutta.
Nouvelle Galles du Sud. Société royale de la Nouvelle Galles du Sud, à Sydney (Australie).
Association australienne pour l'avancement des Sciences, à Sidney (Australie).

Italie

Italie. Académie royale des Lincei, à Rome.
Académie des sciences, lettres et arts des Zelanti, à Aci-Reale.
Institut royal des études supérieures pratiques et de perfectionnement de Florence.
Académie royale des sciences, lettres et arts de Modène.
Académie royale des sciences physiques et mathématiques, à Naples.
Académie royale des sciences, lettres et arts de Palerme.
Société d'acclimatation et d'agriculture de Sicile, à Palerme.
Académie royale des sciences de Turin.

Mexique

Institut géologique de Mexico (23 avril 1903).
Société scientifique Antonio Alzate, à Mexico.
Observatoire astronomique national de Tacubaya.

Pays-Bas et ses colonies.

Hollande. Académie royale des sciences, à Amsterdam.
Société royale zoologique *Natura artis magistra*, à Amsterdam.
Société hollandaise des sciences, à Harlem.
Fondation Teyler van Hulst, à Harlem.
Société batave de philosophie expérimentale de Rotterdam.
Luxembourg. Institut grand-ducal de Luxembourg.
Société des naturalistes la *Fauna*, à Luxembourg.
Indes Néerlandaises. Société batave des arts et des sciences, à Batavia.
Société royale des sciences naturelles des Indes néerlandaises, à Batavia.

Portugal

Académie royale des sciences de Lisbonne.
Académie des sciences mathématiques de Coimbre.
Université de Coïmbre.

Russie.

Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.
Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.
Commission impériale archéologique, à Saint-Pétersbourg.
Institut impérial de médecine expérimentale de Saint-Pétersbourg.
Observatoire physique central de Russie, à Saint-Pétersbourg.
Société impériale russe de géographie, à Saint-Pétersbourg.
Société physico-mathématique, à Kasan.
Université impériale de Kharkow.
Société des naturalistes, à Kiew.
Université impériale de Saint-Vladimir, à Kiew.
Société impériale des naturalistes de Moscou.
Société impériale d'agriculture de Moscou.
Société impériale technique de Moscou.
Société des naturalistes de la Nouvelle-Russie, à Odessa.
Observatoire physique, à Tiflis.

Scandinavie.

DANEMARK. Académie royale danoise des sciences, à Copenhague.
Société royale des antiquaires du Nord, à Copenhague.
NORWÈGE. Université royale de Norwège, à Christiania.
Société royale des sciences de Norwège, à Drontheim.
SUÈDE. Académie royale suédoise des sciences, à Stockholm.
Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités, à Stockholm.
Institut royal géologique de Suède, à Stockholm.
Musée du Nord, à Stockholm.
Faculté des lettres de Gothembourg.
Université de Lund.
Société royale des sciences d'Upsal.

Serbie.

Académie royale des sciences, à Belgrade.
Annales géologiques de la péninsule Balkanique, à Belgrade

Suisse.

BALE. Société des naturalistes de Bâle.
BERNE. Société helvétique des sciences naturelles, à Berne.
Société des sciences naturelles de Berne, 14, Kesslergasse.
GENÈVE. Société de physique et d'histoire naturelle de Genève.
NEUCHATEL. Société neuchâteloise de géographie.
VAUD. Société vaudoise des sciences, à Lausanne.
ZURICH. Société des sciences naturelles de Winterthur (2 décembre 1903).
Société des sciences naturelles, à Zurich.

Uruguay

MONTEVIDEO. Annales du musée national.

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

Séance de rentrée du 16 novembre 1904.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

M. le président annonce le décès : 1° de M. Bernard Renault, assistant au Museum, chevalier de la Légion d'honneur, lauréat de l'Académie en 1896, médaille d'or, membre non résidant du 5 mai 1897, mort à Paris le 16 octobre 1904, dans sa 69e année. M. Bernard Renault était président de la *Société d'histoire naturelle d'Autun ;*

2° De M. Victor Flour de Saint-Genis, président de la *Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, correspondant de l'Académie du 13 décembre 1865, né à Dijon le 7 décembre 1830, décédé au château de la Rochette, commune de Vic-de-Chassenay, le 13 novembre 1904, dans sa 74e année;

3° De M. Auguste-François Le Jolis, fondateur et directeur de la *Société nationale des sciences naturelles et mathématiques* de Cherbourg, qui est en échange de publications avec l'Académie ; M. Le Jolis est mort à Cherbourg le 20 août 1904.

M. le président dépose sur le bureau le programme du

Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements, qui se tiendra à Alger, en 1905.

L'Académie Stanislas, de Nancy, adresse à l'Académie le programme des prix à décerner en 1905.

Sur la demande qui lui en est faite, l'Académie vote l'échange des publications avec l'*Université de Montana* à Missoula (États-Unis).

Le Dr J. P. Lotsy, secrétaire de l'*Association internationale des Botanistes*, dont le siège est à Leyde, demande le concours de l'Académie pour la rédaction d'un *Botanischer Centralblatt*, organe bibliographique de l'*Association ;* M. d'Arbaumont sera invité à se mettre en rapport avec M. le Dr Lotsy.

Parmi les publications offertes à l'Académie, M. le président appelle l'attention sur les volumes suivants :

Le travail d'histoire moderne en Bourgogne, 1901-1902, par M. Hauser, professeur d'histoire moderne à l'Université de Dijon ; *Un recueil de jurisprudence et de coutume bourguignonne du XIVe siècle*, par M. L. Stouff, professeur d'histoire du moyen âge à l'Université de Dijon, membre de l'Académie ; *Observations sur le régime des eaux en Algérie*, par M. Mathey, inspecteur des forêts, membre de l'Académie.

M. le président fait connaître, d'après les observations de M. Martel, présentées à l'Académie des sciences, et celles de M. Drioton, les résultats de l'examen de l'abîme, dit Creux de Soucy, au sud de la commune de Francheville, canton de Saint-Seine-l'Abbaye. L'exploration a été provoquée par M. Jacques, ancien percepteur à Saint-Seine. Ce puits naturel est connu depuis l'an 1520; et on lui prêtait la profondeur invraisemblable de 833 pieds — 270 mètres — elle est seulement de 57 mètres, dont trois sont occupés par des éboulis qui obstruent presque entièrement l'entrée à droite et à gauche d'une galerie horizontale où circule une rivière souterraine, l'eau avait 1m50 de profondeur sur 4 de largeur, ce qui doit être fort dépassé par les temps moins secs que la période actuelle de 1904. On a pensé d'abord que les eaux pouvaient se diriger vers la source de Sainte-

Foy, qu'elles alimenteraient, mais la direction du courant et la structure des couches géologiques s'y opposent. Il est plus assuré de considérer la rivière en question comme l'origine de la source abondante de Villecomte ; et à l'appui de cette opinion, M. Chabeuf apporte le témoignage suivant : en 1861, une véritable trombe d'eau s'abattit sur le territoire de Francheville, et on remarqua que la source de Villecomte fut troublée pendant plusieurs jours.

Des expériences seront faites pour vérifier d'une manière scientifique le fait signalé par la tradition.

M. Chabeuf lit la première partie d'une étude, souvenirs de voyage, sur Tivoli et la villa de l'empereur Hadrien ; il décrit la traversée de la campagne romaine, rappelle que le désert d'aujourd'hui fut aussi luxueusement habité autrefois que les environs de Paris, et évoque quelques-uns des souvenirs historiques attachés à la banlieue de la Ville éternelle. Son récit s'arrête au seuil de la villa d'Hadrien, dont la description fera l'objet d'une prochaine lecture.

Séance du mercredi 30 novembre 1904.

PRÉSIDENCE DE M. L. COLLOT, *président*.

M. Marlot, correspondant, offre à l'Académie une brochure : *Rapport sur les mines de galène argentifère, de cuivre et de manganèse sises sur le territoire de Monteils et de La Feuillade (Aveyron)*.

Le Congrès international de botanique, qui se tiendra à Vienne (Autriche), en 1905, invite l'Académie à s'y faire représenter.

Le *Caveau stéphanois* adresse le programme d'un concours de chansons qui aura lieu à Saint-Étienne en janvier 1905.

M. le président signale parmi les ouvrages reçus plusieurs

volumes de la publication périodique, *Aquila*, consacrés à l'ornithologie de la Hongrie.

Un volume de la *Société helvétique des Sciences naturelles*, consacré à la caverne de Kesserloch, près de Schaffouse (Suisse), très importante station préhistorique, et une de celles qui donnent le plus de renseignements sur les mœurs, l'industrie et les arts de nos si lointains ancêtres. De nombreuses et belles planches reproduisent les objets les plus intéressants. Le même volume fait connaître les pygmées trouvés dans une autre station préhistorique, le Dechsenhuebel.

Le dernier volume publié par la *Smithsonian institution* est consacré aux baleines qui fréquentent les parages de l'Amérique du Nord.

Enfin M. le président appelle l'attention sur un volume publié par l'imprimerie nationale : *les Médaillons français des XVIe et XVIIe siècles*, recueil de planches, reproductions par les procédés les plus éprouvés dérivés de la photographie, des œuvres d'un art qui a atteint à la perfection en France dans le passé, et se soutient au premier rang dans le présent.

M. Chabeuf continuant sa lecture sur Tivoli et la villa Hadriana fait le portrait physique et moral, officiel et intime de l'empereur Hadrien. Il montre ce qu'il y a de captivant, de singulier, mais aussi d'un peu démontant chez cet empereur qui remplit tous ses devoirs avec une intelligence, une application, une continuité que l'on ne peut trop admirer, et fut en même temps un homme d'un commerce difficile, ayant de grands vices, et des petitesses indignes, capricieux et fantasque et qui finit une vie utile, et à tout prendre belle, dans une crise de cruauté à la Tibère.

M. Chabeuf fait ressortir ce contraste très singulier entre l'homme privé et l'homme public chez Hadrien ; il constate que chez le successeur de Trajan et le prédécesseur d'Antonin le Pieux, les choses se passèrent à l'inverse de ce que l'on remarque d'ordinaire chez les autres hommes. Le plus souvent, en effet, des princes ou de grands personnages mêlés aux choses humaines pour les conduire, se montrent

souvent irréprochables dans la vie privée et durs, cruels même, dans les affaires publiques. Pour Hadrien, c'est le contraire, le souverain a toutes les vertus qui manquent à l'homme privé.

M. Chabeuf fait remarquer que, par beaucoup de côtés, notamment par son dilettantisme universel, bien différent, toutefois, du cabotinage de Néron, Hadrien présente certains traits d'un homme moderne, ce à quoi répond parfaitement son portrait, dont M. Chabeuf indique le plus beau, le buste colossal en marbre, que l'on voit au Vatican et qui provient de son tombeau.

Séance du mercredi 14 décembre 1904.

PRÉSIDENCE DE M. L. COLLOT, *président*.

M. Dumay attire l'attention de la compagnie sur le premier numéro de la *Revue champenoise et bourguignonne*, publiée sous le patronage de MM. Babelon et Longnon, membres de l'Institut. Il signale notamment la notice de M. l'abbé Petel sur la commanderie de Payns, au diocèse de Troyes ; l'auteur étudie tout particulièrement l'origine du fondateur, Hugues de Payns, et établit que contrairement à l'opinion acceptée jusqu'aujourd'hui, Hugues de Payns était non un Forézien mais un Champenois.

Le même membre signale également une omission dans la liste, donnée par cette Revue, des femmes soldats pendant la Révolution, qui appartiennent par leur origine à la région bourguignonne et champenoise. Thérèse Figueur, dite *Madame Sans-Gêne*, qui fit partie des armées de la République et de l'Empire, de 1793 à 1815, reçut plusieurs blessures et eut trois chevaux tués sous elle, était née le 16 janvier 1774, à Talmay, paroisse de l'ancienne province de Champagne, enclavée dans la Bourgogne, actuellement commune du

département de la Côte-d'Or. Elle mourut à Paris, le 4 janvier 1861, à l'hospice des Ménages, où elle s'était retirée.

M. Dumay se propose de donner plus tard à l'Académie quelques détails sur cette femme soldat, notre compatriote.

Au sujet de la *Revue champenoise et bourguignonne*, M. Oursel estime qu'il y aurait avantage à lui adresser le compte-rendu analytique des séances de l'Académie. Il manque aux Sociétés savantes du département et de la région une publicité suffisante pour leurs travaux ; des analyses de leurs publications insérées dans une revue régionale seraient une excellente chose et s'ajouteraient utilement aux comptes rendus sommaires insérés dans les journaux. En conséquence, M. Oursel pense qu'il conviendrait d'envoyer périodiquement au directeur de la Revue une analyse des travaux de l'Académie, les lecteurs ne pourront qu'y trouver d'utiles renseignements.

Cette proposition ayant été adoptée par l'Académie, M. le secrétaire est chargé d'en assurer l'exécution.

Sur le rapport de M. le vicomte d'Avout, l'Académie vote l'impression dans le volume des mémoires en cours de publication de l'étude : *Tivoli et la Villa Hadriana*, souvenirs historiques et archéologiques, par M. Henri Chabeuf.

Séance du 18 janvier 1905.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. Chabeuf rappelle, en ces termes, la mémoire de M. Cyprien Monget :

« L'Académie doit un souvenir à un homme distingué qui vient de disparaître sans lui avoir appartenu ; mais l'extrême modestie de M. Monget l'a seule empêché d'entrer dans cette compagnie éminente où sa place était marquée. « Plus tard, « disait-il, lorsque mon ouvrage sur la Chartreuse de Dijon

« sera terminé. » L'Académie, du moins, a fait pour lui tout ce qu'elle pouvait, en lui décernant en 1898 une de ses médailles d'or pour le premier volume de : *La Chartreuse de Dijon d'après les documents des archives de Bourgogne.*

« Né à Dijon le 27 novembre 1839, de Claude-Auguste Monget et de Magdeleine-Jeanne-Antoinette-Louise Gilbert, Magdeleine-Auguste-Cyprien Monget était entré à l'école forestière de Nancy et après une carrière distinguée revint vivre à Dijon quand il eut pris sa retraite comme inspecteur des eaux et forêts ; il était chevalier de la Légion d'honneur. Rien dans son passé ne semblait le destiner à faire sur le tard œuvre d'archiviste ; mais c'était un esprit précis, sagace, d'une culture supérieure et doué d'une rare faculté d'assimilation. C'est à la demande d'un de ses beaux-frères, Dom Guerrin, qui appartenait au couvent de la Grande-Chartreuse, qu'il entreprit l'œuvre immense du dépouillement complet, méthodique du fonds de la Charteuse dijonnaise aux archives départementales. Le premier coup de sonde jeté dans cet océan lui produisit d'abord un effet de découragement, mais il fut réconforté, guidé par l'inépuisable obligeance de Joseph Garnier, et bientôt, maître des instruments comme de la méthode, il put voler de ses propres ailes, non toutefois, sans avoir souvent besoin de frapper à la porte de ce cabinet du conservateur où il trouvait un conseiller toujours bienveillant et un jugement infaillible.

« Deux volumes grand in-8° compact ont paru successivement et mis M. Monget au premier rang des érudits bourguignons. Hautement apprécié à Paris par des hommes tels que M. Bernard Prost, inspecteur général des archives et bibliothèques, M. Monget travaillait à son troisième volume qui devait conduire les destinées de la Chartreuse de Champmol par delà sa fermeture comme couvent, jusqu'à sa dernière transformation en asile départemental d'aliénés. Une courte maladie qui parut d'abord sans gravité, mais prit bientôt le caractère le plus alarmant, a emporté l'auteur en quelques jours et il est mort le 8 janvier 1905, laissant à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un homme intelligent et bon, d'une droiture à toute épreuve et d'un

érudit qui, par la seule force de sa volonté, a su élever, dans son âge mûr, un des plus précieux monuments de l'histoire bourguignonne. Il faut espérer que l'œuvre ne demeurera pas incomplète et que l'impression du troisième volume sera possible quand des mains respectueuses et amies l'auront porté au même degré d'achèvement que les deux premières parties. »

La Compagnie entière s'associe, par l'organe de son président, aux paroles de M. Chabeuf.

Le secrétaire lit ensuite le rapport rédigé au nom de la Commission chargée d'étudier la question de publication de l'Introduction aux Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne par Joseph Garnier.

Voici ce rapport :

« Le 14 décembre 1904, la commission spécialement chargée par l'Académie d'étudier la question de publication de l'*Introduction* aux Chartes de communes en Bourgogne, commencée par notre confrère Joseph Garnier, s'est réunie chez M. Collot, président.

« Étaient présents : MM. Collot, président, Chabeuf, Oursel et Dumay, secrétaire.

« Deux questions se posaient.

« L'Académie devait-elle livrer à la publicité ce volume d'*Introduction* inachevé, en expliquant, dans la préface, que, respectant l'œuvre de l'auteur, elle n'avait cru devoir y apporter aucun changement ?

« Au contraire, la compagnie devait-elle charger l'un de ses membres de terminer l'œuvre de notre très regretté collègue ?

« La commission, après en avoir délibéré,

« Considérant que si, à la vérité, la publication des Chartes de communes en Bourgogne et de l'Introduction qui en est le commentaire, est l'œuvre exclusive de Joseph Garnier, elles n'en sont pas moins, en tant qu'ouvrage imprimé, la propriété de l'Académie ;

« Qu'il serait regrettable de livrer au public une étude incomplète et qui s'arrête au bas d'une page sur un mot coupé ;

« Que l'Académie peut donc, sans manquer à la mémoire

de l'homme éminent que fut Joseph Garnier, terminer son œuvre ;

« Que ce travail sera d'autant plus facile à réaliser, que l'auteur lui-même en a tracé les divisions ;

« Que Garnier attachait une telle importance à cette publication, qu'il prit soin, dans un codicille annexé à son testament, d'indiquer exactement le lieu où se trouvait le tirage de la carte qui doit être jointe au volume ;

« Décide de proposer à l'Académie de faire compléter par un ou plusieurs de ses membres les chapitres de l'Introduction restés inachevés et d'indiquer dans une préface la part revenant à chacun des auteurs. »

L'Académie approuve ce rapport et en adopte les conclusions à l'unanimité des membres présents.

M. le président dépose ensuite sur le bureau une série de publications offertes par leurs auteurs :

1° *La Crèche de Villegusien* (*Haute-Marne*), XVIe siècle, Langres, 1904, broch. in-8, par M. Ernest Serrigny, membre résidant.

2° *Une belle statue de l'église de la Madeleine de Troyes ; — Identification*, par M. le chanoine Morillot. Dijon, 1904, broch. in-8.

3° I. *Remarques sur le Trichœolea tomentilla.*

II. *Note sur le rôle phytostatique et la floculation naturelle des eaux limoneuses.*

III. *Les Mousses sociales du Palatinat*, trois brochures, par M. Maurice Langeron.

4° *Le Canal central ; — Puisaye-Morvan, au XIe congrès de la Loire navigable ; Eléments de trafic* (Extrait du *Bulletin du Syndicat forestier du Morvan*).

5° *La Vie et les Travaux de Emiland Gauthey, ingénieur en chef de la province de Bourgogne*, par M. de Dartein, inspecteur général en retraite des ponts et chaussées. Paris, 1904, in-8.

6° *L'Art pianistique, poème didactique ; — La République des doigts, satire humoristique*, par Léon Reuschel, organiste de Saint-Bonaventure, à Lyon. Lyon, 1904, br. in 8.

7° *Le Panthéisme chrétien*, par M. Mabille, membre

résidant (Dijon, 1905, 1 vol. in-16), qui présente sa brochure en ces termes : « On a souvent indiqué l'influence de la religion juive sur le christianisme. Mais, comme le christianisme, dit Burnouf, dans sa *Science des religions*, est une fusion du monothéisme judéo-arabe et du panthéisme indou, j'ai essayé, dans ces quelques pages, de déterminer l'élément panthéistique de notre religion. J'y constate des traces de panthéisme dans les dogmes de la Trinité, de l'Incarnation, dans le culte de Marie, dans la communion... J'ai pensé qu'à la lumière du panthéisme, les dogmes du christianisme seraient éclairés et qu'ils garderaient mieux, par cette interprétation, la valeur scientifique qui leur appartient, ainsi que le rang, que, depuis Voltaire, on leur a trop facilement contesté. »

Enfin M. Collot offre à l'Académie, de la part de M. Fabre, inspecteur des forêts à Dijon, 24 mémoires extraits de divers recueils scientifiques. Ces publications convergent toutes vers la connaissance des conséquences fâcheuses pour l'homme qu'entraîne l'amoindrissement des forêts pyrénéennes et sous-pyrénéennes. M. Fabre s'appuie sur une documentation très abondante empruntée à la géologie, à la météorologie, à l'hydrographie, il puise dans les publications des génies civil et maritime, il a étudié lui-même en géologue sur le terrain, l'anatomie du sol travaillé par le ruissellement des eaux, et chemin faisant établit, à l'encontre d'idées reçues, les causes du déplacement des cours d'eau. Après avoir recherché l'origine des cailloux et sables que roulent les rivières du S.-O., il se trouve en mesure d'affirmer, d'après leur composition, l'origine pyrénéenne discutée des sables qui obstruent l'estuaire de la Gironde et de ceux qui se répandant sur les plages gasconnes, vont nourrir les dunes. Aridité du plateau sous-pyrénéen, inondations dévastatrices des vallées, obstacles apportés à la grande navigation dans l'estuaire, tout est la conséquence de la disparition, plus ou moins avancée selon les cantons, de l'armature forestière du sol. A deux reprises, la *Société de Géographie de Paris* a accordé récemment de hautes récompenses aux travaux de M. Fabre et la *Société natio-*

nale d'Agriculture lui a aussi décerné une médaille d'or.

M. le président se charge de remercier M. Fabre de son envoi ; le secrétaire prendra soin d'adresser les remerciements de la Compagnie aux autres auteurs qui ont bien voulu lui envoyer leurs travaux.

Séance du 2 février 1905.

PRÉSIDENCE DE M. L. COLLOT, *président*.

M. le président donne lecture : 1° d'une circulaire de l'Académie de Mâcon, indiquant les sujets mis au concours à l'occasion du centenaire de sa fondation. Les manuscrits devront être adressés au président avant le 15 juillet 1905, et les prix seront distribués aux fêtes qui auront lieu les 9, 10 et 11 septembre.

2° Une autre circulaire de la même Académie est relative à un hommage qu'elle a décidé de rendre à la mémoire de M. Adrien Arcelin, son président, mort le 21 décembre 1904 ; il s'agit d'une plaquette offrant sur la face le portrait de M. Arcelin et, sur l'avers, des attributs rappelant ses études favorites.

M. Eugène Maury, directeur de la *Revue champenoise et bourguignonne*, accepte l'offre qui lui est faite de recevoir périodiquement, pour être insérée dans cette publication, l'analyse des travaux de l'Académie.

Il est décidé qu'un exemplaire des *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, œuvre de feu Joseph Garnier, publiée par l'Académie, sera envoyée à la *Société éduenne* qui en a fait la demande.

Revenant sur l'exploration du Creux de Soucy, commune de Francheville, M. A. Huguenin expose qu'au XVIIIe siècle, l'Académie porta déjà son attention sur cet abîme ; Guyton de Morveau le visita en 1768, puis en 1774, et les Archives départementales conservent une quittance du 19 juin 1775

constatant que l'Académie avait dépensé 18 livres pour voitures et 24 pour un câble et une poulie destinés à l'exploration. Il serait à désirer que l'on recherchât dans les manuscrits de l'Académie ou dans les mémoires imprimés, le rapport qu'a dû rédiger Guyton de Morveau.

M. A. Huguenin a relevé encore ce fait minuscule qui montre combien, au XVIIIe siècle, l'Académie s'entourait d'un appareil en rapport avec sa richesse ; elle avait un suisse dont le chapeau galonné d'argent avait été fourni par le sieur Pierre Sauvageot, chapelier, rue du Bourg et qui devint maire de Dijon en 1793. Pierre Sauvageot était né à Dijon, le 10 février 1758, de Nicolas Sauvageot, marchand grainetier, et de Jeanne-Marie Martinoty ; il mourut à Dijon, rue Odebert, 20, le 3 février 1838.

M. Collot lit une notice sur un fragment fossile des plus intéressants, trouvé sur le territoire de la commune de Saint-Seine-l'Abbaye. Cette notice est destinée aux mémoires.

M. Oursel entretient l'Académie du projet de fondation d'une société de bibliophiles bourguignons, ayant pour but de faciliter, par des souscriptions, l'acquisition de manuscrits et livres précieux relatifs à l'histoire de Dijon et de la Bourgogne.

Séance du jeudi 16 février 1905.

PRÉSIDENCE DE M. L. COLLOT, *président*.

Au sujet du procès-verbal de la dernière séance, M. le président ajoute quelques détails à ceux qu'a donnés M. A. Huguenin sur le Creux de Soucy, commune de Francheville. Dans le compte-rendu des travaux de l'Académie pour l'année 1829, p. 94, on voit que M. le docteur Vallot a combattu les observations présentées à la séance du 23 décembre 1770, par Guyton de Morveau ; celui-ci considérait, en effet, cette excavation comme ayant été creusée par la main de l'homme

pour l'exploitation d'une mine (*Mémoires de l'Académie*, t. II, 1774, p. 233). M. Vallot lui restitue sa véritable nature, c'est-à-dire qu'il y voit « une fissure verticale très profonde dans des rochers souterrains ».

M. le président donne lecture d'une circulaire par laquelle l'*Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres* d'Aix annonce qu'elle décernera en séance publique, le 9 juin 1907, le prix Thiers de 3.000 fr., fondé par Mlle Dosne, au meilleur ouvrage sur un sujet intéressant la Provence ou dont l'auteur serait né dans cette province. Les ouvrages devront être envoyés à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er janvier 1907.

Sur le rapport de M. Dumay, est élu membre non résidant M. Anatole de Charmasse, président de la *Société éduenne*, à Autun ; M. Dumay a rappelé quels liens de confraternité ont toujours uni l'Académie et la *Société éduenne ;* quant à M. de Charmasse, le successeur de M. Bulliot, il a publié de nombreuses études sur l'Autunois, notamment les cartulaires de l'Eglise et de l'Evêché d'Autun. Et il ne s'agit pas, ce qui serait déjà beaucoup, de textes historiques correctement établis, mais d'un commentaire érudit et personnel qui jette une vive lumière sur l'état des personnes, des choses et des biens pendant le moyen âge.

Ces travaux ont valu à l'auteur une récompense de l'Institut ; en 1889, le prix Saint-Seine, décerné par la Commission départementale des Antiquités, enfin, en 1902, une des médailles d'or décernées par l'Académie.

L'ordre du jour appelle la présentation des comptes de l'exercice 1904, tels qu'ils ont été établis par M. Cornereau, trésorier, à la séance du Comité d'administration du 15 courant. Ces comptes sont approuvés par l'Académie en séance plénière, et des remerciements sont votés à M. Cornereau, trésorier, pour sa gestion.

M. Oursel a la parole pour développer la proposition faite par lui à la dernière séance ; il expose qu'il y a un grand intérêt à enrichir, à la bibliothèque, le fonds bourguignon par l'acquisition, en vente publique ou autrement, de manuscrits et livres précieux, mais que, pour ne pas empiéter sur les

autres services il y a lieu de chercher des ressources extraordinaires. C'est pourquoi une société de bibliophiles bourguignons est en voie de formation pour fournir des fonds à l'administration de la bibliothèque ; et pour obtenir un premier capital, M. Oursel, en sa qualité de bibliothécaire, s'est adressé aux trois sociétés savantes de la ville ; la *Commission des Antiquités* et la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire* ont voté chacune une subvention, une fois donnée, de cent francs ; la même somme est demandée à l'Académie.

Après un échange de vues, la proposition de M. Oursel est adoptée.

M. Dumay lit une analyse des Mémoires publiés en 1842, par Thérèse Figueur, veuve Sutter, née à Talmay (Côte-d'Or), le 16 janvier 1774, morte à l'hospice des Ménages, le 4 janvier 1861. Surnommée *Madame Sans-Gêne*, elle fit comme dragon toutes les campagnes de 1793 à 1815. M. Dumay donne lecture de ses états de services qui authentiquent entièrement un récit paraissant au premier abord participer plutôt du roman d'aventures que de l'histoire.

« Etat des services de Figueur, dite *Sans-Gêne* (Thérèse), née à Talmay, département de la Côte-d'Or, le 17 janvier 1774.

« Engagée dans la Légion des Allobroges, le 9 juillet 1793. Incorporée avec ladite Légion, dans le 15ᵉ régiment de dragons, le 12 germinal an II (1ᵉʳ avril 1794).

« A fait les campagnes de 1793, à l'armée d'Italie, celles des années II et III aux Pyrénées Orientales, et celles des années IV, V, VI, VII et VIII à l'armée d'Italie ; de plus, la fin de l'an VIII et l'an IX dans le 9ᵉ régiment de dragons, où elle avait été incorporée avec le dépôt du 15ᵉ, après l'embarquement pour l'Egypte.

« A l'affaire de la Fonderie le 26... an III (*sic*) quoique poursuivie par l'ennemi, ayant remarqué parmi les morts et les blessés, sur le champ de bataille, le général Noguez, grièvement blessé d une balle à la tête, elle sauta aussitôt de cheval, se fit promptement aider, le mit en avant sur son cheval et le conduisit ainsi jusqu'à l'endroit où il put rece-

voir les secours dont il avait besoin. Elle sauva encore plusieurs volontaires de la 17e très blessés, qui auraient tous été noyés sans son secours. Elle fit un homme et une femme prisonniers sur la route de Bascara ; sa carabine ayant été brisée, elle reçut un des pistolets du général Augereau.

« Blessée d'une balle au sein gauche au siège de Toulon; blessée de quatre coups de sabre à la bataille de Savigliano, le 13 brumaire an VIII (4 novembre 1799).

« A eu un cheval tué sous elle en l'an II, étant à la découverte sur la route de Perpignan, au Boulou, ledit cheval lui appartenait ; un autre cheval tué au siège de Rosas, un autre tué le 13 brumaire an VIII (4 novembre 1799) à l'affaire de Savigliano ; ce cheval lui avait été donné par le comte Belin de Busca, étonné de son intrépidité et de sa valeur.

« Elle fut faite prisonnière le 8 brumaire an VIII (30 octobre 1799), délivrée par ledit comte Belin et rendue à son corps le 10 du même mois (1er novembre). Ce qui fut cause de cette prise, ce fut son extrême valeur et son humanité envers un carabinier de la 17e légère, qui avait eu la cuisse coupée et qu'elle conduisit à l'hôpital sur son cheval.

« Prisonnière une seconde fois, le 13 du même mois, à l'affaire de Savigliano, elle fut rendue, après vingt jours de détention, par le prince de Ligne, à qui elle avait déclaré son sexe.

« Le tout a été certifié véritable par les membres du Conseil d'administration du 15e régiment de dragons, à Montélimar, le 21 fructidor an IX (8 septembre 1801). »

Cette pièce est certifiée par les signatures du maréchal Lannes, du maréchal Augereau, du général Noguez et du général Lemoine.

Au sujet d'une brochure de M. Arthur Kleinclausz, ancien professeur d'histoire de Bourgogne à la Faculté des lettres de Dijon, actuellement professeur à l'Université de Lyon, *les Régions de la France — la Bourgogne*, Paris, Cerf, 1905, in-8° (*Publication de la Revue de synthèse historique*), M. Oursel, au nom de plusieurs de ses confrères, signale certaines inexactitudes de l'auteur relatives aux travaux de

l'Académie. M. Kleinclausz, qui juge avec quelque sévérité le rôle des sociétés savantes dijonnaises, a omis de rappeler que les *Chartes de communes et d'affranchissement en Bourgogne*, y compris la préface, par Joseph Garnier, et *le Président de Brosses*, par Th. Foisset, sont des publications de l'Académie au même titre que la *Bibliographie bourguignonne*, de Milsand. Même une connaissance plus exacte des travaux les plus récents de la compagnie eût évité à M. Kleinclausz de répéter après d'autres quelques erreurs de détail déjà corrigées, notamment la mise au compte de Claude Courtépée, l'historien estimé de la Bourgogne, d'un jugement sévère de l'abbé Boullemier, un bibliographe chroniqueur distingué de la fin du XVIIIe siècle, mort le 11 avril 1803, à Dijon, à 78 ans, conservateur de la bibliothèque publique, jugement qui porte en réalité sur Edme Beguillet, le collaborateur très effacé de Courtépée. Au moment où l'Académie étudie les moyens de reprendre sur un plan plus ample l'œuvre bibliographique de Milsand, il importe de ne pas laisser passer, sans les rectifier, des assertions de nature à faire méconnaître les services rendus à la science historique par la plus ancienne des sociétés savantes de la Bourgogne. Les *Chartes* de M. Garnier forment trois vol. in-4°, et la préface, inachevée mais à laquelle il manque peu de chose et qui sera complétée, aura l'importance d'un des volumes de documents. Quant au livre de Théophile Foisset, publié en 1842, in-8°, sur le président de Brosses, il a du premier jour pris place, non dans la littérature locale, mais dans la littérature générale.

Séance du mercredi 1er mars 1905.

PRÉSIDENCE DE M. L. COLLOT, *président*.

Sur le rapport de la commission spéciale nommée à cet effet à l'une des précédentes séances, M. Ernest Champeaux,

professeur à la Faculté de droit de l'Université de Dijon, est nommé membre résidant de l'Académie.

M. le président donne lecture d'une lettre du 22 février dernier, par laquelle M. Anatole de Charmasse, président de la *Société éduenne*, à Autun, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant membre non résidant, et de l'envoi des *Chartes de communes* à la Société qu'il préside.

M. Chabeuf appelle l'attention de l'Académie sur un fait minuscule de l'histoire de la transformation du Consulat en Empire héréditaire. « Lorsque l'on chercha à constituer les emblèmes de la nouvelle monarchie, il n'y eut aucune hésitation sur l'aigle romaine et impériale, mais Napoléon voulut de plus un ornement qui remplaçât les fleurs de la royauté, entendant qu'il fût emprunté au plus lointain passé historique de la France. C'est alors qu'on imagina de faire des abeilles l'emblème originaire de la monarchie de France.

« L'histoire est assez curieuse. En 1653, on découvrit, à Tournay, le tombeau de Childéric Ier, le père de Clovis Ier, mort en 481. On trouva mêlés aux ossements divers objets entre autres une épée incomplète, une hache en bronze, une boule de cristal de roche, un sceau en or, présentant le portrait grossièrement gravé et le nom de Childéric, des fibules, enfin un grand nombre, 300 environ, de mouches ou abeilles en or qui avaient dû parsemer le vêtement.

« L'identification du personnage enseveli était donc certaine et les savants du temps n'eurent qu'à la constater. Le contenu du tombeau fut offert à Louis XIV et déposé à la Bibliothèque royale ; malheureusement, les objets en or, entre autres le sceau et les abeilles, furent volés avec tant d'autres objets précieux en 1832; deux seulement furent conservées, elles sont de modèle un peu différent et en or avec touches d'émail rouge. Quant au sceau, on en a retrouvé une empreinte sur un diplôme de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Il faut convenir que ces prétendues abeilles reproduites dans l'*Histoire de France* de Henri Bordier et Edouard Charton, 1859, I, p. 120, et plus exactement dans le livre de Arthur Maury, *les Emblèmes et les Drapeaux de la France*,

Paris, 1904, p. 332, n'ont visibles que deux ailes et ressemblent peu, par conséquent, à des abeilles qui en ont quatre.

« Mais J.-F. Chifflet, médecin de l'archiduc Léopold et gouverneur des Pays-Bas, qui ayant été présent à la découverte, fut chargé par le prince d'en écrire l'histoire, déclara y reconnaître indubitablement des abeilles et, de plus en plus intrépide, affirma qu'elles étaient le symbole, l'emblème de la tribu des Francs qui en semait ses enseignes. Cela devenait assez vague ; on pouvait se demander d'ailleurs pourquoi les abeilles symboliques paraissent une fois dans le tombeau de Childéric Ier, et ne se retrouvent jamais plus dans l'histoire de sa descendance. Mais les érudits de 1804 n'y regardèrent pas de si près, et déclarèrent les abeilles de bonne prise. C'était, à tout prendre, un emblème noble, un symbole heureux et qui avait le mérite de se substituer heureusement, quant à la forme générale, aux fleurs de lis proscrites.

« Or dans un article bibliographique publié à la page 160 de la *Revue archéologique*, numéro de janvier-février 1905, M. Salomon Reinach fait une observation propre à détruire complètement la légende déjà bien fragile des abeilles mérovingiennes. Il paraît, d'après un ouvrage peu connu, le *Handbuch*, de Lindenschmit, que le tombeau de Tournay contenait non seulement le corps de Childéric Ier, mais encore celui de sa femme Basine. Or, c'est la robe de celle-ci qui était semée d'abeilles d'or ; ainsi il ne s'agit plus d'un emblème royal mais d'orfèvrerie de parure semée sur un vêtement féminin ! Cela explique pourquoi on ne retrouve plus les insectes emblématiques dans les âges suivants.

« Les abeilles n'en continuèrent pas moins de jouer leur rôle de fleurs de lis impériales, et sous Napoléon III, on se plut à y voir l'emblème de l'activité laborieuse et pacifique de la nation. »

Séance du 15 mars 1903.

PRÉSIDENCE DE M. L. COLLOT, *président.*

M. Chabeuf annonce la mort de M. Eugène Guillaume, statuaire, de l'Académie française, et de l'Académie des beaux-arts, ancien directeur de l'Académie de France à Rome, grand cordon de la Légion d'honneur, membre honoraire de l'Académie depuis le 4 décembre 1867, décédé à Rome le 1er mars 1905. M. Claude-Jean-Baptiste-Eugène Guillaume était Bourguignon, étant né le 4 juillet 1822 à Montbard, où était alors juge de paix son père César Guillaume, plus tard juge à Dijon et conseiller à Alger ; il fit ses études au collège royal de Dijon, puis à l'Ecole des beaux-arts de la même ville, fut à Paris l'élève de Pradier, et eut le prix de Rome en 1845. M. Chabeuf suit pas à pas la glorieuse carrière d'Eugène Guillaume, énumère ses principales œuvres, parmi lesquelles il distingue le *Mariage romain*, groupe en marbre qui date de 1877 et est attribué au musée de Dijon où l'artiste lui a choisi une place dans le musée de sculpture. Statuaire, écrivain, l'un des initiateurs du grand mouvement qui a renouvelé en France et fécondé à tous les degrés l'enseignement du dessin, Eugène Guillaume a été égal à toutes les fonctions, à tous les honneurs reçus au cours d'une vie la plus belle, la plus digne, la plus utile qu'offre l'histoire de l'art français dans la seconde moitié du XIXe siècle.

M. Chabeuf n'aspire à donner ici qu'un crayon de cette existence si bien remplie d'œuvres diverses, il compte offrir à l'Académie une étude plus digne d'une telle mémoire et pour laquelle il va rassembler des documents de biographie et d'histoire artistique.

Le Syndicat d'initiative de la Bourgogne, dont le siège est à Dijon, demande à l'Académie de s'intéresser à l'œuvre entreprise et de déléguer deux de ses membres pour l'y

représenter. L'Académie désigne MM. Collot, président et Paul Jobard.

M. le président rappelle que le 43e Congrès des Sociétés savantes se tiendra à Alger, du 19 au 26 avril. Il annonce aussi que le 2e Congrès international de botanique se réunira à Vienne, en Autriche, du 11 au 18 juin.

L'ordre du jour appelle la délibération sur les prix de 1904 à décerner par l'Académie, section des lettres, au nom de la ville de Dijon qui a continué libéralement, à cet effet, la subvention dont la tradition a été reprise il y a vingt ans.

Au nom de la commission spéciale qui s'est réunie le 4 mars, M. Chabeuf fait un rapport verbal dont il demande à l'Académie d'adopter les conclusions. Il rappelle que toutes les médailles d'un même métal étant déclarées égales entre elles, la commission a suivi l'ordre alphabétique.

Elle propose d'accorder des médailles d'or à MM. le baron Roger Portalis, pour ses études biographiques et artistiques sur Claude Hoin et Bernard de Longepierre;

Emile Roy, pour son livre sur le *Mystère de la Passion en France*, dans laquelle il étudie et fait connaître les *Passions* de Semur et d'Autun;

Des médailles de vermeil à MM. Emile Bergeret, de Nuits, pour l'ensemble de ses travaux sur l'archéologie et l'histoire locale, notamment pour son livre sur les *Briques et pavages émaillés* de l'atelier d'Argilly;

Léon Berthoud, de Vitteaux, et Louis Matruchot, de Verrey-sous-Salmaise, pour leur livre : *Etude historique et étymologique des noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or*;

Guillaume Fourier, dessinateur au P.-L.-M., pour l'ensemble de ses travaux et études d'archéologie bourguignonne;

Léon Gareau, trésorier de la Commission des Antiquités, pour sa monographie de Salmaise;

Et une médaille d'argent à M. Nicolas Coulbois, ancien instituteur à Pichanges, pour ses bons et longs services dans l'enseignement primaire.

Ces conclusions sont adoptées par l'Académie.

Séance du 29 mars 1905.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président annonce à la compagnie la nouvelle perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Philippe Guignard, mort à Dijon, le 23 mars 1905. Il cède la parole à M. Chabeuf que, en qualité d'ami personnel du défunt, il prie de vouloir bien entretenir l'Académie de l'homme distingué qui vient de disparaître.

M. Chabeuf, en remerciant M. le président de l'honneur qu'il veut bien lui faire, déclare n'être pas prêt à donner une notice, à peu près complète, sur M. Philippe Guignard, dont l'extrême modestie rend la biographie difficile à établir quant à la série des œuvres. Il se bornera donc à quelques faits et à quelques dates ; c'est à M. Oursel, le collaborateur, le témoin de M. Philippe Guignard pendant cinq années, qu'il appartiendra de donner l'étude définitive que souhaite l'Académie.

« Pierre-Philippe Guignard était né à Dijon, rue Maison-Rouge, 23, aujourd'hui rue Berbisey, 67, le 14 mai 1820, de François Guignard et de Elisabeth Pallereau, mariés le 12 septembre 1818. Il fit ses études au petit séminaire d'Autun où il connut l'abbé Jean-Baptiste Pitra plus tard cardinal, puis à Fribourg, en Suisse, entra le deuxième à l'Ecole des Chartes, comme élève pensionnaire, le 29 décembre 1842, fut nommé archiviste de l'Aube par arrêté préfectoral du 18 mai 1843, confirmé par arrêté ministériel du 10 juin, et archiviste paléographe, le 5 mars 1845.

« Nommé bibliothécaire de la ville de Dijon, le 17 janvier 1852, il prit sa retraite le 2 juin 1904, après 52 ans de services et fut nommé bibliothécaire honoraire le 9.

« L'œuvre accomplie à la bibliothèque est considérable, et les inspecteurs généraux qui se sont succédé ont été unanimes à reconnaître que, pour la tenue générale, la mé-

thode de classement, l'intelligence qui présidait aux accroissements, elle était au premier rang des bibliothèques de la province.

« Quant aux travaux imprimés de M. Guignard, la nomenclature en est presque impossible à établir, beaucoup, en effet, sont anonymes et perdus dans des publications périodiques. Parmi les volumes et brochures, on citera seulement : *Mémoires fournis aux peintres chargés d'exécuter les cartons d'une tapisserie destinée à la collégiale Saint-Urbain de Troyes. — Les anciens statuts de l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes. — Rapport sur les papiers de S. A. R. le prince Xavier de Saxe, conservés dans les Archives de l'Aube. — Mandement de Philippe le Long relatif aux Juifs de Troyes. — Note sur un manuscrit de la bibliothèque publique de Dijon désigné vulgairement sous le nom de bréviaire de saint Bernard. — Les Monuments primitifs de la règle cistercienne, publiés dans les Analecta divionensia. — Le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Dijon.* Les moindres productions de Philippe Guignard sont, au point de vue du fond et de la forme, la perfection même, et on les peut tenir pour définitives. Aussi, malgré leur peu d'importance matérielle, — ce ne sont le plus souvent que des brochures — ont-elles été honorées de distinctions aux concours des antiquités de France, dont les récompenses sont du plus haut prix étant donnée la valeur des travaux présentés.

« On citera encore ses études sur saint Bernard et Clairvaux, insérées dans l'édition des œuvres de saint Bernard par l'abbé Migne. Aux mémoires de l'Académie, il a donné seulement une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Fèvret de Saint-Mesmin*, 1852-1853.

« Mais le plus important encore et de beaucoup, est la part prise par Philippe Guignard à des œuvres collectives, ainsi il a travaillé une partie de sa vie à l'édition en 48 volumes commencée en 1896, des œuvres complètes du théologien Denys le Chartreux, le « docteur extatique », 1394-1471. Les écrits de Denys le Chartreux sont du plus haut intérêt pour les études de théologie et de scolastique. Philippe

Guignard a aussi employé de longues années à classer les riches archives du Carmel de Beaune.

« Parlant ou entendant plusieurs langues, d'une érudition on peut dire universelle, ayant un sentiment élevé et très personnel des arts, bien qu'il eût peu voyagé et par conséquent peu vu, Philippe Guignard méritait l'éloge délicat que fait Charles de Brosses du président Bouhier : « Il a l'air de ne savoir que ce qu'on demande, mais il sait tout ce qu'on lui demande. » Sa réputation d'érudit était grande au dehors, même à l'étranger, alors que son extrême modestie le faisait presque ignorer du grand public de Dijon.

« L'homme privé était la bonté, la bienveillance, la serviabilité mêmes ; à tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher et de pénétrer dans l'intimité de son âme, il inspirait la vénération, l'affection et le respect.

« La disparition d'un tel homme est un grand deuil pour la Société dont il était l'honneur, pour la ville de Dijon, pour la cause de l'érudition supérieure, pour tous ceux enfin qui ont été assez heureux pour être de ses amis. »

M. le président remercie M. Chabeuf d'avoir été l'interprète des sentiments de l'Académie et déclare la séance levée en signe de deuil.

Séance du 12 avril 1905.

PRÉSIDENCE DE M. L. COLLOT, *président*.

M. Marlot, correspondant, adresse à l'Académie deux brochures dont il est l'auteur : *Fouilles sur l'emplacement de l'ancienne église d'Arleuf*. — *Excursions à Issy-l'Evêque et à Grury*. L'Académie remercie M. Marlot.

La *Société d'histoire naturelle de Schleswig-Holstein* invite l'Académie aux fêtes qui auront lieu les 17 et 18 juin à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation.

L'Académie de Reims adresse une lettre-circulaire aux

sociétés savantes des départements pour les inviter à intervenir auprès des pouvoirs publics dans le but d'assurer la conservation des monuments religieux qui peuvent avoir à souffrir par suite de la séparation des Eglises et de l'Etat.

L'Académie délibère que sans intervenir même accessoirement dans les questions politiques et religieuses que soulève la loi en ce moment discutée par le Parlement, il est de son devoir d'émettre le vœu que la législation future assure la conservation et l'intégrité matérielle et morale des édifices religieux qui sont une des plus précieuses parures artistiques de la France. C'est pourquoi elle adhère à la proposition de l'Académie de Reims et charge M. le vicomte d'Avout, membre de la *Société française d'archéologie*, de collaborer avec M. le président à la lettre de réponse qui sera envoyée à l'Académie de Reims.

Sur le rapport de M. Chabeuf, et M. Collot s'étant retiré, l'Académie vote l'insertion dans le volume en cours de publication, du mémoire de M. Collot sur un fragment de reptile fossile trouvé sur le territoire de Saint-Seine-l'Abbaye.

M. le président de la commission d'organisation du Congrès scientifique de Vienne (Autriche) communique le texte des documents destinés à servir de base aux débats qui auront lieu dans le congrès qui se tiendra du 11 au 18 juin 1905.

Pour M. Dumay empêché, M. Chabeuf donne lecture d'une notice sur M. Victor-Bénigne Flour de Saint-Genis, président de la *Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, récemment décédé.

« Le 13 novembre 1904, l'Académie perdait l'un de ses plus anciens correspondants, M. Flour de Saint-Genis, décédé en son château de la Rochette, commune de Vic-de-Chassenay, dans sa 74e année.

« M. de Saint-Genis, d'abord inspecteur des finances, puis conservateur des hypothèques à Paris, appartenait à l'Académie depuis le 13 décembre 1865. — Entré le 8 septembre 1896 à la Société des sciences historiques et naturelles de

Semur, qu'il se plaisait à regarder comme sa seconde famille, il en devint président le 22 décembre 1898 et conserva cette fonction jusqu'à sa mort.

« La préoccupation constante de ses dernières années fut l'installation des collections de la société dans les salles de la tour de l'Orle d'or. Quelques jours encore et il aurait fait à ses confrères les honneurs de la tour restaurée.

« Correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, auteur d'une *Histoire de la Savoie*, qui lui valut le prix Gobert en 1871, il composa en outre un grand nombre d'ouvrages sur l'administration, la mutualité, l'agriculture, couronnés par l'Institut. Voici le titre de ses principales publications :

« *Dix ans d'administration française en Savoie*, études statistiques sur le prix de l'annexion (ouvrage couronné par l'Académie des Sciences, 1865). — *Statistiques de la vie humaine et de l'Instruction primaire avant 1789*, d'après les registres des paroisses de la ville de Chatellerault (ouvrage couronné par l'Académie des Sciences en 1879). — *La crise agricole* (mention honorable décernée par l'Académie des Sciences morales et politiques, 1890). — *Les ressources de la mutualité, études sur les associations ouvrières et patronales* (Couronné par le Musée social, 1898). — *Assurances ouvrières et agricoles en France et à l'étranger* (Récompensé par le Musée social, 1900). — *L'œuvre économique de Charles Dunoyer* (couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques). — *Le Crédit territorial en France et la réforme hypothécaire*, 1889. — *La sécurité du titre foncier et la publicité hypothécaire*, 1890. — *La Commission du cadastre et les livres fonciers*, 1892. — *Histoire documentaire et philosophique de l'administration des Domaines*, 1900-1902. — *La Banque de France à travers le siècle*, 1896. — *La propriété rurale en France* (couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques, 1901). — Entre temps, M. de Saint-Genis ne dédaignait pas de s'exercer dans d'agréables poésies dont plusieurs recueils ont été publiés.

« M. Flour de Saint-Genis descendait d'une ancienne famille

du Dauphiné qui porte *d'or à une tour de sable ajourée et maçonnée d'argent.*

« Quelles épreuves cette famille eut-elle à subir pendant la révolution ? Je l'ignore. Toujours est-il que l'orage qui passa sur la France à la fin du XVIIIe siècle la déracina de sa province et l'emporta jusqu'en Italie.

« En effet, le grand-père de notre confrère, François-Alexandre de Saint-Genis, qui fut plus tard créé chevalier de Saint-Louis, résidait à Turin en 1801. C'est là que, de son mariage avec Marie-Constance de Montrond — appartenant aussi à une famille du Dauphiné — naquit un fils, Henri, qui épousa, le 16 février 1830, à Dijon, Paule-Anastasie Agnely, née à Cotignac, département du Var.

« Le 7 décembre suivant, de cette union, naissait à Dijon celui qui fait l'objet de cette notice et qui reçut à son baptême les prénoms de Victor-Bénigne. Par ce dernier, il avait conquis droit de cité en Bourgogne, aussi est-ce en Auxois, qu'il a voulu passer ses dernières années et finir ses jours.

« Mais, comment expliquer cette union, à Dijon, d'un mari Dauphinois et d'une femme Provençale ? — Tout naturellement, quand on saura qu'au moment de son mariage, Henri de Saint-Genis était receveur de l'enregistrement de Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or), et que Paule Agnely était la nièce et la pupille de Bressier, qui exerça les fonctions de Directeur de l'Enregistrement à Dijon, de 1824 à 1846.

« Pour certains d'entre nous, ce nom est bien inconnu, et cependant ceux qui ont parcouru les volumes de nos Mémoires savent que Bressier fut élu membre résidant de notre Académie le 8 décembre 1824 et qu'il en fut président de 1827 à 1831, et vice-président de 1831 à 1836.

« Bressier était un poète élégant, qui composa de jolies fables publiées en partie dans un volume in-12, imprimé chez Didot en 1828, et réimprimé chez Hachette en 1837, — en partie dans les *Mémoires de l'Académie* de 1825 à 1846.

« Pendant le séjour de vingt-deux ans qu'il fit à Dijon, Bressier sut gagner l'amitié de tous les lettrés de son temps. Ses nominations successives à la présidence et à la vice-présidence de l'Académie sont la meilleure preuve de l'estime

dont il était entouré. Gabriel Peignot, le Dr Poncet, furent témoins du mariage de sa nièce (1) et, avant de quitter Dijon, il laissa, comme souvenir, à Bénigne Toussaint, son confrère à l'Académie, qu'il appelle « son excellent ami », un album contenant neuf fables inédites.

« Laissez-moi vous en citer au moins une dont la morale est de tous les temps :

UN CONSEIL DE SADI

FABLE

Certain Persan disait au poète Sadi :
Plaignez-moi, les fâcheux m'obsèdent ;
Je voudrais être seul et je suis étourdi
Du caquet de ces gens qui chez moi se succèdent.
Mon voisin, sans les offenser,
N'est-il aucun moyen de s'en débarrasser ?
— J'en sais un excellent, infaillible peut-être :
Aux riches, témoignez le désir d'emprunter ;
Aux indigents, hâtez-vous de prêter.
Vous les verrez tous disparaître.

Séance du 10 mai 1905.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

MM. le baron Roger Portalis, Émile Roy, Bergeret, Berthoud, Matruchot, Fourier, Gareau et Coulbois remercient l'Académie des médailles qui leur ont été décernées.

La Société d'agriculture de Seine-et-Oise adresse le programme des prix à décerner en 1906.

(1) Les deux autres témoins étaient Charles Flour de Saint-Genis, 29 ans, contrôleur des domaines au Havre, frère de l'époux, et Augustin-Marin Agnely, 30 ans, receveur des domaines à Semur-en-Auxois, frère de l'épouse.

La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut envoie le programme des concours de 1905 ;

L'Académie royale néerlandaise celui d'un concours de poésie en 1906.

Deux brochures sont offertes à l'Académie par M. Joseph Calmette, ancien élève de l'École des Chartes et de l'École de Rome, professeur d'Histoire de la Bourgogne et d'Histoire de l'Art bourguignon à la Faculté des Lettres. Elles sont intitulées : 1° L'*Origine bourguignonne de l'Alliance austro-espagnole ;* — 2° *Une ambassade espagnole à la cour de Bourgogne en 1477.*

Le Dr Santos-Lucas, professeur à l'Ecole polytechnique de Lisbonne, adresse une brochure intitulée : *Quelques mots sur les mathématiques en Portugal*, dans laquelle il défend les travaux de M. Antonio Cabreira, membre de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, notre correspondant.

M. Collot, président, fait hommage à l'Académie d'une note qu'il a publiée dans le Bulletin de la Société géologique de France (1), sur le « Pliocène et le Quaternaire de la région du bas-Rhône. » Il s'est attaché à la distinction des alluvions caillouteuses déposées successivement dans cette région.

« Dans le nord de la Crau, contre la chaîne des Alpilhes, de même que sur sa rive droite, ce fleuve a accumulé des cailloux parmi lesquels ne figurent pas les roches du bassin de la Durance. Ce poudingue s'élève jusque vers 170 m. Il est superposé aux argiles et sables à coquilles marines de la mer pliocène et a dû se former à mesure que celle-ci se retirait de la vallée du Rhône. Le plateau, du bord duquel Saint-Gilles, sur la rive droite, domine le bas-Rhône, a été formé un peu plus bas et plus tard.

« A une époque plus récente encore, la Durance, arrivant par le pertuis de Lamanon, au N.-E. de la Crau, a formé cette dernière plaine, delta dont le sommet est justement à Lamanon (111m) et dont la pente va vers le S.-O. Les cailloux

(1) B. S. G. 4e série, tome IV, page 401, année 1904.

en sont des calcaires et des grès identiques à ceux que roule actuellement la Durance ; les roches vertes, y compris la variolite (1) qui est si exclusivement caractéristique de ce bassin, y sont abondantes.

« Le Rhône et la Durance en formant de nouvelles plaines d'alluvions à des niveaux décroissants, détruisaient partiellement les anciennes, en remaniaient les éléments et atténuaient les séparations entre les unes et les autres, en rendant parfois la distinction difficile.

« Depuis que la Durance a abandonné le défilé de Lamanon pour s'écouler directement à l'ouest dans le Rhône, elle a graduellement creusé son lit à environ 25 m. plus bas.

« Ces abaissements du lit des fleuves, dont les étapes sont marquées par des terrasses d'alluvions, sont en rapport avec les abaissements du niveau relatif de la mer enregistrés par les plages maritimes qui se dessinent à diverses hauteurs au-dessus de la Méditerranée actuelle, auprès de Nice.

« Entre l'époque où la mer *miocène* recevait, dans le département de Vaucluse (à Cabrières d'Aigues), les variolites de la Durance et celles où ces roches contribuaient à former la Crau, se place celle où elles se répandirent sur la région de l'étang de Berre. On les y trouve, d'ailleurs très petites, jusque vers la cote 200 m., au sommet des collines. La surface qui les a reçues devait être très voisine du niveau de la mer. Depuis lors la sculpture du sol par les eaux courantes a dessiné les vallées qui aboutissent à l'étang et la cuvette même de celui-ci. Son fond étant à 10 m. au-dessous de la surface, il a fallu que la masse continentale se trouvât surélevée d'au moins 10 m. par rapport à la position actuelle. Un affaissement de 9 m. au-dessous de celle-ci a provoqué l'invasion des eaux salées et permis la formation d'une terrasse avec coquilles de l'étang à cette cote. Enfin, par un mouvement inverse, le niveau actuel s'est établi. »

(1) Ainsi nommée des globules durs qui, pendant l'usure des cailloux, restent en relief comme des boutons de variole, tranchant d'ailleurs par leur couleur claire sur le fond sombre de la roche.

Séance du 24 mai 1905

PRÉSIDENCE DE M. L. COLLOT, *président.*

M. le président communique la lettre par laquelle M. le docteur Soehting annonce à l'académie la mort de son père, le professeur Soehting, de Berlin, qui appartenait à la compagnie à titre de membre non résidant depuis le 16 août 1865. — Le secrétaire est chargé d'adresser la carte de l'académie au Dr Soehting.

M. Collot annonce la prochaine publication d'un travail très documenté de M. l'abbé Camille Martin sur *l'origine de l'écriture.* — L'homme est-il capable d'inventer l'écriture ? — L'a-t-il réellement inventée ? — Doit-on en attribuer la création à une inspiration surnaturelle ? — Origine des écritures figuratives, symboliques, hiéroglyphiques, et alphabétiques ; — telles sont les grandes lignes de ce travail.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres du Visconsin, dont le siège est à Madison, demande certains volumes de nos *mémoires*, qui manquent à sa collection. Il sera fait droit à sa requête, dans la limite du possible.

L'Université de Californie, à Berkley, et le *Lloyd Library*, à Cincinnati, Etat d'Ohio (États-Unis d'Amérique) demandent à échanger leurs publications avec les nôtres. — Ce double échange est accepté et les trois derniers volumes des mémoires seront envoyés au *Lloyd Library*.

M. le vicomte d'Avout rend compte de quelques-unes des publications reçues par l'Académie.

« Au *Journal des savants* est un très intéressant article intitulé *le Secret de Madame Infante et les origines de la Guerre de Sept ans*. On a cru longtemps, et de graves historiens l'ont répété, que cette guerre, ou tout au moins le renversement des alliances de la France, avait été amenée par un billet de Marie-Thérèse à Mme de Pompadour, dans lequel la fière Impératrice l'appelait *Ma cousine*. Il semble

que l'abandon de l'alliance prussienne et l'adoption de l'alliance autrichienne auraient eu des causes plus sérieuses.— La jeune duchesse de Parme, fille aînée de Louis XV, épouse d'un Infant d'Espagne, femme intelligente et ambitieuse, désirait échanger son petit duché contre un plus vaste Etat ; elle s'en ouvrit à l'abbé, plus tard cardinal de Bernis, familier de Mme de Pompadour, qui se trouvait en mission près d'elle. Bernis y vit un moyen d'affermir son crédit à la Cour, et la favorite de son côté pensa qu'en étant agréable à la fille chérie du Roi elle consoliderait sa situation auprès du monarque. La Cour d'Autriche, qui ne cessait de regretter la Silésie, accueillit avec faveur les ouvertures en ce sens ; Bernis fut appelé au ministère des Affaires Étrangères, Choiseul reçut l'ambassade de Vienne ; il fut convenu que le duc de Parme aurait en échange de son duché les pays bas autrichiens.— Tels sont les faits que nous révèle le livre de M. H. Sage. On connaissait l'échange promis entre Parme et les Pays-Bas, mais on ignorait le *Secret de Madame Infante* et les démarches actives de la jeune duchesse ; la question s'éclaire d'un nouveau jour, ceci sans écarter absolument le billet de Marie-Thérèse à Mme de Pompadour, lequel a pu être une des circonstances accessoires de l'affaire, mais n'en a point été la cause primordiale et décisive.

« A la *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, Jeanne d'Arc tient naturellement la première place. On sait que la question de nationalité de la Pucelle, si longtemps débattue entre Lorraine et Champagne, semble être aujourd'hui résolue en faveur de cette dernière province. M. Vallon l'indiquait déjà dans son bel ouvrage, et les travaux postérieurs, ont confirmé cette indication. Le village de Domrémy était partagé par la Meuse en deux souverainetés, l'une relevant du duché de Bar, l'autre du domaine royal, prévôté d'Andelot, bailliage de Chaumont-en-Bassigny, province de Champagne ; or la maison de Jeanne, qui existe encore, se trouvait sur la rive champenoise.— La maison dite de Jeanne d'Arc, à Orléans, où l'héroïne résida pendant le siège, est menacée de démolition, ou tout au moins de transformation,

pour cause de mise à l'alignement; la fenêtre par laquelle Jeanne se fit passer son étendard, alors que, déjà en selle, elle se disposait à courir sus à l'Anglais, disparaîtrait dans cette transformation, au grand regret de tous les admirateurs de l'héroïne. — L'anniversaire de la délivrance d'Orléans par la Pucelle est célébré chaque année solennellement dans cette ville; il est célébré de même à Jargeau, sur la Loire. Cette année, en la petite cité, la cérémonie coïncidait avec la pose d'une plaque commémorative en l'honneur des frères Gangnières, originaires de Jargeau, de famille modeste, fils d'un simple boucher. Cinq d'entre eux servirent dans les armées de Louis XIII et de Louis XIV; trois furent généraux; l'un même, le lieutenant général Jean Gangnières, devint comte de Souvigny (1). Le fait est intéressant, car il prouve, une fois de plus, que, sous l'ancien régime, la noblesse n'était pas une condition essentielle pour parvenir aux grades élevés dans l'armée : le mérite savait s'y faire sa place. »

Séance du 21 juin 1905.

PRÉSIDENCE DE M. L. COLLOT, *président*.

L'administration de la Bibliothèque nationale de Florence annonce la mort de M. le commandeur Désiderio Chilovi, bibliothécaire en chef, décédé à Florence le 8 juin 1905.

M. Lepesqueur, trésorier de la Société indo-chinoise de France, adresse à l'Académie une brochure de lui : *La France et le Siam*.

(1) L'anoblissement de Jean Gangnières est de 1645; il fut reçu de noblesse en 1668 et fait comte de Souvigny en 1671; il portait : *d'azur à trois besans d'or*. Le célèbre collectionneur François Roger de Gaignières — 1642-1715 — le nom s'écrivait aussi de cette manière — appartenait-il à cette famille?

M. le président donne lecture du programme rédigé par la commission nommée pour la mise au concours d'un *Manuel d'histoire de Bourgogne*, en exécution des délibérations prises par le conseil général du département.

Sur le rapport de M. Chabeuf, au nom de la commission nommée à la dernière séance, et qui se composait de MM. d'Avout, Chabeuf et Dumay, l'Académie vote l'impression dans le volume des mémoires en cours de publication des *Lettres de l'avocat Cortot*, présentées par M. A. Huguenin, ainsi que de la préface dont les a fait précéder l'éditeur.

M. Collot fait la communication suivante :

« Sans croire que nous soyons appelés à rivaliser pour la production du pétrole avec les États-Unis ou avec le Caucase, il paraît néanmoins intéressant de constater que ce combustible existe près de nous. En creusant une galerie, à 400 mètres de profondeur, dans le domaine minier de Blanzy, on a trouvé un banc de grès fissuré imprégné d'une matière visqueuse qui n'est autre que du pétrole brut. On a pu en recueillir 600 litres en quelques jours. Un peu plus loin on a pénétré dans des schistes noirs du même âge que ceux qui, à Autun, sont extraits et distillés pour faire de l'huile de schiste.

« Les deux produits n'ont d'ailleurs rien de commun comme origine et leur voisinage est fortuit. L'huile de schiste s'obtient de la décomposition, par le feu, des matières végétales et animales mêlées, dans le fond d'un ancien lac, au limon qui est devenu le schiste. Le pétrole est le produit naturel d'une réaction de même ordre que celle qui donne l'acétylène par le contact de l'eau et du carbure de calcium, réaction accomplie dans les profondeurs de la terre et dont la matière première, contrairement au cas précédent, n'a pas eu vie. La benzine, l'un des produits de la distillation de la houille et des schistes, manque dans le pétrole de Blanzy, de même que dans ceux d'Amérique, auxquels il est très semblable. Dans certains gisements nord-américains où le pétrole et la houille coexistent le premier est au-dessous de la seconde, et non au-dessus ; en outre il en

est séparé par un banc d'argile humide qui est imperméable pour lui : ces circonstances ne permettent pas de considérer le pétrole comme provenant d'une sorte de distillation de la houille ou des matières végétales qui ont produit celle-ci. D'autre part, la concomitance des hydrocarbures du pétrole et de l'eau salée, comme dans les volcans et les salses, rattache le pétrole aux phénomènes d'origine profonde.

« L'industrie du fer s'est développée en Meurthe-et-Moselle depuis quelques années à tel point que ce département fournit actuellement à lui seul les 2 3 de la fonte produite en France. Les minerais de cette région sont phosphoreux, mais ce n'est plus un défaut sérieux pour la fabrication du fer doux, depuis qu'on sait se débarrasser facilement du phosphore qui souille la fonte, et comme les gisements sont étendus, réguliers, d'exploitation facile, l'usage de ce minerai s'est largement développé. Pour l'extraire et surtout pour le traiter, il faut de la houille. Si on pouvait trouver sous les terrains secondaires de Meurthe-et-Moselle le prolongement des couches de houille du bassin de Sarrebruck, qui est au N.-E , l'industrie du département bénéficierait des sommes payées pour transport, pour droits de douane, pour bénéfice d'exploitation. Le supplément de frais qu'entrainerait l'exploitation de la houille à plus grande profondeur en Meurthe-et-Moselle dût-il représenter une charge égale à celle qui disparaîtrait ainsi, il subsisterait encore, pour la sidérurgie locale, l'avantage inappréciable de l'indépendance.

« Ces raisons mises en évidence par la crise houillère de 1900, orientèrent les sidérurgistes vers la recherche des gîtes houillers. M. Nicklès, professeur à la faculté des sciences de Nancy, consulté sur les chances de succès d'une semblable recherche, désigna, dans les environs de Pont-à-Mousson, les points les plus favorables. Le terrain secondaire de la Lorraine est presque horizontal, mais on y observe çà et là quelques bombements qu'on peut considérer comme dus à la répétition atténuée d'un mouvement ayant affecté les terrains anciens, permien, houiller ou autres, avant que le terrain secondaire se déposât sur eux.

On peut donc s'attendre à trouver là les terrains anciens relevés en une protubérance dont les érosions antérieures au recouvrement secondaire ont enlevé le sommet: le permien qui, à Sarrebruck, recouvre le houiller, a ainsi pu disparaître. En outre le relief que ce bombement aurait encore conservé aurait empêché les dépôts secondaires de s'y accumuler aussi épais que dans les dépressions voisines. Pour cette raison de tels points ont été désignés par M. Nicklès comme ceux où le terrain houiller pouvait être rencontré le plus près de la surface. D'ailleurs en des points déjà plus rapprochés de Pont-à-Mousson que de Sarrebruck, des sondages ont démontré que la houille exploitable s'avance dans la direction de la frontière. Encouragés par ce fait, les industriels se sont mis hardiment à sonder en Meurthe-et-Moselle. Les recherches ont obtenu déjà un certain succès. A Pont-à-Mousson un lit de charbon de 70 centimètres d'épaisseur a été rencontré à 819 mètres de profondeur. A Eply, non loin de là, on est entré dans le terrain houiller à la profondeur très réduite de 659 mètres, conformément à l'espérance que M. Nicklès avait fait concevoir pour ce point. Un lit de houille trop mince a été coupé à 691 mètres; on espère en trouver de plus épais, d'autant plus que l'étude des plantes rencontrées a fait voir qu'on était dans la zone riche de Sarrebruck. »

Revenant sur la communication faite à l'une des dernières séances sur la nationalité de Jeanne d'Arc, M. Chabeuf présente les observations suivantes :

« Ce n'est pas sans une certaine surprise que je vois encore le débat ouvert sur la question de savoir si Jeanne d'Arc était Lorraine, c'est-à-dire étrangère, ou Champenoise et Française. Aussi ne puis-je qu'adhérer aux conclusions de M. le vicomte d'Avout; mais puisqu'il faut prouver l'évidence même, je crois devoir intervenir dans la discussion toujours pendante.

« Et d'abord je ferai une observation : il tombe sous le sens que si Jeanne eût été Lorraine, comme femme, comme chrétienne, elle aurait pu s'apitoyer sur les maux de la France, à peu près comme une Belge vivant près de la

frontière sur nos misères de 1870, mais c'est tout. La confusion et l'erreur viennent d'un mot du poète François Villon dans sa *Ballade des dames du temps jadis :*

Jehanne, la bonne Lorraïne.

« Naturellement les Lorrains s'en sont emparés et ne veulent plus lâcher prise ; la France a répété docilement parce que quand on a trouvé une formule, surtout si elle est fausse, il y en a pour l'éternité des choses humaines. C'est la « bonne Française » qu'il faudrait dire, mais on ne le dira jamais.

« La question n'est d'ailleurs pas nouvelle et j'ai eu entre les mains un petit volume factice ayant appartenu à M. Guillaume Fourier dans lequel se trouvait un mémoire dont voici le texte.

DISCOVRS SOMMAIRE
TANT DV NOM & DES
ARMES QVE DE LA NAISSANCE &
PARENTÉ DE LA PVCELLE
D'ORLÉANS & DE
SES FRÈRES
EXTRAICT
DE PLVSIEVRS PATENTES & ARRESTS, ENQUESTES
& INFORMATIONS, CONTRACTS & AVTRES
TILTRES QVI SONT PAR DEUERS LES AISNEZ DE
CHACVNE DES FAMILLES DESCENDVES DES FRÈRES DE LA DITE PVCELLE
EN OCTOBRE 1612

70 p.p. in-8°

« Voici quelques extraits de ce volume probablement rare :

« Jeanne Darc, vulgairement appellée la Pucelle d'Or-
« léans, nacquit et fut baptisée au village de Dompremy, pa-
« roisse de Greux, en France, situiez sur la rivière de Meuze,
« frontière de Champagne, prévoté d'Andelot, bailliage de
« Chaumont en Bassigny, élection de Langres et diocèse de

« Toul qui a son ressort partie en France partie en Lorraine.

« On a dit que les villages de Greux et de Dompremy « sont du Barrois et par conséquent appartiennent à la Lor- « raine. Peut-être les villages de Greux et de Dompremy « étant limitrophes, certaines parties peuvent être du Bar- « rois. Mais quand même tout seroit Barrois, cela ne ferait « pas de Jeanne Darc une Lorraine puisque le duché de Bar « relevoit de la France et d'ailleurs n'étoit pas uni à la « Lorraine en ce temps. ».

« Ces derniers mots sont à retenir, parce qu'ils nous donnent l'origine, la clé de l'erreur commise. M. d'Arbois de Jubainville, un Lorrain de naissance et né à Nancy de deux familles lorraines, m'avait déjà fait remarquer dans une conversation déjà ancienne, que le duché de Bar relevant de la couronne et ressortissant au Parlement de Paris, ne fut réuni à la Lorraine que par le duc René d'Anjou et postérieurement à la mort de Jeanne d'Arc. L'habitude vint naturellement de considérer les deux états comme ne faisant qu'un et de là l'erreur de Villon né l'année même où mourait la Pucelle. Il est à peine nécessaire de dire qu'un poète comme Villon n'est pas une autorité en matière historique.

« Le volume de 1612 rapporte d'ailleurs toute une série d'actes qui ne laissent aucun doute sur la nationalité de Jeanne et de sa famille : Lettres patentes de Charles VII du 31 juillet 1429, après le sacre qui est du 17, données à Chateau-Thierry, signées Budé, exemptant les habitants de Greux et Dompremy de toutes tailles, aides et subventions, et elles portent expressément que ces paroisses sont du bailliage de Chaumont. Confirmation en est donnée le même jour par une sentence d'entérinement donnée par M. Regnier de Bouligny, conseiller du Roi, et signée N. Fontenelles.

« Autres lettres données à Chinon le 6 février 1459, la 38e année du règne de Charles VII ; les habitants de Greux et Dompremy étant troublés dans leur exemption, le roi les y confirme « En faveur de la dite Pucelle natisve d'icelle paroisse et en laquelle sont ses parents ». Lettres vérifiées et exécutées par sentence des Elus de Langres, du 1er avril 1459, avant Pâques.

« Confirmation par Louis XIII donnée à Paris, en juin 1610, vérifiées et enregistrées en la Cour des Aides, le 28 du même mois, au vu de toutes les pièces antérieures, entre autres les extraits des comptes de Paris où on voit que d'après les rôles des tailles de l'élection de Chaumont, la paroisse de Greux est portée avec la mention *néant* « à cause de la Pucelle » pour les années de 1598 à 1608. D'après l'auteur anonyme de 1612, cette mention *néant* se voyait encore de son temps sur tous les registres des tailles au nom de Greux. Si les lettres patentes de 1459 sont versées à Langres et non à Chaumont, c'est qu'il n'y avait alors d'élections que dans les villes épiscopales ; plus tard on en établit une à Chaumont et on y incorpora Greux.

« D'après l'auteur le père de Jeanne, Jacques Darc, — il écrit toujours ainsi, mais on sait que l'apostrophe était peu en usage autrefois — avait pour armes, ce qui semble un peu difficile à croire, *un arc bandé de trois flèches*. Si la famille était originaire d'Arc-en-Barrois, qui, notons-le en passant, était Bourgogne, elle eut pour habitat postérieur Sepfonds — Ceffonds — près de Montierender, Champagne, aujourd'hui département de la Haute-Marne; elle était ancienne, considérée et dans l'aisance. Jacques avait deux frères, Nicolas, l'aîné; dont la veuve fut la marraine de Jeanne, et Jean qui conduisit sa nièce à Vaucouleurs.

« Isabelle Romée, la mère de Jeanne, a été nommée aussi Isabelle Vouthon, parce qu'elle était originaire d'un lieu voisin de Domrémy, Vouthon, aujourd'hui département de la Meuse, arrondissement de Commercy, canton de Gondrecourt. Elle avait un frère, Jean, et une sœur, Aveline ; Jean se retira au village de Sermaize, prévoté de Vitry-le-François, aujourd'hui Sermaize-les-Bains, Marne, arrondissement de Vitry, canton de Tiéblemont-Farémont, et prit le nom de Vouthon. D'Elisabeth Conil, il eut plusieurs enfants, entre autres Nicolas Romée dit de Vouthon, religieux profès à Cheminon, abbaye de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Châlons-sur-Marne ; il fut chapelain de Jeanne. Une fille, Marguerite, se maria et eut lignée. Aveline épousa Jean de Vauseul et eut aussi lignée.

« Les frères de Jeanne furent spécialement compris dans la charte d'anoblissement de décembre 1429, donnée à Meung-sur-Yères, registrée par la chambre des comptes de Paris, alors séant à Bourges, le 16 janvier suivant. Ce sont eux qui furent demandeurs dans le procès de réhabilitation terminé par l'arrêt du 7 juillet 1456. Jacques Darc avait peu survécu à sa fille, mais Isabelle Romée vivait encore. L'un des frères était qualifié de chevalier, l'autre de prévot de Vaucouleurs ; dans les qualités prises le 2 juillet 1456, ces frères se nommaient Jacquenin, Jean et Pierre ; le premier mourut sans enfants, Jean prit le titre de *du Lis* et mourut prévot de Vaucouleurs en 1460. Il eut deux fils Claude et Étienne ou Thevenin et une fille Marguerite ; Claude fut procureur fiscal des seigneuries de Greux et Domrémy ; il est toujours nommé *du Lis*, notamment dans des actes des 19 avril 1483, 4 juillet 1498, 11 juillet 1502.

« Étienne ou Thevenin eut trois enfants, Claude, Didier et Didon ; Claude fut curé de Greux et Domrémy ; son testament est du 8 novembre 1549.

« Marguerite du Lis conduite à Orléans par son aïeule auprès de Pierre du Lis, épousa Antoine de Donnet, écuyer, sieur de Montoz.

« J'ai cru pouvoir emprunter au volume de 1612 ces quelques renseignements généalogiques ; mais l'intérêt de ce petit ouvrage est manifestement dans les indications relatives à la nationalité de Jeanne. Et ils semblent assez concluants pour mettre fin à toute discussion ultérieure. »

Séance du 5 juillet 1905.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. Ernest Champeaux, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Dijon, ayant été élu en remplacement de

M. Joseph Garnier, prend séance et prononce un discours auquel répond M. le président.

M. le président annonce que dans la séance solennelle du dimanche 2 juillet, M. Stéphen Liégeard, président de la *Société nationale d'encouragement au Bien*, a reçu la croix d'officier de la Légion d'Honneur, de la main de M. Etienne, ministre de l'Intérieur, présent à la séance. M. le président estime que l'Académie de Dijon reçoit un grand honneur en la personne d'un de ses membres les plus éminents et les plus sympathiques. Il propose que les félicitations de l'Académie soient officiellement adressées par lui à M. Stéphen Liégeard, ce qui est voté par acclamation.

MM. Durand, directeur de l'Ecole d'Agriculture d'Ecully, Rhône, A. Guicherd, professeur départemental d'agriculture de la Côte-d'Or, offrent à l'Académie la seconde édition d'un ouvrage que cette compagnie a couronné en 1896 — *La Culture de la vigne en Côte-d'Or*, Dijon, Rey, 1905 — 1 vol. in-8° ; cette nouvelle édition, ornée de nombreuses gravures, est mise au courant du dernier état de la science viticole.

La section littéraire de l'*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres* de la Rochelle annonce l'ouverture d'un concours de poésie et de prose ; le programme envoyé indique les conditions de ce concours ; les manuscrits devront être déposés avant le 15 novembre 1905.

M. Champeaux expose le résultat des recherches auxquelles il s'est livré à la demande de la commission chargée par l'Académie de compléter l'*Introduction aux Chartes des Communes*, l'œuvre interrompue de Joseph Garnier. Il a été assez heureux pour retrouver dans les papiers de Joseph Garnier, déposés à la Bibliothèque publique de Dijon, le manuscrit de la fin du chapitre XVII, § 6, *Industrie et Commerce*, dont l'impression est interrompue brusquement sur un mot coupé, à la p. 520 du volume.

D'autre part, Joseph Garnier avait publié comme supplément à l'*Annuaire départemental* pour l'année 1892, le chapitre relatif au service militaire. Par conséquent pour terminer l'œuvre, il ne reste à rédiger que la fin du

chapitre XVII, § 7 et 8, *Sûreté et Salubrité publiques*, et les chapitres relatifs aux biens communaux, aux impositions, à l'instruction publique et aux établissements de bienfaisance.

M. Champeaux accepte, sur le désir exprimé par l'Académie, de faire ce travail, qui avant d'être livré à l'impression sera soumis à la commission spéciale. Puis il est décidé que chacun de ces chapitres et paragraphes sera inséré à la place même qui leur avait été assignée par Joseph Garnier, dans le programme mis en tête de l'ouvrage en indiquant avec soin la part qui revient à chacun des auteurs.

M. le président annonce que le tome IXe, 4e série des *Mémoires*, est en distribution, et en remet un exemplaire à chacun des membres présents.

Notification sera faite aux membres non résidants que, conformément à la délibération du 16 novembre 1898, ce volume est à leur disposition chez M. Nourry, libraire de l'Académie, place Saint-Etienne, à Dijon.

M. le président déclare clos les travaux de l'Académie, pour l'année 1904-1905, et la compagnie s'ajourne au mercredi 15 novembre 1905.

Séance du 15 novembre 1905.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président communique à l'Académie :

1° Une lettre par laquelle M. Stephen Liégeard, membre résidant, président de la *Société nationale d'encouragement au bien*, remercie l'Académie des félicitations qu'elle lui a adressées au sujet de sa promotion au grade d'officier de la Légion d'Honneur.

2° L'avis de décès de M. Paul Charron, président de la Société de géographie de Rochefort-sur-Mer, décédé le 9 oc-

tobre 1905, à l'âge de 73 ans ; et celui de M. Vincent Borbas de Déhéter, professeur à l'Université de Budapest, mort le 17 juillet 1905, à l'âge de 61 ans.

3° L'invitation adressée par *l'Académie royale d'archéologie de Belgique* à toutes les sociétés avec lesquelles elle est en relation, d'assister aux réunions archéologiques qu'elle organise à l'occasion des fêtes du 75e anniversaire de l'indépendance de la Belgique.

4° Le ministère de l'Instruction publique et un grand nombre de sociétés correspondantes accusent réception de l'envoi du tome IX, 4e série des Mémoires.

5° La Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts envoie le premier n° du *Bulletin de la fédération amicale des sociétés savantes de province*, contenant le compte rendu des travaux de l'année 1903 avec une demande de souscription.

6° La *Société d'histoire naturelle d'Autun* annonce qu'elle est autorisée à émettre 300.000 billets de loterie, à 1 franc, dont le produit sera consacré à construire un musée destiné à mettre ses importantes collections à l'abri de toute éventualité fâcheuse et à la portée de tous.

7° La *Société d'études d'Avallon* annonce qu'elle vient d'acquérir les restes du prieuré de Saint-Jean-les-Bons-Hommes, qui étaient sur le point d'être démolis. Elle fait valoir l'intérêt que présentent, au point de vue de l'art et de l'archéologie, ces remarquables vestiges de l'architecture du XIIIe siècle, et sollicite le concours de l'Académie pour l'aider à acquitter la dette qu'elle vient de contracter.

L'Académie, conformément à un usage invariable et qui lui est imposé par l'état de son budget, a le regret de ne pouvoir faire droit à cette demande.

8° M. le ministre de l'Instruction publique adresse à la compagnie :

I. *Rapports scientifiques sur les travaux entrepris en 1904, au moyen de subventions de la Caisse des recherches scientifiques*, br. in-4°, 1905.

II. *Liste des membres du Comité des travaux historiques*, br. in-8°, 1905.

III. *Bulletin du Comité des sociétés des beaux-arts des départements*, 15 août 1905, n° 28.

IV. *Discours prononcés à la séance générale du congrès des sociétés savantes à Alger*, le 26 avril 1905, par MM. Héron de Villefosse, Stéphane Gsell, et Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, 1905.

V. *Programme du congrès des sociétés savantes à la Sorbonne* en 1906.

9° *Rapport de M. le préfet au conseil général de la Côte-d'Or* (Session d'août 1905).

10° Sept brochures relatives à la Botanique par M. le Dr Bonnet, membre non résidant, préparateur au muséum d'histoire naturelle de Paris, et délégué par cette compagnie au congrès international de botanique de Vienne. Dons de l'auteur.

11° *Supplément à la petite flore des champignons les plus vulgaires*, par M. Bigeard, don de l'auteur.

12° *Note bryologique sur Saint-Gervais-les-Bains et la vallée de l'Arve*, par M. Auguste Martin, membre de la Société des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg (1905), don de l'auteur.

13° *Revue préhistorique illustrée de l'est de la France* (Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine), fondée par M. Bouillerot, nos 1 et 2, don de l'auteur.

M. Antonin Cabreira, correspondant de l'Académie à Lisbonne, proteste contre sa radiation de membre de l'Académie royale des sciences de cette ville.

Le directeur de la revue paraissant sous le titre de *Notes d'art et d'archéologie*, 27, rue d'Ulm, à Paris, demande l'échange de cette publication contre les volumes de mémoires.

Les rédacteurs de la *Revue Mabillon* (Archives de la France monastique) demandent la même faveur.

Ces deux demandes sont accueillies et l'échange des publications est voté.

M. le comte de Panges, dans une lettre adressée à M. le président, proteste contre l'affirmation émise à la précédente séance par M. Chabeuf, sur la nationalité de Jeanne

d'Arc et déclare qu'à son point de vue elle est née en Lorraine. — L'Académie passe à l'ordre du jour.

M. Bouchel, membre de la *Société historique, archéologique et scientifique de Soissons*, signale l'omission faite par M. le vicomte d'Avout, dans sa *Notice sur l'histoire et les transformations du Journal des savants*, du nom de l'un de ses rédacteurs, au début du XVIIIe siècle, Louis de Héricourt, originaire de Soissons. M. le vicomte d'Avout est prié de répondre lui-même à l'observation de M. Bouchel.

M. Dumay dépose sur le bureau un rapport dans lequel M. le Dr Gillot, président de la Société des sciences naturelles d'Autun, vice-président de la Société Eduenne et délégué de l'Académie de Dijon au congrès international de Botanique de Vienne (Autriche), rend compte de la mission qui lui avait été confiée.

La lecture de ce mémoire est renvoyée à la prochaine séance.

Il est ensuite procédé à la nomination d'une commission de trois membres, composée de MM. Collot, d'Arbaumont et Picard, chargée, à cette même séance, de donner son avis sur la candidature de M. le Dr Gillot au titre de membre non résidant.

M. A. Huguenin propose l'insertion de tous les discours de réception dans les mémoires de la Compagnie.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Chabeuf, Oursel et quelques autres membres, il est décidé que sera seulement insérée dans les Mémoires la partie historique, littéraire ou scientifique d'un discours de réception.

La parole est donnée à M. Dumay pour la lecture de son rapport sur les fêtes du centenaire de l'Académie de Mâcon, fêtes auxquelles il avait été délégué pour représenter l'Académie.

« Messieurs,

« Au cours des réunions tenues à Autun, en septembre 1903, à l'occasion de l'inauguration du buste de Gabriel Bulliot, ancien président de la Société Eduenne, le dis-

tingué secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon avait, dans un toast chaleureux, invité les délégués des sociétés savantes de la région aux fêtes que devait célébrer cette compagnie, deux ans plus tard, en l'honneur du centenaire de sa fondation.

« J'acceptai sans hésiter cette invitation en votre nom persuadé que vous ratifieriez mon engagement.

« Je ne m'étais pas trompé, messieurs; vous avez bien voulu m'autoriser à vous représenter, les 9, 10 et 11 septembre dernier aux « fêtes jubilaires du centenaire de l'A- « cadémie de Mâcon ».

« L'accueil que j'ai reçu, je l'aurais tu s'il ne s'était adressé qu'à moi ; mais je ne puis vous dissimuler qu'en raison de l'âge fort respectable de notre Académie (1), j'avais l'honneur de siéger, dans les réunions, immédiatement après le délégué de la Société française d'archéologie.

« Tout, dans ces fêtes, était merveilleusement organisé et on ne sait vraiment ce qu'il convient d'admirer davantage de l'intérêt et de la variété du programme ou de l'éclat du cadre dans lequel elles se passaient.

« Vous n'ignorez pas, en effet, que, grâce à de généreux donateurs, l'Académie de Mâcon parvint, il y a quelques années, à réaliser le rêve qu'elle caressait depuis longtemps : acquérir l'hôtel Senecé et s'y installer (2).

PREMIÈRE JOURNÉE

« C'est dans les salons de cette magnifique demeure que, le 9 septembre, à deux heures de l'après-midi, le bureau de l'Académie, représenté par MM. Charles Pellorce, président, Lacroix, vice-président, Duréault, secrétaire perpétuel,

(1) Les lettres patentes pour l'établissement de l'Académie de Dijon sont datées du mois de juin 1740.

(2) Cet hôtel, du plus pur style Louis XV, a été acheté en 1896, par l'Académie de Mâcon, grâce aux libéralités testamentaires de l'un de ses membres M. Gallichon, et à une souscription ouverte parmi ses autres membres titulaires et associés.

et le Dr Biot, secrétaire adjoint, reçut les délégués des sociétés savantes.

« La cordialité de ce premier accueil fit immédiatement deviner quelle serait la note dominante de ces réunions.

« A trois heures, eut lieu, en présence de l'élite de la Société mâconnaise, la séance publique d'ouverture.

« Autour du bureau, se groupèrent de très nombreux délégués, dont je ne saurais reconstituer la liste complète mais parmi lesquels j'ai reconnu MM. Travers, directeur-adjoint de la Société française d'archéologie ; Jacquier et Desvernay, de l'Académie de Lyon ; Antoine Sallès, de la Société littéraire, historique et archéologique de la même ville ; le marquis de Virieu et Robert Ménadier, de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur ; Portier, Rouhier, Gindriez et le Dr Bauzon de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône ; Besançon et de Longevialle, de la Société des sciences et arts du Beaujolais ; de Saint-Venant, de la Société Nivernaise d'archéologie ; Joseph Déchelette, le Dr Gillot, Fr. Dejussieu, Gadant et Tremeau, de la Société Eduenne ; Marion, de Chambéry ; notre confrère, le vicomte d'Avout, qui représentait la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, et enfin, votre délégué.

« Le président, M. Pellorce, qui a l'inappréciable mérite d'avoir su conserver, à quatre-vingt-quatre ans avec les allures de la jeunesse, toute la fraîcheur d'un esprit délicat, ouvre la séance en remerciant tous ceux qui ont bien voulu répondre à son appel ; puis, il se pose cette question :

« Que dirions-nous si les fondateurs de notre société aca-
« démique revenaient à ce moment parmi nous et qu'ils
« nous demandent : Qu'avez-vous fait ? — L'Académie pour-
« rait simplement répondre par ces mots : « J'ai vécu. » —
« Ce ne serait pas toute la vérité ; notre compagnie ne s'est
« pas bornée à vivre ; elle a bien vécu ; elle a publié de nom-
« breux volumes d'Annales, elle a, dans la mesure de ses
« forces, suivi le mouvement qui s'est produit dans le do-
« maine des Lettres et des sciences pendant le dernier siècle ;
« elle a été l'occasion d'une saine émulation entre hommes
« qui, livrés à eux-mêmes et sans le lien qui les unissait,

« eussent sans doute abandonné leurs travaux. L'esprit li-
« béral qui unissait nos fondateurs s'est toujours maintenu
« dans cette réunion d'hommes, épris de la noble curiosité
« de savoir et désireux de mettre en œuvre cette fraternité
« de la pensée que l'on a appelée « la République des Let-
« tres », république peut-être la moins éloignée de l'idéal. »

« Le vénéré président termine son discours, fréquemment applaudi, par l'éloge d'Adrien Arcelin, le savant explorateur de Solutré, qu'une mort récente a ravi à l'affection de ses confrères et de ses amis.

« Après une courte allocution de M. Travers, le secrétaire perpétuel de l'Académie, M. Duréault, passant en revue les travaux accomplis pendant un siècle par cette compagnie, montre que son œuvre a été féconde et son but noble et élevé.

« Puis il termine par ces mots : « L'Académie tient à hon-
« neur, comme elle y a tenu toujours, de se rattacher tous
« les hommes qui font la gloire de notre beau département.
« Elle éprouvera demain une légitime fierté à entendre la
« noble parole du plus élevé en dignité de ses membres
« d'honneur, bénir la mémoire de ses morts et saluer son
« passé; elle éprouve aujourd'hui un légitime orgueil à
« sentir groupées autour d'elle les délégations des sociétés
« savantes dont les plus anciennes lui témoignent, depuis
« un siècle, une estime confraternelle. »

« Après la lecture des remarquables rapports de MM. Authelin, sur le concours des beaux-arts, Perrusset, pour la musique, Virey, pour l'archéologie, Durand, pour la poésie, Duréault, substituant M. Duhain pour la prose et de Benoist, pour l'agriculture, eut lieu la distribution des récompenses aux lauréats de ces différentes sections. Et c'est avec la plus vive satisfaction que votre délégué a applaudi au succès d'un membre de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, M. Eugène Fyot, qui a obtenu une médaille de vermeil pour l'ensemble de ses travaux sur le pays Eduen.

« A sept heures, un banquet réunissait, dans les salons de l'hôtel de l'Europe, une centaine de convives au nombre desquels on comptait un grand nombre de dames ; citons

seulement Mme Charles Pellorce, Mme Lucien Pâté, femme du délicat poète mâconnais et Mlle Berthe Soyer, de l'Opéra, qui, le lendemain, devait contribuer pour une si grande part au succès de la soirée de gala donnée au grand théâtre.

« Comme toujours, le menu était parfait et les meilleures crus de la Côte mâconnaise coulèrent dans les verres. C'est assez dire que les toasts furent nombreux et vibrants : M. Pellorce, avec l'esprit et la grâce dont il est coutumier, remercie chaleureusement les assistants ; M. Laneyrie, maire de Mâcon, salue la jeunesse miraculeusement conservée du président ; M. Travers boit à son futur centenaire ; M. Lucien Pâté dit, avec autant de délicatesse que de patriotisme, une *Ode au vin de Nuits* ; votre délégué salue la mémoire de Lamartine et le prélat éminent qui, demain, priera pour les morts ; M. de Saint-Venant apporte le respect de la famille Eduenne ; notre confrère, le vicomte d'Avout, cite, comme preuve des cordiales relations de l'Académie de Mâcon et de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, les efforts communs de ces deux compagnies, pour sauver la Chapelle carolingienne Saint-Laurent, de Tournus ; M. Sallès recommande l'union pour faire mieux aimer la France, en la faisant mieux connaître ; M. Déchelette souhaite à l'Académie de nombreuses années : *ad multos annos* ; le marquis de Virieu boit « à la France, à la Bour-« gogne, à la très savante et très hospitalière Académie de « Mâcon ; » MM. Gindriez, le Dr Gillot, Dejussieu, Besançon et plusieurs autres encore remercient l'Académie de l'invitation adressée aux sociétés savantes qu'ils représentent ; enfin, M. Duréault porte un toast au maire de Mâcon, au préfet de Saône-et-Loire et au député de la première circonscription de Mâcon — en 1805 — MM. Bargeau, de Roujoux et Doria, « nos pères, nos ancêtres, nos fondateurs » ; il termine en portant la santé de M. Laneyrie, maire de Mâcon en 1905.

« N'oublions pas, avant de terminer l'énumération des toasts, celui de l'éloquent avocat du barreau de Lyon, M. Jacquier. Pour lui, le vin de Mâcon, si justement apprécié,

n'est rien dans les réunions de ce genre. Le cœur est tout, et c'est le cœur qui a organisé ce centenaire, comme il avait préparé celui de Lamartine, en 1889 et comme il préparera celui du président, pour peu que ce dernier veuille bien s'y prêter... L'Académie gardera ses vieilles traditions d'indépendance et de dignité et, dans cent ans, nous pourrons dire : faites comme nous avons fait.

« Voici les paroles prononcées par votre délégué :

« Mesdames, Messieurs,

« L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, « en me confiant la mission de la représenter aux fêtes du « centenaire de votre Compagnie, m'a fait un honneur dont « je sens tout le prix. Beaucoup d'autres auraient dit mieux « que moi les sentiments d'estime et de vive sympathie de « vos confrères dijonnais, — mais nul, j'en puis donner « l'assurance, ne les eût exprimés avec plus de conviction et « de sincérité. Parlerai-je de votre Président, dont la verte « vieillesse présage un nouveau centenaire ; — de votre « inlassable Secrétaire perpétuel à l'activité duquel nous « devons la merveilleuse organisation de ces fêtes ?

« Tout éloge serait superflu. La sympathie, la cordialité, « la gaieté qui règnent parmi nous, sont un sûr garant des « sentiments qui nous animent, et que je ressens d'une « façon toute particulière. Je n'ai pas oublié, messieurs, que « je fus jadis votre hôte et que c'est à cette circonstance que « je dois de vous appartenir au titre de membre correspon- « dant ; — mais, ce que j'ai moins oublié encore, c'est « l'affabilité de votre accueil et la sûreté des relations que « j'ai contractées parmi vous.

« Aussi, n'est-ce pas sans une certaine émotion que je « me retrouve, après un tiers de siècle, en cette ville, où « j'ai passé quelques années de ma jeunesse. C'était après « la guerre de 1870 ; la France attristée se recueillait et « pansait ses blessures.

« Le temps n'était pas aux fêtes joyeuses et aux distrac- « tions bruyantes ; mais, Mâcon était alors, comme il est

« encore aujourd'hui, le centre intellectuel que votre « Académie a trouvé le secret d'entretenir et de dévelop- « per.

« C'était l'époque, déjà lointaine, où Lamartine venait de « mourir. Les rayons de sa gloire éclairaient de tous leurs « feux la ville qui l'avait vu naître. C'était toujours un La- « martine vivant dans la mémoire et dans le cœur de ses « contemporains.

« Tout cela n'est plus aujourd'hui que souvenir, et c'est « au Lamartine de bronze, dont le front rayonnant éclaire « de son génie l'une de vos gracieuses promenades, « que doivent s'adresser nos hommages et notre admira- « tion.

« Mais, semblable à un astre étincelant, l'éclat de son « nom ne saurait disparaître, il brille, il brillera toujours « par ses actes et par son œuvre.

« Et c'est avec vous, Messieurs, avec Dijon, avec la Bour- « gogne, avec la France entière que je salue la mémoire du « grand patriote et du grand poète, qui appartint pendant « cinquante-neuf ans à votre Compagnie.

« Après avoir vécu, pendant mon trop court séjour à « Mâcon, des souvenirs de Lamartine, les hasards d'une « carrière bientôt interrompue me conduisirent à Autun, « au moment même où arrivait en cette ville, précédé d'une « auréole faite de dévouement, de piété, d'éloquence, le pré- « lat qui, depuis trente-deux ans, répand sur son diocèse « l'éclat d'un talent incomparable et les mérites des plus « grandes vertus, le prélat qui, demain, viendra prier « pour vos chers défunts, et nous tiendra, auditoire atten- « tif, sous le charme de sa parole.

« J'ai nommé le plus illustre de vos confrères, Son Emi- « nence le Cardinal Perraud, de l'Académie Française, « membre d'honneur de votre Compagnie.

« Honneur au Cardinal !

« De tout temps, Mâcon fut un centre de réunions. Dès « les premiers siècles du Christianisme, l'Eglise y tenait « des conciles ; plus tard, les Etats du Comté de Mâconnais « y siégèrent.

« Messieurs,

« Vous imitez vos aïeux, et c'est aussi à Mâcon que vous « avez voulu nous réunir pour célébrer votre centenaire. « Votre assemblée ne le cédera en rien à celles qui l'ont « précédée et, si nous ne traitons ni des affaires de l'Eglise, « ni de celles de l'Etat, qui sont en dehors de nos attribu- « tions, nous cimenterons du moins, dans ces fêtes, l'union « de toutes les Sociétés savantes de la Bourgogne.

« Au nom de l'Académie des Sciences, Arts et Belles- « Lettres de Dijon, je vous remercie de votre aimable ac- « cueil et je lève mon verre à la prospérité de l'Académie « de Mâcon. »

DEUXIÈME JOURNÉE

« Dans la matinée du dimanche 10 septembre, la ville était sillonnée par des groupes curieux de visiter ses monuments et ses musées.

« De l'*Eglise Saint-Vincent*, ancienne cathédrale, il ne reste que le porche, les deux tours (XIe et XIIe siècles), la travée qui les réunit, et l'amorce des murs de la nef. La baie qui fait communiquer le porche avec la travée comprise entre les deux tours est surmontée d'un tympan sculpté à moitié mutilé ; les chapiteaux sur lesquels repose ce tympan sont décorés de sujets variés : d'une part le démon, qui cherche à pénétrer dans l'église, de l'autre l'ange armé qui lui barre le passage ; et, comme pendant, Satan, d'un côté, Jésus de l'autre.

« Dans la travée qui règne entre les tours, on distingue encore quelques peintures murales remontant à l'époque même de sa construction, c'est-à-dire la fin du XIe siècle ; elles représentent des scènes de la résurrection (1).

(1) Léonce Lex, *Guide archéologique du congrès de Mâcon*, 1899, Paris, Picard, 1899, br. in-8°, p. 2.

« Dans la *Maison de bois*, qui date du XVe siècle, il convient de remarquer les colonnettes du premier étage, dont les fûts sont reliés par des bandeaux sur lesquels courent des enroulements de branches et de feuillages, et les chapiteaux de ces colonnettes, qui supportent une série de personnages et d'animaux plus ou moins indécents.

« Le *musée archéologique* attire ensuite l'attention des visiteurs : la série préhistorique, composée des collections Arcelin et Cousty, et du produit des fouilles faites à Solutré de 1874 à 1891, compte plus de 10.000 pièces.

« Les vases et armes en bronze, et surtout les inscriptions romaines provenant de Mâcon, offrent un réel intérêt.

« Remarqué aussi un gisant anonyme provenant du vieux Saint-Vincent et la collection Ronot, contenant 300 pièces de faïence et de porcelaine, au nombre desquelles se trouvent quelques rarissimes produits de la faïencerie mâconnaise.

« Mais, la principale attraction de la journée était le service religieux célébré, sous la présidence de Son Eminence le cardinal Perraud, à la mémoire des membres défunts de l'Académie pendant le siècle écoulé.

« Dès 10 heures, en l'Eglise Saint-Pierre, où devait avoir lieu la cérémonie, toutes les places réservées étaient occupées et les bas-côtés envahis par la foule.

« A 10 heures 1 2 précises, le grand orgue annonçait l'arrivée du prélat, que le bureau de l'Académie attendait sous le porche.

« Après l'Evangile Son Eminence monta en chaire et commenta cette simple parole : *Bene fecistis !* Tel est, a dit l'orateur, le salut que j'adresse à la longévité de votre compagnie : durer c'est bien ; mais ce n'est pas tout : le mérite, c'est de durer en rendant d'utiles services ; et c'est ce que vous avez fait.

« Je salue tous vos morts, ajoute le cardinal, et de leur part je vous dis : *Bene fecistis !* Vous avez bien fait de vous souvenir d'eux ; c'est le lien qui rattache entre elles les générations humaines.

« Le cardinal salue ensuite tout particulièrement la mémoire d'Adrien Arcelin ; puis, il rappelle l'exemple de Lamar-

tine, protestant contre ces hommes qui cherchent à inculquer dans les âmes la philosophie matérialiste du XVIIIe siècle.

« Son Eminence termine en exprimant deux souhaits :

« Le premier, c'est que, lorsqu'en l'an 2005, l'Académie célébrera son deuxième centenaire, nos successeurs fassent pour nous ce que nous faisons pour nos devanciers ;

« Le second, c'est que, lorsque nous paraîtrons devant Dieu, le Souverain juge puisse nous dire : *Bene fecistis !*

« La cérémonie a été terminée par l'absoute, donnée par le cardinal.

« A deux heures, le programme indiquait la visite de la bibliothèque et des archives, sous la direction du savant archiviste, M. Lex.

« L'attention des visiteurs fut surtout attirée, à la bibliothèque, par un magnifique manuscrit de la *Cité de Dieu* avec miniatures, et par une *Légende dorée*, à grisailles, du XVe siècle. Aux archives, par dix-huit documents originaux antérieurs à l'an 1000 et par un sceau remarquablement conservé de Charles le Chauve (847).

« Faute de temps, la visite de ces précieuses reliques fut forcément écourtée ; car, à quatre heures, avait lieu, dans les salons de l'hôtel Senecé, sous la présidence de Son Eminence, la séance générale, au début de laquelle eut lieu la remise des récompenses décernées pour l'encouragement au bien. L'assistance n'était, ni moins nombreuse, ni moins bien choisie que la veille.

« M. le Dr Biot, l'éminent rapporteur du concours Chabassière, dans une étude dont la valeur morale et littéraire n'a échappé à personne, a fait un éloge mérité du fondateur du prix et du lauréat qui l'a mérité.

« M. Philippe Virey a complété ce premier document par un magistral rapport sur les autres candidats aux récompenses dont l'Académie disposait, grâce à la générosité de plusieurs de ses membres, MM. Doria et Plassard.

« Cette partie de la séance a présenté un intérêt tout particulier : c'était plaisir de voir les figures loyales et heureuses de tous ces braves gens qui venaient recevoir, de la

main d'un prince de l'Eglise, la récompense de leurs vertus.

« Ensuite a commencé la lecture de quelques-unes des œuvres littéraires couronnées la veille.

« M. Lucien Pâté a lu « *le Clocher* », délicieux tableau des charmes du pays natal. On sentait, dans ces vers, l'écho des sentiments délicats éprouvés par l'auteur.

« M. l'abbé Guerrier, premier prix de prose, a conquis son auditoire par la lecture d'une étude ouvrant des horizons tout nouveaux sur la littérature américaine.

« M. Duréault a présenté, avec son charme habituel, la pièce de vers de M. Battanchon, qu'un deuil récent tenait éloigné de cette réunion : « *La Nature* », tel est le titre de cette œuvre remarquable au point de vue littéraire. Elle eût été certainement plus applaudie, sans la teinte de tristesse et de découragement qui la caractérise. Non, ce n'est pas aux beautés des montagnes, aux grands arbres des forêts, ce n'est pas à la seule nature, que les éprouvés de ce monde doivent demander des consolations. La vieille chanson de nos pères cicatrisera toujours plus efficacement les cœurs meurtris, que les plus suaves mélodies de la Nature.

« Avant la fin de la séance, qui fut terminée par une allocution du Cardinal, chaque délégué reçut une médaille commémorative du Centenaire, offerte en souvenir à la Société qu'il représente.

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau celle qui est destinée à l'Académie.

« Le programme de la journée n'était point encore épuisé.

« A huit heures et demie eut lieu, au théâtre municipal, une grande soirée de gala où se firent successivement entendre Mlle Berthe Soyer, du Grand Opéra, qui chanta, avec sa magnifique voix de contralto, l'*Arioso* du *Prophète* et *le Soir*, de Lamartine par Gounod ; Mlle Yvonne Garrick, de la Comédie française, qui détailla, avec un remarquable talent, *la Coccinelle*, de Victor Hugo, *les Refus*, de Pailleron, et, dans un genre plus risqué, *Oh ! Monsieur*, de Gondinet et *le Sous-Préfet aux champs*, de A. Daudet ; MM. André Brunot et Jacques Fenoux, également de la Comédie française, qui dirent, avec autant d'élégance que de pureté, plusieurs *fables*

de La Fontaine, *Un vieux lapin*, de Richepin, *Barrabas*, de Victor Hugo et bien d'autres choses encore.

« La soirée se termina par *Eux*, saynète en un acte de Maurice Donnay, interprétée par Mlle Garrick et M. Brunot.

« A lire ce compte rendu, et je ne cite pas tout, on ne se douterait jamais que, pendant une journée si bien remplie, l'incomparable impressario qu'est le Secrétaire perpétuel de l'Académie, avait dû remplacer le septuor du grand cercle d'Aix-les-Bains, qui avait promis son concours et qui ne put se rendre à Mâcon, modifier le programme et le faire imprimer, de telle sorte que, la charmante vignette dessinée par Mlle Jeanne Pellorce passa à l'état de souvenir. Néanmoins, chacun la demandait ! sachant qu'elle était vendue au profit des pauvres.

TROISIÈME JOURNÉE

« Saint-Point et Solutré, tel était le double but de l'excursion du lundi 11 septembre.

« A sept heures, soixante-quinze excursionnistes étaient réunis à la gare. Jusqu'à Sainte-Cécile, le trajet s'effectua en chemin de fer. A huit heures vingt minutes, conformément au programme, nous montions en voiture, et, après avoir parcouru lentement cette charmante vallée de La Valouze, si bien décrite par Lamartine, nous arrivions au village de Saint-Point. Le raidillon qui sépare le village du château fut bientôt gravi : Nous avions tous une grande hâte d'arriver au but du pèlerinage.

« Le premier objet qui frappa nos regards fut, à gauche de l'église, « près du sentier, sous la haie odorante », le tombeau où reposent, à côté du poète, les deux êtres qui lui furent le plus chers, sa femme et sa chère Julia. — Là M. l'abbé Nouveau, ancien supérieur du Petit Séminaire de Semur-en-Brionnais, lut un sonnet, spécialement composé pour la circonstance.

« Le château de Saint-Point, appartient aujourd'hui au comte de Montherot, petit neveu de Lamartine. Un char-

mant accueil nous attendait dans cette demeure désormais historique. Nos hôtes nous firent successivement visiter la chambre du poète et son cabinet de travail, où sont conservés, le crucifix qui lui inspira l'une de ses plus belles Méditations ; un foulard aux vives couleurs, souvenir de Graziella et le drapeau tricolore qui lui fut offert, en 1848, par les ouvriers de Paris, à la place du drapeau rouge, « ce « symbole de sang et de honte », qu'il repoussa par ces nobles paroles : « Le drapeau tricolore a fait le tour du « monde avec la République et l'Empire, avec vos libertés « et vos gloires ; le drapeau rouge n'a fait que le tour du « Champ de Mars, traîné dans les flots de sang du peuple ! »

« Dans la salle à manger, nous attendait un lunch élégamment servi et gracieusement offert par mesdemoiselles de Montherot.

« Après une rapide promenade sous les arbres du parc dont les aînés ont abrité les rêveries du poète et les plus jeunes ont été plantés par lui ; après un dernier salut aux maîtres du logis, chacun fut invité à apposer sa signature sur le registre destiné aux visiteurs, au bas de ces mots, écrits à la hâte par M. Duréault : « Le lundi 11 septembre 1905, l'Académie de Mâcon a couronné les solennités de son centenaire (22 fructidor an XIII-9 septembre 1805) par un pèlerinage à Saint-Point. »

« Une heure après, l'esprit encore sous le charme de ces poétiques souvenirs, nous arrivions à Tramayes, où nous attendait un excellent déjeuner, préparé par les soins de l'infatigable secrétaire perpétuel.

« Au dessert, M. Lacroix, vice-président de l'Académie, excuse M. le Président Pellorce, qui nous attend à Solutré, et explique en quelques mots la pensée de la compagnie, en réunissant, dans une même excursion, Saint-Point et Solutré. Elle a voulu rendre un double hommage à la mémoire de ceux de ses membres qui l'ont le plus honorée : Lamartine, le poète de Saint-Point ; Arcelin, Ferry, l'abbé Ducrost, les explorateurs et les historiens de la station préhistorique.

« Il termine en assurant les membres des diverses sociétés représentées de la sympathie de l'Académie de Mâcon,

dont les portes seront toujours grandes ouvertes à ceux qui viendront y frapper.

« MM. Travers, Gindriez, Gadant et Jobard, boivent à l'hospitalité mâconnaise; M. Durand, de l'Académie de Mâcon, remercie une dernière fois les délégués venus aux fêtes du centenaire, complimente M. Duréault, dont le talent d'organisation a fait l'admiration de tous, adresse un mot cordial à M. Lucien Pâté, « l'ami des anciens jours », et salue d'un hommage respectueux Mme Lacroix, toujours prête à témoigner de l'intérêt qu'elle porte à l'Académie.

« L'heure du départ est arrivée; les voitures suivent la route sinueuse de Solutré, qui offre aux regards émerveillés de splendides panoramas, éclairés par un radieux soleil d'automne. Enfin, la caravane arrive au col de la Grange du Bois. Devant elle s'ouvre un nouvel horizon : « Ici, les col-
« lines mâconnaises, brisées et soulevées comme des proues
« de navire ou comme les flots d'une mer pétrifiée; là-bas
« les plaines bressannes, vertes, brumeuses, donnant l'il-
« lusion de l'Océan, avec leurs grandes lignes d'horizon qui
« se perdent dans le ciel bleu; puis, émergeant çà et là,
« quelques pics neigeux des Alpes et la grande silhouette
« du Mont-Blanc. Plus près enfin, la Saône, un Nil français,
« qui chaque année verse avec ses limons la fécondité sur
« les vastes plaines où elle coule (1). »

C'est à Arcelin lui-même que j'emprunte cette description. Nul mieux que lui ne connaissait ce coin du Mâconnais, nul mieux que lui ne pouvait le décrire.

« Après une courte visite au Cros du Charnier, situé au pied même de la roche de Solutré, le fils aîné d'Arcelin, digne continuateur des travaux de son père, raconte, dans un récit bref, imagé, complet, les diverses phases des découvertes Solutréennes et c'est, aux applaudissements de tous, qu'ont été rappelés les noms des Ferry, des Ducrost, des Arcelin.

« Une dernière fois nous montons en voiture pour rega-

(1) Adrien Cranille (anagramme d'Arcelin), *Solutré*, Paris, Hachette, 1872, in-8°, p. 12.

gner Mâcon. Le programme de ces trois journées de fêtes était accompli. Il était bon d'en conserver le souvenir.

« Aux Mâconnais, en 1905, comme aux Eduens, en 1903, l'Académie de Dijon adresse l'expression de ses sentiments de sincère gratitude et de très cordiale confraternité. »

Séance du 29 novembre 1905.

PRÉSIDENCE DE M. L. COLLOT, *président.*

M. le président appelle l'attention sur un écrit intéressant et d'une bonne documentation inédite, de M. l'abbé Barbier, curé d'Epoisses, docteur en théologie ; il a pour titre : *le Théologal de Bossuet, Michel Treuvé, 1651-1730.* Ce Michel Treuvé originaire de Noyers, Yonne, chanoine de la collégiale d'Epoisses, compta en son temps puisqu'il fut l'ami de Mme de Sévigné et le correspondant du grand Arnaul, mais est bien oublié aujourd'hui. C'est cependant une figure à faire revivre ; d'abord rien de ce qui touche à Bossuet n'est indifférent, ensuite la connaissance de la vie, des actes, du rôle de Michel Treuvé est de nature à élucider un problème qui a soulevé et soulève les débats les plus passionnants et les plus passionnés, le jansénisme de Bossuet. L'œuvre de M. l'abbé Barbier n'est qu'une brochure de 60 pages, mais il y a bien des livres qui contiennent moins de substance historique ; et personne désormais ne pourra écrire sur Bossuet sans tenir compte d'un ouvrage dont l'auteur s'est montré théologien, en même temps qu'historien et écrivain de bonne marque.

Le R. P. Dom Besse, directeur de la *Revue Mabillon*, à Chevetogne, par Leignon (Belgique), remercie l'Académie d'avoir fait un accueil favorable à la proposition d'échange qu'il lui avait proposée et se félicite des liens qui s'établissent ainsi entre cette compagnie et la Revue qu'il dirige.

M. Picard donne lecture du rapport de M. le Dr Gillot, d'Autun, sur le Congrès international de Botanique de Vienne (Autriche) où il représentait l'académie de Dijon :

« Le voyage n'était certes pas sans attrait, écrit le rapporteur, — mais il ne faudrait pas croire cependant que ce déplacement n'eut pour but qu'une promenade agréable et des distractions variées. Au Congrès de Vienne, on a beaucoup et utilement travaillé. »

« Le rapporteur constate avec regret que la France y était parcimonieusement représentée. Une trentaine d'invitations seulement avaient été envoyées aux sociétés savantes. La moitié d'entre elles, par une fâcheuse indifférence, n'avaient même pas répondu. »

Nous ne suivrons pas M. le docteur Gillot dans l'examen de toutes les questions qui furent traitées dans les séances du Congrès. Disons seulement que l'une des principales questions traitées était celle de la *Nomenclature botanique* et que la présidence de la section où elle fut examinée, étant échue à un Français, M. le professeur Flahaut, de Montpellier, les assises du Congrès de nomenclature se sont tenues en français. Les communications faites en d'autres langues étaient immédiatement traduites par l'un des secrétaires.

M. le Dr Gillot termine son rapport par une constatation qui doit être un enseignement pour notre pays : « Les institutions scientifiques se développent, en Hongrie avec une intensité, une émulation et un particularisme national dont nous n'avons plus guère idée en France... les publications en langue magyare s'y multiplient et le français s'élimine peu à peu de l'emploi usuel comme langue scientifique... nous devons donc veiller à ne pas nous laisser distancer dans la voie des progrès scientifiques, et les Congrès internationaux n'auraient-ils d'autre résultat que de nous éclairer à ce sujet, de stimuler notre amour-propre national et nous empêcher de défaillir, leur résultat ne serait pas inutile. »

Après la lecture de ce rapport, dont l'Académie décide l'impression dans le volume de ses mémoires en cours de publication, M. le Président résume en quelques mots les titres qui ouvrent à son auteur les portes de la compagnie : bota-

niste distingué, lauréat de l'Académie et son représentant au Congrès de Vienne, M. le Dr Gillot est élu, à l'unanimité, membre non résidant de l'Académie de Dijon.

M. Mabille entretient la compagnie d'une traduction qu'il a entreprise de l'œuvre principale de l'économiste anglais Thomas-Robert Malthus, 1766-1834, *l'Essai sur le principe de la population*, publié en 1798, et dont il lit quelques fragments.

« Quelles sont les causes qui, jusqu'ici, ont arrêté les progrès de l'humanité ou l'accroissement de son bonheur ?

« Y a-t-il possibilité d'écarter, en tout ou en partie, les causes qui entravent ces progrès ?

Tel est le sujet des deux chapitres qui ont fait l'objet de la lecture du traducteur.

Séance du 13 décembre 1905.

PRÉSIDENCE DE M. L. COLLOT, *président.*

M. le Dr Gillot, président de la *Société d'histoire naturelle d'Autun*, remercie l'Académie de l'avoir admis au nombre de ses membres non résidants, et du diplôme qui lui est parvenu.

M. Dumay informe la compagnie que M. l'abbé Bulliot vient de faire don à la Société Eduenne, dont son père avait été, pendant de longues années, président, des papiers du bénédictin dom Merle, collaborateur et continuateur de dom Plancher. Parmi ces papiers, se trouvent les manuscrits des tomes V et VI de *l'Histoire de Bourgogne*, complètement rédigés, et dont la Révolution arrêta l'impression. Le tome cinquième comprend l'histoire des grands fiefs et le sixième, celle des Etats de la province. Il est à souhaiter que la Société Eduenne trouve assez de collaborateurs pour « procurer », comme on disait au XVIIe siècle, l'édition de ces deux volumes qui complètent l'œuvre de D. Plancher.

Les *Explorateurs polaires* présents, le 24 septembre 1905, au congrès de Mons, promoteurs d'une association internationale pour l'étude des régions polaires, font part à l'Académie de ce projet, destiné à tenter un effort général pour atteindre les pôles terrestres, et à organiser des expéditions ayant pour objet d'étendre nos connaissances des régions polaires dans tous les domaines de la science.

Le but poursuivi par les promoteurs de la motion est exclusivement scientifique et humanitaire.

A cette communication est jointe une brochure de M. Hewiyk Arctowski, ayant pour titre : *Projet d'une exploration systématique des régions polaires.*

Les organisateurs de la XIIIe session du *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, qui doit s'ouvrir à Monaco le 16 avril 1906, invitent l'Académie à s'y faire représenter.

M. le président communique une lettre par laquelle M. Emile Roy, professeur à l'Université de Dijon, sollicite l'honneur de faire partie de l'Académie à titre de membre résidant. Une commission composée de MM. d'Avout, Chabeuf et Oursel est chargée de faire un rapport sur cette candidature à la prochaine séance.

Au nom de M. Chabeuf, absent pour cause d'indisposition, M. le président donne lecture de la notice suivante sur M. Bernard Prost :

« L'Académie doit consacrer dans ses actes la mémoire d'un homme distingué qui ne lui a pas appartenu, et elle le peut regretter, mais ne lui fut cependant pas étranger ; M. Bernard Prost reçut, en effet, une de ses médailles d'or en 1902. D'ailleurs tous ceux qui ont fréquenté aux Archives départementales et se sont occupés d'histoire bourguignonne, connaissaient, aimaient le travailleur infatigable qui vient de disparaître.

« Il était né à Clairvaux, Jura, le 25 juillet 1849, entra à l'Ecole des Chartes en novembre 1866, en sortit le 17 janvier 1870 et débuta par être archiviste du Jura le 21 juillet 1871. Il fut ensuite appelé au bureau des archives au ministère de l'intérieur ; ce bureau ayant été transféré au ministère

de l'instruction publique, il y devint sous-chef. En 1896, il était nommé inspecteur général des archives et bibliothèques et peu après chevalier de la Légion d'honneur.

« On peut dire que le travail a abrégé la vie de M. Bernard Prost ; quand il venait travailler aux archives de la Côte-d'Or, il arrivait, dans la belle saison, dès le lever du soleil pour prolonger ses recherches bien avant dans la nuit ; et il comptait comme des jours de congé le temps ainsi passé à Dijon! Aussi ce qu'il avait accumulé de faits sur l'histoire de détail, surtout sur celle des arts, est prodigieux et il le versait dans un ouvrage d'une érudition toute bénédictine : *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, 1363-1477*, publication ministérielle dont le tome Ier seul a paru en trois fascicules 1903-1904 et va de l'avènement de Philippe le Hardi, en 1363, à l'année 1377.

« Le sujet avait été déjà abordé par plusieurs auteurs, notamment par le comte de Laborde et Mgr Dehaisnes, pour ne viser que les œuvres les plus importantes et les plus connues. Seulement ils n'ont utilisé que les documents conservés aux archives du Nord et négligé ceux de Dijon, surtout les registres de l'ancienne Chambre des comptes qui sont d'une abondance et d'un intérêt de premier ordre. Mais M. Bernard Prost ne s'est pas contenté de consulter les inventaires de la maison ducale, il a élargi son cadre en y introduisant de nombreux extraits de comptes également ducaux, choix d'inventaires des successions de mainmortables, de bâtards, d'aubains, etc., de biens vacants par forfaiture, et d'épaves, advenus au duc et vendus à son profit. Ce genre de documents est de la plus grande rareté et inappréciable pour montrer ce qu'était, à côté du luxe seigneurial, le confortable bourgeois, et surtout en quoi consistait, au XIVe siècle, l'avoir mobilier du pauvre monde, dans les deux Bourgognes.

« Nous ne savons si les matériaux rassemblés pour le deuxième volume permettront de le donner à l'impression.

« M. Bernard Prost a donné aux *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, t. X, 1894, une savante *Histoire du trésor de Saint-Bénigne*, dont il a été

fait un tirage à part à petit nombre. Enfin pour nous en tenir seulement aux travaux intéressant directement la Bourgogne, on citera deux notices publiées dans la *Gazette des Beaux-Arts*, juin 1899, sous le titre de: *Maîtres oubliés*, *Félix Trutat*. Né à Dijon, le 27 février 1824, mort dans la même ville le 8 novembre 1848 ; Félix Trutat est plus qu'un peintre dijonnais, il appartient à la classe des peintres français tout court, et une de ses œuvres maîtresses, *Bacchante* couchée, donnée au Louvre par M. Gaston Joliet, y supporte sans faiblir les plus redoutables voisinages ; on est vraiment honteux d'avoir à dire que ce très beau morceau, peint en 1845 pour être offert au musée de Dijon, fut refusé comme indécent.

« La seconde étude bourguignonne donnée par M. Bernard Prost à la *Gazette*, nos d'octobre 1890 et février 1891, a pour titre: *Une nouvelle source de documents sur les artistes bourguignons des* XIVe *et* XVe *siècles ;* il s'agit d'un fonds, *Réclamations en matière d'impôts*, existant aux archives municipales de Dijon, et déjà effleuré, mais M. Bernard Prost l'a étudié en détail et en a tiré une étude d'érudition supérieure.

« Ce grand laborieux, cet érudit infaillible que fut M. Bernard Prost, était l'homme le meilleur, le plus bienveillant, le plus digne des amitiés nombreuses et fidèles qu'il comptait à Dijon. Il était revenu fatigué à fond d'une inspection en Corse, et la mort de son compatriote, de son camarade d'école, de son ami, M. Jules Gauthier, archiviste départemental, le successeur de cet autre ami qu'avait été M. Joseph Garnier lui porta un coup cruel. Une maladie cérébrale se déclara et abattit en quelques jours cette organisation surmenée ; M. Bernard Prost est mort à Paris, avenue du Trône, 3, à 57 ans, le samedi 9 décembre et les funérailles ont eu lieu à Poligny, le mardi 12. L'Académie ne peut que s'associer au deuil qui frappe l'érudition bourguignonne, et aux regrets des amis de l'homme excellent qui vient d'être enlevé avant l'heure en pleine force utile. »

L'ordre du jour appelle la lecture de M. d'Avout sur le chevalier d'Eon.

L'auteur résume en quelques mots les origines de la famille du chevalier, sa naissance à Tonnerre, raconte le pèlerinage qu'il fit récemment à la maison natale de son héros. Il entre ensuite dans le récit de la mission secrète que lui avait confiée Louis XV auprès de l'impératrice Elisabeth, qu'il aborda sous le vêtement féminin et dont il parvint à gagner à ce point la faveur, qu'il obtint, en 1756, un rapprochement inespéré entre la Russie et la France.

M. d'Avout raconte ensuite le séjour du chevalier d'Eon à Londres, d'abord comme secrétaire d'ambassade du duc de Nivernais, puis du comte de Guerchy, son intrigue avec la reine, Sophie-Charlotte de Mecklembourg-Strelitz, femme de Georges III, et la tentative d'empoisonnement dont il faillit être victime.

Séance du 10 janvier 1906.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

L'ordre du jour appelle l'élection du président et du vice-président, dont les pouvoirs sont expirés et qui peuvent être réélus.

M. Collot, président, et M. Chabeuf, vice-président, sont maintenus dans leurs fonctions respectives pour deux nouvelles années.

M. le Président communique la correspondance reçue depuis la dernière séance :

L'Académie des sciences et arts de Boston annonce qu'elle a transporté son siège, 28, Newburg Street.

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à la Compagnie une circulaire contenant le programme du congrès des sociétés savantes qui doit s'ouvrir à la Sorbonne le 17 avril 1906 et les indications utiles pour profiter des réductions de tarifs sur les compagnies de chemins de fer.

M. le président dépose sur le bureau, de la part de M. Calmette, chargé de cours d'histoire de la Bourgogne à l'Université de Dijon, un opuscule dont il est l'auteur et portant pour titre : *Le Travail d'histoire moderne en province, Bourgogne, année 1904*, et de la part de la direction, le 3e fascicule de la *Revue préhistorique illustrée de l'Est de la France*, où l'on remarque une série de mémoires se rapportant tous à des localités faisant partie du département de la Côte-d'Or; citons notamment les notices, de M. Bouillerot sur Alise, de M. Perrenet sur la légende d'Alise, de M. le Dr Brulard sur Genay, de M. Clément Drioton sur les retranchements et enceintes des environs de Dijon, de M. Corot sur diverses collections préhistoriques, et de M. Moingeon sur une sépulture de femme barbare à Reulle-Vergy.

Par une lettre datée du 20 décembre 1905, adressée à M. le président, M. Pierre Perrenet, avocat à la cour d'appel de Dijon, pose sa candidature au titre de membre résidant.

Une commission composée de MM. Oursel, Jobard et Dumay est chargée de faire un rapport sur cette candidature à la prochaine séance.

M. le président lit une lettre datée de Paris, du 9 janvier 1906, par laquelle M. Henri Toussaint, avocat, membre résidant, expose qu'ayant quitté Dijon, il ne saurait continuer à occuper un siège « auquel tant d'autres pourraient être si utilement appelés ».

La compagnie charge le secrétaire d'exprimer à M. Henri Toussaint les regrets que lui cause son départ, et répondant au désir exprimé dans sa lettre, en se conformant d'ailleurs à l'usage établi, décide que le nom de M. Toussaint sera retenu parmi ceux des membres titulaires devenus membres non résidants.

Sur le rapport de M. Chabeuf, lu en son absence par M. Oursel, M. Emile Roy est élu membre résidant de l'Académie, pour prendre place dans la section des lettres.

La parole est donnée ensuite à M. le général de Piépape, qui lit un chapitre encore inédit de son Histoire de l'armée de l'Est pendant la guerre contre l'Allemagne.

Ce chapitre est entièrement consacré aux mouvements militaires qui se sont produits aux environs de Dijon au mois de janvier 1871.

Séance du 24 janvier 1906.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

M. Champeaux, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, envoie à la compagnie, de la part de M. Louis Hugueney, qui en est l'auteur, une étude sur *les Clubs Dijonnais sous la Révolution.* C'est le premier fascicule d'une série d'études sur l'histoire du droit et les institutions de la Bourgogne, publiée sous la haute direction de M. Champeaux, membre résidant.

La Société philosophique américaine, dont le siège est à Philadelphie, invite la compagnie à une fête qu'elle donnera en 1906, à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Franklin. L'Académie aura le regret de ne pas être représentée à cette cérémonie et la Société philosophique sera informée de cette décision, ainsi qu'elle le demande.

L'Académie, vu la lettre à elle adressée par MM. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie ; Robert Triger, président de la Société historique et archéologique du Maine, et Henri Tournouer, président de la Société historique et archéologique de l'Orne, lettre par laquelle les signataires demandent à la compagnie de s'associer aux vœux précédemment émis par diverses sociétés savantes, notamment par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tendant à la conservation intégrale et sur place, des monuments religieux, immeubles et meubles, de nos villes et de nos campagnes ;

Prenant en très grande considération la demande de MM. Lefèvre-Pontalis et Triger :

Émet le vœu que tous les édifices religieux de la France

et leurs richesses d'art, statues, monuments funéraires, vitraux, boiseries, stalles, retables, inscriptions, cloches, objets d'orfèvrerie, tableaux, bas-reliefs ; les croix et les calvaires, soient conservés et maintenus aux emplacements qu'ils occupent actuellement.

Copie de cette délibération sera transmise à M. Robert Triger, inspecteur général de la Société française d'archéologie, aux Talvasières, près Le Mans (Sarthe), avec prière d'en saisir le Parlement en la joignant à celles qu'il a déjà rassemblées.

M. le vicomte d'Avout continue la lecture de son étude sur le chevalier d'Eon.

Rentrant en France, après un long séjour en Angleterre, le chevalier d'Eon reprend le costume féminin (1777); les portraits de cette époque le représentent avec la jupe et coiffé de la cornette des filles nobles ; quelques années plus tard, contrairement aux ordres du roi, il reprend le costume masculin. C'est alors qu'en vertu d'une lettre de cachet, il est enfermé, pendant un mois, au château de Dijon ; rendu à la liberté, il se retire à Tonnerre, fréquente dans les châteaux des environs et reçoit la visite des princes en voyage ; puis retourne en Angleterre et y demeure pendant la Révolution. Il est porté sur la liste des émigrés, ses biens sont vendus, et comme la plupart des membres de la noblesse française, vit misérablement jusqu'à sa mort, arrivée le 28 mai 1810, à l'âge de 83 ans. Son acte de décès, avec toutes les pièces contenant les preuves de sa masculinité, a été transcrit, en 1828, sur les registres de l'état civil de la ville de Tonnerre, où il était né le 5 octobre 1728.

A l'occasion de l'incarcération du chevalier d'Eon, M. d'Avout signale un curieux dessin à la plume représentant la cour intérieure du château de Dijon : Trois corps de bâtiments formant double équerre, au centre une belle dame en falbalas (la chevalière) conversant avec un militaire, chapeau bas, épée en verrouil ; au premier plan, à droite, un factionnaire, arme au bras (Bibliothèque publique de Dijon, fonds Baudot, mss. 72, p. 197).

M. le président invite l'auteur à déposer son manuscrit sur le

bureau et nomme une commission composée de MM. Picard, A. Huguenin et Dumay, chargée de l'examiner en vue de la publication dans le volume de *Mémoires* en cours d'impression et de faire son rapport à l'une des plus prochaines séances. La commission examinera également si le dessin dont il vient d'être parlé mérite d'être reproduit.

Séance du 7 février 1906.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

1° M. Robert Triger, inspecteur général de la Société française d'Archéologie, remercie la compagnie de l'adhésion qu'elle a donné au vœu de cette société au sujet de la conservation des objets d'art et édifices religieux.

2° La Société Royale de Géographie d'Australie invite l'Académie à envoyer une délégation aux fêtes qui seront célébrées à l'occasion du 21e anniversaire de sa fondation.

3° L'Académie des Sciences de Saint-Louis invite également la Compagnie au banquet commémoratif du 50e anniversaire de sa fondation, qui aura lieu le samedi 10 mars 1906.

M. le président dépose sur le bureau, de la part des auteurs, qui en font hommage à l'Académie, les brochures dont suit l'énumération :

1° *Nouvelles remarques sur les conditions de végétation du Trichocolea tomentella dans le Jura*, par M. le Dr Maurice Langeron ;

Notes de Bryologie Jurassienne, par le même auteur ;

Notes sur les minerais radifères de Grury (Saône-et-Loire), par M. Hippolyte Marlot ;

Auguste Roche, président honoraire de la Société d'histoire naturelle d'Autun, notice biographique par M. le Dr Gillot, membre non résidant.

M. Edmond Demolins, directeur de la *Science sociale*,

dont le siège est à Paris, rue Jacob, n° 56, envoie le programme d'une enquête sociale sur la circonscription régionale élémentaire « *le Pays* ».

Cette enquête a pour but de décrire et d'expliquer scientifiquement le type social de chacune de ces régions, désignées sous le nom de *pays*. Pour mener à bien cette enquête il conviendrait de répondre aux quatre questions suivantes :

1° Quelles sont la dénomination, l'étendue et les limites géographiques de votre *pays* ?

2° Quelles sont les conditions de lieu qui caractérisent votre pays ?

3° Quels sont les principaux travaux développés par ces conditions de lieu ?

4° En quoi ces conditions de lieu et de travail influencent-elles l'état social du *pays* de manière à en former une unité distincte et un type à part ?

Sur le rapport de M. Dumay, au nom de la commission spéciale nommée à une précédente séance, M. Pierre Perrenet, avocat à la cour d'appel, est élu membre résidant de la Compagnie.

Sur le rapport de M. Picard, l'Académie vote l'impression dans le volume des *Mémoires* en cours de publication, de l'étude sur le chevalier d'Eon, lue en séance par M. d'Avout, membre résidant. Le dessin signalé par l'auteur dans la collection Baudot n'a pas semblé présenter un intérêt suffisant pour être reproduit.

M. Collot fait hommage à l'Académie :

1° D'une note publiée dans la *Feuille des jeunes Naturalistes*, relative à une ammonite remarquable du sommet du Callovien de Bourgogne et de Normandie (*Reineckeraugustilobata*), ainsi qu'à un lamellibranche (*Præconia dollfussi*) du callovien de Normandie.

2° D'une note insérée dans les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences de Paris*. Cette note constitue d'abord une contribution à la connaissance de la grande diffusion du barium et du strontium en petites quantités dans les sédiments des anciennes mers. Elle fournit de nouveaux exemples des transformations que subissent les vases océaniques

après leur dépôt (cristallisation de la célestine dans les marnes à ciment de l'oxfordien de Dôle, suivie d'un remplacement presque total de celle-ci par de la calcédoine). Elle montre aussi que certains corps qui avaient été pris pour des polypiers fossiles (*Stellispongia fasciculata*) du toarcien de l'Auxois, ne sont que des concrétions de barytine en grande partie épigénitée par de la calcite.

M. le vicomte d'Avout fait la communication suivante :

« L'Académie des Jeux floraux a pour origine une réunion de sept Troubadours, qui se forma à Toulouse en 1323 sous le nom de collège du *Gai Savoir*. Dès 1324, elle organise des concours, et décerne la Violette d'or à Arnaud Vidal. Son existence est encouragée par des dons : au xve siècle, Clémence Isaure lui lègue ses biens ; on montre en l'église de la Daurade le tombeau de la donatrice dont pourtant l'existence, en l'absence de tout document décisif, est considérée aujourd'hui comme plutôt problématique.

« En 1694, les statuts de la Compagnie sont officiellement reconnus, et elle est érigée en Académie. Ses principaux lauréats ont été dans le passé Étienne Dolet, Voltaire, Marmontel, Laharpe, Fabre d'Églantine, Victor Hugo. Une donation généreuse de M. Ozenne lui permit en 1896 de s'installer au charmant hôtel d'Assézat, de style Renaissance, qui prend le nom d'hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, et dont elle partage désormais la propriété avec les autres sociétés savantes toulousaines. Actuellement elle se compose de 40 *Mainteneurs* et de *Maîtres ès arts* en nombre illimité, titre décerné aux lauréats trois fois couronnés ; parmi les noms des vivants nous relevons ceux de : Mistral, Carmen Sylva, Coppée, Rostand, Brunetière, René Bazin, Stéphen Liégeard (1866).

« Chaque année est ouvert à l'Académie des Jeux floraux un concours de poésie et de prose françaises, et de poésie romane. Le 3 mai, une cérémonie religieuse a lieu en l'église de la Daurade ; des commissaires de l'Académie vont y recevoir les fleurs d'or et d'argent exposées sur l'autel ; la séance a lieu au Capitole, ou Hôtel de Ville, dans la salle des *Illustres*. Après l'éloge de Clémence Isaure, on lit les

rapports sur le concours et on proclame les noms des lauréats.

« Primitivement et pendant longtemps, le nombre des fleurs fut restreint, il était de six seulement ; très restreints également étaient les genres de poésie : ils correspondaient simplement aux fleurs. Avec le temps, le nombre des unes et des autres s'accroît ; la prose s'introduit. Actuellement, chaque année, l'Académie décerne l'Amarante d'or aux Odes ; six fleurs d'argent, violette, souci, églantine, lis, primevère, œillet, aux différents genres de poésie, le lis étant plus spécialement réservé aux œuvres concernant la Vierge. Tous les quatre ans l'Académie décerne, à raison d'une fleur par an, la violette d'or (poème de 200 vers au moins), l'églantine ou l'immortelle d'or (ouvrage en prose , le jasmin d'or, prix d'Eckmühl créé par la marquise de Blocqueville, fille du maréchal Davout (discours en prose de philosophie chrétienne). Les fleurs valent de 100 à 750 fr. ; elles peuvent s'échanger contre argent.

« De plus, en 1895, intervint la fondation Ozenne permettant de décerner chaque année : 1° des prix de poésie en langue d'Oc, fleurs et mentions ; 2° des prix de vertu pour une valeur de 5500 francs.

« Enfin tout récemment le legs Pujol, qui fonde deux prix annuels de 1500 fr. pour des travaux, prose et vers, célébrant l'histoire, les monuments et les grands citoyens de Toulouse.

« Au concours de 1905 furent présentés 742 ouvrages de poésie parmi lesquels 37 odes, 51 élégies, 47 sonnets et hymnes à la Vierge, 249 sonnets libres. Neuf fleurs ont été décernées ; les récompenses les plus importantes n'ont pas été attribuées, ce concours ayant été jugé quelque peu inférieur aux précédents ; la note *tendre* notamment y faisait défaut. Dans ce chiffre de neuf concurrents couronnés figurent cinq femmes ; les sonnets prédominent et ont obtenu quatre récompenses. Nous noterons, dans notre région, M. Aleide Marot, de Nijon (Haute-Marne), pour sa pièce la *Bacchante* d'une énergie toute sauvage. »

M. d'Avout lit quelques-unes des poésies couronnées.

« Le concours de poésie en langue d'oc, de la fondation Ozenne, a été très brillant ; 41 pièces avaient été reçues, cinq fleurs et trois mentions ont été décernées. De nombreux instituteurs ont concouru ; les sujets sont surtout des scènes mystiques, des paysages languedociens : un poème épique mérite d'être signalé : la Victoire des Ligures sur les Romains aux bords du Var. — Une tendance spéciale est à noter, l'unification de la langue d'oc essentiellement dérivée du latin, c'est-à-dire le groupement de tous les dialectes méridionaux en un seul faisceau faisant front à notre langue d'oïl qui offre de nombreuses infiltrations étrangères ; cette tendance trouve sa consécration dans le renouveau poétique qu'a inauguré la fondation Ozenne.

« En somme, les concours ouverts par l'Académie des floraux sont très suivis ; ils révèlent un mouvement littéraire intense spécialement poétique, auquel la région méridionale de la France fournit, comme il est naturel, son principal élément. Toulouse semble de plus en plus, au point de vue intellectuel, jouer pour le Midi le rôle prépondérant que depuis longtemps Paris a assumé dans la région du Nord. C'est là un essai de décentralisation qui mérite d'être signalé et de plus grandement encouragé. »

Séance du 21 février 1906.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

Avant l'ouverture de la séance, M. le président donne la parole à M. Emile Roy, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon, élu membre résidant le 10 janvier, qui prend place à la droite du président et prononce un discours de remerciement auquel il joint un épisode de la vie littéraire au XVIIe siècle.

Avant les *Bergeries* de Honoré de Bueil, marquis de Racan — 1589-1670 — qui sont de 1619 à 1620, les pièces

jouées à l'hôtel de Bourgogne étaient si méprisées que l'auteur ordinaire de la maison, Alexandre Hardy, ne les signait même pas. Et cet hôtel de Bourgogne était lui-même un lieu plutôt mal famé.

Signées d'un nom connu, les *Bergeries* y attirèrent la cour, le beau monde, les honnêtes femmes qui reprirent peu à peu le chemin du théâtre et lui imposèrent plus de correction dans tous les sens du terme. Dans le cadre d'une pastorale, Racan avait mis en scène le mariage romanesque, en 1615, d'une jeune fille de la noblesse bourguignonne, Catherine Chabot, avec le marquis de Termes, le frère cadet du gouverneur de Bourgogne, Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, grand écuyer de France; Catherine était la fille de Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, qui, grâce au crédit de Bellegarde, avait obtenu en 1613 une lieutenance royale en Bourgogne.

Après la mort de M. de Termes tué au siège de Montauban, le 23 juillet 1621, il passa par la tête de Racan d'épouser sa veuve, et, dans cette intention, fit plusieurs voyages en Bourgogne, comme il le dit dans ses *Mémoires*. Il vint notamment à Dijon où il entra en relation avec le conseiller au Parlement, Jean-Baptiste Lantin — 1572-1652.— V. *Lantiniana*, manuscrit recueilli par Le Goux, Bibl. de Dijon, fonds Baudot, n° 45, f° 196, v. Il nous apprend aussi que, pour ne pas donner trop de plaisir à l'héroïne de sa comédie, Arthenice, qui se moque de lui, il remania fortement son œuvre. En effet, dans la pièce imprimée en 1625, Arthenice, anagramme de Catherine, est présentée comme une coquette achevée. De plus le druide, qui est l'un des personnages, porte le nom de Chyndonax; or c'est à la fin de 1621 que le médecin dijonnais, Jean Guenebaud, publia à Dijon son fameux *Réveil de Chyndonax*, une mystification archéologique des plus réussies. Selon toute apparence c'est à Dijon que Racan a connu ce nom ; par conséquent il aura remanié sa pièce de 1622 à 1625.

Du reste le projet de mariage de Racan, impitoyablement raillé par Malherbe, n'aboutit pas. Le poète se lassa le premier des rigueurs de Mme de Termes, et alla se marier en

Touraine, le 5 mars 1628, avec une Tourangelle, Mlle du Bois. Quant à la marquise de Termes, elle finit par se remarier en 1635 avec Claude Vigné ou Vigner, conseiller à Dijon puis à Metz, qui la ruina complètement.

M. Collot, président, répond à M. Roy dont il énumère, analyse et apprécie les travaux variés sur la littérature française ancienne et moderne. Puis il déclare la séance ouverte.

M. le général de Piépape, membre résidant, offre à l'Académie un ouvrage de lui en un volume : *Le Coup de grâce. Épilogue de la guerre franco-allemande dans l'Est.* Paris, Plon, 1905, 1 vol. in-8. En remerciant M. le général de Piépape, M. le président rappelle que l'Académie a eu la primeur du récit de la bataille de Nuits, lu en séance par l'auteur. M. Chabeuf cite à ce sujet quelques faits personnellement connus de lui, et relatifs aux événements dont Dijon a été le théâtre en 1870-1871.

M. Paul Jobard, membre résidant, offre à l'Académie un exemplaire de son dernier ouvrage : *Les Enceintes défensives antiques dans la Côte-d'Or. Essai de nomenclature, avec une carte.* Dijon, 1906. L'Académie remercie M. Jobard.

M. J.-B. Morin fait hommage à l'Académie d'un ouvrage de lui : *La Monnoye et ses Noëls bourguignons. Examen critique de cet ouvrage. En forme de réquisitoire, dans lequel il est démontré le néant de la tradition qui l'a érigé en chef-d'œuvre.* Dijon, 1905. En remerciant M. Morin, l'Académie exprime son regret de ce que l'auteur ait cru devoir exprimer sur le titre, et d'une manière si péremptoire, les conclusions qu'il aurait mieux valu laisser le lecteur déduire lui-même. Il y a toujours un inconvénient pour un auteur à annoncer ainsi comme faite, une démonstration dont tout le monde, il s'en faut, ne sera pas d'accord après avoir lu l'ouvrage. En effet, après l'ouvrage de M. Morin, La Monnoye reste ce qu'il était avant.

MM. Chevalier, Dumay et général de Piépape sont constitués en commission à l'effet de présenter à la plus prochaine séance un rapport sur l'insertion dans les *Mémoires* de la partie historique du discours de M. Emile Roy.

Sur la demande qui lui en est faite par la direction du *Polybiblion*, l'Académie décide qu'un exemplaire du dernier volume des mémoires sera envoyé à cette revue bibliographique et littéraire qui en publiera un compte rendu.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Lucien Fabre, inspecteur des forêts à Dijon, sollicite l'honneur d'appartenir à l'Académie à titre de membre résidant. A l'appui de sa demande, M. Fabre présente à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Le Sol de la Gascogne.*

2° *Sur les associations fruitières dans le département des Hautes-Pyrénées.*

3° *Gisements de houille blanche et protection du sol.*

4° *La Houille blanche et l'armature végétale du sol.*

5° *Les Incendies pastoraux et les associations dites forestières dans les Pyrénées centrales.*

6° *Recherches sur le ruissellement superficiel.*

7° *La Végétation spontanée et le régime des eaux.*

8° *La Végétation spontanée et la salubrité des eaux.*

Précédemment, M. Fabre avait fait hommage à l'Académie de nombreuses brochures dont il est l'auteur.

Une commission composée de MM. Collot, Picard et Dumay est chargée de faire un rapport sur cette candidature à l'une des prochaines séances.

Séance du 7 mars 1906.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Camille le Senne, président du comité des fêtes organisées pour célébrer le troisième centenaire de Pierre Corneille, né à Rouen le 6 juin 1606, mort à Paris le 1er octobre 1684, invite la Compagnie « à prendre part à cette glorification d'un des plus grands génies qui aient honoré la France et les lettres ».

L'Académie ne peut que s'associer à l'hommage solennellement rendu à cette grande mémoire française.

M. Picard donne lecture du second chapitre d'une étude dont il a recueilli les matériaux au cours de ses recherches sur les Faits du duché de Bourgogne, en les notant sur des feuilles volantes qui, classées méthodiquement, sont devenues un manuscrit intitulé :

L'Ecurie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, d'après des documents inédits.

Cette étude se compose de quatre chapitres qui traitent :

Le premier de : Achat et prix des chevaux. Marchands. Foires. Provenances. Remonte. Dons. Hommages. Caractères distinctifs des races ;

Le second de : Etat du personnel de l'écurie. Train des équipages. Traitements et gratifications. Déplacements et voyages de la cour ducale. Joûtes et tournois. Sceaux équestres de Philippe le Hardi ;

Le troisième de : Logement et nourriture des chevaux. Nature et prix des rations. Maréchalerie. Soins vétérinaires. Jumenteries et haras. Elevage.

Le quatrième de : Sellerie, Bourrellerie, Carrosserie, Charronnage. Lormerie (1). Vêtements de cheval. Char funèbre de Philippe le Hardi.

Dans le second chapitre, M. Picard s'est attaché à faire ressortir l'importance du service de l'écurie à la cour de Philippe le Hardi qui, pendant toute son existence, n'a cessé de se déplacer soit pour se rendre de Bourgogne en Flandres, soit pour rejoindre le roi à Paris ou dans ses chevauchées contre les ennemis, soit encore pour aller rendre visite au pape à Avignon. Il a également noté les nombreux déplacements de la duchesse Marguerite de Flandres à cheval, en litière ou en char branlant (2), et il a eu la bonne fortune de trouver les comptes des dépenses d'un voyage

(1) On nommait autrefois lormerie le métier comprenant tous les menus ouvrages de fer, tels que mors de brides, gourmettes, éperons, etc., que pouvaient travailler et vendre les cloutiers lormiers.

(2) C'est-à-dire suspendu ; on voit que l'invention est ancienne.

de la duchesse de Bourgogne en Flandre en passant par Paris, ce qui lui a permis de mettre en relief non seulement la munificence de Philippe le Hardi, mais aussi sa sollicitude pour les officiers et les serviteurs de sa suite et aussi pour les populations avec lesquelles le duc se trouvait en contact au cours de ses voyages.

Ce chapitre se termine par une énumération des principaux tournois auxquels prirent part Philippe le Hardi et ses fils et par une description détaillée du grand sceau équestre appendu aux lettres patentes de 1391, par lesquelles le duc Philippe le Hardi a ajouté le chef de Bourgogne à l'écu de la ville, qui était de gueules plein. Ce sceau d'un type magnifique et la charte de concession existent encore aux archives municipales.

Une commission composée de MM. d'Avout, Cornereau et Serrigny est chargée d'examiner le manuscrit de M. Picard, en vue de la publication dans le volume des *Mémoires* en cours d'impression, et de présenter son rapport à l'une des prochaines séances.

Séance du 21 mars 1906.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

Avant l'ouverture de la séance, M. Pierre Perrenet, avocat à la cour d'appel, élu membre résidant le 7 février dernier, est introduit, prend place à la droite de M. le président et remercie l'Académie.

M. le président répond à M. Perrenet, puis déclare la séance ouverte et invite M. Perrenet à prendre siège.

Au nom de la Commission spéciale nommée à la séance du 7 mars, M. d'Avout fait un rapport sur le manuscrit intitulé : *L'Ecurie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne*, par M. Picard. Les conclusions de ce rapport tendant à l'impression dans le volume des *mémoires* en cours de publication sont adoptées par l'Académie.

La compagnie décide en outre la reproduction du sceau équestre de Philippe le Hardi, dont il a été parlé à la séance du 7 mars.

M. le président dépose sur le bureau deux nouvelles brochures offertes par leur auteur, M. Charles Janet, Ingénieur des arts et manufactures à Beauvais ; l'une porte pour titre : *Nouvelle étude sur la tête du Lasius niger* ; la seconde : *Description du matériel d'une petite installation scientifique.* Les remercîments de la compagnie seront adressés à M. Janet.

M. Janet est l'auteur de nombreuses et remarquables études sur les fourmis, les guêpes et les abeilles, dont il a précédemment fait hommage à l'Académie.

M. Collot fait connaître l'existence du *Trogontherium* dans les sables de Chagny. Ce grand rongeur, voisin du castor, y est représenté par des mâchoires dont une a été déjà figurée, mais attribuée à tort au *castor d'Issoire*, et une autre a été communiquée par M. Changarnier, de Beaune, comme provenant de Curtil, près Beaune. La grandeur et la forme de l'incisive, la rugosité de son émail, la force relative de la première molaire ne laissent pas de doute sur l'attribution. M. Collot attribue encore au *Trogontherium* des fémurs venant l'un de Curtil, dans les mêmes sables qui ont fourni la mâchoire, l'autre de Bligny-sous-Beaune, dans une assise un peu inférieure. Les caractères sont ceux d'un fémur de castor moins poussés à l'extrême. Le *Trogontherium*, qui a vécu dans la vallée de la Saône avec les derniers mastodontes et le premier éléphant, a été très peu décrit et figuré.

Séance du 4 avril 1906

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

M. le président fait un rapport sur la candidature de M. Lucien Fabre, qui sollicite le titre de membre résidant. —

A la suite du scrutin ouvert sur cette candidature, M. Fabre est élu.

Diverses sociétés savantes correspondantes, notamment l'Académie Royale des sciences de Madrid et la Société Australienne pour l'avancement des sciences de Sydney, accusent réception du tome IX, 4e série, des *Mémoires*. C'est ainsi que les publications de l'Académie portent au loin et dans le monde entier le bon renom scientifique, littéraire et artistique de la Bourgogne.

M. Chabeuf annonce en ces termes la mort d'un ancien lauréat de l'Académie :

Messieurs,

L'homme distingué qui vient de disparaître n'appartenait pas à cette compagnie, mais il est dans nos traditions de conserver dans nos actes la mémoire de ceux de nos compatriotes qui ont illustré par leurs talents et leur vie la patrie bourguignonne. D'ailleurs Jean-Baptiste Martenot n'était pas un étranger pour l'Académie qui lui avait décerné en 1897 une de ses médailles d'or. Et retracer cette belle carrière est pour moi un devoir d'autant plus cher que j'ai eu l'honneur d'approcher l'artiste disparu ; la sympathie puis l'amitié avaient bientôt suivi les premiers contacts, et plus je pénétrais dans l'intimité de l'homme, plus grandissait mon respect pour cette longue et laborieuse existence vouée, dès la toute première jeunesse, au travail et à l'art.

Il était né à Saint-Seine-l'Abbaye, Côte-d'Or, le 26 juillet 1828, de Nicolas Martenot et de Anne Pallant, mariés au même lieu le 25 septembre 1827. Dès son enfance il manifesta pour l'art de la construction une vocation éveillée peut-être par le spectacle de la belle église abbatiale des XIIIe et XVe siècles encore debout à Saint-Seine ; aussi ses parents n'hésitèrent-ils pas à l'envoyer à Dijon pour y suivre le cours d'architecture à l'école des Beaux-Arts, sous Claude Saint-Père, d'abord, puis sous Louis Belin. Lauréat de l'école en 1849, 1er prix, il partit pour l'école de Paris avec la pension départementale, obtint successivement quatre médailles aux différents concours, et en 1854 fut attaché comme inspecteur aux travaux du nouveau Louvre où il y avait beaucoup à faire. La grande œuvre du raccordement des Tuileries avec le Louvre, rêvée par Napoléon Ier,

fut mise à exécution dès 1852 par le Prince-Président, sur le plan de Louis Visconti, le fils du célèbre antiquaire Ennius-Quirinus Visconti, que son grand talent et aussi sa conception grandiose du tombeau de l'Empereur aux Invalides désignaient suffisamment au choix du futur Napoléon III. Mais les grandes lignes seules du projet avaient été établies, rien n'était étudié dans les détails, et quand Visconti mourut en 1854, son successeur, Hector Lefuel, eut à constituer tout un service pour mener à bonne fin un travail insuffisamment préparé mais que précipitait une volonté souveraine. La part prise par Jean-Baptiste Martenot dans cet immense labeur lui fut le plus sérieux, le plus utile apprentissage.

Le 18 février 1858, à moins de 30 ans, il était nommé, par M. Léon des Ormeaux, maire, architecte de la ville de Rennes. Presque entièrement détruite par l'incendie de 1720, l'ancienne capitale de la Bretagne est une ville régulière, monumentale mais froide et sans caractère ; de plus quand y arriva J.-B. Martenot, elle était encore dépourvue de maints organes nécessaires à la vie d'une grande cité moderne. Ici l'œuvre de l'architecte municipal fut considérable, et on peut dire qu'il a juxtaposé tout un Rennes nouveau à celui du XVIIIe siècle. Son rêve aurait été de tracer un grand plan d'ensemble, comme avait fait Emmannuel Herè pour le Nancy du roi Stanislas ; mais ces conceptions générales effrayaient alors les municipalités provinciales devenues depuis, sinon plus artistes, à coup sûr moins timides. Où ne sévit pas aujourd'hui la mégalomanie architecturale ? Mais tout en donnant au service de la ville le meilleur de son temps, Martenot travaillait aussi pour les particuliers et les communautés, à Rennes, dans le département et même dans toute la Bretagne. Une de ses dernières œuvres a été — je ne sais si elle est terminée — une Caisse d'Epargne dans le style ogival pour la ville de Fougères. Elle devait être exécutée en granit breton, le Kersanton, cette roche au ton sombre de vieux fer qui reçoit si malaisément, mais garde à jamais l'empreinte du ciseau. A Notre-Dame du Folgoat, près de Brest, le jubé du XVIe siècle, et encore tout gothique, est ciselé à jour comme l'est dans la pierre son contemporain à la Madeleine de Troyes.

Les caractères des œuvres monumentales de J.-B. Martenot sont la grandeur, la simplicité et l'appropriation parfaite des plans et élévations aux services. Il établissait largement les masses de ses structures, sachant bien que dans un ensemble

logiquement conçu le décor vient naturellement se placer où il faut. Et chez lui le goût excellent dans le grand ne l'était pas moins dans la parure. Il n'appartenait pas à l'école archéologique, cependant lorsqu'il s'en mêlait, réussissait comme le meilleur médiéviste, l'église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à Rennes, en est la preuve, le plus ample édifice ogival. Mais à tout prendre, il était plutôt de la lignée des grands constructeurs français du XVIe au XVIIIe siècle, des maîtres sans supérieurs par le sentiment des proportions et de la mesure. Ses édifices se tiennent, et ici on entend bien que je ne parle pas de la solidité matérielle qui est assurément beaucoup, mais de la tenue monumentale ; ils constituent des ensembles conçus d'un seul jet, et les parties se lient si naturellement les unes aux autres que l'art semble absent, ce qui est le comble de l'art. Combien, au contraire, ne voyons-nous pas d'édifices remplis de détails agréables, mais où manque l'idée générale sans laquelle une œuvre d'architecture n'est qu'une agrégation de parties unies par le hasard? Il est permis de penser que ce défaut inhérent à l'art de notre temps, tient en grande partie à la domination trop exclusive de l'archéologie ; sans méconnaître ses services qui sont très grands, on doit reconnaître que le trop de science est funeste à la faculté d'invention ; nos architectes archéologues ont la mémoire et les carnets trop fournis, ils sont les prisonniers de leur science. Aussi peut-on dire que jamais, depuis des siècles, l'art français n'a fait preuve de moins d'aptitude à créer des ensembles. « Mon ami Fernand Calmette, dit doucement M. Anatole France, était un archéologue singulier car il avait des idées générales, et même une merveilleuse abondance d'idées générales. »

Jean-Baptiste Martenot n'ignorait rien des anciens styles, mais il ne poussait pas l'érudition archéologique au point où elle cesse d'être un instrument utile pour devenir un tyran. On n'énumérera pas ici toutes les œuvres prodiguées pendant une carrière laborieuse de quarante-sept années, voici seulement la liste des principales : A Rennes, la construction du beffroi, la restauration de l'hôtel de ville et du théâtre ; les serres du jardin des plantes et le kiosque de la musique ; la caisse d'épargne ; des maisons d'école et des bureaux d'octroi ; le lycée avec ses façades monumentales mais si parfaitement appropriées à la destination ; le palais du Commerce ; la Faculté des Sciences, le grand hall de l'imprimerie Oberthür ; les halles ; les maisons conventuelles de la Visitation, de l'Immaculée Conception ; la

chapelle de l'OEuvre des orphelins ; celle de la Providence; le nouveau cimetière; l'église Notre-Dame, l'hôpital privé Saint-Yves ; la construction ou la restauration des hôtels Claudon Léofanti, de Netumières, de Léon et de maintes autres demeures privées; il a été dit avec raison que l'on construirait une ville monumentale entière avec ce qu'a produit, à Rennes seulement, Jean-Baptiste Martenot. Dans l'Ille-et-Vilaine, sans compter la construction de la caisse d'épargne de Fougères, il a restauré les châteaux de Bonne-Fontaine, de Monbouan, de la Magnane ; dans les Côtes-du-Nord ceux de la Moussaye, XVIe siècle, du Val de l'Arguenon, de Craffault qui est du plus pur Henri II.

A toutes ces pierres remuées et mises en ordre on ajoutera une dernière œuvre et de toute première importance. Rennes était une des villes les plus déshéritées en fait de belles eaux. Jean Baptiste Martenot conçut et étudia le projet d'adduction des sources lointaines de la Minette et de l'Oisance qui jaillissaient dans la région granitique de Fougères. Le projet n'a pas été réalisé par lui, mais il en a tout l'honneur ; et ce serait justice si, comme Dijon l'a fait pour Henry Darcy, la ville de Rennes donnait son nom à une place voisine du réservoir d'où le trop plein s'échappe en nappes cristallines.

Il prit sa retraite d'architecte municipal le 1er janvier 1895, mais ne cessa pas pour cela de travailler comme au plus beau temps de sa jeunesse; en juin 1891, il avait reçu la plus enviable, la plus rare de toutes les distinctions, l'Institut l'avait élu membre correspondant. Officier d'Académie du 14 juillet 1881, il était fait chevalier de la Légion d'honneur le 11 juillet 1882, et officier de l'Instruction publique le 21 juin 1893 ; en 1885, la *Société centrale des architectes français* lui décernait sa grande médaille d'argent, puis en 1901 sa grande médaille d'or.

C'était un homme simple et vrai, modeste, mais sans rien de cette humilité pharisienne qui est le comble de l'orgueil ; bon et affectueux, bienfaisant, d'un rare désintéressement professionnel, il ne se donna jamais dans la vie d'autre plaisir que celui de travailler pour l'utile et le beau qu'il ne séparait jamais. Il aimait son Saint-Seine où il se plaisait à venir prendre de temps à autre quelques jours de repos ; les humbles et braves gens qui furent ses père et mère lui durent une vieillesse honorée et douce.

Grande a été sa joie de recevoir, en 1897, la médaille d'or de l'Académie; ce souvenir venu de loin lui fut précieux ;

d'ailleurs il n'était pas oublié à Dijon où il conservait quelques amitiés fidèles, entre autres celle de Joseph Garnier qui avait encouragé autrefois les débuts de l'élève architecte.

Il est mort à Rennes, doucement, presque subitement, le vendredi 30 mars 1906, et ses funérailles officielles, mieux que cela, populaires, ont eu lieu le mardi 3 avril, en l'église Notre-Dame. A l'ancien cimetière, des discours ont été prononcés par M. Eugène Pinault, sénateur, maire de Rennes, et Henri Mellet, architecte, président de la *Société des architectes de Rennes*. Un excellent buste de J.-B. Martenot, par M. Coquelin, professeur de sculpture à l'école des beaux-arts de Rennes, a été exposé en plâtre au Salon de 1904, et exécuté ensuite en marbre.

L'Académie saluera avec sympathie et respect la mémoire de cet homme de grand talent, de cet honnête homme qui, dans la seconde moitié du XIXe siècle, a honoré non seulement sa petite patrie bourguignonne, mais encore la grande, la France, et on peut dire l'art universel de la construction.

Séance du 2 mai 1906.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président procède au dépouillement de la correspondance :

La *Smithsonian Institution* fait part à l'Académie de la mort de son secrétaire, Samuel Pierpont Langley, décédé à Aixen (Caroline du Sud) le 27 février 1906.

La *Société littéraire de la Rochelle* annonce, pour 1906, l'ouverture d'un concours littéraire dont elle donne le programme. Des médailles seront décernées aux auteurs des meilleures compositions, contes, nouvelles, romans, études historiques, sur l'Aunis et la Saintonge.

La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut annonce également un concours pour l'année 1906. Les questions spéciales proposées sont indiquées au programme. Les manuscrits devront être déposés avant le 31 décembre.

Un concours de poésie latine, fondé par Hoeufftstian est ouvert pour 1907, par l'*Académie Royale néerlandaise*, qui en envoie le programme. Les enveloppes contenant le nom des concurrents non récompensés seront brûlées.

M. Lucien Fabre, nommé membre résidant à la précédente séance, adresse à la compagnie l'expression de ses sentiments de reconnaissance.

M. le vicomte d'Avout est chargé de représenter l'Académie au congrès de la Société française d'archéologie, qui se réunira à Carcassonne et à Perpignan le 22 mai courant.

La Société d'Emulation d'Abbeville, qui se propose d'élever une statue à Boucher de Perthes, l'un des initiateurs de la science préhistorique, sollicite de l'Académie son adhésion, son encouragement et sa cotisation à l'œuvre entreprise. La compagnie adresse à cette œuvre son adhésion et ses encouragements, mais reste fidèle à la tradition constante qui est de ne participer à aucune souscription.

M. le président dépose sur le bureau, de la part des auteurs, qui en font hommage à l'Académie, les ouvrages suivants :

1° *Glenne, Vautreau et la Toison*, étude sur trois châtellenies ducales de la région autunoise, tirage à part d'une notice publiée dans les *Mémoires de la Société Eduenne*, nouvelle série, tome XXXII, par M. Eugène Fyot, membre titulaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

2° *Lanturlu*, pièce historique en trois actes, par le même.

3° *Les Fouilles d'Alesia*, par Louis Matruchot (Extrait de la *Revue de Paris* du 1er avril 1906).

4° *Leçon d'ouverture de la chaire de clinique thérapeutique* à l'hôpital Beaujon, par M. Albert Robin, professeur à la faculté de médecine de Paris.

5° *Régime et traitement fonctionnels dans les maladies du foie*, par le même.

6° *La Mortalité par la tuberculose, en France et en Allemagne*, par le même.

7° *L'Avènement du Chancelier Rolin, décembre 1422*, par M. Jules Marc, professeur d'histoire au Lycée de Dijon.

8° *Sur les propriétés de deux cercles égaux et tan-*

gents, par Antonio Cabreira, correspondant de l'Académie à Lisbonne. A cet envoi est joint un fascicule du *Dictionnaire biographique international des écrivains et des artistes*, etc., contenant la biographie de l'auteur.

9° *La Chartreuse de Dijon, d'après les documents des archives de Bourgogne*, par feu Cyprien Monget, troisième et dernier volume de cette œuvre magistrale, dont l'auteur n'a pas vu l'impression terminée. Offert par la veuve de l'auteur qui habite actuellement Genève. L'Académie présente à Mme Monget l'expression de sa gratitude.

10° Le 24e fascicule du *Bulletin de la Société syndicale des pharmaciens de la Côte-d'Or.*

M. le président, chargé d'offrir ce volume à l'Académie, en rend compte en ces termes :

« Ce recueil renferme non seulement des études sur des questions professionnelles, soit techniques, soit commerciales mais aussi des notices scientifiques et archéologiques. Vous savez qu'il y a, parmi nos pharmaciens de la Côte-d'Or, des hommes d'une culture littéraire et scientifique très développée. D'ailleurs la société fait quelquefois appel à la plume d'auteurs étrangers soit à la Côte-d'Or, soit à la profession. Parmi les rédacteurs des muméros précédents figurent en effet nos confrères, M. d'Arbaumont et M. le D^r^ le Marchant. Dans le présent numéro M. Dorvault, bibliothécaire de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, a reproduit deux arrêts du Parlement de Paris réglementant la pharmacie au XVIe siècle. Dans le même bulletin je relève aussi une note de M. Numa Poupon sur un vase donné au musée de Dijon par M. Verneau, qui a si honorablement tenu, pendant une cinquantaine d'années, l'officine de la rue Vaillant. Cette note est illustrée d'une photogravure en camaïeu bleu due à MM. Denizot, Richard et Fréjacques. Ce vase, une belle pièce digne de notre musée artistique, constitue en même temps un témoin important pour l'histoire de l'art céramique en Bourgogne. C'est en effet un produit très réussi de la fabrique de Premières, Côte-d'Or, que dirigeait le Dr Lavalle.

Le docteur Jean Lavalle, né à Dijon en 1820, mort à

Premières en 1880, avait inventé pour la faïence grand feu des couleurs chimiques d'une grande variété de tons, ne changeant pas à la cuisson, et faciles à employer sous forme de liquides ou de crayons. Le musée de Dijon possédait déjà de ces produits plusieurs échantillons remarquables. La production des émaux Lavalle n'a pas survécu à l'inventeur, aussi les belles pièces ont-elles une réelle valeur, non seulement de rareté mais aussi d'art. »

Au nom de M. d'Arbaumont empêché, M. Metman lit la note suivante :

« La *Flore de poche de la France*, récemment publiée par Mgr Léveillé, à la Librairie des sciences agricoles (Charles Amat, éditeur, 11 rue Cassette), vient combler une lacune depuis longtemps et très justement signalée dans la littérature botanique contemporaine.

« Il s'agissait de faire entrer dans un manuel de petit format — un vrai livre de poche — la description analytique, forcément très sommaire, de toutes les plantes de notre Flore. C'est ce à quoi Mgr Léveillé s'est très utilement appliqué, en n'employant le plus souvent, dans ses tableaux analytiques, qu'un seul caractère, deux caractères parfois tout au plus, pour la détermination des familles, des genres et des espèces. Ce travail de réduction n'était pas sans présenter de nombreuses et grosses difficultés et demandait, pour être mené à bonne fin, toutes les qualités d'un esprit perspicace et bien conscient de la valeur relative et de la subordination pratique des différents caractères : négliger l'accessoire et s'en tenir aux traits foncièrement différentiels. Il va sans dire que, dans ce plan très strictement limité, l'auteur n'a dû donner place qu'aux types essentiellement spécifiques, négligeant les formes subordonnées qui gravitent plus ou moins étroitement autour d'eux. Rares exceptions pour quelques genres qui ont fait l'objet de travaux spéciaux.

« Par une heureuse innovation, Mgr Léveillé a mis en tête de certaines familles quelques conseils pratiques, propres à la *récolte* de leurs espèces.

« Semblables conseils et très utiles sont également donnés par l'auteur, dans une courte préface, sur les vêtements,

tout à la fois amples, légers et solides, dont le botaniste herborisant fera bien de se pourvoir, sur les différentes formes de chaussures qu'il lui conviendra d'employer, selon que ses courses le conduiront en plaine, sur les montagnes ou dans les marécages.

« Conseils également sur les instruments qui devront être ses inséparables compagnons de route, sur la sage lenteur dont il aura soin de ne jamais se départir sur le terrain pour la récolte des plantes et leur cueillette dans un état d'intégralité aussi complet que possible : racine, tige, fleurs et fruits, ceux-ci important souvent beaucoup pour la détermination des espèces.

« Le volume se termine par l'exposition sommaire de ce qu'une longue expérience a appris à Mgr Léveillé touchant les meilleurs procédés de dessiccation, de conservation, d'empoisonnement des plantes, et la formation de l'herbier.

« En offrant « ce petit livre non embarrassant et pratique... à ses confrères vieux et jeunes, connus ou inconnus », l'auteur affirme modestement qu'il n'a pas « l'outrecuidance de leur proposer un ouvrage parfait » ; toute œuvre quelconque, ajoute-t-il, est sujette à perfectionnement, et il se déclare prêt à accueillir avec reconnaissance « les conseils, les remarques et même les critiques ».

« Tel qu'il se présente à nous, ce petit volume sera bien reçu par tous ceux qui se plaisent aux courses d'herborisation, assurés d'y trouver, « avec un exercice salutaire pour le corps, les douces jouissances et les charmes pénétrants qui élèvent l'âme par les contemplations des merveilles de la Création et des splendeurs souvent insoupçonnées de la nature ».

M. Collot fait ensuite une communication sur l'usage des briques cuites et des briques crues et séchées au soleil en Italie.

« On dit que les briques romaines portant une date de fabrication assignent à la construction dont elles font partie une date plus récente d'au moins 2 ans, parce que ce temps devait s'écouler entre la fabrication et l'emploi. Je pense que cette précaution ne se rapporte qu'aux briques crues,

car pour celles qui sont cuites elle paraît exagérée entre le façonnage et la cuisson et serait tout à fait inutile entre la cuisson et l'emploi. Et de fait Vitruve (trad. Perrault, p. 47) mentionne une dessiccation de 2 ans avant l'emploi, portée à Utique à 5 ans, aussitôt après qu'il a parlé de leur moulage, et sans qu'il soit question de cuisson. Il dit que sans cela elles subiraient un retrait dans la maçonnerie, ce qui ne peut pas s'entendre des briques cuites. Il ajoute (p. 71) qu'à Rome, de son temps, on ne se servait pas de briques, à cause de la perte d'espace qu'entraînerait la trop grande épaisseur à donner aux murs construits avec ces matériaux. Pline mentionne l'emploi des briques crues (liv. 35, § 48) « *lateribus crudis extrui* », et (§ 49) la convenance de ne les employer qu'après 2 ans. Varron (*De re rustica*, trad. Nisard, XV, p. 76), parlant de la clôture des propriétés, indique 4 sortes de barrières artificielles, celles en pierres, celles en briques cuites en Gaule, celles en briques crues dans la Sabine, celles en pisé en Espagne et à Tarente.

« Alfred Léger (*les Travaux publics au temps des Romains*, 1875, p. 77) attribue l'emploi des briques crues à Rome, à la rareté du combustible, mais plus tard les accidents survenus à la suite des débordements du Tibre, qui détrempaient les matériaux, en firent proscrire l'usage. Daremberg et Saglio (*Dictionn. des antiq.*, p. 1120, *figulinum opus*) pensent que l'usage des briques cuites prévalut lorsque la population s'étant accrue et les maisons à plusieurs étages devenant plus nombreuses, on eut besoin de matériaux plus solides. Enfin P. Gusman, *la Villa impériale de Tibur*, 1904, p. 213, dit qu'à la villa Hadriana le fond des constructions était en briques, de formes diverses, généralement crues, sauf pour les angles des murailles, les embrasures des portes et des fenêtres, les chaînes établies sur toute la longueur d'un mur, les arcs doubleaux. »

M. Dumay entretient l'Académie de Guy de Pontailler, seigneur de Talmay, nommé maréchal de Bourgogne en janvier 1364, par le 4e fils du roi Jean II, Philippe, duc de Touraine, lieutenant pour le roi en Bourgogne, le futur Philippe le Hardi. Guy de Pontailler fut le compagnon dans

toutes ses expéditions militaires et voyages, du duc qui se montra aussi constamment fidèle à la cause nationale que ses fils et petits-fils le furent peu. Guy de Pontailler mourut en 1392, et c'est par une erreur probablement intéressée, que ses enfants ont prétendu qu'il fut tué sur le champ de bataille de Nicopolis, aux côtés du comte de Nevers, Jean sans Peur, en septembre 1396.

Séance du 16 mai 1906

PRÉSIDENCE DE M. L. COLLOT, *président*.

M. Collot fait une communication relative aux phénomènes volcaniques qui ont jeté la désolation dans la région voisine du Vésuve en 1905 et pendant le mois d'avril dernier.

On sait que l'activité du Vésuve, dans les temps historiques, ne date que de son brusque réveil en août de l'an 79, l'éruption qui ensevelit Herculanum, Pompeï et Stabia.

Neuf éruptions seulement ont été relatées jusqu'en 1631. Cette dernière fut formidable : tremblements de terre pendant des mois, écroulement des maisons, projections de débris de toutes grosseurs, torrents de boue, débordement de la lave, rien ne manqua à l'horreur grandiose de la catastrophe. Les victimes de ce cataclysme ont été évaluées à 4.000.

Depuis lors, le Vésuve n'a pas eu de longues périodes de tranquillité. En 1822, l'éruption fut comparable à celle de 1631 ; celles de 1805 et de 1850 furent également importantes.

Le paroxysme de 1905-1906 rappelle les plus violents, par l'importance de ses phénomènes explosifs et par l'abondance des coulées laviques.

Cette phase a débuté par une coulée issue, le 27 mai 1905, d'une fissure dans le haut du cône. Le 4 avril 1906, alors

que cette bouche fonctionnait encore, il s'en est ouvert une autre sur le flanc sud, puis encore une autre et enfin, le 6, une quatrième près de Cognoli. Ces bouches, qui ont toutes donné de la lave, étaient de plus en plus bas, comme si la paroi de la cheminée volcanique avait eu de plus en plus de peine à supporter la pression énorme de la colonne de lave. La coulée de Cognoli, dans l'espace de 12 heures, arrivait au cimetière de Torre-Annonciata, après un trajet de 5 à 6 kilomètres, et après avoir partiellement détruit Boscotrecase, qui l'avait été déjà en 1631.

Les pays situés au N.-E., abrités par la Somma, ont échappé aux coulées de lave, mais ils ont été atteints par les chutes de cendre et de lapilli. Le centre de la chute a été Ottajano, à 5 kil. 1/2 du cratère, où la chute a été de 0 m. 60. On a recueilli, paraît-il, des lapilli, encore à Avellino, à 35 kilom. du cratère. Le vent poussait sans doute les débris volcaniques vers le Nord-Est ; mais M. Lacroix se demande, dans une récente lettre à l'Académie des sciences, s'il n'y a pas eu, dès l'origine, une direction oblique imprimée à la projection, par la disposition même de l'orifice d'explosion, comme c'était le cas pour les nuées ardentes qui ont dévasté Saint-Pierre de la Martinique. Il n'y a, d'ailleurs, d'autre différence entre les deux phénomènes, que celle des proportions de gaz et de matières solides, les premiers plus abondants au Vésuve, permettant à la nuée de s'élever droit au ciel, pour s'y étaler en parasol, comme les pins d'Italie, tandis que les autres, alourdies par la cendre, rampent et roulent sur les pentes de la montagne.

Les cendres les plus fines ont été entraînées fort loin par le vent. M. St. Meunier en a reconnu, le 11 avril, à Paris, dans les poussières qu'il a recueillies sur une lame de verre enduite de glycérine. Ces poussières étaient visibles dans l'air, sous forme d'un brouillard sec.

Les journaux italiens félicitent leurs compatriotes pour la spontanéité avec laquelle ils ont envoyé des secours aux populations éprouvées, et le roi et les princes de la maison royale, pour la sollicitude qu'ils ont montrée. Leurs louanges s'adressent aussi aux soldats de l'armée italienne, qui, de nou-

veau, ont affirmé, avec des miracles de courage et d'abnégation, quelle école du devoir et de la force de caractère est la vie militaire. Ils célèbrent aussi le sang-froid de M. Matteucci, le directeur de l'observatoire du Vésuve, qui est resté sur la montagne, à continuer ses études, malgré la pluie de cendre et les menaces de la lave. Et on citera aussi comme ayant été au danger et à l'honneur, l'équipe des aides et des gardiens.

Séance du 30 mai 1906.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. Ernest Champeaux expose à l'Académie l'état de son travail sur la préface des *Chartes* de feu Joseph Garnier. Il rappelle qu'ayant été chargé par la compagnie de terminer cette préface, il a pu retrouver dans les notices jointes par Joseph Garnier à ses annuaires départementaux la plus grande partie des chapitres en état d'être livrés à l'impression. Son œuvre personnelle se réduira donc à très peu de chose. Il s'est occupé aussi de la biographie de Joseph Garnier, biographie qu'il s'agissait de composer au point de vue non seulement de la carrière de l'auteur, mais encore de la bibliographie aussi complète que possible de ses œuvres et établie chronologiquement. Il serait à désirer que cette étude biographique fût accompagnée d'un portrait. M. Champeaux termine son exposé en disant qu'il est dès à présent à la disposition de la commission spéciale pour lui soumettre son œuvre dont l'impression pourrait commencer prochainement.

Il est entendu que cette commission se réunira avant la clôture des séances de l'Académie. Il y aura lieu également d'examiner si la compagnie pourra mener de front l'impression de la préface, de manière à offrir le plus tôt possible au public l'œuvre magistrale de Joseph Garnier, et celle des

mémoires, ou si elle devra suspendre ou tout au moins ralentir la publication de ceux-ci.

Séance du 13 juin 1906.

PRÉSIDENCE DE M. L. COLLOT, *président.*

M. le président dépose sur le bureau : 1° de la part de M. le préfet, le *Compte rendu des travaux du Conseil général de la Côte-d'Or pendant la session d'avril 1906 ;* 2° le 5e fascicule de la *Revue préhistorique de l'Est de la France*, offert par M. Raoul Bouillerot, directeur ; 3° *Liste alphabétique des procureurs au Parlement de Bourgogne*, offert par M. Parisot pour faire suite à son *Histoire des procureurs ;* 4° *Le Genre Trogonthorium dans le bassin de la Saône*, par M. Collot.

M. le secrétaire communique une lettre par laquelle M. A. Beurnaert, président du Congrès international pour l'étude des régions polaires, qui se réunira à Bruxelles au mois de septembre prochain, demande l'adhésion de la compagnie et l'invite à désigner des délégués à ce congrès. L'Académie charge M. le secrétaire de transmettre à M. le président du congrès ses remerciements et son adhésion, en lui exprimant ses regrets de ne pouvoir se faire représenter au congrès annoncé.

Sur le rapport de MM. Collot, président, Jobert et Mathey, l'Académie décerne les médailles suivantes, classe des sciences, pour 1905 :

Des médailles d'or à MM. Auguste Baudot, docteur en pharmacie de l'Université de Paris, pharmacien à Dijon, pour son livre : *Etudes sur la Pharmacie en Bourgogne avant 1803 ;* et Paul Paris, licencié ès-sciences, préparateur de zoologie à la Faculté des Sciences, Université de Dijon, pour son livre : *Etudes sur les oiseaux d'Europe.*

Des médailles de vermeil à M. Almire Carreau, vétérinaire inspecteur, directeur des abattoirs de la ville de Dijon, pour

la bonne installation des appareils frigorifiques dans cet établissement;

A M. le vicomte Henri de Chaignon, membre de la Société d'histoire naturelle et de la Société Eduenne d'Autun, pour ses études géologiques;

A M. Clément Drioton, conservateur du musée archéologique de Dijon, pour ses travaux géologiques et archéologiques;

A M. Marcel Lissajous, professeur de musique à Mâcon, président de la Société d'histoire naturelle de cette ville, pour ses travaux et études d'histoire naturelle;

A M. Pierre Masson, licencié es-sciences, préparateur de biologie générale à la Faculté des Sciences de Dijon, pour ses travaux de laboratoire et la part prise par lui à ceux de M. Bataillon, professeur de biologie générale à la Faculté.

Une médaille d'argent à M. François Vavon, brigadier forestier à Broin (Côte-d'Or), pour l'intelligence qu'il apporte à toutes les opérations forestières de sa circonscription.

Il est dit que, en suivant l'ordre alphabétique, l'Académie a entendu, selon sa tradition constante, que toutes les médailles du même ordre fussent tenues pour égales entre elles, et décidé que, comme d'habitude, le rapport sera imprimé, pour être incorporé aux mémoires dans le volume en cours de publication et tiré à part.

M. le président déclare terminés les travaux et séances de l'Académie pour 1905-1906, et annonce que, selon l'usage, l'Académie siègera en séance de rentrée le mercredi 14 novembre prochain.

RAPPORTS

SUR LES PRIX DE 1904

PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE

Dans sa séance du 1er mars 1905
par MM. Chabeuf et A. Huguenin

M. Chabeuf s'exprime ainsi :

Messieurs,

Ma première parole doit être pour remercier le Conseil municipal qui, continuant la tradition reprise il y a 21 ans, a libéralement accordé à l'Académie la subvention affectée aux prix décernés alternativement aux Sciences, aux Beaux-Arts et aux Lettres. Le tour de celles-ci revenait l'année dernière, mais fidèle à un usage dont elle ne s'est qu'une seule fois départie et sans y trouver avantage, l'Académie n'a ouvert aucun concours. En toute liberté, elle a cherché, parmi les auteurs bourguignons ou ayant produit des œuvres bourguignonnes, les titulaires de ses diverses médailles. Votre commission spéciale composée de tous les membres de la section des Lettres, a procédé comme d'habitude par les explorations les plus étendues, et c'est le résultat de son enquête que nous avons l'honneur de vous soumettre, en rappelant pour mémoire que l'Académie a pour principe

de tenir toutes les médailles de même ordre pour égales entre elles, et c'est pourquoi dans les rapports présentés depuis 1824, l'ordre alphabétique a été constamment suivi comme il va l'être aujourd'hui.

M. le baron Roger Portalis, qui porte dignement un beau nom historique, n'est qu'à demi Bourguignon par ses origines, mais enfin il nous est uni par un lien ancestral et il est de trop bonne prise pour que nous ne le déclarions pas nôtre. Né à Paris, le 22 janvier 1841, M. Melchior-Roger Portalis est fils du baron (1) Auguste Portalis, né à la Ciotat, Bouches-du-Rhône en 1801, dont le père Melchior Portalis avait épousé sa cousine Victoire Portalis, sœur du comte Etienne-Marie Portalis, l'un des auteurs du code civil, ministre des cultes sous Napoléon Ier. Ainsi Auguste Portalis se trouvait le neveu du ministre et le cousin germain de son fils, le comte Portalis, ancien premier président de la cour de Cassation, le parrain de M. Roger Portalis.

Le baron Auguste Portalis, qui avait épousé Mlle Céline Ligeret de Beauvais (2) et c'est par là qu'il se ratta-

(1) Le titre de baron a été concédé à cette branche des Portalis sous Louis XVIII.

(2) La famille Ligeret de Beauvais porte le nom d'un domaine situé sur le territoire de Saulieu. — arrondissement de Semur-en-Auxois, — appartenant actuellement à M. le docteur Armand Trumet de Fontarce, le cousin germain de M. le baron Roger Portalis. Sébastien Ligeret de Beauvais, l'arrière-grand-père de l'auteur, fut avocat au Parlement, secrétaire en la chancellerie de Bourgogne, nommé en septembre 1795 membre du Conseil des Anciens, il en fut le président et mourut en novembre 1797. — V. le *Journal de la Côte-d'Or* du 30 brumaire an VI (20 novembre 1797) — et non en décembre, comme le porte la *Biographie nouvelle des contemporains*. Ledentu, 1827.

che à la Bourgogne, fut, sous le règne de Louis-Philippe, magistrat et député du Var. La révolution de 1848, qui le trouva conseiller à la cour de Paris, en fit un procureur général au même siège, et aux élections pour l'assemblée Constituante il fut élu représentant par le département de Seine-et-Marne. Mais il rentra peu après dans la vie privée et mourut le 28 janvier 1855, dans sa maison de campagne de Plombières-les-Dijon.

Son fils, le baron Roger, eut de bonne heure une vocation artistique décidée ; il dessina, peignit avec Henri Regnault, voyagea beaucoup, surtout en Italie, s'occupa de livres en même temps que d'art, si bien que, avec l'appui de deux amis de sa famille, le baron Pichon et le comte Lanjuinais, il entra dès 1882 à la *Société des Bibliophiles français*. Enfin, avec Me Paillet et quelques curieux de belles reliures et d'éditions rares, il compta parmi les fondateurs de la *Société des Livres*. Son inclination l'a porté surtout vers ce charmant, trop charmant XVIIIe siècle français, qui dans toutes ses œuvres a réalisé la perfection, l'idéal du joli et de la grâce. Jamais n'ont été poussés plus loin la douceur, la joie de vivre par le raffinement du luxe intime le plus sensuel, mais aussi le plus aimable. Or, écrire sur les choses qu'on aime est un plaisir plus grand que d'en jouir en silence; M. le baron Portalis a donc pris la plume et son œuvre est déjà considérable. Rien du reste n'y est donné à l'improvisation facile et au pur dilettantisme ; venu en un temps où toute histoire, même anecdotique, s'établit par le document certain, tous ses livres sont le fruit de la patience, du travail autant que du goût le plus averti.

Je citerai : *Les Dessinateurs d'illustrations au* XVIIIe *siècle*, 1877 ; — *Les Graveurs du* XVIIIe *siècle*, avec Henri Béraldi, 1880-1882, 3 v. — *Honoré Fragonard, sa vie et son œuvre*, 1887 ; — *La Gravure en couleurs*, 1888-1890 (*Gazette des Beaux-Arts*) ; — *Nicolas Jarry et la Calligraphie au* XVIIIe *siècle*, 1896. Mais avant d'en venir aux études bourguignonnes de l'auteur, rencontrant sur ma route le *Fragonard*, je ne puis résister au plaisir de le feuilleter avec vous.

C'est que ce livre est, en vérité, un modèle de méthode comme de critique ; l'auteur ne se contente ni d'une simple biographie, ni d'une nomenclature artistique, il entremêle sans effort le récit de la vie et l'étude des œuvres, fait revivre l'homme dans l'artiste comme l'artiste dans l'homme. Pour ce qui est de l'énumération des œuvres elle est aussi complète que possible, sans arriver pourtant, et l'auteur le sait bien, à être vraiment définitive. Comment espérer, en effet, de dénombrer toutes les peintures, sépias, sanguines qu'a prodiguées la main jamais lassée du Fa Presto français au cours d'une vie de 74 ans terminée seulement sous l'Empire, en 1806 ? Autant vaudrait compter les épis d'une moisson que de faire le dénombrement de ces feuilles de papier qu'a effleurées en se jouant, le pinceau ou le crayon de Fragonard, Frago comme on disait familièrement au XVIIIe siècle. Et voyez ce que sont les oscillations du goût ; la mode était revenue depuis longtemps aux œuvres peintes, et dans sa galerie très éclectique, près du *Doreur* de Rembrandt et des rêves ioniens de Prud'hon, le duc de Morny accrochait bravement la plus que badine *Escarpolette* de Frago. Mais déjà le

Dr Lacaze avait recueilli des morceaux de haute saveur aujourd'hui au Louvre réduit jusqu'alors à la *Callirhoé* du salon de 1765. Maintenant faute de tableaux dont il n'y a plus guère sur le marché, on se porte avec frénésie vers les sépias, les sanguines et l'on fait de véritables folies pour ces œuvres fragiles et charmantes. Qu'on en juge par quelques chiffres récents! A la vente Beurdeley terminée d'hier, le *Verrou*, sépia jetée en quelques larges coups de pinceau, a été adjugée 24.000 fr.; elle l'avait été 8.100 à la vente Josse en 1894 et 4.100 à la vente Walferdin en 1880; les *Ruines du Temple de Vesta à Tivoli*, sanguine, vendue 1.100 à la vente Walferdin, montent cette fois à 20.000; une autre sanguine où de légers frottis transforment en frondaisons exquisement floconneuses les graves verdures de la villa d'Este, atteint 12.600 fr.; un précieux petit portrait de Mlle Gérard, à la pierre noire, 10.000. Un *Taureau de la campagne romaine*, qui a fait 305 fr. à la vente Walferdin monte à 11.000! En écrivant son livre il y a dix-huit ans, M. le baron Roger Portalis a donc été bon prophète; à la vérité il a pris Fragonard en plein renouveau, mais sa monographie n'a pas été étrangère à la prodigieuse ascension des enchères qui ont suivi.

Après tout ce maître livre n'est pas une œuvre d'intérêt bourguignon et nous cherchons des œuvres bourguignonnes; en voici. Pour les curieux, je prends bien entendu le mot dans ce sens élevé dont nous avons seulement conservé le substantif, la *Curiosité*, c'est une grande joie de découvrir un talent demeuré obscur et de le mettre en pleine lumière; ainsi il y a un demi-siècle, W. Burger inventa, on le peut dire,

Vermeer de Delft, et fut à bon droit très fier d'avoir révélé à l'histoire de l'art un grand peintre de plus. M. le baron Portalis n'a pas découvert Claude Hoin, on le connaissait, on l'appréciait à Dijon ; mais bien que l'une au moins de ces compositions eût été gravée à Paris et pour Paris, c'était à peine un nom à lire distraitement au bas d'une estampe.

M. le baron Portalis avait consacré à Fragonard un gros volume, à Claude Hoin il n'accorde qu'une brochure de 110 pp. tirage à part de la *Gazette des Beaux-Arts*, et c'est bien observer la loi des proportions. Copieusement illustré à l'aide des procédés les plus certains dérivés de la photographie, le livre a été publié sous ce titre : *Baron Roger Portalis. Claude Hoin (1750-1817). — Gouaches, Pastels, Miniatures. Paris, Gazette des Beaux-Arts, 1900.* Claude Hoin est né à Dijon le 25 juin 1750, de Jean-Jacques Hoin, maître en chirurgie et de Catherine Burette ; d'abord élève de François Devosge à l'Ecole de Dijon, il part pour Paris en 1772 ou 1773, et entre dans l'atelier de Greuze, un Bourguignon comme lui, mais de la Bourgogne du midi, celle des longues plaines déjà attiédies de la Saône. Greuze était alors au faîte de la renommée ; ce peintre sentimental chez qui Diderot trouve même de la couleur ! est la plus parfaite expression de ce XVIIIe siècle tombé dans la sénilité larmoyante mais en demeurant incurablement sensuel. Toutefois Greuze ne l'est pas à la manière joyeuse et franche d'un Fragonard, ce ne sont chez lui que sous-entendus subtils où le plus grand nombre n'entend point malice, mais que pénètrent avec gourmandise un Diderot et les dilettantes d'un certain art et d'une

certaine littérature. Hoin a bien aussi la piqûre, légère toutefois ; chez lui pas de *Cruche cassée* ou de *Fillette pleurant son oiseau mort*, tout au plus rencontre-t-on çà et là dans son œuvre quelque fille des champs en costume d'opéra comique serrée d'un peu plus que de trop près par un galant parmi les bottes de paille, les tonneaux et autres accessoires rustiques, le thème connu sur lequel Boucher, Baudouin et tout le XVIIIe siècle ont brodé des milliers de vocalises. Hoin fréquente aussi à la Comédie italienne, lisez à l'Opéra comique, et compte bien entendu parmi les soupirants de cette Mme Dugazon qui, dans son rôle de *Nina ou la Folle par amour*, fit sangloter nos arrière-grands-pères et arrière-grand'mères ; on pleurait alors plus ouvertement au théâtre qu'on n'y rit de nos jours. Hoin l'a maintes fois représentée et au musée de Dijon, dans la vitrine de la salle du grand Condé, nous avons son délicat profil effleuré par un crayon avivé de quelques touches d'aquarelle. Une gouache de la collection Mülhlbacher, vendue 18.000 fr. en 1899 (1), montre Mme Dugazon assise sur un banc de jardin et minaudant la célèbre romance :

Quand le bien aimé reviendra.

Dans une autre composition la chanteuse est représentée courant éperdue au-devant de l'adoré qu'elle croit voir et entendre. Détail à noter, malgré les flatteries du pinceau, il est facile de reconnaître que, vers la trentaine, la belle Louise-Rosalie Lefèvre, née en

(1) En 1787, Janinet a gravé en couleurs et en perfection la *Nina* assise ; une bonne épreuve s'en est vendue 3.520 fr.

1755, avait déjà subi l'atteinte victorieuse de cet embonpoint prématuré qui fit son désespoir. Cela n'a pas empêché l'aimable Hoin de lui donner des pieds de poupée ; le talent de Nina devait reposer sur des bases plus solides que cela.

Hoin a fait de tout, du portrait au pastel, à la gouache et à la miniature, des compositions allégoriques, dont la première en date est l'*Hommage à Legouz de Gerland*, gouache que possède l'Académie de Dijon ; des paysages vrais ou composés, mais les premiers ressemblent fort aux seconds. Les peintres et dessinateurs d'autrefois voyaient mal et d'ailleurs n'étaient tourmentés par aucun scrupule d'exactitude, estimant, comme le dit ingénuement Cicéron, qu'il faut toujours arranger un peu la nature. Toutefois on peut penser que le meilleur de l'œuvre de Claude Hoin est ce qui lui a été le plus naïvement inspiré par le modèle vivant et présent. Aussi dans ses pastels choisirons-nous sans hésiter ceux qui sont des portraits, et non des *Printemps* et des *Etés* plus ou moins imités de la Rosalba. Il s'est souvent peint lui-même au pastel et a légué une de ses dernières images au musée de Dijon ; mais ce n'est pas la meilleure. On lui a donné, il est vrai, des voisins redoutables, deux pastels et deux préparations de Latour, or le grand portraitiste du XVIIIe siècle est peut-être moins parfait dans ses œuvres terminées que dans ses études ; et parmi celles-ci aucune ne dépasse le premier jet de son portrait au grand chapeau.

Les dessins soit aux crayons noir et blanc, soit avec des rehauts de pastel, comptent parmi les pages les plus sincères, les plus savoureuses qu'ait laissées Hoin.

Pour le métier, cela vaut du meilleur Greuze et n'est point gâté par une sensiblerie d'opéra comique ; en ce genre le musée de Dijon possède trois morceaux excellents, nos 624, 625, 626 ; le 625, tête de jeune femme point belle, ni même jolie, mais singulièrement captivante, dessin avec rehauts de pastel, tout particulièrement exquis et que rien ne surpasse dans l'œuvre de Hoin. Pour cette image légère évoquée en quelques caresses de crayons qui abrègent tout et expriment tout, je donnerais par paquets toutes les *Nina* du maître. Et dire qu'un tel morceau a été payé *trente francs* à la vente de Laloge, à Dijon, en 1872 !

Un homme du second rang comme Hoin reflète plus exactement son milieu qu'un artiste de talent plus primesautier et plus personnel. Ainsi je noterai comme des signes du temps, certains paysages à la gouache où l'on voit un tombeau à l'antique enveloppé des teintes mélancoliques d'un automne assombri. Tout à fait caractéristique est le petit cadre du musée de Dijon, n° 321, non qu'il soit, il s'en faut, une des meilleures choses de Hoin, cela est artificiel de composition et sans vérité de couleur, mais prenons-le pour un témoignage. Le XVIIIe siècle, le plus ennuyé des siècles à tout prendre, surtout à son déclin, imagina un jour de se distraire en aimant trop les *Nuits* d'Young traduites très approximativement par Letourneur, 1767-1770. Dès lors, on ne vit plus dans les jardins qu'Elysées romantiques avec tombeaux imitant celui de Rousseau dans l'île des Peupliers, à Ermenonville, hypogées dessinées par Carmontelle, ruines copiées d'Hubert Robert. Nos arrière-grands-pères, ces enragés de vivre, se crurent

graves en se faisant emphatiques et larmoyants.

M. le baron Portalis suit pas à pas Hoin dans les stades de sa carrière, et ayant eu en communication des papiers de famille, nous a donné des extraits de la correspondance du peintre alors âgé de cinquante ans bien sonnés, avec Mme Thérèse-Charlotte-Amélie Thuart, veuve Lefort. La lecture est pour nous faire parfois sourire, les deux amoureux échangent des lettres dans le ton sentimental et sensuel mis à la mode par la *Nouvelle Héloïse*. Ce langage de Chérubin amoureux est plus plaisant que ne se l'imagine le soupirant quinquagénaire. A vrai dire, tout cela est un peu de la littérature, Hoin ne paraît pas si pressé que cela de conclure par un mariage, tandis que Amélie, une veuve point belle mais agréable, y va tout de bon. Enfin, on se marie, probablement en 1804; le 8 janvier 1811, Hoin était nommé conservateur du musée de Dijon en remplacement du sculpteur Marlet, décédé, et prenait possession de l'appartement affecté à l'emploi, rue Rameau (1). Mais Mme Hoin mourut peu après, à trente-six ans, le 18 juillet de la même année, et le 16 juillet 1817, son mari succombait à une apoplexie foudroyante. Il fut inhumé à côté de sa femme dans l'ancien cimetière aujourd'hui fermé et désaffecté.

Le musée recevait par testament son portrait et deux pastels de la Rosalba dans de très beaux cadres anciens; le contenant vaut le contenu.

Je me suis étendu sur cet artiste, une réputation de

(1) Ce logement est incorporé aujourd'hui au musée et occupé par les salles du musée Trimolet.

clocher il y a vingt ans, aujourd'hui admis et pour toujours, dans le cénacle des artistes français du second ou troisième ordre. Il est vraiment inépuisable ce XVIIIe siècle, quand on croit l'avoir exploré dans ses profondeurs, voici que par delà les figures consacrées, en apparaissent à l'infini de nouvelles qui à toute autre époque, seraient au premier rang parmi ces maîtres du joli et de la grâce chiffonnée dont fourmille notre école française. Nous estimons donc que ce seul livre mériterait à M. le baron Portalis la médaille d'or proposée.

Comme pendant à l'étude sur Hoin, voici un autre volume, aussi un tirage à part de la *Gazette des Beaux-Arts*, *Adélaïde Labille-Guiard, 1749-1803*, une rivale dans le portrait de Mme Vigée-Lebrun, mais à qui la destinée a été moins clémente. D'abord elle est morte à 53 ans, tandis que sa rivale, née en 1755, a vécu jusqu'en 1842, après avoir été le peintre officiel de Marie-Antoinette et ayant semé dans l'Europe entière des œuvres sans nombre; enfin elle s'est racontée elle-même dans d'agréables *Souvenirs*. Les deux femmes furent reçues à l'Académie le même jour, 31 mai 1783; il va de soi qu'elles ne s'aimaient guère, d'ailleurs Mme Labille-Guiard ne semble pas avoir eu le caractère des plus faciles, tandis que son heureuse rivale eut en surabondance la bonne grâce mondaine et de cour, sans compter la beauté et le charme. Mais pour ce qui est de la valeur comparée des talents on peut hésiter: ils sont bien aimables les portraits de Marie-Antoinette et ceux qu'a laissés d'elle-même Mme Lebrun au Louvre et à Florence, toutefois le Louvre montre de Mme Labille-Guiard des pastels qui me paraissent

d'un accent supérieur et d'une vérité moins agréablement féminine. Je citerai entre autres Houdon faisant le buste de Lemoyne ; enfin j'ai vu au musée de Marseille la préparation à l'huile d'un portrait que, pour la vigueur très personnelle du pinceau, je donnerais en cent à Mme Lebrun. On retrouve dans le livre de M. le baron Portalis le même sens critique, la même documentation que dans le Claude Hoin ; j'ajouterai seulement que par un lien, des plus tenus, il est vrai, on peut rattacher Mme Labille-Guiard à la Bourgogne, puisque son premier mari, — le second fut le peintre François-André Vincent — Nicolas Guiard, commis à la recette générale du clergé de France, qu'elle épousa le 23 août 1769, à Saint-Eustache de Paris, était fils de feu Jean-Hugues Guiard, procureur au présidial de Dijon.

Avec son dernier ouvrage, *Bernard de Requeleyne, baron de Longepierre* (1659-1721).., avant-propos par *M. Stéphen Liégeard*, Paris, 1905, nous voici en présence d'un pur Bourguignon, puisque Bernard de Longepierre naquit à Dijon, place Saint-Michel, le 18 octobre 1659, de Michel de Requeleyne, maitre des Comptes, et de Oudette de Mouhy. Pour la foule des Dijonnais, Longepierre est un nom de rue, quelques érudits savent qu'il a fait comme tout le monde une *Médée*, mais se sont bien gardés de la lire ; pour les lecteurs de Saint-Simon, c'est un comparse des derniers rangs dans le décor de la cour et des maisons princières : « Ce Longepierre, écrit le terrible duc, homme de peu et bel esprit de profession, fat assez désagréable, mais intrigant à tout faire ; il avoit mis son pied dans tous les souliers qu'il avoit pu, et à force de manège

s'étoit fourré chez M. le comte de Toulouse. » Mais le Dijonnais eut l'imprudence de se mêler du mariage projeté de son patron avec Mlle d'Armagnac, dont ne voulait pas le roi et se fit chasser. Alors « il se coula chez M. le duc d'Orléans où il intrigua encore et ne réussit nulle part, sinon à être espion et rapporteur gratuit du duc de Noailles ». Nous y voilà, Longepierre était au duc de Noailles que Saint-Simon exécrait d'une haine de sauvage ; mais je pense que le féroce mémorialiste ne se trompe jamais du tout au tout, il y eut sans doute dans Longepierre plus ou moins de ce qu'il dit, et il est plutôt fâcheux d'avoir son portrait ainsi peint de cette main-là. Quant à l'histoire du mariage, Longepierre eut le malheur d'échouer, tandis que Saint-Simon, oh, le beau coup qu'il fit là ! travailla heureusement à faire épouser au duc de Berry la fille du duc d'Orléans.

En somme Longepierre n'est qu'un figurant mais enfin il se frotte aux gens de cour, voire même aux princes et correspond au besoin avec eux. Il fait des vers, traduit Anacréon en un style de plomb où le grossier le dispute au galimatias. Du reste M. le baron Portalis n'aime pas Anacréon que je ne défends pas, mais s'il eut de vilains défauts je ne sais s'il est exact de faire un « décadent de l'Antiquité » d'un poète mort octogénaire deux ans après Salamine.

Je passe sur les *Idylles* de Longepierre, des pastiches pénibles de Théocrite et de Virgile, que ce vieux Vadius de Ménage déclare cependant « admirables », et reviens à sa *Médée*, 1694. Les *connaisseurs* du temps, ils n'en font jamais d'autres, la déclarèrent supérieure à celle de Corneille, tandis que pour

M. Patin elle est « d'un ennui difficile à supporter ». Comme je le crois sur parole ! Elle se maintint pourtant au théâtre; mais *Electre*, Longepierre n'avait aucune témérité dans le choix de ses sujets, tomba à plat. Enfin le poète, puisque poète il y a, mourut le 30 mars 1721, léguant sa bibliothèque au cardinal de Noailles, archevêque de Paris, dont il avait l'honneur d'être l'ami. Tous les deux aimaient les beaux livres et ce sont ses reliures qui sauvent la mémoire de Longepierre. Les volumes provenant de sa bibliothèque portent sur des peaux de nuances variées, de petites toisons d'or en manière de fleurons (1). Très recherchés dans le monde supérieur de la bibliophilie ils ont pris place dans les bibliothèques les plus qualifiées, comme celles de Dutuit, du baron La Roche-Lacarelle, du baron James de Rothschild, du baron Roger Portalis, de l'Arsenal, de Chantilly ; il s'en trouve aussi à la Bibliothèque nationale, chez M. Henry Houssaye et à l'étranger. N'en ayant jamais vu, je regrette que l'auteur n'ait pas donné un spécimen de ces reliures qui dans leur élégante sobriété sont, paraît-il, d'un goût parfait et d'une exécution sans défaut. Du moins avons-nous une bonne héliogravure d'un beau portrait presque en pied qui appartient à Mrs Sassoon, de Londres. On l'a attribué à Largillière, ce brillant coloriste plus digne selon moi que Rigaud d'être appelé le Van Dyck

(1) On a disserté sur l'origine de l'insigne choisi par Longepierre ; elle est fort simple, et la *Médée* n'a rien à voir ici. En effet les armes de la famille de Requeleyne données par Palliot, — *Parlement de Bourgogne*, où, pour le dire en passant, le nom est écrit Derequeleyne — sont : *D'azur à une nuée d'argent mise en fasce, de laquelle pendent un anneau et un lien portant une Toison d'Or, surmontée en chef de deux étoiles d'or.*

français, mais l'auteur le donne plutôt à François de Troy, un très bon portraitiste du temps, dont on débaptise volontiers les œuvres pour les donner à de plus célèbres pinceaux.

Longepierre y parait en brillant costume de courtisan, avec la figure haute et froide d'un homme qui pose.

Ne fût-ce que pour montrer à l'auteur qu'il a été lu attentivement, on lui fera une légère chicane ; pourquoi écrire en deux mots le nom du cardinal Dubois ? Il ne me semble pas que les contemporains l'aient jamais donné sous la forme de Du Bois.

Maintenant il est une partie du volume qui échappe à votre jugement puisqu'elle appartient à l'un de nos confrères ; vous entendez bien qu'il s'agit de la préface de M. Stéphen Liégeard ; je me bornerai à dire que jamais la plume du poète et de l'écrivain n'a plus brillamment étincelé sur le papier.

Nous vous proposons de décerner à M. le baron Roger Portalis une médaille d'or.

M. Emile Roy, professeur de littérature française à notre Université, est né à Schlestadt — Bas-Rhin, — le 12 mars 1856 ; admis à l'Ecole normale le 10 août 1877, agrégé en 1880, il fut successivement professeur de rhétorique à Nevers, à Clermont-Ferrand, à Nancy, enfin le 29 août 1892 à Besançon ; la même année il était docteur avec deux thèses, française : *Etude sur la vie et les ouvrages du romancier Charles Sorel* ; latine : *Le grand épistolier Balzac et ses querelles littéraires*. En même temps, il était chargé d'un cours

à la Faculté des Lettres. Enfin le 3 août 1895, il remplaçait M. Aubertin dans le cours de littérature française à la Faculté des Lettres de Dijon ; on n'apprendra à personne que ce cours est depuis ses débuts un des plus suivis de notre Université.

Le bagage littéraire de M. Roy est important et nombreux ; on signalera : *Une Elégie inédite de Malherbe sur la mort d'une jeune fille, Germaine Rouart*, 1575, dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 1888 ; — *la Farce de la Précieuse de l'abbé de Pure et les Précieuses ridicules de Molière*, dans le *Moliériste*, 1889 ; — *Une farce du* XVIe *siècle imitée par Molière, l'Avare de Doni* (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1894) ; — *les Lettres de noblesse du poète Jean Molinet*, 1503 ; — *le Blason d'un roi des ribauds bourguignons et le roman de Jean sans Peur* (*Revue de philologie française et provinciale*, 1895) ; — *l'Entrée de Marie de Médicis à Paris en 1610*, vers inédits de Mathurin Regnier (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1894) ; — *les Sources italiennes de Mathurin Regnier : la Pastorale de la Phyllis de Scire et le dialogue de Cloris et de Phyllis* (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1897) ; — *les Contemporains de Joachim du Bellay : Une lettre de Jacques de Beaume sur la langue française en 1548 et la Deffence de la langue française de du Bellay* (*Revue de l'histoire littéraire de la France*, 1895) ; — *le Poète Charles Fontaine et ses amis* (même revue, 1897) ; — *La Fontaine, candidat à l'Académie française* (même revue, 1897).

Le Jour du Jugement, mystère inédit a été publié d'après un manuscrit de la bibliothèque de Besan-

çon. Ce mystère, cru de 1398, est en réalité, comme l'a reconnu ensuite M. Roy, de cinquante ans plus ancien. — Voici encore *la Comédie sans titre et les miracles de Notre-Dame par personnages*, Dijon, 1902. — Enfin : *Le Mystère de la Passion en France du* XIVe *au* XVIe *siècle*. Dijon, 1904 (*Revue bourguignonne publiée par l'Université de Dijon*, 1904).

Ces différents travaux portent sur les sujets les plus variés, toutefois en indiquant une certaine préférence pour le théâtre ancien et moderne. Mais la part bourguignonne n'y apparaît pas au premier abord considérable. On a remarqué cependant deux indications : le blason burlesque d'un roi des ribauds bourguignons et le roman de Jean sans Peur, deux pièces de vers venues à la bibliothèque de Besançon avec les papiers de l'érudit bisontin Chifflet. A l'origine, le roi des ribauds était un chef de soldats d'élite, puis il devint un simple héraut d'armes, le premier sergent du maître d'hôtel, chargé de la police du palais et le chef des bouffons, ayant juridiction sur les jeux, les brelans et les filles folles de leur corps. Philippe le Bon, dont le goût en matière de divertissements n'était pas très raffiné, avait rempli sa cour de bouffons et la charge de roi des ribauds y prit par là de l'importance. Celui dont il s'agit se nommait Constantin et dans ses armes burlesques, on voit posé sur un écu de Bourgogne ancien, un pavillon sous lequel est debout une ribaude ; l'écu est surmonté d'un casque taré de profil ayant pour cimier une branche de houx, emblème, croit-on, de l'esprit piquant de Constantin ; piquant est bientôt dit, les bons mots du temps sont de ceux qui assomment plus qu'ils ne piquent. Autour

de l'écu est disposé comme le collier d'un ordre de chevalerie un cep chargé de raisins. Enfin sur le tout plane une banderole avec cette inscription peu compréhensible comme tous les rébus du temps: *Moulin à garbe escousse*. Le bois donné par M. Roy porte des hachements ou lambrequins dans le style du XVIIe siècle, de plus, l'emploi des tailles conventionnelles pour figurer les couleurs, et les lettres romaines de la banderole montrent que le croquis de Chifflet n'est qu'une reproduction interprétée du dessin original.

Il y a presque autant de surprises et d'énigmes dans le fragment en vers du roman de Jean sans Peur; le manuscrit original a disparu, peut-être a-t-il passé en Angleterre à la Révolution. Au XVIIe siècle, il se trouvait dans la bibliothèque de Messire François Doresmieux, prieur des Augustins du mont Saint-Ely-les Arras, où le vit Chifflet; mais il n'en copia guère que certaines descriptions ayant trait au blason, aux bannières et aux emblèmes. Ce qu'il y a de plus intéressant ici, ce sont des détails sur la lutte entre Jean sans Peur et le duc d'Orléans. A tout prendre, ce poème en vers alexandrins est sans l'ombre de valeur littéraire, mais il a quelque intérêt historique. C'est l'œuvre d'un contemporain et dans ce fatras indigeste l'histoire trouverait sans doute à glaner; le fragment conservé montre le prix qu'aurait le poème entier.

Le livre très érudit, d'une documentation toute bénédictine sur le *Mystère de la Passion*, va nous donner une plus riche moisson bourguignonne. Des mystères qui forment la partie la plus substantielle du théâtre médiéval, le dernier en date, le plus souvent représenté et le plus important, mais aussi le

moins étudié, est celui de la Passion. Il faut dire que l'ensemble des textes français imprimés ou inédits ne forme pas moins de 300.000 vers, et quels vers ! aussi est-ce un océan où hésitent à se jeter les plus hardis. M. Roy a commencé par établir les origines ; jusqu'à la Réforme, les éléments de la vie du Christ ne se condensent pas dans saint Mathieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean, on lit beaucoup, on met en œuvre les évangiles apocryphes, le *Lucidaire* d'Honorius d'Autun ou d'Augsbourg, la *Légende dorée*, le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, des compilations dérivées de l'*Histoire scolastique*, des recueils d'anecdotes, tels que le *Cy nous dit* ; quelques poèmes ; le petit livre *Meditationes vitæ Christi*, œuvre naïve et aimable d'un religieux inconnu du XIIIe siècle, qui, comme saint François d'Assise, a cherché à toucher les cœurs simples et y réussit.

La *Passion*, dite d'Autun, qui remonte à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, a été longtemps populaire. Le manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale a été copié à Autun en 1470, par un étudiant en théologie, Philippe Biart ou Biardi. M. Roy se demande si la *Passion* d'Autun a été « jouée » ou seulement « montrée » et « récitée » par un chanteur de complainte porteur de tableaux peints. Peut-être le chanteur ou « jongleur » n'était-il pas seul, mais le talent de ces hommes était précisément de remplir tous les rôles en variant les inflexions de la voix et même en imitant le cri des animaux. On comprendrait alors pourquoi des vers narratifs se mêlent au dialogue. Quoi qu'il en soit la *Passion* d'Autun est sinon le premier en date des mystères français sur ce

sujet, du moins un type très ancien et complet. C'est à ce titre que l'auteur y a insisté en attendant la publication intégrale du texte.

La *Passion* de Semur a été copiée et assez mal par Jehan Floichot, clerc et notaire royal à Semur, qui acheva son œuvre le 18 mai 1488 (1). Il y a deux Semur en Bourgogne, Semur-en-Auxois, Côte-d'Or, et Semur-en-Brionnais, Saône-et-Loire; mais une allusion à la rivière voisine, l'Yonne, montre qu'il s'agit du premier. Une autre déduction ingénieuse donnée toutefois par M. Roy comme une hypothèse, tendrait à établir que la *Passion* de Semur a été jouée à Auxerre et probablement en 1462. Le manuscrit a appartenu à « Jehan Quantin prestre », puis entra dans la bibliothèque de l'érudit dijonnais Philibert de la Mare (2), dont les manuscrits, provenant pour la plupart de Saumaise, furent achetés 2500 livres par la bibliothèque royale (3).

Divisée en deux journées, la *Passion* de Semur comprend dans la première des épisodes de l'Histoire sainte depuis la Création jusqu'à la Tentation de Jésus dans le désert. La seconde est remplie par la vie publique du Christ et se termine par l'apparition aux Apôtres. Le nombre des personnages est considérable : ainsi dans la première partie on voit Dieu le Père, les Anges, Lucifer et les Diables, des abstractions personnifiées comme Despit, Innocence, Orgueil, Espérance, Désespérance, Charité, Tempérance, la Mort,

(1) Ms. folio 270 — R.
(2) Dijon, 13 décembre 1615-16 mai 1687.
(3) Voir Bibliothèque nationale. Ms. fr. n° 964.

la Synagogue, l'Eglise ; puis Adam et Eve, le Serpent, des Patriarches, des Prophètes, la Vierge, saint Jean-Baptiste, Hérode, sa femme Hérodias et sa fille Eglantine ; les Bergers, les Rois mages ; Cirinet, c'est-à-dire Cyrinus avec son compagnon Goguery ; un Rusticus, c'est-à-dire un paysan farceur et goguenard, le prédécesseur du Gracioso du théâtre espagnol, et des clowns de Shakespeare ; malheureusement il parle français et non bourguignon.

La seconde journée comprend à peu près tous les personnages qui figurent dans les récits évangéliques, mêlés à d'autres empruntés à la réalité du temps. C'est ainsi que dans les graves cathédrales, l'art du moyen âge se plaît à peupler les seconds plans d'êtres grotesques ou réels ; c'est comme une invasion de la vie populaire mêlée au chœur des anges et des saints. M. Roy nous donne avec les indications des jeux de scènes, ce long poème écrit, sauf quelques strophes lyriques, en vers de huit syllabes. Dans le glossaire joint au texte, se rencontrent plusieurs mots qui ne figurent pas dans le dictionnaire de l'ancien français par Godefroy.

On n'attend pas de cette lecture un vrai plaisir littéraire ; si merveilleux dans son art monumental, le moyen âge est faible dans les mystères, ces œuvres démesurément longues, diffuses, naïves, si l'on veut, familières à coup sûr, et trop souvent basses. Il faut donc les considérer surtout comme des renseignements sur les conceptions particulières que se faisaient des choses de la Foi nos lointains ancêtres, des révélations sur l'état de ces âmes à la fois grossières et facétieuses, mais que la scolastique avait faites sin-

gulièrement subtiles. Il n'appartient d'ailleurs qu'aux époques de foi très vive et ne raisonnant pas, de traiter ainsi les choses les plus saintes. Plusieurs siècles avant la préface de *Cromwell*, ce mélange perpétuel d'idéal, de vérité terre à terre et de grotesque, est du pur romantisme, et l'on conçoit que celui du XIXe siècle se soit reconnu dans le moyen âge qu'il a admiré et fait admirer sans trop le comprendre. Ce sont donc avant tout des documents historiques, ces improvisations traînantes sur un thème consacré et auxquelles on ne demandait que d'édifier et d'amuser en même temps. Mais en vérité les auditeurs étaient singulièrement patients.

Une analyse entière du livre de M. Roy me mènerait trop loin, toutefois je m'arrêterai un instant sur un mystère très curieux ; celui du *Jugement de Jésus*. On y voit *Nature humaine* représentée par un « vieil homme » accablé d'infirmités, se plaignant à Dieu le Père du retard apporté à l'accomplissement des prophéties, c'est-à-dire à la Rédemption. Dieu proteste de ses bonnes intentions, mais « ne peut faire plus ». Alors Nature humaine fait citer le fils de Marie devant les juges de la Loi de nature, par le sergent Roma. Jésus comparaît accompagné de sa mère et de Résignation ou Bonne Patience ; Charité plaide pour Nature humaine, Innocence pour Jésus ; sur l'avis conforme des patriarches Joseph, Abraham et Noé, Adam qui préside conclut à la mort. La Vierge en appelle et cite Nature humaine devant les juges de la Loi écrite, Moïse, Zacharie, Jérémie, Salomon et David ; Fidélité plaide pour Jésus et Vérité pour Nature humaine, mais la sentence est confirmée. Alors la

Vierge se présente devant la juridiction de la Loi de Grâce, au tribunal des Apôtres et des Evangélistes ; Humilité défend Jésus, Nécessité Nature humaine, mais l'arrêt de mort est encore confirmé et La Vierge s'évanouit. Ayant repris ses sens, elle invoque son droit de mère et supplie son fils de lui épargner la vue de sa Passion ; Bonne Patience et Jésus la réconfortent et tous trois se rendent à Béthanie où aura lieu la résurrection de Lazare.

Ce sujet bizarre, irrévérencieux pour nous qui n'en jugeons plus avec la naïveté ancestrale, fait penser à ces thèmes compliqués et subtils chers aux faiseurs de cartons, de « patrons » comme on disait alors, pour les tapisseries du xve siècle. M. Roy retrouve le thème du Jugement dans le monument célèbre de la chartreuse de Dijon, le Puits de Moïse, exécuté pour le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, par l'imagier Claus Sluter aidé de plusieurs collaborateurs dont le principal fut son neveu Claus de Werve. C'est un calvaire représenté selon la formule consacrée, le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean l'Evangéliste debout, et ayant à ses pieds Marie-Madeleine agenouillée. Mais ce qui fait l'originalité de la conception, c'est le piédestal hexagone portant sur chaque face la statue d'un prophète. « Ils ne sont pas muets, immobiles, dit M. Roy, ils parlent ou ils viennent de parler. Les traits durs de Moïse expriment une résolution farouche, implacable ; Jérémie est accablé par la douleur ; Zacharie médite ; Daniel inspiré se tourne vers Isaïe qui se penche pour l'écouter. Tous, y compris David, tiennent à la main des banderoles contenant des sentences empruntées à leurs œuvres, les mêmes

qui reparaissent dans le mystère rouergat (1) et dans la moralité française. Ce sont bien des juges qui viennent de prononcer un arrêt, l'arrêt qui s'exécute au-dessus de leurs têtes et ce groupement paraît significatif comme le choix de ces sentences de mort; c'est donc une scène de justice qui a été inspirée au grand sculpteur par un théologien. » Enfin la terrasse est supportée par six anges pleurant, aux ailes d'or entrecroisées; ce sont ces anges de la paix si souvent cités par les sermonaires et les dramaturges de la *Passion*. « Angeli pacis amare flebunt. » Isaïe, xxxiii (2). Cette interprétation du Puits de Moïse est nouvelle et ingénieuse, mais on ne risque rien à expliquer subtilement les œuvres du moyen âge, surtout dans la dernière période où en toutes choses, l'affinement est poussé aux dernières limites et même au delà.

« L'emplacement même choisi pour ce calvaire, dit encore M. Roy, au-dessus d'un puits d'eau vive, paraît symbolique et doit traduire aux yeux la régénération de l'humanité lavée dans le sang du Christ. » Et il invoque les allégories citées par Cornelius a Lapide, dans ses *Commentarii in Joannem*, comme aussi la peinture murale de Saint-Mesme, près de Chi-

(1) Le jugement de Jésus semble originaire du Rouergue.

(2) Dans une communication faite à l'Académie de Dijon (V. *Mémoires*, 4e série, t. IX, p. XL) M. Roy constate que la traduction de *Angeli* par *Anges* est considérée comme fautive par l'exégèse moderne; il s'agirait dans le texte de simples messagers de paix au sens humain du terme, de hérauts envoyés à Sennacherib pour traiter de la paix.

Le calvaire n'existait plus au moment où éclata la Révolution; il semble s'être écroulé de lui-même dans le bassin; quelques fragments, la tête et les jambes du Christ, les bras croisés de la Vierge ont été recueillis au musée archéologique de Dijon.

non, xve siècle ; on y voit un calvaire, mais le rocher du Golgotha est devenu un bassin rectangulaire où baigne le pied de la croix dans le sang du Christ s'échappant des plaies en quatre jets continus. Un second bassin plus grand reçoit le sang du premier par quatre mascarons qui donnent les symboles des quatre Evangélistes.

Je m'arrête ; l'œuvre de M. Roy est si documentée, si pleine, qu'une simple analyse se ferait facilement volume ; mais je crois en avoir assez dit pour montrer le haut intérêt général et l'intérêt spécial que présente un tel livre, pour justifier enfin la proposition que vous fait la commission de décerner à l'auteur une de nos médailles d'or.

M. Edme-Paul, dit Emile Bergeret, est né à Nuits-Saint-Georges, Côte-d'Or, le 11 mars 1850 ; son père était marbrier et le jeune homme travailla tout enfant dans l'atelier qu'il conduit aujourd'hui dans des conditions artistiques assez rares. M. Bergeret s'est dès longtemps intéressé au passé historique de sa ville natale et a publié à part ou dans les mémoires de la *Société archéologique de Beaune*, de la *Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, du *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, des monographies dont l'énumération serait longue. Je citerai seulement : *Les Volontaires du canton de Nuits de 1791 à 1793*, 1888 ; — *Inscription murale de l'église Saint-Symphorien de Nuits*, xve *siècle* ; — *Notes sur Vergy et Aloxe-Corton* ; — *Mémoire historique concernant le château de Vergy et ses dépendances* ; —

Mémoire sur Aloxe-Corton, 1890 ; — *Notice sur l'hôtel et les collections de Jean-Baptiste Lucotte, seigneur du Tillot, à Nuits*, 1890 ; — *la Compagnie Royale des archers de l'Arquebuse à Nuits*, 1892 ; — *Armorial nuiton*, 1894 ; — *la Corporation des maîtres pâtissiers et oubliaires de Nuits*, 1896 ; — *Notice sur le capitaine Thurot*, 1896 ; — *Légendes, contes et dialogues de la veillée en patois bourguignon*, 1897 ; — *la Compagnie royale des chevaliers de l'Arquebuse à Nuits aux grands prix de la province de Bourgogne*, 1902. Mais je ferai une place à part au volume : *Briques et pavages émaillés, l'atelier d'Argilly sous les ducs de Bourgogne*, 1900, qui, texte et planches en couleurs, est une contribution de premier ordre à l'histoire des arts décoratifs en Bourgogne. La documentation en est abondante et précise ; quant aux planches, bien que le pinceau de M. Bergeret ait été un peu trahi par le chromolithographe, elles donnent un répertoire précieux et les céramistes modernes, la commission en a recueilli le témoignage de la bouche de M. Charles Suisse, y trouveront les meilleurs modèles pour les restitutions archéologiques.

Une œuvre considérable de M. Bergeret est la salle historique de l'Hôtel de Ville, à Nuits-Saint-Georges, dont il a fait parler les murs en y inscrivant des nomenclatures de noms, de dates et de faits précis, en les ornant d'écussons peints selon les lois les plus rigoureuses du blason, de vues de monuments existants ou détruits ; cet ensemble unique en Côte-d'Or a eu l'approbation entière d'un juge autorisé et difficile, Joseph Garnier.

Je ne serais pas complet si je n'ajoutais que M. Ber-

geret est un collectionneur qui a sauvé maints débris de sculpture voués à la dispersion ; parmi les morceaux recueillis, il s'en rencontre de vraiment précieux pour l'histoire de l'art bourguignon. Mais la partie la plus intéressante est la série des carreaux émaillés ; il n'en est pas de plus complète dans la région et c'est elle qui a servi à l'auteur pour établir les planches de son ouvrage.

Je terminerai en annonçant que M. Bergeret prépare un travail des plus utiles, un recueil donnant d'après les inscriptions, les meilleurs types de l'écriture épigraphique du moyen âge bourguignon. Il ne s'agit pas d'un alphabet, ce qui serait déjà excellent, mais de lignes entières présentant la série des mots avec les lettres assemblées ou mises en abrégé. Le travail sera ainsi plus sérieux, plus vrai, plus profitable par conséquent que s'il s'agissait de lettres isolément reproduites. Il est grand temps que l'on revienne en épigraphie à nos beaux types français au lieu de demeurer au régime du gothique allemand, moins simple, moins pur que le nôtre.

Nous vous proposons pour M. Bergeret une médaille de vermeil.

M. Louis-Paul Matruchot est né à Verrey-sous-Salmaise, Côte-d'Or, le 14 janvier 1863. Après de bonnes études au lycée d'Evreux, puis au lycée Saint-Louis à Paris, il fut admis en 1875 à l'Ecole normale supérieure, devint agrégé des sciences naturelles en 1889, et revint la même année à l'Ecole normale comme préparateur et bibliothécaire ; il le demeura jusqu'en

1893. Docteur ès-sciences naturelles, chef de travaux à la Sorbonne, maître de conférences de botanique, il est aujourd'hui professeur-adjoint à la Sorbonne, officier de l'Instruction publique, lauréat de l'Institut, prix Bordin, et vice-président de la *Société mycologique de France.*

M. Matruchot, et la méthode est excellente, se délasse du professorat par des études d'un tout autre genre que la botanique. C'est ainsi que, en collaboration avec un de ses compatriotes, M. Léon Berthoud, de Vitteaux, Côte-d'Or, pharmacien de l'hospice de Bicêtre, à Paris, il a étudié l'onomastique des lieux habités de la Côte-d'Or et ils ont publié, en 1902, deux premiers fascicules consacrés aux périodes anté-romaine et gallo-romaine. Ils exposent dans leur préface qu'ils se sont inspirés des travaux de MM. d'Arbois de Jubainville et Longnon. La méthode de ces savants, qui donne une grande solidité au terrain jusqu'alors assez mouvant de la science étymologique, consiste à « rechercher pour chaque nom de localité les formes les plus anciennement connues, à s'appuyer de préférence sur elles pour tenter de déterminer la structure du vocable, son origine ethnique, son mode de formation et sa signification ». La solution du problème est facilitée par la comparaison des formes successives en remontant jusqu'à celle que l'on peut considérer comme primitive.

Ces formes anciennes sont données surtout par les cartulaires et chroniques des abbayes, aussi les auteurs ont-ils largement puisé à cette source, comme l'avait fait Joseph Garnier dans sa *Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts, lieux dé-*

truits, cours d'eau et montagnes du département de la Côte-d'Or, Dijon, 1869 ; œuvre qui ne laisse presque rien à dire pour les noms empruntés aux sources du moyen âge. Mais le savant archiviste départemental n'était pas encore en possession de la théorie par laquelle M. d'Arbois de Jubainville a établi l'origine de la plupart des noms gallo-romains. Il a montré, en effet, qu'il la faut chercher dans un gentilice ou un cognomen, c'est-à-dire dans un nom propre, celui du premier propriétaire qui constitua le fonds devenu avec le temps, de domaine privé pourvu de tous les organes d'une vie propre, un centre de population, hameau, village ou ville.

Les auteurs ont donné une certaine place dans leur introduction à la question ethnographique ; ainsi faisant le dénombrement de toutes les races qui se sont succédé sur le sol français, ils sont arrivés à cette conclusion que nous n'avons pas dans les veines plus d'un vingtième de sang gaulois, encore moins de sang romain. C'est possible, mais la mentalité française n'en est pas moins constituée presque entièrement par l'afflux gaulois et romain.

Je n'aborderai pas dans tous ses détails cette œuvre d'une érudition forte autant que de la meilleure méthode, et me bornerai à dire que l'*Etude historique et étymologique des noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or*, 1902, laisse bien en arrière tout ce qui a été antérieurement publié sur ce sujet. C'est en vérité un grand honneur pour l'excellente *Société des Sciences historiques et naturelles de Semur* d'en avoir donné une notable partie dans ses mémoires.

M. Matruchot a aussi publié sur les sciences naturelles des travaux qui, pour cette fois, ne sont pas à retenir par l'Académie. Mais je n'omettrai pas de dire qu'il a sous presse un ouvrage du plus grand intérêt : *Notes sur les voies romaines de la Côte-d'Or*, dans lequel, sans prétendre à nous donner un état définitif du réseau ancien, il fera faire un pas important à une étude demeurée jusqu'aujourd'hui insuffisamment fondée.

Nous vous proposons de donner des médailles de vermeil à MM. Léon Berthoud et Louis-Paul Matruchot.

M. Guillaume Fourier est né le 19 janvier 1853, à Collonges-les-Bévy, canton de Gevrey-Chambertin, Côte-d'Or. D'abord employé aux contributions directes, il a été chargé des plans du cadastre et des mutations, puis attaché au service de l'artillerie comme dessinateur et employé dans la photographie. Agent des Ponts et Chaussées au cadre auxiliaire des chemins de fer de l'Etat, le 1er novembre 1879, il a passé le 1er janvier 1885 au service de la construction du P.-L.-M., est devenu comptable le 1er janvier 1903, et sauf une absence de juillet 1889 à mars 1891 a constamment habité Dijon. A partir du 1er avril 1905, il résidera à Langogne, Lozère.

Comme photographe il est l'auteur d'inventions et perfectionnements ingénieux et utiles ; il a même fait, pour la reproduction des couleurs, quelques tentatives qui lui ont mérité les éloges de M. Brunhes, professeur de physique à la Faculté de Clermont, directeur de l'Observatoire du Mont-Dore. Ce sont là des faits

d'ordre scientifique et étrangers à notre objet, mais qu'il est intéressant de rapporter pour montrer en M. Fourier l'homme curieux de toutes choses ; j'en viens maintenant à ses travaux historiques dont l'Académie a surtout à connaître aujourd'hui.

Ils sont considérables et variés; publiés en général dans les journaux dijonnais, la *Petite Bourgogne* et le *Petit Bourguignon*. Je rencontre d'abord des épisodes de la guerre de 1870-1871 ; ce sont des pages bien documentées, contenant force détails inédits et empruntés aux sources étrangères. On citera encore une *Notice sur François Rude* à l'occasion de l'inauguration de sa statue en 1886, et la *Défense de Saint-Jean-de-Losne en 1636*, article publié dans le *Petit Bourguignon*, reproduit dans le *Bien Public* et tiré à part.

Aux *Mémoires* de la *Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, M. Fourier a donné une lettre inédite et très curieuse du dernier abbé de Saint-Seine, François de Luzines, à Courtépée, sur son abbaye; elle contient certaines rectifications à ce que dit de Saint-Seine l'auteur de la *Description historique et topographique du duché de Bourgogne*. Plus considérable est la contribution de M. Fourier aux travaux plutôt archéologiques. Son œuvre maîtresse est certainement la découverte à la Noue, au sud et près de Dijon, d'une station permanente de la VIIIe légion, Augusta. C'est là un fait capital et M. Fourier a complété ses preuves par des découvertes analogues au Baulard, près de Nuits-Saint-Georges, et à Boncourt, où se sont rencontrées, comme à la Noue, des tuiles à l'estampille de la VIIIe, Augusta.

Il a également reconnu en Côte-d'Or les retranche-

ments anciens de Notre-Dame d'Etang, au-dessus de Velars-sur-Ouche; du Haut-Mont, à Villeberny; de Château-Renard, à Gevrey-Chambertin; du Mont-Lée, à Ternant; du Plévenel; l'éperon barré d'Alise-Sainte-Reine, l'ancienne Alésia; l'oppidum celtique de Chambolle-Musigny; celui de Vergy; la forteresse gallo-romaine de Bussière-Aval, à Montlay; il a signalé aussi un bas-relief curieux de l'église de Montlay, analogue à ceux du XVIe siècle que possède le musée de Dijon, n° 1439. Mais je ne puis avoir la prétention de donner ici la liste complète de toutes les découvertes et observations faites par M. Fourier dans le département et renvoie aux *Mémoires de la Commission départementale des antiquités*, qui à chaque page du compte rendu annuel, sont remplis de communications fondées sur des observations directes souvent faites sur le terrain avec son confrère à la *Commission*, M. Clément Drioton, conservateur du musée archéologique; ce sont, par exemple, la découverte du camp, éperon barré de la Cras, au-dessus de Plombières-les-Dijon; des retranchements des bois de Souzières, à Boncourt, l'étude de la castramétation romaine du mont Rea, en face d'Alise; enfin les rapports constatant la présence d'un magma de chaux dans le retranchement dit le camp de César, au mont Afrique et dans le châtelet d'Etaules. L'existence de ces amas de chaux est un des problèmes les plus nouveaux et les plus déconcertants de l'archéologie avant l'histoire. A défaut de solution qui serait prématurée, MM. Fourier et Drioton ont apporté une contribution importante à cette question des *camps calcinés*.

Lentement, patiemment, M. Fourier a formé une collection de livres et de documents, surtout bourguignons. Aussi bien que les monnaies, les débris à demi enfouis, il sait chercher et trouver les papiers, les bouquins précieux injurieusement oubliés dans les boutiques de chiffons. Il a réuni ainsi des livres rares, des éditions originales ou même inconnues aux nomenclateurs les plus complets, des brochures, des manuscrits sur l'histoire générale et particulière. Une partie va être livrée aux enchères au mois de mai et le catalogue est en préparation. M. Fourier, qui va quitter Dijon pour quelques années, ne peut emporter dans sa résidence lointaine tous ces trésors dont il se sépare avec regret.

L'un des secrétaires de la *Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, membre titulaire, depuis le 15 décembre 1904, de la *Commission des antiquités* dont il a constamment enrichi le musée, M. Fourier laisse les plus vifs regrets à tous ceux qui l'ont approché et connu, qui ont entendu ses communications toujours marquées au sceau d'une observation vraiment scientifique et d'un esprit bien averti. Nous lui disons donc au revoir, non adieu ; il nous a promis en effet de revenir prendre sa place dans nos sociétés d'archéologie et d'histoire. Mais nous espérons bien qu'avant ce retour, de part et d'autre désiré, il nous enverra cette œuvre importante qu'il n'a pu encore conduire au dernier terme d'achèvement, — c'est un difficile qui ne se contente pas volontiers, — la monographie des découvertes de la Noue.

Votre Commission est heureuse d'appeler l'attention de l'Académie sur cet érudit modeste et méritant, qui

a été depuis vingt ans un des initiateurs des études par lesquelles s'est renouvelée en Bourgogne la science des origines ensevelies dans le sol. Si ces études sont si prospères, si fécondes aujourd'hui, c'est en partie à M. Fourier qu'on le doit.

Nous vous proposons pour lui une médaille de vermeil.

M. Léon Gareau est né à Salmaise, le 11 avril 1837 ; il a fait ses études à Dijon et il est revenu à Salmaise pour succéder à son père qui y était notaire. La plus grande partie de sa vie s'est donc écoulée dans ce joli bourg que dominent les restes rouillés de l'ancien château des ducs bourguignons. Aussi, quand, sorti de charge, il est venu habiter Dijon, l'idée lui est-elle facilement venue d'écrire l'histoire de sa petite patrie ; il a fréquenté aux Archives départementales où M. Joseph Garnier l'a accueilli et guidé avec sa serviabilité coutumière. M. Gareau n'avait qu'une bonne culture générale, celle de l'homme qui a étudié dans un grand lycée puis à l'école de Droit. Mais à qui veut écrire l'histoire, rien de plus nécessaire que de connaître la langue, les formes du droit ; la législation privée est l'armature qui a supporté de tout temps l'organisme vivant des sociétés humaines, et faute d'en parler le langage, des historiens de renom se sont lourdement trompés sur les faits économiques et sociaux. C'est aussi une préparation utile d'avoir passé par ce qu'on appelle les affaires, en pénétrant le secret des intérêts particuliers, en rédigeant les actes qui consacrent les rapports entre les personnes.

Or ces rapports sont sensiblement les mêmes en tout temps, parce que du moment où des hommes vivent en contact, la nature même des choses implique dans les obligations une certaine identité qu'il faut savoir reconnaître sous des formes moins diversifiées qu'elles ne le paraissent au premier coup d'œil. Ce sont donc d'excellentes conditions pour écrire l'histoire de détail, sans compter l'autre, que d'avoir acquis cette connaissance des contrats qui éclaire le passé comme le présent. Sans doute, ce n'est pas l'histoire littéraire, oratoire, propre à être traduite en tableaux de musées. Mais nous nous intéressons moins à cette histoire-là qu'à celle dont l'objet est de nous faire connaître l'état des personnes et des choses ; pour nous, c'est l'histoire vraie, et comprendre la vie, les idées de nos pères nous est beaucoup plus précieux aujourd'hui que les récits de la vie officielle.

Des études de M. Léon Gareau est résulté un volume in-8° de 247 p. complété par une table onomastique : *Salmaise, Seigneurie, Châtellenie, Réunion au domaine royal. Seigneurs engagistes, le Prieuré, Chapelle de l'Annonciation — l'Ermitage de Saint-Jean de Bonnevaux, les Maserottes*, édité à Dijon, chez Nourry, en 1902. L'auteur débute par une description et une statistique détaillée de la commune ; je signale aussi une notice sur l'église paroissiale dans laquelle se trouve, soutenant l'autel de la Vierge, une colonne portant une inscription romaine à la déesse Sequana. Puis vient l'histoire proprement dite avec des références nombreuses et exactement établies, aux pièces conservées aux Archives départementales ; celle du château aujourd'hui ruiné et en partie détruit

mais qui profile encore sur le ciel une silhouette assez fière, à la crête de la pente rocheuse, au-dessus du railway de Paris à Lyon par la Bourgogne. La monographie se complète par celle du prieuré Notre-Dame; de la chapelle de l'Annonciation; de l'ermitage Saint-Jean de Bonnevaux perdu dans un vallon boisé et humide, à la végétation luxuriante; de la ferme des Maserottes, où M. Jobard du Ménil, écuyer, capitaine de cavalerie, seigneur du Ménil et d'Igornay, demeurant à Dijon, fit construire en 1780 un château ou rendez-vous de chasse, qui sera démoli moins de quarante ans après.

Une planche lithographiée par M. Victor Prost, artiste peintre à Dijon, donne une vue cavalière du château ducal au XIVe siècle, restituée avec un grand sentiment archéologique d'après les documents des archives, et sous la direction de l'auteur du livre. On voit que, comme étendue et ensemble de bâtiments, ce château était d'une grande importance; ce qu'il en subsiste aujourd'hui n'en est qu'une très petite partie, mais son assiette en fait un des points les plus intéressants que rencontre le voyageur dans le trajet entre Dijon et Tonnerre.

En résumé le livre de M. Léon Gareau est une monographie sérieusement documentée, bien écrite, sans digressions d'histoire générale ni littérature et que l'on peut citer comme un modèle du genre. Nous vous proposons de décerner à l'auteur une médaille de vermeil.

M. Huguenin a la parole.

Messieurs,

L'Académie de Dijon, après avoir chaque année réservé ses plus hautes récompenses aux hommes qui se sont le plus distingués dans les sciences, les arts et les lettres, a toujours su faire la part des modestes pour leur donner un témoignage de sa grande sympathie et de l'intérêt qu'elle leur porte. C'est à un de ces derniers que votre commission vous propose de vouloir bien réserver un de vos prix.

M. Nicolas Coulbois, ancien instituteur, demeurant aujourd'hui à Til-Châtel, est né à Echalot, canton d'Aignay, le 9 mars 1839. Il est entré à l'Ecole simultanée annexée à l'Ecole normale de Dijon en 1856 et en est sorti avec son brevet en 1858. Il fit donc ses études sous la direction de ce maître excellent qu'était M. Toussaint Thevenot et dont l'un des vôtres a dit en parlant du recteur Berthot : que c'est à leur concours que la ville de Dijon a dû la création et l'organisation de son école normale dont ils firent bientôt une des premières de France.

Après un stage fait à Montbard, M. Coulbois fut nommé instituteur à Saussy où il exerça de 1859 à 1861 et de là fut envoyé à Pichanges pour y diriger une école mixte; il y demeura jusqu'au jour de sa retraite, 1er octobre 1903. Il a donc donné à l'instruction primaire 46 ans de sa vie. Dans l'exercice de ses délicates fonctions où il fallait, en raison de la réunion des enfants des deux sexes, apporter beaucoup de tact et de prudence, M. Coulbois s'inspira toujours,

soit au point de vue pédagogique, soit au point de vue moral, des principes qu'il avait reçus de son maître respecté. Il n'a rien publié, mais instruire c'est produire et il a su former, ce qui n'est pas sans mérite, plusieurs générations de travailleurs, vignerons et cultivateurs et surtout de femmes laborieuses et morales. Jamais il n'y eut de division dans sa commune, pour ou contre lui; il l'a quittée, aimé, estimé et honoré des habitants qui avaient été presque tous ses élèves.

C'est pour donner une sanction à cette vie de labeur que nous vous proposons de décerner à M. Coulbois une médaille d'argent qu'il recevra, soyez-en assurés, avec une respectueuse reconnaissance; elle sera pour lui le couronnement d'une carrière honorablement et utilement remplie.

Après en avoir délibéré, l'Académie, adoptant les conclusions de la commission, décerne :

Des médailles d'or :

A MM. le baron Roger Portalis, à Paris;
Emile Roy, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon.

Des médailles de vermeil :

A MM. Emile Bergeret, de Nuits-Saint-Georges;
Léon Berthoud, pharmacien des hôpitaux de Paris;
Paul-Louis Matruchot, professeur adjoint de botanique à la Sorbonne;

A MM. Guillaume Fourier, dessinateur et comptable à la Cie P.-L.-M. ;

Léon Gareau, ancien notaire, trésorier de la Commission départementale des Antiquités.

Et une médaille d'argent :

A M. Nicolas Coulbois, ancien instituteur à Til-Chatel.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 1er mars 1905.

Le secrétaire,
G. Dumay.

Vu :
Le président,
L. Collot.

REPTILE JURASSIQUE

(Teleidosaurus Gaudryi)

TROUVÉ A SAINT-SEINE-L'ABBAYE (COTE-D'OR)

PAR M. L. COLLOT

La partie principale du crâne d'un reptile provenant de Saint-Seine-l'Abbaye m'a été communiquée par M. Rondot, étudiant à la Faculté des Sciences de Dijon. Les trouvailles de cette nature sont assez rares chez nous pour qu'il vaille la peine de les enregistrer. Je me suis d'ailleurs aperçu en étudiant ce fossile qu'il devait former une espèce nouvelle et qu'il présentait un intérêt particulier au point de vue de la filiation des formes organiques.

M. Rondot n'a pas recueilli cette pièce lui-même, mais le calcaire qui lui sert de gangue montre qu'il ne peut venir que d'un seul niveau parmi les couches qui affleurent autour de Saint-Seine, celui auquel les anciens géologues ont donné le nom de calcaire blanc jaunâtre et que J. Martin appelait zone à *Ammonites arbustigerus*, bien que ce céphalopode y soit au moins très rare. La place de ce calcaire est entre les marnes à *Ostræa acuminata* et l'oolithe blanche. Les marnes à *Ostræa acuminata* ont été généralement regardées jusqu'ici comme la partie initiale du Bathonien, d'où

résulterait pour elle un synchronisme avec les marnes de Port-en-Bessin. Mais si l'on prend les Ammonites pour définir l'âge des couches secondaires, comme cela paraît rationnel, et comme on tend de plus en plus à le faire, cette assimilation est inexacte, car toutes les Ammonites qu'on trouve dans nos couches à *Ostræa acuminata* se trouvent dans la partie supérieure du Bajocien de Normandie, et non dans les marnes de Port-en-Bessin. Ce sont *Parkinsonia Parkinsoni* sous des variétés identiques à celles de l'oolithe de Bayeux, *Cosmoceras subfurcatum*, *Cosmoceras Garanti*. L'équivalent des marnes de Port-en-Bessin est dès lors ce calcaire blanc jaunâtre où a été trouvé le Reptile.

Le crâne est cassé en arrière du frontal ; il l'est aussi à la partie antérieure en travers des maxillaires et de la pointe effilée des os nasaux. Tel qu'il est il mesure 290 mm. de longueur ; il peut lui manquer environ 10 cm. en avant et autant en arrière, ce qui porterait sa longueur totale aux environs de 50 cm. La mâchoire inférieure ayant dû dépasser le crâne en arrière, l'ensemble était un peu supérieur à ce nombre. La largeur totale au niveau des arcs post-orbitaires supposés complétés des deux côtés est 190 mm. La largeur du museau vers le niveau de la troncature antérieure est 48 mm.

L'animal de Saint-Seine appartient à cet ordre des Crocodiliens que sa respiration double presque parfaite, ses dents en rangée unique, implantées dans des alvéoles distinctes, montrent supérieur aux autres Reptiles. Il a du genre *Teleidosaurus* le grand développement des os nasaux et du frontal principal, la

position latérale des orbites, qui ne sont pas circulaires, les deux rigoles superficielles à la face inférieure du maxillaire supérieur.

Les figures qui accompagnent cette note donnent une idée suffisante de notre animal, même mieux qu'une longue description. Je noterai néanmoins ici quelques faits et je dois faire ressortir les différences qui le séparent du *Teleidosaurus Calvadosi* Desl., auquel il est d'autant plus naturel de le comparer que ces deux animaux ont habité les mers de la même époque.

La face inférieure du crâne montre une voûte palatine à peine bombée ; deux sillons rectilignes longitudinaux y sont bien marqués sur les maxillaires. La bande médiane comprise entre ces sillons est légèrement enfoncée, les parties situées entre eux et les bords alvéolaires sont par conséquent les plus saillantes. Les sillons ont leur origine dans deux trous à la jonction des maxillaires avec les palatins. Les gouttières récurrentes, en arrière de ces trous, en prolongement des sillons antérieurs sont très peu marquées. Les dents ne sont pas conservées, mais j'ai pu dégager la surface de l'os et faire apparaître nettement les alvéoles, qui sont circulaires et assez rapprochés, montrant les mêmes proportions que dans *T. Calvadosi*. La partie alvéolaire du maxillaire parait un peu plus large ici.

A la face supérieure, nous pouvons remarquer que la cassure a dû se produire à la jonction du pariétal et du frontal, que nous devons avoir sensiblement entier. S'il en est ainsi, cet os est plus large que long, car de son bord postérieur à sa pointe antérieure, il

y a 114mm, tandis que dans sa plus grande largeur, qui est à la partie postérieure de son articulation avec le postfrontal, il y a 122 mm. La surface du frontal est gravée de fossettes vermiculées peu profondes.

Les os nasaux considérés un peu en avant des orbites sont larges et leur ensemble présente une forme triangulaire. La base de ce triangle a 83 mm. Ils s'effilent fortement en avant pour s'insinuer entre la partie antérieure des maxillaires. En arrière, ils quittent le contact des os lacrymaux avec lesquels ils s'articulent dans leur partie large et se rétrécissent très brusquement pour n'avoir plus que 46 mm., et poussent à partir de là deux cornes entre les préfrontaux et la pointe du frontal. Les pointes de ces cornes sont espacées de 59 mm. l'une de l'autre.

Les préfrontaux ou frontaux antérieurs, qui s'avancent dans cette échancrure si remarquable des os nasaux, sont allongés obliquement en avant et en dedans. Ils constituent une petite partie du bord antérieur et les deux tiers du bord supérieur de l'orbite. Ils sont plus développés que dans le *T. Calvadosi*.

Le lacrymal descend plus bas que dans ce dernier, limitant la partie antérieure du jugal à une étroite pointe entre lui et la partie postérieure du maxillaire. En arrière, sa partie supérieure s'élève en un lobe déchiqueté plus haut que le point où vient le rencontrer la suture du nasal et du préfrontal. Il est plus grand, plus développé en hauteur, que dans les *Metriorhynchus*.

A la jonction du nasal, du lacrymal et du maxillaire, il y a un trou préorbitaire, pas très grand, mais bien marqué. Ce trou n'existe pas dans les Téleido-

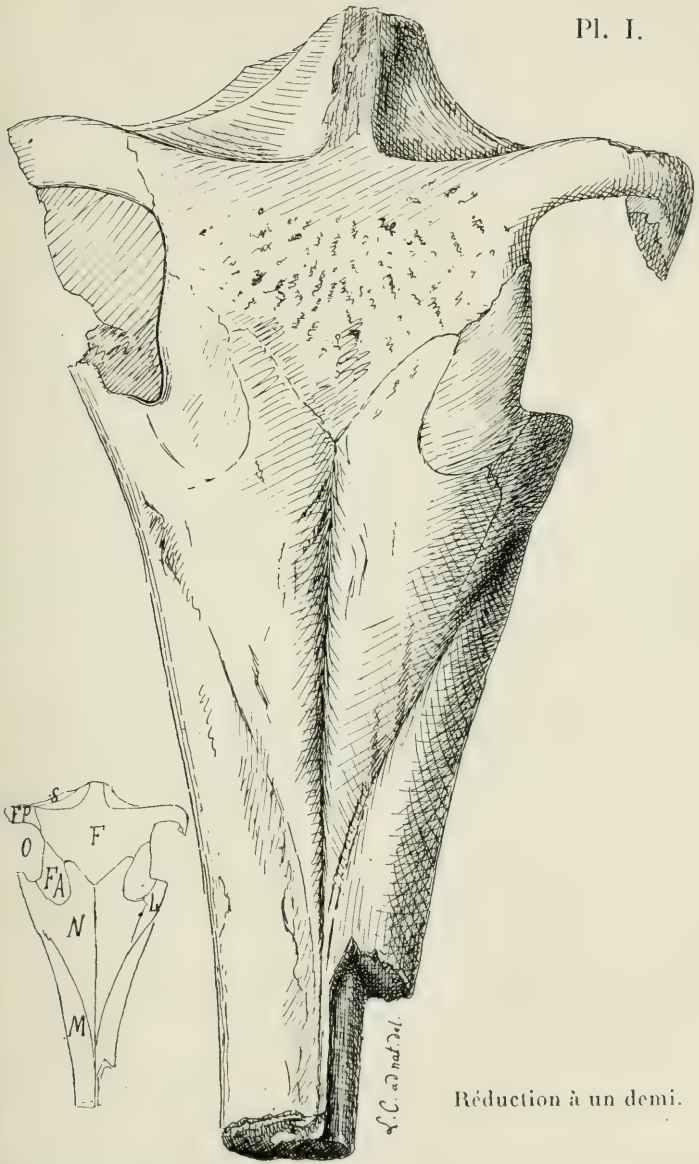

Réduction à un demi.

F, frontal principal. — FP, frontal postérieur. — FA, frontal antérieur. S, aile du sphénoïde. — O, orbite. — L, lacrymal. — N, nasal. — M, maxillaire.

Pl. II.

M, maxillaire.
P, palatin.

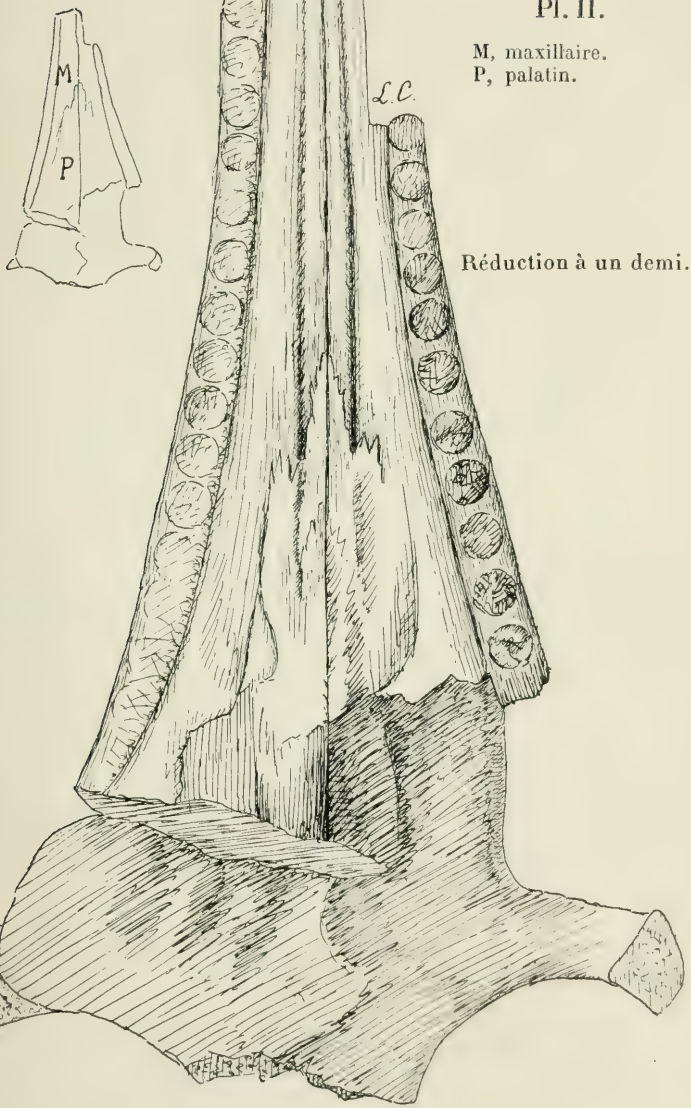

Réduction à un demi.

M, maxillaire. — N, nasal. — L, lacrymal. — J, terminaison antérieure du jugal. — F A, frontal antérieur. — F, frontal. — F P, frontal postérieur. — O, orbite.

Réduction à un demi.

Pl. III.

saures du Calvados, tandis que dans les Métriorhynques il est plus développé qu'ici.

Il résulte des indications que je viens de donner, que la forme des os, sans changer profondément l'aspect de la tête, sépare cependant l'animal de Saint-Seine du *Teleidosaurus Calvadosi*. L'échancrure des os nasaux par le préfrontal est surtout frappante. Mais il est un autre caractère, tenant encore au préfrontal, qui doit retenir notre attention. Cet os, vu par dessus, montre une protubérance vers l'extérieur, qui rend sinueux le contour de l'orbite. Le front présente à ce niveau un maximum relatif de largeur. L'orbite vue par dessus présente à peu près la forme d'un trapèze dont les bases seraient en arrière et en avant et qui serait affecté d'un rétrécissement au niveau de la protubérance du préfrontal. Il y a là une tendance vers la disposition qui caractérise le genre *Metriorhynchus*, mais la saillie n'est pas assez marquée pour qu'il y ait lieu de ranger notre reptile dans ce genre. Je crois du moins pouvoir le considérer comme un passage des Teleidosaures typiques aux Métriorhynques. Cela est d'autant plus vraisemblable qu'il est plus ancien que tous les Métriorhynques décrits jusqu'ici.

Je donne à cette espèce nouvelle le nom de *Teleidosaurus Gaudryi*, en l'honneur de l'illustre paléontologiste français.

Les planches I, II, III, représentent le *Teleidosaurus Gaudryi* réduit à moitié de grandeur naturelle, par dessus, par dessous et en profil.

LA COUR PLÉNIÈRE

ET LES ÉDITS DE 1788

LES AVOCATS DE DIJON A VERSAILLES

INTRODUCTION

Aux Archives de la Côte-d'Or, série E. nos 642, 643, repose, depuis plus d'un siècle, un dossier contenant les papiers inventoriés et saisis au domicile de Jean Cortot, avocat au Parlement de Dijon, après son émigration.

Ils se composent de nombreuses lettres à lui adressées par plusieurs de ses amis :

Jean-Baptiste Fromageot (1), canoniste distingué, professeur à l'Université de Dijon, avocat, mort à Besançon, où il s'était retiré. Ces lettres contiennent des détails intimes et fort piquants sur la société de cette ville, de 1747 à juillet 1748.

M. Publot, de Paris, correspondance personnelle, mais où il y aurait beaucoup à glaner, de novembre 1747 à décembre 1775.

(1) Fromageot (Jean-Baptiste), né à Dijon le 10 septembre 1724, mort à Besançon le 14 août 1753, célèbre par ses querelles avec Bouhier, couronné par l'Académie de Dijon en 1743, a laissé plusieurs ouvrages de jurisprudence ecclésiastique.

Et enfin Godard, avocat à Paris, de 1771 à 1789. Ce sont ces dernières qui semblent les plus intéressantes. C'était l'avis de M. Joseph Garnier, le regretté et savant archiviste de la Côte-d'Or. A voir le soin qu'il a mis à les classer et surtout à les analyser, on peut affirmer qu'il les considérait comme ayant un véritable intérêt historique. « Ces lettres, dit-il, ne sont rien moins que les Bulletins des événements qui se sont passés à Paris de 1771 à 1789 : il aurait pu ajouter, et, *dans toute la France*. Nous avons cru devoir négliger celles écrites de 1771 à 1785, pour ne les prendre qu'à cette dernière date et les continuer jusqu'en février 1789 ; les publier toutes serait abuser de l'hospitalité de l'Académie.

Nous utiliserons aussi plusieurs lettres écrites à Cortot par les avocats de Dijon, alors qu'ils furent appelés à Versailles, par ordre du Roi, pour avoir fait une visite à M. le premier Président Legouz, exilé en son château de Saint-Seine-sur-Vingeanne, à la suite des protestations du Parlement contre l'Enregistrement des édits (1).

Avant de parler de cet incident — (ce qui permettra au lecteur de juger de l'intérêt que peut offrir toute cette correspondance) — il semble opportun de

(1) Bénigne Legouz, marquis de Saint-Seine et de Bantange, comte de Louhans, né à Dijon le 4 mars 1719, marié le 17 juillet 1742 à Marguerite-Philibert Gagne de Perrigny, fut nommé président à mortier au Parlement de Bourgogne, le 11 mars 1745, succéda à son gendre dans la charge de premier président en 1777 ; il l'occupa jusqu'à la Révolution, mourut à Bâle le 21 août 1800, au moment où il allait rentrer en France. Il eut 12 enfants. Parmi eux : Jeanne qui épousa Charles de Brosses plus tard premier président au Parlement de Bourgogne et Bénigne Bernard, conseiller au même Parlement dont il sera parlé plus loin.

lui présenter MM. Godard et Cortot : ce dernier surtout. On a dit souvent qu'il n'y avait jamais trop de noms propres en histoire ; certes ! le nom de Cortot n'évoque rien d'historique ; mais un homme qui, dans l'exercice d'une profession justement honorée, fut constamment estimé de ses confrères et de la magistrature, reçut de toutes les classes de la société des témoignages non équivoques de haute considération, a bien droit, dans sa ville natale, à un souvenir de la postérité.

Sur Godard, les renseignements sont assez incomplets. Avocat à Paris, il habitait la rue des Blancs-Manteaux, nº 59, puis, plus tard, la rue des Fossés-Montmartre. Secrétaire de Target (1), le défenseur du cardinal de Rohan, dans le procès du Collier, il devint, en 1788 (à en juger par les nombreux mémoires imprimés qu'il adressait à Cortot, dont il prenait volontiers les avis), un avocat coté. Il avait conservé avec son ancien maître les meilleures relations ; il en parle souvent et en d'excellents termes.

Je suis jeune, écrit-il à Cortot et je vois tout en beau dans la carrière que je parcours, il n'est pas selon moi de plus bel état que le nôtre et je travaille pour tâcher de l'honorer dans ma personne, car, ce n'est véritablement un état que lorsqu'on y jouit de quelque considération. Le titre seul

(1) Target (Gui-Jean-Baptiste), avocat, né à Paris le 6 décembre 1733, mort le 9 septembre 1806. Il refusa d'entrer dans le Parlement Maupeou contre lequel il publia un pamphlet, fut élu membre de l'Académie française en 1785, puis aux États-généraux en 1789. Défenseur du cardinal de Rohan, il refusa d'être celui de Louis XVI qui l'avait demandé, mais publia un mémoire où il était d'avis qu'on ne pouvait condamner le Roi. Il fut juge au Tribunal de cassation et collabora à la rédaction du code civil.

d'avocat est le plus petit de tous les titres, parce qu'il est le plus facile à obtenir. Travail, patience et longueur de temps, voilà les trois grands instruments de mes désirs. Lorsque j'ai besoin de repos, je vais m'électriser auprès des grands avocats de la capitale. Gerbier (1) me veut du bien, mais je suis lié tout particulièrement avec Elie de Beaumont (2) et Target, ce dernier surtout ; je mange souvent chez lui et toutes les fois que je le vois, je sors plus content de moi que lorsque j'y étais entré. Vous ne sauriez croire combien il y a à gagner avec un homme tel que lui : supérieur dans sa profession, comme vous le savez, il n'est étranger à aucune science, ni à aucun état. Il a une variété prodigieuse de connaissance et parle de tout avec une facilité et un charme inexprimables. Jugez d'après cela du plaisir que je dois avoir à me trouver avec lui. Je lui dis quelquefois en l'abordant : j'avais besoin de vous voir.

Voilà de nobles sentiments, ils honorent à la fois celui qui les exprime et celui qui les inspire ! Godard était né en Bourgogne, sans doute apparenté à la famille de ce nom qui était encore il y a quelques années honorablement connue à Chailly, canton de Pouilly-en-Auxois ; on ne trouve pas dans ses lettres d'indications bien précises sur ce point, pas plus qu'il n'explique ses liens de parenté avec Cortot.

Il aimait beaucoup les Bourguignons, les accueillait avec plaisir et leur offrait volontiers l'hospitalité. Par-

(1) Gerbier (Pierre-Jean-Baptiste), né à Rennes en 1725, mort en mars 1788. Avocat célèbre. Il se discrédita lors de l'exil des Parlements, en acceptant de plaider devant le Parlement Maupeou. Ses collègues ne le lui pardonnèrent pas, il fut même impliqué dans une affaire de subornation de témoins. Ses plaidoyers furent publiés en 1835.

(2) Elie de Beaumont (Jean-Baptiste-Jacques), jurisconsulte et avocat, né à Carentan (Manche), en 1732, mort à Paris le 10 janvier 1786, se rendit célèbre par son mémoire pour les Calas.

tisan des idées nouvelles, Godard n'en avait pas moins embrassé avec ardeur la cause des Parlementaires, et faisait contre les Édits la propagande la plus active ; peut-être moins par principe que pour combattre le régime existant. Et cependant ! ces malheureux Édits ne comportaient pas en eux-mêmes cette opposition irréductible, qui se transforma vite en une véritable révolte : née à Paris, elle se répandit comme une traînée de poudre dans toute la France et précipita la révolution (1). Godard caressait l'idée de se présenter comme candidat aux Etats-Généraux dont la convocation semblait imminente ; il cherchait par tous moyens possibles à se faire connaître en Bourgogne, et dans ce but avait publié un mémoire signé par Target et par les plus célèbres avocats de Paris, dans les circonstances suivantes :

Un sieur Nicolas Maret, en religion frère Jean, dit l'ermite d'Aignay, avait été attaqué nuitamment dans sa demeure, par des brigands armés et masqués, qui le pillèrent, après l'avoir lié et attaché. Il dénonça comme étant les auteurs de cette tentative criminelle deux habitants du pays, qui, malgré leurs protestations, furent arrêtés et traduits devant le Parlement. L'ermite interrogé persista dans ses affirmations et les deux malheureux furent condamnés, l'un à être pendu, ce qui fut exécuté, l'autre aux galères à perpétuité où il mourut. Ceci se passait en 1780 ; quelques années plus tard, des circonstances providentielles, on peut le dire, amenèrent l'arrestation des assassins qui firent les

(1) L'opposition qui se manifesta obligea le Roi à rappeler Necker, mesure qui hâta la convocation des Etats-Généraux.

aveux les plus complets. L'esprit public, bien à tort, s'empara de cette erreur judiciaire pour saper l'institution des Parlements, en accusant la légèreté et l'imprévoyance de ses membres. Une instance en révision eut lieu.

Le procureur général Pérard proclama hautement l'innocence des condamnés, en invitant la Cour à reconnaître et réparer l'erreur commise. Les juges, par un arrêt du 28 août 1789, prononcèrent la réhabilitation en indemnisant largement et de leurs propres deniers, les familles de ces malheureux ; le Roi lui-même envoya une somme importante sur sa cassette particulière.

Et c'est en présence de pareilles erreurs, bien involontaires il faut le dire sans arrière-pensée, et dont la cause était dans une instruction criminelle sans garantie que le Roi voulait réformer, en donnant des défenseurs aux accusés, en supprimant la sellette et la question, qu'on a vu les Parlements et chose plus triste les avocats, s'opposer à de si nobles réformes !

Nous avons dit que Godard avait l'intention de se présenter comme candidat aux Etats-Généraux, ce n'est pas là une simple hypothèse. Dans une lettre de février 1789, Cortot lui dit :

Vous m'entretenez de votre démangeaison d'écrire pour ne pas laisser ignorer au public que vous êtes partisan de l'opinion que je désapprouve. Ecrivez donc puisque cela s'impose si fort à l'espèce de réputation que vous cherchez à vous faire, et ajoutez à la liste que vous m'étalez tous les paysans de notre Bourgogne dont vous allez capter les suffrages. Envoyez-leur surtout des modèles de délibérations à prendre, vous leur ferez au moins parler français ! Ecrivez

pour justifier les cruautés que votre perfide système a déjà fait commettre en Bretagne et dont on a l'audace de nous menacer ici, par des placards affreux que l'on affiche à nos portes. Vous me faites pitié.

Godard, qui avait autant d'affection que de respect pour son cousin, lui répondit avec une grande modération :

Il est dur pour moi de voir qu'une divergence d'opinion m'a mis à un tel degré dans votre esprit, je vous sacrifierais s'il le fallait mon existence tout entière, mais il ne dépend pas de moi de vous sacrifier ma conscience. Ce n'est pas la réputation que je cherche, mais le bien que je désire ; les noms se perdent au milieu de tous les ouvrages dont on est inondé, je jette du reste mes brochures dans la foule sans y accoler mon nom. Je ne vous les enverrai plus dès que vous me le défendez, je serais au désespoir de vous causer la moindre peine, mais jamais je ne vous en ferai autant que votre lettre m'en a fait à moi-même.

Godard ne se présenta pas que je sache aux suffrages de ses compatriotes, en tout cas ne fut pas élu. C'était, en 1789, un homme jeune encore, acquis de bonne foi aux principes de la révolution ; comme il le dit, *c'est le bien que je désire;* il ne croyait pas à des excès possibles, moins encore à la suppression du régime monarchique. Cortot, au contraire, avait 63 ans ; avec son expérience et son sens pratique, il n'inaugurait rien de bon pour lui des idées révolutionnaires, pressentant déjà les erreurs et les violences dont il allait être la victime ; tous deux, d'opinions diamétralement opposées, s'étaient trouvés d'accord pour appuyer les résistances des Parlements, l'un par respect pour la tradition, l'autre par une conviction qui semble irraisonnée.

Jean Cortot était né à Dijon, le 25 mars 1726, du mariage d'Etienne Cortot, greffier au Parlement, avec Huguette Mouchot, issue d'une famille de Semur-en-Auxois.

Son père, Bénigne II, procureur au Parlement, avait épousé Bernarde Derequeleine, et son aïeul Bénigne I, avocat, Henriette Quillardet. La sœur d'Etienne Cortot fut mariée à Philibert Verchère (1), président au bureau des Finances ; ils eurent une fille qui épousa Pierre Delamarre, conseiller au Parlement.

On voit que la famille Cortot était de bonne bourgeoisie, de cette vieille race, qui a, par son esprit d'ordre, d'économie, de probité et de labeur, contribué elle aussi, quoi qu'on en puisse dire, et pour une large part, à la grandeur morale et matérielle de la France.

Les lettres adressées à Cortot portent différentes suscriptions : rue des Godrans, rue des Champs, rue Poissonnerie. La rue actuelle des Godrans n'allait alors que de la rue Musette au coin du Miroir ; la partie nord allant de la rue Musette à la place Saint-Bernard était dénommée rue des Champs : et la rue Poissonnerie était la partie ouest de la rue Musette : d'où on peut conclure que Cortot habitait, ainsi du reste que l'adresse d'une lettre l'indique : une maison, sise en face de la rue Musette, aujourd'hui démolie.

Jean Cortot avait été inscrit au tableau de l'ordre le 14 mars 1748, à l'âge de 22 ans. Ce fut un avocat

(1) Philibert Verchère, président du bureau des finances, eut un fils prénommé comme lui qui devint conseiller au Parlement de Bourgogne. Son petit-fils fut président à mortier. Ils joignirent à leur nom patronymique celui d'Arcelot, terre située dans le canton de Mirebeau.

consciencieux, laborieux, éloquent au besoin ; si on le juge par ses relations intimes, ses rapports suivis non seulement avec ses confrères, mais encore avec les magistrats et les grandes familles de la province, on voit combien il était apprécié comme homme d'affaires et comme homme privé. Jean-Baptiste Fromageot lui écrivait de Besançon :

Vous pensez avec esprit et vous écrivez de même. Vous savez que vous êtes mon plus cher ami et que je vous ai toujours regardé comme le meilleur.

Godard, dans une de ses nombreuses lettres, lui dit :

Je cherche partout des conseils, mon cher cousin, et il est fâcheux pour moi que nous soyons aussi éloignés l'un de l'autre, car j'aurais souvent recours aux vôtres.

Bien que royaliste, il avait pris parti pour le Parlement en 1771 et lorsqu'en 1775, ce corps judiciaire fut rappelé, il se distingua parmi ceux qui l'acclamèrent :

On lit en effet dans le *Mercure Dijonnais* (1) :

Le soir toute la ville fut illuminée, deux citoyens se distinguèrent : l'un le sieur Bazire, négociant, devant la maison duquel il y a deux fontaines de vin, et M. Cortot, avocat, devant chez lequel, il y avait un tambour et un fifre.

Il fut à cette occasion délégué par l'ordre pour féliciter le Parlement et prononça le 24 avril 1775, devant la grand'chambre, un discours qui nous a été conservé. Trop long pour être ici reproduit, il est vraiment remarquable, quoique d'un style légèrement ampoulé, mais tel était le goût du jour !

(1) Bibliothèque de Dijon, Fonds Milsand, n° 10547.

Il loue le Parlement de son retour après quatre ans d'absence, il dit la joie de tous à voir la Constitution Nationale rétablie, remercie le jeune Roi d'inaugurer son règne sous d'aussi généreux auspices et termine par l'oraison funèbre de ceux qui moururent pendant leur disgrâce : M. Pelletier de Cléry et M. Bénigne-Bernard Legouz de Saint-Seine, tous deux conseillers au Parlement (1).

En consultant le livre des recettes et dépenses de Cortot, j'ai constaté qu'il jouissait d'un modeste patrimoine, qu'on peut évaluer de six à sept mille francs de rente, qui en représenteraient aujourd'hui de douze à quinze mille. Il n'apparaît pas que ni lui ni Godard aient été mariés.

En 1791, se produisit dans la vie de Cortot un événement qui aurait pu avoir pour lui les suites immédiates les plus graves et ne fut pas étranger au parti qu'il prit quelque temps après d'émigrer.

Il demeurait toujours fidèle à ses convictions et ne s'en cachait pas. Il disait hautement qu'on ne le réduirait jamais et qu'on ne le forcerait pas à illuminer si ses principes s'y opposaient.

Le bruit s'était répandu dans la ville qu'il avait donné un grand dîner pour fêter le départ du Roi, toutes circonstances qui le rendaient impopulaire.

Lorsqu'on apprit à Dijon l'arrestation de la famille

(1) Bénigne-Bernard Legouz de Saint-Seine était fils du premier président de ce nom, né le 30 mars 1750, conseiller en 1770, il quitta la magistrature lors de la réforme Maupeou, prit le parti des armes, devint capitaine du régiment de Bourbon cavalerie en 1774, et mourut à Gray, la même année, sans alliance.

Royale à Varennes, la municipalité invita les habitants à illuminer.

Cortot n'en fit rien. A neuf heures du soir des groupes se formèrent devant sa maison, qui grossirent peu à peu et à dix heures une foule considérable criait et hurlait sous ses fenêtres : « Chien d'aristocrate, de l'huile, de l'huile. »

Le poste de l'hôtel de ville ayant été prévenu, un officier fut délégué pour se rendre compte de la situation. En arrivant, il constata qu'on cherchait à briser la porte à coups de pierre, il pensa à s'adresser à plusieurs personnes pour l'aider à se procurer des lampions qu'il aurait placés sous les fenêtres, afin de calmer les esprits, il ne put en trouver. Alors il requit des gardes nationaux en uniforme qui se trouvaient présents, de se placer devant la porte pour empêcher les violences, en attendant la venue d'une garde qu'il envoya chercher.

Tout à coup, dit le procès-verbal redigé à cette occasion : un homme furieux sortit de la maison, se rua sur les manifestants, frappant à coups de canne à droite et à gauche. C'était Cortot ! On parvint à grand peine à l'arracher des mains de la foule pour le conduire à l'hôtel de ville et de là en prison ; blessé pendant la bagarre, il avait le visage tout ensanglanté. Le lendemain, il fut traduit devant la justice municipale et une enquête eut lieu le même jour.

Onze témoins comparurent, tous déposèrent dans le même sens : ils avaient vu Cortot sortir de sa maison, chargeant la foule une canne à la main et frappant au hasard.

Quant au prévenu atteint d'un coup de sabre à la

nuque, on l'interrogea en prison où il était alité. Il déclara :

Que depuis quelques jours, il ne pouvait sortir de chez lui, sans être traité de *chien d'aristocrate* et insulté;

Que n'ayant pas eu connaissance de l'avis d'illuminer il n'avait pu s'y conformer ;

Qu'il était sorti avec sa canne afin de connaître les causes du rassemblement et s'était tout à coup senti frappé par derrière, qu'il n'avait pas commencé le premier ;

Quant au prétendu dîner donné à l'occasion de la fuite du Roi, la chose était matériellement impossible puisqu'il n'avait pu connaître ce départ que le lendemain du dîner.

Après ces explications et le rapport des commissaires délégués, MM. Frantin (1) et Maret (2), Cortot fut mis en liberté.

Malgré cette absolution, il fut tenu pour suspect par les clubs d'alors, et ses amis lui donnèrent le conseil de quitter la France.

Vers la fin de 1791, il passa la frontière, ses biens furent confisqués ; c'est ainsi que ses papiers sont arrivés aux Archives de la Côte-d'Or.

(1) Il s'agit de Louis-Nicolas Frantin, imprimeur du Roi, conseiller général en l'an X, qui eut deux fils de Suzanne Vernisy, Jean-Marie-Félicité dit Frantin aîné, homme de lettres, membre de l'Académie de Dijon et Jean-Edme Frantin, qui reprit l'imprimerie paternelle ; il épousa Esther Legrand, fille du général Legrand ; il en eut trois filles et mourut le même jour que son frère, le 13 août 1863.

(2) Maret Hugues-Bernard, né à Dijon le 1er mars 1763, mort à Paris le 16 mai 1839, avocat, rédacteur du Bulletin des Etats-généraux, directeur-général aux affaires étrangères, plusieurs fois ambassadeurs, suivit la fortune de Bonaparte, secrétaire des consuls après le 18 brumaire. Ministre des affaires étrangères en 1811, duc de Bassano. Exilé en 1816. Rentra en France en 1830, fut nommé pair de France, ministre de l'intérieur.

Cortot n'était pas seulement un avocat distingué, mais aussi un jurisconsulte éminent. Il avait préparé une nouvelle édition des traités de droit français de MM. Davot et Bannelier, dont la Révolution arrêta l'impression, déjà commencée par Causse, imprimeur dijonnais.

Cortot était inspecteur et censeur royal de la librairie, fonctions qui à cette époque ne semblent pas avoir été incompatibles avec la profession d'avocat.

LES AVOCATS DE DIJON A VERSAILLES

Dans plusieurs lettres adressées par Godard à Cortot, il est question des avocats de Dijon mandés à Versailles par lettres de cachet. Comme les renseignements donnés sont incomplets, quelques explications sur ce point ne seront pas inutiles.

Le 15 mai 1788, après que le Parlement eut enregistré à l'aide de la force armée les édits du roi, le marquis Philippe-Antoine-Gabriel-Victor de la Tour du Pin Gouvernet, commandant en chef de la province, craignant de voir les avocats se solidariser avec la cour, leur adressa la lettre suivante:

En vertu des ordres du Roi qui défend toute espèce d'assemblée, nous défendons à l'ordre des avocats du Parlement de Dijon d'en faire aucune, soit particulière, soit générale, jusqu'à nouvel ordre.

Malgré cette injonction, le 29 mai, les avocats rédigèrent une protestation que nous croyons devoir reproduire ici:

Nous avocats au Parlement de Bourgogne soussignés,

Considérant que les édits enregistrés le 10 du mois de mai 1788 par la force de l'autorité militaire et sans aucune publication légale, sont destructifs de la constitution française et spécialement des droits et des privilèges du duché de Bourgogne, dont l'un des principaux est d'avoir une cour souveraine, laquelle a été établie à la réquisition des

États-généraux du pays lors de sa réunion à la couronne de France . . . . . .

Nous déclarons et promettons qu'aucun de nous n'acceptera quelque place que ce soit, dans les tribunaux formés par le nouvel état de choses, et que nous nous abstiendrons même d'y entrer, dans le cas où nous y serions appelés comme gradués pour compléter le nombre des juges.

Que notre ministère ayant cessé avec le Parlement, nous nous abstiendrons de le remplir, devant tous autres tribunaux et dans toutes les affaires contentieuses de quelque nature qu'elles soient, pour ne le reprendre que lorsque les lois auront elles-mêmes repris leur vigueur, que l'ordre ancien sera rétabli et le Parlement rappelé dans ses fonctions.

Et sera la présente délibération présentée à M. le premier président comme un gage de notre attachement inviolable aux intérêts de sa majesté, à ceux de la nation et à la véritable magistrature.

Voici les noms de quelques-uns des avocats qui ont pris part à cette délibération et dont les familles existent encore :

Simon Ranfer, Antoine Billard, Simon Jacquinot puîné, Jean Cortot, Daubenton, Durande, Simon Virely, Jean-Baptiste Guillemot, Ligeret de Beauvais, Théodore Bazard, Parigot, Morisot l'aîné, Volfius, Petitjean de Marcilly, Bénigne Toussaint, Joseph-François Carnot, Jacques Dumay l'aîné, Louis Saverot, Corbabon, Gouget Delandre, Jean-Baptiste Gouget l'aîné, Gouget puîné, L. H. Gauvenet, François Dumay puîné, Jean-Baptiste Chantrier, Cl. Fr. Ladey, Bernard Legoux, Jacquinot l'aîné, etc.

Disons qu'après avoir refusé de plaider, les avocats s'étaient cotisés, afin d'assurer la subsistance de ceux

de leurs confrères qui avaient besoin de leurs émoluments pour vivre.

Le conseil de l'ordre nonobstant les défenses du commandant en chef, délégua quatre membres pour aller présenter cette délibération à M. le premier président, alors exilé à Saint-Seine-sur-Vingeanne, et le complimenter sur sa noble conduite en l'assurant de *son attachement le plus respectueux et le plus inviolable pour le Parlement*. Ces délégués étaient MM. Jacquinot puîné (1), Morisot l'aîné dit le dur (2), Durande (3) et Daubenton (4).

Le 13 juin 1788, ils se rendirent au château de M. le premier président, lui remirent copie de la délibération de l'ordre et l'un d'eux prononça un discours qui nous a été conservé (Bibl. Dijon, fonds Delamare, n° 8). Il est bien dans le style du temps, et se termine ainsi :

Ce sont là, Monsieur, les sentiments qui sont gravés dans nos cœurs, et, que nous venons déposer dans le vôtre, en vous priant d'agréer le tribut d'amour, de respect et de véné-

(1) Jacquinot puîné (Simon) avait été inscrit au tableau de l'ordre des avocats le 27 juin 1747. Il était secrétaire de la Chambre des élus, habitait rue Saint-Pierre, 27, avec son frère, François Jacquinot l'aîné, aussi avocat ; il eut le courage de défendre le président Richard de Ruffey devant le Tribunal révolutionnaire.

(2) Morisot l'aîné, dit le dur (Lazare-Antoine), inscrit au tableau le 3 juillet 1769, habitait rue Grand-Potet, aujourd'hui rue Buffon, n° 24.

(3) Durande (Jean-Edme), inscrit au tableau le 5 juillet 1752, habitait rue Chaudronnerie.

(4) Daubenton (Henri-Nicolas), inscrit au tableau le 14 juillet 1748, habitait place du Palais, 14 ; il était fils de François Daubenton et de Marie-Thérèse Boisset, fut premier échevin de la ville de Dijon, puis commissaire du gouvernement près le Tribunal du district de Dijon, il épousa Bernarde Lejeune.

ration que nous vous portons personnellement, et qui vous est dû à tant de titres.

Quelques jours après cette visite, nos avocats recevaient du garde des sceaux la lettre suivante :

29 juin 1788.

Le Roi, Monsieur, me charge de vous mander que son intention est que vous vous rendiez à Versailles.

Vous aurez agréable de partir aussitôt la présente reçue.

Je suis, Monsieur, bien véritablement à vous.

LAMOIGNON (1).

Grand émoi dans la corporation et plus encore dans l'esprit des *mandés*. On se réunit, on discute, on veut résister, bref comme toujours on s'incline et il est délibéré qu'on obéira aux ordres de Sa Majesté. Les avocats décident que les frais de voyage et de séjour des appelés seront supportés par la corporation. Il appert des comptes trouvés dans les notes de Cortot, qu'ils se sont élevés à 2.400 livres.

Lorsqu'il eut connaissance de l'ordre intimé aux quatre avocats qui étaient venus le féliciter, le premier président écrivit, le 3 juillet 1788, la lettre suivante à Cortot :

J'ai reçu, Monsieur, avec bien de la reconnaissance le discours que m'ont adressé MM. les députés de MM. les avocats, je le regarde comme un témoignage assuré du zèle patriotique de votre ordre et de leur attachement au Parlement qui, dans tous les temps, a fait le plus grand cas des

(1) Lamoignon (Chrétien-François de), président à mortier au Parlement de Paris, partagea l'exil de sa compagnie en 1772, et succéda à Miromenil, comme garde des sceaux en 1787, charge qu'il quitta en 1788, en butte à l'animadversion générale.

lumières et des talents qui ont illustré notre barreau. J'ai tâché, dans ma réponse, d'assurer à MM. les Députés de ces sentiments que je sais être ceux de la compagnie.

N'étant pas prévenu de l'honneur que je recevrais, je n'ai pu dans le moment que rendre les expressions d'un cœur sensible. J'espère qu'ils ont bien voulu le recevoir avec les mêmes dispositions dont j'étais affecté, et que j'aurai toujours pour MM. les avocats. J'ai été vivement affecté de la nouvelle que MM. les avocats qui m'ont fait visite ont été mandés pour pareil objet. Quoi donc ? Veut-on interdire tout acte d'honnêteté, et que des personnes attachées à d'autres ne prennent part à leur état ? C'est détruire tous les liens de la société ! Il faut avouer qu'il n'y a que des gens mal intentionnés qui puissent donner une mauvaise interprétation à une démarche aussi innocente, qui ne tend qu'à prouver le juste intérêt que prend l'ordre des avocats à notre situation.

Assurez bien, Monsieur, Messieurs vos confrères, de la douleur que j'éprouve de cet évènement et que je fais ce que je puis, autant qu'un exilé peut le faire, pour que leur conduite ne soit pas vue d'un œil défavorable, et qu'ils soient rendus promptement à leur patrie.

Les avocats quittèrent Dijon le 4 juillet, avec une lettre de Cortot pour son parent et confrère Godard ; ils arrivèrent à Paris le 6 et descendirent à l'hôtel de France (sans autre indication). Leur première visite fut pour l'avocat Godard qui s'était déjà rendu à leur hôtel pour connaître le jour de leur arrivée. Il les reçut à bras ouverts. Il écrit à Cortot :

Je viens d'embrasser M. Daubenton, je l'ai sondé relativement à une lettre (1) à remettre au Garde des sceaux, mais j'ai cru voir que ces Messieurs étaient disposés au silence. Je dîne avec eux aujourd'hui, à leur hôtel, ils partent demain

(1) M. J. Garnier, dans l'analyse des lettres, suppose que celle-ci fut remise au garde des sceaux, la correspondance prouve le contraire.

pour Versailles ; à leur retour, j'espère leur donner à dîner avec tout ce que nous avons de mieux au barreau.

Godard avait présenté les avocats de Dijon à Target, qui les engagea à faire preuve d'une grande fermeté ; il leur prépara un projet de réponses aux questions qu'il supposait devoir leur être adressées par le Garde des sceaux, mais (voir la lettre 9 juillet 1788) les avocats ne partageaient ni l'opinion de Godard, ni celle de Target sur l'attitude à prendre, ils pensaient avec raison (et la suite a prouvé qu'ils étaient dans le vrai), que mieux valait se montrer modestes, soumis même, plutôt que combatifs. Godard s'en plaint à Cortot :

Vos amis, écrit-il, sont d'une mollesse telle, que je n'ai pas osé insister pour qu'ils adressent au Garde des sceaux la lettre dont je vous ai parlé.

Cette lettre fort longue était agressive, comminatoire et même maladroite, en ce qu'elle mettait en cause la personne du Roi, ce qui aurait pu avoir pour eux les conséquences les plus graves.

Nos compatriotes arrivèrent à Versailles le 10 juillet, et M. Daubenton s'empressa d'en donner avis à Cortot ; il lui dit qu'ils ont vu Godard, puis le secrétaire de M. de Bourbon-Busset, et un M. Lecomte, ancien procureur, un compatriote, qui leur ont rendu les plus grands services.

Nous voilà donc à la cour, c'est chose étonnante et dont je ne reviens pas. Nous avons, le croirez-vous, depuis le dîner parcouru tout le château et tous les jardins de Versailles.

M. Daubenton dit encore, qu'à peine arrivés, ils

sont allés se présenter et s'annoncer chez M. Blondel, premier secrétaire de la chancellerie, qui leur a fait dire de repasser à une heure et demie. Ils ont été exacts au rendez-vous, et après avoir fait antichambre un instant, M. Blondel a paru et leur a fait un accueil fort *honnête*. Il leur a dit ignorer absolument qu'ils étaient mandés et pour quelle cause, ajoutant : qu'il était leur confrère, ce qui n'avait rien d'incompatible avec sa situation, et leur a promis de s'intéresser à leur affaire, les ajournant au lendemain.

Je pense, ajouta-t-il,

Que M. le Garde des sceaux vous donnera audience, bien qu'il soit très occupé à recevoir des personnes qui se trouvent dans le même cas que vous, surtout des officiers des baillages.

M. Daubenton termine sa lettre en chargeant Cortot d'embrasser pour lui l'ami *Carnot* (1).

Le lendemain, nos avocats se présentèrent en robes à la chancellerie, suivant en cela l'avis de M. Blondel, qui pensait que cette tenue serait plus digne pour parler au chef de la justice que le petit manteau. M. Blondel leur fit l'accueil le plus gracieux et le plus aimable, ces messieurs s'en louent hautement dans leur correspondance. M. Morisot pris d'un accès de goutte s'était traîné à la suite de ses confrères,

(1) Joseph-François Carnot, avocat, inscrit au tableau le 3 juillet 1772, né à Nolay le 22 mai 1752, mort en 1835, habitait place Saint-Fiacre, à Dijon. C'était le frère du grand Carnot. Jurisconsulte distingué, il devint membre de la cour de cassation. Son éloge a été fait plusieurs fois et en dernier lieu par M. Febvret, substitut du Procureur général à la rentrée de la cour de Dijon le 16 octobre 1885.

M. Blondel le voyant souffrant l'engagea à se retirer et même à rentrer à Dijon, mais il s'écria : « J'aimerais mieux mourir que de quitter mes amis. » On parlait beaucoup de mourir à cette époque, surtout lorsqu'il n'y avait aucun danger à courir.

Après avoir attendu quelques instants dans le cabinet du secrétaire, le garde des sceaux les reçut et après les avoir salués très poliment (il se tenait debout) leur a parlé à peu près en ces termes :

Messieurs, le Roi a trouvé mauvais que vous vous soyez assemblés, que vous ayez député au Parlement et que vous ayez fait un discours contraire aux intentions de sa majesté.

Les avocats répondirent qu'il n'y avait eu ni assemblée, ni délibération de l'ordre.

Nous avons alors, dit une autre lettre de Daubenton, demandé à Monseigneur de nous expliquer. — *Volontiers*, a-t-il répondu. — Nous lui exposâmes : que dès le 8 mai, nos confrères désiraient qu'il y eût une assemblée et que notre ordre donnât au Parlement une nouvelle preuve de son attachement à la magistrature, mais que M. de Gouvernet ayant défendu à notre compagnie de se réunir, nous avions obéi et nous nous étions même abstenus de faire notre assemblée de Saint-Yves (1).

Que les lettres de cachet ayant été envoyées aux membres du Parlement, nos confrères avaient pensé que ce serait manquer essentiellement à notre devoir de ne pas lui députer en la personne de M. le

(1) Saint Yves, patron des avocats et procureurs : il y avait ce jour assemblée et banquet.

premier président et de garder le silence sur un événement auquel nous prenions tous le plus vif intérêt.

Que cette résolution s'étant communiquée de bouche en bouche, et ayant été généralement approuvée, nous avions été chargés d'aller chez M. le premier président, comme plus anciens officiers de la compagnie, remplaçant ceux actuels qui étaient absents.

. . . . . .

Après ces explications, nos mandés s'attendaient à d'autres questions, mais le garde des sceaux, qui au fond n'attachait aucune importanee à cette affaire, se contenta de leur dire :

Messieurs, vous ne vous êtes pas physiquement (*sic*) assemblés, mais votre députation a toujours été le résultat d'un accord ; le Roi voulait connaître le motif de vos démarches, vous venez de l'expliquer, j'en rendrai compte à sa Majesté. En attendant restez ici.

Voilà où nous en sommes, ajoute Daubenton.

Combien de temps plaira-t-il à sa Majesté de prolonger notre séjour ? Nous allons tous bien, excepté Morisot qui souffre de son rhumatisme.

Pauvre Majesté ! connaissait-elle seulement la présence de nos avocats à Versailles ?

Le 2 août, ils recevaient une lettre du garde des sceaux les invitant, dans les termes les plus aimables, à venir lui parler ce même jour. On peut penser s'ils furent exacts au rendez-vous, impatients qu'ils étaient de connaître leur sort et inquiets de l'issue de l'affaire. A leur arrivée, à une heure et demie, les portes s'ouvrirent devant eux, sans antichambre, comme par enchantement et le garde des sceaux leur dit :

Messieurs, le Roi, sur l'assurance que je lui ai donnée, que vous vous y comporteriez avec sagesse, trouve bon que vous retourniez à Dijon. Rappelez-vous qu'on a *le droit de penser tout ce qu'on veut*, mais qu'on *ne doit pas l'écrire*.

Daubenton rend compte en ces termes de cette audience :

J'ai retenu le dire de M. le Garde des sceaux, il l'a fait d'un ton dont nous aurions tort de nous plaindre : ayant obtenu par là tout ce que nous désirions, nous lui avons fait une profonde révérence pour lui témoigner notre reconnaissance, et nous nous sommes retirés très satisfaits.

Nous avons déjà reçu les félicitations de nos confrères les mandés de Nancy, ils voient sans jalousie notre absolution, dans l'espoir que la leur est prochaine et que l'on suivra l'ordre des appels ; cependant il a été interverti pour nous ; Messieurs de Nancy sont plus anciens en date que nous, et on ne leur a pas encore dit un mot. Ce traitement avantageux est dû à Mme de Faucigny, à M. Blondel, secrétaire de la chancellerie, des bonté et honnêteté desquels nous n'avons qu'à nous louer. J'aime à croire que M. de la Tour du Pin, M. de Bourbon Busset, M. de Saulx et M. de la Farre ont aussi parlé pour nous. . . . . .

Demain nous allons à Saint-Cloud pour les eaux, à Bellevue et à Sèvres, lundi nous ferons nos visites et mardi ou mercredi nous irons à Paris, à l'hôtel de Rome. Nous y devons un petit séjour à l'ami Morisot qui n'a jamais vu la capitale et n'aura peut-être pas l'occasion d'y revenir. M. Jacquinot n'a qu'un désir : rejoindre sa famille.

On dit que l'ambassadeur de Perse sera reçu à Versailles le douze, si cela est, nous pourrons venir voir cette cérémonie qui doit être belle, notre départ après cela suivra de près, mais nous ne pouvons encore en indiquer le jour. Nous allons boire à votre santé avec l'ami Godard et nous vous engageons à en faire autant.

L'incident était terminé. Ce ne fut, on peut le dire, qu'une tempête dans un verre d'eau, et nos avocats qui voyaient déjà poindre à l'horizon les tours de la Bastille, heureux, soulagés, ne pensèrent plus qu'à profiter des quelques jours qui leur restaient, pour visiter Paris.

Ils furent invités à un grand dîner chez M. Godard, qui rendait compte de cette réunion à Cortot, le 11 août.

Samedi, j'ai eu le bonheur de réunir chez moi les consuls de Grenoble, puis MM. Dupaty (1), Berquin (2), Target ; Desèze (3), et quelques-uns de mes amis qui sont l'espoir du barreau, plus de fort jolies femmes.

Je ne désirais là que vous, ma satisfaction eût été complète. Nous avons bu à la santé du Dauphiné, à celle de Messieurs de Dijon et de Semur, car la Bourgogne comme province ne mérite pas une mention particulière, mais il y a de braves Bourguignons et vous êtes un des plus braves, vous n'avez pas été oublié. M. Durande n'a pu accompagner ses confrères, il a besoin de régime et ne mange qu'à son particulier, son absence m'a fait beaucoup de peine, d'autant plus que notre repas a été d'une grande gaieté. M. Target a été extrêmement aimable et galant. Encore une fois, vous m'avez manqué,

(1) Dupaty (Jean-Baptiste Mercier), né à Larochelle en 1746, mort à Paris le 17 septembre 1788. Avocat général, puis président à mortier au Parlement de Bordeaux. Il fut emprisonné pour divers écrits au sujet de l'affaire de la Chalotais, fut un des promoteurs de la réforme du droit criminel.

(2) Berquin (Armand), littérateur né à Bordeaux en 1747, mort à Paris le 21 décembre 1791. Son nom est resté populaire, et ses ouvrages font encore la joie des enfants.

(3) Sèze (Raymond comte de), avocat, membre de l'Académie française, défenseur de Louis XVI devant la Convention. Arrêté le 20 octobre 1793, il fut mis en liberté après le 9 thermidor, n'accepta aucune fonction sous l'Empire et fut nommé premier président à la Cour de cassation en 1816.

ainsi que notre cher lieutenant général (du bailliage de Semur, M. de Braine).

La nouvelle de l'heureuse issue de l'incident fut accueillie à Dijon avec enthousiasme ; le monde judiciaire était dans une véritable inquiétude. M. de Saint-Seine, Joly de Bévy, M. Filzjean de Talmay, M. de Chastenay n'avaient cessé de s'intéresser au sort de nos avocats : redoutant pour eux une peine sévère, ils ne comptaient pas sur autant d'indulgence !

M. Joly de Bévy, dans une lettre qu'il écrivait à Cortot, lui disait :

Bornons-nous à gémir en attendant des temps plus heureux, voilà la règle dont il ne faut jamais se départir.

Ils ne sont pas venus ces temps plus heureux, les Parlements ont été supprimés, leurs membres dispersés, sinon exilés et condamnés.

Ils avaient fait appel à une popularité bruyante pour applaudir leur prétendue indépendance, la popularité leur répondit en les supprimant !

On sait qu'au nombre des privilèges ou droits accordés aux Parlements, un des plus importants était l'enregistrement des édits et lettres patentes des Rois, qui ne devenaient exécutoires qu'après l'accomplissement de cette formalité.

Sous Louis XIV (1), aucune résistance n'eut lieu, il n'en aurait pas toléré, les Parlements le savaient.

Sous Louis XV, il n'en fut pas de même. Le Parlement de Paris débuta en cassant le testament du feu

(1) On prête à Louis XIV ce fameux mot : L'Etat c'est moi ; il ne l'a jamais prononcé, mais il l'a appliqué largement.

Roi et partit en guerre contre la royauté. La lutte soutenue par cette cour souveraine eut sa répercussion en province et s'envenima de plus en plus. On exila les juges, on les remplaça par d'autres lors de la réforme Maupeou, mais sans calmer les esprits.

Le 13 avril 1771, il y eut un lit de justice où le Roi fit enregistrer trois édits. Le premier abolissait la cour des aides, le second supprimait avec rachat les offices du Parlement qu'il remplaçait par 75 offices gratuits et non héréditaires ; le troisième créait un nouveau Parlement où entraient les membres du grand conseil.

Ces réformes que l'on peut juger aujourd'hui avec plus d'impartialité que les contemporains, *semblaient au fond justes* et *opportunes*, elles eurent même à cette époque l'appui *de Voltaire*, mais on sait qu'il n'aimait pas les Parlements ; néanmoins une protestation générale s'éleva, tant est grande en France la force de l'habitude et des privilèges.

Dès 1762, à Dijon, une lutte acharnée s'était engagée entre le Parlement et la Chambre des élus conseillés par l'avocat Varennes, à l'occasion d'un abonnement aux vingtièmes que la Cour n'avait pas cru devoir enregistrer. Le Roi, après avoir contraint le Parlement à s'incliner, finit par céder et l'avocat Varennes fut obligé de se retirer. On le nomma receveur des Etats de Bretagne, il n'en continua pas moins ses conseils à la Chambre des Elus.

Le Parlement de Dijon, exilé en 1771, fut rappelé en 1775, et harangué à son retour au nom de l'ordre des avocats par Cortot, à l'audience de la grand' chambre, comme on l'a vu. On l'accueillit avec transport, le Roi avait cédé, il devait céder encore !

En 1788, de nouveaux édits avaient été présentés au Parlement de Paris qui en avait refusé l'enregistrement ; c'est alors que Louis XVI, conseillé par les deux ministres Lomenie de Brienne (1) et Lamoignon, songea à l'établissement d'une cour plénière qui aurait eu la mission spéciale des enregistrements.

Voici, d'après la correspondance de l'avocat Godard, quels étaient ces édits qui soulevèrent toutes les classes de la société : cours souveraines de justice, le chatelet, les bailliages, les gens du Roi, les avocats, la noblesse, le clergé et même le peuple, puisqu'en Dauphiné, on mobilisa quinze mille hommes de troupes pour contenir cinq mille montagnards descendus à Grenoble se joindre aux protestataires. C'est dans cette province que l'opposition arriva à son apogée de mécontentement et d'indignation. La noblesse décida qu'il ne serait prêté aucun secours au Roi pour cet acte de despotisme, et que le fils aîné du Roi cesserait de prendre le nom de Dauphin. Disons qu'il y avait en France, à cette époque, trois partis : les Royalistes, les Parlementaires et les Nationaux ; leur dénomination indique suffisamment quel était leur esprit politique.

(1) Etienne-Charles Lomenie de Brienne, archevêque de Toulouse puis de Sens, né à Paris, en 1727, mourut le 16 février 1794. Il succéda à Calonne, comme ministre des finances. Les Parlements lui firent une opposition irréconciliable et le pays suivit. Il se retira, en 1788 et fut remplacé par Necker. Il voyagea en Italie, prêta serment à la Constitution civile du clergé, fut arrêté en 1793 et mourut quelques mois après.

LES ÉDITS

1° Cour plénière d'enregistrement, laquelle devait être composée du roi, des princes et pairs du royaume, de deux maréchaux de France, de deux lieutenants généraux, deux gouverneurs de province, deux archevêques, deux évêques, du grand chambellan, du grand écuyer et de la grand'chambre du Parlement de Paris, d'un député de chaque Parlement de province, de deux officiers de la chambre des comptes et de la cour des aides de Paris et de magistrats du conseil de sa majesté.

2° Pouvoir à plusieurs grands bailliages du ressort du Parlement de Paris de juger en dernier ressort jusqu'à 20.000 livres, et de juger à mort aussi en dernier ressort avec un mois de sursis à l'exécution des jugements, afin de permettre aux condamnés de recourir en grâce, il ne devait plus y avoir à l'avenir que les privilégiés qui seraient jugés par les Parlements.

3° Suppression de la sellette (1), de la question préalable, obligation de motiver les jugements, réforme des lois civiles et criminelles (2).

4° Suppression de toutes les justices d'attribution,

(1) Nom qu'on donnait à un petit siège de bois fort bas sur lequel on forçait l'accusé à s'asseoir pour subir un dernier interrogatoire lorsque les conclusions du ministère public tendaient à une peine afflictive.

(2) Target et Dupaty firent partie de la commission de cette réforme.

comme tables de marbre, amirauté, eaux et forêts, bureaux de finances, greniers à sel, élections.

5° Réduction du Parlement de Paris à la grand' chambre et à la première chambre des enquêtes. Suppression des deux autres chambres.

6° Dans les assemblées des chambres du Parlement, voix délibérative à trente ans seulement. Réception des magistrats à 25 ans, après quatre ans d'études dans les bailliages.

A la nouvelle de la création de la cour plénière, un pair du royaume s'écria avec beaucoup d'esprit : « mais c'est le lever du Roi que cette cour ; » et comme en France tout finit par des chansons, on composa une pièce héroï-comique ayant pour titre :

LA COUR PLÉNIÈRE

héroï-tragi-comédie en trois actes et en prose
jouée le 14 juillet 1788, par une société d'amateurs
aux environs de Versailles.

Par l'abbé DE VERMONT
Lecteur de la Reine à Baville.

Se trouve chez la veuve *Liberté* à l'enseigne de la *Révolution*.

Suivent les personnages qui sont : les ministres, la maison du Roi et divers autres parmi lesquels figure M. de Piepape, jadis lieutenant-général au bailliage de Langres.

Malgré les critiques de l'époque, ne pourrait-on dire que cette cour plénière, qui fut considérée comme un essai de retour au régime féodal, aurait offert (ceci est une réflexion toute personnelle) autant de garantie que les enregistrements par la force armée ou les Par-

lements, qui du reste y étaient largement représentés (on peut dire en majorité) par les quarante membres de la grand'chambre et les délégués de province, de la cour des comptes et de la cour des aides. N'aurait-elle pas eu encore cet avantage, l'unité de la décision : Enregistrement ou refus, tandis qu'avec les Parlements certains enregistraient, d'autres refusaient; les édits étaient exécutoires dans une province et ne l'étaient pas dans d'autres; de là, anarchie dans l'Etat; mais il aurait fallu trouver une autre solution que cette cour plénière qui frisait le ridicule.

D'après une lettre de Godard, ces édits de 1788 avaient été enregistrés dans un lit de justice composé du Parlement présidé par le Roi, de la Chambre des Comptes présidée par Monsieur et de la Cour des aides présidée par le comte d'Artois (1).

Le Parlement protesta énergiquement, deux de ses membres les plus ardents, MM. d'Epremenil et Goislart de Montsabert furent arrêtés en plein palais.

Le duc d'Orléans refusa de faire partie de la cour plénière, ainsi que six pairs du royaume : ducs de Praslin, d'Aumont, Fitz-James, La Rochefoucault, d'Uzès et Luxembourg.

Malgré l'incapacité suffisante de Loménie de Brienne et les écarts de sa vie privée, rien ne permet de supposer que les nouveaux ministres n'étaient pas animés des meilleures intentions, ils le pensaient et ne se

(1) Il y a là une erreur. Un lit de justice n'était pas composé de ces trois juridictions. Le Roi siégea en lit de justice au Parlement, qui se réunit à Versailles et lorsque Monsieur et le comte d'Artois allèrent faire enregistrer les édits aux deux autres corps, ils furent hués à l'aller et au retour.

doutaient pas, qu'en proposant à la signature royale des actes qui comportaient au moins pour partie de sages et utiles réformes et diminuaient les pouvoirs trop étendus et parfois arbitraires des Parlements, ils allaient déchaîner sur la France une tempête, sinon une révolution.

On s'en prit à eux, on les chansonna, on les siffla, on les rendit responsables de tous les maux passés et présents.

Lamoignon fut brûlé en effigie devant son hôtel, et on représenta Lomenie de Brienne, arrachant le cœur des Français et rougissant sa calote avec sa main teinte de sang.

Sur le Pont-Neuf, on arrêtait les voitures et les passants pour leur faire crier : Vive Henri IV, vive le Roi, vive Necker, au diable le Lamoignon ! Le duc d'Orléans cria comme les autres, mais un évêque qui passait a représenté qu'il ne lui était pas possible d'envoyer qui que ce soit au diable : on s'est contenté de lui faire crier les vivats !

Godard écrivait : « Ce sont ces hommes qui ont fait tout le mal. » Turgot, Necker, Calonne n'avaient guère mieux réussi qu'eux et Necker, qu'on réclamait avec instance, allait encore échouer dans ses nouveaux essais. Et cependant le 26 août, à la nouvelle de son rappel, Godard écrit à Cortot :

Embouchez toutes les trompettes, publiez dans toutes les rues et carrefours de votre ville que l'archevêque est renvoyé et Necker surintendant des Finances. A cette nouvelle au Palais-Royal, plus de 20.000 mains ont applaudi. Il a fait à Versailles une entrée triomphale, Monsieur lui a fait un

compliment des plus flatteurs, la Reine a donné le signal des applaudissements. Le Parlement va rentrer.

L'impopularité de Brienne s'explique par ses fautes, résultat de son incapacité et par son intérêt sordide. Il voulut se ressaisir par un libéralisme de circonstance, mais on n'eut pas confiance. Rien n'est pire que le bien mal fait. Puis il était d'église; un membre du Parlement de Dijon dont je n'ose prononcer le nom n'écrivait-il pas à Cortot :

C'est singulier que ceux qui ont fait le plus de mal à la France soient des prêtres : le chancelier Duprat, le *cardinal de Richelieu*, Mazarin et Brienne.

Signe des temps ! une épidémie étant survenue à Paris, on l'appela *la Brienne*.

Cette haine venait aussi et surtout de ce que ces ministres avaient osé s'attaquer à des privilèges et à des privilégiés. Godard qui dans ses lettres se montre si intransigeant à leur égard, tout libéral qu'il se croyait, a sans s'en douter bien jugé la question :

La noblesse de Bourgogne, écrit-il, sera-t elle donc la seule qui gardera le silence ? n'a-t-elle pas aussi un intérêt dans cette question ? Il se pourrait que demain on lui ôte *ses privilèges !*

A Dijon, les édits de 1788 et une demande de supplément d'un impôt de 500.000 livres aux vingtièmes déjà existants, furent enregistrés par une exécution militaire, il fallut mobiliser 5000 hommes dans la crainte de troubles qui ne se seraient sans doute pas produits. Après cet enregistrement forcé, nous l'avons déjà dit, le Parlement, la chambre des comptes, les

bailliages, sauf deux ou trois, les avocats, protestèrent, les membres de la cour reçurent des lettres de cachet avec ordre de quitter Dijon.

Au fond, dit M. de la Cuisine, dont l'autorité est discutable, nous le reconnaissons, mais qui parait ici dans le vrai (1) :

Quelle était la cause principale de tout ce bruit ? Un accroissement annuel de 500.000 livres pour la province au delà des vingtièmes pour lesquels un abonnement avait été accordé et qui allait expirer bientôt. Et c'était à propos de besoins urgents répartis par une légère augmentation des charges publiques dans une grande province, qu'au risque de voir s'abîmer l'État sous le poids de son déficit, le Parlement, blessé dans son orgueil par quelque restriction de juridiction, tendait la main à la Révolte !

Le roi céda encore, alors que peut-être il eût fallu résister et en octobre 1788, quatre mois après son exil, le Parlement était rappelé et rentrait en ville aux acclamations inconscientes du peuple, qui étaient moins une ovation faite à la cour, qu'une opposition au régime existant. Mlle Micaut de Courbeton, après avoir été couronnée de fleurs comme une déesse antique, fut portée en triomphe ; on attacha des branches de laurier à la porte de M. le premier président, des présidents Richard de Ruffey (2), et Micaut de Cour-

(1) De La Cuisine, *Histoire du Parlement de Bourgogne*, t. II, p. 471.

(2) Frédéric-Henri Richard de Ruffey, président à mortier au Parlement, condamné à mort comme émigré, n'avait jamais cessé d'habiter Beaune où il fut arrêté pour être conduit à l'échafaud. Le tribunal criminel, tout en reconnaissant qu'il n'avait pas émigré, le condamna parce qu'il n'avait pas réclamé sa radiation dans le délai d'un mois, il fut constaté que matériellement il n'était pas émigré, mais qu'il l'était légalement !!!

beton (1), qui, quelque temps après, payèrent de l'exil et de leurs têtes cette gloire éphémère et cette apothéose d'un jour !

Il y aurait une grande injustice à ne pas reconnaître, qu'à diverses époques de leur histoire, les Parlements ne se montrèrent pas les défenseurs convaincus des libertés publiques et ne rendirent pas au pays les plus signalés services, en modérant et arrêtant les empiétements de la royauté sur les droits et les privilèges des provinces ; mais, dans les dernières années de leur vie, au lieu de soutenir le pouvoir royal dont ils étaient l'émanation directe, ils lui firent une opposition permanente, irréductible et rarement justifiée. Elle tourna contre eux.

Leur objectif fut souvent, moins le bien public que la défense et la conservation de leurs privilèges et prérogatives, témoins leurs luttes à Dijon avec la mairie, la chambre des élus, le commandant militaire et même l'intendant. Et quels privilèges ? Presque toujours des questions d'étiquette et de préséances qui font sourire aujourd'hui, mais auxquelles ils attachaient une grande importance, et qu'ils défendirent jusqu'à la dernière heure d'une existence qu'ils croyaient perpétuelle, indispensable et qui ne tarda pas à disparaître dans la tourmente révolutionnaire avec tant d'autres institutions. Ce sont les événements publics et privés, généraux et particuliers, qui sui-

(1) Joseph-Vivant Micault de Courbeton, président à mortier au Parlement de Bourgogne, se réfugia à Paris pendant la Révolution ; il fut arrêté, traduit devant le tribunal révolutionnaire comme émigré, condamné le 8 et exécuté le 9 thermidor an II, quatre mois après son père.

virent cette opposition aux édits de 1788, soit à Paris, soit en province et notamment à Dijon, qui font l'objet des lettres adressées par l'avocat Godard à son confrère Cortot, et dont cette introduction ne donne qu'un aperçu bien incomplet (1).

A. Huguenin.

(1) Elles seront précédées de quelques lettres ayant trait aux incidents qui accompagnèrent le procès dit : du collier de la reine. Dans la première, Godard résume les réquisitions prises par le procureur général : au fond elles étaient justes et modérées, la cour aurait dû y faire droit et non pas acquitter le cardinal qui fut dupe, la chose est certaine, mais dont la sottise et la fatuité dépassèrent les limites permises ; se laisser duper à un tel degré est une faute. La noblesse, au Parlement, crut devoir prendre parti pour l'un des siens contre la royauté : on sait où ce chemin conduisit le roi, la noblesse et les Parlements !

CORRESPONDANCE INÉDITE

de l'avocat GODARD

DE PARIS

à l'avocat CORTOT

DE DIJON

1786 A 1789

I

Paris, 30 mai 1786.

C'est à la hâte, mon cher cousin, que je vais vous parler de l'affaire de M. le cardinal.

Les conclusions de M. le procureur général, terminées hier à 11 heures du soir, n'ont transpiré qu'aujourd'hui sur la fin de la journée : Les voici telles que je les ai apprises chez M. Target, chez qui je viens de souper.

Le cardinal, atteint et convaincu d'avoir cru que la Reine lui avait donné un rendez-vous, atteint et convaincu d'avoir entretenu les joaillers dans l'idée qu'il traitait avec eux pour la Reine, tandis qu'il savait qu'il ne traitait pas pour elle; pour réparation de quoi, condamné à passer au greffe un acte par lequel il demandera pardon au Roi et à la Reine et jusqu'à ce, tenant prison. Défense d'approcher les maisons royales de plus de deux lieues; injonction de donner sa démission de sa charge de grand aumônier.

La Dame de la Motte fouettée et marquée, enfermée à l'hôpital à perpétuité.

Villette fouetté et marqué, galères à perpétuité.

D'Oliva hors de cour. Cagliostro déchargé d'accusation.

La rigueur des conclusions à l'égard du cardinal a irrité tous les esprits ; ce soir à 7 heures, lorsqu'il est sorti du palais (où il était depuis ce matin) pour se rendre à la Bastille, plus de 4000 personnes, qui l'attendaient à tout hasard, ont été touchées de sa contenance noble et affligée ; on a battu des mains, tiré des mouchoirs, et lorsqu'il a baissé un de ses stores pour remercier le public de l'intérêt qu'on lui témoignait, on a crié des *Vivats ;* il a subi son interrogatoire sans hésiter et avec toute la fermeté de l'innocence. Cependant il a pâli en s'approchant de ses juges et s'est presque trouvé mal. On l'a prié de s'asseoir, il a répondu qu'il avait bien la force de se tenir debout, et sur les instances réitérées qu'on lui a faites, il s'est assis. Quant à la Dame de la Motte, elle a étonné par son audace. Voici ses premiers mots lorsqu'elle est entrée dans le parquet des huissiers, qui sert d'antichambre à la grand'chambre, en attendant qu'on l'appelât pour son interrogatoire : « où est-il, ce grand gueux ? que je le voye » et lorsqu'on l'a appelée elle a vidé son flacon sur son mouchoir et s'est écriée : « Je vais lui en donner. » Son impudence, sa parure magnifique, les choses sales et dégoûtantes qu'elle a dites ont saisi d'indignation tous les juges. Demain le cardinal revient au Palais à 5 heures 1/2 du matin pour entendre son jugement, les autres accusés restent à la conciergerie. Le jugement ne sera sûrement rendu que fort tard demain, je vous en instruirai par le courrier de vendredi.

Avez-vous reçu le mémoire de M. Target par le carosse ? J'ai mis de côté des pièces justificatives pour lui, ainsi que des réflexions en réponse à un sommaire de Mme de La Motte.

II

Paris, le 2 juin 1786.

Je vous tiens parole, mon cher cousin, mais comme je vais partir pour la campagne, je n'ai que le temps de vous

envoyer très succinctement le résultat de l'arrêt rendu mercredi à 9 heures du soir, après une séance de 15 heures.

La femme Lamotte fouettée et marquée sur les deux épaules, la corde au col et renfermée pour sa vie à l'hôpital. Lamotte contumax fouetté et marqué, aux galères perpétuelles. Villette banni du royaume à perpétuité. D'Oliva hors de Cour. Cagliostro déchargé de l'accusation. M. le cardinal déchargé de l'accusation. Suppression de tout ce qui se trouve faux dans le mémoire de la femme La Motte, impression et affiche de l'arrêt.

Le Palais et tout ce qui environne le Palais était rempli de gens de toute espèce, depuis la première classe jusqu'à la dernière. Tout le monde a applaudi l'arrêt avec les transports les plus vifs, et M. le cardinal lorsqu'il est passé a excité l'enthousiasme le plus surprenant. On le tirait par sa soutanne (*sic*), on lui baisait les mains, on pleurait de joie. Les bravos, les vive monseigneur, vive mon prince, fondaient sur lui de toutes parts, il a été porté dans sa voiture par le peuple, et les acclamations publiques l'ont reconduit fort loin. M. Target qui l'accompagnait a partagé tous les honneurs du triomphe. Ses réflexions que je vous enverrai avaient entièrement déterminé l'opinion générale en faveur de son client. M. le cardinal est dans son palais depuis hier soir, il n'y a ni exil, ni démission de la charge de grand aumônier ; il y aura seulement, dit-on, commutation de peine pour les condamnés. M. le cardinal, aussitôt de retour chez lui, a envoyé chercher son défenseur. M. Target arrivé chez son client a été embrassé, félicité et par lui et par toute la famille, il n'a pu que pleurer et garder le silence.

III

Paris, 5 juin 1788.

Le mercredi 31 mai, dès les 5 heures du matin, M. le cardinal et Cagliostro furent ramenés au Palais et déposés dans les chambres du greffe comme le jour précédent ; il n'était

pas 6 heures qu'on ouvrait la séance. 62 juges composaient la Chambre. Mlle Oliva fut appelée, on lui fit subir une question pour la forme et on fut tout de suite aux opinions. Il n'y eut pas de fort longs débats pour Villette, mais ceux concernant la dame de La Motte et son mari occupèrent longtemps, puisque c'est alors que l'affaire fut examinée et retournée sur toutes ses faces. Ce ne fut que vers les deux heures de l'après-midi que le sort des sieur et dame de La Motte, de Vilette et de la demoiselle Oliva fut décidé. Alors les magistrats passèrent dans la chambre Saint-Louis où M. le premier Président leur fit servir un *ambigu*, on revint à une heure après midi dans la chambre où on prononça sur Cagliostro, ce qui ne fut pas long, et tout de suite les opinions concernant M. le cardinal furent ouvertes. Après que les avis eurent été débattus, il y eut arrêt pour la décharge pure et simple de l'accusation. Il était alors 9 h. 1/2. Dès que l'arrêt fut rendu, M. le cardinal retourna à la Bastille où fut amené aussi Cagliostro, ils en sortirent le lendemain vers les 10 heures du soir. M. le cardinal fut coucher dans son hôtel. Quant aux trois autres prisonniers, il fut un moment question de les ramener le lendemain de l'arrêt à la Bastille, à cause que la visite des prisons de la conciergerie, selon l'usage à l'approche des fêtes, les aurait fort bien pu mettre en liberté comme n'étant pas écroués, mais M. de Launay (gouverneur de la Bastille) n'ayant pas voulu recevoir Mlle Oliva, ils sont rentrés tous les trois à la conciergerie ; le Roi a fait ordonner en même temps à M. Cagliostro de se retirer de Paris dans 8 jours, et du royaume dans trois semaines. Quant à Mlle de La Motte, on est persuadé qu'elle ne subira pas la *première peine* portée par l'arrêt (1) puisqu'on va la renfermer à *Guinguand* en basse Bretagne, dans une maison de force ; elle a entendu dire par hasard qu'elle avait été condamnée à trois ans de prison, ce qui l'a mise dans une telle fureur qu'elle cherchait à se détruire, depuis ce moment on la garde à vue.

(1) Elle fut réellement fouettée et marquée (V. Funck-Brentano, *Procès du collier de la Reine*.

Mlle Oliva est sortie de prison. M. Blondel son avocat l'a fait disparaître sur le champ de Paris, on ignore le lieu où il l'a déposée.

IV

24 avril 1787

. . . . . .

Je ne vous dis rien de l'assemblée des notables, tant parce que je suis peu instruit, ne sortant presque pas de mon cabinet, que parce que vous êtes sûrement en très peu de temps et presque aussitôt que nous au fait de toutes les nouvelles. Le roi a présidé l'assemblée d'hier, il y a eu discours de lui, discours de M. de Fourqueux, discours de M. le garde des sceaux, et promesse, dans le discours du roi, d'une économie de 15 millions.

Adieu, mon cher cousin, je me recommande à vos conseils.

V

9 décembre 1787.

. . . . . .

Ici il n'y a pas de grandes nouvelles, les exilés sont toujours où ils étaient, voilà quatre fois que le Parlement demande leur rappel, hier le premier président était encore à Versailles pour cet objet ; j'ignore la réponse d'hier, mais les autres jours il y a eu refus absolu de la part du roi. Vendredi les pairs se sont transportés au Parlement pour examiner l'édit concernant les protestants, vingt-quatre commissaires ont été nommés pour bien peser tous les articles de l'édit. Depuis que je suis ici j'ai appris que la belle protestation de M. le duc d'Orléans n'était pas la seule cause de son exil ; on prétend qu'il avait formé avec M. Ducrest son chancelier

le projet de perdre l'archevêque ; qu'en conséquence, il y avait eu chez lui, la nuit avant la séance royale, une conférence à laquelle s'étaient trouvés M. l'abbé Sabatier et M. Fréteau. Ce qu'il y a de vrai, c'est que M. Ducrest avait composé un plan d'administration de finances qu'il avait fait offrir au roi par M. le duc d'Orléans, que ce plan était contraire à toutes les idées de l'archevêque, que de plus il était mauvais et a été l'objet des sarcasmes les plus sanglants de la part du public. Les choses en sont au point que M. Ducrest a été obligé de donner sa démission de sa place de chancelier, qu'il est parti pour l'Angleterre et l'on assure que cette circonstance fera bientôt rappeler le duc d'Orléans. Je ne veux pas quitter l'article qui concerne ce prince sans vous citer un trait de lui qui lui fait beaucoup d'honneur. Hier ou avant-hier, allant à cheval de Villers-Cotteret à Nanteuil, il est obligé de passer un étang, un seul domestique le suivait à cheval. L'étang était profond, le cheval se noye, le duc d'Orléans se jette à la nage, se retourne aussitôt pour crier à son domestique d'arrêter et de ne pas le suivre, le domestique allait se noyer, le prince le prend par les cheveux et le ramène *à bord*. . . . . .

Dans cette lettre il est question d'un M. et d'une dame Dormesson qui sont venus à Versailles chez leur parent l'abbé Dormesson pour solliciter ; Godard dit à son cousin Cortot qui les lui avait recommandés, qu'il s'occupera d'eux ??

VI

Paris, 27 décembre 1787.

. . . . . .

Oserais-je vous prier, mon cher voisin, de parler de moi à M. Gauthier (1) et de l'assurer de la haute vénération qu'il

(1) Pierre-François Gauthier, né le 26 juillet 1725, fut reçu conseiller au Parlement en 1748. Vicomte maïeur de Dijon du 1er janvier 1784 au 10 juillet suivant, mourut à Paris le 5 novembre 1795, il était seigneur de Tanyot et d'Ancize.

m'a inspirée. Je crois que M. le président de Bevy est encore ici, je me suis informé de son adresse et j'irai le voir aujourd'hui. J'ai remis votre discours à M. Target qui l'a lu avec beaucoup d'intérêt, et m'a chargé de vous remercier et de vous témoigner le plaisir qu'il aurait à vous voir lorsque vous viendriez à Paris.

Voici une nouvelle qui vous intéressera sûrement : M. le garde des sceaux va faire nommer un conseil de législation pour la réforme des lois criminelles et civiles. Il sera composé de trois avocats déjà désignés : MM. Turgot, Martineau et Ferey, ces deux derniers auront 3000 écus par an et M. Target 4000, n'ébruitez pas cette nouvelle, parce que les lettres ministérielles ne sont pas encore envoyées.

VII

Paris, 10 février 1788.

. . . . . .

Il paraît depuis quelques jours un mémoire de M. de Calonne, dirigé entièrement contre M. Necker ; on le dit parfaitement écrit et il séduit l'esprit léger et l'inconséquence des Français. Les partisans même de M. Necker disent qu'il faut absolument que celui-ci réponde, et que la réponse est nécessaire.

VIII

Paris, 7 mai 1788.

La nuit de dimanche à lundi, MM. d'Epremenil et Goislart de Montsabert devaient être arrêtés en vertu d'ordre du Roi, l'un pour avoir provoqué l'arrêté du 3 mai que je vous ai envoyé, l'autre pour avoir dénoncé la perception actuelle des vingtièmes qui se fait d'une manière absolument contraire aux intentions du Parlement ; ils se sont déguisés, le

premier en habit gris, le second en habit de livrée et se sont rendus au Palais. Aussitôt on a envoyé chercher les Pairs, ils sont arrivés dans le plus grand nombre et le duc de Luynes qui avait la gangrène au pied, s'y est fait transporter en litière. On a fait un arrêté contre ces ordres illégaux, et MM. d'Epremenil et Goislart ont été mis sous la sauvegarde du Roi et de la loi. Il a été aussi arrêté que M. le premier président irait à Versailles, avec deux présidents et quatre conseillers pour représenter au Roi l'excès des malheurs qui menacent la nation et le supplier d'écouter dans sa sagesse d'autres conseils, que ceux qui sont prêts d'entraîner l'autorité légitime et la liberté publique dans un abîme dont il deviendrait peut-être impossible au zèle des magistrats de la tirer. Cette députation partit à 6 heures du soir, et ne revint que le mardi à trois heures du matin, sans avoir pu parler au Roi, attendu qu'elle n'avait pas été faite dans les règles qui veulent que les gens du Roi aillent demander au Roi le jour et le moment où il peut la recevoir ; il avait été arrêté que le Parlement attendrait sans déplacer, le retour de la députation ; il attendit, mais à minuit des gardes-françaises et des gardes-suisses entrèrent par pelotons et précipitamment dans le Palais s'emparèrent de toutes les portes, gardèrent toutes les avenues et il fut défendu de sortir et d'entrer. Beaucoup de monde a couché dans la grande salle, j'en étais sorti à dix heures et demie.

Quand toutes les portes furent gardées, M. D'agout, officier supérieur des gardes françaises, entre à la grand'chambre, et fit, de la part du Roi, trois sommations de lui livrer MM. d'Epremenil et Goislart. On demanda à voir son ordre ; l'ordre portait d'arrêter *partout où il serait possible*. On répondit qu'il n'était pas possible d'arrêter dans la grand' chambre. M. d'Agout sortit, un nouvel ordre arriva et il se représenta ; il demanda qu'en vertu de ce nouvel ordre on lui livrât MM. d'Epremenil et Goislart. Enfin à dix heures du matin, M. d'Agout rentra de nouveau avec un officier de robe courte, à qui il était ordonné, sur sa tête, d'indiquer MM. d'Epremenil et Goislart. J'ai vu entrer ce malheureux officier pâle comme la mort, il a parcouru tous les rangs,

n'a reconnu ou plutôt n'a voulu reconnaître personne et en sortant il nous a dit qu'apparemment ces Messieurs avaient fui, parce qu'il ne les avait pas trouvés. MM. d'Epremenil et Goislart voyant qu'une plus longue résistance serait vaine parce qu'il y avait des ordres pour enfoncer les portes et qu'il est impossible de résister à plus de 800 hommes armés, touchés, du reste, du noble courage de l'officier de robe courte qu'ils ont craint de compromettre, ont demandé eux-mêmes à se livrer. M. d'Epremenil est parti avec M. d'Agout et à midi le même officier est venu chercher M. Goislart. J'ai vu passer celui-ci, dans la grand'salle. C'est un beau jeune homme de 26 ans ; il avait dans tout son extérieur une décence véritablement touchante. Le Parlement est resté assemblé jusqu'à une heure et demie, et il a fait un arrêté pour se plaindre des violences dont on avait usé envers la magistrature, et pour demander le rappel des magistrats dont il a fait le plus grand éloge. Le Palais ressemblait à une place assiégée, et cet événement a d'autant plus consterné les esprits, que c'est le premier de ce genre.

La Cour des Aides et la Chambre des Comptes qui sont situées dans l'enceinte du Palais, n'ont pu entrer hier, ni l'une, ni l'autre. Elles ont fait dresser procès-verbal de refus de portes, mais les ordres ont été levés le soir pour les deux cours et la Chambre des Comptes qui s'est assemblée à cinq heures du soir, ne s'est séparée qu'à 3 heures ; elle a voulu faire apparemment un arrêté semblable à ceux du Parlement et de la Cour des Aides, car la Cour des Aides a fait lundi dernier un arrêté absolument conforme à celui que le Parlement avait fait le 3 mai. Le palais a été gardé toute la nuit par les gardes-françaises, mais tout a disparu ce matin et l'on m'a dit que l'audience de 7 heures avait eu lieu. J'étais retourné hier matin au Palais à 8 heures, j'eus la plus grande peine à entrer, on me prévint qu'une fois entré, je ne pourrais plus sortir, mais j'étais décidé *à rester là huit jours s'il l'eût fallu.*

Il faut vous ajouter à tout cela, que l'arrêté du Parlement du 3 mai a été falsifié, qu'on a mis par exemple, *les entreprises de Sa Majesté*, au lieu de, *les entreprises des Ministres*

de Sa Majesté, ce qui est très différent. Le Parlement a ordonné lundi matin que l'arrêté falsifié serait lacéré et brûlé et que le véritable arrêté serait lu à la grand-chambre, portes ouvertes et en présence du public.

On dit que c'est pour demain le lit de justice à Versailles, ou ici. La nuit de samedi à dimanche, M. le Garde des sceaux est venu communiquer à M. le premier Président par ordre du Roi, mais sous le secret les nouveaux plans. M. le premier président a répondu *qu'il ne se séparerait pas de sa Compagnie et n'avait pas de secret pour elle*. M. le Garde des sceaux a été obligé de partir comme il était venu, on est très content de la conduite, franche, loyale et ferme du premier Président.

M. d'Epremenil est dit-on à Pierre Ancize (*sic*) et M. Goislart à la Bastille.

IX

Paris, le 9 mai 1788.

Si j'ai, mon cher ami, négligé de vous marquer les événements si intéressants qui se sont passés depuis quelque temps, c'est parce que j'ai su que mon cousin s'était chargé de vous en instruire et vous y avez gagné, parce qu'il est à portée d'être mieux renseigné que moi de bien des particularités; cependant, voici une pièce importante que je crois devoir vous envoyer, parce que je ne doute pas qu'elle ne vous fasse beaucoup de plaisir et que je suis incertain, si mon cousin aura pu se la procurer. C'est une lettre que la grand-chambre a écrite au Roi immédiatement après le lit de justice et qui a été signée par tous les membres sans exception.

Comme les volontés du Roi ont été signifiées le même jour dans tous les Parlements du royaume, vous n'ignorez pas qu'il établit une cour plénière qui aura seule le droit d'enregistrement, et la grand-chambre devait en faire partie. Sa première séance a été indiquée pour aujourd'hui et en conséquence la grand-chambre a reçu ordre de rester à

Versailles, mais je ne sais si le garde des sceaux s'est attendu à son refus qu'elle déclare dans la lettre en question et dont voici le contenu : « Sire, vos fidèles magistrats, consternés des innovations destructives de la constitution de la monarchie dont on essaierait inutilement de la rendre participante, supplient Votre Majesté de leur permettre de lui déclarer l'impossibilité absolue où ils sont d'accepter aucune des fonctions qui leur sont attribuées par les édits dont ils viennent d'entendre la lecture. C'est le zèle le plus pur qui dicte à vos magistrats la déclaration qu'ils viennent déposer aux pieds du trône. — Nous sommes, sire, avec le plus profond respect... »

J'ai ouï dire que le duc d'Orléans et le prince de Condé refusaient également d'acquiescer à l'établissement de la cour plénière ; il est certain que la plus grande partie des Pairs se conduira de même. Ainsi voilà une besogne manquée, c'est ce qu'on pense généralement et elle paraît, en effet, si mauvaise en elle-même, si peu réfléchie et si mal combinée, qu'il n'est guère possible qu'elle réussisse. — On ne donne pas un ou deux mois de durée à cet édifice bizarre qui retombera sur la tête de ceux qui l'ont construit.

Je serais bien curieux de savoir comment les choses se sont passées en province, et que vous m'envoyiez des détails sur la conduite de votre Parlement et la sensation générale qu'a produite la séance qu'on y a tenue ; ici tout a été tranquille par le moyen des gardes françaises et suisses, qui ont entouré le palais ; ils y sont peut-être encore, du moins ils y étaient hier soir pour empêcher, disait-on, que le Parlement ne se rassemble à son retour de Versailles, mais je ne crois pas qu'il se fût permis de contrevenir aux ordres du Roi qui lui a interdit toutes fonctions jusqu'à nouvel ordre.

M. Despremenil est aux îles Sainte-Marguerite, M. Goislard à Pierre Ancise (*sic*).

La grand'chambre a le 9 mai 1788, envoyé la protestation suivante :

« Nous soussignés, magistrats du Parlement, retenus par ordre du Roi dans la ville de Versailles, déclarons unanime-

ment que par suite de l'obéissance qui nous a conduits hier au lit de justice, nous nous rendons aujourd'hui à la séance à laquelle le Roi nous ordonne d'assister par de nouveaux ordres datés du 8 de ce mois et adressés à chacun de nous.

« Déclarons que nous n'entendons prendre aucune part à tout ce qui pourra se passer à ladite séance et que de notre assistance à la séance, il ne pourra être induit aucune sorte de consentement ou acquiescement à la formation de la cour plénière.

Une note annexée à la lettre est ainsi conçue :

« La Cour plénière, héroï-tragi-comédie en 3 actes et en prose, jouée le 14 juillet 1788, par une société d'amateurs aux environs de Versailles, par M. l'abbé de Vermont, lecteur de la Reine à Baville et se trouve à Paris chez la veuve Liberté en l'enseigne de la *Révolution*.

Les personnages sont :

M. l'archevêque de Sens, principal ministre.

M. de Lamoignon, garde des sceaux.

Mme de Lamoignon.

M. de Maupeou, chancelier.

La marquise de Loménie.

M. le baron de Breteuil, ministre.

M. le comte de Montmorin, ministre.

Le chevalier de Guerre, député de la Bretagne.

Le comte de Viennois, député du Dauphiné.

Le comte de Sabran, député de la Provence.

Le chevalier de Mesplet, député du Bearn.

M. d'Espremenil et ses deux filles.

M. Albert, maître des Requêtes, chef des esclaves.

M. Piepape, jadis lieutenant général de Langres, esclave ; l'abbé Maury, l'un de 40 de l'académie, esclave ; l'abbé Morellet, l'un des 40 de l'Académie, esclave ; M. Blondel, secrétaire du sceau, jadis avocat, esclave.

Troupe d'esclaves parmi lesquels on distingue d'Agout, Montgollant, quelques conseillers d'Etat, maîtres des requêtes, intendans, commandans, etc... »

Après la protestation des membres de la grand chambre, chacun d'eux reçut une lettre de cachet qui fit croire qu'ils

étaient tous exilés, mais cette lettre n'était que pour leur ordonner de se trouver le lendemain vendredi dans la salle du lit de justice. Avant de s'y rendre, ils dressèrent une protestation, plus étendue, plus motivée que celle de la veille signée d'eux tous, ils la firent remettre au premier ministre pour être mise sous les yeux du Roi, elle disait notamment : nous déclarons que nous persisterons jusqu'à notre dernier soupir dans les arrêtés pris précédemment par la cour...

« Six pairs avaient envoyé aussi une protestation savoir : Praslin, Daumont, Fitzjames, La Rochefoucault, Uzès et Luxembourg, le Roi leur a renvoyé leurs lettres. Quant aux autres pairs, on assure que plusieurs ont cru qu'il était prématuré de s'expliquer dans le moment, mais qu'ils se rangeraient du côté des six premiers » (*note* trouvée dans les papiers de Cortot).

X

Paris, le 16 mai 1788.

Je ne vous ai pas écrit par le dernier courrier, parce qu'il n'y avait pas de nouvelles. On dit qu'il n'y a que six pairs du parti du Parlement et que les autres sont de celui de la cour. On dit aussi que plusieurs grands bailliages du ressort du Parlement ont déjà accepté avec reconnaissance, et que le Chatelet qui est mandé aujourd'hui ou demain à Versailles acceptera, mais il n'y a rien de certain sur tout cela. Tout le serait davantage, si comme à Bordeaux, à Metz et ailleurs, les bailliages, sénéchaussées, avocats, procureurs et huissiers s'étaient tous liés par une indissoluble confédération.

Bordeaux, immédiatement après l'enregistrement militaire, a rendu un arrêt de défense. C'est le plus grand acte de vigueur que l'on connaisse dans cette révolution. Les autres Parlements ont fait des protestations plus ou moins fortes. Douai a donné sa démission.

Les députés des Etats de Bretagne étaient venus porter

leurs plaintes au Roi. Le Roi leur a répondu, qu'il ne soumettrait la Province à aucun impôt, sans que préalablement ils eussent été consentis par les Etats et enregistrés au Parlement ; il a dit aussi qu'il respecterait les privilèges et franchises des provinces. Plusieurs personnes ont exalté cette réponse ; mais elle était écrite d'avance dans l'édit de la cour plénière dont les royalistes mêmes ne peuvent louer la composition. Un homme de la Cour entendant dernièrement la lecture de l'art. 2 de l'édit, où il est question des personnes qui doivent former cette assemblée, dit fort plaisamment que *c'était le lever du Roi*. Les cabinets des avocats sont fermés. Les juges du Chatelet se sont présentés hier pour tenir l'audience, mais ils ont été obligés de se retirer. M. Target, dont vous me demandez des nouvelles, était chargé avec cinq autres avocats d'un travail pour la Réforme des lois civiles et criminelles ; le lendemain du lit de justice, il a renvoyé à M. le garde des sceaux tous ses papiers, lui a écrit une lettre de cinq ou six lignes seulement signée des cinq autres avocats, elle finissait ainsi : *Nous nous bornons à faire désormais des vœux pour le bien public*. J'ai soupé hier avec lui et je lui ai lu votre lettre ; le trait de Mlle de Courbeton l'a comblé de joye. Il avait diné avec toute l'académie chez le duc de Penthièvre et avait vu beaucoup de grands seigneurs auxquels il m'a dit qu'il était parvenu à faire goûter ses principes sur toute cette Révolution. La veille, il était à la séance de l'académie pour la réception de M. le chevalier de Florian et il y était en habit galonné. Je pars demain pour la campagne.

XI

Paris, 25 mai 1788.

Il n'y a aucune apparence, mon cher cousin, d'un prochain rétablissement de l'ordre public. On disait qu'il allait paraître une déclaration du Roi, qui suspendait l'exécution des nouveaux édits jusqu'à la convocation des Etats-géné-

raux qui aurait lieu au mois de janvier prochain, mais jeudi dernier, M. le garde des sceaux a ordonné aux greffiers du Parlement de lui envoyer la liste de tous les prisonniers, avec leurs différents procès pour distribuer le tout dans les grands bailliages et cette opération est loin d'annoncer une suspension. On dit néanmoins que les magistrats se présenteront demain au Palais, on leur refusera les portes qui sont toujours gardées par les Suisses et les gardes-françaises, et ils dresseront procès-verbal.

Le Parlement de Toulouse est, dit-on, exilé et en voici la cause. On assure qu'il a voulu se rassembler au Palais malgré les gardes, que le peuple a pris les armes pour lui, que M. de Périgord a envoyé un courrier qui est arrivé en trois jours et trois nuits pour savoir ce qu'il y avait à faire, que le courrier est reparti deux heures après, avec des lettres de cachet qui dispersent tous les magistrats ; il ne faut pas compter bien positivement sur cette nouvelle.

La noblesse de Provence a député à la cour deux gentilshommes, dont l'un est M. de Vintimille, pour faire des représentations au roi. Le grand bailliage d'Aix a refusé de publier les nouveaux édits. Les avocats de ce Parlement se sont engagés sous peine d'être réputés infâmes à n'accepter aucune place dans les nouveaux établissements. Je tiens ces nouvelles d'un président d'Aix avec qui j'ai dîné aujourd'hui.

La noblesse de Grenoble a fait un arrêté par lequel elle défend, sous peine d'infamie, de prendre aucune place dans les nouveaux établissements et elle demande au roi la punition et l'expulsion du principal ministre et du garde des sceaux. Tous les gentilshommes de cette province sont descendus des Alpes et sont rassemblés pour prendre le parti du Parlement. A Rennes on dit que la noblesse, les écoliers de 20 à 22 ans et les bourgeois font la patrouille. Les baillages du ressort de Paris se retractent. M. le garde des sceaux a donné ordre au procureur général de la cour des aides de rassembler les juges de l'élection. Le procureur général lui a répondu que par les nouveaux édits, l'élection était dissoute.

Nouvel ordre du garde des sceaux. On prétend qu'on veut faire de l'*élection* le *châtelet*. J'ai bien de la peine à croire à cette nouvelle, quoiqu'on ait un grand besoin de la justice qui est interrompue dans tout le royaume, au point que les juges des seigneurs eux-mêmes ne veulent pas la rendre.

Vous savez que le clergé a arrêté qu'il serait fait au roi des représentations sur le bouleversement de la constitution française ; il demande aussi le rappel des exilés du Parlement et celui du cardinal de Rohan, de l'évêque de la Rochelle, etc. ; M. l'évêque de Blois et M. l'évêque de Langres sont les auteurs de cette motion et se font beaucoup d'honneur dans l'assemblée, qui s'en fait elle-même un très grand.

Que fait votre grand bailliage ? que font les avocats ? que dit votre peuple ?

Note annexée à cette lettre de la main de Godard.

« Les bailliages en général refusent d'enregistrer les édits. Le châtelet d'Orléans s'est signalé par un arrêté conforme à celui de Paris. Le bailliage du Beaujolais séant à Villefranche a également refusé tout enregistrement, il a motivé son arrêté sur des lettres écrites en 1771 par le président de Lamoignon, lesquelles établissent très bien les principes de l'honneur et du patriotisme qui à cette époque liaient tous les magistrats.

« A Nancy, les avocats se sont assemblés ils ont établi un comité chargé de recevoir leurs dons volontaires et de s'informer de tous les officiers de la ville et de la province qui ne sont pas en état de supporter l'interruption de la justice (à cause de leurs émoluments) afin de leur faire des distributions secrètes, sans en tenir, ni nôte, ni registre. Tous les citoyens même peu fortunés sont accourus porter de l'argent au chef de ce comité, et le prier de les avertir, quand il n'en aurait plus. Jusqu'aux juges et consuls, et la jurande des orfèvres qui ont interrompu le service.

« Il y a maintenant dans le royaume et à Paris trois partis : celui des royalistes, celui des parlementaires et celui des nationaux. Ces deux derniers font cause commune. Les nationaux espèrent que cette alliance sera longue et qu'à son

retour le Parlement, instruit par cette crise, conservera les bons principes.

« La recette des revenus royaux baisse considérablement.

« Voici un arrêté de la noblesse du 11 mai 1788.

« Nous soussignés, membres de la noblesse du Dauphiné, « pénétrés de la plus vive douleur de toutes les innovations « destructives qu'on cherche à établir dans la monarchie « et qui ne tendent rien moins qu'à violer les lois les plus « respectables et les plus sacrées pour en substituer d'autres « qui renverseront incessamment les constitutions et les ca- « pitulations des provinces ; considérant surtout que le Dau- « phiné n'a été cédé à Philippe de Valois par Humbert « qu'aux conditions précises de conserver les droits et les « privilèges de la province ;

« Déclarons les dits édits, déclarations et ordonnances « nuls et de nulle valeur et dans le cas où, par la force et « la violence, on parviendrait à les faire mettre à exécution, « avons arrêté qu'il ne serait prêté aucun secours *au roi* « pour l'exécution de cet acte de despotisme et que le fils « aîné du roi cesserait de prendre le nom de *Dauphin.* »

« Le Parlement de Grenoble est dit-on exilé, quant à celui de Toulouse, il l'est certainement ; et M. de Reséguier, procureur général, est emprisonné à Rennes ; les troubles augmentent au lieu de s'apaiser, la noblesse proteste contre les édits ; ni le commandant, ni l'intendant n'osent sortir de leur hôtel.

« Est-il vrai qu'à Dijon les jeunes filles et les jeunes garçons se sont rendus chez le président de Courbeton, et qu'après avoir couronné sa fille, ils l'ont portée en triomphe dans toute la ville ? Marquez-le-moi, je vous prie, ainsi que les autres nouvelles que vous saurez : votre grand bailliage se conduit-il bien ? »

XII

Paris, le 1er juin 1788.

Je poursuis ma correspondance et vous dirai d'abord que l'arrêté de la noblesse du Dauphiné est faux, elle a bien

envoyé des députés avec copie des chartes de la province, elle a protesté énergiquement contre les opérations actuelles et demande les Etats-généraux, mais elle n'a pas pris l'arrêté que je vous ai envoyé.

M. le lieutenant civil du *châtelet* a été mandé par le garde des sceaux : il lui a dit que le Roi était très décidé à faire poursuivre, comme coupables de forfaiture, tous les chefs de juridiction qui n'avaient enregistré aucun des nouveaux édits et que c'était à eux seuls qu'il s'en prendrait, et votre procès, a-t-il ajouté, vous sera fait comme aux autres. Si vous aimez votre tranquillité, donnez votre démission ; vous êtes conseiller d'Etat ; le Roi m'a chargé de vous dire que vous auriez incessamment des bureaux et il m'a chargé en outre de vous offrir le cordon de ses ordres. M. le lieutenant civil a répondu :

« Je ne donnerai pas ma démission, le Roi fera de moi ce qu'il voudra, je suis résigné à tout. »

Cette conduite est d'autant plus belle de la part du lieutenant civil, qu'un grand nombre de ses parents sont à la Cour et comblés de grâces ; un de ses gendres M. de la Luzerne est ministre, un autre ambassadeur en Angleterre. On aurait voulu avoir sa place pour la donner à M. Albert, ancien lieutenant de police, qui a fait presque toute la besogne qui alarme tant les citoyens.

Les troubles de Rennes croissent toujours. On dit que M. de Breteuil a donné sa démission qu'on n'a pas voulu recevoir, on assure que la guerre est déclarée entre lui et les deux autres ministres.

On m'a assuré aujourd'hui, qu'hier à un thé, chez une femme de la Cour, tous les hommes et toutes les femmes qui y étaient assemblés parlèrent avec beaucoup de force à M. le comte d'Artois qui y était aussi, lui disant qu'il était de son devoir de dessiller les yeux du Roi et de rendre la paix à la nation en expulsant les deux ministres.

Avant hier au soir, on distribuait dans les cafés *gratis* et hier on criait dans les rues pour six sols, une petite brochure, d'une vingtaine de pages intitulée : *Questions d'un bon patriote*, où l'on commence par dire que les opérations

réussissent, que les provinces bénissent le Roi, et qu'il n'y a que les magistrats qui ne payaient pas d'impôts et qui en paieront désormais, qui puissent trouver mauvaises des opérations, qui toutes tendent au soulagement des peuples et à répartir proportionnellement les impôts aux fortunes — on dit que la Cour plénière ne manquera pas d'enregistrer l'imposition territoriale, comme la seule véritablement juste.

Cette distribution de pamphlets contre la magistrature est encore un de ces petits moyens, comme l'article inséré dans le *Journal de Paris*, qui achève de déceler l'embarras des ministres.

Vendredi dernier, j'ai été voir une nouvelle actrice dans *Bajazet*. A la fin du quatrième acte, dans la scène entre Acomat et Osmin, il y a le vers suivant :

Prince aveugle ou plutôt trop aveugles ministres.

Le public a applaudi ce vers avec des transports dont vous n'avez pas idée ; il cessait et recommençait sur-le-champ, en sorte que l'acteur a été plus de quatre minutes sans pouvoir continuer.

XIII

Paris, le 2 juin 1788.

Depuis jeudi, il y a des troubles. Il est arrivé trois courriers : l'un de Rennes apportant une dénonciation raisonnée des ministres au Roi, signée par 1400 gentilshommes ; le second du Dauphiné où la noblesse et les corps se sont unis pour porter plainte au Roi, M. de Virieu à leur tête. Les chassera-t-on ? les enfermera-t-on ? Le troisième du Béarn, où il y a grande fermentation ainsi qu'en Guyenne.

XIV

Paris, le 5 juin 1788.

On découvre tous les jours de nouveaux bailliages compris faussement dans la liste de ceux qui ont enregistré les nouveaux édits.

Ici, les procureurs, en vertu de l'ordre du roi qui leur a été intimé par M. le garde des sceaux, se sont présentés mardi au châtelet au nombre de 30 ou 35 ; ils ont été hués au delà de toute expression par le public, qui s'était porté en foule à l'audience. On a même déchiré et mis en morceaux la robe de l'un d'eux, on lui a enlevé sa perruque et il a été pendant fort longtemps l'objet de la risée et du mépris publics. Deux procureurs se sont présentés : l'un dans une cause qui lui était personnelle a demandé une remise, il a été accablé de huées avant même d'ouvrir la bouche, l'autre également hué avant de parler, a été couvert d'applaudissements et de *Bravos*, lorsqu'on lui a entendu dire qu'il était disposé à plaider, mais qu'il avait reçu une lettre de son client qui ne voulait pas que sa cause fût plaidée par un autre que par un avocat.

M. le baron de Breteuil a marié lundi dernier sa petite fille Mlle de Matignon à l'un des fils de M. le duc de Montmorency. L'usage est que le chef de l'une des familles *envoye* au chef de l'autre, la liste des personnes qui seront de la noce et réciproquement, et, cette liste est renvoyée avec un *Bon*, qui est le signe de l'approbation. M. le baron de Breteuil avait mis sur la sienne, ses parents, beaucoup de grands seigneurs et les ministres. M. le duc de Montmorency a effacé le nom de M. de Lamoignon, a signé et ensuite a renvoyé la liste avec son *Bon*.

Le clergé se conduit toujours très bien. Ses remontrances sont dit-on supérieurement faites et elles ont passé à la pluralité de 45 voix contre 6. M. l'archevêque de Narbonne se montre mal, il est du parti ministériel et dernièrement il a été fort mal reçu dans une maison où on le voyait auparavant avec plaisir.

La noblesse de Bourgogne sera-t-elle donc la seule qui gardera le silence ? n'a-t-elle pas un intérêt direct à cette querelle ? Et ne pourrait-on pas demain lui ôter ses privilèges ? Comment se fait-il que sur trois grands bailliages dans votre ressort, deux aient enregistré ? Les voilà déshonorés à jamais et certainement sans profit.

Quant à celui de Dijon, il me paraît lié irrévocablement !

mais on me parle d'Avallon, d'Arnay-le-Duc et de Saulieu qui ont enregistré. Si Semur en avait fait autant, je crois que je me brouillerais avec M. de B... (1). Une bourse est ouverte chez notre bâtonnier pour recevoir nos contributions volontaires, qui serviront à soutenir ceux qui ne sont pas dans le cas de supporter la cessation des affaires.

A Rennes par ordonnance de l'hôtel de ville, une brochure intitulée : *Réponse aux alarmes des bons citoyens* a été condamnée à être brûlée et l'a été en présence d'un peuple très nombreux qui a fort applaudi à l'exécution de l'ordonnance. Cette brochure est attribuée à Mirabeau.

Voulez-vous que j'adresse vos lettres au directeur de la poste qui est votre ami ?

M. de Viennois, député du Dauphiné, est à la Bastille.

XV

Paris, le 8 juin 1788.

Je vous remercie bien sincèrement de vos dernières nouvelles. Elles circulent maintenant dans Paris et tout le monde est enchanté et de l'arrêté lui-même et de la manière ingénieuse dont l'assemblée a été combinée. Il relève la Bourgogne que la conduite de tous ses bailliages avilissait dans l'opinion.

Voici les nouvelles de la Bretagne.

L'envoi du mémoire de la noblesse et l'assemblée du Parlement du lundi 2 juin ont déterminé de la part de la cour l'exil du Parlement.

Les ordres étant arrivés, 22 officiers du régiment chargé de les exécuter ont donné leur démission. Les autres ont refusé de porter les lettres de cachet, disant qu'ils n'étaient pas des suppots de police. Alors M. de Thyard a fait marcher les dragons ; mais le peuple, qui avait eu vent de cet exil, faisait la patrouille devant la maison des magistrats qui s'étaient rassemblés chez un président, où ils ont fait un

(1) M. de Braine, lieutenant général du baillage de Semur.

arrêté qui déclare coupables de lèse-majesté et de lèse-patrie, le principal ministre et le garde des sceaux et rend M. de Thyard responsable des évènements. On a voulu faire enlever les magistrats et l'on a rassemblé les troupes sur la place. Elles ont eu ordre de charger leurs armes et les ont chargées devant le peuple qui a voulu les attaquer. La noblesse s'est jetée entre les troupes et le peuple et ayant déclaré aux troupes qu'elle se mettrait à la tête du peuple si elles ne déchargeaient pas leurs armes, elles ont été forcées de désarmer. M. de Thyard en a été averti et a fait sonner la retraite.

Plusieurs Bretons, officiers aux gardes, ont donné leur démission.

On dit que les contrôleurs et vérificateurs des vingtièmes en Auvergne ont été assommés ; on assure que l'archevêque de Sens a dit :

Tout est prévu, jusqu'à la guerre civile.

La nouvelle de M. de Viennois à la Bastille n'est pas vraie.

M. d'Epremenil est enfermé dans une chambre grillée de 15 pieds en quarré, où sa santé dépérit considérablement et il est traité fort durement par son geôlier qui croit ainsi se rendre agréable à ses maîtres. J'ai vu aujourd'hui une lettre de lui à une femme de ses amies, elle respire la plus douce et la plus aimable sérénité ; il a écrit pour demander la permission de se promener dans une petite cour attenante à sa chambre. J'ai passé aujourd'hui une partie de la soirée avec un homme de la cour très royaliste, qui n'a pu s'empêcher de me dire qu'à la cour, le parti national grossissait tous les jours.

XVI

Paris, 10 juin 1788.

Je n'ai reçu que fort tard les protestations que vous avez la bonté de m'envoyer, je vous en remercie bien ; je les trouve parfaitement rédigées ; j'aurais voulu seulement qu'on se fût plus étendu sur cette cour plénière de Philippe

de Valois, si différente de celle qu'on nous propose aujourd'hui que c'est une ironie vraiment insultante d'appeler l'édit qui la crée : *Rétablissement de la cour plénière*. La cour plénière de Philippe de Valois était composée de grands seigneurs presque aussi puissants que le Roi et n'enregistrait pas d'impôts ; tandis que celle-ci, suivant son organisation, les enregistrait et n'est composée que de grands seigneurs entièrement soumis aux volontés du Roi. Au reste on loue partout la conduite du Parlement de Dijon. La vigueur de cette compagnie console un peu de la faiblesse des gentilshommes, on dit cependant qu'ils vont s'assembler.

Plusieurs compagnies d'avocats ont fait des arrêtés fort beaux, celui des avocats de Toulouse est le meilleur.

On dit à Paris qu'il commence à y avoir de la division entre l'archevêque de Sens et le garde des sceaux. Je crois la convocation des Etats-généraux très prochaine et voici mes raisons : 1° L'embarras extrême du ministère, 2° le fait suivant : M. de la Cretelle avait été chargé par l'archevêque de Sens de faire un travail sur les Etats-généraux ; il n'y a pas quatre jours, que celui-ci a renvoyé chercher tous ses mémoires, livres, etc., en priant M. de la Cretelle de lui envoyer en même temps le résultat de son travail, mais il n'était pas prêt. L'archevêque lui a indiqué un rendez-vous pour jeudi à sa maison de campagne. Croiriez-vous que le bailliage de Lyon, qui avait pris un arrêté avant et après l'enregistrement des édits, vient enfin d'accepter ? Le lieutenant de police de la ville est si irrité d'une rétractation aussi scandaleuse, qu'il vient d'envoyer des protestations énergiques dont il veut que la transcription soit faite sur les registres.

XVII

Paris, 12 juin 1788.

Le Dauphiné est en feu ! Cinq à six mille montagnards sont entrés à Grenoble et ont empêché le Parlement qui était exilé de partir, ont désarmé les régiments, les ont fait

sortir du Palais et ont pillé dit-on la maison du commandant. Ce dernier fait n'est pas très sûr, mais le reste l'est. On fait marcher en Dauphiné 15.000 hommes, mais un courrier qui arrive annonce qu'il y a maintenant plus de dix mille montagnards et que bientôt ils seront trente mille. On sonne le tocsin dans toutes les paroisses de la province. Deux officiers des régiments qui étaient à Grenoble ont été tués, dit-on, et un colonel grièvement blessé.

Monsieur frère du Roi est venu hier aux Italiens où il a été applaudi avec des transports inimaginables, il s'est esquivé très prudemment au second acte. Ces applaudissements déplaisent fort à la cour.

Le grand bailliage de Rouen qui a accepté a été hué, et on a jeté des pierres contre les vitres du palais.

Les protestations du Parlement de Dijon font ici grande fortune . . . . . .

. . . . . .

XVIII

Paris, 22 juin 1788.

Depuis deux ou trois jours, l'espérance est dans tous les cœurs. La Cour est révoltée contre les deux ministres, on disait même qu'ils étaient exilés. On parle de nouveaux ministres, il faut attendre la confirmation de ces importantes nouvelles. Elles seraient le résultat d'un comité tenu chez Mme Adélaïde, où celle-ci a représenté au Roi que, dans le commencement de son règne, il était adoré de son peuple, qu'aujourd'hui il est détesté et que c'est l'ouvrage de ses ministres. Le Roi a pleuré en répondant qu'il n'avait pas un ami. Alors Mme Adélaïde lui a dit de consulter sa famille qui s'intéressait et devait s'intéresser à la prospérité de son règne, et l'on assure que le comité de famille a dû avoir lieu vendredi dernier ; mais, on dit que nous n'aurons pas les Etats-généraux, la Reine n'en veut pas entendre parler et depuis quelques jours il se débite, qu'on fabrique du papier

monnaie avec lequel on paiera en partie les créanciers de l'Etat. Au reste, il me paraît impossible qu'on échappe aux Etats-généraux, la nécessité les amène infailliblement.

En Provence, le premier président du Parlement, accompagné de plusieurs officiers de sa compagnie, a été voir M. de Caraman et lui a dit qu'il savait qu'il était question d'un accommodement pour la Provence, mais qu'il ne consentirait à aucun et qu'il fallait le retrait des édits. Le premier président de la Chambre des Comptes et plusieurs officiers de sa chambre ont été également le voir et lui ont fait le même compliment. Tous les autres corps de même.

Voici des vers qui ont été affichés en Provence :

Riquet (nom de famille de Caraman) un petit mot d'avis :
Parlement, Mistral et Durance
Sont trois grands seigneurs en Provence :
Parlement résiste aux édits,
Mistral au diable les emporte,
Et la Durance offre son lit
A l'imprudent qui les apporte.

Le clergé est très mécontent de l'archevêque de Sens, qui n'a pas voulu que les remontrances fussent présentées par la grande, ni par la petite députation. Elles ne l'ont été que par le président et le syndic. Les anti-nationaux sont les archevêques de Narbonne, Embrun et Auch.

L'arrêté de la Chambre des Comptes de Dijon est très bien fait et très courageux.

XIX

Paris, 2 juillet 1788.

Le Parlement de Rouen est ou va être exilé, il a pris le 25 du mois dernier l'arrêté le plus vigoureux que j'aie encore vu ; il attaque directement les ministres, prouve leur mauvaise foi et leur ignorance, en discutant toutes les lois que M. le

garde des sceaux avait citées dans son discours sur l'administration de la justice.

Cet arrêté a 20 pages, en voici le dispositif :

« Déclare nuls et illégaux et inconstitutionnels, contraires aux intérêts du seigneur Roi et à la stabilité de la monarchie, attentatoires aux droits indestructibles de la nation, comme aux droits particuliers de la province et incapables de constituer aucun droit et de produire aucune obligation, les édits, ordonnances et déclarations transcrites sur ses registres le huit mai dernier . . . . . .

« Arrête qu'il sera le plus tôt possible écrit au Roi, pour lui dénoncer comme traîtres envers lui et envers l'Etat, les ministres auteurs des surprises faites à la religion de Sa Majesté et notamment le sieur de Lamoignon, garde des sceaux, qui, contre son âme et conscience, contre la vérité des principes si généreusement soutenus par lui, avec tout le Parlement en 1771, n'a pas craint ni rougi de se rendre publiquement et à la face de la nation, l'apologiste tant des édits et ordonnances, que de la forme de leur enregistrement et de leur publicité. » . . . . . .

On crie aujourd'hui à tue-tête un arrêt du Conseil, portant suppression de toutes les déclarations et protestations des Cours faites depuis le 8 mai.

XX

Paris, le 4 juillet 1788.

J'ai reçu un petit paquet contenant deux pièces fort intéressantes. Elles me sont adressées par l'ordre des avocats de Dijon, veuillez les en remercier.

Le bailliage de Rouen a, dit-on, fait brûler par la main du bourreau l'arrêté du Parlement de cette ville, comme séditieux et fait par des magistrats sans pouvoir.

La noblesse de Béarn a fait un arrêté fort bien motivé et très vigoureux. Les avocats se sont distingués à Pau. Au moment où les magistrats, forcés par le peuple de se rendre

au Palais, ont été assis sur les sièges, le syndic des avocats s'est présenté et a plaidé la cause du peuple. Voilà un superbe moment qui ramène parmi nous les beaux jours de Rome et d'Athènes.

. . . . . .

. . . . . .

Si les affaires ne sont pas arrangées avant le mois d'octobre, ou si les projets des ministres réussissent (ce qui me paraît impossible) je quitte mon appartement, je place tous mes effets chez mes amis, et je vais en Bourgogne jusqu'à ce qu'un ordre de choses plus heureux me rappelle à Paris.

XXI

Paris, le 7 juillet 1788.

Je suis allé samedi et hier à 7 heures du soir, à l'hôtel que vous m'avez indiqué, pour savoir si vos députés étaient arrivés ; ils ne l'étaient pas encore et j'en suis étonné. J'ai laissé une lettre pour eux, j'ai aussi laissé mon adresse à l'hôte, et je serai prévenu promptement de leur arrivée. J'aurais bien désiré que vous fussiez au nombre des quatre, mais votre tour viendra pour avoir tenu chez vous l'assemblée de mercredi dernier, vous ne marquez pas quel en a été le résultat, il faut nécessairement que vos députés se distinguent.

P.-S. — Enfin, vos députés sont arrivés, je viens d'embrasser M. Daubenton, je l'ai sondé relativement à une lettre à écrire au garde des sceaux, mais j'ai cru m'apercevoir qu'ils étaient disposés au silence ; je dîne aujourd'hui avec eux dans leur hôtel, ils partent demain ; à leur retour, j'espère leur donner à dîner avec tout ce que nous avons de mieux au barreau.

XXII

Paris, le 9 juillet 1788.

Je n'ai presque pas quitté vos Messieurs depuis leur arrivée, je les ai conduits dès le premier jour chez M. Target qui les a excités à la plus grande fermeté, ils ont été infiniment

contents de lui. Voici à peu près comment il leur a dit que M. de Lamoignon leur parlerait :

D. Messieurs, pourquoi avez-vous été chez M. le premier président?

R. Monseigneur, parce que nous l'aimons tous et qu'à un moment où il était sous la disgrâce du Roi, nous avons cru devoir lui témoigner la part que nous y prenions.

D. Mais pourquoi avez-vous protesté ?

R. Parce que nous avons cru devoir le faire.

D. Vous vous êtes donc assemblés, puisque vous avez exprimé le vœu de votre ordre, et que vous n'avez pu le connaître qu'en vous assemblant ?

R. Non, nous ne nous sommes pas assemblés, parce que nous savons qu'il ne faut rien faire contre les ordres du Roi, mais nous savons mieux encore qu'il ne faut rien faire contre sa conscience.

D. Mais pourquoi avez-vous protesté au nom de vos confrères ?

R. Parce que nous nous connaissons tous, et que d'ailleurs on peut se voir et se rencontrer, sans qu'il soit dit pour cela qu'on se soit assemblé.

D. Qu'est-ce que cette souscription que vous avez faite et ces différents arrêtés que vous avez distribués ?

R. Monseigneur (répondra M. Daubenton) la lettre d'Aix, les remontrances du clergé étaient imprimées et publiques, et il y a une différence entre imprimer et rendre public ce qui ne l'est pas, ou augmenter la publicité de ce qui l'est déjà. Mais voici comment les choses se sont passées. Une personne de la ville m'est venue dire qu'elle se chargeait de faire imprimer les différents objets qui l'ont été, pourvu qu'il y eût une souscription qui pût répondre des frais. On a su cette proposition qui m'a été faite, on est venu souscrire chez moi, on m'a ensuite envoyé les exemplaires que les souscripteurs sont venus prendre. Je n'ai pas cru devoir refuser les souscriptions et je n'ai pu refuser les exemplaires aux souscripteurs.

D. Quel est l'imprimeur et quelle est cette personne qui s'est chargée de faire imprimer ?

R. Je ne connais pas l'imprimeur, je connais la personne, mais je ne la nommerais pas même au Roi.

D. Qui a fait imprimer votre discours et pourquoi l'a-t-il été ?

R. Monseigneur, notre discours prononcé au nom de l'ordre appartient à chacun des membres, chacun a eu le droit d'en demander une copie, nous sommes 130 ; quel est le coupable ? nous l'ignorons.

En répondant ainsi, vos messieurs embarrasseront beaucoup plus le garde des sceaux, qu'ils ne seront embarrassés eux-mêmes.

Le lieutenant général et le procureur du Roi de Semur sont ici ; ils sont très bien disposés l'un et l'autre surtout le premier et ils sont décidés à offrir leur démission s'ils ne pouvaient se tirer autrement d'affaires ; ils partent demain pour Versailles et vos messieurs aujourd'hui.

Il a paru hier un arrêt du conseil daté du 5 juillet, il est relatif à la convocation des Etats-généraux. On invite les différents corps assemblés à voir dans leurs registres ce qui concerne la manière dont les Etats étaient tenus autrefois ; on demande à ce que les renseignements soient adressés au garde des sceaux, dans les deux premiers mois de l'année prochaine au plus tard.

XXIII

Paris, le 16 juillet 1788.

Les douze députés de la noblesse de Bretagne ont été mis à la Bastille dans la nuit du 14 au 15, sous prétexte qu'ils auraient tenu ici des assemblées illicites avec les gentilshommes bretons ou ayant des terriers en Bretagne qui demeurent à Paris, ils n'ont pu parvenir jusqu'au Roi . .

. . . . . .

Nous avons éprouvé dimanche dernier un orage épouvantable ; mais c'est surtout sur les environs de Paris, beaucoup plus que sur Paris, qu'il a produit ses effets, les

ravages qu'il a causés sont affreux. La grêle qui est tombée à Paris était grosse comme des noisettes, celle tombée dans les environs grosse comme des œufs et il y en avait des morceaux qui pesaient jusqu'à cinq quarterons. Plusieurs personnes ont été tuées, tout le gibier a péri, les vitres des maisons ont été fracassées, tous les pays de Rambouillet, Chartres, sont ruinés ; on évalue à quatre millions le dégât que cet orage d'une demi-heure a causé. On dit qu'il y a eu une nouvelle émeute à Grenoble, que l'un des régiments qui y sont n'a pas voulu marcher et que le peuple a pris la couleur de l'uniforme du régiment.

XXIV

Paris, le 25 juillet 1788.

J'irai voir dimanche ou lundi vos quatre députés confrères et les encourager ; quant à mon ami, il n'a pas besoin d'encouragement, il ne lui faut que des éloges . . . . . .

XXV

Paris, le 11 août 1788.

Voilà un grand nombre de courriers que je laisse passer sans vous écrire ; n'en accusez que le défaut de nouvelles. L'opiniâtreté paraît toujours la même d'un côté et la résistance aussi forte de l'autre. On parle toutefois de conciliation. Les fonds baissent tous les jours, il y a du retard dans le paiement des rentes. Samedi, j'ai eu le bonheur de réunir chez moi les consuls de Grenoble, M. Dupaty, M. Berquin, M. Target, M. de Sèze, quelques-uns de mes amis qui sont l'espoir du barreau et de jolies femmes; je ne désirais là que vous, ma satisfaction eût été complète. Après avoir bu à la santé du Dauphiné, de la Bretagne et du Béarn, nous avons bu à celle de MM. de Dijon et de Semur, car la Bour-

gogne comme province ne mérite pas une mention particulière, mais il y a de braves Bourguignons et comme vous êtes certainement l'un des plus braves, vous n'avez pas été oublié. M. Durande n'a pu accompagner ses confrères, il a besoin de régime et ne mange qu'en son particulier. Son absence m'a fait beaucoup de peine, elle m'en a fait d'autant plus que notre repas a été d'une grande gaîté. Avant le dîner, on a un peu parlé des affaires publiques, mais pendant et après, on a parlé de toute autre chose, excepté dans le moment des santés.

M. Target était extrêmement aimable et galant. Encore une fois vous m'avez manqué, aussi M. Durande et notre cher lieutenant général ; si les affaires se rétablissent vous viendrez quelque jour à Paris et je tâcherai de vous donner de bons citoyens et de fort jolies femmes. L'un ne nuit pas à l'autre.

P. S. Je viens d'entendre crier l'arrêt du conseil qui fixe au 1er mai prochain la tenue des Etats-généraux et suspend jusqu'à nouvel ordre la tenue de la Cour plénière.

M. de Guiche est arrivé de Béarn sans avoir pu y réussir, comme il l'espérait. Les propositions qu'il était chargé de faire étaient que cette province formerait un état séparé de la France quant à sa constitution et que les opérations actuelles n'y seraient point établies. Les généreux habitants de cette province n'ont rien voulu entendre ; ils veulent être ce qu'ils étaient auparavant, c'est-à-dire réunis à un peuple libre. La noblesse est allée chez M. de Guiche, en grande cérémonie, portant le berceau d'Henri IV et suivie de plus de 20.000 h. Là, tout le monde a juré sur le berceau, dans lequel avait été élevé le prince qui leur avait donné les privilèges, de les défendre jusqu'à la mort.

Que cette forme antique est majestueuse, touchante, et bien faite pour étonner les ministres ! Comme vous êtes plus près de Grenoble, vous savez sans doute ce qui s'y est passé. Je vais néanmoins, à tout hasard, vous le raconter en deux mots. M. le Maréchal de Vaux était allé à Grenoble en qualité de commandant et son principal objet était d'empêcher l'assemblée du 21. Il arrive, ne reçoit aucuns honneurs,

il en est étonné ; il demande qu'on les lui rende, on le prie de dire à quel titre : il répond qu'il est commandant, on désire voir ses lettres patentes. Par la maladresse d'un commis, elles étaient adressées au Parlement pour y être enregistrées ; on lui dit alors que ses patentes ne peuvent avoir aucun effet sans enregistrement et puisque le Parlement absent ne peut pas les enregistrer, lui Maréchal ne peut exercer dans la province aucun pouvoir civil. Déconcerté par cette première contradiction, il l'est davantage encore par la visite de quelques gentilshommes qu'il avait désiré voir et qui se rendent chez lui, ayant le *duc de Tonnerre* à leur tête. Là il est question de l'assemblée du 21, il trouve la plus grande fermeté dans les esprits, on lui paraît décidé à exécuter les projets qui étaient formés ; il voit d'un autre côté qu'il ne pourra faire agir à son gré le militaire, il ne peut donc empêcher l'assemblée. Elle a eu lieu au jour indiqué.

Dans cette assemblée, il a été décidé que le roi serait invité à retirer ses édits et à rétablir toutes les choses comme avant, en attendant la convocation des États-généraux ; que dans le cas où les présentes supplications ne seraient pas prises en considération, la perception des impôts cesserait sur le champ dans la province et que toutes les personnes qui les paieraient seraient réputées infâmes.

. . . . . .

XXVI

Paris, le 17 août 1788.

J'ai reçu toutes vos lettres et celles du 14. Vous ne me devez aucun remerciement ; ce que j'ai fait je l'ai fait pour vos *messieurs*, pour moi-même et en le faisant j'ai satisfait mon cœur.

Je vous annonçais dernièrement que les 54 nouveaux députés de la Bretagne s'assemblaient demain et avaient la permission de le faire, mais ce que vous ne croiriez pas, ce

qui est vraiment inconcevable, ce qui ne peut se concilier avec la permission qui leur a été donnée, c'est que jeudi dernier, il y a eu des ordres donnés pour les arrêter après l'assemblée et pour conduire les 18 députés du clergé dans des séminaires, les 18 députés de la noblesse dans des châteaux forts, et les 18 du tiers-état dans les villes. Ils sont instruits de ces ordres et attendent le coup avec fermeté. Je tiens ces détails d'un jeune gentilhomme breton qui me les a certifiés et à qui ils viennent d'être confirmés par quatre députés qu'il quittait à l'instant. On dit qu'il y a de la division en Bretagne, mais ce bruit est faux, ce qu'il y a de vrai, c'est que les bandits pillent les châteaux, qu'ils sont, dit-on, protégés et lancés par le ministère et que les troupes ont défense de les arrêter. J'ai bien de la peine à croire à une pareille nouvelle.

. . . . . .

Monsieur, dit-on, a dénoncé au roi le principal ministre comme un traître qui le livrait à sa nation et qui cherchait à augmenter la liberté publique au préjudice de l'autorité royale ; il est vrai que tout ce qui a été fait jusqu'à présent a tellement révolté les esprits, que chacun a songé à ses droits et cherche à les faire valoir. On ne m'ôtera pas de l'esprit que les véritables intentions des ministres n'aient été d'asservir la nation et je ne crois pas vraie la prétendue démarche de *Monsieur*. On ne parle que du mémoire de Bergasse (1). Procurez-vous-le auprès de vos messieurs, aussitôt qu'ils seront arrivés. Je n'ai su et n'ai pu savoir le jour de leur départ que la veille au soir, et n'ai pu vous en instruire, mais vous avez dû le savoir par Mme D... à qui son mari l'avait écrit. L'abbé Fauchet fameux prédicateur prêchait, il y a aujourd'hui huit jours une rosière à Suresnes, son discours n'a roulé en grande partie que sur les lettres de cachet, les magistrats exilés et le délire des ministres. Ce

(1) Bergasse (Nicolas), avocat et publiciste, né à Lyon en 1750, mort à Paris en 1812. Député aux États-généraux il se sépara de la majorité, donna sa démission. Royaliste dévoué, il fut arrêté et resta en prison jusqu'en 1793.

discours a été prononcé en présence de Mme la comtesse d'Artois.

Les avocats de Dijon ont fait place à trois avocats de Toulouse qui ont été mandés et qui sont à Versailles depuis deux jours, pour avoir écrit, comme les avocats de Provence, une lettre à M. le garde des sceaux et pour avoir rédigé la protestation de la noblesse, du moins on le croit.

XXVII

Paris, le 20 août 1788.

Un arrêt du conseil désastreux a paru avant-hier. Le Roi y annonce clairement l'embarras de ses finances et déclare qu'il ne lui est plus possible de payer argent comptant que les rentes de 500 fr. et au-dessous ; que les rentes au-dessus de 500 seront payées savoir : trois cinquièmes en argent, les deux autres cinquièmes en billets du trésor royal portant intérêt à 5 0 0 et remboursables dans un an. On a calculé qu'au moyen de cet emprunt forcé, le Roi se procurait 250 millions. Cet arrêt fait ici la plus grande sensation et les rentiers qui auparavant, lorsqu'il s'agissait d'impôts, disaient que le Roi était le maître, commencent à sentir que le despotisme a des abus. Chacun se débarrasse de ses billets de la Caisse d'escompte, parce qu'on est plus sûr avec de l'argent qu'avec du papier ; mais la Caisse est inabordable à cause de la foule qui s'y porte en abondance. Hier, j'allai à la Bourse, où je n'avais jamais mis le pied ; plusieurs effets ont perdu 25 à 30 0/0 et l'emprunt du mois de novembre 1787 a perdu 50 0/0. Le peuple de Paris est si insouciant qu'il se laisserait écraser sans mot dire, il reçoit cependant un terrible contrecoup de cet arrêt par les réformes qu'il nécessite dans toutes les classes de la société. Le pain d'ailleurs renchérit chaque jour ; il se prépare l'hiver le plus affreux et déjà les rues ne sont pas sûres à onze heures du soir. On est persuadé que cet arrêt, qui serait l'œuvre de l'archevêque

de Sens, va enfin précipiter les ministres ; ils avaient soulevé les provinces, Paris conservait jusqu'à un certain point sa tranquillité, mais il leur sera impossible de tenir contre les cris des rentiers. On désigne déjà M. Lambert, contrôleur général, pour garde des sceaux et un M. Foulon pour contrôleur général. . . . . .

XXVIII

Paris, le 25 août 1788.

Le grand conseil a enregistré jeudi dernier les nouvelles lois, savoir l'abolition de la sellette, de la question préalable et le sursis d'un mois, en suppliant néanmoins le Roi de peser, dans sa sagesse, les inconvénients de Paris et le priant encore d'accélérer le moment où il a promis de donner un conseil aux accusés. — Malgré cette modification, il a été hué samedi dernier de la manière la plus sanglante ; un conseiller clerc a même reçu des coups de bâtons, quoiqu'il déclarât hautement qu'il n'avait pas été d'avis de l'enregistrement ; et les autres se sont sauvés comme ils ont pu, par les fenêtres et les portes de derrière, leurs voitures ont été assaillies de pierres et les glaces cassées. Il y a eu quelques légères émeutes pour la cherté du pain ; la garde nombreuse qu'on a placée dans les marchés a empêché qu'elles ne fussent plus considérables. — La nouvelle que je vous ai mandée, relativement aux 54 députés de Bretagne ne s'est pas confirmée ; aussi me paraissait-t-elle incroyable ! Ils ont présenté un mémoire au Roi. Hier, on attendait avec impatience la chute des ministres, on assure qu'elle ne peut tarder. Versailles et Paris sont conjurés contre eux, il y a eu hier un comité de famille dont on espère beaucoup ; il n'y a qu'un cri pour réclamer M. Necker. Si les espérances que nous avons ne se réalisent pas, je ne tarderai pas à retourner en Bourgogne, je ne suis plus en état de rester à Paris.

XXIX

Paris, le 26 août 1788.

Embouchez toutes les trompettes, publiez dans toutes les rues et dans tous les carrefours de votre ville, que l'archevêque est renvoyé, et que M. Necker est surintendant des finances, ayant entrée dans tous les conseils. C'est hier à quatre heures du soir que cette opération s'est faite. On n'en a eu la certitude complète qu'à 9 heures du soir au Palais-Royal, et, lorsqu'elle y est parvenue, plus de 20.000 mains ont applaudi à la fois et on a crié : Vive le Roi ! Hier, tout le monde, dans l'attente de cette nouvelle, était ami. On se questionnait sans se connaître, on se racontait ce que l'on savait, et l'on ne craignait pas les espions. L'archevêque, en partant de Versailles, a été hué, sifflé et reconduit par le peuple qui le honnissait. M. Necker a été au contraire vivement applaudi en arrivant à Versailles et en en sortant. Il est resté une demi-heure chez le Roi et chez la Reine, qui l'ont reçu avec la plus grande distinction. *Monsieur* lui a dit les choses les plus flatteuses. A la Bourse tous les effets ont remonté et les actions de la Caisse d'escompte, qui étaient samedi à 3.700, ont été portées tout d'un coup à 4.300 fr., à l'instant on a crié : Vive M. Necker ! et à la fin de la séance, lorsqu'on a entendu la cloche qui avertissait de sortir, tout le monde, par un accord subit, a battu des mains et répété : vive Necker !

Quel moment pour lui et quelle destinée que la sienne ! Il a dit qu'il n'avait accepté que parce qu'il voyait derrière lui les Etats-généraux. Il a mis dit-on trois conditions :

1° Que les Parlements seraient réintégrés dans leurs fonctions ;

2° Que l'arrêt du 30 sur les rentes serait révoqué ;

3° Qu'il n'y aurait pas de principal ministre.

Le Roi, qui ne se souvenait plus d'avoir été applaudi, l'a été vivement hier en sortant du Salut.

Pendant qu'on travaillait l'archevêque à Versailles, on le travaillait aussi d'une rude manière à l'Académie française.

Dans la séance qui a commencé à trois heures et demie, et dans laquelle on a lu l'éloge de Louis XII qui a remporté le prix, on a saisi plus de quarante applications contre les ministres qui ont été applaudies avec une rage inconcevable. Mais, comme il fallait que M. Necker se trouvât partout en opposition avec l'archevêque ; lorsque le Directeur a annoncé que le prix fondé pour l'ouvrage le plus utile était adjugé au livre intitulé : *De l'importance des opinions religieuses*, dont l'auteur est M. Necker ; à ce nom, les cris de joie, les bravos, les applaudissements, tous les signes qui semblaient appeler et qui appelaient en effet M. Necker au ministère, se sont manifestés avec un enthousiasme dont vous n'avez pas d'idée et auquel on ne voulait pas mettre de bornes.

Vous me demandez ce que devient M. de Lamoignon ? on espère qu'il ne restera pas longtemps en place et on désigne M. de Castillon, procureur général au Parlement de Provence, pour son successeur. Ce n'est pas que M. de Lamoignon ne fasse tous ses efforts pour être conservé, il s'est, dit-on, jeté aux genoux du roi, l'a assuré que toute la besogne resterait à l'archevêque. Mais comment se justifiera-t-il de ses discours despotiques, de ses mandats, des séductions qu'il exerçait, des menaces qu'il multipliait ? On n'aura la paix avec les Parlements et avec la nation, que lorsque ce second sacrifice sera consommé.

XXX

27 août 1788.

Hier, il y a eu des illuminations dans quelques quartiers de Paris, vous feriez bien d'en faire de générales à Dijon et de courir un peu pour exciter le public à en faire.

Cinquante chevaliers de Saint-Louis se préparaient dit-on à arracher aujourd'hui la croix du premier président du grand conseil qui en est décoré, mais la rentrée de M. Necker adoucit les esprits. . . . . .

. . . . . .

Pourriez-vous me procurer un éloge de Vauban par M. Carnot? ou me faire passer le vôtre que je vous renverrai le plus tôt qu'il me sera possible.

XXXI

Paris, le 28 août 1788.

Voilà trois jours de suite qu'il y a des réjouissances au Palais-Royal et au palais de Justice, ou du moins dans la place Dauphine qui l'avoisine.

Le premier jour, les gardes qui entourent le palais et un guet nombreux à pied et à cheval voulurent séparer le peuple, mais on les força à coups de pierre à se retirer et le champ de bataille resta libre, il pleuvait beaucoup et tous les projets ne purent avoir leur exécution. Hier, on fit le procès à l'archevêque et on cria ensuite l'arrêt national qui le condamnait à être brûlé en présence du garde des sceaux, et on a réservé les boyaux de l'archevêque pour pendre son complice dans quinzaine. La garde est doublée au palais ; il paraît difficile qu'elle soit forcée comme avant-hier. Le projet était d'aller à l'hôtel Lamoignon recommencer l'exécution et de casser les vitres si l'on refusait d'illuminer l'hôtel. Quant au Palais-Royal, on dit que M. le duc d'Orléans avait fait défenses expresses d'y tirer aujourd'hui de l'artifice, mais les défenses n'ont pas été écoutées. Le Palais-Royal est plein comme un œuf et on y tire des fusées, des pétards et des serpentaires, comme précédemment. On dit hautement, qu'on a envoyé un courrier extraordinaire à M. de Castillon, procureur général au Parlement d'Aix, pour lui offrir la place de garde des sceaux. M. Necker, le jour de son arrivée à Versailles, était attendu dans une cour du palais par la plupart des grands seigneurs et par le peuple ; il a été conduit jusqu'à l'œil de bœuf au milieu des applaudissements les plus vifs. *Monsieur* lui a dit : je vous avoue que je ne vous aimais pas en 1781, mais vous m'avez appris par vos ouvrages à vous regretter ; je n'avais d'ailleurs que 26

ans et j'ai la tête plus mûre aujourd'hui, je suis enchanté de vous revoir en place et j'espère que vous y resterez longtemps.

Hier, on a donné aux Français *la Partie de chasse de Henri IV*; le spectacle n'a fini qu'à dix heures et demie à cause des applications perpétuelles de Sully à Necker et de Couchin à l'archevêque. M. Necker est allé aujourd'hui au Trésor royal et dans les autres caisses, il n'a trouvé que 416.000 livres dont il a fait dresser procès-verbal ; tout l'argent, jusqu'aux fonds de la loterie de douze millions pour les grêlés était mangé. L'archevêque a passé hier trente minutes avec le Roi, mais c'est, dit-on, parce que M. Necker avait prié le Roi d'ordonner à l'archevêque de lui remettre un état certifié par lui de tous ses comptes ; au reste, cet ex ministre, chargé de l'exécration publique, part aussi chargé de bienfaits, parce qu'il a supplié le Roi de ne pas le renvoyer avec ignominie. Il a obtenu la promesse du chapeau de cardinal, la coadjutorerie de Sens et une superbe abbaye pour son neveu avec une place de dame du Palais pour une de ses nièces.

Quel abus effroyable des grâces !

Je vous quitte pour aller revoir l'illumination du Palais-Royal, qui ne finira sûrement qu'à minuit, comme hier et avant-hier.

XXXII

Paris, 29 août 1788.

J'ai appris qu'à la place Dauphine, il y avait eu une bataille, entre le peuple qui voulait encore se réjouir et le guet qui voulait l'en empêcher ; il y a eu des blessés des deux côtés.

Le guet a été repoussé.

J'ai oublié de vous dire que la Reine en reconduisant M. Necker jusqu'à la seconde antichambre a fait signe de l'applaudir et elle-même a battu des mains ; à l'instant toute

la suite et les gardes du corps ont fait retentir la salle de leurs applaudissements.

Les gardes du corps s'étaient mis sous les armes à son arrivée. Quelle magnifique journée pour lui! Je lui ai écrit hier pour le féliciter de ce qu'il pouvait enfin exécuter tout le bien qu'il était capable de faire à la France, mais je lui ai dit, en même temps, que le respect m'avait toujours tenu éloigné de lui, quoiqu'il m'eût permis de lui faire la cour et qu'il m'y eût même engagé, qu'aujourd'hui j'aurais la même conduite pour les mêmes motifs.

XXXIII

Paris, 4 septembre 1788.

M. Necker a déjà été sur le point de quitter, mais la crainte de le perdre et la nécessité qui fait tout plier, forceront la résistance que l'on oppose encore au rappel de la magistrature. Cependant on assure que mardi ou mercredi, il y aura un lit de justice, mais si le garde des sceaux y est, ce sera comme s'il n'était pas tenu ; le parlement n'acceptera jamais rien de cet homme. Il tient furieusement à sa place ; s'il n'avait pas un fils de 18 ans, beau comme l'amour et fort comme un Hercule, à qui on a donné un logement au-dessous d'un bel appartement, il serait plus facile de s'en défaire ; cependant on parle de le faire duc, à la bonne heure, pourvu qu'on n'en entende plus parler!

Son acolyte l'archevêque est enfin parti, emportant la haine universelle, excepté des deux personnes qu'il a le plus trompées et qui disent être au désespoir de se voir séparées du plus grand génie qu'il y ait eu en France. Ce monstre a avoué en partant qu'il se retirait la mort dans le cœur, parce qu'ayant cru avoir l'approbation universelle, il avait vu le contraire par l'opinion publique, ce qui le conduirait au tombeau. Tout ce qu'on a dit de ses déprédations pour fournir de l'argent à l'empereur est vrai ; l'argent destiné aux grêlés, celui du Mont-de-Piété, tout a été envahi par

lui, il n'a rien connu de sacré. La protection de la Reine lui fait tout braver. On l'a représenté, ici, dans une gravure, arrachant le cœur des Français et rougissant sa calotte avec sa main teinte de sang.

Son frère le ministre de la guerre a enfin donné sa démission qui a été acceptée.

Croiriez-vous bien que M. Necker n'a pas encore pu parler au Roi ? la chère moitié ne le quitte pas une minute ; il a eu un chagrin bien cuisant quand, depuis qu'il est en place, il a appris qu'on payait 500.000 livres par semaine à l'Empereur, qu'il en était dû deux mois et qu'il était déjà sorti de France 70 millions pour l'acquisition des Pays-Bas qui viennent enfin d'être cédés à Louis XVI et dont vont s'emparer les troupes qui forment le camp de Flandres.

Nota. — Cette lettre n'est pas de Godard, elle n'est pas signée, et me paraît fort sujette à caution.

(Note de M. Huguenin).

XXXIV

Paris, le 7 septembre 1788.

J'ai laissé passer les derniers courriers sans vous répondre, parce qu'il n'y avait que des bruits vagues sur la rentrée des Parlements, mais ils se sont changés en certitude. Ils rentreront sans condition . . . . . .

. . . . . .

M. Necker est un peu malade, j'ai reçu de lui et de Mme Necker une réponse fort honnête à nos compliments et à mes vœux. . . . . .

. . . . . .

Il y a ici un catarrhe épidémique qu'on nomme *la Brienne* à cause du mal qu'il fait.

XXXV

Paris, le 12 septembre 1788.

Tout paraît brouillé maintenant ; on voudrait que le Parlement acceptât quatre grands bailliages, la suppression des tribunaux d'exception, la refonte de la seconde et troisième chambre des enquêtes dans une seule, une chambre de vacation qui s'installerait seule. . . . . .

. . . . . .

Le Parlement a protesté énergiquement, on n'acceptera rien.

XXXVI

Paris, 14 septembre 1788.

Le garde des sceaux est renvoyé. Voici maintenant dans quelles circonstances. Ces jours-ci les magistrats de notre Parlement avaient reçu l'ordre de ne pas s'éloigner de Paris et avaient reçu des lettres de cachet pour un lit de justice qui devait avoir lieu demain et où ils devaient écouter en silence les ordres du Roi.

Le Parlement s'agitait, protestait, des difficultés étaient à prévoir. M. le comte d'Artois a engagé le garde des sceaux à donner sa démission et l'a prêché là-dessus pendant une heure et demie, sans pouvoir rien obtenir. Mais, le Roi à qui l'on avait représenté que le lit de justice pourrait être orageux, a fait demander ce matin les sceaux à ce Lam... c'est M. de Montmorin qui a été chargé de cette mission. Aussitôt M. Necker et M. de Villedeuil ont écrit au premier président pour lui annoncer la nouvelle et lui dire que le lit de justice n'aurait pas lieu demain. On croit qu'il n'y en aura pas et que le Parlement rentrera en vertu d'une simple déclaration du Roi qui sera envoyée pour être enregistrée.

Voilà donc le Lamoignon renvoyé, non duc de Baville comme il l'espérait, mais *bas et vil*, comme il devait s'y attendre depuis longtemps. Livrez-vous donc à toute votre joye, aujourd'hui que la maison est nette, pour me servir de vos expressions.

Les députés de Bretagne sont sortis de la Bastille.

Vous m'étonnez en me disant que vous n'avez reçu aucune lettre de moi depuis le 28, je vous en ai écrit au moins trois, je vais savoir si c'est la poste qui les arrête en les mettant moi-même à la boîte.

. . . . . .

. . . . . .

M. d'Epremenil n'est pas encore de retour, il n'est pas même rappelé, mais cela ne tardera pas.

M. de Braine est parti pour Semur avec son procureur du roi!

XXXVII

Paris, le 19 septembre 1788.

Tout le monde s'accorde à dire que c'est M. de Barentin qui sera garde des sceaux, mais il n'est pas encore nommé. On ignore même la cause de ce retard. Tout cela diffère la rentrée des Parlements.

Je vous parlais dans ma dernière lettre des réjouissances qui devaient avoir lieu le mardi au soir ; elles ont eu lieu en effet mais la fin en a été désastreuse. Le peuple, après avoir fait faire amende honorable au Lamoignon, l'a porté en grande pompe devant son hôtel pour le brûler. Cette expédition s'est faite, mais il y avait un autre mannequin représentant le chevalier Dubois commandant du guet ; on voulait aussi le brûler par vengeance de la manière dont il s'est conduit lors de la retraite de l'archevêque. Mais, à peine le peuple a-t-il été parvenu (*sic*) dans la rue du chevalier Dubois, qu'il a été enveloppé par les gardes françaises et les gardes suisses qui sont tombés sur lui à coups de sabres et de baïon-

nettes et il y a eu à peu près 150 hommes tant tués que blessés. Cette boucherie n'a pas empêché le peuple de se retrouver le lendemain, dès les 7 heures du matin, sur le Pont-neuf, et d'arrêter les voitures et les gens à cheval pour leur faire saluer Henri IV et crier Vive Henri IV, Vive le roi, Vive Necker, au diable le Lamoignon ! M. le duc d'Orléans a crié comme les autres et a donné deux louis au peuple, mais un évêque qui passait a représenté qu'il ne lui était pas possible d'envoyer qui que ce soit au diable, il s'est contenté de crier les vivats. Cette gaîté a duré le mercredi jusqu'à quatre ou cinq heures du soir, alors les gardes-françaises et les Suisses sont venus par pelotons balayer la place et se répandre dans les différents quartiers de Paris. Depuis ce temps-là, il n'y a pas eu le moindre bruit. Au moment où l'on chassait le peuple j'arrivais sur le Pont-neuf pour voir si la cérémonie était la même que la veille ; j'aperçus devant la statue d'Henri IV une espèce d'étendard immobile, attaché au bout d'un long bâton et entouré de fleurs et de rubans, c'était le portrait de M. Necker. M. le président Dupaty, avec qui vos messieurs ont dîné chez moi, est mort hier d'une fièvre maligne.

On persiste à dire que depuis le ministère de l'archevêque et de M. de Lamoignon il y a 80 millions dont on ne trouve pas l'emploi. Plusieurs familles continuent aussi, dit-on, à réclamer leurs parents, dont on ignore la destinée et qui ont été enlevés en vertu de lettres de cachet.

XXXVIII

Paris, le 22 septembre 1788.

Vous savez sans doute que c'est M. de Barentin qui est garde des sceaux. Ce choix n'a pas fait à beaucoup près une sensation aussi grande que la nomination de M. Necker. On croit cependant que le Parlement rentrera au plus tard mercredi ou jeudi, et que M. Necker a trouvé un mot qui convient à la fois à la dignité du Roi et à celle du Parlement.

Ce mot est celui de retirer les édits. M. Necker désirerait que le Roi vînt à Paris recueillir les acclamations du peuple et tenir une séance royale pour la rentrée du Parlement.

Je vous envoie les protestations qui ont contribué à la chute de Lamoignon.

Cet ex ministre est criblé de dettes, et plusieurs procureurs, qui pensent que la vengeance est douce, s'apprêtent à le faire saisir aussitôt que le Parlement sera rentré. Jamais on ne lui rendra tout le mal qu'il a fait!

XXXIX

Paris, le 23 septembre 1788.

Enfin je vous annonce que le Parlement rentre demain. Les Pairs sont convoqués comme les magistrats. Le terme d'abrogation des nouveaux édits que le Parlement a demandé se trouve, dit-on, dans la déclaration, en sorte qu'il n'y aura aucune contestation.

Il règne dans le peuple une fermentation très grande contre le guet, il veut à toute force se venger.

Il paraît une réponse de M. de Calonne à M. Necker en dix pages, il déclare qu'il ne veut pas le combattre dans ce moment par attachement pour l'Etat, mais il l'ajourne aux Etats-généraux pour le combattre corps à corps.

XL

Paris, le 24 septembre 1788.

Le Parlement est rentré ce matin à huit heures et demie, aux applaudissements les plus multipliés. Plusieurs Pairs laïcs et ecclésiastiques s'y sont rendus. Il enregistrera une déclaration qui contient la fixation des Etats-généraux au mois de janvier, l'abrogation des lois du 8 mai 1788. Le Parlement a remis à demain l'enregistrement de cette décla-

ration, les Princes et Pairs seront convoqués. Il a rendu un arrêt contre les attroupements, on a dénoncé ensuite le guet, et il a été délibéré que le lieutenant de police et le chevalier Dubois seraient mandés.

Il y a un siècle que je n'ai reçu de vos nouvelles . . .

XLI

Paris, le 9 octobre 1788.

Je vous remercie, mon cher cousin, de votre longue lettre, elle me dédommage un peu de votre silence passé. On ne parle en ce moment d'autre chose que de cette fameuse assemblée des notables et du bel arrêt qui l'indique. C'est un acte de patriotisme et d'adresse, M. Necker se tire des pattes du Parlement et il fait bien.

J'ai été enchanté d'apprendre par M. Gouget que vous étiez plus national que parlementaire. Voilà comment il faut-être, et voilà comment est M. Target, avec qui toutes vos idées paraissent s'allier parfaitement. — Je n'ai pas entendu parler de la rentrée des Parlements de province . . . . . .

XLII

Paris, le 28 octobre 1788.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, mon cher cousin, la relation que vous avez bien voulu me faire de vos fêtes patriotiques et j'ai fait partager mon plaisir à plusieurs personnes à qui j'en ai fait la lecture.

Vous me demandez quelles sont nos règles pour la confection de notre tableau et vous me parlez d'un ouvrage de M. Target à cet égard. D'abord M. Target n'a fait aucun ouvrage de ce genre. Quant à nos règles, il y en a très peu et elles sont très simples. On avait envie de faire un règlement qui exigerait qu'un avocat qui se présenterait pour être admis

au stage, aurait à peu près douze à quinze cents francs de rente. Cette idée a été repoussée afin de ne pas fermer notre carrière aux hommes pauvres qui peuvent avoir du talent. La fortune n'est donc d'aucune considération, et par la même raison, la naissance n'est pas non plus consultée. Pendant les quatre ans de stage, on vous observe, on fait attention à vos mœurs, à votre conduite. Les deux députés de chaque colonne vont vous rendre visite afin de s'assurer si vous êtes logé décemment, si vous avez un nombre de livres suffisants ; ils rendent ensuite compte fidèle de tout ce qu'ils savent à la députation qui s'assemble tous les jeudis et qui est composée du bâtonnier, des anciens bâtonniers et des vingt députés des colonnes, car il y a dix colonnes et deux députés par colonne. Avant que la députation se détermine à admettre sur le tableau, les députés de la colonne desquels vous êtes, font passer votre nom dans toutes les colonnes qui s'assemblent une fois par mois, et d'après leurs suffrages on vous admet ou on vous refuse. Une fois admis, l'ordre veille sur vous avec la plus grande sévérité. Un mémoire indécent est supprimé, une conduite irrégulière, des défauts de délicatesse, tout est puni, soit par une réprimande, soit par une interdiction momentanée. L'omission du tableau et la radiation, que nous appelons les jugements à mort, ne peuvent être prononcés par la députation qu'en première instance et l'appel est porté devant l'ordre assemblé, qui se plaît à casser les jugements soumis à sa révision, parce qu'il voit de mauvais œil cette aristocratie de nouvelle création. Voilà toutes nos règles . . . . . .

. . . . . .

XLIII

Paris, 16 novembre 1788.

J'ai reçu votre dernière à la campagne, tout va assez bien à l'assemblée des notables, on y fait valoir les opinions de M. Target ; on dit qu'aux Etats, le peuple aura un nombre

de représentants égal au clergé et à la noblesse réunis. J'avais ce matin dans mon cabinet M. de Taverno, l'un de vos magistrats, dont le père est co-héritier dans une succession de trois millions cinq cent mille francs, tous les héritiers m'ont choisi pour leur conseil.

Le détail de vos fêtes est touchant et magnifique, il paraît, d'après les relations que j'ai lues sur tous les Parlements du royaume, que l'enthousiasme a été à peu près le même partout, mais qu'à Dijon, il y a eu plus d'esprit.

XLIV

Paris, le 8 décembre 1788.

Lisez et admirez, mon cher cousin, le Parlement est devenu nation ! tous les esprits vont se rallier à ce magnifique arrêté proposé par M. d'Epremenil, et les notables qu'on remercie jeudi, sont dans la boue.

L'arrêté est de vendredi, et mercredi au parquet, en présence de 50 avocats, j'avais combattu fortement contre M. d'Epremenil et contre M. Séguier relativement à quelques principes trop parlementaires. La révolution des esprits s'est faite en deux jours, nous aurons donc enfin une constitution.

Adieu, je n'ai pas le temps de vous en dire davantage.

Suit une réponse de M. Cortot à son cousin Godard (elle existe en copie dans le dossier) à plusieurs lettres qu'il serait trop long de donner ici et desquelles il résulte que ce dernier publiait des mémoires quasi-révolutionnaires et qu'il était très avancé dans ses opinions.

XLV

DE CORTOT A GODARD

Dijon, le 3 février 1789.

Vous êtes honnête, mon cher parent, je vous ouvre mon cœur sur des choses qui excitent toute ma sensibilité et non seulement cela glisse absolument sur la vôtre, mais vous ne craignez pas d'aggraver ma peine en m'entretenant de votre démangeaison d'écrire, pour ne pas laisser ignorer au public que vous êtes le zélé partisan de l'opinion que je désapprouve.

Ecrivez donc puisque cela s'impose si fort à l'espèce de réputation que vous cherchez à vous faire, et pour me donner un motif d'excuse de plus, ajoutez à la liste que vous m'étalez, tous les paysans de notre Bourgogne dont vous allez captiver les suffrages. Envoyez-leur surtout des modèles de délibérations à prendre, vous les ferez au moins parler français.

Ecrivez pour justifier les cruautés que votre perfide système a déjà fait commettre en Bretagne et dont on a l'audace de nous menacer ici par les placards affreux que l'on affiche à nos portes. Vous me faites pitié ! Il sied bien à un homme de votre âge d'avoir de vives altercations avec un magistrat tel que M. d'Epremenil et d'oser lutter avec un homme qui pourrait vous terrasser d'un seul mot. Mais brisons là-dessus et souffrez que je vous parle franchement. Je n'aime ni les faiseurs de phrases, ni les têtes exaltées ; quand la vôtre sera refroidie, vous me le ferez savoir ; en attendant dispensez-vous de m'envoyer un genre d'écrits qui ne peuvent que me déplaire et que toute votre rhétorique ne me fera pas trouver meilleurs.

LE

CONGRÈS INTERNATIONAL DE BOTANIQUE

à VIENNE (Autriche), en 1905.

On a souvent médit des Congrès en général, et, en particulier, des Congrès internationaux qu'on représente plutôt comme un but de promenade et de distractions que comme l'occasion de travaux sérieux. On ne pourra pas adresser ce reproche au Congrès international de botanique qui s'est tenu à Vienne (Autriche) du 11 au 18 juin 1905, car on y a beaucoup et utilement travaillé. Je suis heureux d'en rendre témoignage devant l'Académie de Dijon que j'ai eu l'honneur d'y représenter. Le voyage n'était, certes, pas sans attraits, et le Comité d'organisation, présidé par les professeurs J. Wiesner et Ritter von Wettstein, admirablement secondés par le secrétaire général, M. le professeur A. Zahlbruckner et toute une pléiade de jeunes et dévoués assesseurs, n'avait rien négligé pour attirer et intéresser les congressistes. Aussi le nombre de 300 adhérents, sur lequel on comptait au début, a-t-il été presque doublé, et a atteint le chiffre de 550. La France, il faut bien le dire, y a été parcimonieusement représentée. Des invitations avaient été adressées à une trentaine de Sociétés savantes fran-

çaises, choisies parmi les plus anciennes et les plus notables ; la moitié d'entre elles, par une fâcheuse indifférence, n'ont pas même répondu, et quelques autres n'ont été représentées que par procuration. Celles-ci, au moins, ont-elles fait preuve, vis-à-vis de nos collègues autrichiens, de politesse et de bon vouloir, et c'est un honneur pour l'Académie de Dijon d'avoir pris rang parmi elles. Alors que de Suède et d'Espagne, d'Angleterre et de Russie, étaient accourus de nombreux savants, que plus de cinquante botanistes américains n'avaient pas hésité à traverser l'Atlantique, une douzaine, seulement, de Français (1) avaient entrepris le voyage de Vienne, pour y représenter notre pays, où la botanique a été cependant si anciennement et si brillamment cultivée !

Malgré leur petit nombre, toutefois, nos compatriotes ont tenu, au Congrès de Vienne, une place importante, et, grâce à leur accord avec les représentants de la Suisse et de la Belgique, le groupe franco-belgo-suisse, de langue française, a exercé une influence prépondérante sur le Congrès de nomenclature. La langue française devait être, en principe, la langue officielle du Congrès ; mais, en réalité, c'est l'allemand, et cela se conçoit en terre allemande, qui a été la langue usuelle, presque exclusive, puisque des nombreuses conférences qui ont eu lieu, chaque jour, aux séances générales du Congrès, quatre seulement ont eu lieu en français ; et, encore, l'une d'elles, par un professeur hongrois, qui s'est exprimé en français par haine patriotique de la langue allemande. La con-

(1) MM. le professeur Flahault (de Montpellier) ; Dr E. Bonnet, H. Hua, L. Lutz, E. Perrot, Ph. de Vilmorin, Gatin et Viguier (de Paris), Arbost (de Nice), Peltereau (de Vendôme), R. Maire (de Nancy), Dr X. Gillot (d'Autun).

naissance des langues étrangères est indispensable aujourd'hui pour qui veut s'occuper de sciences, et même voyager avec fruit à l'étranger. Je ne saurais trop engager nos jeunes Français, trop enclins à considérer encore leur langue comme d'un usage universel, à s'adonner sérieusement à l'étude des langues vivantes, sous peine d'une désobligeante infériorité et de multiples désagréments en voyage. *Experto crede Roberto !*

L'un des principaux articles du congrès international de Vienne avait pour objet la question de la nomenclature botanique. Il n'y a pas de sciences naturelles possibles sans une bonne nomenclature ; et, en présence du nombre toujours croissant des objets connus, des espèces décrites, et des relations internationales de plus en plus faciles et fréquentes, il est indispensable d'unifier la nomenclature, ou, tout au moins, de formuler des règles universellement admises. Les *Lois de la nomenclature botanique*, codifiées et rédigées par Alphonse de Candolle à la suite du congrès de botanique de Paris, en 1867, et qui, depuis lors, ont servi de guide aux botanistes, avaient besoin d'être revisées et élargies. Cette tâche avait été dévolue par le premier congrès international de botanique, tenu à Paris en 1900, à une commission internationale qui s'en est occupée très sérieusement depuis cette époque, et dont le rapporteur général, M. John Briquet, le savant directeur du jardin botanique et conservateur de l'Herbier Delessert, à Genève, avait résumé les conclusions dans un substantiel rapport distribué à tous les membres du congrès (1). La présidence du congrès

(1) Texte synoptique des documents destinés à servir de base aux débats du congrès international de botanique de Vienne, 1905, présenté au nom de la Commission internationale de nomenclature

de nomenclature ayant été décernée par un vote unanime à l'éminent et sympathique professeur de Montpellier, Ch. Flahault, il s'en est suivi que, le président et le secrétaire général étant de langue française, les assises du congrès de nomenclature se sont tenues en français, dont le titre officiel, dans cette section du moins, n'a pas été un vain mot, les communications faites dans d'autres langues, étant immédiatement traduites par un des secrétaires. La valeur, le tact, et l'impartialité avec lesquels M. Ch. Flahault, assisté de MM. Metz (de Halle) et Rendle (de Londres), comme vice-présidents, a su présider les débats, parfois très vifs, mais toujours courtois, a permis d'arriver à une entente générale. On avait, un moment, redouté une opposition des délégués de race anglo-saxonne contre ceux de race latine ; mais l'autorité conciliante de M. Engler (de Berlin), les concessions des Américains, ont aplani les difficultés, et l'accord s'est fait sur les questions litigieuses, tout au moins en attendant leur solution définitive renvoyée au prochain congrès international de botanique à Bruxelles en 1910, ainsi que la question de la nomenclature cryptogamique.

Il suffit de citer, les uns à titre de *règles* obligatoires, les autres à titre de simples *recommandations*, les articles relatifs à la subordination des groupes et à leur dénomination ; la date initiale de la nomenclature botanique fixée aux éditions Linnéennes de 1753 pour le *Species plantarum* et de 1754 pour le *Genera plantarum ;* la nomenclature des hybrides à différents degrés ; la priorité et le mode de citation des noms d'auteurs ; la liste d'anciens noms à conserver pour

botanique, par John Briquet, rapporteur général, Genève, 1905, in-4, 162 p.

éviter de trop grandes perturbations dans la nomenclature dès la mise en vigueur des nouvelles règles ; la recommandation d'éviter tout nouvel emploi d'un nom tombé dans la synonymie ; et, en particulier, au grand triomphe de la tradition classique, l'obligation, pour la validité des espèces de nouvelle création, d'une diagnose *en latin*, à partir du 1er janvier 1906 ! Il n'a pas fallu moins de six séances quotidiennes, de cinq à six heures chacune, dans la salle du jardin botanique de l'Université de Vienne, pour discuter les 92 articles de la nomenclature botanique, dont le vote final a été accueilli par des acclamations enthousiastes et bien méritées à l'adresse de M. le professeur Flahault, de M. le professeur de Wettstein et de M. John Briquet, qui ont tout particulièrement contribué à en assurer le succès !

Si la révision de la nomenclature a été l'œuvre principale du congrès international de botanique de Vienne, elle n'en a pas été la seule. D'autres sections, constituant comme autant de congrès parallèles, ont fonctionné, avec non moins d'activité et de résultats. J'ai déjà parlé des conférences données, chaque jour, au cercle des ingénieurs et architectes, par les représentants les plus autorisés de la botanique dans chaque pays, Wiesner, Engler, Drude, Mollisch, Gœbel, Lotsy, Scott, Wille, Adamović, Weinzierl, de Istvanffi, Hochreutiner, John Briquet, H. Hua, etc. qui ont exposé avec talent l'état actuel de la science sur les questions les plus nouvelles de biologie, de physiologie, de géographie botanique, de systématique et de phytographie, etc. Sur d'autres points, avait lieu la visite des grands établissements d'instruction publique : jardin et institut botaniques de Vienne ; station de biologie expérimentale ou *Vivarium*, au Prater ; Ecole d'Agriculture ou de contrôle des semences ; Ecole forestière

d'Engersdorf, etc. avec conférences explicatives très goûtées des spécialistes. En même temps, des excursions, soigneusement préparées et dirigées par de jeunes professeurs viennois MM. de Hayjek, Schindler, Cieslar, Vierhapper, Ginzberger, etc., permettaient aux amateurs d'explorer les environs de Vienne et d'étudier la flore forestière du Wienerwald, celle des bords du Danube ou des coteaux calcaires de Mœdling ou de la Brühl. Enfin, une exposition botanique des plus variées et des plus remarquables, installée dans la vaste orangerie du palais de Schœnbrunn, n'a pas cessé d'attirer une grande affluence de visiteurs émerveillés par la vue des ouvrages rares, iconographies luxueuses, manuscrits, autographes, etc. sortis, pour la circonstance, des riches bibliothèques viennoises; par les merveilleux instruments d'optique et de précision, microscopes, balances, appareils photographiques, etc. dans la construction desquels excellent les fabricants viennois; par l'outillage ingénieux et perfectionné des laboratoires; par les publications scolaires, les préparations botaniques de toute sorte, etc. La botanique française y était bien peu représentée; la qualité, heureusement, rachetait la quantité. Les *Icones mycologicæ* ou *Iconographie des champignons de la France* de M. E. Boudier ont obtenu un des seuls diplômes d'honneur qui aient été décernés; les travaux de l'Institut de Montpellier, sous la direction du professeur Flahault, et sa cartologie botanique ont été justement appréciés : et notre compatriote M. Lassimonne, de Moulins (Allier) a obtenu également un diplôme pour ses herbiers (*Galliæ mediæ flora exsiccata*) et ses publications botaniques si intéressantes pour le centre de la France.

Avec les visites obligatoires des bibliothèques, des Musées aussi riches que bien installés, le temps des

congressistes a été, comme on le voit, bien employé à Vienne ; le séjour leur en a été, en outre, facilité par le bienveillant accueil qu'ils y ont reçu, par les prévenances dont ils ont été entourés, et dont les délégués français ont particulièrement profité. Le gouvernement autrichien s'est, du reste, associé officiellement à l'ouverture solennelle du Congrès, où, dans la grande salle des fêtes de l'Université, à côté des professeurs J. Wiesner et R. von Wettstein, présidents, siégeaient le Ministre de l'Agriculture d'Autriche, le recteur de l'université, le doyen de l'Académie des sciences, le célèbre géologue Süss, le maire ou burgmeister de Vienne, M. Luegger, etc. L'empereur François-Joseph, lui-même, s'est intéressé à la tenue du Congrès et a visité avec intérêt l'exposition botanique de Schönbrunn.

Des « Guides illustrés » spéciaux, des « Albums-souvenirs » avaient été spécialement édités pour la circonstance, et gracieusement distribués aux congressistes ; et les dames de diverses nationalités qui avaient, en certain nombre, accompagné leurs maris, ont été l'objet des attentions les plus délicates de la part d'un Comité de dames viennoises. Chaque soir, les corporations, sociétés ou clubs viennois ont offert aux congressistes des réceptions artistiques ou musicales ; et, le 18 juin, à l'occasion de la clôture du Congrès, une excursion générale a réuni au chalet du Schneeberg, à 2070 mètres d'altitude, sur les confins des Alpes styriennes, à 120 kilomètres au sud de Vienne, la plupart des membres du Congrès, qui ont pu, à la suite d'une fructueuse herborisation alpine, exprimer à leurs hôtes viennois les sentiments d'admiration et de reconnaissance qu'ils allaient emporter de la belle ville de Vienne, de son intéressant Congrès et de ses aimables habitants !

La plupart des délégués français avaient accepté l'invitation de la *Société royale hongroise d'histoire naturelle*, et se sont rendus, le 19 juin, à Buda-Pest, où la réception qui leur a été faite par les nationaux hongrois, si actifs et si sympathiques, a été des plus cordiales et presque enthousiaste. Ils ont pu, en visitant la ville de Buda-Pest, en voie de si prodigieux développement, admirer également son essor scientifique, ses laboratoires, ses musées, son Polyteknicum dirigé par l'aimable professeur Klein ; son jardin botanique si ingénieusement distribué en groupements biologiques, morphologiques et géographiques d'après les plans du savant directeur, M. Magócsy-Dietz ; l'*Institut central ampélologique royal hongrois*, dont le jeune et éminent directeur, M. G. de Istvanffi a fait un établissement qui n'a, je crois, d'égal en aucun pays, et où nous avons pu déguster les meilleurs crus de Hongrie, à rendre jaloux nos viticulteurs bourguignons !

Et ce n'est pas seulement par sa production œnologique que la Hongrie nous fait concurrence ! Les institutions scientifiques s'y développent avec une intensité, une émulation et un particularisme national dont nous n'avons plus guère idée en France ; les villes s'imposent les plus grands sacrifices et rivalisent de zèle pour la fondation et l'entretien de leurs Universités ; les publications s'y multiplient en langue magyare, et le français s'élimine peu à peu, comme en Autriche, de l'emploi usuel comme langue scientifique. Les ouvrages français qui, naguère encore, faisaient le fond de l'enseignement supérieur de ces nations amies, y seront de moins en moins lus, et l'influence française s'en amoindrira d'autant ! Nous devons donc veiller à ne pas nous laisser distancer dans la voie des progrès scientifiques, et les Congrès

internationaux n'auraient-ils d'autre résultat que de nous éclairer à ce sujet, de stimuler notre amour propre national, et nous empêcher de défaillir, leur résultat ne serait pas inutile !

Dr X. Gillot.

LES

CIMETIÈRES ET LES MARCHÉS

DU VIEUX DIJON

Les cimetières de Dijon, le sujet paraîtra funèbre. Il semblera que l'on pouvait se dispenser d'aller promener ses études dans ces jardins-là de la mort. Ne furent-ils pas toujours des endroits tristes et délaissés? des lieux de deuil dont on s'éloigne volontiers? Parler de la vie et de l'histoire des cimetières, fussent-ils de Dijon, quel paradoxe plus inconvenant qu'ironique! Ils ne peuvent avoir une histoire puisqu'on n'y a jamais vécu.

Je viens d'indiquer brièvement une erreur fort répandue. Elle a sa source dans cette tendance qui nous pousse à supposer à nos ancêtres nos nerfs, nos conditions de vie, nos philosophies, nos préoccupations d'hygiène. Depuis que les maisons de rapport, les déclamations des médecins et nos craintes ont expulsé des villes les tombes, nous avons pris l'habitude de ne les voir que de loin, entre les quatre murs où, trop à l'étroit, pressées, empilées, écrasées les unes contre

les autres, elles restent dans la solitude et quelquefois l'abandon.

Il n'en était pas de même au moyen âge.

A cette époque, comme aux temps barbares, le cimetière... mais c'est l'endroit le plus bruissant, le plus affairé, le plus turbulent, le plus pensant, le plus commerçant de l'agglomération rurale ou urbaine. Pendant une grande partie de l'ancien régime, dans les vieux pays surtout, tels la Bourgogne, l'on retrouve, sur les ossuaires, les danses et les fêtes, qu'au déclin du vi^e^ siècle, le concile d'Auxerre s'efforçait vainement de repousser des églises (1).

Peine perdue, puisque jusqu'à la fin du xvie siècle, chaque année, la veille de la Saint-Jean, le peuple de Dijon se livre à des rondes échevelées autour de la « foulière » dans le cimetière de Saint-Jean, et va porter sa grosse joie jusque sur les marches de l'autel (2). Et ce n'était un stupéfiant privilège ni de la fête, ni du cimetière, ni de l'église de Saint-Jean. Aux autres veilles de grandes fêtes les autres cimetières dijonnais et les autres églises dijonnaises entendaient retentir les mêmes chants et tremblaient sous les mêmes danses. Le parlement ne se formalisa qu'assez tard. Le 22 juin 1555 il défendit à tous qu'aux veilles des grandes fêtes « étant assemblés aux églises pour faire lesdites veilles, ils n'ayent à chanter chansons

(1) Concile d'Auxerre (573-603), c. 9 : « non licet in ecclesia chorus sæcularium vel puellarum cantica exercere nec convivia in ecclesia præparare, quia scriptum est : domus mea domus orationis vocabitur. *Monum. german. hist.* Leg. sect. III, *concil.*, ed. Maassen, t. I, p. 180.

(2) J. Garnier, *Le Feu de la Saint-Jean à Dijon*, *Annuaire départemental de la Côte-d'Or*, Dijon, Jobard, 1890, p. 472 et ss.

dissolues ni faire scandale, bruit ou desrision en icelles » (1). Dès lors le tapage de la danse macabre s'affaiblit et s'éteint peu à peu dans la ville, mais on continue d'en percevoir les échos dans les campagnes. Les vassaux du seigneur de Martigny-le-Comte dansent encore dans le cimetière de la paroisse jusqu'au 3 mars 1560, jour où un arrêt du parlement de Dijon le leur interdit. On fut même obligé d'aller, le 2 juin 1614, jusqu'à l'arrêt rendu au grand conseil (2).

En dehors des fêtes et des cérémonies extraordinaires (3), dans les habitudes quotidiennes, dans le train-train de toutes les heures, nous voyons un laisser aller tout pareil (4). Je ne sais si, lorsqu'on demanda,

(1) Bib. de Dijon, Fonds Saverot, n° 3, Extr. des Reg. du Parl., t. I, f° 95.

(2) Ces deux arrêts sont cités par Merlin, *Répertoire de Jurisp.*, Bruxelles., 1825, v° Cimetière.

A Saint-Désert, en 1754, aux jours annuels il est fait « deffense de s'attrouper avec fusils lors des mariages et notamment d'entrer sur le cimetière avec aucune arme ni de faire boire à la poche à la porte de l'église » : Demaizière, *Notice historique sur Saint-Désert et ses hameaux*, Mâcon, 1896, p. 29.

(3) Les prédications un peu importantes se font dans le cimetière, Arch. dép. de la Côte-d'Or, G, 134, f° 481.

Pour les enterrements solennels, Arch. mun., I, 45-48, et le Recueil des registres du parlement, Biblioth. mun., ancien fonds, n° 461, t. IV, p. 937-947. Nous voyons également dans les chartes de Saint-Etienne un mystère représenté devant la grande porte de Saint-Etienne sous le porche de l'église, dans le cimetière.

(4) Lors du ban des vendanges la commune de Saint-Apollinaire doit à la mairie de Dijon une immense tarte que l'on distribue sur une tombe à tous les assistants. Sur cet usage, et sur la tentative des habitants de se soustraire à la redevance en rentrant la pierre tombale dans l'église, voir Garnier, *La Culture de la vigne et le ban de vendanges à Dijon*, *Annuaire départemental de la Côte-d'Or*, Dijon, Jobard, 1891, p. 480 et 491, note 51.

le 2 mai 1603, à Ysaac Gaillard, Jean Morisot et leurs enfants, joueurs de hautbois « qui c'est qui a coupé l'arbre de tillot au cimetière Saint-Pierre »(1) , ces zélés instrumentistes donnaient là leurs habituelles aubades; mais ce qui est certain c'est qu'au XVIe siècle (2), les gens vont, tous les jours, « jouer et tenir brelans » au cimetière Saint-Philibert, malgré les prêtres scandalisés qui voudraient en fermer les portes ; c'est que le 10 novembre 1559 (3), l'on est obligé de défendre à tous, sous peine d'amende arbitraire, de jouer à quelque jeu que ce soit aux cloîtres et « pourpris » des églises et monastères ; et, qu'au début du XVIIe siècle, en février 1624, le parlement de Dijon mande au procureur syndic de veiller à faire cesser « les brelans » que les vignerons et autres « gens mécaniques » tenaient à l'entrée et dans l'allée de l'église des Jacobins (4).

Dans le cimetière médiéval l'on va, l'on vient, l'on se repose. Les verts écrans des ormeaux (5) remplaçant

(1) Arch. mun. de Dijon., Reg. des délib., B, 240, f° 285.

(2) Arch. mun., Reg. des délib. (18 juillet 1593), B, 231, f° 59 v°. Le parlement eut souvent à défendre ces brelans : Bibl. municip., arrêts du parl. de Bourg., Fonds Saverot, n° 1, v° Brelans (8 janvier 1698).

(3) Arch. mun., Reg. des délib., B, 197. En 1389 on défendait de jouer à la paume aux jacobins, malgré les moines. Arch. mun., B, 133, f° 36 v°.

(4) Arch. dép. de la Côte-d'Or, B. 12069 tér, f° 29 v°. Les manuscrits sont restés au greffe de la cour d'appel. Dans les arrêts que nous trouvons il y en a qui correspondent à un effort général fait pour donner au culte plus de sévérité. En 1583 on interdit de se promener dans les églises de Dijon sous peine d'amende : Arch. dép. de la Côte-d'Or, B. 12084, f° 11. Cet arrêt n'est qu'une application, faite en Bourgogne, d'une ordonnance royale de mai 1579, Isambert, *Rec. génér. des anc. lois franç.*, XIV, p. 391.

(5) Arch. mun., B, 133, f° 76 v°.

les coulées d'ombre plus triste et plus massive de nos sapins et de nos cyprès invitaient au délassement pendant les chaudes journées d'été. Point n'était besoin d'invoquer, avant le XVIIe siècle, des servitudes de passage : jusqu'alors les promenades et les « piésentes » à travers les gazons des morts allaient de soi. Il faut dire, pour tout expliquer, qu'il y avait, en ces temps-là, près des tombeaux de nombreuses maisons où logeaient des prêtres et même des laïques. MM. Perrier et Raviot (1) en signalent « à Notre-Dame, à Saint-Jean, à Saint-Philibert, à Saint-Etienne, à Saint-Nicolas et encore ailleurs ». Cela en plein XVIIIe siècle ! Ajoutons, pour achever le tableau, que les cimetières n'étant pas enclos, leur accès était facile non seulement aux personnes mais même aux animaux (2). De là des scènes imprévues, des rapprochements bizarres, un aspect de place publique de village transportée au milieu des croix funéraires de la capitale de la Bourgogne.

Avec les jeux voisinaient les affaires. Sur la tombe du débiteur mort, l'on payait autrefois ses créanciers (3) et cette forme peu connue et fort curieuse de l'exécution testamentaire ne doit pas échapper à l'attention des juristes. Ils ne verront pas au cimetière

(1) Perrier et Raviot, *Arrêts du Parlement de Dijon*. Dijon, 1735, II, p. 449. Nous en trouverons de nombreuses preuves dans le cours de cette étude. Adde Arch. mun., D, 49.

(2) Voir dans Merlin, *Répert.*, *loc. cit.*, les observations de Lalaure sur l'arrêt du parlement de Dijon du 12 décembre 1609.

(3) Arch. dép. de la Côte-d'Or, Fonds de Saint-Etienne, G, 132, f° 62 (A° 1269). Rapprocher l'exécution testamentaire le jour de l'enterrement. Petit de Vausse, *Hist. des ducs de Bourgogne*, II, preuves, n° 687 (a° 1181).

que des moyens de satisfaire les créanciers (1), ils observeront aussi comme on leur échappe. Pour se soustraire aux dettes de la communauté, la femme allait déposer sur la fosse du mari défunt sa ceinture, ses clefs et sa bourse ; et le motif de s'étonner ne fut pas mince, en l'année 1404, lorsqu'on vit cette renonciation solennelle, désagréable aux créditeurs, accomplie par Marguerite de Flandres elle-même, la veuve du noble duc Philippe le Hardi (2).

Non seulement les actes isolés, mais encore la justice tout entière s'accomplissait sur les ossuaires (3). Au pied d'une grande croix de pierre (4), en face du

(1) C'est également là que les sergents vendaient les gages. Arch. mun., D, 44, nous le prouverons plus loin.

(2) Les lettres de renonciation de la duchesse se trouvent aux Arch. dép. de la Côte-d'Or, B, 307.

(3) Cela allait de soi pour les cas qui regardaient la justice ecclésiastique « Et se li prestres voit que ciz soit encolpez de meselerie, il le doit aiornez par devant ses parrochiens au cimetere » *Ancien coutumier de Bourgogne*, éd. Marnier, ch. XXXII.

(4) Arch. mun., B, 156, f° 84 r° (délib. du 28 juillet 1471), et B, 161, f° 163 r° et v° (27 juin 1388). La croix, nous rapporte une note manuscrite du registre des délibérations, fut enlevée en 1705 pour l'embellissement et l'étendue de la place lorsque l'hôtel abbatial de Saint-Bénigne eut été « raccommodé » pour le logement de MM. les intendants de province ; mais, « le tout, ajoute-t-on, sans préjudicier à la juridiction et aux droits de la ville qui demeurent dans leur entier ». On rencontre, dans beaucoup d'autres localités de Bourgogne, des croix devant lesquelles on rendait la justice. Telle la croix et l'orme du charme de Beire-le-Châtel. *Beire-le-Châtel et ses anciens fiefs*, par l'abbé Bourgeois, Dijon, 1880, p. 314, 412, 413. Pour Pommard, en 1507, le châtelain prétend qu'il a le droit de tenir ses jours « en la place devant la croix de Pommard ou ailleurs ». Arch. dép. de la Côte-d'Or, B, f° 256 v°. Nous sommes portés à croire que beaucoup de ces lieux étaient primitivement des cimetières. Telle la place des Halles de Gemeaux qui renferme « la pierre à faire acte de justice ». Huguenin, *Un village*

monastère de Saint-Bénigne, le maire de Dijon séait « en jugement » et nommait ses officiers. L'abbaye n'avait renoncé qu'à contre-cœur au droit de faire elle-même des « exploits devant ladite croix ». Elle payait de ce prix la faveur avec laquelle elle avait entouré dans ses premiers temps la « liberté » de Dijon. On sait que c'est sur le cimetière de Saint-Bénigne, à la porte de Saint Philibert, que tous les ans, la veille de la Saint-Jean-Baptiste, après les sonneries du « cor » et les « cris » d'usage, on procédait à l'élection du mayeur et des vingt échevins (1). Les passions électorales d'alors valaient les nôtres. Leur vivacité était extrême. Les registres de la mairie nous montrent que, fréquemment, il y avait des tumultes et de violentes compétitions à cette occasion. Cela suffit pour indiquer combien grande était autrefois l'agitation des vivants sur la poussière des morts (2).

Bourguignon sous l'ancien Régime, Gemeaux, Dijon, Darantiere, 1893, p. 153. Peut-être cette pierre n'est-elle que l'ancienne assise de la croix plantée devant les Halles? ibid., p. 171. A Chevigny, sur la justice par devers la croix de la place : Arch. dép. B. 12256, f° 495. A Vitteaux nous retrouvons la justice en plein cimetière : « si quis de communia vel ipsa communia mihi aliquid foris fecerit oportet in cimiterio G. Germani Vitelli veniat et ego per majorem, commune ad judicium juratorum de eo vel de ea justitiam capiam, nec eos extra predictum cimiterium vel placitare vel cartam compellere potero. Charte de Vitteaux de 1250. Arch. dép. de la Côte-d'Or, série E, ville de Vitteaux. Sur la croix de la place de Chenôve remplacée lors de la Révolution par un arbre de la liberté, Marc, *Histoire de Chenôve*, Dijon, 1893, p. 127.

(1) Garnier, *Chartes de communes*, I, 43, note 2.

(2) En dehors de la justice les délibérations de la commune se prennent aussi là dans les cas importants : quand on s'accorde avec le duc sur les droits de justice, Arch. mun., B, 133 ; B, 149 ; quand on accorde l'immunité du monastère aux chartreux (1409), Arch. mun., D, 47 ; cf. B, 133 f° 25° r°, 26 r° et v°, 27 r°.

Au cimetière se rendent les ouvriers pour se louer ou recevoir les communications qui leur sont propres (1) ; au cimetière se font les exécutions de marchandises jugées de mauvais aloi. C'est là qu'on effraie les fripons en brûlant les méchantes denrées, les victuailles immangeables (2) et en les fouettant eux-mêmes si le cas le requiert (3). Au cimetière enfin se tiennent les marchés. Je veux m'arrêter un moment à cette fonction du cimetière qu'il me paraît intéressant de mettre en lumière. Cette étude nous permettra non seulement d'ajouter Dijon à la liste nombreuse des villes où les marchés se tenaient sur le champ funèbre (4), mais encore nous croyons qu'elle nous fournira des indications utiles pour l'établissement de la topographie de la vieille cité, la formation de ses paroisses et de ses places publiques et l'envahissement progressif des justices ecclésiastiques par la justice municipale. Voyons donc à établir l'existence de ces marchés funéraires à Dijon ; nous en chercherons en-

(1) Arch. mun., B, 133, f° 29 r° (cimetière de Saint-Michel, février 1389/90). « *Item* que len cria que nuls ouvriers quelconques n'aillent que en la place Saint-Michel pour eux louer, à peine de 5 sols que payera chacun qui sera trouvé faisant le contraire et aussi nuls quelconque ne les loe ailleurs que en la dicte place à la peine que dessus. »

(2) Arch. mun., B, 132 (1387).

(3) Arch. mun., B, 130 (1385) ; B, 139 (1397) ; M. 55. B, 140, (1397).

(4) Arch. mun., B, 132 (1388). Des indications sur les marchés installés dans les cimetières se trouvent dans P. Huvelin, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires*, Paris, Rouen, 1897, p. 45 et note 22, 354 note 4 : pour les peuples étrangers, *ibid* pp. 59, 62, 68, 75. Et surtout Flach, *les Origines de l'ancienne France*, t. II, p. 17, et *passim*.

suite l'étendue, l'antiquité, pourquoi ils ont adopté cette place et pourquoi ils l'ont quittée (1).

I

Installation des marchés sur les cimetières.

De petits magasins de vente, des logettes, existaient encore au début du XIXe siècle contre l'église de Saint-Michel. En cherchant un peu, peut-être, en verrait-on encore les traces sur les murs de l'église. Pendant l'année 1669 nous voyons que, déjà, la municipalité louait pour y « vendre mercery » celles qui se trouvaient sous la portelle de Saint-Etienne devant le portail de Saint-Michel. Bénéfice peu considérable, sans doute, pour son budget, mais que néanmoins elle n'avait pas recueilli sans de nombreuses contestations. Le cardinal de Givry, abbé de Saint-Etienne en 1537 (2), et avant lui, un autre abbé du même monas-

(1) Sur les foires et marchés à Dijon, on trouve quelques pages dans Courtépée, *Descript. du duché*, 2e éd., t. II, pp. 435-440. Voir aussi une brochure de M. Chapuis, *Les Foires et les marchés à Dijon*, Dijon, Nourry, 1905, et un travail plus étendu et plus complet de M. Collette, *Les Foires et marchés a Dijon*, paru dans la *Collection d'études... de la Faculté de droit de Dijon*, Nourry, 1905. Mais le sujet est loin d'être épuisé, comme l'indique d'ailleurs le dernier auteur, p. 6.

(2) Arch. mun., K, n° 100. Nous y voyons les dimensions d'une de ces logettes, celle du sieur Bourra joueur d'instruments. La boutique est « longue de douze pieds, large de six et a environ neuf pieds d'élévation jusqu'au sommet du toit ». En dessous, il y avait une cave ou cellier. Sur la location de ces logettes, voir aussi Arch. mun., B. 169.

tère, en 1478 (1), avaient revendiqué ces modestes logettes et soutenu que la mairie ne pouvait les « assencer à son profit ». Les abbés de Saint-Etienne avaient-ils raison? Nous le chercherons plus tard. En attendant, nous remarquons simplement que la municipalité louait des logettes sur le cimetière de Saint-Etienne au XVe et au XVIe siècle ; qu'elle fit même, en 1538 (2), façonner trente petites tables pour en augmenter les étaux ; qu'on y vendait des marchandises et particulièrement « la mercery ».

Oh la mercerie n'était pas le seul commerce de l'endroit ! A certains jours les « harengs et autres poissons de marée » (3) venaient voisiner avec elle. C'étaient là les débris d'un marché plus général, marché de meubles, marché aux grains surtout. Une délibération des premières années du XVIIe siècle (4) défend la vente de ces choses au cimetière de Saint-Michel, sous peine de confiscation des objets étalés, au profit de la fabrique de l'église, et de trois livres d'amende. Dans notre pensée, évidemment, l'on s'efforce d'entraver une ancienne pratique.

Il n'aurait pas fallu chercher bien loin pour trouver des logettes semblables à celles de Saint-Michel autour des autres églises de Dijon : Je crois même qu'elles en avaient toutes. En faisant quelques pas, l'on aurait aperçu celles de Saint-Etienne : c'est dans l'une d'elles,

(1) Arch. mun., K. 128.

(2) Arch. mun., B. 181.

(3) Arch. mun., B. 197. Sur les autres denrées du marché de Saint-Michel où l'on vend des poires en 1412, des paissaux en 1668, voir Collette, loc. cit., p. 65.

(4) Arch. mun., B. 251.

sur le cimetière, entre l'abbaye et Saint-Médard, que le fameux imprimeur dijonnais Jean Desplanches (1) tenait boutique. Autour de Notre-Dame il y en avait d'autres particulièrement bien achalandées, et que la fabrique de Notre-Dame, plus heureuse en cela que les fabriques des églises voisines, avait conservé la faculté de louer à la fin de l'ancien régime. Elle les accensait encore en 1734 (2). Mais à quoi bon insister sur les petits négoces des cimetières dijonnais du XVIIIe siècle, négoces très anémiés, réduits à la mercerie, à la vente de cierges, d'épingles, d'instruments de musique, etc., alors que nous pouvons démontrer l'existence de très grands marchés et foires sur les mêmes lieux à une époque bien antérieure.

C'est à propos d'un procès entre Saint-Etienne et la mairie que nous obtenons les renseignements les plus complets à ce sujet. Les différentes pièces en sont dispersées dans les archives municipales et départementales et n'ont pas obtenu jusqu'ici toute l'attention qu'elles méritent.

La scène se passe autour de Notre-Dame au début du XVe siècle.

Le jour de l'annonciation Notre-Dame, c'est-à-dire le 25 mars de l'année 1411, Dominique Vauchesin, échevin et lieutenant du maire de Dijon, accompagné d'autres échevins de la ville, en faisant sa tournée pour surveiller la foire, rencontre Humbert Thierry, le procureur syndic de la ville. Il lui apprend que plu-

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, Fonds de Saint-Etienne, G. 135, f° 203 (a° 1549).

(2) Bresson, *Histoire de l'église Notre-Dame de Dijon*, Dijon, 1891, p. 308.

sieurs femmes « revenderesses de chandoilles de cire », qui avaient été conduites par le lieutenant au cimetière de Notre-Dame pour y vendre leurs chandelles, ont été jetées hors du cimetière par un agent de Saint-Etienne, un certain Jeannot Berthot. Ils ordonnent au procureur d'aller « querre » les expulsées et de les mener derechef pour y vendre « audit cymetière, huiz de ladite église ».

Le procureur obéit; il s'en va, ramène les chandelières au cimetière, et leur défend bien d'en bouger « quoiqu'en dirait Berthot ».

Grand brouhaha à Saint-Etienne. Les religieux furieux dépêchent deux des leurs, Michel Colombier et Pierre de Chatillon, pour expulser les chandelières. La besogne ne fut pas facile; celles-ci, qui sentaient derrière elles l'appui de la ville, du « corps mystique » de la ville, comme on disait à Châtillon et à Nuits, opposèrent de la résistance quand on voulut les « bouter hors » ; mais le frère Pierre de Chatillon les secoua rudement. Dans cette lutte les victimes furent les chandelles : le frère Pierre en jeta par terre et en « depecia plusieurs ».

Le tout ne s'était pas accompli sans tapage, et point n'est besoin des documents, pour entendre les cris aigus des chandelières ; le procureur-syndic accourt, et en présence des religieux, il en appela des « exploits » de justice exécutés par ceux-ci et « de l'oppression faite aux chandelières », sans autrement baptiser son appellation (1).

(1) Et s'il ne baptise pas son appel c'est parce qu'il aurait voulu aller au parlement de Beaune et, auparavant, réserver à la mairie l'examen de la question.

Le fougueux frère Pierre de Châtillon qui est, lui aussi, procureur mais de Saint-Etienne, lui répond de la même monnaie par un appel, bien baptisé celui-ci, un appel au parlement de France. »

Cela ne mit pas fin aux voies de fait. Humbert Thierry avait déclaré aux chandelières qu'elles devaient continuer de jouir de leur droit, puisque l'appellation des religieux de Saint-Etienne « nestoit pas contemptieuse ». On sut lui répondre. Plusieurs fois il ramena sur le champ funèbre les chandelières et leur marchandise, et chaque fois, sur les chandelles litigieuses, le procureur de Saint-Etienne accomplit de nouveaux « exploits ».

Pendant ce temps, pour préparer le procès, et répondre aux ajournements, les écritures ne chômaient pas. Des mémoires furent rédigés de part et d'autre. Le fragment qui nous est parvenu de celui de la mairie est précieux pour l'étude de la situation et du droit des marchés de la ville.

La municipalité, après avoir déclaré qu'elle avait toute justice et juridiction haute, moyenne et basse en la ville et banlieue, y revendique le monopole de la police en général et de celle des marchés en particulier.

Elle prétend que le maire et les échevins « aux jours prives comme aux jours de foires et marches » et « par especial a jour de foire et mesmement au jour de Notre-Dame, en mars, de la Saint-Pierre et Saint-Paul et autres jours de foires et de marchandises » (1),

(1) Il y a là une idée assez remarquable : dans la pensée du temps, en principe, les bénéfices de la fête d'un saint doivent appartenir à l'église consacrée à ce saint. C'est ainsi que lors des

ont le droit de visiter les places de la ville « esquelles l'on a coutume de vendre denrées » et d'en disposer de façon à ce qu'elles ne soient pas encombrées et que « les chemins des rues demeurent francz et despechez ».

Ils ont droit et sont « en possession de deffendre a tous quils nenpêchent aucunes personnes ou marchans de vendre danrees es lieux et places communes de la ville soit en lieu de cymetiere. »

Et ils ont tellement le droit de bailler lesdites places que « aucun soit de ladite ville ou autre, devant sa maison, ou ailleurs, ne peult prandre louhier ou salaire aulcun de ceulx qui vendent esdites places et tellement que silz en prenoient salaire ilz lamenderoient (1). »

C'est donc leur droit de police que le mayeur et les échevins invoquent avant tout. Mais on pourrait leur objecter qu'ils peuvent choisir d'autres emplacements que les cimetières. Les lieux saints ne semblent pas précisément destinés à devenir des bazars et le rendez-vous des marchands avides et peu scrupuleux. Les magistrats dijonnais sentent l'objection. Ils répondent qu'il n'y a pas d'autres endroits convenables pour les marchés, que les seules places de la cité, ce sont les cimetières.

contestations sur la foire de la Saint-Jean entre Saint-Etienne et Saint-Jean, cette dernière indiquait comme argument que la foire devait lui appartenir puisque le jour lui appartenait. Arch. dép. H. Fonds de Saint-Bénigne, carton 2. Petit de Vausse, *Histoire des ducs de Bourgogne*, I, Preuves, n° 131. La mairie est consciente qu'elle va à l'encontre de l'ancien usage : ce qu'indiquent les mots « et mesmement ».

(1) Sur ce point, Arch. dép. de la Côte-d'Or, Registres de la justice municipale de Dijon, B², n° 9, f° 243 r° et v° (a° 1389/90); nous citons une partie du document plus loin.

« *Item* et que lesdites foires et marchés et par especial la foire de ladite feste appellée la... MARSAINCHE ont esté tenues et ont acoustume de tenir tant ou cymetière de *Notre-Dame* dudit Dijon comme de *Saint-Jehan*, à *Saint-Nicolas* et *Saint-Michiel* ; et EST LA RAISON POUR CE QUE CE SONT LES PLUS BELLES ET NOTABLES PLACES DE LA DITE VILLE ; et tellement que EN ICELLE VILLE N'A AULCUNES AUTRES PLACES COMMUNES ou a tout de moins trespaul (1). »

D'ailleurs, pourquoi se scandaliser ? N'est-on pas à une époque où la tradition semble rendre vénérables tous les faits qu'elle a confirmés ? Ils deviennent coutumiers, donc légitimes.

Cette tradition, les marchés des nécropoles de Dijon peuvent l'invoquer.

« *Item*, que esdites places, et par especial ou dit cymetière de Notre-Dame, LON A COUSTUME DE TOUS TEMPS de vendre TOUTES DANRÉES tant chandelles comme aultres. »

La vente des chandelles de cire au cimetière, continue la mairie, est un fait général : il n'y a pas un cimetière d'église à Dijon où l'on ne rencontre cette vente.

« *Item*, et pareillement le fait on, et a lon acoustumé de faire, en tous les cymetieres de ladite ville, tant es jours des festes des eglises dicelle ville comme a autres jours, esquelx jours les chandelieres dicelle ville, et autres, ont accoutume de vendre et appourter leurs

(1) Tripot : parfois halle, marché. Voir Godefroy, *Dictionnaire*, v° *Tripot ;* en Bourgogne le mot *Trèbillai* ou *Trèpillai* signifie marcher sur : Mignard, *Histoire de l'idiome bourguignon*, v° *Trèbillai ;* Maillard de Chambure, *Glossaire du Morvan*, v° *trèpiller*.

chandoilles de cire pour vendre, et sans aucun contredit ou empeschement jusquau present empeschement.

Item, et pour monstrer évidemment, il est vray que en l'église de *Saint-Bénigne* dudit Dijon, de *Saint-Jehan*, de *Saint-Philibert*, du *Saint-Esprit*, des *Carmes*, des *Cordeliers*, des *Jacobins*, de la *Magdeleine*, du *Temple*, de *Saint-Pierre*, de *Saint-Estienne*, de la *chappelle monseigneur le duc*, de *Saint-Medart*, de *Saint-Michiel*, de *Saint-Nicolas*, la *Maladière* et autres, et es cymetieres dicelles, et aussi oudit cymetiere et eglise de *Notre-Dame*, lon a acoustume vendre de tous temps lesdites chandoilles, et ce sans quon les ait empeche (1). »

Pour mieux affirmer son droit, le 27 mars 1412, la municipalité réglementa les places que devaient occuper les différents métiers autour de l'église Notre-Dame. On y voit que les « merciers, mégiciers, bonetiers peuvent se placer... en toute la place devant l'église Notre-Dame excepté qu'ils ne se mettront point sur les degrés de l'église (2) ».

Le procureur de Saint-Etienne avait invoqué la protection du roi sous la sauvegarde duquel était placée l'abbaye. Elle ne lui fit pas défaut. Le mandement du roi Charles VI ordonnant la réintégrande se trouve encore aux archives (3). Ce fut Pierre de Poligny, sergent du roi, qui mit à exécution les lettres royaux,

(1) Arch. mun., D, 44.

(2) Arch. mun., B, 148.

(3) 28 juin 1412. Arch. dép. de la Côte-d'Or, Fonds de Saint-Etienne, G. 197. C'est par inadvertance que M. Garnier, dans son inventaire, indique la date de 1419. On trouve deux copies du document au même dépôt, G. 134, f° 104, et aux Arch. mun., D. 44.

le 24 mai 1412, et ajourna le procureur syndic de la ville et les coupables devant le parlement de Paris.

Le procès ne fut pas poussé bien loin. Les deux plaideurs étaient puissants. Vraisemblablement des amis communs les apaisèrent. Il y eut, de plus, une crainte commune de voir le conflit tranché, au détriment des adversaires, par la suppression pure et simple des marchés sur les cimetières. Toujours est-il que les parties acceptèrent l'arbitrage de l'official de Langres et du bailli de Dijon.

La décision des arbitres, très intéressante au point de vue qui nous occupe, mérite d'être rapportée.

« *Premièrement.* En celle place de la dicte eglise de Notre-Dame, que lon appelle le *pourtaul* et laquelle place est entre la premiere porte et la seconde dever occident, et la *quelle place est dediee comme appert par les signes de croix de dedicacion en tant du long comme du large que celle place se comporte*, len ny pourra fere ne fera een jamais aucuns estauls ou bancs ou taubles ne autres ediffices quelconques pour y vendre *merceries* ou autres denrées que quelles soient, ne icelles danrées ne ce vendront en celle place, mes dehors la première porte, en tous lieux convenaubles de coste les murs dicelle église. *Par dehors pourra ledit monseigneur l'abbé fere estauls un ou pluseurs en tel nombre que bon lui samblera* pourveu que iceulx estauls ne empechent en rien lentrée dicelle église ne pourtent point de gries domaige a icelle, et en ce les bourgois et habitans ne le pourront empechier...»

« *Item Monseigneur l'abbe... seul* et pour le tout, *puet fere vendre par ses gens en la dicte eglise et aux portes dicelle et en tous les lieux du cimetiere entour*

icelle eglise chandoiles de cire et autres luminaires et offrandes sen ce que aucuns des bourgois ou habitans puisse vendre es diz lieux aucune chose des dessus dictes se nestoit du consentement Monseigneur labbe, *reserve que les habitans, qui ont leurs demorances environ ledit cimetiere ou en icellui, povent vendre es estaulx de leurs dictes maisons toutes danrees comme est acostume.* »

En terminant l'on parle des avantages accordés à l'abbé comme d'un dédommagement « *des emolumens des estaulx qui souloient estre nagaires ou pourtault dessus dit* » (1).

Il ressort de ce qui précède :

1° Qu'avant la transaction l'on vendait même dans l'endroit dédié, même « ou pourtault », puisqu'on indemnise l'abbé du préjudice qu'il éprouve du fait de la cessation de cette vente ;

2° Qu'après la transaction, l'on continue à vendre sur le cimetière ; l'abbé de Saint-Etienne conserve un monopole pour les luminaires et autres offrandes ;

3° Que ce monopole ne peut léser toutefois les droits de ceux qui ont leurs maisons installées sur le cimetière et qui jouissent du droit de vendre librement à leurs étauls, privilège qui appartient à tout bourgeois de Dijon (2).

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, Fonds de Saint-Etienne, G. 197 et G. 134, f° 98. Ces différents documents sont également conservés aux Fonds de Notre-Dame : Voir J. Bresson, *Histoire de l'église Notre-Dame de Dijon*, 1891, pp. 55, 56, note 1.

(2) C'est le privilège des bourgeois d'avoir le droit de vendre et d'acheter en tout temps et de tenir étal ouvert. Les étrangers ne peuvent le faire. La charte des « percones de Dijon » de mai 1268 nous dit que ceux qui ne paient pas la taille ne peuvent

Après un succès si marquant l'abbé fut tranquille à Notre-Dame. Son droit parut désormais si bien établi que les vendeurs surpris en 1437, sur le cimetière de cette église, n'osèrent le contester en justice et firent défaut (1).

Là ne s'arrêtèrent pas les effets du conflit de Saint-Etienne et de la municipalité. Cette dispute sur la juridiction des marchés du cimetière avait fait grand tapage et était venue aux oreilles du duc. Il y eut de chaudes alertes à Dijon, en 1412 et 1413, quand on lut à la municipalité les trois mandements du duc de Bourgogne Jean sans Peur ordonnant « de oster les marchés du cimetiere et de tenir les jours de feste ». Qu'allait-on faire? Où donc tiendrait-on les marchés? Aux trois mandements répondirent les trois délibérations des 19 février et 4 avril 1412, et du 13 février 1413, par lesquelles la municipalité déclarait ne point pouvoir obéir aux lettres et tolérer leur « exécution en la forme qui sont... Veu que sest contre les Privilèges » et pour de plus amples explications on envoya à Paris un échevin (2).

Telle fut la contestation de Saint-Etienne et de la ville. Elle nous fournit de nombreux renseignements sur l'emplacement préféré des marchés dijonnais. Nous savons, d'une façon irréfutable, qu'ils se tiennent sur les cimetières de Dijon, et en particulier sur

« vendre enfeur sepmaine ne tenir ouvreur se nest a jour de marchie, ainsi comme estrange ». Bibl. municipale, manusc. n° 446, f° X verso.

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, Fonds de Saint-Etienne, G. 134, f° 140.

(2) Arch. mun., B. 148, f° 128 v°.

les places de Notre-Dame, de Saint-Jehan, Saint-Nicolas et Saint-Michel ; en outre que la police et juridiction du marché du cimetière est disputée à la mairie par Saint-Etienne ; enfin qu'on n'établit point de distinction entre la place publique et le cimetière puisqu'on déclare que les cimetières étaient les plus belles places publiques de Dijon. Ceci est très important, nous le verrons, pour l'histoire de la formation de la ville. Mais quelle était l'étendue approximative de ces cimetières places publiques ? Etaient-ils restreints aux seules places publiques ou présentent-ils une surface beaucoup plus étendue ? Peut-on considérer des fractions entières de la cité comme comprises dans les cimetières ? Voilà des questions qu'il est urgent de nous poser et auxquelles les documents précédents ne répondent que très vaguement. Heureusement nous en trouvons d'autres.

II

Etendue et antiquité des cimetières dijonnais.

Les pérégrinations des prisonniers de la maison du Singe vont nous permettre de retrouver un marché très important, le marché du cimetière de Saint-Etienne, que le mémoire de la municipalité ne nous présentait pas parmi ceux que l'on tenait « sur les plus belles et notables places de la ville », et en même temps nous indiquer l'étendue de ce cimetière.

Il s'agit d'une requête adressée par les magistrats de Dijon à l'évêque de Langres, requête que l'évêque mentionne dans ses grandes lignes avant d'indiquer

quelle réponse il lui fait, le 3 mai 1510 (1). Désireux de soumettre au lecteur une des bases principales de notre future démonstration, nous en reproduisons ici de larges extraits.

Voici ce que disait l'évêque : « Michael (2), dei gratia episcopus dux lingonensis ac par Francie, Universis... etc. Exposuerunt nobis dilecti nostri vicecomes maior et Decuriones insignis oppidi Divionensis *quedam in dicto oppido esse loca que sola popularis fama religiosa testatur*, videlicet vicos seu plateas infra designatas incipiendo a domo defuncti magistri Petri Bonfeal et procedendo per plateam que est ante ecclesias Sancti Stephani et Sancti Medardi et ultra transeundo ante gradus claustri capelle Regie usque ad angulum illius vici qui respicit domum publicam dicti oppidi, vulgo nominatam de Beauchamp, et deinde, volvendo ad sinistram, per vicum illum coherentem capiti capelle, quo itur ad cemiterium domine Mariæ, eundo per illum vicum extra tamen septa dicti cemiterii usque ad locum ubi est domus quondam Christiani Villocart. »

On nous indique qu'il existe à Dijon un vaste terrain qui a la réputation d'être un lieu religieux. Ce lieu de franchise commençait à la maison de Pierre Bonfeal. Le Pierre Bonfeal dont il s'agit ici est le seigneur de Solon, Barges, Fenay, Chevigny, Couchey, Quincey et Echigey, conseiller du duc de Bourgogne en ses conseils et en ses parlements et maître des requêtes de son hôtel,

(1) Arch. mun., C. 1.

(2) Il s'agit de Michel Boudet que Roussel, *Le Diocèse de Langres*, I, p. 118 indique avoir été évêque de 1511 à 1529, et le *Gallia Christiana* de 1512 jusqu'à 1523-1529, tome IV, p. 633 : or notre document est du 3 mai 1510.

qui épousa en 1461 Nicole de Salives, fut maintenu par Louis XI en sa charge d'avocat général au Parlement de Dijon et nommé maître des requêtes de l'hôtel. Il mourut en 1493, nous apprend Palliot, dix-sept ans avant la publication de notre requête (1). Ce Pierre Bonféal peut être considéré comme le premier commentateur de la Coutume de Bourgogne.

Où était située sa maison ?

Nous n'avons pas d'indications précises sur ce point, mais nous croyons qu'en raisonnant un peu, on peut arriver à déterminer approximativement l'emplacement cherché. Cette maison se trouvait certainement en dessous de l'ancienne rue Portelle, plus tard rue des Jésuites, actuellement rue de l'Ecole-de-Droit ; car la requête de la mairie (2) nous apprend que le lieu de franchise empêchait de mener facilement les prisonniers de la maison du Singe (ancien hôtel de ville, actuellement place de la maison Koch, 36, rue Chabot-Charny) au parlement. Or nous savons par les travaux de M. Garnier (3) que l'entrée principale de la maison des Singes se trouvait dans la rue qui fut plus tard la rue des Jésuites. On traversait un long couloir entre deux

(1) Palliot, *Hist. du Parl. de Bourgogne*, p. 331, 334 ; Bouhier, *Histoire des commentateurs de la coutume de Bourgogne*. Dijon, 1742, I, p. 1 et 2. Garnier et Muteau, *Galerie bourguignonne*, Dijon, 1858, I, p. 78, citent en outre parmi les auteurs qui ont parlé de Bonféal : Févret, *De clariss. orat. Burgund. dialogus*, et Perry, *Histoire de Chalon*. Il est fait mention de Pierre Bonféal, dans la *Correspondance de la mairie de Dijon*, publiée par J. Garnier, I, pp. XLVII, LXIII, 133, 135, 137.

(2) Voir *infra*, p. 168.

(3) J. Garnier, les deux premiers hôtels de ville de Dijon. *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. IX, Dijon, Lamarche, 1874-77, p. 1-111.

bâtiments (1), l'un à gauche pour l'auditoire, l'autre à droite pour les chambres du conseil et des comptes. Quant aux prisons, elles étaient au fond, sur le mur même du castrum. Il y avait vraisemblablement une porte qui donnait sur la rue du Petit-Pautet et permettait d'entrer et de sortir directement les prisonniers, pour éviter de leur faire traverser le long couloir qui menait jusqu'à la rue actuelle de l'Ecole-de-Droit. Je ne pense pas qu'on puisse admettre que le lieu de franchise vint barrer la porte principale de l'hôtel de ville. Cela étant, pour ne pas traverser tout le couloir, et sortir les prisonniers directement sur la rue du Petit-Pautet, puis les mener au parlement, il aurait fallu, une fois rue du Petit-Pautet, passer par la rue des Singes, faire quelques pas dans la rue Saint-Etienne (ces deux rues font actuellement partie de la rue Chabot-Charny), de là tourner à gauche par la rue actuelle de l'Ecole-de-Droit et gagner le parlement. On ne le pouvait pas parce que l'emplacement actuel de la rue Chabot-Charny était un lieu de franchise.

Si cette explication est la bonne, la maison de feu Pierre Bonfeal devait se trouver au bas de la rue des Singes, du côté de l'ancienne porte de Varranges, à l'extrémité du castrum, dont le mur est suivi extérieurement par la rue du Pautet à gauche et du Petit-Pautet à droite (2).

(1) *Oper. cit.*, p. 6.

(2) Ce qui nous confirme dans nos inductions, c'est que dans les recherches que nous avons faites dans les liasses des archives de Saint-Etienne, Arch. départ., G. 288, nous trouvons qu'une maison dite de l'Etoile, située entre la voie commune et derrière la maison du Singe, rue du Petit-Pautet, est revendiquée en 1515 précisément

Si nos inductions sont vraies, et nous ne croyons pas nous tromper de beaucoup, le lieu de franchise commençait près de l'ancienne porte de Varranges, il suivait la rue des Singes, la rue Saint-Etienne, comprenait les places qui se trouvaient alors devant les églises de Saint-Médard et Saint-Etienne et sur lesquelles le plan d'Edouard Bredin de 1574 (1) nous montre une croix qui, à elle seule, rendait très vraisemblable l'existence de la franchise et d'un cimetière (2). Au delà de ces places, on était encore sur le terrain religieux, il passe devant les marches de la Sainte-Chapelle et va, nous dit le texte, jusqu'à l'angle de la rue qui regarde le nouvel hôtel de ville de Dijon ou maison de Beauchamps.

De quelle rue parle-t-on ?

Il ne s'agit certainement pas d'une rue qui suivait l'emplacement actuel de la rue Lamonnoye ou du moins du tronçon de la rue Lamonnoye qui va de la place Saint-Etienne jusqu'à la rue Longepierre, car ce

par les héritiers de messire Jean Bonféal. Ceci peut faire conjecturer que la maison des Bonféal n'est pas loin si l'on ajoute qu'en 1555 nous voyons que, rue du Petit-Pautet, l'on parle de l'assencement d'une maison qui tient d'un côté à Me Pierre Bonféal dit Laberbe, « abboutissant par derrière sur les vieux murs du château et par devant sur la rue ». Ce Pierre Bonféal est le petit-fils de Jean Bonféal et le fils de Etienne Bonféal, écuyer, en son vivant demeurant à Dijon. Habite-t-il l'ancienne maison de Jean Bonféal ?

(1) Ce plan est inséré dans la *Cosmographie universelle de Munster*, augmentée par Bellefort. Paris, Sonnius. 2 vol. in-fo, 1575. L'article Dijon a été rédigé par MM. Desbarres, Martin, anciens maires de Dijon et le père Buffet carme — Ce plan a été publié à nouveau dans la *Description générale du duché de Bourgogne* de Courtépée, t. I., p. 220, 2e édit., 1847.

(2) Le concile de Clermont de 1095 (can. 29, 30) attribuait le droit d'asile même aux croix établies le long des chemins.

tronçon ne fut établi que postérieurement à l'année 1589 ; il ne s'agit pas non plus de la rue Longepierre dans sa partie nommée alors rue des Prêtres et rue Derrière-l'Hôtel-de-Ville, car le texte nous dirait que l'on va à droite, *volvendo ad dexteram*, reprendre la rue qui tombe sur la place de l'Hôtel-de-ville. Au lieu de cela, il indique que l'on continue tout droit « *et ultra* » en passant devant les marches de la Sainte-Chapelle. Il ne peut s'agir que d'une rue que l'on voit très bien sur le plan de Bredin (la rue du Cloître) (1), rue qui fait un demi-cercle à droite et va rejoindre la rue Malgré-Toi, plus tard rue du Secret (actuellement prolongement de la rue Longepierre) qui se trouvait vis-à-vis de l'hôtel de ville, et débouchait à droite sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

A gauche le lieu de franchise suit cette rue, passe entre la Sainte-Chapelle et le cimetière Notre-Dame, et se prolonge du côté de la rue au Change, jusqu'à la maison de Chrétien Villocart.

Lorsqu'on examine le trajet indiqué dans notre requête l'on remarque qu'il suit une ligne qui va environ d'une extrémité du castrum à l'autre ; d'une maison qui se trouve vraisemblablement au midi, près du mur du castrum, du côté de la porte de Varranges à une autre maison située au nord, également le long du mur du castrum, le long de la rue Longepierre actuelle. Vrai-

(1) Ce chemin passait en 1360 contre la Sainte-Chapelle, entre l'église et la maison Berteaul Dugrey, mais il était trop étroit pour charroyer et « si fait le grand charroy qui y vay trambler et acrouler la muraille de l'église, l'abbaye le remplace par un autre depuis la maison Rochard Du Chan jusqu'à la grange Richard Clèrrembaut. Arch. dép. de la Côte-d'Or, Fonds de la Sainte-Chapelle, G. 1152.

semblablement le lieu de franchise, les *loca religiosa* comprennent tout l'espace situé entre la ligne précitée et le mur du castrum à l'est.

Cette limite des murs du castrum à l'est se comprend facilement : ce fut celle de l'ancienne paroisse de Saint-Médard ; mais d'où vient l'autre limite, celle qui va du nord au midi ?

Nous croyons que pour l'expliquer il faut se rappeler que le Suzon entrait dans la ville de Dijon au nord et se divisait alors en deux bras : l'un filait directement vers la porte de Varranges (1), l'autre faisait un crochet du côté de Saint-Etienne. Sur son emplacement l'on a retrouvé, en 1810, un coursier de moulin (2). Il allait rejoindre ensuite le premier bras avant sa sortie du castrum. Il est difficile de ne pas croire à la coïncidence des deux limites, et que la limite du cimetière de Saint-Médard ne fut précisément ce second bras du Suzon urbain.

La requête du maire et des échevins nous fait savoir, la tradition nous rapporte que tout cet espace du castrum était un lieu religieux et avait autrefois servi de sépulture chrétienne. Elle évoque le souvenir d'un cimetière qui aurait autrefois compris un bon tiers du castrum.

Cette tradition, la mairie ne la nie pas expressément. Elle ne s'inscrit pas en faux contre elle. Elle la com-

(1) Vallot et Garnier, Rapport sur le cours du Suzon. *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, I (1838-1841), p. 184.

(2) Ibid., p. 184. Si les limites de la franchise de Saint-Etienne sont celles du second bras du Suzon, il faut corriger le plan figuratif annexé au rapport précité.

bat par un certain nombre d'arguments d'à côté dont nous allons de suite juger la valeur.

« Et quamvis nemo viventium unquam viderit vel audierit in eisdem aliquem christiani nominis sepultum fuisse, neque ullo scripto id satis comprobatum hactenus inveniatur : ymmo sunt dicta loca ab immemoriale tempore pro via publica et communi omnibus etiam curruum et equorum transitu ; IN EISQUE ANNONA VENDATUR, MERCIMONIA OMNIUM RERUM ac alia prophana a loco religioso aliena ab antiquo et quotidie tractentur et exerceri soleant. »

Les arguments sont réellement surprenants.

On dit d'abord que personne des vivants n'a jamais vu ni entendu qu'on ait enterré un chrétien dans cet endroit — et que ce n'est prouvé par aucun écrit. Mais alors, qu'est-ce que cette *publica fama* qui atteste tout le contraire, et qui est si forte qu'elle embarrasse les magistrats qui n'osent aller à l'encontre? Il faut que l'on joue sur les mots : on veut dire qu'aucune personne vivante n'a vu ni entendu qu'on ait enterré là un chrétien « de son temps », dans le temps actuel, en 1510 — mais si la mairie avait ajouté « de son temps », on lui aurait répondu que cela n'était pas nécessaire pour qu'un lieu fût religieux, qu'un cimetière ancien, non désaffecté, conservait cette qualité.

Le second argument nous étonne encore davantage.

« Ce qui prouve que l'endroit dont nous parlons n'est pas religieux, continue la mairie, c'est que, de tout temps, ces lieux ont servi de rue publique, ont été traversés par les chars et les chevaux — On y vend du blé et toutes sortes de marchandises, et l'on y accom-

plit une quantité d'actes profanes qu'on ne fait point sur les lieux religieux. »

Voilà l'argument : il vient d'une mairie qui, par trois délibérations rendues un siècle auparavant, avait affirmé que le droit de vendre sur les cimetières était un privilège intangible de la ville ; d'une mairie qui voyait encore toutes les semaines des marchés installés sur les cimetières ! — Il est difficile de croire à la bonne foi des suppliants. Ils sentent tellement le peu de force de leurs prétentions ; ils comprennent tant qu'ils sont dans leur tort, que quand ils veulent faire transférer les prisonniers de l'ancien hôtel de ville, c'est-à-dire de la maison du Singe, au nouvel hôtel de ville ou à la cour du parlement — il leur faut faire des détours considérables pour éviter le lieu de franchise.

« Licet etiam immunitas dictorum locorum plurimum res publicæ officiant, cum, ut ipsi dicunt, in eis sunt vie publice per quas rei possunt facilius deduci ex carcere quem domum symie appellant ad domum rei publice dicti oppidi etiam ad suppremam parlementi curiam, quod nisi cum magno labore et incommodo per alios quam suprascriptos vicos fieri non potest. Nichillominus ita ecclesiaticam venerari auctoritatem pro ratione *ex antiquo maiorum exemplo* sibi instituerunt, ut laborem et dispendia hactenus maluerunt suffere, a vicis et plateis predictis pie abstinendo, et *religiosam immunitatem relinquere illesam* donec ducendi et reducendi reos transeuntes tamen et sine mora per dicta loca a nobis petiissent et obtinuissent facultatem, sine qua *creditam pie* et si non satis comprobatam immunitatem nunquam violarent. — Ea de re humiliter sup-

plicantes ut, consideratis omnibus suprascriptis, utilitati rei publice consului. Et gratiam eis impartiendo permittere et concedere velimus eisdem solum transitum et facultatem deducendi reos per predictos vicos sine aliqua mora, *salva in locis predictis quacumque alia immunitate*, graciam et auctoritatem nostram super hoc implorando. »

En finissant leur requête, les maire et échevins avaient déclaré à l'évêque, qu'à l'exemple de leurs prédécesseurs, et pour respecter une immunité qui, si elle n'était pas complètement prouvée, était du moins une tradition pieuse, ils se sont abstenus de faire passer sur elle leurs prisonniers. — Ils demandaient non pas la suppression de l'immunité, mais simplement la permission de faire passer leurs prisonniers.

C'était, au fond, reconnaître l'existence de l'immunité. On la laissera subsister, on ne demande qu'un droit de passage.

L'évêque de Langres se laissa toucher par une supplique aussi révérente. Il nomma comme commissaire chargé d'examiner la gestion Nicolas Gautherot, son scelleur de Dijon. Sur un rapport favorable, l'évêque consentit à faire droit à la demande de la ville, en lui accordant le passage pour une durée de dix ans. C'était une faveur. Elle ne devait pas nuire à l'immunité.

« Justis tamen ad hoc ut nos inclinantibus causis, et maxime ponderata necessitate per supplicantes nobis proposita, eisdem ut usque ad decem annos et non ultra *per dicta loca que religiosa pie creduntur* ex domo symie ad domum publicam et ad curiam parlamenti vel alio loco reos traducere et reducere valeant toleramus.

Solum tamen transitum pro traductione reorum et *absque morosa cunctatione promittentes, captione tamen aut extractione cuiuscumque persone nondum in manibus justicie existentes et continuo detente sed ibidem immunitatem implorantes, atque alio quocumque facto immunitati ecclesiastice contrario*, penitus intradictis ipsos etiam supplicantes per onmipotentis dei et ecclesie sponse ejus honorem movemus ut hac tolerantia pro sua necessitate sic poterit ab ecclesiis et cimiteriis domini Stephani, sancti Medardi, capelle regie sacratissimæ virginis Mariæ se reverentie elongare audeant. Preterea speramus aliquid melioris remedii adeo conferendum *salvo in omnibus jure immunitatis ecclesiastice* in nullomodo per predicta preiudicare intendemus. Dato in castro nostro de Gurgeyo, die tertia mensis maii, anno domini millesimo quingentesimo decimo (1).

On pourra passer désormais à travers les cimetières de Saint-Etienne, de Saint-Médard, de la Sainte-Chapelle et de Notre-Dame *salvo in omnibus jure immunitatis ecclesiastice.*

Nous verrons le cas que la ville fit de cette immunité qu'elle reconnaissait tacitement en demandant la dispense de l'évêque. Nous verrons qu'elle la détruisit si complètement que des savants comme M. Garnier ont cru qu'elle n'avait jamais existé et que toute la lutte entreprise entre les églises et la mairie pour la justice marquait une série d'empiètements des églises faits à l'encontre du droit municipal. La vérité est qu'il en fut tout autrement : c'est la municipalité qui

(1) Arch. mun., C. 1 (3 mai 1510).

a envahi ; ce sont les églises qui furent dépouillées (1). En attendant la démonstration que nous espérons pouvoir faire d'une façon plus complète de ce point, nous signalons ici la grande étendue du cimetière de Saint-Etienne. Il comprend, comme nous l'avons déjà dit, un bon tiers du castrum. Dès lors il nous est permis de croire que les autres cimetières extra-muraux, qui avaient à l'origine un champ beaucoup plus vaste et plus libre autour d'eux, devaient être également considérables et probablement même se toucher. La chose est certaine pour Saint-Bénigne. Nous savons d'une façon précise non seulement que le cimetière comprenait au XIe siècle l'endroit sur lequel s'élevaient les églises de Saint-Philibert et de Saint-Jean mais qu'il allait jusqu'à la rive droite du vieux Suzon (2), limite qu'avait encore au XIe siècle l'immunité de Saint-Bénigne et qu'elle tenta même de dépasser.

Quant aux cimetières de Saint-Michel et de Notre-Dame ils se touchent presque encore au XVe siècle, ils ne devaient faire qu'un au Xe, le fait nous semble certain (3). Il n'est même pas improbable que ce cime-

(1) C'était du reste fatal et à un certain moment de leur histoire les immunités ecclésiastiques et leur asile présentèrent plus d'inconvénients que d'avantages.

(2) La limite du Suzon est indiquée dans la confirmation de la libertas du cloître donnée en 1015 ou 1018 par le roi Robert, confirmée en 1045 puis en 1066 par le duc Robert Ier (Dom Plancher, I, preuves, n° 36, 39). Petit, *Hist. des ducs*, I, n° 6, p. 347, puis par une première charte de Hugues Ier en 1073 ou 1075 (Dom Plancher, I, n° 41). Arch. dép., Fonds de Saint-Bénigne, cartulaire, f° 30, Dom Plancher, I, preuves, XLI. Voir aussi les bulles des papes Grégoire VII de 1078, Honorius II de 1129, Lucius III de 1184. Arch. dép., chartrier de Saint-Bénigne, privilèges des papes.

(3) On ne voit pas pourquoi Saint-Bénigne aurait eu seul le privi-

tière entourant le castrum pour une grande partie se soit prolongé jusqu'à l'emplacement où s'élevèrent au XIIe siècle les paroisses de Saint-Pierre et même de Saint-Nicolas (1). Il ne serait pas de la sorte sensiblement plus grand que le cimetière de Saint-Bénigne. Vers les Xe et XIe siècles, probablement en partie sous l'influence des invasions normandes, s'est adjoint à ces cimetières extramuraux, le grand cimetière intra-mural de Saint-Etienne que nous venons de délimiter (2). Son succès auprès des Dijonnais fut tel, qu'au milieu du XIe siècle, il est devenu une pomme de discorde entre les abbayes de Saint-Etienne et de Saint-Bénigne.

Ces immenses cimetières, ceux surtout du dehors, nous paraissent provenir de la fusion de deux conceptions différentes : la conception antique de la sépulture isolée et la conception chrétienne de la sépulture collective.

Chez les anciens, il n'existait pas de cimetières, à proprement parler : on enterrait les morts autour de la ville, le long des routes de préférence. Les divers travaux faits, au hasard, autour de Dijon, ont révélé des sépultures non seulement à l'est, tout le long de la

lège du grand cimetière, alors que le cimetière (de Saint-Etienne) a une antiquité aussi grande et qu'il n'y a aucun motif de croire que sa clientèle était moins nombreuse.

(1) C'est peut-être pour ce motif que Geoffroy, évêque de Langres, 1153, prétendait que la nouvelle enceinte qui enfermait les paroisses dont nous parlons était bâtie sur sa terre. Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, I, pr., p. 48 ; *Gall. christ.*, IV, col. 443. Fyot, *Hist. de l'église Saint-Etienne*, p. 8, 9.

(2) L'abbé Chenevet dans Courtépée, I, p. 432, remarque que les cimetières ne pénétrèrent pas dans les villes avant les VIIIe et IXe siècles.

voie d'Agrippa près du parc (1), du boulevard Carnot (2), de Montmusard (3), des Argentières (4), des Petites Roches (5), des Lentillières (6), etc., mais encore sur l'emplacement futur de Saint-Pierre, dans la rue du Vieux-Collège, près de Saint-Michel (7), au nord-ouest de la ville près du boulevard Victor-Hugo (8), au nord-est du côté de la place Saint-Nicolas (9), à l'ouest, du côté de Saint-Bénigne et de l'ancienne fontaine Renie (10), etc., etc. En réalité c'est une poussière de sépultures répandue le long des routes tout autour de Dijon, ce n'est pas un cimetière, et les savants dijonnais qui avaient essayé de tracer l'aire du cimetière antique de Dijon ont dû renoncer à leur entreprise. Ils lui trouvaient au début une longueur de 1700 mètres depuis les abords du parc au midi (11) jusqu'à l'extrémité de Montmusard au Nord ! Encore leur calcul était-il imparfait, car il leur aurait fallu étendre de beaucoup le champ funèbre au nord et au sud. Au Nord l'on a découvert des sépultures jusqu'à la cha-

(1) *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, XII, 28 ; X, p. LXXXIII ; VIII, p. 16-19 ; I, p. 28 ; VII, p. 70, 100, 137, 139.
(2) Ibid., VII, p. 136.
(3) Ibid., I, p. 28.
(4) Ibid., IX, p. 101.
(5) Ibid., X, p. 36-70.
(6) Ibid., X, p. 70.
(7) Ibid., XII, p. 28.
(8) Ibid , X, p. 36.
(9) Ibid., III, pp. 11, 12.
(10) Ibid., I, p. 28, X, p. 70.
(11) C'était le calcul de M. Lory, *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, VII, pp. 70, 100, 157. L'abbé Chomton, *Hist. de l'église Saint-Bénigne*, p. 45, admet aussi un cimetière païen de deux kilomètres.

pelle Saint-Martin (1), au sud il y en a le long des routes qui vont jusqu'à Auxonne et Saint-Jean-de-Losne (2). Où s'arrêter, où finir (3) ? sans cesse de nouvelles fouilles allongeaient, étendaient, enflaient ce cimetière gigantesque.

Toute autre était la conception du cimetière chrétien, telle du moins qu'elle se manifeste dès les environs du IVe siècle (4). L'honneur qu'on rend aux martyrs, la puissance qu'on leur attribue auprès de Dieu sont tels qu'on désire être enterré dans leur voisinage (5). Ils intercéderont le jour du grand réveil pour ceux qui se trouveront à leurs côtés, et même ceux-ci participent déjà aux prières et aux sacrifices qui se font dans les basiliques des martyrs pour tous les morts. Dès lors les fidèles s'efforcent d'être enterrés auprès de l'église ou de la chapelle où repose le saint, dans l'atrium fermé qui entoure l'église.

Un décret de Clotaire II vers 595, dans son chapitre 13 (6), décida que, lorsque les atria des églises ne seraient point fermées, l'on considérerait comme leur

(1) On y trouve des sépultures barbares, *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, V, 250.

(2) Ibid., VI, p. 44 (Mignard).

(3) M. Lory calculait que les sépultures des Lentillières étaient à 800 mètres de la voie romaine, Ibid., X, p. 70.

(4) Sur ces cimetières, Chomton, *Hist de l'église Saint-Bénigne*, p. 9, qui place leur origine au IIIe siècle.

(5) Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'église touchant les bénéfices et les bénéficiers*. Paris, 1679, t. I, p. 66 et p. 177.

(6) Decretio Chlotarii Regis, c. XIII. Nullus latronem vel quemlibet culpabilem, sicut summis Episcopis convenit, de atrio ecclesiae trahere praesumat. Quod si sunt Ecclesiae quibus atria clausa non sint, ab utraque parte parietum terre spatium arpennis pro atrio observetur, Baluze, *Capitularia Reg. Franc.*, I, col. 21.

tenant lieu un arpent de terre pris de chaque côté de l'église, ces deux arpents devinrent bientôt un cimetière, et ces cimetières débordèrent vite les deux arpents.

C'était d'autant plus inévitable que les cimetières se trouvant beaucoup trop étroits, l'on était obligé de mettre les cercueils les uns sur les autres. Près de Saint-Etienne, on a trouvé, sous la maison située au n° 6 de la place Saint-Michel, jusqu'à cinq couches d'inhumations (1). A Saint-Bénigne on a rencontré des corps superposés jusqu'à six mètres de profondeur (2). Il y avait là un inconvénient : les corps se mélangeaient, une effroyable confusion régnait dans les charniers. Aussi des conciles dont on ne peut méconnaitre l'importance, au point de vue bourguignon, intervinrent. Le concile d'Auxerre (573-603) défendait dans son canon 14 « mortuum super mortuum mitti » (3), et le concile de Mâcon de 585, can. 17, ordonnait que « superimposita corpora de eisdem tumulis reiacentur » (4).

Sans doute on dut chercher à tourner la prohibition des conciles en établissant des séparations bien nettes entre les diverses sépultures. A Saint-Bénigne, on trouve trois couches de sépultures : au fond des cercueils en grès, au-dessus des cercueils en maçonnerie,

(1) M. Lory, qui a examiné ces sépultures, fixait leur date au viiᵉ siècle, *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, XII, p. 28.

(2) *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, X, p. 70. Cf. I, p. 28. XII, p. 92.

(3) *Monum. Germ. hist. L., Concilia.* etc. Maassen, 1893, p. 181.

(4) *Monum. Germ. hist.*, ibid., p. 171.

enfin des cercueils en pierre d'Asnières (1). Mais il est difficile de croire que les pauvres gens aient pu subvenir aux frais de pareilles sépultures, ils se faisaient enterrer dans les environs du pourpris de l'église et les idées païennes qui considéraient comme *res religiosa* (2) tout endroit où se trouvait un cadavre, aidant, on en arriva à reconnaître la qualité de cimetière à tout l'espace de terrain sur lequel la tradition affirmait qu'il y avait eu des sépultures.

L'on se trouva dès lors en présence des vastes cimetières du moyen âge si favorables, nous le verrons, au développement de l'immunité ecclésiastique et dont les cimetières dijonnais offrent un exemple remarquable (3).

C'est sur ces immenses cimetières que se tenaient déjà, au IXe siècle, aux portes du castrum les foires et marchés de Dijon, à l'époque où la charte de 863 nous

(1) M. Garnier fait remonter les premières couches à l'apparition du christianisme en Bourgogne, *Mémoires*, X, p. 70.

(2) Gaius, II, 6.

(3) Dans les auteurs ecclésiastiques, le mot cimetière ne désigne pas seulement les vrais cimetières mais les terres qui environnaient les églises et qui leur étaient contiguës.

Lenain de Tillemont, *Hist. des emper. rom.*, t. III, p. 282 et 283. Chorier, *Hist. du Dauphiné*, t. II, p. 47. Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'église concernant les bénéfices et les bénéficiers*, Paris, 1679. A l'époque actuelle, les voyageurs sont encore étonnés de l'immense étendue des cimetières chez les Orientaux. Pour la Tunisie, voir Guy de Maupassant, *la Vie errante*, 23e édit., Paris, Ollendorff, 1898, p. 193.

Au moyen âge l'immense étendue des cimetières de la Bretagne et les profits qu'ils engendrent, outre le droit d'asile et l'immunité, sont signalés par de Beaurepaire, *Bibl. de l'école des Chartes* (1854), p. 165. Sur les cimetières de Normandie et les droits qu'on y trouve *Summa de legibus Normann.*, ch. XXII, § 7, 8 ; XXXI, § 1.

révèle pour la première fois leur existence, et nous pensons qu'ils y étaient depuis longtemps.

Mais en faisant cette affirmation, il semble que nous perdions tout point d'appui sur les textes et que nous nous exposions témérairement à une grave objection.

III

Les faux de Saint-Bénigne.

L'objection la voici :

Les auteurs (1), qui se sont occupés des origines de Dijon, indiquent souvent que, primitivement, la ville

(1) Dom Plancher, *Hist. de B.*, I, p. 40, 321, fait allusion à la véracité des bulles mais ne parle pas du cimetière. Girault, *Essais historiques et bibiographiques sur Dijon*, Dijon, 1814, p. 124, se contente de dire que Saint-Philibert « est l'ancien cimetière de Dijon ». Cf. p. 41-43. Chevenet dans Courtépée, I, p. 433, pourtant favorable à Saint-Etienne, soutient simplement que le pape Sergius, en l'an 697, avait décidé « que le cimetière (de Saint-Bénigne) appartiendrait en commun aux deux églises » et que, par la suite, Saint-Bénigne s'en empara : « On sait qu'au préjudice de cette bulle, le terrain de ce cimetière appartint dans la suite en son entier à l'abbaye de Saint-Bénigne sans qu'il soit possible d'en fixer une époque ni de dire comment et à quel titre se fit ce changement ». Il ne suppose donc pas qu'il y avait un cimetière autre que celui de Saint-Bénigne. Chabeuf, *Dijon, monuments et souvenirs*, 1894, p. 19, dit en parlant de Saint-Bénigne : « là était le baptistère de Saint-Jean et le cimetière des fidèles ». Garnier dans son étude sur le Suzon, parue dans les *Mémoires de la com. des ant. de la Côte-d'Or*, II, p. 184, ne met en doute ni la lettre de Sergius ni le témoignage de la chronique de Saint-Bénigne. Dans les *Chartes de communes*, I, p. 8, note 6, il déclare que le cimetière de Saint-Bénigne était, « avant l'établissement des paroisses, le cimetière général de la ville ». Dans le même sens l'auteur de l'article *les Cimetières de Dijon*, dans le *Progrès de la Côte-d'Or*, du 1er juillet 1885.

n'avait qu'un seul cimetière, le cimetière de Saint-Bénigne. S'il en avait été ainsi nous ne pourrions prétendre que le marché de Saint-Etienne se tenait sur le cimetière de cette église au IXe siècle, et auparavant, puisque Saint-Etienne n'aurait eu un cimetière qu'assez tard, vers le Xe ou XIe siècle.

A notre avis l'opinion commune est inexacte.

Elle repose uniquement sur l'affirmation de la chronique de Saint-Bénigne, affirmation que la démonstration récente et péremptoire des faux de Saint-Bénigne nous permet de suspecter.

Cette histoire des faux de Saint-Bénigne est maintenant bien connue. La chronique de Saint-Bénigne raconte que saint Grégoire de Langres au VIe siècle, dans une disposition confirmée par les papes Jean III (560-574) et Benoît I (574-578), puis par Sergius Ier (687), avait donné à l'abbaye de Saint Bénigne le cimetière dit de Saint-Bénigne. En outre la chronique nous donnait une copie de ces bulles du pape Jean et du pape Sergius (1).

Des bulles du VIe et du VIIe siècle ne se rencontrent pas communément — aussi pendant longtemps des auteurs considérables de traités de diplomatique, comme Mabillon, Maffei, Bréquigny, Marini, etc., citèrent nos bulles et les admirent comme vraies.

Des doutes survinrent toutefois qui furent exprimés par Jaffé et par Léopold Delisle (2). On remarquait que, dans les deux documents, la date de l'indiction

(1) *Chronique de Saint-Bénigne*, édit. Bougaud, *Analecta divionensia*, 1875, in-8°, p. 63.

(2) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6e série, t. III, pp. 455-466.

était fausse ; que les pièces étaient expédiées par un bibliothécaire et datées de l'année du pontificat, usages de la chancellerie pontificale qu'on ne rencontre qu'au IXe et au Xe siècle et non au VIe ; enfin que les documents contenaient la formule « salutem et apostolicam benedictionem », formule qui n'apparait qu'au XIe siècle.

A ces indices probants l'on peut adjoindre maintenant la preuve décisive qui nous a été donnée par les savantes recherches du regretté M. Guignard et de M. Léopold Delisle (1). Ils ont retrouvé les fragments des originaux mêmes des fameuses bulles du VIe et VIIe siècle, fragments que pendant longtemps l'abbaye avait conservés précieusement — et ils ont constaté que ces deux bulles avaient été écrites par un faussaire au verso d'une charte de l'année 995, charte par laquelle le pape Jean XVI donnait à l'abbé Guillaume de Saint-Bénigne l'administration de l'abbaye de Bèze.

La conclusion tirée par M. Delisle était que les faux avaient été commis dans le courant du XIe siècle.

Nous pensons qu'on peut aller plus loin et fixer, d'une façon plus précise, non seulement la date du faux mais encore les événements à propos desquels il a été commis. L'on verra que cette constatation ne manque point d'intérêt et touche directement à notre sujet.

La date du faux peut être établie à une année près, croyons-nous, par les considérations suivantes :

Ce faux n'a certainement pas été perpétré à l'époque de l'abbé Guillaume : cet abbé avait besoin de la

(1) L. Delisle, Les Bulles sur papyrus de l'abbaye de Saint-Bénigne conservées à Ashburham-palace et à Dijon. *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, pp. 37-52.

charte de 995 pour justifier ses pouvoirs sur l'abbaye de Bèze. Il est donc certainement postérieur à 1028, date de la mort de l'abbé Guillaume. Il est également postérieur à l'année 1032, moment où l'abbaye de Saint-Bénigne abandonna le gouvernement de Bèze (1). Cet abandon n'eut pas lieu sans luttes : la chronique de Bèze accuse même les religieux de Saint-Bénigne d'avoir emporté le mobilier et d'avoir pillé la bibliothèque de l'abbaye en la quittant. Il n'est pas vraisemblable qu'avant l'abandon de Bèze, l'on ait sacrifié, pour fabriquer des faux, la première charte qui justifiait l'administration de cette abbaye par Saint-Bénigne.

Pour ces raisons qui nous semblent solides, nous pensons donc que les fausses bulles ont été confectionnées postérieurement à l'année 1032.

D'un autre côté le faux est certainement antérieur à la rédaction de la chronique de Saint-Bénigne qui cite les chartes de Jean et de Sergius. Cette chronique rédigée au temps de Joannellinus, abbé de Saint-Bénigne (2), s'arrête en 1052, date de la mort d'Halinard. Nous avons jusqu'ici comme dates extrêmes 1032 et 1052.

Allons plus loin.

L'on trouvait dans un vieux cartulaire de Saint-Bénigne (3) une lettre sans date adressée par un nommé « H. humilis abbas potestatis sancti Benigni » au pape

(1) C'est également l'opinion de Léopold Delisle, *loc. cit.*, p. 52.

(2) *Ch. de Saint-Bénigne*, édit. Garnier et Bougaud, p. 158.

(3) Cité par Fyot, preuves, p. 394. Pérard, P., p. 187. Il y a une deuxième lettre citée par Pérard, p. 187-188, qui confirme qu'il s'agit de l'installation du cimetière dans la ville.

Jean. Dans ce document qui nous est conservé par Fyot et Pérard, il est dit :

Vicinos nostros canonicos (S. Stephani) monasticum honorem inhiantes (convoitant) surripere auctoritatis vestræ Celsitudinem, Pater, velle quatinus accepta a vobis licentia cimeterium nostrum ad se transferant in castellum... Scitis autem quod ii, qui antiquam Patrum constitutionem mutare volunt, non quæ Dei sed quæ sua sunt, quærunt.

Ce document émane d'un abbé H. Cet abbé ne peut être que l'abbé Halinard (1) qui succéda à Guillaume en 1028 et qui, devenu plus tard archevêque de Lyon, en 1046, gouverna Saint-Bénigne jusqu'à sa mort survenue l'année 1052. Pendant cette période nous rencontrons un pape Jean, le pape Jean XIX dont l'avènement remonte à 1024, et qui occupa le Saint-Siège jusqu'en 1033 (2).

Par conséquent la lettre en question doit être placée entre les années 1028, date de l'entrée en fonctions d'Halinard, et l'an 1033, époque de la mort de Jean XIX.

En comparant cette lettre d'Halinard à celle de Sergius nous trouvons des ressemblances frappantes.

Charte d'Halinard	*Charte de Sergius*
« Vicinos nostros canonicos... cymeterium nostrum ad se transferant in castellum. »	« Clericos jam dicti Castri ad se nostrum cymiterium transferre conari. »

(1) C'est également l'opinion de l'abbé Chomton, *Hist. de l'église Saint-Bénigne de Dijon*, Dijon, 1900, p. 131.

(2) Nous écartons l'antipape Jean XX (1045 à 1046) pour plusieurs raisons; il n'a régné qu'un temps très court et n'a pas été reconnu.

De plus dans la lettre d'Halinard on fait allusion à d'anciennes concessions de Saint-Bénigne.

Cum veram antiquitatem noverit, destituere non dubitet.

Scitis... quod ii qui antiquam Patrum constitutionem mutare volunt, non quæ Dei, sed quæ sua sunt, quærunt.

Cette « antiquitatem », cette « antiquam Patrum constitutionem » ne peuvent se rapporter, dans l'esprit d'Halinard, à une bulle récente (1). Il est très vraisemblable que l'abbé désignait, de la sorte, la pseudo-lettre de Sergius, qu'il avait peut-être sous les yeux en écrivant : c'est du moins une hypothèse qu'autorisent les similitudes des phrases relevées plus haut.

La conclusion que nous tirons de tout ceci : c'est que les faux de Saint-Bénigne ont été fabriqués certainement entre 1032 et 1052 et très probablement entre 1032, date de l'abandon de Bèze et l'an 1033, date de la lettre sus-dite, probablement peu de temps avant la mort de Jean XIX.

Ces indications sont utiles et pour l'étude de la genèse des faux et pour l'histoire des marchés. Elles nous font comprendre d'abord comment la chronique de Saint-Bénigne est arrivée à prétendre qu'il n'y avait qu'un cimetière à Dijon. — C'est une conjecture que je présente, mais je la crois très plausible.

L'abbé Guillaume avait fait entreprendre de grands travaux de réédification à Saint-Bénigne. Ces travaux amenèrent l'exhumation d'une grande quantité de tombes anciennes qui prouvaient aux moines que le

(1) Par exemple celle de l'an 1012 du pape Benoît VIII. Arch. dép. H, Chartier de Saint-Bénigne, Privilèges des papes.

lieu était depuis longtemps un cimetière. De là à prétendre que c'était le seul cimetière de la ville il n'y avait qu'un pas. On s'appuyait sur les anciens canons de l'église qui, n'admettant qu'un autel dans une ville, devaient aussi n'admettre qu'un cimetière. Saint-Bénigne était donc l'unique cimetière de Dijon ; s'il y en avait d'autres, ce ne pouvait être que par usurpation. On ne remarquait pas que Saint-Bénigne n'était pas dans l'enceinte de la ville et que, si l'on avait creusé autour de Saint-Michel, on aurait trouvé des sépultures aussi anciennes que celles de Saint-Bénigne ; qu'enfin les canons n'étaient pas toujours observés. Ce fut vraisemblablement sous l'influence de ces idées et pour venger le droit, soi-disant méconnu, de son abbaye, qu'un moine moins scrupuleux que les autres fabriqua les faux dont nous parlons.

Pour ce moine, quel pouvait avoir été le fondateur de l'ancien cimetière de la ville? A s'en tenir à la tradition chrétienne locale, ce ne pouvait être que saint Grégoire de Langres qui, d'après Grégoire de Tours, avait le premier élevé un édifice en l'honneur de saint Bénigne. Cet établissement d'un cimetière devait avoir été ratifié par les papes. Les noms de ces papes étaient tout indiqués : en 1032 venaient de se succéder sur la chaire de saint Pierre les papes Sergius IV (1009-1014) et Jean XIX (1024-1033) ; or précisément, à la fin du VIIe siècle, pendant la vie de saint Grégoire de Langres, on trouvait également un pape Sergius et un pape Jean: Jean V (685-686) et Sergius Ier (687-701). La tentation était grande d'invoquer, de préférence, leurs noms et de faire ressortir la miraculeuse coïncidence (1).

(1) Cette idée est indiquée par M. Léopold Delisle, *oper. citat.*

Le soin tout particulier avec lequel la chronique, qui reproduit les faux, dès son début nous affirme que Saint-Bénigne était le lieu de la « sepultura sanctorum (1) » et Saint-Jean le baptistère; que saint Grégoire de Langres, en y transférant le corps du martyr, décida que ce cymetière ne souffrirait point de concurrence, « constituit que ut hoc solum esset generale cimiterium », se comprend dès lors. L'indication que, déjà au moment de Sergius Ier, les moines du castrum cherchaient à empiéter sur les droits de Saint-Bénigne, continue la transposition au VIIe siècle de la situation du XIe.

Nous croyons pouvoir suivre de la sorte la genèse du faux. Les travaux entrepris à Saint-Bénigne par l'abbé Guillaume ont convaincu les moines de l'ancienneté de leurs droits (2). Les titres constatant la concession ont, dans leur idée, probablement péri lors des pillages des Normands, quand l'abbaye fut incendiée, et que l'on transporta le corps du saint dans le castrum. — Or justement l'on avait besoin de ces titres pour lutter contre les prétentions de Saint-Etienne. Si on les rétablissait ? Combien de faux du haut moyen âge ne pourraient alléguer autant de circonstances atténuantes (3)!

(1) Quia igitur de sepultura sanctorum pauca prelibavimus, dicendum nobis est, *propter aliquorum presumptuosam calumniam* quomodo antiquitus cimiterium habitatorum huius oppidi constiterit. *Chr. de Saint-Bénigne*, éd. Garnier et Bougaud, p. 11.

(2) Quod testatur multitudo vasorum per illam planiciem longe lateque creberrime positorum. *Chr. de Saint-Bénigne*, éd. Garnier et Bougaud, p. 14.

(3) Il va sans dire que l'on n'entend nullement approuver le procédé. Mais le cas psychologique intéressant de déformation morale,

L'on ne peut donc pas nous opposer l'indication de la chronique de Saint-Bénigne pour prétendre qu'il n'y avait qu'un cimetière, celui de Saint-Bénigne, et que, par conséquent, l'abbaye de Saint-Etienne ne pouvait avoir un marché spécial sur un cimetière à elle propre.

Il y a plus. La querelle entre Saint-Etienne et Saint-Bénigne sur le cimetière semble avoir traîné assez longtemps. Une bulle de 1078, qui confirme l'immunité de Saint-Bénigne (1), indique comme limite le torrent du Suzon « qui castri Sanctique causam dividit ». Sur le verso de la bulle un scribe indique qu'elle interdit de troubler le monastère dans la possession de son cimetière. En réalité cette bulle de 1078 ne se prononce pas et ne fait pas allusion aux fameuses bulles fausses des papes Jean et Sergius. Nous ne les voyons indiquées que par des bulles de 1129 et de 1184 qui décident de maintenir l'abbaye de Saint-Bénigne dans les droits concédés « à predecessoribus nostris Sergii, Johanni et Alexandro de cimiterio vel de aliis » (2). Or, si nous ob-

soulevé par le faux, n'est vraiment posé que quand le faussaire s'imagine être dans son bon droit et venir au secours d'une cause juste. Tel me paraît avoir été le cas de celui de Saint-Bénigne. On sait que ces faux sont fort fréquents aux xe et xie siècles. Les nombreux scribes italiens ramenés d'Italie par l'abbé Guillaume ont peut-être vu dans la confection de nos documents une occasion d'exercer leurs talents. N'oublions pas d'ailleurs, que l'on est à une époque de moralité grossière : la fin semble justifier les moyens — et que le procès est encore au xie siècle un combat où la ruse est admise. — Je ne suis pas d'ailleurs bien convaincu par le plaidoyer de l'abbé Chomton, *Hist. de Saint-Bénigne*, p. 131, 132, en faveur d'Halinard.

(1) Pérard, p. 103, et Arch. dép. de la Côte-d'Or, H., carton de Saint-Bénigne, privilèges des papes.

(2) Arch. dép. de la Côte-d'Or, H., fonds de Saint-Bénigne, pri-

servons toutes ces dates, nous ne pouvons qu'être frappés de ce fait, qu'en même temps qu'ils fabriquent des faux et réclament des bulles nouvelles, les religieux de Saint-Bénigne sont en contestation avec les chanoines de Saint-Etienne au sujet des marchés, et que même, vers la fin du xie siècle (1), ils faillirent triompher et faire établir le marché sur leur territoire. Le parallélisme de la contestation sur le cimetière et de la contestation sur le marché n'est nullement fortuit. Nous croyons l'avoir suffisamment démontré plus haut (2). En luttant pour le cimetière les abbayes luttaient également pour le marché.

La conclusion de notre examen est que l'on ne peut faire aucun fonds de l'affirmation de la Chronique de Saint-Bénigne qu'il n'y avait qu'un cimetière à Dijon, celui de Saint-Bénigne.

Nous croyons au contraire, et des découvertes archéologiques, déjà anciennes, confirment péremptoirement notre opinion, qu'il y avait au ixe siècle et même bien auparavant (3) un cimetière autour de

vilèges des papes. Ces bulles mériteraient aussi un examen sérieux au point de vue de l'authenticité. Il est probable que jusqu'à cette époque ou les moines n'avaient pas osé se servir de leurs faux diplômes ou ils n'avaient pas vu accueillir ceux-ci à Rome.

(1) Cette contestation nous est prouvée par une charte que l'on peut dater entre 1085-1110. M. Petit de Vausse la place vers 1103. Arch. dép. de la Côte-d'Or, fonds de Saint-Bénigne, carton 20, copie du xviiie siècle ; Pérard, *Rec. de pièces*, p. 208, 209 ; Petit de Vausse, *Hist. des ducs de Bourg.*, t. I, p. 275 et preuves, n° 119.

(2) Dans le même sens, Collette, *oper. cit.*, p. 22, 23.

(3) Les fouilles faites sous la maison, située place Saint-Michel, n° 6, montrèrent de nombreuses sépultures. Il y avait cinq couches d'inhumations. — Tous les corps étaient orientés, les plus enfoncés à trois mètres sous le sol. Aucun objet mobilier n'était dans les cer-

Saint-Michel, aussi bien qu'autour de Saint-Bénigne. Tout nous porte à croire que déjà, sur ces cimetières, se tenaient les marchés.

Il faut maintenant en donner la raison, et expliquer le motif de cette prédilection macabre des commerçants du moyen âge.

IV

La franchise des anciens cimetières dijonnais et son rôle

Il faut remarquer, tout de suite, que la tenue des marchés sur le cimetière n'excitait pas dans les anciens temps les mêmes sentiments qu'aujourd'hui. Le moyen âge envisageait la mort d'une façon paisible. La méditation lui en était familière. Il ne craignait pas par ses monuments, par ses sculptures, par ses gothiques inscriptions de rappeler sans cesse aux yeux que l'homme est périssable. Dans la pensée de la fin inévitable et de la préparation qu'elle impose, l'église trouvait un thème inépuisable de prédications (1). Nul ne s'en effrayait outre mesure : à cette époque fervente, pour tous, la mort n'était qu'un sommeil. Contre le voisinage des tombes rien donc ne luttait, ni la religion — au contraire, — ni la science avec des préceptes d'hygiène alors fort négligée, ni les philosophies

cueils. M. Lory fait remonter ces sépultures au VIIe siècle. *Mém. de la commis. des antiq. de la Côte-d'Or*, XII, p. 28 et *supra*, p. 177.

(1) L'effet produit était encore plus grand quand la chaire était dressée dans le champ funèbre lui-même, et que le prédicateur parlait en face des tombes : comme il le fit, en 1444, sur le cimetière Saint-Médard. Arch. dép. de la Côte-d'Or, G., 134, fo 481.

de la vie brève sans lendemain. Dès lors, quoi d'étonnant à ce qu'on ait vécu tout simplement sur les domaines des trépassés, associant en quelque sorte les défunts aux prières, aux joies et au commerce du présent (1).

Ces considérations de sentiment ont leur valeur; nous ne les pensons pas décisives : il y a toujours eu, en dépit de la bonhomie de la foi, des personnes qui se sont scandalisées de voir les vendeurs dans les lieux saints, et qui auraient volontiers repris, pour les en chasser, les fouets de Jésus (2). Si l'on s'est installé sur les cimetières, ce n'est pas pour l'appétit de l'endroit : c'est parce qu'on y avait un double intérêt, intérêt économique, intérêt juridique surtout.

C'est au temple que va la foule et, par conséquent, le client. C'est là qu'on doit s'installer si l'on veut la trouver à des époques où toutes les solennités étaient des solennités religieuses. Les marchés auront donc lieu le dimanche et les foires les jours de fête : le jour de la Toussaint, de la fête de saint Bénigne à Dijon, où le culte gaulois des morts avait laissé des traces profondes. Plus tard on les rencontre aux fêtes de

(1) Sans qu'il soit dans notre intention de relever ici tout l'intérêt que de telles constatations peuvent avoir pour la connaissance exacte de l'âme et du tempérament d'un pays, ne peut-on pas dire que certaines tendances à l'indifférence pratique, telle façon critique de considérer les choses et de se demander à quoi bon l'action, ont été développées, peut-être à l'extrême, par cette contemplation si prolongée du cimetière — ainsi d'ailleurs qu'un sens rassis et calme? — Et même une certaine légèreté, une certaine frivolité n'ont-elles pas été jadis des préservatifs utiles contre des ambiances trop fortes et trop déprimantes?

(2) Voir *infra* les faux capitulaires et les conciles condamnant les marchés sur le cimetière.

Notre-Dame, de saint Pierre, de saint Paul, de la sainte Ostie, etc. (1).

Les efforts tentés, pendant la période Carolingienne, pour empêcher les marchés du dimanche, furent sans doute impuissants, là comme ailleurs (2), avant le moyen âge où les marchés furent fixés le mercredi et le samedi (3). Cependant notons que l'amour du client à lui seul n'aurait pas obligé le marchand à s'installer sur le cimetière : il aurait pu se tenir à la limite, comme il le fait encore de nos jours, dans les villages, au moment des pèlerinages. S'il a franchi la frontière des lieux saints, c'est qu'un puissant motif juridique venait doubler son désir d'avancer plus près de l'église et de sa foule, il est allé au cimetière si volontiers parce que le cimetière était un lieu d'asile, un lieu de franchise.

Ceci est certain au moyen âge à Dijon (4), nous l'avons déjà en partie démontré et donné des preuves solides de la franchise qui était attachée au cimetière de Saint-Etienne et à ceux de Saint-Médard, de la Sainte-Chapelle et de Notre-Dame au début du XVIe siècle (5).

(1) Sur ce point voir *supra*, p. 155 et Collette, *oper. cit.*, p. 24, 25, 55.

(2) Huvelin, *oper. cit.*, p. 156, 157.

(3) Charte de Dijon de 1187, § 41.

(4) A Beaune nous trouvons deux exemples frappants de la franchise du cimetière de Saint-Martin. L'un nous montre un meurtrier réfugié dans le cimetière, et dont le maire de Beaune ne veut pas favoriser la livraison (a^o^ 1436), Garnier, *Chartes de Communes*, I, p. 262, note 1 ; et l'autre nous apprend que les habitants de la commune menacèrent de mettre à mort, un jour d'élection, deux conseillers du duc Eudes IV, qui avaient pénétré dans le cimetière, en se dissimulant, Garnier, *Chartes de Communes*, I, p. 229.

(5) V. *supra*, p. 162-172.

La franchise du cimetière de Saint-Jean n'est pas plus difficile à prouver. Elle nous est indiquée par les registres de justice de la ville de Dijon (1).

Il s'agit d'une tournée faite le 1er juillet 1389 par Jehan Juliot le jeune, Mathé Chauchart, Gruenot Ardi et d'autres échevins de la ville de Dijon sur le champ de foire après le jour de la Saint-Jean. Cette tournée est amenée par la réclamation de marchands forains qui étaient venus vendre du drap et qui se plaignaient de quelques habitants de Dijon qui leur avaient loué « certaines places, tréteaux, couvertures et aussi les places communes ». Ils demandent, et la municipalité est de leur avis, que l'on rabatte du prix global de location celui des places communes, puisqu'elles appartiennent à la ville et non aux locateurs. De la sorte ils n'auront plus à payer que les « tables, trétaux et couvertures » qu'on leur a fournis. Les échevins se transportent « au lieu ou ladite foire s'estoit tenue, c'est assavoir en la rue Saint-Jehan », et arrivent à la maison de Vasselin de la Picine à la femme duquel ils déclarent que « si elle avoit loué à aucuns des diz marchans aucunes places communes devant son hôtel ou ailleurs, qu'elle ne s'en payast aucunement mais qu'elle se payast des tables, trétaux et couvertures quelle leur avoit baillé seulement ». Sinon, à son refus, ils rabattront du loyer réclamé par elle le prix des places qui « appartiennent à la ville et non à autres ».

Le mari, sur ces entrefaites, intervient et se met à

(1) Ces registres ont été transportés aux archives départementales, on ne voit pas trop pourquoi ? Arch. dép. de la Côte-d'Or, B., 2336, n° 9. f° 243, r° et v°.

injurier les échevins. Jehan Juliot, après avoir essayé vainement de le calmer, finit par se vexer et lui déclare « que il faisait mal de ces choses dire, et que se il FUT HORS DE LIEU SAINT IL LE MENAST EN PRISON 1) ».

Ainsi au XIVe siècle la rue Saint-Jean (place Saint-Jean et rue Bossuet) qui est longue, jouit du même bénéfice que la rue et les places Saint-Etienne : c'est un lieu de franchise. Sont également lieux de franchises les places qui se trouvent près de Saint-Bénigne. Dans la transaction qui intervint, après une longue série de procès, entre Saint-Bénigne et la mairie, en 1429, l'on déclare encore que l'abbaye aura la juridiction sur les maisons et les places situées dans un pourpris assez étendu.

Le cimetière de la Sainte-Chapelle (2) jouissait de même du droit de franchise. Nous voyons qu'en 1367 un certain Perrin Seguin d'Arcoussey, autrement dit Grimmeart, qui avait été traîné hors de la franchise de la Sainte-Chapelle par un nommé Benoît, valet de messire Hugues de Pontailler, est rétabli dans son droit. Ce rétablissement a lieu sur le cimetière.

« Et iceli restaublissement et rendue a fait lidis chevaliers en la propre place dont lidis Beneois lavoit trait hors : c'est assavoir sur les tombes de pierre qui sont au front, devant la grant porte de ladite chapelle (3)... »

(1) Arch. mun., C., 17. Ce document n'est pas décisif pour la justice sur le cimetière, car en cédant à Saint-Bénigne la foire de la Saint-Jean le duc avait eu soin de se réserver la justice.

(2) Sur l'immunité de la Sainte-Chapelle, qui obtient en 1172 « eandam libertatem quam ecclesiæ principales ». Pérard, p. 215 et Fyot, preuves, n° 246.

(3) Protocole du notaire A. Et. de Feunay, n° 49. Cité par

Il y avait aussi des franchises attachées aux chartreux et même à certaines maisons particulières (1).

Cette existence de la franchise et du droit d'asile sur le cimetière s'explique facilement.

On rencontre chez tous les peuples (2) l'idée que devant certains lieux consacrés à la divinité la justice humaine doit s'arrêter. Là règnent les puissances surnaturelles et non l'homme. A elles incombe le soin de fixer le droit qui s'applique à leur territoire ou, tout au moins, de déterminer les cas d'application des pouvoirs humains et d'en adoucir la rigueur. Cet asile, d'origine païenne, restreint dans les premiers temps du christianisme, à la pierre de l'autel, s'étendit peu à peu. Les constitutions impériales, qui le reconnurent au début du ve siècle, nous apprennent qu'il comprenait non seulement les murs de l'église mais encore le vestibule, le large *atrium* situé à l'extérieur et qui ren-

J. Simonnet, *Documents inédits pour servir à l'histoire des institutions et de la vie privée en Bourgogne*, Dijon, Rabutôt, 1867, pp. 260 et 261.

(1) Ainsi l'hôtel de Vergy à Dijon.

(2) On trouve l'asile chez les nègres de l'Afrique ; chez les Cafres le tombeau est un asile. Post, *Afrikanische Jurisprudenz*, II, p. 37-39. Sur l'asile chez les Hébreux, les Grecs, les Romains, les anciens Germains etc. : Beaurepaire, *Essai sur l'asile religieux*. *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 3e sér. (a^o^ 1853), t. IV, p. 351 et s., p. 573 et ss., t. IV (a^o^ 1854), p. 151 et ss., 341 et ss. Fuld, *Das asylrecht im Alterthum und Mittelalter. Zeitschr. fur vergleich. Rechtswiss.*, t. VII (1887), p. 102 et ss., 285 et ss. Viollet, *Hist. des inst. pol.*, I, p. 402-405 ; II, p. 304, 305. Flach, *Les origines de l'ancienne France*, II, p. 171 et ss. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, II, p. 610. Nous n'avons pu nous procurer la thèse de Wallon, *Du droit d'asile*, 1837.

fermait des maisons, de petits jardins, des bains (1). Les capitulaires des rois francs (2) et les décisions des conciles suivirent la voie tracée par Rome. Les conciles d'Orléans en 511, 538, 541, 549, d'Epone en 517, de Mâcon en 585, rappellent incessamment le respect dû à l'asile (3).

Les lois barbares en faisaient autant (4). Celles des Burgondes professent un respect tout particulier pour les lieux saints. Le *liber constitutionum* (480-501), dans son chapitre 70 § 2, nous dit que l'individu sous le coup d'une condamnation capitale, en se réfugiant dans une église, échappera au châtiment matériel; il n'aura qu'à payer le prix du wergeld (5) et une amende de XII solides. La *lex romana* admettait également le droit d'asile et s'en référait, sur ce point, expressément au code théodosien (6).

(1) Cod. Théod., IX, 45, c. 4. C. Just. (I, 12), 3.

(2) Decretio Chlotharii II, regis, C. 11, 15.

(3) Concil. Aurel. de 511, c. 1, 2, 3; de 538, c. 11; de 541, c. 24, 21, 30; de 549, c. 22; concil. Epaon de 517, c. 39; concil. Matisc. de 585, c. 8. Adde, un concilium de 614, daté d'un lieu inconnu, c. 9; de Clichy de 626 ou 627 c. 9; un autre de lieu inconnu, mais présidé par l'évêque de Reims Sonnatus en 627-630, c. 7. Ces conciles se trouvent dans les *Monumenta German. Hist. Legum*, section III, *concil.*, tomus I, ed. Zeumer, 1893.

(4) *Lex Wisigoth.*, III, 3, 2; V, 4, 17; VI, 5, 16; IX, 3, 4. *Lex romana Wisig.*, C. Th., IX, 34, *Edictum Theodorici*, c. 70. *Cassiodor*, Var. III, 47, indiqué par Brunner, *Deutsche Rechtsg.*, II. p. 600, note 9.

(5) De his vero causis unde hominem mori jussimus, si in ecclesiam fugerit, redimat se secundum formam pretii constituti ab eo, cui furtum fecit, et inferat multæ nomine solidos XII. Voir aussi dans le *liber constit., Extrav.*, XXI, § 13 la défense de mépriser les prêtres et les églises. *Monument. German. Leges*, sect. I, t. II, pars 1, p. 95, edit. de Salis.

(6) *Lex romana*, titre II, § 1, 3, 4, 5, 6; IV, § 2.

Après la chute du royaume Burgonde les mêmes sentiments subsistèrent. Il suffit de feuilleter Grégoire de Tours pour voir l'importance énorme qu'avait pris le droit d'asile dans toute l'étendue des Gaules (1).

Malgré la réaction éphémère tentée par Charlemagne (2), l'asile prit une signification de plus en plus grande sous ses successeurs. Tandis qu'auparavant son but presque unique était de protéger les faibles et de substituer une pénalité plus douce, expiation canonique, simple amende, aux peines civiles anciennes de la mutilation ou de la mort (3), et qu'il était présenté comme une sorte d'expédient destiné à permettre à la peine du *wergeld* de remplacer l'expiation en nature ; maintenant, sous les successeurs de Charlemagne, il tend à fournir une sécurité complète, à opposer à la justice séculière un mur infranchissable, à devenir en un mot une immunité. Le même mot *immunitas* désigne et le privilège d'une personne d'écarter la juridiction de droit commun et le circuit de terrain sacré qui se trouve autour de l'église (4), circuit dans lequel s'entassent les sépultures. Dans la conscience juridique d'alors, les idées d'immunité légale et d'asile religieux se pénètrent et se mélangent (5). Ce n'est pas par une circonstance

(1) De Beaurepaire, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, XIV, 1853, p. 581 et s.

(2) Viollet, *Inst. polit.*, I, p. 402. Charlemagne distingua entre le délinquant condamné et celui qui ne l'était pas : c'est le second seulement qui jouit du droit d'asile. Brunner, *Deutsch. Rechtsg.*, II, p. 612, note 17.

(3) Sur la première attitude de l'Eglise vis-à-vis de la peine de mort, Brunner, *Deustche Rechtsg.*, II, p. 608.

(4) Viollet, *loc. cit.*, p. 400.

(5) L'asile devient même le type de l'immunité. La vie du prévôt de Saint-Etienne Garnier (xie siècle) nous le prouve. Garnier

fortuite que nous remarquons que le moment où Dijon devient une immunité, où les immunités ecclésiastiques deviennent de plus en plus fréquentes sous les faibles successeurs de Charlemagne, le IXe siècle, est précisément celui où le cimetière est le plus étendu.

Il est énorme alors, il est presque démesuré ce cimetière, tandis qu'aux époques précédentes il semble avoir été plus restreint. Sous les noms de cimetière de Saint-Bénigne et, peut-être, de cimetière de Saint-Etienne ou de Saint-Michel il entoure la plus grande partie de la ville de Dijon de son anneau protecteur. Sur ce sol religieux, protégé spirituellement par un gros bruit de miracles qui intimide, et matériellement par des privilèges légaux, les marchands accourent naturellement. Ils trouvent à la fois la clientèle qui vient visiter les reliques et la sécurité.

Aux marchands, surtout aux époques troublées (1), se joignent les paysans des environs, tous ceux qui viennent chercher un refuge dans les églises et dans leur enceinte (2). En 1388, les protocoles de Notaires montrent

a acquis pour le monastère des dons qui avaient le grand mérite d'être libres, d'être francs. « Non solum plura donorum ipsius ab omni exactione et consuetudine atque tertiarum et decimarum redditione omnino *libera* erant... sed etiam dona quæ ab aliis excipiebat, *liberrima* esse faciebat. Inde est mansus de Briscone... *ejusmodi libertatis ut quicumque in eo quolibet modo culpatus refugeret, sicut in ecclesiæ asilo tutus maneret.* Fyot, *Hist. de l'église Saint-Etienne*, preuves, p. 65.

(1) L'usage de transformer les églises en dépôt d'archives, en granges et en greniers est fort ancien (Guérard, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, 1850, t. I, préf., p. 23, 32 et s.). Il fut prohibé par le can. 19 du quatrième concile de Latran de 1215 « nisi propter hostiles incursus, aut incendia repentina, seu alias necessitates urgentes ». Adde synode de Bourges de 1286, can. 21.

(2) On préférait naturellement les églises établies dans une en-

que les habitants de Flavigny, craignant les Anglais, avaient déposé leur charte dans les coffres de l'église des Cordeliers (1). En 1504, une dispute éclate entre la mairie et l'abbé de Saint-Etienne au sujet d'un autre dépôt fait à l'église Saint-Pierre (2). Le cimetière au moment des invasions est encombré de fuyards et de bestiaux encore plus que de marchands. En 1617, une délibération de la chambre de la villle interdit au père gardien des Cordeliers de clore un préau situé devant l'église parce que c'était là qu'en temps de guerre surtout, l'on avait coutume de retirer le bétail des environs (3). Et non seulement l'on se mit à établir des abris passagers sur les cimetières, mais même l'on y construisit des maisons permanentes (4). Il se passa

ceinte fortifiée. Au xe siècle, on fut même obligé de transporter le corps de saint Bénigne dans le Castrum, et cela plusieurs fois. *Chronique de Saint-Bénigne*, édit. Bougaud, p. 123. — Dans les campagnes on fortifiait les églises. Il y en eut un certain nombre en Bourgogne : à Is-sur-Tille, Avilli-en-Brionnais, Saint-Bonnet-de-Joux, Saint-Désert. Demaizière, *Notice historique sur Saint-Désert et ses hameaux*, Mâcon, 1896, p. 51. Sur l'église de Gilly, Garnier, *Histoire du château et du village de Gilly*, *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, I, p. 243, et Chalmandrier, *Histoire du village de Gilly-les-Vougeot*. Les conciles d'Avignon de 1209, can. 9 ; de Mayence en 1310, can. 109, ordonnent de détruire ces fortifications quand ce sera possible.

(1) Protocole d'Aleaume de Cleuleu, nº 66 bis, cité par Simonnet, *Les Institutions et la vie privée en Bourgogne*, Dijon, 1867, p. 441 et 442. Sur un dépôt de cent et cinquante livres de Tournois doubles, fait à l'abbaye de Saint-Etienne, par Hugues de Châtel, voir charte du 21 juin 1310. *Cartulaire de Saint-Etienne* (édit. Parisot, nº 15).

(2) Arch. mun., D, 44.

(3) Arch. mun., D, 49.

(4) Le canon 4 du décret de Gratien, C. XII, quest. I : « Nulla ædificia in atrio ecclesiæ ponantur, nisi tantum clericorum » n'était donc nullement observé à Dijon.

à Dijon la même chose qu'à Talmay, où les moines de Bèze, nous apprend la Chronique de cette abbaye, importunés par les requêtes unanimes des paroissiens, leur accordèrent la permission de construire dans l'atrium de l'église Saint-Valier, pour échapper aux incursions des ennemis (1). De là toutes ces demeures installées sur le cimetière au moyen âge, et même encore, nous l'avons vu, en plein XVIIIe siècle (2).

Les cimetières n'influèrent donc pas seulement sur le droit du marché en procurant aux marchands une protection spéciale et sur la commune, nous le verrons, en fournissant un lieu sûr pour le rassemblement des bourgeois, mais aussi déterminèrent l'aspect physique de la ville : en ce sens que c'est leur emplacement qui détermina celui des marchés, et que de l'emplacement des marchés dépendit, pour une très grande part, la forme de la ville.

Dijon sous ce rapport nous offre un développement très remarquable et d'une régularité vraiment singulière. Dans les immenses cimetières qui entourent le castrum presque carré, et qui a une issue sur les quatre points cardinaux, nous voyons s'élever des chapelles sépulcrales qui deviennent plus tard autant de paroisses.

A l'est, nous trouvons dans l'enceinte de la ville, adossée au mur même du castrum, l'église de Saint-Etienne; à l'ouest, en dehors du castrum l'église de Saint-

(1) Timentes enim hostiles impetus, ad nos venere unanimes, poscentes ipsum atrium sibi dari in auxilium, ad construenda domicilia et condendi propria. *Chronique de Bèze*, édit. Garnier et Bougaud, p. 300.

(2) *Supra*, p. 147.

Bénigne ; ces deux églises forment en quelque sorte les deux pôles religieux et commerciaux de la ville (1). Près de Saint-Etienne deux chapelles sépulcrales, Saint-Michel (2), puis Saint-Médard (3), enrichies par les dons des fidèles, deviennent deux paroisses. Près de Saint-Bénigne les chapelles sépulcrales de Saint-Jean (4) et de Saint-Philibert (5) deviennent également deux paroisses. Il y a un baptistère près de Saint-Etienne, à Saint-Vincent ; il y a un baptistère à Saint-Jean. Au nord nous avons une chapelle sépulcrale, Notre-Dame (6) et au sud, une autre, nous semble-t-il, Saint-Pierre (7), qui deviennent également des paroisses. L'exacte symétrie et l'étonnant équilibre des paroisses autour du castrum n'est rompu que par l'église Saint-Nicolas (8), au nord-est, qui se tient en dehors de la nouvelle enceinte construite

(1) Voir le plan du castrum dijonnais à l'époque gallo-romaine dans Chomton, *Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon*, pl. I, reproduit par P. Jobard, *L'Archéologie sur le terrain*, Dijon, 1903, p. 187. Après les invasions normandes et les ruines qui les accompagnèrent, Dijon devait présenter à nouveau l'aspect du castrum gallo-romain.

(2) Sur Saint-Michel, ancienne chapelle sépulcrale (Saint Michel étant le saint que l'on invoque particulièrement pour les morts dans les offices de l'Eglise), Chevenet dans Courtépée, *Descript. de la Bourgogne*, I, p. 432. L'église est antérieure au xe siècle. Une bulle de 1156 nomme l'église de Saint-Michel et son cimetière. Fyot, *Hist. de l'église Saint-Etienne*, preuves, n° 162.

(3) Saint-Médard date du xe siècle (vers 900).

(4) Saint-Jean était vraisemblablement une chapelle sépulcrale. Chevenet dans Courtépée, *loc. cit.*

(5) Saint-Philibert était une chapelle du cimetière. Chomton, *Hist. de Saint-Bénigne*, p. 54.

(6) Notre-Dame devient paroisse au xiie siècle, voir *infra*, note.

(7) Saint-Pierre est également du xiie siècle.

(8) Saint-Nicolas est une paroisse en 1178, Fyot, *Hist. de l'église Saint-Etienne*, preuves, n° 185.

après l'incendie de Dijon en 1137 (1) et semble vouloir recueillir plus près de sa source le double courant de fidèles et de clients qui se dirigeait vers Saint-Michel et vers Notre-Dame. Car toutes ces chapelles sont des lieux de marchés ; l'affluence des pèlerins et des marchands explique leur transformation en paroisses. Notre-Dame s'appelait même d'abord Notre-Dame-du-Marché, *Sancta Maria de foro* (2); et si les églises de Saint-Bénigne, de Saint-Philibert et Saint-Jean à l'ouest, et celles de Saint-Etienne, de Saint-Médard, de Saint-Michel à l'est, se touchent presque, c'est parce qu'elles s'élèvent sur les lieux principaux des marchés de Dijon, le marché au blé près de Saint-Etienne, le marché au vin et autres denrées près de Saint-Bénigne (3).

Ainsi dans une première période, qui va jusqu'à la fin du XIIe siècle, le cimetière et sa chapelle appellent le marché et le marché du cimetière engendre la paroisse. L'on vit même à Dijon, plus tard, une évolution inverse : le marché laïque municipal, le *forum vetus*, appela à lui une chapelle (4) et cette petite chapelle, qui se trouvait sur les confins du marché, devint, après la destruction de l'église extra-murale de Saint-Nicolas au XVIe siècle, l'église paroissiale.

La forme de la ville de Dijon dépend donc de la situation des cimetières et des marchés autour du castrum. Toutes ces paroisses nouvelles conservent des lambeaux des anciens grands cimetières dijonnais

(1) Fyot, *oper. cit.*, n° 37 ; Arch. dép., G, 125, f° 31.

(2) C'est ainsi que l'on nomme Notre-Dame dans les bulles de 1156 et 1172. Fyot, *oper. citat.*, preuves, n° 162 et 180.

(3) Dans le même sens, Collette, *oper. cit.*, p. 15.

(4) Cette chapelle fut bâtie en 1433.

qui se scindent en autant de cimetières paroissiaux (1), et qui, d'ailleurs, semblent, encore au XVe siècle, se toucher les uns les autres, comme ceux de Saint-Etienne, de Saint-Médard, de Saint-Michel et de Notre-Dame. Ils nous donnent vraiment l'impression d'avoir été taillés dans un même grand cimetière (Saint-Etienne?), comme les petits cimetières de Saint-Bénigne, de

(1) Cette diminution des cimetières paraît une tendance générale dès le XIe siècle. L'épître de Nicolas II aux évêques de Gaule, d'Aquitaine et de Gascogne (1059), Migne, t. 143, col. 1314-1315), rappelle que l'aître des églises est de 60 pas et celui des chapelles de 30 pas. C'était une grosse diminution des grands cimetières et peut-être cette tendance explique-t-elle aussi la multiple éclosion des paroisses très rapprochées au XIe siècle. — En Bourgogne nous voyons qu'en 1004, Gauthier, évêque d'Autun, veut que les limites du cimetière de Beaune soient fixées comme elles avaient été arrêtées par le roi Robert. Petit de Vausse, *Hist. des ducs de Bourg.*, I, pr. n° 1, p. 341, cfr. n° 2. Sur l'établissement d'un cimetière nouveau à Fouvent-le-Château, *Chronique de Bèze*, p. 309, 310. Si les paroisses ne se multiplièrent pas davantage, cela tient à la rivalité des églises dont le cimetière est une source de bénéfices, non seulement par ses marchés mais aussi par ses droits de sépulture. Dès la fin du XIIe siècle on prohibe soigneusement l'installation de nouveaux cimetières. La maison de Cîteaux n'aura ni autel ni cimetière (1117). Arch. dép., H., Cartulaire de Saint-Bénigne, f° 8, v°. Défense aux templiers d'enterrer dans leur cimetière aucun paroissien de Saint-Bénigne (1167), ibid., f° 9. Il n'y aura à l'hôpital au Riche ni oratoire ni cimetière (1189), ibid., f° 9. La chapelle d'Hugues III n'aura pas de cimetière (1173), Arch. dép., fonds de Saint-Etienne, G. 126, f° 22. Bulle de Grégoire IX défendant de bénir un cimetière dans le détroit de Saint-Etienne sans la permission de l'abbé et du diocésain (1237), ibid., G. 133, f° 19. Les carmes, qui ont une maison au faubourg Saint-Nicolas, n'auront ni autel ni cimetière (1362), ibid., G. 133, f° 283. L'abbé de Morimond ne pourra faire tort au cimetière de Saint-Bénigne (1262). Arch. dép., fonds de Saint-Bénigne, H, Cartulaire, f° 548. En 1500 la Sainte-Chapelle déclare n'avoir point acquis de droit de cimetière pour avoir brisé son pourpris, etc. etc.

Saint-Philibert et de Saint-Jean ne sont certainement que des fragments de l'ancien grand cimetière Saint-Bénigne.

En se rapetissant, en rentrant dans l'ancienne limite sacrée, les cimetières conserveront un peu plus longtemps leurs droits de franchise et les abbayes leur justice et leur marché.

Nous abordons avec la question de la relation qui existe entre la justice du marché et l'immunité ou franchise un problème assez délicat d'histoire du droit. L'immuniste a-t-il la justice du marché? Des auteurs affirment que oui et au premier abord il semble qu'ils doivent avoir raison puisque l'immunité confère le droit d'empêcher les agents séculiers de s'introduire sur le terrain de l'immunité — cependant on l'a contesté, il n'est donc pas indifférent de voir ce qui se passait à Dijon (1).

A Dijon nous avons affaire à une immunité établie par Louis le Débonnaire, confirmée par Charles le Chauve, puis par Charles le Gros en 889. Cette immunité donne droit aux marchés puisqu'en 863 l'évêque de Langres Isaac, par une donation ratifiée par les empereurs Charles le Chauve en 874 (2) et Charles le Gros en 887, cède à Saint-Etienne les droits qu'il avait sur les marchés et la moitié de ceux qu'il possédait

(1) Il est très difficile d'admettre avec M. Huvelin, *oper. cit.*, p. 166, 167, que, dans le cas de marché, l'immunité n'était compétente que pour les procès entre les hommes de l'immunité et non quand il y a litige entre un homme de l'immunité et un étranger où entre deux étrangers. Il nous est très difficile de croire qu'il ait pu y avoir deux tribunaux sur un même marché.

(2) Pontailler, 12 septembre 874, Arch. dép. de la Côte-d'Or, Copié dans G., 229.

sur les foires. Des concessions analogues sont faites à Saint-Bénigne en 869, 912, 925 (1). Ces concessions comprennent certainement la justice puisqu'elle n'est pas réservée, et qu'on stipule que Saint-Etienne aura tous les profits (*summa integritas*); pour Saint-Bénigne, il n'y a pas de doute l'abbaye possède à la fois le « *mercatum* » et le « *districtum* (2) ».

Arrivent l'année 1015 et la cession de Dijon au roi de France Robert. Il semblerait que les églises, étrangères à cette cession, dussent conserver leurs droits sur les marchés, et, en effet, nous avons pour Saint-Etienne des indices qu'il en a été un moment ainsi (3).

(1) Sur ces points, voir Collette, *les Foires et les marchés de Dijon*, pp. 16, 17. Nous ne garantissons pas l'authenticité de tous ces diplômes, en particulier de celui de 912.

(2) C'est ce que soutenait le nécrologe de Saint-Bénigne qui prétendait que l'abbaye avait droit à la totalité de la foire de la Toussaint: Agrinus, l'évêque de Langres, lui ayant cédé sa moitié en 912 et l'autre moitié se trouvant comprise dans la cession du burgum et du districtum. « Quoniam alia medietas tam data fuerat sancto Benigno largitione Karolis Regis, quando eidem donaverat burgum pariter et districtum, *Chronique de Saint-Bénigne*, édit. Bougaud, p. 117.

(3) La question ne se pose pas pour ceux qui, comme M. Garnier, sur l'affirmation de la mairie, pensent que Saint-Etienne n'a jamais eu de justice dans son pourpris et à plus forte raison dans son cimetière. Mais aux affirmations de la mairie on peut opposer les affirmations contraires de l'abbaye qui prétendait avoir la justice haute, moyenne et basse, Arch. mun , D. 44, et les actes faits par Saint-Etienne pour faire reconnaître son droit : l'installation d'un carcan (Arch. mun., C. 24 (1505) ; l'arrestation de charretiers dans le pourpris du monastère (Arch. mun., C. 24, 1505) ; la proclamation que fait le sergent de l'abbaye de l'ouverture des jours devant la grande porte de l'abbaye (Arch. mun., C. 29, a° 1508). Auparavant il est vraisemblable que les jours se tenaient, comme à Saint-Bénigne, au pied de la croix, devant la porte de l'abbaye sur le cimetière. De nombreux témoins en 1480 déposent « avoir veu exercer

Encore au milieu du XIe siècle, Garnier, prévôt de Saint-Etienne (1), permet aux hommes de Saint-Etienne, les *sanctuarii*, de vendre librement le vin dans leurs maisons et les exempte du droit de vente sur le marché (2). Saint-Etienne disposait donc du droit de ventes.

L'abbaye avait, en outre, le droit d'étalage. Ceci nous semble prouvé par la perception du droit de perche qui se fait encore au XVe siècle et au sujet duquel il y eut un interminable procès entre cette église

la justice et même tenir les jours sous la grand porte de Saint-Etienne (Arch. mun., C. 24). Nous avons d'autre part de véritables aveux : la requête faite par la mairie de laisser passer les prisonniers sur le cimetière est un aveu d'immunité (supra, p. 162 et ss.); en 1389/90 (5 janvier) quand on demande à la mairie de laisser aux chartreux la juridiction complète en leur « *clouason cloistre et maison* », on déclare que « *les autres églises de Dijon* » ont cette immunité (Arch. mun , B. 133, f° 25 r°, 26, 27 r°). Auparavant la charte d'immunité de la Sainte-Chapelle portait qu'elle aurait « *eandem libertatem quam ecclesiae principales* », Pérard, p. 245, Fyot, p., n° 246. Bien plus la charte de 1172 déclare que les hommes de Saint-Etienne, qui nient leur forfait commis sur le marché, seront justiciés « *per manum prefati abbatis* » et non par le duc (Fyot, *Hist. de l'abbaye de Saint-Etienne*, pr. n° 181) et la vie de Garnier, prévôt de Saint-Etienne, nous dit que « in judicio curiae ejus numquam vel suscipio fuit dandae mercedis (Fyot, *oper. cit.*, preuves, n° 100). D'ailleurs on fait allusion à cette justice dans les registres de justice de la ville. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B^2, 336, n° 7 (a° 1387) et dans les registres de Saint-Etienne, Arch. dép., G. 230, f° 207. L'opinion qui nie la justice de Saint-Etienne nous paraît donc insoutenable.

(1) La vita Garnerii que l'on trouve dans Fyot, *Hist. de l'église Saint-Etienne*, preuves, p. 68 et Pérard, p. 124-134, fut écrite vers 1158. Garnier fut prévôt de Saint-Etienne entre 1020 et 1050.

(2) Quicumque vero de clientela sancti libram panis integram vel dimidiam de curia sumebat, emere et vendere in foro absque reditur, qui, vulgo ventae dicitur, libere poterat et in domo sua vel aliena vinum proprium. Fyot, *Hist. de l'église Saint-Etienne*, preuves, p. 58, n° 100.

et la mairie. Le droit de perche est un droit perçu sur la longueur de la façade « de front » des maisons et des étaux. Ce droit est perçu par l'homme d'affaires de l'abbaye. Il part le toucher tenant en mains le livre de cens et suivi de deux acolytes l'un qui porte la hotte pour mettre les gages, l'autre qui tient la perche, c'est-à-dire la mesure de longueur, sur son épaule. On paie par perche de treize pieds, au xve siècle, quatre deniers forts dijonnais valant cinq deniers tournois (1). Le fait que le même droit est levé sur les étaux et sur les maisons nous porte à croire que c'est un ancien droit de marché, un droit d'étalage devenu permanent quand l'étal passager du marché est devenu la maison permanente.

C'est également ce droit ancien de justice et de marché qui explique l'attitude de Saint-Etienne lorsque le duc voulut transporter la foire sur le territoire de Saint-Bénigne (2), et ses prétentions de justicier elle-même les contrevenants au sujet des banvins (3) et de procéder à l'égandillage des mesures qui, d'habitude, compétait au prévôt avec le droit de marché (4).

(1) Arch. mun., D. 44 (a° 1443). Sur le droit de perche, Arch. dép. de la Côte-d'Or, G. 230, f. 193 et ibid., G. 186, 187, 188.

(2) Fyot, *oper. citat.*, pp. 85, 86 et preuves, n° 81, Arch. dép., G. 125, f° 43.

A Beaune, nous voyons que lors de la foire de la Saint-Luc certains endroits sont exempts de payer le « sextier de vin » par taverne, entre autres toutes les rues qui environnent le pourpris du prieuré de Saint-Etienne. Garnier, Rec. I, p. 240. N'est-ce pas là le souvenir d'un ancien marché ecclésiastique ?

(3) Arch. dép. de la Côte-d'Or, G. 184, 185, 186, 187, 188.

(4) On peut expliquer aussi par le droit de Saint-Etienne sur son marché la concession de la monnaie qui lui fut faite en 1050. Arch. dép. de la Côte-d'Or, Fonds de Saint-Etienne, G. 125, f° 31.

Enfin tout le gros procès sur les marchés de Notre-Dame et cette prétention de l'abbé de Saint-Etienne d'avoir le monopole de la vente sur le cimetière, droit qui lui fut d'ailleurs en partie reconnu par les arbitres, nous semble un reste fort remarquable de l'ancien droit de justice exercé sur le cimetière et son marché.

Cette justice du marché exercée sur le cimetière, cette « *justitia de cimiterio* », comme le dit le cartulaire du prieuré de Saint-Marcel de Chalon (1), ne devait pas durer longtemps. Dès la fin du XIe siècle elle est reprise, en grande partie, par le duc qui, pour la monopoliser, use de son droit de transporter les marchés où bon lui semble, comme nous le verrons bientôt.

Telle fut l'influence de la condition juridique du cimetière sur le développement de la ville de Dijon. Les cimetières et leur droit d'asile nous paraissent avoir amorcé l'immunité, attiré les marchands, engagé les gens des environs à la construction de retraites permanentes et de maisons qui amenèrent le peuplement du pourtour du castrum, la création des paroisses et par un lointain contre-coup celle de la commune. Car il ne faut pas oublier que si, à Dijon comme

(1) *Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon*, publié d'après les manuscrits de Marcel Canat de Chizy, Chalon-sur-Saône, 1894, n° LXXII (a° 1092). Adalberge d'Escoens déclare que « excommunicatione sedis apostolice coacta » elle rend, d'accord avec ses fils, l'abbaye, l'église de Ruffey d'Escoens « cum cunctis ad eandem ecclesiam pertinentibus curtem etiam... et omnem censum ejus atque *justitiam de cimiterio* et de curte.

L'abbaye reçoit la justice « quatinus, et de nobis ipsis et de omnibus hominibus sancti Marcelli fratres inibi si injuste quid egerimus justitiam accipiant. Tantummodo de nostrorum hominum tortura clamore nobis perlata si nos facere voluerimus, ipsimet justitiam ex integro accipiant ».

dans de très nombreuses villes et villages de la province de Bourgogne, les communiers se réunissent sur le cimetière (1), c'est pour profiter de son droit de franchise et non point par une circonstance fortuite. Sans doute il y eut d'autres influences morales et économiques qui facilitèrent le développement de la ville de Dijon. Mais elles ne permettent pas de négliger le cimetière et sa franchise qui nous paraissent mériter d'être mis en pleine lumière.

(1) Sur la réunion des communiers dans le cimetière de Saint-Bénigne, Garnier, *Chartes de communes*, t. I, p. 43, note 2. On trouve d'ailleurs cette indication à peu près dans tous les registres du secret des Archives municipales. Il n'y avait pas là un usage spécial à Dijon. A Beaune l'assemblée communale se tient sur le cimetière du prieuré de Saint-Etienne. Ce cimetière dépendait de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon qui céda ses droits aux carmélites qui s'y établirent en 1619. Garnier, *Chartes de communes*, I, p. 229. A Châtillon-sur-Seine, pour Chaumont, l'élection a lieu sur le cimetière de l'église Notre-Dame. Lapérouse, *Histoire de Châtillon*, p. 256. A Auxonne, c'est dans l'église Notre-Dame elle-même. Garnier, *Introduct.*, p. 337 ; à Talmay, l'assemblée se tient sous le porche de l'église, en réalité sur le cimetière (communication de M. Gabriel Dumay) ; à Seurre, l'on va dans l'église paroissiale ; à Semur dans le jardin du prieur de Notre-Dame. Garnier, *Introd.*, p. 340 et 341 ; à Nuits l'on va dans le verger de la cure, Vienne, *Essai hist. sur la ville de Nuits*, Dijon, Lamarche, 1845, p. 103 ; à Saint-Désert (Saône-et-Loire), les assemblées d'habitants pour les affaires de peu d'importance se font en plein air devant l'église. Demaizière, *Notice hist. sur Saint-Désert*, Mâcon, 1896, p. 33.

Des recherches spéciales augmenteraient cette liste. Pour Vitteaux le document cité à la page 148 note 4 in fine rend ce fait très vraisemblable.

D'ailleurs l'usage était encore général au début du XIXe siècle, Girault, *Essais hist. sur Dijon*, p. 43, nous dit : « dans les villages les assemblées des habitans se tiennent encore sur les cimetières ».

Sur l'importance qu'attachent les communiers de Beaune à la franchise du cimetière et à leur droit de n'y être pas troublés par les officiers du duc, voir supra, p. 191, note 4.

Nous ne voulons pas aller plus loin et entrer dans le débat soulevé sur le point de savoir si le droit spécial de la ville, le droit urbain, est sorti du droit de l'asile (1) plus encore que du droit du marché (2). On pourrait soutenir que le droit du fidèle d'aller à l'église (3) a facilité l'établissement du conduit du marché (4), puis du droit d'attrait (5) et de la répression de l'*infractio chemini* (6); que c'est l'emblème de l'asile, la croix, qui est devenu l'emblème du marché, puis celui de la justice de la ville (7); que la justice de l'asile peut s'être combinée avec la justice du marché et être devenue la justice de la ville (8); qu'enfin la paix de

(1) Nitzsch et Frensdorff cités par Huvelin, *oper. cit.*, p. 354, note 1 et Flach, *Origines de l'ancienne France*, II, spécialement pp. 182-196.

(2) C'est l'opinion de Sohm, suivi par Huvelin.

(3) Charlemagne est obligé de prendre des précautions pour empêcher les marchands d'éluder l'impôt des foires sous couleur de pèlerinages. Huvelin, p. 38.

(4) Sur les conduits de Bèze, Garnier, *Chartes de communes*, I, p. 535 ; d'Auxonne, ibid., II, 31, 32; de Verdun, ibid., II, 145 ; de Semur, ibid., II, 583 ; de Thil-Châtel, Arch. dép. G. 132, f° 80. A Chaumont il n'y a pas de conduit mais garde, Garnier, ibid., I, p. 406. A Nuits le conduit dure « dès le midi dou dimanche devant jusques au midi dou mardy ensuivant ». Arch. dép., B. 400.

(5) Sur le droit d'attrait de Dijon, charte de 1187, § 35, Garnier, I, p. 12 note 2 et p. 14 note 1.

(6) Charte de 1187, § 29. Garnier, I, p. 10 et note 4. Le marchand a d'ailleurs une protection spéciale de la ville, charte de 1187, § 7.

(7) Sur la croix du marché voir des indications dans Huvelin, p. 354, note 4.

(8) Ce point est délicat. Il faut se rappeler que la justice rendue sur les lieux saints ne peut amener de condamnation à mort ni de mutilation, suivant les capitulaires de l'époque mérovingienne (cités par Brunner, *Deutsch. Rechtsg.*, II, p. 610, note 11). C'est là une règle encore mentionnée par les décrétales, c. 5, X, III, 49. La justice du cimetière dut se présenter donc comme une sorte de

l'asile (1) peut très bien avoir facilité la paix du marché (2) et plus tard la paix de la ville (3). Cette théorie qui a le tort d'être trop systématique, et que l'on ne pourrait appliquer à toutes les villes, est séduisante du point de vue dijonnais. Elle permet de comprendre comment s'est établi le « plenarium usum fori », la complète liberté de vendre, que le duc avait accordée à ses hommes avant l'année 1172 (4) et qui semble calquée sur le droit de marché accordé auparavant par Garnier aux hommes de Saint-Etienne (5) ; et pourquoi l'on ne parle pas à Dijon d'une paix spéciale du marché : puisque la première paix du marché dijonnais semble avoir été la paix des morts (6).

justice de police : ce qui est le caractère de la justice du marché).

(1) Le concile de Verdun-sur-Saône de 1027 rappelle que la paix s'étend au pourpris des églises et aux *lieux saints* et le pacte de paix de 1033, dans son premier article, rappelle le respect de l'asile, Petit de Vausse, *Histoire des ducs de Bourgogne*, I, p. 129.

(2) A Auxonne le marché est libre. Garnier, *Chartes de communes*, II, p. 28 ; de même à Cortevaix et à Oyé. Ibid., III, p. 488 ; à Véronnes, ibid., II, p. 416.

Dans d'autres chartes, comme celle de Dijon, on ne parle pas de la franchise de la foire et du marché : cela n'a rien d'étonnant si dans ces lieux le marché se tient sur le cimetière. Le cimetière étant franc, il n'y a pas besoin de proclamer une franchise spéciale du marché. Chasseneuz, dans son commentaire sur le titre 2 de la coutume, remarque d'une façon générale que « in mercato non fiunt executiones et pignerationes, nec etiam in nundinis ». *Consuetudines ducatus Burgundiæ*, Coloniæ Allobrogorum, Crispini, 1616, col. 113.

(3) La paix de la ville est punie par l'amende de l'*infractio castri*, ch. de 1187, § 26. Garnier, *loc. cit.*, I, p. 10 et note 2.

(4) Pérard, p. 245 ; Fyot, nº 246.

(5) Voir *supra* p. 205 et note 2.

(6) Voir *supra* la note 2.

V

Décadence et disparition des cimetières de la ville.

Le singulier assemblage du cimetière et du marché devait se rompre quand disparurent les circonstances qui l'avaient amené. Il ne s'expliquait que par les primes juridiques et économiques qu'il offrait aux marchands et par une sorte d'indifférence des esprits à qui la tradition voilait le caractère choquant et dangereux pour l'hygiène, des vieux usages. Or vers les XVe et XVIe siècles surgirent des événements nouveaux et des pensées nouvelles qui déplacèrent les points de vue. On attaqua fort bien on défendit fort mal les immunités et les franchises ecclésiatiques qui s'émiettèrent dans des séries de distinctions juridiques les rendant, en fait, inapplicables. L'attrait économique s'en alla. Le cimetière très rétréci ne fut plus propre aux rassemblements. D'un autre côté l'opinion publique transformée se mit à regarder comme une pratique irrévérente et nocive la tenue des marchés dans de tels endroits. Celle-ci cessa donc ; mais ce ne fut pas sans luttes. Le cimetière résista longtemps, et ce n'est qu'à la fin de l'ancien régime que la municipalité s'empara de ses derniers restes.

Elle avait été précédée par les ducs de Bourgogne qui semblent être parvenus à conquérir progressivement le monopole des marchés dijonnais en les changeant souvent de place. Le calcul était simple : le duc n'envahit pas l'immunité, il l'entoure : de la sorte

il peut ou empêcher le marchand de s'y rendre ou débattre les conditions de son admission.

Telle nous semble la politique suivie depuis les débuts du XIIe siècle. Les abbayes de Saint-Bénigne et de Saint-Etienne en 1103 sont obligées, lors de la discussion sur les lieux de foires, de stipuler respectivement que jamais « qualibet occasione mercatum illud a loco in quo primo statutum erat, sine laude et assensu monachorun, removeretur (1) ».

« Quod feriam quandoque fortasse futuram nec forum de suo loco, id est de terra sancti Stephani, amplius removeret (2). »

En 1187 les bourgeois de Dijon prennent la même précaution.

Le duc promet « nundinas sancti Joannis et nundinas omnium sanctorum et forum sabbati et dici Mercurii non... removere de locis in quibus erant anno quo eis hanc cartam dedi » (3).

Alors même que le duc accepte les marchés ecclésiastiques il a soin souvent de se réserver la justice : c'est ce qu'il fit pour la foire de la Saint-Jean concédée vers 1103 (4). Les officiers du duc n'auront le droit de percevoir l'exaction dite *cautio* sur un homme de Saint-Bénigne que s'il s'occupe du marché « si... de mercato se intromiserit (5) », et lorsqu'on abandonne à Saint-Etienne, en 1172, tout droit de justice sur les

(1) Petit de Vausse, *Hist. des ducs de Bourg.*, I. preuves, n° 131.

(2) Fyot, preuves, n° 81.

(3) Charte de 1187, § 41.

(4) Voir plus haut, p. 188 note 1.

(5) Dom Plancher, I. preuves, n° 47. Il ne faut pas oublier que le duc s'est réservé la justice de la foire.

hommes de l'abbaye, l'on a soin d'en excepter le *furtum* ou la *bellum* commis *in foro* si le délit est avoué (1).

Mais le moyen le plus sûr c'était de transporter le marché sur un terrain sécularisé, comme l'emplacement du *forum vetus*. De la sorte aucun obstacle ne s'opposait plus à l'exercice de la justice du duc. Il percevait les droits d'étalage (2), les péages, les ventes, les amendes pour fausses mesures, en un mot tous les droits justiciers du marché (3).

Une question que l'on peut se poser à propos des documents précédents c'est celle de savoir si dans les chartes où le duc se réserve la justice du forum, le mot forum visait tous les marchés en général ou seulement les marchés qui se tenaient soit à Saint-Bénigne soit sur le *forum vetus :* ce dernier emplacement constituant désormais le lieu le plus important des marchés dijonnais en dehors des cimetières. J'aurais tendance à accepter la seconde opinion (4), car les procès sur les marchés du cimetière de Notre-Dame en 1412 (5) et la prétention de l'abbé de Saint-Etienne

(1) Fyot, preuves, nº 181.

(2) Dans la charte de 1187, § 42, il promet de ne pas élever le taux de location des étaux au-dessus d'un certain prix.

(3) C'est peut-être en partie pour dédommager les abbayes qu'on voit le duc exonérer « ab omni exactione regali et ducali » deux hommes de Saint-Étienne vers 1171 (Fyot, *oper. citat.*, preuves, nº 179), et deux hommes de Saint-Bénigne, vers 1175 (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, I, preuves, nº 90).

(4) La concession à Saint-Étienne de la justice sur ses hommes, sauf le cas de furtum ou de bellum commis in foro n'est pas défavorable à cette conception. Si le duc n'avait pas fait cette réserve, ses officiers n'auraient pu justicier les hommes de Saint-Etienne même pour les délits commis sur le forum vetus.

(5) Notons que dans le mémoire que fit paraître la mairie, c'est en invoquant un droit de police général, et nullement la concession

d'avoir le monopole de la vente et de la police de ce marché ne se comprennent bien qu'en admettant la seconde hypothèse ou, tout au moins, en supposant, qu'en fait, les religieux continuaient à jouir de privilèges de location, d'étalage, de police dans le voisinage immédiat de l'église.

Ces marchés des cimetières, bien diminués en clientèle par l'installation du *forum vetus*, devaient être à la fin complètement envahis par le pouvoir civil. Dès le XIIe siècle, l'organisation des états féodaux avait fait de grands progrès dans toute la France et surtout en Bourgogne, où l'anarchie et le morcellement de la souveraineté ne furent jamais poussés aussi loin que dans les provinces du nord. Le droit de justice sur le marché fut considéré comme devant revenir, régulièrement aux seigneurs qui tiennent en baronie (1) et la juridiction des églises sur leur cimetière commença d'être vue de fort mauvais œil.

La lutte devint très rude après l'établissement de la commune de Dijon par les chartes de 1183 et 1187 et l'acquisition du *bannum divionense* de la vicomté (2). Les bourgeois, qui avaient souvent leurs maisons installées sur les cimetières, firent de grands efforts pour faire reconnaître la liberté du commerce, non seulement dans leur maison mais dans tout l'espace con-

d'un droit spécial sur les marchés, que la mairie prétend s'occuper des marchés des cimetières. De plus elle ne cite pas les chartes précédentes, en particulier celle de 1172, ce qu'elle n'aurait pas manqué de faire si cette charte lui avait reconnu un droit de marché. Il est vrai qu'on peut objecter que la municipalité de 1412, pouvait très bien ignorer ces chartes.

(1) Voir les textes cités par Huvelin, p. 183.

(2) Garnier, *Chartes de communes*, I, p. 27.

sacré. Ils étaient nombreux et organisés, ils devaient triompher. La mairie, leur agent, eut cependant fort à faire. Elle n'avança que peu à peu, à coups de procès, mais elle avança.

Ce fut par la voirie que la municipalité attaqua d'abord le cimetière. Sous l'influence des doctrines des glossateurs la *via publica* non seulement était comptée parmi les *bona publica* et *regalia* mais encore celui qui s'en emparait commettait un sacrilège, car elle était chose sainte (1). Contre le saint cimetière s'éleva donc la voirie sainte.

En invoquant le droit de la place publique la municipalité planta au XVe siècle des ormeaux ; les religieux de Saint-Etienne les arrachèrent en invoquant le droit du cimetière de Saint-Michel (2).

L'attaque resta faible tant que durèrent les ducs de Bourgogne dans les officiers desquels les magistrats de la ville de Dijon trouvaient des compétiteurs. Un arrêt du parlement de Paris du 14 juillet 1386 (3) décidait que des experts devaient visiter les « places communes estans en la ville » et faire enlever les

(1) Chasseneuz dans son commentaire sur le titre des justices, édition citée, col. 68, explique que les choses publiques doivent jouir du même privilège que les choses sacrées, que celui qui prend la voie publique doit être puni d'une peine plus forte que le péculateur, que celui « *qui pecuniam regni subtrahit* »... La raison *quia dignior est via publica quam pecunia : cum pecunie vilis et abjecta sit condicio...*

(2) Arch. mun., B, 133, f° 76 v° (20 août 1389). Défense aux religieux de l'abbaye de Saint-Etienne d'arracher les ormeaux plantés « devant la maison de Guiot l'esservelé sous prétexte qu'il est en leur cimetière ». La ville prétend que tous les ormes des cimetières lui appartiennent.

(3) Garnier, *Chartes de communes*, I, p. 81.

édifices et empêchements qui seraient « en trop grant préjudice de lui (le duc) et de la chose publique » ; décision qui fut renouvelée par la transaction du 31 août 1443 (1).

Ce fut Louis XI qui, pour se concilier les bonnes grâces des Dijonnais, par ses lettres patentes du 30 mai 1478, accorda aux magistrats « la connaissance des places communes de l'intérieur de la ville ainsi que le droit d'en jouir et de les donner à cens au profit de la ville comme ils le faisaient avant que le procureur du dernier duc n'ait voulu empiéter sur leurs droits » (2). Ces lettres patentes furent fatales à Saint-Etienne qui défendait alors, avec énergie, ses logettes et places communes situées devant l'église Saint-Michel. Un mandement du bailli de Dijon, du 4 juillet de cette même année, nous apprend que le procureur syndic de la ville étant, ce jour-là, à l'audience au sujet d'un procès entre la ville, l'abbé de Saint-Etienne et les officiers du roi, relatif à ces logettes et places communes ; les lettres précédentes furent présentées au tribunal ainsi que d'autres lettres closes adressées de Cambrai, le 6 juin, par le roi à ses avocats et procureur au bailliage pour leur faire connaître sa volonté de laisser les habitants jouir des places communes. Les magistrats déférant à l'ordre du roi renoncèrent à l'instance (3).

(1) Garnier, *Chartes de communes*, I, p. 106, cf. Arch. mun., B. 157.

(2) Nous trouvons un vidimus de ces lettres patentes, aux Arch. mun., I, 1 (*Trésor des chartes*) ; elles sont d'ailleurs reproduites dans toutes les contestations élevées par la suite sur la justice. Par exemple ; Arch. mun., K, 100.

(3) Arch. mun., K, 128.

Il fallut ensuite débarrasser les places publiques ainsi obtenues des autres droits gênants qui entravaient encore sur elles le libre exercice de la justice municipale. La requête du 5 mai 1510 (1) que nous avons longuement analysée, et dans laquelle la municipalité demande le droit de passer sur les anciens cimetières, montre bien la tactique suivie : on invoque l'usage profane du cimetière pour réduire à rien la franchise du cimetière ; on use aussi des droits de justice pour l'emplir de maisons nouvelles que la mairie donnera à cens.

En 1514 (2) Louis XII décide que pour remplacer les maisons brûlées pour la défense de la ville et considérant « que dans le pourpris de Dijon autour des couvents et gens d'église, il y a des places vuides en plus grande spaciosité qu'il ne leur est nécessaire », enjoint au maire « de faire bail perpétuel de ces places vuides aux pauvres gens moyennant un prix et cens raisonnable ». C'était un nouvel empiétement, une nouvelle prise considérable sur les cimetières des églises (3). Un accord curieux de 1429 passé entre Saint-Bénigne et la municipalité révèle bien quel usage celle-ci fait de la voirie : on reconnait à Saint-Bénigne la justice sur un pourpris assez étendu et même sur les places

(1) Voir *supra*, p. 162 et ss.

(2) Arch. mun., K, 128.

(3) A Semur nous trouvons une lutte pareille mais le curé de Semur fut plus heureux. Nous avons un arrêt de 1637, qui maintient le prieur et les religieux de N.-D. de Semur dans leur droit, en qualité de curés primitifs, de faire tenir libre le cimetière de la ville. On casse un accensement d'un terrain avoisinant passé par la municipalité à laquelle on défend d'entreprendre à nouveau sur le cimetière. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B, 12241, f° 311, v°.

qui se trouvent à l'intérieur, mais il est stipulé que si l'abbaye bâtit des maisons et qu'elles aient issue sur la voie publique, c'est la municipalité qui aura la juridiction sur elles (1). On n'étrangle pas l'immunité ecclésiastique, on l'étouffe.

Cela n'empêche pas les officiers municipaux de porter des coups plus directs. Par un acte du 24 août 1477, le roi Louis XI ayant confirmé leur prétendu monopole de faire seuls des exploits de justice dans la ville et banlieue (2), l'audace des bourgeois ne connut plus de bornes. L'année suivante le sergent-trompette de la ville poussait le zèle jusqu'à venir saisir un cheval dans le pourpris du monastère (3). Dès lors s'engagea une interminable série de procès sur le droit de justice dans l'enceinte même du monastère où la ville prétend faire porter « verges hautes » à ses sergents (4). L'abbaye invoque sa possession, la ville ses lettres patentes. A chacun des efforts des religieux (5) pour retenir l'immunité qui s'échappe la mairie répond par un procès où ses titres tout frais font souvent meilleure figure que les possessions vénérables et lointaines invoquées par Saint-Etienne. On fit tant que le 12 avril 1510 on obtint d'un vicaire de l'abbé commendataire

(1) Arch. mun., C, 17. Le pourpris de Saint-Etienne recule au xve siècle. Il n'embrasse plus que la chapelle Saint-Vincent, l'église Saint-Médard, la chambre de l'abbé et le cimetière de Saint-Médard. Arch. dép. de la Côte-d'Or, G, 230, f° 193.

(2) Garnier, *Chartes de communes*, I, p. 111. Il y a là un droit souvent rappelé. Avant qu'un sergent ne fasse des exploits en ville, il lui faut la licence de la mairie. Arch. mun., C, 1.

(3) Arch. mun., C, 27 (1478/9).

(4) Arch. mun., C, 22. Arch. dép. de la Côte-d'Or, Fonds de Saint-Etienne, G, 229.

(5) Voir *supra* p. 204, note 3.

de Saint-Etienne, messire Claude de Tonnerre, évêque de Poitiers, une déclaration suivant laquelle l'abbé aurait reconnu n'avoir aucun droit de justice à Dijon et dans la banlieue (1) : déclaration inexacte après tout ce que nous avons vu précédemment, déclaration qui n'empêcha pas d'ailleurs les procès de reprendre de plus belle.

L'évêque de Langres voulut intervenir en lançant l'excommunication contre les opposants à sa justice. Mais l'excommunication, en 1516, est une arme qui n'effraie plus. Devant l'appel comme d'abus de la mairie, l'évêque est contraint de déclarer qu'il n'a pas entendu viser les magistrats (2). Les procès recommencent en 1537 sur les accensements municipaux des logettes de Saint-Michel (3) : en 1540 sur le droit de justice dans le pourpris du monastère : le débat dure vingt et un ans. Une nouvelle procédure est soulevée un siècle plus tard, en 1643, sur la justice des hommes de Saint-Etienne : elle dure, cette fois, soixante-six ans. Entamée au tribunal de bailliage, puis portée devant le parlement, elle n'aboutit à rien. Plusieurs arrêts furent rendus en vain (4). De guerre lasse les deux parties finirent par conclure un compromis, le 9 mars 1709. Il fut décidé que les abbé et chapitre seraient maintenus dans tous leurs droits de justice civile et criminelle, tant sur les membres de l'abbaye, officiers et suppôts, que sur les valets de l'abbé habitant à l'abbatiale et

(1) Arch. mun., C, 24.

(2) Arch. mun., C, 24.

(3) Arch. mun., K. 100. Il y a une enquête de six témoins qui déposent que les places communes appartiennent à la ville de Dijon.

(4) Arch. mun., C, 29.

dans le pourpris du couvent ; mais ces droits s'exerceront seulement lorsque l'abbé résidera. Quant à la ville, elle conservait ses droits de justice sur tous les habitants et tous les séculiers employés dans ladite église, ainsi que dans les habitations des membres du chapitre et dans l'abbatiale, en l'absence du prélat. Le tout sans préjudice de l'exercice habituel de la police. Ainsi de la large immunité et de l'immense cimetière que nous avons étudié précédemment, il ne reste plus rien qu'une compétence personnelle sur certaines personnes quand l'abbé est là, et quelques petits cimetières étriqués, serrés autour des églises, mangés par les places (1) publiques, les rues et les maisons qui les entourent.

Quel avantage procurent-ils aux marchands? On ne le voit guère. S'il se tient encore sur eux quelques petits marchés, c'est par routine plutôt que par besoin économique ou juridique. Les autres endroits ne manquaient plus puisque, pour la plus grande partie, les anciens cimetières étaient désaffectés et convertis en places publiques ; et une protection spéciale n'existait plus puisque, dès le xve et surtout pendant le xvie siècle, le droit d'asile, fortement battu en brèche, tendait à disparaître (2) complètement et ne procurait plus que des

(1) Le 28 juillet 1680 l'église et le cimetière de Saint-Médard sont aliénés à la ville pour être convertis en places publiques. Arch. dép. de la Côte-d'Or. G, 193. En 1523 Saint-Etienne avait démoli les maisons qui se trouvaient près de Saint-Michel pour agrandir la voie publique. Arch. dép. de la Côte-d'Or, G, 135, f° 96.

(2) Le droit d'asile est encore pleinement reconnu au xve siècle. Voir un procès sur la violation du droit d'asile aux jacobins. Arch. mun., C, 20 et un article de Marion, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, II, p. 254. Postérieurement il fut bientôt réduit à rien par mille

avantages illusoires. Néanmoins quelques marchands restaient, très conservateurs comme des hommes d'ancien régime. Il fallut que l'opinion publique s'en mêlât, et qu'on leur retirât, en quelque sorte, de dessous les pieds ce cimetière auquel ils étaient tant attachés (1).

L'opinion publique au moyen âge c'était surtout l'opinion de l'église. Elle était nettement défavorable à la pratique dont nous parlons. Les capitulaires de Benoit le Lévite (2), puis les décrétales de Grégoire IX qui réprouvaient les tenues de justice dans les églises et leur pourpris (3), furent suivis au XIIIe siècle de déci-

exceptions juridiques. Le malfaiteur poursuivi ou échappé des mains des officiers ne peut plus s'en prévaloir, Arch. mun., C, 20; B, 162; G, 24. Chasseneuz, dans son commentaire sur le titre des justices, § V, montre que la jurisprudence est encore moins favorable que lui au droit d'asile. Nous voyons même que le 12 juillet 1513 le parlement de Dijon commence à appliquer une pratique qui devait réduire à rien la franchise : on rétablissait le criminel arrêté dans son droit de franchise, mais en fait on le gardait et on instruisait son procès. Chose remarquable c'est précisément le procédé que l'ordonnance de Villers-Cotterets de 1539, art. 166, devait recommander vingt-six ans plus tard. Isambert, *Recueil des ordonnances*, t. XII, p. 634. Toutefois le parlement de Dijon n'agit qu'avec prudence : en 1539, il n'ose pas encore faire arrêter en lieux saints les hommes qui s'étaient « difformés » en religieuses pour battre un sergent. Voir cet arrêt et le précédent, Bibl. municipale de Dijon, Fonds Saverot, n° 1, t. I, f° 91. — En 1635, les chanoines de Saint-Etienne invoquaient encore, mais vainement, le droit d'asile. Arch. mun., B, 273.

(1) On ne peut pas dire qu'en 1670, il n'y a plus de marché sur le cimetière de Saint-Michel parce que la délibération du 29 août indique simplement que le marché aura lieu sur la place. Arch. mun., B, 309. Souvent le mot place indique en même temps le cimetière.

(2) Cap. 156, Baluze, I, p. 855; cap. 153, Baluze, I, p. 854.

(3) Au moins quand les sentences aboutissaient à la mort ou à la

sions de conciles. L'important concile de Lyon de 1274 déclare que les marchés doivent cesser sur les cimetières.

« Cessent in ecclesiis, earumque caemiteriis negotiationes et praecipue nundinarum ac fori cujusque tumultus (1). »

Le concile de Cambrai de 1383, les statuts synodaux de cette ville et ceux d'Amiens défendaient également dans le nord de la France « in cimiteriis et ecclesiis... forum rerum venalium... subhastationes, venditiones vel executiones (2) ».

Ces décisions ne furent pas écoutées, de suite, en Bourgogne, mais la réforme protestante (3) et la contre-réforme catholique ramenèrent l'attention sur les marchés du cimetière. Depuis que ces cimetières formaient l'objet de contestations très vives entre protestants et catholiques qui refusaient aux premiers le droit de se faire enterrer en terre bénie (4), l'on sentait la nécessité d'apporter plus de décence et d'extérieur de piété dans les actes accomplis sur les champs funèbres. Les foires et marchés furent donc prohibés à nouveau par les conciles de Bourges du 21 mars 1527/8 et

mutilation. cap. 5, X, III, 49. Adde : Synode de Rouen de 1190, can. 18 ; de Saumur en 1253, can. 6 ; de Ruffec en 1258, can. 10.

(1) Cap. XXV, Mausi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, Paris, 1903, p. 99. A l'étranger nous trouvons les mêmes décisions au synode de Londres de 1268, can. 35.

(2) Martene et Durand, *Veter. Mon.*, t. VII, col. 1308, col. 1236.

(3) Le concile de Bâle de 1435, xxie sess., can. 11, protestait contre les marchés dans les églises.

(4) Sur les contestations entre les protestants et catholiques au sujet du cimetière, Arch. mun., B, 200, 202, 207, 208, 209, 220, 237, 238 ; D, 63, 66.

1584 (1), enfin par un concile de Bordeaux de 1624. A la voix de ces conciles répondait parfois celle des parlements voisins du duché. En 1684, le 20 décembre, le parlement de Besançon défendait à toutes sortes de marchands d'exposer leurs denrées sur les cimetières et à l'entrée des églises sous peine de confiscation et de 100 livres d'amende (2). Il est possible que des arrêts semblables aient été rendus dans le duché mais l'état incomplet des archives du parlement ne nous permet pas de les retrouver.

Le cimetière dont le commerce était mal vu devenait, en même temps, de plus en plus solitaire. Un arrêt du parlement de Dijon du 12 décembre 1609 avait décidé que l'on ne pourrait y acquérir par prescription un droit de passage que si l'on avait une maison y touchant (3), et un édit de 1695 obligeait à les entourer de murs (4). Peut-être même, à Dijon appliquait-on les arrêts du parlement de Paris (5) qui décidaient que les fenêtres des maisons donnant sur de tels endroits, devaient être grillées avec du fer

(1) Titre 23, canon 7.

(2) Merlin, *Réperl.*, v° cimetière.

(3) Cité par Merlin, *Répertoire de jurisprudence*, v° cimetière. Cet arrêt est rapporté par Bouvot, t. II, quest. 7, et Lalaure, *Traité des servitudes*, t. I, ch. 8.

(4) L'auteur de la *Notice sur la ville de Dijon et ses environs*, Dijon, Paris, 1817, p. 34, indique qu'à Saint-Michel, il y avait un mur à hauteur d'appui. Le mur du cimetière de Saint-Jean est visé dans une délibération du 31 juillet 1761 qui permet à la fabrique de le réparer. Ce cimetière se nommait alors le cimetière des pauvres. Arch. mun., B, 395. Sur les murs du cimetière de Saint-Médard, délibérat. du 27 août 1769. Arch. mun., B, 503.

(5) Arrêtés du 17 janvier 1609 et du 30 juin 1627, rapportés par Merlin, *loc. cit.*

maillé et fermées avec des verres dormants. Dès lors les champs des morts isolés, dépeuplés, entourés de maisons grises et sans vie, ne virent plus guère de clients autour des logettes collées aux flancs des églises. Pour comble d'infortune ils devinrent suspects, l'on en eut peur. Les envahissements successifs des maisons et des places publiques les avaient réduits à une telle exiguité qu'ils étaient devenus notoirement insuffisants et des foyers de pestilence pour la ville. C'est en vain que la municipalité ordonnait de creuser plus profondément les tombes (1) ; les cadavres se trouvaient tellement empilés les uns sur les autres que les fossoyeurs, en approfondissant les fosses, mettaient à jour des lambeaux de chair en putréfaction (2), toutes sortes d'affreuses trouvailles qui remplissaient l'air de miasmes délétères. Il faut lire le mémoire du docteur Maret sur ces charniers dijonnais ; noter ce qu'il dit de cette odeur malsaine qui régnait dans les églises de la ville tellement pleines de morts que souvent, sauf un ou deux pieds de terre, les dalles semblaient posées à même sur les cadavres, pour comprendre la répulsion qu'inspirèrent les cimetières urbains de Dijon à la fin du XVIIIe siècle. L'infection de la cathédrale de Saint-Etienne était telle que les fidèles furent contraints de l'abandonner, et qu'elle fut l'endroit pestilentiel choisi par le célèbre Guyton

(1) Dès l'année 1769 on ordonne de creuser des fosses ayant au moins quatre pieds et demi de profondeur pour les inhumations, Arch. mun., B, 403. En 1779, on exige six pieds de profondeur. Arch. mun., B, 413.

(2) *Mémoire sur l'usage où l'on est d'enterrer les morts dans les églises et dans l'enceinte des villes,* par Maret, docteur-médecin. Dijon, Causse, 1773, in-8.

de Morveau, le 6 mars 1773, pour ses fameuses expériences sur la désinfection de l'air. Hors de l'église, même à l'air libre, dans les enclos funèbres étouffés entre les maisons qui les enserraient de trop près, nous dit Maret (1), « règne une humidité constante. aussi se répand-il souvent dans le voisinage des exhalaisons malsaines qui pénètrent les maisons, frappent disgracieusement l'odorat des personnes qui les habitent et y altèrent les aliments. » L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon applaudit vivement au mémoire de Maret; elle en fit distribuer des copies et en encouragea l'impression. Une solution rapide était d'autant plus inévitable que, dans tout le royaume, la même question se posait. On accueillit avec satisfaction l'ordonnance du 10 mars 1776 qui y prescrivait de porter les cimetières hors de l'enceinte des villes si la salubrité le demandait (2).

Cette ordonnance fut fatale aux cimetières urbains de Dijon. Avec l'approbation du haut clergé (3), on résolut de les écarter de la cité (4) et même de les réunir en un cimetière général à la porte Guil-

(1) *Loc. cit.*, p. 57.

(2) Arch. mun., D, 67. Voir dans Merlin, *Rec. de jur.*, v° cimetière, les arrêts du parlement de Paris de 1763 et 1765 qui précédèrent notre ordonnance. La prohibition d'enterrer dans les cimetières fut renouvelée par le décret du 23 prairial an XII.

(3) Arch. départ. de la Côte-d'Or, B, 12144 (au greffe de la cour d'appel), et Arch. mun., D, 67 ; adde, Arch. mun., B, 414, relatant l'homologation des mandements de l'évêque de Dijon du 27 avril 1780 et du 28 octobre 1780, défendant d'inhumer dans les anciens cimetières.

(4) Délibérations du 26 février 1780, indiquant les terrains où devront être placés les trois cimetières projetés. Arch mun., B, 414. Le 17 juin, on demande la permission d'acheter à l'intendant

laume (1). Les derniers marchands des cimetières, les locataires des petites logettes, se trouvèrent désormais sur la place publique.

Quant au cimetière il est devenu cet enclos désert et muet, si plein de solitude, que l'on a éloigné, de plus en plus (2), des abords de la cité.

Ce n'est pas de ce maussade et triste endroit que nous avons voulu parler, mais du franc, mais du vaste et du vivant cimetière du moyen âge sur lequel nous avons vu s'assembler les hommes et les maisons, arriver les marchés, s'abriter la commune, se créer les paroisses, et dont on pouvait dire dans le sérieux des documents officiels qu'il était « la plus belle place publique de la ville ».

E. Champeaux.

(1) Le 3 janvier 1781, un plan géométrique est dressé par le voyer pour l'établissement du cimetière général de la porte Guillaume. En mars 1781, on fit l'acquisition de terrains à la porte Guillaume pour ce cimetière. Arch. mun., D, 67. L'ouverture du nouveau cimetière eut lieu le 1er mai ; la bénédiction le 10 mai 1783, Arch. mun., B, 417.

(2) Le cimetière de la porte Guillaume, après des agrandissements successifs en 1828, 1840 et 1860, fut remplacé par le cimetière des Péjoces dont l'ouverture fut faite le 1er juillet 1885, *Progrès de la Côte-d'Or* du 1er juillet 1885.

COURTE ÉTUDE

SUR

LE CHEVALIER D'ÉON

Par le vicomte A. d'AVOUT

Mon attention était, au cours de cette année (1905), attirée sur une brochure portant le très long titre suivant :

La vie militaire, politique et privée de demoiselle Charles-Geneviève-Louise-Auguste-Andrée-Thimothée Eon ou d'Eon de Beaumont, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de Dragons et des Volontaires de l'armée, aide-de-camp des maréchal et comte de Broglie, docteur en droit civil et canon, avocat au Parlement de Paris, censeur royal pour l'Histoire et les Belles-Lettres, envoyé en Russie, d'abord secrètement, puis publiquement, avec le chevalier Douglas, pour la réunion de cette cour avec celle de Versailles, secrétaire d'ambassade du marquis de l'Hôpital, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France près Sa Majesté Impériale de Russie, secrétaire d'ambassade du duc de Nivernais,

ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France en Angleterre pour les conclusions de la paix, ministre résident près cette cour après le départ du duc de Nivernais, enfin ministre plénipotentiaire de France près la même cour, et connu jusqu'en 1777 sous le nom de Chevalier d'Eon,

Par M. de la Fortelle (ledit la Fortelle s'intitulant au revers Lieutenant de Roi au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier au Nivernais), Paris, 1779, avec la devise : *O quam te memorem, Virgo* (Enéide, liv. I) ;

Et, au frontispice, une gravure dont voici la description :

Au centre de la composition, un médaillon renfermant un buste de femme casquée, le casque surmonté d'un coq rampant ; les cheveux bouclés flottent en arrière ; le buste est amplement décolleté, les attributs du sexe fortement accusés ; à l'épaule, une attache de cuirasse ; sur le sein gauche, la croix de Saint-Louis. La figure est de profil, expression fine, nez légèrement aquilin, bouche souriante, menton quelque peu empâté (l'héroïne atteignait la cinquantaine). L'ensemble est d'une jolie femme. — En exergue, la devise : *At nunc dura dedit vobis discrimina Pallas.*

Le médaillon est accolé à un tronc d'arbre qui le soutient ; au sommet un casque de dragon fleurdelisé.

A droite, à gauche, deux étendards (blancs apparemment), dont l'un à droite (face au lecteur) uni, l'autre à gauche frangé, semé de fleurs de lis, portant en son centre un pot-à-feu enflammé, et plus bas la devise : *Impavidam ferient ruinæ.* L'étoffe des étendards enveloppe le médaillon.

Au-dessous, à droite, une carabine, un miroir, un

caducée, le tout reposant sur un rouleau de papier scellé aux fleurs de lis portant le titre *Correspondance secrète de Louis XV et de la chevalière d'Eon, sacro digna silentio*, et sur un livre marqué du titre *Négociations en Russie et en Angleterre*, 1771, avec la maxime *Sacramentum regis bonum est abscondere ;* — à gauche, reposant contre le tronc d'arbre, un écu aux armes de la chevalière d'Eon, portant d'argent au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or à 6 rais posées en fasce soutenu d'une fasce de gueules, avec un coq au naturel tenant en son pied dextre un cœur enflammé de gueules, ledit coq posé en pointe (armes tronquées, comme nous le verrons plus loin). Sur l'écu pend un sabre de cavalerie à la poignée figurée par une tête de lion ; de l'écu s'échappe un faisceau de palmes. Au-dessous de l'écu la devise : *Vigil et audax*, et un livre ouvert portant la légende : *Fastes militaires d'Eon la chevalière, bataille de Fillingshausen, évacuation d'Hoxter, combats d'Ultrop, d'Osterwyk*, etc., *sièges de Cassel, de Wolfenbuttel, de Brunswick*, etc.

Du même côté gauche, dans le lointain, un soleil brillant, et dans le ciel une étoile.

Le tout reposant sur un rocher escarpé où rampent les tronçons d'une vipère.

Sur le rocher, en cartouche : *A la chevalière d'Eon.*

Et au-dessous la légende : *Composé par J.-B. Bradel, qui a gravé en grand le portrait de Mademoiselle d'Eon communiqué par elle à ce seul artiste.*

Je faisais part de ma découverte à des amis. Mais la vie de l'héroïne n'éveillait chez eux que des idées vagues ; ils ne paraissaient être bien fixés, ni sur le

sexe réel de la personne, ni sur le rôle qu'elle joua dans notre histoire, à la seconde moitié du XVIIIe siècle. Me rappelant l'intérêt qu'éveillait à l'Académie une récente mienne communication relative au *Secret de l'Infante* (Louise-Elisabeth, duchesse de Parme, fille aînée de Louis XV), et sachant combien d'Eon avait été intimement lié au *Secret du Roi*, je pensai qu'une courte étude sur le rôle de cette personnalité ambiguë pourrait intéresser mes collègues. J'analysai tout d'abord la brochure que j'avais sous les yeux, bien qu'elle dût être considérée comme fortement suspecte, car la personnalité de l'intéressé se laisse amplement deviner derrière le nom supposé de la Fortelle. Deux factums non moins personnels s'y trouvaient joints : — l'un intitulé : *Pièces authentiques pour servir au procès criminel intenté au tribunal du roi d'Angleterre, par le chevalier d'Eon de Beaumont, ministre plénipotentiaire de France, contre Claude-Louis-François Regnier, comte de Guerchy, ambassadeur extraordinaire de France auprès de Sa Majesté britannique*, Berlin, 1765 ; — l'autre, *Dernière lettre du chevalier d'Eon à Monsieur le comte de Guerchy* en date du 5 août 1767, Amsterdam, 1767.

A la Bibliothèque publique de la ville de Dijon, je consultai les *Lettres, Mémoires et Négociations particulières du chevalier d'Eon, ministre plénipotentiaire de France près le roi de la Grande-Bretagne*, Londres, 1764 ; et je découvris au fonds Baudot (manuscrit 1079, cote 144, Histoire de France, vol. III, p. 136) une *lettre de la chevalière d'Eon à M. le comte de Maurepas* en date du 8 février 1779, ladite lettre accompagnée de notes non dépourvues d'intérêt. Le beau travail du duc de Broglie sur le *Secret du Roi*, Paris, Calmann-Lévy,

1879, me fournit de précieuses indications. Je consultai également des articles de MM. de Broglie, *le Chevalier d'Eon*, et Mézières, *la Diplomatie occulte de Louis XV*, publiés dans la *Revue des Deux Mondes* des 1er octobre 1878 et 1er novembre 1879, tous deux conçus au point de vue historique, et pus m'assurer qu'ils avaient puisé aux *Lettres, Mémoires et Négociations particulières* du Chevalier. Les *Souvenirs de Bourgogne*, d'Emile Montégut, Paris, 1874, m'aidaient à dégager au point de vue moral la personnalité du héros. Enfin un dossier de correspondance inédite, mis gracieusement à ma disposition, venait retracer d'une façon pittoresque tout un épisode de sa vie.

Cet ensemble me fournissait déjà une base d'études, qu'un récent voyage à Paris me permit de pousser plus loin. La Bibliothèque nationale est assez riche en productions concernant le chevalier d'Eon : — tout d'abord, les brochures contemporaines émanant du Chevalier lui-même, celles relatives à ses démêlés avec Beaumarchais. Puis, le célèbre ouvrage de Frédéric Gaillardet, *les Mémoires du Chevalier d'Eon* en deux volumes, ouvrage publié pour la première fois en 1836, Paris, Ladvocat, réédité en 1866, Paris, Dentu, et que l'on peut considérer comme fondamental en la question, non pas que pleine créance doive lui être accordée, mais parce que toutes les légendes relatives au Chevalier s'y trouvent enregistrées, et qu'il est impossible désormais de traiter la question à fond sans se référer à ces légendes, soit pour les déclarer fausses, soit pour en admettre la possibilité. Gaillardet était compatriote d'Eon ; s'intitulant *auteur de la Tour de Nesle* — il eût pu ajouter, car ce serait assurément pour lui un plus

sérieux titre de gloire, *collaborateur d'Alex. Dumas*, — il déclare que sa publication est faite sur les papiers fournis par la famille, et d'après les Archives des Affaires étrangères; d'Eon, nous dit-il, a laissé, outre le factum de la Fortelle, des *Mémoires* en deux volumes; de plus, les papiers de la famille d'Eon lui ont été communiqués par M. Jacquillat-Despréaux, qui en était le dernier dépositaire en sa qualité de parent.

Pendant de longues années, l'œuvre de Gaillardet fait foi. Une *Notice sur la vie du Chevalier Déon, extraite de ses papiers*, paraît dans l'*Annuaire statistique de l'Yonne* de l'année 1839, sous la signature Jacquillat-Despréaux; c'est en réalité une apologie de d'Eon; elle donne force détails sur sa carrière politique, et ne nous apprend rien que nous ne connaissions déjà. La brochure de M. le Maistre, *Recherches historiques sur le sexe du Chevalier d'Eon*, extraite du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1854, est basée, comme la précédente, sur des documents provenant de la famille même du Chevalier, et conservés à la Bibliothèque municipale de Tonnerre; c'est un résumé exact et intéressant de ce qu'on savait à l'époque sur l'existence de notre héros; elle porte surtout la discussion sur le sexe même de d'Eon, question qui dans le public n'était pas encore résolue d'une manière définitive, et en affirme énergiquement la masculinité.

Un Hermaphrodite, livre publié par Louis Jourdan, Paris, Dentu, 1861, est en majeure partie la reproduction des faits énoncés par Gaillardet. — Pour en venir aux ouvrages tout à fait contemporains, l'abbé Blampignon, dans son *Duc de Nivernais*, Paris, Didier, 1898,

consacre deux chapitres à d'Eon ; mais ici s'affirme la réaction contre les énonciations, nous pourrions dire plus justement contre le *roman* de Gaillardet, réaction dont MM. de Broglie et Mézières ont déjà donné le signal : on n'admet plus l'ancienneté de la famille d'Eon ; les anecdotes les plus scabreuses dont son histoire est émaillée, sont battues en brèche ; d'Eon, pour tout expliquer d'un seul mot, avait la folie des grandeurs et de la persécution, et son imagination faisait le reste.

Un dernier ouvrage enfin, qui résume bien la question au point de vue historique, et dont les auteurs déclarent avoir puisé tant à des papiers de famille, jusqu'alors inconnus, qu'à de récentes brochures anglaises, le *Chevalier d'Eon par MM. Homberg et Jousselin*, Paris, Plon, 1904, écarte de propos délibéré toutes les aventures, légendes, péripéties mystérieuses qui forment le fond de l'existence de d'Eon ; les auteurs n'admettent rien qui ne soit absolument prouvé ; tout le reste, ils le négligeent, ou tout au moins s'efforcent de n'en tenir aucun compte. C'est ainsi d'ailleurs, et avec raison sans doute, que s'écrit de nos jours l'Histoire : le document seul est article de foi ; mais cette commune mesure n'est point d'une application facile à la personnalité de d'Eon, et, à notre sens, les historiens modernes sont allés trop loin dans cette voie. — Il ne faut pas oublier que le Chevalier vivait à une époque essentiellement mystérieuse, où la politique se traitait en partie double, où chaque négociation avait son côté officiel et son côté secret. Bien des événements de cette époque ne peuvent s'expliquer que par les petits moyens ; écartons ceux-ci, et nous nous trouvons en

face, sinon d'impossibilités, du moins d'obscurités où nous cherchons vainement le flambeau conducteur. Or ce flambeau se retrouve dans les anecdotes, les menus scandales, ou, pour mieux dire, les artifices dont était friande la diplomatie de nos pères. Ces petitesses nous étonnent aujourd'hui ; on veut que tout se passe au grand jour, à l'aide d'arguments et de moyens dignes du souverain, de la nation qui les emploient. Il n'en fut pas toujours ainsi, et, quels que soient nos préjugés en la matière, nous sommes amenés à constater une fois de plus la vérité de l'adage :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

En étudiant la vie du Chevalier, nous nous pénétrions à merveille du bien-fondé de cette maxime.

Notre court passage à la Bibliothèque nationale ne fut donc pas inutile. Mais nous voulions, pour terminer, replacer d'Eon en son véritable cadre, et ce fut l'objet de notre visite à Tonnerre. A l'état civil, nous relevions, non sans difficulé, l'acte de baptême et l'acte de décès du Chevalier. A la Bibliothèque municipale, outre les ouvrages déjà cités, nous rencontrions *les Loisirs du chevalier d'Eon*, 13 vol., Amsterdam, 1774, essais très divers où sont effleurés successivement les sujets de politique, d'art militaire, de morale, d'économie sociale, soit le reflet d'un esprit singulièrement érudit, qui embrassait plus qu'il ne pouvait étreindre. Au Musée, l'épée, les sandales, le gant d'escrime du bretteur ; et encore, une robe de soie chamarrée à raies rouges et blanches alternées. Enfin la très intéressante collection de portraits où d'Eon est représenté en dra-

gon, en Pallas, en demoiselle noble amplement décolletée, malgré l'âge, avec la cornette et la croix de Saint-Louis. D'Eon eut toujours un grand faible pour la réclame, par la presse et par l'image...

La maison patrimoniale du Chevalier fut la dernière étape de nos recherches. Construite par le père de d'Eon, elle se dresse à l'entrée de la ville, près du pont de l'Armançon; Montégut la visitait en 1872 ; il la voyait avec des yeux prévenus, ceux du littérateur dont la thèse est faite, et qui veut y accommoder tous les faits et documents qui se présentent à lui. La demeure lui apparaît petite, étriquée, bourgeoise, sans aucun dehors de richesse ni de faste ; il la note étrangement étroite, et cette étroitesse même reflète, selon lui, la bizarre existence de d'Eon, étranglé par la destinée. N'en déplaise aux mânes de notre ami, qui ne fut point de l'Académie, bien que l'ayant amplement mérité, l'édifice revêt à nos yeux un tout autre aspect. Il n'a pas été modifié depuis le XVIIIe siècle, nous affirment les propriétaires actuels (1) : grille monumentale, cour plantée d'arbustes, haut perron, façade de belle apparence, appartements suffisamment vastes, caves voûtées pour les cuisines et les dépendances, jardin en arrière, bref, habitation confortable, digne d'une famille qui, sans posséder une grande fortune, a conscience de son origine, et tient à garder son rang. A l'intérieur, peu de souvenirs du Chevalier, bien que les habitants d'aujourd'hui soient loin de s'en désintéresser : une des variantes du portrait de d'Eon en cornette, 1786, avec la devise

(1) M. et Mme Rendu, à la bonne grâce et parfaite obligeance desquels nous sommes heureux de rendre expressément hommage.

læsæ sed invictæ Palladi, et la légende : *ætatis suæ 58, Charlotte-Geneviève-Louise-Auguste-Andrée-Timothée d'Eon de Beaumont, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de Dragons, ministre plénipotentiaire de France en Angleterre*, singulier mélange de prénoms féminins et de dignités masculines; ce dernier portrait, rare, nous dit-on, figure à l'ouvrage de MM. Homberg et Jousselin.

Ce fut là notre dernière visite. Nous étions désormais armé, non pour porter sur toutes les questions se rattachant à d'Eon un jugement définitif, — il y a, dans cette existence si complexe, nombre de points sur lesquels la lumière ne sera jamais faite, sur lesquels même on pourrait souhaiter qu'elle ne se fasse jamais complètement, car la légende est souverainement attrayante, et la vérité ne saurait l'être au même degré, — mais bien pour retracer les folles péripéties de cette existence étrange, telles que l'Histoire et la Légende, dans leur singulier enchevêtrement, nous les ont transmises, laissant à nos lecteurs le soin parfois attachant de démêler le vrai du faux. Et qu'on ne nous reproche pas de traiter quelque peu légèrement l'Histoire, cette personne grave, et nous en tirer avec une désinvolture vraiment trop aisée : lorsqu'à la lecture de certains ouvrages récents, nous constatons que les auteurs démolissent les légendes, et ne trouvent rien à mettre à leur place ; lorsque nous les voyons laisser dans l'obscurité les causes de maint événement dont tel menu fait, s'ils voulaient l'admettre, donnerait très amplement l'explication et la raison d'être, alors nous pensons que l'exemple n'est point complètement à suivre, que la Légende est en réalité la source de l'Histoire, et que ce principe, non con-

testable pour les époques préhistoriques, pourrait bien à la rigueur, en substituant le mot d'*anecdote* à celui de *légende*, s'appliquer à des événements dont cent cinquante ans à peine nous séparent. Que dis-je ? N'est-il pas certains faits récents, voire même de nos jours, sur lesquels nous ne connaissons pas, nous ne connaîtrons jamais l'exacte vérité, et autour desquels la Légende, déjà formée, devra pour la postérité tenir lieu d'Histoire ?

Ceci posé, et quelque paradoxal que puisse être notre raisonnement, nous entrons en matière sans autre préambule, en formulant toutefois une remarque : — c'est que le sujet peut intéresser spécialement des lecteurs bourguignons, d'Eon étant né à Tonnerre, sa famille ayant pendant des siècles habité Ravières, soit une région qui, à diverses époques, appartint à l'ancienne Bourgogne, qui en tout cas nous est trop intimement limitrophe, pour que nous puissions jamais nous en désintéresser.

Origine des d'Eon

La famille Eon ou d'Eon serait, suivant la Fortelle, — que nous allons suivre un instant, sans attacher plus que de raison créance à ses allégations, et en nous efforçant de les contrôler dans la mesure possible, — originaire de Bretagne. Elle portait *d'argent à la fasce de gueules accompagnée de 3 étoiles d'azur à 5 pointes rangées en chef, et d'un coq au naturel, tenant en son pied dextre un cœur enflammé de gueules, posé en pointe ;* devise : *vigil et audax.*

Le premier membre dont le souvenir en soit con-

servé, serait le gentilhomme Eon de l'Etoile, condamné comme hérésiarque au concile de Reims, le 23 mars 1148; il était, paraît-il, magicien, et « faisait grands festins dont les mets étaient autant de charmes qui aliénaient l'esprit ». Il est bizarre de rappeler que, dans l'opinion des Gnostiques, les *Eons* étaient des êtres intermédiaires entre la Divinité et l'Humanité, les dits êtres purement spirituels, ayant mission de remplir la distance trop considérable qui nous sépare de Dieu. — Les parents d'Eon de l'Etoile, honteux de retourner dans leur patrie après la condamnation, se seraient établis sur les confins de la Champagne et de la Bourgogne, où nous apparaît dès 1309 noble Robert d'Eon dit de Molesme, écuyer de Philippe de Courtenay, seigneur de Ravières et Tanlay, ledit Philippe appartenant à une branche cadette de la maison de France, comme issu du septième fils de Louis le Gros.

A partir de cette date, la famille d'Eon se fixe à Ravières (arrond. de Tonnerre, Yonne); elle y demeure encore aujourd'hui, représentée uniquement, il est vrai, par des personnalités modestes, qui ont supprimé l'apostrophe de leur nom, et soupçonnent à peine leur antique origine. Le fait m'était signalé, lorsqu'au cours d'une visite que je faisais à Ravières, je notais un écusson fruste sur la porte d'une humble habitation : « C'est la demeure des d'Eon, me répondit-on ».

Ils servent dans les armées du Roi, occupent des charges judiciaires; l'un d'eux est secrétaire du duc Philippe le Bon, plusieurs sont prévôts de Ravières; tous sont qualifiés *Ecuyers*, et contractent dans la région même d'honorables alliances. Nicolas d'Eon, après une jeunesse orageuse, s'établit solitaire sur la

colline qui domine Ravières et qui porte le nom de Saint-Roch ; il fonde un ermitage dont les religieux adoptent la règle de Saint-Paul sous l'obéissance de l'évêque de Langres. Il meurt en 1638 en odeur de sainteté, et son arrière-petit-neveu le Chevalier possédait encore des objets pieux, un chapelet et un crucifix, que le cardinal Barberin, depuis pape Urbain VIII, avait donnés à Rome au bon religieux. Sa fondation subsista jusqu'aux approches de la Révolution. Nous verrons plus loin par quelles péripéties elle passa, et comment l'ermitage finit par devenir la possesion de la famille d'Avout, ce qui peut justifier dans une certaine mesure l'intérêt qui nous attache à la personnalité du Chevalier.

Au XVIIe siècle, la famille d'Eon se partage en trois branches dites de la Toquette, d'Aigremont et de Ramelu ; elle continue de fournir des officiers aux armées, et des hommes de loi, avocats au Parlement. Louis d'Eon de la Toquette est en 1660, au cours d'une querelle, assassiné à Dijon où il étudiait la philosophie ; un arrêt du Parlement de Dijon, Chambre de la Tournelle, du 11 février 1661, condamne les auteurs du crime, l'un à la peine de mort, les autres à diverses peines pécuniaires.

Les deux branches aînées s'éteignent au cours du XVIIIe siècle ; la troisième branche est demeurée plus spécialement à Ravières, faisant des fondations pieuses à l'église Saint-Pantaléon du lieu, en laquelle sont inhumés plusieurs membres de la famille (1).

(1) Il subsiste, en l'église de Ravières, une inscription relatant une fondation faite en 1701 par le sieur André d'Eon, de trois services solennels *pour réparer les débauches du Carnaval*. Bien que

André-Timothée d'Eon, écuyer, seigneur de Tissey, 1683-1749, est avocat au Parlement de Paris, conseiller du roi, trésorier de France au bureau des finances de Montauban, et enfin secrétaire en chef de la police, prévôté et vicomté de Paris ; il reçoit du roi Louis XV une pension de 5000 livres. Son frère, Jacques d'Eon de Pommard, 1701-1747, devint secrétaire du comte d'Argenson, ministre de la guerre. Un autre frère, Michel d'Eon de Germigny, né en 1704, l'un des 25 gentilshommes gardes de la Manche du roi, chevalier de Saint-Louis, mène une existence aventureuse ; il est blessé à Dettingen (1743), et pensionné sur la cassette royale. Sa passion pour le jeu et les femmes dérange sa fortune ; il sert à Gènes sous le duc de Boufflers, accepte de passer en Corse comme colonel au service de la République génoise, puis, par une frasque subite, retire son acceptation, poursuit quelques années encore sa vie errante, et vient mourir à Nimes en 1752.

Le second des quatre frères, Louis d'Eon de Beaumont, écuyer, fut père de notre héros. Né le 16 mars 1695, il est avocat au Parlement de Paris, conseiller du roi, élu maire de Tonnerre, et réside en cette ville où il meurt le 3 novembre 1749. Ses derniers moments, retracés par son fils, furent ceux d'un philosophe chrétien. Il avait beaucoup d'envieux et quelques ennemis, nous dit le Chevalier, à cause de sa grande sévérité et de son équité scrupuleuse dans la distribution de la justice ; à sa mort, les pauvres vinrent

la fondation ait disparu, les services sont encore célébrés dans les conditions prescrites par le fondateur (renseignement fourni par M. l'abbé Gaillard, curé de Ravières).

gémir à sa porte et arrosèrent de larmes son cercueil. De son mariage, contracté le 11 novembre 1723 à Montpellier, avec demoiselle Françoise de Charanton, fille d'Etienne, écuyer, commissaire général des guerres aux armées d'Espagne et d'Italie, et de demoiselle Françoise de Blaud, naissent : 1° le 11 octobre 1724, à Tonnerre, demoiselle Marguerite-Françoise-Victor d'Eon de Beaumont, qui épouse en 1757, à Paris, Messire Thomas O'Gorman, chevalier, seigneur de Cahir, Monoghu et Tully-Cryne au royaume d'Irlande, descendant des anciens dynastes du pays ; la famille est encore existante ; 2° Théodore-André-Timothée-Louis-César d'Eon de Beaumont, écuyer, né à Tonnerre le 4 février 1727, mort en bas âge ; 3° Charles-Geneviève-Louis-Auguste-André-Timothée d'Eon de Beaumont, écuyer, né à Tonnerre le 5 octobre 1728, baptisé le 7 du même mois en l'église Notre-Dame du lieu. C'est notre héros. Nous transcrivons ici son acte de baptême :

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE DE TONNERRE

Extrait du registre des Actes de baptême pour l'année 1728.

Le 7 octobre 1728, a été baptisé Charles-Geneviève-Louis-Auguste-André-Thimothée, fils de noble Louis Deon de Beaumont, directeur des domaines du Roy, et de dame Françoise de Chavanson (1), ses père et mère de légitime

(1) La lecture *Chavanson* est erronée, et ne s'explique que par une défectuosité dans le tracé des lettres ; la véritable orthographe est *Charenton* ou mieux encore *Charanton*, ainsi que nous

mariage, nés dès le 5e du présent mois ; le parein, M. Charles Regnard, avocat au Parlement baillif de Crusy, la mareine dame Geneviève Déon, épouse de M. Mouton, marchand de vin à Paris, qui ont signés.

Signé : G. Déon Mouton, Regnard et Bordes, doyen de Tonnerre.

Tonnerre le sept juillet mil neuf cent cinq. Pour copie conforme, le maire (signé) Edm. Jacob.

Remarquons ces prénoms alternativement masculins et féminins, les masculins aux désinences féminines ou faciles à rendre telles, comme si l'on eût cherché dès ce moment à justifier et rendre possible l'erreur du sexe.

Jeunesse du Chevalier.

L'enfant qui vient de naître a de qui tenir. Il compte dans sa famille des esprits religieux enclins au mysticisme, des hommes de loi de haute science, scrupuleusement attachés à leurs devoirs, et aussi des soldats de folle bravoure, querelleurs, dépensiers de leur argent, désordonnés dans leur conduite. Il se rattachera aux

nous en sommes assuré aux Archives municipales de Montpellier, par le relevé de l'acte de mariage des parents.

Notons en outre que l'acte de baptême de d'Eon, trouvé par nous à la mairie de Tonnerre sur les registres de l'état-civil, ne se retrouve pas sur le double déposé au greffe du Tribunal, il semblerait même qu'une page aurait été arrachée à la date. La mention suivante, inscrite en marge de l'acte de baptême à la mairie : *mort en Angleterre le 28 mai 1810, voir l'extrait copié au registre des décès de l'an 1826, 5 avril*, nous a aidé à retrouver la transcription de l'acte de décès du chevalier, que nous aurions vainement cherché à l'année 1810, et que nous donnons à la fin de ce travail.

uns et aux autres. Dès sa naissance, il est condamné à l'équivoque : voué par sa mère à la Vierge, il revêt après sa première enfance, *pour des raisons que l'avenir dévoilera vraisemblablement*, nous dit la Fortelle, l'habit de garçon. On l'envoie à Paris pour recevoir l'éducation convenant au sexe *dont il a pris l'extérieur*. Il est entendu en effet que la brochure dont nous parlons, inspirée très vraisemblablement par le Chevalier, le considère et le considérera toujours comme *fille*. Aussi le dénomme-t-elle alternativement *Chevalier* et *Chevalière*, suivant les péripéties de cette étrange existence.

Il suit ses études au collège Mazarin, passe de là à l'Ecole de Droit, est enfin reçu docteur en Droit civil et Droit canon et avocat au Parlement de Paris. En 1749, il a succédé à son oncle André-Timothée, dans la charge de censeur royal. Dès ce moment, il manifeste un goût spécial pour la littérature ; il y joint l'étude de la politique, et publie des essais tant sur les finances que sur l'administration des peuples anciens et modernes. Entré comme secrétaire chez M. Bertier de Sauvigny, un Bourguignon, intendant de la généralité de Paris, protégé par la duchesse de Penthièvre et le comte d'Onsenbray, président de l'Académie des sciences, il fréquente le salon du prince de Conti, pénètre chez le duc de Nivernais, tous deux grands seigneurs, qui se piquent de belles-lettres, et auxquels plaît l'esprit d'investigation et d'intrigue de notre jeune poursuivant. Entre temps, il s'adonne à tous les exercices du corps, et devient maître en escrime.

En ce moment de notre histoire (1755), et à la veille de l'ouverture de la guerre de Sept ans, le ca-

binet de Versailles était désireux de rétablir avec la Russie des relations interrompues depuis quatorze ans, à la suite de la mission de la Chétardie. La première tentative à cet effet n'avait pas été heureuse : M. de Valcroissant, envoyé près de la tsarine Elisabeth, languissait depuis un an dans la forteresse de Schlüsselbourg, sur le lac Ladoga. On résolut d'expédier un nouvel ambassadeur, et le choix du Roi tomba sur le chevalier Douglas, d'origine écossaise. En même temps, et pour obéir aux suggestions du prince de Conti, fort mêlé aux affaires du nord de l'Europe, depuis qu'en 1745 on lui avait offert le trône de Pologne, on décide de *doubler* cet ambassadeur en lui adjoignant une personne de confiance, qui correspondra directement avec le roi, sans passer par le ministre des affaires étrangères : « Sa Majesté en retirera l'utilité d'être instruite par plusieurs voies différentes ». C'est le *Secret du Roi*, qui est organisé à partir de 1752, et que la favorite elle-même, Mme de Pompadour, ignorera. Il s'agissait de trouver pour la Russie ce personnage dévoué et délié. Le mérite du chevalier d'Eon avait déjà fait quelque bruit, écrit naïvement la Fortelle ; Conti qui dans le *Secret du Roi* doublait le ministre des affaires étrangères, l'indique à Louis XV ; le cousin du Chevalier, d'Eon de Mouloise, qui servait comme lieutenant au régiment de Conti-cavalerie, n'est peut-être pas étranger à cette détermination. D'ailleurs, prend-on soin de nous dire, pour le Roi lui-même, d'Eon n'était pas un inconnu.

Ici se place en effet le premier épisode de ce roman étrange, qui forme l'ossature de la vie du chevalier. Petit de taille, de complexion frêle et féminine, à la

physionomie fine complètement dépourvue de barbe, d'Eon n'avait aucune des apparences de son sexe ; ses amis l'appelaient plaisamment *Mademoiselle*, bien que sous ces dehors délicats se cachât une main de fer avec une volonté d'une énergie peu commune. Dans un ordre d'idées assez scabreux et sur lequel nous glisserons sans appuyer, sa nature physique présenta longtemps le phénomène d'un engourdissement complet du côté des sens. Il en convenait lui-même, écrivant plus tard au duc de Broglie : « Le calme de mon tempérament a propagé l'opinion que j'étais du genre féminin. » Si nous en croyons ses *Mémoires*, tels que Gaillardet les a mis au jour, le réveil des sens ne se produisit chez lui qu'à l'âge de 27 ans, l'époque à laquelle nous sommes arrivés, au contact d'une charmante femme, la comtesse de Rochefort, en son nom Marie-Thérèse de Brancas, qui fut plus tard duchesse de Nivernais.

Sur tous ces points délicats, le factum de 1779, publié sous le nom de la Fortelle, est muet, ou tout au moins d'une discrétion extrême, d'une réserve de bon goût, comme si l'on ne voulait compromettre personne, ni se targuer de succès qui doivent demeurer secrets ; à peine quelques mots à double entente nous laissent-ils soupçonner un mystère qu'on ne se soucie pas de nous dévoiler. Les *Mémoires*, écrits à une époque postérieure, ne devant être livrés que beaucoup plus tard à la publicité, n'observent pas cette réserve ; ils entrent dans une infinité de détails où brille l'imagination du héros, détails que nous ne sommes nullement forcés d'accepter, que nous ne croyons pas néanmoins céler, car ils expliqueraient

bien des événements; dût-on d'ailleurs les tenir pour apocryphes, ils n'en seraient pas moins intéressants, comme reflet d'une époque où pareils incidents n'étaient pas trop invraisemblables.

Donc, le duc de Nivernais donnait un bal costumé; le Roi y était attendu. Jean du Barry, le *Roué*, — celui qui devait lancer Jeanne Vaubernier et la donner comme maîtresse au roi après l'avoir fait épouser à son frère Guillaume, — Jean du Barry, propose à d'Eon d'y venir avec lui, déguisé en femme ; on voit que notre Chevalier fréquentait assez mauvaise société. La charmante comtesse de Rochefort se prête à la supercherie, et pourvoit de ses propres mains au déguisement et à la transformation. Le Roi vient en effet au bal ; il était accompagné de Mme de Pompadour, et escorté de Lebel, son pourvoyeur. D'Eon dansait avec du Barry ; sa beauté, sa grâce toutes féminines attirent l'attention de Louis, qui dépêche Lebel auprès du couple. Le Roué, que rien ne déconcerte, y voit l'occasion de se mettre en relief; il monte la tête de d'Eon, lui propose une gageure qui est tenue. Bientôt une voiture l'enlève, le transporte en un hôtel somptueux, où la première personne rencontrée est la marquise de Pompadour, furieuse, laquelle administre à sa rivale supposée un vigoureux soufflet. D'Eon ne se déconcerte pas, il tient tête à la favorite, avec une vigueur qui décèle bientôt son véritable sexe ; déconvenue de la marquise, qui ne se montre pas cruelle... Mais survient le roi, la marquise disparaît ; le monarque veut à son tour prendre des avantages ; échec et mécompte, et réapparition de la favorite. Tout s'explique, d'Eon tombe aux pieds du Souverain qui rit de l'aventure,

pardonne, et songe à utiliser un dévouement dont notre Chevalier vient de lui donner les assurances les plus formelles.

Mission de Russie.

Telle est cette première anecdote, bien aventurée assurément, car il y avait force chances pour qu'elle en envoyât les auteurs à la Bastille. Nous ne sommes point, je l'ai dit, forcés d'y ajouter foi ; mais elle aurait, nous dit-on, fait naître dans l'esprit du Souverain l'idée d'en tirer dès ce moment avantage. D'Eon partira sous ses vêtements de femme ; le Roi lui-même lui trace son rôle ; il se présentera ainsi déguisé à l'Impératrice. Donc notre Chevalier se met en route avec Douglas, sous le nom de Mlle Lia de Beaumont, jeune Française noble, se rendant en Russie pour affaires. Dans son équipée à travers les petites cours allemandes, car l'on voyage à petites journées, il rencontre Sophie-Charlotte de Mecklembourg-Strélitz, qui apprécie le charme de la jolie étrangère, cherche à la retenir près d'elle, et, ne pouvant y parvenir, lui remet du moins une lettre pour une jeune Allemande, Nadèje Stein, demoiselle d'honneur de la Tsarine. Notre couple diplomatique arrive à Pétersbourg, et se met en mesure, chacun dans sa sphère d'attributions, de remplir la mission qui lui a été confiée. Le rôle de Douglas est épineux ; il a contre lui le Chancelier Bestucheff, ennemi de la France ; peut-être pourrait-on intéresser Woronzow, rival du Chancelier. La négociation se traîne, un insuccès est à prévoir, lorsque, par un subit coup de théâtre, les

bonnes grâces de la Souveraine se décident en faveur du cabinet de Versailles.

Que s'est-il passé? Le second acte du roman de d'Eon, dans lequel nous devons nous attendre à tout, sans être cette fois encore, plus que la précédente, forcés d'y ajouter foi. Elisabeth a été prévenue du véritable sexe de la jeune Française qui, grâce à la lettre de Sophie-Charlotte, est parvenue à s'insinuer à la Cour ; elle entre volontiers dans le secret de la comédie, — les souverains autocrates aiment parfois à se distraire — nomme d'Eon sa lectrice, et le porte bientôt au plus haut degré de faveur, succès qui dépasse les espérances et surtout le goût personnel de notre Chevalier. La tsarine en effet n'est plus jeune, étant née en 1709 ; elle est peu séduisante, a des goûts vulgaires ; d'Eon cherche à se dérober, il porterait plus volontiers ses soins vers la jolie Nadèje... Quoi qu'il en soit, il réussit dans sa mission, *par des moyens sur lesquels*, nous avouent MM. Homberg et Jousselin (p. 16), *les historiens ne s'entendent pas, et où le défaut de documents authentiques augmente encore le mystère* (1).

(1) Les mêmes historiens reconnaissent d'ailleurs volontiers (p. 17) que la légende de d'Eon à la cour de Russie contient *avec beaucoup d'erreurs un fond de vérité*, et qu'elle s'appuie sur des témoignages et même des pièces *qui lui donnent un air d'authenticité*. Ils ajoutent (p. 18) que l'étude des documents authentiques, *loin d'éclairer ce petit point d'histoire, ne fait qu'augmenter l'obscurité*. Et plus loin (p. 25), ils reconnaissent que d'Eon eut avec l'Impératrice *plusieurs entrevues secrètes*, et ils admettent comme très possible que, pour mieux tromper la surveillance dont il était l'objet, notre chevalier ait eu l'idée de se *déguiser en femme*. Or ces messieurs, pour formuler cette appréciation, se basent sur des documents et des ouvrages sérieux notamment la *Correspondance secrète inédite de*

D'Eon est très réservé sur cette phase de sa vie, comme il le sera toujours par ailleurs, tout en reconnaissant, nous dit la Fortelle, *qu'il est entré assez avant dans les bonnes grâces de l'Impératrice ;* plus tard seulement, il parlera dans ses *Mémoires*. Le père de Mme Campan, Genet, qui avait été premier commis aux Affaires Etrangères, prétend en avoir tenu le récit de d'Eon lui-même ; l'anecdote n'était donc pas restée secrète. Le duc de Broglie, historien sérieux et bien documenté, n'accorde pas au rôle de d'Eon près la Cour de Pétersbourg ce caractère romanesque, et considère le récit comme invraisemblable. Nous savons ce que MM. Homberg et Jousselin en pensent. Et cependant le succès de notre jeune diplomate est incontestable. N'avais-je pas raison de dire que certains faits historiques ne peuvent s'expliquer par les causes officielles et normales, et que, pour les justifier, on est forcé de recourir à la légende ?

D'Eon demeure cinq ans à la cour de Pétersbourg, chargé de la correspondance secrète entre la Tsarine et le Roi. Par ses soins, la Russie est entrée dans l'alliance de la France et de l'Autriche contre la Prusse ; à partir de 1757, il reçoit officiellement la qualité de secrétaire d'ambassade. Douglas a été remplacé par le marquis de l'Hôpital ; près de ce nouveau Ministre, la faveur de d'Eon n'est pas moins grande. Son activité est incessante ; il sert d'émissaire diplomatique entre les trois cours de Pétersbourg, de Vienne et de Versailles, se faisant apprécier de toutes trois,

Louis XV, publiée par Boutaric, Plon, 1866, et sur le livre récent de M. Vandal, *Louis XV et Elisabeth de Russie*, Plon, 1896.

spécialement du duc de Choiseul, notre ambassadeur à Vienne, recevant successivement gratifications, cadeaux et grades militaires. C'est d'abord le brevet de lieutenant dans Colonel-général-Dragons, puis celui de capitaine au même régiment avec pension de 200 ducats ; enfin, en 1760, Choiseul, devenu ministre des Affaires Etrangères, lui assigne sur le Trésor une pension de 2000 livres.

Il quitte la Russie la même année, non pas les mains vides, sans doute, car sa mission a été fructueuse au gré de ceux qui l'ont dépêché, et même, si l'on ajoute foi à une tradition contemporaine, il aurait rapporté en France le texte du Testament de Pierre le Grand, transcrit grâce aux facilités de son séjour dans les appartements impériaux. Il n'y a pas lieu toutefois pour nous d'insister sur ce point, depuis qu'il est à peu près universellement admis que le fameux Testament serait apocryphe. Il est comblé, dit-il, des bienfaits et de la haute bienveillance de la Tsarine; il a reçu d'elle les offres les plus avantageuses pour l'attacher à la cour : mais il y a perdu la vue, assure-t-il, et y a gagné le scorbut. Pendant quelques années, il va se consacrer tout entier et sérieusement à son métier d'homme de guerre. Dans l'armée du Rhin commandée par le maréchal duc de Broglie, il sert aux dragons d'Autichamp, et bientôt est attaché en qualité d'aide-de-camp à la personne des deux frères, le duc et le comte de Broglie. Sur ce terrain, dans la Hesse et vers Francfort, nos armes sont moins malheureuses ; d'Eon se distingue à Fillingshausen, à Ultrop, à Osterwyk, aux sièges de Cassel, de Wolfenbuttel, de Brunswick. Le comte de Broglie apprécie

fort ses jugements sur la politique extérieure, et spécialement sur la situation de la Russie.

Mission d'Angleterre

Mais la nécessité s'impose de conclure la paix ; c'est en Angleterre surtout qu'il faut agir, car là est notre ennemi irréconciliable : la Cour de Versailles y expédie comme ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire un grand seigneur, le duc de Nivernais, Mancini Mazarini, neveu du célèbre Cardinal, bel esprit, mollement égoïste, qui partagea son existence entre les missions diplomatiques et l'Académie, jusqu'au jour où il tomba victime de la Révolution, sans cependant y laisser sa tête, car il mourut en 1798. On lui attache le Chevalier comme secrétaire d'ambassade. — D'Eon n'était point pour son chef un inconnu : Nivernais l'a apprécié jadis au double point de vue littéraire et mondain ; les de Broglie le recommandent chaudement ; ses chefs, Choiseul, l'Hôpital, en fournissent le meilleur témoignage ; les lettres de ce dernier, au cours des années 1761-1763, sont tout particulièrement affectueuses pour le jeune diplomate. Faisant allusion à sa réserve bien connue auprès des femmes : « Je ne vous recommande pas d'être sage, lui écrit-il, vous l'êtes trop. » Et ailleurs : « En attendant que vous ayez acquis *totam vim et universum robur*, je vous embrasse tendrement. »

Au point de vue des caractères, l'association des deux personnages n'était point mauvaise : le Duc, peu enclin au travail, tout à la représentation extérieure, se repose volontiers sur son jeune collaborateur dont l'esprit,

fertile en expédients, lui épargne jusqu'au tracas de la réflexion. *Le petit d'Eon, qui est fort leste*, écrit-il à son ministre, lui rend des services d'une loyauté parfois douteuse, témoins ces papiers politiques de haute importance qui, un jour, chez le duc de Nivernais, furent soustraits du portefeuille de M. Wood, sous-secrétaire d'Etat britannique, que notre Chevalier avait pris la précaution d'*affriander* à l'aide de bon vin de Tonnerre. Mais en même temps d'Eon devient fort à la mode à Londres, dans tous les cercles diplomatiques ; il est même chargé de porter à Paris la ratification du traité de paix.

Ce que fut pour la France ce traité de Paris de 1763, nous n'avons pas besoin de le répéter ici : il était désastreux, mais dans l'état des choses, il était difficile de faire mieux ; on voulait la paix, et, après tant de défaites, on ne pouvait l'espérer glorieuse. D'Eon fut complimenté ; il reçut la croix de Saint-Louis et une gratification. Bien plus, le duc de Nivernais souhaitant ardemment d'être rappelé en France et l'ayant obtenu, le Chevalier put retourner en Angleterre avec le titre de Ministre résident près le Roi de la Grande-Bretagne ; il était en même temps chargé de jouer à Londres un rôle effectif dans le *Secret du Roi*, et de correspondre directement avec le petit conseil occulte qui, autour du Monarque, conduisait la politique extérieure sous des noms d'emprunt, Louis étant qualifié l'*Avocat*, le premier commis Tercier le *procureur*, le comte de Broglie le *substitut*, le duc de Nivernais le *mielleux*, le duc de Praslin l'*amer*, et le duc de Choiseul la *porcelaine*. C'est la lutte des Choiseul représentant la diplomatie officielle, contre les Broglie qui personnifient la

diplomatie occulte. Ainsi menait-on gaiement et en partie double les affaires de la France.

Il y aurait eu en outre, suivant le duc de Broglie, notre contemporain, bien renseigné sur toutes les affaires de cette période, un projet éventuel de descente en Angleterre afin de réparer les désastres de la dernière guerre ; et c'est ce projet que d'Eon avait mission d'élaborer dans le plus profond mystère, de concert avec un jeune ingénieur, Carrelet de la Rozière, chargé de la partie technique des études.

Il fallait cependant donner au duc de Nivernais un successeur officiel, car d'Eon ne pouvait être qu'intérimaire. Ce fut le comte de Guerchy, marquis de Nangis, lieutenant-général des armées du Roi, brave officier, honnête homme, de moyenne noblesse, tout dévoué aux Choiseul, et qui saurait s'appliquer à sa tâche, sans qu'on fût assuré toutefois qu'il se tiendrait à la hauteur de sa mission. Mais, dans la situation pénible qui s'établit infailliblement à la suite d'un traité peu glorieux comme celui de Paris, alors qu'à la politique d'action doit succéder une politique de recueillement, les personnalités effacées semblent mieux convenir.— Le Conseil du Roi ne se faisait point d'ailleurs illusion sur ce point : « Je ne sais, écrit à Nivernais le duc de Praslin qui a pris le portefeuille des Affaires Etrangères, si nous rendons un bon service à ce pauvre Guerchy en l'envoyant à Londres... Je crains ses dépêches comme le feu... On juge moins un ministre sur la manière dont il fait les affaires, que sur le compte qu'il en rend. Je ne voudrais pas qu'il se ruinât, et cependant je ne puis lui donner plus de 200.000 livres de première mise. » On convint qu'avec l'aide de

d'Eon tout pourrait marcher, et le comte de Broglie trace sa besogne à ce dernier; on lui adjoint son cousin d'Eon de Mouloise, avec prescription de transmettre à cet auxiliaire, en cas d'accident, toute sa correspondance, et injonction formelle de n'en faire remise à aucune autre personne, nommément pas à M. de Guerchy. C'est la correspondance occulte dûment organisée et régularisée; elle va fonctionner dès ce moment pendant longues années, avec des péripéties que nous devons faire connaître, et dont le Roi ne tirera que médiocre satisfaction.

Le 17 octobre 1763, Guerchy arrive à Londres, où il trouve d'Eon s'occupant à liquider au point de vue pécuniaire la maison de son prédécesseur. Pendant l'intérim de près de six mois qui s'est écoulé depuis le départ de Nivernais, d'Eon a mené grande vie, tenant table ouverte avec tout le train d'un ambassadeur titulaire, dépensant sans compter, et ne pouvant admettre qu'il ne lui en fût pas tenu compte. Il s'est endetté lui-même, et de plus a engagé par avance une partie du traitement du futur ministre. Toujours il avait espéré que le titre effectif lui serait donné; c'eût été un beau rêve, contre lequel s'élevaient et sa jeunesse et la médiocrité de sa naissance. La désignation de Guerchy fut donc pour lui une pénible surprise. « Vous allez redevenir d'évêque meunier, lui écrivait le bon duc de Nivernais; mais un meunier qui a été évêque, n'est pas un meunier à la douzaine. » Ces bonnes paroles ne le satisfont pas; l'amour-propre blessé n'est pas disposé à pardonner, et la vie commune entre l'ambassadeur et son surveillant secret s'établit sous de fâcheux auspices.

Guerchy et d'Eon n'étaient point des inconnus l'un pour l'autre ; l'ambassadeur est gentilhomme du Comté d'Auxerre ; tous deux se sont rencontrés à l'armée du Rhin. N'importe, leurs rapports ne seront pas longtemps sans nuages. La Fortelle, inspiré par d'Eon, est sobre de détails sur cette période ; il dit simplement que la longue prospérité dont son héros jouissait, et dans laquelle il méritait la confiance des deux cours, fut bientôt arrêtée *par des circonstances imprévues, dont l'Europe est instruite, mais que le Chevalier a oubliées*. Ces circonstances, nous les connaissons d'après les *Lettres, Mémoires et Négociations particulières du Chevalier* qui, très bref en ce qui concerne sa mission de Russie, est au contraire d'une prolixité extrême pour tout ce qui est relatif à celle d'Angleterre. C'est sur le terrain financier que surgissent les premières difficultés.

Un grand seigneur comme Nivernais pouvait dépenser sans compter ; Guerchy, moins fortuné, est forcé de ménager et de calculer. Or d'Eon n'entend pas restreindre son train de vie, et il porte continuellement au compte de l'ambassadeur des dépenses à lui personnelles, que le maître n'est pas disposé à acquitter. Il tient comme auparavant maison ouverte, reçoit Anglais et Français de même que s'il eût été le véritable ambassadeur. Guerchy se sent absolument supplanté ; il s'en plaint au Ministre, et celui-ci tente de ramener d'Eon à une attitude plus modeste. Le bon duc de Nivernais est chargé de faire avaler la pilule au présomptueux Chevalier, qui est toujours *son petit d'Eon*, et pour lequel il a conservé une affection véritable ; il s'efforce de lui faire comprendre que la qua-

lité de ministre résident n'a d'effet qu'en l'absence de l'ambassadeur, et que, celui-ci ayant pris possession de ses fonctions, il doit de son côté reprendre son poste moins ambitieux de secrétaire. Rien de tout cela ne contente d'Eon ; il s'aigrit de plus en plus vis-à-vis de son chef, sur lequel il se reconnait, non sans raison peut-être, une immense supériorité intellectuelle. Le premier commis Tercier est chargé de rappeler le Chevalier à son devoir ; il ne le fait qu'avec mille précautions et compliments ; d'Eon est en effet maitre d'un secret qui rend moins faciles les admonestations. Le comte de Broglie son protecteur intervient de même, mais sans grand résultat. Le Ministre enfin duc de Praslin, ayant écrit lui-même à d'Eon pour faire cesser ce scandale d'un subordonné tenant tête à son supérieur, s'attire une réponse telle que tout ménagement devient impossible; d'Eon reçoit son ordre de rappel.

Ici se place un incident romanesque que Gaillardet, sur la foi de d'Eon, raconte dans les *Mémoires du Chevalier*, mais contre lequel le duc de Broglie (*Secret du roi*) prend soin de nous mettre en garde. A la suite d'un souper en tête-à-tête, Mme de Pompadour soustrait au cou du Roi une petite clé ouvrant un meuble dérobé; elle y surprend la correspondance mystérieuse d'Angleterre. Le *Secret* est découvert, le roi s'en aperçoit sans connaître l'auteur de l'indiscrétion ; de là profond émoi, et confirmation de la décision prise relativement au rappel du Chevalier.

Quoi qu'il en soit de ce romanesque épisode, la lettre de rappel est remise à d'Eon par Guerchy sans aucune précaution ; elle est conçue en termes durs,

alors qu'on eût dû comprendre que le confident du *Secret* était homme à ménager. D'Eon s'exalte; il est outré de l'abandon où le laisse le monarque, sa tête se monte jusqu'à la folie. Il prétend qu'un complot est tramé contre lui à Paris, qu'on a dépêché à son encontre des espions et des assassins ; l'un de ces derniers est un sieur de Vergy, avec lequel il se prend de querelle dans le salon de lord Halifax ; un duel en résulterait sur-le-champ, sans l'intervention du maître du logis. Ce ne sont plus que démarches incohérentes, divagations sans nombre, dont nous retrouvons la trace dans les pièces du procès criminel bientôt intenté à d'Eon par Guerchy. Le 28 octobre de cette année 1763, peu de jours avant l'audience dans laquelle il doit prendre congé du Roi d'Angleterre, il dîne à la table de l'ambassadeur et de sa famille ; dans la soirée, il se sent pris d'étourdissements, puis d'un sommeil de plomb à la suite duquel surgissent de violentes douleurs d'estomac, symptômes d'empoisonnement. Lui a-t-on administré de l'opium ? Ses aliments ont-ils été cuits dans une casserole mal étamée?... Il admet indifféremment les deux suppositions ; mais, ce qui est certain pour lui, c'est que Guerchy a voulu l'empoisonner, et profiter de son assoupissement pour lui dérober ses papiers. Il déclare alors qu'il ne partira pas, qu'il restera en Angleterre malgré les ordres de sa Cour ; ses papiers sont déposés en lieu sûr, et il a gardé sur lui les deux pièces qui assurent sa position, soit le billet du Roi le chargeant de sa mission secrète, et l'instruction du 7 mai 1763 par laquelle le comte de Broglie lui dresse le plan de son opération confidentielle. Guerchy est stupéfait, ne

pouvant discerner d'où vient à d'Eon semblable audace ; il ne connaissait pas le *Secret du Roi*, et s'il l'eût connu, il eût compris qu'il ne pouvait lutter à armes égales contre son secrétaire. Il va cependant s'efforcer d'exécuter les ordres du maître ; mais, dans cette lutte sans merci, Guerchy mourra à la tâche, tandis que d'Eon, demeuré victorieux, ne rentrera en France qu'à son jour et à son heure.

Sur cette période encore, la brochure de la Fortelle est des plus brèves : *d'Eon conserve*, nous dit-il, la *confiance du Roi*, et continue sa correspondance secrète. L'hiver, il travaille quinze heures par jour, enfermé dans sa bibliothèque, ne recevant que le dimanche, menant une vie frugale et réservée ; l'été, il séjourne sur les terres de son ami, le lord comte Ferrers, pair et amiral d'Angleterre, et y partage son temps entre l'étude, la chasse et l'équitation. La réalité est bien autrement agitée, telle qu'elle résulte des pièces et documents que l'histoire nous a transmis.

Le Roi s'émeut ; il écrit lui-même à Guerchy pour lui marquer que, parmi les papiers restés en la possession de d'Eon, il en est qui concernent la personne royale, et dont nul ne doit avoir connaissance ; ces papiers, une fois saisis, devront être conservés par l'ambassadeur, lequel ne les remettra qu'en la main propre du Souverain. Or Guerchy est la créature des Choiseul, ennemis personnels des Broglie, et non initiés au *Secret du Roi ;* peut-on espérer qu'il se montrera discret, et si le mystère lui est révélé, que du moins il gardera le silence ? Ne peut-on craindre, d'un autre côté, que d'Eon exaspéré ne livre au Gouvernement anglais le projet de descente en Angleterre

dont il est détenteur ?... Le Roi et tout le petit groupe du *Secret*, le prince de Conti, Nivernais, Tercier, le comte et le maréchal de Broglie, s'agitent dans des transes mortelles ; en pure perte d'ailleurs, car l'ambassadeur n'eut rien à révéler ; d'Eon conserve les papiers, et brave toutes les colères de Guerchy. Il se barricade dans sa maison, arme ses domestiques, recrute d'anciens dragons de son régiment, déclarant qu'il se fera tuer plutôt que de rien livrer. Vainement sollicite-t-on du Gouvernement britannique un ordre d'extradition contre lui : le Chevalier, redevenu simple citoyen, est couvert par la loi anglaise. Vainement aussi, en France, le déclare-t-on déchu de ses grades, titres et dignités, privé de ses appointements, coupable de lèse-majesté ; rien de tout cet appareil ne touche d'Eon ; on n'y gagne que de le surexciter davantage, avec le risque de le porter à quelque fâcheuse extrémité.

A Londres même, l'événement fait scandale. D'Eon a lancé dans la circulation un factum (1) contenant toute la correspondance privée avec le duc de Nivernais, le duc de Praslin et le comte de Guerchy, en y joignant force extraits de lettres écrites par ces divers personnages. Le public se trouve initié à tous les détails de la *cuisine* diplomatique ; la curiosité est gran-

(1) Ce sont les *Lettres, Mémoires et Négociations particulières* du Chevalier d'Eon, ministre plénipotentiaire de France auprès du Roi de la Grande-Bretagne, Londres, 1764, avec la devise tirée de Voltaire :

> Pardonnez, un soldat est mauvais courtisan ;
> Nourri dans la Scythie aux plaines d'Arbazan,
> J'ai pu servir la Cour, et non pas la connaître.

Et plus bas : *Vita sine litteris mors est.*

dement éveillée et satisfaite ; le mauvais vouloir du peuple anglais se donne ample carrière, et le Roi de France tremble de voir paraître un second factum. Guerchy a, il est vrai, pour lui le Gouvernement britannique et les diplomates étrangers ; mais d'Eon est soutenu par le peuple, et l'opposition parlementaire, conduite par Pitt, puise dans cette situation, après l'affaire Wilkes, — poursuites dirigées contre l'auteur d'un libelle outrageant pour le Roi, — de nouveaux arguments pour battre en brèche le ministère au pouvoir. La liberté de la presse est en question, et le Chevalier, qui lutte pour elle, devient subitement un personnage sympathique. On le fit bien voir au pauvre Guerchy, lorsque le jour anniversaire de la naissance du Roi d'Angleterre, il est insulté par le peuple, les vitres de son hôtel cassées ; et l'ambassadeur de répandre le bruit que d'Eon a soudoyé les perturbateurs, tandis que, riposte d'Eon, une seule chose est vraie : « c'est que ce peuple a quelque amour pour moi, et qu'il boit publiquement à ma santé. »

Cependant toutes les tentatives faites auprès de d'Eon, soit directement, soit par émissaires venus de France, pour obtenir remise des papiers de l'ambassade, sont demeurées inutiles : « Je ne rendrai rien, répond-il, tant que M. de Guerchy demeurera ambassadeur. » Une plainte est déposée contre lui au criminel, pour outrages à son chef; le procès s'instruit lentement ; il est enfin jugé au mois de novembre 1764. A l'étonnement de tous, d'Eon ne comparut pas et se laissa condamner par défaut pour outrages à un ambassadeur dans l'exercice de son ministère. Les officiers de justice, chargés de lui communiquer la sen-

tence, ne purent le joindre ; il avait disparu de son logis ; mais le répit fut de courte durée, et peu de jours après, d'Eon, sans reparaître, fait à son tour déposer contre le comte de Guerchy une plainte pour tentative d'empoisonnement sur sa personne.

Le factum de d'Eon nous a été conservé, sous la rubrique *Pièces authentiques pour servir au procès criminel du chevalier d'Eon contre le comte de Guerchy.* Il est extraordinaire en la forme et au fond : phrases redondantes, étalage d'érudition historique, citations de l'antiquité, des livres saints, du Droit romain. Longtemps il s'est tu, affirme-t-il, par respect pour son Roi, pour la France, pour les familles respectables auxquelles M. de Guerchy appartient par alliance, car personnellement on ne saurait le placer qu'au second rang de la noblesse ; les Régnier de Guerchy sont à la vérité gentilshommes, mais il y en a en France 50.000 au moins de la même trempe, parfaitement ignorés à la Cour. Guerchy veut tout simplement assouvir contre lui l'inimitié qu'il porte au maréchal de Broglie, protecteur de d'Eon. Suit en 45 articles l'énumération des faits que le Chevalier reproche à l'ambassadeur ; nous les connaissons déjà : complot tramé à Paris contre d'Eon pour attenter à sa tranquillité, à son honneur, voire même à sa vie ; attaque dirigée contre lui à Londres par Vergy que Guerchy a suscité ; tentative d'empoisonnement du fait dudit Guerchy, qui veut de plus le faire passer pour fou, et qui l'accuse de lui avoir dérobé 75.000 livres tournois ; libelles faux et odieux dont on a infesté le public, tout y est confirmé par l'*affidavit* de nombreux témoins. Vergy lui-même, son adversaire de jadis, est passé dans le

camp du Chevalier ; il affirme sous serment être venu de Paris à la requête du duc de Praslin pour l'assassiner, et avoir reçu du comte de Guerchy ses confidences relatives à l'empoisonnement de d'Eon, avec proposition de s'y associer, ce qu'il aurait au surplus refusé de faire.

Le succès de cette machination ne se fit point attendre. D'Eon, nous l'avons vu, s'était rendu populaire dans la bourgeoisie de Londres, en invoquant à tout propos les libertés britanniques ; au lendemain d'une guerre sanglante qui a ravivé les préjugés nationaux, tout bon Anglais est disposé à croire un Français capable de tous les crimes, et aucun n'est insensible à la gloriole de faire étalage de sa puissance en humiliant de nouveaux les lys. L'accusation fut donc admise malgré son invraisemblance. Le 1er mars 1765, le Grand Jury, par un arrêt fortement motivé, déclarait que Claude-Louis-François Régnier, comte de Guerchy, « étant un homme d'esprit et de dispositions cruels, n'ayant pas la crainte de Dieu devant les yeux, mais étant poussé et séduit par les instigations du démon, avait contre lui des témoignages assez graves pour qu'il fût convenable de le poursuivre comme ayant méchamment sollicité et tâché de décider le nommé Pierre-Henry Treyssac de Vergy à assassiner et à tuer Charles-Geneviève-Louis-Auguste-André-Timothée d'Eon de Beaumont, au mépris de notre souverain maître et de ses lois. »

La stupeur est grande à l'annonce de ce verdict. D'Eon triomphe sans aucune modestie ; il voit déjà Guerchy arrêté et conduit en criminel à la Tour de Londres. A Versailles, l'émoi n'est pas moins grand ;

on garde quelque espoir que la justice anglaise respectera en la personne de Guerchy sa qualité d'ambassadeur; toutefois l'historien Hume, alors de passage en France, ne laisse pas d'illusion à ce sujet, et déclare que toute l'autorité de Sa Majesté britannique est impuissante contre les lois. On rappelle l'exécution capitale à Londres, sous Cromwell, d'un ambassadeur du roi de Portugal. Heureusement le cabinet de Saint-James se sent lui-même gêné par ce scandale ; dans l'arsenal inépuisable des lois anglaises, il trouve le moyen de faire, en vertu d'un *writ d'assertiorari*, appel du verdict du haut Jury à la Cour du Banc du Roi; la Cour rend un arrêt de *noli pros equi* qui lie les mains à l'Attorney général, et Guerchy se trouve hors de cause.

Le moyen est peu glorieux, et ne calme point l'effervescence publique. L'attorney-général proteste; la foule arrête en pleine rue le carrosse de l'ambassadeur ; celui-ci doit cacher son cordon bleu, et affirmer qu'il y a erreur, qu'il n'est que le secrétaire de l'ambassade. On le suit néanmoins à l'hôtel, dont il faut fermer la grille de fer ; malgré la force publique intervenue, les vitres de la chapelle et des appartements sont brisées à coups de pierres, et pendant plusieurs jours, ni Guerchy, ni sa famille ne peuvent se montrer au dehors. La situation devient intenable pour l'ambassadeur, qui sollicite et obtient un congé.

D'Eon est victorieux, et entend pousser jusqu'au bout sa victoire, et le Roi de poursuivre les négociations, offrant de tout oublier contre remise de la correspondance secrète. On expédie à d'Eon les émissaires les plus qualifiés, sans grand succès. Enfin, au mois

de juillet 1766, un vétéran diplomatique, le sieur Durand, jadis résident à Varsovie, arrive à Londres avec une lettre signée du Roi par laquelle est assuré « au sieur d'Eon, pour tous les services qu'il m'a rendus, tant en Russie que dans mes armées et autres commissions que je lui ai données » un traitement annuel de 12.000 livres. Notre Chevalier s'exécute, et remet à Durand l'ordre particulier et secret, signé du Roi, daté du 6 juin 1763, formant la base de sa mission secrète. Restaient les autres papiers, le plan de débarquement en Angleterre, la correspondance du comte de Broglie ; ce dernier eût tout donné pour rentrer en possession de ces documents compromettants ; mais d'Eon ne consentit à rien remettre, il entendait rester armé.

Son rôle d'ailleurs n'est point fini en Angleterre ; il veut jouir de son succès, et notamment poursuivre contre Guerchy sa victoire jusqu'aux dernières limites. « Maintenant que l'ambassadeur est redevenu simple particulier, — il s'est démis de ses fonctions au commencement de l'année 1767, et a été remplacé officiellement par le comte du Châtelet, — il doit à son honneur de faire prononcer sur ce différend par les juges anglais ; le théâtre du crime doit être celui du châtiment. » (*Dernière lettre du Chevalier d'Eon au comte de Guerchy*, en date du 5 août 1767.) Désormais il ne peut plus se retrancher derrière le *Noli prosequi*. Au surplus, bien des personnages haut placés, dont il donne la longue énumération, ont consenti à terminer leur différend par les armes, avec des adversaires de situation plus modeste que celle de d'Eon. Guerchy n'est pas plus illustre qu'eux :

Votre noblesse est mince,
Car ce n'est pas d'un prince,
Guerchy, que vous sortez.
Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu vos qualités !

Le sixain était piquant et juste tout à la fois ; Guerchy appartenait en effet à une famille de gentilshommes verriers dès longtemps établis au comté d'Auxerre.

« Enfin, Monsieur, prononcez sur la décision de notre querelle ; je ne sais plus qu'obéir. » Et il lui donne un délai de trois semaines ou un mois pour prendre l'un ou l'autre parti, recours à la justice ou aux armes.

Le malheureux Guerchy n'espérait plus trouver de repos que dans la tombe. Il mourait peu de jours après, en septembre de cette même année 1767. Le libraire Wan d'Amsterdam, que d'Eon a chargé de la publication de ses pamphlets, en donne avis le 23 septembre à son correspondant, et demande s'il doit continuer d'imprimer ; le Chevalier répond le 1er octobre:

« Mon ennemi est mort sans réparer le mal qu'il a fait par intrigue et méchanceté de cœur, à mes protecteurs, à moi et à ma famille ; Dieu veuille avoir pitié de son âme, mais continuez ce que vous avez commencé. Tant que je serai sous le poids de l'oppression, éloigné de ma patrie, de mes amis et parents, privé de mon patrimoine et de mes pensions, déchu injustement d'une fortune que j'avais acquise avec honneur par ma plume et mon épée, j'ai le droit de me plaindre et de me justifier aux yeux d'un public impartial. »

Ainsi l'infortuné ne pouvait compter même sur l'oubli de la mort!

D'Eon est populaire à Londres, où il prétend servir encore la France. C'est, nous affirme-t-il, l'intention du Roi; c'est le désir de ses protecteurs, et le tempérament du Chevalier s'accorde fort bien de rester comme auparavant le confident du *Secret*. Son cousin d'Eon de Mouloise, qui l'assista dans toutes les péripéties antérieures, est mort victime de la petite vérole, enterré au cimetière catholique de Saint-Pancrace; mais le Chevalier demeure, il se mêle en brouillon aux affaires politiques du jour, aux querelles intérieures de la Grande-Bretagne ; c'est un *reporter* avisé, au profit du *Secret du Roi*. A Londres, on lui offre les mêmes grades militaires et politiques que dans sa patrie, à la condition toutefois de se faire naturaliser Anglais; mais il est trop attaché à son pays pour y consentir.

Cependant l'argent lui manque; sa pension ne lui est pas régulièrement payée; il est sollicité de rentrer en France: tout le passé sera oublié, mais cet oubli ne lui suffit pas, il n'y veut reparaître que lorsque son innocence aura été publiquement reconnue. Cette réhabilitation de son honneur, qu'il préfère à l'argent, il l'aurait, nous dit l'officieux la Fortelle, facilement obtenue de Louis XV; mais la mort guette le monarque, qui ne verra pas la fin de cet *imbroglio*.

Nous retombons d'ailleurs dans un enchevêtrement de péripéties sur lesquelles d'Eon ne cherche point dans ses écrits à faire la lumière, et où nous devons un instant suivre le récit consciencieux et bien informé de MM. Homberg et Jousselin. — Le bruit, nous

disent-ils, s'est répandu à Londres, vers cette époque, que notre Chevalier, sous son uniforme de dragon, cachait une femme. Son visage imberbe et délicat prêtait à la supposition. Depuis longtemps on plaisantait ses habitudes de réserve et de retenue au point de vue de la galanterie ; toutes les propositions de mariage qui lui étaient faites étaient repoussées par lui sans discussion ; on s'en étonnait avec raison ; or ce bruit fournissait l'explication du phénomène. Un libelle inspiré par M. de Guerchy avait contribué à le répandre. La princesse Daschkow, nièce de Woronzow, réfugiée à Londres, avait évoqué le souvenir du déguisement et des succès de d'Eon à la cour de Russie au temps d'Elisabeth. D'une note manuscrite insérée en tête de la brochure *Pièces authentiques pour servir au procès criminel du Chevalier d'Eon contre le comte de Guerchy*, nous extrayons ce qui suit :

« On reconnut son sexe à Londres en 1771 par différents accidents, et notamment par la déclaration de la princesse d'Askoff (*sic*) et de plusieurs autres dames, et par bien des témoignages de matrones et de chirurgiens pris à la police de Paris en 1763 par ordre du duc de Praslin ministre et secrétaire d'Etat, par l'aveu tacite de la mère, de la nourrice et de plusieurs parents de la Chevalière. »

La nouvelle version fait fortune ; journalistes, dessinateurs, chansonniers s'en emparent, et y exercent leur verve. Les traits du Chevalier sont reproduits par la gravure et par l'image, ce qui, du vivant d'un homme, est la consécration de la célébrité (1). Un

(1) La caricature Miss Epicène d'Eon reçue par Don Quichotte

incident d'ailleurs vient de surgir, qui met le sceau à la renommée de notre ambigu personnage. Des paris se sont ouverts sur le sexe de d'Eon ; les sommes engagées atteignent sept millions de notre monnaie ; il ne tiendrait qu'à lui de s'y intéresser, en permettant de vérifier son sexe. Le scandale devient tel, que le comte du Châtelet, successeur du malheureux Guerchy, croit devoir en aviser sa Cour.

D'Eon patiente quelque temps, jouissant de ce regain de célébrité, protestant au surplus contre les suppositions fâcheuses auxquelles a donné lieu le calme de son tempérament : « Il est non seulement homme, affirme-t-il, mais encore capitaine de dragons, et il le prouvera les armes à la main. » Mais on insinue qu'il est intéressé aux paris ; alors son honorabilité se révolte ; il réclame énergiquement dans les journaux, auprès du lord maire, contre cette fureur de spéculation dont il est à la fois la cause et le héros ; il fait davantage, et intente une action en annulation de ces scandaleux contrats. Le procès traîne en longueur avec des chances diverses ; ce n'est que tardivement, le 31 janvier 1778, quelques mois après sa rentrée en France, qu'il obtiendra de la Cour du Banc du Roi l'annulation complète des paris.

Entre temps, il voyage dans le nord de l'Angleterre pour se dérober à cette célébrité fâcheuse. Puis tout à coup, au cours des années 1771-1772, nous disent MM. Homberg et Jousselin, une volte-face complète s'opère dans sa conduite ; il se résout à accepter la

au temple des Amazones ; celle du capitaine de dragons accouchant de deux jumeaux, datent de cette période.

métamorphose, et au grand étonnement de tous, il insinue, puis il affirme *qu'il est femme*, et revendique hautement cette nouvelle incarnation. Quelle est la cause de cet étrange coup de théâtre ? Nos deux historiens semblent quelque peu gênés pour l'expliquer. Suivant eux, d'Eon sent que sa carrière politique est finie ; Louis XV vieillit ; le *Secret* ne l'intéresse plus, on discute le chiffre de la pension de d'Eon, ses protecteurs se détachent de lui comme d'un auxiliaire compromettant dont la renommée tapageuse a cessé de plaire. Il n'a plus rien à espérer du côté de la France ; en Angleterre au contraire, la renommée s'empare de lui, et il en vient à envisager sérieusement les avantages d'un sexe que le public lui attribue avec tant d'obstination. Cette nouvelle partie est risquée, mais il y entrevoit d'abondantes ressources pécuniaires, et le gain, à tout prendre, est de nature à balancer amplement les chances qu'il peut courir.

Il y a certainement là un système soutenable ; mais ces explications basées sur de menus faits, sur des considérations péniblement groupées en faisceau, ne nous satisfont point. Nous doutons même qu'elles satisfassent complètement les auteurs, et il nous faut de nouveau recourir à la légende, telle que l'a édifiée Gaillardet suivant les données de d'Eon, pour rencontrer l'explication désirée. Ici, et c'est la troisième phase du roman du Chevalier, nous nous trouvons en présence de faits singulièrement analogues à ceux qui se sont passés jadis à la Cour de Russie.

On se rappelle que d'Eon, se rendant à Pétersbourg sous le vêtement féminin, avait rencontré jadis en Allemagne une princesse de la maison de Mecklem-

bourg-Strélitz, et lui avait inspiré une très vive amitié ; il la revoyait quelques mois plus tard, sous le costume de son véritable sexe, et le cœur de la Princesse persistait dans ses sentiments. Or, par le jeu des combinaisons diplomatiques, Sophie-Charlotte de Mecklembourg devient reine d'Angleterre, épouse de Georges III, au moment où d'Eon est envoyé au delà de la Manche avec sa mission secrète ; la grandeur souveraine n'a rien changé à la tendre amitié de la Princesse, qui demeure la protectrice de d'Eon et le soutient dans ses luttes contre Guerchy. Un jour il est surpris par Georges III dans la chambre même de la Reine, près du lit où repose le jeune prince de Galles ; il s'excuse sous le prétexte de remèdes secrets et de pilules souveraines dont Madame Victoire, fille de Louis XV, a éprouvé elle-même l'efficacité. (Il est certain, cela paraît du moins résulter de la *Correspondance du Chevalier*, que d'Eon était en relations avec Madame Victoire pour divers remèdes.) Le Roi accepte l'explication, sans en demeurer absolument convaincu ; d'Eon, jeune encore, d'apparence délicate, pouvait passer pour un séduisant cavalier, bien que sa réputation de galanterie effective fût absolument suspecte. Le serviteur de la Reine qui avait introduit d'Eon, et qui craignait pour lui-même les résultats de l'aventure, se rappelle alors l'anecdote de l'Ambassade de Russie, et insinue au Souverain que le Chevalier est une femme. La nouvelle est de nature à apaiser les soupçons du monarque ; mais le bruit de l'aventure se répand dans Londres, on se renseigne à Versailles, et la Cour de France n'a garde de démentir cette version qui la tire d'un mauvais pas. « Mais alors, dé-

clare Georges III, s'il est femme, pourquoi ne porte-t-il pas les vêtements de son sexe ? — C'est trop juste », répond Versailles, et l'on enjoint à d'Eon de prendre des habits de femme, en l'autorisant à y joindre la croix de Saint-Louis, marque de ses glorieux services.

Telle serait l'explication de la dernière incarnation du Chevalier. Cet homme ambigu, chez lequel les sens parlaient peu, aurait été successivement l'amant heureux d'une Marquise maîtresse de Roi et de deux Souveraines ! Le bruit courait même à Londres, et les *Mémoires* de d'Eon s'en font l'écho complaisant, qu'il serait le père de Georges IV. Il a soigneusement gardé son secret pendant longues années, mais ses *Mémoires* n'observent pas la même discrétion... Une fois encore, nous n'avons aucune raison majeure et décisive d'y ajouter foi ; et cependant, nous ne saurions oublier que, pour avoir soutenu contre Guerchy, contre son Gouvernement une lutte de quatorze années de laquelle il semble sortir victorieux, pour avoir suscité en sa faveur l'opinion de tout un peuple, il fallait que notre héros, outre son énergie particulière, fût soutenu par quelque influence puissante. Que dire, s'il nous était permis de soupçonner que cette influence fût celle de la Reine ?

Quelle que soit la cause, simple ou complexe, qui doive être admise, une nouvelle phase vient de s'ouvrir dans la vie de d'Eon par la mort de Louis XV (6 mai 1774). Louis XVI lui succède ; il découvre dans les papiers de son aïeul l'ancienne correspondance avec Londres, et il apprend en même temps, nous dit la Fortelle, le secret du sexe féminin du Chevalier. Il y trouve de plus la trace des services rendus, et il

estime *qu'une femme qui ne s'est pas moins distinguée dans les armes que dans la politique, est déplacée chez l'étranger*. Il voudrait surtout, dans son honnêteté, en finir avec cette fâcheuse affaire, et secouer la boue qui a forcément rejailli sur la majesté du trône. On renoue les négociations, par l'intermédiaire du Comte de Broglie d'abord, première phase à laquelle s'intéressent les Ministres Vergennes, Sartine et du Muy ; mais les réclamations de d'Eon sont exorbitantes, et il en hausse le taux en proportion du mouvement d'opinion qui semble se dessiner de nouveau en sa faveur. Le total du compte, reposant presque entièrement sur des bases imaginaires, évolue, suivant MM. Homberg et Jousselin, entre 200.000 et 250.000 livres ; ce serait payer bien cher les papiers d'Etat que d'Eon possède encore, et dont on souhaite obtenir remise. Il faut trouver, pour tenir tête au Chevalier, un négociateur aussi délié que lui, et non moins dépourvu de scrupules. On fait choix du sieur Caron de Beaumarchais, que sa lutte contre le Parlement Maupeou, ses invectives contre les abus du précédent règne, ont mis plus que de raison à la mode ; il n'est point d'ailleurs un inconnu pour d'Eon, ayant été en rapport avec lui au cours d'une mission scabreuse en Angleterre, pendant les dernières années de Louis XV.

Transaction Beaumarchais.

Beaumarchais part chargé des ordres particuliers du Roi (lettre de Louis XVI du 25 août 1775) ; il s'abouche à Londres avec d'Eon. Lequel fut victime de l'adresse et de la fourberie de l'autre ? Entre deux

hommes de cette nature, la question est difficile à résoudre ; toutefois, à examiner le contexte de la transaction, on ne peut se dissimuler que le Chevalier est victorieux, et que le Gouvernement traite avec lui sans grand profit ni gloire. L'acte est conçu dans un style emphatique, presque héroï-comique, que Beaumarchais a pu prendre au sérieux, bien qu'il ne fût pas facile à duper, mais dont d'Eon devait d'autant plus savourer l'étrangeté, qu'il en était vraisemblablement le rédacteur. Notre Chevalier y étale, pour son propre compte, une longue énumération de titres, qualités et fonctions, la série que nous a fait connaître la Fortelle, et en face de laquelle le nom de Caron de Beaumarchais, sans autre énonciation que les ordres du Roi dont il est porteur, fait piètre figure.

Les points essentiels par lesquels l'acte peut se résumer sont les suivants :

La demoiselle d'Eon, — car elle est ainsi qualifiée tout au long de l'acte, — remettra tous les papiers publics et secrets ayant rapport aux diverses négociations politiques dont *elle* a été chargée en Angleterre. *Elle* se désistera de toutes poursuites contre la mémoire du feu Comte de Guerchy, les successeurs de son nom, les personnes de sa famille, la sagesse de Sa Majesté ayant d'ailleurs suffisamment pourvu à ce que ces scandaleuses querelles ne se renouvellent plus. Pour éviter à l'avenir tout esprit de querelle personnelle (le fils du comte de Guerchy, désireux de venger son père, avait provoqué d'Eon en duel), le travestissement qui a caché jusqu'à ce jour la personne d'une fille sous l'apparence du Chevalier d'Eon disparaîtra, et une déclaration publique du véritable sexe

de l'intéressée fixera à jamais les idées sur son compte. Ceci, sans chercher à lui faire tort d'un déguisement d'état et de sexe dont la faute est tout entière à ses parents, rendant même justice à la conduite sage, honnête et réservée, quoique mâle et vigoureuse, que le Chevalier a toujours tenue sous ses vêtements d'adoption, et considérant qu'*elle* n'en paraîtra que plus intéressante aux yeux des deux sexes que sa vie, son courage et ses talents ont également honorés.

D'Eon, s'intitulant *fille majeure connue jusqu'à ce jour sous le nom de Chevalier d'Eon*, prend tous les engagements ci-dessus relatés, et se soumet à toutes les conditions imposées, uniquement pour donner à Sa Majesté les plus grandes preuves possibles de son respect et de sa soumission, et quoiqu'il lui eût été bien plus doux d'être employée de nouveau par le Roi dans ses armées ou dans la politique. *Elle* se désiste de toutes poursuites contre Guerchy, remettra à Beaumarchais tous les papiers dont livraison est requise, moyennant toutefois l'accomplissement des conditions suivantes : — la pension de 12.000 livres qui lui avait été assurée par le feu Roi à la date du 1er avril 1766, sera convertie en un contrat viager de pareille somme ; la croix de Saint-Louis qu'*elle* a acquise au péril de sa vie ne lui sera jamais enlevée, et *elle* aura le droit de la porter sur quelque habit qu'*elle* adopte. Enfin une gratification d'une somme quelconque est sollicitée par elle, pour lui permettre d'acheter son trousseau de fille ; sans préjudice de *plus fortes sommes* qui lui seront remises pour l'acquittement de ses dettes en Angleterre.

Beaumarchais se considérant comme suffisamment

autorisé, accède expressément aux demandes de d'Eon, fixe à 2000 livres la gratification sollicitée, et l'acte est signé à Londres le 5 octobre 1775, avec apposition du cachet des *armes* des contractants, clause à laquelle d'Eon pouvait se prêter sans difficulté, mais qu'il était plus difficile, et pour cause, à Beaumarchais de remplir.

Cette acte rouvre à notre héros les portes de sa patrie; toutefois son séjour se prolonge près de deux ans encore en Angleterre, comme s'il voulait, sans se presser, savourer son triomphe. Il se joue de Beaumarchais et le cajole, prenant au sérieux le sexe qui lui a été imposé, faisant la cour à son *partner* comme si *elle* voulait se faire épouser de lui. Au surplus son but est atteint: le bruit qui s'est fait jadis autour de son nom a repris avec une intensité plus grande; en dépit de l'acte officiel qui lui assigne le sexe féminin, les paris sur ce même sexe font de nouveau fureur. Linguet, le célèbre pamphlétaire, rompt des lances en son honneur, et la Fortelle, faisant allusion à ce renouveau de gloire, écrira quelques années plus tard, non sans raison, en sa prose dithyrambique: « L'Europe s'est émue toute entière à cette révélation. Eh quoi! ce guerrier d'une bravoure éprouvée, cet écrivain d'une érudition si agréable, d'un jugement si sain, était une femme! » A la délicatesse de l'éloge, on voit se dessiner la personnalité de celui qui l'a dicté... Et naïvement il ajoute: « Des circonstances dont nous ne sommes pas bien instruits occasionnèrent des démêlés qui retardèrent l'effet de la négociation. »

Enfin d'Eon se décide à quitter l'Angleterre. Il croit

devoir solliciter de Vergennes un sauf-conduit, et le ministre lui répond le 12 janvier, *aliàs* juillet 1777, pour rassurer *Mademoiselle d'Eon*, et ratifier au besoin le sauf-conduit qui lui a déjà été remis. Cette lettre réitère les conditions précédemment imposées : garder le silence le plus absolu sur le passé, éviter de se rencontrer avec les personnes qu'*elle* veut regarder comme la cause de ses malheurs, enfin *reprendre les habits de son sexe*. « La publicité qu'on vient de lui donner en Angleterre, ajoute le ministre, ne peut plus vous permettre d'hésiter ; vous n'ignorez pas sans doute que nos lois ne sont pas tolérantes sur ces sortes de déguisements. »

Rentrée en France

D'Eon part de Londres le 13 août 1777, il est à Versailles le 18 du même mois. Ici, semble-t-il, se termine son histoire merveilleuse, « dont l'héroïne, nous dit la Fortelle, étonne encore les contemporains, et qui ne paraîtrait même pas vraisemblable à nos neveux, si les écrivains des nations où elle a vécu, négocié ou combattu n'en déposaient d'une manière uniforme. » Mais on n'abdique pas volontiers, lorsque pendant un quart de siècle on semble s'être proposé pour but de mystifier les contemporains, et d'intriguer la postérité. Et cependant, à partir de cette époque, la légende devient plus difficile à entretenir ; d'Eon y veillera assurément, à grand renfort de publicité ; ses *Mémoires* seront là, plus tard, pour y pourvoir ; mais les documents contemporains nous édifient amplement sur ses faits et gestes ; MM. Homberg et Jousselin y ont largement

puisé; nous n'avons qu'à les imiter, en complétant à l'occasion au moyen de nos renseignements inédits et personnels.

Notre Chevalier se résigne difficilement à quitter son brillant uniforme de Dragons. Il se présente éperonné et botté au Couvent des Carmélites de Saint-Denis, dont Madame Louise de France est la supérieure, et n'en rapporte que l'exhortation à *prendre les habits et à mener la vie d'une fille chrétienne*. Plus tard il fera une retraite de huit jours à Saint-Cyr, surprendra la religion des pieuses dames et de la vénérable mère de Montchevreuil, ce qui amuse beaucoup le vieux Maurepas, et évoque l'image du Loup dans la bergerie, ou celle plus gaillarde encore d'un conte de la Fontaine. — Mais la Cour veille, et le 27 août, il reçoit du Ministre Vergennes l'ordre de *reprendre les habillements de son sexe, avec défense de paraître dans le royaume sous d'autres habillements que ceux convenables aux femmes*. En vain oppose-t-il son dénuement pécuniaire; la Reine fera les frais du trousseau auquel Mlle Bertin, couturière de Marie-Antoinette, est appelée à mettre la main. Dans l'intervalle il se rend à Tonnerre, y revoit sa vieille mère, la demeure patrimoniale qui lui paraît assez délabrée, après les splendeurs au milieu desquelles il a vécu; le corps de ville, les habitants lui font fête, jusqu'à sa vieille nourrice qu'il n'a jamais oubliée, et qui conserve précieusement la lettre du 1er juin 1763 où d'Eon signe *son affectionné nourrisson et serviteur*.

Mais il lui faut se replonger dans le tumulte de la capitale; à vrai dire, là seulement il se retrouve en son élément. Pendant le voyage à Tonnerre, l'aiguille

de Mlle Bertin a fait son œuvre, et le 21 octobre 1777, *jour de la Sainte-Ursule, patronne des Onze mille Vierges et Martyres en Angleterre*, comme il nous le dit lui-même dans ses *Papiers inédits, il reprend sa première robe d'innocence, soit les habits de fille*, pour paraître à la Cour. Il se trouve sur le passage de leurs Majestés ; la Reine avait tout d'abord manifesté le désir de recevoir notre Chevalier en audience particulière ; mais, sur quelques mots que lui dit le comte de Vergennes, elle y renonce, se trouvant suffisamment édifiée. Le Chevalier d'ailleurs, malgré cette incarnation *par ordre,* ne peut faire allusion à ceux qui l'ont connu et fréquenté jadis : la douairière d'Onsenbray, Mme Tercier, le Marquis d'Autichamp son ancien Colonel, ses camarades de régiment lui font bon accueil, le plaisantent avec bienveillance, et acceptent pour la forme une transfiguration dont ils possèdent le secret. Il est bien reçu tout particulièrement par son compatriote et ami Genet, premier commis aux Affaires Etrangères, père de Mme Campan ; celle-ci, qui n'est pas dans le secret, est furieuse lorsqu'elle apprend qu'elle a été mystifiée.

Le tapage fait autour de d'Eon fatigue la Cour ; pour la satisfaire, notre héros se retire dans la campagne de la famille Genet, à l'Ermitage du Petit-Montreuil, près Versailles. D'ailleurs, la première surprise et le premier mouvement de curiosité passés, il ne saurait se dissimuler que la jupe et la cornette de fille noble lui sont moins favorables que le pimpant uniforme de Dragon. La croix de Saint-Louis a beau reposer sur un oreiller de coton destiné à remplacer la gorge absente ; la barbe a poussé noire et drue, et le rasoir n'y

remédie qu'imparfaitement. La difficulté de porter à cinquante ans, pour la première fois, des jupons, des souliers pointus avec hauts talons; les propos libres et anecdotes grivoises dont le Chevalier a conservé l'habitude, tout cela nuit à l'illusion. D'Eon supporte avec peine la métamorphose ; et, n'était le respect de la volonté royale, le public la supporterait encore moins.

Le séjour à la campagne l'obsède bientôt. Il rentre à Paris, se mêle de nouveau au mouvement mondain, dont il est pour un temps l'incontestable favori. Le cardinal de Rohan, le comte de Polignac, Voltaire lui-même lui donnent audience ; et la célébrité par l'image de reprendre pour lui, d'atteindre bientôt son apogée. Bradel édite, pour orner le factum de la Fortelle, le médaillon-gravure en Pallas, le seul qui reproduise exactement, nous assure-t-on, les traits du Chevalier ; il est représenté en homme, en femme, en capitaine, en vierge, à pied, à cheval, en franc-maçon dans un assaut, voire même *bifrons* comme Janus, les deux têtes masculine et féminine se trouvant accolées ; Mme Falconnet exécute en marbre le buste de la *Chevalière : modo vir, modo mulier, modo miles, modo legatus*, nous dira son panégyriste ; avec cette nuance toutefois que le fin profil dessiné par Bradel s'empâte promptement, et ne se retrouve plus dans la matrone obèse des années suivantes : chaque jour le temps fait son œuvre... N'importe, à part le costume féminin auquel il a grand peine à s'accoutumer, notre héros pourrait jouir de la célébrité et se laisser vivre ; mais un homme est entré dans sa vie, qui pendant quelques années sera pour lui ce que lui-même a été jadis pour

le malheureux Guerchy. C'est notre pamphlétaire et ironiste Beaumarchais.

Ils ont l'un contre l'autre des griefs qu'ils amplifient à loisir pour intéresser la galerie ; Beaumarchais a été quelque peu dupe de d'Eon et de son incarnation féminine ; le rôle galant que notre homme lui a fait jouer l'a ridiculisé, jusqu'au jour où d'Eon dément par toutes voies de publicité, qu'*Elle* ait eu jamais l'intention d'épouser Beaumarchais. Le Chevalier de son côté prétend que le pamphlétaire lui a fait perdre la plus notable partie des 200 à 250.000 livres qui lui étaient dues, qu'il a mis 60.000 livres dans sa poche, alors qu'il aurait dû les employer, aux termes et en conformité de la transaction de Londres, à désintéresser lord Ferrers. Or l'auteur du Barbier de Séville, quelque grande que soit sa popularité, a de nombreux ennemis ; il prête suffisamment au soupçon ; les rieurs ne sont pas de son côté. Vainement obtient-il de M. de Vergennes attestation de probité et de bons offices ; d'Eon ne le lâche pas, tout en protestant que *du jour où il a repris ses habits de fille, il a oublié Caron et sa barque.*

Il multiplie les pamphlets contre lui, les faisant imprimer à Londres et à Amsterdam. La Bibliothèque nationale en possède plusieurs, un notamment de 1778, curieux dans son titre et dans son contexte. C'est une action dirigée contre *Monseigneur Caron ou Carillon dit Beaumarchais, baron de Ronac en Franconie, Premier lieutenant des Chasses de la Garenne du Fort-l'Evêque et du Palais, seigneur utile des forêts d'Agiot, d'Escompte, de Change, Rechange et autres Rotures, etc., par demoiselle Charlotte-Gene-*

nevière-Louise-Auguste-Andrée-Thimothée d'Eon, connue jusqu'à ce jour sous le nom de Chevalier d'Eon, Docteur consulté, Censeur écouté, Auteur cité, Dragon redouté, Capitaine célébré, Négociateur éprouvé, Plénipotentiaire accrédité, Ministre respecté, aujourd'hui pauvre fille majeure, n'ayant pour toute fortune que les Louis qu'elle porte sur son cœur et dans son cœur... tout ceci en vue d'une réclamation de 60.000 livres (l'argent dû à lord Ferrers), laquelle somme s'élève même jusqu'à 256.763 livres 10 sols que *votre machiavélisme m'a fait perdre.*

La guerre d'Amérique a pris naissance (1778) ; la France soutient les *insurgens*. L'oisiveté pèse à d'Eon ; il sollicite du Ministre Sartine la permission de reprendre les vêtements masculins, et avec eux le rôle d'homme de guerre. On lui répond par un refus. Il insiste, et envoie au Comte de Maurepas une longue lettre que MM. Homberg et Jousselin ont publiée en partie, que nous croyons devoir donner en entier, parce qu'elle est caractéristique et originale, bien *représentative* de l'homme. Nous l'avons trouvée à la Bibliothèque municipale de Dijon, *fonds Baudot, loc. cit.*

Lettre de la Chevalière d'Eon, née à Tonnerre le 5 octobre 1728, à M. le Comte de Maurepas, du 8 février 1779 (l'orthographe est respectée).

« Monseigneur,

« Je désirais ne pas interrompre un instant les moments prétieux que vous consacrés au bonheur de la

France et à la gloire du Roy ; mais, animée du désir d'y contribuer moi-même dans ma foible position, je suis forcée de vous représenter très humblement que l'année de mon noviciat femelle étant entierrement révolue, il m'est impossible de passer à la profession.

« La dépense est trop forte pour moi, et mon revenu est trop mince dans cet état ; je ne puis être utile ni au service du Roy, ni à moi ni à ma famille, et la vie tropsédentaire mine totalement l'élasticité de mon corps et de mon esprit. Depuis ma jeunesse j'ai toujours mené une vie agitée, soit dans le militaire, soit dans la politique : le repos me tue totalement. Je vous renouvelle cette année mes instances pour que vous me fassiez accorder par le Roy, la permission de continuer mon service militaire ; et comme il n'y a point de guerre de terre, d'aller comme volontaire servir sur la flotte de M. d'Orvilliers.

« J'ai pu par obéissance aux ordres du Roy et de ses ministres, rester en juppes en tems de paix, mais en tems de guerre cela m'est impossible. Je suis honteuse et malade de chagrin de me trouver en telle posture, dans un tems où je puis servir mon Roy et ma patrie avec le zèle, le courage et l'expérience que Dieu et mon travail m'ont donnés. Je suis confuse et désolée de manger paisiblement à Paris pendant cette guerre la pension que le feu Roy a daigné m'accorder. Je suis toujours prête à sacrifier au service de son auguste petit-fils et ma pension et ma vie. Aidez-moi, Monseigneur, à sortir de l'état léthargique où l'on m'a plongée, qui a été l'unique cause de mon mal, et qui afflige tous mes amis et protecteurs guerriers et politiques.

« Je dois encore vous observer ici, qu'il importe infiniment à la gloire de toute la maison de M. le Comte de Guerchy, de me laisser continuer mon service militaire; du moins c'est la façon de penser de toute l'armée, de toute la France, et j'ose le dire, de toute l'Europe instruite. Une conduite contraire fait le sujet des interprétations les plus fâcheuses, et donne matière à la malice et aux conversations du public. J'ai toujours pensé et agi comme Achille, je ne fais point la guerre aux morts, et je ne tue que les vivants lorsqu'ils m'attaquent les premiers. Vous pouvez à cet égard prendre ma parole d'honneur sur ma conduite présente et future.

« Vos grandes occupations vous ont fait oublier qu'il y a plus de quinze mois vous avez bien voulu me donner votre parole, que je serais heureuse et contente quand j'aurais obéi au Roy en reprenant mes habits de fille ; j'ai obéi complettement. Je dois espérer d'un ministre aussy grave que Mgr le Comte de Maurepas, qu'il daignera tenir sa parolle, ou me remettre *in statu quo*. Il ignore que c'est moi qui soutiens ma mère, ma sœur et mon beau-frère, et trois neveux au service du Roy ; que j'ay encor à Londres une partie de mes effets, ma bibliotèque, mes papiers et un appartement qui me coûte 24 livres par semaine pour son loyer; qu'après avoir servi le feu Roy à son gré, en guerre et en politique, depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort, je ne suis pas encore en état de meubler ma maison paternelle en Bourgogne, pour l'aller habiter. M. le Comte doit sentir que mon obéissance silentieuse doit avoir un grand mérite à ses yeux ; que dans ma position femelle je suis dans la misère avec les bienfaits

du Roy, qui suffiroient pour un capitaine de Dragons, mais qui sont insuffisans pour l'état que l'on m'a forcée de prendre. Il doit surtout comprendre que le plus sot rôle à jouer est celui de pucelle à la Cour, tandis que je puis jouer celui de lion à l'armée.

« Je suis revenue en France sous vos auspices, ainsi je recommande avec confiance mon sort présent et à venir à votre généreuse protection.

« Je serai toute ma vie, avec la plus respectueuse reconnaissance, Monseigneur, votre dévouée servante.

« *Signé* : la Chevalière D'Eon. »

Et au bas la note suivante :

« M. de Maurepas n'ayant pas fait de réponse à cette lettre, la Chevalière d'Eon en a fait faire quarante copies qu'elle a envoyées aux princes du sang et aux personnes en place ; c'est ce qui a donné lieu à la lettre de cachet en vertu de laquelle elle a été transférée au château de Dijon le 22 mars 1779. »

En effet, les Ministres, las des excentricités de notre héros, de sa tapageuse querelle avec Beaumarchais, apprenant qu'il a réellement quitté le vêtement féminin, lui dépêchent deux exempts qui, le 20 mars 1779, l'enlèvent de sa demeure à Paris et le conduisent au Château de Dijon. Il y reste un mois, intéressant à sa cause le Parlement, le Clergé, la ville, recevant de nombreuses visites, faisant bonne chère, jusqu'à ce qu'il recouvre la liberté sur sa promesse d'être sage à l'avenir (1). Il se retire à Tonnerre, et remet en état

(1) MM. Homberg et Jousselin donnent sur cette période d'incarcération des détails typiques tirés des *Papiers inédits de d'Eon,*

sa demeure de famille ; il s'occupe d'agriculture et de généalogie. C'est pour notre héros une phase de calme relatif, encore qu'elle soit signalée par divers incidents.

Dans cette période devrait être placée, si l'on y ajoutait foi, une dernière aventure que le Chevalier raconte complaisamment en ses *Mémoires :* la réapparition de Nadèje, la jolie suivante de la tsarine Elisabeth, passion non oubliée, assure-t-il, et de laquelle est issu un fils. L'infortunée, victime de la jalousie de sa maîtresse, a subi un long exil en Sibérie, et s'y est rencontrée avec le prétendant Pougatchef ; elle a pu enfin s'échapper, et après maintes péripéties a rejoint d'Eon. Leur idylle à Tonnerre aurait duré deux ans; l'enfant y meurt à l'âge de dix-sept ans ; nous retrouverons Nadèje.

A défaut de son bras, son imagination travaille sans cesse. Ne pouvant se mêler directement à la guerre d'Amérique, — la défense du Roi est formelle, — il imagine d'y intervenir en armant une frégate de 44 canons, sous le nom de la *Chevalière d'Eon ;* une souscription est ouverte pour couvrir les frais de l'armement, mais l'argent n'afflue pas, et les frères Lecesne, du Havre, qui s'en étaient chargés, durent abandonner l'opéra-

et auxquels nous ne pouvons que renvoyer. A la Bibliothèque municipale de Dijon, *fonds Baudot,* manuscrit 72, page 197, nous trouvons un curieux dessin à la plume, représentant la cour intérieure du château : trois corps de bâtiment en carré ; au centre, une belle dame en falbalas (le Chevalier), conversant avec un militaire, chapeau bas, épée en verrouil ; au premier plan, à droite, un factionnaire arme au bras. (Ce dessin nous a été signalé par M. Eugène Fyot, membre de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.)

tion. Elle fut reprise à Nantes par les armateurs Charet et Ozenne, et put cette fois être menée à bonne fin.

Entre temps, d'Eon cherche à être utile à sa famille. Son beau frère O'Gorman habite Tonnerre dans une médiocre position de fortune. Nous relevons à cette époque aux *Archives départementales* de l'Yonne, E. 265, une pièce du 10 novembre 1779 les concernant tous deux: c'est une obligation par M. O'Gorman de Cahir-Murphy, époux de demoiselle Françoise-Victoire d'Eon, de Tonnerre, et demoiselle Charlotte-Geneviève-Louise-Auguste-Andrée-Timothée d'Eon de Beaumont, ci-devant connue sous le nom de *Chevalier d'Eon* de Beaumont, ancien capitaine de dragons, demeurant à Tonnerre, envers M. Barry, marchand de bois, pour une somme de 2.316 livres. — Il soutient de ses conseils et de sa protection son jeune neveu O'Gorman, qui sort de l'École militaire et veut prendre part à la guerre d'Amérique ; un autre de ses neveux est, sur sa recommandation, compris dans la récente promotion des aspirants gardes-marines.

De temps à autre, il reparaît à Paris, soignant encore sa renommée, faisant quelque visite aux salles d'armes, en dragon jadis friand de la lame. Mais il demeure plutôt dans sa petite ville, en compagnie de sa vieille mère ; il fréquente les châteaux des environs, reçoit la visite des militaires de passage, du prince Henri de Prusse qui ne dédaigne pas de s'asseoir à sa table. Il est populaire et serviable à tous, est invité par le Clergé aux distributions de prix, et a un grade dans la franc-maçonnerie, traité partout en *Chevalière*, officiellement tout au moins, et cependant, écrit-il plus tard dans ses *Mémoires* où il ne prend plus la

peine de dissimuler son sexe, sa masculinité est notoire, il a un barbier (1).

Nous possédons sur cette période un dossier fort intéressant de pièces inédites provenant des archives du château de Ravières, propriété de nos cousines, Mlles de Chappedelaine, lequel dossier nous allons brièvement analyser. C'est une correspondance échangée, au cours des années 1782 et 1783, entre le Chevalier et diverses personnes notables de la région, dans les circonstances suivantes :

On se rappelle la fondation par Nicolas d'Eon, dans la première moitié du XVIIe siècle, d'un ermitage sur la colline de Saint-Roch, au-dessus du bourg de Ravières. L'ermitage a prospéré, et s'est enrichi de dons faits par l'un des solitaires, Léonard Jazu, allié à la famille d'Eon; il comprend, avec la chapelle Saint-Roch et les bâtiments, propres à donner asile simultanément à deux ermites, un Calvaire en un certain nombre de stations, plus une notable quantité de terres et de vignes aux alentours immédiats. Or le dernier solitaire, frère Antoine, de son nom Nicolas Ruel, vient de mourir, et la fabrique de l'église paroissiale Saint-Pantaléon de Ravières insiste auprès de Mgr l'Évêque de Langres, duquel relève Ravières, pour que les revenus de l'ermitage soient appliqués à la paroisse. C'est dans ces conditions qu'intervient le Chevalier.

Descendant de Nicolas d'Eon en ligne collatérale, il ne

(1) Le fait n'est point apocryphe : de vieux habitants de Tonnerre, encore existants, se rappellent avoir connu ce barbier, et avoir connu de même une femme de chambre de la mère du Chevalier, laquelle, si elle l'eût voulu, eût pu raconter des choses bien étranges.

saurait se désintéresser de la fondation ; il écrit donc à ce sujet à Monseigneur de Langres : — les habitants de Ravières, dit-il, ont grande dévotion aux chapelles de l'ermitage représentant la Passion de Notre Seigneur, et désirent avec instance posséder un autre ermite ; or il est en mesure d'en présenter *un bon* à l'agrément épiscopal. Mais il a entendu dire que l'intention de Monseigneur est de n'en plus accepter de nouveaux dans son diocèse ; aussi, dans cette occurrence, sollicite-t-il de l'Evêque la faveur d'appliquer les fonds de l'ermitage à une chapelle dédiée à la Vierge, qu'il est en intention de faire élever à Tonnerre dans son propre jardin. Il fait observer que la fabrique de Ravières, déjà opulente, n'a pas besoin de ce surcroît de revenus ; que, d'un autre côté, les biens de Saint-Roch proviennent de sa famille, et que par suite Monseigneur ne fera que justice en les appliquant à la nouvelle chapelle de Tonnerre.

Le Chevalier d'Eon protecteur d'un ermitage, fondateur d'une chapelle à la Vierge ! Il faut être au XVIIIe siècle pour assister à des contrastes aussi divertissants ! mais ainsi s'affirme une fois de plus la justesse du proverbe : *Quand le Diable devient vieux, il se fait ermite...* Or d'Eon est dans les meilleurs termes avec le Clergé, et il demandera au Cardinal de Bernis, *qui l'honore de ses bontés particulières, d'obtenir du Pape des indulgences pour les bonnes âmes dévotes qui viendront prier à la Chapelle.* D'Eon et *Babet la bouquetière !* l'association de noms est assurément suggestive !

Le siège de Langres est occupé à ce moment par un prélat distingué, homme de cour et homme d'es-

prit tout à la fois, César-Guillaume de la Luzerne, Evêque-Duc, Pair de France, un des personnages considérables du royaume. Sa lettre est d'un grand seigneur, pleine de cette urbanité dont nos ancêtres ont emporté le secret. Il est en effet dans ses principes, dit-il, de ne plus accepter d'ermites, *car les fautes de quelques-uns d'entre eux font plus de tort à la religion, que la bonne conduite de quelques autres ne peut lui être utile.* Il estime que l'ermitage devenant vacant, il convient de faire de ses revenus l'emploi le plus profitable, et à son avis c'est la paroisse du lieu qui doit en bénéficier. Il est persuadé que la Chevalière se rendra à cette considération, et qu'elle voudra continuer à Ravières la bienfaisance de ses pères. Au surplus, il sera dit expressément dans le décret épiscopal, que c'est sur sa demande à elle-même que l'union est faite.

D'Eon est trop intelligent et de trop bonne compagnie, pour s'entêter contre une détermination que, malgré l'urbanité des termes, il ne peut espérer modifier. Un *cruel* rhumatisme l'a retenu au lit pendant six semaines, et a motivé un retard dans sa correspondance. Il remercie Mgr de la Luzerne, et rend plein hommage *à ses lumières et à sa justice. Depuis longtemps, en son particulier, il est convaincu que l'existence des ermites isolés est plus pernicieuse qu'utile à l'Église et à l'Etat ; il serait même à souhaiter, pour l'avantage de la France, qu'il n'y eût ni moines, ni loups, malgré les mémoires paradoxes donnés au Ministre et au Clergé par le Clergé lui-même, pour tâcher de démontrer qu'il n'y a que les moines en France qui fassent bien cultiver leurs terres.* D'Eon réclamant

cent ans à l'avance l'expulsion des Congrégations! décidément il n'y a rien de nouveau sous le soleil !... Au surplus, Monseigneur peut compter sur son consentement et son approbation à tout ce qu'il ordonnera.

L'Evêque a cependant délégué un ecclésiastique voisin, M. Hivert, curé de Montbard, pour procéder sur les lieux mêmes à une enquête au sujet de l'utilité ou inutilité de la réunion à la fabrique paroissiale de Ravières, des biens dépendant de l'ermitage de Saint-Roch. L'enquête est ouverte, elle donne lieu à une correspondance active, à des négociations auxquelles nous voyons intervenir M. du Potet de Brevon, châtelain de Ravières, le curé Soufflet dudit lieu, le curé de Montbard, commissaire épiscopal, tous les personnages un peu marquants de la région, magistrats municipaux, conseillers du Roi, avocats au Parlement, etc., et le Chevalier lui-même, c'est-à-dire *la demoiselle Charlotte - Geneviève-Louise - Auguste-Andrée - Thimothée d'Eon de Beaumont*, — car officiellement et pour tous, elle est désormais une femme, — avec la longue énumération de ses titres officiels : *Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de Dragons et des Volontaires de l'armée, aide de camp de MM. le Maréchal Duc et Comte de Broglie, Censeur royal pour l'Histoire et les Belles-Lettres, ancien envoyé auprès de l'Impératrice de toutes les Russies et Ministre plénipotentiaire de France auprès du Roi de la Grande-Bretagne.* Une fois de plus, nous pouvons nous demander ce que pensait le public de cette nouvelle incarnation. Parfois on ajoute à la nomenclature féminine les mots de *connu jusqu'en 1777 sous le nom de Chevalier d'Eon ;* et plus d'une fois

également nous surprenons, dans l'écriture si ferme et *si masculine* du Chevalier, des hésitations bien visibles sous forme de surcharges ou de ratures, lorsqu'il lui faut mettre au féminin les qualificatifs ou participes le concernant. Hélas ! c'est cette personnalité fatale qui s'attache à lui, et dont il ne peut se dégager !

Au surplus, chacun vante les lumières de d'Eon, sa haute intelligence, sa bienfaisance, chacun proteste des plus ardents sentiments de dévouement à sa personne. Le clergé est tout particulièrement dithyrambique dans l'expression de son respect; le commissaire, curé Hivert, se met absolument à sa disposition ; il rougit de lui demander ses noms, surnoms et qualités, mais ce n'est qu'une formalité, car *toute l'Europe les connaît et les répète avec éloge*. Aussi le Chevalier ne tarit-il pas de louanges sur le compte du bon curé: il remercie Monseigneur de Langres d'avoir délégué *un pasteur aussi pieux qu'éclairé, aussi vertueux qu'aimable*. Par contre, le curé de Ravières, M. Soufflet, n'a point son suffrage: notre héros le soupçonne d'avoir fait disparaître le titre de fondation de l'ermitage par Nicolas d'Eon, titre qui eût pu mettre obstacle à la prétention de la fabrique paroissiale de Ravières, mais n'a point été retrouvé. Il relève les réticences du curé, l'accuse d'*escobarderie*, et déclare que *la logique ou la théologie des Dragons est cent fois plus directe et plus honnête que la sienne*.

Tout s'arrange au surplus suivant le désir de Monseigneur, grâce au savoir-faire du curé Hivert, grâce à l'abnégation du Chevalier qui consent à tout, pourvu qu'on lui concède quelques satisfactions honorifiques. Avec lui, ses cousines d'Eon de Mouloise, — sans

doute les sœurs du lieutenant que nous avons vu partager à Londres les traverses et les périls de notre héros, — ses cousines donnent de même leur consentement, et finalement, le 12 avril 1783, Monseigneur de Langres prononce les réunion et incorporation des biens dépendant de l'ermitage de Saint-Roch à la fabrique de l'église Saint-Pantaléon de Ravières. La seule charge que la fabrique contracte est de faire célébrer à perpétuité deux messes pour le repos de l'âme des fondateur et bienfaiteurs de l'ermitage ; d'Eon sera admis à faire placer, *à ses frais*, dans l'église de Ravières, une inscription commémorant cette obligation (1).

Le procureur fiscal de Ravières, sieur Millot, est chargé de notifier au Chevalier le décret épiscopal ; il le fait avec la réserve pleine de respect que nous avons relevée tout au long de cette correspondance, s'excusant de n'avoir pas répondu à une invitation que *Mademoiselle d'Eon avait eu la bonté de lui faire*, de dîner à Tonnerre *en son hôtel*, mais il avait à cette abstention deux raisons : 1° « ayant du linge salle, une veste et culotte qui l'étoient aussy, j'ay cru qu'il étoit de la prudence de ne pas me trouver à votre table dans un pareil équipage ; 2° j'ai voulu profiter de la voiture de Mme de Linières, dans laquelle je m'en suis retourné avec mon neveu l'abbé Piconnet : je suis par consé-

(1) L'inscription ne fut sans doute pas posée, du moins il n'en reste pas trace ; quant aux deux messes, elles n'ont jamais été dites depuis la Révolution, et les comptes de la fabrique de l'église de Ravières n'en font pas mention (renseignements fournis par M. le curé de Ravières). Le Chevalier se désintéressa sans doute de l'exécution complète du décret épiscopal.

quent excusable. » Menus traits sans importance assurément, mais bien caractéristiques de l'époque et des personnages.

La correspondance finit là ; mais les destinées de l'ermitage, si intimement liées à celles de la famille d'Eon, ne sont pas sans nous intéresser. La Révolution survient, qui pose sa lourde main sur les biens d'origine ecclésiastique ; le 25 floréal an II, le domaine, *ci-devant* chapelle de Saint-Roch, à Ravières, avec les terres avoisinantes, est mis en vente comme bien national, et adjugé au citoyen Jean-Louis-Alexis Méat, de Ravières, pour la somme de 4300 livres. Seize années s'écoulent, et l'ermitage change de nouveau de maître.

Dans les premiers mois de l'année 1785, le 9 mai, le château de Ravières était passé des mains de la famille du Potet de Brevon en celles de Françoise-Adélaïde Minard de Velars, veuve de Jean-François d'Avout, de son vivant lieutenant au régiment Royal-Champagne-Cavalerie, et mère de Louis-Nicolas Davout, le futur Maréchal de France (1). Elle l'habita jusqu'à sa mort, survenue le 9 septembre 1810, et le laissa, de commun accord avec ses autres enfants, à son second fils, Alexandre d'Avout. Or le citoyen Méat, jadis acquéreur des biens de l'ermitage, était venu lui-même à mourir, et les immeubles dépendant de sa succession étaient mis en vente. Le 11 décembre 1810, l'ermitage de Saint-Roch et les terres qui en relèvent sont adjugés pour la somme de *onze cents francs à M. Alexandre-Louis-Edme Davout, baron de*

(1) Le Maréchal Davout avait supprimé l'apostrophe de son nom au début de la Révolution ; ainsi s'expliquent les différences d'orthographe entre membres de la même famille.

l'Empire, colonel aide-de-camp de Mgr le prince d'Eckmühl, commandant de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre de Saint-Henri de Saxe. La valeur vénale a considérablement baissé, mais, apparemment aussi, les bâtiments, pillés et saccagés à la Révolution, ont perdu beaucoup de leur valeur. Singulière coïncidence: en cette même année 1810, six mois auparavant, d'Eon lui-même vient de mourir bien loin de l'ermitage auquel il s'est naguère si vivement intéressé !

Depuis cette époque, le domaine de Saint-Roch est demeuré dans la même famille ; il appartient aujourd'hui à Mlles de Chappedelaine, petites-filles du général Alexandre d'Avout ; la chapelle de l'ermitage, dûment restaurée, sert depuis cent ans de lieu de sépulture à la famille du Maréchal.

Retour en Angleterre.

Revenons à notre héros, dont cette digression nous a un instant éloignés. Le repos n'est pas fait pour un caractère, un tempérament tels que les siens ; sous la cornette et la jupe féminines, il est demeuré *Dragon*, vif et instable ; il sera toujours l'homme de *mille affaires*, inventant chaque jour quelque nouvelle combinaison, ne s'arrêtant à aucune. Pour le moment, il reporte ses regards par delà la Manche ; il a laissé des intérêts en Angleterre, sa bibliothèque et ses papiers qu'un sieur Lautem menace de faire vendre, divers créanciers qui le harcèlent. Il obtient du comte de Vergennes l'autorisation de se rendre à Londres, et une somme de 6.000 livres pour faire face aux réclamations les plus pressantes. Le 18 novembre 1785, il

est à Londres. Son séjour s'y prolonge ; il a pu renouer les anciennes relations, il a retrouvé la protection de Sophie-Charlotte. Ici nous retombons dans la légende : — C'est pour vivre avec Nadèje, *en homme* désormais, qu'il a sollicité et obtenu l'autorisation de passer en Angleterre ; il pourrait reprendre le costume masculin, il ne le fait pas par égard pour le repos de la Reine vis-à-vis de son mari ; en pure perte d'ailleurs, car le Roi hait son fils, persistant à le considérer comme le fils de d'Eon. C'est là le roman, dont les *Mémoires* continuent de se faire le complaisant écho ; en réalité, il est fidèle à sa parole, et, malgré les hésitations et les dégoûts du premier moment, il ne quittera plus le costume féminin. Dans cette vie tourmentée, dont le héros s'est rarement piqué de scrupules, ce point est intéressant à retenir.

A Londres, comme jadis, il fréquente la bonne société. Il est recherché par les visiteurs venus de France, qui n'oublient pas leur étrange compatriote ; il est de nouveau le personnage à la mode, et l'ambiguïté de son sexe est revenue à l'ordre du jour (1). Il hante les salles d'armes, où il a retrouvé toute son agilité, boutonnant sept fois de suite le fameux Chevalier de Saint-Georges. Sa position de fortune est d'ailleurs précaire ; il songe à revenir en France, mais il est surpris par la Révolution. Victime de l'ancien régime, du moins se considère-t-il comme tel, il adopte avec ardeur les nouvelles idées, et fait montre d'un fervent jacobinisme ; ceci sans grande conviction peut-

(1) Un de ses portraits en femme, exécuté par la célèbre Angélica Kaufmann, est de cette époque (1788).

être, et en tout cas sans succès, car sa pension ne lui est plus payée depuis 1790, et la Convention ne se souciera pas de la rétablir. Entre temps, et dans une échauffourée nocturne, il sauve la vie, raconte-t-il, à Mme du Barry, qui est venue à Londres pour cacher ses diamants, et qui retourne en France se jeter dans la gueule du lion.

Mais les heures tristes ont décidément sonné pour d'Eon. Il est porté sur la liste des émigrés, et voit ses biens confisqués et vendus ; il a perdu, dit-il, la religion de la Royauté ; il correspond avec Anacharsis Clootz, le baron allemand révolutionnaire, et demande à rentrer en France pour servir sa patrie : la Convention passe dédaigneusement à l'ordre du jour sur sa requête. Les assauts d'armes lui restent comme unique ressource ; il fait des tournées aux environs de Londres. Dans une de ces exhibitions, à Southampton le 26 août 1796, il est blessé grièvement par le fleuret de son adversaire, et forcé de renoncer à ce gagne-pain ; il a d'ailleurs 68 ans bien sonnés.

A partir de ce moment, il végète, implorant la pitié et les secours du gouvernement français ; au comble de la misère, il engage chez un joaillier sa croix de Saint-Louis. L'ancien chargé d'affaires de France à Londres, Barthélemy, le chargé d'affaires actuel, Otto, s'intéressent à lui ; on cherche à émouvoir en sa faveur le Premier Consul. Il voudrait venir mourir en France ; son passeport est pris pour Paris et Tonnerre ; il n'en usera pas, et mène quelques années encore une existence misérable, logé chez une bienfaisante anglaise, mistress Cole, qui l'assiste, cherchant quelque distraction dans les Lettres. Gaillardet nous

représente, avec plus de poésie peut-être que de réalité, ces deux vieilles femmes, — car il a conservé jusqu'au bout à Londres le vêtement féminin et la notoriété de ce sexe, — le Chevalier et sa fidèle Nadèje, vivant ensemble, se soutenant dans leur faiblesse et leurs infirmités, vaguement secourues par la Reine. Il meurt le 21 mai 1810, à l'âge de 83 ans.

Nous avons relevé, à l'état civil de Tonnerre, son acte de décès tel qu'il fut envoyé pour être transcrit en France, par l'autorité anglaise, seize ans après la mort du héros ; il est ainsi conçu :

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE DE TONNERRE

Extrait du registre des actes de décès pour l'année 1826.

Décès d'*Eon de Beaumont* (Charles-Geneviève-Louis-Auguste-André-Timothée), 28 mai 1810.

L'an mil huit cent vingt-six, le cinq avril, heure de onze du matin, en l'hôtel de ville de Tonnerre, chef-lieu du quatrième arrondissement de l'Yonne, et par devant nous, premier adjoint faisant fonctions d'officier de l'état civil, par délégation de Monsieur le maire, est comparu Monsieur Germain-Marie Jacquillat-Despréaux, propriétaire à Tonnerre, membre du conseil général du département de l'Yonne, lequel a déposé entre nos mains, pour être annexé et transcrit au registre de l'état civil, l'extrait du décès de Monsieur *Charles-Geneviève-Louis-Auguste-André-Timothée d'Eon de Beaumont*, dit la *Chevalière d'Eon*, décédé en Angleterre le 28 mai 1810, natif de Tonnerre le sept octobre mil sept cent vingt-huit, lequel extrait, après avoir été certifié et signé par mondit sieur Jacquillat-Despréaux et par nous, est resté annexé à l'un des registres doubles contenant le présent acte que mondit sieur Jacquillat-Despréaux a également signé avec nous, en présence des sieurs Nicolas

Poussière, garçon majeur, et Jacques Desmaisons-Milon, propriétaire à Tonnerre, qui ont également signé le présent acte.

(Suit la teneur de l'expédition, traduit de l'anglais.)

Inhumation dans la paroisse de Saint-Pancras, comté de Midlesex, en l'année mil huit cent dix.

NOMS	DOMICILE.	DATE DE L'INHUMATION	AGE	PAR QUI LA CÉRÉMONIE A ÉTÉ FAITE
André Thimothée d'Eon de Beaumont.	»	28 mai	83 ans	»

« Ce qui précède a été extrait ce dix-neuf octobre mil huit cent vingt-cinq, signé J. Brackembury curé et Thiselton clerc. »

(Suivent les légalisations diplomatiques et judiciaires.)

« Pièce communiquée à la suite par mondit sieur Despréaux :

« Attestation justificative du sexe du Chevalier d'Eon.

« Copie d'un certificat et de diverses déclarations à l'appui, déposés en originaux chez M. Adair, demeurant à Londres, Charlotte Street Blomsbury, numéro douze. »

« Je certifie par le présent que j'ai examiné et disséqué « le corps du chevalier d'Eon, en présence de Monsieur « Adair, Monsieur Wilson, du père Elisée (1), et que j'ai « trouvé les organes mâles de la génération parfaitement « formés sous tous les rapports. »

(1) Le *savant et célèbre* Père Elysée, nous dit M. le Maistre dans ses *Recherches historiques sur le sexe du Chevalier d'Eon*, avait été premier chirurgien du Comte de Provence, plus tard Louis XVIII; ce fut un des amis les plus dévoués du Chevalier, qu'il consola et soutint dans les derniers moments de sa vie.

« Millman Street, le vingt-trois mai mil huit cent dix. Signé : Thos. Copeland, chirurgien. »

(Suit une longue énumération de personnes présentes.)

DÉCLARATIONS A L'APPUI

« Je déclare avoir connu la soi-disante Mademoiselle « d'Eon sous l'habit de femme, et avoir vu son corps après « sa mort. En conséquence, j'atteste que ce corps consti- « tue tout ce qui peut caractériser un homme, sans aucun « mélange de sexe.

« Vingt-quatre mai mil huit cent dix. Signé : Le Chevalier Degeres. »

« Je déclare que j'ai été lié avec la personne généralement « connue sous le nom de Mademoiselle d'Eon, et que j'ai vu « aujourd'hui Neumillman Street, numéro vingt-six, le « corps d'un individu mâle qui m'a paru être celui de la « même personne. Signé : de Danstanville. »

« Je déclare avoir connu la soi-disante Mademoiselle « d'Eon en France et en Angleterre, et avoir servi dans la « même compagnie en qualité de Capitaine de Dragons au « régiment d'Harcourt en même temps que la soi-disante « demoiselle d'Eon servait aussi comme sous-lieutenant au « régiment de Caraman, en mil sept cent cinquante-sept, « et qu'ayant été appelé pour identifier sa figure depuis sa « mort, j'ai reconnu la même personne du Chevalier d'Eon « ainsi que tout ce qui constitue les parties mâles de la « génération en lui, et que l'on m'a fait voir son corps à « découvert. »

« Londres, 68 Deanstreet Soho, vingt-quatre mai mil huit cent dix. Signé : le Comte de Béhague, lieutenant-général. »

« Je déclare que le Chevalier d'Eon a logé chez moi envi- « ron trois ans, que je l'avais toujours cru une femme, et je « déclare en outre qu'ayant vu son corps après le décès, il

« résulte que c'est un homme, mon épouse fait la même « déclaration. Signé : William Bouming, Neumillman « Street numéro vingt-six, Hospice des Enfants trouvés. »

(Suivent les légalisations diplomatiques et judiciaires.)

« Et ont les dits sieurs Jacquillat-Despréaux, les témoins ci-devant dénommés, et nous officier civil, certifié l'exactitude des copies ci-dessus et signé. Signé : Jacquillat-Despréaux, Poussière, Desmaisons-Milon et Lesecq. »

Ainsi la masculinité de d'Eon est mise hors de doute. Le fait n'a plus pour nous d'importance, car l'hésitation n'existe plus depuis longtemps sur le sexe du Chevalier; il en avait une majeure à l'époque, alors que ceux qui l'avaient connu homme étaient pour la plupart défunts ou éloignés, alors surtout que le petit groupe qui l'entourait, et lui était demeuré fidèle, ne l'avait jamais considéré autrement que comme appartenant au sexe féminin. On aurait pu s'écrier de nouveau avec la Fortelle, mais en sens inverse et dans un cercle plus restreint: « Eh quoi! cette femme était un homme! » Si nous en croyons Louis Jourdan, qui lui-même ajoute trop de foi aux *Mémoires* de d'Eon, Georges III, en apprenant le véritable sexe du Chevalier, et se rappelant ses propres inquiétudes et suppositions de jadis, devint fou. Il est certain que la raison du Roi, qui avait déjà subi une éclipse en 1788, disparut complètement en 1810; mais il vaut mieux ne voir là qu'une simple coïncidence.

L'événement, au surplus, passa à peu près inaperçu dans le moment. Une note que nous relevons au *Fonds Baudot* (Bibliothèque municipale de la ville de Dijon),

au bas de la lettre de d'Eon à Maurepas précédemment transcrite, porte cette mention :

« On annonce dans le Journal de l'Empire du 1er « juin 1810, que le Chevalier d'Eon est mort le 21 « mai de cette année à l'âge de 79 ans, et qu'il a été « reconnu que ce personnage singulier était vraiment « un homme. Cette annonce est confirmée dans le « même journal du 17 juin de la même année 1810. « Elle est démentie quant au sexe du personnage en « question dans le Journal du 21 juin 1810, où est une « lettre extraite de la Gazette de Cologne en date du « 13 juin 1810. Le Journal de l'Empire du 19 février « 1813 contient deux certificats d'Anglais qui attestent « que le corps ayant été disséqué et dessiné en leur « présence, ils se sont assurés que le Chevalier d'Eon « était réellement un homme. »

Cette dernière affirmation a reçu la consécration définitive de l'Histoire.

Et c'est tout... De grands événements agitaient alors l'Europe ; les petites nouvelles du Journal de l'Empire passaient fatalement inaperçues. La nuit se fait sur le nom de d'Eon. Plus tard seulement, l'opinion publique, réveillée par les *Mémoires* de Gaillardet, s'émeut un instant en faveur du Chevalier ; puis elle sommeille de nouveau, et pendant de longues années, le nom de d'Eon ne circule plus qu'à l'état d'énigme historique, propre à jeter l'incertitude dans les esprits. De nos jours, grâce aux documents amassés de toutes parts, cette énigme est résolue, dans ses grandes lignes tout au moins, car certaines phases de la vie du héros demeurent et demeureront toujours sans doute enveloppées d'obscurité.

Chercherons-nous à dégager la moralité de cette existence ? Nous demanderons-nous par quelle fatalité un homme beau, brave, spirituel, intelligent, instruit, doué d'une énergie peu commune, n'atteignit cependant aucun des sommets auxquels il semblait réservé, et finalement eut une destinée misérable ? Nous ne pouvons mieux faire, pour répondre, que de nous référer à la conclusion de notre ami Montégut, c'est que *toute chose occulte est mauvaise en soi, et ne peut mener qu'à des résultats lamentables.* Le malheur de d'Eon a pour point de départ une transformation, un déguisement, une altération de la vérité : c'est la mascarade au bal de l'hôtel de Nivernais qui lui suggère l'idée de s'habiller en femme, et de réclamer les prérogatives de ce sexe ; or, ce costume de bal masqué se colle à sa chair comme la tunique de Nessus, et fait désormais partie de son être. Qu'il le veuille ou non, il a été femme, il le redeviendra, il mourra tel, et ne reparaîtra définitivement homme que devant la postérité. Donc tout mensonge est haïssable, et porte avec lui son châtiment.

A ces considérations philosophiques et spéculatives, ajoutons un orgueil incommensurable qui défend à d'Eon de subir aucune supériorité ; un incurable esprit d'aventure entraînant avec lui l'impossibilité de se fixer, et nous aurons l'explication de cette existence heurtée et malheureuse.

Il est temps de clore cette étude un peu longue assurément, et dépassant les limites que nous nous étions assignées. Mais peut-être n'était-elle point absolument inutile : elle nous ramène en effet à une époque peu connue, étrangement troublée de notre

Histoire, et jette un nouveau jour sur le *Secret du Roi*.

Note sur l'Ermitage Saint-Roch de Ravières.

Cet ermitage fut, comme nous l'avons énoncé plus haut, fondé dans la première moitié du XVIIe siècle par Nicolas d'Eon. Il avait rapporté de Rome un chapelet et un crucifix, dons du cardinal Barberin, lesquels furent plus tard en possession de son arrière-petit-neveu le Chevalier (voir la Fortelle, p. 97).

En l'année 1783, et à l'époque de la correspondance échangée entre le Chevalier d'Eon et Monseigneur de la Luzerne, évêque de Langres, au sujet de la réunion de l'ermitage à l'église paroissiale de Ravières, le domaine comprend : 1° la chapelle Saint-Roch, sise au sommet de la colline, avec les bâtiments adjacents formant essentiellement l'ermitage, soit deux chambres voûtées, une petite cuisine, un réfectoire, deux cellules, une sacristie, une cave, un caveau, une chambre à four et une grange ; 2° sept oratoires ou chapelles de stations constituant Calvaire, auxquelles est représenté le mystère de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lesdites chapelles échelonnées dans la propriété et le bois contigu ; 3° au pied de la colline, la chapelle Sainte-Croix où chaque année on dépose le morceau de la Vraie Croix rapporté de Terre Sainte par un d'Eon (cette énonciation semble légendaire, et

concernerait plutôt le crucifix don du cardinal Barberin) ; 4° autour de l'ermitage et des bâtiments adjacents, une certaine étendue de terrain, jardin, terres, vignes ; le tout évalué à la somme de 800 livres (voir décret épiscopal d'union du 12 avril 1783).

Dans le procès-verbal d'adjudication du domaine comme bien national, le 25 floréal an II, sont énoncés seulement : la chapelle Saint-Roch, voûtée et en bon état ; puis le domaine consistant en bâtiment, aisances et dépendances (c'est l'ermitage dont nous avons donné plus haut le détail), avec cour, jardin clos de murs, vignes et terres labourables, le tout, sauf la chapelle, amodié pour une redevance annuelle de 47 livres. Le lot est adjugé au citoyen Méat pour la somme de 4300 livres.

Il semble qu'à ce moment l'ermitage entier soit encore *en bon état*. Une lettre écrite quelques jours après, le 29 floréal, par Louis Davout, le futur Maréchal d'Empire, au peintre Gautherot, parle de *nos dix chapelles où toutes les scènes de la Passion sont figurées ;* il en augmentait un peu le nombre, semble-t-il, puisqu'en joignant aux sept chapelles du Calvaire, la chapelle Saint-Roch et la chapelle Sainte-Croix, on n'arriverait qu'au total de neuf.

La période révolutionaire fut désastreuse pour l'ermitage, et en amena la ruine presque totale : les chapelles Saint-Roch et Sainte-Croix, les stations du Calvaire furent saccagées et démolies ; le procès-verbal d'adjudication du 11 décembre 1810 au profit du Colonel Alexandre d'Avout, parle des bâtiments d'habitation qu'il estime à la somme de 400 francs ; dans l'énumération se glisse pour mémoire le mot de *chapelles ;* le

domaine tout entier est adjugé pour la somme de 1100 francs. La chapelle Saint-Roch, dont il ne restait que des ruines, fut rebâtie ; le reste demeura en l'état.

Actuellement, la chapelle Saint-Roch subsiste, convenablement entretenue ; les bâtiments d'habitation et le domaine sont amodiés ; mais, pour le surplus, on ne relève du Calvaire que deux petites stations sous forme de chapelles voûtées, avec traces de peintures rappelant les stations du Chemin de la Croix ; le reste disparaît au milieu des pierres et des buissons. De la chapelle Sainte-Croix demeurent seulement quelques débris informes au bas de la colline (1).

(1) Renseignements fournis par mes cousines, Mesdemoiselles de Chappedelaine

SCEAU DE PHILIPPE LE HARDI

(1391)

L'ÉCURIE

DE

PHILIPPE LE HARDI

DUC DE BOURGOGNE

En examinant les itinéraires de Philippe le Hardi, depuis le samedi 8 juillet 1363, jour où mondit seigneur partit de Troyes pour aller prendre possession de la lieutenance du duché de Bourgogne, jusqu'au samedi 26 avril 1404, jour où le duc se fit transporter malade en litière de Bruxelles à Hal pour y mourir le lendemain, on est étonné de la multiplicité et de la rapidité relative des voyages effectués par ce prince, toujours à cheval, faisant chaque jour avec sa suite des trajets considérables, restant parfois des mois entiers sans repos, ne paraissant jamais fatigué et se divertissant à la chasse dans les courts intervalles des séjours. On n'est pas moins surpris des longs et pénibles voyages de la duchesse Marguerite de Flandre, tantôt à cheval, tantôt en litière ou en char branlant.

Il nous a paru dès lors intéressant de chercher à extraire des comptes (1) des receveurs généraux des finances du duc de Bourgogne un ensemble de renseignements permettant de reconstituer l'état de l'écurie de Philippe le Hardi, un des services les plus importants de la maison ducale, que sa magnificence mettait au premier rang des maisons princières.

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 1435, 1438, 1441, 1444, 1445, 1451, 1452, 1460, 1461, 1484, 1490, 1494, 1499, 1500, 1501, 1503, 1507, 1508, 1511, 1513, 1526, 1527, 1532, 1538.

CHAPITRE PREMIER

Achats de chevaux. — Remonte. — Réquisitions. — Remplacements. — Dons. — Présentations. — Classification des chevaux. — Prix. — Robes et signes distinctifs.

Un des principaux articles des comptes des Receveurs généraux est consacré aux dépenses pour achat de chevaux. Du 20 juillet 1372 au 18 juillet 1379, soit pour une période de sept années, les achats de chevaux se sont chiffrés par une somme de 30.034 francs, avec un maximum annuel de 5415 francs et un minimum de 2571 francs, soit une dépense moyenne de 4290 francs. Si on prend l'équivalence approximative, en monnaie de nos jours, d'après la puissance d'achat de l'argent, des monnaies d'usage courant en Bourgogne, vers la fin du XIVe siècle, on peut fixer à 25.000 francs par an le montant des sommes payées soit à des marchands de chevaux, soit à des éleveurs vendant dans les foires, soit à des particuliers.

Le chapitre du compte (1) d'Amiot Arnaut pour la période du 20 juillet 1372 au 1er août 1373, dont nous

(1) B. 1438.

donnons ci-après la copie, montrera tous les détails du service des achats, qu'il suffira ensuite de compléter par quelques extraits des comptes ultérieurs pour nous fixer sur les noms et résidences des principaux marchands de chevaux, les foires les plus importantes où les officiers du Duc se rendaient pour la remonte, les formalités de la livraison, l'organisation des convois de chevaux, leur logement en cours de route dans les hôtelleries, les races recherchées, les classifications suivant la destination, les signes distinctifs et enfin les prix d'achat.

ACHAT DE CHEVAUX

Et premièrement.

A nox frères meneurs du Couvent de Nevers qui deus leur estoient pour une charete athelée de iii chevaux achetee deulx par Mahiet le mareschal pour mener en ce present voiage de Guienne forge et autres choses necessaires pour monseigneur par mandement et quictance donnée le mercredi apres la festre de lassumpcon notre dame . i franz

A Jehan de Namur varlet de chambre de madame qui deus li estoient pour un cheval bay que monseigneur a fait acheter de lui et ycellui donner a Vuillemin escuier de cuisine et fauconnier de monseigneur par mandement et quictance donnée iiii de septembre cccIxxii . . xxx franz

A Jaquet d'Avignon qui deus li estoient pour ii Roncins que monseigneur a fait acheter de lui et iceulx donner a Jehan Labbé et Jehan Contesson escuiers pour leur monteure par ce que nouvellement ils estoient descendus dessus la mer par mandement de monseigneur et quictance soubs le seel messire Olivier de Juissy donne x de septembre cccIxxii. . . . . xxv franz

A Nicolas Alain d'Angers qui deus li estoient pour ii jumens et un roncin achete de lui du commandement de monseigneur par Henry de Mucy (1) escuier descuerie pour mener la frutterie de monseigneur. Si comme il appert par certificat dudit Henry et par mandement de monseigneur senz autre quictance donnée xxiie de novembre ccclxxii. . . . . xxvii franz

A Poncin Grimaut marchand de chevaux demourant à Troiez qui deus li estoient pour v courciers de Pouille que monseigneur a fait acheter et euz de lui par mandement de mon dit Seigneur et quictance dudit Poncin donnée le viiie jour de décembre ccclxxii. . . . . mil franz

A Gopillet eschancon de monseigneur pour don a lui fait pour paier à Regnaut Goubaut auquel il les devoit pour reste dun cheval qu'il avoit achete dudit Regnaut la somme de l franz par mandement de monseigneur senz autre quictance ou descharge donnée à Chartres ix de décembre . . . . . xv franz

A Trop Joli espicier demourant à Paris qui deuz li estoient pour un roncin que monseigneur a fait acheter de lui et icelluy donner à Loyset son menestrier pour venir en ce présent voiage avec Jaquinot de Vaingnorry menestrier de monseigneur par mandement de monseigneur et quictance donnée xiii de décembre ccclxxii. . . . . xviii franz

A Jehan de Heiz sommelier de la panneterie de monseigneur qui deus li estoient pour un sien cheval de poil gris prins de lui du commandement de madame et ycelluy donné à Hennequin de Brucelles chevaucheur de monseigneur lequel venoit de Guienne et avoit affolé et morfondu un cheval par mandement de madame et quictance donnée xxi de décembre ccclxxii . . . . . xx franz

A messire Jehan de Rey en deduction de plus grant somme en quoy monseigneur est tenuz à luy pour certains chevaux que monseigneur fit prendre de lui devant Thouars es pais de Guienne et yceulx donner à certains chevaliers

(1) Henry de Mussy était déjà écuyer d'écurie du duc en 1371. il occupait encore cet emploi en 1390.

qui lavoient accompagné esdits pais par mandement de monseigneur et quictance donnée v de février cccl xxii. . . . . c franz

A Henry Darbois chastellain de Braisey qui deus li estoient pour un roncin gris que monseigneur a fait prendre de lui et ycellui donner a messire Philippe de Chartres chevalier maistre dostel de monseigneur en récompense des bons et agreables services quil a fais et fait chascun jour a monseigneur par mandement de monseigneur et quictance donnée xxi de février ccclxxii. . . . . lxx franz

A messire Guy de Pontoiller chevaler mareschal de Bourgongne qui deus li estoient pour ii courciers lun sur poil gris et lautre sur poil bay que monseigneur a fait prendre de lui à Monstereul Bellay en Guienne darrier quil y fu et yceulx donner c'est assavoir le coursier gris au comte du Perche et le coursier bay au comte Dampmartin lesquelx avoient accompagné mondit Seigneur à la journée devant Thouars par mandement de monseigneur et quictance donnée vi de mars ccclxxii. . . . . v^c^ franz

A Mahret Crapel dit Duret varlet de chambre de monseigneur qui deus li estoient pour un cheval prins et acheté de lui à Mucy levesque du commandement de monseigneur et ycellui donné par mondit Seigneur à Guillaume de Franconville son veneur par mandement et quictance donnée xii de mars ccclxxii. . . . . lxx franz

A Jaque Guelphe lequel du commandement de monseigneur va en Pouille avec ledit Duret pour acheter chevaux pour monseigneur pour acheter un cheval pour lui monter oudit voiage par mandement de monseigneur et quictance donnée xxi de mai ccclxxii. . . . . xviii franz

A messire Jehan de Mornay chevalier qui deus li estoient pour un coursier noir que monseigneur a fait prendre de lui et ycellui donner à Sauvignon de Semur son eschancon par mandement de monseigneur et quictance donnée xxiii davril ccclxxiii après pasques. . . . . ii^c^ franz

A messire Jehan, Seigneur de Gonnain chevalier qui deus li estoient pour un coursier gris que Monseigneur fit prendre de lui devant Thouars le jour de la Saint-Andry darrier

passe et ycellui donner à messire Raoul Taisson, chevalier de Normandie, lequel avoit accompagné mondit Seigneur devant Thouars a la journée de la Saint-Andry par mandement et sa quictance donnée xxv dudit mois davril. ii^{c} franz

A Andry Justot clerc des offices de lostel de Monseigneur qui deus li estoient pour un sien cheval bay que Monseigneur a fait prendre et acheter de lui et ycellui donner à messire Gadefer de la Sale chevalier par mandement de Monseigneur et certificat de Henry de Mucy escuier descuerie et quictance donnée xxv davril . . . lx franz

A messire Richart Pourcel chevalier qui deus li estoient pour un coursier que Monseigneur fit prendre et acheter de lui à Monstreul Bellay en la chevauchée quil fit devant Thouars et ycelli donner ou il li pleut. Par mandement de Monseigneur et quictance dudit messire Richart donne v may ccclxxiii . . . . . ii^{c} florins de florence

A messire Olivier de Juissy conseiller et maistre dostel de Monseigneur qui deus li estoient pour une sienne haquenée que Monseigneur fit prendre de lui et ycelle donner en Guienne au viconte de Rouen et ainsi pour un sien coursier morel mis en lescurie pour faire un somier par mandement de Monseigneur et quictance dudit messire Olivier donne viii de may ccclxxiii . . . . . viii^{xx} x franz

A Jehan Bonnot bourgois de Troies qui deus li estoient pour sien roncin noir acheté de lui par Jehan Valée maistre dostel et Henry de Mucy escuier descuerie de Monseigneur le lundy devant Pasques flories ccclxxi, lequel roncin fut baille à Perrenet Vaugerry pour porter une des males de Monseigneur en Flandres ou Monseigneur aloit par mandement de Monseigneur et quictance donnée xx de may ccclxxiii . . . . . xvi franz

A messire Guillaume le bastard de Poitiers chevalier qui deus li estoient pour un sien coursier gris que Monseigneur fit prendre de lui a Monstereul Bellay en la chevauchée qu'il y fit darrier en Guienne par mandement de Monseigneur et ii quictance dudit messire Guillaume lune donnée xxiii de may ccclxxiii et l'autre donnée le xxiiii jour de jung après ensuivant . . . . . iii^{c} franz

A Pieron le palefraingnier de Monseigneur qui deus li estoient pour un cheval que Monseigneur fit prendre de lui a Mirebel le xxixe jour daoust darrier passé par Henry de Mucy escuier descuerie de Monseigneur pour traire a lun des charioz de mondit seigneur par mandement de Monseigneur et quictance soubz le seel dudit Henry donnée xxvii de may cccIxxiii . . . . . xxxiii franz

A Edmet de Chasterain escuier pannetier de Monseigneur qui deus li estoient pour un sien roncin bay que Monseigneur fit naguère prendre de lui et ycellui donner à Hugue de Broisse son escuier iiii^xx^ franz, pour une courroye dargent que Monseigneur prit de lui samblablement pour donner à Sauvignon xl franz, pour un autre roncin gris pris de lui et donné par Monseigneur à Philippot, son fauconnier lx franz et que Monseigneur li avoit pieca donné en recompensacon dun sien gris qu'il avoit pieca eu affollé a la chasse iiii^xx^ franz. Pour ce par mandement de Monseigneur et quictance donnée iii de juing cccIxxiii. . . . . ii^c^lx franz

A messire Philippe de Chartres chevalier Chambellain de Monseigneur qui deus li estoient pour un roncin gris que Monseigneur a fait acheter delui et ycellui fait bailler en sa garde robe pour porter la male de ses joiaux par mandement de Monseigneur et quictance dudit messire Philippe donnée xi de may cccIxxiii . . . . . lv franz

A messire Gaudry de Baleurre chevalier qui deus li estoient pour un sien coursier que Monseigneur fit prendre pieca de lui en la chevauchée qu'il fit en Auvergne lan lxx et ycellui donner à Pierre de Bar par mandement de Monseigneur et quictance dudit messire Gaudry donné v de juing cccIxxiiii. . . . . vii^xx^ franz

A messire Hue de Belay chevalier Chambellain de Monseigneur qui deus li estoient cest assavoir pour ii coursiers que Monseigneur fit prendre et acheter de lui à Monstereul Belay iii^c^ franz. Pour une courroye dargent dorré pesant vii mars que Monseigneur fit prendre de lui samblablement pour ycelle donner lxx franz. Et quil avoit naguères presté à Monseigneur liiii franz. Pour tout par

mandement de Monseigneur et quictance dudit messire Hue donner xx de juing cccIxxlii . . . . iiii^{c} xliiii franz

A Guillaume de la Trimoille Chambellain de Monseigneur qui deus li estoient pour un coursier noir que Monseigneur fit prendre de lui naguères pour donner au Seigneur de Clipson, et pour une courroye dargent que Monseigneur fit prendre de lui samblablement pour donner à Gorge de Malle par mandement de Monseigneur et quictance dudit Guillaume donnée xx de juing cccIxxiii v franz

A Regnaut chevalier tailleur et varlet de chambre de Monseigneur qui deus li estoient pour un cheval que Monseigneur a fait prendre de lui et ycellui donner a Berthelemi Trompete de Monseigneur par mandement de Monseigneur et quictance donnée xxiii de juing cccIxxiii . . xxvi franz

A Robert Damance trésorier de Monseigneur qui deus li estoient pour un coursier que Monseigneur a nagueres fait prendre de lui et ycellui donner à Pierre Poqueron escuier de Monseigneur par mandement de mondit seigneur et quictance donnée iii de juillet cccIxxiii. . . . . c franz

A Jehan Sauvegrain escuier de cuisine de Monseigneur qui deus li estoient pour un coursier morel que Monseigneur fit prendre et acheter de lui et ycellui donner à Nicot Dauceuille escuier de Monseigneur de Geneve par mandement de Monseigneur et quictance dudit Jehan Sauvegrain donnée xxi de juillet cccIxxiii . . . . vi^{xx} franz

A Jehan Chopillart bourgois de Dijon qui deus li estoient pour un roncin morel que Lancemain chevaucheur de Monseigneur prit de lui comme Monseigneur partit de son pais pour aler en Guienne et ycellui ledit Lancemain bailla du commandement de Monseigneur à Jehan Sauvegrain son escuier de cuisine par mandement de Monseigneur et sa quictance donnée xie de juing cccIxxiii . . xxv franz

A Thomas de Prague marchant de chevaux qui deus li estoient pour ii coursiers que Monseigneur a achetés de lui cest assavoir lun pour porter le penpon de Monseigneur et lautre donné a Edmet de Chasterain pannetier de Monseigneur par mandement de mondit seigneur et quictance donnée xxiii de juing cccIxxiii . . . . . ii franz

A Guillaume Cassart marchant de chevaux qui deus li estoient pour iii roncins que Monseigneur a fait acheter de lui par Mahiet Machart son mareschal pour mener le chariot des armures de mondit seigneur, par mandement de Monseigneur et quictance dudit Guillaume donnée xxv de juing cccIxxiii . . . . . lviii franz

Somme iiii^{m} viii^{c} l frans
et ii^{c} florins.

Paris, comme de nos jours encore, était le centre principal du commerce des chevaux de luxe, ainsi que le prouve la quittance sous la signature de deux témoins par laquelle le samedi 31 et dernier jour de janvier 1393,

Thilz Buef, marchant de chevaulx demourant à Paris confesse avoir eu et receu de Josset de Halle, trésorier de Monseigneur le duc de Bourgongne la somme de soixante quinze frans dor qui deuz lui estoient par mondit seigneur pour la vendue et delivrance de deux chevaulx l'un gris rouen et du pris de xxxv frans et l'aultre gris pommelé de xl frans qu'il a delivrés à mondit seigneur, de laquelle somme de lxxv frans il se tient à bien paie et en quitte ledit seigneur, ledit trésorier et tous aultres.

On trouvait également à Paris des chevaux de chasse. Henry de la Forge, Geoffroy Aveline, Pierre Guerin, marchands à Paris, vendent deux chevaux bai clair, un bai brun, et un cheval hongre au prix total de 336 francs pour le service de la vénerie.

En 1403 c'est un marchand « de Cologne sur le Rin » qui vend neuf chevaux de « vénerie » moyennant 450 écus.

Jean Mouchart, marchand de chevaux, « demou-

rant à Mons en Henault » vend un cheval brun bai avec une marque au front.

Dix-huit chevaux furent vendus à Arras pour Monseigneur le comte de Nevers.

Les écuries du duc achètent encore des chevaux à des marchands de Troyes, de Chalon, d'Avignon, de Toulouse.

A Poncin Grimaux, marchant de chevaux demorant à Troies qui deus lui estoient pour un roncin que monseigneur a fait prenre et acheter de lui pour porter son harnoiz à armer.

Jehan de Pierre, marchant de chevaux demourant à Chalon a délivré en ladite escuerie cinq coursiers que mondit seigneur a fait acheter de lui le pris et somme de mille cinquante frans.

A George Tigry marchant demourant à Avignon un cheval brun bail à longue queue lequel mondit seigneur a fait prenre et achetter pour sa monteure. vi^{xx} iii francs xv s. t.

A Pierre de Bieure marchant de chevaux demourant à Thoulouze... la somme de mil xx escus pour six coursiers d'Espaigne tous à longue queue.

Les marchands de Paris vendaient cependant des chevaux de race étrangère, ainsi qu'en témoignent les deux mentions ci-après dont l'une nous révèle la pratique des épingles et l'autre l'usage du pourboire.

Douze coursiers d'Espaigne achetés à un marchant de Paris le prix et somme de treize cens et six frans et cinquante frans que mondit seigneur a donnés audit marchant.

Pour iiii coursiers de Pouille que Monseigneur a fait acheter de lui viii^{c} l frans. Pour le vin des varlez qui gardoient les dis chevaux ii frans.

L'écuyer d'écurie qui le 10 juillet 1400 certifiait qu'il avait reçu d'un marchand de chevaux « un beau cheval bay a longue queue et une estoille ou front » devait être fier de son acquisition. Si ce cheval était beau, il avait d'ailleurs été payé « huit vins escus d'or » soit 5600 francs en monnaie de nos jours.

Le duc ne regardait pas à la dépense pour assurer la remonte de son écurie et il n'hésitait pas à envoyer acheter des chevaux au delà des Pyrénées :

Au Guelfe pallefrainier de Monseigneur pour faire les despens de lui et de Coppin Noppe vallet de chambre de Monseigneur en allant en Espaigne, Castille et Aragon ou Monseigneur les a envoier acheter des chevaux... vi^{xx} frans.

Pareils frais de déplacement étaient alloués aux officiers de l'écurie chargés d'aller voir, choisir et acheter des chevaux dans les foires.

A Fouquet de Montigny escuier descurie et à Pierron pallefrenier pour xii jours entiers quils vacquèrent en alant de Paris à Compiengne à la foire illec tenue ou mois de mars derrièrement passée pour veoir, choisir des chevaulx et les acheter et mettre en l'escurie dicellui seigneur, ou prix chascun jour, Foucquet ii fr. et Pierron xv s. t.

Les acquisitions à la foire de Compiègne furent importantes.

Pour les despens de xxii grans chevaux que fist prendre et acheter ledit seigneur à la foire de Compiengne derrierement tenue liquelx xxii chevaux il convint tenir par dela, es estables des marchans qui les avoient vendus par trois sepmaines entieres avant ce que lesdis marchans feussent appointiés et delivres au pris dun escu la sepmaine pour chacun cheval... Item quil paia pour faire mener et

conduire xvi desdis grans chevaux dudit Compiengne à Arras pour madame la comtesse de Savoie. Pour les despens des vi aultres chevaux en les menant dudit Compiengne à Paris par devers mondit seigneur.

La foire d'Anvers se tenait un peu plus tard dans la saison, au mois de mai.

Pour l'achat de xiiii chevaux qui du mandement de Monseigneur ont esté achetés pour lui à la foire de sa ville d'Anvers ou mois de may et admenés à Paris par devers Monseigneur xviii^{c} lxii frans viii s. ix d. t.

La foire chaude de Chalon se tenait encore plus tard, c'était la foire la plus importante du duché (1).

Audit Henry de Mucy pour les gaiges de lui, deux varlez et iii chevaux pour xiii jours que il a demoré à Chalon alant audit lieu et retournant devers Monseigneur pour acheter lesdiz chevaux par jour i franc.

Il y avait également à Chalon une foire de printemps, « en récompensation des despens qu'il fist nagueres en loyer de chevaulx en alant de l'ordonnance de madite dame à la dernière foire froide de Chalon ».

Chalon n'était pas seulement un centre de remonte pour l'écurie de la duchesse; son fils aîné Jean, à l'âge de douze ans, avait déjà son écurie qui se remontait également à Chalon.

Pour les despens de Aubertin pallefrenier de Jehan

(1) Les deux foires de Chalon-sur-Saône étaient célèbres au moyen âge. « En nostre ville de Chalon-sur-Saône deux foires un chascun an, l'une, appellée la foire froide, qui commence le jour des Brandons, premier dimanche de Karesme, et l'autre, nommée la foire chaude, qui commence le lendemain de saint Berthelemy XXVe jour d'aoust et dure chascune un mois entier. »

Monseigneur en alant environ la saint Jehan cccliiii^{xx} et iii de Rouvre à Chalon pour y acheter certains chevaux.

La remonte ne négligeait pas non plus les chevaux du Nivernais.

Pour les frais et despens de dix coursiers, deux roncins, trois haquenées, un sommier et six marchans de qui ledit Monseigneur a fait achater lesdits chevaux à la foire de Nevers derrierement passée avec leurs varles qui iceulx ont gardes et gouvernes par environ six sepmaines quils ont esté oudit lieu de Nevers.

Sur 60 chevaux achetés pendant l'année 1375-1376, les marchands de chevaux en livrent seulement 12 ; les 48 autres sont vendus par des officiers de rang supérieur, tels que Guillaume de la Trémoille, chambellan, Robert d'Amance, trésorier, Amiot Arnaut, receveur général ; par des écuyers : Robert de Florigny, écuyer tranchant, Borne de Poquières, écuyer pannetier, Louis Bonin, écuyer tranchant de la duchesse, par le receveur de la Montagne, Pierre Bouille, par le chevalier Guillaume de Mello, par le seigneur de Mangoual, par Jehan Sybonnet, châtelain de Cuserey, par un valet de Philippe de Maizières, puis par Jehan de Pons, maréchal de monseigneur, André Justot, clerc des offices, Pierron, le palefrenier, par le grenetier de Bar-sur-Aube, par un sellier de Chalon, par des bourgeois de Paris, Clermont-en-Beauvoisin, Hesdin, Bruges, Dijon, Langres, Chalon.

12 de ces chevaux sont destinés au service personnel du duc, 6 aux chariots, 11 à la vénerie, 6 juments aux haras ; les autres serviront à monter le confesseur, le compagnon du confesseur, le pannetier, l'échançon,

un écuyer tranchant, le barbier, le trompette, des chevaucheurs.

Il semble que les échanges étaient également admis; c'est ainsi qu'en 1374 le duc fait prendre un cheval à son chambellan Guillaume de la Trémoille pour le donner à Guillotin, son veneur, et il fait rendre à la Trémoille un cheval qu'il a acheté à Thomas, dit le Loup, seigneur de Vantoux.

Quand le duc apercevait dans sa suite un cheval qui lui plaisait, il le faisait immédiatement acheter et mettre à son service.

Je Fouquet de Montigny, escuier descuerie de monseigneur le Duc de Bourgongne certiffie avoir receu de Aymard de Lith son sommeiller de corps un cheval bay lequel mondit seigneur a voulu avoir de lui pour ce qu'il trotoit doulz et ycellui mis en lescuerie de mondit seigneur avec ses aultres chevaux.

A maître Daniel Alars, secrétaire de monditseigneur, la somme de iii^{c} f. dor pour la vente de deux beaux chevaux que ledit seigneur fit mettre en son escuerie, l'un viii^{xx} frans et l'aultre viii^{xx} frans.

Au moment de partir en campagne les écuyers d'écurie complétaient leur train d'équipage où et comme ils le pouvaient suivant les circonstances.

A Dymaigin d'Auxeurre qui deus li estoient pour un roncin prins et acheté de lui pour mener lartillerie en la chevauchée que monseigneur fait apresent es guerres du Roy. Et pour un chariot à iiii roes ferées xx frans. Et pour sa peine et salaire de mener ledit chariot d'Auxeurre à Aiguepasse ii frans. Pour ce par marchié fait à lui par le Louys de Vantoux escuier descurie de mondit seigneur.

Damas de Bucy, écuyer d'écurie, achète du prévôt de

Châtillon « un cheval de poy bay » pour le donner à Hugues de Broisse « escuier de monseigneur lequel aloit avec mondit seigneur en la chevauchée qu'il entendoit faire es guerres du Roy ».

Quand les écuyers d'écurie ne peuvent pas se transporter au lieu d'achat, on charge le prévôt de l'endroit de faire l'estimation.

Un cheval brun bay prisé par le prévost de Saint-Jean-de-Losne et donné a larbalestrier de monseigneur pour lui monter en ceste présente chevauchée que monseigneur fait es guerres du Roy.

Il semble qu'on employait aussi pour la remonte au moment de l'entrée en campagne le système des réquisitions.

A Regnault Gauthier de Mont Royal qui deus li estoient pour un chevaul brun bay qui avoit esté prins de lui à la requeste de feu Jehan de Bourgogne et de Guillaume de la Tremoille chambellan de monseigneur et ycellui délivré à la trompete dudit feu Jehan de Bourgogne, lequel trompete ensemble ledit cheval ont este pris par les Angloix qui lors estoient près du duchié de Bourgongne, pour quoy monseigneur la voulu restituer et paier, pour ce par mandement de monseigneur donné vii de janvier cccLxxiii.

Les gens d'église recevaient également des lettres closes pour les inviter à envoyer les charrois et sommiers qu'ils devaient au duc, lorsqu'il partait en guerre.

Aux vallets de labbé de Saint Pierre de Chalon, de labbé de la Ferte, de labbé de Maisieres, du maistre d'Espailly, labbé Saint Benigne, du prieur de Larrey, du prieur de Notre-Dame de Semur, et du prieur de Saint Simphorien d'Ostun

qui ont esté et gardé en la chevauchée que monseigneur a faite en Guienne les sommiers desdites abayes.

A frère Guillaume de Jusincourt prieur du prieuré de S. Ligier qui deus lui estoient pour un cheval bay garny de selle de trousse liquel cheval ledit prieur doit garni de selle de somme et de behu toutes fois que mondit seigneur mande, et liquel cheval ledit prieur avoit baillé en lescuerie de mondit seigneur le premier jour de juing cccIxxiii pour servir ledit monseigneur es guerres du Roy et fut prisié ledit cheval ensemble la selle x frans.

Au cours d'une chevauchée, il fallait souvent remplacer les chevaux morts ou fourbus et le service de la trésorerie ne pouvait pas toujours assurer le paiement comptant.

A monseigneur Jehan, seigneur de Rey chevalier, qui deus li estoient pour le demorant de iiii^{c} frans dor que monseigneur li devoit pour deux coursiers que monseigneur acheta de lui en Guienne.

Le dépensier de l'hôtel Regnaut Gombaut avait perdu « iii chevaux quil a eus mors en ce présent voiage que monseigneur a fait es pais de Guienne ».

Les comptes sont remplis de mentions de ce genre ; c'est « Jehan de Pons mareschal de monseigneur, qui perd un cheval, au retour de la chevauchée que monseigneur a naguères faite contre les ennemis du Roy notre seigneur, lequel cheval a esté prisié xxiiii franz » ; c'est également le receveur général, Amiot Arnaut, qui a plusieurs chevaux morts, et encore Jehan Lescot fourrier, Pierre de Bauges, maitre d'hôtel, Hennequin de Bruxelles, chevaucheur. Il arrivait que le cheval était seulement fourbu et qu'on le reversait à l'écurie ducale, après avoir indemnisé son propriétaire.

A Jehannin de Bar sur Aube, chevaucheur de monseigneur pour don faict à lui pour acheter un chevaul et luy monter ou service de monseigneur en récompensation d'un sien chevaul qui naguères fut affolé en alant devers monseigneur à Bruges ouquel chemin ledit Jehan fut chaciez des robeurs et pour la hâte quil ot il affola sondit cheval et ycellui a rendu en lescurie de monseigneur.

Ce système d'indemnités était assez généralement appliqué, témoin le certificat cy-après du 24 janvier 1373 :

Messire Jehan le Beirnier chevalier et maître dostel de madite dame rend en la présence de maistre Jaque le Fort conseiller de madite dame un cheval rouge bay à quatre piez blans quil disoit avoir affollé ou service de madite dame a cheoir devant et derriez liquel cheval ledit messire Jehan asseura avoir cousté la somme de quarante frans. Et pour ce que madite dame fust mainstenue envers lui à cause de restitucion, il a prins ledit cheval pour la moitié de ladite somme de xl frans, ainsi nest madame tenue envers ledit messire Jehan que en la somme de vint frans dor pour ledit reste.

Les officiers et les valets des différents services de la cour ducale étaient montés aux frais du duc, mais ils achetaient eux-mêmes leurs chevaux quand les écuyers d'écurie ne trouvaient pas dans le pays à assurer la remonte. Certains de ces officiers, et non des moindres, n'étaient pas toujours très convenablement pourvus.

A Jehan de Jeux eschançon de monseigneur pour don à lui fait ceste foiz de grâce espéciale et pour acheter un chevaul pour soy monter plus honorablement ou service de monseigneur. . . . . I frans.

Toute la suite voyageait à cheval, les prêtres aussi bien que les écuyers.

A messire Estienne de Heiz prestre chappellain de monseigneur pour don à lui fait par monseigneur de grâce espéciale pour acheter un cheval pour li monter . . . xxx fr.

L'habitude du cheval était nécessairement générale à cette époque dans une cour qui se déplaçait sans cesse ; aussi dès l'enfance développait-on le goût du cheval, à commencer par le cheval en osier. Jean, comte de Nevers n'avait pas cinq ans qu'il avait déjà ses chevaux de bois.

A Boulequin varlet darmurerie de monseigneur de Flandres pour don a lui fait par monseigneur pour ce qu'il a fait pour Jehan monseigneur pluseurs chevauletz dozier . . . . . vi l. t.

Les jouets du grand-père furent sans doute bientôt remplacés par de vrais chevaux (1).

A Garnier Olivier de S. Flavy les Marigny en Champaigne pour don fait à li ceste foiz de grâce especiale et pour ce quil avoit donné à Monseigneur un petit poulain blanc et pour ses despens en menant ledit poulain à Montbar par devers Monseigneur.

(1) Le jeune prince devait atteler ses chevaux d'osier.

« A Jehannin Clarette, de Monbar, qui a fait une petite litière pour esbattre Jehan monseigneur. »

« A Jehan Petit, de Troies, paintre pour la painture et penne qu'il a mis à paindre 1 petit chariot pour Jehan monseigneur. »

« Pour amener de France en Bourgoingne 1 petit mulet que monseigneur envoia à Jehan monseigneur. » 1376.

« A un varlez qui avoit présentey à monseigneur, de par François Desmes, marchand de Bruges, une petite haquenée pour Jehan monseigneur. » 1376.

A douze ans le comte de Nevers montait déjà des chevaux de prix.

A Mahiet Crepsel autrement dit Duret vallet de chambre de Monseigneur pour un cheval sur poil noir que Monseigneur a prins et achete de lui et donné à Jehan Monseigneur. c frans.

Il ne se passait pas d'année sans que le duc, la duchesse ou le comte de Nevers ne reçussent en dons d'un souverain ou d'un grand seigneur des chevaux ou même des mules de prix pour leur propre usage ; les écuyers ou les valets qui les présentaient étaient gratifiés de cadeaux dont la mention dans les comptes nous a conservé les noms des donateurs.

Dans la liste de ces donateurs nous relevons les noms de l'empereur d'Allemagne, de notre Saint Père le Pape, des ducs de Bourbon et d'Anjou, du duc de Gueldres, du comte de Flandre, de monseigneur d'Autriche, du seigneur de Milan, des comtes de Lamarche, de Saint-Pol, des Vertus, des seigneurs de Clisson, de Coucy et de la Rivière, du sire de Beauffremont, de la comtesse de Bar.

A Oudinot de Chasteron, escuier de Monseigneur, pour les frais missions par lui faz en amenant d'Allemaingne par devers Monseigneur en Bourgongne un courcier et un roncin liquelx lempereur d'Allemaingne avoit donnez à Monseigneur et lui envoyez par ledit Oudinot.

A un varlet qui avoit amené et présenté de par notre saint père le pape à Madame la Duchesse une mule pour don à lui fait. . . . . xx frans.

Au palefrenier de Monseigneur d'Anjou qui de par li avoit présenté à Monseigneur ung courcier.

Et à un des varlez de Monseigneur pour faire les des-

pens de lui et deux palefroiz que monseigneur le duc de Bourbon avoit donné à mondit seigneur.

Au pallefraingnier de monseigneur le conte de Flandres pour don fait à lui pour ce quil avoit présentez a madame ii pallefroiz de par ledit monseigneur le conte. . . . xii fr.

Le comte de Flandre figure très souvent dans les comptes, il donne à la duchesse un palefroi pour ses étrennes et une autre fois une litière avec un palefroi et trois chevaux pour ladite litière.

A Guillaume page et plusieurs autres gens dudit Monseigneur de Flandres qui de par lui avoient présenté à Monseigneur un roncin et à madame une litiere, un palefroiz et iii chevaux pour ladite litiere (1).

C'est encore à la duchesse qu'un palefrenier du duc d'Autriche « porta à madite dame iii aquenées de par le dit Monseigneur dosteriche ».

Les seigneurs de Milan avaient sans doute entendu parler du haras du duc, ils lui font présenter des juments de Lombardie.

A un escuier desseigneurs de Milain qui avoient presenté à Monseigneur de par lesdiz seigneurs vi jumens pour don fait à lui ceste foiz. . . . . vi^{xx} fr.

Et aux valez qui avoient amené lesdites jumens de Lombardie devers Monseigneur pour don fait à eulx de grace especiale. . . . . xl fr.

Au lieu de gratification en argent le duc faisait aussi des dons d'étoffes ou d'orfèvrerie.

A Arnoul Leureux demourant à Lille qui lui estoient dus pour la vendue et delivrance dun satin noir que Mon-

(1) En 1370, le comte de Flandre envoya au duc, alors à Paris, « un courcier et un roncin » pour « le jour des estriennes ».

seigneur fist prarre et acheter de lui et icelli donna à un escuier descuerie de Monseigneur le conte de S. Pol pour ce quil lui avoit présenté un cheval de par ledit conte de S-Pol . . . . . xv fr.

A Benedic du Gal marchant demourant à Paris qui deus ly estoient pour un drap baudequin de Lucques acheté de lui du commandement de Monseigneur et icellui donné à un escuier de messire Yves Lacouet lequel avoit présenté à Monseigneur un genest de par ledit messire Yves. xxx fr.

Item pour une petite fontaine dargent ou il a une dame chevauchant une beste sauvaige et un gobelet dessus avec une aiguiere dorée esmaillée pesant ix mars iii° que mondit seigneur a fait prendre et acheter de lui au pris de xi frans le marc et donner à maistre Thiebaut de Bourmont conseiller de madame la comtesse de Bar lequel donna à monseigneur une haquenée . . . . . ciii fr. ii s. p.

Si le duc ne sait quel cadeau choisir, il lui arrive cependant de spécifier comment sera employé l'argent de la gratification, c'est ainsi que le 2 novembre 1395 il donne à un écuyer du roi 140 francs d'or « pour yceulx emploier en vaisselle » et le compte mentionne seulement d'autres fois de simples dépenses de bouche pour les palefreniers.

Despens de bouche d'un palefrenier et ii aultres avec li qui sont venu à Corbeil pour présenter i jenet de part le Roy.

A côté des dons de chevaux ou de mules, il est intéressant de signaler quelques prêts faits au duc et à la duchesse, quand ils n'avaient pas leurs montures sous la main.

A Gillebert vallet du Roy qui garda certains chevaux que le Roy avoit prestez à monseigneur pour faire le voiaige de Normandie pour ce que monseigneur n'avoit pas les siens, pour don xii frans.

A trois des varlez de ma dame d'Artois pour ce qu'ils amenèrent devers monseigneur sur les mules de madame d'Artoys, madame la duchesse.

De son côté le duc faisait des dons ; quelques-uns de ces dons méritent d'être signalés soit pour leur importance, soit en raison de la personnalité du destinataire, soit en raison des circonstances qui les ont motivés.

En 1394 le trésorier mentionne l'acquisition de trois coursiers de Pouille pour le prix de 12000 francs de nos jours.

A Bonnacourse, marchant de chevaux iii coursiers de Puylle et yceulx donnés cest assavoir les deux au Roy et l'aultre à messire Guy de la Trémoille seigneur de Sully . . . . . vi[c] frans.

Une mulle, ycelle donnée et envoyée à reverent père en Dieu l'abbé de Saint Supplice de Bourges . . . . . c frans

La même année on achète une haquenée pour la donner au frère de Gace de la Bingne à qui le duc avait conservé une véritable reconnaissance depuis leur séjour en Angleterre avec le roi Jean.

A Jehan Sauvegrain dit le Normandeau qui deus li estoient pour une haquenée grise que monseigneur fit prenre de lui darrier que mondit seigneur fut à Paris et icelle donna à messire Pierre de la Bingne frère messire Gace de la Bingne chapellain du Roy notre seigneur.

Et encore dans le même compte de Pierre de Montbertaut :

Un cheval gris donné à Cornevin, serviteur du conte de Vertus pour ce qu'il lui avoit amené une lyepparde de par ledit conte.

Un certificat d'un écuier d'écurie du 24 février 1394 permet de rectifier cette mention ; il s'agit non pas d'un don, mais bien d'un échange ; il paraît probable qu'on n'eût pas trouvé dans l'écurie ducale un cheval assez bien dressé et docile pour souffrir un léopard sur son dos ; on conserve le cheval du dompteur et en échange on lui remet le cheval gris.

Certiffie que This de Curnot a délivré en lostel de Monseigneur un cheval gris lequel Monseigneur a fait prendre et acheter de lui pour le pris et somme de vint cinq frans dor et icellui donné à Cornevin serviteur du conte de de Vertus pour ce qu'il a laissé en lostel de Monditseigneur un autre cheval sur lequel on mesne une leuparde que ledit conte a envoyée à monditseigneur (1).

Il fallait en effet un cheval peu chatouilleux pour supporter sur ses reins un léopard s'agriffant sur un tapis.

Pour achetter un tappis pour chevaucher dessus la liepparde dudit Monseigneur le duc.

Philippe le Hardi avait également ses obligations de père de famille ; quand en 1393 il marie sa seconde fille Catherine de Bourgogne à Léopold d'Autriche, il doit penser à comprendre dans son train de maison les équipages nécessaires. Damas de Buxeul écuyer d'écurie et son valet maître Pierre Varopel

(1) En 1376, don de 20 francs « a un varlet du comte de Vertuz, qui avoit présenté à monseigneur une lieuparde ». Ce léopard suivait Philippe le Hardi dans ses déplacements, nous le trouvons à Saint-Omer le 20 décembre 1375 conduit « par Domino, varlet et garde du leupart de monseigneur » à qui on donne des gratifications successives pour acheter « une moffles de cuir » et « une gebicière de grosse toile, pour porter la chair dud. lieupart. »

« achetèrent audit Paris pour lestat de madame la duchesse d'Austeriche xxiiii chevaux c'est assavoir v pour le cuerre, iiii haquenées, ix sommiers et v chevaux de charroy ». Pour sa dernière fille Marie de Bourgogne, qui devient, quelques semaines après le mariage de sa sœur, comtesse de Savoie, seize grands chevaux sont achetés à la foire de Compiègne et conduits « à Arras pour madame la contesse de Savoie ».

En 1396 l'expédition de Hongrie sous le commandement du comte de Nevers va nécessiter une remonte extraordinaire à laquelle contribuera le pape Benoit XIII. Avant le départ de son fils, Philippe le Hardi avait envoyé un de ses secrétaires vers le pape pour solliciter des privilèges et dispenses ; le pape fait droit à la requête du duc et il charge son représentant de ramener d'Avignon à Paris des chevaux et des mules pour Monseigneur de Nevers :

A maistre Pierre Berthiot, secretaire de Monseigneur pour bons et agréables services et pour ses frais et despens tant en la poursuite des bulles empetrées du pappe par Monseigneur le conte de Nevers lorsqu'il aloit ou voiage de Hongrie, cest assavoir lune dabsolution de paine et de coulpe, la seconde de participer avec les mescreans, et la tierce sur certains vœux que avoit fait ledit conte, comme pour avoir amené d'Avignon à Paris, à ses despens, certains chevaux et mules que envoya le pape Benedit audit monseigneur de Nevers.

Philippe le Hardi voulait que son fils eût des équipages bien complets dignes en tous points de sa situation de commandant d'armée, il fait acheter vingt-huit chevaux nécessaires pour ce qu'il considérait encore comme « un voyaige en Hongrie ».

Pour la vendue et délivrance de xxviii chevaux que grans que petis avec un chariot garni et estoffé liquels mondit seigneur a fait prendre et acheter de lui et yceux fait délivrer en lotel de monseigneur le conte de Nevers pour y servir tant en charios comme en plusieurs autres offices de son hostel a lui necessaires pour le voyaige quil fait présentement en Hongrye. . . . . viiic vi fr. xvii s. vi d. t.

Et d'autre part encore dix chevaux dont cinq coursiers l'un « morel basant de trois pies et marque à la fesse dextre, » un autre : « brun bay à deux pies blans derrière, un autre noir gris, un quatrième gris sur le blanc et le cinquième : bay cler blanc le bout de la teste. Cette acquisition avait été faite moyennant iiic lix fr. xv s. t. par Jean de Germigny, écuyer d'écurie du comte de Nevers, « pour servir ou voyage de Hongrie ou il aloit par l'ordonnance de mondit seigneur le duc ».

Le comte de Nevers partit de Paris le jeudi 6 avril après Pâques 1396, en compagnie de son père qui le reconduisit jusqu'à Dijon où se trouvaient la duchesse, la dauphine, Antoine Monsieur, Philippe Monsieur, mesdemoiselles Bonne et de Saint-Pol, ainsi que la comtesse de Nevers et où les rejoindront successivement la comtesse et le comte de Savoie. La réunion de famille durait encore le 30 avril « jour que le conte de Nevers se partit après diner pour aller en Hongrie ».

On sait le résultat de cette expédition. Le 28 septembre 1396, devant Nicopolis le comte de Nevers est fait prisonnier et le 25 décembre arrive à l'hôtel Saint-Pol à Paris messire Jacques de Helly pour raconter le désastre et remettre à Philippe le Hardi des lettres

de son fils. Le sire de Helly devait retourner chez le Turc auquel il avait engagé sa parole de revenir se constituer prisonnier. Le duc de Bourgogne fit alors acheter :

Chevaux, selles, chiens, oyseaux, draps de layne, toiles et autres choses, qu'il envoye présentement devers l'empereur Bazac pour le fait de la délivrance de monseigneur le conte de Nevers prisonnier dudit Bazac si comme len dit es marches de Turquie lesquelles choses doivent être présentées par messire Jehan de Vergy et messire Guillaume de Lieureghien...

Dont on a fait x couvertures pour x chevaux qu'il envoye audit Bazac.

Les prisonniers libérés passèrent au retour par Venise où le comte de Nevers retrouva un véritable train pour traverser l'Italie et la France. Une mention des comptes nous fait connaître qu'en 1400 le duc fit envoyer à un bourgeois de Venise une haquenée en remerciement des services rendus à son fils.

Une haquenée fauve cendrée... et icelle envoia et donna à François de Molin bourgois de Venise pour considéracion de plusieurs services qu'il feit à monseigneur le conte de Nevers et à aucuns de ses gens estant à Trevise et par avant qu'ils retournassent de Thurquie.

En envoyant le sire de Helly en France, Bajazet lui avait ordonné de passer chez son ami le seigneur de Milan pour lui donner avis de sa victoire et à son retour en compagnie du sire de Vergy le sire de Helly repassa encore sur l'ordre de Philippe le Hardi, par Milan pour y solliciter la puissante recommandation du seigneur Galeas. Ces ambassades étaient accompagnées de présents et la cour de Milan ne voulant pas être en reste avec la cour de Bourgogne, fait amener

au duc six juments qu'on réunit à six autres juments achetées au seigneur de Cusercy.

Le duc entretenait en effet des juments pour la reproduction, les haras d'Hesdin et de Venderesse en Flandre ne nous sont connus que par une mention dans le compte de Josset de Halle pour l'année 1394.

Perrecon Courlon, garde du haras de Monditseigneur pour mener dudit lieu de Venderesse iiii coursiers dudit haras jusques en son seiour à Fampoux emprès Arras.

La race flamande était appréciée, et, le duc, pour améliorer les produits, n'hésitait pas à essayer des croisements avec la race de Bourgogne.

A deux des varles de monseigneur le conte de Flandres lesquelx ont amené de Flandres en Bourgoingne ii jumens et leurs poulains. . . . . xv frans.

A un marchant estant darreuierement à la foire de Thouron en Flandres pour v jumens que Monseigneur a fait acheter de lui par Damas de Buxeul escuier d'escuerie et Denisot mareschal de Monseigneur et ycelles envoiées en Bourgoingne.

Le haras de Bourgogne était installé à Brazey à quelque distance de Rouvres, séjour de prédilection de la duchesse Marguerite. Un chapitre spécial des comptes de la châtellenie de Rouvres est intitulé :

« Despence faite pour les jumens, poulains et haraz de ma dame la duchesse. »

Des lettres patentes du 26 juin 1386 avaient institué Humbert Symonnot de Brazey, garde des jumens et poulains à charge de tenir avec lui deux valets.

A la Saint-Martin d'hiver 1398, il y avait aux haras de Brazey 62 juments et poulains, 2 étalons appartenant en propre à la duchesse et « un grant cheval

destrier que madame de Sully presta à la requeste de Guiot d'Orges escuier descuerie pour être avec les jumens ».

L'élevage ne réussissait pas tous les ans, ainsi en 1394 « ix jumens ont poulinée en lan de ce compte » ; d'autre part la mortalité faisait des vides, sont morts au haras en 1394 : une jument blanche le 6 décembre, une autre âgée de deux ans le 31 mai, un étalon appelé « la grand galée blanche » le 27 mai et enfin une autre jument le 7 août. Ces détails bien circonstanciés montrent tout l'intérêt que la duchesse portait à son établissement de Brazey.

Le haras de Brazey avait sa succursale à Villaines-en-Duesmois où on envoyait les poulains mâles après leur sevrage.

...qui mena de Brazey à Vulaines en demois ix poulains masles des jumens de madame pour trier davec elles et ii jumens quil mena avec lui pour convoier yceulx poulains.

A Vilaines on mettait ces poulains « paistre en certains lieux esprés » en été, à l'automne on les nourrissait au foin et à l'avoine et quand ils étaient en état, on les incorporait dans l'écurie de la duchesse.

...pour ix des poulains de madame la duchesse de Bourgoingne du premier jour de janvier ccc iiii^{xx} et dix-huit jusques au xxvie jour de mars ensuivant exclus que l'on les mena à Arras devers madite dame.

Dans les mentions des comptes que nous avons reproduites se trouvent les qualifications diverses de : Palefroi, Destrier, Coursier, Genet, Haquenée, Roncin, Sommier et souvent aussi la seule qualification de cheval.

Le palefroi était le cheval de parade, le destrier le cheval de bataille, le coursier un grand et fort cheval de tournoi ou de bataille, le genet un cheval de petite taille mais bien proportionné, la haquenée un cheval docile marchant ordinairement à l'amble, le roncin un cheval de charge, le sommier un cheval de somme de moindre allure que le roncin.

Quant à la qualification de cheval tout court, elle s'appliquait aussi bien aux grands chevaux de monseigneur qui étaient des coursiers, qu'à de simples roncins porteurs de l'horloge.

Les coursiers provenaient généralement de Pouille ou de Lombardie, les genets étaient recrutés en Espagne; quant aux autres catégories de chevaux on les achetait aussi bien en Bourgogne qu'en Flandre ou sur les bords du Rhin ; on doit cependant noter que la race flamande paraît fournir des individus de plus grande taille que la race bourguignonne et sous le nom générique de race bourguignonne nous ne trouvons pas de distinction dans les comptes suivant que les chevaux proviennent du Nivernais, du Morvand, de l'Auxois ou de la vallée de la Saône.

A côté des chevaux l'écurie ducale comprenait aussi quelques mulets, qui n'étaient pas, comme on pourrait le croire, des bêtes de somme, mais bien des animaux de prix destinés à servir de monture au duc ou à porter la litière de la duchesse.

Et un mulet que mondit seigneur a fait prendre et acheter de lui et mettre en son écurie pour son propre corps.

A messire Jehan Yvetot chevalier qui deus lui estoient pour une grant mule grise que monseigneur a fait acheter de lui par Guillaume de la Trémoille pour la lictiere de ma-

dame la duchesse . . . . . iiii^{xx} frans

Au Breton de la Bretonnière escuier pour un mulet bay que monseigneur a fait acheter de lui et ycellui fait mettre en son escuerie. . . . . c frans

Rien n'indique la race de ces mulets achetés ; pour les mulets offerts il semble possible de la déduire du nom du donateur : mulets de Provence, d'Italie ou d'Espagne.

De par notre saint père le pape à madame la duchesse une mule.

A un serviteur de messire Nicolas de Napples pour ce qu'il lui présenta une mule de par son maitre.

A ii escuiers qui lui présentèrent une mule de par messire Jehan Martin des Roises, chevalier d'Espaigne.

Si nous laissons de côté ces quelques mulets qui ne figurent qu'à titre exceptionnel dans l'écurie ducale, il semble que nous pouvons ranger les chevaux en deux classes bien distinctes : les chevaux du corps et les sommiers.

Les chevaux du corps, directement affectés au service personnel du duc, de la duchesse ou de leurs enfants, comprenaient les chevaux de selle et les chevaux de trait léger attelés en porteurs aux brancards des litières et aux timons des chars d'honneur ou de voyage.

Les sommiers étaient destinés à porter des charges ou affectés au service des valets qui voyageaient toujours à cheval, ils servaient encore de chevaux d'attelage pour le transport des bagages.

Pour compléter les renseignements sur le service de la remonte, il paraît intéressant de résumer dans un tableau comparatif les prix attribués aux différentes catégories de chevaux, en donnant à côté de la valeur

en monnaie du XIVe siècle, la valeur en monnaie de nos jours (1).

La livre tournois valait, sous Philippe le Hardi, 22 fr. 48 de notre monnaie, ce qui remet le gros à 1 fr. 68, d'où :

Le franc (valant 12 gros)	20 fr. 16
Le sol tournois ($^1/_{20}$ du franc)	1 fr. »
Le blanc ($^1/_4$ du gros ou 5 deniers)	0 fr. 42
Le denier ($^1/_{20}$ du gros)	0 fr. 084
Le sol parisis ($^1/_{16}$ du franc)	1 fr. 26
La livre parisis (20 sols parisis à la livre) .	25 fr. 20
L'écu du Roy (31 écus valant 47 francs 6 blancs)	30 fr. 64
Le florin (valant 10 gros)	16 fr. 80

Prix des chevaux

DESIGNATION DES CHEVAUX	Prix d'acquisition en monnaie du XIVe siècle		Valeur en monnaie de nos jours	
	Minimum	Maximum	Minima	Maxima
			FR.	FR.
Palefroi	165 fr.	180 fr.	3.300	3.600
Destrier	209 écus	»	»	6.200
Coursier	85 fr.	300	1.700	6.000
Genêt	110	»	»	2.200
Haquenée	70	260	1.400	5.200
Cheval du char branlant . .	80	110	1.600	2.200
Cheval de veneur	20	100	400	2.000
Cheval de chevaucheur . .	14	15	280	300
Cheval pour la suite . . .	8	30	160	600
Roncin	30	85	600	1.700
Sommier	16	50	320	1.000
Cheval de chariot	12	40	240	800
Jument	18	25	360	500

Ces chiffres peuvent être utilement rapprochés des

(1) C. Monget, *La Chartreuse de Dijon*, t. I.

prix fixés par l'ordonnance royale du 30 avril 1351 qui régit le système des armées soldées. Nul cheval d'homme d'armes ne devait être reçu à montre s'il n'était du prix de 30 livres tournois (675 francs) et nul cheval de valet, s'il n'était du prix de 20 livres tournois (450 francs).

Les commissaires à la montre devaient inscrire le poil, la marque et le prix du cheval de chacun. D'autre part si un cheval reçu à montre était blessé, mourait ou était perdu, celui à qui il appartenait devait le faire savoir sans délai au capitaine de route, pour que ce cheval lui fût remplacé, afin que le cavalier pût servir et n'eût point occasion de toucher gages sans cause. Aussi voyons-nous la couleur et les signes distinctifs des chevaux soigneusement désignés à la première montre passée à Auxonne le 8 août 1363, alors que Philippe n'était encore que duc de Touraine et depuis quelques semaines lieutenant du Roi en Bourgogne.

Les principes appliqués dans les montres par les commissaires ducaux semblent avoir servi de règle aux officiers de l'écurie et aux comptables, qui ne manquent pas dans leurs certificats de mentionner la couleur et les signes distinctifs des chevaux que rappelaient également les ordonnances de paiement données par le duc.

Je Damas de Buxeul escuier descurie de monseigneur le duc de Bourgoingne certiffie par ces présentes que le xve jour d'octobre mil cccliii^{xx} et treze, Guillaume de Raussy escuier a délivré en lescuerie de mondit seigneur, présent Josset de Halle son trésorier, un cheval brun bay lequel mondit seigneur a acheté de lui. Tesmoing mon scel mis à ceste présente certifficacion l an et jour dessus diz.

Je Raillart de Chaufouer escuier descuerie de monseigneur le duc de Bourgoingne certiffie par ces présentes que le xxe jour de septembre mil ccciiii^xx^ et douze, Josset de Halle, trésorier de mondit seigneur a baillié et délivré en lescuerie de mondit seigneur deux de ses chevaux, cest assavoir un roncin gris et un aultre appelé pie. Tesmoing mon scel mis à ceste présente certifficacion lan et jour dessuz diz.

Philippe, fils de Roy de France, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, dartoys et de Bourgoingne, palatin, sire de Salins, conte de Rethel et seigneur de Malines. A nos amez et feaulz gens de noz comptes à Dijon salut et dilection, nous voulons et vous mandons que la somme de neuf vins frans dor que nous avons ordonnée avoir à notre amé et feal escuier Josset de Halle en recompensacion de deux de ses chevaulx que nous avons prins de luy, cest assavoir un roncin gris et un autre appellé pie et yceulx chevaulx avoir mis pardevers nous pour en faire notre plaisir vous allouez es comptes de notre dit trésorier et rabatez de sa recepte sans contredit aucun par rapportant ces présentes et sur la délivrance desdits chevaulx certifficacion de l'un de nos escuyers descuerie... donné à Creel le xxe jour de septembre lan de grace mil ccc iiii^xx^ et douze.

Comme couleurs de robes, nous avons relevé les mentions de chevaux : noir, noir gris, tout noir, morel, brun gris, brun bay, brun baussent, bay, bay doré, bay les crins blancs, bay clair, blanc le bout de la tête, bay à crins gris, bay les crins et la queue noirs, fauve rouge, roux blondel, à poils chastains, blanc, fleur de pêcher, pie, gris, gris cendré, gris argenté, gris rouan, gris pommelé, gris sur le blanc.

Comme signes distinctifs nous les trouvons empruntés à la longueur de la crinière ou de la queue, aux taches du front, à la couleur ou à la conformation des narines, aux balsanes, aux yeux, à l'allure, au caractère, à une particularité de la robe, à une marque

spéciale, savoir : à grands crins, mal crinié, courte-queue, longue queue, estellé au front, deux estelles au front, estoile et narine blanche, narines feu, narines fendues, blanc visage, quatre pieds blancs, baussent (1) de trois pieds, yeux vairon, qui n'a qu'un œil, trotant doulx, emblant, ferain (2), raie au lonc du dos, marqué à la fesse, hongre.

Au moyen de signalements établis d'après la couleur de la robe et les signes distinctifs on pouvait à la rigueur contrôler les effectifs de l'écurie et éviter les substitutions, mais comment désignait-on le cheval que le duc voulait monter ou les chevaux qu'il désirait emmener dans ses chevauchées ou dans ses voyages? Nous n'avons rencontré dans les comptes et dans les certificats qu'une seule mention de nom et encore ne sommes-nous pas certain qu'il s'agit bien d'un nom propre et qu'on aurait pu établir qu'en 1398 les poulains du haras de Brazey étaient nés de « l'etaulon appellé Sanceurre ».

(1) Baussent : moucheté.
(2) Ferain : sauvage.

CHAPITRE DEUXIÈME

Service de l'écurie. — Nombre de chevaux. — Composition du train des équipages. — Personnel. — Gages. — Livrée. — Dons et gratifications. — Secours. — Déplacements. — Etapes. — Gîtes. — Hôtelleries. — Chevaucheurs. — Voyages. — Joûtes.

En préparant notre Essai sur la Vénerie et la Fauconnerie des Ducs de Bourgogne (1), nous avons été assez heureux pour retrouver les ordonnances spéciales qui nous ont permis de faire connaître exactement l'état du personnel avec ses attributions, ses obligations, ses gages et ses prérogatives, la composition des meutes, leur nourriture et le montant des dépenses ; malheureusement, si tant est que Philippe le Hardi ait réglé par une ordonnance le service de son écurie, cette ordonnance ne nous est pas parvenue et nous n'avons pour nous renseigner que des documents épars dans les comptes.

La maison du Duc était divisée en quatre offices principaux : Paneterie, Echansonnerie, Cuisine et Ecu-

(1) Picard, *La Vénerie et la fauconnerie des ducs de Bourgogne* (extrait des *Mémoires de la Société Eduenne*, nouvelle série, tome IX).

rie, auxquels s'adjoignaient deux services moins importants : Fruiterie et Fourrière.

Le service de l'écurie était à lui seul plus considérable que tous les autres services réunis, même en y ajoutant la chapelle, la garde robe, la vénerie et la fauconnerie.

Quand tous les services étaient rassemblés et que la Duchesse avec ses enfants rejoignait le Duc, c'était une véritable petite armée qui se transportait de Bourgogne en Flandre et, comme tous, depuis le duc jusqu'au valet des étables, usaient du cheval pour voyager, on comprend facilement l'importance de l'écurie.

Mais ce service manquait de fixité, le personnel officiel s'adjoignait, suivant les circonstances, un personnel flottant et devait en tout cas être assez nombreux afin que le Duc, quand il quittait la Duchesse, pût détacher auprès d'elle un certain nombre de ses officiers qui prenaient momentanément le titre d'officiers de madame la Duchesse, pour redevenir officiers de Monseigneur, quand celui-ci les rappelait auprès de lui, ou quand il confondait son train avec celui de Marguerite de Flandre et de ses enfants.

Pour bien marquer l'importance du cheval à la cour de Philippe le Hardi, il suffit de noter que la hiérarchie des grades s'établissait d'après le nombre de chevaux alloués à chaque officier.

1° Officiers ayant droit à quatre chevaux : les Maîtres d'Hôtel.

2° Officiers ayant droit à trois chevaux : les Ecuyers de chacun des quatre grands offices.

3° Officiers ayant droit à deux chevaux : les chefs des deux services de la Fruiterie et de la Fourrière et les officiers subalternes des autres états.

4° N'avaient droit qu'à un cheval à la livrée, c'est-à-dire entretenu par des livraisons en nature, les employés subalternes de tout rang.

Avaient également droit : à trois chevaux : le premier chapelain, le confesseur et le physicien, à deux chevaux : les chapelains ordinaires, le maître de la chambre aux deniers et « le maître en doctrine d'escolles du conte de Nevers ».

Pour quatre chevaux on attribuait trois valets, pour trois chevaux deux valets, pour deux chevaux un valet ; la dépense de ces chevaux et de ces valets était à la charge de l'hôtel, mais aux risques et périls des officiers qui recevaient les frais de nourriture en argent sous le nom de gages. La livrée en nature se faisait seulement pour les chevaux des employés subalternes ; quand donc nous trouverons dans les escroes (1) de l'hôtel, à fixer le nombre de chevaux qui ont reçu la livrée à un jour déterminé, il conviendra de précompter tous les chevaux de ces employés subalternes pour avoir par déduction le nombre de chevaux affectés directement au service du duc, de la duchesse et de leurs enfants.

Il arrivait aussi que le duc faisait mettre à gages tous les chevaux de ses gens et alors son train personnel se réduisait considérablement.

16 juillet 1365. Arrivée à Senlis devers le Roy « le jour toutes ses gens et chevaux mis à gaiges, sauf les chevaux de son corps, ses sommiers et les chevaux de son chariot, fut devers le Roy à xxviii chevaux ».

(1) Escroes. Comptes partiels de la dépense journalière divisée par offices et portés sur des bandes de parchemin séparées.

« Octobre 1365. Séjour à Paris avec xxvi chevaux. »

« 20 août 1366. Diner à Paris devers le Roy et fut son corps loge devers sa Majesté et à ses despens et avoit mondit seigneur xxxvi chevaux. »

« 1er mai 1367. Séjour au bois de Vincennes, toutes gens de son hostel leurs chevaux à gaiges et les chevaux du corps de mondit seigneur, les sommiers et chevaux des charriots à ses despens pour xviiii chevaux. »

Le train spécial de Philippe le Hardi semble s'être maintenu dans les mêmes limites après son mariage et jusqu'à la fin de son existence, ainsi qu'en témoignerait la mention ci-après du compte de 1393.

A Humbelot varlet des grans chevaux... pour avoir conduit et fait mener ou moys d'aoust mil ccc iiii^{xx} xiii que mondit seigneur parti de Paris pour aler en son pais de Bourgoingne jusques en la ville de Dijon xvi chevaux pour le corps de mondit seigneur et xv chevaux pour iii chariots les x pour les ii charios de sa garde robe et les autres v pour le chariot de sa chapelle.

Marguerite de Flandres était arrivée à Paris le 21 novembre 1369 avec une escorte de 14 chevaux ; mais bientôt son train va s'augmenter.

Pour la disnée de xxvii chevaux cest assavoir du cueurre du grand chart, de la litière et des chariots de la garderobe.

Pour la disnée de xxxiiii chevaux du corps de madame la duchesse.

Par chevaux du corps il fallait entendre les palefrois de la litière, les chevaux du char branlant et aussi quelques chevaux de selle, car dans certaines occasions

la duchesse se montrait sur un cheval de parade et même elle montait à cheval pour son plaisir (1).

Ce chiffre de 34 chevaux ne paraît pas excessif si on se rappelle qu'en mariant sa fille Catherine, le duc lui avait attribué un état de 23 chevaux et si on remarque que le train particulier de madame de Sully, première dame d'honneur de la duchesse, comprenant 18 chevaux.

A l'hôte Saint-Georges pour la souppée de xviii ch^x^ pour mad. de Sully comprins les vi chevaux de son chariot.

Au départ de Conflans, le 27 mai 1385, on comptait 24 chevaux pour le comte et 12 pour madame de Nevers. A cette date le train complet de la duchesse et de ses enfants comportait 367 chevaux, ce nombre était anormal. Les relevés que nous avons pu faire sur les Extraits des Escroes de l'hôtel de Marguerite de Flandre pour l'année 1384-1385 (2), époque où elle avait déjà cinq enfants : Jean, Antoine, Marguerite, Catherine et Bonne, nous montrent en effet les livrées des

(1) La duchesse semble avoir monté à cheval pour son plaisir pendant ses séjours au château de Rouvres, ainsi qu'en témoigne le compte de la châtellenie pour l'année 1375-1376.

« Audit Nicolas pour la façon dun montoir de pierre que lui a fait devant la chambre de madame de sur lequel madite dame monte à cheval quant il li plait liquelx montoirs est assiz sur piliez de pierre bien faiz et bien soubz baisez. Et a bien de lonc la pierre dudit montoir environ ix pieds et iii de large et est ladite pierre bien ouvrée et mise tout à plain et à parement. Et avec ce a fait vi pas de degraiz de pierre chascun d'une pièce pour monter sur ladite pierre. »

(2) Canat de Chizy, *Marguerite de Flandres, duchesse de Bourgogne, sa vie intime et l'état de sa maison* (Extrait des escroes de la dépense de son hôtel). *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, deuxième série, tome VII.

chevaux oscillant entre un minimum de 86 et un maximum de 218.

21	décembre	1384	Corbeil	livrée à	114	chevaux
22	—	—	—	—	116	—
23	—	—	—	—	117	—
25	—	—	—	—	107	—
26	—	—	—	—	107	—
27	—	—	—	—	107	—
29	—	—	Paris-le-Bourget	—	141	—
30	—	—	Bourget et Louvre	—	164	—
31	—	—	Senlis	—	95	—
1er	Janvier	—	Verberie-Compiegne	—	155	—
5	—	—	Arras	—	90	—
4	Février	—	Beauté	—	100	—
4	Mars	—	—	—	91	—
21	Mars	—	Noyon Nelles	—	110	—
2	Juillet	1385	Argilly	—	95	—
15	Août	—	Dijon	—	134	—
10	Septembre	—	Germolles	—	86	—
15	Octobre	—	Rouvres	—	140	—
20	—	—	—	—	170	—
13	Novembre	—	Dijon	—	218	—

Les escroes de l'hôtel du duc sont beaucoup plus rares que ceux publiés par M. Canat de Chizy dans son travail sur Marguerite de Flandres, les archives de Dijon n'en possédant que des bandes détachées.

Le rôle tenu par Guiot Dorges, écuyer d'écurie, pour le 19 janvier 1385, nous a paru un des plus intéressants à publier, par la raison qu'à cette date le duc voyageait avec la duchesse et leur belle-fille la comtesse de Nevers et que leur train paraît avoir été assez complet ; à la date du 15 janvier 1385, les escroes nous ont permis de rétablir la composition du convoi des offices :

1 chariot	à quatre chevaux	pour partie de la paneterie
3 chariots	—	pour la poissonnerie
1 chariot	—	pour la saucerie
3 chariots	—	pour l'échansonnerie
2 chariots	—	pour la cuisine
3 chariots	—	pour la fruiterie
1 chariot	à cinq chevaux	pour la cuisine de Madame
1 chariot	—	pour les armures
1 chariot	—	pour la chapelle
1 cheval	qui a amené	deux coffres de la chapelle

Ces chevaux et ces chariots avaient été loués pour se rendre de Gand à Bruges à la suite du duc et des princesses qui étaient déjà arrivés à Bruges le 13 janvier avec 36 chevaux pour leur service personnel et 180 chevaux pour les offices ou les parties des offices qui ne les quittaient pas.

Les fous étaient restés avec le train des impédimenta et on avait loué quatre chevaux pour traîner leur chariot. Le confesseur de la duchesse et son compagnon frère Jehan, qui avaient seuls le privilège de voyager en char comme les femmes et les enfants, avaient sans doute dérogé à leurs habitudes ; le compte de l'écuyer ne mentionne en effet que « les varlets charetiers qui ont amené le chariot du confesseur de madame ».

Ce convoi avait dû faire un détour pour éviter de passer le bac comme le duc et sa suite :

Soier de Gand, escuier descuerie monseigneur qu'il a paié au bac entre Gand et Bruges pour passer monseigneur et ses gens.

Venredi xixe jour de janvier cccliii^xx^ cincq, Monseigneur, madame et madamoiselle de Nevers tout le jour a Yppre, franc pour xxi s. t.

Escuerie par Guiot Dorges

Avene dachet.

Hector Voudelint pour xxv rasies davene la rasie xvii fr. vi d. valent xxii l. xvii s. vi d.

Jehan Vyelart pour v^{c} de foin le cent l s. valent xii l. x s.

Delaquelle avene lon a livre pour tout le jour ii^{c} x chevaux.

Et fait liiii surcrois. Et livre lon de la rasie xiii chevaux.

Le dit Jehan Vyelart pour demi cent de feurre xxiiii sols.

Loste de la Couppe pour les despens de xxxiii ch. pour Monseigneur chascun iii s. valent iiii l. xix s.

A lui pour semblable pour iii chevaux pour Guiot Dorges ix s.

A lui pour semblable pour iii chevaux pour Soier de Gand ix s.

A lui pour semblable pour iiii chevaux iii pour Thomas Daguilly et i pour Hugues du gardemangier xii s.

Loste des deux Crosses pour les despens dun jour de xviii chevaux pour madame de Suilly, chascun valent liiii s.

Loste de la Massue pour atache de i cheval pour messire Jehan Esperon et louaige de iii liz par lui et Jaquemin ii s. vi d.

Loste de la Balance pour atache de xvii chevaux pour les queux de Monseigneur et de madame et le louaige de ix liz. xi s.

Le maistre de lospital Dieu pour atache de x chevaux pour les ii charrioz de la garde robe et louaige de vi liz vii s.

Labbe de saint Martin pour atache de ix chevaux pour le querre de madame et louaige de vi liz. ix d.

Loste de saint Jacques pour atache de xliii chevaux pour iiii charrioz des offices de Monseigneur pour ii charrioz pour la garde robe madame et pour iiii jumens pour mademoiselle de Nevers et louaige de xvi liz. xxii s. ix d.

Loste de la Nef pour atache de ii chevaux pour Loys Daigne et louaige de ii liz. ii s.

Loste de Monseigneur pour atache de xxvii chevaux pour madame et louaige de iiii liz. ix s. ix d.

Le concierge du chastel pour louaige de x liz. vii s. vi d.

Les Augustins pour atache de ii chevaux pour les confesseurs madame et ii liz. ii s.

Claux de Maisieres pour atache de xvi chevaux pour les chevaucheurs et pourteurs et louaige de viii liz x s.

Jehan le maréchal pour atache de ix chevaux pour les marechaux et varlez de forges, louaige de i lit iii s.

Tassin le maréchal pour iiii^{xx} fers à cheval ferrez en son hostel. iiii l.

A lui pour iii boz de miel xv s.

A lui pour ii livres de tormentine vi s.

A lui pour demie livre doille de baie iiii s.

A lui pour iii livres doing iiii s.

Denisot le maréchal quil a paie pour viii fers ferrez à la disnée le jour précédent viii s.

A lui pour les despens de lui et ses chevaux demeuré à Bruges pour i jour x s. vi d.

Somme lv l. v s. iii d.

Le 21 janvier le duc quitte la duchesse et la comtesse de Nevers et il part pour Lille avec vingt-sept chevaux tant pour son service personnel que pour le service des écuiers d'écurie qui l'accompagnent.

Dans le courant du mois de juillet suivant « monseigneur et monseigneur le conte son fils devers le Roy » ont dans leur écurie 122 chevaux.

Le 6 mai 1391, le duc étant seul, son écurie se trouve comprendre 95 chevaux et le 9 mai seulement 77 chevaux, dont 29 pour le service personnel de monseigneur et des écuiers d'écurie. Pendant ce même mois de mai, la disnée de 85 chevaux portée au compte de l'écurie est distribuée à 20 chevaux pour monseigneur, 25 chevaux pour les écuyers d'écurie, les autres officiers

de l'hôtel et les chevaucheurs, 16 chevaux pour les maréchaux et les varlets, 8 sommiers d'office et 16 sommiers de chambre.

De l'ensemble de ces renseignements on peut, croyons-nous, déduire la composition ordinaire de l'écurie ducale qui aurait compris comme chevaux du corps environ 120 chevaux, savoir 36 pour le duc, 36 pour la duchesse, 24 pour le comte de Nevers, 12 pour la comtesse de Nevers et 12 pour madame de Sully.

Les chevaux des différents offices devaient être à peu près aussi nombreux que ceux affectés comme chevaux du corps au service personnel des princes et princesses. En mettant de côté les chevaux des dépôts et des haras, nous pensons qu'on peut évaluer à 150 le nombre moyen des chevaux pour lesquels le service de l'écurie devait assurer le logement, la nourriture et les soins, mais, nous le répétons, il est impossible de donner des chiffres exacts ; ainsi pendant que le duc et la duchesse séjournent au mois de décembre 1375 dans leur château de Rouvres, leur écurie est réduite à 78 chevaux, mais on a laissé des chevaux à Dijon, ainsi qu'en témoignent les escroes de la journée du 4 décembre.

Escuerie.

Avoine de garnison.

Du chatellain de Rouvres ii emines xi quarteranches mesure du grenier du Rouvres.

De lui foin de granison iii charretées.

Desquels foin et avoine lon a livré pour lxxviii chevaux pour tout le jour et xx seurcrois.

La Varriote pour vi livres de chandelle de suif à faire lumière aux chevaux de Monseigneur et de Madame.

Pieron pour ses despens et de son cheval pour i jour i demi quil a esté a Diion pour veoir es visiter les chevaux.

Somme lxv s. vi d.

S'il est difficile de fixer exactement le nombre des chevaux, il n'est guère plus facile de déterminer la composition exacte du personnel de l'écurie.

Il nous a fallu, dans le compte de Pierre de Monbertaut pour l'année 1395-1396 rapprocher du chapitre des dons le chapitre des dépenses pour vêtements afin de pouvoir constater qu'à cette époque, il y avait :

« 7 écuiers d'écurie (1) et 85 employés subalternes de l'écurie tant palefreniers 2, que mareschaux et varlez de forges, chevaucheurs et aides servans 5, varlez des granz chevaux 13, varlez des granz chevaux estans à Sampans et à Hesdin 15, maîtres des haras de monditseigneur à Hesdin et à Venderesse 17, varlez des sommiers 15, charetiers 18. »

A ce personnel il conviendrait d'ajouter pour le service de la duchesse : 14 valets des chevaux du corps,

(1) Suite des noms des écuyers d'écurie de Philippe le Hardi : Thomas de Vantoux, dit le Loup, 1363-1390 ; Aigret de Besus, 1366 ; Guiot de Roussoy, 1366-1370 ; Henry de Muxy, 1373-1390 ; Damas de Buxeul, 1375-1395 ; Jehan de Viresque, 1377 ; Guiot Dorges, 1382-1404 ; Guillaume de Chauffour dit Raillart, 1384-1400 ; Lambequin le Mareschal, 1384 ; Thomas Daguilly, 1385 ; Soier de Gand, 1385-1387 ; Siffrevast, 1386 ; Guiot de Bricons, 1387 ; Robert Tesson, 1387 ; Oudart de Nielle, 1387-1392 ; Guiot de Loncpré, 1395 ; Henry du Sauvement, 1395 ; Goscal de Denneire, 1395 ; Jehan de Neufville, 1395-1403 ; Fouquet de Montigny, 1402 ; Guion Thomasse, 1403 ; Guillaume de Rye, 1404 ; Robert de Flandres, 1404.

6 valets de sommiers, Copin le charretier et son compagnon, le charretier des juments et son compagnon, Guillemin Colin et un valet de la litière, Guienot et deux valets du char, Philippe et son compagnon du char des femmes.

Les écuyers d'écurie touchaient une pension fixe et annuelle de 100 francs et, en sus, des frais de déplacement calculés à raison de un franc par jour « quand il chevauche hors ». Quand le commun était mis à gages, c'est-à-dire quand la cour ducale était invitée chez le Roi ou quelque grand seigneur à qui on ne voulait point imposer la charge de nourrir les officiers de la suite, un écuyer, pour lui, ses deux valets et trois chevaux, recevait une indemnité de nourriture de 16 sols.

Les palefreniers ne touchaient que 60 francs de pension payables par trimestre.

Guelfe retenu pallefraingnier de monseigneur et en la garde et gouvernement des chevaux de mondit seigneur à lx franz de pension par an tant comme il plaira à mondit seigneur, laquelle pension li sera paiée chascune quart dan.

Les valets recevaient un franc de gages par mois.

Ledit Guelfe pour les gaiges de iiii varlez que il a tenuz environ vi mois pour garder les coursiers et autres chevaux de monseigneur cest assavoir pour chascun desdiz varlez i franc par mois.

Quant aux indemnités en cas de mise à gages que recevait un valet pour lui et son cheval, elles étaient fixées à :

pour tout le jour	5 s. 8 d.
pour le giste et la disnée	2 s. 8 d.
pour la disnée	1 s. 4 d.

Tous les gens de service de l'écurie étaient habillés aux frais du duc, c'est ainsi qu'en 1395 ils reçoivent chacun « v aulnes par moitié vermeil et blanc pour eulx vestir ». La façon des robes était également à la charge de l'hôtel « pour payer les étoffes et façons des robes de livrée ».

Les couleurs de la livrée n'étaient pas immuables.

A Regnault d'Arnay drapier de Dijon pour xl aulnes de drap moitié gris et moitié bleu... et icelli donné aux varlez des coursiers pour faire des robes pour eux vestir.

Il semble même qu'on renonçait aux robes de deux couleurs pour les serviteurs appelés à des travaux pouvant souiller les vêtements.

vi aulnes de drap gris à l'aulne dudit Paris pour vestir Jehannin le Normant et Hanequin varlez de forge de mondit seigneur.

On remplaçait également les vêtements mis hors d'usage pour raison de service ; c'est ainsi qu'on donne une indemnité au garde des juments du haras de Brazey.

Pour i robe au lieu de la sienne quil avoit gastée et usée en oingnant et froutant lesdites jumens des oingnemens et autres graices.

Tous les gens de service avaient également droit aux distributions de souliers et de houseaux, qui étaient fournis à chacun au fur et à mesure de ses besoins, au prix de 4 s. les souliers, et 16 s. les houseaux, et le cas échéant on faisait volontiers rapiécer les souliers et les houseaux.

Les éperons étaient aussi fournis aux valets de l'écurie.

Pour vi paires desperons pour lesdiz varlez. . i franz.

L'usage des dons et gratifications devait être un encouragement pour les serviteurs de tout rang afin de les rendre « enclins de plus en plus » à bien faire leur devoir. Les mandements de paiement de ces gratifications ne manquent jamais de mentionner les causes pour lesquelles on les accorde : service à récompenser, mariage, baptême, maladie, voyages, etc.

A Henry de Mucy escuier descuerie de monseigneur pour don à lui fait de grace espéciale en récompensacion des bons et agréables services quil a fait et fait chascun jours senz cesser à Monseigneur . . . . . c franz.

A Copin de la Mote varlet de la letiere de Madame pour don fait à lui ceste foiz de grace especiale pour ses noces en recompensation du pain, du vin et de la viande que Madame a acoustume donner aux varlez de son hostel de son estat quand ils se marient. . . . . vii franz.

A Girard varlet de forge pour don a lui fait ceste foiz de grace espéciale en aumentation de son mariage . . ii franz.

A Gostal escuier descuerie de monseigneur que monditseigneur lui a donné pour une foys de grace espéciale pour ce quil tint son enffant sur fons et à ycelluy donna son nom . . . . . iiᶜ x franz.

A Damas de Busseul escuier descuerie... des frais, mises et despens quil a soutenuz en soy faire guerir de certaine maladie quil a eue en la jambe depuis le retour de la chevauchée que le roy a derrièrement faites es parties de Flandres. . . . . c franz.

A Jehan de la Forge mareschal de monseigneur pour don à lui fait par monditseigneur ceste foiz de grace espéciale pour paier le cireurgien qui le garit de lun de ses piés ou lun des coursiers de Monseigneur lavoit feru.

Au gros Girart varlet des palefroiz de madame pour paier un cirurgien qui la guery de lune de ses jembes qui naguères li fut froissée du chariot de madite dame.

Le chirurgien (1) ne guérissait pas toujours et quand le serviteur ou l'ancien serviteur venait à mourir, les obsèques se faisaient aux frais du duc :

Raillart de Chaulfour, écuier d'écurie, certifie qu'il a reçu du receveur général des finances :

La somme de vingt livres tournois pour convertir en lenterrement et faire les obsèques de feu Hannequin le Borgne en son vivant paige dudit seigneur lequel a esté naguéres de vie à trespassement.

A messire Jehan de Semur admodiateur de l'église de Rouvre le xiiiie jour de may iiii[xx] xiiii auquel madite dame a donné pour lenterraige de feu Robequin jadis palefrenier de ma demoiselle la contesse. . . . . xviii gros.

La veuve recevait un secours à la mort de son mari.

A Marion, vesve de feu Jehan Mignot jadis charretier et varlet des harnois des damoiselles et femmes de madame la duchesse.

La femme d'un serviteur de l'hôtel venait-elle à accoucher, on permettait à son mari d'aller la voir et on lui en donnait les moyens. . . . . .

Jehan Lucet quil y est donné pour aler en Bourgogne voir sa femme qui naguère est accouchée.

Envoyait-on un valet en un lointain voyage, ce valet recevait une gratification pour subsides alimentaires à sa femme pendant son absence.

(1) Les femmes étaient admises à soigner les blessés « A Melincete la barbiere, de Rouvre, qui avoit guéri lun des varles des grans chevaux de monseigneur d'une bleceure faite à lui par lun dedits chevaux. »

A Garnier Willemot varlet de chariot de monseigneur le conte de Nevers pour don a luy fait par monditseigneur le duc pour ce qu'il sen aloit en Hongrie et pour luy aidier a avoir les nécessités de sa feme quil laissoit ou pais de Bourgogne.

Un chevaucheur en revenant de Hongrie faisait-il une mauvaise rencontre sur sa route, la caisse ducale l'indemnisait de ses pertes.

A... chevaucheur lequel en retournant des marches de Hongrie de devers monseigneur le conte de Nevers a esté destroussez et desrobez.

Le duc cherchait ainsi par ses largesses à augmenter l'éclat de sa cour et l'éblouissement qu'il devait produire parmi les populations des pays traversés dans ses fréquents voyages. Qu'on s'imagine ce que devait être l'escorte de la maison ducale grossie encore par les trains particuliers des grands seigneurs attachés à la fortunee de Philippe le Hardi.

Quand la cour se rendait à une solennité comme les noces du comte de Nevers et de sa sœur Marguerite, célébrées le 12 avril 1385 à Cambrai (1), la suite des princes et des princesses était si brillante et si nombreuse que, pour éviter l'encombrement de la route,

(1) Le 23 mai 1384 le train des équipages qui conduisait la duchesse et sa fille Marguerite à Cambrai pour les fêtes du mariage de cette princesse et de son frère le comte de Nevers, avec les enfants du duc de Bavière, comprenait :

2 chars à 8 chevaux 3 chars à 6 chevaux	pour la garde robe
1 char à 6 chevaux	pour les joyaux
1 char à 5 chevaux	pour Madame de Sully

le duc prit un autre chemin que sa femme et sa fille (1).

Au quatorzième siècle comme de nos jours le luxe de la toilette, à l'occasion des mariages, compliquait les déplacements ; pour la garde robe de la duchesse il avait fallu avoir recours à des voitures supplémentaires : 3 chariots à 6 chevaux et 2 chariots à 8 chevaux et pour les seuls joyaux une charrette à 6 chevaux.

C'était alors une véritable petite armée qui accompagnait la cour dans ses déplacements, et, pour éviter le désordre et la confusion, l'escorte était soumise à une organisation presque militaire. En marche, les écuyers de service déployaient leurs cornettes et prenaient la tête des offices, chacun à son rang, selon les exigences de la hiérarchie et tous marchaient sous la bannière du maître d'hôtel en colonne à distances souvent rompues, quand un harnais brisé jetait la confusion dans les rangs ou que les chariots s'embourbaient dans les ornières.

On avait alors recours aux chevaux de prise ou de relais et avec quelque retard on arrivait toujours au gîte désigné.

Certes sur nos grandes routes nationales, un demi-régiment d'artillerie représentant à peu près l'effectif en chevaux et véhicules de la maison de Philippe le Hardi, ne parcourrait pas plus vite la distance d'Avi-

(1) Monseigneur parti de Paris pour aler à Cambray pour les nopces de Jehan Monsieur et de mademoiselle Marguerite sa sœur enfans de mondit seigneur.

Itinéraire du duc : Paris, Senlis, Estrées-Saint-Denys, Ressons, Roye, Lyons en Santerre, Longueval, Bapaume « où vinrent madame, mademoiselle Marguerite et monsieur le comte de Nevers.

Itinéraire de la duchesse : Paris, Senlis, Compiègne, Noyon, Nesles, Perronne, Bapaume.

gnon à Paris que ne le fit ce prince avec son escorte au mois de septembre 1376 (1).

4 sept.,	jeudi,	départ d'Avignon,	gîte à Roquemore
5 —	vendredi,	départ deRoquemore,	gîte au Pont S.-Esprit
6 —	samedi,	disner à Pierrelatte,	gîte à Montelimart
7 —	dimanche,	départ de Montélimart,	gîte à Valence
8 —	lundi,	départ de Valence,	gîte à Saint-Valier
9 —	mardi,	disner à Vienne,	gîte à Lyon
10 —	mercredi,	disner à Villefranche,	gîte à Mâcon
11 —	jeudi,	disner à Tournus,	gîte à la Ferté-sur-Grosne
12 —	vendredi,	Séjour	—
13 —	samedi,	—	gîte à Chalon
14 —	dimanche,	—	gîte à Beaune
15 —	lundi,	disner à Fleurey,	gîte à Chanceaux
16 —	mardi,	disner à Magny-Lambert,	gîte à Châtillon
17 —	mercredi,	Séjour	—
18 —	jeudi,	—	—
19 —	vendredi,	—	gîte à Gyé
20 —	samedi,	disner à Fouchères,	gîte à Troyes
21 —	dimanche,	disner à Marigny	gîte à Traynel
22 —	lundi,	disner à Dannemarie,	gîte à Grandpuis
23 —	mardi,	disner à Boissy,	gîte à Paris

En vingt jours la colonne a parcouru environ 750 kilomètres, ne s'accordant que : un séjour d'un jour à la Ferté et un séjour de deux jours à Châtillon, ce qui représenterait des étapes moyennes de 44 kilomètres; mais les étapes sont loin d'être uniformes, si l'étape du 8 septembre n'est que de 32 kilomètres, les deux étapes suivantes sont respectivement de 74 et de 67 kilomètres et à la première de ces deux étapes la grande halte n'a lieu qu'après un parcours de 42 kilomètres.

(1) E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne, d'après les comptes de dépense de leur hôtel.*

Pour marcher pendant neuf heures à l'allure de 8 kilomètres à l'heure et sur de mauvaises routes, il fallait que l'écurie ducale fût bien montée sur de bons chevaux bien entraînés par de bons cavaliers et de bons conducteurs. Il fallait aussi que le service fût bien réglé tant au départ qu'aux haltes et au gîte et que la Fourrière, par son dévouement et son activité, vînt en aide à l'Ecurie.

La Fourrière était divisée en deux bandes, dont l'une allait en avant préparer le gîte, et, l'autre restait en arrière pour tout mettre en ordre avant de rejoindre la cour. Ausitôt son déménagement terminé, la seconde bande partait et se hâtait de devancer la chevauchée pour aller préparer, une étape plus loin, le futur logement, pendant que l'autre bande, qui la veille organisait, déménageait à son tour.

Il fallait souvent employer des manœuvres supplémentaires :

A iiii hommes qui ont chargié les chariots de la garde robe.

A plusieurs aides qui lui ont aidié à plusieurs fois à chargier et à déchargier les chambres de madame.

Mais les besognes délicates étaient réservées aux employés de la fourrière habitués à manier « estoupes et coton pour emplouster joyaux » ou à sortir de « une bourse de cuir de cerf les crochets et le marteau pour la chapelle de monseigneur » ou encore à mettre dans « un grand sac le lit et lange de monseigneur le conte » et à arrimer ce sac sur le « sommier à porter le mathelas ».

Quand le duc et la duchesse voyageaient dans leurs

états, les dépendances du château suffisaient à peu près pour le logis de l'Ecurie. En cas d'insuffisance, après avoir réservé pour les chevaux du corps les étables les plus voisines, on envoyait le reste dans les hôtelleries et chez les particuliers, où l'on payait invariablement un denier par jour pour le prix de l'attache d'un cheval.

A l'otesse de l'Ecu de France pour attaiche de vi chevaux vi deniers.

Souvent même on était obligé, quand on avait mis à réquisition le curé, le bailli, son lieutenant et les officiers de toutes sortes, d'envoyer des détachements de chevaux dans des localités très éloignées du gite, où restaient toutefois les chariots rangés dans un lieu qu'un fourrier d'écurie, parti d'avance, avait choisi et auprès desquels on plaçait une garde.

Pour gaites qui ont gardé les charriots.
Pour i varlet qui garda de nuit lesdis coffres.

Quand le pays choisi pour passer la nuit ne comportait pas de résidence ducale ou que la chevauchée se faisait en dehors des états de Philippe le Hardi, force était de loger le prince et les princesses dans une hôtellerie, mais les escroes s'obstinent à ne mentionner « que l'oste de monseigneur ou l'oste de madame », sans jamais dire son nom ni désigner son enseigne.

L'oste de madame à Auxonne pour le desroy de son hostel et don de sa maisnie x sols.

Par contre, ces mêmes escroes nous procurent la liste de toutes les hôtelleries de Bourgogne et de

Flandre qui fournissaient le logement des serviteurs et des chevaux.

A l'oste de l'ymaige Saint-Martin pour ataiche de iii chevaux et hostelaige de iii lis pour Henry de Mussy, xv d.

A l'ostesse de l'Ecu de Bourgongne pour att. d'un cheval et louaige d'un lit, v d.

C'est ainsi que nous avons relevé les enseignes ci-après :

Ecu de France, Ecu de Bourgogne, Ecu de Flandre, la Fleur de Lys, Saint-Martin, Saint-Georges, Saint-Ladre, la Croix, la Couronne, le Cardinal, le Chapeau Rouge, l'Espée, le Heaume, le Coq, le Mouton, la Pie, le Chien, le Lion, le Cerf, l'Oie, le Cygne, la Coupe, l'Escuelle d'argent, le Chandelier, la Cloche, la Clef, le Chauderon, les Couteaux, la Tasse, le Plat d'estain, la Teste d'or, la Grosse Teste, la Teste Noire, le Moulinet, le Barillet, l'Échiquier, le Chevalet, le Grand Four, la Margelle, les Maillets, la Pomme, la Corne de Cerf.

Beaucoup de ces enseignes ont subsisté, c'est ainsi qu'à Dijon même on retrouve encore les hôtels de la Cloche, du Chapeau Rouge et de la Tête Noire.

Le « don de desroy », indemnité gracieuse à l'hôte du duc ou de la duchesse en considération du dérangement insolite de sa maison et le « don de maisnie », gratification distribuée aux serviteurs de l'hôte, rentraient dans les attributions du clerc du trésorier qui accompagnait la chevauchée pour payer la dépense.

Dans le voyage que fit la duchesse en Flandre, du 27 janvier au 12 mai 1372 « qu'elle retourna à Dijon », la princesse fait payer la dépense par Nicolas Cochart, clerc du trésorier. Les menues dépenses de ce voyage

se sont élevées à 546 livres 10 sols 7 deniers, relatées en un compte dont le parchemin pour l'original et les expéditions a coûté xxx l. t.

La duchesse part accompagnée de monseigneur de Sombernon, conseiller, de Guy du Trembloy, chevalier maître d'hôtel et de Loup de Vantoux, écuyer d'écurie (1) ; elle entre à Paris le 6 février, elle y va rendre visite à Madame Marie de France.

Il convenait de faire cette visite avec un certain appareil, et, par conséquent de se présenter dans une litière remise à neuf.

A Colin Galet huissier de sale de madame pour deniers qu'il avoit payés pour v quartiers de rouge drap qui fu mys à la litière de madame xxxiii s. p., pour vi aunes de ruben et pour iic de cloux xxxii d. p., pour mener le dit Colin de la Villeneuve Saint George à Paris de nuit par eaue pour acheter les choses dessus dites viii s. p. et pour les despens dudit Colin et des varles de ladite litière au pont de Charenton en appareillant icelle litière, viii s. p.

A Marie Lalemande feutrière et bourgeoise de Paris pour la vendue de iii couvertures pour iii des chevaux de la litière de madame vendus par ladite Marie et délivrés aux gens de madame, vii l. xii s. vi d. t.

A Philippe Cirane, chapuis demorant à Paris pour uns lymons neufs quil a fais en la litière de Madame et pour icelle appareiller de plusieurs choses nécessaires, xi l. x s. t.

Au cours du voyage la duchesse profite de l'occasion pour faire des acquisitions, c'est ainsi qu'elle achète :

A Nicolas Bataille marchand de tapis et bourgeois de

(1) Fils aîné de Eudes de Saulx, seigneur de Vantoux. Thomas dit le Loup était déjà écuyer d'écurie du duc en 1363, il devint en outre son chambellan en 1382 et mourut le 23 septembre 1391.

Paris x pièces de sarges vermeilles pour tendre sa chambre.

Et qu'en passant à Aubervilliers elle achète des gerbes de lavande pour les envoyer à Rouvres (1).

Comme particularités de son séjour à Paris, Nicolas Cochart nous apprend que la duchesse a donné une coupe d'argent à monseigneur Louis, fils du Roi et qu'elle a reçu pour le duc de la part de Philippe de Villiers et de monseigneur de Montmorency trois chiens qu'elle fait immédiatement mener de Paris en Bourgogne. Elle visite la Sainte-Chapelle du Palais, fait une offrande aux reliques et de là va au Châtelet où elle fait un don « au lieutenant du chastellain de Pommart prisonnier qui n'avoit pas pour vivre en ladite prison ».

Pendant tout le cours du voyage les offrandes pieuses alternent avec les aumônes et les secours.

La duchesse fait mettre « une ymagerie peinte des armes de monseigneur et de madame » en l'église de Saint-Quentin en Vermandois pour « Jehan monseigneur » elle fait un don aux Cordeliers de Lens en Artois et donne trois francs aux pauvres sur son chemin. En passant à Houdrigant lez Gand elle donne un pourboire aux charpentiers et aux maçons qui travaillent en l'hôtel de monseigneur de Flandre, et elle n'oublie pas la recluse de l'église dudit lieu. Etant en pèlerinage au Saint-Sang de Bruges, elle fait des aumônes aux pauvres prisonniers et à de pauvres gens « quand elle ala ouir messe devant le Saint-Sang ».

(1) En 1371, la duchesse avait déjà acheté à Paris « ii queues de lavande « qui coutoient quatre francs de transport payés » à un chartier pour son salaire de amener à sa voiture de Paris à Rouvre lesd. ii queues de lavande. »

Au retour, nouvelles aumônes aux Cordeliers de Compiègne, à un pauvre chevalier, à une folle, à une pauvre femme du grand Pavillon en Champagne dont « elle avoit levé japieca lenfant sur les fons ».

A Troyes ses libéralités s'étendent à des ménétriers qui ont joué devant elle, au vicaire et aux enfants de chœur de Saint-Urbain qui ont chanté devant elle, à la nourrice de Philippe, fils du trésorier Robert d'Amance, filleule du duc.

Le duc acceptait et recherchait même les fonctions de parrain, quelle que fût la condition du filleul.

Pour deniers paies a une poure femme nouvellement acouchée de laquelle mondit seigneur fist tenir sur fons son enffans en un villaige entre Traynel et Marigny en faisant son chemin de Paris à Dijon . . . . . iiii l. vii s. vi d. t.

Il se montrait également généreux quand il rencontrait une noce sur sa route :

Item a une espousée de Baigneux que mondit seigneur lui donna . . . . . xiv s. t.

Le compte qui nous fournit tous ces détails nous permet également de faire connaître comment la duchesse recevait des nouvelles et en faisait parvenir. C'est ainsi qu'elle envoie son huissier de salle porter des lettres de Paris en Bourgogne à monseigneur avec mission de rapporter la réponse à Paris. Puis c'est Daulphin le « messagier » qui apporte des lettres de monseigneur le duc à la duchesse et qui repart de Gand en Bourgogne. Trois autres mentions nous montrent un chevaucheur allant porter des lettres de Flandre en Bourgogne et rapportant les réponses, ce qui donne lieu de supposer que le service de la poste

par relais, où un chevaucheur remettait à son compagnon le plus voisin la bouteille de cuir qui renfermait les lettres (1), ne fonctionnait pas continuellement et que les chevaucheurs employés par Marguerite de Flandre, toujours prêts à monter en selle franchissaient la distance de Gand à Dijon à franc étrier pour porter sa correspondance avec le duc (2). Quand il ne s'agissait que de lettres moins importantes, c'était un messager à pied qui portait les lettres de la duchesse de Gand à Madame de Frevillers en Bourgogne. Les chevaucheurs portaient aussi des colis et l'exemple que nous donnons montre qu'ils employaient alors le système des relais.

A Ysembert chevaucheur... d'avoir porté certains draps de soye de Paris en Bourgongne lesquels icellui seigneur envoyit par lui à madame la duchesse et pour paier les chevaulx de prinse ou de louage quil lui convint prenre pour ce faire et pour son retour.

Quand la duchesse n'avait pas de chevaucheur disponible, elle employait, soit un palefrenier, soit un aide d'écurie pour faire ses commissions :

A Regnaut palefregnier de Madame en recompensation des despens quil fit ou mois de feuvrier darnierement passé

(1) iv l. x s. t. à Jehan de Salins, dit le grand Lancement, pour paier une boette de messagier, armoié des armes de Monseigneur.

(2) Quand il y avait urgence, les chevaucheurs ne craignaient pas de rendre leur cheval fourbu en forçant l'allure, c'est ainsi qu'en 1377 le compte enregistre le paiement de trente francs à un chevaucheur du duc « pour acheter un cheval et lui monter, pour ce que il avoit affolé un sien cheval, en alant de Gand à Paris, querre les phisiciens du roy et les amener audit Gand, où Monseigneur avoit été darrenièrement malaides. (B. 1451.)

pour lui et un chevaul en alant du commandement de Madame de Monbar à Dijon pour y faire faire une celle neuve pour Marie de la Trémoille et une aultre foiz avec lui un varlet à cheval pour ycelle porter audit Monbar.

A Jehan le Roy aide de l'escuerie de monseigneur pour faire ses despens en alent de Dijon à Ostun et offrir à monseigneur saint Ladre d'Ostun ung ymaige de cire pour la représentation de feu Charles lors estant malade, pesant xii l. de cire que madame la duchesse y envoyoit.

D'autre part nous trouvons le cas d'un chevaucheur mis à la disposition du peintre Jehan de Beaumetz pour accompagner le convoi qui amène de Tournay à Dijon un groupe de piété.

A Jehan de Beaumer peintre et varlet de chambre de monseigneur, tant pour les despens que lui ses varlets et chevaux, Hennequin de Brucelles chevaucheur, iii charretiers et un chariot à vi chevaulx ont faiz en venant de Tournay à Dijon mener et conduire un grant imayge de Notre-Dame que mondit seigneur envoie sur ledit char audit lieu, comme pour un grand coffre pour mettre ledit ymaige, cordes à lyer et aultres choses ad ce nécessaires vi^{xx} l.

Pour montrer de combien de menus détails le service de l'écurie devait s'occuper au cours des voyages, nous croyons devoir rapporter quelques-unes des mentions contenues dans les escroes :

S'agit-il d'eau bénite offerte à la duchesse ou de messe chantée en sa présence, c'est le service de l'écurie qui paie les gratifications.

Au clerc du curé de Fontenay pour l'ieaue bénoite par commandement de mons., xvi s.

A i prestre qui a chanté messe devant madame, viii s.

Si la messe est chantée avec plus de solennité la gratification double :

Aux Cordeliers de Neelles qui ont chanté messe devant Madame, xvi s.

Si la chevauchée passe à Marigny à la fin de novembre, il faut chauffer l'église.

Pour ii chars de buche pour ardoir en leglise.

On ne laissait pas perdre les cendres ; mais dans quel but les emportait-on, pour préparer de nouveaux feux ou pour « buer » le linge?

Pour i sac de cuir à mettre sendres à porter avec Madame.

Mais il fallait prendre des précautions pour ne pas mettre le feu, sinon, il y avait à payer les dommages :

A Jacquin Gauthier de Grantpuis pour ii lis une couverture deux paires de draps de lit et un tapis qui furent ars de feu darrierement en sa grange où les sommiers de monseigneur estoient logiés quant monseigneur fut darrierement audit Grantpuit, vi l. t.

L'écuyer d'écurie Jehan de Buxeuil est également chargé d'indemniser le propriétaire d' « un poulain à qui les lévriers de monseigneur le conte ont aujourd'huy mangié les cuisses darrière xvi s. » ou encore le père « d'un josne enfant à Brazey lequel les chevaux de monseigneur avoient blécié, ii fr. »

La duchesse oubliait-elle son manteau au gîte précédent, vite on dépêchait un exprès :

Pour le sallaire d'un varlet et d'un cheval qui a retourné de Troyes à Jully quarir un mantel de madame qui estoit oublié.

L'eau faisait-elle défaut dans la cuisine d'un château où la cour devait séjourner, on achetait un cheval pour aller chercher de l'eau à la rivière.

A Jehan de Nemur vallet de chambre de madame qui deus li estoient pour un sien cheval de poil noir que les maistres d'ostel de Madame ont prins et acheté de luy et ycellui mis à une charrette pour mener l'eau de la rivière en la cuisine du chastel de Monbar.

A noter également le transport de l'horloge portative que la duchesse tenait à avoir à sa suite. Messire Jehan l'Esperon cumulait avec l'aumônerie la charge de maître de l'horloge et quand la duchesse fait le pèlerinage du Mont-Roland et celui de Saint-Claude, les comptes nous montrent ce personnage précieux distribuant sur la route les aumônes de la princesse et se hâtant d'installer l'horloge dans chaque gîte :

Messire Jehan Esperon pour plusieurs menus frais pour son cheval, son varlet et pour l'orloige qu'il a fait en venant de Corbeil à Arras, tant pour faire porter ledit orloige que pour son hostelaige de lui et son varlet.

Pour faire porter l'orloige de mad. de Rouvre à Saint Claude et pour raporter ycelui audit Rouvre.

Ce pèlerinage à Saint-Claude ne laissa pas que de présenter certaines difficultés et certains dangers d'épidémie. On ne connaissait pas bien les routes et il fallut payer :

1 guide qui guida les chariots de Madame.

1 guide qui a guidé Mlle Catherine d'Orgelet à Poligny.

1 homme de Moyrant pour aler à Barisel à Manez et ailleurs en plusieurs autres villes pour savoir si la mortalité y estoit.

Si les escroes et les comptes nous ont permis de retrouver les renseignements les plus circonstanciés sur les voyages de la cour ducale, ces documents ne contiennent que très peu de mentions relatives aux joutes

et tournois et encore ne s'agit-il que de déplacements et de séjours de chevaux.

1364. Monseigneur jousta (au coronement du Roy sur un grant cheval du comte de Henaut qu'il avoit presté à monditseigneur.

1369. Des joutes eurent lieu à Gand, à l'occasion du mariage du duc : « y jousta on par trois jours. » On y voit figurer « les grans chevaux à jouster du roy et « xx des grans chevaux et destriers du duc » (1).

Pour les despens de viii destriers, de viii vallez du Roy et de un mareschal à chevaul faiz en venant de Paris à Donze les Gand par viii jours, lesquels le Roy avoit envoyez à Monseigneur pour ce qu'il entendoit à jouster à Gand, les parties veues et visitées par les maistres dostel de Monseigneur xli frans xii s. xi d. t. ; pour les despenz desdiz destriers, varlez et mareschal faiz à Donze et aussi de deux autres varlez et ii autres destriers qui estoient aux seigneurs de Coucy et de la Rivière par dix jours, les parties veues comme dessus xxxvii frans ; pour autres despens desdiz dix varlez et destriers, dudit mareschal et de son cheval faiz en retournant dudit Douze à Paris, par acort fait par les maistres dostels de Monseigneur xlii frans. A Jehannin de Bar, chevaucheur de Monseigneur pour ses despens de lui et de son chevaul par xvi jours en alant de Gand à Paris querre lesdiz destriers, illec demourer pour les attendre et en retournant et conduisant de Paris à Donze par jour demi franc viii frans. Ausdiz viii varlez du roy pour don à eulx fait xl frans. Ausdiz vallez désdits seigneurs de Coucy et de Rivière pour semblable xv frans. Et a un voiturier qui a amené de Paris à Donze plusieurs pieces de har-

(1) Bernard Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne*, Paris, 1902, 1903, 1904. — Les Arts à la cour du duc de Berry, *Gazette des Beaux-Arts*, 1er octobre 1895.

noiz pour jouster xxx frans. Pour tout ii xxiii franz xii s. xi d.

A Philibert chevaucheur de monseigneur pour les despens de lui iiii varles et viii chevaulx cest assavoir iiii destriers et quatre chevaulx en alant de Paris à Gand ou mois de fevrier cccIxxvii mener yceulx destriers pour une feste qui y devoit estre, ouquel voaige il demoura et vacqua xii jours et demi tant en faisant ycellui voaige comme en demorant à Paris p. ii jours et demi pour attendre iii destriers que le roy devoit envoier à monditseigneur.

En 1378 le duc, en prévision du voyage qu'il devait faire à Remiremont afin de s'y rencontrer avec le duc d'Autriche pour traiter du mariage de sa fille Marguerite avec Léopold d'Autriche, ordonne à son peintre Beaumetz de peindre « plusieurs harnois de joustes pour le voiaige qu'il entendoit faire à Remiremont » et il expédie sous la conduite d'un maréchal et de dix valets « dix des grans chevaux de Dijon à Remiremont où monseigneur les envoia pour estre illec à certaine journée à laquelle monseigneur pensoit estre avec le duc dosteriche ».

1385. « Le duc fit faire une jouste aux nopces de ses enfants ; le duc de Bretaigne luy envoia ses grans chevaux. Les livrées du duc « estoient de vert et rouge ».

1390. Aux joûtes données à Dijon les lundi 14 et mardi 15 février en l'honneur du Roi Charles VI (1) le duc

(1) Le duc avait fait appel à ses peintres ordinaires pour décorer ses harnois de jouste et ceux de ses fils. Melchior Brœderlam est mandé en hâte à Dijon (janvier 1389). « A Melchior paintre dudit Monseigneur pour aler d'Audenarde à Dijon acheter certaines estoffes pour le harnoys de joustes dudit Monseigneur à la venue du roy en Bourgoigne darrenièrement. » De son côté Jehan de Beaumetz est chargé de la façon des devises en batture d'or « sur viii harnois de jouste pour Monseigneur le duc, pour messeigneurs le

avait fait venir « ses grants chevaux de jouste » au nombre de vingt et quand le Roi mit le pied dans l'enceinte réservée aux tournois, il reçut de Philippe le Hardi en signe de bienvenue deux magnifiques coursiers tenus en main par des écuyers d'écurie.

1402. Pour les noces de son fils Antoine (1) le duc fait venir à Arras un destrier de joute, un destrier de selle et quatre de ses grands chevaux « pour servir aux joustes des nopces d'Anthoine monseigneur que lors entendoit faire ledit seigneur ».

Il dut y avoir bien d'autres joutes dont le souvenir ne nous est pas parvenu, car bien rares sont les comptes dans lesquels on ne trouve pas de mention

comte de Nevers et le comte d'Ostrevant ses filz, et pour Monseigneur Philippe de Bar, pour cause de la feste des joustes derrierement tenues en la ville de Dijon pour cause de la venue du roy notre Seigneur en ycelle cest assavoir iiii harnois de sathin blans et rouges et iiii de veluyaux vermeilz, sur lesquels harnoiz les ouvriers firent plusieurs devises.

(1) Au mois d'avril 1401 Jehan Malwel a été mandé à Arras pour peindre des harnois de joute destinés au duc et à son fils Antoine de Bourgogne, comte de Rethel, lors des fêtes qui devaient avoir lieu l'année suivante, à l'occasion du mariage de ce jeune prince avec Jeanne de Saint-Pol.

Avec Malwel sont employés deux autres peintres du duc : Brœderlam et Huchon de Boulogne, ainsi qu'en témoignent les lettres et mandement ci-après :

« A Melchior Broderlam, paintre et varlet de chambre de Monseigneur pour bons et agréables services... où fait des harnois de jouste qui furent faiz pour Anthoine Monseigneur pour la feste de ses nopces », 12 novembre 1401.

« A Maulouel et à Huchion de Boulogne, varlet de chambre et paintre de monditseigneur... pour le fait de certains harnoiz de joute, que ledit seigneur leur ordena faire pour lui et pour Antoine Monseigneur, son filz, pour les nopces dudit Antoine Monseigneur et de madamoiselle de Saint Pol », 25 novembre 1401.

concernant des commandes, des achats ou des paiements de harnais de joute ; mais au lieu de rapprocher les différentes mentions qu'on peut rencontrer comme fournitures d'armes et d'armures, de targes, d'écus, de selles, de brides et de trousses, il semble que pour montrer le duc Philippe le Hardi figurant dans un tournoi, il n'y a rien de mieux que de regarder les cinq grands sceaux équestres de ce prince qui ont été reproduits dans les gravures de l'ouvrage d'Olivier Vred sur les sceaux des comtes de Flandre (1).

Le sceau équestre est devenu d'un usage assez commun à la fin du XIIIe siècle, mais on peut dire que les sceaux équestres de Philippe le Hardi méritent d'être classés parmi les plus beaux échantillons de l'art du graveur héraldique de la fin du XIVe siècle.

Le caractère général du type équestre est toujours un cavalier armé de toutes pièces, brandissant son épée et galopant, le plus souvent à droite. Dès les premières années du XIIIe siècle, il s'est fait dans le type du sceau équestre une importante modification, le cheval se caparaçonne et se couvre d'une ample housse à larges plis flottants. Presque aussitôt cette housse reçoit les armoiries. Dès lors le type est complet et fixé, c'est celui d'un cavalier dans l'attitude du combat, et, en effet, les sceaux du XIVe siècle donnent une idée assez juste de l'entrain et de la pompe des tournois.

Le sceau équestre appendu aux lettres de concession d'armoiries octroyées par Philippe le Hardi à la

(1) Sigilla comitum Flandriæ, cum expositione historica Olivari Vredi. Brugis Flandorum. Anno 1639, p. 63 à 70.

ville de Dijon (22 septembre 1391) est un sceau équestre aux armes, représentant le duc qui se détache sur un champ fretté de Flandre, d'Artois et de Rethel, portant en relief les écus de Bourgogne-Comté, Artois, Flandre et Rethel (1).

Le duc galope à droite sur un cheval revêtu d'une housse et d'un caparaçon écartelés de Bourgogne ancien et de Bourgogne moderne, portant un frontail cimé d'une fleur de lys, on n'aperçoit que le mors de la bride, les rênes sont recouvertes d'étoffe, les arçons de la selle sont apparents, l'arçon postérieur est orné des armes ducales. Le cavalier, tenant la bride de la main gauche dont l'avant bras porte l'écu écartelé de Bourgogne ancien et de Bourgogne moderne, brandit une longue épée de la main droite revêtue d'un gantelet; il porte une cotte de maille recouverte d'un pourpoint également écartelé à ses armes, des braconnières, des cuissarts, des genouillères, des harnais de jambe, il a la tête coiffée d'un heaume à visière cimé d'une fleur de lys et entouré d'un turban Bour-

(1) S : Phi : filii : regis : francie : duc : burgodie : coit : flādrie : arteſii : ⁊ : burgodie : palatini : dni : d : ſalinis : coit : regiteſten : ⁊ : dni : maſcfie.

Sigillum Philippi, filii regis Francie, ducis Burgundie, comitis Flandrie, Artesii et Burgundie, Palatini, domini de Salinis, comitis Regitestensis et domini Masclie.

CONTRE SCEAU

SANS LÉGENDE

L'écu de Bourgogne moderne, écartelé de Bourgogne ancien,

gogne ancien avec pendant Bourgogne moderne ; ses pieds armés d'éperons à molettes chaussent des étrivières de cuir apparentes par dessus la housse.

Tel avait dû paraître Philippe le Hardi lorsqu'il jouta aux fêtes du sacre de Charles V et tel nous pouvons nous représenter avec des variantes dans les harnais le comte de Nevers joutant avec le comte d'Ostrevant et Philippe de Bar, le 14 février 1390, devant Charles VI dans l'enclos de Saint-Etienne, à Dijon.

timbré d'un heaume cimé d'une fleur de lys et accosté des quatre écus de Flandre, d'Artois, de Bourgogne-Comté et de Rethel. Dans le champ les lettres ꝑ ꝓ. ꝓ ꝑ.

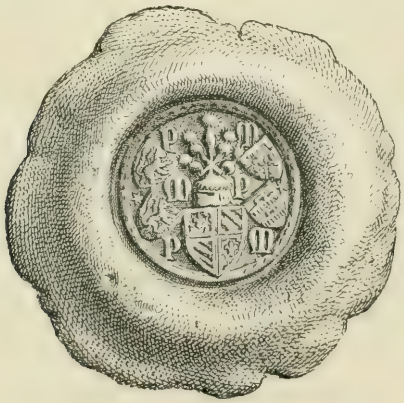

Ce contresceau se trouve souvent apposé seul sur des mandements de paiement de gages ou de gratifications à des écuyers de l'écurie ducale.

CHAPITRE TROISIÈME

Logement et nourriture des chevaux. — Haras. — Soins vétérinaires. — Maréchalerie. — Réparations d'équipages et de harnais. — Articles d'écurie.

Le mot d' « escuerie » ne se trouve jamais employé dans les comptes pour désigner le bâtiment destiné à loger les chevaux, qu'il s'agisse des écuries de l'hôtel de Flandre à Paris ou des écuries du château de Rouvres en Bourgogne, les chevaux sont installés dans les « estables ».

Il ne paraît pas possible de rétablir, au moyen des documents à notre disposition, la forme et les dimensions de ces étables, qui devaient cependant être assez importantes, ne fût-ce que pour loger les chevaux de corps du duc, de la duchesse et de leurs enfants. Tout porte à croire que ces étables étaient loin d'être installées avec luxe, et, quand les princesses se contentaient dans leurs chambres de jonchées d'herbes en guise de tapis, leurs chevaux n'avaient point une litière fraîche renouvelée chaque jour, pas plus à Paris qu'à Rouvres.

Quand l'étable était en trop mauvais état, le duc ordonnait des réparations sous le contrôle du service de l'écurie.

Je Aymon Thomasse, escuier d'escuerie de monseigneur le duc de Bourgogne certiffie par ces présentes que par l'ordonnance de monditseigneur Oudinet charpentier demourant à Paris a fait et délivré les parties qui s'ensuivent c'est assavoir : vingt et six barres chacune de neuf piez de long et un rathelier de vingt cinq piez, viii postences à soustenir ledit rathelier, deux cens de boucons à mettre parmi ung huys neuf de huit piez et demi de long et de cinq piez et demi de large, lesquels ont été mis et assis es estables estans en lhostel de Flandres seans à Paris, appartenant à monditseigneur. Item a fait hoster tous les fiens estant es estables dudit hostel ouquel sont à présent les chevaulx de lescuerie de mondit seigneur. Le xvi jour de février lan mil quatre cens et deux.

A Jehan Henry maçon demourant à Paris pour avoir fait plusieurs reparacions es loges oudit hostel d'Artois qui sont assis sur les estables aux chevaux devers ladite rue de Malconseil.

Cette mention permet-elle d'avancer que des logements étaient réservés au-dessus des étables pour les valets chargés de garder et de soigner les chevaux?

A Dijon les étables de la basse-cour du palais ducal (1) n'étaient pas toujours suffisantes et force était de louer des bâtiments dans la ville et de les faire aménager en écurie :

(1) Les écuries du palais ducal à Dijon étaient situées sur l'emplacement où Louis XII élèvera en 1511 le palais du Parlement; elles devaient être de construction assez soignée, puisqu'une partie des bâtiments est transformée au cours de l'année 1387 en atelier de sculpture pour J. de Marville.

« En lostel où demeure Jehan de Marville, ouvrier et varlet de chambre de Monseigneur pour mettre ou toit des estaubles ou souloient gesir les chevaulx de messire Guy de la Tremoille, Seigneur de Sully, esquelles sont les ouvreurs dudit Jehan et autres qui ouvrent en la sepulture et besongne de mondit seigneur. B. 4429.

A frère Guillaume de Blancourt moine de l'abbaie de Morimont pour le louage de lostel de Morimont à Dijon pour certain temps que les palefroiz de madame la duchesse y ont esté loigiez . . . . . xx frans

Pour faire mener i rastelier de la basse court jusques à Morimont pour les chevaux. . . . . xx d.

xxi pièces de bois mené à Morimont pour les estables.

Thomas de Sombresse pour plusieurs ouvraiges de charpenterie par lui et ses varlez faite pour les chevaux de madame et pour plusieurs pièces de bois . . . . . vii l. x s.

Il semble qu'il n'y avait dans ces étables aucune stalle pour séparer les chevaux et que les bat-flancs se composaient de simples perches attachées aux solives avec de la corde :

xii toises de corde à lier les perches dont les chevaux de la litière sont emperchiez.

Aussi constatait-on « morsures de dens, ruers de pieds et autres bataillements ».

Les granges à fourrage n'étaient pas toujours à proximité des étables et on devait voir les valets de l'écurie venir de la porte aux Anes à la place du Morimont en portant sur leur dos les bottes de foin et de « feurre » (paille).

A la femme de feu Demongeot Esclairie de Dijon qui deus li estoient pour le louaige d'une sienne grange assise à Dijon vers la porte es Asnes prinse de lui pour mettre la garnison des foins de mondit seigneur par les maistres de son hostel pour un an commençant à la feste Saint Jehan-Baptiste cccIxxiii, fenissant à ladite feste ensuivant cccIxxiiii, duquel louaige monseigneur a mandé ycelle être paiée pourveu que ladite grange fust mise en état de ce qui deu lui seroit et laquelle a esté visitée par maistre Belin, maistre charpentier de monseigneur qui ycelle a trouvé en bon estat.

Un autre dépôt de foin se trouvait à l'autre extrémité de la ville

Pour le louaige de sa porcion dune grange que elle a à Dijon sur la rue de Suzon près de la maison de Clereveaux pour y mettre les garnisons de foins . . . . . vi frans.

En 1376 la garnison de foin provenait des prairies de Rouvres.

Foin pour mener à Dijon en une grange ou lon ay ordonné à mettre le foin de garnison de monseigneur qui est près de Clarevaulx.

Au château de Rouvres, les étables étaient construites dans la basse-cour, on distinguait les « estaubles de monseigneur, madame, monseigneur Guy de la Trémoille et autres estaubles » entre autres les « estables de Beaupère », le confesseur de la duchesse. Ces bâtiments avaient sans cesse besoin de réparations, on fait « rapparoiller les maingeures et les rasteaulx des estaubles de monseigneur estant en la basse court dudit chastel » « recouvrir les granges ou lon met le foin de monseigneur à Rouvre », « rebouchier plusieurs gouttières qui estoient survenues es granges du foin ».

La domesticité qui fréquentait la basse-cour paraît avoir été peu soigneuse et peu disciplinée, ainsi qu'en témoignent les deux mentions suivantes :

Pour une serrure toute neuve en la grange du foin que les paiges de la court avoient dépechié celle qui y estoit.

Une clôture de paux et verges entour la grange du foin pour ce que quand len enmene le foin en ycelle grange les bestes et les gens gastient et empourtient ledit foin à grans braciés.

Ces détails d'un intérêt très relatif n'ont pour objet que de montrer comment on peut se figurer les étables à chevaux du château de Rouvres en entrant aujourd'hui dans la cour de quelque exploition rurale dans ce village, et encore est-il certain que le moindre cultivateur de nos jours prendrait plus de précautions pour la salubrité de ses écuries que les écuyers de Philippe le Hardi.

Au mois de mai 1377 on avait laissé dans les étables une telle quantité de fumier qu'il fallut prendre des manœuvres supplémentaires « pour traire et getier hors des grans estaubles de monseigneur qui sont en la basse-cour du chastel de Rouvres tout le femier estant en ycelles parceque pour la force et chaleur dudit femier les chevaulx ny poient rester pour force de chaleur ».

L'année suivante « y avoit si grant tas de fiens que chevaulx ny poulvient entrer ne saillir et que li degoust dudit tas de fiens courroit parmy lesdites estaubles par dessoubz les chevaulx » et on a pris un voiturier « qui a menez et charroies lesdiz fiens fuers de la basse-cour du chastel de Rouvres et mis de costé la grange du foin, quar li aue et li desgoutes des dis fiens cheoit es dictes estaubles et ne povoit len faire litiere dessoubz lesdiz chevaulx en maniere que iceux chevaulx ne fuissent tousiours en lordure. »

On se décide enfin à faire quelques travaux pour empêcher l'eau de descendre dans les étables « pour un crot que on a fait emmy la basse-court du chastel pour couler liaube dedans qui aloit es estaubles quand il faisoit gran pluyes ».

La basse-cour n'était cependant séparée des ter-

rasses du château que par une simple clôture de haie sèche que la duchesse avait dû commander dans un mouvement d'impatience quand des chevaux des étables lâchés pour aller à l'abreuvoir avaient piétiné ses terrasses.

Pour avoir fait une soif au devant des estables pour le péril des chevaux qu'ils n'entraissent dedans les terraulx et fut par le commandement de bouche de madame.

Si le logis des chevaux dans les dépendances de l'hotel ducal ou du château était aussi peu confortable que nous le représentent les renseignements assez rares que nous avons trouvés, tout porte à penser que les étables des hôtelleries et des particuliers dans lesquelles on dispersait les chevaux des officiers de la suite et des chariots n'étaient pas mieux organisées et que le curé d'un petit village chargé d'héberger le confesseur, son compère, son varlet et leurs trois chevaux, quand ils ne se servaient pas du chariot, ne devait pas avoir dans sa cure souvent bâtie en torchis et recouverte en chaume, une étable bien spacieuse.

S'ils étaient plutôt mal logés, les chevaux de l'écurie de Philippe le Hardi étaient-ils toujours bien nourris?

La nourriture du cheval était au XIVe siècle ce qu'elle est encore de nos jours en Bourgogne : avoine, avoine et orge mélangées, foin et paille.

La distribution journalière de l'avoine s'appelait la *livrée* des chevaux, c'était la ration d'entretien en sus de laquelle quelques chevaux, dans des circonstances déterminées, recevaient une ration supplémentaire appelée *surcrois*.

Une bonne partie des garnisons d'avoine et d'orge était prélevée sur les redevances des châtellenies et des domaines du duc les plus voisins de la route qu'on suivait, ce qui n'empêchait pas qu'on en achetât des quantités considérables, quand encore cette avoine n'avait pas été offerte en présent.

Au mois de novembre 1385, le service de l'écurie de la duchesse étant à Dijon reçoit de l'avoine du receveur de Verdun et

livre lon du bichet mesure de Verdun xv chevaux par tout le jour, et de l'émine mesure de Dijon xlviii chevaux et livre lon de l'émine les ii pars avoyne et le tiers orge, xlv chevaux.

Pour déterminer la livrée, il faudrait pouvoir connaître les innombrables mesures de capacité usitées sur la route : muids, setier, minot, émine, bichet, boisseau, quartaut, quarteranches et surtout pouvoir les comparer.

A Corbeil du setier on donne la livrée à 16 chevaux, à Senlis le setier est distribué à 12 chevaux, à Compiègne à 9 chevaux, à Nelle à 4 chevaux.

A Dijon l'émine fournit la livrée de 48 chevaux, à Auxonne l'émine ne suffit que pour 32 chevaux.

Huit émines et quatre boisseaux d'avoine, mesure de Saint-Jean-de-Losne font à la mesure du grenier de Rouvres dix émines et quatre quartéranches.

Pour arriver à connaître la valeur de la livrée, nous avons établi nos calculs sur la capacité de l'émine de l'avoine à Dijon qui était le double de la capacité de l'émine de blé dans la même ville. Or l'émine de blé de Dijon correspondant à 240 litres, l'émine d'a-

voine était de 480 litres, qui se divisait en 16 quarteranches de 30 litres. Comme de l'émine de Dijon on faisait la livrée de 48 chevaux, il s'ensuit que la livrée ou ration d'entretien était de 10 litres d'avoine. Quand on se trouvait dans l'obligation de faire la livrée en orge seulement, cette livrée était de 12 litres; et en avoine mélangée d'un tiers d'orge la livrée était de 10 litres 2/3.

Le supplément désigné sous le nom de surcrois devait avoir une valeur invariable répondant à la capacité de la corbeille qui servait à distribuer l'avoine, ce qu'on appelle encore de nos jours, dans certaines auberges qui en ont conservé l'usage, le picotin. Ce supplément était proportionné non seulement à la taille et au poids du cheval, mais encore à la somme de travail qu'il avait fournie ou qu'il avait à fournir. La distribution avait lieu trois fois par jour, le matin, « à la disnée » et à « la souppée ».

Le 21 mars à Noyon et à Nelles.

Pour la disnée de cx chevaux, pour chacun viii d.

xlv setiers d'avoyne mes. de Neelle de laquelle on a livré pour la souppée de xlix chevaux et fait lxiiii surcrois, et délivre lon du sextier, dicte mesure de Neelle, ii chevaux.

Le lendemain à Peronne.

lxx sest. d'avoine mes. de Peronne, délivré à vi^{xx} chevaux et fait iiii^{xx} et ii surcrois et délivre l'on du sestier à iii chevaux.

Ainsi à la dernière distribution du soir on a donné soixante-quatre suppléments à quarante-neuf chevaux, et le lendemain qui précédait un séjour, on ne donne

plus pour toute la journée que quatre-vingt-deux suppléments pour cent vingt chevaux.

Il arrivait quelquefois que les fourriers de l'Ecurie ne trouvaient pas au gîte d'avoine battue, on donnait alors aux chevaux des gerbes d'avoine.

Pour xxv gerbes d'avoyne pour les chevaux de madame.

L'avoine était distribuée aux chevaux dans les mangeoires fixes des écuries, ou dans des mangeoires portatives en bois, comme on en dispose encore à la porte de certaines auberges, ou enfin dans des musettes en toile quand le duc partait en chevauchée ou qu'il passait sa journée à la chasse au bois.

A la femme feu Richart Guillot de Dijon qui deus li estoient pour iiii^{xx} aunes de toilles dont elle estoit demorée et faite sa debte à marchands estranges. A elle pour autre toille prinse chez le boiteux de Chanceaux laquelle toille monseigneur a fait acheter delle pour faire mangeoires à chevaux en la chevauchée de Guienne où il aloit.

De laquelle lon a livré pour la disnée à la chasse iiii^{xx} xvi chevaux.

L'Ecurie consommait également une grande quantité de foin et de paille, qu'elle achetait sur place au jour le jour ou qu'elle prenait dans les approvisionnements faits d'avance par les fourriers, qui ne manquaient pas de se servir des transports par eau, quand on était à proximité d'une rivière.

Thibaut le Grant et Perrin Randon, accoustreurs, pour accoustrer ledit foin ou bateau viii s.

Lorsque la livraison avait lieu par voiture, les frais

de transport étaient compris le plus souvent dans le prix d'achat, ce prix s'appliquait à la voiture qui était estimée à vue par des gens du pays :

iiii charettes de foin ensemble la voiture prisiés par plusieurs bonnes gens jurés de la ville lxxvi s.

Si au contraire on prenait la paille à proximité de l'étable, le compte a bien soin de mentionner qu'il n'y a pas eu de frais de transport.

Une charette de foin sans voiture ii s. vii d.

On achetait également au tas.

i tas de foin prisié par l'hote de la Coupe et l'hote du Cine de Corbeil iiii l. xvi s.

Le foin devait être assez souvent pris dans le tas ou sur la charrette et mis dans les râteliers à la main ou à la fourche, cependant les escroes mentionnent des dépenses de bottelage et des distributions de foins à la botte.

Pour i tas de foin, lequel fut porté le jour précedent en plusieurs estables et mis ez rasteliers, ledit foin prisié par les jurés de la ville de Saint-Claude.

Le boteleur pour son salaire quil a botelé vi c. de foin vi s.

Pour son salaire qu'il a botelé le foin par ii jours, par jour xx d.

ii milliers de boteaux de foin, le cent xiiii s.

Et ont eu par jour et par nuit chascuns troix boteaulx de foin que lon fit faire pour la garnison de la venue du roy qui lors devait venir en Bourgoigne et d'autres foins amenez de Monbar et d'Aisey.

Il parait bien, d'après cette mention, qu'il y avait

par vingt-quatre heures trois distributions tant de foin que d'avoine.

La paille dénommée dans les escroes « feurre » ne semble pas avoir exclusivement servi à faire la litière des chevaux, quand on se donnait la peine de la botteler, c'était sans doute pour la mettre dans les râteliers quand elle était rare et chère, et alors on remplaçait la paille par des herbes de mauvaise qualité pour faire la litière.

Pour x charretées destrain pour faire littiere, chacune charretée iii gros pour ce que les feurres se vendoient plus qu'aux autres années.

Mais comme la paille bottelée ne se conserve pas indéfiniment, le maître de la chambre aux deniers avait soin de faire vendre les bottes de paille demeurées en magasin.

De plusieurs bottes de feurre demourées à despencer des garnisons que lon avoit fait à Pontoise ou mois de janvier iiiccce et deux, lesquels feurres avoient esté prins et menés illec pour ce que lon cuidait que Monditseigneur y dut aller et en la compagnie de Monseigneur le duc d'Orléans pour vooir les estats des receveurs et grenetiers de ce reaume.

La paille n'était pas toujours abondante, et comme il en fallait aussi bien pour coucher les gens que les chevaux, le service de la Fourrière ne dédaignait pas d'en accepter à titre de présent, « de présent des bonnes gens de Quingey vi charrettes de feurre ». Il est à présumer que quand les chevaux avaient dans leur râtelier des foins de qualité inférieure qu'on était obligé d'« essaler » avec « deux salynons de sel »

pour les rendre plus mangeables, ils attaquaient leur litière de paille.

Tous les foins consommés ne provenaient pas d'achats, une certaine quantité de ces fourrages était récoltée dans les propriétés ducales.

Au chatelain de Rouvres pour faire faucher fener et amasser toutes les herbes des prés de mondit seigneur estant en la chatellenie de Rouvre par mandement de madame,

ou encore dans des prés voisins dont on achetait la récolte.

A Jehan Petit varlet de Fauverney qui deus li estoient pour la tonsure de xiiii septures de prey assis dessoubz Fauverney prinses de lui es fenoisons de l'an iiii^{xx} par Demoingin de Valeroy, chastellain de Rouvre pour convertir en la despence de monseigneur et de madame . . . . xii frans.

A frère Jehan de Gillans maistre de lospital de la chapelle aux Riches, v septure i quartier. . . . . v fr. iii gros

A l'abbé et couvent de Cisteaux . . ix septures, ix florins

Ces fourrages furent menés à Dijon.

A Jehan Robelot de Rouvre pour le charroy et menaige de iiii^{xx} charretées de foin quil a fait mener à ses despens de Fauverney et des villes dillecques environ en la ville de Dijon pour la despence de lostel de monseigneur et de madame . . . . . xx frans

La fauchaison des prés n'était pas sans entrainer quelque maraudage et les châtelains se voyaient dans l'obligation de faire garder le foin fauché pendant la nuit.

A Estiennot Tunel sergent du chastellain pour garder de nuit lerbe du pré qui a esté fauché ceste année pour les poulains de madame pour chacun soir une pinte de vin.

Les poulains dont il est ici question avaient été mis au pré et l'extrait ci-après du compte de la châtellenie de Villaines pour l'année 1385 indique quel était alors leur régime :

Pour quatre grans polains lesquels madame envoya à Villaines par Roubert Guérin pour les gouverner et garder pour lesdiz quatre polains dès le premier jour d'août ccc iiii^{xx} et quatre inclux quil ont mangié par jour et par nuit et jusques au xxe jour de may ccc iiii^{xx} et v excluz qu'ils furent mis à lerbe pour paistre en certains lieux es pres jusques au xie jour de juillet suivant et a de ce jour remis au foin jusques au premier jour de Novembre suivant que madite dame donna à ma dame de Belueux deux desdiz polains.

Et ont paissu lesdiz polains... et ont eu chacun jour quand ils venoient après la matinée jusques au vespre que lon les ramenoit au prex (1) et pour la nuit, chascun ung boteaul demi.

Ces poulains était donc ramenés à l'écurie pendant la grande chaleur du jour et pendant la nuit, car s'il fallait garder la nuit le foin fauché, à plus forte raison eût-il était imprudent de laisser au clair de lune les poulains dans les prés. Ces animaux devaient être habitués à se rendre en liberté de l'écurie au pré et vice versa, sauf un de caractère difficile.

Pour une bride pour un grant polain que l'on ne povoit tenir sans bride.

Les jeunes chevaux que la duchesse envoyait ainsi à Villaines après leur sevrage n'y arrivaient pas tou-

(1) Les prés des domaines ducaux étaient l'objet de soins bien entendus. « A Jacot le layvier, pour estauper et abreuver tous les prez de Duysme, marchief fait ad li en taiche iiii groz » B. 4649.

jours dans de bonnes conditions, et au lieu de les mettre au pré, il fallait leur donner de l'avoine pour les remonteret du foin à satiété.

iiii sextiers avene bailles a plusieurs foiz pour donner à yceulx poulains quand lon les amena pource qu'il estoient si chétis quil ne se pouvoient soutenir.

Pour foin despence pour iceulx ix poulains par jour par nuit tant quil en ont pehu mangier.

Ce qui ne les empêcha pas d'être malades et d'avoir besoin de nouvelles rations d'avoine

qui a esté donnée ausdits poulains a plusieurs fois qui estoient malades.

Les chevaux étaient généralement abreuvés à la rivière la plus proche où les valets les conduisaient au moyen de bridons spéciaux.

Pour xvi brides par lui délivrées en son escuerie pour mener à leaue les chevaux de monseigneur le duc au pris de x s. p. la pièce.

Cependant il est à présumer que par les grands froids, quand les rivières étaient gelées, les chevaux recevaient l'eau à l'écurie, on faisait même chauffer cette eau (1).

Saichent tuit que nous Jehan Nicot et Hancelin Dotheriche palefrenier de Monseigneur le duc de Bourgogne certiffions à tous par ces présentes que Pierre Fourquot demorant à Juilli le Chastel a charroies et livres dedens les estables des grans chevaux de monditseigneur estans à son

(1) Les chevaux abreuvés à l'écurie recevaient leur eau, comme leurs voisines « les vaches de Jehan Monseigneur », dans des « soillots, sanz couvercle, pour les abreuver » fabriqués et ferrés par un tonnelier de Dijon. (B. 1435.)

séjour dudit Juilli douze voitures de bois pour chauffer les eaues d'iceulx chevaux... xxiiii jour de décembre lan mil iiii^{c} et ung.

Quel était le prix de revient de la nouriture journalière d'un cheval de l'écurie ducale sans ration supplémentaire ? La nourriture des chevaux était, autant que possible, fournie par l'écurie et distribuée chaque jour aux valets et aux pages qui avaient droit à cette distribution. On employait à cela les garnisons d'abord, puis les dons offerts et enfin les achats d'avoine et de foin faits sur les marchés et dans les greniers des localités traversées. A défaut de ces ressources, les hôteliers étaient chargés de la nouriture à raison de 2 sols parisis par jour et par tête de cheval, 8 deniers pour la disnée et 16 deniers pour la souppée, ce qui laisse 8 deniers pour le repas du matin, la distribution de la fin de la journée pour le dernier repas et la nuit était donc double des deux autres distributions.

Depens de vi chevaux pour le char de mademoiselle, pour chacun cheval ii sòls.

L'oste de mad. à Verberie pour la disnée de vii^{xx} viii chevaux tant de madame, de ses officiers comme chevaux de prinse, pour chacun cheval vi d.

A l'hote de Saint Georges pour la souppée de xviii chevaux pour madame de Sully, comprins les vi chevaux de son charriot par cheval xvi d.

En monnaie de nos jours l'entretien journalier d'un cheval était donc au xive siècle de 2 fr. 50 à l'auberge ; c'est à peu de chose près le prix payé actuellement.

En 1385 à Dijon l'émine d'avoine valait . . 2 l. t.
id. l'émine d'orge. . . . 46 s. 8 d. t.

soit en monnaie de nos jours 9 fr. 30 et 9 fr. 70 l'hectolitre.

Le foin valait 30 s. t. la charrette et la paille 6 à 7 sous, soit en monnaie de nos jours, 30 francs et 6 à 7 francs.

Il était donc beaucoup plus onéreux de nourrir les chevaux en voyage que de les nourrir dans une résidence ducale, où le prix de revient n'atteignait même pas un franc par jour.

Pour compléter la série de nos renseignements, nous donnons ci-après quelques extraits des comptes de la châtellenie de Brazey qui nous amèneront à fournir des détails assez circonstanciés sur l'hippiatrique, la maréchalerie et ce qu'on appelle aujourd'hui les articles d'écurie.

Despence faite pour les jumens, poulains et haras de madame la duchesse.

Humbert Simonnot de Brazey est par lettres du 26 juin 1386 institué « garde des jumens et pouloins » à charge « de tenir avec lui à ses despens ii valles pour garde desdites jumens et faire charroier feurres nécessaires pour leur gouverner et faire lectiere nectoier leurs estaubles » et aux gages de « xxx frans » par an.

Parmi les dépenses on relève des paiements faits :

A Jehan le courdier de saint Juhan de loone pour plusieurs pieces de cordes, tant chevestres comme empoiges et empastures pour lesdictes jumens et aussi pour graille corde pour baigner lesdictes jumens en leaune après faire saillir ycelles et pour iii chevestres gros et retors pour les iii coursiers qui ont esté envoyés à Brazey pour saillir ycelles jumens.

A Monot le mareschal de Brazey qui a visité lesdites jumens et poulains de plusieurs malaidies qui leur sont survenues tant pour morseures de dens et ruers de piez quelles ont fait lune à l'autre comme pour autres bataillements.

Pour la façon d'un tranal à ferrer chevaux ix fr. vii gros.

A Guiot Poissonnier demorant à Dijon espicier pour plusieurs oingnemens pour garir lesdictes jumens qui estoient malades de la roigne et grathe, par lesquelz oingnemens ont esté garies xx pièces dycelles jumens et les aultres sont mortes excepté une tant seulement qui est encoire malade, laquelle ledit chastellain fait tenir à part pour cause de ce que les aultres nen antichaut arries.

Au garde des jumens pour i robe au lieu de la sienne quil avoit gastée et usée en oingnant et frautant lesdites jumens des oingnemens et autres graices.

Pour les despens des valles des paulefrois de madame la duchesse qui venèrent à Brazey le venredy après Pâques charnelz et admonèrent iii chevaulx estaulons pour estre avec les jumens de madite dame, et ainsi ont demeuré lesdiz iii chevaulx audit Brazey ii^{c} i jour, lesquelx valles ont eu pour la nécessité desdits chevaux xii emines d'avene mesure dudit Brazey, du foin de garnison tout à leur volenté sans compte, xv charretées destrain pour faire littière, vi livres et demi de chandoilles pour visiter et gouverner par nuict yceux chevaulx, iiii livres doinguent pour oindre les jambes à iceulx, iiii pintes de mielz, vi pintes de vin aigre et xxiv piez ferrez esdits chevaux.

La jumenterie avec sa grange à foin était installée dans la basse-cour du château de Brazey attenant à la rivière qu'on traversait sur un pont fermé par une porte.

Pour avoir fait tout à neuf une grant porterie double en la basse-court ou gisent les jumens de madame à l'entrée du premier pont de ladite basse-court.

En été les juments passaient la nuit dans cette basse-cour.

En la séparacion de soiz de la basse court en laquelle gisent les jumens et pouloins par nuit ou temps destey.

Et quand elles étaient à l'écurie, la porte était fermée par une barrière à claire voie.

Pour faire ung roillis de bois de verne devant la grant estable des jumens et pouloins.

Les juments recevaient des rations de foin et d'avoine quand elles n'étaient pas au pré, mais les étalons étaient gardés à l'écurie.

D'un coursier estaulon qui estoit communement servi à l'estauble senz pasturer, auquel estoit ordonné de provende pour chacun jour i quart de boisseau davene.

On donnait également une provende spéciale aux juments qui avaient mis bas :

Pour ix jumens qui ont poulené en lan de ce compte ont eu chacune i boisseau davoyne.

En 1396, par suite sans doute d'une inondation qui avait gâté les prés de Brazey « les juments et poulains furent envoyés à la Perrière parce que le foin dudit Brazey fut gasté ». On y envoya également les deux étalons du 12 avril au 1er mai. Le foin et la litière étaient fournis par le châtelain de la Perrière et l'avoine était envoyée de Brazey.

Ce déplacement ne dura que quelques mois ; quand les prairies de Brazey eurent été remises en état et qu'on eut fait des réparations, à la « rivière sur laquelle sont assis les prés », le haras fut ramené à Brazey.

Les juments n'étaient pas confinées dans les haras,

on en trouvait également dans les convois, mais plutôt attelées que montées.

Item pour les chars des juments.

Ces juments dans les convois étaient quelquefois cause d'embarras :

A lui pour ses despens quil est alez de Corbeil à Conflans pour ensoter une jument qui la est demorée du commandement de Guiot d'Orges.

Et quand le terme de la gestation approchait, on laissait la jument en quelque lieu sous la garde d'un valet. On en faisait d'ailleurs autant pour les bêtes malades.

A maitre Jehan Fournier de Semur qui deus li estoient pour deniers par lui paiés, pour les despens dun chevaul que monditseigneur avoit laissié à Clermont en Auvergne quand il y fut darrier, liquel cheval estoit malade, et aussi, pour paier le mareschaul qui lavoit visité...

A Tenenete dite la dame de Moires bourgoise et hostelliere de Troies qui deuz li estoient pour les despens de dix sommiers de monseigneur demorés malades en son hostel à Trois pour xxxvi jours commençant le lundi avant Noel ccclxxiii, fenissant le lundi après saint Vincent ensuivant tout incluz à ii s. viii d. t. pour jour et pour les despens de un varlet qui garda lesdis sommiers à ii s. t. pour jour.

Les maréchaux étaient en même temps droguistes et vétérinaires :

A Jaquemart le mareschal demourant à Arras qui deus lui estoient pour v^c de fers fournis de cloux, le fer xii d. Pour ii sommes de cloux, la somme xii frans. Item pour une livre de sanc de dragon pour garnison ii fr. Item pour un quarteron de halen v. s. p. Item pour une livre de mine iiii s. p. Item et pour une livre de vert de grise iiii s. p.

lesquelles parties ont esté bailliées et délivrées par ordonnance de monseigneur à Denizot son mareschal.

A Jehan de Pons, mareschaut de monseigneur, pour les despens d'une des haquenées de madame la duchesse quil a tenue du commandement de monseigneur en son hostel à Villiers le duc pour la guérir dune maladie quelle avoit es jambes depuis le xxiiii jour de janvier darrier passé jusques au darrier jour d'avril ensuivant pour iiii^{xx} xvii jours et aussi pour les despens dun varlet qui par ledit temps a gardé ladite hacquenée et pour les oingnemens qui pour la garisson d'icelle ont esté nécessaires. . . . . xxx frans

Les escroes ne nous donnent pas seulement la liste des médicaments curatifs, ils nous indiquent également les soins et les remèdes préventifs.

C'était une habitude constante d'emmieller les pieds des chevaux avec un mélange de miel, de fleur de farine et de bran; et souvent à la suite d'un voyage on emmiellait toutes les bêtes du train par mesure générale. On consommait aussi beaucoup de vin pour le même usage et les escroes de l'Echansonnerie ne manquent pas d'enregistrer la somme de vin dépensé pour laver les pieds des chevaux.

iii pintes de miel, pour fleur et bran à faire l'esmielure dessus dicte.

i muys et vii sestiers de vin pour les enmiesleures.

Ces précautions n'empêchaient pas toujours les accidents.

A Guelphe palefrenier de monseigneur qui deus li estoient pour un roncin de poil fauve lequel a fait pieds nuefs à Marigny en Champagne et illec demeura comme mors et affolez en faisant certain voiaige que il faisoit du commandement de monseigneur.

Les « apothicairies » se composaient de drogues dont les principales étaient outre les onguents et liniments chauds et froids « la tormentine, la drante, l'huile lorin, la couperose, le vert de gris, la senagre le cumin, le sang de dragon, l'aloes (1).

Pour iii lt de sénagre, la lit. ii s.

Une boiste tourmentine, une boiste drante et ii pintes vinaigre xii s.

iiii lt d'oint pour les chevaux.

vi pintes de vinaigre pour les chevaux malades iiii s.

Une once de sanc de dragon pour les chevaux de monseigneur le comte.

i lt d'huile lorin ix s.

ii lt de verdegris, i lt de couperose, iiii ouches de sanc de dragon et daloens, pour tout xv s.

On trouvait certainement les onguents préparés, comme de nos jours on peut se procurer les topiques recommandés.

Une boiste dongnement pour guérir les piez à ii haquenées de madame vi s.

Ces onguents s'appliquaient soit à froid, soit à chaud.

Ongnement chaut pour chevaux malades.

Quand l'onguent manquait, on puisait dans la boite à graisse.

xxiiii lt d'oint pour les charios et les chevaux blechiés xxiiii s.

Les maréchaux connaissaient également l'emploi du feu et les incisions.

(1) Térébenthine, guimauve, huile de laurier, sulfate de zinc, acétate de cuivre, moutarde, plantes officinales.

Deux escus qu'icelluy Fouquet bailla à ung maréchal à Chartres pour avoir donné le feu à ung des destriers.

A un mareschal demourant à Bonnelle pour don a lui fait par monseigneur de grace espécial pour ce qu'il avoit osté un sure à une des haquenées de monseigneur . . . . i fr.

Enfin les écuyers avaient aussi recours à l'intervention de saint Eloi (1).

Pour offrir et faire les offrandes des chevaux de monseigneur devant monseigneur saint Eloy le jour de la feste . . . . . ii fr.

Malgré les précautions « pour les despens desdicts cinq chevaux en les amenant de Paris à Chartres tout bellement afin quils ne feussent pas gastés pour ce quils estoient trop gras » quelques chevaux périssaient ou devenaient seulement bons à abattre.

On les donnait pour Dieu aux pauvres qui en mangeaient la chair; l'hippophagie n'est pas en effet d'origine récente, le boucher du duc, Aubin Cousin, en 1375, achète au maréchal du duc un cheval hors d'usage.

De la vendue de un cheval vendu par Denisot le mareschault de monseigneur à Ami Bernart et à Aubin Cousin pour ce... iiii frans.

S'agissait-il d'un cheval mort on vendait sa dépouille pour la peau :

En recompensation dun cheval quil a eu mort et affolé ou service de monditseigneur lequel cheval avoit rompues les ii jambes et le donna à maistre Huet le mareschal de-

(1) Le 29 août 1364, « messire Jehan de Groslée, chevalier, vendit à Monseigneur le duc une relique du bras saint Eloy iiij^xx fr. d'or ».

mourant à Dijon lequel le vendi pour en prenre la peau à Jehan le feure pour le prix de v s.

Aux haras de Brazey, il semble que le garde des juments faisait lui-même l'office d'équarrisseur et le châtelain vendait les cuirs.

Pour la vendue dun cuyr dun cheval appellé genet qui a longuement esté à Brazey estaullon avec les jumens iii gros.

De la vendue de xx cuirs de jumens et poulains mors lesquels estoient de petite valeur pour ce quils estoient mors de la roigne et grathe et ne les vouloient acheter les tanneurs.

Ces cuirs furent vendus 22 gros à un bourrelier de Saint-Jean-de-Losne.

Dans le compte de ce même châtelain de Brazey se trouve la mention d'un cheval donné aux pauvres.

Ung roncin gris boyteux que ledit cheval fut donné pour Dieu du commandement de madame la duchesse.

Si le maréchal avait dans ses attributions les soins à donner aux chevaux malades, il devait avant tout assurer le bon entretien de la ferrure sans lequel il est impossible à un train d'équipages aussi complet que le train de Philippe le Hardi de se déplacer en accomplissant des trajets de plus de vingt jours avec des étapes moyennes de quarante-quatre kilomètres.

Le service de la maréchalerie était réuni sous la direction d'un maréchal de l'hôtel qui avait sous ses ordres : quatre ouvriers maréchaux, deux valets de forge et un valet du sommier qui portait la forge à dos. La forge devait être prête à parer aux légers accidents de la route et un maréchal accompagnait non

seulement la cour dans ses longs voyages ou le duc dans ses campagnes, mais la duchesse dans ses moindres déplacements et le comte de Nevers quand il partait de Dijon pour aller chasser à Tarsul ou à Chanceaux. Dans les longs voyages les équipages comprenaient un char de la maréchalerie pour transporter les outils et une ample provision de clous et de fers. Bien que les routes ne fussent ni pavées ni macadamisées, la quantité de fers qu'on dépensait était considérable. Ils coûtaient douze deniers pièce :

Jehan le maréchal iiii^{xx} fers, le fer xii d.

Et les clous coûtaient deux sols six deniers le cent.

Pour vi^{c} de clous emportés pour plusieurs fois à la chasse de mons. le conte, le cent ii s. vi d.

Quand à l'étape ou au gîte les maréchaux de la suite ne pouvaient pas suffire à la besogne, les princes envoyaient alors, comme de simples bourgeois, ferrer leurs chevaux à la forge la plus prochaine au prix d'un sou par fer.

Pour xiii fers ferrés en son hostel xiii sols.

Il arrivait aussi que la provision de fers préparés n'était pas jugée suffisante pour le reste du voyage et on profitait d'un séjour pour compléter l'approvisionnement, mais au lieu d'allumer sa forge portative en plein air, le maréchal du duc préférait s'installer chez un confrère de la localité et dès lors il convenait d'allouer à ce confrère une juste indemnité.

Au maréchal pour sa forge et desroy de son hostel et pour charbon que l'on a gasté par le temps que lon avoit forgé de garnison xii sols.

La forge portative et ses outils étaient emballés dans des fûts fermés à clef, ainsi que les fers et les clous.

Pour une some de fers à chevaulx xi fr. Item pour une grant bicorne à mettre les fers à point et une autre moienne, iii paires de tenailles à forger, ii paires de outils à river, vi fr. demi. Item pour une autre some de fers baillée à Chaalon xv fr. pour ii somes de clox à cheval de fer d'Espaigne la some xi fr. xxii frans, lesquelles choses il a baillées et délivrées à Denisot, maréchal de monseigneur. Item pour une queue et un poinçon relier et mettre ii huisseles à mettre ladite forger xxv s. t. Item pour ii serreures de fer et vi charnières de fer pour ferrer lesdictes queues et poinçon pour enfermer ladicte forge xxii s. vi d. t.

Les maréchaux devaient en cours de route faire les menues réparations, remplacer des mailles, des anneaux ou des crampons aux chars, réparer au besoin une serrure.

« iii mailles de fer pour le charriot de Mme de Sully » « ii anneaux de fer pour le char de mademoiselle » « un crampon pour le curre de madame » « pour refaire les ii serrures des coffres du curre de madame ». Mais le plus souvent les réparations étaient confiées à des ouvriers des gîtes d'étape qui s'empressaient de profiter de l'aubaine. Le 26 décembre 1384, la duchesse étant à Corbeil, on charge Guillemin le charron forgeron de faire les réparations les plus urgentes.

Guillemin le charron, pour iii assey, une chantre et i esperonneau par les chariots de M. de Sully, x s.

Une paire de roes neufves pour le char Coppin xxii s.

Une bende et ii liens, iii s.

Une platine de fer xii d. i crochet de fer et ii bustoirs ix s.

D'autres fois on s'adresse au charpentier pour refaire des limons.

Thomas le charpentier pour faire les limons de la litiere de mes damoiselles tout à neuf et pour les coler et les mettre à point xx s.

Voici d'ailleurs la note d'une réparation de bourrellerie.

Pour v colliers pour le grand chariot de madame la duchesse, appareiller, nettoyer et regarnyr les attelles des coupplieres et de cloux dores et laver la painture de huille vi fr. Item pour avoir rapareillé iii selles et recloes de cloux dores et rebruny les paneaux rempli de poil de cerf, mettre contre sangleaux, vi sangles, et relaver de huille ii fr. Item pour rapareiller v paires de fourreaux, nettoyer les trais et mettre à point et curer de cuyr mettre courroyes et rebouter les trais de dens lesdis fourreaux iii fr. Item pour nettoyer et rengraisser de huille une avalouyre et une dossiere mettre à point ix s. t. Item pour rapareiller six frains et nettoyer les chaines et les boucles là où il falloit ii fr. demi.

Les écuyers d'écurie devaient encore, après avoir passé l'inspection des chevaux, des chariots et des harnais, veiller à l'achat de ce que nous appelons aujourd'hui les articles d'écurie.

Dans cette catégorie on comprend : les longes, les licols, les bridons, les couvertures, les entraves, les étrilles, les peignes, les époussettes, les fouets et les cravaches, les lanternes et les sifflets.

Item pour v longes et un licol de cuir pour un destrier qui se délie de son chevestre.

Item ii brideaux, item pour ii xii ^{es} de lycols de cuir pour les chevaux du corps dudit seigneur au pris de vi frans la xiie. Item pour viii xii^{es} de sangles pour iceulx chevaux.

En effet comme de nos jours encore on se servait de licols en corde et de licols en cuir ; pour ce qui concerne les couvertures nous n'avons rencontré aucune mention de couverture employée à l'écurie ; les couvertures, dont nous n'avons trouvé qu'un seul exemple, semblent avoir été confectionnées en vue de l'attache des chevaux au piquet pendant la nuit au cours d'une chevauchée du duc obligé de camper en plein champ.

Le 29 août 1372 on achète « 4 aunes de gros drap burel pour faire couvertures pour les chevaux du corps de Monseigneur et les sommiers de lostel pour couvrir aux champs par nuit, quand Monseigneur jerra aux champs, par nuit, ou païs de Guienne, ou il va à présent.

Les couvertures de luxe que nous signalons ci-après n'étaient disposées sur les chevaux que quand ils figuraient dans des cortèges ou des cérémonies.

A Marie Lalemende feutriere demourant à Paris pour vii couvertures et ii testieres de drap armoiées aux armes de monditseigneur pour ses destriers xxii frans demi.

Une couverture de velvel vermeil fuilletée de fuillettes dor de Chyppre et de marguerites par le champ semée des armes de monditseigneur pour son cheval de parement.

Quand les chevaux étaient au piquet on leur mettait des entraves.

Item pour iii paires d'autres entrapes xxiiii sols.

Les escroes ou les comptes permettent de compléter la liste des objets dont l'usage s'est perpétué jusqu'à nous :

x estrilles à estriller les chevaux de madame piece xx d.

Quand ces étrilles commençaient à s'user on les faisait affuter.

Pour affuctier plusieurs estrilles.

A Robin le bourrelier pour xviii estrilles et xviii pignes pour les chevaux de monseigneur.

A li grosse toile pour faire époussettes.

Pour chassoires et fouez xvi d.

Item audit Symon Chenillot pour aller visiter lesdiz chevaulx de nuit payé par ledit chastellain pour une lanterne achetée à Diion iii gros.

Pour i sirone pour Chenillot vallet des palefroiz.

Pour balez vi s.

Les escroes du 21 décembre 1384, qui mentionnent cet achat de balais, rapportent également les achats de fournitures de bureau à l'usage du service de l'écurie.

Pour vi peaux de parchemin à escrire les escroes et pour i quaier de papier pour prendre les parties des offices et pour une burette d'encre, x sols.

Pour une petite bouteille de cuir à porter l'encre iii s.

Et plus loin à diverses dates de l'année 1385 :

i escritoire à escrire la livrée des chevaux vi s.

i boutoille plainne dencre ii s.

pour i ponce à poncier le parchemin.

Mais tous les employés de l'écurie ne savaient pas écrire, et il fallait employer les jetons.

i° de mereaux pour compter et jeter la despence v s. iiii d.

CHAPITRE QUATRIÈME

Sellerie. — Bourrellerie. — Carrosserie. — Charronnage. — Coffres et malles. — Lormerie. — Vêtements de cheval. — Char funèbre.

Les comptes des receveurs généraux, qui nous ont permis de montrer tous les détails du service des achats de chevaux, nous fournissent également les renseignements les plus complets qu'on puisse désirer sur la Sellerie et la Bourrellerie, sur la Carrosserie et le Charronnage, sur la Lormerie et la Gainerie, ils contiennent aussi des détails sur les vêtements de cheval du duc, de la duchesse et de leurs enfants.

Le chapitre du compte de Josset de Halle, trésorier de monseigneur le duc de Bourgogne pour la période du 23 avril 1393 au 31 juillet 1394, intitulé « achat et façon de seelles et harnois de seelles » dont la copie est ci-après, permet de se représenter à quel degré de perfectionnement était arrivée la sellerie de luxe à la fin du XIVe siècle. L'art des selliers de Philippe le Hardi exigeait la collaboration des orfèvres, des peintres, des brodeurs, des passementiers, des tapissiers. Le cuir de Hongrie, le « cordouan vermeil » le velours, le satin, les franges de soie, les clous argentés ou dorés de « fin or de Chippre », le cuivre émaillé, le fil d'or, les initiales en cuivre doré semées dans les

devises également en cuivre doré représentant des brebis, des marguerites, des violettes, des feuilles de houblon, les bossettes d'os, les clous d'étain se combinaient pour faire d'une selle de parement un objet de grand luxe, quand on n'y ajoutait pas encore une broderie de perles.

Compte de Josset de Halle, trésorier de Monseigneur le duc de Bourgoingne du 23 avril 1393 au 31 juillet 1394.

Achat et facon de seelles et harnoys de seelles.

A Jehan de Troyes seellier du roy notre sire demourant à Paris...

vii seelles pour le corps de Monseigneur le duc delivrees à Pierron son palefrenier à viii frans la pièce... Item pour une housse de Cordouan a chevaucher en chausses pour luy ii frans. Item pour x seelles pour les veneurs de monditseigneur à iiii frans la pièce.

Item pour ii seelles bordees de fer couvertes de cordouan vermeil garnies dun large harnois de cuyr de Hongrye cloees de clox blans et noirs x frans la piece. Item pour vi paires de harnois cloes de clox blancs et noirs de large cuyr de Hongrye la pièce iii frans. Item pour ii seelles pour ii chevaux que monditseigneur le duc acheta de Pierre Pincon couvertes de cordouan vermeil et cloees de cloux dorés à iii rangs et harnois cloes de gros bouyllons xiiii frans.

Pour iii seelles de parement pour madame la duchesse lune de veluyau vert ournée de brebis blanches dargent de Chippre pour la bordure entour d'estranges manières dor de Chippre de feuillage doultremer garnye de harnois de soye vert semé de brebis de fin cuyvre dore et de M. M. dorees volans par dessus les mors et les quarrefeurs dudit harnois de cuyvre taillie de haulte taille et esmaillee de brebis pour ce iiii^{xx} x frans. Item une seelle de veluyau

azurée la couverture et le siège ournee de brodure de marguerites faites apres le vyf dor et dargent de Chippre et le harnois de soye azuree tout seme de marguerites de cuyvre esmaille et les quarrefours et le mors de haulte taille et d'esmail de ladite devise garnye de tout ce quil y appartient iiii^{xx} x frans. Item une autre seelle de veluyau vermeil pour ma dite dame le siege et la couverture tout seme de P. P. et M. M. dor de Chippre de brodures enlevees les lettres a i point et pourfillees a deux broches et une bordure tout au tour destrange manière tout de brodure dor de Chippre. Et la couverture frangiee de franges vermeille garnye de harnoys de soye vert cloees de M. M. et de P. P. de cuyvre férues en tas et M. M. et P. P. volans par dessus tout de fin cuivre doré pour ceste seelle garnye de ce quil y appartient iiii^{xx} x frans.

Pour ii seelles de parement pour mademoiselle de Nevers, l'une dicelles couverte de veluyau vert toute semée de YY et de M. M de brodure dor de Chyppre enlevées à i point et pourfilées à deux boches le harnoiz cestassavoir bryde cuilliere, poitrail, estrivieres, tout de soye vert et cloee tout au long de YY et de M. M de fin cuyvre doré feru en tas et tous les quarrefours les mors et les estrivieres taillées de haulte taille et esmaillées de YY et de M. M pour ce iiii^{xx} x frans.

Pour i seelle de haquenée pour madamoiselle de Nevers couverte de veluyau vermeil en grainne le siege la couverture semée de chapelles torticiées de feuilles de vyolettes et dedens les chappelles ung Y en lun et en lautre une marguerite dor de Chyppre enlevées à i point et proufillées à deux broches le harnoiz de ladite seelle cest assavoir bryde culiere poitrail et estrivieres vermeilles de soye et cloees au long de YY et M. M dorees et toute la garnison esmaillée de chappelles pour ce iiii^{xx} x frans.

Et fut livré par Josset de Halle pour lors argentier dudit monseigneur le veluyau desdictes seelles.

Pour vi seelles pour les damoiselles de madite dame les arcons couverts diraygue vermeille et les couvertures rubanées de ruban de soye et cloee entre les deux rubans de

M. M et décopées tout autour dune découpure ronde cloé de rozettes dorées et les hernois de cuyre de Hongrie couvert de drap vermeil de la maniere desdictes seelles cloees de M. M à iiii jambes et la découpure cloee de rosettes dorées, Pour chacune seelle garnye de housses et de sengles et de tout ce quil y appartient . . . . . xii fr.

Pour ii selles pour les femmes de chambre de madite dame couvertes de drap pers et les couvertures rubanées de ruban de soye et cloees de rosettes de letton dorées pour chacune selle garnye comme il appartient . . . . . viii fr.

Pour enveloper lesdites selles et mettre à point en tonniaux pour amener en Bourgongne que ledit Jehan de Troyes paya pour ce faire xxiiii s. p.

Pour la selle de brodure de perles a parer pour madite dame quant la Royne deubt entrer à Paris pour y mectre angneaux pour les estrivieres et anneaux pour sengles les contresengles et pour la housse doubler de toille blanche iiii frans.

Pour i bryde de cuyr de hongrie cloee de cloux destain pour les chevaux de madite dame xii s. p.

Pour le vin aux ouvriers qui firent lesdites selles ii fr.

Pour la façon et menues estoffes dune housse de veluyau en graine a chevauchier en chausses pour monseigneur en maniere de sambue décopée par lambeaux semée de PP et M. M dor de Chyppre double de satin vermeil pour tout sans le veluyau xiii fr.

Pour xii selles à chevauchier pour le corps de mondit seigneur pour roncins et pour courciers, les arçons couverts de cordouan vermeil cloez de cloux dorez à iii rans sur les bois et couvertures de cordouan vermeil, ouvrées et cousues dor emplies dessoubs la jambe et les harnois desdites seelles dyraigne vermeille cloes de piecettes de letton à ii rans et de P. P de letton ridees et de bosses de letton entre deux et les quarrefours de grosses bosses de letton percées en guise de sonnettes et grenetées pour chacune seelle garnye de harnois de housse et de sangle ix frans valent iiii^{xx} xix fr. Et a livré ledit Josset de Halle par la main de Colin son clerc vii aunes de drap vermeil pour faire les harnois dycelles.

Pour une housse de veluyau de grainne à chevauchier en chauces à lambeaux ouvres et brodures de fuelles daubespine et de fleurs et la tige à ii broches dor de Chyppre pour mondit seigneur xvi fr.

Pour monseigneur de Nevers vi selles pour son corps de coursiers et de roncins les arçons bordes de os blanc couvertes de cordouan vermeil garnyes de tasses entieres paintes et les harnois desdites selles les ii de cuyr noir de Vandir et les autres iiii de cuyr noir de Hongrye cloe de clou destain decore de fueilles de hobelon pourfillées et nervées de menus cloux destain et lentier des harnois cloe de plus grosses clou d'estain et semé le champ de hobelons et les quarrefours desdits harnois de grosses bosses de fer champlevées et grenetées et percees en maniere de sonnettes pour chascune selle garnye de harnois de la devise dessusdite, de housses et de sangles vault la pièce xv fr. Et pour une housse pour mondit seigneur le couir de cordouan escorré de hobelons et de fuelles tout autour iii fr.

Une selle à chevauchier couverte de veluyau vermeil ouvrée de brodure dor et dargent de Chyppre à devise de hobelons garnye et estoffee de bride cuillere et poitrail brodes de meme et autre harnois. Et li a fait délivrer monseigneur le veluyau pour ce faire laquelle selle mondit seigneur donna à ma dame la comtesse de Nevers. . . . vii^{xx} xvi fr.

A Jehanne la bourreliere demourant à Paris... pour la vendue et délivrance dun harnois dun chariot à v chevaux que mondit seigneur fist acheter de elle pour ma dame la duchesse dAuterriche sa fille dont les parties s'ensuivent c'est assavoir pour v colliers pour lesdicts v chevaulx au pris de xxiiii s. la pièce, vi livres parisis. Item pour ii selles garnies destriers destrivieres et de sangles au pris de xxxii s. p. la pièce lxiiii s. p. Item pour iiii paires de trais couvers de cuyr et iiii paires de fourreaux au pris de xxiiii s. p. chascune paire iiii l. xvi s. p. Item pour v chevestres garnis chascun de deux longes de cuyr au pris de viii s. p. la pièce xl s. Item pour v brides à viii s. la pièce xl. s. Item pour une avolouere pour ycelluy harnois xxiiii s. dt. pour une dossière xii s. Et pour ouvrer les fust et arelez pour

ycelluy harnois et avoir fait paindre sur ce les armes de ma dite dame lx s. xxii liv. xxi s. p.

Pour deniers paies par ledit trésorier par l'ordonnance et commandement de mondit seigneur et pour les despens et missions fais tant pour mener xxiii chevaux de Paris à Dijon lesquels Damaz de Buxeul escuyer descuerie de mondit seigneur et maistre Pierre Varopel son varlet de chambre achèterent audit Paris pour lestat de madame la duchesse d'Austeriche par l'ordonnance de mondit seigneur comme pour les despens et salaires des varles qui les menèrent et autres missions dont les parties s'ensuivent. Premièrement pour les despens diceuls xxiii chevaux cest assavoir v pour le cuerre, quatre haquenées, ix sommiers et v chevaux de charroy pour xi journées quils ont vacquée à aler dudit Paris à Dijon pour chascun cheval iii s. iii d. t. pour jours val. xlii fr. iii s. iiii d. t. It. pour les despens de xi varles qui ont menes iceulx chevaux par lesdites xi journées au pris de iii s. iiii d. t. p. jour xx f. iit s. iiii d. t. It. pour les salaires de vii desdis varles pour aler dudit Paris à Dijon et pour retournier audit Paris xxxi fr. demi. It. pour les salaires de iiii autres varles pour aler semblablement audit Dijon sans retourner viii fr. It. pour les despens de tous lesdis varles par deux jour que euls et lesdis chevaux séjournerent audit Paris pour les faire ferrer et ordonner iii fr. xiii s. iiii d. t. It. pour nuef chevestres achètes à Paris pour ix desdis chevaux iii fr. It. pour xii sangles à sangler les couvertures diceuls chevaux x s. t. It. pour longes de chamvre pour accoupler yceux et iii pingnes à les pingnier et iii espousettes xvii s. xi d. t. pour iii estrilles a les estriller v. s. t. Pour xxviii escuçons des armes de madite damoiselle à mettre sur les couvertures desdits ix chevaux vi fr. It. pour ix couvertures à testieres pour couvrir ix desdits chevaux vi fr. xv s. t. It. pour une charretée de litiere pour yceuls chevaux à lostel de Flandres xv s. t. It. pour espoussettes pour euls xi s. iii d. t. It. pour le vin des varles des marchands dont len a acheter lesdis chevaux ii fr. It. pour les salaires et despens de Coffin le trellier et de son cheval qui a conduyt et gouverne yceuls chevaux et varles

par xvi journees entieres et pour son retour xii fr. Pour tout. . . . . vi^{xx} xix frans iiii s. ii d. t.

Les selliers devaient être de véritables artistes non seulement pour composer et orner les selles de parement, mais encore les selles de voyage, ou, suivant l'expression consacrée, les selles à chevauchier.

Deux selles à chevauchier pour coursiers à la devise du Roy notre sire et sont les arçons bordés de laton, garnies de tasses de Hongrie verts et les hernois cloés de cloux dores et de houppes de soie noire, rouge et blanche, et les carrefours des brides, des culieres et des poitraux de grosses boces de fin cuyre esmaillié dun arbre de genescie dorés de fin or.

iiii selles à chevauchier dont deux dicelles sont dorées et les aultres deux sont blanches... Pour deux aultres selles de la façon de celles du roy garnies de Cordouan rouge, cloués de carreles dorés.

Jehan de Troies cellier demeurant à Paris était un des fournisseurs attitrés du duc, ainsi que le constate l'état de paiement ci-après :

Pour ii celles à chevauchier de parement ouvrées de brodure, l'une couverte de velual vermoil taint en graine et l'autre couverte de velual asuré garnies de harnois de soie . . . . . ix^{xx} frans.

Pour i celle de genet couverte de velual taint en graine garnie de hernois de soie xl frans.

Pour une autre celle de façon de genet pour la petite haquenée de monseigneur blanche couverte de cordouan rouge garnie xx frans.

Pour ii celles lune couverte de velual bleu pour monseigneur et lautre ouvrée de brodure couverte semblablement lxx frans.

Les arçons des selles étaient généralement ornés de

clous « les arcons clouez devant et darrier de clous dorés en la manière de Behaingue » ou encore ils étaient bordés de cuivre ou de fer blanc « et l'arcon devant et darrere bordé de leton » « les arcons devant et darrere bordés de fer blanc. »

Sur une selle de guerre les armes du duc sont brodées sur les arçons.

Pour une autre selle de guerre garnie semblablement de franges, de harnois rubannés et frangés, cloée de clous de cuyvre argentés et assis as arcons les armes de monditseigneur de brodeure xxxv frans.

Sur une autre selle les arçons « sont bordés devant et derriere de os blanc ».

Quant aux housses, on les trouve tantôt en cuir de Cordoue ou en basane, tantôt en drap ou en velours.

Pour une houce de cordouan rouge taint en graine pour couvrir la celle du genot de monseigneur. ii frans.

Une housse de basanne blanche doublée de toille blanche pour une selle de brodeure pour monseigneur.

Pour la façon dune houce de drap pour une celle à chevauchier pour monseigneur et pour ruban de soie pour icelle bourder.

iii ausnes de veluiau cramoisy a lont poil dont on fit une housse pour une celle à cheval. iii ausnes de satin rouge pour doubler ladite housse.

Le harnois de la selle, c'est-à-dire l'ensemble des cuirs adaptés sur la croupe du cheval pour retenir la selle était tantôt en cuir apparent avec ornements de métal, tantôt en cuir recouvert d'étoffe agrémentée de franges et de pendants.

iiii harnois de roncins de cuir de Hongrie noir cloes de cloux de fer et de feullettes de chesnes volans dessus.

Et le hernois de drap rouge et blanc, cloes de cloux quarrés de laicton et sont lesdits hernois à iiii pendans sur crouppe.

xxii aulnes de drap de Maline vermeil et blanc dont on a fait xvi harnois de selles à chevaucher pour monseigneur.

Le poitrail et les brides étaient en cuir.

Brides entieres et poitraux de samblable cordouan.

Bride de cuir de Hongrie clouée de gros boillons de boutons garny d'un mors creuz en bouche, de regnes et de longes pour l'un des destriers de Monseigneur.

Il arrivait parfois que le cuir des rênes était recouvert d'étoffes.

Pour iii aulnes de veluyau noir sur soye dont on a couvert les frains.

Les étriers étaient en métal et quand il s'agissait d'un harnachement de luxe « les estryers tous dorés finement ».

Il semble d'après un paiement fait à Damas de Buxeuil, écuier d'écurie du duc, que l'achat d'une selle comportait la bride complétant le harnachement.

Pour ii selles garnies de brides achetées par lui du commandement de monseigneur pour ii des chevaux de monseigneur iiii frans.

Le harnachement des mules était aussi soigné que celui des chevaux.

Une selle de mule pour monditseigneur couverte de cordouan vermeil et la couverture rubannée et frangée de soye garnie de cloux dorés, de housse et de sangles et le hernoys de cuyvre doré et esmaillié, toutes les pièces et les pendans qui y appartiennent le mors doré de fin or garny sur un cuir vermeil frangé de franges de soye xxx frans.

Une selle de mule couverte de cordouan vermeil horée de cousture dor et cloée de cloux dorés tout au tour frangée de soye vert a or et le hernois de fin cuyvre esmaillé de haute taille, le fraing et les estryers tous dorés finement xxvi frans.

Quand le duc portait le deuil, sa mule avait « une selle à couverture de velueau noir du pris de vi frans xvii s. vi dt.

Les selliers devaient avoir en magasin du velours, de la soie, des rubans et autres étoffes :

A Jehan de Sainte Menehost cellier demourant à Dijon pour plusieurs parties de velual, soie, ruban de soie et aultres estoffes pour une celle neufve de parement.

D'autres fois le maître d'hôtel achetait les fournitures chez les merciers et les délivrait au cellier qui travaillait à façon :

A Jehan Bernart et Gillet de Saint Lienart merciers demorant à Dijon qui deus leur estoient cest assavoir audit Jehan Bernart pour xxiiii aulnes de tissus batus et xxiiii aulnes de franges de soie iii franz et demi et audit Gillet pour bourre de soie iii gros demi lesquelles parties ont esté prinses deulx par Jehan Valée maistre dostel de Monseigneur et délivrées à Jehan de Paris, demorant à Dijon pour mettre en la garnison de iiii selles qu'il a faites pour madame.

Le duc s'adressait au sellier du Roy, à Paris, quand il voulait offrir à la duchesse et à ses femmes des selles dorées et brodées.

A Jehan de Troyes cellier du Roy notre seigneur demorant à Paris pour vii celles à chevauchier que il a faite du commandement de monseigneur, c'est assavoir pour le

propre corps de madame iii et pour ses femmes iiii celles, lesquelles celles sont dorees et ouvrées de brodure iij^{c} frans.

On ne craignait pas de dépenser plus de cent trente francs de broderie pour une selle de la duchesse.

A Henriet le brodeur de monseigneur pour plusieurs parties de brodure pour une selle de brodure pour madame la duchesse . . . . . vi^{xx} x franz xv s. viii d.

Quand le duc tenait à se montrer généreux, il ne se contentait pas d'offrir un cheval présenté simplement en bride, mais bien un cheval complètement harnaché :

A Vivant de Meumoustier dit de Couloigne, orfèvre demorant à Paris pour la garnison dargent dorée dune selle que monseigneur fist faire pour une de ses haquenées laquelle il veuloit donner et icelle donna à monseigneur le dauphin et aussi pour le mors de la bride de ladite haquenée faiz par ledit orfèvre de son argent et or pesant xv mars vii onces dargent au pris de xi frans dor le mars. viii^{xx} xiiii frans x s. p. et pour le lormier qui fist la lormerie dudit mors xxii s. p. pour ce audit Vivant xviii^{xx} xvi frans dor. A Jehan de Troyes sellier du Roy notre seigneur pour velluyau et sathanin mis par lui tant en ladite celle comme en une couverte pour ycelle, lesquelles celle et couverte monseigneur fist faire pour une de ses haquenées comme dit est et pour la façon du mestier dudit cellier de ladite celle xxxviii frans dor cest assavoir pour lesdits velluyau et sathanin xiii franz et pour ladite façon xxv franz. Et à Robert de Varennes brodeur et varlet de chambre de monseigneur pour louvraige de brodeure faiz par lui esdites celles et couvertes lv frans dor. Pour tout par iii quittances desdiz Vivant, Jehan et Robert et mandement de monseigneur donné xxi de novembre en iii^{c} lxix.

L'évêque de Beauvais était traité moins somptueusement que le dauphin.

A Jehannin de Paris salier demorant à Dijon pour une selle dorée quil a baillée du commandement de monseigneur avec un coursier liquel monseigneur avoit donné à révérent père en Dieu levesque de Beauvais . . . . v frans

Mais quand le comte de Nevers eut subi le revers de Nicopolis et qu'il fallut obtenir sa délivrance, le duc s'adressa de nouveau au sellier du Roy.

Audit Jehan de Troyes pour plusieurs parties de son mestier tant selles que autres choses par lui délivrées pour les chevaux que mondit seigneur a ordonnes de envoyer et présenter à lempereur Bazac en Turquie pour le fait de la rédempcion et délivrance de monseigneur le conte de Nevers prisonnier dudit Bazac.

Pour deux arcons de yvoire à ymageries cloes de menus cloux dargent et semés par dessus de pierreries et aussi garnies de veluiau vermeil par dessus rubannees de rubans dor et frangiées de franges de soye tout au tour, garnies par les quarrefours et par les pendans en bas de roses de cuyvre dorées de fin or de la façon de Lombardie chacune selle I frans.

Et avoient esté prinses les dittes roses de iiii selles de parement que mondit seigneur avoit pour mettre esdites selles lesquelles ledit Jehan a fait dorer de fin or et rubanner et aussi mis les boillons par de dens les roses et bruny les mors des brydes et aussi pour xl mordans neufs, xl boucles et xvi tasses tout de fin cuyvre doré de fin or lesquels ont esté fais par la deffaulce de ceuls qui estoient demourés à Arras es selles de mondit seigneur pour ce que len ne vouloit pas despecier lesdites selles pour ce xx fr.

Pour deux arcons de selles qui seront tous garnis dargent et cloes de roses lesquelles sont destrange taille tout au tour et houppes grosses de soye assises sur un boucon dor de Chyppre.

A Claux d'Utrech pour avoir brodé dor deux selles et les hernois dicelles de veluyau, y fait lettres sarrasinoysines

et plusieurs fleurs doultre mer semées bien dorées par marchie iiii^{xx} x fr.

A Michiel Mercati pour une pièce de cendal vermeil pour housser selles de brodeure vi fr.

Item pour vii pièces demie de veloux vermeil cramoisy à long poil contenant xlv aulnes et iii quartiers pour faire et couvrir x selles et les hernoys dicelles vi^{c} xiii frans.

Item pour xx aulnes demie de draps de plusieurs couleurs dont on a fait x couvertures et sur ycelles plusieurs escussons des armes de monditseigneur le duc pour x chevaux quil envoye audit Bazac. Item pour la façon de x couvertures et xxxii escussons des armes de monditseigneur le duc pour mettre sur lesdits grans chevaux.

A Guillaume des Jumeaux pour deux paires desperons dorés garnys de soye et hachies iiii frans. Item pour deus autres paires desperons dorés garnys de cuyr iii frans.

A Almaury de Chartres orfevre pour avoir ouvré et fait les garnisons de deux selles cest assavoir estriers, mors à brides, chaennettes et gourmettes, garniles arçons de ycelles tout au tour fait les cloux et les mordans des hernoys en guise de roses tous dorés de fin or pesant lesdites choses xliii^{m} x^{c} au prix de xii frans le marc pour façon argent et doreure valent v^{c} xvi frans vi s. vi d. t.

Item pour xl l. de bourre de soye a mettre entre les hernoys, selles et esperons affin quils ne se degastent.

Item pour v tappiz armoies aux armes de Monditseigneur de Bourgongne pour couvrir et mettre sur les sommiers qui maynent ycelles besongnes.

La mission sous les ordres de Jean de Vergy devait comprendre de nombreux valets obéissant à Jean de Noyers, l'écuier d'écurie, et revêtus de la livrée ducale.

Pour deniers paies par ledit trésorier pour les frais et missions faittes pour chevaux, selles, chiens, oyseaux, drap de layne, toilles et autres choses et pour les personnes que monditseigneur le duc envoye presentement devers lem-

pereur Bazac qui conduisent ycelles choses pour le fait de la délivrance de Monseigneur le conte de Nevers prisonnier dudit Bazac si comme len dit es marches de Turquie lesquelles choses doivent etre présentées par messire Jehan de Vergy et messire Guillaume de Lienreghien.

Item pour xx aulnes demie de drap tant vermeil comme blanc dont on a vestu v varles qui maynent les chevaux qui vont en Hongrie devers ledit Bazac.

Et pour lxx aulnes dautre drap tant blanc comme vermeil dont on a fait xvii robes pour xvii varles qui maynent yceux chevaux.

Les équipages en partant de Dijon prirent la route de Langres, comme l'indique la mention ci-après.

Pour porter lettres de par lui devers Jehan de Noyers son escuier descuerie vers Lengres lequel mondit seigneur envoye devers Bazac mener et conduire certains chevaux et autres choses et pour ramener devers mondit seigneur lun diceux quil vouloit ravoir.

Comme encore de nos jours le métier de sellier se confondait avec les métiers de bourrelier et de carrossier.

C'est ainsi qu'en 1383 nous trouvons Jean, le sellier de Dijon, faisant tout à neuf les harnais des chevaux du char de la duchesse, ou d'autre part recevant huit livres tournois :

Pour raynes neufves pour les chevaux du charriot branlant de madame et pour feutrer le harnois dudit charriot ou les chevaux se blessent.

Ou encore dix livres tournois.

Pour xii brides neufves pour abreuver les chevaux de madame.

C'est au contraire un bourrelier « Jehan le Normant marchant de bourrelerie demourant à Paris » qui livre « deux colliers pour la littière de madame la duchesse au pris de viii fr. la piece, deux selles xviii fr. deux avaloyres x fr. deux dossieres v fr. deux chevestres garnis de raynes ii fr. demi. »

Un paiement de trente francs est fait également

A Robert de Rully bourrelier demourant à Paris pour colliers, selles, dossieres, avaloires, brides pour les chevaux appartenant à laditte litiere et autres brides pour sommiers et chevestres à palefrois quil a delivres pour le partement de madame quand mondit seigneur et elle partirent derrierement pour venir ou pays de Flandres et d'Artois.

Le harnais de la litiere comprenait « ii selles garnies de ii paires de rennes, ii paires destriers, ii chevestres et ii paires de fauces rennes » valant en tout neuf francs.

Deux coliers neufs pour les mules de madame sont payés cinq francs.

A Thiebaut le bourrelier, de Dijon... pour ii coliers nuefs, que il a delivrez pour les mules de madame, par marchief fait à lui.

Les pièces des harnais sont encore presque toutes les mêmes aujourd'hui et désignées par les mêmes noms qu'au xive siècle, comme on peut le voir d'après les extraits ci-après des escroes de l'hôtel de la duchesse Marguerite de Flandre :

i mors de bride pour i des sommiers et ii gourmettes iiii s. ; — xii chevestres pour les chevaux de madame, pièce viii s. ; — iii douz. de longes de fil piece viii s. ; — xii longes de cuir xvi sols ; — xii gourmes garnies de chaines

xvi s. ; — ii paires de traits x s. ; — Pour plusieurs mors et demi mors de brides gourmés à tourez pour les chevaux de madame et de monseigneur le conte lxxi s. viii d. ; — pour x grans soucainglez garnies de blouques et de traineaux pour les palefrois xxv s.

Nous trouvons dans les comptes la composition de quelques harnais :

Deux harnoys de chariot pour la panneterie du conte de Nevers et pour sa cuisine et saucerie :

Chacun harnoys ii seelles et v collers pour v chevaux garnis de trais, brides avaloires sur selles et autres choses qui y appartiennent.

A Robin le bourrelier demourant à Paris, — pour ii harnois neufs pour les ii chariots de monseigneur cest assavoir iiii selles, x colliers, viii peaux de fourreaux garnis de tres, ii dossieres,ii avaloires, ix brides et ix licols de cuir pour tout. . . . . xxxiii frans.

Le même bourrelier livre au prix de quinze francs les harnais des quatre chevaux du « chariot des armures de monseigneur », les selles valent ii fr. la pièce, les avaloyres, xxx s. t., les colliers xxv s. t., les dossieres xv s. t. (1).

Un des paragraphes du compte de Josset de Halle reproduit en tête de ce chapitre a donné la descrip-

(1) Malgré le soin qu'avaient les écuyers d'écurie de se servir de vieilles selles pour épargner les neuves, « une vieille selle de mule pour mectre sur la mule de Monseigneur pour espargnier la bonne selle, » les selles avaient besoin de réparation par suite d'usure, et il importait aussi de les adapter à de nouveaux chevaux.

« A Gillet de Pysemont, sellier, pour eslongir et reclouer les harnois des selles de Monseigneur. »

« Pour ii douzaines de rosetes mises en la selle de parement de Monseigneur, a croistre le harnoiz, recloer et mectre à point. »

« A Berbelant la tissiere, pour une aune et demie de tissu de soie, pour alongir le harnoiz de la selle de Monseigneur. »

tion du « harnois dun chariot à v chevaux que mondit seigneur fit acheter pour la duchesse d'Auterriche sa fille », le compte de Guillaume Bataille pour l'année précédente, dont un extrait est ci-après, permet de se rendre compte de l'ornementation et du prix de ce chariot :

Deniers paiez pour la façon du chariot ou curre de madame Dosteriche ouquel a esté menée ou pais Dosteriche.

Premièrement

A Jehan Baudet ouvrier de menus demourant à Rouvre... de marchie fait à lui... d'avoir fait et charpenté ledit chariot tout prest pour ferrer pour le pris de xix frans.

A Henri de Langres dit Ferrouillet demourant à Dijon serrurier... de marchié fait à lui... d'avoir ferrer et estoiffer ledit chariot de son mestier... xxvi frans.

A Arnoul Picornet pointre demourant a Dijon qui dehuz... de marchié... d'avoir dorer et point ledit chariot de fin or breni et de le avoir armoier des armes de Monseigneur Dosteriche et de ma dite dame sa famme et davoir ponissoner les estales et celles des chevaux dudit chariot pour le pris de lv frans.

A Jehan Arnolet orfevre demourant a Dijon... pour xviii pomeaux de coure esmaillies des dites armes mis ou dit chariot par marchié... vii^{xx} frans.

A Estiennet le Mostardier... pour xix aulnes et demie de toille ciriee achetees de lui pour mettre sur le draps de la couverture dudit chariot pour le pris laulne de iii s. ix d. t. valent iii frans vi gros xvii d. t.

A Jehan Guiot pour xviii alnes de toille tointe achetée de lui pour double de drap mis sur ledit chariot pour le pris launes de i gros valent xviii gros. Item pour vi alnes de toille vermoille tainte en bresy pour dobler le drap mis en tour la chere du retrait pour ma dite dame i fran. Et pour

deux livres de plume mises en tour la dite chere ii gros, pour tout ii frans viii gros demi.

A Marguerite fille Artaul cousturiere pour xxviii alnes de toille blanche prise de elle pour doubler lescarlate et le drap dor mis oudit chariot et pour plusieurs journées de son mestier quelle a faite a adier à coudre les dis draps dor escarlate et toille pour le pris de ii frans demi.

A Marguerite la merciere pour ii^{m} de clouz dores quelle a delivres en oltre certaine quantité que ma dame la duchesse a baillie pour clouer ledit chariot ii frans.

A Andre fils Pervins selier demourant à Dijon pour ses paynes et selaire davoir clouer cordes et mis à point de son mestier ledit chariot de deux cuers quil y a mis du sueu pour couvrir ledit chariot et pour cordes et autres parties pour marchie fait à lui viii frans demi.

A Guiot Poissonnier et à Perrenote femme feu saint Poul cest assavoir audit Guiot pour vermoillon clous dores et argent quil a délivré pour poindre et clouer les cheres et eslalles de v coulez pour les chevaux dudit cuere ii frans ii gros et à ladite Perrenote pour xxix alnes de toille pour faire cussins a seoir sus oudit curre laune au pris de i gros valent xxix gros pour tout iiii fr. vii gros.

A Guillot le Porterot de Dijon pour iii alnes de yraignie de malines pour couvrir ladite chiere de retrait au pris laune de xviii gros, iii frans demi.

A Estienne Marriot, à Sencenet de Brecey et à Perrenote femme Thevenin d'Odenarde cest assavoir aux dis Estienne et Sencenet pour soye par eulx délivrée pour faire rubans pour lesdis curre et chiere ix frans ix gros et à ladite Perrenote pour la facon desdis rubans ii frans pour tout xi frans ix gros.

Somme ii^{c} lxxix frans i gros iii gu v s ii d. ob. t.

Le char de la duchesse d'Autriche devait avoir été construit et orné d'après le modèle du char de sa mère la duchesse de Bourgogne, une des premières princesses qui fit usage, concurremment avec sa litière, de

cette nouvelle et merveilleuse machine à caisse fermée, montée sur quatre roues, espèce de boîte branlante richement peinte à l'extérieur et dont l'intérieur était orné de moelleux tapis armoiriés et de carreaux de tapisserie bourrés de duvet.

La plus ancienne mention d'un char branlant qui nous soit parvenue date du 1er décembre 1374, c'est le donde trois francs par la duchesse alors à Montbard « à certains varlez qui nous ont amené et présenté un chariot branlant, delpar la femme monseigneur Symon de Saint-Aubin ».

Symon de Saint-Aubin était un seigneur comtois qui avait pris part à la rébellion des Comtois contre le duc de Bourgogne et qui était rentré en grâces auprès de Philippe le Hardi ; le présent d'un char branlant à la duchesse par la dame de Saint-Aubin avait sans doute pour objet de faire oublier le passé en se ménageant la faveur de Marguerite de Flandre.

Il semble que ce char ait eu à subir immédiatement des modifications et des embellissements, puisque dès le 24 janvier suivant, on voit : « Jehannin Daubenton fourrier de Monseigneur » qui était en même temps châtelain de Montbard, donner quittance de

iiii l. v s. 4 d. t. qui deuz li estoient, cest assavoir : pour le salaire de certains chapuis qui ont fait ouvraige ou cher de Mme, x s. t. pour ii ais mises oudit char et ii pieces de bois pour haucer ycelli, vi s. t. pour la façon de ii lymons, v s. t. pour le boys desdits lymons, iii s. iiii d. t. pour ii assiz et ii esparres, vi s. t. pour une chopine d'huille baillie au pointre qui a point ledit char, ii s. vi d. t. pour un cent et demi de petit clox blans, ii s. vi d. t. pour un pel de mégis à couvrir le guichot dudit char ; ii s. vi d. t. pour la façon d'une bande de fer mise en lune des roues du-

dit char, une verge de fer neufve, ii verroilles pour les liens nuefs des lymons dud. char, ii grans vervailes à soustenir ledit guichet, une eusse nuefve et les autres eusses eslongier, une grant piece de fer, à mettre sur le banquert, de ii pies de long, une grant cheville de fer, xxx clox par terre, ii chevilles de fer et ii chaenes pour attachier le marchepié pour monter oudit cher, xxxv s. t. pour un cent et demi de grans cloux gravez chapeluz, pour mettre autour des litelz dud. char, x s. t. et pour ii livres d'oint pour oindre et mettre sur les piez ledit char ii s. vi d. t.

Le 1er février d'autres dépenses sont ordonnancées pour la peinture et la dorure de ce char.

A Jehan Petit, paintre, demeurant à Troies, pour son salaire de paindre le chariot de Mme par marchie fait à li... xxiii fr. à Gillot de Saint-Lienard pour or prins de lui pour led. ou vraige, ii fr. en oultre plusieurs autres choses nécessaires pour led. chariot.

Il fallait que ce char mis à neuf eût un harnais également neuf peint et armorié, qui, le 14 février, est payé 90 francs.

A Robin le bourrelier, de Paris... pour l'achat de ii celles, iv colliers, le traiz, les frainz et pour tout l'abillement de iv chevaulx pour traire au chariot de madame et a fait faire led. Robin, parmi lad. somme, l'armoirie, pointure cordouan et toutes autres choses convenables et nécessaires aud. harnoiz, par marchié fait à li.

La duchesse avait dû être satisfaite de la décoration exécutée par Jehan Petit, elle le fait venir au mois de mai à Jaucourt pour y peindre un autre char de couleurs éclatantes, vermillon, vert, azur, blanc et or.

A Jehan Petit, paintre, demeurant à Troies pour faire ses despens en venant de Troies a Jaucourt, ou Madame

l'avoit mandé, pour paindre des coleurs dessusd. un char, et pour son retour aud. lieu de Troies xx s. t.

A Lambinet, espicier, demeurant à Troies, pour un cent et demi de fin or ii frans demi ; pour demie livre de vermeillon vii s. vi d. t. ; pour i quarteron de vert de gris xviii d. t., pour demie livre de blanc de Puille ii s. t. et pour une once d'azur v s. t.

Le 27 septembre 1376, la duchesse recevait encore en don un nouveau char de la part de Mme de Saint-Vallier, dont le mari, conseiller de la comtesse douairière de Flandre, allait devenir chambellan du duc en 1381 ; elle paye 22 francs à un individu de

Hesdin, tant pour son salaire comme pour les despens de lui, dun varlet et iii chevaux qui avoient amené, de Hesdin a Chastoillon, un grant chair couvert que madame de Saint Vallier envoiat à Madame.

Mais le luxe de ces différents chars devait être éclipsé par l'ornementation du char neuf qui cette année même sera confiée au peintre officiel du duc de Bourgogne, Jehan de Beaumez, installé à Dijon depuis l'année précédente.

Comme son contemporain, Melchior Broederlam, l'illustre peintre des célèbres rétables de la chartreuse de Dijon, comme son successeur dans les travaux de décoration de cette même chartreuse, Jehan Maluel, Beaumez ne considère pas comme indigne de lui de peindre sur bois, sur pierre, sur cuirs et sur étoffes ; la diversité de ses aptitudes est bien la caractéristique de l'artiste du moyen âge.

C'est pour peindre le char neuf de la duchesse qu'on lui installe un atelier devant le palais ducal.

La sepmaine de la feste saint Luc euvangeliste et la se-

maine suivante, plusieurs journées d'oivriers de charpenterie (furent) faites en la maison Monseigneur, devant le grant hostel de Monseigneur à Dijon, pour faire l'ouvreur (de) Beaumer, paintre de monditseigneur, pour paindre le chair de Madame ; il fut, de plus, acheté xxxii aunes de toille pour faire et bouchier à clerc les fenestres dud. ouvreur.

Aussitôt son atelier construit, Jehan Beaumez se met à l'œuvre.

Pour plusours parties de coleurs et autres matières nécessaires, prinses par Jehan Beaumer, paintre de Monseigneur, pour paintre et covertir es ouvraiges de painture de Monseigneur..... ou chariot nuef que l'en fait à present pour Madame — depuis le xi jour de novembre cclxxvi, jusques au tiers jours de juillet cclxxvii en oultre le fin azur qu'il a emploie es dis ouvraiges.

Le fin azur avait été acheté à « Jehan Guillaume, espicier et bourgois de Paris » qui avait reçu xxvii fr. vii s. vi d. t. « pour plusieurs parties d'azur d'or fin et autres choses délivrées à Beaumez, paintre de Monseigneur ». D'autre part « Jehan Boule, orbateur et bourgois de Paris », donne quittance « pour iii mars d'or batu, achetz de lui par le trésorier de Monseigneur et icellui délivré pour le chariot de Madame » et quelques mois plus tard on paye à « Lambinet de Brucelles, espicier de Troies, six cents « d'or renforcié », trois cents « d'or fin » et cent « d'or parti », lequel or dessus dit Madame a fait délivrer à Beaumez, paintre de Monseigneur, pour convertir es ouvraiges de son mestier que il faisoit sur le chair de madite dame ».

Enfin le 2 septembre 1377 Jean de Beaumetz, peintre du duc, certifie que ce prince a fait acheter d'un épicier de Paris « iiii onces d'azur à viii frans l'once

et « demie livre de sinope » qu'il fit « délivrer à Beaumer, son paintre, pour convertir en la painture que il fait en un chair de Madame ».

En même temps on payait xiv francs à « Benedic du Gal, marchant et bourgois de Paris... pour deux baudequins vers estrois, que il avoit delivres, de l'ordonnance de madite dame, à Jehan de Troies, cellier demorant à Paris, pour couvrir les carreaux du cher de Madame que il avoit nouvellement fais audit lieu pour elle ».

Quand une mort frappait la famille ducale, Marguerite de Flandre s'empressait de faire prendre la livrée de deuil à ses équipages et les couleurs voyantes de de la caisse du char branlant étaient recouvertes d'une housse de drap noir.

A un drapier de Paris pour xvi aulnes de drap pers pour couvrir le curre de madame liquel nagueres avoit esté couvert dautre drap de pareille couleur pour le trespassement de madame de Flandres d'Artois et de Bourgogne laquelle couverture fut gastée et perdue par l'ouvrier qui la tailla et pour ce en convint acheter une autre . . . . . xx franz

En 1385 l'ornementation intérieure du char a repris ses couleurs voyantes, tapis vermeil et « quarraulx de tapisserie armoies des armes de madite dame».

D'ailleurs, la duchesse, qui avait sans doute apprécié le confortable de sa nouvelle voiture, n'avait pas tardé à faire établir un second char branlant pour sa fille aînée qui en usait pour se rendre à Cambrai au mois de mars 1384, ainsi qu'en témoignent les escroes.

Pour la despence de xv chevaux des ii chars brannans.

Despens de vi chevaux pour le char de mademoiselle pour chacun cheval vi s.

i crampon de fer pour le curre de madame, ii aneau de fer pour le char de mademoiselle.

Mme de Sully avait elle aussi son char branlant appareillé par Hugues le peintre pour suivre la duchesse, ainsi que les femmes attachées à cette princesse.

Pour ii siens chevaux quil a délivrés lun pour le char branlant des femmes de madite dame, l'autre pour le chariot de sa garde robe.

Ce char ne devait pas faire tache dans la suite des équipages, si on considère que sa décoration avait été confiée à Jean de Beaumez.

A Beaumez, paintre de monseigneur, pour les coleurs quil a mis à paindre ung curre pour les femmes du corps de ma dame et pour la paine des vallets qui l'ont paint.

Cet artiste dirigeait en effet un atelier comprenant dix personnes qui semblent toutes, d'après la désinence de leurs noms, être d'origine bourguignonne, tels Picornet, Gentil, Huguenin, Thevenin.

Outre son grand char branlant, la duchesse avait un char de moindre importance :

Pour un drap vert contenant xxviii aulnes pour couvrir le petit curre de madame la duchesse.

Pour luxueux qu'ils pouvaient être, les chars de Marguerite de Flandre n'en étaient pas plus solides, et peut-être aussi les valets du curre n'étaient-ils pas gens soigneux, ainsi qu'en témoigne le compte de Jean Préfice pour l'année 1395.

A Guillemot de la maison ronde drapier demorant à Dijon pour ii draps vers chacun contenant xxviii aulnes pour couvrir les deux queurres de madite dame au pris de i fr. laune.

Pour avoir reffait et mis à point le queurre de ma dame liquel estoit tous deffoncies et descloes et la couverture pourrie. Et pour avoir soigné tout ce qui y failloit excepté drap par marchie fait à eulx xxiii fr. Et à Jehan de Chaucins drappier pour xxvi aulnes de vert pour couvrir ledit queurre et faire une couverture double dudit drap pour x gros laune xxi fr. viii gros.

A Pierre du Boys paintre du chastel de Hesdin pour plusieurs couleurs quil a achetées et paiées pour repaindre certains queurres pour madame.

On avait soin cependant de recouvrir le char d'une housse en toile, et, dès 1376, la duchesse avait fait installer au château de Rouvres une remise pour son char et sa litière.

Pour xxiii aulnes de toille pour couvrir le chariot de madame par marchie. . . . . iii franz 3 gros.

A faire une cloison et une bée dune huisserie en la maison neuve pour ce que en ycelle cloison madicte dame y veult faire mettre son charryot branlant et sa litière.

Pour faire une porte que lon a faite de nouvel en la garde robe pour mettre chaer branlant que lon ai de nouvel admener pour madame de Bourgoingne à l'endroit de luisserie pour icelle accroistre afin de la grandir pour y mectre le chaer branlant de madicte dame.

Quand il s'agissait d'envoyer de Dijon à Paris une litière neuve, on semblait prendre également des soins assez minutieux, ainsi en 1396 on paye :

A Perrenot le Corderat demorant audit lieu de Dijon pour ses pene et salaire d'avoir mené dudit Dijon à Paris sur un char à iii chevaux une litière neuve.

A Jehan Chauchart pour xiiii aulnes de toile cirée pour couvrir ladite litiere et les lymons.

A lui pour iiii journées de lui et dun ouvrier qui ont vacqué à couvrir cloer et couldre ladite litiere et les lymons de toile non cirée par dessoubs et de toile cirec par dessus pour doubte que leaue ne fuit dommaige es paintures.

La litière etait une sorte de palanquin placé sur deux longues pièces de bois, formant, en avant et en arrière, des brancards auxquels on attelait deux chevaux porteurs. La litière était aussi richement ornée et garnie que le char branlant.

xii^{m} de clous dores pour cloer une litiere de Madame — vi^{m} menus clous à border pour ladite litiere.

Pour une chaise dosier en mettre en la litiere de Madame la duchesse, pour le fust et louvrier qui a fait ladite chaise ii frans et pour feutre avec toille tainte et autres estouffes pour lorillier à mettre en ladite litière, vi frans par mandement de Madame.

De même que le char branlant, la litière de la duchesse avait été revêtue de noir pour le deuil de la duchesse de Flandre.

A Jehan de Troies sellier demourant à Paris qui deus lui estoient pour reste de plus grant somme que Monseigneur lui devoit pour une litiere neufve couverte de drap et de veluyau noir et pour couvrir certaines selles et autres abillemens du curre de madame xxx frans.

A lui sur ce que Monseigneur lui puet devoir à cause de recouvrir un curre de drap noir et le hernois des chevaulx ensemble iiii selles cest assavoir ii pour madite dame et ii pour mademoiselle Marguerite, une litiere couverte de veluyau noir et de brunette noire et pour les carreaux, tant pour ledit curre, comme pour ladite litiere couvers les uns de satanin et les autres de brunette noire c frans.

Aussitôt après son mariage le comte de Nevers avait fait construire un char pour sa femme.

Quand la duchesse se déplaçait avec sa cour, à la suite de son char et de ceux de Mlle de Nevers et de Mme de Sully, des chariots non suspendus transportaient les femmes de chambre, le confesseur et son compère et les fous. Ces chars étaient couverts en cuir ou en toile cirée, mais ils rentraient plutôt dans la catégorie des œuvres de charronnage que dans la carrosserie.

A Jehannin Baudet demourant à Dijon ouvrier des menues œuvres de charpenterie, de marchié fait a lui en taiche d'avoir fait un char tout neuf pour les damoiselles et femmes de chambre de madite dame pour ce que le char d'icelles damoiselles et fames estoit viez et despiciez pour le prix de xviii frans.

Ce Jehannin Baudet devait être ce qu'on appelle aujourd'hui un charron-forgeron, puisque après avoir fait le bâtis en bois du char des femmes, il exécute la ferrure.

A Jehannin Baudet ouvrier de menus fers à Dijon et à plusieurs autres pour la façon dun chariot nuef que madite dame la duchesse a fait nagueres faire à Dijon pour ses femmes de chambre pour ce que celuy quelles avoient estoit tout rompu et despiecé iiii^{xx} iiii fr. xi gros iii d. ob.

La duchesse savait aussi profiter des bonnes occasions, témoin la somme de soixante francs payée :

Aux gouverneurs des enffans de feu messire Baudouyn d'Arras pour un chair que madame a fait prendre et acheter deulx pour ses femmes.

Le char de Beaupère, le confesseur de Madame de

Bourgogne, était, comme le char des femmes, recouvert de toile cirée fixée sur une armature en bois et percée de trous latéraux pour donner de l'air et du jour, le siège avait un dossier en cuir.

Pour la fasson de la couverture du chariot de Beaupère et pour y mettre i croisié et i dossiere de son cuir neuf et pour fil noir et clous, tout pour ledit chariot lx s.

Pour xxiiii aunes de toille prise pour ledit chariot de Beaupère l'aune iii s. iiii d. xiii aunes de toille cirée pour ledit chariot, l'aune iii s. 2 d.

Le char des fous ne faisait pas constamment partie du train habituel, il suivait souvent des chemins différents, le mardi 3 janvier 1385 on attache à Nesle « viii chevaux pour le char des foux ».

A la suite des chars destinés aux personnes, s'avançaient en file les chariots destinés aux bagages, qu'on ne saurait mieux comparer comme aspect extérieur qu'aux voitures régimentaires à quatre roues, avec cette remarque toutefois qu'en certaines occasions on les revêtait d'ornements destinés à rehausser l'éclat du train ducal.

Pour v aulnes de drap vert dont on a fait une couverture pour le chariot de monseigneur le conte de Nevers de ses armeures.

Pour la façon dune houce de drap pour le chariot des armures de monseigneur et pour xii aunes de toille pour doubler ladite houce et pour border ledit chariot tout autour l. s. t.

Pour un penonceau des armes de mondit seigneur pour mettre sur ledit chair x d. t.

Le prix de ces chariots montait jusqu'à quarante-cinq livres et plus.

Cest assavoir quil avoit paie a Jaquot le Rouher et son compagnon ouvriers du Roy et à Marchand feure pour les matieres ouvraiges et autres choses nécessaires à la perfection dun charriot que monseigneur a fait faire pour mener avec lui son harnoiz darmure par marchie fait aux dessus dits par ledit Henry xxxvi l. t. Pour vermoier et paindre ledit chariot et pour autres menues choses mises et converties en ycellui iiii l. t. Et à Jehan Guillaume espicier et bourgeois de Paris pour viii aunes de toille cirée et xii aunes de chenevas pour enforcir et couvrir ledit chariot cviii s. i d. pour ce xlv l.viii s. i d.

Pour un char tout neuf pour la garderobe madame garny de iiii roues de fust. ix l. xii s.

Pour ii^{c} lxviii l. de fer dEspaigne en bandes et en cloux par terre la livre x d. val. xi l. iii s. iiii d.

xiii fers d'aissel et iiii heuces xi. s.

Pour embattre les iiii roues dudit char xvi s.

Une grant cheville de fer viii s.

Pour ferrer les lymons, les arcons et les ii selles xxiiii s.

Pour iiii hurtours iii s.

Pour ferrer les deux ratelliers, pour demi cent de grans cloux chapelez pour clouer les ais du fons dudit chariot viii s.

ii frouches de fer mis au train dudit chariot viii s.

iiii autres chevilles de fer, pour ii torillons, iiii crampons et iiii arceaux de fer xviii s.

Pour vi l. doing pour oindre ledit char vi s.

La couverture de ces chariots à bagages n'était pas toujours en toile cirée, on en faisait également en cuir de vache.

A Jaquinot le sellier de Bar sur Aube pour i bain neuf de cuir de vaiche de viii piez de large et xxii de lont pour couvrir lun des charioz de madame quand elle cheminera lequel fut acheté et marchande par Estienne de Heiz et Mahiet le mareschaut xvii frans.

En tenant compte de la perte pour les remplis, on peut en déduire que ce chariot avait 7 mètres de longueur sur 1 m. 50 de largeur, soit au moins la longueur d'un grand cadre de déménagement à mettre sur wagon, et on comprend dès lors qu'il était nécessaire de pouvoir enrayer les roues dans les descentes.

Item plusieurs cordeaux et iiii enrouers pour lesdits chariots.

Les bagages n'étaient pas simplement arrimés dans les chariots, mais, comme encore de nos jours, les objets précieux étaient placés dans des coffres.

Pour le service de la chapelle il y avait : deux coffres pour l'autel, deux pour les ornements, un pour les torches et cierges, une malle pour mettre les carreaux. Nous trouvons encore : une paire de coffres et un bahut pour les joyaux, trois coffres pour le linge et la vaisselle, un petit coffre pour les chapeaux, un autre coffre pour d'autres chapeaux, trois grands coffres pour les robes, un autre coffre « à mectre les livres et roumans de mondit seigneur », trois coffres pour les draps de soie et chaperons, un coffre pour les arcs, un coffre pour les flèches, deux paires de coffres garnis de bahuts pour l'échansçonnerie et un coffre pour la vaisselle de l'échansçonnerie (1).

Concurremment avec les coffres en bois on employait les paniers d'osier.

Et pour ii autres coffres quil a delivres pour madite dame

(1) Achat de « aiz de noier » et « ferrure de deux grans coffres pour Monseigneur par Jehan Poucet charpentier des menuz ouvraiges de Monseigneur » (B. 1444).

et pour ladite damoiselle Marguerite à mettre leurs robes en charriot xviii frans.

Pour une paire de paniers dozier garnis de courroies.

Les chariots à bagages étaient accompagnés de chevaux de somme ou sommiers, qui portaient des selles à crochets auxquels on suspendait des malles, des bahuts, des sacs en cuir.

Pour une selle à crosses et une male pour y mettre et porter une robe noire que monseigneur avoit fait faire.

A Thevenin le cellier demourant à Compieugne pour une celle pour porter la malle des robes et joyaux de monseigneur ii frans.

A Colet Cretot (1) demorant à Troies pour la façon dune male de cuir à sommier, iii bahieux à couvrir sommes et pour appareiller xi grandes males à sommiers. . iiii franz

Pour la vandue et délivrance de ix cuirs de vaiche tannés que monseigneur a fait acheter de lui par Mahiet le mareschaut de monseigneur pour faire une male a sommier et iii baheux pour madame xii frans et à Thierry le correur dudit Bar pour oindre et rere lesdiz cuirs iii frans.

Les malles étaient recouvertes tantôt en cuir souple, tantôt en cuir bouilli, tantôt en peau de truie.

Item pour un coffre de cuyr bouly. Pour une selle de malle couverte de truye blanche.

Elles étaient généralement fermées au moyen de courroies, cependant on avait soin quelquefois de les faire fermer à clef.

A Pierre du Feu coffrier demorant à Paris qui deus li es-

(1) Nicolas Cretot, est qualifié « maletier » : « Colas Cretot, maletiers ponr ix grans males de chairs et ii males de somiers. » (B. 1451.)

toient pour iii males garnies de coorroyes et pour une paire de bauges pour forge et pour une petite bauge à mareschaut tout fermant à clef, et pour une male de cerf fermant à clef.

Pour porter ces coffres dans les chariots on employait des courroies de cuir : « Deux courroyes de cuyr a trousser coffres pour charios de mondit seigneur de Nevers ». On se servait également de cordes pour maintenir les emballages : « Item pour cordeaux pour yceulx charios ». « Corde pour les chariots v s. »

En sus des coffres pour bagages à mettre dans les chariots, nous constatons la présence de coffres dans le char même de la duchesse.

« Pour une serrure pour le coffre du curre de madame vi s. »

Quant aux « ii petiz coffres à mettre et porter la finance de monseigneur », nous ne saurions dire s'ils étaient placés à même dans un chariot ou enfermés « dans une male de vaiche fermant à clesfs » que Pierret Du Feu, coffrier à Paris, livre en même temps que ces petits coffres.

Dans les coffres mêmes les objets précieux avaient leurs étuis spéciaux.

Pour iii paires de estuis à esperons la paire xii s. p.

Les éperons du duc étaient en effet très riches d'ornementation et de monture :

Pour ii paires desperons dorés garnys de soie tailles et ouvres à la devise de mondit seigneur à ii fr. la paire.

vi paires desperons dores garnis de soie et ouvrés bien richement à ii frans la paire.

Pour vi paires desperons dores pour monseigneur dont

il y en a trois paires entaillez et les autres plains ix frans

Et pour ii paires dautres esperons dores et entailles garnis de soie pour monditseigneur v frans lesquelx esperons monseigneur a fait prendre et les a délivrés en l'escuerie de monditseigneur.

Il y avait également des éperons argentés et des éperons noirs.

vi paires d'esperons argentées garnys de soie.

Et pour ii paires desperons noirs garnis lune paire de soie et l'autre de cuir.

La forme des éperons variait suivant la chaussure à laquelle ils devaient s'adapter :

Pour ii paires de esperons garnis de soie a chevaucher en chauces et armes pour monseigneur la piece ii frans. Item pour iiii paires dautres esperons à chevaucher en chauces et sur estivaulx la paire xxi s. iiii d. p — Pour iiii paires desperons à chaucer dessus houseaulx la piece xx s. p. Item pour une autre paire desperons garnis de soie à chausser sur chauces semellées ii frans.

Quand la duchesse montait à cheval, elle portait également des éperons.

A Gillet le lormier de Troies pour une paire desperons dorés pour madame.

De même qu'il avait pour monter à cheval des chaussures spéciales que lui fabriquait son « corduannier Jehan de Saumur » sous le nom de houseaux, houseaux à croches, hautes boutes fourrées », le duc avait également des vêtements de cheval.

Item pour xvi aulnes de gris de Bruxelles pour faire un habit à chevauchier pour monseigneur ii frans demi laulne.

Item pour xiii aulnes de drap vert de Bruxelle de la grand moison pris de lui ledit jour pour faire un habit à chevaucher pour monseigneur cest assavoir mantel et sac double, cotes simples et chapperons, laulne ii frans demi.

Item un mantel double à chevauchier.

Item une piece de satin noir renforcie dont on a fait une houppelande à chevauchier xxiiii frans (1).

Pour une piece de drap vermeil en graine pour faire sacs et habits à chevaucher pour ledit Jehan Monseigneur.

Pour une piece d'autre drap vert Dalixandre pour semblable cause.

Le même drapier, bourgeois de Paris, du nom d'Antoine Brun, qui avait vendu ces pièces d'étoffes, livre également:

xvi aulnes de drap gris de Bruxelles de la grand moison pour faire un habit à chevaucher pour madame (2).

A Pierre Vine bourgeois de Troiz qui deus li estoient pour vii aunes de drap de Brucelles pour faire une cote a chevaucher pour madame xiiii franz.

S'il avait des bottes fourrées, le duc avait aussi une collection de gants fourrés « gans de chamois brodez et fourrez de menu vair — gans de fin chameu, brodez et fourrez de martres — gans de chameu brodez et fourrez de gris — » il avait également des gants moins chauds, « gans de chevrotin doubles brodes — gans de chien brodes semblablement —

(1) « Pour demi roye de Gand, contenant x aunes, pour faire un mantel à chevauchier pour Monseigneur à ii fr. l'aune » « pour vi aunes demie de rouge roye à viiii batons, pour faire la doublure dud. mantel à chevauchier. » (B. 1430).

(2) « Un drap entier d'Evreux tenant xvii aunes — pour faire deux cothez à chevauchiers pour Perrette et Marion, femmes de chambre de madame. »

gans de chevreaux — gants de chamois tannéz — gans de dains tannez. »

Après avoir donné la description aussi complète que possible du mobilier équestre de la cour de Philippe le Hardi, il ne nous reste plus qu'à décrire le corbillard qui ramena son corps de Halle à la Chartreuse de Dijon et à faire voir la part que les gens du service de son écurie prirent au convoi funèbre.

« Le charriot qui mena le corps de feu mondit seigneur de Halle à Dijon estoit garni de brunette dedans et dehors et trainé par vi chevaux » « aux iv bouts du chariot, sur lequel fut porté le corps de mondit seigneur » « iv fust de lance pour porter iv bannieres de toile de Boqueraul toute bleüe » peintes aux armes du défunt. Le tombeau de plomb qui renfermait la dépouille mortelle ensevelie dans de la toile cirée et cousue dans trois cuirs de vache était recouvert de « vi aulnes de veluau noir, pour faire les bordures des draps d'or, à mettre sur ledit corps et ii aulnes de veluau vermeil, pour faire la croix du long et lez desdits draps d'or. » Sur cette couverture de drap d'or, on disposait pendant la route « une couverture de brunette » avec « la croix de drap vermeil ».

Les harnais des six chevaux qui menaient le chariot étaient recouverts de drap noir et de brunette, dont on avait également confectionné les robes, chaperons et chausses « pour les iii charretiers qui conduisirent ledit charriot, pour les ix pages et iii palefreniers de feu mondit seigneur qui montoient ses chevaux et alerent après son corps durant ledit convoy dudit Halle à Dijon, pour ses ii valez de pie qui estoient et chevauchoient continuellement aprez lui, pendant

qu'il vivait, pour ses iii fourriers, pour les iii chevaucheurs de son escuerie ».

Le jeudi 1er mai 1404 dans l'après-midi, le cortège funèbre se mit en marche pour se rendre à Dijon ; le deuil était conduit par les deux fils aînés du duc, Jean, comte de Nevers et Antoine, comte de Réthel, vêtus de noir, et montés sur des chevaux dont les harnais étaient également recouverts de drap noir. La cérémonie des obsèques eut lieu le lundi 16 juin dans l'église de la chartreuse de Champmol, où Philippe le Hardi venait, comme il l'avait voulu, dormir son dernier sommeil dans ce monastère qu'il avait fondé.

RAPPORTS

SUR LES PRIX DE 1905

PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE

Dans sa séance du 13 Juin 1906
par MM. Collot, Jobert et Mathey

M. le président expose que, depuis que la ville de Dijon a libéralement rétabli le crédit de 500 fr. afférent aux médailles à distribuer, revenait pour la neuvième fois en 1905 le tour des sciences. Une commission a été constituée pour le travail préparatoire et, suivant l'usage, était composée des président et secrétaire, membres de droit, et de tous les membres de la section des sciences, auxquels était adjoint M. d'Arbaumont dont la compétence en matière d'histoire naturelle, plus spécialement de botanique, n'est pas moindre qu'en matière d'histoire et d'archéologie. M. le président rappelle ensuite que selon la tradition constante de l'Académie, elle n'a formulé aucun programme de concours, mais a cherché elle-même les mérites qui ne s'offraient pas. Enfin en adoptant pour les propositions et les votes l'ordre alphabétique elle entend affirmer l'égalité parfaite des médailles de même ordre.

M. le président lit le rapport suivant :

Le premier nom proposé à l'Académie est celui de M. Auguste Baudot, docteur en pharmacie de l'Université de Paris, pharmacien de 1re classe à Dijon, auteur d'un livre d'intérêt scientifique et historique — *La Pharmacie en Bourgogne*.

M. Baudot s'appuie sur Pline pour remonter aux temps celtiques, dont nous savons, il faut l'avouer, fort peu de chose. Pour les périodes gallo-romaine, burgunde, ducale, il cherche dans les mémoires de la Commission des Antiquités, de la Société Éduenne, de la Société de pharmacie de la Côte-d'Or, dans les archives. Il ne néglige jamais de nous tracer le cadre dans lequel travaillent les apothicaires bourguignons. Les apothicaires des ducs fournissaient à eux et aux gens de leur maison non seulement des médicaments, mais des parfums, des épices, des confitures. En 1372 nous voyons apparaître à Rouvres, dans le jardin de Monseigneur, un embryon de jardin botanique. On y cultivait la lavande et autres simples, dont une partie était employée pour la confection des eaux distillées.

Pendant longtemps la pharmacie sera mal délimitée et vers le commencement du xve siècle le nom d'apothicaire disparaît presque : les épiciers sont marchands d'apothicaireries. D'autre part des chirurgiens ambulants vendent en même temps des remèdes. l'exercice de la pharmacie n'était pas encore limité aux personnes ayant subi des examens, comme il a été plus tard et comme l'était déjà celui de la médecine, car en 1408 Jean sans Peur avait fait défense

d'exercer la médecine sans en avoir reçu licence et être approuvé.

En 1490 nous voyons apparaitre la réglementation par la mairie des trois métiers d'épicier, d'apothicaire, d'estassonnier (graisses, cire, chandelles). Ils sont soumis à la surveillance de leurs jurés et de la municipalité, au même titre que les autres corps de métiers, notamment pour s'assurer si les apothicaires sont bien fournis de drogues et si celles-ci sont de qualité acceptable. Il y a aussi dans ce groupement par corporations l'origine d'une défense contre les intrus. Les apothicaires réclament tantôt contre les merciers, tantôt contre les estassoniers, qui empiètent sur leur domaine.

La pharmacie commence à prendre un caractère plus scientifique, à mesure que ceux qui la pratiquent ont à leur disposition des livres récents pour remplacer les simples recueils de recettes qui se transmettaient auparavant. Le Dr Dariot, né à Pommard, en 1533, écrit sur la préparation des médicaments ; Brice Baudon, né à Paray-le-Monial, en 1539, médecin, est l'auteur d'une des premières pharmacopées françaises. Au début du XVIIe siècle, on commence à employer le nom de pharmacien, en même temps que le sentiment de la responsabilité, le caractère scientifique du professionnel relèvent sa situation. Le règlement de 1490 dit que les aspirants apothicaires seront examinés par les jurés dudit métier en présence des médecins, sans que ceux-ci aient voix délibérative. Suivant le règlement de 1605 les médecins interrogent les aspirants apothicaires (il n'y a guère plus de 25 ans il en était encore ainsi), participent aux visites des officines ;

une pharmacopée est imposée, le livre d'ordonnances créé.

Le livre de M. Baudot est la monographie d'une profession dans une province — à travers les siècles, très complète — écrite d'un style clair et élégant. Constamment l'auteur a le soin de dessiner nettement le cadre historique dans lequel vivent ses personnages, de rattacher les institutions particulières des groupes qu'il étudie aux institutions générales de la province ou du pays. C'est par là un vrai livre d'histoire. Mais il ne pouvait être écrit que par un pharmacien, c'est-à-dire par un homme de *science*. C'est pourquoi la commission vous propose de le retenir pour lui décerner une médaille d'or au titre des sciences.

M. le président lit un rapport de M. Jobert sur « les Oiseaux d'Europe », ouvrage de M. Paul Paris, licencié ès-sciences, préparateur de zoologie à la Faculté des sciences de Dijon.

M. Paris mérite des éloges bien légitimes. Esprit profondément désintéressé, il a fait tous les frais matériels de ce livre et y a consacré trois ans de travail opiniâtre.

Son idée directrice a été de mettre entre les mains de tous ceux qui, soit ornithologistes, ou simplement curieux de la nature, chasseurs ou agriculteurs, que les oiseaux intéressent, un ouvrage simple, clair, facile, leur permettant de faire rapidement et sans connaissances spéciales la détermination d'un oiseau donné. Les tableaux synoptiques complets, accompagnés de 500 figures *dessinées d'après nature*, les tables des sy-

nonymes, des noms vulgaires, les explications des termes employés, ainsi que la planche spéciale consacrée à la morphologie extérieure de l'oiseau, donnent à ce travail un cachet d'originalité et le font différer notablement des publications similaires.

L'auteur avait primitivement l'intention de limiter son travail aux oiseaux de la France et particulièrement de la Bourgogne, il s'est vu obligé d'élargir le cadre et de l'étendre aux oiseaux d'Europe, le nombre de ces derniers qui visitent ou traversent notre pays étant reconnu chaque jour plus considérable ; les oiseaux exclusivement français sont désignés par une astérisque.

En conséquence M. Paris est proposé pour une médaille d'or.

M. Collot lit la notice suivante sur les travaux de M. Almire Carreau, vétérinaire inspecteur, directeur des abattoirs de Dijon. M. Carreau a publié, presque chaque semaine, depuis 15 ans, dans le *Progrès de la Côte-d'Or*, des articles de vulgarisation ayant trait à l'hygiène, à la zootechnie, à la jurisprudence et à la police sanitaire des animaux, soit sous son nom, soit sous des pseudonymes. Il collabore aussi à la *Bourgogne rurale* de Dijon. Dans le Bulletin du Syndicat des vétérinaires inspecteurs de la boucherie, il a donné des articles concernant l'inspection des viandes. Il rédige, dans le Bulletin de la Fédération vétérinaire de France, les comptes rendus des travaux des sociétés vétérinaires. Il s'est attaché depuis quelque dix ans à l'étude des champignons et à la

vulgarisation des connaissances mycologiques, contribuant à développer l'utilisation de cette ressource alimentaire et à prévenir les accidents qui en peuvent résulter.

Le titre le plus saillant, le plus original, qui peut nous porter à distinguer M. Carreau, c'est une application scientifique de grande utilité, l'installation à l'abattoir de notre ville de chambres frigorifiques pour la conservation de la viande. L'exécution de l'œuvre dont il a pris l'initiative a exigé de sa part une persévérance et une énergie grandes, pour surmonter les obstacles qu'élevait la routine. L'Allemagne, où la préparation de la viande est très perfectionnée et la Suisse, nous ont devancés dans l'installation des appareils frigorifiques; Chambéry en 1902 et Dijon en 1903 sont les deux premières villes de France dont les municipalités aient doté leurs abattoirs d'appareils de ce genre. La viande qui y a séjourné un certain temps est plus tendre, plus savoureuse que celle qui est consommée rapidement après l'abat. La chaleur de l'été entrainait la perte d'une certaine quantité de viande, les variations brusques de l'état atmosphérique amenaient chez les bouchers de véritables angoisses; ils préféraient manquer la vente plutôt que de s'exposer à voir se corrompre la viande gardée en magasin. Cet état de choses cesse par la conservation dans l'air froid. On évite aussi le dépérissement si rapide des veaux maintenus vivants à l'étable après leur adduction en ville, puisqu'on peut les abattre aussitôt après leur arrivée.

L'économie résultant du système actuel pour la boucherie et la charcuterie peut être estimée à 80.000 fr.

par an. L'installation a coûté 150.000 fr. L'amortissement de cette somme, soit 11.000 fr., est prélevé sur le droit d'abat. La gestion et l'exploitation coûtent environ 10.000 fr. qui sont fournis en partie par la location des cases frigorifiques.

L'appareil producteur du froid est du système Fixary. Un moteur électrique comprime et liquéfie de l'ammoniaque qu'on envoie dans des tubes où elle se vaporise. C'est là l'origine du froid. Une solution concentrée de chlorure de calcium se refroidit au contact des tubes et communique sa température à l'air qu'elle dessèche en même temps. Cet air est refoulé dans les chambres où séjourne la viande, puis il en revient pour être refroidi et desséché de nouveau. La viande est ainsi maintenue à une température voisine de + 3° et sa surface est desséchée, ce qui prévient le goût de relent des viandes conservées dans une atmosphère humide. Un thermomètre avertisseur fait connaître au mécanicien le moment où les limites + 1 et + 5 sont atteintes et celui-ci arrête ou remet la machine en mouvement.

Certains bouchers des plus ardents parmi les opposants ont été les premiers à louer des cases frigorifiques.

M. Carreau est proposé pour une médaille de vermeil.

M. le Vte Maurice-Henri de Chaignon, ancien officier, chevalier de la Légion d'honneur, a consacré des notes nombreuses dans le *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle d'Autun à des minéraux et à des roches

peu répandus, de l'Autunois. Il a fait connaître leurs gisements, leurs gangues, leur manière d'être dans le sol. Il n'est pas jusqu'aux indications précises qu'il donne sur les lieux de la trouvaille qui n'aient leur utilité, pour permettre à ceux qui voudraient les étudier de les retrouver. D'autres notices sont des relevés géologiques des lignes de chemins de fer de Montceau-les-Mines à la Guiche, de Toulon-sur-Arroux à Bourbon-Lancy.

M. de Chaignon a publié des notes de voyage sur la Tunisie ; à l'inverse de ce qu'on trouve souvent dans de semblables relations, les incidents de route sont réduits au minimum et la place est réservée aux observations personnelles sur l'histoire naturelle et à des notices critiques sur les animaux et les plantes rencontrés, sur la production de la gomme dans la forêt d'acacias du Bled Thalah. Pendant son voyage, M. de Chaignon n'a pas fermé les yeux à ce qui n'était pas histoire naturelle, il a visité les catacombes de Sousse et la basilique d'Upenna, près de l'Enfida, et il leur a consacré quelques pages à part.

Une note publiée jadis par lui sur l'Erpétologie du Jura semble avoir préparé M. de Chaignon à s'occuper des nombreux reptiles de Tunisie ; il ne néglige pas pour cela les mammifères, les oiseaux. Lorsqu'il n'a pas pu étudier par lui-même les échantillons qu'il recueillait, il les a adressés aux spécialistes. C'est ce qui lui est arrivé pour les poissons parmi lesquels il s'est trouvé une nouvelle espèce d'eau douce. Il a parlé personnellement de certaines plantes qui présentaient un intérêt particulier, par les produits qu'elles fournissent à l'homme, ou parce qu'elles donnent le

caractère au pays traversé, mais il a simplement transmis les autres, pour en faire la liste, aux botanistes de profession.

D'ailleurs ses récoltes de toute catégorie sont nombreuses et il en a généreusement enrichi la Société d'histoire naturelle d'Autun. Il a aussi donné à cette société son temps, en travaillant avec assiduité au classement des collections de roches et de minéraux. C'est grâce à la science, à l'activité, au dévouement de membres tels que M. de Chaignon que la Société d'histoire naturelle d'Autun a atteint le degré de prospérité qui en fait un des foyers de décentralisation scientifique et de vulgarisation des plus remarquables de la province.

Nous pensons qu'une médaille de vermeil décernée aux travaux si désintéressés de M. de Chaignon serait une distinction bien motivée.

M. Clément Drioton, conservateur des collections de la Commission des antiquités, nous a semblé avoir droit aussi à une médaille de vermeil.

M. Drioton a communiqué au Congrès de l'Association française pour l'Avancement des sciences, en 1902, une *Contribution à l'étude de la fortification antique dans l'arrondissement de Dijon*. Il a repris ce sujet et a ajouté de nouvelles observations, dans la *Revue préhistorique* de l'Est de la France, en 1905. Etaules, le Val-Suzon, le Mont Afrique, le Bois-brûlé lui ont révélé l'occupation par les anciennes peuplades, de promontoires rocheux dont le pourtour était défendu par des escarpements naturels, sauf d'un côté où un fossé

et une muraille avaient été établis. Les fouilles de M. Drioton ont révélé un fait curieux et nouveau, dont la raison est encore obscure : une partie des matériaux de l'enceinte a été calcinée au point d'avoir été partiellement réduite à l'état de chaux. Des silex taillés, du bronze, même du fer, de la poterie, des broyeurs, des ossements, ont été trouvés dans ces camps.

M. Drioton nous a fait connaître aussi (Association française pour l'avancement des Sciences, 1902), l'occupation, à diverses époques, de la grotte de Baume-la-Roche et les travaux rudimentaires effectués dans cette cavité pour l'aménager en vue de son habitabilité.

En 1905, dans les *Mémoires* de la Société bourguignonne de géographie, et dans la *Nature*, il a relaté son exploration de l'abîme du Soucy, à Francheville. La profondeur de cette excavation naturelle, qui avait été considérablement exagérée, a été déterminée à 67 m., une rivière souterraine et sa direction, parallèle à une faille importante du voisinage, nous ont été révélées.

M. Collot passe ensuite à M. Lissajous.

Les sciences et les beaux-arts peuvent faire bon ménage ensemble : un éminent mathématicien nous en donne un exemple dans cette compagnie elle-même. A Mâcon M. Marcel Lissajous, professeur de musique, nous en fournit aussi l'exemple. Président de la Société d'histoire naturelle de cette ville il a publié dans le bulletin de la Société et dans celui de la Société géologique de France des notes nombreuses de géologie, de 1893 à fin 1905. Les unes se rapportent à un groupe

zoologique, Echinides, Crinoïdes, Ammonites, du Mâconnais, d'autres ont pour but la description de certains ensembles de couches et la connaissance de leurs faunes (étages toarcien, bajocien, bathonien, oxfordien supérieur, rauracien).

Ces études ont pour base des explorations très méthodiques, des récoltes de fossiles soigneusement préparés et minutieusement déterminés par l'auteur. Elles lui ont permis de marquer avec rigueur la place des zones distinguées dans les terrains du Mâconnais, sur l'échelle géologique, en faisant les rectifications convenables, telles que la restitution des couches à Parkinsonia Parkinsoni à l'étage Bajocien, la distinction d'une zone à Opalinus au sommet du toarcien.

De semblables monographies locales bien faites sont indispensables pour établir la propagation des êtres organisés à travers le temps et leur répartition dans l'espace. Cette dernière connaissance à son tour est un des éléments sur lesquels repose la détermination de la situation des anciens bassins maritimes. La conquête des vérités de détail est nécessaire pour arriver à celle des vérités plus générales et la constatation précise des faits a souvent sur la production d'une théorie cette supériorité, que celle-ci passe tandis que les faits restent. Il s'agit ici de faits d'ordre scientifique dont la constatation demande initiation préalable et entraine souvent des discussions délicates.

Nous espérons que l'Académie voudra bien accorder à M. Lissajous, officier d'Académie, une médaille de vermeil, en raison du nombre et de la perfection de ses publications géologiques.

M. Mathey prend la parole en ces termes :

M. Pierre Masson, né à Dijon le 12 novembre 1880, est actuellement préparateur au laboratoire de biologie générale à la Faculté des sciences de l'Université de Dijon. Dès le début de ses études à la Faculté et bien avant d'arriver aux certificats de licence qu'il a tous obtenus avec la mention Bien, M. Masson témoignait de son goût pour les recherches scientifiques, en réalisant seul les préparations les plus délicates de cytologie.

Attaché ensuite au laboratoire d'un maître éminent, M. Bataillon, qui a déjà dérobé tant de secrets à la nature vivante, il a accumulé des matériaux importants sur les questions difficiles et controversées de la fécondation. Le cas si discuté de l'Ascaris du cheval est représenté par des séries complètes et tellement parfaites, tellement suggestives sur bien des points, que son professeur les considère comme *uniques*. Le stock entier est à l'étude ; il permettra d'éclaircir bien des problèmes.

Initié à toutes les recherches de son maître, M. Masson a pu se charger de l'exécution à la chambre claire des dessins d'un gros travail sur *la Parthénogénèse expérimentale des vertébrés inférieurs* paru en 1904. Ces dessins, qui portent sa signature, sont, au dire des hommes compétents, une merveille de technique. Cette première collaboration est plus significative que bien d'autres, plus significative même qu'une note personnelle sur un point de détail. Elle implique une éducation scientifique supérieure et une parfaite intelligence des mouvements cellulaires révélés par le microscope.

Demander à M. Masson d'avoir déjà beaucoup produit dans la voie féconde, mais à peine déblayée, où il marquera sûrement sa trace, serait se montrer trop exigeant. En récompensant comme il le mérite l'effort considérable fourni par un jeune homme au matin de sa carrière, l'Académie suivra sa tradition. Et nous avons le ferme espoir qu'elle s'honorera et se louera bientôt d'avoir encouragé les débuts de M. Masson, en lui attribuant une médaille de vermeil.

M. Vavon, François, est né à Narcy (Nièvre), le 13 juillet 1849. Depuis son entrée dans l'administration des eaux et forêts, qui s'est faite le 18 juillet 1876, il n'a pas quitté la Côte-d'Or, spécialement la forêt de Cîteaux, où il a conquis successivement tous ses grades. En 1883, il est nommé brigadier ; en 1902, il reçoit la médaille d'honneur des préposés forestiers. Ces récompenses administratives sont amplement justifiées par le zèle et le dévouement que le fonctionnaire apporte à ses fonctions délicates, par la connaissance parfaite des forêts de la région, que le forestier a su acquérir. On le voit s'occuper tour à tour de pratique et de théorie. Son autorité grandit avec ses connaissances. Peu à peu, il devient le conseiller des populations, le guide des commerçants novices, auxquels il apprend à estimer les coupes. Beaucoup de propriétaires, frappés par son vigoureux bon sens et son jugement réfléchi, éclairé, lui confient la gestion de leurs propriétés. Forestier avisé et prudent, il excelle à diriger les travaux les plus variés : tracé de routes forestières, reboisements, nettoiements, éclaircies, etc.

En décernant à M. Vavon une médaille d'argent, l'Académie voudra montrer qu'elle tient à récompenser non seulement les travaux écrits d'auteurs connus, mais encore l'initiative généreuse de travailleurs plus modestes, confinés dans la pratique de leur métier, qui ont largement contribué à rendre la Bourgogne plus riche et plus belle.

En conséquence il est proposé à l'Académie de décerner :

Des médailles d'or :

A MM. Auguste Baudot, docteur en pharmacie de l'Université de Paris, pharmacien de 1re classe à Dijon ;

Paul Paris, licencié ès sciences, préparateur de Zoologie à la Faculté des sciences à Dijon ;

Des médailles de vermeil :

A MM. Almire Carreau, vétérinaire inspecteur, directeur des abattoirs municipaux de Dijon ;

Vte Henri de Chaignon, ancien officier, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de la Société Eduenne et de la Société d'histoire naturelle d'Autun ;

Clément Drioton, conservateur du musée archéologique de Dijon ;

Marcel Lissajous, professeur de musique, président de la Société d'histoire naturelle de Mâcon ;

A M. Pierre Masson, licencié ès sciences, préparateur de biologie générale à la Faculté des sciences de Dijon ;

Et une médaille d'argent :

A M. François Vavon, garde-forestier à Broin (Côte-d'Or).

Ces conclusions sont adoptées par l'Académie, et avis en sera donné aux intéressés à la diligence de M. le secrétaire.

Le secrétaire,
G. Dumay.

Vu : le président,
L. Collot.

TABLE

Liste des membres de l'Académie et des sociétés correspondantes 5

Extrait des procès-verbaux des séances 1

Rapports sur les prix de 1904 présentés à l'Académie dans sa séance du 1er mars 1905, par MM. Chabeuf et Huguenin . 1

Reptile jurassique (Teleidosaurus Gaudryi) trouvé à Saint-Seine-l'Abbaye (Côte-d'Or), par M. L. Collot. 41

La cour plénière et les édits de 1788, par M. A. Huguenin . 47

Le congrès international de botanique, à Vienne (Autriche), en 1905, par M. le Dr X. Gillot 133

Les cimetières et les marchés du vieux Dijon, par M. E. Champeaux 143

Courte étude sur le Chevalier d'Eon, par M. le vicomte A. d'Avout. 227

L'Ecurie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, par M. E. Picard 307

Rapports sur les prix de 1905 présentés à l'Académie dans sa séance du 13 juin 1906, par MM. Collot, Jobert et Mathey. 441

DIJON. — IMP. DARANTIERE

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME XI

ANNÉES 1907-1910

DIJON

NOURRY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Place du Théâtre, 12

—

1910

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

Séance de rentrée du 14 novembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président annonce la mort de M. Edouard Piette, président d'honneur de la Société préhistorique de France, décédé au château de la Cour des Prés, par Rumigny (Ardennes), le 5 juin 1906, dans sa quatre-vingtième année ; le billet qui annonçait ce décès était accompagné de l'envoi, fait par M. Henri Fischer, agrégé de l'Université, gendre de M. Piette, d'une notice biographique sur son beau-père et de différents opuscules d'*Ethnographie préhistorique* dont il était l'auteur.

Désirant assurer à la France la conservation de la collection qu'il avait réunie au prix de nombreux sacrifices, et dont les musées étrangers lui avaient offert à l'envi des sommes importantes, M. Piette en fit don, de son vivant, au musée de Saint-Germain. La salle Piette, aménagée par les soins de M. Salomon Reinach, et ornée du buste du donateur, sera prochainement ouverte au public.

La bibliothèque de l'Académie de San-Francisco, détruite par le cataclysme du mois de juin dernier, demande qu'il lui soit accordé une nouvelle collection des *Mémoires*. L'Académie accueille favorablement cette demande et charge son bibliothécaire de répondre dans la mesure la plus large possible.

L'Académie du Var, la Société d'Agriculture de Seine-

et-Oise et l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie envoient les programmes des concours ouverts par elles. Les mémoires devront être respectivement adressés : avant le 1er décembre 1906, à Toulon ; avant le 1er février 1907, à Versailles, et avant le 1er juillet 1908, à Chambéry.

M. le président fait connaître que l'Académie a reçu du département l'allocation ordinaire de 1,500 francs et il en remercie le Conseil général. Mais certaines conditions, mises par le Conseil à l'octroi de la subvention, ayant rendu nécessaire un nouvel arrangement auquel n'a pas cru devoir se prêter M. Darantière, imprimeur de l'Académie, celle-ci doit, à son grand regret, chercher à se pourvoir ailleurs.

Il annonce ensuite que la session du Congrès des sociétés savantes s'ouvrira le 2 avril 1907, à Montpellier. Des exemplaires du programme du Congrès sont distribués aux membres présents.

L'Académie a reçu les ouvrages suivants :

1° De M. le Préfet de la Côte-d'Or, le *Compte rendu des séances du Conseil général*, session d'août 1906.

2° De M. Paul Paris, *Les oiseaux d'Europe, tableaux synoptiques*, Paris, Levasseur, 1906, un vol. in-8°. Don de l'auteur, qui a obtenu, en 1905, la médaille d'or de l'Académie.

3° De M. Ed. Bonnet, *Contribution à la flore du Maroc septentrional : Note sur une collection de plantes peintes en miniature par des artistes français du dix-septième siècle, actuellement conservée à la Bibliothèque impériale de Vienne ; Sur la présence de noyaux d'olives fossiles dans l'oligogène du Tarn ; Description sommaire de la collection Auguste Roche* (d'Autun) et *Notice biographique sur son auteur ; Contribution à la flore pliocène de la province de Bahia (Brésil)*. Dons de l'auteur.

4° De M. H. Marlot, *Quelques observations sur la radioactivité dans l'Autunois ; Le radium dans la nature*, don de l'auteur.

5° M. Parizot envoie la *Liste alphabétique des procureurs au Parlement de Bourgogne*, pour faire suite à son étude sur le même sujet.

6° M. le docteur Bertin offre une brochure portant pour

titre : *La vérité sur Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem*, Nevers, 1906.

7° M. Chassignol, instituteur adjoint à Pouilloux, envoie une *Note sur un gui de chêne et un gui de noisetier trouvés dans la forêt commune de Pouilloux* (Saône-et-Loire).

8° M. Bigeard, un premier et un second supplément à la *Petite flore des champignons les plus vulgaires*, publiée en 1903.

9° M. Antonio Cabreira, de l'Académie des sciences de Lisbonne, un *Mémoire sur les polynômes dérivés*, présenté à l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

L'Académie a reçu également le premier numéro de *Pro Alesia*, revue mensuelle des fouilles d'Alise et des questions relatives à Alesia, publiée sous le patronage de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur, par M. Louis Matruchot, professeur à l'Ecole normale supérieure (Paris, librairie A. Colin), et sur la demande qui lui est adressée, vote l'échange avec ses *Mémoires*.

Après le dépôt, par M. Huguenin, de divers échantillons de paléontologie, qu'il offre au cabinet d'histoire naturelle, M. le président annonce à la compagnie la mort de deux de ses membres : M. Charles Suisse, membre résidant, et Léon Gastinel, membre non résidant, et donne ensuite la parole à M. Chabeuf, vice-président, pour lire les notices nécrologiques sur les deux confrères disparus.

M. Chabeuf s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

« Depuis notre séparation, l'Académie a perdu un de ses membres les plus justement estimés. M. Charles-Louis Suisse, architecte diocésain, architecte en chef des Monuments historiques pour la Côte-d'Or, la Savoie, la Haute-Savoie et l'Isère, en résidence à Dijon, chevalier de la Légion d'honneur, est mort à Chenôve, près de Dijon, le 9 août 1906.

» Il était né à Paris, le 1er juin 1846, mais son père, Jean-Philippe Suisse, ayant été nommé peu de semaines après

architecte départemental de la Côte-d'Or, la famille vint habiter Dijon, où Jean-Philippe est mort à soixante-quatorze ans, le 25 octobre 1882. Charles-Louis commença ses études au lycée, tout en travaillant dans les bureaux de son père, on peut dire que dès ses premières années il mania la règle, le compas et le tire-ligne, comme les autres enfants la plume. Aussi quand il entra, en 1865, à l'Ecole des beaux-arts de Paris, son éducation d'architecte était-elle déjà fort avancée. Mais, bien qu'il eût reçu de Paccard et André l'enseignement plutôt classique de l'école, ses préférences raisonnées allaient à cet art admirable du moyen âge, auquel la France doit sa plus riche parure monumentale. Seulement, ce qui nous reste de ce patrimoine, si diminué par les révolutions de la politique et du goût, il le faut sans cesse entretenir, parce que caduque est toute œuvre humaine; il faut aussi, et ce n'est pas le moins difficile, réparer les réparations perpétrées dans la première moitié du dernier siècle avec plus de bonne volonté que de goût, et cela sans préjudice d'erreurs plus anciennes. C'est l'œuvre de la Commission des Monuments historiques, créée par M. de Montalivet en 1837; sans doute, elle a commis au début des fautes, et graves, plus tard elle a trop suivi le sillon tracé par Viollet-le-Duc, un grand artiste et un puissant théoricien, dont l'exclusivisme, pourtant, a accumulé presque autant de ruines que sa science a été prodigue de bienfaits et d'exemples, mais dans son ensemble on peut dire que l'œuvre de la Commission a été excellente. Et Charles Suisse ne devait pas être un des ouvriers les moins utiles du labeur commun.

» Après avoir fait la campagne de 1870-1871, il revint à Dijon en 1874 et, sur la démission de son père, fut nommé architecte diocésain. Le 1er mars 1875, il entrait à la Commission des antiquités comme associé résidant, et devenait membre titulaire le 15 février 1887; en 1876, il avait publié à Paris, chez Morel, un livre, *Restauration du château de Dijon*, 1 vol. in-4° qui est une monographie complète historique et descriptive de la forteresse commencée par Louis XI, achevée par Louis XII et destinée à être pour la ville moins une protection qu'une menace. Le texte d'une documentation abondante et

originale puisée aux archives du département, est commenté par une série d'excellentes planches gravées sur les dessins de l'auteur. Avec quelques anciennes lithographies et les trois tableaux d'Alexandre Jeanniot au musée de Dijon, c'est tout ce qui subsiste de ce beau décor de pierre et de souvenirs, une des parures de l'ancien Dijon, que seuls se souviennent d'avoir vu dans son intégrité les vieux Dijonnais. Le comblement des fossés du côté extérieur a été, en effet, le premier acte de cette campagne de destruction méthodiquement menée pendant un siècle par toutes les municipalités qui se sont succédé à l'hôtel de ville, consommée enfin par la disparition récente du pavillon d'entrée. L'Académie sut distinguer le haut mérite d'un tel ouvrage ; en 1887, elle décernait à l'auteur une de ses médailles d'or, et l'élisait membre résidant le 17 août 1889.

» Architecte des Monuments historiques pour les arrondissements de Dijon et de Châtillon, architecte en chef nommé au concours, Charles Suisse recevait plus tard le service du département tout entier, et bientôt après celui de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère. C'était un labeur d'autant plus écrasant que notre confrère ne fut jamais de ceux qui voient les choses par les yeux des autres, fuient la poussière des échafaudages et visitent les travaux entre deux trains ; son temps, sa peine, son savoir, il les prodiguait sans compter dans les moindres de ses œuvres. Que de fois l'ai-je vu rentrant exténué d'une longue tournée, et en préparer tout aussitôt une nouvelle ! Sait-on si ces fatigues physiques et morales, la dispersion de la pensée sur tant d'objets divers, les responsabilités accumulées, enfin des angoisses persistantes sur la santé de sa fille, n'ont pas contribué à développer chez notre confrère les germes du mal terrible, sans espoir, qui l'a frappé soudainement en pleine force il y a un an?

» Je n'apprendrai à personne que Charles Suisse était la bonté, la bonne grâce, l'obligeance mêmes ; son abord, sa conversation étaient un charme et on ne quittait jamais son entretien sans emporter des idées nettes et assurées non seulement sur l'archéologie et l'architecture, mais encore sur tous les arts. Très exigeant pour ses collaborateurs, et

ayant le droit de l'être parce qu'il l'était pour lui-même, sachant commander avec cette douceur inflexible qui a tant de prise sur les volontés, surtout sachant expliquer ce qu'il ordonnait, il était adoré de tous ceux qu'il employait, commis, artistes, entrepreneurs, chefs de chantier et ouvriers, parce qu'à la fermeté nécessaire du maître de l'œuvre, responsable après tout des hommes aussi bien que des choses, il unissait le sentiment le plus délicat de la justice, une familiarité, non seulement aimable, mais encore affectueuse, et un dévouement sans bornes. Son personnel lui était vraiment une seconde famille, et la plus unie ; par ses leçons, il s'est ainsi créé sur place des collaborateurs de premier ordre et tels, que pour les travaux les plus artistiques, Dijon n'eut plus besoin de recourir à Paris ; il me suffira de citer MM. Xavier Schanosky, le fils d'un maître-sculpteur des plus distingués et sculpteur lui-même, qui, sous la haute direction de Charles-Louis Suisse, s'est rompu aux travaux les plus archéologiques de l'imagerie en pierre ou en bois ; Chaussenot, excellent serrurier ; Billette, un maître charpentier qui a construit et dressé la nouvelle flèche de Saint-Bénigne; Dolfini, un appareilleur hors ligne, devenu un très bon entrepreneur ; Daudon-Girard, un menuisier artiste. L'Académie n'a pas oublié combien, en 1904, Charles-Louis Suisse fut heureux de présenter aux honneurs de nos médailles ces collaborateurs, qu'il avait vus à la peine avec lui.

» Comme distinctions, Charles-Louis Suisse avait eu une troisième médaille au Salon de 1874, une deuxième en 1878 avec M. Duclos, et la même année une médaille de seconde classe à l'exposition universelle, ce qui le mettait hors concours, et, en 1879, un diplôme d'honneur à l'exposition des beaux-arts de Munich ; enfin, le 29 décembre 1898, deux ans après l'achèvement de la flèche de Saint-Bénigne, il recevait la croix de la Légion d'honneur, l'opinion publique estima que c'était au moins deux ans trop tard.

» L'œuvre de Charles Suisse est immense, et je ne puis prétendre à en donner ici une énumération complète, je citerai seulement, à Dijon, la restauration non encore complètement

achevée de notre cathédrale Saint-Bénigne, et c'est, sans aucun doute, un des travaux les plus difficiles, les plus délicats qu'ait accomplis l'école historique dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle ; Saint-Bénigne, vous le savez, est un édifice de la fin du treizième siècle et des premières années du quatorzième, élevé après l'écroulement de l'église romane de l'abbé Guillaume, survenu dans la nuit du 21 au 22 février 1271. Assez grandiose de plan et de proportions, la nouvelle abbatiale est médiocre d'exécution et d'appareil, surtout déplorablement fondée ; ainsi, au nord, le collatéral repose sur les boues solidifiées d'un ancien ruisseau dévié. En 1830 avait commencé une longue et complète restauration, mais confiée à un architecte, Claude Saintpère, qui n'avait aucune connaissance du style ogival, elle n'assura à la vieille église de l'abbé Hugues d'Arc qu'une solidité précaire. Trente ans après l'achèvement des travaux, tout vacillait dans Saint-Bénigne et la visite des parties hautes donnait l'impression d'un équilibre prêt à se rompre. Une première campagne commença sous la direction de notre confrère, et l'on s'attaqua au sanctuaire et au transept. Le 21 décembre 1892, on reposait aux flambeaux le maître-autel, et, peu d'heures après, selon la promesse faite par le maître de l'œuvre, le bourdon appelait les fidèles à la messe de minuit. Enfin, le 28 décembre 1896, était inaugurée et bénite la nouvelle flèche, l'œuvre la plus considérable en ce genre qu'ait produite l'art religieux en France depuis le seizième siècle. Mais Saint-Bénigne ne devait pas demeurer longtemps débarrassé d'échafaudages et de muraillements provisoires, de graves désordres se manifestèrent dans la nef dont l'écartement dans les parties hautes devenait terrifiant, en même temps que ne tardait pas à se briser l'arc doubleau central. C'était tout une campagne nouvelle et plus difficile à entreprendre, elle est presque achevée actuellement, mais ce peu qui reste à faire, combien de temps l'attendra désormais notre cathédrale ?

» Et tout ce travail lent et difficile de maçonnerie, le démontage de l'ancienne flèche et le montage de la nouvelle furent exécutés sous une si bonne direction et par de si habiles

entrepreneurs et ouvriers, que pas un accident de personne ne s'est produit au cours de ces années laborieuses. C'est un succès dont était à bon droit fier notre ami.

» Je ne quitterai pas Saint-Bénigne sans mentionner le rétablissement dans son état primitif de la façade occidentale ; l'achèvement intérieur et extérieur des cryptes ; la nouvelle chaire ; les fonts baptismaux ; le cénotaphe de Mgr Rivet ; enfin le monument à Bossuet encore voilé, on ne sait pourquoi, bien qu'achevé dans toutes ses parties. La statuaire en appartient à deux de nos concitoyens et confrères, MM. Mathurin Moreau et Paul Gasq.

» A Dijon, je signalerai les travaux de réfection extérieure de Saint-Jean, de Saint-Michel et de Saint-Philibert ; à Notre-Dame, la chaire, le buffet des grandes orgues, les lustres électriques ; deux restaurations importantes de monuments civils, celle de la Chambre dorée, au Palais de justice, dans laquelle il fut le second de M. Lisch, inspecteur général des monuments historiques, et celle de la salle dite des Gardes, à l'ancien palais ducal, en égalité de collaboration avec M. Louis Sauvageot ; à l'école Saint-François de Sales, la construction de bâtiments scolaires et de la chapelle, avec la restauration du pavillon élevé en 1544 par Bénigne Serre, le plus élégant morceau du style François Ier qui soit à Dijon ; enfin plusieurs demeures privées, entre autres les maisons Bélorgey, Jobard et Paul Guillemot.

» Dans le département, la restauration des églises d'Ouges, Saint-Seine-sur-Vingeanne et Rouvres ; la rénovation de celle de Ruffey-lez-Beaune où, libre de toute entrave administrative, Charles Suisse sut créer un édifice de la plus charmante fantaisie en même temps que d'une correction à donner cette impression exquise et rare, l'illusion archéologique ; enfin la restauration de la belle croix de Couchey, et les dessins de la chaire de Notre-Dame, à Châtillon-sur-Seine.

» Parmi les édifices privés, je citerai la restauration du château de Thoisy-la-Berchère, à M. le marquis de Beaufort-Canillac ; de Talmay, à Mme la baronne Thénard ; la transformation en habitation moderne, pour M. Hély d'Oissel, des anciens lieux réguliers de l'abbaye cistercienne de la Bus-

sière, et le maître a montré, nous nous en doutions déjà, que le confort le plus moderne se peut parfaitement adapter à un cadre médiéval. Enfin, la restitution du château de Larochepot, naguère une ruine pantelante, et dont la volonté de M. le capitaine Sadi-Carnot, servie par la science et le goût de Charles Suisse, a fait le Pierrefonds de la Bourgogne. L'œuvre n'est pas encore achevée, mais l'érudit architecte l'a si bien préparée dans toutes ses parties, qu'elle se continuera d'elle-même et par lui après sa mort.

» Hors du département, je signalerai seulement : dans la Haute-Savoie, à Annecy, la restauration du château ducal et du palais dit de l'Ile ; celle du cloître abbatial d'Abondance, enfin la rénovation, avec le plus grand luxe décoratif et monumental, du château de Menthon-Saint-Bernard, à M. le comte de Menthon, sur le lac d'Annecy. Dans la Savoie, la restauration de l'église d'Aime, les projets pour celle du château ducal de Chambéry et du petit palais pisan de Conflans, près d'Albertville. Dans l'Isère, les études pour la restauration de la cathédrale Saint-Maurice de Vienne et des halles de Cremieu. Et combien de rapports sur des monuments méconnus ou oubliés, de projets préparés pour des travaux qui seront exécutés par d'autres !

» De ces études, il en est une dont je dois faire une mention particulière ; il existe en Côte-d'Or un château féodal non moins important que Larochepot et moins ruiné, celui de Châteauneuf, à M. le comte Arthur de Vogüé, confisqué par Philippe le Bon sur la dernière héritière des Châteauneuf, et donné à son filleul, Philippe Pot, qui le reconstruisit presque en entier ; Charles Suisse a préparé les éléments d'une monographie complète avec plans et relevés, qui ne serait pas moins importante que celle du château de Dijon.

» C'était une bonne fortune inestimable pour les monuments historiques du département non seulement d'être sous la tutelle d'un homme de la valeur de Charles Suisse, qui les connaissait dès l'enfance et les aimait, mais encore résidait à Dijon. Désormais l'architecte en chef va être un Parisien, dont nous ne mettons en doute ni la bonne volonté ni la compétence, mais enfin ce ne sera plus cela. Mettra-t-il dans

ses propositions et demandes cette ardeur, cette persévérance, cette éloquence convaincue et convaincante par lesquelles notre confrère a obtenu et obtenait tant de choses? On en peut douter, et c'est pourquoi la mort d'un homme tel que Charles Suisse n'est pas seulement un malheur irréparable, une grande douleur pour sa famille, pour ses amis, pour tous les corps auxquels il appartenait. on peut dire que c'est un deuil public.

» Et jetant les yeux hors de l'Académie, je rappelle que notre confrère était depuis plusieurs années le président de la Société des amis des Arts, président zélé et qui s'y employait avec toutes ces facultés d'organisateur qui étaient les siennes. Il avait trouvé la société florissante, mais grâce à lui, le nombre des adhérents s'était encore accru et chaque exposition marquait un progrès sur la précédente. L'inauguration du salon dijonnais devenait vraiment une fête populaire des arts du dessin Là encore, la mort de notre ami est un deuil public. »

« L'Académie a encore perdu un de ses membres, M. Léon-Gustave-Cyprien Gastinel, né à Villers-les-Pots, canton d'Auxonne (Côte-d'Or), le 15 août 1823, mort à Fresnes-lez-Rungis (Seine), le 18 octobre 1906. J'emprunterai à son ami, M. Charles Poisot — *Les musiciens bourguignons, essai comprenant une esquisse sur les différentes transformations de l'art musical en France, du neuvième au dix-neuvième siècle*, Dijon, 1854 — les principaux traits de la jeunesse de cet homme distingué à qui ont manqué la fortune et les occasions, non le talent. Dès l'âge de six ans, il jouait de la flûte ; fixé bientôt à Dijon, il eut les leçons de violon de E. Lejeune et de Jules Mercier (1), et se fit entendre comme violoniste à la Société philharmonique où il fit jouer une ouverture de sa composition qui fut remarquée. En 1840, il s'établit à Paris et

(1) Claude, dit Jules Mercier, né à Dijon le 23 août 1819, mort en la même ville le 5 mars 1868, était un artiste de grand talent à qui a manqué seulement, pour conquérir la célébrité, de pouvoir sortir de la vie provinciale à laquelle le condamnait sa mauvaise santé. Il avait été élu à l'Académie le 23 décembre 1857.

entra au Conservatoire dans la classe de violon. En 1842, il se fit entendre à Dijon dans un concert avec ses compatriotes J.-J. Debillemont et Constant Pierrot, et reçut de la ville une pension partagée avec Mlle Moisson, ce qui lui permit de suivre ses études. En 1843, étant premier violon solo à l'Opéra-Comique, il entrait dans la classe de composition de Fromenthal Halévy et, en 1846, remporta le grand prix de Rome par 43 voix sur 45 votants. En 1848, il fit exécuter une messe à grand orchestre et avec chœurs en l'église Saint-Louis des Français, à Rome.

» M. Poisot cite encore de Gastinel un certain nombre de morceaux de musique de chambre exécutés à Paris par les meilleures sociétés musicales. Le 19 janvier 1853, un opéra-comique, *Le Miroir*, était représenté à l'Opéra-Comique. Un oratorio, *Le Dernier jour*, ne semble pas être sorti du portefeuille du compositeur qui fit exécuter du moins douze motets composés en 1853 et 1854 pour l'église Saint-Vincent de Paul de Paris. D'après M. Poisot, excellent juge en ces choses, M. Gastinel était plus fait pour la musique sacrée que pour l'autre.

» Le 5 mai 1857, les Bouffes-Parisiens jouaient de lui une opérette, l'*Opéra aux Fenêtres*, qui eut quelque succès, et fut représentée à Londres et à Berlin ; puis au même théâtre, *Titus et Bérénice*, 12 mai 1860 ; au Théâtre lyrique, il donna, le 15 mai 1861, le *Buisson vert ;* enfin, à l'Opéra, le 10 juin 1890, le *Rêve*, ballet japonais. Un opéra, la *Kermesse*, était en répétition au Théâtre lyrique et allait être joué lorsque le changement de direction arrêta tout. Il en fut de même pour le *Barde*, reçu à l'Opéra populaire en 1882, et dont la fermeture soudaine du théâtre empêcha la représentation.

» Ces déboires, les succès tempérés obtenus au théâtre, la pénombre dans laquelle vivait le compositeur de musique religieuse et de chambre, n'agirent jamais sur le caractère de notre compatriote qui demeura jusqu'à la fin de sa longue vie, bienveillant, serein et inaccessible à l'envie. Il était chevalier de la Légion d'honneur et, depuis le 13 juillet 1892, appartenait à l'Académie à titre de membre non résidant.

Les très vieux Dijonnais, seuls, conservaient dans la « gibecière » de leur mémoire, comme dit Montaigne, le nom et le souvenir de cet homme de talent qui conçut et inspira des espérances bien imparfaitement réalisées. Il est juste cependant que la mémoire d'un tel confrère disparu soit saluée avec sympathie et respect, et c'est un devoir que j'ai tenu à remplir au nom de l'Académie. »

M. Chabeuf fait encore la communication suivante :

Parmi les nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur nommés par décrets des 22-28 juillet derniers, deux noms doivent attirer l'attention de l'Académie, ce sont ceux de MM. Perrault-Dabot et Victor Focillon qui ont été l'un et l'autre lauréats de la compagnie. M. Anatole Perrault-Dabot, alors archiviste, aujourd'hui inspecteur général adjoint de la Commission des monuments historiques, un Bourguignon, a reçu, en 1895, une de nos médailles d'or pour son livre, *L'art en Bourgogne*.

M. Victor-Louis-Auguste-Focillon, une médaille de vermeil en 1891. Né à Dijon, le 21 septembre 1849, on peut dire que, par la double action de la vocation et de la volonté, M. Focillon s'est formé lui-même au bel art de la gravure à l'eau-forte, le seul procédé par lequel la pointe travaillant le métal peut rivaliser avec le pinceau.

Par son caractère comme par son talent, M. Focillon, membre quasi-inamovible du jury de gravure, et toujours réélu à des majorités formidables, est un des hommes qui font honneur au Dijon contemporain. Et l'Académie, qui a su le distinguer alors qu'il n'était pas encore dans la pleine lumière de la renommée à laquelle seule sa modestie fière l'empêcha d'atteindre plus tôt, ne peut qu'applaudir à une distinction depuis longtemps méritée.

M. le président rappelle en ces termes l'état actuel de la question des fouilles d'Alise :

« Le 18 septembre 1905, un grand concours de savants et d'amateurs, répondant à la convocation de la Société des

Sciences historiques et naturelles de Semur et de son distingué président, le docteur Simon, se réunissaient aux Laumes et montaient à Alise. Il s'agissait de les intéresser à des fouilles que la Société projetait d'entreprendre à Alise et de donner un pendant à celles faites il y a quarante ans par Napoléon III. Celles-ci avaient porté sur les ouvrages militaires exécutés par César. Qu'était la ville que Vercingétorix prit pour base de ses opérations et que César investit ?

» Quelques mots des historiens anciens nous la font entrevoir comme un centre politique et religieux très ancien, et le témoignage de Pline disant que ses habitants excellaient dans l'art de l'étamage et de l'argenture, nous montre qu'elle a survécu à la catastrophe de l'an 52 avant Jésus-Christ. M. Matruchot insiste sur le fait qu'une cité à laquelle aboutissaient dix voix romaines ne pouvait pas être sans importance. Des monnaies avaient été récoltées à diverses époques en grande abondance, des objets anciens de toute nature avaient été exhumés. Nous avons vu, en 1905, les objets retrouvés qui sont restés à Alise, nous avons visité les lieux et constaté, dans quelques tranchées qu'on venait d'ouvrir, que le sol était riche en constructions et chacun de nous est reparti avec la conviction que les fouilles pouvaient être fructueuses. Aussi les dons, les subventions d'origine diverse sont arrivés et le travail a été immédiatement entrepris.

» Cette année, le 13 septembre, une nouvelle réunion à Alise a eu lieu. Elle a été ouverte le matin par un discours de M. Cagnat, président de l'Académie des inscriptions, qui a célébré le patriotisme de Vercingétorix et sa noble abnégation après la défaite, puis a fait appel à l'union de tous, propriétaires du terrain à fouiller et promoteurs des travaux pour conduire à bien la vaste entreprise commencée. L'après-midi, nous avons visité les fouilles. Nous nous sommes trouvés, non plus en présence de projets, mais d'une somme fort intéressante de découvertes faites. Sur le terrain, nous avons pu suivre le labyrinthe de murs qui définissent des chambres, nous sommes descendus dans des caves par leurs escaliers conservés, nous avons mesuré la profondeur des puits, nous avons parcouru le forum ou la basilique à trois

absides puis un petit temple. M. Héron de Villefosse entrevoyait l'an dernier, sous un manteau de décombres et de terre, la forme d'un théâtre. Cette année, son pourtour demi-circulaire était dégagé, et peu s'en est fallu que nous puissions nous asseoir sur ses gradins; l'*orchestra*, la scène se dessinent nettement et le souvenir des colonnes enlevées, il y a une cinquantaine d'années, de l'emplacement qui leur appartenait, nous permet de reconstituer nettement la physionomie de ce monument. Le temple et la basilique sont sur le prolongement postérieur de son axe.

» Bien que nous n'ayons sous les yeux que des substructions, nous y retrouvons la trace d'événements successifs. M. le commandant Espérandieu, correspondant de l'Institut, nous montre la base d'un mur qui a été repris trois fois. L'assise la plus ancienne peut remonter aux premières années de notre ère. Elle est d'un petit appareil très régulier. La suivante lui est semblable mais un peu en retrait sur elle. Nous pouvons supposer, avec M. Chabeuf, qu'elles ont été détruites successivement, soit à la suite de la révolte de Sacrovir (21 après J.-C.), soit lorsque les légions de Vitellius dévastèrent une partie de la Gaule en se rendant de Germanie en Italie (69 après J.-C.), soit même par l'invasion germanique de la fin du troisième siècle sous Claude II et Aurélien. Le mur relevé encore, mais avec un appareil dont l'irrégularité contraste avec les précédents, pendant la période de décadence qui suivit, tomba peut-être sous les coups des barbares de la grande invasion de 406. Et justement les médailles et les poteries trouvées à Alise ne vont guère au delà de la fin du quatrième siècle.

» Une des chambres fouillées a de même fourni trois sols superposés. Sur le supérieur on a trouvé des monnaies des quatrième et cinquième siècles, sur le deuxième des tessons de l'époque d'Auguste, de l'époque du Beuvray, sur le troisième des tessons légèrement plus anciens et encore au-dessous des monnaies gauloises coulées.

» Les anciens habitants ont employé en dalles ou sous d'autres formes une grande quantité de pierres blanches étrangères a Alise, mais sans doute de provenance peu éloi-

gnée ; avec cela, on a retrouvé du porphyre vert et surtout du marbre blanc. Celui-ci est parfois chargé d'inscriptions, comme c'est le cas pour une plaque découverte dans les fouilles actuelles, qui porte des caractères grecs reproduisant, semble-t-il, un texte gaulois. Avec de nombreux morceaux de sculpture purement ornementale, des statues sont venues enrichir le musée des fouilles : un beau groupe en bas-relief comprenant Jupiter, Junon et Minerve, les restes de figures de Castor et de Pollux, puis des personnages gaulois plus énigmatiques, tels que les représentations du Dieu aux colombes, des Déesses mères.

» Des monceaux de débris accumulés en certains points ont permis la reconstitution d'un certain nombre de vases anciens. Le raccommodage est si parfait qu'en les voyant sur les étagères on demande d'abord si, par un merveilleux hasard, ils ont été trouvés entiers. Les uns sont des vases samiens à ornements en relief, venant des fabriques de l'Aveyron, d'autres, à ornementation moins fine, de l'Allier, d'autres sont à pâte noire et de formes diverses.

» La catégorie des ustensiles en bois, elle-même, est représentée sous la forme d'un seau tronc-conique, avec son armature de cercles en fer et sa chaîne.

» Une riche moisson a été faite aussi parmi les objets de métal, d'abord des objets usuels : des chaînes, des clous, une sonnaille de vache, un étrier, une serpe à ébrancher, une hache de bûcheron, une plane de tanneur, ensuite des statuettes en bronze, une de Mercure, un Gaulois mort sur lequel on peut saisir la composition du costume, un Silène que M. Espérandieu a décrit comme une œuvre grecque et qui est certainement le travail d'un artiste très habile.

» Jusqu'ici les fouilles, bien qu'ayant atteint sur plusieurs points le roc ou le sol vierge, n'ont guère montré de vestiges d'une civilisation préromaine. Quoi qu'il en soit, nous devons hautement féliciter la Société de Semur des résultats acquis et désirer que les subventions continuent à lui arriver pour permettre la continuation de l'œuvre commencée. Souhaitons aussi qu'elle ait toujours le concours des bonnes volontés multiples qui lui sont toutes nécessaires pour mener à bien

cette entreprise si intéressante pour la connaissance de la vie de nos ancêtres. »

Par suite de la démission de M. Masson, chargé des écritures de l'Académie, la Compagnie se voit dans la nécessité de lui choisir un successeur à partir du 1er janvier prochain.

M. Oursel, bibliothécaire de la ville et membre titulaire, émet le vœu que le travail de la Commission des antiquités et celui de l'Académie, réunis jusqu'à ce jour entre les mains de M. Masson, employé aux archives, soit divisé, et que l'Académie choisisse un employé de la Bibliothèque publique comme scribe.

La Compagnie charge le bureau de trancher cette question et de choisir le nouveau titulaire ; il aura en même temps à choisir un imprimeur en remplacement de M. Darantière.

L'Académie ne se séparera pas de MM. Masson et Darantière sans leur exprimer sa reconnaissance pour les services rendus.

M. P. Champeaux fait connaître l'état où se trouvent les travaux dont l'Académie a bien voulu le charger : notice historique de M. Joseph Garnier avec bibliographie de ses œuvres et achèvement de la préface de son grand ouvrage : *Chartes d'affranchissement en Bourgogne*. M. Champeaux espère pouvoir bientôt soumettre son travail complet à la Compagnie.

La distribution du tome X, 4e série, de nos Mémoires sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Séance du 29 novembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président fait connaître qu'en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés à la dernière séance, le bureau a choisi M. Jobard pour imprimeur, et pour copiste M. Ehinger, employé à la Bibliothèque publique.

M. le président offre à la Compagnie trois brochures dont il est l'auteur :

1° *Le genre Trogontherium dans le bassin de la Saône*, Dijon, 1906, in-8° ;

2° *Le musée d'histoire naturelle de Dijon*, Dijon, 1906, in-8° ;

3° *Révision de la carte géologique de France, détroit de Langres*, 1906, in-8°.

La Compagnie adresse ses remerciements à M. le président.

M. le bibliothécaire annonce que, pour répondre au désir exprimé par l'Académie de San-Francisco et en exécution de la décision prise à la précédente séance, il a envoyé à cette Compagnie une collection des *Mémoires de l'Académie* comprenant quelques volumes de la deuxième série, la troisième complète et les dix volumes parus de la seconde.

De même, les trois volumes réclamés par la Société d'histoire de Nassau, à Wiesbaden, lui ont été adressés.

M. Picard rappelle que, dans sa séance du 25 mai dernier, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le grand prix Gobert, la plus haute récompense qui puisse être décernée par l'Institut, à M. Ernest Petit, pour son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, en neuf volumes. Il rappelle que M. Petit, membre non résidant de l'Académie, depuis le 6 mai 1896, a obtenu d'elle, en 1892, une de ses médailles d'or pour les premiers volumes de son ouvrage. L'Académie ne peut que féliciter M. Petit de l'honneur insigne et mérité qu'il vient de recevoir.

Pour M. Chabeuf qui s'est excusé, M. Dumay lit la note suivante :

Dans le rapport sur les travaux des écoles françaises d'Athènes et de Rome pendant les années 1904-1905, lu par M. Emile Chatelain dans la séance de l'Académie des inscriptions du 17 août 1906, M. Chabeuf relève le fait suivant qui intéresse la Bourgogne. Il s'agit d'un mémoire de M. Eugène Martin-Chabot : *Nicolas V, Charles VII et la Pragmatique sanction. Essai sur le régime des bénéfices ecclésiastiques en France, de 1447 à 1455*. L'ordonnance dite la Pragmatique sanction de Bourges est de 1438. « Chacun souscrira, dit le

rapporteur, au jugement de M. Martin-Chabot quand il observe que la Pragmatique eut pour principal effet de rendre plus graves les compétitions au sujet des prélatures, plus fréquents et plus longs les procès entre ecclésiastiques. » Parmi les documents extraits des archives du Vatican et de l'Etat, M. Chatelain cite comme étant « d'une haute valeur historique » une bulle du 21 mai 1447, « accueillant les demandes présentées de la part de Philippe le Bon et promettant de ne nommer dans les Etats du duc de Bourgogne aucun clerc ou prélat étranger ou suspect ».

Il serait intéressant de savoir si une expédition de cette bulle ne se trouverait pas dans le riche dépôt des archives ducales à Dijon ou à Lille.

Séance du 12 décembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

Avant d'ouvrir la séance, M. le président donne la parole à M. Lucien Fabre, inspecteur des forêts à Dijon, élu membre résidant le 4 avril 1906, qui prend place à sa droite. M. Fabre prononce un discours de remerciement contenant une notice historique sur la vie et les travaux de François Pasumot, ingénieur-géographe, archéologue et minéralogiste, né à Beaune le 30 avril 1733, mort en la même ville le 11 octobre 1804. Pasumot est un des premiers qui aient étudié la région pyrénéenne et ses conditions climatériques et géologiques. Sans doute, il n'en donne qu'une esquisse, et la science est allée beaucoup plus loin après lui ; mais c'est un mérite pourtant d'avoir étudié, même imparfaitement, des questions auxquelles bien peu avaient songé avant lui. Le nom de Pasumot mérite donc de n'être pas oublié parmi ceux des hommes qui, dans les rangs secondaires, ont fait honneur à la Bourgogne. M. Fabre reprend le sujet pyrénéen qui a sollicité l'attention de Pasumot dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, et sans le traiter à fond en indique

cependant les grandes lignes et l'intérêt vital pour la richesse de la France méridionale.

Répondant à M. Fabre, M. le président énumère et apprécie les travaux divers et les écrits qui lui ont mérité d'entrer à l'Académie et l'invite à prendre séance.

La Société de statistique, dont le siège est à Paris, offre son concours à l'Académie pour l'étude de toutes les questions de cette nature.

La Société batave de philosophie expérimentale de Rotterdam envoie le programme d'un concours ouvert par elle ; le délai d'envoi des mémoires expire le 1er février 1908.

La direction de la *Revue préhistorique illustrée de l'Est de la France* offre à l'Académie le premier fascicule de la deuxième année.

M. Michel Mourlon, directeur du service géologique de Belgique, offre à l'Académie une brochure de lui : *Le service géologique de Belgique, son but, son organisation, ses résultats*. 1906.

M. le docteur Gillot, d'Autun, offre les ouvrages suivants :

1° *Champignons comestibles, mortels et dangereux*, 1906 ;

2° *Notes sur la tératologie végétale*, 1906 ;

3° *L'appétence chimique des plantes et leur répartition topographique* (extrait du *Bulletin de la Société botanique de France*, 1906).

Mlle Marie Rabut, de Dijon, à qui ses travaux ont mérité, en 1898, une médaille de l'Académie, offre à la Compagnie un volume illustré : *Les femmes dans la littérature française*.

M. Champeaux expose le résultat de ses travaux relatifs à l'achèvement de l'*Introduction aux chartes d'affranchissement en Bourgogne*, par Joseph Garnier, dont il a été chargé par l'Académie.

Il fait connaître que dans le complément préparé, il y aura beaucoup de Joseph Garnier et qu'il n'aura personnellement à fournir que peu de chose. Il croit donc pouvoir affirmer que ce grand travail sera achevé non seulement en conformité rigoureuse du plan tracé par l'auteur, mais encore en utilisant les préparations laissées par Joseph Garnier, et dont plusieurs parties forment des paragraphes entiers.

Ainsi, il a eu la bonne fortune de retrouver la fin du chapitre qui, dans la dernière feuille imprimée, était coupé par le milieu d'un mot.

M. Champeaux croit pouvoir répondre que l'œuvre à lui confiée par l'Académie sera terminée dans le cours de l'année 1907.

Sur la proposition de M. Chabeuf, l'Académie décide, en principe, qu'un portrait de Joseph Garnier sera placé en tête de la notice historique à rédiger par M. Champeaux. L'Académie, sans prendre de résolution ferme, estime qu'il y a lieu d'étudier la transformation en gravure à l'eau forte d'une photographie familière qui montre Joseph Garnier en costume de travail, assis à sa table et écrivant.

M. Roy fait connaître qu'il a retrouvé à la Bibliothèque nationale le journal inédit, de Claude Sullot, procureur au Parlement de Dijon, zélé ligueur, et qui commence au jour où l'on apprit à Dijon le meurtre du duc et du cardinal de Guise à Blois, le 23 décembre 1588, et se termine en 1619.

Dans son *Introduction au journal de Gabriel Breunot* publié dans les *Analecta divionensia*, feu Joseph Garnier déplore la perte de celui de Sullot que vient si heureusement de retrouver M. Roy et dont voici le titre complet : *Journal des choses les plus remarquables arrivées en Bourgogne et particulièrement à Dijon depuis 1588 jusques en 1619*, par Claude Sullot, procureur au Parlement. Ce manuscrit se trouvait dans la bibliothèque du président Bouhier, dont l'histoire est connue, et a été cité dans la *Bibliothèque historique de la France*, du P. Lelong, n° 35899.

La publication par l'Académie de ce document inédit compléterait celle des journaux du chanoine Pépin et de Gabriel Breunot.

L'Académie ne peut que souhaiter que M. Roy puisse en « procurer » l'édition, comme on disait au dix-septième siècle.

M. Chabeuf fait la communication suivante :

A la Société des antiquaires de France, dans la séance du 14 juin 1906, M. le commandant Mowat, membre honoraire, a

lu une note, *Découverte d'une strophe cruciforme inédite de Fortunat dans un manuscrit du dixième siècle*. Or, ce manuscrit qui vient de Saint-Bénigne et a été écrit par un personnage nommé Wifridus, dont le nom se trouve inscrit au f° 93 v°, appartient à la Bibliothèque publique de Dijon, n° 448 (269), et est porté au *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France, Départements*, t. V, 1889, par Aug. Molinier, H. Omont, Bougenot et Guignard, p. 106-109. Le texte de cette strophe, que l'on peut considérer comme un exemple compliqué de cette amusette que l'on nomme un mot carré, est donné à la page 165, *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, années 1904-1905, rapproché d'un texte analogue donné par un manuscrit de Saint-Gall.

M. Oursel fait connaître que le manuscrit a été envoyé en communication à M. le commandant Mowat, qui a donné à la Bibliothèque un exemplaire du tirage à part de la note lue à la Société des antiquaires de France.

Vu la coïncidence du prochain jour de séance avec les vacances du 1er janvier, l'Académie s'ajourne au mercredi 9 janvier 1907.

Séance du 9 janvier 1907.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

Au sujet d'une brochure offerte à l'Académie (extrait du *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, n° 25, 1906) : *Gustave Dauphin, 1806-1859, peintre d'histoire*, par M. Henry Bardy, parent de l'artiste, M. Chabeuf présente les observations suivantes. François-Gustave Dauphin naquit à Belfort, le 5 juin 1804 — 18 prairial an XII ; — son père, François-Nicolas, aubergiste à l'enseigne de la « Vieille Poste », libéral déterminé, avait joué un certain rôle dans la conspiration dite de Belfort, en 1820. Envoyé à Dijon pour y faire son droit, Gustave se sentit porté plutôt vers la peinture et entra

à l'école, alors dirigée par Anatole Devosge, qu'il quitta en 1824 pour étudier à Paris, sous Hersent. C'est en souvenir de son premier maître dijonnais qu'il offrit au musée son grand tableau : *Chute d'une barque à la cascade de Terni*, exposé avec succès au Salon de 1835, composition très dramatique, d'une exécution savante et, chose rare à cette époque, exécutée avec de si bonnes couleurs que le temps n'y a pas mis une ride.

L'œuvre de Dauphin est considérable et lui mérite une place distinguée dans les seconds rangs de l'art français au dix-neuvième siècle, ce qui, étant donnée la richesse de notre école, est encore très honorable. C'était un talent grave, consciencieux, ému, et qui s'adonna avec succès à la grande peinture religieuse. Libéral résolu, comme son père, il prit part aux journées de février, à la répression de juin, et fut colonel de la garde nationale ; compromis à la suite des événements de juin 1849 dans l'affaire dite des Arts et Métiers, il fut momentanément arrêté, mais relâché à la suite d'une ordonnance de non-lieu.

D'après son biographe, Dauphin aurait été, dès lors, en butte à des vexations constantes, nées de rancunes politiques. Cela n'apparaît pas dans les faits ; s'il eût à se plaindre parfois d'être mal placé aux Salons annuels, c'est un accident qui arrivait et arrive encore aux meilleurs. La vérité est qu'il vendait bien ses tableaux à l'Etat ; ainsi on lui achetait un *Christ mort* pour la chapelle des Tuileries ; une *Vierge au pied de la croix* pour l'église Saint-Louis d'Antin ; un grand *Calvaire* pour la cathédrale de Reims ; le duc de Morny mettait un pastel de lui dans sa galerie ; enfin Napoléon III donnait sa dernière œuvre, le *Christ au jardin des oliviers*, à une église de Mulhouse. Il eut toujours une bonne presse, l'estime de la haute critique et figura honorablement à l'exposition universelle de 1855, avec trois tableaux et cette mention : « Médaille de 3e classe (Histoire), 1842 ; médaille de 2e classe, 1843. » A tout prendre, Dauphin ne fut pas un méconnu, et sa situation dans l'art contemporain paraît plutôt avoir été enviable.

Gustave Dauphin qui a laissé aussi quelques bons portraits,

est mort subitement à Paris, le 23 mai 1859; son biographe a été bien inspiré en nous retraçant la vie d'un artiste de valeur, laborieux, désintéressé, qui s'attaqua sans être vaincu à la grande peinture et fut en même temps un bon citoyen qui servit bien la France et les causes libérales.

L'Académie remercie M. Bardy de l'envoi de son intéressante brochure.

M. Metman dépose sur le bureau au nom de l'auteur, M. le capitaine Bernard Serrigny, fils de M. Ernest Serrigny, membre résidant, un volume : *La guerre et le mouvement économique, leurs relations et leurs actions réciproques, 1907*, et en donne l'analyse à l'Académie.

Quels sont les causes et les effets de la guerre au point de vue de la vie des nations ? Tel est le problème que pose et étudie M. Bernard Serrigny avec une grande sûreté d'information et de méthode. A ses yeux — et ici on pourrait faire quelques réserves — l'homme est pacifique par nature, et seuls les besoins provoquent la guerre, d'abord entre les tribus, puis entre les nations, et au chapitre II, l'auteur produit des exemples empruntés notamment à l'histoire d'Angleterre depuis le seizième siècle. La théorie se précise dans le chapitre III, *Actuellement les intérêts économiques peuvent seuls produire la guerre.*

Le chapitre IV est une sorte d'enquête sur les conditions d'existence des nations qui comptent le plus dans le monde, et l'auteur se demande si leurs intérêts actuels les poussent à la guerre ou à la paix. Ce chapitre est d'une documentation et d'une méthode particulièrement remarquables. Aucun intérêt économique, proclame l'auteur, n'incite la France à faire la guerre, toute guerre entreprise par elle serait donc désastreuse, mais elle doit être en état de soutenir celle qui lui serait faite.

Le chapitre V est une étude comparative du budget de la guerre chez les différents peuples, et l'auteur déclare que chez tous il est trop lourd, mais moins en France que chez les autres nations, puisque cette « prime d'assurance » est seulement pour nous — chiffres empruntés au livre de M. Edmond Thery : *La paix armée* — de 3 fr. 94 par mille de la fortune

totale du pays, alors que le quantum est plus élevé en Autriche, en Allemagne, en Angleterre et en Russie. Quoi que l'on puisse penser de cette théorie sur la proportionnalité des dépenses militaires, ce chapitre n'en est pas moins d'un grand intérêt et d'une haute valeur économique.

Dans le chapitre VI, l'auteur fait le bilan économique des dernières guerres qui se sont produites dans le monde depuis celle de 1870.

Viennent ensuite les vues sur l'avenir ; M. le capitaine Serrigny examine les transformations mondiales des concurrences économiques nées de cette facilité des communications qui commence à rendre la terre trop étroite. Les *cartels*, les *trusts* rendent la lutte plus âpre et de nouvelles nations entrent en ligne.

Tout cela supprimera-t-il la guerre un jour ? Ici M. Serrigny hésite à conclure ; peut-être, mais après combien de longs et sanglants conflits, la paix régnera-t-elle entre les hommes. Sera-ce un bien ou un mal ? L'exemple de la Chine pendant des siècles trop pacifiée n'est-il pas de nature à faire craindre que, en perdant l'habitude de la guerre, les races humaines n'abdiquent leurs vertus les plus viriles d'énergie et de volonté ? C'est là le grand secret des lointains avenirs, et l'auteur termine sagement par un point d'interrogation.

Ce livre écrit avec une précision à la fois scientifique et militaire, deux termes qui doivent être et sont identiques aujourd'hui, est des plus intéressants ; s'il ne résout pas tous les problèmes, il les pose du moins et les discute avec méthode et compétence ; c'est, pour employer un terme dont on abuse un peu à l'heure présente mais qui est parfaitement à sa place ici, une lecture extrêmement suggestive, et l'Académie fait à l'auteur toutes ses félicitations en même temps que ses remerciements.

M. le général de Piépape lit la première partie d'une étude sur la petite-fille du grand Condé, Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, petite-fille du grand Condé, née en 1676, qui épousa, en 1692, Louis-Auguste, duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, morte à Paris, le 23 janvier 1753.

M. Dumay expose que M. Roy, professeur à l'Ecole des chartes, demande à l'Académie la communication de l'un des cinq exemplaires brochés, de la partie imprimée de l'*Introduction aux chartes de communes en Bourgogne*, œuvre de Joseph Garnier.

L'Académie, après en avoir délibéré, accueille favorablement la demande de M. Roy et décide que cette communication lui sera faite à titre absolument personnel et exceptionnel.

L'Académie décide ensuite que la commission chargée de la publication de la fin de cette introduction, se réunira le jeudi 17 janvier courant, à 5 heures du soir, chez M. Chabeuf, pour entendre la lecture du travail de M. Champeaux.

Séance du 23 janvier 1907.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. Serrigny annonce à la Compagnie que M. Paul Jobard, membre résidant, et son fils Eugène viennent d'être, dans leur domicile de la place Darcy, victimes d'un horrible attentat : six coups de revolver ont été tirés sur eux par un furieux, et leur vie est en danger. L'Académie prend la part la plus vive à l'affreux événement qui menace de mettre en deuil la plus honorable famille et de priver la Compagnie d'un de ses membres les plus aimés.

Les professeurs du Muséum d'histoire naturelle de Paris adressent une circulaire aux sociétés savantes des départements, à l'effet de provoquer des souscriptions pour élever, au Jardin des Plantes, un monument au naturaliste et philosophe Jean-Baptiste-Pierre-Antoine de Monet de Lamarck, 1744-1829. L'Académie, conformément à ses traditions, ne peut qu'inviter ses membres à souscrire individuellement au mémorial à élever à un savant qui fut un des initiateurs de la science moderne.

Par une circulaire du 10 janvier, M. le Ministre de l'ins-

truction publique et des beaux-arts annonce à l'Académie que la 45e session du Congrès des sociétés savantes s'ouvrira à Montpellier, dans la salle des fêtes du palais de l'Université, le mardi 2 avril prochain, et que ses travaux se poursuivront les 3, 4 et 5, pour être clos le 6 par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

La Société d'émulation de Cambrai envoie le programme des questions mises au concours pour 1907.

Les organisateurs du 7e Congrès zoologique international qui doit se tenir à Boston (Etats-Unis), le 23 août, invitent l'Académie à envoyer des délégués à cette réunion et demandent une réponse. La Compagnie aura le regret de ne pouvoir répondre à cette fraternelle, mais trop lointaine invitation.

M. le docteur Ghébart, agrégé à la Faculté de médecine de Paris, fait hommage à l'Académie d'une série de brochures relatives à la géologie des Alpes-Maritimes, ainsi qu'à la botanique et à l'archéologie préhistorique de cette région. M. le président veut bien se charger de remercier M. Ghébart, avec lequel il est en relations.

M. Bouillerot, directeur de la *Revue préhistorique illustrée de l'Est de la France*, fait hommage à l'Académie du deuxième numéro, deuxième année, de cette revue, et M. Fabre d'un exemplaire du discours qu'il a prononcé le 12 décembre 1906, jour où il a pris séance dans la Compagnie.

La parole est ensuite donnée à M. Champeaux qui lit l'un des chapitres qui doivent compléter l'*Introduction historique aux chartes d'affranchissement en Bourgogne*, laissée inachevée par la mort de Joseph Garnier.

Dans ce chapitre, l'auteur étudie la police en Bourgogne. Les vagabonds et les mendiants étaient surtout l'objet des règlements les plus sévères. Il leur était défendu de rester oisifs et de porter les armes. Si, après en avoir été chassés, ils rentraient à la ville, ils subissaient diverses peines corporelles telles que le fouet, le carcan; on leur coupait la barbe, on les condamnait à travailler au profit de la ville, notamment à conduire les immondices hors des murs, enfin, on défendait aux particuliers de leur donner à manger ou à

boire. Le chasse-coquin qui remplissait bien son devoir recevait une gratification.

C'est pour essayer de mettre fin à cette situation que fut instituée l'aumône générale en 1711.

La suite de la lecture de M. Champeaux a été remise à l'une des prochaines réunions.

Séance du 6 février 1907.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. E. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, informe l'Académie que le congrès de 1907 se tiendra, du 11 au 17 juin, à Avallon (Yonne), et que des excursions auront lieu en Côte-d'Or, à Semur, Saulieu, Flavigny et Alesia. Les membres de l'Académie sont spécialement invités à prendre part au congrès.

M. Chabeuf s'étonne de voir que, contrairement aux précédents qui sont de maintenir aux congrès de la Société française d'archéologie le caractère départemental, on ait cru pour cette fois devoir déroger aux traditions et faire une large emprise dans la Côte-d'Or ; c'est ôter une partie de son intérêt à un congrès qui pourrait être tenu plus tard à Dijon, sinon le rendre pour de longues années impossible.

M. le vicomte d'Avout, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, répond que cette objection n'a pas échappé au directeur de la Société, mais que l'on s'est décidé à choisir Avallon, comme centre de rayonnement facile en tous sens pour les excursions. La Société n'a pas cru devoir refuser l'invitation qui lui a été faite de pénétrer dans un département voisin pour en explorer quelques points intéressants.

Malgré ces observations, M. Chabeuf croit devoir maintenir ses observations et ses critiques du programme arrêté.

L'Institut de Carthage invite l'Académie aux fêtes qui commenceront le lundi 2 avril 1907, et qui consisteront principalement dans la représentation, au théâtre antique de

la Carthage romaine, de deux drames : *La prêtresse de Tanit*, par Mme Lucie Delarue-Mardrus, et *La mort de Carthage*, par M. Grandmougin, spécialement écrits en vue des fêtes projetées. La Société invite l'Académie à s'associer à sa protestation contre la destruction systématique et continue des ruines de Carthage, devenues une carrière où s'approvisionnent tous les entrepreneurs et ouvriers en quête de matériaux.

L'Académie adhère volontiers à la protestation énergique de la Société de Carthage, en faveur de la protection à laquelle ont droit les restes de la Carthage antique.

La Société d'économie politique fait connaître que chaque mois elle discute une des questions économiques et sociales à l'ordre du jour ; la Société offre à l'Académie de lui adresser ses comptes rendus et se met à son entière disposition pour tous renseignements. L'Académie la remercie et accepte la proposition qui lui est faite.

M. le président prend ensuite la parole. Il s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

« Au milieu de notre séance du 23 janvier, M. Serrigny nous apportait la nouvelle d'un crime sans excuse, qui venait d'être commis sur la personne de notre confrère, Paul Jobard, et de son fils Eugène.

» L'émotion fut grande parmi nous, mais nous cherchions à espérer que l'attentat n'aurait pas de suites mortelles. Il n'en a malheureusement pas été ainsi : quelques heures plus tard, Paul Jobard rendait le dernier soupir et, dans la nuit suivante, son fils disparaissait à son tour. Tout Dijon a assisté aux obsèques des deux infortunés, non seulement parce que la population était soulevée par l'émotion qu'apportait une pareille catastrophe, mais surtout parce qu'elle désirait témoigner à la famille des disparus sa sympathie pour l'homme de bien qui nous était enlevé.

» Paul Jobard avait conquis l'estime de tous et l'on a dit qu'il n'avait point d'ennemis, même parmi ses plus ardents adversaires politiques. Il était bon, secourable pour les

hommes, et généreux pour les œuvres qu'autour de lui il croyait utiles à la collectivité. La dignité de sa vie était en accord parfait avec les principes profondément chrétiens qui furent toujours les siens. Dans la sérénité de sa dernière heure, non seulement il affirma sa foi et son espérance, mais il donna un sublime exemple de charité en pardonnant, d'une façon éclatante, à son meurtrier.

» Paul-Henri-Emile-Stéphane Jobard, né à Dijon le 19 mai 1860, fit ses études dans cette ville, au collège Saint-Ignace, et fut reçu licencié en droit. Fils et petit-fils d'imprimeurs, il était appelé à prendre la direction d'une maison importante. Aussi voulut-il auparavant conquérir ses grades dans cet art, et, sous la blouse d'ouvrier, il fit son apprentissage de la composition typographique et successivement de tous les services de l'imprimerie. Culture générale, connaissances techniques, obéissance pratiquée de la discipline de l'atelier, telle était sa large initiation lorsqu'il prit, en 1893, la direction de l'imprimerie, et, en 1902, à la mort de son père, celle du journal le *Bien Public*.

» La situation qu'il trouvait était importante ; loin de profiter des avantages qu'elle lui apportait pour mener une vie oisive, il appliqua son intelligence, ouverte au progrès, et son activité, à la grandir encore. Il faisait de l'étude son délassement du travail industriel, et son ambition fut d'entrer dans des sociétés savantes, qui ne s'ouvrent pas à tout le monde ! En 1896 il devint associé résidant, en 1900 membre titulaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, en 1903 de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. Depuis 1898, il était correspondant de la Société des Antiquaires de France.

» Ses recherches scientifiques étaient tournées vers l'archéologie et spécialement vers la préhistoire. Il avait visité, entraînant avec lui quelques autres amateurs de recherches en plein air, nombre de coins de notre département. Et c'est plaisir de voir avec quelle verve il parle de ce genre de recherches et des trouvailles à y faire.

» Sa première publication, *L'archéologie sur le terrain*, 1903, qui a eu la bonne fortune d'une préface de M. Chabeuf, est

une sorte de manuel de l'archéologie de la Côte-d'Or, où l'auteur présente les faits généraux déjà connus et initie les débutants aux questions spéciales à la région. Tout cela est écrit d'une manière familière, sans prétention, mais juste et très claire ! L'année suivante, dans ses *Excursions archéologiques*, il fait connaître, avec les mêmes qualités dans son exposition, les observations effectuées dans le département, par lui et ses compagnons d'excursion.

» En 1906, il a établi la statistique des *Enceintes défensives antiques de la Côte-d'Or*, travail précieux pour les chercheurs, et point de départ d'une synthèse très intéressante à faire sur l'établissement des populations préromaines et gallo-romaines sur notre sol.

» Le volume des *Excursions archéologiques* était intitulé : première série. C'est, hélas ! aussi la dernière !... Mais il avait des cartons pleins de cartes, où il pointait soigneusement tous les lieux où quelques trouvailles avaient été faites. Avec le temps, une grande richesse de documents aurait été ainsi accumulée et il n'est pas douteux que les publications de Jobard se fussent multipliées.

» L'Académie, pas plus que la Commission des antiquités, n'avait encore bénéficié des productions de Jobard. Cela tient en partie à ce qu'il avait toute facilité pour publier ses productions sous la forme qui lui plaisait, au lieu de s'astreindre à l'insertion dans une revue.

» Mais s'il n'a pas laissé dans nos *Mémoires* de traces écrites de son passage dans notre Compagnie, il laisse du moins dans nos pensées le souvenir d'un homme de haute valeur, laborieux et aimable, et dans nos cœurs celui d'un homme de bien ! »

M. Dumay annonce à l'Académie la mort d'un de ses anciens membres résidants, nommé le 17 novembre 1897, devenu non résidant par suite de son départ de Dijon, M. le colonel Jean-Baptiste-Antoine-Maurice Mathieu de Vienne. Né le 4 juillet 1846, à Nancy, où son père était juge d'instruction, il entra en 1864 à l'Ecole polytechnique et sortit dans l'artillerie. Maurice de Vienne prit part à la guerre franco-allemande et se distingua dans les batailles des 16 et

18 août et au combat de Ladonchamps. Pendant plusieurs années, il a été directeur de l'artillerie à l'arsenal de Dijon, puis, ayant été promu colonel, il passa à Toul ; nommé aux mêmes fonctions à Maubeuge en 1903, il ne crut pas devoir accepter un poste jugé par lui inférieur, se fit mettre à la retraite et vint habiter Nancy pour s'y donner tout entier à ces travaux d'érudition qu'il aimait. Membre à Dijon de la Commission des antiquités et de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire, il appartenait à Nancy à l'éminente Académie de Stanislas, et faisait partie de la Société française de numismatique. Ce n'était pas seulement, en effet, un officier très distingué d'arme spéciale, mais un érudit, un professionnel de la numismatique, et il avait étudié profondément le rôle politique et économique de la monnaie à travers les siècles, surtout au moyen âge et dans les temps plus modernes. Ses études monographiques forment une série importante de brochures sur les sujets les plus variés.

Officier de la Légion d'honneur depuis 1899, il passa ainsi ses dernières années dans ces travaux qui lui avaient mérité une indiscutable autorité, et est mort à Nancy le samedi 26 janvier 1907, laissant à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un homme aimable, de relations absolument sûres, d'un érudit modeste mais toujours prêt à faire part aux autres du savoir acquis, enfin, et cela passe même avant la science, d'un bon, d'un loyal serviteur de son pays.

M. le général de Piépape continue la lecture de son étude sur Louise-Bénédicte de Bourbon, petite-fille du grand Condé, duchesse du Maine ; il raconte comment, le 2 septembre 1715, le lendemain de la mort de Louis XIV, fut cassé par le Parlement de Paris, Cour des pairs, le testament et le codicille par lesquels le feu roi, tout en maintenant à son neveu Philippe, duc d'Orléans, la régence nominale pendant la minorité du jeune Louis XV, avait fait du duc du Maine le véritable maître de l'État et de la personne royale. Il expose les intrigues du duc, surtout de la duchesse, qui provoquèrent le lit de justice tenu aux Tuileries le 26 août 1718, dans lequel le duc du Maine perdit la qualité de prince du sang, fut réduit à son rang de pairie et privé de la surintendance de l'éducation du

roi, qui passa à M. le Duc, Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, arrière-petit-fils du grand Condé, le neveu, par conséquent, de la duchesse du Maine. Il nous dit ensuite les péripéties de la conspiration dite de Cellamare et s'arrête aux derniers jours de l'année 1718, à la veille de ce 29 décembre où le duc et la duchesse furent arrêtes et conduits, le premier à Doullens, la seconde au château de Dijon ; ainsi le régent avait eu la malice de faire la duchesse prisonnière de son neveu qu'elle détestait, et qui était non seulement gouverneur de Bourgogne, mais encore gouverneur particulier de Dijon et du château.

Séance du 20 février 1907.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président donne connaissance de la correspondance.

1° L'Institut international de bibliographie de Bruxelles demande que les tables générales des publications de l'Académie lui soient adressées, pour permettre d'insérer au *Répertoire bibliographique universel* qu'il prépare, les travaux imprimés par la Compagnie ;

2° La Société pour la protection des paysages de France offre à l'Académie son *Bulletin* du 15 janvier 1907 (6e année, n° 21) ;

3° Le Syndicat général d'initiative de la Bourgogne, dont le le siège est à Dijon, 65, rue des Godrans, envoie les six premiers numéros du *Bulletin* trimestriel qu'il publie.

M. Dumay communique la photographie d'une miniature représentant Marie-Thérèse Figueur, dite *Madame Sans-Gêne*, portant le costume de la légion des Allobroges. Cette photographie lui a été envoyée par M. Lachaud, retraité, habitant Paris, qui tient de Marie-Thérèse Figueur, elle-même, l'original de ce portrait.

M. Lachaud est l'auteur d'une statuette représentant l'héroïne à cheval, en costume de dragon, dont M. Dumay présente également la reproduction photographique.

On se rappelle, ajoute M. Dumay, que Thérèse Figueur, la véritable Madame Sans-Gêne, qui fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, est née à Talmay, le 16 janvier 1774.

Dans ses Mémoires, publiés en 1842, à Paris, chez Dauvin et Fontaine, Thérèse Figueur raconte qu'elle épousa, le 2 juillet 1818, Clément Sutter, son ami d'enfance, pour lequel elle avait conservé une affection profonde. Profonde, peut-être, mais pas toujours fidèle.

Le hasard a mis sous les yeux de M. Dumay l'acte d'un premier mariage qu'elle avait contracté à la mairie de Dijon, le 9 messidor an IV (27 juin 1796), avec un cavalier du 8e régiment de hussards, en garnison dans cette ville, Henri Commarmot, originaire de Lyon.

Le doute n'est pas possible sur l'identité de l'épouse : le nom de son père et celui de sa mère sont indiqués dans l'acte de mariage, auquel assista son aïeul maternel, Hubert Viard.

Les *Mémoires* anonymes et inédits d'un Dijonnais contemporain confirment ces renseignements et ajoutent que Thérèse Figueur « sortait d'un régiment de dragons dans lequel elle avait servi pendant six ans ». Il y a, ici, une erreur. Thérèse Figueur s'était engagée en 1793, et à cette époque, elle n'avait que trois ans de service.

Voici d'ailleurs la copie de cet acte :

« Du 9 messidor an IV (27 juin 1796). Mariage entre Henri Commarmot, né à Lyon, le 23 avril 1774, hussard au 8e régiment, en garnison à Dijon, et Marie-Thérèse Figeure (*sic*), demeurant en cette commune, rue du Champ-de-Mars, née à Talmay, le 16 janvier 1773, fille majeure de furent Pierre Figeure (*sic*), qui était meunier à Saint-Denis, et de Claudine Viard, ses père et mère. Contracté à la maison commune de Dijon en présence des citoyens Joseph Mangin, 45 ans, lieutenant au 8e régiment de hussards, en garnison à Dijon, Nicolas Frayon, 27 ans, maréchal des logis ; Antoine Panel, hussard, Benjamin Minaingy, brigadier, 35 ans, tous au 8e hussards, et Melchior-Louis Petitot, président de l'administration municipale de cette commune, y demeurant, rue

Vauban, et Hubert Viard, 74 ans, aïeul maternel de la contractante. Les déclarants ont déclaré ne savoir signer. » — Archives municipales, état civil, mariages, an IV, section des Halles.

M. Oursel a retrouvé et communique à la Compagnie la copie de l'acte de mariage du grand-père du peintre Claude Hoin. Cet acte donne le lieu d'origine de la famille, Saint-Nicolas-lez-Cîteaux :

« J'ai donné la benediction nuptialle au sieur Pierre Hoin dit Belle-Isle, chirurgien, fils du s[r] Claude Hoin, marchand à St-Nicolas-les-Cisteaux, et de feue Benigne François ses pere et mere, d'une part, demeurant en cette paroisse, et a honneste Elisabeth Lhuyt, fille du s[r] Jean-Batiste Lhuyt dit Belle Rive, m[e] chirurgien en cette ville, et de feue honneste Anne Gentot ses pere et mere d'autre part aussy de cette paroisse, les trois bans y ayant esté publiés sans opposition. Fait en presence des tesmoins soussignés le dix huitieme de fevrier 1721. — P. Hoin dit Belleisle, Lhuyt, F. Lhuyt, Hoin, Laureau, Fiot, etc., Pernot. » — Archives municipales, *Registres des paroisses*, B. 562, fol. 193 (paroisse Saint-Jean).

M. Oursel présente ensuite la copie de l'acte de naissance de l'abbé Boullemier, du 12 novembre 1725.

« Charles, fils de Pierre Boulmier, M[e] vitrier, et de Jeanne Bernard sa femme, a esté batisé le seizième de novembre 1725, estant né le douzième du présent mois. Son parrain, messire Charles Fevret, seig[r] de St Mesmin et Godan, cons[r] honoraire au Parlement de Metz, représenté par François Boulmier, frère du batisé. Sa maraine, dame Jeanne-Batiste Jachiet, espouse de messire Louis Charpy, seigneur de St Usage et Eschenon, cons[r] au Parlement de Dijon, représentée par d[lle] Antoinette Catherine, fille de fut monsieur le Trésorier Catherine.

» Signé : A. de Catherine.

» Le père ne signe enquis.

» François Boulmier. » Pernot. »

Archives municipales, *Registre des paroisses*, B. 566, fol. 245, (paroisse Saint-Jean).

Cet acte est intéressant en ce qu'il donne le nom des parrain

et marraine de Boullemier ; déjà Baudot, dans son *Eloge historique de M. l'abbé Boullemier* (Dijon, veuve Frantin, an XII-1803), avait signalé le fait que nous notons ici ; il serait curieux de savoir ce qui valait à la famille du maître vitrier ces hautes protections, qui devaient influer si heureusement sur la vie de Charles Boullemier et procurer aux érudits l'incomparable trésor bibliographique de la réédition du P. Lelong, *Bibliothèque historique de la France ;* on sait, en effet, que Charles Boullemier est le véritable auteur de cette réédition ; Févret de Fontette n'a fait en réalité qu'y prêter son nom.

M. Champeaux continue la lecture, commencée à la séance du 23 janvier, de l'un des chapitres qui doivent compléter l'*Introduction historique aux chartes des communes en Bourgogne*, laissée inachevée par la mort de Joseph Garnier.

Ce chapitre a pour objet la police, notamment celle des villes.

L'auteur expose les abus du droit d'asile, qu'avaient les criminels dans les églises, les cimetières et certains couvents, droit qui fut supprimé en 1539, par l'ordonnance de Villers-Cotterets ; il énumère les mesures prises pour éviter les attaques des malfaiteurs : obligation de fermer les portes des cours et des *treiges* (1) pendant la nuit ; d'essarter les bois sur une largeur de trente-six pieds le long des grandes routes, mesure qui fut généralisée à partir de 1771 ; création des lieutenants de louveterie, prime aux destructeurs d'animaux sauvages, éclairage des rues pendant la nuit, recommandé dès le commencement du quinzième siècle et devenu obligatoire à partir de 1697 ; suppression des toits de paille et obligation pour les habitants de tenir constamment à leurs portes des tines remplies d'eau pour éviter et combattre les incendies ; création des commissariats de police dans les villes et de la maréchaussée dans les campagnes. L'extension successive des attributions de la maréchaussée souleva de fréquentes discussions avec les baillis qui se voyaient ainsi dépouillés d'une partie de leurs attributions.

(1) *Treiges*, en bourguignon, passages.

Les lois nouvelles qui, à partir de 1790, unifièrent les services publics en France, mirent fin à toutes ces rivalités de fonctions et d'attributions.

Séance du 6 mars 1907.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. Dumay, qui, à la précédente séance, avait présenté la photographie du portrait, peint en miniature, de Thérèse Figueur, dite *Madame Sans-Gêne*, fait passer sous les yeux de ses collègues l'original de ce portrait que M. Lachaud a bien voulu lui envoyer en communication. L'héroïne est représentée, comme elle le dit elle-même dans ses Mémoires (2e édition, Paris, Guillaumin et Cie, 1894, p. 26), « équipée en Allobroge : veste verte de chasseur à cheval, casque de cuir noir (il est brun dans le portrait) qu'accompagnaient une crinière et un plumet ». Cette aquarelle est attribuée, écrit M. Lachaud, à la femme du général Carteaux, dont le mari commandait la légion franche allobroge au moment où Thérèse Figueur y prit du service.

M. le président communique : 1° la lettre de faire part annonçant la mort de M. Jean-Baptiste-Antoine-Maurice-Mathieu de Vienne, membre titulaire non résidant, décédé à Nancy, le 27 janvier 1907, à l'âge de 60 ans. L'éloge de M. le colonel de Vienne a été fait à l'une des dernières séances ;

2° L'annonce de la publication, en deux volumes in-8°, de *L'histoire de la ville de Cambrai pendant la Révolution française*, par l'abbé Alfred Pastoors ;

3° Le programme du vingtième Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, qui aura lieu à Gand, du 2 au 7 août 1907 ;

4° L'envoi, par la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, d'un exemplaire des œuvres de J.-C. Galissard de Marignac, publiées par M. E. Ador, Genève, 1907 ;

5° Le compte rendu de la séance du 4 février 1907 de la Société d'économie politique, contenant l'examen de cette question : « Les produits ont une tendance à se vendre ce qu'ils coûtent; le travail salarié, ce qu'il vaut... » On y trouve l'opinion de MM. Levasseur, Yves Guyot, Cheysson et Paul Leroy-Beaulieu ;

6° L'envoi annoncé, par l'Institut de Carthage, de dix affiches destinées à faire connaître les fêtes organisées dans le but de sauver d'une destruction rapide les ruines du théâtre romain de cette ville ;

7° La biographie du vicomte de Santarem, premier membre correspondant de l'Institut de France, par Martinho Ferreira de Fonseca, Lisbonne, 1907, brochure in-8°, avec le portrait du vicomte de Santarem.

M. le général de Piépape continue la lecture de son étude sur la duchesse du Maine. Il raconte son arrestation, 29 décembre 1718, et celle de son mari, conduit de Sceaux à Doullens, tandis qu'elle-même était acheminée de Paris sur le château de Dijon, où elle passa cinq mois ; elle fut ensuite transférée dans la citadelle de Chalon-sur-Saône, puis obtint d'être internée au château de Savigny-sous-Beaune, enfin dans celui de Champlay, près de Joigny. Elle ne rentra dans sa résidence de Sceaux qu'après un an de captivité ou d'exil, au prix de la soumission la plus formelle, la plus complète, la plus plate au régent, et en sacrifiant son mari qu'elle traita comme un pauvre homme. Décidément, cette grande dame de salon, cette petite-fille du grand Condé, n'avait rien d'une héroïne et la conspiration de Cellamare n'est qu'une misérable contrefaçon de la Fronde. La princesse de Condé et Mme de Longueville étaient des femmes, des conspiratrices d'une tout autre envergure.

Ce chapitre offre un intérêt tout particulier en raison des lieux mêmes où se passent les incidents qui y sont rapportés.

Séance du 20 mars 1907.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

La Société royale de géologie, d'Amsterdam ; la Société batave de philosophie expérimentale, de Rotterdam ; la Fondation Teyler van der Hulst, d'Harlem, accusent réception des tomes X, 4e série des *Mémoires*.

M. Calmette, professeur d'histoire de Bourgogne et d'histoire de l'Etat à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon, offre à l'Académie une brochure à lui, première série de *Notes bourguignonnes* sur l'histoire de la province.

M. le président signale notamment une étude très documentée et de l'argumentation la plus serrée sur l'identification de la localité où se rencontrèrent, en 872, Charles le Chauve et l'ambassadeur de l'impératrice Ingelburge. Dans cette entrevue fut discutée la question de la succession de l'empereur Louis II. Le lieu est nommé par l'archevêque de Reims, Hincmar, « Pons Liadi », que M. Calmette n'hésite pas à identifier avec Pons Iliacus, aujourd'hui Pontailler-sur-Saône (Côte-d'Or). « Ainsi, ajoute l'auteur, page 9, les annales d'une petite ville de Bourgogne se trouvent fort heureusement enrichies de l'un des plus importants parmi les rares épisodes diplomatiques qu'il nous soit donné de connaître pour ce neuvième siècle, si exceptionnellement pauvre en détails locaux. » M. le président remercie M. Calmette.

L'Académie nationale de Reims communique à la Compagnie, en lui demandant de s'y associer, un vœu émis par elle, relatif à la conservation sur place des richesses littéraires et artistiques dépendant des menses et autres établissements du culte récemment supprimés et mis sous séquestre. L'Académie s'associe au vœu exprimé par l'Académie nationale de Reims dans sa séance du 26 janvier dernier.

M. le président met sous les yeux de l'Académie une affiche des fêtes qui seront célébrées, le 2 avril 1907, dans l'ancien théâtre romain de Carthage, et dont il a été déjà parlé à une séance précédente.

Lecture est donnée des comptes du trésorier, tels qu'ils ont été approuvés par le comité d'administration dans sa séance du 14 mars courant ; ils sont homologués par l'Académie qui fait ses remerciements à M. Cornereau, trésorier, pour sa gestion.

L'ordre du jour appelle la présentation des rapports sur les prix de 1906, tels qu'ils ont été proposés dans la séance de la commission spéciale du 14 courant.

Sur les rapports de MM. Chabeuf, Boutellier, E. Picard, Lévêque et Dumay, l'Académie décerne :

Des médailles d'or à MM. Victor Focillon, graveur-aquafortiste, et Ovide Yencesse, sculpteur-médailleur.

Des médailles de vermeil à MM. Abel Forey, Adolphe Prost, architectes ; Claude Boyer, peintre, et Louis-Auguste Feuillard, musicien.

Des médailles d'argent à MM. Alfred-Charles Barthel, musicien, et Victor Chaudonneret, commerçant à Dijon, rue des Forges, 32 ; ce dernier pour les soins intelligents et vraiment artistiques apportés par lui à la conservation, à l'entretien et à la restauration discrète de l'hôtel Chambellan, le joyau de l'architecture privée du quinzième siècle, à Dijon, dont il est locataire.

La présente délibération sera notifiée à chacun des lauréats avant d'être rendue publique par les voies ordinaires.

Conformément à la tradition de l'Académie, ces rapports seront incorporés au volume des *Mémoires* en cours de publication.

Séance du 17 avril 1907.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président dépose sur le bureau : *La tour de Champiteau*, brochure par M. E. Fyot ; *Histoire de la vénérable Marguerite du Saint-Sacrement, carmélite de Beaune*, 1619-1648, Paris, 1907, IV, par M. l'abbé Deberre, docteur ès lettres, curé

de Chambolle-Musigny (Côte-d'Or) : *La devineresse de Molesme et les ensorcelés de Verpillières*, Troyes, 1907, par M. l'abbé Petel, curé de Saint-Julien (Aube), correspondant de l'Académie : le 3e fascicule de la deuxième année de la *Revue préhistorique de l'Est*, dont le directeur est M. Raoul Bouillerot.

Ces livres et brochures sont offerts par les auteurs que remercie M. le président.

M. Metman dépose sur le bureau, de la part de M. Henri Joliet, de Dijon, vingt volumes des *Mémoires de l'Académie*, qui se trouvaient en double dans sa bibliothèque ; l'Académie remercie M. Joliet d'un don d'autant plus précieux que plusieurs de ces volumes sont devenus très rares.

M. le président fait à l'Académie les deux communications suivantes :

« 1° J'ai visité, il y a quelques jours, en compagnie de M. Drioton, les fouilles qu'il faisait exécuter auprès de la Noue (1), dans l'angle formé par la bifurcation des lignes ferrées. Tout près de l'emplacement où ont été trouvées de nombreuses briques romaines à l'estampille de la VIIIe légion ; il avait mis à nu plusieurs substructions gallo-romaines, des débris de mosaïques, des enduits de murs. Ceux-ci, revêtus d'une couleur bleue, ont appelé mon attention. J'ai voulu savoir si cette couleur était due à un composé de cobalt, comme la teinte bleue de nos verres, ou à de l'outremer naturel, l'outremer artificiel étant exclu, comme produit exclusif de la science et de l'industrie modernes. Des essais que j'ai faits sur la matière soigneusement détachée du reste de l'enduit au moyen d'une râpe, ou mieux en attaquant celui-ci par l'acide chlorhydrique, il résulte que le pigment employé est un verre coloré exclusivement par le cuivre. Les réactions de ce métal se sont montrées d'une netteté parfaite, qui ne peut laisser subsister aucun doute. Cette observation confirme celles faites par Chaptal, au commencement du dix-neuvième siècle, et montre l'uniformité des matériaux employés.

(1) La Noue, ferme en bordure sur le chemin de fer P.-L.-M., à l'est, commune de Chenôve, canton sud de Dijon.

» La matière bleue est en poudre relativement grossière, elle est appliquée sur une première couche de couleur verte, qui peut être quelque produit naturel à base de fer, tel que la terre de Vérone. Ce fond était peut-être destiné à soutenir l'intensité de coloration du mur, tout en permettant d'économiser le pigment bleu, plutôt qu'à modifier la teinte. Sous les couches de peinture existe un mince enduit de chaux, mêlée de marbre pilé et le tout repose sur le crépissage grossier en chaux et brique pilée.

» 2° Parmi les fossiles de Gemeaux que m'a remis notre confrère, M. A. Huguenin, s'est trouvé un nodule ferrugineux allongé, que j'ai soupçonné être un fossile empâté. Je l'ai fait scier en long et il a révélé la structure d'une Nérinée du terrain rauracien. De l'étude de ce fossile, résulte le mode de production suivant. Une couche de sulfure de fer a encroûté intérieurement la coquille et extérieurement aussi. De petits cubes très nets, visibles sur les surfaces libres, accusent cet état primitif du fer. Le dépôt intérieur n'a pas été assez épais pour oblitérer complètement la cavité qui était occupée par l'animal : les trois replis spiraux (à la columelle, au plancher, au labre) qui rétrécissaient cette cavité sont parfaitement dessinés à la section de chaque tour. L'axe ou columelle de la coquille a été dissous et n'a pas été remplacé ; il en est de même des planchers entre les tours. Tous ces espaces où le sulfure de fer ne s'est pas déposé sont actuellement vides. La paroi extérieure de la coquille a été remplacée par du sulfure de fer au fur et à mesure que sa dissolution s'opérait, de sorte que le revêtement interne et l'externe se sont soudés en une seule croûte très épaisse qui ne reproduit extérieurement que d'une manière excessivement vague la forme de la Nérinée.

» Actuellement tout le fer a passé à l'état de limonite ou sesquioxyde hydraté.

» Si j'ai désiré l'honneur de vous présenter ce fossile, c'est que les conditions de sa production sont très rares. Souvent, en effet, on trouve des ammonites et quelques autres restes organisés marins qui ont subi ce mode de fossilisation dans des marnes plus ou moins noircies par des débris char-

bonneux imperceptibles qui ont constitué un milieu réducteur favorable à la formation du sulfure de fer. Mais le rauracien de Gemeaux auquel appartient le fossile actuel n'est pas dans ces conditions. C'est dans des calcaires blancs que celui-ci a son gisement. Ce fossile est en même temps un nouveau témoin de cette vie qui travaille sans cesse toutes les parties de l'écorce de notre globe, en faisant subir à leurs éléments des transformations multiples ; ici dissolution de la coquille, moulage par du sulfure du fer, changement du sulfure en limonite. »

M. Dumay fait ressortir, d'après un article publié par le *Journal des Savants* (nouvelle série, cinquième année, n° 2, février 1907, p. 94), les avantages que procurerait aux historiens le transfert, dans les dépôts publics, des archives notariales antérieures à la Révolution. Une loi de l'an XI confie aux notaires la garde des minutes de leurs prédécesseurs, en interdisant la communication de ces documents à d'autres personnes que les descendants des contractants, sauf des cas tout à fait exceptionnels. On a protesté souvent, mais en vain, contre la rigueur de ce règlement. Sans doute une législation plus libérale est en préparation ; il conviendrait d'en hâter l'adoption, car le temps poursuit son œuvre de destruction et les érudits attendent vainement la communication de ces précieux trésors. Ces collections inaccessibles sont une mine précieuse de documents du plus haut intérêt pour l'histoire, comme pour la biographie de certains personnages. La démonstration en a été faite par la publication des travaux récents de M. Ernest Coyecque, *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris au seizième siècle*, et de MM. Emile Campardon et Alexandre Tuetey, *Inventaire des Registres des insinuations du Châtelet de Paris, sous les règnes de François Ier et d'Henri II*. C'est ainsi que M. Coyecque a groupé dix-huit contrats se rapportant à la construction et à la décoration de Saint-Etienne du Mont ; d'un autre côté, M. Guiffrey, directeur des Gobelins, a découvert dans un minutier, dont l'accès lui fut gracieusement accordé, tous les éléments d'une histoire de cette manufacture royale, sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII.

Il importe donc qu'une loi permette, sans retard, la réunion des actes notariés dans certains dépôts où ils seront à l'abri des risques de destruction et où leur dépouillement deviendra facile, au grand profit de la science historique. L'Académie partage cette manière de voir, et émet le vœu qu'une législation plus libérale permette à l'avenir aux érudits l'accès des minutes notariales, sans sacrifier l'intérêt particulier des familles.

M. Chabeuf fait la communication suivante :

Il existe au musée de Dijon, dans la salle de peinture ancienne, dite galerie de Bellegarde, un tableau sur bois, hauteur 1m 81, largeur 1m 57, dans un assez beau cadre Louis XVI, évidemment rapporté, « La Vierge présentant l'enfant Jésus à saint François d'Assise », n° 163 du nouveau catalogue de 1883, où il est désigné simplement comme étant de l'école Rubens. La peinture est de bonne conservation, mais le panneau est composé de plusieurs morceaux disjoints dans le sens vertical, et les plus habiles restaurateurs ont déclaré le mal sans remède. Le tableau est daté de 1618 : Rubens, né à Siegen en 1577, était alors dans la force de l'âge et en pleine possession de son génie, mais déjà ne suffisait plus aux commandes et se faisait plus que largement aider par l'élite de ses élèves.

On savait que le Saint-François provenait de la conquête et, comme maints autres trophées artistiques des guerres de la Révolution et de l'Empire, avait été oublié en province lors des revendications de 1815. Il se trouve compris, avec la mention « attribué à Rubens », dans l'envoi fait par le gouvernement impérial, en 1809. Une circonstance heureuse m'ayant mis en possession du document qui est le certificat d'origine, j'estime qu'à plus d'un siècle des événements, et alors que les tableaux non repris en 1815 font partie du patrimoine incommutable de la France, il n'y a aucun inconvénient à donner l'état civil de notre Rubens, tel qu'il est établi par M. Achille Van In, de Lierre, province d'Anvers, royaume de Belgique :

« Extrait des archives de fabrique de l'église Saint-Gommaire, à Lierre.

» Procès-verbal des tableaux de la ville de Liére (*sic*) en Brabant.

» Moi, Metoyen, d'après le pouvoir que j'ai reçu des Représentants du peuple et en ma qualité d'adjoint à la Commission des arts, spécialement chargée de la recherche des ouvrages des grands maîtres dans les pays conquis, me suis transporté à la ville de Lière pour y faire enlever et emballer les tableaux suivants :

» Premièrement. — A l'église de Saint-Gommaire, dans une chapelle, le martyre de Saint-Georges, peint par Rubens (sur bois), il porte 3 pieds 10 pouces de haut sur 4 pieds 11 pouces de large. Ce tableau est encaissé sous le n° 1.

» Secondement. — Idem (sic), dans une autre chapelle un tableau avec deux volets ; sur le tableau on voit la vierge qui présente l'enfant Jésus à saint François. Il porte 5 pieds 6 pouces et demi de haut sur 4 pieds 9 pouces et demi de large, peint sur bois. Cet ouvrage a été composé et retouché par Rubens et a été payé dans le temps, au dire des habitants du pays, cent florins argent (1) de Brabant; ce tableau est encaissé sous le n° 1.

» Troisièmement. — Sur le volet de droite est représentée sainte Claire qui tient le Saint-Sacrement dans ses mains ; il porte 5 pieds 5 pouces de haut sur 2 pieds de large.

» Quatrièmement. — Sur celui de gauche est représenté saint François. Il porte 5 pieds 5 pouces de haut sur 2 pieds de large. Ces deux volets sont encaissés sous le n° 2.

» Cinquièmement. — Idem, au maître-autel, un tableau représentant Jésus crucifié entre les deux larrons, que des bourreaux veulent percer ; un soldat présente l'éponge à Jésus-Christ. Peint par Jordaens ; il porte 14 pieds 11 pouces de haut sur 8 pieds 8 pouces de large.

» Fait à Lière, le 16 fructidor an II de la République Une et indivisible (2).

» Je certifie le présent procès-verbal véritable et, en outre, que tous les tableaux ci-dessus désignés ont été enlevés et

(1) Environ 1,800 fr. de notre monnaie.
(2) 2 septembre 1794.

emballés, en présence du Bourguemaître (*sic*) de la ville de Lière (en Brabant) et d'un officier municipal, lesquels ont signé avec moi. — Metoyen, G. J. de Kinder, Bourguemaître, Jacq. Gom. Fraters, Echevin. »

Le *Martyre de saint Georges* est au musée de Bordeaux ; le *Saint-François* est notre tableau de Dijon, les deux volets furent retenus pour le musée Napoléon, à Paris, mais retournèrent à Lierre, en 1815. Le Jordaens est à la cathédrale de Bordeaux.

Dès 1795, le gouvernement de la République française avait institué un musée à Bruxelles, mais malgré les réclamations locales, parmi les tableaux qui y furent apportés en 1802 et en 1811, dix seulement provenaient de la Belgique.

Dans ma manière de voir, sans être de premier ordre, le tableau de Dijon est dans une très honorable moyenne (1) ; il égale maintes œuvres mises à bon droit sous le nom de Rubens tout court et qui ne laissent pas de faire bonne figure dans les musées les plus qualifiés. Il ne faut pas oublier que les œuvres absolument personnelles de Rubens sont rares ; si expéditif que fût son pinceau et encore qu'il travaillât huit à dix heures par jour, sa vie de 69 ans n'eût pas suffi à couvrir tant d'hectares de panneaux et de toiles. Comme Raphaël, il ne fut guère, pendant la plus grande partie de sa vie, qu'une manière d'entrepreneur ; mais toujours les compositions lui appartiennent et à toutes les œuvres de ses élèves, il a donné ces coups de pinceau suprêmes, vainqueurs, qui, d'un tableau d'atelier, font un original ; le plus souvent, d'ailleurs, il se réservait l'exécution des parties principales. Très certainement il y a beaucoup de lui dans le *Saint-François*, au moins autant que dans la galerie de Médicis au Louvre, dans les immenses retables provenant des jésuites d'Anvers, au musée impérial et royal de Vienne, dans la série de Decius, la galerie Lichtenstein, à Vienne, sans compter le reste.

(1) Il y a toutefois dans la robe de la Vierge un fâcheux pli oblique.

Séance du 1er mai 1907.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. Babelon, de l'Institut, président de la Société des fouilles archéologiques, dont le siège est à Paris, 28, rue Bonaparte, invite l'Académie à se faire représenter à l'assemblée générale de la Société, qui aura lieu le 5 juin prochain.

Le comité du rachat de la maison natale de Pierre Corneille, à Rouen, présidé par M. Henry Houssaye, titulaire du fauteuil du poète à l'Académie française, ouvre une souscription en vue de l'objet qu'il se propose. L'Académie ne peut que persister dans une tradition constante, qui est de ne participer, en temps que corps, à aucune souscription. Tout en rendant hommage au sentiment qui guide les Rouennais et le comité, on ne peut s'empêcher de regretter que le vieux logis en bois où naquit P. Corneille, le 6 juin 1606, n'existe plus et ait été remplacé par une maison de la plus insignifiante modernité.

L'Académie des sciences de New-York invite la Compagnie à prendre part aux fêtes qu'elle doit célébrer le 23 mai, pour le deuxième centenaire de la naissance du naturaliste suédois, Charles Linné.

M. Demandre, pharmacien à Dijon, offre à l'Académie sa thèse pour le doctorat en pharmacie : « Contribution à l'étude des sels et du périodure de spartéine ». L'Académie remercie l'auteur.

M. Chabeuf fait les communications suivantes :

Il entretient d'abord la Compagnie d'un tableau du musée n° 577, inscrit au catalogue de 1883 sous ce titre : « Réunion des musiciens les plus célèbres du temps de Louis XIV », et mis aux anonymes ; mais la tablette porte le nom de Pierre-Charles Trémolières, 1703-1739, et d'autres l'attribuent à Robert Tournières, 1676-1752. La vérité est que le musée possède seulement la copie réduite d'un tableau de Hyacinthe Rigaud, récemment acquis par la National-Gallery de Londres.

La comparaison de la toile dijonnaise avec une vignette donnée par le journal illustré *The Graphic*, ne laisse aucune place au doute. D'après l'article qui accompagne la reproduction, le personnage debout qui semble donner des ordres aux trois exécutants prêts à jouer de deux longues flûtes et d'une basse de viole ou viole de Gamba — ce que nous nommons aujourd'hui un violoncelle — serait Lulli, mort en 1687. M. Chabeuf fait remarquer que la véritable orthographe du nom de Rigaud est Rigau ; c'est la forme catalane, or le grand portraitiste naquit à Perpignan, le 18 juillet 1659, et son acte de baptême qui est du 20, l'inscrit sous le nom de Hyacinthe-Honorat-Mathias-Pierre (le martyr) Jean-André Rigau. Son père était non peintre, comme on l'a dit, mais tailleur, *sastre*.

M. Chabeuf expose ensuite que le voyage politique de l'empereur François-Joseph, à Prague, en avril 1907, vient d'appeler l'attention sur la cathédrale Saint-Vit, qui domine l'amas de palais formant ce Kremlin tchèque qu'est le Hradschin. Hradcany, en langue nationale.

Réduite pendant des siècles, comme notre cathédrale de Beauvais, à un chœur et à un transept, Saint-Vit vient enfin d'être achevé et ses 125 mètres de long en font une des plus grandes églises de l'Allemagne. Elle a pour nous cet intérêt d'avoir été commencée en 1344 par un architecte français, Mathias d'Arras, appelé en Bohême par le futur empereur Charles IV, alors duc de Moravie, le fils du roi de Bohême, Jean l'Aveugle, tué à Crécy, en 1346.

Les plans primitifs ayant été constamment suivis, on peut dire que Saint-Vit est bien l'œuvre d'un Français. Ainsi se prolonge, dans le quatorzième siècle, la primauté artistique de la France, et M. Chabeuf rappelle que, déjà au treizième, les architectes français étaient appelés dans toute l'Europe chrétienne, c'est pourquoi tant de cathédrales et églises appartiennent, comme Saint-Vit, à notre style national. Sous saint Louis, au plus beau temps de l'art de construire français, Villard de Honnecourt élève en Hongrie, à Cassovie, ou Kaschau, en hongrois Kassa, l'église Sainte-Elisabeth et Robert de Bonneuil la cathédrale d'Upsal, en Suède. M. Chabeuf constate que, à l'étranger, en Allemagne surtout, on ne

craint nullement, comme en France, d'achever les édifices demeurés incomplets. On trouverait donc tout naturel de doter Notre-Dame de Paris des flèches de façade qui lui manquent depuis près de sept siècles, proposition qui serait assurément fort mal accueillie parmi nous. Pourquoi?

Séance du 15 mai 1907.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

MM. Claude Boyer, Focillon, Forey et Prost remercient l'Académie des médailles qui leur ont été décernées par l'Académie.

La Société d'économie politique de Paris envoie le compte rendu de sa séance du 8 avril dernier, dans laquelle a été examinée la question de l'autonomie financière des services industriels de l'Etat. Le rapporteur, M. Pinard, conclut en ce sens que les comptes et gestion d'une exploitation d'Etat ne peuvent être égalés à ceux d'une entreprise réellement autonome, privée et indépendante. Dans les œuvres de l'industrie privée, il y a le contrôle des intéressés, des actionnaires et du concédant; jamais les exploitations par l'Etat ne pourront être mises dans les mêmes conditions de bonnes méthodes financières que les entreprises privées.

L'Académie royale néerlandaise et la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut envoient à l'Académie les programmes de leurs concours pour 1907 et 1908.

M. Murat annonce sa nomination au poste de directeur de l'Institut météorologique et du Service central des poids et mesures de Roumanie, en remplacement de M. C. Hopites.

M. Louis Stouff, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon, membre résidant, offre à l'Académie un volume de lui : *Les comptes du domaine de Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, dans la Haute-Alsace*, extraits du Trésor de la Chambre des comptes de Dijon, 1421-1426, Paris, Larose, 1906, in-8°.

M. Édouard Privat, libraire à Toulouse, annonce la publication du tome XVI et dernier de la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*, par dom Vaissette, continuée jusqu'en 1790 par M. Ernest Roschach, correspondant de l'Institut.

Après avoir entendu les rapports présentés au nom des commissions spéciales nommées à la précédente séance, par MM. Emile Roy et Louis Collot, sont élus au scrutin secret : membre résidant, M. Louis-Eugène Fyot, et membre non résidant, M. Pierre-Alphonse Péron.

M. Metman lit la note suivante :

« Un article de M. Maurice Desmaisons sur le Musée des arts décoratifs, article publié dans la revue *Les arts*, numéro 18, décembre 1905, est illustré de nombreuses reproductions, dont l'une sollicite tout spécialement l'attention des curieux d'art bourguignon. Elle donne « une armoire à » deux corps, bois sculpté, France, fin du seizième siècle, » provenant du legs Peyre ». La partie supérieure présente trois termes tenant chacun de la main droite un long serpent dont les ondulations, d'amplitude régulièrement décroissante, s'étalent sur la gaine par laquelle se terminent les figures. Or, cette disposition, d'un terme tenant un serpent, se retrouve sur des meubles de la Renaissance dont l'origine bourguignonne n'est pas douteuse ; l'un d'eux appartient à M. Étienne Perrenet, juge honoraire à Dijon, l'autre à M. J. d'Arbaumont, aussi à Dijon. Doit-on, dès lors, conclure à l'origine bourguignonne du meuble faisant partie du legs Peyre au Musée des arts décoratifs ? Interrogé à ce sujet, M. le conservateur de ce musée se montra d'abord très réservé ; mais peu après, il signalait dans le livre de Hugues Sambin, *Œuvre de la diversité des termes dont on use en architecture*, imprimé à Lyon, en 1572, par Marcorelle pour Jean Durand, comprenant dix-huit planches avec texte, excellemment gravées sur bois, le sixième terme, qui est incontestablement le modèle des figures masculines et féminines du meuble provenant du legs Peyre et des deux exemplaires de MM. Perrenet et d'Arbaumont. La conclusion qui s'impose, c'est que le meuble de Paris est, comme ceux

de Dijon, une œuvre bourguignonne ; il est d'ailleurs très intéressant de constater cet emprunt fait par un menuisier d'art à l'œuvre d'un artiste connu. Ce fait montre quelle fut l'influence de Sambin sur la sculpture ornementale de son temps, et jette quelque lumière sur les procédés de travail et les sources d'inspiration des huchiers au temps de la Renaissance. »

M. Chabeuf fait, à ce sujet, l'observation suivante : Hugues Sambin, venu de Gray à Dijon et entré dans l'atelier d'un menuisier originaire de Troyes, Jean Boudrillet, fut reçu maître menuisier le 8 mars 1449. Bien que, comme tous les hommes de la Renaissance italienne et française, il eût été à peu près universel, puisqu'il fut architecte — dans la dédicace de son livre au comte de Chabot-Charny, il prend le titre d'*architecteur en la ville de Dijon* — et même ingénieur, il fut surtout, et avant tout, un menuisier supérieur, c'est-à-dire un sculpteur sur bois et un fabricant de beaux meubles ornés. Aussi, malgré le verbiage du texte dans lequel le bon Sambin invoque à tort et à travers l'antiquité, qui n'a rien, mais rien à voir ici, en aucun temps, en aucun lieu, non pas même dans les décorations rustiques, on n'a employé dans des monuments de telles figures. Ce sont des modèles pour menuiserie d'art, et dans son beau livre : *Le meuble en France au seizième siècle*. Paris, 1883, feu Edmond Bonnaffé ne s'y est pas trompé. Ainsi, en croyant faire œuvre d'architecte, Sambin s'est naïvement affirmé ce qu'il était réellement, un menuisier supérieur.

Séance du 29 mai 1907.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

MM. Feuillard et Barthel remercient l'Académie des médailles qui leur ont été attribuées.

M. Péron remercie de sa nomination comme membre non résidant.

La Société d'économie politique adresse le compte rendu de sa séance du 4 mai, dans laquelle M. Passy, président, a

étudié ce qu'il appelle, d'un mot caractéristique et très juste, l' « assurance mensongère ». Il signale les agissements des compagnies qui, après avoir accepté l'évaluation donnée aux choses assurées contre l'incendie et reçu le paiement des primes convenues et établies sur ce chiffre, discutent et contrôlent cette évaluation en cas de sinistre. Il estime que la responsabilité des compagnies doit être absolue et entière. M. Passy a examiné ensuite ce qui devrait être quand la responsabilité de l'Etat est engagée par suite du fonctionnement de ses services, notamment pour la poste et le télégraphe. Il démontre par des exemples nombreux que, partout où il substitue son monopole à l'action de l'initiative privée, il cherche par tous les moyens possibles à se décharger de toutes les obligations et responsabilités de droit commun. M. Passy estime que l'Etat ne doit pas être au-dessus de la loi générale qui régit les obligations et contrats de services.

La Société romaine de philologie fait connaître qu'elle se propose, avec la fondation Ascoli, de créer un prix à décerner périodiquement au meilleur travail sur la dialectologie.

M. le président fait la communication suivante, d'après un récent compte rendu de l'Académie des sciences :

« M. Favrand, dans une brèche osseuse recouvrant la pente d'un coteau, au-dessous d'une roche formant abri, a trouvé des pierres taillées de l'époque du Moustier et des os de cheval, de bœuf, de renne, au petit Puymoyen, près Angoulême. Au milieu de ces débris existait une mâchoire inférieure d'homme dont le menton, au lieu de se projeter en avant, comme dans les races européennes actuelles et dans la race ancienne de Cromagnon, tombe droit. Ce menton fuyant est aujourd'hui le propre des races inférieures, nègres, Australiens. Le même caractère a été observé sur les mâchoires très anciennes de la Naulette, d'Arcy, de Spy, de Krapnia, de Malarnaud, de Grimaldi. Le neuvième exemplaire, qui s'ajoute à cette série, confirme qu'il ne s'agit pas d'une conformation accidentelle de certains individus, mais d'un trait ethnique précis.

Séance du 12 juin 1907.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

Avant l'ouverture de la séance, M. le président donne la parole à M. Louis-Eugène Fyot, membre titulaire et bibliothécaire adjoint de la Commission départementale des antiquités, élu membre résidant le 15 mai dernier, section des beaux-arts, en remplacement de M. Charles Suisse, décédé.

M. Fyot ayant pris place à la droite de M. le président, prononce le discours d'usage ; il remercie d'abord la Compagnie de l'honneur reçu et l'entretient du sculpteur dijonnais Jean Dubois, né à Dijon en 1625 — le baptême, paroisse Saint-Jean, est du 20 octobre — mort en la même ville, probablement le 29 novembre 1694, puisqu'il a été inhumé le 30 à Saint-Philibert où, comme il a été dit, « celui qui avait érigé tant de monuments funéraires n'eut pas même une épitaphe ». M. Fyot constitue, pièces en mains, l'état civil et la biographie de cet artiste distingué, dont il étudie les œuvres principales. Il fut extraordinairement fécond, mais on doit dire qu'il eut un fils sculpteur aussi et tout un atelier bien organisé. L'ensemble le plus important que Dubois eût créé était certainement la boiserie du chœur dans l'église abbatiale de la Ferté-sur-Grosne, au diocèse de Chalon-sur-Saône, première fille de Cîteaux, qui a péri tout entière.

M. Collot, président, répond à M. Fyot et l'invite à prendre séance.

M. l'abbé Petel, curé de Saint-Julien, près de Troyes, correspondant, offre à l'Académie une brochure dont il est l'auteur : *La maison des Templiers de Serre-les-Monteeaux*. M. le président remercie M. l'abbé Petel.

L'Académie remercie l'Académie de Mâcon de l'envoi de la médaille frappée en commémoration des fêtes célébrées à l'occasion de son centenaire, au mois de septembre 1906.

Mme veuve Paul Jobard fait connaître à l'Académie que, conformément aux dernières volontés de son mari, elle

continue l'exploitation de son imprimerie avec la collaboration de son ancien personnel. C'est la maison Jobard qui imprime les mémoires et publications de l'Académie.

La Société archéologique de Rennes (Ille-et-Vilaine) annonce la prochaine publication d'une monographie illustrée de l'église du Calvaire à Rennes ; le texte est du savant archéologue breton, M. J. Mathurin ; les photogravures de M. Perraut. Ainsi sera conservé, par l'image et la description, pour le cas où il viendrait à être détruit, un des types les plus intéressants de l'architecture religieuse française au dix-septième siècle.

Séance du 26 juin 1907.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

A l'occasion du procès-verbal de la dernière séance et de l'étude de M. Fyot sur le sculpteur Jean Dubois, M. Metman fait connaître à l'Académie qu'elle possède une œuvre de l'artiste dijonnais, à elle léguée par M. Philippe Deschamps, le premier curé concordataire de Saint-Michel de Dijon, mort à 89 ans, le 11 octobre 1831.

Dans son testament du 12 août 1830, déposé en minute chez Me Blondel, notaire à Dijon, on lit ceci : « Je lègue à l'Académie de Dijon : 1° un médaillon ovale en marbre blanc, du célèbre Dubois, représentant Louis, dauphin de France, fils unique de Louis XIV ; 2° une gravure qui est sous le médaillon et qui représente le monument élevé à Plombières, dans le jardin de M. Gauthier ; 3° un manuscrit de l'histoire de la Sainte-Chapelle, avec les armoiries des premiers chevaliers (1). »

Le legs de M. le curé Deschamps est mentionné dans les *Mémoires* de l'Académie, année 1831, p. 152. La Compagnie est encore en possession des objets légués, auxquels s'ajoute

(1) De la Toison d'Or ; ces armoiries étaient peintes au dossier des stalles.

un petit cadre contenant l'inscription latine composée par M. de la Mare pour l'obélisque élevé en 1676, dans le jardin de M. Jean Gauthier, en commémoration des visites faites par la reine et le dauphin en 1474, pendant leur séjour à Dijon, alors que le roi poursuivait la seconde conquête de la Franche-Comté. Le rapprochement de la gravure et du médaillon montre bien que le second provient de l'obélisque, où l'on voyait en effet le portrait en bas-relief du dauphin, alors âgé de 13 ans, étant né en 1661.

Il existe à la Bibliothèque de Dijon une brochure : *Obeliscus plomberianus, erectus in honorem serenissimi Delphini a clarissimo viro Joanne Gualthero, etc., auctore.* Cl. Perry, Divione, Ressayre, 1681. C'est une ode un peu longue, d'une latinité fleurie, due au P. Claude Perry, jésuite du collège Godran.

L'aiguille de l'obélisque était soutenue par quatre dauphins en bronze, et couronnée par une boule de métal doré. La maison Gauthier est celle qui appartient présentement à M. Troubat ; quant à l'obélisque, peut-être était-il déjà tombé de vétusté avant la Révolution.

M. Chabeuf présente à l'Académie plusieurs photographies d'après des œuvres bourguignonnes ayant figuré au Salon de 1907. M. Paul Gasq, né à Dijon en 1860, grand prix de Rome, et qui a reçu la médaille d'or de l'Académie en 1897, a exposé une figure austère et expressive, l'*Hiver* ou le *Froid*, faisant partie d'une série des quatre saisons destinée à la ville de Rio-de-Janeiro, et le modèle en grandeur d'exécution des groupes en ronde-bosse, entourant sur une base carrée la colonne de la fontaine monumentale dite Subé, du nom du donateur testamentaire, exécutée pour la ville de Reims. Ces groupes, habilement reliés entre eux dans l'unité du rythme décoratif, indépendants toutefois, représentent, appuyée sur son écu fleurdelisé, la *Ville de Reims protégeant le Commerce*, personnifié par une figure de Mercure à demi couchée à ses pieds ; l'*Industrie*, avec deux ouvriers travaillant le fer ; la *Laine*, un berger nu appuyé sur sa houlette et attentif à un groupe de brebis et d'agneaux ; enfin, la *Vigne*, une femme nue aux formes souples et pleines, au sourire

plus joyeux que sensuel, qui courbe une grappe pendant d'un cep robuste, tandis qu'un enfant assis au pied du tronc attire à lui les fruits inférieurs.

Avec M. Henri Bouchard, encore un prix de Rome, encore un Dijonnais, à qui l'Académie a décerné une médaille de vermeil en 1903, alors qu'il était encore pensionnaire de la villa Médicis sous la direction du vénéré M. Eugène Guillaume, l'on pénètre dans un domaine tout autre de l'art. Ceux qui s'en vont répétant que l'école de France à Rome courbe toutes les volontés et tous les talents naissants sous le même niveau de banalité académique, n'ont qu'à regarder les œuvres de M. Bouchard pour se convaincre de l'inanité d'un tel reproche. A la vérité, après des exemples comme ceux de Hector Berlioz et de Henri Regnault, la preuve n'était plus à faire, mais notre compatriote apporte encore un argument victorieux à ceux qui croient à la dignité, à l'utilité de l'Ecole de Rome. Il a fructueusement étudié Rome et ses trésors d'art antique et moderne, parcouru l'Italie, vu l'Espagne et pratiqué ce grand Velazquez, qui est la vérité et la peinture mêmes, et après Millet et Constantin Meunier, son tempérament l'a emporté vers les âpres et tristes réalités de la vie laborieuse contemporaine. Dans un groupe, la *Carrière*, il montre deux ouvriers carriers remontant péniblement, par une pente semée de gros blocs équarris, le corps d'un de leurs camarades frappé mortellement au champ d'honneur du travail. Dans le *Laboureur au repos*, voici, debout, appuyé encore sur la fourche du puissant engin de la culture, l'homme des champs se reposant un instant avant de reprendre sa marche fécondante.

Et en voyant ces œuvres si différentes de MM. Gasq et Bouchard, on pense à ce beau vers de la *Légende des siècles*, sur les deux statuaires conduits par Dieu pour orner le sanctuaire :

L'un sculptait l'idéal et l'autre le réel.

Ce sont, en effet, ce seront toujours les deux faces de l'art dans tous les temps et sous tous les climats.

M. Eugène Piron est aussi un Dijonnais et un prix de

Rome, le huitième que l'Ecole de Dijon a donné en un siècle. Son penchant le porte plutôt à ces sujets de beauté où la réalité est moins actuelle que dans ceux auxquels se plaît M. Bouchard, mais il y met la pure vérité de la forme humaine et, pour être moins concrète, elle n'en est pas moins sincère que l'autre. Il envoie de Rome une aimable figure de femme, cette jeune faunesse aux formes graciles et finement allongées qui s'avance en cadence au rythme dansant de la double flûte dont elle joue.

M. Eugène Piron a eu de l'Académie une médaille de vermeil en 1903.

A M. Ovide Yencesse, l'Académie attribua, en 1897, une médaille d'argent, et, cette année, elle lui a décerné une de ses médailles d'or, honneur parfaitement justifié par l'ascension du jeune maître — il est né en 1869 — vers les plus hauts sommets de l'art de la médaille. C'est non seulement un grand talent, mais encore un talent très personnel fait d'invention, dans les formes comme dans le procédé, et d'émotion. Il a exposé, cette année, la médaille de la Société bourguignonne, la *Grappe :* un enfant nu, agenouillé, décorant un vase, fragment pour la plaquette commémorative de l'exposition internationale de Milan ; la médaille de *Baiser de paix*, inspirée d'un tableau d'Eugène Carrière, destinée aux sauveteurs allemands venus si fraternellement au secours des ensevelis français de Courrières ; enfin une étude, dont M. Chabeuf met une reproduction sous les yeux de l'Académie, pour le portrait en plaquette de ce grand savant que fut Curie ; c'est la seule image où soit exprimée dans toute sa profondeur cette force méditative et pénétrante qui était la caractéristique du créateur du radium.

Enfin, M. Chabeuf présente les photographies d'une œuvre charmante et fort remarquée d'un autre Bourguignon, M. Emile Blondat, né à Crain, près d'Auxerre. C'est un projet de fontaine d'une invention ingénieuse : trois enfants nus, assis jambes pendantes sur un haut bloc de rocher dominant un bassin, regardent, attentifs et amusés, les deux petits frères serrés contre leur plus grande sœur, deux grenouilles s'ébattant sur le bord de la cuvette. C'est vrai, familier, très

moderne et pourtant sans date ; ces enfants-là sont de tous les temps et on en voit de tels, potelés et joyeux, s'ébattant sur le sable ou parmi les roches sur les plages marines ou autres.

M. Fyot communique un dessin exécuté par lui d'après le fragment d'une figurine en os creux, qui vient, ce jour même, d'être découvert sur le plateau d'Alise. Cette statuette, qui n'a plus ni tête, ni bras, ni jambes, représente manifestement une Aphrodite nue retenant de la main gauche une draperie tombante.

Séance du 10 juillet 1907.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *vice-président*.

M. Collot, président, s'excuse sur les examens de fin d'année de ne pouvoir assister à la séance.

M. le président dépose sur le bureau, de la part de M. Stouff, professeur à l'Université de Dijon, membre résidant, une brochure dont il est l'auteur : *Deux documents relatifs à Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, comtesse de Ferrette et d'Alsace*, extraits du trésor de la Chambre des Comptes de Dijon, 1421-1422-1423-1424, Paris, Berger-Levrault, 1907.

M. Champeaux, membre résidant, offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Jules Vendeuvre, une thèse de doctorat : *L'exemption de visite des monastères d'hommes*, Dijon, 1907.

M. Auguste Martin, membre de la Société des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg, adresse à l'Académie une brochure de lui : *Contribution à la flore bryologique de l'Oberland bernois.*

M. le président présente un fascicule de l'*Illustration algérienne*, numéro du 13 avril 1907, qui contient un compte rendu des fêtes antiques célébrées dans le théâtre de l'ancienne ville romaine.

Enfin, une brochure en allemand de M. Karl von Hœgh,

dont voici le titre en français : *De la matière, de la masse, de l'inertie et de la gravitation*, Leipzig, 1907, in-8°.

La Société d'économie politique, fondée en novembre 1842 et reconnue d'utilité publique le 6 décembre 1886, adresse à l'Académie le compte rendu de la séance du 5 juin 1907, dans laquelle a été discutée, par MM. le baron Mourre, Thery, Yves Guyot et Paul Leroy-Beaulieu, cette question : « Le pouvoir d'achat de la monnaie a-t-il varié depuis 1873 ? » Malgré ses recherches et les documents étudiés, M. Mourre, rapporteur, conclut en reconnaissant que, en l'état, il ne lui est pas possible de formuler une conclusion ferme. M. Edmond Thery attribue la hausse des prix, depuis 1902 surtout, à la masse d'or jetée dans la circulation depuis cette époque. Au contraire, M. Yves Guyot attribue ce phénomène économique aux guerres récentes qui ont absorbé d'énormes capitaux. M. Paul Leroy-Beaulieu, président, estime que « ce sont bien les grandes guerres récentes qui donnent l'exaltation actuelle. Il y a, de plus, des causes toutes spécifiques à la hausse des denrées. Et, en somme, la question est trop complexe pour une réponse théorique simple. »

Au nom de la commission spéciale nommée à la précédente séance, M. Chabeuf propose à l'Académie de voter l'impression dans les *Mémoires* de la notice sur le sculpteur dijonnais Jean Dubois, dix-septième siècle, lue à une précédente séance par M. E. Fyot, membre résidant.

M. Dumay qui, à plusieurs reprises, avait entretenu l'Académie de cette Thérèse Figueur, dite Sans-Gêne, qui fut un type si curieux de femme-soldat sous la Révolution et l'Empire, apporte une nouvelle contribution à son histoire. Grâce aux documents qui lui ont été communiqués par M. Léon Hennet, sous-chef des archives administratives au ministère de la guerre, M. Dumay rectifie un certain nombre de faits et non des moindres, racontés d'une manière fantaisiste, souvent consciemment ou inconsciemment erronée, par Thérèse Figueur dans ses *Mémoires*, publiés en 1842, et qui sont en réalité l'œuvre de Saint-Germain-Leduc. Ainsi Thérèse ne parle que de son mariage avec Clément Sutter, « son ami d'enfance », contracté le 2 juillet 1818,

tandis qu'elle passe sous silence sa première union avec Henri Commarmot, un hussard du 8e régiment, en garnison à Dijon, 27 juin 1796 (9 messidor an IV), et que, de 1810 à 1815, elle se faisait appeler la femme Dovalle. Ce Charles Dovalle était-il son mari ou son ami ? C'est ce dont la destruction des registres de l'état civil de Paris ne permet pas de décider. Toujours est-il qu'elle le suivit, comme vivandière, en Espagne où il fut fait prisonnier, tandis que, selon son récit, c'est elle qui serait tombée entre les mains de l'ennemi.

Elle raconte aussi que, reconnue par le Premier Consul comme ayant été un des héros du siège de Toulon, elle aurait été attachée à Mme Bonaparte comme dame de compagnie ; c'est de la pure fantaisie, puisque si elle figura dans le personnel du château de Saint-Cloud, ce fut comme domestique aux gages de 24 francs par mois.

Quoi qu'il en soit de ces inexactitudes trop nombreuses que l'on peut pardonner à la mémoire d'une femme sans instruction — elle ne savait ni lire ni écrire — racontant sa vie longtemps après les événements à un arrangeur sans scrupules, soucieux moins d'être vrai que d'amuser les lecteurs, Thérèse Figueur, dite Sans-Gêne, mérite l'attention et même le respect de l'histoire de détail, et on peut ratifier ce mot prêté sur elle à Napoléon : « Sans-Gêne fut un brave. »

M. Dumay explique ensuite comment un M. Moreau ayant rencontré quelques lignes sur Thérèse Figueur dans les *Mémoires* de Marbot, eut l'idée de la prendre pour sujet d'un drame ou comédie dont il porta le scénario à Victorien Sardou. Celui-ci conseilla à M. Moreau d'abandonner son dessein ; mais le nom de Sans-Gêne lui ayant plu, il imagina de l'appliquer à la maréchale Lefebvre, duchesse de Dantzick, connue pour le sans-façon de son langage et, finalement, il en résulta la pièce en quatre actes, *Madame Sans-Gêne*, composée en collaboration pour Mme Réjane, et jouée au théâtre du Vaudeville, en 1892, avec le succès que l'on sait.

M. Hennet prépare un ouvrage sur les femmes-soldats de la Révolution et de l'Empire, et M. Dumay ne le peut trop remercier d'avoir consenti si gracieusement à lui livrer tant de choses des documents rassemblés.

Relevant une parole de M. Hennet, qui prend à plusieurs reprises le général Marbot en flagrant délit d'inexactitudes capitales, et sur des faits absolument personnels, M. Chabeuf rappelle que F. Brunetière porta un jugement assez sévère sur ces fameux *Mémoires* qui eurent tant de succès, et leur dénia toute valeur historique sérieuse.

M. Picard présente les photographies exécutées par M. René Viney, d'un très beau buste en terre cuite de Buffon âgé, appartenant à M. Roblot, professeur au collège de Semur, qui l'attribue à Houdon.

Serait-ce le buste « en pierre » que vit, chez Buffon, le futur conventionnel Hérault de Séchelles et dont il parle dans son voyage à Montbard, fait en 1785, et dont la relation assez satirique fut imprimée en première édition, à Paris, chez Solert, an IX, sous ce titre : *Voyage à Montbar* (*sic*). C'est à la page 6 qu'il est question du buste vu par le visiteur qui ne laisse pas de se moquer assez agréablement de son hôte alors âgé de 78 ans. C'est à peu près l'âge du personnage dont la photographie est mise sous les yeux de l'Académie. Il faut remarquer, en effet, que la terre cuite de Semur était originairement peinte de couleur pierre, peut-être pour dissimuler des défauts de cuisson. Cette couche adventice, qui a pu tromper Hérault de Séchelles, a disparu par suite d'un lavage intelligent et exécuté avec prudence. Enfin, on doit noter que ce buste, retrouvé récemment dans un grenier d'une maison de famille, pourrait bien provenir de M. le docteur Rémond, arrière-grand-père de Mme Roblot, qui avait été un des collaborateurs de Buffon.

Il se pourrait donc que cette terre cuite fût la maquette et très précieuse assurément, du buste en marbre, œuvre authentique de Houdon, qui est au Louvre. Ces terres cuites modelées par le pouce même de l'artiste, dans le feu de la composition et en présence du modèle, ont pour les délicats une tout autre valeur que les marbres taillés par un praticien, achevés par le maître dans le calme de l'atelier. M. Chabeuf fait remarquer que nous en avons deux exemples au musée de Dijon, où la *Chercheuse d'Esprit*, d'Attiret, no 929, et le *Piron*, de Caffieri, no 972, modèles en terre cuite, peuvent

être considérés comme supérieurs aux marbres appartenant, le premier à M. Marcille, de Paris, le second à la Comédie-Française. Le musée de Dijon possède également une épreuve en plâtre du *Buffon*, de Houdon, n° 1025, mais comme elle n'est pas exposée en ce moment, le rapprochement avec le buste de Semur n'est donc pas possible.

Cette question ne peut qu'être posée, et l'Académie invite M. Picard à compléter ses renseignements par des comparaisons que la photographie rend faciles. M. Chabeuf croit que le buste en marbre du Louvre est reproduit dans le livre de M. Louis Gonse, *La sculpture française*. Il y aura donc lieu de procéder, tout d'abord, à la vérification de ce point.

M. le président déclare clos, pour l'année 1906-1907, les travaux et séances de l'Académie, qui se réunira de nouveau le mercredi 13 novembre 1907.

Séance de rentrée du 13 novembre 1907.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président a reçu pendant les vacances :

1° De M. le président de l'Académie de San-Francisco, la copie d'une délibération contenant l'expression de la gratitude de cette compagnie, pour les volumes des *Mémoires*, reçus en vue de la reconstitution de sa bibliothèque, détruite par les récents désastres sismiques.

2° De la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, le programme de la réunion qui s'est tenue à Alise le 16 septembre dernier.

3° De la Société d'agriculture de Seine-et-Oise, le programme des prix Lamayran, à décerner en 1908 à l'agriculture.

4° De M. Honoré Champion, libraire à Paris, l'annonce d'une publication prochaine : *Annales de la ville de Saint-Jean-de-Losne*, par feu M. Philippe Déthel.

5° De M. L. Matruchot, les numéros 12 et 13 de la revue *Pro Alesia*.

6° De M. Bouillerot, les numéros 4 et 5 de la *Revue préhistorique de l'Est de la France*.

7° De M. Champeaux, membre résidant, *La compilation de Bouhier et les Coutumiers bourguignons du quatorzième siècle*, brochure in-8° dont il est l'auteur.

8° Du directeur de la Revue, *Ostende centre d'art*, le catalogue du Salon des beaux-arts de cette ville, en 1907.

9° Du Ministère de l'instruction publique, les discours prononcés par MM. Darboux, Vigié, Flahault et Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat, à la séance générale du Congrès des sociétés savantes, tenu à Montpellier en 1907, et le programme de celui qui doit avoir lieu à la Sorbonne en 1908.

10° De M. Antonio Cabreira, une brochure : *Sur les corps polygonaux*.

11° De M. l'abbé Petel, une brochure : *Aliran II fut-il comte de Troyes?*

12° De M. Bellet, secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique, les procès-verbaux des séances des mois de juin, juillet et octobre 1907.

13° Du directeur du *Bulletin de l'art ancien et moderne*, le numéro 391 (9e année) de cette revue contenant une note de M. André Girodie, sur l'*Ecurie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne*, par M. Picard, membre résidant de l'Académie.

14° De M. le docteur Nicolas, une *Note sur la langue internationale, au point de vue mnémotechnique*.

La parole est donnée ensuite à M. Dumay, secrétaire, qui s'exprime ainsi :

Le 9 octobre dernier, M. François Fertiault, membre de la Société des gens de lettres et correspondant de l'Académie, depuis le 19 juillet 1848, c'est-à-dire depuis cinquante-neuf ans, écrivait à votre secrétaire :

« Un vieux membre, certainement trop silencieux, de notre brillante Académie, vient se rappeler à son cher souvenir. En 1852, M. C.-B.-M.-Henri Joliet, en m'adressant gracieuse-

ment un exemplaire du *Virgille virai*, me demanda si je serais disposé à céder à la Bibliothèque, le *Lucifar pry au bayttan*, du chanoine Lachaume, cité dans ma traduction de La Monnoye J'avais encore besoin de garder cette brochure et la demande n'eut pas de suite.

» Aujourd'hui, quoique n'oubliant pas notre piquant patois, j'ai d'autres travaux pour mes vieux jours, et j'aurais grand plaisir à offrir à la bibliothèque de l'Académie ce recueil qu'elle ne possède point.

» Pour réparer un peu mon long silence, je me plairais à accompagner de quelques-uns de mes volumes, ce libricule d'une bien pauvre apparence.

» Sur un mot d'avis, je m'empresserai de vous le faire parvenir en colis postal, bien tardive ressouvenance. »

On devine ma surprise en recevant cette offre, répondant à une demande qui remonte à cinquante-cinq ans.

J'ai pensé néanmoins qu'il était inutile d'attendre la rentrée de l'Académie — alors en vacances — pour accepter en son nom la proposition si gracieuse et si généreuse de celui qui, à n'en pas douter, est de beaucoup notre doyen à tous ; en effet, François Fertiault, né à Verdun-sur-le-Doubs, le 25 juin 1814, est aujourd'hui dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Et c'est en son nom que je dépose sur le bureau neuf volumes, principalement de poésies, dus à sa plume et à celle de Mme Fertiault, née Julie Rodde, morte en 1900.

En voici la liste :

1° *Le petit collégien, conte non fantastique*, Chalon-sur-Saône, Marceau, 1897, broch. in-12.

2° *Rimes bourguignonnes*, texte et traduction, Paris, Bouillon, 1899, 1 vol. in-12.

3° *Intimes et familières, petits coups de clairon du cœur*, Issoire, Boucheron, 1907, 1 vol. in-12.

4° *Au clair pays*, Paris, Alphonse Lemerre, 1897, 1 vol. in-12.

5° *Drames et cancans du livre, nouvelles et anecdotes*, Paris, Lemerre, 1900, 1 vol. in-12.

6° *Le cher petit pays, tableautins de vacances et pages verdunoises*, Chalon-sur-Saône, Jannin, 1903, 1 vol. in-12.

7° *Galanterie et bel esprit du seizième siècle en Italie*, Paris, Bouillon, 1905, 1 vol. in-12.

Ouvrages de Mme Julie Fertiault :

8° *Au fil de la pensée*, Paris, Lemerre, 1898, 1 vol. in-12.

9° *L'au-delà de mes rêves*, Paris, Sauvaître, 1894, 1 vol. in-12.

A cet envoi était jointe une *Notice biographique sur M. Fertiault*, doyen d'âge de la Société des gens de lettres, par M. Maurice du Bos, Issoire, Boucheron, 1905, broch. grand in-8°.

Mais, la perle de cet envoi – j'en ai réservé la mention pour la fin — est le rarissime petit volume qui porte pour titre : *Lucifar pry au bayttan* (1), et qui a été publié à Dijon, en 1659, chez Jean Grangier, libraire et imprimeur, devant le Palais, à l'enseigne de Saint-Bernard, avec privilège et approbation.

C'est une modeste brochure de vingt-quatre pages, de 0m 140 de hauteur sur 0m 085 de largeur, en médiocre état. Le bas des feuillets 9-10 et 11-12 est enlevé.

Bien que cet opuscule n'ait pas d'autre mérite que sa rareté, — il n'existe pas à la bibliothèque publique de Dijon, — nous devons remercier très vivement notre aimable confrère de nous en offrir l'exemplaire, probablement unique, « qu'il a sauvé, dans sa jeunesse, d'une destruction complète, en le tirant du coin d'une cheminée où l'on avait commencé de le déchirer ».

M. Cornereau complète ainsi ces renseignements :

Le volume minuscule offert par M. Fertiault est intitulé *Lucifar pry au bayttan*, mais il contient en réalité plusieurs poésies : *La descente de Jésus-Christ dans les flancs sacrés de Marie ; Lucifar pry au bayttan* et huit pièces intitulées *Air de cour* ou *Air musical* qui toutes ont pour sujet la Nativité.

Ce petit recueil de noëls a pour auteur Jean-Bénigne

(1) Le battant est un piège à oiseaux composé d'une boîte dont le couvercle est maintenu à demi-ouvert par un système de menus morceaux de bois d'équilibre très instable, et que renverse le moindre frôlement de l'oiseau venant becqueter les graines semées sur le fond.

Foulon de la Chaume, chanoine de l'église collégiale Saint-Etienne, né à Dijon le 25 juin 1624 et mort dans la même ville le 3 mars 1665.

Papillon le fait figurer dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* et lui attribue seulement la brochure qui nous occupe. Peut-être, malgré son peu d'importance, a-t-elle eu deux éditions: Papillon dit, en effet, qu'elle fut imprimée en 1660 et l'exemplaire offert à l'Académie porte la date de 1659.

Le principal mérite de ce recueil, et, à vrai dire, le seul, est son extrême rareté.

Mignard, dans son *Histoire de l'idiome bourguignon*, dit que le chanoine Foulon de la Chaume n'est guère connu que par les plaisanteries de La Monnoye et ajoute que ce qui reste de lui n'est pas de nature à nous faire regretter le surplus.

Dans l'édition des *Noëls* de La Monnoye, publiée par lui en 1842, Fertiault rapporte quelques couplets du noël qui a donné son titre au recueil, mais, dit-il, ses vers sont si plats, ils justifient si bien le jeu de mots fait par leur titre, qu'il regretterait de faire perdre à ses lecteurs la moindre parcelle de leur temps à les lire. Il ne croit pas qu'on puisse les comparer pour le mérite littéraire, même à ces chansons étonnantes de mesure et de rimes, que débitent nos joueurs actuels d'orgues de Barbarie.

La Monnoye n'apprécie pas moins sévèrement l'opuscule de Foulon de la Chaume dont il dit dans son glossaire : *In toto libro, mil melius titulo.*

L'auteur n'a pas craint cependant de dédier son œuvre à Mlle de Montpensier: il pense, en lui offrant ses noëls, lui procurer « un quart d'heure de divertissement spirituel, en voyant abbatu sous ses pieds l'orgueilleux Lucifer ».

M. le secrétaire propose, tout en conservant la propriété à l'Académie, de confier la garde du *Lucifar pry au bayttan*, à la Société des bibliophiles bourguignons qui, on s'en est assuré, fera bon accueil à notre proposition.

En adoptant cette manière de faire, non seulement la Compagnie assurera ce volume contre tout danger, mais encore elle le mettra à la disposition des lecteurs qui désireraient l'étudier.

Après avoir entendu cet exposé :

L'Académie,

Adoptant les conclusions proposées par son secrétaire,

Décide que l'expression de sa très vive reconnaissance sera adressée à M. Fertiault ;

Et que, pour assurer la conservation de ce petit volume, la Société des bibliophiles bourguignons, dont le siège est à la bibliothèque publique de Dijon, sera invitée à le recevoir en dépôt, l'Académie s'en réservant la propriété et la faculté de le retirer, à quelque moment que ce soit.

M. Metman communique une lettre de Charles-Joseph Lejolivet, ingénieur des ponts et chaussées de la Province, portant la date du 19 avril 1769.

Elle est écrite au verso d'une large feuille sur laquelle Lejolivet a dessiné à la plume le modèle d'un étendard destiné à la Compagnie dijonnaise des chevaliers de l'Arc.

Au centre de la composition est un trophée composé de la cible sur laquelle est écrite cette devise : *Nunc ludus quod terror erat*, d'un arc, d'un carquois, de deux torches, d'un oiseau? un perroquet ou *papegai?* aux ailes déployées, d'un panier et d'une guirlande fleurie. Dans le haut, des festons de fleurs reliés par des nœuds de ruban. Cet ensemble ne manque pas de grâce.

La lettre dont le destinataire n'est pas nommé — ce doit être M. Peigné — donne des conseils pour l'exécution de la peinture confiée au talent de « Madame son épouse, qui n'a pas besoin d'une plus grande correction pour bien faire, cette esquisse suffit ».

Le registre de l'Exercice de l'Arc, conservé aux archives municipales (H. 21), renferme des renseignements sur ce drapeau. Il a été béni le 30 avril 1769, en l'église des Cordeliers, en présence de MM. le Roi, officiers et chevaliers. Ensuite la Compagnie « étant rentrée à l'Exercice (1) tam-

(1) Le pavillon de l'Exercice existe encore rue des Crais, plus tard Sainte-Anne, aujourd'hui Chevalier de la Barre, n° 5 ; il montrait encore il y a peu d'années sa façade intacte et qui, dans son exiguïté, ne manquait pas d'élégance. Elle a été récemment dénaturée dans

bourgs *(sic)* battans et drapeau déployé, s'est transportée après le dîné au champ de l'Isle », pour tirer l'oiseau qui ne fut abattu que le lendemain.

La dépense dont nous trouvons le détail (H. 20), s'éleva tant pour l'achat, peinture, que pour la bénédiction dudit drapeau à 241 livres 18 sols. Le dessin indique manifestement qu'il s'agit non d'un drapeau mais d'une bannière.

Comme le receveur n'avait en caisse que 80 livres, il fallut recourir à une imposition extraordinaire de 3 livres par chaque chevalier. Il y en avait alors 109, ainsi on prévoyait un reliquat destiné à réparer le grand pavillon de l'Exercice.

Sur la liste des chevaliers on compte 37 avocats, 25 procureurs, le directeur de la Monnaie, 3 conseillers, un notaire, un chanoine, un professeur.

Qu'était M. Peigné? Le 20 avril 1777, il fut rayé du tableau des chevaliers pour une affaire criminelle, dans laquelle il avait été décrété de prise de corps, et s'y déroba par la fuite (H. 21[4], f° 69 v°). Nous n'en savons rien de plus.

M. Fyot entretient ensuite l'Académie du retable de l'église des Cordeliers de Fribourg, qu'il a eu l'occasion d'étudier en visitant cette ville :

« Comme j'étais de passage à Fribourg, en Suisse, au mois de juillet dernier, mon attention fut attirée par un retable placé dans l'église des Cordeliers. Il est en forme de triptyque, et en bois sculpté, doré et peint. Volets déployés, il mesure 2[m] 57 de long sur 2[m] 40 de hauteur. C'est une œuvre de premier ordre. La sculpture en est très habile et la composition remarquable. Comme motif central, le *Calvaire*, entouré de pampres et de feuillage. Sur le volet gauche intérieur, la *Nativité*, et sur celui de droite, l'*Adoration des Mages*. Des peintures à l'huile représentant, en des tonalités assez claires, l'*Annonciation*, la *Mort de la Vierge* et son *Assomption*, couvrent la face extérieure des volets et le sou-

la partie inférieure. L'imposte en fer forgé de la porte est actuellement au musée de la Commission des antiquités, à Dijon.

bassement, la predelle, comme on dit en Italie. L'intérêt que présente pour nous cet ensemble de peintures et de sculptures consiste en une certaine parenté avec l'art bourguignon ; aussi le *Guide Joanne* crut-il attribuer délibérément ce retable à la chapelle de Charles le Téméraire. C'est une erreur manifeste, la facture générale accuse nettement le commencement de la Renaissance et les costumes sont du temps de Louis XII ou de François Ier. Au reste, il est à peu près prouvé aujourd'hui que le triptyque des Cordeliers est dû à la munificence de Jean du Four, secrétaire du duc Charles III de Savoie, aux environs de l'année 1510. Mais les auteurs n'en sont pas connus. Qu'ils aient ou non résidé à Fribourg, ils appartiennent vraisemblablement à l'école allemande.

» Mais, les analogies avec l'art bourguignon s'expliquent en ce que la Flandre, qui eut une si grande influence en Bourgogne, au quatorzième et au quinzième siècle, inspira presque aussi vivement les écoles allemandes de Cologne et de Souabe. Il serait intéressant, à ce propos, de comparer le retable de Fribourg avec les œuvres que l'imagier Peter Vischer exécutait à Nuremberg, au commencement du seizième siècle, notamment avec le tombeau en bronze de saint Sébald. »

M. Chabeuf appelle l'attention sur l'exposition de la Toison d'Or, ouverte à Bruges le 1er juin 1907, close le 15 octobre. Il ne lui a pas été donné de la visiter, mais du moins en a-t-il eu quelque connaissance d'après le catalogue, les articles de revues et l'ouvrage de circonstance, *La Toison d'Or*, publié par le célèbre historien belge, M. le baron Kervyn de Lettenhove. Sans prétendre à donner un relevé de tous les objets d'art et documents exposés qui intéressent la Bourgogne, il appellera seulement l'attention de l'Académie sur les articles suivants :

D'abord un beau buste en bronze, grandeur naturelle de Philippe le Bon, appartenant à S. M. le roi de Wurtemberg. Ce n'est pas une œuvre contemporaine, non seulement l'inscription en lettres romaines PHILIPPVS DUX BVRGVNDIAE le

prouve suffisamment, mais le style est bien celui du seizième siècle. On penserait plutôt à un de ces artistes allemands de l'époque, experts dans l'art de la fonte (1), auxquels on doit notamment les vingt-huit statues dressées autour du cénotaphe de l'empereur Maximilien, en l'église Sainte-Croix, à Innsbruck. Ces statues modelées par George Laffler dit Laiminger, aidé de ses fils Jean et Elie, et fondues par les frères Etienne, Melchior et Bernard Godl, ont été exécutées de 1513 à 1535. Le buste du duc Philippe le Bon est reproduit dans l'ouvrage de M. le baron Kervyn de Lettenhove.

Parmi les documents exposés, M. Chabeuf relève dans le catalogue, des lettres patentes, parchemin avec sceau, données à Rethel en janvier 1431, par lesquelles le duc Philippe le Bon fonde en la Sainte-Chapelle du palais ducal à Dijon, quatre prébendes moyennant la somme de 78 livres tournois, environ 3,000 francs de notre monnaie. On sait que Philippe le Bon avait l'intention de faire de la Sainte-Chapelle dijonnaise, le chef-lieu de la Toison d'Or et d'y créer une chapelle de l'Ordre, ce qui ne s'exécuta pas. Il y tint du moins le chapitre du 29 novembre 1433, dans lequel fut élu chevalier l'enfant Charles, comte de Charolais, âgé de quelques jours seulement, étant né au palais de Dijon le 10 du même mois de novembre. A l'origine, les nouveaux chevaliers étaient censés élus en chapitre par cooptation ; de fait, le droit de nomination était exercé par le grand maître seul, c'est-à-dire par le duc. Mais au seizième siècle, ce simulacre d'élection fut supprimé par Grégoire XIII à la demande de Philippe II.

Les lettres patentes dont il s'agit appartiennent aux anciennes archives de la chancellerie de l'Ordre. La conquête des Pays-Bas espagnols par l'Autriche au commencement du

(1) Les plus grands de ces artistes sont sans doute Peter Vischer et André Krafft, de Nuremberg ; mais leur réalisme savoureux paraît plutôt étranger au Philippe le Bon de Stuttgard, dont le style est d'une largeur, d'une simplification remarquables qui font penser à certaines œuvres de la statuaire égyptienne du haut empire. Il serait intéressant de comparer le Philippe le Bon de Stuttgard avec celui que l'on voit avec son fils Charles, à Innsbruck, parmi les statues entourant le cénotaphe de Maximilien.

dix-huitième siècle et consacrée par le traité d'Utrecht, rendit l'empereur maître des archives de la Toison, et elles sont actuellement à Vienne.

Enfin, M. Chabeuf signale un panneau, probablement un volet de diptyque ou de triptyque, l'*Annonciation*, prêté par le musée impérial de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg. Ce panneau, immémorialement attribué à Van Eyck, sans preuve documentaire, d'ailleurs, fut acquis par la Russie en 1850, à la vente du roi Guillaume II de Hollande, et payé 13,000 francs. La France qui se fit représenter à la vente de cette belle galerie par un crédit de 100,000 francs, somme considérable pour le temps, dédaigna ce précieux panneau pour d'autres acquisitions d'ailleurs importantes et louables. Pour nous, l'intérêt de ce primitif est que, d'après le catalogue, il aurait été commandé pour Dijon par le duc Philippe le Bon, vers 1424, il y était encore en 1819, époque où il fut acheté par un marchand de tableaux de Paris, puis passa dans la galerie de Guillaume II. A la vérité, on n'a aucune preuve documentaire de ces faits qui reposent seulement sur une tradition ; cela suffit toutefois pour que l'attention soit appelée sur cette peinture qui paraît avoir été nôtre pendant plusieurs siècles. Peut-être pourrait-on avoir quelques renseignements historiques à Saint-Pétersbourg ; mais il y a peu d'espoir de retrouver à Dijon même les traces de l'*Annonciation*.

Séance du 27 novembre 1907.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président communique l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, qui fixe au 21 avril 1908, à Paris, à la Sorbonne, l'ouverture de la 32e session de la Société des beaux-arts des départements.

La Société australienne pour l'avancement des sciences, avec laquelle l'Académie échange ses publications, envoie sa nouvelle adresse, 5, Elizabeth street, à Sydney (Australie).

M. Fyot offre à l'Académie une épreuve d'une eau-forte de lui, représentant les ruines du château de Chaseu, commune de Laizy, arrondissement d'Autun, Saône-et-Loire.

Cette gravure qui doit accompagner une étude historique, destinée aux *Mémoires de la Société éduenne*, est inscrite dans un encadrement Louis XVI. Aux angles sont reproduites les armes des quatre grandes familles seigneuriales qui possédèrent successivement Chaseu, les Longvy, les Rolin, les Rabutin et les Mac-Mahon (1).

Le château de Chaseu fut habité et embelli au dix-septième siècle par le comte Roger de Bussy-Rabutin, pendant son exil de dix-sept ans en Bourgogne. Sur son invitation, Mme de Sévigné s'y arrêta deux jours en allant à Vichy. Avant d'arriver au château, elle eut un accident de carrosse que Bussy raconte agréablement dans une de ses lettres à Corbinelli.

La ruine du château remonte seulement au commencement du siècle dernier.

Voici, du reste, la lettre dont il s'agit :

1er septembre 1677.

« ...J'oubliais de vous dire que nous allâmes cinq lieues au-devant de la marquise. Elle nous fit mettre dans son carrosse, ne voulant fier sa conduite qu'à un cocher célèbre qu'elle a depuis peu. A la vérité, à un quart de lieue de la dînée, il nous versa dans le plus beau chemin du monde. Le bon abbé de Coulanges étant tombé sur sa nièce, et Toulongeon (2) sur la sienne, cela nous donna un peu de relâche. Mais admirez la fermeté de notre amie et son bon naturel. Dans le moment que nous versâmes, elle parloit de l'histoire de Don Quichotte. Sa chute ne l'étourdit point, et pour nous montrer qu'elle n'avoit pas la tête cassée, elle dit

(1) Longvy : *d'azur à la bande d'or ;* Rolin : *d'azur à trois clefs d'or posées en pal ;* Rabutin : *cinq points d'or équipollés à quatre de gueules ;* Mac-Mahon : *d'argent à trois lions léopardés de gueules, armés et lampassés d'azur, la tête contournée, posés l'un sur l'autre.*

(2) L'abbé de Coulanges était l'oncle de Mme de Sévigné ; M. de Toulongeon, le beau-frère de Bussy.

qu'il falloit remettre le chapitre de Don Quichotte à une autre fois et demander comment se portoit l'abbé. Il n'eut non plus de mal que les autres. On nous releva, et ma cousine fut trop heureuse de se remettre à la conduite du cocher de ma fille qu'elle avoit tant méprisé. Vous croyez bien que notre avanture ne tomba pas à terre, comme nous avions fait. Nous badinâmes quelque temps sur ce chapitre, et ce fut là où nous commençâmes à vous trouver à redire. »

Mme de Sévigné écrivit à sa fille, le 3 septembre, de Chaseu, mais ne fit aucune mention de l'accident arrivé un peu par sa faute. A moins qu'il n'y ait une allusion dans ces mots : « Il y aurait beaucoup à parler. Mais je réserve ces bagatelles pour une autre fois. » En tout cas cette « autre fois » ne vint jamais.

M. le secrétaire dépose sur le bureau, de la part de M. Ernest Serrigny, membre résidant, l'histoire qu'il a récemment publiée, du comté de *Montsaugeon*, Haute-Marne,

M. le président donne la parole à M. Oursel, qui lit une étude sur la vie et les travaux de Pierre-Philippe Guignard, Dijon 16 mai 1820—23 mars 1905, ancien archiviste de l'Aube, bibliothécaire de la ville de Dijon de 1852 à 1904, membre résidant de l'Académie du 25 août 1852.

Une commission, composée de MM. Chabeuf, Metman et Roy, est chargée de faire, à l'une des plus prochaines séances, un rapport sur cette étude, destinée au volume de nos *Mémoires* en cours de publication.

La Compagnie décide, en outre, que la notice de M. Oursel sera accompagnée du portrait de M. Philippe Guignard. La même commission est chargée de rechercher les voies et moyens les meilleurs pour arriver à ce résultat.

M. Collot entretient ensuite la Compagnie d'une question géologique intéressant les vallées de l'Auxois et du Châtillonnais.

Il y a un contraste bien marqué entre les vallées de l'Auxois, toutes parcourues par un ruisseau, et les vallées rocheuses du Châtillonnais, ou certaines combes de la Côte,

où l'on ne voit jamais circuler l'eau. Le long d'une ligne presque droite qui va à peu près de Prauthoy (Haute-Marne) à Arbecey (Haute-Saône), on peut voir ces deux catégories de vallées se juxtaposer bout à bout. Au nord de cette ligne, c'est une région de terres fortes, c'est-à-dire d'argiles du trias dominées par des plateaux de grès infraliasique et parfois de calcaires et de marnes du lias. Le fond des vallées est éminemment imperméable et des ruisseaux permanents y coulent. Au sud, ce sont les calcaires fissurés du jurassique, qui laissent facilement l'eau se perdre en profondeur par leurs fissures. Les ruisseaux cessent d'y couler : ils s'arrêtent sur la ligne de séparation. Cette ligne est une ligne de faille, le long de laquelle la région sud s'est affaissée, de sorte que l'épaisseur des calcaires au-dessous de la surface est considérable. Le contraste entre la partie amont et la partie aval d'une même vallée et la répétition du phénomène à la traversée de chaque vallée par la ligne de faille, met bien en évidence la cause du phénomène et la région mérite d'être citée comme exemple démonstratif. Quelques cours d'eau plus importants, comme la Vingeanne, la Resaigne, le Salon, conservent seuls de l'eau après être entrés en territoire calcaire. Et encore, certains la perdent à peu de distance, comme le ruisseau de Tornay et la Rigotte, peu en aval de Farincourt.

Les ruisseaux disparaissent dans une dépression en forme de chaudron, au pied des talus calcaires, ou bien ils s'encaissent profondément entre leurs berges pour tomber en cascade dans un abîme rocheux dont l'entrée est voilée par un bouquet d'arbres (1). Ce dernier cas est celui du ruisseau entre Chassigny et Saint-Broingt-le-Bois.

Parfois des dépressions semblables existent sur la faille, le long du calcaire, en des points où n'arrive actuellement aucun cours d'eau. Le creux a alors tout à fait l'apparence d'un entonnoir, dont les bords, sur les deux tiers du pourtour, dans la marne, sont évasés, tandis que le reste est

(1) Ces entonnoirs où serpentent les ruisseaux portent, dans la Haute-Marne, le nom d'*andouzoirs*.

un mur calcaire vertical. L'eau qui s'y infiltre est alors uniquement celle de la pluie tombée sur sa surface Tel est un creux tout près et à l'est du village de Chassigny, entre la marne oxfordienne et le calcaire bathonien; tel est encore, près de Dijon, celui de Pange, au-dessus de Baume-la-Roche, entre la marne du lias supérieur et le calcaire bathonien.

Quelquefois le courant qui se perdait pendant la saison sèche, réussit à passer au delà après les pluies : le ruisseau à l'ouest de Chassigny parcourt, dans ce dernier cas, toute sa vallée et va se jeter à ciel ouvert dans la Vingeanne. D'autres, comme celui de l'est de Chassigny, celui de Valleroy, ne réussissent pas à arroser leur vallée inférieure, même en temps de grandes eaux. C'est que la vallée inférieure a bien une pente dirigée dans le même sens que le bief d'amont, mais avec un point de départ plus élevé que la terminaison inférieure de ce bief. Il y a là un seuil qui peut avoir à Valleroy 4 ou 5 mètres, mais qui en atteint bien une vingtaine à l'est de Chassigny.

Cette disposition nous amène à conclure que la vallée d'aval a été creusée par le ruisseau, à une époque où il coulait à un niveau supérieur à l'actuel et où ses eaux ne se perdaient pas dans le calcaire, mais conservaient leur courant superficiel. On ne peut pas attribuer d'autre cause à ce changement de régime que l'agrandissement par la corrosion des eaux, des fissures du calcaire. Le ruisseau s'est enfoui dans le calcaire abandonnant son lit d'aval au niveau où avaient coulé les dernières eaux superficielles, tandis qu'il continuait à creuser son lit d'amont. Le phénomène a été facilité par le creusement général des vallées qui a abaissé le niveau de base auquel aboutissent les ruisseaux affluents.

Une action de ce genre paraît avoir joué un rôle prépondérant dans la formation des combes de la Côte qui, aujourd'hui sèches, ont cependant été creusées, d'une manière certaine, par l'eau. Lorsque les eaux pliocènes formaient un grand lac entre le Jura et la Côte, jusqu'au niveau où sont actuellement les villages du pied de celle-ci, les eaux courantes de la Côte ne pouvant descendre dans les fissures plus bas que ce niveau et n'ayant pas un volume bien grand de

vides souterrains à remplir, se sont maintenues à la surface dans le fond des combes et y ont formé des courants capables de les creuser jusqu'au niveau actuel. Le lac vidé, elles ont partout imbibé la roche et n'ont nulle part formé de courant superficiel.

Ce changement est déjà ancien. Mais il est des cas où loin de remonter aussi haut, les étapes peuvent en être suivies dans les temps historiques. Le remarquable viaduc par lequel les trains de chemin de fer venant du nord entrent à Chaumont, est jeté sur la vallée sinueuse de la Suize. C'est une vallée sèche, la rivière se perdant actuellement entre Brottes et Neuilly, environ deux kilomètres en amont de Chaumont. Or, une délibération du Conseil de ville de Chaumont, du 26 avril 1591, dit qu'il « sera envoyé gens expers pour recognoistre le lieu et la cause qui faict perdre depuis quelque temps le cours de la rivière de Suyze (1) ». Il paraît donc qu'avant le seizième siècle, les fissures du calcaire n'étaient pas encore assez ouvertes pour permettre l'absorption des eaux de la rivière.

Il est même à croire que pour ouvrir une vallée aussi large et aussi profondément encaissée, la Suize a dû rouler à certains moments plus d'eau qu'elle n'en pouvait avoir dans les siècles qui ont immédiatement précédé le seizième. C'est sans doute lorsque les plateaux voisins conservaient encore une large couverture de marnes oxfordiennes qui rendaient le ruissellement plus rapide et favorisaient les crues abondantes.

Certaines causes peuvent encore intervenir pour diminuer les rivières, par exemple la dérivation des eaux pour l'irrigation et le déboisement. Il paraît reconnu que les grands bois exercent une attraction sur la pluie, d'autre part la végétation et surtout la végétation forestière, en empêchant le ruissellement, favorise la pénétration de l'eau dans le sol pour rendre ensuite cette eau peu à peu à la rivière et soutenir son débit pendant la période sèche. Au point de vue

(1) Communication de M. Noël Garnier, proviseur du lycée de Chaumont.

du creusement de la vallée, la présence des bois a plutôt une influence négative, puisqu'elle diminue l'importance des crues.

Au phénomène de l'enfouissement des ruisseaux qui forme l'objet principal de cette note, se rattachent le creusement des cavernes et la formation des sources vauclusiennes. Dans la région qui m'a surtout occupé, nous avons des exemples des premières dans les grottes de Fouvent (Haute-Saône) qui sont connues par les restes de mammouth, d'ours des cavernes et autres mammifères contemporains qu'elles ont fournis. Quant à la résurgence des eaux absorbées par le sol, sous forme de sources abondantes, elle se produit dans la même région, au creux Jeannin de Cusey, à Coublanc, à la source du Vannon, sous Argillières.

Séance du 11 décembre 1907.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

Dom J.-M. Besse, bénédictin, directeur de la *Revue Mabillon*, fait connaître que pour célébrer l'anniversaire du deuxième centenaire de dom Jean Mabillon, né en 1632, mort en 1707, il sera publié un volume spécial relatif à sa personne et à ses œuvres, intitulé : *Mélanges et documents*. Il sera de plus édité un médaillon donnant l'image authentique de l'un des hommes qui ont fait le plus d'honneur à l'érudition française, à l'érudition tout court.

Lecture est donnée, par M. le président, du programme du prix Saint-Seine, qui sera décerné en 1908 par la Commission départementale des antiquités ; les ouvrages envoyés au concours devront être adressés à la Commission avant le 1er mars 1908, terme de rigueur.

M. le président dépose sur le bureau deux brochures offertes par les auteurs : *Le temple protestant de Candreville*, par M. l'abbé Pétel, curé de Saint-Julien (Aube), correspondant

de l'Académie ; *Le cas de M. Reibel, responsabilité vétérinaire en matière d'inspection de viandes*, par M. Charles Moret, à Troyes.

Sur le rapport de M. E. Roy, présenté au nom de la Commission spéciale nommée à la précédente séance, l'Académie délibère que la notice sur Philippe Guignard, membre résidant, ancien archiviste de l'Aube, bibliothécaire de la ville de Dijon pendant cinquante-deux ans, lue par M. Oursel, membre résidant, à la séance du 27 novembre, sera imprimée dans le volume des *Mémoires* en cours de publication. M. Oursel présente des photographies qui pourront servir à l'exécution d'un portrait destiné à prendre place en tête de la notice historique et bibliographique.

M. Fabre expose à l'Académie les découvertes récentes qui ont conduit à la « fabrication industrielle des nitrates » à l'aide de l'azote atmosphérique. Les nitrates sont indispensables à des points de vue multiples : ils constituent l'engrais par excellence, celui dont la déperdition constante est la plus considérable, et dont les gisements naturels connus seront le plus vite épuisés. L'industrie tinctoriale, la fabrication des explosifs consomment de grandes quantités de nitre.

La houille blanche permet d'obtenir économiquement dès aujourd'hui le nitrate de chaux et à des prix qui se réduiront de plus en plus. Le procédé qui semble avoir le plus d'avenir dérive de l'oxydation directe de l'azote de l'air par un violent courant électrique : c'est, en grand, l'expérience classique de Cavendish. L'acide azotique ainsi élaboré, sature de la chaux avec laquelle il forme des nitrites et des nitrates également utilisables comme engrais. Des usines considérables exploitent aux environs de Christiania le procédé Birkenland et Eyde : elles disposent de chutes dont l'énergie est évaluée à 300,000 chevaux-vapeur. Le cheval-an (1) ne revient pas à plus de 14 ou 15 francs. L'installation principale est à Nottoden.

Mais les pays de plaines, dépourvus de houille blanche,

(1) Le cheval-vapeur est l'unité de force ; le cheval-an l'unité de durée.

peuvent aujourd'hui, comme les pays montagneux, fabriquer des nitrates. Dès 1905, MM. Muntz et Lainé, pressentant les dangers que pourraient faire courir à la France, en cas de guerre européenne, des croisières ennemies supprimant le ravitaillement de nos poudrières en salpêtres chiliens, cherchèrent à installer des nitrières artificielles plus actives que celles auxquelles on recourut, au temps des guerres de la Révolution et de l'Empire, alors que les mers n'étaient pas libres.

Ils s'adressèrent pour cela à l'énergie micro-biologique et cherchèrent à domestiquer le travail des nitro-bactéries qui ont pour fonction d'élaborer les nitrates dans le sol. Les savants expérimentateurs réussirent au delà de tout espoir, en arrosant avec des solutions ammoniacales des lits de terre ou mieux de tourbe mélangés à du calcaire. Après plusieurs passages dans ces lits nitrifiants, les dissolutions recueillies s'étaient progressivement chargées de nitre jusqu'à 42 grammes par litre. On estime qu'un hectare de tourbière ainsi exploité pourrait donner annuellement 48,000 tonnes métriques de salpêtre.

Comme il existe de nombreuses tourbières dans toute l'Europe occidentale et septentrionale, particulièrement en France, le problème de la fabrication industrielle des nitrates est économiquement résolu aujourd'hui.

On doit signaler la part décisive que la science française a prise dans ces découvertes qui, au moins sur le terrain cultural, réduisent considérablement les causes de lutte pour la vie entre les peuples.

M. Oursel a retrouvé dans les anciens registres paroissiaux d'état civil deux actes d'un certain intérêt.

François Durand, graveur, et *Monnier*.

« Le 10e juin 1747, je soussigné, prêtre chapelain habitué de la Sainte Chapele de Dijon, de l'agrement de Mr le Doien Curé de l'eglise collegiale et paroissiale de St Jean-Batiste de Dijon, ai donné la benediction nuptiale avec les ceremonies accoutumées au sr François Durand graveur, demeurant actuellement sur la paroisse de Notre-Dame de cette ville, et

cy devant de la paroisse de St Jean, fils majeur du feu s[r] Hugues Durand, marchand orphèvre à Besançon, et de d[lle] Jeanne Laudé ses père et mère d'une part, — et a d[lle] Jeanne-Françoise Monier demeurant a Dijon, fille mineure du s[r] feu Antoine Monier, secretaire de l'officialité de Besançon, et de deffunte Catherine Braillard d'autre part, aussi de la ditte paroisse de St Jean. Les trois bans publiés dans les deux paroisses sans opposition. Fait du consentement des parents des parties et en presence de Mr Pierre Gironet, procureur a la Chambre des comptes de cette ville, et de Mr Carelet, marchand espicier a Dijon, et de Mr Jean-Baptiste Grozelier jendarme de la garde, et de Mr Claude Peccatier, marchand orfevre en cette ville, lesquelles se sont soussignés. Jeanne Françoise Monnier. Jean François Durand. Gironnet. Carrelet. Grozelier. C. Pecatier. Bouchy prestre habitué de la Ste Chapelle. » (Arch. Mun., B. 588, f. 303, par. Saint-Jean.)

Le graveur Durand n'est pas un inconnu; il est notamment l'éditeur de l'*Armorial dès Etats de Bourgogne*, 1760, dont les planches héraldiques ont été reproduites dans l'ouvrage de MM. Beaune et d'Arbaumont, *La noblesse aux Etats de Bourgogne de 1350 à 1789*, Dijon, 1864. Il paraît intéressant de noter la parenté qui l'unissait à Louis-Gabriel Monnier, graveur des Etats et de l'Académie de Dijon, qui fut d'ailleurs son élève.

Paulmy. — L'autre est l'acte du second mariage du marquis de Paulmy.

« Le vingt deux avril 1748, après trois publications de bans dans cette paroisse et dans celle de Saint-Jean, et dans celle de Saint-Eustache de Paris sans opposition, nous soussigné, prêtre, docteur en théologie, curé de cette eglise, avons donné la benédiction nuptiale a haut et puissant seigneur Antoine-René De Voier de Paulmy d'Argençon, vicomte de Mauzay, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaire en son hôtel, fils de très-haut et très-puissant seigneur Monseigneur René De Voier de Paulmy, marquis d'Argençon, ministre d'Etat, grand croix de l'ordre roial et militaire de Saint Louis, et de haute et puissante dame Madame Marie-Magdeleine-Françoise Meliand son

épouse, demeurant à Paris paroisse Saint-Eustache, aiant déjà été marié, d'une part ; — et a Mademoiselle Susanne Fyot De La Marche, fille de haut et puissant seigneur Monseigneur Claude-Philibert Fyot de La Marche, comte de Bosjan, baron de Monpon, de Mervans, seigneur d'autres terres et seigneuries, conseiller du Roy en tous ses conseils, premier Président du Parlement de Bourgogne, et de feue haute et puissante dame Dame Jeanne-Marguerite Baillet son épouse, de cette paroisse d'autre part. — En présence de Mgr Henry-Charles de Saulx, comte de Tavannes, chevalier des ordres du Roy, Lieutenant general de ses armées, son Lieutenant general en Bourgogne, commendant en chef pour le service de Sa Majesté dans la province de Bourgogne et dans les pais de Bresse et Bugey, etc., de Mgr Dominique-Jacques de Barberie de Courteille, ambassadeur du Roy vers le corps helvetique, de Mgr Antoine de Ferioles de Pont de Velle, de messire Jacques-Philippe Fyot de La Marche de Neuilly, conseiller garde des sceaux honnoraire au Parlement, de messire Jean-Philippe Fyot de La Marche de Bosjan, président a mortier au même parlement, et de plusieurs autres témoins parents et amis des Parties. — Susanne Fyot de La Marche. Fyot de La Marche. De Mucie La Marche. Saulx Vienne. Thomas de Neuilly. La Marche de Courteille. Saulx Tavanes. Fyot de Bosjan. De Barberie de Courteille. Vienne. Fyot de Mimeure. Vienne. Baillet. Fyot de La Marche de Neuilly. Pont de Veyle. Carrelet curé (1). »

De ce mariage naquit, le 25 janvier 1752, Madeleine-Renée-Suzanne-Adélaïde, baptisée le même jour à Notre-Dame (Archives municipales, B. 593, fol. 63) ; elle épousa, le 9 avril 1771, Anne-Charles de Montmorency-Luxembourg.

Fils de René-Louis Voyer, marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères, le marquis de Paulmy, mort en 1787, est, comme on sait, le vrai fondateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Sa magnifique collection s'enrichit, notamment, de fonds bourguignons très importants et fut vendue au comte

(1) Arch. mun. de Dijon, B. 589, fol 78 v° (Registres paroissiaux d'état civil, par. Notre-Dame).

d'Artois en 1785. Dans le volume qu'il consacre à l'histoire de la bibliothèque de l'Arsenal, dont il est aujourd'hui administrateur, M. Henry Martin, suivant l'opinion de quelques auteurs induits en erreur par le marquis de Paulmy lui-même, a daté le mariage du 11 avril 1748. C'est une petite erreur qui ne suffit pas à déparer le savant ouvrage de M. Henry Martin ; il y a lieu néanmoins de la rectifier en passant. (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, t. VIII, p. 29.)

Au reste, dans le *Mercure dijonnais*, publié par M. Gabriel Dumay, dans les *Mémoires* de l'Académie de Dijon, on trouve le mariage rapporté à la date du 22 avril 1748 ; le texte publié ci-dessus n'est donc autre chose qu'une confirmation des renseignements fournis par le *Mercure dijonnais*.

M. le président fait connaître l'état d'avancement des publications ; l'impression des *Mémoires* se poursuit régulièrement. Toutefois, les fascicules annuels seront moins copieux que les précédents tant que ne sera pas achevé le grand travail confié à M. Champeaux, l'achèvement de l'*Introduction aux chartes d'affranchissement en Bourgogne*, de Joseph Garnier. Utilisant les chapitres retrouvés et les intercalant à leur place selon le plan de l'auteur, remplissant dans le même esprit et avec la même méthode les lacunes existantes, M. Champeaux espère pouvoir achever dans le cours de l'année 1908 l'œuvre entreprise pour l'Académie. En ce moment sont tirées les feuilles 66 à 71, formant un total de 46 pages, allant de la page 521 à la page 566, format in-4°.

Séance du 8 janvier 1908.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président donne lecture du programme des travaux qui feront l'objet du 46e Congrès annuel des sociétés savantes

des départements, dont l'ouverture aura lieu à la Sorbonne, le 21 avril 1908.

M. le docteur Jean-Baptiste Charcot fait connaître que, au mois de juillet 1908, il dirigera une nouvelle exploration au pôle antarctique ; l'expédition est organisée par l'Académie des sciences. En insistant sur l'intérêt scientifique et géographique de cette entreprise nationale, M. le docteur Charcot rappelle que ce fut un Français qui, le premier, en 1738, tenta une expédition vers la *Terra incognita australis*, et découvrit l'île de la Circoncision. L'œuvre fut entreprise à l'instigation de Buffon, qui, plus tard, engagea son compatriote et ami Charles de Brosses, président au Parlement de Dijon, à écrire son *Histoire des navigations aux terres australes*, 1756.

Conformément à la décision de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, le secrétaire perpétuel de cette compagnie fait parvenir la transcription des noms propres russes adoptés en séance plénière le 2/15 décembre 1906.

Les organisateurs du Congrès international de l'*Histoire des religions*, fondé à Paris en 1900, adressent à l'Académie le programme de la session qui se tiendra à Oxford du 15 au 18 septembre 1908.

M. le président annonce la mort de M. Marie-Camille-Hippolyte, vicomte de Meaux, ancien membre de l'Assemblée nationale de 1871, ancien sénateur, ancien ministre, président de la Société historique et archéologique, la *Diana*, de Montbrison, avec laquelle l'Académie est en relations d'échange des publications. M. le vicomte de Meaux est décédé au château d'Ecotay (Loire), le 4 novembre 1907, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

M. le juge d'instruction près le tribunal de Saint-Pol (Pas-de-Calais) signale le vol d'un livre d'heures du treizième siècle, appartenant à la bibliothèque de cette ville ; il décrit ce manuscrit et espère que la publicité donnée permettra de le retrouver et en empêchera la vente.

La Société d'économie politique transmet le procès-verbal de la séance du 5 décembre 1907, dans laquelle a été étudiée

la crise financière et monétaire, qui a sévi et sévit encore aux Etats-Unis.

M. le président rappelle que le R. P. dom J.-M. Besse, directeur de la *Revue Mabillon*, avec laquelle l'Académie échange ses publications, avait invité l'Académie à la célébration du second centenaire du savant bénédictin de Saint-Maur, Jean Mabillon, l'un des fondateurs et des maîtres de l'érudition française. Né à Saint-Pierremont, près de Reims, en 1632, moine à vingt-deux ans, Mabillon est mort le 27 décembre 1707 à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il fut inhumé. Ses restes, transférés par Lenoir pendant la Révolution, au Musée des Monuments français, ont été restitués plus tard à l'église avec l'épitaphe, après la destruction si regrettable, d'ailleurs, du Musée des Monuments français en 1816. C'est là, dans la vieille église commencée par l'abbé Morard, le XXIXe, qui gouverna l'abbaye de 990 à 1014, qu'eut lieu la cérémonie très solennelle du centenaire, à laquelle assistait une délégation de l'Institut de France.

Parmi les publications reçues depuis la dernière séance, M. le président signale un volume in-4°, abondamment illustré : *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, tome Ier, par M. le commandant Emile Espérandieu, correspondant de l'Institut, directeur des fouilles d'Alesia.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau et du conseil d'administration. Suivant la tradition de l'Académie, le président devra être choisi cette fois dans la classe des lettres, et le vice-président dans celle des sciences.

Sont élus président : M. Henri Chabeuf.

Vice-président : M. Louis Collot.

Secrétaire : M. Gabriel Dumay.

Secrétaire adjoint : M. Etienne Picard.

Bibliothécaire et conservateur des tableaux et médailles : M. Etienne Metman.

Trésorier : M. Armand Cornereau.

Membres du Conseil d'administration : MM. Jules d'Arbaumont, Louis Collot, Anatole Huguenin et Emile Roy.

M. le président, après avoir remercié l'Académie du con-

cours qu'elle lui a accordé pendant les quatre années de sa présidence, remet ses pouvoirs à M. Chabeuf, qui, à son tour, remercie la Compagnie de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire, en le mettant une fois de plus à sa tête.

Avant de se séparer, l'Académie décide que la Commission des prix pour lesquels revient le tour des lettres en 1908, sera composée des membres de la section des lettres, et se réunira prochainement pour examiner les ouvrages qui lui seront soumis ou qu'elle pourra proposer d'office. Conformément aux traditions, ne seront aptes à recevoir les médailles de l'Académie que les auteurs d'origine bourguignonne, ou qui auront traité des sujets d'intérêt bourguignon.

Séance du 22 janvier 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. le président appelle l'attention sur une brochure en langue portugaise, offerte par l'auteur, M. le professeur Emile-Auguste Vecchi, notice sur la vie et les œuvres de M. Antonio Cabreira, membre de l'Académie des sciences de Portugal, correspondant de celle de Dijon, chevalier de plusieurs ordres.

M. Justus Perthes, libraire-éditeur à Gotha, envoie une épreuve de correction, contenant la fiche relative à l'Académie de Dijon, à insérer dans la nomenclature des Sociétés savantes destinées à figurer dans l'*Almanach géographique*, en ce moment sous presse. Cette note rectifiée sera retournée à Gotha, par les soins de M. le secrétaire.

M. le général de Piépape, membre titulaire, continue la lecture de son étude historique sur la duchesse du Maine et la cour de Sceaux. Il la montre rentrant dans son château fort désabusée de la politique et marrie de ce que son aventure, ses intrigues et son exil n'avaient nullement passionné

ou agité l'opinion, non pas même celle de la cour. Désormais la châtelaine seule survivra à la conspiratrice, et elle ne vivra plus que de la vie de château littéraire ; ses hôtes, ses victimes, pourrait-on dire, car elle est insatiable de vers, de lectures, de correspondances, seront Fontenelle, Sainte-Aulaire, Houdar de la Motte, le président Hénault, Malézieu, l'un de ses compagnons de conspiration, d'autres encore parmi lesquels il faut citer Voltaire. Quant au duc du Maine, il s'efface de plus en plus et vit dans son cabinet où il s'occupe de bonnes œuvres, de littérature et de la traduction de l'*Anti-Lucrèce*, du cardinal de Polignac. Mais si la duchesse n'est plus à la cour qu'un personnage décoratif, elle ne sait pas moins relancer le cardinal de Fleury quand il s'agit de ses intérêts, et le maître tout-puissant de la France et du roi l'écoute avec bienveillance. De même, le duc qui a conservé la grande maîtrise de l'artillerie, intervient avec énergie chaque fois qu'il s'agit des questions militaires de son ressort. C'est là, sans aucun doute, un des aspects sous lesquels se présente le plus honorablement un prince que Saint-Simon a calomnié en faisant de lui un scélérat ; ce fut surtout un timide, et ses grandes ambitions lui vinrent du dehors, de Mme de Maintenon qui l'adorait, surtout de sa petite femme enragée d'avoir déchu de son rang de princesse du sang en épousant un bâtard. Saint-Simon qui rédigea ses *Mémoires* plusieurs années après la mort du duc, ne désarma jamais et poursuivit d'une haine féroce, moins peut-être le bâtard né d'un double adultère qui « du plus profond non être », suivant son énergique expression, s'était élevé jusqu'à l'habilité à succéder à la couronne, que le duc et pair qui avait pris rang au-dessus de lui.

La correspondance très curieuse de la duchesse avec Houdar de la Motte est à la Bibliothèque nationale ; les lettres à Fleury aux Archives des affaires étrangères, et celles du duc sur l'artillerie au Dépôt de la guerre.

Louis-Auguste, duc du Maine, mourut à Sceaux le 14 mai 1736, après une douloureuse maladie, un cancer à la figure, dont il supporta les tortures avec une patience, une résignation qu'aurait dû admirer Saint-Simon. Né en 1670, il était âgé de

soixante-six ans, un mois et quatre jours ; il fut inhumé le 16 mai, en l'église de Sceaux, « sous la lampe », c'est-à-dire dans le sanctuaire, entre la table de communion et les marches de l'autel.

Séance du 5 février 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*.

Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. le président signale trois brochures offertes par l'auteur, M. Hippolyte Marlot, correspondant :

Les gisements français d'Autunite ; Nontronite de la Gravetière-sous-Uchon ; Quelques observations sur la radioactivité dans l'Autunois. Ces brochures sont extraites du *Bulletin* de la Société des sciences naturelles d'Autun. M. le président remercie M. Marlot.

M. Collot ajoute que la Nontronite, ainsi nommée de la ville de Nontron (Dordogne), est une substance naturelle qui se rencontre, non en cristaux, mais en masses concrétionnées, et qui est un silicate de fer hydraté. L'Autunite, ainsi nommée d'Autun, est un joli minéral d'un jaune un peu verdâtre, en larges paillettes cristallines brillantes. La substance est un silicate de chaux et d'urane ; elle fournit un peu de radium. C'est un minéral très peu répandu comme tous les composés de l'uranium.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Ferdinand Claudon, archiviste départemental de la Côte-d'Or, pose sa candidature à un siège de membre résidant. Une commission composée de MM. Chabeuf, Oursel et Roy est nommée et présentera son rapport à la prochaine séance.

M. le président annonce en ces termes la mort d'un ancien lauréat de l'Académie.

MESSIEURS,

« Je me conforme à un usage constant de l'Académie en saluant la mémoire de ses anciens lauréats disparus ; ce

furent, en effet, des confrères qui ne nous appartinrent qu'un instant, mais envers qui nous ne sommes pas quittes en rappelant d'un mot que l'Académie les distingua autrefois.

» M. Charles-Louis Sauvageot, architecte, inspecteur général des Monuments historiques, chevalier de la Légion d'honneur, à qui l'Académie décernait, en 1892, une de ses médailles d'or, est décédé à Paris, 51, boulevard de la Chapelle, le mercredi 14 janvier 1908.

» Je me borne à renvoyer pour son *curriculum vitæ* au rapport présenté à l'Académie dans sa séance du 13 janvier 1892 et qui figure dans nos *Mémoires*, quatrième série, tome III, année 1892. Je rappellerai seulement que, frère d'un artiste distingué, Claude Sauvageot, dessinateur et graveur d'architecture, 1832-1885, il était né à Santenay (Côte-d'Or), le 8 juin 1842. Depuis l'époque où l'Académie honorait sa personne et ses travaux d'une médaille d'or, M. Charles-Louis Sauvageot a continué sa vie laborieuse d'artiste et son ascension dans la hiérarchie ; on a vu qu'il est mort inspecteur général des Monuments historiques.

» Aux œuvres énumérées dans le rapport de 1892, on ajoutera seulement les mentions suivantes. D'abord, la restauration, dehors et intérieur, de la salle dite des Gardes, au palais ducal de Dijon, construite par Philippe le Bon, et de la cheminée magnifique de Jean d'Angers, élevée en 1504 après l'incendie de 1502. Il s'agissait non seulement de restaurer ce beau morceau de l'architecture la plus ornée, mais encore de faire disparaître les traces des réfections exécutées il y a quatre-vingts ans, avec plus de bonnes intentions que de critique, par M. de Saint Mesmin. Si l'on a trouvé quelque chose de douteux dans le tracé des lucarnes extérieures, si, sur la place d'Armes, la surélévation du toit, trop moderne, n'a point trouvé grâce devant l'opinion, par contre le rétablissement du dedans et de la cheminée a été unanimement approuvé. L'œuvre du palais ducal a été exécutée en collaboration et en parfaite égalité, avec notre confrère, M. Suisse, mort en août 1906.

» La restauration de l'Hôtel-Dieu, de Beaune, due à M. Sauvageot, n'a pas été sans soulever certaines critiques. On a

trouvé que l'architecte avait fait usage de colorations trop violentes, notamment dans les peintures des bois de charpente et les toits en tuiles émaillées. N'ayant pas vu l'Hôtel-Dieu renouvelé, je n'en puis juger par moi-même et me contente de faire les observations suivantes. D'abord personne n'a critiqué le sentiment archéologique dont avait fait preuve M. Sauvageot, on a été seulement un peu effarouché de certaines outrances de couleur. Mais il faut tenir compte de notre peu de goût pour les polychromies extérieures. Ce sentiment coloriste par lequel le moyen âge s'est égalé à l'Orient et à l'antiquité, nous ne l'avons plus, et ce ne sont pas les nuances indécises à la mode aujourd'hui qui nous le rendront. A moins que l'anémie actuelle n'amène, *utinam!* une réaction dans le sens de la vraie couleur.

» Ensuite il ne faut pas oublier que le temps, *prædator et restitutor*, est merveilleux, incomparable pour harmoniser toutes choses du travail humain et que certainement les colorations admirées aujourd'hui pour leur éclat et leur douceur dans les œuvres anciennes, n'étaient pas telles en pleine jeunesse, que nous les voyons aujourd'hui. Et cela est si vrai que, soit par habitude des yeux, soit parce que réellement le temps a déjà commencé d'agir, on affirme que toutes ces duretés reprochées à l'Hôtel-Dieu, se sont déjà sensiblement atténuées.

» La dernière œuvre de M. Sauvageot a été la restauration de l'ancienne église de Montmartre, monument du douzième siècle, très remarquable par la structure et les détails. Disjointe et croulante, on parlait délibérément de la sacrifier, mais l'opinion se prononça énergiquement pour la conservation. M. Sauvageot, à qui elle fut confiée, a fait un véritable chef-d'œuvre de science et de goût. Aussi la commission chargée, sous la présidence de M. Daumet, de l'Institut, de décerner le prix Lheureux de 2,000 francs, à l'œuvre de sculpture ou d'architecture la plus remarquable, exécutée dans les deux dernières années, avait-elle fait choix de la restauration si bien conduite par M. Sauvageot. L'hommage a presque coïncidé avec la mort de notre compatriote.

» L'Académie a perdu un autre de ses lauréats à qui elle

avait décerné une médaille de vermeil, en 1905, M. Edme-Paul-Emile Bergeret, sculpteur-marbrier, né à Nuits-Saint-Georges, le 11 mars 1850, mort en la même ville, le 30 janvier 1908. C'était un travailleur consciencieux, appliqué, un homme modeste, qui a donné de nombreuses études de détail aux *Mémoires* de la Société bourguignonne d'histoire et de géographie, de la Société archéologique de Beaune et au *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*. Son œuvre la plus importante est le volume illustré : *Briques et pavages émaillés, l'atelier d'Argilly sous les ducs de Bourgogne*, 1900. Il a dirigé aussi la décoration historique fort réussie de la grande salle de l'hôtel de ville à Nuits-Saint-Georges. Enfin il avait réuni une collection intéressante de fragments de sculpture bourguignonne et de carreaux émaillés. La nouvelle de sa mort prématurée a été accueillie avec une sympathie et des regrets unanimes qui seront partagés par l'Académie.

» Pour le tableau complet de la vie et des travaux de M. Bergeret, je renvoie au rapport présenté à l'Académie, dans sa séance du 1er mars 1905, *Mémoires*, quatrième série, tome X, 1905-1906. »

La Société d'économie politique, fondée en novembre 1842, reconnue d'utilité publique le 6 décembre 1886, adresse à l'Académie son *Bulletin* du 25 janvier 1908, contenant le compte rendu de la séance du 5. Il donne la fin de la discussion sur la récente crise aux Etats-Unis, discussion à laquelle ont pris part MM. Raffalovich, prince Poniatowski, Zadocks, Yves Guyot et Mourre. M. Paul Leroy-Beaulieu, président, a résumé le débat en disant qu'on semble d'accord sur ce point que la crise n'a pas été monétaire, mais est née de l'exagération des entreprises industrielles. Il y a eu de l'affolement et, comme résultat, un renchérissement de la matière première et de la main-d'œuvre ; toutefois, ces faits ne sont pas dus à des agissements financiers condamnables. La crise a surtout démontré que le régime fiduciaire est mal organisé aux Etats-Unis : il faut espérer que l'on saura le réformer sans tomber dans l'excès de la réglementation.

La Société d'émulation de Cambrai adresse le programme d'un concours de poésie et de chansons, ouvert en 1908. Les envois devront parvenir avant le 31 août.

M. E. Fyot, membre résidant, offre à l'Académie un exemplaire de son livre : *Le sculpteur dijonnais Jean Dubois, 1625-1694*, qui est la partie principale de son discours de réception à l'Académie, prononcé à la séance du 12 juin 1907. Le volume est complété par la réponse de M. Collot, président. M. le président remercie M. Fyot.

Celui-ci appelle l'attention sur le portrait de Ferdinand Bourjot, par J.-B. Mauzaisse, élève de Vincent, Corbeil, 1er novembre 1784 — Paris, 15 novembre 1844. Ce portrait, musée de Dijon, n° 398, peint vers 1812, a été donné au musée par le fils de Bourjot, en 1861. F. Bourjot, né à Paris en 1763, y est représenté en costume d'aide de camp du général Miranda. Bourjot était artiste, élève de David et des architectes Renard et Leroy. Architecte à Gênes, Douai et Dijon, il a exposé à Paris de nombreux dessins d'architecture à l'aquarelle et à la sépia. Le dernier Salon où il ait figuré est celui de 1838, et il est mort sans doute peu après. M. Fyot communique à l'Académie deux lavis lui appartenant et provenant de la vente Mallard, intérieurs d'églises ogivales. On reconnaît dans l'une la cathédrale Saint-Bénigne, avec le tombeau d'un duc de Bourgogne, rétabli dans le transept méridional, projet conçu par Saint-Père en 1818, mais qui ne fut pas réalisé. Bourjot avait une grande sûreté de main et connaissait parfaitement la perspective.

M. Chabeuf lit une étude sur l'élection du dernier abbé de Cîteaux, le LXIIe, François Trouvé, élu le lundi 25 novembre 1748, en remplacement de Andoche Pernot, mort à 73 ans, au Petit-Cîteaux, à Dijon, le 14 septembre précédent et inhumé le lendemain dans son église abbatiale, au bas des degrés du grand autel, au côté de l'épître.

M. Chabeuf fait connaître, d'après le procès-verbal d'élection, rédigé en latin par Me Charles Vorville, avocat au Parlement, notaire royal et apostolique à Chalon-sur-Saône, la composition du collège électoral ; il comprenait le couvent

de Cîteaux et les religieux qui en étaient sortis pour remplir des offices claustraux dans les abbayes de l'ordre. Les quatre premiers Pères, c'est-à-dire les abbés des quatre premières filles de Cîteaux, la Ferté-sur-Grosne, Pontigny, Clairvaux et Morimond, assistent à l'élection sans y prendre part.

Plusieurs moines anciens ou actuels de Cîteaux sont privés de voix électives par le roi et se retirent. L'exclusion était donnée aux RR. PP. Joseph-Hubert Carnot et Jean-Bernard Begin (1).

Les électeurs sont au nombre de 61 ; Antoine Chaiget, prieur de Cîteaux, et Hugues Brun obtiennent chacun une voix, Richard Maillard et Bernard Comeau, chacun 7, François Trouvé, prieur de la Clarté-Dieu au diocèse de Tours, 44 ; en conséquence ce dernier est proclamé abbé de Cîteaux et général de tout l'ordre.

Fils de François Trouvé, notaire à Champagne-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), bailli des marquisat de Mirebeau et comté de Beaumont, et de Marie Mollée, il était né à Champagne, le 22 décembre 1711 ; on fut étonné que l'ordre se fût donné un chef de trente-huit ans, mais on était d'accord sur son mérite et la dignité de sa vie. François Trouvé avait fait profession à Cîteaux, en 1733, et fut ordonné prêtre en 1736. Le 15 avril 1744, il était docteur en Sorbonne.

Son élection fut approuvée par le roi le 30 novembre, et il eut ses bulles de Benoît XIV le 6 mai 1749. Le 8 juin, il prêtait le serment ecclésiastique entre les mains de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, duc et pair laïc de Saint-Cloud, et le 11 le serment que l'on pourrait appeler civil entre les mains du roi. Le 20, il prenait par procuration possession de l'abbaye, et le 18 décembre son siège au Parlement de Dijon, comme premier conseiller-né. Un arrêt du Parlement du 18 mars 1766, trancherа définitivement en sa faveur le long débat, presque séculaire, soulevé par les

(1) Ce fait de l'exclusion entraînant incapacité d'être élu, n'est pas donné par le procès-verbal, mais par le *Mercure dijonnais*, édité par M. Dumay, *Mémoires* de l'Académie, 3e série, t. IX, années 1885-1886.

quatre premiers Pères, qui prétendaient réduire à leur profit l'autorité de l'abbé général.

Pendant son long gouvernement François Trouvé tint un chapitre général en 1771 et le dernier en 1784, fit dessécher une partie des étangs de Cîteaux et projeta une reconstruction presque totale de l'abbaye sur un plan colossal dû à l'architecte Nicolas Lenoir, dit le Romain. Il n'en fut exécuté que la sixième partie, environ, et le bâtiment frappe encore par la grandeur de ses proportions.

Trouvé fut témoin de la fin de Cîteaux. A la nouvelle de la suppression des ordres monastiques, un vent de révolte souffla sur l'abbaye souveraine et l'autorité de l'abbé fut méconnue ; insulté, menacé même, bien que soutenu par un groupe de religieux qui sauvèrent avec lui la dignité de Cîteaux, Trouvé dut se retirer.

Pour mettre le holà et préserver les richesses mobilières de l'abbaye devenues biens nationaux, les pouvoirs publics envoyèrent un détachement du régiment d'artillerie de la Fère, en garnison à Auxonne. Commandé par le lieutenant Napoléon Bonaparte, il rétablit l'ordre et fit rentrer le vieil abbé, dont la sortie s'effectua peu après d'une manière convenable. Il se retira à Vosne, canton de Nuits, aujourd'hui Vosne-Romanée, et y mourut en paix le 7 floréal an V, 26 avril 1797, à quatre-vingt-six ans. L'ancien cimetière où il reposait ayant été remplacé par des voies publiques, sa pierre tombale a été enlevée et, il y a peu d'années, on la voyait encore, avec un fragment de l'inscription, encastrée dans la margelle du lavoir communal. Peut-être y est-elle encore.

L'original du procès-verbal d'élection, donnant les noms de tous ceux qui ont pris part ou assisté au scrutin, est en la possession de la famille Trouvé.

Séance du 19 février 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*.

L'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, invite l'Académie de Dijon à la fête qui aura lieu le 9 avril 1908, pour célébrer le centenaire de la reconstitution de l'Académie. Elle envoie le programme de cette solennité qui comprendra notamment la visite de la bibliothèque Mejanes, du palais archiépiscopal, de la cathédrale et des musées. Les noms des délégués doivent être notifiés avant le 10 mars. L'invitation est signée de M. le docteur Ph. Aude, président.

Parmi les ouvrages, brochures et prospectus reçus, M. le président appelle l'attention de la compagnie sur l'annonce d'une publication de tout premier ordre, entreprise par la maison Hachette : « Reproduction en phototypie de l'exemplaire avec notes manuscrites marginales des Essais de Montaigne, appartenant à la ville de Bordeaux, avec une introduction et des notes par M. Fortunat Strowski, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Bordeaux, lauréat de l'Académie française. » Un volume in-4°, qui comprendra environ 700 planches.

L'ordre du jour appelle le rapport sur la candidature de M. Ferdinand Claudon, archiviste départemental, à présenter au nom de la commission spéciale nommée à la précédente séance et composée de MM. Chabeuf, Oursel et E. Roy. Le rapport, lu par M. E. Roy, conclut à l'admission et les conclusions en sont adoptées au scrutin secret. En conséquence, M. F. Claudon est proclamé membre résidant de l'Académie.

M. Chabeuf, président, signale la découverte de manuscrits grecs précieux de la Bible, faite en janvier 1907, en Egypte, et appartenant aujourd'hui à M. Charles Freer, le grand industriel de Detroit, Michigan (Etats-Unis). Ils ont été trouvés chez un marchand du Caire, ou plutôt de Gizeh, dans leurs anciennes reliures portant encore des débris des chaînettes

de suspension qui les préservaient des voleurs. L'exportation des œuvres d'art est prohibée en Egypte, mesure excellente qu'il serait fort à désirer que l'on imitât en France, mais il est avec les douanes des accommodements, et l'art de faire sortir subrepticement d'un pays ses richesses artistiques, est pratiqué à la perfection en Egypte comme en Italie.

Ces manuscrits retrouvés, dit-on, dans la ville d'Akmin, dans la Haute-Egypte, sont au nombre de quatre ; examinés par des savants américains, notamment par le docteur H.-A. Sanders, ils ont été jugés appartenir à une période comprise entre le quatrième et le sixième siècle. Peut-être sont-ils des épaves de la grande bibliothèque d'Alexandrie, mises à l'abri quand le calife Omar attaqua et prit la ville en 640. Ils sont enrichis de peintures généralement bien conservées, et écrits, deux en grandes onciales, deux en petites.

Le premier de ces manuscrits contient le *Deutéronome* et le livre de *Josué ;* le deuxième, les *Psaumes*, et c'est une version plus ancienne, plus complète, semble-t-il, que le célèbre recueil du Vatican ; le troisième, les *Evangiles* en entier ; le quatrième, enfin, les *Actes des apôtres*, mais en assez mauvais état.

Il sera intéressant de comparer ces manuscrits avec les similaires alexandrins offerts en 1628 à Charles Ier, roi d'Angleterre, par Cyrillus Luccius, patriarche de Constantinople, et aujourd'hui dans la bibliothèque du British-Museum. Mais ceux-ci contiennent de nombreuses lacunes tant de mots que de passages entiers.

Ces détails sont extraits d'un article publié dans le *Journal des Débats* du 18 février, par M. Gaston Migeon qui a participé à la découverte. M. Migeon estime que les manuscrits de Gizeh ont une grande valeur non seulement par leur ancienneté, mais encore par l'intégrité relative des textes.

M. E. Roy appelle l'attention sur un bas-relief, une enseigne, vraisemblablement, qui existait à Dijon et est signalée dans les premiers *Mémoires* de la Commission des antiquités ; ce bas-relief, dont la trace est perdue, représentait l'Amour jouant avec une boule qui est une sphère terrestre.

Il y a là une allégorie du genre de celles qui furent mises à

la mode à la fin du quinzième siècle et dans la première moitié du seizième, par le poète napolitain Serafin, et les poètes français Jean Le Maire de Belges et la Lyonnaise Louise Labé, dite la Belle Cordière.

Revenant sur le dernier abbé de Cîteaux, François Trouvé, M. Chabeuf donne les armes de la famille Trouvé, qui figure dans l'armorial de 1696, en la personne de Prudent Trouvé, commissaire aux saisies réelles des bailliage et chancellerie de Dijon. Les Trouvé portaient *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois trèfles d'argent, deux en chef et un en pointe.*

Séance du mercredi 4 mars 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

M. le président lit une lettre de M. Claudon, archiviste départemental, qui remercie l'Académie de l'avoir admis au nombre de ses membres résidants.

Le comité d'initiative et d'hivernage algérien ayant son siège, 1, rue Combe, à Alger, adresse à l'Académie quelques exemplaires du programme de la caravane organisée à l'occasion des vacances de Pâques 1908, pour être distribués aux personnes qui désireraient visiter économiquement la colonie.

M. le secrétaire fait connaître que la librairie Lechevalier, 23, rue Racine, à Paris, lui a demandé pour la transmettre à l'un de ses clients, professeur à la Sorbonne, une biographie, avec portrait, du docteur Vallot, qui fut autrefois membre de l'Académie. Or il n'existe de Vallot ni portrait ni biographie imprimée. Le secrétaire a dû se contenter de communiquer la liste de ses travaux, la date de sa naissance et celle de son décès, ainsi que l'époque de son entrée dans la compagnie (26 janvier 1792).

Le rapport de M. Cornereau, trésorier, faisant connaître l'état des finances de la compagnie, est adopté, et des remerciements lui sont adressés pour les soins qu'il apporte à l'accomplissement de son mandat.

M. Fyot lit la note suivante sur un portrait du président Odebert, peint par Benoît Dubois :

« On rencontre dans le registre des comptes de la Chambre de ville (Archives comm., B. 97 *bis*, année 1639) : « Requête de » Benoît Dubois, peintre ordinaire de la ville, tendant à » obtenir le paiement de 25 l. pour avoir fait le portrait de » M. le président Odebert placé en la Chambre de ville. » Et, plus bas, la mention que le paiement a été effectué. »

» Or il existe, à ma connaissance, trois portraits de Pierre Odebert, à Dijon ; deux sont à l'hospice Sainte-Anne et le troisième au musée ; tous sont du dix-septième siècle et représentent le président à mi-corps, vêtu de la robe rouge et noire. Il porte la moustache et la royale d'un blond gris, et les cheveux tombent sous la calotte ronde ; c'est ce que l'on nomme la coiffure à la Colbert. Mais ils diffèrent par la pose.

» Le plus grand, au parloir de Sainte-Anne, est rectangulaire et à $1^{m}50$ sur $1^{m}20$. Odebert est assis près d'une table chargée d'un gros livre ; mention au bas : *Messire Pierre Odebert, président aux requêtes du palais, fondateur de cette maison en 1645*. A l'angle gauche du bas, ses armes : *De gueules à une croix alaisée d'or surmontant un croissant d'argent en pointe, accostée de deux palmes d'or* (1). La carnation est un peu rosée, le dessin des mains négligé, l'ensemble un peu mou, mais les draperies sont bien traitées. Ce tableau étant indiqué comme ayant été peint pour l'hospice Sainte-Anne, ce ne peut être celui qu'a commandé la Chambre de ville.

» L'exemplaire ovale placé dans la salle de l'administration a un beau cadre en bois sculpté, et mesure 1 mètre de haut. L'expression du visage est plus souriante et le bas du visage plus effilé. La pose diffère en ce que le personnage est debout ; la main posée sur la poitrine a une contraction défectueuse et est d'un dessin négligé et d'une coloration blafarde. La tête vaut mieux. C'est sans doute le portrait commandé, selon Courtépée, pour le collège Godran.

(1) Dans le tableau, les palmes sont de sinople, ce qui est une faute héraldique manifeste ; peut-être avons-nous ici une décomposition ou altération de la couleur employée. La devise des Odebert est : *Fortiter sed suaviter*.

» L'exemplaire du musée me paraît supérieur aux deux autres, autant qu'on en peut juger étant donnée la hauteur où il est placé, au-dessus d'une porte dans la salle des Dijonnais, et du mauvais état de la toile.

» Le visage est pâle, un peu terreux, mais d'un bon modelé, le nez aquilin, l'œil expressif. Debout, le président tient un livre dans ses mains, dont le dessin bien que un peu mou, paraît correct. Ce portrait doit être celui que peignit Benoît Dubois qui eut, en son temps, une certaine réputation. Peut-être était-il parent du sculpteur Jean Dubois, car, en 1653, nous le voyons être parrain d'un enfant, avec Pierrette Mallogé, femme de Jean Dubois, comme marraine. En 1654, il fit une gravure, « De l'ordre des députés qui assistèrent aux réjouissances de la majorité du roi » et, à différentes reprises, il fut employé pour la décoration des arcs de triomphe et feux de joie. La dernière mention qui est faite de lui se rencontre en 1670 ; cependant il ne mourut qu'en 1680. De son mariage avec Bénigne Begin, il eut plusieurs enfants, dont l'aîné, Philibert, naquit le 25 décembre 1648. »

M. Fabre lit une étude sur les causes de l'exode montagneux en France et sur les remèdes à y apporter. En voici l'analyse sommaire :

« L'exode montagneux est la manifestation dernière, la plus accentuée de l'exode rural. Les montagnes se dépeuplent, moins par l'hallucination des grands centres, qu'à la suite du décharnement du sol, consécutif à la dénudation sylvo-pastorale. Chaque année, 14 à 15,000 pyrénéens, alpins, caussenards, tous jeunes, « cadets » pleins d'ardeur et de sève, fuient aujourd'hui, au fil des eaux qui entraînent leur sol natal (1), et vont essaimer en Argentine, dans le Far-West, sur les plateaux mexicains. La Lozère, les Basses-Alpes et surtout la Gascogne sont devenus les foyers privilégiés de l'expatriation française. Par contre, on constatera que, dans nos régions à grande culture, les départements où la popu-

(1) La couche de limons fins et légers, non compris les matériaux gros et lourds, que l'érosion arrache actuellement aux montagnes françaises, n'est pas inférieure à un décimètre par siècle.

lation croît encore, sont ceux qui possèdent le plus de forêts.

» On a vainement tenté de dériver le courant vers nos colonies. Cette émigration « sans drapeau », celle de la misère, ne rapporte au pays qu'un prestige douteux, des espérances de repopulation contestables ; en revanche, elle inspire les plus légitimes inquiétudes au point de vue de la défense et du travail national.

» Il n'existe qu'un moyen d'enraciner le montagnard à ses durs milieux auxquels, seul, il est adapté ; c'est d'entraver l'exode du sol torrentialisé en reconstituant généreusement, mais énergiquement, l'arbre végétal, l'armature sylvo-pastorale naturelle de la terre que nous avons laissé dévaster depuis des siècles. Après l'incendie, la hache et le troupeau, l'usine et la spéculation lui donnent le coup de grâce en ce moment.

» Depuis cinquante ans, nous nous essayons, et sans succès, à restaurer nos montagnes ! Nous n'avons abouti qu'à trouver une formule, celle de l'*expropriation du sol !* C'est à ce sophisme agro-social que nous nous proposons de recourir demain plus encore qu'hier, pour restaurer les millions d'hectares que la culture extensive sème sur plus du dixième de notre territoire métropolitain ! S'est-on jamais préoccupé des milliers d'évincés, d'expatriés, de chemineaux peut-être que jetterait sur les routes des deux mondes ce geste barbare de l'Etat-Providence, frère de celui par lequel l'Etat prussien prétend réduire actuellement les terriens polonais ?

» La *protection* du sol sylvo-pastoral, abandonné jusqu'ici aux déprédations séculaires des collectivités montagneuses, s'impose en France plus qu'ailleurs. La masse énorme mais encore insuffisamment avisée et coalisée de ceux qu'afflige dans nos vallées et nos plaines l'arrogante incurie d'un petit nombre de bergers, d'une « aristocratie pastorale » (Tassy), qu'on encourage et dont on spécule dans certains milieux, cette masse doit énergiquement réagir, elle doit « crier haut » (P. Baudin) dans l'intérêt du pays tout entier : l'exode montagneux menace ce dernier dans ses œuvres vives. »

Séance du 18 mars 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*.

M. le président dépose sur le bureau plusieurs volumes d'histoire, d'art et d'archéologie, adressés à l'Académie par M. Martin, conservateur du musée de Tournus, et d'autres ouvrages de MM. Jeanton et Valois. Tous présentent un intérêt bourguignon.

Il fait connaître que la ville de Dijon ayant inscrit à son budget de 1908 le crédit annuel de 500 francs, en faveur de l'Académie, et ce budget ayant été approuvé par M. le préfet de la Côte-d'Or, il y aura lieu de réunir prochainement la Commission des prix.

La Société des sciences historiques, fondée en 1833, et dont le siège est à Paris, met au concours pour le prix Raymond le sujet suivant : « Etude critique de la valeur documentaire d'un ouvrage de mémoires historiques, choisi parmi les plus importants déjà publiés et relatifs au dix-huitième ou au dix-neuvième siècle. » Le terme pour l'envoi des manuscrits est fixé au 1er mars 1908.

La Société d'économie politique envoie le compte rendu sommaire de sa séance du 5 février 1908, dans laquelle a été discutée la question de la réglementation du travail ; ont pris part à la discussion, MM. Justin Godard et Yves Guyot, membres du Parlement.

La Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure annonce qu'une exposition générale horticole aura lieu à Rouen, du 1er au 18 juin 1908.

L'Université de Berlin organise dans cette ville, pour le mois d'août 1908, un Congrès pour l'avancement des sciences historiques.

M. le général de Piépape termine la lecture de son étude sur la duchesse du Maine et la Cour de Sceaux.

La mort du duc, survenue le 14 mai 1736, interrompit à peine la vie de plaisir dont la princesse ne se pouvait passer. Dans cette période, où le château de Sceaux continue d'être

un château littéraire, un des habitués est Voltaire qui y paraît avec son amie Gabrielle-Émilie le Tonnelier de Breteuil, marquise du Châtelet. M. de Piépape raconte l'arrivée spectrale, en pleine nuit, des deux inséparables, et nous montre Voltaire se claquemurant à Sceaux pendant plusieurs semaines, invisible à tous, par grand peur de la Bastille.

C'est à Sceaux et pour la duchesse que Voltaire composa quelques-uns de ses plus jolis contes et romans : *Zadig ; Les Voyages de Scarmentado ; Memnon; Micromégas*, dans lesquels il se montre assurément très dix-huitième siècle, c'est-à-dire irrévérencieux et libre, mais du moins fort éloigné de ce pessimisme amer et violent qui débordera plus tard dans *Candide*.

Bien entendu, on joue la comédie à Sceaux et même la tragédie, notamment l'*Oreste*, la *Sémiramis*, la *Rome sauvée*, de Voltaire; dans cette dernière, l'auteur qui tient le rôle de Cicéron, se fait admirer pour la grandeur dramatique et le naturel de son jeu.

Cependant, les années passaient sans que la duchesse s'en voulût apercevoir. Elle ne paraissait plus à la Cour, mais Sceaux continuait d'être un séjour enchanté et les adulateurs persuadaient sans peine à la vieille Anne-Louise-Bénédicte qu'elle était toujours la déesse de toutes les grâces. C'est en vain que ses deux fils, le comte d'Eu et le prince de Dombes, critiquaient doucement cette vie d'extravagance. Tout a une fin, cependant, et après une courte maladie, un rhume négligé, la duchesse mourut à Paris, en son hôtel de la rue de Varennes, le 23 janvier 1753, à l'âge de 77 ans, étant née en 1676. Sa mort fit peu de bruit, et le 26, elle fut transportée en cérémonie à Sceaux, pour être inhumée près de son mari, dans le caveau du sanctuaire, « sous la lampe », c'est-à-dire au pied du grand autel. La baronne de Staal, Mlle de Laumay, morte en 1750, reposait déjà dans la même église.

Quand Voltaire apprit la fin de la duchesse, il dit seulement : « Enfin, nous allons avoir les mémoires de Mlle de Laumay. » Ils ne devaient être imprimés que plus tard, mais il en circula des copies manuscrites.

Les conclusions de M. de Piépape sur la duchesse sont

assez sévères. Il compare la minuscule princesse qui, malgré le chœur de ses adorateurs, ne fut jamais, et il s'en fallut de plus que de beaucoup, une beauté, à une précieuse figurine de Saxe toute peinturlurée, dont elle eut le poli, le brillant et la froideur. Vainement, en effet, cherche-t-on dans cette longue vie la trace d'un sentiment élevé, un élan du cœur ; du commencement à la fin, c'est la même sécheresse ; de l'esprit, certes, mais uniquement tourné vers son amusement personnel.

La duchesse n'aima rien ni personne, elle se servit des autres comme de jouets à son usage et n'eut même pas un geste de reconnaissance pour le dévouement constant, absolu jusqu'au péril même — on le vit bien dans l'affaire de la conspiration dite de Cellamare — de Mlle de Laumay. Mais celle-ci a pris sa revanche et sans appel dans ses *Mémoires*, dont la lecture est plutôt accablante pour madame du Maine.

Après tout, les défauts, l'égoïsme naïf à force d'inconscience, de celle-ci, n'étaient-ils pas inséparables de sa condition telle que l'avaient faite les mœurs du temps? Il fallait, en effet, à une princesse une rare vertu pour ne pas se croire de bonne foi d'une nature supérieure à l'humanité et un être d'exception à qui tout est dû, tandis qu'il ne doit rien à personne.

Séance du 1er avril 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*.

M. P. Perrenet, membre résidant, qui vient de transporter son domicile à Paris, écrit à l'Académie pour lui demander de vouloir bien le placer parmi les membres devenus non résidants. Il exprime l'espoir de pouvoir reprendre un jour le siège momentanément abandonné.

L'Académie exprime ses regrets du départ d'un membre estimé, et espère que M. Perrenet lui continuera de Paris sa collaboration.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Savoie adresse le programme de deux concours pour 1910:

1° Un prix de 1,500 francs, fondation Caffe, sera décerné au meilleur ouvrage sur les sciences naturelles, pures ou appliquées, ayant rapport à la Savoie ;

2° Le prix de la fondation du général comte de Loche, 750 francs, sera attribué à une œuvre sur un sujet concernant l'histoire ou l'archéologie savoisienne.

M. Bouillerot, directeur de la *Revue préhistorique illustrée de l'Est de la France*, offre à l'Académie le n° 6 de la deuxième année.

M. Cornereau fait la communication suivante :

« L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, fondée par Hector-Bernard Pouffier, tint sa première séance le 13 janvier 1741.

» Dès cette première année, des discussions relatives au concours organisé par l'acte de fondation faillirent entraîner la chute de l'Académie naissante, et c'est à ce moment que l'on vit circuler à Dijon plusieurs pièces satiriques contre elle.

» Celle que nous donnons ci-après est probablement l'une d'elles. »

Placet du sieur Saclier porteur des billets d'enterrement

aux médecins de Dijon.

Messieurs, plaise à votre indulgence
M'accorder un peu de repos,
Faire cas de ma remontrance
Et modérer la diligence
Du fatal ciseau d'Atropos.
Dans cette péripneumonie,
Mal dangereux d'épidémie,
Que vous traitez tous au hasard,
J'ai longtemps porté l'étendard
Et les vignettes funéraires ;
Mais, ma foi, je n'y tiens plus guère,
Et j'ai lu, jadis quelque part,
Que malgré toute résistance,
Le plus grand nombre, tôt ou tard,
Devait accabler la vaillance.

Ayez pitié de Saclier,
Et dans vos funestes boutades,
Ne traitez pas votre courrier
Comme vous traitez vos malades :
Donnez-moi plutôt pour adjoint
Certain homme au sale pourpoint,
Qui fait des vers pour l'autre monde
Dont il fatigue les vivants :
C'est un abbé de cinquante ans,
D'une doctrine si profonde
Et de l'esprit si fort doté
Qu'il sait deviner l'enclouüre
Des logogriphes du Mercure,
Et de si grande humilité
Qu'il meurt de faim par vanité.
Pour empêcher un poéticide,
Prenez Beudet en amitié,
Messieurs, et j'offre la moitié
Du rapport de chaque homicide.
Souscrivez donc à mon traité,
Je prierai le ciel qu'il dispense
A Melot de la tempérance,
Aux Marais de l'humanité,
A Chaussier des règles physiques,
A Barberet plus de pratiques,
A Rhodot de plus sûrs talents,
A Dechaux de la modestie,
Et que Fournier ait, tous les ans,
Le prix de son académie,
De Petit et de Charderon
Je ne parle : ils sont sans renom (1).

(1) Melot, médecin reçu à l'Académie le 12 août 1740.

Maret Jean-Philibert, né à Dijon le 8 novembre 1705, mort en la même ville le 14 octobre 1780, académicien le 20 avril 1742. Il fut inhumé en la chapelle Saint-Agnan à Saint-Philibert.

Maret Hugues, né à Dijon le 6 octobre 1725, mort à Fresne-Saint-Mammès le 11 juin 1786, académicien le 9 janvier 1756.

Chaussier Denis-Bernard, né au Val-Suzon le 20 juin 1709, mort à Dijon en 1781, académicien le 12 août 1740.

Barberet Denis, né à Arnay-le-Duc le 27 décembre 1714, mort en 1770, académicien le 15 janvier 1745.

Raudot Pierre, né à Avallon le 15 novembre 1712, académicien le 12 août 1740.

Dechaux François-Théodore-Nicolas, décédé à Dijon le 25 floréal an VIII.

Réponse des médecins de Dijon au placet de Saclier.

Nous, fiers ministres de Pluton.
Qui, sans glaive ni mousqueton,
Envoyons les humains en poste,
Peupler les bords du Phlégéthon,
Voulons montrer qu'à la riposte
Nous sommes prêts comme au trépas :
Déclarons à notre Mercure
Que si de courir il est las,
Nous faisons aussi bien des pas
Sans opérer la moindre cure.
Mais quoi, l'on se tire du pair
Avec un peu de patience.
Dans les tristes circonstances
Où le plus versé ne voit clair ;
Pour ne point faire un pas de clerc,
Nous rejettons notre ignorance
Sur la malignité de l'air,
Car dans l'hypocratique escrime
Très souvent, par un coup fatal,
Nous ôtons la cause du mal
En sacrifiant la victime.
L'aréopage sépulchral
Ne fait point droit à la requête
Qu'offre l'impertinent Saclier :
A tort vient-il rompre la tête.
C'est par nous que lève sa crête
Ce fier suppôt du Cordelier,
Coureur funèbre ou marguillier ;
De quoi se plaint ce bon apôtre,
Il s'enrichit, voilà le point.
Qu'il en meurt, et n'être point
Son intérêt comme le nôtre :
Qu'il prenne Beudet pour adjoint,
Il court de même qu'il rimaille ;
Saclier sera pour la canaille,
Et Beudet pour la qualité.
Pour arrêt de son mauvais titre,
Qu'un habit noir lui soit porté,
Il n'aura plus l'air d'un bélître,
De notre uniforme vêtu :

Fournier Nicolas, né à Montpellier, académicien le 14 avril 1741.
Charderon, académicien le 17 mars 1744.

Que si ce beau couple abattu,
Tombe sous le faix, hors d'haleine,
Ne pouvant fournir à la peine,
En chaise comme nous porté,
Qu'on le voiture en diligence,
Les morts pleuvant en abondance,
Par les soins de la Faculté,
En paieront bien la dépense ;
Et quand Saturne aux yeux bouffis
Aura sur lui gravé ses rides,
Qu'en l'Académie il soit pris,
Comme étant aux doctes esprits
Un hôpital des invalides.

M. Chabeuf communique quelques notes d'archives recueillies pour lui, alors qu'il travaillait à son livre *Dijon, monuments et souvenirs*, par feu M. Philippe Vallée, archiviste municipal.

« On n'a pas besoin de rappeler combien est intéressant pour la connaissance des hommes et des choses, le fonds *Réclamations en matière d'impôt*. Voici deux requêtes qui méritent d'être signalées ; il s'agit de taxes levées pour la construction du château ; Louis XI, on le sait, avait trouvé plus spirituel de faire payer à la ville la forteresse élevée autant contre elle que pour la défendre.

» Pierre Changenet, peintre, demeurant sur la paroisse Notre-Dame, a été imposé à 1 franc, il réclame, criant qu'il a femme et enfant, sans « chevance », ni maison, ni « heritaiges », il a « grand louaige de maison » et gagne péniblement sa vie. On lui remet deux gros par décision du 12 avril 1480.

» Ce nom de Changenet qui est d'allure toute dijonnaise, avait fait croire que Jean Changenet, l'auteur du retable du grand autel, à Notre-Dame, fin du quinzième siècle, était un Bourguignon. Les recherches de M. Fyot ont démontré que le retable était l'œuvre d'un artiste langrois, fixé à Avignon.

» Voici maintenant pour une imposition nouvelle de 40,000 francs — près d'un million — mise sur la ville pour le même objet en 1488, une réclamation de Enguerrant Moquet, « hostelier de la Fleur de Lys, du marchié double de Dijon ».

Il est taxé à 3 francs — environ 100 francs — et expose : qu' « il n'a point de mestier ne pratique pour ganier sa » vie ainsy comme il avoit accoustume de le ganier à escripre » en livres de loys, de médecine, de décret et aultres » sciences à cause que les livres de maulle (moule) sont mys » dessus qui nous empêchent à nous aultres escripveurs de » ganier notre vie. Et si me fault laisser mon hostellerie à » cause que je ne puis paier le louaige ne ganier la vie de » moy ne de mes enffans pour ce que le guain y est trop » petit... » On lui remit cinq gros le 14 avril d'après Pasques, 1488.

» Cette plainte d'un écrivain ruiné par l'imprimerie est caractéristique. C'est l'effet fatal de toute invention mécanique supprimant plus ou moins le travail de la main de l'homme. Il est bien assuré, cependant, que toute machine nouvelle est une cause de richesse, c'est-à-dire de travail ; seulement, dans les choses humaines, il faut pouvoir regarder longtemps et savoir attendre.

» Je relève quelques détails relatifs aux renommés orfèvres dijonnais, à ajouter aux renseignements donnés par Joseph Garnier et Clément-Janin dans leurs brochures :

» Le 31 janvier 1433 4, par-devant Me Jehan le Bon, notaire public à Dijon, Andriet de Wailly (Wailly), orfèvre demeurant à Dijon, reconnaît avoir reçu de : « Jehan Philibert, » marchand à Dijon, commis au gouvernement de la » recette ordinaire des deniers de ladicte ville, la somme » de cinquante ung frans, trois gros, trois blancs... pour » la fasson de deux flacons d'argent dorés et armoyés aux » armes de Madame la duchesse de Bourgne Dame Ysabel » de Porthungault et aux armes de lad. ville pesans vingt » cinq mars, cinq onces, deux tresceaulx, lesquels flacons » furent donnés de par icelle ville au prix de deux francs » le marc doré et armoyé comme dit est par marchief fait » avec luy par mons. le maieur et aucuns de messis les » eschevins de lad. ville vaillent pour lad. fasson 11 fr. » III gr III bl. desquels je suis content et en quicte la » ville ».

» Ce cadeau d'argenterie était important ; en effet, nous

voyons que Jehan Labiraul dit de Champlite, marchand demeurant à Dijon, a reçu le 6 décembre 1433, de Jehan Philibert : la somme de 205 fr. 3 gros, à lui due pour avoir fourni « 21 marcs, 2 onces, 3 tréseaulx d'argent vendus et » delivrez à la dte ville pour employer et convertir en deux » flacons d'argent donnés de par ycelle à Madame la Duchesse » de Bourgne à sa première venue et entrée à Dijon ; au prix » de huit frans chacun marc ».

» Ce Labiraul, ou plutôt Labirault, demeurait rue des Changeurs ou des Forges. Lors de l'entrée de Charles le Téméraire à Dijon en janvier 1474, la ville fit dresser le sixième échafaud où l'on voyait Josué représenté avec nombreuse compagnie, « en la rue des changes à l'endroit de l'ostel » de feu Jehan de Champlite dit Labirault et traversant toute » la rue ». Ainsi c'était un véritable arc de triomphe. Au sujet du nom de ce marchand qui était manifestement un très notable commerçant, on notera que sa signature au bas de la quittance est J. Labirault dit Champlite. Sa maison serait-elle ce logis du quinzième siècle, numéros 54-56, dont les deux échauguettes portent le 4 dit de commerce, et qui est le signe de la planète Jupiter ; elle présidait à la richesse et son chiffre astrologique est devenu une marque fort employée aux quinzième et seizième siècles ?

» Le 28 avril 1455, la Chambre délibère qu'il sera payé à Bernard Humbelot, orfèvre, la somme de 470 francs, pour prix de quatre grands pots d'argent offerts au duc Philippe le Bon. Ils contenaient dix-sept pintes d'hypocras, cette liqueur vieille comme le monde, ou peu s'en faut, composée de vin blanc ou rouge, d'épices, de sucre, dont chaque vendeur avait sa recette jalousement conservée. On faisait même de l'hypocras à base d'eau. Les dix-sept pintes avaient été fournies par « Jehan Arbelot varlet de chambre et espicier du duc » pour la somme de 8 francs et demi. Bernard Humbelot était sans doute le père de ce Jean Humbelot qui fondit, cisela et dora l'inscription en relief du tombeau de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière.

» Dans un autre ordre de faits, voici encore un artiste :

» Jean Dorrain « painctre est condamné à 4 frs d'amende

» pour deux marchandises par luy faictes touchant la painc-
» ture du portal de Notre Dame, lesquelles marchandises
» il n'a point faictes selon qu'il se doit faire.

» Veu la requeste dudit suppliant il sera quite en payant
» X s.

» Escript le 26 du mois de may 1508. » (M. 436, fol. 59.)

» Jean Dorrain fut reçu maître-peintre le 4 mars 1504.

» Il s'agit de la polychromie du portail intérieur au porche de Notre-Dame. A la fin du quinzième siècle, les églises françaises se vêtent à l'extérieur des plus brillantes colorations et dorures. Ainsi, avant l'avènement, au seizième siècle, de la pierre nue et de la sculpture non peinte, le génie coloriste des Français brille encore d'un éclat suprême. Très probablement, d'ailleurs, il s'agit seulement d'un rajeunissement général de la polychromie antérieure.

» Je franchis un siècle et demi pour arriver à l'entrée du duc d'Epernon, gouverneur de Bourgogne, qui eut lieu le 18 mai 1656, et fut une véritable apothéose. C'était cependant un assez pauvre homme que Bernard de la Valette, deuxième et dernier duc d'Epernon, mais en décorations, en arcs de triomphe, en allégories et en devises, la ville s'épuisa en flatteries affolées envers le prince — on lui donnait de l'altesse pour avoir épousé une fille naturelle de Henri IV — qui, du moins, avait rendu la paix à la province par la prise de Seurre ou Bellegarde et du château de Dijon, occupés par les Frondeurs.

» Paiement au Sr Pidard, marchand orfèvre et échevin de
» la ville de Dijon, la somme de deux mille huit cents livres
» sur celle de 3,636 livres, 6 sous, 3 deniers à luy ordonnée par
» mandement du 15 de may 1656 pour une *souscoupe d'or et*
» *deux assiettes d'or* au tiltre de l'escu d'or du poids de huit
» marcs une once, un gros et demy vingt quatre grains com-
» pris en ladite somme 234 livres 15 sous pour la façon des
» dictes souscoupe et assiettes d'or lesquelles ont esté données
» en présent à Son Altesse Monseigneur le duc d'Espernon,
» gouverneur de ceste province à cause de son heureuse entrée
» en ceste ville, appert du marchef fait avec ledict Pidard le
» 1 avril 1656, certification de ladicte reception et recognois-

» sance desdictes souscoupe et assiettes d'or du poids et du » tiltre d'icelle, du 7e may audict 1656, et 15e du dict mois » dudict mandement et quictance au bas du 18 desdicts mois » et an, avec l'estat de l'employ desdictes quatre mille livres, » examiné en la Chambre du conseil de la ville le 16 juin 1656, » signé des sieurs commis à la magistrature echevins et secre- » taire servant tant pour le présent article que le suyvant cy » rendus cy 2,800 livres. » (Archives de Dijon, Compte du patrimoine, 1655 et 1656, M. 230, p. 342 vo.)

» Il fallut encore offrir un présent d'argenterie à Mlle Anne de Maurès, l'amie, la favorite, faite comtesse de Montricoux, par le duc en 1652, dont le vieux seigneur qui vivait séparé de sa femme, était absolument ensorcelé, et un autre à M. de Boroche, écuyer du gouverneur.

» Je lis dans la savante brochure de J. Garnier, *Les deux premiers hôtels de ville de Dijon*, tirage à part des *Mémoires* de la Commission des antiquités, page 72, au sujet de la restauration et reconstruction de l'hôtel de ville, confiées, dit-on, à Jacques II Gabriel au commencement du dix-huitième siècle : « L'antique porche, au-dessus duquel se » voyait encore, au centre d'un ciel d'azur semé d'étoiles d'or, » le portrait du roi Henri IV, peint en 1609, par A. de Recou- » vrance, disparut ainsi qu'une plaque commémorative en » bronze. » Il y a dans ces lignes une erreur. Ce n'est pas Antoine de Recouvrance, peintre, qui était l'auteur du portrait du roi, et celui-ci était sculpté et non peint. Voici, en effet, ce qu'on lit dans les comptes de la Chambre de ville. « 93 livres payées à François Venevault, maître maçon, » tant pour avoir faict l'imaige du Roy en relief, et icelluy » mis en bronze et doré de fin or, que pour avoir construit au » dessus de la porte principale de l'Hôtel de Ville une niche » en pierre blanche, surmontée des armes de France et de » Navarre, où fut posée la représentation du Roy. » (Arch. mun., M. 143, 1607-1608, fol. 430.)

» 12 livres accordées à Antoine de Recouvrance, peintre, » pour avoir painct le vuide du rond avec azur semé d'es- » toilles d'or, dans lequel est la figure du Roy au dessus de » la grand'porte de l'Hôtel de la Ville. 30 avril 1609. » (M. 145, fol. 338.)

» Ce mot le « rond » s'applique manifestement à un buste placé dans une niche circulaire, ce qui est une formule décorative fort en usage aux seizième et dix-septième siècles. On voit que le mot « maçon » indique non seulement un tailleur de pierre et un appareilleur, mais encore un sculpteur, et même dans l'espèce un fondeur.

» On notera que Antoine de Recouvrance était le gendre de Hugues Sambin. Enfin, il n'est pas sans intérêt de remarquer que le nom de Vénevaut fut porté au dix-huitième siècle par un artiste dijonnais de quelque talent, Nicolas Venevaut, membre de l'Académie de peinture et de l'Académie de Dijon, où il avait été reçu le 21 janvier 1763 ; il mourut à Paris en 1775. Diderot le cite dans ses *Salons* et d'une manière peu favorable ; il est, du reste, complètement oublié aujourd'hui, même dans sa ville natale. Une de ses œuvres, gouache, figure au musée Condé, à Chantilly.

» Les comptes donnent quelques détails sur le Cartulaire de la ville, encore conservé aux archives municipales dans son ancienne reliure. (B. III.)

» .. Item à Perrenet le gantier pour des peaul de Corduan » rouge pour covrir le Cartulaire de la ville IIII gros qui sont » VI s. VIII d[eniers] t[ournois].

» Item à Jehan Pastinien pour avoir faict les aiz à covril » ledit cartulaire VII bl. vaillant. — Le 20 septembre.

» Item à Jaquot l'esmailleur ung salut d'or qui vaut » XVI gros demi pour avoir mis oudit cartulaire deux armeaulx » (fermoirs de cuyvre doré et enmaillé, armoyés aux armes » de ladite ville vaillant les deux XVI gros demi. — 9 octo- » bre 1430. »

» Je passerai maintenant à un détail de la vie de château dans les premières années du dix-neuvième siècle.

» J'ai encore connu et de près un vieillard qui avait assisté comme témoin et même un peu plus, à l'histoire de la Révolution et des temps qui suivirent, Henri Vienne, né à Dijon, le 13 avril 1771, de P. Vienne, marchand épicier et organiste de la paroisse Saint-Nicolas, et de Marie-Henriette Forquet. Il fut élevé au collège de Dijon et entra aux Oratoriens de Beaune où il eut pour professeur de philosophie le

P. Ysabeau, grand amateur de musique, jouant de la flûte, homme spirituel et aimable, en qui on ne pouvait guère pressentir le futur conventionnel et le proconsul de Bordeaux; Henri Vienne le retrouvera plus tard en 1827, à Liège, où vivaient aussi deux autres conventionnels exilés comme lui, Baudot et Calès. Il se lia aussi à l'Oratoire, avec un jeune homme très doux et très aimé qui devait être Joseph Lebon! Plus tard, à Juilly, il connut un autre futur conventionnel, Fouché, alors suppléant des classes.

» La Révolution ayant fermé l'Oratoire, Henri Vienne se maria et devint négociant en vins, entra dans l'administration des Droits réunis, et en sortit en 1822 avec une pension de retraite de 1,500 francs. Il avait toujours été un curieux d'histoire, ce qui le fit nommer, en 1834, archiviste municipal à Toulon, poste qu'il conserva jusqu'en 1843, époque où il revint se fixer à Gevrey-Chambertin; il y est mort à quatre-vingt-onze ans, le 11 mai 1862, ayant conservé jusqu'à la fin son intelligence et sa mémoire.

» Il a appartenu à l'Académie comme correspondant le 11 août 1841, et devint membre non résidant le 24 décembre 1845.

» Henri Vienne était de ces observateurs qui, sans imagination ni passion, sont attentifs au spectacle des choses humaines, et de tels témoins sont précieux. Il a beaucoup écrit sur l'histoire de détail et avec une sincérité que personne n'a jamais mise en doute. Aussi a-t-il laissé de nombreux manuscrits formant un précieux répertoire de faits concernant les hommes et les choses de son temps. Le détenteur de ces manuscrits qui ne forment pas moins d'une trentaine de volumes — dans lesquels, d'ailleurs, il y a beaucoup de simples notes de lecture — est le petit-fils de H. Vienne, M. Henri Soret, ancien professeur d'histoire au lycée de Chaumont, en retraite à Gevrey, qui en a détaché deux morceaux importants au profit de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire: *Dix jours à Paris du dimanche 25 juillet au mardi 3 août 1830*, tome VIII, 1892, la bonne fortune de Henri Vienne l'avait fait assister à la Révolution de 1830, dont, du reste, il ne vit pas grand'chose, mais c'est

précisément ce qui est à noter dans ce récit, Henri Vienne est curieux, le nez au vent, il cherche à savoir et son récit nous montre combien peu savaient ceux qui étaient dans la fournaise même. Cela fait penser à ce personnage de Stendhal, ce Fabrice del Gondo, de la *Chartreuse de Parme*, qui apprend avec stupéfaction qu'il s'est trouvé au beau milieu de la bataille de Waterloo. Dans le tome IX, 1893, on trouvera : *Episodes des trente premières années de ma vie, 1771-1804.*

» J'ai beaucoup approché Henri Vienne et il était singulièrement captivant d'entendre parler un homme qui avait vu Voltaire à son passage à Dijon, le samedi 7 février 1778. Mon regret est de n'avoir pas mieux profité de ces contacts, mais j'espère que ses papiers seront un jour à la disposition de ceux qui cherchent des documents et des impressions de vérité sur les événements et les hommes de la fin du dix-huitième siècle et de la première moitié du dix-neuvième.

» Dans une lettre d'octobre 1825, Henri Vienne raconte la première journée d'un voyage en cabriolet fait de Gevrey à Genève, et en traversant Cîteaux, évoque d'anciens souvenirs. On en retiendra seulement ceci : » J'admirais la » vaste et superbe habitation du propriétaire actuel, » moitié du palais qu'avait commencé d'ériger le dernier » abbé D. François Trouvé ; j'apercevais le sommet du » bâtiment destiné jadis à la tenue du Chapitre général (1) » et converti aujourd'hui en une salle de spectacle où j'ai » entendu applaudir M. de Chauvelin (2) remplissant en

(1) Le Chapitre général était une grande et haute salle carrée de vingt mètres de côté, voûtée en ogive et soutenue par quatre grosses colonnes. Il n'existe plus. Les dessins de ce théâtre, que M. Chabeuf a encore vus dans son enfance, lors d'une visite à Cîteaux, existaient dans la bibliothèque bourguignonne de feu L. Mallard.

(2) Bernard-François, marquis de Chauvelin, fils de Fr.-Claude et petit-fils du garde des sceaux Germain-Louis de Chauvelin, naquit à Paris en 1766 et y mourut du choléra en avril 1832. Maître de la garde-robe de Louis XVI, il n'en prit pas moins parti pour la Révolution, fut ambassadeur à Londres en 1792, mais reçut ses passeports à la nouvelle de l'exécution de Louis XVI. Après le 18 brumaire, Bonaparte l'appela au Tribunat, où il prit place dans l'opposition ; ainsi il vota contre l'institution de la Légion d'hon-

» acteur consommé les divers rôles dont il se chargeait ; où » j'ai vu Mme Rolando, actrice distinguée de l'Opéra-Comique, » dont la fin a été si malheureuse, s'efforcer de ne pas » éclipser Mmes de Chauvelin et Riouffe dans les *Trois sul-* » *tanes* (1) ; où un ancien curé de la paroisse la Madeleine, » de Paris, jouait avec un tact exquis le personnage de » Pincé, dans le *Tambour nocturne*, de Destouches, ou celui » de Bartholo, dans le *Barbier de Séville ;* où M. de Bou- » logne, frère de Mme de Chauvelin, se montrait si faible dans » le rôle de Soliman (2), mais si bon directeur de l'éclairage » et du jeu des machines. Je me reportais aux différentes » époques où j'avais visité l'abbaye et ses vastes enclos, ses » étangs poissonneux et ses fermes disséminées çà et là

neur. En 1804, il fut pendant quelque temps préfet de la Lys, chef-lieu Bruges ; mais quand le Tribunat eut été supprimé, en 1807, Chauvelin fut invité à se retirer à Cîteaux, qui appartenait à sa femme, fille du fermier général, de Boulogne, compris avec Lavoisier dans la fournée des vingt-huit le 11 floréal an II. Il vécut alors de la vie de château, en donnant une large part à la comédie de société, cette passion du dix-huitième siècle.

Député de la Côte-d'Or, nommé par le collège du deuxième arrondissement de Beaune, le 9 mai 1822, non réélu en 1824, il le fut le 17 novembre 1827, donna sa démission en 1829 et fut remplacé, le 28 septembre, par M. Hernoux.

M. de Chauvelin fut toute sa vie fidèle à ses convictions à la fois libérales et royalistes, et le montra en donnant sa démission de député à l'avènement du ministère Polignac.

(1) *Les trois sultanes*, comédie en trois actes et en vers libres de Charles-Simon Favart.

Mme Riouffe était la femme de Honoré-Jean Riouffe ; né à Rouen le 1er avril 1764, il fit son droit à Paris et adopta avec ardeur les idées révolutionnaires, mais n'alla pas jusqu'à la Terreur. Aussi devint-il bientôt suspect ; arrêté à Bordeaux le 4 octobre 1793, il fut transféré à Paris, et fut sauvé par le 9 thermidor. On a de lui des mémoires sur les prisons et sa captivité. Membre du Tribunat, il fut nommé préfet de la Côte-d'Or le 9 février 1804, après la mort du premier titulaire, Charles-Philippe-Toussaint Guiraudet, ancien constituant, décédé le 5. Riouffe passa dans la Moselle en 1808 et mourut le 30 novembre 1813, à Metz, du typhus, qui ravageait les casernes et les hôpitaux où affluaient les soldats exténués rentrés d'Allemagne.

(2) Le personnage principal des *Trois sultanes*.

» avant la suppression des ordres religieux et la dispersion » des moines, dont l'un, D. Pascal, est devenu curé de » Gevrey et a épousé, en avril 1794, une de ses parois- » siennes ; sous la régie du tuteur oneraire des enfants du » fermier général Boulogne, mort sur l'échafaud révolution- » naire, pendant que les frères Caristie en étaient fermiers, » et que, en qualité de garde national, je fis partie du déta- » chement envoyé de Nuits pour procéder à leur arrestation, » et du tuteur, M. Fromme-Damance, que j'ai retrouvé à » Paris attaché au bureau de la location des loges à l'Opéra ; » en troisième lieu, aux fêtes et aux bals auxquels j'ai pris » part lorsque M. de Chauvelin, époux de l'aînée des demoi- » selles de Boulogne, en quittant le Tribunat, s'y trouvait » comme en exil, et faisait des invitations à six lieues à la » ronde pour s'étourdir lui-même, détourner de sa personne » toute suspicion politique et animer les soirées où sa femme » et la sœur de cette dernière, Mme de Walkiers, recevaient » tous les hommages... »

» Henri Vienne, tout en revivant ces souvenirs, arrivait à Pouilly-sur-Saône (1) et s'arrêtait à l'usine de produits chimiques des frères Mollerat. On y fabriquait notamment un vinaigre de bois qui eut une certaine vogue dans le temps (2). Puis après une visite rapide de l'usine, il reprenait son voyage. « Une belle et longue levée, dans le genre et la » longueur de celle d'Auxonne, traverse les prairies qui sépa- » rent Pouilly de la petite ville de Seurre, où l'on entre en » passant la Saône sur un long pont de bois. Le grand et beau » bâtiment qui fixe le premier les regards a été élevé par un » M. Cordier, riche propriétaire à Pourlans, dont le fils a

(1) Canton de Seurre, arrondissement de Beaune (Côte-d'Or)

(2) L'aîné des frères Mollerat, Jean-Baptiste, né à Nuits le 17 septembre 1772, appartenait à une famille de riches maîtres de forges. Quand Bonaparte partant pour la première campagne d'Italie passa par Nuits, il logea à Nuits dans la maison Mollerat et conserva toujours de bonnes relations avec les deux frères. Jean-Baptiste créa d'abord, en 1804, une usine à Pellerey, commune de Messanges, canton de Gevrey-Chambertin, puis la transféra à Pouilly-sur-Saône. Il mourut à Pouilly en 1855, et après lui l'établissement, jusqu'alors prospère, commença de décroître et finit par disparaître.

» épousé une demoiselle Vallot, sœur du médecin et de l'ar-
» chitecte, pour en faire une maison de commerce. C'est
» depuis longtemps une auberge, où j'ai dîné à la table d'hôte
» avec Bonaparte, qui n'était à cette époque que lieutenant
» d'artillerie, et dont ni lui ni ses commensaux ne soupçon-
» naient la grandeur future. »

» Napoléon Bonaparte commandait alors le détachement du régiment de La Fère, envoyé d'Auxonne à Cîteaux pour rétablir l'ordre troublé par une quasi insurrection d'une partie des moines. La noble attitude du vieil abbé dom Trouvé, soutenu par un groupe de religieux demeurés fidèles, sauva la dignité des derniers jours de Cîteaux. »

Séance du 1er avril 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*.

M. Hippolyte Marlot, correspondant, offre à la compagnie une brochure dont il est l'auteur : *Antoine Wechte, graveur*, né à Maison-Dieu, commune de Vic-sous-Thil, le 28 prairial an VIII (16 juin 1800), mort à Avallon, le 30 août 1868.

M. le président qui a remercié tout aussitôt par lettre M. Marlot, n'a pu que le féliciter d'avoir consacré une étude documentaire et artistique aussi complète à un artiste de premier ordre qui, comme ciseleur plutôt, peut-être, que comme créateur de formes nouvelles et personnelles, a égalé les plus grands orfèvres des temps passés. Il fait remarquer, toutefois, que le mot de graveur ne convient pas ici, il prête à l'équivoque, celui de ciseleur serait plus à sa place pour caractériser le genre de talent et de travail de Antoine Wechte.

M. Fyot lit la note suivante sur quelques-uns des artistes qui ont gravé les jetons des maires de Dijon.

« Jusqu'ici, on n'a donné aucun renseignement sur les graveurs des coins qui ont servi à frapper les jetons des maires de Dijon. Or, il résulte des comptes pour l'année 1548

(Arch. municip., L. 690) que Anthelme ou Anselme Bourberain a fourni 800 jetons au cours de cette année. Le type en est décrit et reproduit dans la notice d'Amanton, il ne porte pas de date mais celle de 1548 donnée comme probable par Amanton est aujourd'hui prouvée.

» Six types de jetons, de 1531 à 1548, présentent une grande analogie dans la composition et la forme des lettres; on peut donc les attribuer au même graveur Bourberain sur lequel on donnera quelques renseignements. Il habitait sur la paroisse Saint-Jean ; lors de l'entrée de Henri II à Dijon en 1548, on avait élevé un arc de triomphe sur toute la largeur de la rue allant de la place Saint-Jean à Saint-Bénigne, « entre l'hôtellerie du Chapeau-Rouge et la maison d'Anselme Bourberain », et on dut découvrir une partie de cette dernière pour fixer les cordes. (Voir C. Monget, *La Chartreuse de Dijon.*) En 1557, une réduction de 30 sous lui est accordée sur les 7 francs d'impôts auxquels il est taxé. En 1758, il fait deux sceaux mortuaires pour la ville. En 1559, affaire de corporation, une plainte est portée contre lui pour avoir travaillé l'or et l'argent. En 1568, il faut deux marques à feu pour les vins. C'est le dernier document où se rencontre son nom.

» Plus tard on rencontre, de 1581 à 1602, son fils Bénigne Bourberain qui travaille aussi pour la ville comme graveur.

» Au dix-septième siècle, Christophe de Laulne, mari de Jeanne Gradelet, fait les poinçons de la ville ; il est inhumé à Saint-Médard, en 1654. Pierre Millot, marié à Anne Prilley, travaille pour la ville avec Nicolas Spirinx. Celui-ci, marié à Hitesse Viard, travaille pour la ville et l'on rencontre son nom dans les documents de 1614 à 1632. Sa fille Vivande épouse Pierre Palliot. Dans la seconde moitié du même siècle, Etienne Royer grave aussi des poinçons pour la ville et est exempt d'impôts, en 1705, comme graveur travaillant à la Monnaie. »

En raison des fêtes de Pâques, l'Académie s'ajourne au mercredi 29 avril.

Séance du 29 avril 1908.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *vice-président*.

MM. Chabeuf, président, et Dumay, secrétaire, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Parmi les publications reçues depuis la dernière séance, M. le président signale les ouvrages suivants offerts à l'Académie :

1° Le 25e *Bulletin* de la Société syndicale des pharmaciens de la Côte-d'Or; ce numéro contient une étude de M. le docteur Dorveaux, bibliothécaire de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, sur les anciens pots et vases de pharmacie. Elle est accompagnée de nombreuses reproductions en phototypie de vases décorés appartenant à différentes époques ;

2° Une brochure de M. Bouchet : *Les archives de la ville d'Evian en Chablais.* Cet inventaire, dont l'exécution typographique mérite les plus grands éloges, est orné de deux planches, l'une représentant Evian, vers 1700, et le bal du bois de Blonay, à la fin du dix-huitième siècle ;

3° Deux brochures de M. E. Chevreul : *Famille Languet, généalogie des branches de Gergy et de Sivry. — Quelques notes et lettres de M. E. Chevreul, membre de l'Institut, recueillies par son petit-fils.*

M. le président remercie la Société syndicale des pharmaciens de la Côte-d'Or, M. Bouchet et M. E. Chevreul.

La Société d'économie politique de Paris adresse à l'Académie le compte rendu de sa séance du 5 mars 1908, consacrée à la crise allemande, spécialement étudiée par MM. Lévy et Delamotte.

Le comité français du congrès du Free-Travers, qui se tiendra à Londres en août 1908, envoie le programme de la session.

Le secrétaire général du congrès de botanique indiqué comme devant se tenir à Bruxelles en 1910, envoie également le règlement et le programme de la réunion.

M. F. Fyot présente les observations suivantes au sujet de différents tableaux du musée de Dijon.

« Le musée possède, n° 168, une *Descente de croix*, figure en grandeur naturelle, attribuée au peintre Gérard Seghers, ou mieux Zegers, né à Anvers en 1591, mort en la même ville en 1651 (1); elle est mentionnée au répertoire de Fr. Devosge, conservé aux Archives municipales comme provenant de la Chartreuse de Dijon : « Un tableau, dit Devosge, qui repré-» sente une *Descente de croix*, peinte par P.-P. Rubens. Ce » tableau est du meilleur temps de ce grand maître ; confié » à quelques religieux pour le nettoyer et qui ont, malheu-» reusement, enlevé une partie de cet excellent ouvrage. » Ce qui en reste est si précieux qu'il sera toujours admiré » des artistes. » Suit la description ; dimensions : 9 pieds 6 pouces de haut et 7 pieds 10 pouces de large, ce qui correspond à celles qui sont données par le catalogue du musée, 1883, hauteur 3m 08, largeur 2m 52. M. Fyot remarque ce détail que l'inscription, le *titulus* est en caractères hébraïques ; il en est de même dans la *Descente de croix* de la cathédrale d'Anvers.

» Le signe C. M. du catalogue indique que le tableau est conservé au musée.

» Devosge indique encore comme faisant partie du musée un *Enlèvement des Sabines*, par Laurent de La Hyre, dimensions : 2 pieds 6 pouces sur 3 pieds. Ce tableau est classé

(1) Dans son *Manuel de l'histoire de la peinture, écoles allemande, flamande et hollandaise*, tr. Hymans et F. Petit, 1867, t. II, p. 220, M. Waagen donne comme le seul exact le nom de Zegers, et fait du peintre un élève d'Abraham Janssens et de Henri Van Balen, qui aurait échappé plus que ses contemporains à l'influence de Rubens. S'il en est ainsi, on se demande d'où vient l'attribution à Zegers d'un tableau qui est manifestement, sinon de Rubens lui-même — l'état de la peinture, absolument usée et épidermée, ne permet guère de se prononcer — du moins de son école et peut-être de son atelier.

Dans l'*Histoire des peintres*, dite de Charles Blanc, M. Paul Mantz donne bien la date de 1591 comme celle de la naissance de Zegers, qu'il nomme Seghers, mais le fait mourir en 1662. Le catalogue de Dijon donne les dates de 1589 et de 1651.

au catalogue du musée de 1883, sous le n° 536, et mis parmi les anonymes de l'école française ; les dimensions exactes, hauteur 0m 87, largeur 1 mètre, concordent trop exactement pour qu'il y ait place au doute sur l'identité. Un autre tableau, n° 346, le *Jugement de Paris*, est mis sous le nom de La Hyre.

» Laurent de La Hyre, né à Paris et baptisé à Saint-Nicolas des Champs, le 28 février 1606, fils de Etienne La Hyre ou La Hire, peintre, et élève de Simon Vouet, fut un des premiers membres de l'Académie royale de peinture, fondée en 1648, et désigné pour être un des douze professeurs. Il mourut en 1656 et fut inhumé, le 29 décembre, en l'église Saint-Eustache, sa paroisse. Il incline volontiers à la mollesse du coloris, ce qui est bien le cas de son tableau, *L'enlèvement des Sabines*. Toutefois, dans son tableau du Louvre, *Le pape Nicolas V retrouvant le corps de saint François d'Assises*, il montre une singulière énergie de pinceau. »

M. Cornereau signale un ouvrage important, *Les faïences d'Aprey*, par M. Paul Deveaux, antiquaire à Dijon, récemment publié par M. Foulard, éditeur à Paris, et imprimé en perfection par MM. Jacquot et Floret, de Dijon.

« Sans égaler les pièces produites par Rouen, Nevers, peut-être Moustiers, les faïences d'Aprey méritent plus de réputation que ne lui en a accordé jusque aujourd'hui la faveur des collectionneurs et des marchands. Le livre de M. Deveaux contribuera certainement à les mettre au rang qui leur appartient par leur mérite, leur rareté et l'originalité du décor.

» La manufacture d'Aprey fut fondée vers 1744, comme l'établissent les registres paroissiaux où se rencontrent nombreux les actes de baptême, mariage et sépulture concernant les peintres, tourneurs et mouleurs en faïence qui y étaient employés. La seigneurie du lieu appartenait à Claude Lallemant d'Aprey demeurant à Langres. Son fils aîné, Jacques, demeura seul pendant une quinzaine d'années à la tête de la fabrique par lui fondée et qui ne produisait guère que des pièces communes. Mais, en 1760, il s'associa son frère, Joseph Lallemant de Villehaut, officier d'infan-

terie et chevalier de Saint-Louis, qui, blessé et fait prisonnier à la bataille de Rosbach, le 5 novembre 1757, avait pu étudier et admirer en Saxe les charmants produits de la manufacture royale de Meissen. C'est à Joseph Lallemant de Villehaut, demeuré seul en 1769, que Aprey doit de compter parmi les meilleures marques des anciennes fabriques françaises. Et pour assurer le succès de l'œuvre artistique rêvée par lui, il fit venir de Nevers, comme directeur des travaux, un excellent céramiste, François Ollivier. Et, en 1772, paraît pour la première fois le nom du peintre le plus distingué qui ait travaillé pour Aprey, Jacques Jarry.

» Non seulement, sous la direction de Joseph Lallemant de Villehaut, Aprey a produit en abondance des objets d'usage, assiettes, tasses, écuelles, pièces montées de tous genres, mais encore des bustes en biscuit et porcelaine d'un excellent travail. Ainsi, le 15 janvier 1773, l'Académie autorisait M. Joseph Lallemant de Villehaut à faire copier le buste du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne (1) et protecteur de l'Académie; ce buste, offert par Legouz de Gerland, était placé dans la salle des séances. M. Lallemant de Villehaut voulait le faire reproduire en biscuit.

» Dans une lettre du ministre Necker, du 8 octobre 1777, adressée à M. Dupleix au sujet d'une demande de subvention adressée aux Etats de Bourgogne, lettre rapportée par M. Deveaux dans son ouvrage, il est dit que M. Lallemant de Villehaut vient de joindre à sa faïencerie « un genre de » travail en grand d'un très beau biscuit de porcelaine dont » il a fait exécuter des bustes de grandeur naturelle. Ce » biscuit qui a l'approbation de MM. de l'Académie de Paris » et de plusieurs connaisseurs, outre sa solidité et sa blan- » cheur qui égalent celle du marbre, a une délicatesse que » le ciseau ne peut pas rendre et est infiniment moins » dispendieux que le marbre. »

» M. Deveaux donne la nomenclature de moules retrouvés à Langres et parmi lesquels figure celui qui a servi à exé-

(1) Aprey, aujourd'hui commune de la Haute-Marne, appartint jusque en 1790 à la Bourgogne.

cuter celui du prince de Condé. Il possède et reproduit dans son livre celui, en petites proportions, de Crébillon, d'après l'original de Jean-Baptiste Lemoyne.

» Tous ces bustes sont de la dernière rareté; peut-être ont-ils été démarqués et mis sous des noms plus connus. »

Séance du 13 mai 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*.

M. le président appelle l'attention sur les publications suivantes offertes à la Compagnie par les auteurs :

Revue préhistorique de l'Est de la France, fascicules 1 et 2, année 1908, janvier-février, mars-avril, don de M. R. Bouillerot, directeur.

La basilique de Sainte-Reine à Alesia, d'après les documents et les monuments, don de M. le chanoine Morillot.

Comptes de régie de la commanderie de Payns, 1307-1309. — *La justice et les terres de Menois*, par M. l'abbé Petel, correspondant.

Des obligations, sources, extinctions, preuves, 4e édition, par MM. Hudelot, président honoraire du tribunal civil de Langres, et E. Metman, avocat, ancien magistrat, membre résidant de l'Académie.

M. le président remercie les auteurs.

La Société française d'histoire de la médecine, qui publie un *Corpus inscriptionum medicinam biologamque spectantium*, demande le concours de l'Académie. M. le secrétaire fait connaître qu'il a envoyé au président de cette Société huit inscriptions se référant à des médecins et pharmaciens de Dijon et d'Autun.

La Société d'économie politique de Paris adresse à l'Académie le compte rendu de la séance du 5 avril 1908, dans laquelle a été discutée la question des « Rapports économiques de l'Autriche-Hongrie avec la France ». Ont pris part à la discussion : MM. Durkheim, professeur à la Sorbonne ; Limousin, Bichaux, Paul Leroy-Beaulieu et Villey.

M. E. Fyot lit une note sur un tableau placé dans la sacristie de Saint-Bénigne, cathédrale de Dijon, et précédemment dans le transept du sud : *La Transfiguration*, par Despêches ; ce tableau, qui n'est pas sans mérite au point de vue de la composition, du dessin et du coloris, est cependant un peu lourd, bien que l'artiste ait manifestement cherché à y mettre du mouvement. On voit qu'il s'est préoccupé des peintres italiens de son temps, sans atteindre à leur élégance facile. Ce tableau avait été donné aux Cordeliers en 1643 par Jules Pérard, dont il porte les armes (1).

Les Despêches sont une famille d'artistes ; le plus ancien du nom, Florent, était originaire de Til-Châtel, et exécuta, en 1588, les médiocres peintures de la chapelle des Gros, à Saint-Michel de Dijon. Il n'en eut pas moins de nombreuses commandes de la ville, surtout à l'occasion de fêtes et réjouissances. Vers 1625, il fut nommé garde des objets hétéroclites, matériel de fêtes publiques, qui remplissaient la « salle des peintures » à l'hôtel de ville. Il habitait sur la paroisse Saint-Michel, et eut un fils, Luc, peintre comme lui, probablement l'auteur de la *Transfiguration* ; peut-être un Pierre Despêches, aussi peintre en ce temps, était-il son second fils.

Florent Despêches mourut de la peste en 1637 et la place de garde des peintures passa non à son fils, mais à Léonor de Recouvrance, qui donna sa démission pour cause de maladie, et eut pour successeur Luc, qui mourut peu après en 1648, laissant une nombreuse famille dans une situation précaire. Son fils, Hugues, qui fut aussi peintre, était alors trop jeune pour être nommé à sa place, et la fonction fut dévolue en indivis à Benoît Dubois et à Claude Mugnier. Le traitement n'était, du reste, que de six francs par an, somme égale à 40 francs de notre monnaie, environ.

(1) Jules Pérard, conseiller au Parlement de Bourgogne en 1641, portait : *De gueules à une bande d'argent chargée d'un ours de sable au chef d'or.* Sa devise donne un joli jeu de mots héraldique : VICTRIX PER ARDUA VIRTUS.

Séance du 27 mai 1908.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *vice-président*.

Lecture est donnée de lettres par lesquelles MM. Chabeuf, président, et Dumay, secrétaire, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

La bibliothèque centrale de Florence adresse la liste de ses publications pour 1907.

Une exposition internationale de l'Est de la France s'ouvrira à Nancy en avril 1909 ; le comité d'organisation en adresse le règlement.

Parmi les ouvrages reçus, M. le président signale : *Les ordonnances des ducs de Bourgogne sur l'administration de la justice du duché*, par M. Champeaux ; publication de la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*.

En parcourant ces ordonnances, on constate que l'attention des chroniqueurs a été retenue par les faits d'armes, les tournois, les guerres, les traités, les ambassades, le faste des ducs de Bourgogne et des souverains. Mais ils se sont à peine occupés de la façon dont la justice était rendue et des transformations de la procédure.

Les établissements judiciaires des ducs étaient donc peu connus ; les documents manquaient, semblait-il. Cependant, des ordonnances ducales se rencontrent dans les manuscrits des coutumiers bourguignons du quatorzième siècle, d'autres sont disséminées à Troyes, à Paris, à Dijon. J. Garnier avait découvert la copie d'une des plus importantes, celle de 1439 (Arch. municip. de Dijon). M. Champeaux a retrouvé deux autres copies et d'autres ordonnances dont la plus intéressante, celle de Charles le Téméraire en 1474, était restée jusqu'ici ignorée. Il est, dès lors, en état de publier une cinquantaine d'actes des ducs de Bourgogne permettant de suivre avec précision leur activité juridique. De l'enquête minutieuse qu'il a faite, comme il les sait faire, il conclut qu'il ne doit subsister aucun document capital dans quelque manuscrit inconnu.

M. Cornereau raconte les incidents de la querelle survenue à l'Académie en 1785 entre l'abbé Bertrand et ses confrères à propos du baromètre construit par Lavoisier, et donné par lui à l'Académie qui le possède encore. Cette note sera insérée dans les *Mémoires*.

M. Méray expose certains faits qui se sont produits au sein de la « Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale », et demande que sans retirer ses sympathies à une cause utile, l'Académie le relève de ses fonctions de représentant de la compagnie. Il fait connaître que certains agissements ont provoqué le retrait de plusieurs sociétés adhérentes, notamment la Société française de physique, l'Association française pour l'avancement des sciences, la Société française de photographie, que d'autres retraits sont encore annoncés, entre autres celui du Touring-Club de France et que des membres de la « Délégation » ont donné leur démission.

Adoptant les conclusions de M. Méray, l'Académie délibère que, à partir de ce jour, elle cesse d'être société adhérente, tout en conservant ses sympathies à l'œuvre d'une langue auxiliaire internationale, et en continuant de croire que la langue artificielle l'*Esperanto*, créée par M. le docteur Zamenhof, semble bien donner la solution si longtemps et si vainement cherchée, d'une langue auxiliaire internationale.

Et sur la demande de M. Méray, l'Académie décide que extrait certifié conforme de la présente délibération lui sera remis pour être publié dans la forme jugée la plus utile et notifié sans retard à la « Délégation ».

Dans les *Mémoires* de l'Académie, année 1810, page 75, M. Fyot signale une note, contenant l'analyse de l'ouvrage dialogué de Fremiet, *Fragment d'un voyage pittoresque*. L'auteur y passe en revue les tableaux envoyés au musée de Dijon par suite des conquêtes faites en Italie et en Belgique. Il y est d'abord question du tableau attribué à Paul Véronèse, n° 11, *La Vierge entourée de la gloire céleste*, où l'on voit dans la partie inférieure saint Pierre, saint Paul, saint Jérôme et saint Ambroise. L'auteur de la note constate que ce tableau qui surmontait un maître-autel, sur quoi le peintre avait réglé

la perspective, a perdu une partie de son effet pour être placé trop haut. Une autre note rejette l'idée que le saint Paul serait le portrait du peintre. Fremiet analyse ce tableau et le déclare une œuvre médiocre de Véronèse. Il aurait pu ajouter que cette toile présente de tels repeints qu'il n'est guère possible de juger de sa valeur originelle.

Des deux *Saintes familles* attribuées au Pérugin, Fremiet, rejette l'une et, ce qui est assez fantaisiste, attribue l'autre à l'école de Léonard de Vinci. Il cite encore la *Chananéenne*, copie de Annibal Carrache ; l'*Adam et Eve*, du Guide, considéré comme une œuvre médiocre du peintre ; le *Père éternel bénissant le monde*, du même ; la *Flagellation* du Bassan ; l'*Assomption*, du Tintoret ; la *Résurrection de Lazare*, d'un inconnu ; la *Sainte Famille*, de Rubens, douteux, mais le seul des tableaux reçus qui n'ait pas été restauré, toile qui n'existe plus au musée ; les deux grands Gaspard de Crayer ; le *Christ mort*, la *Présentation*, de Simon Vouet ; enfin la copie de *Saint Erasme*, de Nicolas Poussin, et la *Fille de Jephté*, de Antoine Coypel.

Revenant sur la *Descente de croix*, n° 168, dont il a déjà entretenu l'Académie (séance du 29 avril 1908), M. Fyot est tenté de partager l'opinion de Fr Devosge qui voyait dans cette toile un original de Rubens et de son meilleur temps, mais gâté par de déplorables nettoyages. M. Fyot étudie en détail le tableau de Dijon et le rapproche de la *Descente de croix*, d'Anvers. D'abord la beauté et la franchise de l'exécution excluent toute idée de copie ou de travail d'élève. Ensuite, l'analogie des types et des accessoires avec ceux qui sont habituels à Rubens, est remarquable ; il est à noter que Devosge, partisan de l'attribution à Rubens, avait connu particulièrement dom René Gardon, prieur des Chartreux, mort en 1776, ancien élève de Van Loo et bon connaisseur en peinture, qu'il ne manquait jamais d'appeler à faire partie du jury de l'Ecole. Peut-être dut-il aux communications de dom René Gardon l'opinion nettement affirmée qu'il s'agissait d'un original de Rubens.

M. Fyot a noté que dom Tapperel, prieur de 1620 à 1638, fit beaucoup d'acquisitions artistiques. Ainsi il acheta en

Flandre plusieurs tableaux payés de 30 à 40 livres pièce. Mais exception est faite en 1630 : « Pour un grand tableau faict en Flandres, païé la somme de six vingt livres. » Dans son ouvrage sur la Chartreuse, M. Monget écrit par erreur « vingt livres ». Il fut payé de plus cinq livres pour le transport.

Ce prix relativement élevé indique une œuvre importante ; or, si on le compare avec celui qui fut payé à Rubens pour le triptyque d'Anvers, le peintre, dans sa quittance aux fabriciens, reconnaît « avoir reçu 400 francs de gros en paiement entier du tableau posé sur l'autel en date du 16 février 1621. » Charles Blanc donne l'équivalence monétaire de 2,400 florins de Hollande, valant environ 2 fr. 10 de notre monnaie. Ainsi le grand ensemble dont la *Descente de croix* est le morceau le plus célèbre, aurait été payé 5,040 francs de notre monnaie. En faisant les mêmes calculs pour le tableau de la Chartreuse, on arrive à une équivalence de 1,512 francs. Ce qui étant donnée l'importance relative des deux peintures, est raisonnable. Peut-être, après tout, s'agissait-il d'une de ces répliques libres d'atelier auxquelles le maître, par les coups de pinceau suprêmes, donnait, la valeur d'un original. Quoi qu'il en soit, adoptant les conclusions de Devosge, M. Fyot considère la *Descente de croix* de Dijon comme un Rubens très probable.

Séance du 11 juin 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*.

Sur le rapport présenté au nom de la Commission spéciale des prix — section des lettres — par MM. Champeaux, Picard, Chabeuf, Fyot et Roy, l'Académie, après en avoir délibéré, décerne :

Une médaille d'or à M. Jacques Laurent, ancien élève de l'École des chartes, bibliothécaire et conservateur du musée, à Châlons-sur-Marne.

Et des médailles de vermeil à MM. Bouillerot, directeur de

la *Revue préhistorique de l'Est*, à Dijon ; A.-V. Chapuis, négociant, à Dijon ; Henry Corot, archéologue, à Savoisy (Côte-d'Or) ; abbé Emile Deberre, docteur ès lettres, curé de Chambolle-Musigny (Côte-d'Or) ; Louis Hugueney, docteur en droit, chargé de cours à la Faculté de droit de Nancy ; Gabriel Jeanton, avocat, docteur en droit ; Jean Martin, conservateur du musée Greuze, bibliothécaire et archiviste, à Tournus ; Georges Potey, archéologue et écrivain, à Minot (Côte-d'Or) ; Léon Quantin, inspecteur des postes, télégraphes et téléphones, à Dijon ; Georges Valat, avocat, docteur en droit, bibliothécaire de la Société éduenne, à Autun.

L'Académie, en adoptant, selon sa tradition constante, la nomenclature par ordre alphabétique, entend affirmer ainsi qu'elle ne fait aucune différence entre les médailles d'un même métal.

Conformément à l'usage, les rapports lus en séance seront insérés dans les *Mémoires* et les médailles frappées à la Monnaie de Paris, avec le coin appartenant à l'Académie.

Séance du 24 juin 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*.

M. le président fait connaître que MM. Jacques Laurent, Raoul Bouillerot, A.-V. Chapuis, Henry Corot, Emile Deberre, Louis Hugueney, Gabriel Jeanton, Jean Martin, Georges Potey, Léon Quantin et Georges Valat, ont écrit à l'Académie pour la remercier des médailles qui leur ont été décernées.

Il annonce que dans sa séance du 19 juin courant, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, jugeant le concours annuel des Antiquités nationales, a décerné sa première médaille d'or à M. le commandant Espérandieu, correspondant de l'Institut, attaché à la section historique de l'état-major général du ministère de la guerre, pour le premier volume de son *Recueil des bas-reliefs de la Gaule*. M. le président rappelle à ce sujet que M. le commandant Espérandieu

a été chargé, de 1905 à 1908, de conduire les fouilles du mont Auxois, et l'a fait avec une sûreté de méthode des plus rares. C'est donc une œuvre éminemment bourguignonne et si les rapports présentés sur les fouilles par M. Espérandieu ne sont pas visés par l'Institut, l'Académie a le devoir de ne pas les oublier.

La seconde médaille d'or a été décernée à M. Jacques Laurent, pour le premier volume de ses cartulaires de Molesme ; l'Académie est heureuse de rappeler que devançant le jugement de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, elle a, dans sa séance du 11 juin, décerné l'unique médaille d'or, accordée cette année, à cette œuvre d'érudition supérieure, dans laquelle l'auteur a fait preuve d'un si grand sentiment historique. Le rapport sur l'ouvrage de M. Laurent, présenté par M. Champeaux, devant être imprimé dans le présent volume des *Mémoires*, M. le président estime inutile d'en dire davantage et se borne à offrir à M. Laurent les félicitations de l'Académie.

Parmi les ouvrages reçus, l'attention de l'Académie se porte sur un volume offert par l'auteur : *Un prévôt de Paris sous Charles V, Hugues Aubriot*, par Arsène Perier, ancien président de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Ce volume important, d'une documentation abondante et inédite, est une publication de la *Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, mais pour la partie narrative seulement, les pièces justificatives ayant été reservées par l'auteur au tirage à part.

Au nom de l'Académie le président remercie M. Perier.

Communication est donnée à l'Académie du procès-verbal de la séance du 5 mai 1908, à la Société d'économie politique. Le compte rendu intégral a été publié le 15 mai 1908, dans le *Journal des économistes*. La question à l'ordre du jour étant celle-ci en continuation : « L'Autriche-Hongrie et ses rapports économiques avec la France » ; ont pris part à la discussion MM. Morawitz, Dorizon, Dubois de l'Estang, Raphaël-Georges Lévy, Dejardin-Verkinder, Em. Vidal et Neymarck, président, qui a résumé les débats.

En l'absence de M. Cornereau, qui a rempli les fonctions

de secrétaire à la séance du 27 mai dernier, et qui s'est excusé, M. Méray donne lecture d'une lettre de M. Leau, secrétaire de la Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale, en date du 19 juin courant. Après avoir entendu cette lecture et les explications de M. Méray, qui maintient sa démission de représentant de l'Académie à la Délégation, l'Académie déclare persister dans sa délibération du 27 mai 1908.

M. le président ayant consulté la compagnie, déclare les travaux et séances de l'Académie terminés pour l'année 1908, et s'ajourne au mercredi 11 novembre 1908.

Séance de rentrée du 11 novembre 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

Lecture est donnée :

1° De la circulaire ministérielle du 30 juillet dernier, relative au 47e congrès des sociétés savantes, qui s'ouvrira, à Rennes, le mardi 13 avril 1909 ;

2° Des règlement et programme d'un congrès international des sciences administratives, qui s'ouvrivra en 1910, à Bruxelles, pendant l'exposition ;

3° De la circulaire ministérielle, relative au 33e congrès des sociétés départementales des beaux-arts, qui se tiendra, à Paris, du 1er au 14 juin 1909.

M. Bigeard, lauréat de l'Académie, annonce la troisième édition de son ouvrage : *Flore des champignons de France.*

La Société d'agriculture de Seine-et-Oise envoie le programme du concours, prix Lanayran, ouvert en 1909, sur cette question : *De la culture des arbres fruitiers.*

La Société d'Economie politique envoie les comptes rendus de ses séances des 4 juillet et 5 octobre 1908, dans lesquelles ont été discutées les questions suivantes : *L'enseignement économique et social dans les écoles techniques* et *La liberté commerciale et la politique protectionniste en Angleterre.*

Sont offerts par les auteurs à l'Académie, les ouvrages suivants :

1° *Chaseu*, par M. E. Fyot, membre résidant ;

2° *Venise et les maîtres vénitiens*, conférence faite le 7 mars 1908, par M. Calmette, professeur à l'Université de Dijon ;

3° *Les pierres à bassin d'Uchon et leurs légendes*, par M. Marlot ;

4° *Les refrains de l'officine*, poésies par Pascalon (M. Henri Coulon) ;

5° *A propos du deuxième centenaire du siège de Lille, 1708-1908*, offert par le comité d'érection du monument commémoratif ;

6° *Problèmes de géologie*, par M. Henri Krai, inspecteur général des mines, à Christiania ;

7° *Le grec et le latin dans le nouveau programme*, par M. Cautain ;

8° *Le livre des cultivateurs*, par un propriétaire rural.

M. le président fait aux auteurs et donateurs les remerciements de l'Académie.

Il annonce à la Compagnie la mort de deux de ses anciens lauréats, M. Nicolas-Auguste Laurens, peintre, élève de Thomas Couture, mort à Pontailler-sur-Saône (Côte-d'Or), sa résidence ordinaire, le 27 juin 1908. Il y était né le 1er mars 1829, de Jean-Joseph Laurens et de Thérèse Bornier. C'était un artiste de talent, coloriste et dessinateur, à qui l'on doit non seulement d'agréables paysages, dans lesquels il a exprimé la nature bourguignonne, surtout celle des bords de la Saône, mais encore des figures modelées avec souplesse dans une pâte grasse et savoureuse. En 1885, l'Académie lui avait décerné une de ses deux médailles d'or, et on ne peut que renvoyer au rapport qui fut présenté alors par M. Chabeuf, pour faire apprécier cet artiste consciencieux et bien doué. Le musée de Dijon possède de lui deux tableaux : *Seule*, femme nue assise et vue de dos, salle du dix-neuvième siècle, et une *Famille malheureuse*, salle des artistes bourguignons. Ce sont deux œuvres, la première surtout, dignes de retenir l'attention.

M. Laurens fut toujours honorablement reçu aux Salons parisiens; mais la manne des récompenses officielles ne tomba jamais sur ce modeste qui se contenta d'avoir du talent et manquait totalement de savoir faire.

M. Pierre-Alphonse Peron, intendant militaire du cadre de réserve, correspondant de l'Institut, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, ancien président de la Société géologique de France, membre des Académies de Reims et Hippone, commandeur de la Légion d'honneur, grand'croix de l'Ordre Saint-Stanislas de Russie, etc., est décédé à Auxerre, le 2 juillet 1908, dans sa 74e année. C'était un géologue et un paléontologiste éminent, qui faisait autorité dans la science ; l'Académie lui avait décerné, en 1899, une de ses deux médailles d'or, et ses titres ont été exposés dans le rapport qui fut présenté par M. Louis Collot, à la séance du 25 avril 1900.

M. A. Huguenin communique un volume sur papier de riz, contenant un grand nombre de dessins coloriés et assez grossiers, avec texte chinois. Ce volume provient d'une pagode et a été rapporté de l'Indo-Chine par son frère, le capitaine Huguenin.

M. E. Fyot présente deux dessins de lui, exécutés d'après un bas-relief et une tombe de l'église abbatiale de La Bussière. Le premier représente le Christ en croix avec des personnages, saints et donateurs, dont la détermination est difficile, étant donnée la dégradation de la sculpture ; quant à la tombe, dont le gisant est très beau, elle ne porte aucun nom et, en l'état, n'a pu être identifiée.

M. Cornereau lit une note, adressée de Nancy à l'Académie par M. de Darten, relative à la famille bourguignonne de Languet, et dans laquelle sont rectifiées certaines erreurs commises par les généalogistes, notamment par d'Hozier.

Séance du 25 novembre 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

M. Ferdinand Claudon, archiviste de la Côte-d'Or, ayant été élu à l'Académie, section des Lettres, en remplacement de M. Paul Jobard, prend séance et prononce un discours auquel répond M. le président.

Lecture est donnée du programme du 47e congrès des Sociétés savantes départementales, qui s'ouvrira le mardi 13 avril 1909, à Rennes.

M. Chabeuf signale, dans la *Gazette des beaux-arts*, numéro d'août 1908, un article de M. E. Bertaux, sur le tombeau de Charles III, le Noble, roi de Navarre, fils de Charles II, le Mauvais, et de Jeanne de France, fille du roi Jean II, et de sa femme Eléonore de Castille. Charles III, roi en 1387, devint veuf en 1416 et mourut en 1425. Il repose dans la cathédrale de Pampelune, où il s'était fait élever de son vivant, pour lui et la reine, un tombeau magnifique et longtemps anonyme, mais le nom de l'auteur a été découvert par M. Bertaux, dans les archives de la cathédrale (1). Il était de Tournay et se nommait Johan ou Janin Lomme ou Le Home, et son nom se rencontre dans les comptes de 1411 à 1424. Le séjour en Navarre d'un imagier venu de Tournay est déjà très important pour l'histoire de l'art en Espagne, mais ne l'est pas moins ce fait que le tombeau de Pampelune présente de telles ressemblances avec celui de Philippe le Hardi que Lomme a dû le connaître. M. Chabeuf expose ces analogies qui sont frappantes, sans aller, toutefois, jusqu'à l'identité. Ainsi, dans le tombeau de Dijon, les personnages debout sous les arcatures d'albâtre ciselé, posent leurs pieds sur le marbre même, ce qui leur donne l'aspect vivant d'hommes, évêque, religieux ou laïcs prenant part

(1) Dans sa lettre sur Pampelune du 12 août 1843, Victor Hugo décrit la cathédrale, mais ne fait pas mention du tombeau. Voir : *En voyage, Alpes et Pyrénées*, 1901.

ensemble à une cérémonie officielle, tandis que, dans le monument de Pampelune, chaque statuette, étant portée sur un socle feuillagé, devient plutôt une figure ayant sa valeur décorative propre. Ce fait de la présence à Pampelune d'un imagier tournaisien qui y a eu un atelier important est significatif.

M. Oursel, reprenant l'article de M. Bertaux, lui emprunte ce fait que, un peu plus tard, Jean de la Huerta, un imagier originaire de Daroca, en Aragon, fut appelé à Dijon par le duc Philippe le Bon, pour exécuter le tombeau de ses père et mère, Jean sans Peur et Marguerite de Bavière. On s'est demandé comment cet Espagnol venu en Bourgogne y avait fait si naturellement de l'art bourguignon, c'est-à-dire, à cette date, flamand. Eh bien ! la présence à Pampelune d'un artiste venu des Pays-Bas explique clairement comme quoi Jean de la Huerta pouvait arriver en Bourgogne, tout imprégné déjà des principes de l'art septentrional.

M. Chabeuf signale un volume nouveau publié dans la Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts, *La sculpture espagnole*, par M. Paul Lafond, conservateur du musée de Pau. C'est un ouvrage d'une documentation abondante et nouvelle, contenant les dénombrements les plus complets et d'innombrables noms d'artistes avec la critique de leurs œuvres ; un des meilleurs, enfin, des plus nouveaux de la série. Mais il était déjà imprimé lorsque parut l'article de M. Bertaux, et M. Lafond n'a pu profiter des renseignements sur Johan Lomme ; aussi donne-t-il le tombeau de Charles III comme étant anonyme en l'état. Ainsi donc l'ouvrage le plus complet n'est jamais définif, et c'est toujours après l'impression terminée que surgissent les documents vainqueurs. Une retouche s'impose donc ici pour une nouvelle édition dont le livre est digne.

Un des imagiers dont le nom reparaît le plus souvent dans ce livre est Philippe de Bourgogne, appelé souvent Félipe de Vigarny ou Bigarny. Théophile Gautier l'avait déjà cité dans son *Voyage en Espagne*, mais en ajoutant avec regret qu'il n'avait rien de commun soit avec la Bourgogne, soit même avec la France. C'est tout ce que l'on en savait en 1843 ; mais

des documents authentiques, notamment une pièce retrouvée par don Martinez Sanz, ont depuis longtemps établi d'une manière péremptoire que Philippe Vigarny était du pays langrois; seulement nous ignorons, et ignorerons sans doute toujours, pourquoi il quitta sa patrie pour s'établir en Espagne. Quoi qu'il en soit, c'est à coup sûr un des exemples les plus caractéristiques de cette humeur vagabonde, commune aux artistes du moyen âge et des premiers temps de la Renaissance. En 1498, il travaille à la cathédrale de Burgos, dans la vieille Castille, et le cardinal François Ximènes de Cisneros l'appelle à Tolède où il sculpte, au grand retable de la cathédrale, quatre groupes importants. Il exécute, vers la même époque, les effigies du cardinal et d'Antonio de Nebriga. En 1509, il fait marché pour les stalles en noyer, la *silleria*, comme on dit en Espagne, de la cathédrale de Palencia. De 1507 à 1512, il exécute la *silleria* de la cathédrale de Burgos, dont la fantaisie charmante et touffue émerveilla Théophile Gautier; œuvre, d'ailleurs, toute payenne, on dirait volontiers toute rabelaisienne, à prendre ce mot, bien entendu, au sens de naturalisme et de liberté presque panthéiste. Philippe retourne ensuite à Tolède et, de 1531 à 1533, exécute, à Valladolid, au milieu du chœur de la collégiale San Gregorio, le beau monument du fondateur Fray Alonso de Burgos, évêque de Palencia. Enfin, en 1539, avec Alonso Berruguete, il est choisi au concours par le chapitre métropolitain de Tolède, pour sculpter la *silleria* de la cathédrale, non pas tout entière, néanmoins, les stalles basses existaient déjà, représentant divers épisodes de la conquête de Grenade, et sont l'œuvre d'un habile « menuisier », à prendre, bien entendu, ce mot au sens élevé de sculpteur sur bois, Rodrigo de Espayarte. Il s'agit donc seulement des stalles hautes, au nombre de soixante-dix. Chacun des deux imagiers eut à en exécuter trente-cinq, et Philippe de Bourgogne fut chargé, en outre, du trône archiépiscopal qui forme la soixante et onzième et est placée au centre, en face du sanctuaire, la *capilla mayor*, comme on dit en Espagne. Pour entendre ceci, il faut se rappeler que, en Espagne, sauf dans un très petit nombre d'églises, le chœur est un rectangle fermé de trois

côtés, ouvert seulement en regard du grand autel, et occupe le haut de la grande nef. Ainsi, au lieu de nos jubés français, qui sont percés d'une porte à claire-voie permettant, dès le seuil, d'apercevoir le sanctuaire, dans les cathédrales espagnoles, la vue est arrêtée par une muraille pleine, toujours très richement décorée, que l'on nomme le *trascoro*. Il en est ainsi à Tolède.

La *silleria* de la métropole de l'Espagne est un des plus beaux travaux du bois qui soient au monde, et dans son ambassade en Espagne, sous la Régence, Saint-Simon, qui visita Tolède et sa cathédrale, l'admira fort; cela n'est pas mal, en vérité, pour un homme de ce temps-là. Mais ce qui constitue l'originalité et la plus grande richesse décorative de l'ensemble, c'est le système adopté pour les dais. Ils forment une série continue de bas-reliefs en marbre blanc, composés de figures debout dans des arcatures richement sculptées, une par siège, et le tout repose sur des files de colonnettes en marbre rouge. A la stalle de l'archevêque, elles sont en bronze et le siège est surmonté d'une représentation de la Résurrection ; le morceau, en son entier, est l'œuvre de Berruguete, qui en fut chargé à la mort de Philippe de Bourgogne. Ce chœur de la cathédrale de Tolède est d'une richesse sans supérieure, et rien de plus beau que cette opposition entre les clartés des marbres et le luisant sombre du noyer sculpté.

En 1536, Philippe de Bourgogne avait exécuté à la cathédrale de Burgos la clôture du sanctuaire en hauts-reliefs, représentant le *Portement de croix*, le *Calvaire* et la *Mise au tombeau;* enfin, c'est encore à Burgos que, faisant œuvre d'architecte en même temps que de sculpteur, il refait, après un écroulement, la tour formant lanterne de la croisée, œuvre d'une richesse inouïe et d'un grand caractère monumental. Charles Quint l'admirait fort et Théophile Gautier lui prodigue les louanges les plus romantiques. Toutefois, malgré sa magnificence décorative, il n'y a aucune raison pour préférer, au point de vue architectural, la lanterne de Burgos à tel morceau similaire de notre art national, la tour de Coutances, par exemple.

Philippe retourna ensuite à Tolède pour se donner tout entier à l'œuvre de la *silleria ;* il y mourut en 1543, laissant le travail inachevé — il manquait encore la stalle archiépiscopale — et fut inhumé dans la cathédrale. Il avait un frère, Gregorio, qui a beaucoup travaillé à la cathédrale et auquel M. Lafond attribue un certain nombre d'œuvres d'imagerie. Peut-être travailla-t-il à la stalle de l'archevêque et le dossier, *La Vierge donnant la chasuble miraculeuse à saint Ildefonse*, est-il de lui. Gregorio mourut vers 1548.

L'abondance, la richesse décorative sont les traits caractéristiques de l'art de Philippe dit assez improprement de Bourgogne, puisque son pays d'origine a toujours été la Champagne. Peut-être s'agit-il du diocèse qui comprenait une partie de la Bourgogne du nord et des documents ensevelis dans une liasse inexplorée d'archives, justifièrent-ils un jour cette appellation en montrant Philippe Vigarny séjournant à Dijon et y travaillant de son ciseau. Et si on se met à risquer des hypothèses, pourquoi n'aurait-il pas été un élève de Antoine Le Moiturier, le véritable auteur du tombeau de Jean sans Peur, laissé en plan par Jean de la Huerta? Mais pour quitter le champ des suppositions et en revenir au terre à terre des réalités démontrées, on peut porter sur Philippe de Bourgogne le jugement suivant auquel ne contredira pas M. Lafond. Grand dans les conceptions d'ensemble, Philippe de Bourgogne apparaît comme un sculpteur secondaire de la forme humaine ; ses figures sont épaisses, un peu banales, ses compositions, puissantes à la vérité, montrent quelque gaucherie ; l'émotion, le pathétique y manquent trop, et M. Chabeuf n'est qu'un admirateur modéré de la clôture du sanctuaire à la cathédrale de Burgos. Il y a mieux en Espagne et en France. Ces réserves n'empêchent pas Philippe Vigarny d'être un artiste de race et de compter dans l'art du seizième siècle ; étant donnée l'infinie richesse de cette grande époque, il est encore plus qu'honorable d'être dans les seconds rangs.

A ce sujet, M. Metman fait observer que l'origine de Philippe de Bourgogne est depuis longtemps connue, et que lui-même l'a constatée dans une étude publiée dans le

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. V, p. 35, « Note sur des artistes bourguignons ayant exercé leur art en Espagne au seizième siècle ». Il s'agit précisément des deux frères Philippe et Grégoire Vigarny, du diocèse de Langres, et de Juan, de Langres, sculpteurs, qui travaillaient à la cathédrale de Burgos en 1540. Sur le caractère du talent de Philippe Vigarny, M. Metman, le jugeant surtout d'après les photographies, est disposé à partager la manière de voir de M. Chabeuf.

M. le président donne lecture d'une lettre publiée dans plusieurs journaux, notamment dans un journal de Semur-en-Auxois, et adressée par M. Gaston Doumergue, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, à M. le commandant Espérandieu, correspondant de l'Institut, directeur des fouilles d'Alesia. Dans cette lettre, du 28 novembre 1908, M. le ministre l'informe qu'il vient de le nommer, avec MM. Héron de Villefosse, Salomon Reinach et Camille Jullian, de l'Institut, membre de la commission de contrôle et de surveillance des fouilles exécutées sur le mont Auxois par la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois, à l'aide des subventions ministérielles. « Permettez-moi d'espérer, dit M. le ministre, que vous voudrez bien, en cette circonstance, me prêter une fois de plus votre précieux concours. Je saisis cette occasion pour vous transmettre un extrait du procès-verbal de la Section d'archéologie, séance du lundi 14 courant :

« ...Le comité des travaux historiques saisit cette occasion » de renouveler à M. le commandant Espérandieu ses remer- » ciements et l'expression de sa confiance.

» M. le commandant Espérandieu, dans la direction et le » contrôle des fouilles d'Alise, a agi dans la limite des pou- » voirs qui lui avaient été conférés par la Société de Semur » et a parfaitement rempli le mandat qu'il tenait du Comité » des travaux historiques en le mettant au courant de la » marche des fouilles... »

» Cet extrait, continue M. le ministre, confirme les légitimes sentiments d'estime que vous inspirez et auxquels je m'associe personnellement avec le plus grand plaisir. »

M. le commandant E. Espérandieu, correspondant de l'Institut, attaché à la section historique de l'état-major général au ministère de la Guerre, est un archéologue et un érudit éminent, dont l'œuvre en cours de publication, un *Corpus* des sculptures de la Gaule romaine, vient de recevoir la première médaille d'or au concours des Antiquités nationales. Son œuvre accomplie depuis trois ans sur le mont Auxois, comme directeur des fouilles, est considérable et conduite avec la sûreté des méthodes les plus éprouvées; elle lui a mérité les éloges unanimes du monde savant. Bien qu'une telle question soit plutôt du ressort de la Commission départementale des antiquités, comme rien de ce qui touche aux sciences, aux arts et aux lettres, surtout en ce qui concerne la Bourgogne, ne saurait être étranger à l'Académie, elle estimera, sans doute, qu'un tel témoignage de haute estime accordé à M. le commandant Espérandieu doit être retenu dans ses actes. La cause archéologique et historique soutenue par lui est avant tout nationale, puisque le mont Auxois fut le tombeau de l'indépendance gauloise, mais elle est aussi bourguignonne ; à ce titre donc, il appartient à la plus ancienne, à la plus insigne société érudite de la province de joindre ses félicitations à toutes celles qui ont consacré les mérites, le zèle et le dévouement désintéressé de M. le commandant Espérandieu.

Séance du 9 décembre 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

M. le président dépose sur le bureau : 1° une brochure, *Sainte Colette, les cordelières de sainte Claire à Seurre*, offerte à l'Académie par l'auteur, M. Ernest Serrigny, membre résidant, qu'il remercie au nom de la compagnie.

2° *De la dépopulation de la France, ses causes, ses effets, ses remèdes*, par M. Arsène Thevenot, membre de la Société des gens de lettres.

M. Lucien Fabre fait connaître qu'il a donné, à Lyon, une conférence sur *L'exode montagneux et la transhumance pastorale*, et que, sur l'invitation à lui faite par M. Hauser, professeur d'histoire moderne et de géographie à la Faculté des lettres, directeur de l'Institut géographique de Dijon, il la donnera de nouveau le jeudi 17 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres.

M. le président annonce que l'Académie des Sciences morales et politiques met au concours, pour 1912, prix Odilon Barrot, dont la valeur est de 5,000 francs, une question des plus intéressantes pour la Bourgogne : « Histoire du droit et des institutions publiques et privées du duché de Bourgogne jusqu'à sa réunion définitive à la couronne de France. » M. le président espère que ce prix, l'un des plus importants dont dispose l'Institut, sera obtenu par un Bourguignon.

M. Eugène Fyot donne des détails sur une série de dessins de Jean Dubois, faisant partie de la riche collection bourguignonne de M. A.-V. Chapuis, industriel à Dijon, et qui proviendraient de la bibliothèque de Vesvrotte. M. Fyot a récemment acquis un autre lot de dessins du même artiste et, sans aucun doute, de même origine, qu'il fait passer sous les yeux des membres présents. Exécutés à main levée, même pour les parties d'architecture qui sont d'une précision remarquable, ces dessins représentent des tombeaux, des autels avec tabernacles, des retables, plusieurs présentent des écrans pouvant être rabattus, de manière à constituer des variantes. Dans l'un de ces dessins, on retrouve la figure en marbre d'une femme mourante accompagnée de deux anges, cataloguée au musée de la Commission, n° 1330, comme représentant la mort de la Vierge, mais qui a été identifiée depuis. Ce morceau mutilé surmontait, à Saint-Bénigne, le cénotaphe d'Elisabeth de La Mare, femme de François Bailly, morte en 1667, et est une œuvre certaine de Dubois. Un autre dessin donne les images des figures d'enfants existant encore en l'église d'Auvillars, canton de Seurre (Côte-d'Or), et déjà étudiées par M. Fyot. Dans un autre projet, représentant un autel avec son retable, une figure du

Christ rappelle, plus que de près, le célèbre marbre de Michel-Ange que l'on voit à Rome, en l'église de la Minerve, sur le seuil du sanctuaire au côté de l'Evangile. On en peut tirer argument en faveur de l'hypothèse d'un voyage de Dubois à Rome. Peut-être le plus intéressant du lot acquis par M. Fyot est-il donné par des projets pour les stalles de l'abbaye de La Ferté-sur-Grosne, au diocèse de Chalon-sur-Saône, première fille de Cîteaux. Cet ensemble fort admiré de boiseries où les formes architecturales encadraient de nombreuses figures et ornements en ronde-bosse et en bas-relief, passait pour l'œuvre maîtresse de Jean Dubois. Il a été complètement détruit.

Un seul des dessins acquis par M. Fyot lui paraît être de la main du fils de Jean Dubois, Guillaume, qui fut aussi sculpteur, mais très inférieur à son père.

Les dessins, tant ceux de la collection Chapuis que les autres, n'ayant été connus de M. Fyot que postérieurement à l'impression de son livre sur Dubois, il y aura lieu de faire un supplément dans lequel prendront place un certain nombre de documents nouvellement découverts. M. Fyot estime qu'ils donnent lieu de revenir à la tradition jugée douteuse qui faisait de l'hôtel de la rue Saint-Philibert, aujourd'hui Condorcet, contigu au lycée de jeunes filles, la demeure des Dubois. Mais les attributs des arts sculptés au-dessus de la porte et le buste de l'Apollon du Belvédère semblent plutôt l'œuvre de Guillaume Dubois.

Enfin M. Fyot énumère un certain nombre de sculptures, attribuées avec plus ou moins de vraisemblance à Jean Dubois. Il cite notamment rue de la Liberté, n° 85, à Dijon, un bas-relief en bois repeint et redoré, représentant *le Phénix*, emblème de la Compagnie d'assurances de ce nom, acquis par celle-ci au début du dix-neuvième siècle, comme étant de Dubois. Le phénix et le pélican sont des emblèmes religieux souvent employés dans les décorations du temps.

Séance du 23 décembre 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

M. le président dépose sur le bureau : 1° *L'Annuaire de l'Université de Toulouse*, année 1908-1909, et plusieurs brochures d'histoire et d'archéologie ayant pour sujet le pays de Comminges, don de l'auteur, M. Louis Vié, que remercie M. le président au nom de l'Académie. Voici la liste de ces brochures :

Mobiles et mobilisés de Muret (1870-1871) ;

Une commune rurale pendant la Révolution (Castelnau-Picampeau) ;

Influence économique de la Révolution à Castelnau-Picampeau ;

Simples notes de paléontologie et d'archéologie ;

Un épisode de l'histoire du Fousseret (1530) ;

Notes sur quelques anciennes mesures locales ;

A propos d'un vieux livre d'histoire locale ;

Le Fousseret à la fin du dix-huitième siècle ;

Castelnau-de-Picampeau avant 1789.

La Société d'Economie politique, fondée en 1842, reconnue d'utilité publique par décret du 6 décembre 1886, adresse comme d'habitude à l'Académie son *Bulletin* de novembre. Il y est donné une analyse de la discussion qui a rempli la séance du 5 novembre : « Les causes économiques de la prospérité de la République Argentine » ; M. Armand Dreyfus a exposé l'état actuel des choses en Argentine, montré comment ce pays, d'abord purement d'élevage, a donné ensuite un essor énorme à l'agriculture, tout en se trouvant encore dans des conditions trop défavorables pour développer son industrie proprement dite.

M. Dreyfus passe en revue ce qu'on peut appeler les indices économiques du pays : l'augmentation de la population, des récoltes, du troupeau, des terres mises en culture. Il insiste aussi, et avec raison, sur l'accroissement du stock

métallique. Toutefois, il y a des ombres à ce tableau : l'organisation politique trop coûteuse ; l'insuffisance des capitaux de réserve et le montant écrasant de la dette. Ce n'en est pas moins un pays de très grand avenir.

M. Calvet, sénateur, insiste sur l'incommensurable fertilité de la terre en Argentine et les progrès incessants de la production ; M. A. Neymarck, sur la situation financière qui est dangereuse, et combat dans une certaine mesure les conclusions trop optimistes, selon lui, de M. Calvet. M. Leroy-Beaulieu estime que, sans aller à l'extrême du pessimisme, il faut voir les choses comme elles sont, attendre les réformes nécessaires et ne pas encourager les capitalistes à se porter vers un pays où la mauvaise administration financière et les conditions d'un budget chargé de 500 millions pour le service annuel de la dette, impliquent encore les plus grands risques.

M. Fyot apporte une nouvelle contribution à la connaissance des œuvres du sculpteur dijonnais, Jean Dubois. Il a étudié deux médaillons ovales sculptés avec le cadre autrefois doré, dans une table de tilleul. Ils représentent en buste et de grandeur un peu plus que naturelle le Christ et la Vierge ; ce sont des morceaux remarquables tant par le style et l'expression que par l'exécution. Les mains, notamment, sont d'un excellent modelé.

Ces deux médaillons ont été offerts au musée par M. Xavier Schanosky, maître-sculpteur, et existaient depuis quarante ans dans l'atelier paternel devenu le sien. Quand ils auront été débarrassés d'une ancienne couche de peinture blanche qui abolit les finesses du ciseau et leur donne l'aspect de moulages, ils figureront avec honneur au musée, qui possède seulement de Jean Dubois de nombreuses maquettes en terre cuite, fort intéressantes, assurément, mais aucune œuvre définitive.

M. Chabeuf fait les deux communications suivantes : d'une conversation avec M. Hauser, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, il résulte que M. Hauser a vu, au musée royal de Madrid, un assemblage de panneaux donnant une réplique ou copie réduite et ancienne de plusieurs par-

ties du retable, le *Jugement dernier*, à l'Hôtel-Dieu de Beaune. Ces panneaux sont mis sous le nom de Rogier van der Weyden, le maître auquel on s'accorde actuellement à attribuer l'original. M. Hauser n'a pu se procurer à Madrid des photographies de ces peintures qu'il serait si intéressant de comparer avec le retable venant du chancelier Rolin.

D'une note transmise par M. G. Joliet, il résulte que la bibliothèque du musée des Arts décoratifs, à Paris, possède de Jacques-Jules Gabriel, un des plus grands architectes de son temps, trois dessins, projets pour l'aile occidentale du palais des Etats. Le premier donne la grande porte extérieure, rue Condé, aujourd'hui de la Liberté, avec l'inscription, dans le panneau supérieur de l'encadrement, « Palais des Etats »; le deuxième, l'escalier; le troisième, signé « Gabriel » et daté du 8 décembre 1735, présente la « Décoration du haut du grand degré » et porte cette note de la main de l'architecte : « Observer que les trophées soient plus légers et moins confus. »

M. Chabeuf espère obtenir des photographies de ces dessins intéressants pour l'histoire du palais de la province. L'escalier de Gabriel est un des chefs-d'œuvre de l'art français au dix-huitième siècle.

Répondant à une question posée par M. le président, M. Claudon, archiviste départemental, dit que les Archives possèdent le cuivre gravé de la grande vue du Palais, dessinée par Le Jolivet — le dessin original au lavis fait partie des collections du musée municipal — et en deux planches celui du plan de Dijon, dressé par Mikel, en 1761, moins la vignette supérieure donnant la vue de la ville et dont la place est vide; la gravure en est donc rapportée dans les exemplaires tirés, mais ce cuivre complémentaire n'existe plus au dépôt départemental.

M. le président estime que, étant données la rareté et la valeur des exemplaires de ce beau plan historique, il serait à désirer qu'on en fît un nouveau tirage; ce à quoi prêterait la planche moyennant un aciérage qui en respecterait l'intégrité; opération des plus faciles aujourd'hui et qui permet d'obtenir à l'infini d'excellentes épreuves.

Etant donnée la proximité des vacances du 1er janvier, l'Académie s'ajourne au mercredi 20 janvier 1909.

Séance du 20 janvier 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

Lecture est donnée d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, relative au 47e Congrès des sociétés savantes, qui se tiendra à Rennes, du mardi 13 au samedi 17 avril 1909.

La Société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube notifie la mort de son ancien président, M. Charles Baltet, horticulteur à Troyes.

La Société batave de philosophie expérimentale de Rotterdam adresse le programme du concours organisé par elle ; les mémoires devront être envoyés avant le 1er février 1910.

M. Marlot offre à l'Académie une brochure : *La radio-pharmacie*, par M. le docteur Joseph Noé. M. le président remercie l'auteur et M. Marlot.

M. Joseph Calmette, professeur à la Faculté des lettres, offre à l'Académie une brochure publiée sous sa direction par un groupe d'étudiants en histoire de l'Université de Dijon : *Contribution à l'histoire des relations de la Cour de Bourgogne avec la Cour d'Aragon au quinzième siècle ;* l'Académie remercie les auteurs et M. Calmette.

M. le président prend la parole en ces termes :

MESSIEURS,

« C'est avec une douleur non encore amortie par ce peu d'instants écoulés, que, le cœur en deuil du vieil ami perdu, je viens vous parler du confrère enlevé à l'Académie par un coup subit, le 16 de ce mois de janvier.

» Antoine-Anatole Huguenin, ancien agréé au tribunal de commerce, était nôtre depuis le 29 janvier 1896. Né à Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or, le 6 avril 1835, de Claude-Prosper

Huguenin, notaire, et de Marie-Marguerite Chauvot, il commença ses études au lycée de Dijon où je le rencontrai à la fin de 1848, et ce fut l'origine d'une amitié qui devait durer plus de soixante ans. Il partit pour Paris, revint à Dijon pour faire son droit et, en 1858, devint agréé au tribunal de commerce. Il y prit bientôt une situation des plus distinguées ; du premier coup, en effet, il se révéla homme d'affaires au jugement net, pénétrant, d'une honnêteté scrupuleuse, il va sans dire ; enfin, vous savez que devant les tribunaux de commerce, les agréés plaident, d'une parole aisée, claire, se jouant de toutes les difficultés du droit spécial. Ce côté professionnel de sa carrière devait être indiqué par moi, mais je n'y insiste pas et passe au lettré qu'il fut toujours.

» Il lisait beaucoup, jugeant les choses de l'esprit avec un sens droit, personnel, mais sollicité plus volontiers par l'histoire que par la littérature. Sur ce point, d'ailleurs, c'était un moderne, le passé antique l'intéressant moins que le moyen âge et celui-ci moins que les siècles plus proches de nous. Sans dédaigner la période médiévale, il estimait que l'histoire commence surtout d'être intéressante au seizième siècle.

» Ses habitudes de métier, aussi la nature très pratique de son esprit lui faisaient attribuer, et à bon droit, dans les faits historiques un rôle important, prépondérant même, aux facteurs purement humains. Ainsi, sans nier la puissance du mouvement religieux dans la réforme du seizième siècle, il y faisait grande la part des passions très terrestres, des appétits, pour appeler les choses par leur nom. Ah ! c'est que d'avoir tout sa vie, vécu dans l'intimité d'hommes défendant âprement leurs intérêts, cela conduit à conclure que en tous temps, sous tous les climats et dans toutes les causes, qu'il s'agisse de son bien privé ou des questions d'ordre général, l'homme est sensiblement le même ; point aussi pervers sans doute que beaucoup le croient, point trop bon non plus, et capable de tout quand il est aiguillonné par la passion, l'avidité, le besoin. Et le souci de l'idéal religieux ou naturel se combine aisément, de telle sorte que le départ en soit difficile, avec les éléments les plus égoïstes, les plus impurs. C'est que dans l'âme humaine, les bons et les mauvais ins-

tincts coexistent, si bien que l'homme social et l'homme privé ne font, à tout prendre, qu'un seul et même homme. Qui oserait soutenir, par exemple, que dans la réforme religieuse du seizième siècle, la convoitise des biens ecclésiastiques n'a pas été un facteur historique et humain des plus importants ?

» Cette conception sceptique de l'humanité, bienveillante à tout prendre, faisait considérer à notre confrère que les choses humaines sont beaucoup plus semblables au cours des âges qu'on est tenté de le croire en les regardant sans trop approfondir. Avocat, et sachant ce qu'elles valent pour en avoir beaucoup entendu, même, mais le métier ! pour en avoir fait, il se méfiait des phrases; en tout, il lui fallait des réalités tangibles, des chiffres. Peut-être, lui qui savait combien faits et chiffres sont peu absolus dans les affaires privées, avait-il une tendance à s'y fier un peu trop en histoire ; rien ne paraît plus positif qu'un fait, qu'un chiffre, et cependant les mêmes servent maintes fois d'arguments à des causes différentes, même opposées.

» Il appartenait à cette école historique un peu surannée, semble-t-il, je le dis sans détour, puisque c'est aussi la mienne, celle de notre âge à tous deux, qui demande à un auteur de conclure, de faire l'addition des faits rapportés, de nous donner enfin son jugement personnel sur les événements, leur origine, leurs conséquences, et sur les hommes. C'est du plaidoyer, dit-on. Soit, mais est-ce que Tite-Live ne plaide pas oratoirement pour la grandeur, la majesté romaine, Tacite contre les Césars ? Certes, je fais grand cas de Macaulay, mais il me semble bien qu'il a fait le plus véhément réquisitoire contre Jacques II ; si ce n'est pas là de l'histoire plaidée, de l'éloquence d'avocat général, je ne sais plus où il y en a. Enfin, pour en venir à un contemporain, les lecteurs du livre de M. Emile Ollivier, *L'empire libéral*, estimeront sans doute que c'est là le plus beau plaidoyer en faveur d'une cause et d'un homme, l'auteur. Bien entendu, les jugements ainsi portés auront des valeurs différentes, ce sont des témoignages qui ne se comptent pas comme des bulletins de vote, mais se pèsent. Eh bien ! quand un homme de bonne foi et

de sens droit, qui sait dépouiller un dossier, exprime loyalement, sans parti pris ni système préconçu son opinion raisonnée sur des faits qu'il a étudiés d'original, ses raisons mériteront toujours d'être retenues et discutées. Je ne parle pas d'autorité ; celle de la chose jugée n'existe pas à vrai dire en histoire où il n'y en a pas d'autre que celle des documents authentiques. Et encore, combien en est-il de ceux-là qui ne sont pas tiraillés en sens divers?

» Notre confrère était, qui l'ignore, à l'Académie et ailleurs, cordial, serviable, sous des dehors de brusquerie, et bon, de relations absolument sûres. Avec cela, l'esprit observateur et pénétrant, non sans une pointe de malice qui ne blessait jamais. Aussi personne ne faisait mieux « un conte », comme on disait au dix-septième siècle. Souvent, dans des réunions intimes, je l'ai entendu dire à la perfection de courtes anecdotes plaisantes, histoires de paysans madrés, d'un maquignon qui a voulu rouler un confrère juif et a été roulé par lui. C'était rapide, effleuré à la française. Mais M. Huguenin n'avait pas ses contes comme certain personnage de roman a ses chansons ; non, il jetait ces jolis récits une fois pour toutes et n'y revenait plus.

» Ses œuvres imprimées méritent de retenir l'attention et sont une contribution importante à l'histoire locale. Sa manière était personnelle et vive, il écrivait comme il parlait et vous savez qu'il parlait bien. Enfin, il avait le don de faire vivant, et ce don de la vie dans le style, c'est comme celui de la couleur en peinture: on l'a ou on ne l'a pas.

» A l'Académie où il avait été élu, classe des lettres, le 29 février 1896, appartient le discours de réception prononcé à la séance du 20 mai 1896 (Dijon, Darantière, 1896, in-8°). Et t. X^e^, 4e série des *Mémoires*, année 1905-1906, voici : *Correspondance inédite de l'avocat Godard, de Paris, à l'avocat Cortot, de Dijon, 1786-1789*, précédée d'une préface importante : *La Cour plénière et les édits de 1788*. L'auteur démêle très bien l'impuissance du gouvernement dont la faiblesse ne sait ni vouloir, ni agir, ni retenir, enfin il montre ce qu'il y eut de personnel et de trop peu national dans l'action des Parlements dont la popularité bruyante mais factice s'écroula en

un instant et sans retour au moment où ils semblaient à l'apogée de l'influence et de la force. La publication intégrale de ces lettres, conservées aux archives départementales, est précieuse pour l'histoire des prolégomènes de la Révolution; on nous donne là, au jour le jour, l'opinion d'un homme moyen et nous n'avions pas besoin de cet exemple pour savoir combien les contemporains jugent mal les faits dont ils sont les témoins. Sans doute, ces lettres n'étaient pas ignorées, mais l'œuvre de M. Huguenin est d'une tout autre importance qu'un article perdu dans *La Revue bleue*.

» Notre confrère était entré à la Commission départementale des antiquités à titre d'associé résidant, le 1er mars 1887; il fut quelque temps secrétaire adjoint et devint membre titulaire le 15 février 1892. Il n'a contribué aux *Mémoires* de cette Compagnie que par des communications de détail dont l'énumération trouvera sa place ailleurs. A la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, il a donné : *Mémoires*, t. VIII, 1891, *Un conflit au sujet de la nomination d'un recteur d'école au dix-huitième siècle*, épisode très caractéristique de la vie paroissiale et seigneuriale à Gemeaux ; enfin, t. X, 1894, *Les volontaires de Dijon en 1789*. Ces deux intéressants opuscules ont été tirés à part. En 1893, à la séance du 8 décembre, il lut, mais fit imprimer en brochure non incorporée aux *Mémoires : La toilette d'une grande dame bourguignonne au dix-huitième siècle*. Dijon, 1894, Darantière, in-8°. Le dix-huitième siècle, vous le savez, est follement à la mode en ce moment; tout ce qui touche à la vie intime, aux mœurs, aux plus menues habitudes, au costume de ces ancêtres si proches de nous dans la durée, mais séparés par cet abîme, la Révolution française, a le don de nous passionner et cent fois plus que le majestueux dix-septième siècle. Nous n'avons donc jamais trop de ces détails qui ressuscitent dans leur milieu les hommes, surtout les femmes de ce passé trop aimable ; aussi les moindres recueils de gravures de mode s'enlèvent-ils à prix d'or dans les ventes publiques. Il s'agit de la comtesse de Saulx-Tavanes, née de Levis-Châteaumorand, à qui son mari allouait chaque année 10,000 livres pour faire figure à la cour et à la ville, somme qui en représente

au moins 30,000 de notre monnaie. Eh bien ! en ces temps de magnificence éperdue, c'était presque la misère dorée ; aussi le bonhomme de mari faisait-il bourgeoisement retaper ses chapeaux et retourner ses habits. Les menus détails extraits par M. Huguenin des papiers des Saulx-Tavanes, aux Archives départementales, abondent en ces détails précis dont est friande notre curiosité de tout ce qui évoque le passé vécu : ajustements, noms propres des bonnes faiseuses, cuisine même, et avouons que, à l'hôtel de Saulx, rue Saint-Dominique, on faisait plutôt médiocre chère ; parfois même le dîner venait économique et vulgaire de la rôtisserie voisine. C'est le revers des magnificences de madame ; magnificences sans vrai confort, d'ailleurs ; je me méfie du linge, des dessous et ne regarde pas au cabinet de toilette.

» Le comte de Saulx-Tavanes fut fait duc héréditaire, mais non pair, le 29 mars 1786. Son fils, Charles-Marie-Casimir épousa, en cette même année, Aglaé-Marie-Louise de Choiseul-Gouffier, qui s'éteignit plus que nonagénaire, au château de Lux (Côte-d'Or), le 31 décembre 1861, ayant survécu quinze ans à son fils le duc Roger, pair de France, mort sans alliance et dernier du nom en 1845.

» La brochure de M. Huguenin est un bijou et je connais peu d'évocations aussi réalistes de la vie féminine au crépuscule de l'ancien régime. Cela est d'un tour aisé, documenté sans pédantisme ni surabondance, et je n'aurais qu'à louer si, suivant, d'ailleurs, l'exemple donné par M. Léonce Pingaud dans son livre sur les Saulx-Tavanes, M. Huguenin n'avait cité un peu trop copieusement les *Souvenirs de la marquise de Créqui*. Ces prétendus souvenirs publiés en 1835-1836 furent une simple spéculation de librairie et, ajoutons, un véritable pamphlet dont l'autorité historique est plus que nulle. L'auteur, un aventurier de lettres, assez spirituel d'ailleurs, Cousen, qui prit le nom sonore de M. de Courchamp, ne s'est pas même inspiré de l'esprit de la marquise morte à 89 ans en 1803, tel qu'il apparaît dans sa correspondance authentique.

» En dehors des publications appartenant aux sociétés savantes, je mentionnerai : *Les armées coalisées à Dijon*,

1814-1815, pièces inédites, 1884, in-8°, faisant partie de cette jolie bibliothèque bourguignonne, éditée il y a quelque vingt ans par le maître-imprimeur Darantière. C'est un journal anonyme et sans phrases, acheté au hasard par notre confrère, et qui s'est trouvé être l'œuvre d'un vieux conseiller à la Cour, M. Jean-Léopold Henrys-Marcilly, né en 1761, mort en 1856. M. Huguenin l'a publié avec la préface et les notes documentaires indispensables. De ce journal, intéressant par sa sécheresse même, je retiendrai seulement deux faits : certain dimanche de 1814, l'empereur d'Autriche, logé à l'hôtel Esmonin de Dampierre, rue de la Préfecture, 40, se rend à la messe à Notre-Dame, sans escorte, mais encadré entre le maire Durande et l'adjoint Tardy. Et que dites-vous de ceci ? Dans un accès assez inattendu de loyalisme, la ville décide que la rue qui a eu l'insigne honneur de posséder pour un temps Sa Majesté Apostolique, portera désormais le nom de rue d'Autriche ? Par bonheur, ce désormais-là ne durera pas longtemps ; mais de telles anecdotes ne jettent-elles pas un jour singulier sur la mentalité de l'époque ?

» Plus important, non plus brochure, mais volume, voici *Un village bourguignon sous l'ancien régime*, Dijon, Darantière, 1893, in-18. Il s'agit d'une commune, « bourg » avant 1789, aujourd'hui canton d'Is-sur-Tille, arrondissement de Dijon (Côte-d'Or), que M. Huguenin aimait, dont il avait été pendant quelque temps maire, où il passait une grande partie de l'année parmi les plus honorables souvenirs ancestraux. Personne donc n'était mieux préparé à en écrire l'histoire, à le proposer comme type moyen d'une commune d'autrefois. A vrai dire, je ne suis pas bien certain que le nom du lieu vienne des deux collines jumelles auxquelles s'adosse l'agglomération au pied de la vieille église du douzième siècle ; l'auteur ne croit pas, avec Courtépée, que l'origine du nom rappelle le culte des saints jumeaux de Langres, dont les reliques n'auraient été apportées qu'au dix-septième siècle ; soit. Mais les anciens faisaient très peu attention à la configuration géographique, et les dénominations empruntées au relief des lieux sont plus que extrêmement rares. Je croirais plutôt à l'existence d'un gentilice gallo-romain

Gemellus ; après tout ce serait une hypothèse substituée à une autre.

» L'œuvre complète, bien conduite, documentée à souhait, est écrite avec cette vivacité facile qui est la marque de l'auteur. Mais dans ma manière de voir, et j'ai toute liberté pour l'exprimer, lui absent et pour toujours, puisque je le lui ai dit à lui même, il a une tendance à peindre sous des couleurs trop favorables l'ancien régime. Sans doute, à voir les choses impartialement, il n'a pas été aussi détestable, aussi oppresseur que le représentent certains publicistes, mais ce n'en fut pas moins un état de choses très mauvais, fait d'inégalités matérielles et morales intolérables, d'abus invétérés. Parlons-en donc comme nous parlerions de toute autre chose lointaine et morte, soyons justes et ne déclamons pas, mais reconnaissons que l'ancien régime a mérité de finir sans laisser de regrets. Sur ce point, le souci respectable d'être impartial me semble avoir entraîné parfois l'auteur un peu trop loin.

» Je citerai encore : *Le Chapitre de l'église collégiale de Saint-Jean l'Evangéliste de Grancey* (1) ; *La chapelle Saint-Michel, à Gemeaux*, Dijon, sans date, in-8°, et *Un budget de la ville de Dijon en 1784*, Dijon, imprimerie de l'Union typographique, 1895, in-8°.

» Tel fut, Messieurs, celui que nous venons de perdre ; je ne serai contredit par personne, ici et ailleurs, en disant que ses mérites divers, son libéralisme invariable, son dévouement aux intérêts publics quand on faisait appel à sa droite intelligence et à son activité, lui avaient créé dans la ville une situation exceptionnelle de considération et d'autorité. D'ennemis, il n'en eut jamais, comme il ne fut jamais celui de personne ; l'adversaire, oui, mais il se fit des amis même de ceux qu'il avait par occasion à combattre. Vous pardonnerez à un vieil ami que les liens d'une alliance de famille avaient encore plus étroitement uni à celui qui n'est plus, de

(1) Grancey-le-Château, autrefois province de Champagne, depuis l'organisation départementale de 1790, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dijon.

vous avoir parlé, avec quelque longueur, peut-être, du confrère disparu, et voudrez que son nom, sa mémoire soient consacrés dans nos actes mieux que par quelques lignes de nécrologie. Il nous est précieux, du moins, de penser que porté par son fils, le nom de cet honnête homme d'esprit, de talent et de cœur, ne sera pas absent de cette compagnie à laquelle A. Huguenin était très fier d'appartenir.»

Sur la proposition de M. le président, l'Académie lève la séance en signe de deuil.

Séance du 3 février 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

M. le président annonce à l'Académie la mort d'un de ses anciens lauréats, M. Jacques Coquillion, décédé à Dijon le 2 février 1909, à 72 ans. Lauréat de l'Institut pour ses recherches sur les moyens de prévenir les explosions de grisou, M. Coquillion s'était beaucoup occupé d'agriculture scientifique et avait dressé pour la Côte-d'Or des « Cartes agronomiques », qui sont une œuvre considérable et des plus utiles. L'Académie lui avait décerné en 1891 une médaille de vermeil.

M. le président dépose sur le Bureau le programme des prix à décerner en 1910, par l'Académie royale des sciences de Madrid.

Sur le rapport lu par M. le président au nom de la Commission spéciale, est élu associé correspondant, M. le docteur Josef Zawodny, de Prague, auteur d'un ouvrage en langue allemande, *Der grosste Philosoph* (*S. Augustinus*). « Le plus grand philosophe, saint Augustin », Prague, 1908.

M. Fyot donne lecture partielle d'une étude sur le peintre dijonnais Quantin. Comme beaucoup d'artistes provinciaux et autres, de l'ancienne France, il n'a été longtemps qu'un nom porté par des œuvres et tout ce que l'on savait de lui se réduisait à la date de son inhumation en l'église Saint-

Nicolas, le 11 septembre 1636. Il était probablement mort la veille. M. de Chennevières dans ses *Notes sur des artistes provinciaux de l'ancienne France*, avait parlé avantageusement de Quantin, injustement déprécié par M. le comte Clément de Ris dans son livre si superficiel, incomplet et inexact, *Les musées de France*. L'un et l'autre citent un mot de Poussin sur une œuvre distinguée de son confrère provincial, *La communion de sainte Catherine de Sienne*, alors aux Jacobines, actuellement à l'hospice Sainte-Anne : « Que ne va-t-il en Italie, il y ferait fortune. » Mais on sait ce que vaut un mot historique consacré par une vague tradition.

M. Fyot n'a pas retrouvé l'acte de baptême de Quantin ; peut-être n'était-il pas né à Dijon, d'ailleurs les lacunes des registres paroissiaux sont nombreuses à l'époque présumée de sa naissance vers 1600. Il y avait alors des Quantin à Bèze, le bourg abbatial, alors Champagne, actuellement incorporé à la Côte-d'Or, canton de Mirebeau, arrondissement de Dijon. Mais c'est une simple indication. En effet, des documents étudiés et comparés, il résulte que le peintre mourut encore jeune, à trente-six ans environ. Il était marié et eut de nombreux enfants ; son nom se rencontre souvent dans les actes municipaux, mais il n'existe aucune trace des commandes nombreuses à lui faites par des donateurs ; elles résultaient, en effet, de contrats privés qui ne sont pas conservés dans les dépôts d'archives. M. Fyot cherche quelles peuvent être les origines de son talent et n'arrive qu'à des comparaisons et à des conjectures. Il y a eu évidemment dans sa formation des influences italiennes, lombardes peut-être et d'autres venant du Caravage, Michelangiolo Amerighi, 1569-1609, dont le réalisme énergique, mais un peu vulgaire, était alors en grande vogue ; M Fyot prononce aussi le nom de Jacques Bassan, Jacopo da Ponte, 1510-1592, ce successeur réaliste et un peu lourd des grands Vénitiens, enfin de l'Espagnol François Zurbaran, 1598-1662, le très grand peintre des moines, de la vie ascétique des cloîtres. Mais il n'a jamais quitté l'Espagne ; de plus, au temps de Quantin la peinture espagnole était, et pour près de deux siècles encore, inconnue en France. Si M. Fyot le nomme ici, ce n'est donc

pas qu'il puisse y avoir eu action directe de Zurbaran sur Quantin, mais parce que l'on peut constater ici un effet de la loi mystérieuse du parallélisme. Il est très ordinaire, en effet, de voir des hommes, des artistes vivant dans le même moment de la durée, séparés toutefois par l'espace et sans rapports possibles entre eux, présenter des analogies manifestes dans l'expression des idées et des formes.

Comment se forma Quantin dont le prénom était non pas Nicolas, comme on l'a cru jusqu'ici, mais Philippe, nom très lisible dans la signature de la *Circoncision* ? C'est ce que nous ne savons pas ; il y avait alors à Dijon beaucoup de peintres, Recouvrance, le gendre de Hugues Sambin ; le médiocre Florent Despèches et son fils Luc qui lui est très supérieur ; le Flamand Nicolas de Hoey, un oiseau de passage ; d'autres encore. Très probablement Quantin travailla dans l'atelier d'un artiste local, mais il dut avoir aussi une certaine formation par les gravures italiennes ou autres, surtout italiennes, abondantes alors en France, et aussi par les tableaux existant en grand nombre dans les églises et les couvents. Il paraît difficile à M. Fyot de trouver place dans cette vie relativement courte pour un voyage en Italie.

M. Fyot a étudié les tableaux connus de Philippe Quantin ; pour lui son œuvre maîtresse serait le grand triptyque du musée de Dijon dont le sujet principal est la *Circoncision* et qui provient des Jacobins. Les volets réunis maintenant au tableau central, présentent : à l'extérieur, un évêque bénissant ou plutôt ressuscitant un enfant mort que lui présente sa mère à genoux, et sainte Marguerite, ce sont sans doute les patrons des donateurs. M. Fyot fait encore grand cas de *L'Adoration des bergers*, aussi au musée, peinte pour les Minimes ; quant à la *Communion de sainte Catherine de Sienne*, où l'influence italienne est si manifeste, malgré sa grande et légitime réputation, elle ne lui paraît pas dépasser la *Circoncision*. Quantin avait fait aussi les « patrons », comme on disait alors, de tapisseries pour Notre-Dame. Ces tentures, exécutées à Paris, figurent encore dans l'inventaire dressé en vertu des lois révolutionnaires, mais elles ont été perdues ainsi que les « patrons » jusque-là conservés.

Quantin est un peintre personnel, primesautier et épris de vérité sans bassesse ; il compose bien, dessine largement et sa couleur est à la fois grave et riche. S'il y a souvent un peu de convention dans ses types d'idéalité, comme la Vierge, dans la *Circoncision* et l'*Annonciation* de Saint-Michel de Dijon, défaut qui est celui des plus grands artistes, il se montre un réaliste du meilleur aloi dans les figures accessoires. Au point de vue technique, M. Fyot le soupçonne de s'être beaucoup servi du mannequin, procédé commode, trop commode, inventé, dit-on, par Fra Bartolomeo della Porta, 1475-1517. Il distribue bien la lumière ainsi qu'on le voit dans la *Circoncision* où elle rayonne du corps de l'enfant divin placé au centre ; il peint d'une main sûre et du premier coup, mais, malgré la solidité du faire, charge très peu de couleur la toile ou le panneau ; quelquefois ce n'est qu'un frottis léger laissant transparaître le fond bois ou toile et qui suffit pourtant à égaler les empâtements de certains maîtres. Vélasquez procède ainsi.

En résumé Quantin est un peintre de race et qui mérite un rang distingué non seulement dans l'art dijonnais, mais encore dans l'art français tout court. En vérité, l'école nationale de la première moitié du dix-septième siècle présentait les plus riches éléments de sincérité et de force ; malheureusement ces beaux germes avorteront en grande partie, et ce qui dominera bientôt, c'est un art oratoire, pompeux, conventionnel, un succédané de la décadence italienne, l'art de Le Brun, de Versailles et de Louis XIV, pour tout dire.

M. Lucien Fabre lit une note intitulée : « Préludes à l'inauguration de la main-d'œuvre polonaise en Bourgogne. » Déjà, en Lorraine, on a fait appel, et avec succès, aux ouvriers polonais émigrés de la Pologne allemande, à la suite de l'application des lois nouvelles de l'empire. L'utilisation de cette main-d'œuvre pourrait être fort utile en Côte-d'Or où, faute de bras, périclite l'industrie sylvicole. On se préoccupe de cette situation et l'on étudie les résultats obtenus en Lorraine par l'immigration des familles laborieuses venues de Pologne.

Revenant sur le sculpteur Gabriel-Joseph Garraud, Dijon,

1807-1880, M. Picard expose, d'après un journal de Paris, comment fut acquise par l'Etat, en 1848, l'œuvre maîtresse de l'artiste, *La première famille sur la terre*, Salon de 1845.

L'amitié de Ledru-Rollin avait valu à Garraud la fonction de directeur des beaux-arts dont il se démit volontairement vingt-quatre heures après sa nomination. C'est à un acte intelligent et gracieux de son prédécesseur, Cavé, qu'est due l'acquisition rapide, il fut payé 20,000 francs, de ce marbre considérable, un des ornements du jardin du Luxembourg, qu'il a quitté seulement pour figurer à l'exposition universelle de 1889.

Séance du 17 février 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*.

La Société d'émulation de Cambrai envoie le programme des questions mises au concours pour 1909 et qui se réfèrent toutes à l'histoire locale.

L'Académie des sciences de New-York invite l'Académie de Dijon aux fêtes du centenaire de la naissance du naturaliste Charles Darwin, né en 1809.

La Société d'Economie politique envoie, comme d'habitude, l'analyse imprimée de la discussion qui a eu lieu dans la séance du 5 janvier.

La question à l'ordre du jour était celle des titres au porteur volés ou perdus ; la Société a émis, à l'unanimité, le vœu qu'une conférence internationale intervienne pour unifier les législations diverses. Toutefois, M. le président Paul Leroy-Beaulieu a cru devoir constater que les Etats s'entendront plus facilement pour l'établissement de nouveaux droits fiscaux frappant le capital que sur la protection de celui-ci.

M. Marlot, correspondant, adresse à l'Académie une brochure de lui : *Sur la présence du lithium dans les gisements d'antimite de Saint-Symphorien de Marmagne (Saône et-Loire)*. M. le président remercie l'auteur.

M. Chabeuf lit deux notes : sur une signature de Molière et un dessin d'Ingres, récemment entré au musée de Dijon par un don de M. Jules Maciet. Etant donnée l'absence complète de toute pièce autographe de Molière et l'extrême rareté de ses simples signatures, celle-ci est une curiosité insigne. Elle se trouve comme *ex libris* sur le titre d'un elzévir petit in-16, relié en velin, *De imperio Magni Mogolis, sive India vera, Lugduni Batavorum* (1), *ex officina Elzeviriana, anno 1631.* En haut, des mêmes encre et écriture, on lit le prix d'achat : 1 l. 10 s. Cet elzévir est signalé comme l'une des deux épaves connues de la bibliothèque de Molière, qui se composait environ de huit cents volumes à Paris et de quarante dans la maison d'Auteuil. Ces chiffres sont établis par l'inventaire dressé après la mort du grand comique, en 1673, mais c'est tout, et la composition de ces bibliothèques demeure inconnue.

On retrouve la trace du *De imperio...* dans deux ventes publiques, en 1850 et en 1855, mais on ignore comment un si précieux volume finit par échouer sur les quais de Paris, dans une boîte de bouquiniste, où, en 1894, l'acheta dans un lot, M. A. Piganiol, magistrat, aujourd'hui conseiller à la Cour d'appel de Toulouse, après avoir été substitut du procureur général à la Cour de Dijon.

Il avait fait son achat sans remarquer d'abord la marque autographe ; mais elle attira bientôt son attention. Il reconstitua l'histoire du volume au dix-neuvième siècle et le fit voir à M. J. Claretie, de l'Académie française, et M. Georges Monval, le premier administrateur, le second archiviste de la Comédie française, qui, après un examen minutieux, ont reconnu l'indiscutable authenticité de l'*ex libris* manuscrit.

Parmi les vingt-deux dessins divers récemment donnés au musée de Dijon par M. Jules Maciet, M. Chabeuf a surtout distingué une figure de femme debout, magnifique morceau de draperie par Ingres. La tête et le geste des bras sont très sommairement indiqués, toutefois aucun doute n'est possible ; il s'agit d'une étude pour l'un des chefs-d'œuvre du maître, la

(1) Leyde.

Vierge à l'hostie ; le premier original est en Russie, mais le Louvre possède une réplique peinte en 1854 et qui a figuré à l'exposition universelle l'année suivante.

L'intérêt de ce dessin est non seulement dans sa beauté, mais encore dans ce fait que la figure est représentée en entier, or, le tableau est ce que l'on nomme en Italie un *tondo*, c'est-à-dire que, comme la *Vierge à la chaise*, de Raphaël, la *Vierge à l'hostie*, vue à mi-corps, s'inscrit dans un cercle. Pour être plus vrai dans le mouvement et le jet des draperies, Ingres a étudié non seulement la partie supérieure du corps dont il avait besoin, mais le tout.

M. le général de Piépape lit une pièce de vers de M. Stéphen Liégeard, membre résidant de l'Académie, extraite d'un volume de poésies récemment publié : *Brins de laurier*, 1909 ; elle a pour titre « A l'armée », et a suggéré à M. le général de Piépape une réponse à l'unisson, aussi en vers, dont il donne lecture ensuite. M. le président remercie M. le général de Piépape au nom de l'Académie.

M. Oursel annonce la publication, par le neveu du regretté Bernard Prost, mort en 1903, inspecteur général des archives et bibliothèques, du tome IIe de l'ouvrage important : *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*. Le premier volume avait été publié de 1902 à 1904.

Séance du 3 mars 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

Lecture est donnée : 1° d'une circulaire ministérielle faisant connaître que le Congrès des Sociétés savantes des départements s'ouvrira à Rennes, non le 13 avril 1909, mais le 3.

2° D'une lettre par laquelle M. le docteur Joseph Zawodny, de Prague, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en l'élisant associé correspondant.

M. Oursel lit un manuscrit de M. Philibert Beaune qui fait partie des papiers donnés à la bibliothèque de Dijon par Mme veuve Henri Beaune. Ce manuscrit, daté de 1853, contient

d'après les souvenirs d'un contemporain, des détails sur le séjour de Joseph et de Napoléon Bonaparte au collège d'Autun où ils avaient été placés par la protection de M. de Marbeuf. Cette notice sera insérée dans les *Mémoires*.

M. Dumay lit des notes sur les médecins et chirurgiens à Talmay, sous l'ancien régime. Ces notes sont une contribution non négligeable à la vie particulière d'une commune moyenne, et qui peut être donnée comme type d'une paroisse d'autrefois.

M. Chabeuf signale, dans le *Bulletin monumental*, un mémoire de M. R. de Lasteyrie sur la question de savoir si la déviation de l'axe longitudinal, telle qu'on la remarque dans maintes églises médiévales a, ou non, un caractère symbolique. Reprenant, mais avec une plus grande rigueur de démonstration, la thèse déjà soutenue par Viollet-le-Duc, l'auteur rejette absolument la théorie symbolique. Ses arguments ont paru si péremptoires à M. Anthyme Saint-Paul, jusqu'alors partisan du symbolisme, qu'il a déclaré adhérer pleinement à la thèse contraire.

Le même rapporteur revient sur la restauration du château de Hohkœnigsberg (Haute-Alsace), aujourd'hui terminée, et dont l'intérêt est pour la Bourgogne que la structure ancienne rappelle de très près l'architecture militaire bourguignonne du quinzième siècle. Les polémiques au sujet de cette restauration n'ont pas cessé, et de nouveaux documents, un bois de la *Cosmographie* de Sébastien Münster, un dessin pour vitrail, au musée de Bâle, un bas-relief dans une église d'Alsace, sont produits pour démontrer que la grosse tour était non pas carrée comme elle a été restituée, mais ronde. Peut-être y a-t-il un peu de politique dans cette opposition à un acte de l'art officiel. M. Chabeuf rappelle, d'ailleurs, que des restaurations entreprises en France, notamment par Viollet-le-Duc, ont donné lieu à de semblables polémiques, et que, en l'absence de toute démonstration vraiment victorieuse, chacun a gardé ses positions. Au fond, ce qui est en question ici, c'est le principe même des restaurations générales et intensives qui a été, est et sera toujours matière à discussion.

Séance du 17 mars 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

M. le docteur Joseph Zawodny, de Prague, remercie du diplôme de correspondant qui lui a été envoyé.

M. Henry Corot, correspondant de la Commission des antiquités, offre à l'Académie une brochure de lui : *Notes sur des débris d'anneaux-disques en fer recueillis dans des sépultures préromaines*, Dijon, 1909.

M. le président dépose sur le bureau une brochure envoyée à la compagnie : *Scheurer-Kestner.*

L'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Danemark envoie le programme des questions mises au concours pour l'année 1909.

La Société d'économie politique envoie, comme de coutume, le procès-verbal de sa dernière séance, 5 février ; le sujet à l'ordre du jour était : « Les lois sociales et les lois économiques. » M. Frédéric Passy a résumé la discussion en réclamant que les conditions du travail soient librement débattues, sans privilège pour personne.

M. le président annonce, en ces termes, la mort d'un des membres résidants de l'Académie :

MESSIEURS,

« L'Académie vient de perdre un de ses membres les plus distingués, en la personne de M. Jean-Jacques-Victor Marchand, colonel du génie en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, ancien conseiller général de la Côte-d'Or, ancien maire de Dijon, mort le 7 mars 1909 à Dijon où il était né le 19 juillet 1820, acte du 20, de Jean-Jacques Marchand, pharmacien, et de Madeleine Monnot (1).

» Il fit ses études à notre collège royal, entra en 1840 à

(1) La pharmacie Marchand était, est encore rue Monge, 28, alors rue Porte d'Ouche.

l'Ecole polytechnique et sortit dans le génie militaire. Ceux qui l'ont connu dans sa jeunesse disent qu'il était déjà possédé de ce dévouement à toutes les causes humaines qui sera le moteur moral de sa vie entière. S'il eut un maître, ce fut Fourier, mais il lui emprunta seulement quelques idées générales, l'amour de l'humanité considérée comme un être immense fait de tous les hommes, la foi dans la vertu de l'association, le rêve de cette pacification universelle, de cette fraternité qui abaisseront un jour les barrières factices élevées entre les nations et les races. Il subit aussi l'influence de Pierre Leroux, un noble esprit non sans quelque bizarrerie, dont il y a soixante ans on faisait un ridicule, enfin celle de Victor Considérant, un officier du génie comme lui. Mais en fait, ainsi que Fourier, Auguste Comte et tous ceux qui se font leurs idées surtout par la méditation et le raisonnement, il lut toujours très peu ; ainsi, il connaissait à peine Rousseau dont il a été le semblable plus que le disciple, et m'avoua un jour n'avoir jamais lu cet évangile du déisme, la *Profession de foi du vicaire savoyard.*

» Tout tendresse pour les petits, les faibles, les déshérités, un peu injuste pour les autres, il n'était nullement féministe et témoignait même à la femme quelque dédain de mathématicien raisonneur et logicien, ou qui se croit tel. Pour lui, comme pour Rousseau, l'homme est né bon ; s'il fait le mal, c'est qu'il ne connaît ni la vérité ni la justice, et s'il les ignore, c'est que par ignorance, par préjugés ancestraux, par intérêt surtout, on les lui tient cachées ; de là tous les « malentendus sociaux ». Mais si un homme de cœur et de foi, un élève de l'Ecole polytechnique, par exemple, vient se jeter dans la mêlée des esprits et des corps, pour faire entendre la parole de lumière, les armes tomberont aux plus farouches et les cœurs se fondront en fraternité humaine. Au fond, M. Marchand était bien trop intelligent pour croire absolument à cette vertu de la démonstration, et dans son roman, *L'Utopiste*, dont je reparlerai, son héros, qui lui ressemble comme un frère, est tué d'une balle alors que, aux journées de juin 1848, il explique cordialement aux insurgés le « malentendu social ».

» En avançant dans la vie, sans rien perdre de sa passion très noble pour l'humanité, notre confrère dut s'avouer, et l'évolution fut sensible, que l'homme n'est pas aussi simpliste que cela. Sans le croire foncièrement mauvais, féroce même, comme avant Hobbes et Taine, l'avait dit Machiavel qui s'y connaissait, nous le tiendrons, en effet, pour un être faible, crédule, de moyenne morale médiocre et en qui, surtout quand il est à l'état de foule facile aux pires excitations parce que irresponsable, s'éveille soudain la cruauté de la brute. Oui, en veillissant, le colonel Marchand reconnut, non sans tristesse, que l'humanité est moins facile à éclairer et à servir qu'il ne l'avait cru. Il n'y renonça pas pour cela, et ne cessa pas de se donner à une cause qui lui demeurait immuablement sacrée.

» Son illusion fut, à tout prendre, celle de ceux qui veulent appliquer aux éternels à peu près humains comme aux quantités certaines des espaces et des nombres, l'instrument de la déduction mathématique. De tels esprits, même supérieurs, ne sont pas, en général, favorables à la liberté de penser autrement qu'eux ; Fourier qui, sans être un calculateur, croyait à l'impératif catégorique de la raison, n'écrivait-il pas avec candeur que si le genre humain le voulait écouter, il deviendrait en huit jours, de mauvais, excellent ? En cela, et en d'autres choses, il y avait du Fourier chez le colonel Marchand, mais ce qui le préserva toujours du sectarisme, c'était sa bonté, son cœur d'or, son désintéressement, son ardeur à être utile. Et cet homme qui exaltait l'humanité comme une divinité vivante et présente, n'en était pas moins déterminé, irréductible Français et patriote. Mais cette humanité déifiée, c'était seulement pour lui la reine et à l'avènement lointain, de la vie présente ; s'il ne fut pas chrétien au sens religieux du terme, jamais ne fléchit en lui la foi en Dieu et dans les au-delà de l'existence terrestre.

» Sa carrière militaire fut belle et utile. Longtemps employé en Afrique, il prit part aux grands travaux qui ont transformé l'Algérie, fit la campagne d'Italie puis fut envoyé comme capitaine à Toulon ; c'est là que dans un jardin de la banlieue il découvrit, à demi enterré, ce très beau marbre antique,

figure sans tête ni bras d'*Apollon Citharède*, c'est-à-dire *Porteur de lyre* achetée aussitôt par lui et donnée au musée de Dijon. C'est un similaire, d'exécution excellente, d'une statue du Capitole, salle du *Gladiateur mourant ;* mais si fruste, si mutilé que soit l'exemplaire de Dijon, il a une tout autre valeur que celui de Rome, fâcheusement ratissé et complété. D'après une tradition recueillie sur place, l'*Apollon* Marchand aurait été rapporté, sous Louis XVI, d'une île de l'archipel grec, par l'amiral de Grasse. Ne serait-ce pas une réplique de la statue célèbre que, dans la période dite hellénistique, le sculpteur Bryaxis avait exécutée pour la ville d'Antioche, où Apollon était l'objet d'un culte national ?

» Promu commandant, il fut envoyé à Perpignan et c'est là que, il y a plus de quarante ans, s'est nouée entre nous une amitié sur laquelle n'a jamais passé de nuage. A la guerre de 1870, il est incorporé à l'armée de Metz et compris dans la néfaste capitulation d'octobre. Plus tard, le ministère de la Guerre le charge d'étudier sur le terrain le tracé des ouvrages de défense permanente qui ont fait de Dijon un vaste camp retranché et, malgré l'opposition du général Ducrot, son plan sera intégralement exécuté. Ce serait justice si l'un des forts ou redoutes portait son nom. Il reçoit ensuite la même mission pour Verdun, puis est envoyé comme colonel directeur du génie à Marseille où l'atteignit, en 1880, la limite d'âge. Arrivé à ce terme de sa carrière, il pouvait contempler avec une légitime fierté l'œuvre de ses années actives (1). En dehors de ses travaux sur le terrain, les archives de la Guerre ont reçu de lui des mémoires importants : en 1863 et 1866, sur l'utilisation comme ligne de défense de cette forêt et de ce

(1) M. le colonel Marchand avait reçu une lettre à lui écrite le 3 juillet 1880, par le général de division Bressonnet, président du Comité du génie, membre du Conseil supérieur de la guerre, qui est le témoignage le plus explicite, le plus formel rendu à ses travaux par la voix la plus autorisée. Par un sentiment qui sera compris de tous, il a voulu que cette lettre fut lue sur son cercueil, au cimetière, et ce devoir a été rempli aux funérailles le 10 mars, par M. Charles Dumont, maire de Dijon, ancien collaborateur du colonel à l'Hôtel de Ville, chevalier de la Légion d'honneur, vice-président de la Société fraternelle des anciens officiers de la Côte-d'Or.

massif de l'Argonne dont Dumouriez disait en 1792 : « Ce sont » les Thermopyles de la France, mais j'y serai plus heureux » que Léonidas. » En 1867, il adresse un mémoire d'ensemble sur un *Système complémentaire de défense de la France en cas d'invasion*, qui sera mis à l'ordre du jour de toutes les directions du génie par circulaire du 11 juin 1872 ; en 1880 et 1881, c'est une étude complète sur la défense de Marseille du côté de la terre, et celle de la Corse, particulièrement d'Ajaccio ; enfin le projet minutieusement préparé d'un canal maritime reliant Marseille à cette vaste mer intérieure, profonde et bien défendue par la nature, au goulet étroit, qu'est l'étang de Berre.

» Il quittait le service en pleine force de l'esprit et du corps. Pourquoi ne fut-il pas général ? Républicain invariable par sentiment comme par raisonnement, il avait protesté dans ses jeunes années et avec une énergie publique contre le coup d'Etat de décembre ; c'était, comme idées, un homme d'avant-garde, très étatiste, pour employer un terme du jour, nullement collectiviste, d'ailleurs, et estimant que la France était une très jeune nation puisque née en 1789. Tout cela joint aux plus beaux états de service et à une mise en suspicion sous le second empire, semblait le désigner pour les étoiles. Il n'en fut rien et son cœur en souffrit comme d'un déni de justice. Peut-être sa franchise, son libre langage lui firent-ils plus d'une fois tort, et je pense à sa réponse à cet inspecteur de son arme qui, en Afrique, déclarait devant le corps d'officiers que, ministre, son premier acte serait de supprimer l'Ecole polytechnique : « Il y a des fils qui tuent » leur mère, mon général. » Belle parole, mais avec de tels mots, on se prépare un dossier plutôt fâcheux.

» L'un des rêves de sa vie avait été d'employer ses années de retraite au service de sa ville natale, d'être maire de Dijon ; ce rêve, il le réalisa, mais pour y trouver plus d'amertume que de joie. Conseiller général pour le canton Nord, conseiller municipal en 1884, maire en 1886, réélu en 1888, le contact avec les hommes, les oppositions, les contradictions, mettons, si vous voulez, les injustices qui sont le fond même des mœurs publiques, le surprirent et l'affligèrent. Disons-le, il

connaissait mal la vie, et peut-être y est-ce une préparation imparfaite que l'état militaire. Un officier peut connaître ses hommes, il ne connaîtra pas pour cela les hommes tout court, parce qu'il les voit dans des rapports particuliers de supérieur à inférieur, d'inférieur à supérieur, même d'égal à égal, mais toujours en service. Puis, les esprits qui se nourrissent surtout de raisonnement et d'idées pures, sont de médiocres psychologues, Auguste Comte en fut un exemple mémorable. Par nature, par son éducation d'autodidacte, le colonel Marchand n'était donc pas l'homme des libres discussions et des assemblée délibérantes ; il y faut porter une équanimité, un demi-scepticisme, dirais-je volontiers, à coup sûr une indifférence au jeu des partis, des intérêts et des passions où ne pouvait atteindre sa nature tout d'une pièce ; il se retira en 1891, étonné d'être devenu presque impopulaire et ne sortit plus de la retraite. Dans la suite, il parla sans amertume de ses déceptions, la paix s'était faite sur son nom et tous, le nuage passé, rendaient hommage à l'un des maires les plus ardents au bien public, les plus initiateurs qui se soient succédé depuis un siècle à l'hôtel de ville. Nombreux, en effet, sont les travaux étudiés, amorcés, réalisés sous son administration, et longue en serait la liste complète ; je citerai seulement : le grand réseau d'égouts et les égouts secondaires ; la place de la République ; le nouveau lycée ; la caserne de gendarmerie ; des écoles, groupes scolaires et crèches ; des élargissements dans la vieille ville, enfin d'importants travaux de voirie. Je n'apprendrai à personne quel essor donna le colonel Marchand à toutes les œuvres d'assistance.

» Toujours à son poste, à l'hôtel de ville et ailleurs, accessible à tous, il était exigeant pour le personnel, autoritaire même, mais juste, cordial et bon. Aux réceptions officielles, droit dans sa tenue toute militaire, le large ruban de moire rouge et la croix d'or émaillé au cou, il charmait par sa dignité comme par sa bonne grâce. Et c'était l'homme même, non une tenue officielle.

» Mais il eut une faiblesse, la haine de ce vieux château bâti par Louis XI, devenu la plus inoffensive caserne de gen-

darmerie et le plus beau, le plus rare décor de demi-ruine, de verdure parasite et de souvenirs. Disons-le, l'impopularité du château était à Dijon une tradition immémoriale ; on avait dès longtemps oublié son origine ennemie, son impuissance lors du siège de 1513, les deux canonnades dont il nous meurtrit sous la Ligue et sous la Fronde, mais il subsistait contre lui dans les cœurs un ferment de haine d'autant plus tenace qu'elle était plus aveugle. Presque tous les conseils municipaux avaient été les ennemis plus ou moins déclarés du château ; dès les premières années du dix-neuvième siècle, on en demandait la démolition ; toujours on le considéra comme un obstacle à des travaux, à des progrès. Les vieux Dijonnais n'ont-ils pas vu, dès 1860, combler en partie les fossés, ce qui était un arrêt de mort pour le corps même de la forteresse enfoui désormais jusqu'aux genoux dans un sol de rapport, pressé par les dépôts injurieux et les masures? Cependant, une partie demeurait encore debout. Mais le colonel Marchand s'en prit à ces nobles restes et si, pendant son règne municipal ne lui fut pas donnée la satisfaction d'en voir disparaître les dernières pierres, du moins la condamnation, et définitive, fut-elle par lui prononcée ; et ce n'était pas celui de ses actes administratifs dont il se montrait le moins fier.

» D'où venait donc à notre confrère cette haine inexplicable de la forteresse vaincue et pacifiée ? Vague héritage de sentiments populaires, passion de l'utile moderne en présence de ruines jugées encombrantes et dont la beauté était inaccessible à cet officier du génie, oui, il y avait de tout cela, mais quelque chose de plus, et ici je touche aux limites, à l'erreur fondamentale de cet esprit par tant d'autres côtés si compréhensif. Le colonel ne comprenait pas assez que l'humanité est faite des hommes qui ont vécu, vivent et vivront sur la terre, comme la patrie l'est de ceux qui se sont succédé, se succéderont sur le même sol et sous le même ciel. Cette solidarité entre les ancêtres, les contemporains et les inconnus de l'avenir, elle n'existait pas pour lui. Le passé n'était à ses yeux qu'un long martyrologe, de là cette haine de l'histoire et de tout ce qui la matérialise dans les choses,

cette défiance même de ceux qui s'attachent à des souvenirs abolis. Il soupçonnait ces curieux du passé d'aimer les vieilles pierres non par respect platonique et pour leur charme ancestral, mais aussi par regret, par désir de faire revivre les choses mortes. Eh bien ! qu'on leur enlève l'occasion prochaine de tels souhaits ; quand les vestiges matériels auront disparu, on n'y pensera plus et, l'esprit libre, tous, sans regarder en arrière, marcheront vers des destinées plus belles.

» Conséquent avec lui-même, il n'aimait donc pas l'histoire, et quand je lui objectais qu'elle est, à tout prendre, la psychologie en action de l'humanité, que c'est avec des hommes du passé et des hérédités qu'est fait l'homme d'aujourd'hui, que se fera nécessairement l'homme de demain, il me répondait non sans ironie : « A quoi l'histoire a-t-elle jamais servi, » quelles fautes a-t-elle empêchées, quelles routines et quelles » erreurs n'a-t-elle pas consacrées et fait vivre ? » Eh ! mon Dieu, oui, l'histoire n'est pas une éducatrice toujours écoutée et d'ailleurs, il y a à prendre et à laisser dans ses enseignements. Tout de même, c'est d'elle encore que nous recevons nos meilleures, nos plus fortes leçons d'expérience. Sans doute, elle n'a pas empêché les hommes de faire, de recommencer maintes sottises, parce que, après tout, ce sont des hommes et faibles par définition ; mais ceux qui ne veulent pas des instructions du passé en font encore davantage.

» Voilà pourquoi le colonel Marchand détestait l'inoffensif château de Louis XI ; aussi, convaincu qu'il accomplissait un devoir d'utilité comme de justice, et d'ailleurs ne sacrifiait rien de la vraie parure artistique de sa ville natale, il s'acharna sur son cadavre.

» Il avait été élu à l'Académie, section des sciences, le 12 mars 1884 et prit séance le 7 mai ; son discours d'une belle tenue et la réponse du président, M. J. d'Arbaumont, ont été imprimés en brochure. Mais il a peu participé à nos mémoires et je mentionnerai seulement, entre plusieurs, deux courtes communications verbales sur les causes de la rage, et l'effet de l'électrisation des terrains au point de vue de la culture. L'esprit très primesautier et rapide du colonel Mar-

chand, il le reconnaissait lui-même, était propre aux idées plus qu'aux expériences; ainsi il posait des hypothèses et laissait volontiers à d'autres le soin d'expérimenter à fond et de conclure.

» Il a produit ainsi un certain nombre de brochures, jetées d'une plume alerte, mais destinées moins à démontrer qu'à éveiller des idées chez le lecteur. Je retiendrai trois œuvres importantes : un opuscule de 1901 : *Triade philosophique : le socialisme sans politique, l'Evangile sans miracles ; la morale sans dogme*, et, pour conclusion, la justice régnant de plus en plus parmi les hommes. Sur ce dernier point, tout le monde sera sans peine d'accord, seulement le colonel Marchand croyait à l'avènement dans ce monde de la justice lente, mais intégrale et peut-être n'est-ce qu'un horizon vers lequel il faut tendre de toutes ses forces, et qui fuit sans cesse comme tous les horizons.

» Un petit volume très suggestif, *Souvenirs d'un officier du génie*, est écrit avec sincérité et une vision nette des choses observées. C'est le livre d'un brave homme qui a été un homme utile et brave, un bon serviteur de son pays.

» Mais son œuvre de choix, c'est le roman *L'Utopiste ;* comme Taine et d'autres, il avait été séduit à bon droit par ce que le roman offre de facilités pour rendre vivantes les observations et les idées. Il conçut son livre à Perpignan, le médita pendant sa captivité en Allemagne, enfin le publia chez Plon en 1873. Bien entendu, c'est une autobiographie, mais toute morale, et le colonel Marchand n'a jamais eu ce roman-là dans sa vie. Marcel Tellus est un officier du génie qui, jeune, a donné sa démission pour vivre en sage, en ami, en bienfaiteur des hommes dans la montagne dijonnaise, au joli village de Baulme-la-Roche. Il se fait aimer de Mlle de Blaisy, la dernière d'une illustre famille féodale qui vit pauvre dans le château délabré de ses ancêtres. L'intrigue un peu enfantine a pour cadre ce vieux château machiné à la manière romantique, aux souterrains mystérieux où se cache un trésor retrouvé par Marcel, grâce à un document hiéroglyphique déchiffré avec l'ingéniosité d'un polytechnicien qui, dès 1817, aurait lu Edgar Poë. Il y a aussi une scène

de somnambulisme, mais moins tragique que dans *Macbeth*, un duo du balcon comme dans *Roméo et Juliette*. Tout cela est un peu vieillot, et l'amour des deux jeunes gens, le plébéien et la très noble Suzanne de Blaisy, fait penser à George Sand, dont les romans humanitaires faisaient fureur au temps de la jeunesse du colonel. Mais un tel livre est reposant et moral sans être ennuyeux, de langage constamment sain, honnête ; les sentiments y sont élevés sans tension ni grandiloquence, le style, parfois un peu suranné — on a toujours, même dans ses vieux ans, celui de sa jeunesse — net et pur. Enfin, Bourguignons que nous sommes, nous trouverons, nous aimerons dans *L'Utopiste*, des peintures sobres, mais justes, une impression sincère des horizons modérés, du ciel délicat, de la nature moyenne en tout, dans les hommes comme dans les choses, de notre chère province. J'ajoute que les personnages sont bien posés, parlent selon leur caractère et leur condition. Et si Marcel Tellus prêche un peu, disons-nous qu'il est là pour cela.

» Dans une première version, l'officier était tué d'un coup de pistolet tiré à bout portant par un enfant ; sur mon observation que dans la nouvelle d'Alfred de Vigny, *La canne de jonc*, le capitaine Renaud est ainsi frappé, le colonel changea le dénouement de son idylle terminée en tragédie.

» Tel m'apparaît, Messieurs, dans sa vie, dans son action, dans ses idées, dans ses livres, l'homme distingué, loyal et bon, dont je m'honorerai toujours d'avoir été le témoin, le confrère, l'ami. De plus désintéressé, de plus ardent pour le bien, je n'en ai jamais rencontré. S'il n'eut pas la foi religieuse, il crut, du moins, sans défaillance à ces vérités éternelles dont la vérité terrestre n'est qu'une ombre. Il a aimé l'humanité, mais plus encore la France et, forcé de choisir, le cœur déchiré mais ferme, il eût sacrifié la première à la seconde. Oui, ce fut un grand honnête homme, incomplet, sans doute, qui, même parmi les meilleurs, ne l'est pas ? et il eut sa part de chimères, de rêves, mais ce furent de nobles chimères, des rêves de dévouement et d'amour. N'est-il pas bon, après tout, qu'il existe de tels hommes pour faire équilibre dans la marche générale des

choses humaines, à ceux qui s'attardent dans l'individualisme et le terre à terre des sentiments et des directions ?

» Les funérailles de M. le colonel Marchand ont eu lieu le mercredi 10, et votre président en exercice tenait un des cordons avec M. Charles Dumont, maire de Dijon, M. le colonel Véronique, directeur du génie, et M. le colonel en retraite Duban, vice-président de la Société des anciens officiers. »

M. le président expose ensuite que M. Paul Gasq, statuaire, grand prix de Rome, titulaire d'une des médailles d'or de l'Académie en 1897, membre non résidant du 6 février 1901, chevalier de la Légion d'honneur, vient d'être classé premier au concours pour le monument commémoratif à ériger à Buenos-Ayres, à l'occasion du centenaire de l'indépendance de la République Argentine. C'est une œuvre colossale, décorative et tumultueuse, grave pourtant, exécutée en collaboration avec M. Chedanne, architecte. Le résultat n'est pas encore définitif, mais tout fait espérer qu'il le sera à la seconde épreuve.

M. Paul Jean-Baptiste Gasq, né à Dijon le 30 mars 1860, est un élève de M. Dameron à l'Ecole des beaux-arts de Dijon.

M. Collot fait connaître une expérience effectuée par M. Curtel, directeur de l'Institut agronomique de la Côte-d'Or, à Dijon, et dont le compte rendu figure dans le dernier fascicule de la *Revue bourguignonne de l'Université de Dijon*. Le 29 mars 1908, cinq kilogrammes de fluorescine ont été jetés dans le creux de Soucy, commune de Francheville, canton de Saint-Seine-l'Abbaye (Côte-d'Or), où passe une rivière souterraine. Et huit jours après, les eaux de la source de Villecomte, canton d'Is-sur-Tille, dans la vallée de l'Ignon, se sont trouvées colorées. Ce fait confirme expérimentalement les vues théoriques exposées par M. Collot dans la séance de l'Académie du 16 novembre 1904. D'après lui, en effet, la faille nord-est qui passe au sud de Francheville, suit du côté sud le lias imperméable au niveau des calcaires fissurés où s'ouvre le creux de Soucy et le canal souterrain où circule la rivière qui a été reconnue. Or ce lias empêche

les eaux de prendre la direction du sud et les dirige vers le nord-est, c'est-à-dire vers Villecomte. M. Curtel commet donc une erreur en disant que la communication hydrologique entre le ruisseau souterrain et la source de Villecomte est un fait *imprévu*. M. Collot l'avait déjà signalé et son observation avait été confirmée par une observation faite en 1861, et relatée par M. Chabeuf à la même séance. Cette année là, une trombe ayant inondé la commune de Francheville et fait déborder la mare du lieu, les eaux de Villecomte en furent troublées. Ainsi la communication entre le Soucy et la source de Villecomte était depuis plus de quarante ans un fait de notoriété publique, mais non encore prouvé scientifiquement.

Séance du 31 mars 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*.

M. le président appelle l'attention de la Compagnie sur un volume offert par l'éditeur, M. Armand Colin : *Le Morvan, étude de géographie humaine*, par le capitaine J. Levainville, docteur de l'Université de Bordeaux. Le Morvan qui, au cours des siècles, n'eut jamais cette unité politique qu'a la Bretagne, à laquelle il ressemble par plusieurs côtés, ne serait-ce que par son sol granitique, n'en est pas moins une des régions les plus individualisées du territoire français. Par ses caractères géographiques, il forme, en effet, un pays contrastant profondément avec ceux qui l'entourent. Pauvre, d'accès difficile, il semble être resté longtemps, comme la Bretagne, à l'écart de la civilisation environnante. A peine commence-t-il à profiter des transformations économiques du dix-neuvième siècle.

Avec les données de la géologie, de la météréologie et de l'hydrologie, l'auteur explique ce que sont le sol, la végétation et la culture, en même temps qu'il fait connaître les caractères, le mouvement et la densité de la population. Avant de prendre la plume, il a longuement et en tous sens parcouru le pays,

observé, fait des enquêtes approfondies. Il a procédé enfin par les dénombrements les plus complets, et il en résulte une monographie, image fidèle, hommes et choses, de cette région dont l'originalité est condamnée sans doute à disparaître peu à peu. Mais ceux qui connaissent le pays le reconnaîtront dans les descriptions de M. le capitaine Levainville et aussi dans les nombreuses illustrations reproduisant des photographies. C'est le seul document par l'image que nous acceptions aujourd'hui.

M. Fyot donne lecture d'une lettre, en date du 4 mars courant, par laquelle M. le capitaine Sadi Carnot lui fait connaître qu'il a acheté, il y a quelques années, chez un libraire de Paris, trente dessins inédits du sculpteur dijonnais Jean Dubois. Ces dessins donnent des projets avec variantes ou papillons, pour galeries, cheminées, rocailles de jardins, autels, chaires de prédication, consoles d'église, etc. Le plus important de ces dessins est peut-être un projet de réfection de l'abbaye de La Ferté-sur-Grosne, première fille de Cîteaux, avec l'approbation de l'abbé. On sait que Dubois avait exécuté pour La Ferté-sur-Grosne une riche boiserie de chœur, son chef-d'œuvre, d'après les anciens témoignages. Il n'en subsiste rien aujourd'hui.

M. le président expose que les prix à décerner, en 1909, au nom de la ville de Dijon, seront attribués cette année aux sciences. Une commission, composée des membres de la section des sciences et présidée par M. Collot, vice-président, est dès à présent chargée de préparer le rapport qui sera soumis à l'Académie en réunion plénière.

M. le général de Piépape commence la lecture d'une étude sur François-Louis de Conti, prince de La Roche-sur-Yon, 1664-1709, le second fils d'Armand, prince de Conti, frère du grand Condé, et de Anne-Marie Martinozzi, nièce de Mazarin. C'est une des plus brillantes figures du règne de Louis XIV, un vrai héros de roman, ce prince lettré, érudit, l'arbitre de toutes les élégances et aussi l'héritier, pour partie, de la gloire militaire de son oncle. Il fit preuve, en effet, d'un certain génie de la guerre dans les campagnes des Flandres, et Luxembourg, reconnut qu'il avait eu grande

part aux victoires de Steinkerque, le 3 août 1692, et de Nerwinde, le 29 juillet 1693.

Mais Louis XIV ne lui pardonna jamais d'être allé, sans son autorisation, guerroyer en Hongrie contre les Turcs et, s'il lui permit de rentrer en France, il se refusa toujours à lui confier le commandement d'une armée. Peut-être aussi jalousait-il les grâces infinies de ce prince, qui, jusque dans le salon de Marly, en présence du maître, savait si bien attirer et retenir la foule des courtisans. Or, Louis XIV n'aimait pas qu'on s'occupât d'un autre que lui. Il y eut aussi la passion fatale de François-Louis pour sa belle-sœur, Madame la Duchesse, fille du roi — il avait épousé Adélaïde de Bourbon, sœur de Monsieur le Duc — qui l'enchaîna pendant vingt cinq ans, et fut la cause directe ou indirecte de l'avortement de toutes ses entreprises extérieures. C'est ce qu'on verra dans la suite de cette étude.

En raison des vacances de Pâques, l'Académie s'ajourne au mercredi 28 avril 1909.

Séance du 28 avril 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

La Société des études historiques fait connaître qu'elle met au concours pour le prix Raymond, valeur 1,800 francs, le sujet suivant : « Etude destinée à éclairer, par des documents inédits, la biographie d'un personnage historique du moyen âge ou des temps modernes (y compris le dix-neuvième siècle). »

Les manuscrits devront être adressés, avant le 1er avril 1911, au siège de la Société, square de Luynes, 2, Paris-VIIe.

La Bibliothèque nationale centrale de Florence adresse le Bulletin des publications reçues par elle en 1908.

Le comité chargé d'organiser le congrès de botanique, qui doit se tenir à Bruxelles du 14 au 22 mai 1910, annonce que le délai pour l'envoi des propositions est reporté au 30 juin 1909.

L'Académie royale d'Amsterdam adresse le programme de son concours de poésie pour 1910.

La Société des sciences, arts et lettres du Hainaut invite l'Académie aux fêtes du 19 mai 1909, destinées à célébrer le 75e anniversaire de sa fondation.

La Société d'économie politique envoie, comme d'habitude, le compte rendu de sa séance du 5 mars 1909, dans laquelle a été discutée la question du nouveau tarif des douanes, revisant celui de 1892. MM. Schall, Ledyer, Boverat, de Nouvion, Yves Guyot et autres ont fait ressortir les inconvénients du projet; M. Paul Leroy-Baulieu, président, a exposé que les seules propositions de la commission ont fait beaucoup de mal. C'est par des traités, des conventions qu'il faut procéder et non par des actes unilatéraux qui amèneront infailliblement des représailles de la part des peuples étrangers.

M. Jacques Regnier, sous-préfet de Beaune, offre à l'Académie un volume de lui : *Les préfets du Consulat et de l'Empire*, Paris, 1907. M. le président remercie M. Regnier.

La Société des sciences, lettres et arts de Pau fait connaître que, dans sa séance du 25 janvier 1909, elle a émis le vœu que des mesures efficaces soient prises d'urgence pour mettre à l'abri de l'incendie les archives départementales et éviter le retour de sinistres semblables à celui du 21 novembre 1908 qui a détruit en partie celles de Pau. Selon le désir exprimé, l'Académie s'associe au vœu de la Société béarnaise.

M. le général de Piépape continue la lecture de son étude sur François-Louis, prince de Conti; il s'occupe cette fois de sa candidature au trône de Pologne, vacant par la mort de Jean III Sobiesky, survenue à Varsovie, le 17 juin 1696. La candidature du prince francais avait été préparée, et assez mal, par l'abbé Melchior de Polignac, plus tard cardinal; il fut cependant élu par une fraction de la noblesse pendant qu'était élu d'autre part l'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste II, dit le Fort, qui se fit couronner à Cracovie, le 15 septembre 1697. Le prince de Conti, qui était parti malgré lui pour recevoir la couronne, perdit du temps, agit molle-

ment, ne put même débarquer à Dantzig et revint en France après une entreprise conduite sans vigueur, fort coûteuse, peu honorable même pour la dignité nationale.

Il est à remarquer que le pape Innocent XII se montra nettement défavorable à Conti et soutint au contraire Auguste quoique prince protestant; à la vérité, il promettait de se faire catholique et tint parole. L'orgueil de Louis XIV l'avait rendu insupportable même à Rome. Conti se retrouva à Versailles sur le même pied de demi-disgrâce qu'à son départ. Mais la colère royale s'en prit d'un échec si sensible au malencontreux ambassadeur qui subit un long exil.

M. Lucien Fabre lit une étude sur la dépopulation des montagnes françaises et ses causes. Il offre à la Compagnie les brochures suivantes de lui : *L'exode montagneuse en France, causes et remèdes; L'exode du montagnard et transhumance du mouton en France; Prélude à l'immigration de la main-d'œuvre polonaise en Bourgogne.*

M. le président remercie M. Fabre.

Voici le résumé de la lecture de M. Fabre.

L'ÉTAT

ET LA DÉPOPULATION DES MONTAGNES FRANÇAISES

En montagne plus qu'en plaine, les populations sont attachées au sol et ont des familles nombreuses. L'exode rural y a ses causes primordiales dans la dégradation pastorale du sol, qui met ce dernier en état de « misère physiologique ». Cet exode est rarement temporaire et permet difficilement le « retour à la terre »; il ne congestionne ni les villes ni les usines, mais essaime au loin, à l'étranger, aux colonies. En France, les conditions actuelles de faible natalité imposent, plus qu'ailleurs, l'obligation d'enraciner les populations montagneuses que l'ensemble des « misères du sol » et des « misères sociales » y mettent littéralement en déroute.

L'insoumission à la loi militaire ne cesse de progresser : elle élimine deux fois plus de conscrits en montagne qu'en plaine, s'accentuant avec l'altitude et la rigueur du milieu surtout dans les départements méridionaux. Certains d'entre

eux, en 1907, comptaient près de 15 pour 100 d'insoumis. La loi militaire de deux ans faite *pour* la démocratie, se tourne *contre* elle : ce sont les conscrits des pays pauvres qui en esquivent la charge le plus délibérément.

C'est dans uos montagnes méridionales que se recrute la masse de nos *émigrants à l'étranger*, ils étaient 15,000 environ en 1907 et augmentent chaque année. En 1908, des agences d'émigration étrangère ont été autorisées pour la première fois à recruter des émigrants en France.

Nos communes notoirement pauvres, celles qui ont le plus de charges, les centimes les plus élevés, se trouvent dans nos montagnes méridionales. Dans ces communes, l'exonération de l'impôt « à la base » fera nécessairement retomber sur un très petit nombre les *charges fiscales* de tous : la fuite sera, et est déjà, l'unique moyen de salut; l'Etat restant garant de ces charges.

Depuis quelques années, le service de la *colonisation officielle* de l'Algérie organise, spécialement dans nos montagnes, des « levées » de colons pour renforcer en Algérie le corps électoral français à opposer aux « naturalisés » : on les pourvoit gratuitement de terres de colonisation prises sur le domaine des Arabes.

Les procédés de restauration du sol montagneux métropolitain qui imposent l'obligation préalable de *nationaliser* les terres à restaurer, de les dépeupler, facilitent le recrutement de ces colons : les agents de colonisation n'ont qu'à suivre le sillage des agents de restauration du sol qui y préparent le vide et y élaborent la matière colonisatrice.

Au double point de vue économique et social, l'Etat devient ainsi le principal organisateur du dépeuplement des montagnes.

Séance du 12 mai 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

M. le président dépose sur le bureau les nos 1 et 2, janvier-février ; mars-avril, de l'année 1909, de la *Revue préhistorique*

et illustrée de l'Est de la France, offerts par M. Raoul Bouillerot, son fondateur.

La Société scientifique de Chevtchenko, à Lemberg (Autriche), demande à échanger ses publications avec celles de l'Académie, ce qui est accepté.

La Société d'agriculture de Seine-et-Oise envoie le programme du concours pour le prix Lamayran qui doit être décerné par elle en 1910 ; le sujet proposé est : *Les retraites ouvrières agricoles.*

M. François Fertiault, correspondant de l'Académie, offre à la compagnie un volume de lui : *Le cher petit pays. Tableautins de vacances et pays verdunois ;* ce volume contient notamment la traduction du poème de Guyon sur Marguerite de Busseul, victime de son dévouement pendant le siège de Verdun-sur-le-Doubs en 1592. Selon le désir exprimé par l'auteur, ce volume a été déposé à la Bibliothèque publique de la ville. Pour reconnaître les dons gracieux faits depuis quelques années à la compagnie, celle-ci décide d'envoyer à M. Fertiault quelques volumes des *Mémoires.*

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Ernest Boutellier, membre résidant, directeur de l'Ecole nationale des beaux-arts et président de la Société des amis des arts de la Côte-d'Or, fait connaître à l'Académie, en cette dernière qualité, la délibération prise le 6 avril dernier par le comité d'administration de la Société. Il a émis le vœu, à l'unanimité, que le nom de Charles Suisse, son ancien président, architecte en chef des Monuments historiques, en résidence à Dijon, mort en 1906, soit donné à une rue de la ville. Le comité espère que les deux sociétés savantes auxquelles appartenait Charles Suisse, voudront s'associer au vœu exprimé.

L'Académie, à l'unanimité, fait sien le vœu de la Société des Amis des arts, et décide qu'une expédition de la présente délibération sera adressée à M. le maire de Dijon. Charles Suisse a été pendant plus de vingt-cinq ans chargé du service des Monuments historiques et des édifices diocésains dans le département ; la ville lui doit la restauration de la cathédrale Saint-Bénigne et sa nouvelle flèche ; la restauration, avec

Louis Sauvageot, un autre Bourguignon, de la salle des Gardes, extérieur et intérieur ; il a exécuté pour l'Etat, les communes et les particuliers des œuvres importantes qui, toutes, ont accru la richesse monumentale et artistique du département, sans parler des travaux considérables exécutés au dehors, en Savoie et ailleurs. Il mérite donc de voir son nom consacré par un souvenir dans la nomenclature des rues de la ville où s'est accomplie toute sa carrière.

Au nom de la Commission nommée à la séance du 31 mars dernier, est donnée lecture par M. Collot, vice-président, pour M. le général de Piépape, absent, du rapport sur la candidature, au titre de correspondant, de M. le docteur en médecine Antonio Coelho, à Porto (royaume de Portugal), membre d'un grand nombre de sociétés savantes. Conformément aux conclusions de ce rapport, M. le Dr Coelho est élu au scrutin secret correspondant de l'Académie ; l'avis et le diplôme lui en seront transmis à la diligence de M. le secrétaire.

M. le président fait connaître officiellement à l'Académie que dans le scrutin du 7 mai, 2e tour, a été élu membre de la Commission supérieure des bibliothèques, M. Charles Oursel, archiviste paléographe, bibliothécaire et archiviste de la ville de Dijon. Au nom de l'Académie, M. le président félicite M. Oursel de l'honneur qu'il doit aux suffrages de ses pairs, et dont quelque chose rejaillit sur les compagnies savantes auxquelles appartient M. Oursel.

M. le président dépose sur le bureau une brochure offerte par l'auteur, M. le marquis de Châteaubrun : *Fouquet apprécié par un de ses juges, d'après des documents inédits*, extrait de la *Revue des questions historiques*, avril, 1909.

Il s'agit de Nicolas de La Toison, conseiller au Parlement de Bourgogne, marié à une fille de Philippe Fyot, seigneur de la Marche, président au même Parlement, ce qui le faisait beau-frère de Claude Fyot, dernier abbé de Saint-Etienne de Dijon, et de Claude-Bernard Le Compasseur de Courtivron, qui avait épousé Thérèse Fyot de la Marche. Nicolas de La Toison avait été pourvu sur la résignation de Pierre Catherinet le 4 décembre 1645 et fut reçu le 19 janvier 1646 ; ses

armes étaient *de gueules à la bande d'or, chargée en cœur d'une quintefeuille d'azur.*

Quand le roi constitua une chambre de justice pour le jugement de Fouquet, il désigna Nicolas de La Toison pour en faire partie, lettre donnée à Fontainebleau le 19 novembre 1661, signée Louis, contresignée Phelipeaux. Il s'agit de Louis Ier, seigneur de La Vrillière et de Châteauneuf-sur-Loire, secrétaire d'Etat. L'ordre du roi est accompagné d'une lettre explicative signée La Vrillière. Il est à noter que cet ordre ne fait aucune mention des personnes dont il s'agit de faire le procès et que le nom de Fouquet n'est pas prononcé. Il fut accordé à Nicolas de La Toison deux bons royaux pour ses frais de déplacement : l'un de mille livres, l'autre de douze cents.

Ces pièces ont leur intérêt documentaire ; mais ce qui en a plus, assurément, c'est le mémoire sur les faits du procès, retrouvé dans les papiers de sa famille par M. le marquis de Châteaubrun. C'est un document intime et d'autant plus précieux, dans lequel le conseiller au Parlement de Dijon discute consciencieusement les charges et accusations produites par le procureur général Talon. La conclusion, sans être favorable à Fouquet, n'est cependant pas accablante ; on pourrait dire que le conseiller bourguignon condamne Fouquet plutôt sur des impressions générales et aussi la pensée criminelle d'une révolte, que sur des faits bien caractérisés et prouvés. Aussi, comme le second rapporteur, Lefèvre d'Ormesson, opine-t-il pour le bannissement perpétuel. Mais comme à n'en pas douter, le roi souhaitait une condamnation à mort, Nicolas de La Toison semble s'excuser de s'en être tenu au bannissement et déclare qu'à ses yeux, c'est une peine pire que la mort. Ainsi, même dans un document secret, il plaidait les circonstances atténuantes pour avoir osé n'être pas de l'avis du pouvoir. Mais l'exemple de Fouquet et de son trop fameux projet retrouvé à Saint-Mandé était là pour enseigner la prudence même dans un écrit secret.

Dans nos idées modernes, l'absence de preuves juridiques aurait dû incliner à l'absolution ; s'il n'en fut pas ainsi dans ce grand procès, c'est que la raison d'Etat et la volonté

royale furent les plus fortes. Après tout, Fouquet n'est pas intéressant, mais il ne fut pas plus coupable que tous les autres manieurs de l'argent royal du temps. On lui reproche à bon droit les magnificences de Vaux, et celles de Colbert à Sceaux, donc ?

Le rapport de Nicolas de La Toison porte une annotation de Philippe de la Toison, son fils, disculpant son père d'avoir été de l'avis du second rapporteur, M. de Sainte-Hélène, qui avait conclu à la mort, accusation portée dans les défenses de Fouquet, imprimées à Cologne. Une note des lettres de Mme de Sévigné, grande amie du surintendant, comme on sait, porte que La Toison était compté parmi les *bons*, c'est-à-dire les juges résolus quoiqu'il arrivât à écarter la peine de mort. Le mémorandum dont il s'agit donne une idée favorable de Nicolas de La Toison.

M. le comte de Balincourt, de l'Académie de Nîmes, a envoyé à M. Chabeuf copie d'un document de quelque intérêt. Il s'agit d'une lettre adressée au Parlement de Dijon, dont voici la teneur :

« De par le Roy, nostre amé et feal, envoyant à nostre cour du Parlement de Dijon la declaration que nous avons fait expédier pour laisser à nos sujets catholiques la faculte d'entrer dans les temples de ceux de la religion prétendue réformée au lieu qui sera marqué pour y entendre les presches des Ministres, Nous vous faisons cette lettre pour vous mander et ordonner qu'aussi tost que la de declaration sera en vos mains vous ayez à faire de nostre part envers nostre de Cour pour l'enregistrement pur et simple de la de déclaration, toutes les poursuites et requisitions que besoin en sera, en sorte que nostre intention soit accomplie, car tel est notre bon plaisir, Donné à Colmard (*sic*) le XXIIe de juin 1683. — Louis. — Phelippeaux. »

» Pour le Parlement de Dijon et nostre amé et féal conseiller et nos conseillers, et nostre procureur général en nostre cour de Parlement de Dijon, le sr Parisot (1).

(1) Claude Parisot, seigneur de Sainte-Sabine et de Crugey, pourvu après la mort de Denis Languet le 18 septembre 1681, reçu le 22 mai 1682, mort à Paris en 1709.

» Monsieur, je vous envoie la déclaration ci-jointe que le Roy m'a ordonné de vous adresser pour en poursuivre l'enregistrement dans votre compagnie, afin que les catholiques puissent à l'avenir entrer et estre reçus dans les temples de ceux de la R. P. R. au lieu qui leur sera marqué. Et comme je suis persuadé que vous accomplirez volontiers l'intention de Sa Majesté, je n'ay qu'à vous suplier de me donner avis aud. enregistrement et de croire que je suis toujours, Monsieur, votre très humble et très aff.né serviteur. — Chateauneuf.

» A Molzeim, ce 26 juin 1683. — M. Parisot, pr gnal. »

Ce document est venu à M. le comte de Balincourt, par suite d'une alliance avec une famille bourguignonne du dix-septième siècle, les Reinaud, qui avaient quitté la Bourgogne pour cause de religion et vinrent s'établir dans le Languedoc.

D'après une communication faite par un autre membre de l'Académie de Nîmes, M. le pasteur Fabre, les archives du consistoire contiennent des documents intéressants sur cette question. Ainsi Louis XIV avait d'abord interdit aux protestants de recevoir les catholiques dans les temples, sous peine de fermeture immédiate de ceux-ci et de confiscation des biens des pasteurs. Or, il arriva que des catholiques, notamment des soldats en garnison à Nîmes, ayant voulu entrer dans un temple, en furent expulsés et allèrent se plaindre aux autorités, catholiques, bien entendu, qui leur donnèrent raison, par ce motif que les églises étant ouvertes à tous, il devait en être de même des temples. Les protestants ne manquèrent pas de faire remarquer la contradiction existant entre ces deux volontés, et c'est alors que le roi rendit l'ordonnance de 1683.

Il n'est pas probable que par un tel acte antérieur de deux ans à la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV ait eu l'idée libérale de rendre l'accès des temples aussi facile à tous que celui des églises. On peut croire que son intention était plutôt de permettre aux catholiques de savoir ce qui se passait dans les temples et au besoin de prendre la parole pour répondre aux ministres. Il va sans dire que, selon les idées du temps, le gouvernement n'eut pas admis la réciproque.

M. E. Fyot, d'après des documents extraits des archives municipales de Dijon, B. 193 *bis*, montre que le plan du nouveau cimetière général, créé hors de la porte Guillaume pour remplacer ceux des paroisses définitivement fermés, et ouvert le 1er mai 1783, ne fut pas établi sur les plans du voyer de la ville Le Jolivet, comme il a été dit et imprimé dans les *Mémoires* de l'Académie, années 1903-1906, p. 226. L'inexactitude est, d'ailleurs, des plus légères. Les plans avaient bien été demandés à Le Jolivet, mais celui-ci voyait et faisait toujours trop grand, et son projet fut jugé d'une exécution trop onéreuse. La Chambre de ville s'adressa donc à l'ingénieur Antoine, dont les plans furent acceptés le 14 juillet 1781 et soumis immédiatement à l'intendant de Bourgogne et Bresse.

Séance du 2 juin 1909

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport sur les prix, présenté au nom de la commission spéciale par MM. L. Collot et E. Picard. Conformément aux conclusions de ce rapport et adoptant, selon sa tradition, l'ordre alphabétique pour bien indiquer que les médailles d'un même métal doivent être tenues pour égales entre elles, l'Académie décerne :

Des médailles d'or à MM. Maurice BARBIER, préparateur et chargé de conférence à la Faculté des sciences de Dijon ;

Et Georges CURTEL, directeur de l'Institut œnologique, à Dijon.

Et des médailles de vermeil à MM. Georges FABRE, interne à l'hôpital de la Charité, à Paris ;

Paul LEMOINE, directeur des travaux de géologie coloniale au Muséum, à Paris ;

Camille ROUYER, avoué au Tribunal civil de Chalon-sur-Saône, géologue ;

Dom Aurélien VALETTE, naturaliste, à Sainte-Colombe-lez-Sens.

Selon l'usage, le rapport sera inséré dans les *Mémoires* et tiré à part.

Séance du 16 juin 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

M. Georges Fabre, interne à la Charité, à Paris, remercie par lettre l'Académie de la médaille qu'elle lui a décernée.

Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, M. le président appelle l'attention sur deux brochures très documentées offertes à l'Académie par l'auteur, M. le docteur Jourdin, de Dijon : *Les journaux medicaux dijonnais au siècle dernier*, 1908, et *Les médecins à l'Académie de Dijon*, 1909, tirages à part de *La Bourgogne médicale ;* M. le président a déjà remercié personnellement M. le docteur Jourdin, mais mention du don et des remerciements de la compagnie sera faite au procès-verbal.

La Société d'économie politique envoie, comme d'habitude, le compte rendu sommaire de la séance du 5 mai 1909, dans laquelle a été discutée la question du « droit de grève ».

M. le président annonce la mort d'un membre résidant :

MESSIEURS,

« Notre confrère, M. Ernest-Hubert-Auguste Serrigny, est décédé avant-hier lundi 14 juin 1909, en sa résidence d'été de Percey-le-Pautel, où les funérailles ont eu lieu aujourd'hui même.

» Né à Seurre, arrondissement de Beaune (Côte-d'Or), le 6 avril 1840, il fit à Dijon ses études au lycée, puis son droit, prêta serment comme avocat le 12 novembre 1862, fut nommé substitut à Wassy (Haute-Marne) le 6 avril 1867, installé le 17, passa à Chaumont, même département, chef-lieu d'assises, le 1er août 1871, installé le 9, puis à Dijon, le 3 novembre 1873, installation du 13, et donna sa démission en mars 1879 pour se livrer tout entier à ses études artistiques et littéraires. Il était entré à la Commission départementale des antiquités le 15 avril 1878, et devint membre titulaire le 15 avril 1880. Secrétaire adjoint, il fut élu secrétaire en 1883 et le demeura

jusqu'en 1888, époque où il se retira volontairement. En dehors de la rédaction des comptes rendus annuels qui constitue la tâche principale du secrétaire, il a fait à la Commission de nombreuses communications et très variées, dont l'énumération a sa place dans la notice nécrologique lue à cette compagnie. J'ajouterai qu'Ernest Serrigny dessinait avec goût et faisait de la photographie en artiste.

» Ernest Serrigny fut élu à l'Académie le 18 juin 1884 et prit séance le 10 décembre; son discours sur les éléments de documentation certaine que fournit la photographie à l'art et à la science, sujet qu'il possédait bien, a été imprimé en brochure. Aux *Mémoires* de la compagnie, il a donné (3e série, tome X, année 1887) une œuvre importante et d'un grand intérêt pour l'histoire des mœurs et plus spécialement du théâtre en France: *La représentation d'un mystère de saint Martin à Seurre en 1496*, 202 pages et tirage à part. Le manuscrit original est à la Bibliothèque nationale, fonds français 24.332; bien conservé, il se compose de 264 feuillets in-4° (0m285 × 0m210), est l'œuvre d'Andrieu de La Vigne, né à La Rochelle; ancien secrétaire d'Anne de Bretagne, il devint *facteur*, c'est-à-dire poète en titre d'office du roi Charles VIII, se fit entrepreneur de mystères et mourut à une date inconnue comme l'est celle de sa naissance.

» Son énorme mystère de saint Martin ne compte pas moins de 12,000 vers, et la valeur littéraire, comme celle de presque tous les poèmes de ce genre, en est nulle Ernest Serrigny l'a patiemment étudié et nous en donne une analyse complète qui ne fait naître aucun désir de lire ou même de voir imprimé intégralement ce fatras. Le plus intéressant pour nous est non l'œuvre elle-même, mais le procès-verbal détaillé de la représentation, un document de tout premier ordre en ce qu'il nous montre, avec une abondance infinie de détails précis, la manière dont était composée la troupe des acteurs, « des joueurs », comme on disait alors, tous amateurs de bonne volonté, et il en fallait pour se mettre dans la mémoire ces rôles interminables. Nous connaissons aussi le théâtre en plein air avec ses compartiments de décors, ses trucs et ses machines qui semblent avoir été assez perfec-

tionnés — il est vrai que le public n'était pas difficile — les échafauds destinés au public de marque, les cérémonies religieuses par lesquelles s'ouvre la fête divisée en trois journées ; enfin les intermèdes de farces très libres qui scandaient la gravité de la pièce principale. Disons, et l'auteur le reconnaît loyalement, que ce procès-verbal avait été publié autrefois par M. Achille Jubinal, mais l'œuvre de notre confrère, bien autrement documentée, exacte et correcte, est d'une valeur beaucoup plus grande et conserve le mérite d'une production originale.

» Ernest Serrigny était un laborieux et qui a beaucoup produit dans tous les genres. La nomenclature de ses œuvres occupe une page entière en tête de son dernier ouvrage, il s'y rencontre des volumes, des brochures, de simples plaquettes de quelques pages, encore l'éditeur nous prévient-il qu'il donne seulement « les principaux ouvrages de l'auteur ». On fera encore une sélection dans cette bibliographie et on citera seulement, sans y faire figurer le *Mystère de saint Martin*, les travaux suivants : *Journal d'une expédition contre les Iroquois en 1687*, par le chevalier de Baugy, un livre de famille ; *La chapelle des Bossuet à Seurre ; De Saint-Dizier à Wassy ; L'abbé Chevojon, un Seurrois ; Les Verseilles et Valpelle ; Orphée chrétien représenté sur un bassin d'étain ; Le grand Pardon général de peine et de coulpe à Chaumont ; Montsaugeon (Haute-Marne)*, 1907, monographie d'une commune qui a joué un rôle historique de quelque importance, étant limitrophe de la Champagne et de la Bourgogne. Quelques études musicales — Ernest Serrigny était bon musicien — parmi lesquelles on citera : *Cœcilia, oratorio, par M. Ch. Poisot*, un membre de cette Académie ; *Sigurd, opéra, de M. Reyer ; Rédemption, oratorio, de M. Gounod ;* le dernier ouvrage de notre confrère est un volume : *Sainte Colette et les Cordelières de sainte Claire à Seurre*, 1908. Tout cela forme une contribution importante à la littérature et à l'histoire de détail et atteste des aptitudes variées.

» Ernest Serrigny était membre de plusieurs sociétés savantes régionales, entre autres de la Société éduenne, à Autun ; de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature

de l'arrondissement de Beaune ; de la Société historique et archéologique de Langres, et nulle part il n'a été de ces sociétaires qui apportent à l'œuvre seulement leur nom et leur cotisation ; le concours de sa plume autorisée était partout acquis aux œuvres utiles, d'art et d'érudition. C'était de plus, je ne l'apprendrai à personne, un homme cordial et bon, du commerce le plus facile et le plus sûr, pour moi, comme pour beaucoup, ici et ailleurs, un vieil ami.

» Je ne puis omettre de rappeler qu'il était le neveu d'un des hommes les plus éminents, de réputation, on peut dire européenne, que la Bourgogne eût fournis au siècle dernier à notre Ecole de droit. Vous entendez qu'il s'agit de Denis Serrigny, professeur de droit administratif, doyen, né à Savigny-sous-Beaune (Côte-d'Or), en 1800, mort à Gevrey-Chambertin en 1876.

» Etant donnée la coïncidence de cette réunion avec les obsèques, je propose à l'Académie de lever la séance en signe de deuil ; ce sera le moyen pour la compagnie de s'associer en corps à la cérémonie funèbre de ce matin, où d'ailleurs elle était représentée par deux de ses membres, MM. Metman et vicomte d'Avout. »

Conformément à la proposition de M. le président, l'Académie déclare la séance levée en signe de deuil et adresse l'expression de sa bien douloureuse sympathie à la famille du confrère disparu.

Séance du 30 juin 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*.

L'Association française pour l'avancement des sciences, fusionnée avec l'Association scientifique de France, fondée par Le Verrier en 1864, annonce que le prochain congrès se tiendra, du 2 au 7 août prochain, à Lille. La circulaire, signée de M. A. Levé, président de la Commission historique du

Nord, appelle spécialement l'attention de l'Académie sur l'importance donnée à la section d'archéologie. Les membres des sociétés qui voudraient prendre part à ce congrès et y faire des communications sont invités à envoyer un résumé de celles-ci au secrétariat de l'Association, rue Serpente, 28, Paris-VIe, avant le 10 juillet.

Sur la demande de la Société d'histoire naturelle des Ardennes, à Charleville, l'Académie accepte l'échange des publications entre les deux compagnies.

Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, M. le président appelle l'attention de l'Académie sur les volumes suivants : *Le président Richard de Ruffey : Histoire secrète de l'Académie de Dijon (de 1741 à 1770), extraits publiés avec une introduction, des notes et un index alphabétique, par Maurice Lange, professeur au lycée de Dijon, docteur ès lettres*, Paris, Hachette, 1909. Les manuscrits qui forment la matière de ce volume appartiennent à la bibliothèque de la ville de Dijon, ils proviennent de celle de M. Richard de Vesvrotte, descendant du président Richard de Ruffey, et ont été acquis à la vente Louis Mallard, en 1903. Président à la Chambre des comptes de Bourgogne et Bresse, Gilles-Germain Richard, seigneur de Ruffey-lez-Beaune, Trouhans, Vesvrotte et le Martray, était né à Dijon, le 17 octobre 1706, et y mourut, dans son hôtel, rue Berbisey actuelle, n° 33, le troisième jour complémentaire de l'an II (19 septembre 1794). Il possédait une magnifique bibliothèque, dispersée seulement dans le dernier quart du dix-neuvième siècle.

Il était ou plutôt se croyait poète et aimait fort les vers, « même les siens », disait doucement le président Charles de Brosses, un mot de « cher confrère », et entretenait une correspondance active avec Buffon et Voltaire. On rappellera pour mémoire qu'il était le père de cette Sophie de Monnier, mariée jeune au vieux premier président honoraire de la Chambre des comptes de Dole, et que la passion de Mirabeau a rendue célèbre. Les manuscrits de M. de Ruffey sont comme toutes les œuvres clandestines de ce genre, et on n'en excepte ni les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, ni même les mémoires de Saint-Simon, quelque peu suspects de

malveillance et de parti pris. Il y a là dedans beaucoup de rancunes de ville de province, ce qu'était en plein Dijon au dix-huitième siècle, bien qu'il fut le siège de deux cours souveraines et d'une société polie, riche, à laquelle n'était étranger aucun luxe, surtout celui de l'esprit.

Richard de Ruffey fait un portrait plutôt sans indulgence du président Charles de Brosses ; il ne parle pas des lettres familières écrites d'Italie par celui que Stendhal appelait « le charmant président ». Il ne se doutait pas, de Brosses non plus d'ailleurs, que ces lettres seraient un jour le seul titre de l'auteur à être compté parmi les écrivains français de son temps. Ses autres ouvrages sont bien oubliés aujourd'hui, même son *Salluste*, sa « Sallusterie », comme, sans grand effort d'esprit, disait Voltaire. Cependant Villemain, il y a plus de quatre-vingts ans, il est vrai, a beaucoup loué l'érudition et le mérite historique de ce morceau d'histoire romaine.

L'Académie a mis libéralement ses registres à la disposition de M. Maurice Lange, qui les a utilisés avec choix. On peut relever dans le présent ouvrage quelques menues erreurs de détail, faciles à corriger dans une future édition, avec un petit nombre de coups de plume. Mais l'*Histoire secrète de l'Académie de Dijon* n'en est pas moins un livre précieux, d'une documentation abondante et sûre, bien présenté, de très bon style, où fourmillent enfin ces noms propres dont il n'y a jamais trop, surtout dans l'histoire locale. C'est donc une contribution des plus distinguées à la connaissance du Dijon d'autrefois, avec ses rivalités et ses tempêtes dans un verre d'eau, aussi l'Académie ne peut-elle que joindre à ses remerciements, ses félicitations à l'auteur qui lui fait hommage de son œuvre.

M. A. Trimoulier, vice-président du conseil de préfecture de l'Allier, offre à l'Académie un volume de lui : *Un missionnaire de 1793 : Marc-Antoine Baudot, son rôle politique, ses missions, ses mémoires ou notes historiques, avant-propos par Emmanuel des Essarts, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Clermont-Ferrand*, Paris, Dorbon aîné, 1909. Baudot, membre de l'Assemblée législative et de la Convention,

né à Liernolles (Bourbonnais), en mars 1765, mort à Moulins, le 23 mars 1837, appartenait, paraît-il, à la famille considérable et considérée des Baudot, de Dijon. C'était un homme d'une volonté de fer, qui fit preuve d'une grande énergie dans ses missions de représentant aux armées ; avec cela, d'une intégrité politique et privée inattaquable. Exilé de 1816 à 1830, comme ayant voté la mort du roi, il mourut inébranlable dans la foi révolutionnaire de sa jeunesse et de sa vie publique, laissant des mémoires ou plutôt des notes concises, où il se montre entier, absolu, mais d'une indépendance, d'une sincérité auxquelles on ne peut que rendre hommage. Ces notes furent utilisées par Edgar Quinet et M. Trimoulier leur fait de copieux et intéressants emprunts. On rappellera que l'auteur de l'avant-propos, M. Emmanuel des Essarts, fut pendant quelque temps professeur à la Faculté des lettres de Dijon et a laissé les meilleurs souvenirs à ses auditeurs comme à ses collègues.

Enfin, M. Honoré Champion, éditeur, offre à la Compagnie *Les parlementaires français au seizième siècle* (t. I), *Parlements d'Aix, Grenoble, Dijon, Chambéry, Dombes*, par Fleury Vindry, 1909. C'est un répertoire très complet du personnel et des familles parlementaires au seizième siècle, dont la documentation abondante est puisée aux sources les plus authentiques, notamment, pour le Parlement de Dijon, à Pierre Palliot et aux archives de l'ancienne Bourgogne, à Dijon. M. Vindry a fait, en outre, les dénombrements les plus complets et indique toutes les références aux manuscrits, aux pièces originales et aux imprimés. L'ouvrage est donc établi selon toutes les règles de la méthode scientifique actuelle et laisse sans doute bien peu de choses nouvelles à dire aux chercheurs futurs. On pourrait presque, en effet, risquer ici le mot de définitif, s'il ne devait pas être banni du vocabulaire de la critique. En tout cas, l'œuvre de M. Vindry est une contribution de premier ordre à la connaissance des biographies et des généalogies parlementaires au seizième siècle.

M. le président donne la parole à M. Lucien Fabre qui s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

« A l'issue d'une de nos dernières séances, j'ai communiqué à l'Académie l'analyse d'un mémoire sur *La Fuite des populations pastorales françaises*. J'ai traité avec quelque développement ce sujet dans la réunion du XXIIIe Congrès de la Société internationale d'économie sociale, réuni à Paris, sous la présidence de M. Méline, et qui, cette année, a étudié tout particulièrement *La désertion des campagnes*.

» Comme suite à ma première communication, je présente à l'Académie, qui a bien voulu me permettre de l'entretenir de ce sujet à l'ordre du jour, un résumé de ma lecture faite à la séance du 5 juin courant et des observations auxquelles mon mémoire a donné lieu.

» En montagne plus qu'en plaine les paysans sont robustes, attachés au sol ; leurs familles restent nombreuses. Cependant, 26 de nos départements, tous situés dans nos montagnes méridionales où le paysan tire ses principaux moyens d'existence des produits pastoraux du sol, ont perdu 22,000 habitants par an, de 1901 à 1906. Certaines hautes vallées se sont dépeuplées de plus de 50 pour 100 depuis cinquante ans ; des communes abandonnées ont été rayées de la liste des communes; les habitants de hameaux entiers ont disparu en quelques années.

» Cet exode, qui devient une fuite permanente, ne congestionne ni les villes, ni les usines de la métropole, mais essaime au loin, à l'étranger, aux colonies; le plus souvent sans esprit de « retour à la terre ». C'est une perte irrémédiable pour le pays.

» La désertion du sol montagneux a certaines causes naturelles, physiques ; d'autres d'ordre social, administratif, parfois politique. La dénudation des sols pastoraux, tant de fois dénoncée en France et contre laquelle rien d'efficace n'a été entrepris, est une cause séculaire et progressive de

famine pour le troupeau et son berger, quand elle ne va pas jusqu'à évincer et même anéantir brutalement l'un et l'autre. A cette « misère physiologique » du sol se joint actuellement un cortège lamentable de « misères sociales » en pleine évolution. Les plus aveuglantes sont d'ordre fiscal.

» Nos communes les plus pauvres, celles qui ont le plus de charges, le moins de ressources; celles où le chiffre des centimes est le plus élevé, sont massées dans nos hautes vallées méridionales. Alors que pour l'ensemble du territoire le chiffre moyen du centime est 63, il dépasse 150 en haute montagne; certaines communes paient plus de 400 centimes. Dans ces pays ingrats, où la lutte pour la vie est rude et constante, nul n'est aisé et à plus forte raison riche. L'exonération de l'impôt « à la base » fera nécessairement retomber les charges fiscales sur un très petit nombre de contribuables : il est à craindre qu'ils ne cherchent de plus en plus leur libération dans la fuite. Jamais l'Etat n'a envisagé le chiffre des dettes communales que les mesures fiscales encore en discussion lui feront endosser du fait de la dépopulation montagneuse.

» Le phénomène de cette désertion s'accuse nettement aujourd'hui à trois points de vue très actuels : l'insoumission au service militaire, l'émigration à l'étranger et la colonisation officielle.

» L'*insoumission* est en progrès constant, surtout depuis la législation militaire de 1905. De 2,000 en 1903, le nombre de nos conscrits insoumis atteignait presque 5,000 en 1907; en 1908, la Préfecture de police instruisait plus de 16,000 dossiers d'insoumis ou déserteurs : le flot ne cesse de monter ! Or, toutes proportions gardées, le nombre des insoumis est double en montagne de ce qu'il est en plaine. La proportion des insoumis croît avec l'altitude, c'est-à-dire avec les rigueurs du milieu. En 1907, certaines hautes vallées comptèrent en insoumis 15 pour 100 de leur contingent. Loin de favoriser les populations pauvres pour lesquelles elle avait été conçue, la loi démocratique du « sac au dos » semble activer « l'émigration clandestine », sans possibilité de retour au pays.

» C'est à « l'émigration de la faim », devenue si intense en

haute montagne, qu'on doit en grande partie attribuer la progression constante du nombre de nos *émigrants à l'étranger* qui, de 4,000 en 1880, passent à 15,000 en 1907. Nul d'entre les montagnards qui rentrent au gîte, au seuil de la vieillesse, ne rapporte au pays autre chose que des bras lassés, une énergie usée, un besoin absolu et légitime de repos. Les capitaux qu'ils ont recueillis ne servent le plus souvent qu'à stimuler une exploitation pastorale ruineuse et dépopulatrice pour le sol montagneux.

» Depuis quelques années, le service de la *colonisation officielle* d'Algérie, redoutant le « péril étranger » issu dans notre colonie de l'application de la loi de naturalisation de 1889, organise en France des « levées » de colons qui sont pourvus gratuitement de terres de colonisation prises sur le domaine des indigènes algériens. On projette d'incorporer ces derniers dans nos régiments métropolitains à court d'effectifs et où le « droit » aux emplois civils devient le plus actif des stimulants aux rengagements. Ce sont nos montagnards méridionaux qui fournissent à la petite patrie la masse de ces recrues ; et cela d'autant plus facilement que la loi de 1882, dite de Restauration des montagnes, impose l'obligation préalable de « nationaliser », par expropriation ou par voie amiable, les sols montagneux à restaurer : ainsi, on doit d'abord les dépeupler ! Dès lors, les agents de la colonisation algérienne n'ont qu'à suivre le sillage des agents de la restauration des montagnes métropolitaines : ils y glanent sans peine les bras avec lesquels on compte coloniser des terres spécialement expropriées, sinon confisquées, à cet effet aux indigènes.

» De 1904 à 1908, 805 familles paysannes, comptant parfois 7, 8 et jusqu'à 11 personnes, ont été ainsi préparées administrativement à l'expatriation. 658 de ces familles provenaient de nos montagnes méridionales. Parmi elles, on en comptait 107 des Savoies, 134 des Hautes et Basses-Alpes, 78 de l'Ardèche, 55 de l'Ariège, toutes régions éminemment torrentielles, où l'État dépense annuellement des millions pour nationaliser et reconsolider le sol.

» S'il est établi que le « péril étranger » en Algérie provient

de la natalité régressive des Français d'origine, il est non moins sûr que la natalité chez les colons français, et spécialement les montagnards, subit, du fait même de leur dépaysement en altitude comme en latitude, une réduction funeste, parfois même une atrophie complète. Nos populations montagneuses étaient à peu près les seules qui eussent encore des familles nombreuses là où elles étaient enracinées, leur transplantation sous le ciel d'Afrique a pour premier résultat de tarir dans la métropole une source précieuse de repopulation, sans qu'on puisse affirmer que cette source se revivifie en Algérie. Ne s'illusionne-t-on pas d'ailleurs sur la valeur du renfort électoral acquis ainsi par notre colonie?

» Un engrenage complexe de faits politiques, économiques et administratifs, sur certains desquels il serait possible d'exercer dès maintenant une réaction utile, précipite donc aujourd'hui la dépopulation des montagnes françaises, et plus vite que ne peut avancer la restauration de leur sol. Jamais cependant le pays n'a eu plus intérêt à enraciner ses montagnards, et spécialement pour cette restauration qui doit se faire avec la main-d'œuvre étrangère, au lieu de les laisser insoumis aux lois ou gagnés par les mirages, soit de l'expatriation, soit de la colonisation en Algérie. »

SÉANCE DU CONGRÈS DU 5 JUIN 1909

Echange d'observations sur le rapport précédent.

M. X... fait observer, à propos de ce qui vient d'être dit sur le « droit » à l'emploi civil consacré par la loi du 21 mars 1905, combien il est regrettable de voir abandonner l'ancien recrutement des gardes forestiers domaniaux. Ils étaient pris jadis, non seulement parmi les sous-officiers rengagés, mais parmi les fils de préposés domaniaux, les gardes cantonniers et les gardes communaux. On avait ainsi un personnel rompu aux rudesses, aux traditions de la vie forestière et offrant dès lors toutes les conditions d'adaptation et de stabilité désirables. Les nouveaux errements déprimeront certainement la valeur professionnelle des gardes

domaniaux ; dès aujourd'hui, ils portent un grave préjudice à la classe très nombreuse et intéressante des gardes communaux.

M. Fabre signale les critiques que ce nouveau recrutement a déjà provoquées dans les sphères administratives.

M. Méline est du même avis, mais il déclare qu'il faut avant tout obtenir des rengagements dans l'armée.

M. Henri de Lapparent regrette que M. Fabre n'ait pas plus distingué les Alpes des Pyrénées dans son rapport : les faits de torrentialité lui paraissent tout différents. Dans les hautes vallées pyrénéennes, on n'observe que rarement l'entassement de cônes de déjections, si fréquents dans les Alpes : c'est donc un indice de la faible torrentialité des cours d'eau pyrénéens.

M. de Lapparent, au cours de ses longues explorations pastorales dans la chaîne des Pyrénées, a constaté que ce sont surtout les vexations infligées aux habitudes pastorales des populations par le service forestier, bien plus que la dégradation des pelouses, qui chassent les habitants. Le traitement en « haute futaie » des forêts soumises au régime forestier a fait fuir les troupeaux affamés qui ne trouvaient plus rien à y brouter et, par suite, les populations. Les ressources forestières n'ont pas été accrues : ainsi, dans la haute vallée de Campan, lors d'une construction de maisons d'école, les forêts de Payolle ne purent fournir les bois de charpente indispensables; on dut les faire venir de Norvège!

L'exode montagneux, d'ailleurs, n'est pas toujours à déplorer : dans les Basses-Pyrénées, beaucoup de montagnards reviennent vivre au pays, après fortune faite en Amérique.

M. Fabre se félicite à tous égards de pouvoir répondre aux observations de M. Henri de Lapparent, dont il connaît particulièrement les beaux travaux. Après avoir passé plusieurs années dans les Alpes, il a longtemps vécu dans la région centrale pyrénéenne à laquelle il vient d'être fait allusion ; elle a été pour lui un champ d'études scientifiques et de travail administratif aussi varié qu'attrayant.

Dans un mémoire que la Société de géographie de Paris

voulut bien couronner et qui embrassait une bonne partie des Pyrénées occidentales, il a présenté et discuté un ensemble de questions de Géographie physique, particulièrement celle de la rareté des cônes de déjections pyrénéens. Cette rareté doit être attribuée à une torrentialité exceptionnelle de la région et à ses conditions météorologiques toutes spéciales, très étudiées depuis, grâce aux travaux de M. E. Marchand, directeur de l'Observatoire du Pic-du-Midi : les cônes n'ont pas le temps de s'y former. Il n'a pas paru utile d'insister sur des particularités géographiques dans un exposé qui cherche à être spécialement sociologique. Nulle part en France plus que dans les Pyrénées, le sol n'est exposé à la dénudation pastorale et aux dévastations torrentielles qu'elle engendre partout. Nulle part les populations n'ont été plus ouvertement encouragées à entraver les mesures restauratrices tentées par l'Etat, si bien que des administrateurs et techniciens, très au fait des choses et des gens du pays, n'ont pas hésité à proclamer depuis longtemps que « l'œuvre du reboisement y est manquée et à refaire ». Les rares forêts que le berger, après en avoir fait brouter ou brûler tant d'autres qui ont disparu, laisse encore subsister dans la haute chaîne, au voisinage des pelouses, sont des pineraies et des sapinières qui ne peuvent être traitées qu'en « haute futaie ». Les magnifiques forêts de Payolle comptent depuis longtemps parmi les plus riches des Pyrénées.

Il y a d'ailleurs unanimité aujourd'hui parmi les géographes et les botanistes pour reconnaître qu'en haute montagne, c'est seulement en réinstallant un abri forestier, gardé du troupeau, qu'on peut refaire des pelouses pastorales dégradées.

Les Pyrénéens qui s'expatrient sont surtout dépossédés de leur sol par leurs moutons, et principalement par ceux de la grande transhumance, qui montent de la basse Gascogne ou s'infiltrent par les passes et les ports de la chaîne, venant d'Espagne.

Dans les Basses-Pyrénées, le pays ne saurait se glorifier d'apprendre que, de 1903 à 1907, le nombre annuel des

insoumis (à l'exclusion des déserteurs) a progressé de 279 à 551 conscrits, atteignant presque 15 pour 100 du contingent en 1907 : un record !

M. Méline reconnaît que le service forestier a fait de louables efforts pour restaurer le sol des montagnes et, par suite, atténuer dans une certaine mesure l'exode des montagnards. Mais on s'est surtout appliqué à édifier de grands travaux de maçonnerie ou autres, dont beaucoup ont fait l'objet de critiques justifiées.

Le « reboisement » proprement dit est infiniment moins avancé : souvent même, les expériences n'ont pas été heureuses. Dans les Vosges, l'extension exagérée donnée à des plantations a accentué l'exode, par la privation de parcours pour le bétail, ou bien a asséché certaines régions par l'emploi d'une essence que l'on sait être très avide d'eau, l'épicéa.

En matière « pastorale », l'œuvre n'a fait aucun progrès, par suite d'un parti pris administratif que n'ont pu vaincre les efforts du Parlement.

M. Fabre a spécialement envisagé les régions pastorales du Midi, les plus atteintes par l'exode montagneux : les Vosges, comme le Jura, ne sont pas dans le même cas. Il rappelle que c'est grâce à l'initiative éclairée de M. le ministre Méline qu'a été créé, en 1885, un *Service des améliorations pastorales*. Ce service, qui devrait être tout dans l'organisation administrative de l'œuvre à poursuivre, reste à l'état embryonnaire. Il ne compte pour ainsi dire pas, vu son peu de ressources, à peine doté d'une trentaine de mille francs, sur les 3,500,000 francs affectés chaque année à la restauration des montagnes françaises.

» C'était la première fois que la « question des montagnes » était présentée au congrès de la « Paix sociale ». Elle y était appuyée sur un ensemble de *faits nouveaux* dont l'importance n'a pas échappé à l'assemblée. Si la discussion qui s'en est suivie n'a pas été limitée spécialement aux faits sociologiques exposés, il faut l'attribuer surtout au peu de préparation des idées actuelles sur ces faits de dépopu-

lation montagneuse, tandis que ceux de restauration du sol sont connus de tous aujourd'hui.

» Les précisions matérielles qui seront apportées dans la suite à ce nouvel ordre de faits ne manqueront pas, je l'espère, de bénéficier aux choses et aux gens de nos terres pauvres montagneuses.

» Je remercie notre Compagnie de m'avoir maintes fois prouvé l'intérêt qu'elle portait à ces questions : elle est d'autant mieux fondée à les voir étudier que notre Bourgogne montagneuse est en pleine dépopulation : les fermes de nos plateaux n'y ont plus d'ouvriers, des villages sont réduits à quelques ménages, nos forêts ne trouvent plus de bûcherons ; la congestion croissante du grand centre dijonnais ne saurait être une compensation économique et sociale à la désertion des hauts plateaux de la Côte-d'Or, même en recourant à la main-d'œuvre polonaise dont l'immigration se dessine déjà en Bourgogne. »

M. le président déclare clos pour l'année 1908-1909 les travaux et séances de l'Académie et ajourne la Compagnie au mercredi 17 novembre 1909.

Séance de rentrée du 17 novembre 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*.

M. Antoine Coelho remercie l'Académie de l'avoir admis au nombre de ses correspondants.

Ouvrages offerts à l'Académie par leurs auteurs :

1° *La vie du livre, derniers feuillets d'un bibliophile*, par François Fertiault, correspondant de la Compagnie, 1 vol. in-16 ;

2° *Sonnets cinghalais ; — Les esquisses chypriotes*, par René Delaporte, 2 vol. in-16 ;

3° *Les conséquences économiques et sociales de la prochaine guerre*, par Bernard Serrigny, offert en souvenir de son père, feu Ernest Serrigny, membre résidant, ;

4° *Le vieux Courtraisien de Dijon* (Jacquemard), par Paul Fredericq, membre de l'Académie royale de Belgique ;

5° *Catalogue de la collection spéciale des météorites*, réunie par le marquis de Mauroy, à Wassy ;

6° *Le château d'Uxelles*, par G. Jeanton et J. Martin, lauréats de l'Académie ;

7° *Les faluns de la Touraine*, par la comtesse Pierre Lecointre.

M. le ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un exemplaire des discours prononcés à l'ouverture du Congrès des sociétés savantes, à Rennes, le 3 avril 1909, par MM. Emile Picot, de l'Institut, Loth, doyen de la Faculté des lettres, Moreau, doyen de la Faculté des sciences, de l'Université de Rennes, et Gaston Doumergue, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Cette brochure est accompagnée du programme du 48e congrès des sociétés savantes, qui s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 29 mars 1910.

L'Académie de législation de Toulouse, l'Académie nationale de Reims et celle de Besançon envoient les programmes des concours et des sujets de prix pour l'année 1910.

La Compagnie a reçu également le règlement de l'exposition internationale du centenaire de l'indépendance de la République argentine, qui doit avoir lieu à Buenos-Ayres en 1910. Le commissaire général demande l'insertion de ce règlement dans les journaux et revues où il pourrait être utilement publié.

La revue trimestrielle, *Les Marches de L'Est*, demande l'échange des Mémoires de l'Académie en retour de ses publications.

La Compagnie surseoit à statuer sur ces questions.

Le ministère de l'agriculture des Etats-Unis envoie la liste officielle des documents publiés sous ses auspices.

La Société d'Economie politique adresse à l'Académie le compte rendu de ses séances des 5 mai et 5 juin 1909 : *De la nature du droit de grève ; — De la réforme de la loi sur les syndicats professionnels*, tels sont les sujets traités dans ces deux réunions.

Au sujet du volume offert par M. Fertiault, M. Chabeuf fait les observations qui suivent :

M. François Fertiault a offert à l'Académie un élégant et spirituel volume édité par Alphonse Lemerre en 1909 : *La vie du livre (Derniers feuillets d'un bibliophile)*, avec préface d'Albert Cim, un autre passionné bibliophile. Quand on lit ces pages juvéniles par l'enthousiasme et la belle humeur, quand on voit aussi certaines lettres écrites d'une plume si ferme et si maîtresse d'elle-même, on croirait avoir affaire à un jeune, à un homme tout au moins dans la force de l'âge ; eh bien ! non, cette verve facile et émue, ce langage vibrant, cette écriture si nette appartiennent à un vieillard, à un homme qui a atteint à ces années invraisemblables où n'arrivent que quelques-uns survivant à leurs forces physiques épuisées, à leurs facultés intellectuelles abolies.

M. Fertiault est né, en effet, à Verdun-sur-le-Doubs, le 25 juin 1814 ; il est donc Bourguignon et tient à grand honneur de l'être, de se dire le compatriote de Lamartine, de Prud'hon, de Greuze, de ces privilégiés de la poésie et de l'art, enfants comme lui de la Bourgogne du midi où le ciel reflète déjà quelque chose de la lumière plus vive des régions ensoleillées prochaines. Il a fait ses études au collège de Chalon-sur-Saône, et fut destiné au commerce, mais déjà il était tout à la muse, aux choses « de grâce et d'ornement », comme dit Chateaubriand, et ce fut pour toujours. On n'a pas l'intention de retracer ici la longue carrière de François Fertiault, ni de faire la bibliographie méthodique de ses œuvres, on citera seulement : *La Nuit du génie*, poème ; *Les rimes du Dante ;* une édition érudite des *Noëls*, de notre Bernard de La Monnoye ; des volumes de prose, dont une *Histoire pittoresque et anecdotique de la danse ; Les légendes du livre*, où se trouve un beau sonnet à Frédéric Mistral ; et on ne croit pas être indiscret en disant ici que François Fertiault a eu une collaboratrice digne de lui en la personne de Mme Julie Fertiault.

Mais par-dessus tout, notre compatriote aime le livre ; il l'aime, le vénère non seulement en bibliophile avisé, et c'est

déjà quelque chose, mais comme on aime un ami bien cher, comme on fait vivre en son cœur le souvenir des disparus de la vie. Il aime le livre pour tout ce qu'il révèle de beauté et de bonté ; il l'aime aussi comme un produit rare, exquis, de l'industrie humaine. Et n'allez pas lui dire que le livre ne vit pas, il vous répondrait que sa vie est la vraie vie, parce que c'est celle des lointains passés, des éloquents, des penseurs, des poètes. Et vous qui traitez volontiers de bouquin le livre jeune ou vieux, lisez ces articles faits de maximes, de pensées et d'impressions, collier dont le fil est volontairement rompu, mais dont les gemmes demeurent unies ; lisez aussi *Les Amoureux du livre*, sonnets d'un bibliophile, tout illustrés de fines eaux-fortes ; *Les Legendes du livre*, déjà citées ; *Drames et cancans du Livre*, ces ouvrages aimables, familiers ou lyriques, qui ont précédé celui-ci, et vous subirez irrésistiblement la bonne contagion de l'exemple, de l'enthousiasme et de la foi.

Le nouveau volume, non le dernier de l'auteur, nous l'espérons bien, *novissima non ultima verba*, est fait de prose et de vers ; la prose est alerte et suggestive, les vers de rythmes variés où domine le sonnet aux lois rigoureuses, sont de même qualité. Et la préface de M. Albert Cim ajoute un charme de plus à ce florilège qui pourrait porter en épigraphe ce cri jailli du cœur :

Vivat amor libri.

François Fertiault, pensant à l'inauguration prochaine de la statue de Mistral en sa bonne ville d'Arles, a donné pour la seconde fois place, en ce présent recueil, au sonnet *Après Mireio*. C'est tout à fait de circonstance et le bon, le grand Mistral aura été ému en relisant cet hommage poétique et cordial d'un admirateur, d'un confrère et d'un ami.

Le même membre donne ensuite communication de quelques notes recueillies à ce jour par M. Ehinger, employé aux archives municipales, sur la maison rue Vauban, 19 et 19 *bis*, à Dijon, anciennement n° 1772, appartenant aujourd'hui à M. Pierre Fleurot, avoué au Tribunal civil de première

instance de Dijon. Elle doit être celle de Antoine Joly, greffier en chef du Parlement, qui fut brûlée dans l'émeute de Lanturelu, le 28 février 1630. Mais il faut que la destruction n'ait pas été complète, puisque une des lucarnes sur la cour porte le millésime de 1618, qui est évidemment celui de la construction. Comme beaucoup d'hôtels parlementaires du même temps, celui-ci se distingue par son ordonnance de fenêtres couronnées de frontons alternativement angulaires et curvilignes, disposition imitée des palais romains et depuis longtemps acclimatée en France.

L'incendie dû au tumulte du Lanturelu donna lieu à un procès en responsabilité engagé par Antoine Joly contre la ville. Dans l'espace de deux ans, 1632-1634, on rencontre plus de 60 délibérations de la Chambre de ville relatives à cette affaire ; au mois de décembre 1637, les plaignants n'étaient pas encore désintéressés (Archives municipales, B. 275, f°s 136 v° et 143). Par transaction ratifiée le 12 décembre 1633, il avait été alloué 10,000 livres à Joly, environ 60,000 francs de notre monnaie (B. 271, f° 213).

Dans le rôle des tailles de 1626 (Saint-Médard), Antoine Joly est voisin de Mlle Filzjean et de Mlle « la lieutenante Morin ». Il faut se souvenir que, au dix-septième siècle, la qualification de « Mademoiselle » s'appliquait à des femmes mariées qui n'étaient pas de condition noble. Sont voisins encore, Jacques Guioty, procureur, Jacques Malgras et autres (L. 228, f° 187).

Puis il y a une lacune de quinze années pour cette paroisse.

En 1641, on retrouve, voisin de Mlle Filzjean, de Guiotit et de Jacques Malgras, marchand, M. Joly, greffier en chef de la Cour (L. 233, f° 67). Il s'agit alors du fils d'Antoine, Bénigne Joly, seigneur d'Ecutigny, greffier civil, criminel et des présentations au Parlement et des Etats de Bourgogne, reçu le 10 mars 1634, mort en 1663. De 1641 à 1663, il eut successivement pour voisins Filzjean, Morin, puis Le Gouz-Morin ; en 1663, M. Le Gouz-Morin et M. Filzjean, maître des comptes (L. 244, f° 233 v°). L'immeuble passa ensuite à ses enfants, comme on le voit dans une pétition de Le Gouz-Morin en 1672 (J. 19 et B. 340, f° 93 v°).

La maison appartint plus tard aux Bouhier et par acte de Bouché, notaire à Dijon, du 19 janvier 1785, étude Blondel, fut vendue par Jean Bouhier, chevalier, conseiller du roi, président à mortier honoraire au Parlement de Bourgogne : 1° à Jean-Bernard Coquard et à Huguette-Marie Petitot, et 2° à Melchior-Louis Petitot, conseiller auditeur en la Chambre des comptes. En 1786, Melchior-Louis Petitot répara la maison, agrandit par le bas les fenêtres du nord au premier étage, opération qu'ont subie beaucoup de logis dijonnais ; il y mit le balcon qui existe encore et où sont ses initiales entrelacées P et L.

Par acte sous seing privé du 12 novembre 1817, le partage entre les héritiers Petitot attribua l'hôtel à Jean-Baptiste-Marie Petitot, qui décéda le 10 novembre 1856, laissant comme légataire universelle Mme Huguette-Marie-Félicie Petitot, femme de Aubin-François d'Artis, propriétaire à Lamargelle, canton de Saint-Seine-l'Abbaye, arrondissement de Dijon (Côte-d'Or). Le 31 avril 1860, Mme d'Artis vendit la maison à M. et Mme Liez-Laurencier, commerçants, qui eurent pour successeurs MM. Bertrand et Dutartre. Le 4 mars 1891, la maison Joly fut adjugée à M. Henri Savot qui la revendit le 12 février 1901 au propriétaire actuel.

L'hôtel voisin et beaucoup plus important qui occupe toute la partie méridionale de l'îlot formé par l'intersection des rues actuelles Amiral-Roussin, Jean-Baptiste-Liégeard et Vauban, mérite plus d'attention. Il passe pour avoir été autrefois celui des Chissey-Varanges, une des grandes familles de la noblesse d'épée bourguignonne, alliée aux Vienne, mais depuis longtemps éteinte. Sur la rue Jean-Baptiste Liégeard, autrefois de la Conciergerie, la façade marquée au millésime de 1538 et récemment restaurée par le propriétaire actuel, M. Stéphen Liégeard, suspend ses quatre tourelles encorbellées qui sont une des curiosités monumentales de l'ancien Dijon. Au dix-septième siècle, l'hôtel appartint à un membre de la famille des Le Gouz, Pierre Le Gouz-Morin, conseiller au Parlement en 1649, qui l'agrandit et l'embellit. Ainsi, en 1672, il demanda à la Chambre de ville une rectification d'alignement sur la rue de la Conciergerie. Le Gouz-

Morin voulait avancer et mettre sur le même plan que le surplus, la partie de la façade qui touche à la maison Joly d'Ecutigny, ce qui lui fut accordé moyennant le consentement des propriétaires du logis voisin. De plus, Le Gouz-Morin sollicita et obtint l'autorisation de construire une quatrième tourelle à l'angle des rues actuelles Jean-Baptiste-Liégeard et Amiral-Roussin. Cette tourelle est donc un peu moins ancienne qu'on ne le pense généralement. En effet, dans son *Répertoire archéologique*, publication de la Commission départementale des antiquités (p. 42), M. Paul Foisset attribue aux quatre tourelles la même date, seizième siècle, ce qui est inadmissible étant donné le document découvert par M. Ehinger. Quant à la façade adjacente sur la rue Amiral-Roussin, cinq fenêtres au rez-de-chaussée et à l'étage au-dessus, elle présente, au-dessus des baies, ces frontons alternativement angulaires et curvilignes qui abondent dans Dijon et sont une caractéristique de ce style que l'on pourrait appeler « le style parlementaire », et qui, dans la première moitié du dix-septième siècle, remplit la ville de graves logis à peu près semblables. Seulement M. Paul Foisset commet une erreur de diagnostic en la rapprochant du palais florentin ; l'imitation de ceux-ci n'a rien à voir dans ces constructions inspirées, comme il a été dit à propos de l'hôtel Joly, des palais romains du seizième siècle.

Ainsi, le document découvert par M. Ehinger en fait foi, la tourelle d'angle qui fait un si heureux effet dans la perspective de la rue Amiral-Roussin, est postérieure, et assez notablement, à la façade aux cinq fenêtres. Notons que, dans celle-ci, les baies du rez-de-chaussée ont été agrandies par le bas, à une époque déjà ancienne. C'est dans les dernières années du dix-septième siècle que la transformation générale des anciens hôtels dijonnais intervient pour les rendre plus avenants et plus clairs ; les balcons y apparaissent et rompent ce cordon plat qui continue sur le mur extérieur l'allège des fenêtres. Peu de logis échappèrent alors à cette modification dans laquelle on verra un signe des temps.

Quant à la tourelle de 1672, le soin avec lequel le constructeur l'a harmonisée avec la façade où elle s'appuie, en repro-

duisant la frise et le thème des frontons, est à signaler comme une preuve de goût et une rareté. Il y a là un pastiche très adroit et on conçoit qu'il ait trompé les archéologues sur la date de l'œuvre.

Et puisque l'on en est sur l'hôtel Liégeard, on rappellera que, du mariage de Pierre Le Gouz-Morin avec Catherine Févret, naquit Charles Le Gouz, seigneur de Godan, à qui l'on doit l'arrangement monumental de la cour, une des plus belles de Dijon. De son premier mariage, contracté en 1685 avec Constance de Cirey, fille de Jean-Baptiste de Cirey, écuyer, seigneur de Gerland, naquit, le 17 septembre 1695, Bénigne Le Gouz de Gerland, chevalier, grand bailli d'épée du Dijonnais, et l'un des plus insignes bienfaiteurs de sa ville natale, mort sans alliance en son hôtel le 17 mars 1774. Mais par acte de Me Béguillet, notaire à Dijon, en date du 12 août 1742, il l'avait vendu en s'y réservant un logement viager, à Jacques, marquis de Beaurepaire, et à dame Paquette de la Coste, sa femme. Le 20 mars 1768, par acte de Bouché, conseiller du roi et notaire à Dijon, leur fils, messire Jean-Baptiste-Joseph, comte de Beaurepaire, seigneur de Beaurepaire, Soillenard, Vincelles, baron de Chandé, Brandon, etc., ancien capitaine au régiment du Roi, chevalier de Saint-Louis, donataire de son père, et dame Marie-Louise-Catherine de Moyria, sa femme, demeurant ensemble au château de Beaurepaire, vendirent l'hôtel à messire Claude Fyot, marquis de Mimeure, seigneur de Genlis, Uchey, etc., conseiller au Parlement de Dijon, et à dame Olympe de Sassenay, sa femme.

Le 7 juin 1819, par acte de Michel-Remy Rouget, notaire à Dijon, M. Claude Philibert-Marie-Casimir Fyot de Mimeure, ancien magistrat, fils et héritier du marquis de Mimeure, et Mme Marie-Anne Fromentin, sa femme, vendirent l'hôtel pour 70,000 francs à M. François Lhomme, ancien notaire, et à Mme Elisabeth Moulin-Comte, sa femme. M. Lhomme mourut le 18 mars 1833, et l'hôtel fut attribué à sa veuve pour ses reprises ; par acte de Me Rouget, notaire, de décembre 1831, Mme veuve Lhomme le vendit pour le même prix de 70,000 francs à M. Claude Thiebaut et à Mme Marie-Eugénie

Jacques, sa femme, à M. Lazare-Alexis Thiebaut, son père, et à Mme Sophie-Alexandrine Lenepveu, femme de celui-ci, tous négociants à Dijon.

Le 4 novembre 1837, l'hôtel était revendu par les consorts Thiebaut à M. David-Samuel Blum, ancien maître de forges, et à Mme Adèle Blum, sa femme. Le 15 janvier 1839, les époux Blum le mettaient en adjudication par le ministère de Me Chevalier, notaire à Dijon, et il était acquis par M. Jean-Baptiste Liégeard et Mme Catherine-Emilie Vallot, sa femme, décédée le 7 décembre 1882. M. Liégeard étant mort dans sa 88e année, le 7 novembre 1887, l'hôtel revint à son fils unique M. Stéphen-Emile Liégeard, qui en est actuellement propriétaire.

Il n'y a aucun fondement à la tradition populaire qui veut que le maréchal de Vauban ait habité l'hôtel, qui a été longtemps dit indûment l'hôtel de Mimeure. On devrait l'appeler l'hôtel Le Gouz de Gerland, ou l'hôtel Liégeard.

Séance du 1er décembre 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*, ET DE M. LE GÉNÉRAL DE PIÉPAPE.

M. le président dépose sur le bureau une circulaire relative au troisième congrès international de botanique qui doit se tenir à Bruxelles du 14 au 22 mai 1910. Cette circulaire sera transmise à M. le docteur Xavier Gillot, membre correspondant, qui a représenté la Compagnie à un précédent congrès et qui voudra bien se charger d'y répondre.

La Société d'Economie politique envoie le compte rendu de sa séance du 5 octobre 1909. *Les sociétés de crédit et la concentration des capitaux*, telles sont les questions qui y ont été traitées par MM. Alfred Neymarck et Emmanuel Vidal.

M. Gaston de Beauséjour, ancien élève de l'Ecole polytechnique, offre à l'Académie la seconde partie de l'*Histoire des seigneurs de Pesmes*, qu'il vient de publier avec le concours de M. Charles Godard.

M. Chabeuf communique, de la part de M. E. Fyot, quelques renseignements sur les peintres dijonnais Quentin, Recouvrance et Lallemant.

En 1628, les peintres Quentin et Recouvrance « ayant été mandés par messieurs de la Chambre pour conférer avec eux relativement à la décoration des arcs de triomphe qui doivent être dressés lors de la venue du roi, et n'ayant point obtempéré à leurs ordres, furent emprisonnés puis mis ensuite en liberté sur la promesse de travailler à la décoration des dits arcs, moyennant un salaire raisonnable ». (Délibérations de la Chambre de ville, arch. de Dijon, B. 266).

Voici maintenant quelques renseignements sur le paysagiste dijonnais du dix-huitième siècle, Lallemand, dont le musée possède plusieurs tableaux :

D'abord un acte baptismal tiré des registres paroissiaux de l'église Saint-Jean, de Dijon, année 1716 :

« Jean, fils de Nicolas Allemant (*sic*), marchand-tailleur d'habits, et de Marie Bertaut, sa femme, a esté baptisé le dix huitième d'août 1716 estant né d'hier. Son parain Me Jean Crevoisier, conseiller du Roy et notaire ; sa maraine, Claudine Chalumeau, femme de Me François Bailly, procureur en toutes cours. »

(*Signé*) Chalumeau. Crevoisier.
Pernot. Nicolas.
Allemant.

Il eut ses lettres de maîtrise comme peintre le 5 octobre 1744 (Arch. mun., G. 137). Les peintres, sculpteurs, graveurs, doreurs et enlumineurs formaient une seule et même corporation, où artistes et simples ouvriers d'art étaient alors confondus. Ce serait, selon nos idées modernes, singulièrement ravaler les véritables artistes que de les associer ainsi à des artisans, mais le résultat était plutôt de hausser les seconds au niveau des premiers, et c'est là une des causes de la supériorité des arts mineurs dans l'ancienne France. Le jour où l'on établit une séparation entre les arts supérieurs et les autres, commença la lamentable décadence de ceux-ci, et ils

ne sont remontés à leur niveau que lorsque l'on a enfin compris que pour être hiérarchisé, l'art est un.

En 1774, les rôles des tailles portent que le sieur Lallemand, peintre, avait quitté Dijon avant l'établissement du rôle (Arch. mun., L. 722).

Ce sont là quelques éléments certains pour la biographie de Lallemand, mais combien insuffisants! Nous savons qu'il fit partie de l'Académie de Saint-Luc, à Paris, et qu'il a beaucoup voyagé à travers la Bourgogne pour dessiner des monuments gravés dans le *Voyage pittoresque de France*. Il est bien entendu que le caractère archéologique manque absolument à ces dessins où il n'y a non plus aucune trace d'une vision sincère des objets représentés. On voyait les choses comme cela, et avant de jeter la première pierre aux dessinateurs du dix-huitième siècle, songeons que dans un autre genre, les romantiques, si épris cependant du passé, du moyen âge surtout, ne nous paraissent pas plus vrais. Il a fallu l'avènement de l'école scientifique, celle de Lassus, de Viollet-le-Duc, de Sauvageot et autres, pour obtenir des images vraiment exactes des œuvres du passé. Et il faut noter que pour les paysages le goût de l'arrangement ôtait toute vérité aux vues données. D'ailleurs, la photographie, avec son impeccable sincérité, nous a rendus encore plus exigeants, et dans Viollet-le-Duc lui-même, nous trouvons les traces de quelque interprétation par le crayon sans compter celle du burin manié par le graveur.

Lallemand a travaillé en Angleterre dans le château des Curie, une noble et ancienne famille plus tard élevée à la pairie. Il a aussi fait un long séjour en Italie, sans doute à Rome, et a peint dans cette période de nombreux tableaux représentant des monuments antiques, mais bien entendu arrangés, groupés avec quelque fantaisie. Dans la dernière partie de sa longue vie — il semble n'être mort que dans les toutes premières années du dix-neuvième siècle, sous le Consulat — Lallemand habita Paris, et le musée municipal Carnavalet conserve de lui des tableaux représentant des vues de Paris et des scènes révolutionnaires : *Vue de la Monnaie, du pont Royal et du Louvre, prise du pont Neuf*.

Vue de Notre-Dame, de l'archevêché et du quai des Bernardins.

Charge du prince de Lambesc dans le jardin des Tuileries, le 12 juillet 1789.

Le peuple de Paris envahissant les Invalides pour s'emparer des armes qui s'y trouvaient, 14 juillet.

La mort du prévôt des marchands, Flesselles, 14 juillet.

Voir Alexandre de Brahm, *La peinture au musée Carnavalet*, 1909, page 107.

Du choix de ces sujets, il est permis de conclure que Lallemand était favorable aux idées révolutionnaires. Mais on s'est demandé s'il n'y avait pas eu deux Lallemand, le père et le fils, ou deux homonymes.

Le musée de Dijon possède plusieurs importants tableaux de Lallemand ; les nos 347, 348, 349 peuvent passer pour d'excellents échantillons de son agréable talent. On conteste les nos 351 et 352, grandes compositions décoratives semblables à des modèles de tapisserie, qui ne semblent pas de sa main. Un amateur dijonnais, M. Thevenot, mort il y a quelques années, a légué au musée un tableau de ruines, un des meilleurs de l'artiste. Enfin, à la vente Henri Baudot, en 1894, la ville a acquis deux petits pendants, scènes d'intérieur, dont l'un représente l'artiste dans son atelier.

Le musée possède aussi de Lallemand, ancien fonds, collection Devosge et salle Grangier, plusieurs gouaches, paysages, marines avec édifices, selon la formule du temps, d'un faire un peu lourd et bleuté.

A la vente Delaloge, en 1872, figuraient deux pendants, *Vues du château de Montmusard, à Dijon*, paysages étoffés de nombreux personnages posés là où il faut pour l'harmonie et spirituellement touchés. Ces deux tableaux, sans doute commandés par le premier président du Parlement, Jean-Philippe Fyot de Lamarche, le créateur des magnificences de Montmusard qui le ruinèrent et ne lui survécurent pas, avaient conservé sous dorure ancienne leurs cadres de bois sculpté, style dit Louis XVI. Le crédit ouvert par la ville pour l'acquisition de ces morceaux précieux, se trouva malheureusement et de beaucoup dépassé, et ils sont aujourd'hui

en Angleterre. C'est d'après ces deux peintures qu'ont été exécutées les deux gravures du *Voyage pittoresque de France*.

Moins heureux que son compatriote Claude Hoin, moins bien servi aussi par les hasards des grandes ventes publiques, n'ayant pas eu la bonne fortune d'un biographe comme M. le baron Roger Portalis, l'auteur d'un *Claude Hoin* et d'une *Madame Guyard-Labille*, deux artistes d'origine bourguignonne, Lallemand n'est pas encore sorti, ne sortira peut-être jamais de la pénombre provinciale. Cependant, qui sait ? Il suffit d'un de ces hasards, préparés, bien entendu, par la presse spéciale et les réclames du commerce, d'un coup de théâtre comme il s'en produit parfois dans les ventes, pour que cet ignoré surgisse d'un bond en pleine lumière et s'y maintienne. Le dix-huitième siècle français, le charmant et inépuisable dix-huitième siècle, est si fort et justement à la mode !

Ce qui nuit et nuira sans doute toujours à Lallemand, c'est qu'il manque absolument d'originalité. Son pinceau est habile et sûr, coloriste aussi ; sans doute il n'a jamais fréquenté chez la nature et quand, par hasard, il lui a rendu visite, il l'arrange si bien à sa manière qu'elle devient aussi fausse qu'un décor de théâtre. Mais, le plus souvent, il butine chez les autres, anciens ou contemporains ; il met à contribution Berghem, Wouverman, Boucher, Joseph Vernet, les peintres italiens d'architecture et de ruines comme Panini, et de tout cela compose un amalgame qui ne laisse pas que d'être fort agréable. Ainsi au musée de Dijon, dans la salle du dix-huitième siècle, le petit paysage n° 349 est charmant. On ne répondra ni de la vérité ni de l'originalité, mais une telle page, toute de transparence et de grâce, tiendrait honorablement sa place dans n'importe quel musée.

M. Eugène Fyot, à qui l'on doit déjà un livre si documenté et d'une si bonne critique sur le sculpteur dijonnais du dix-septième siècle, Jean Dubois, sans compter tant d'éléments nouveaux pour la biographie du peintre dijonnais Philippe et non Nicolas Quentin, est tout désigné pour une œuvre d'art dont il a déjà posé les premières assises.

M. le général de Piépape lit trois pièces de vers inédites, portant pour titres :

Blériot ;
Sur le tombeau du duc d'Aumale ;
Idylle en chemin de fer.

Après avoir remercié M. le général de Piépape de sa lecture, M. Chabeuf, obligé de quitter la séance, le prie de vouloir bien le remplacer à la présidence.

M. Metman veut bien se charger de rendre compte, à l'une des prochaines séances, du livre offert par M. le capitaine Bernard Serrigny : *Les conséquences économiques et sociales de la prochaine guerre*, dont il est l'auteur et qu'il offre à l'Académie.

M. Champeaux offre, de la part de M. Billia, professeur de philosophie à Turin, vingt-huit brochures écrites les unes en italien, les autres en français, traitant divers sujets de philosophie et d'économie politique. M. Billia, qui est un psychologue de grand mérite, demande à être mis en rapport avec la Compagnie.

Il est délibéré :

Que M. Champeaux voudra bien transmettre à M. Billia les remerciements de l'Académie et lui fera connaître que le seul moyen d'entrer en relation avec la Compagnie est de solliciter de lui appartenir à titre de correspondant.

Sur la demande de M. le président, M. Champeaux rend compte du degré d'avancement de la partie de la préface des *Chartes de communes*, qu'il s'est chargé de compléter. Les chapitres se rapportant à la police et à l'hygiène (œuvre de M. Champeaux), ainsi que celui qui a trait au service militaire en Bourgogne (œuvre de M. Garnier), sont imprimés.

Restent à rédiger les chapitres relatifs à l'instruction et à l'assistance publiques, qui seront terminés et imprimés avant le mois de juillet et pourront ainsi être présentés au Conseil général.

La parole est donnée à M. Dumay, qui lit une notice historique sur le docteur François Bouchard, médecin, administrateur et poète.

François Bouchard, né à Livourne le 18 septembre 1802 d'une famille beaunoise, fit ses études au collège de Dijon,

où il gagna l'amitié de son illustre condisciple Lacordaire, obtint, le 25 août 1829, le diplôme de docteur en médecine à la Faculté de Paris, exerça pendant quelques années à Talmay, puis à Mâcon, où il fut attiré par sa famille.

Pendant son séjour dans cette ville, Bouchard, qui était poète à son heure, adressa à Lamartine, au moment de son départ pour l'Orient, une pièce de vers qui fut appréciée à ce point par le grand poète, qu'il la fit insérer dans ses *Harmonies poétiques*.

En 1835, Bouchard fut élu membre de l'Académie de Mâcon, qu'il présida à diverses reprises.

En 1837, il adressa une ode à Lamartine sur *L'Avenir politique*, également imprimée dans les *Recueillements poétiques*, et qui valut en réponse, à son auteur, cette pièce magnifique : *L'Utopie*.

Le docteur Bouchard dédia également des pièces de vers à Béranger et à Auguste Barbier, dont il reçut plusieurs lettres flatteuses.

Bouchard fut aussi un médecin expérimenté et un administrateur dévoué.

Successivement médecin des prisons, de l'hôpital, de l'Ecole normale, conseiller municipal et adjoint au maire de Mâcon, il se distingua spécialement pendant les inondations de 1840 ; il n'hésita pas à accompagner les sauveteurs qui, sur de frêles embarcations, portèrent secours aux habitants de la Bresse. Sa conduite courageuse lui valut les félicitations du roi.

Telle fut, en résumé, la carrière laborieuse et utile de cet homme modeste, qui mourut à Mâcon le 8 avril 1878.

Séance du 15 décembre 1909.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *vice-président*.

La Société royale norvégienne, de Trondhjem, fait part du décès de M. Michael Heggelund Foslie, directeur du musée

botanique de la Société, mort le 9 novembre 1909, à l'âge de 54 ans.

Et la Société d'émulation d'Abbeville, du décès de son président d'honneur, M. Philippe-Constant-Ernest Prarond, ancien maire d'Abbeville, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 7 novembre dernier, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les commissaires chargés d'organiser *l'Exposition internationale du centenaire de Buenos-Ayres* font savoir qu'une exposition particulière, extra-officielle, s'organise sous le titre d'*Exposition universelle*, par les soins des commerçants de cette même ville, mais que la seule exposition ayant un caractère officiel est celle dont ils sont les représentants.

Lettre de M. le ministre de l'instruction publique, informant les membres des sociétés savantes désireux de prendre part au 48e Congrès s'ouvrant à Paris, le 29 mars 1910, qu'il sera laissé aux congressistes toute latitude sur le sujet à traiter, sous l'approbation préalable du comité.

Communication de la septième circulaire relative au 3e Congrès international de botanique.

La Société française de philosophie, ayant son siège à Paris, 5, rue de Mézières, informe l'Académie qu'elle a décidé d'entreprendre la constitution d'une *Bibliographie de la philosophie française*, et demande à la Compagnie de collaborer à cette œuvre confiée à la direction de M. Delbos, professeur à la Sorbonne.

Le ministère de l'agriculture de Washington adresse la liste des bulletins et revues édités en octobre 1909.

La Société d'Economie politique, de Paris, envoie le compte rendu de sa séance du 5 novembre dernier. La discussion a porté sur les remèdes ou prétendus remèdes contre le chômage. Ce remède est loin d'être trouvé.

Les membres d'une commission fondée, à Bruxelles, sous le patronage de M. Beernaert, ministre d'Etat, envoient une protestation contre les attaques dont leur pays est l'objet en Angleterre, au sujet de ses possessions africaines, circulaire destinée à dissiper des malentendus et à faire tomber bien des préjugés.

M. le président annonce que le congrès pour l'avancement des sciences se réunira à Dijon en 1911. Déjà, le Conseil municipal de cette ville a voté une subvention en faveur de ce congrès.

De la part de M. Chabeuf, qui n'a pu, ce soir, assister à la séance, M. Dumay soumet à la Compagnie une épreuve du portrait de Joseph Garnier. L'Académie accepte la proposition d'inscrire au bas du portrait ces simples mots : *Joseph Garnier, 1815-1903.*

M. Collot annonce que l'Académie va perdre un de ses membres résidants, M. Mathey, qui vient d'être nommé conservateur des forêts, à Grenoble. Tout en regrettant le départ de notre collègue, nous devons le féliciter d'un avancement que lui ont valu son zèle administratif, son activité constante et sa très grande compétence dans la science forestière.

M. Collot fait la communication suivante sur les terrains du plateau de Saint-Apollinaire.

« Le plateau de Saint-Apollinaire (1), à l'est de Dijon, est formé par les marnes argileuses de couleur saumon et les cailloux roulés du terrain aquitanien. C'est à travers ce terrain que le Suzon a ouvert sa vallée immédiatement au nord de la ville. Il est apparent dans le lit de la rivière en amont de la ville, sur environ 1 kilomètre. Mais ce lit est bien plus bas qu'il n'a été dans les temps quaternaires. Les fouilles qui ont été faites dans l'angle formé par la ligne ferrée d'Is-sur-Tille et la route de Saint-Apollinaire pour les caves de MM. J. Regnier et Moser, donnent de curieuses coupes des anciens lits.

» La maison de la Boudronnée est assise sur un talus d'aquitanien. A son pied, les alluvions du Suzon s'arrêtent, dominant d'environ 8 mètres le cours actuel de la rivière. Voici quelle est leur composition.

» Dans le fond des fouilles on retrouve la marne saumon, avec ses lentilles de poudingue. Elle supporte :

» 1° Gravier calcaire non argileux, semblable à celui qu'on

(1) La commune de Saint-Apollinaire qui donne son nom au plateau, est à 4 kilomètres et appartient au canton Est de Dijon.

exploite dans plusieurs carrières au nord de la ville, environ 1m 50.

» 2° Terre d'alluvion, brun pâle, 0m 50 ; ce lit se relève un peu dans la paroi est de la fouille, à mesure qu'on vient vers le sud.

» 3° Tuf terreux formé de petites concrétions autour de menus branchages et autres débris, 0m 20. Disparaît au nord et au sud.

» 4° Marne crayeuse, blanchâtre, avec quelques *Helix hortensis*, 0m 50 ; disparaît au sud, en s'amincissant.

» 5° Terre rougâtre, plus claire à la base, renfermant quelques fins graviers, 0m 80.

» 6° Terre végétale gris brun, 0m 25.

» Le n° 4 est remplacé à l'angle nord-est, par un sable calcaire grossier qui paraît déposé dans un lit creusé à ses dépens. Plus à l'ouest, le long de la paroi nord, le sable est de nouveau remplacé par la marne crayeuse, non brusquement, mais par intercalation des deux dépôts, l'un dans l'autre, lit par lit. Là, le terrain est plus bas et le n° 5 manque.

» Au nord-ouest, cette marne 4 est remplacée de la même manière par une terre brun clair, vaguement stratifiée, renfermant de menus graviers. Ce dépôt se place non seulement au niveau de la marne crayeuse, mais il descend plus bas, de façon à prendre, au total, une épaisseur de 1m 50, à l'angle nord-ouest, entre le gravier du fond et la terre végétale. Dans sa partie inférieure, au niveau de la marne, il bute contre le gravier coupé à pic. Il s'est déposé visiblement dans un lit taillé en plein gravier ancien.

» Je signalerai encore un lit de 0m 05 à 0m 20 de limon brun rouge ou même rouge vif. Cette coloration due aux oxydes de fer et de manganèse, rappelle les dépôts bruns qui enveloppent les cailloux de certains lits des alluvions de l'Ouche. Ce lit est placé sur la paroi nord, entre le gravier du fond et la marne crayeuse. Il s'arrête là où le gravier est coupé, pour faire place à la terre brun clair. Enfin, sur la paroi sud, au milieu de l'alluvion terreuse blanchâtre, on voit une dépression d'environ 1m 20 de profondeur, dont le pourtour inférieur est arrondi, et qui est remblayée de

cailloux roulés. C'est le courant violent d'un bras étroit de la rivière qui est venu passer là, à une époque postérieure à la formation de l'alluvion terreuse.

» On voit par cette description, quelle variété d'alluvion a formé le Suzon dans cet espace si restreint. Ce sont, tantôt des graviers bien lavés, correspondant à des eaux rapides, tantôt des limons colorés, des sables assez fins ou finement graveleux, des dragées de tuf, correspondant à une vitesse médiocre, ou encore une craie marneuse. Celle-ci a dû se déposer dans un lit à peu près abandonné, plutôt par évaporation d'eaux qui se renouvelaient lentement que par charriage de terres. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 12 janvier 1910.

PRÉSIDENCE DE M. DUMAY

MM. Chabeuf, président, Collot, vice-président, et Oursel se sont excusés.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Billia, professeur de philosophie à l'Université de Turin, qui sollicite le titre de membre correspondant.

Une commission composée de MM. Champeaux, Chevalier et Metman, est chargée de faire un rapport sur cette candidature, à l'une des prochaines séances.

M. Lambert, avocat à Besançon, adresse à l'Académie une brochure dont il est l'auteur et intitulée : *Le sceau d'un roi de basoche, conservé à la bibliothèque de Besançon.*

M. le président présente, de la part de M. Ernest Petit, le premier volume de son *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, et une brochure intitulée : *Supplément aux itinéraires de Philippe le Hardi*, tirage à part d'une partie du premier volume de l'ouvrage.

La Société géologique de France annonce que le prix fondé par M. Danton, ingénieur civil des mines, décédé en 1906, sera décerné en 1910, à la séance annuelle du 31 mars.

Ce prix sera attribué à l'auteur de la découverte géologique la plus utile à l'industrie.

La Société d'Economie politique envoie le compte rendu de sa séance du 4 décembre 1909 ; la discussion a porté sur la « Réforme fiscale et les impositions locales en France ».

Le comité d'organisation du 3e congrès de botanique, qui doit avoir lieu à Bruxelles, du 14 au 22 mai 1910, envoie le programme provisoire des séances et des excursions qui se feront pendant la tenue du congrès.

La librairie Armand Colin demande s'il a été fait un compte rendu de l'ouvrage de M. Levainville, intitulé *Le Morvan ;* le secrétaire est chargé de lui répondre.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Oursel relative au projet de mettre en dépôt, à la bibliothèque municipale et dans certaines conditions à déterminer, une partie de la bibliothèque de l'Académie.

Après quelques observations de détail et d'organisation présentées par M. Metman, il est décidé que la question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Il est procédé à la nomination du président et du vice-président dont les pouvoirs sont expirés.

M. Chabeuf qui aurait pu être réélu pour une période de deux ans, ayant décliné toute candidature, l'assemblée, en exprimant ses regrets de cette détermination, motivée par des raisons de convenance personnelle, nomme M. Collot, président. M. Chabeuf est nommé vice-président.

M. Fabre lit la note suivante :

L'ÉCHEC DU COTON A LA LAINE

« Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, la laine du mouton resta, au moins en Europe, la reine incontestée des matières textiles. Cette prépondérance subsista encore au début du dix-neuvième siècle, après que le mouton eût coopéré à la mise en valeur des « pays neufs » de l'hémisphère austral : ils fournissent actuellement au Vieux-Monde 500,000 tonnes de laine, la moitié de sa consommation.

» La France, jadis grande productrice de laine au temps

de Colbert et encore après lui, importait, en 1902, 235,000 tonnes de laine et n'en produisait plus que 25,000 tonnes : importation et production s'accentuant chaque année, en sens inverse l'une de l'autre. Les laines étrangères sont de plus en plus recherchées pour la fabrication des *tisssus de mode* par l'industrie qui délaisse les *tissus classiques*, les draps de jadis qu'on n'apprécie plus guère.

» La tyrannie de la mode n'est pas seule à influer sur cette régression de la laine, qui a trouvé dans le coton un formidable adversaire : de 1,500 mille balles de 500 livres, la production cotonnière mondiale a passé à vingt millions de balles, au cours du siècle dernier. Puissamment stimulée par une industrie perfectionnée tous les jours, la culture du coton s'implante peu à peu sur toutes les terres irrigables de la zone intertropicale, où elle trouve des races de travailleurs qui lui sont adaptées.

» Alors qu'au cours des dix dernières années, la production de la laine restait sensiblement constante, même dans les « pays neufs », la consommation du coton passait de douze à quinze millions et demi, sa production de seize à vingt et un millions et demi de balles. Comme salaires, bénéfices, transports, frais de toute nature, la concurrence victorieuse du coton, devenu le roi des textiles dans le monde entier, s'affirme actuellement par un chiffre global supérieur au double de celui des autres textiles les plus utilisés : laine, lin, soie, jute, réunis.

» La dépécoration consécutive, en partie, à cette concurrence, à fait réduire en France, de 1840 à 1907, le nombre des moutons, de trente-deux à dix-sept millions de têtes : cette réduction a des répercussions sociologiques importantes dans nos régions montagneuses.

» Le mouton est le « capital » essentiel de la plupart des populations pastorales : par ce fait, il fut et est resté, depuis les premiers âges de l'homme, un instrument de dévastation et de dépopulation des terres montagneuses, dont il évince l'habitant par la dégradation du sol. Depuis vingt-cinq ans, nos montagnards ont perdu 28 pour 100 de leurs trou-

peaux et perdent aujourd'hui plus de sept millions de francs de laine, par an. L'élevage extensif, auquel ils se livrent par atavisme, pouvait être justifié au temps de Colbert, à une époque où le coton ne mettait pas encore la laine en échec, et où les ravages du mouton, combinés à d'autres misères sociales en pleine évolution aujourd'hui, ne mettaient pas nos montagnards en déroute. Pour entraver cette dernière, devenue, comme on le sait, si inquiétante, il faut ménager à nos montagnards la possibilité de conserver toujours les troupeaux qui leur donnent des éléments essentiels de vie et fournissent encore au pays les « tissus classiques » de gros draps, militaires et autres, dont on ne peut se passer. Les seuls moyens sont de proportionner le troupeau aux ressources pastorales du lieu où il vit, d'inventorier ces ressources, d'exclure rigoureusement les moutons transhumants dans nos montagnes, d'y développer méthodiquement, par une coopération généreuse et éclairée de l'Etat et des groupements intéressés aux questions d'économie montagneuse, toutes les améliorations sylvo-pastorales désirables. »

M. Eugène Fyot lit une note extraite du manuscrit de Baudot, conservé à la bibliothèque municipale de Dijon, sous la cote 1607, page 11.

« Maison rue Notre-Dame appartenant à Hugues Aubriot où étoient les voûtes du Change.

» Hugues Aubriot, né à Dijon, a été prévôt de la ville de Paris. Des séditieux appelés Maillotins, du temps de Charles VI, le tirèrent de la prison de l'évêque de Paris à coups de maillets, où il avoit été condamné comme hérétique à une prison perpétuelle au pain et à l'eau. On prétend qu'après cette évasion, il se retira en Bourgogne et qu'il avoit une maison à Dijon, en la rue Notre-Dame, dont les anciens titres faisoient connoître que les voûtes sous la salle qui servent de petites boutiques, étoient appelées les voûtes du Change. La face de cette maison est de belle et ancienne structure. On voyoit, en 1660, sur la porte, en relief, la

double rose rouge d'Angleterre, dont il pouvoit être partisan depuis son évasion.

» Palliot disoit tenir ces anecdotes de M. le conseiller Desouvert (1) à qui appartenoit cette maison et qui en avoit les anciens titres.

» Il y a encore un petit pont sur la rivière d'Ouche, près l'hôpital du Saint-Esprit qu'on appelle vulgairement le pont Aubriot (2) ».

Séance du 26 janvier 1910.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président présente à l'Académie le volume : *La duchesse du Maine, reine de Sceaux et conspiratrice*, par M. le général de Piépape, membre résidant, et qui est offert par l'auteur.

Des remerciements sont adressés au donateur, pour cet important ouvrage, dont la Compagnie a pu apprécier l'intérêt et la valeur, par la lecture de plusieurs fragments, faite à des séances précédentes.

M. le président dépose ensuite sur le bureau une brochure de M. Marlot, *Ateliers et stations paléolithiques et néolithiques de Dixmont (Yonne)*.

Le Comité d'organisation de l'Exposition internationale des beaux-arts, qui s'ouvrira à Buenos-Aires en 1910, adresse une circulaire, pour annoncer que l'Allemagne y exposera

(1) Jean de Souvert, seigneur de Billy, conseiller au Parlement en 1628, marié à Marie Gourrelet, et dont le fils Claude, aussi seigneur de Billy et conseiller, puis président au Parlement en 1675, mourut sans laisser d'enfants de son mariage avec Anne-Julienne de la Mare (inhumé aux Cordeliers). Jean de Souvert était fils de Georges, seigneur de Chastain, commissaire aux requêtes du palais en 1597 et petit-fils de Lazare, seigneur de Layer, greffier des Etats de Bourgogne et maître ordinaire, mort en 1571. (D'Arbaumont, p. 164.)

(2) Le pont Aubriot a pris dans la suite le nom de pont d'Ouche. (V. Milsand, *Les rues de Dijon*, p. 143, n° 135.)

les œuvres de Lembach, Menzel et autres peintres allemands. L'Italie doit également prendre part à cette exposition.

La circulaire annonce qu'une exposition aura lieu cette même année dans la République argentine et au Chili.

Des négociations sont commencées pour obtenir que le gouvernement argentin envoie à Buenos-Aires des tableaux de Velazquez, Goya, Greco, Murillo et Ribera.

La Société d'émulation de Cambrai annonce un concours de poésie et de chansons, pour 1910.

M. Roy lit une note qui lui a été remise par M. Joseph Calmette, professeur à l'Université de Dijon ; elle est ainsi conçue :

LE MANUSCRIT DE RAVIET

« D'autres recherches poursuivies sur le seizième siècle dijonnais ont permis à M. Henri Drouot, auteur d'un récent et très remarquable ouvrage sur l'*Affaire Laverne*, de relever dans une bibliothèque publique, l'existence d'un manuscrit bourguignon réputé perdu. Il s'agit du journal de *Raviet*, signalé dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, t. III, 36988.

» Joseph Garnier (*Journal de G. Brenont*, introduction) range Raviet, de même que Sullot, parmi les auteurs perdus. Or, le manuscrit autographe de Raviet figure sous le n° 4175 à la bibliothèque de l'Arsenal. C'est, dit M. Drouot, un petit livre de 0m 475 sur 0m 136, relié, couvert en peau, et comprenant 158 folios papier. Il est en assez bon état de conservation ; toutefois, quelques feuillets ont été arrachés dans le corps du volume. La grosse écriture française de l'auteur, facile à identifier grâce à plusieurs signatures, se poursuit par paragraphes brefs et nombreux, sur le seul recto des feuillets. Un neveu de Raviet, appelé comme lui Nicolas, et possesseur du manuscrit, y a ajouté quelques additions.

» Le manuscrit n'a point un caractère narratif ; il est pauvre en renseignements sur les faits historiques. En revanche, il est riche en données généalogiques et chronologiques, très précieux pour l'état civil et appelé à combler de

nombreuses lacunes. S'il ne comporte pas, semble-t-il, de publication intégrale, il mérite d'être analysé et utilisé. »

Séance du 9 février 1910.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Arthur Piaget, docteur ès lettres, recteur de l'Université, archiviste de l'Etat, à Neuchâtel (Suisse), demande à être agrégé à la Compagnie. Il envoie, à l'appui de sa requête, plusieurs volumes et brochures dont il sera rendu compte par une commission composée de MM. Jobert, Oursel et Roy, laquelle est chargée d'examiner les titres de M. Piaget et de faire, à l'une des plus prochaines séances, un rapport sur sa candidature.

M. le président dépose sur le bureau, de la part de leurs auteurs, les volumes suivants :

1° Docteur Bonnet, associé correspondant, une étude sur une nouvelle espèce du genre *Langroline ;*

2° A. Thevenot, *L'Escargot et la grenouille comestibles, au point de vue de l'alimentation ;*

3° M. Calmette, professeur à l'Université de Dijon, *La Sculpture historique et patriotique de Rude*, ouvrage orné de nombreuses gravures.

L'Académie royale de Dublin demande à compléter quelques volumes des *Mémoires*, qui manquent à sa collection. M. le bibliothécaire est prié de transmettre à cette Compagnie tous ceux dont elle pourra disposer.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Conseil d'administration :

M. d'Arbaumont est maintenu en fonctions pour une nouvelle période de quatre ans.

Sont élus pour le même laps de temps : MM. Oursel, général de Piépape et Roy.

M. Chabeuf est prié de vouloir bien réunir la commission

chargée de distribuer les prix pour 1909, à la section des Arts.

M. le président donne lecture d'une lettre destinée à être adressée à M. le maire de Dijon, pour lui faire connaître le désir de l'Académie de confier à la bibliothèque municipale le dépôt d'une partie de sa bibliothèque. Cette lettre sera transmise à M. le maire, avec prière d'attirer l'attention du conseil municipal sur ce projet, destiné à satisfaire à la fois l'Académie et le public lettré, désireux d'être admis à consulter les importantes publications reçues à titre d'échanges des sociétés françaises et étrangères avec lesquelles l'Académie de Dijon est en correspondance.

M. Cornereau lit la note suivante sur un tableau du peintre Venevault, qui fit autrefois partie des collections de l'Académie :

« Le 30 mars 1764, M. Maret informa l'Académie que M. Venevault avait le désir de composer, pour le lui offrir, un tableau allégorique rappelant les victoires du prince de Condé et la protection qu'il donnait à la Compagnie.

» Présenté à la séance du 11 avril 1766, ce tableau fut donné le 1er août suivant au prince de Condé, qui avait manifesté le désir de le posséder.

» Il fut exposé à Paris, au Salon de 1767. Diderot en parla dans son *Salon* de cette année et avec une extrême sévérité.

» Disparu de Chantilly en 1792, il appartient aujourd'hui à M. Bailly, antiquaire à Paris.

» Le peintre Nicolas Venevault, né à Dijon le 13 juillet 1697 (paroisse Saint-Philibert) (1), mourut à Paris le 20 décembre 1775. »

Le même membre donne les renseignements suivants sur un projet de monument à élever à Dijon, en 1792, par Attiret.

Le sculpteur Claude-François Attiret n'est pas Bourguignon d'origine, mais le séjour prolongé qu'il a fait à Dijon et les nombreux ouvrages qu'il y a laissés, permettent de le considérer comme nôtre.

(1) Arch. mun., B. 538, fol. 14 vo.

Né à Dole le 14 décembre 1728, il est mort en la même ville le 15 juillet 1804. Il était le neveu d'un Père jésuite qui fut peintre, Denis Attiret, né à Dole en 1702, mort à Pékin en 1768. On ne sait rien des premières années de Claude-François, mais on le trouve jeune à Paris, dans l'atelier Jean-Baptiste Pigalle, un des meilleurs sculpteurs de l'admirable école française du dix-huitième siècle — Paris, 26 janvier 1714-21 août 1785. — On dit qu'il eut un de ces prix qui procuraient à un artiste le séjour de Rome; quoi qu'il en soit, il habita la Ville éternelle et c'est de là que, le 9 avril 1768, il envoya à l'Académie le buste en plâtre de Legouz de Gerland, aujourd'hui au musée, n° 930, et dont une épreuve en bronze est au Jardin des plantes de Dijon.

Quelques années après, le 30 avril 1773, il offrit encore à cette Compagnie un buste de Minerve, et fut, à cette occasion, nommé membre correspondant le 7 mai suivant.

Dix-neuf ans plus tard, désirant contribuer à l'embellissement de la ville où il habitait depuis longtemps, il présenta à l'Académie de Dijon, le 15 novembre 1792, la maquette d'un monument à élever à la Liberté triomphante et qu'il avait le désir de voir ériger sur une des places de la ville ; le procès-verbal de la séance en donne la description suivante :

« Ce monument est composé d'un groupe de figures allégoriques placé sur une colonne tronquée.

» La principale figure est debout et représente la Nation triomphante. Sa tête est ornée d'un diadème ; d'une main elle tient une pique surmontée d'un bonnet de la Liberté, de l'autre elle tient un gouvernail ; elle est accompagnée d'un génie qui porte un flambeau dont l'éclat fait tomber le despotisme, aux pieds de la Nation libre, et debout ; un lion couronné qui l'accompagne, foule aux pieds le despotisme, abattu par l'éclat lumineux du flambeau du génie philosophique.

» Pour achever de caractériser ce monument, l'artiste ingénieux orne la colonne sur laquelle est placé le groupe, de cinq bas-reliefs circulaires représentant les principaux événements de la Révolution française.

» Dans le premier, la Nation personnifiée, conduite par le génie de la Philosophie, s'avance à grands pas vers le temple de la Liberté pour y verser des parfums sur l'autel de la Patrie.

» Dans le second, les habitants de Paris s'arment en un instant de tout ce qui leur tombe sous la main ; ils mettent en fuite les satellites du despotisme et renversent la Bastille.

» Le troisième représente les Français qui volent en foule, au chant de la victoire, pour repousser l'ennemi.

» Le quatrième représente la Convention nationale qui prononce l'abolition de la royauté, et les peuples reconnaissants reçoivent avec transport cette proclamation.

» Le cinquième, enfin, est destiné à représenter le retour triomphant des armées victorieuses. »

Attiret pensait que le monument projeté par lui pourrait être placé sur la place d'Armes ; il croit cependant qu'elle est trop petite, et comme les autres sont peu régulières, il propose d'en créer une autre qui réunirait la ville au faubourg Saint-Pierre : « Elle serait, dit-il, sablée, environnée de grilles et aurait la chaussée dans tout son pourtour ; elle formerait ainsi un centre auquel aboutiraient les avenues du rempart et plusieurs belles rues de la ville et du faubourg. »

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 1792, après avoir donné la description de la maquette présentée par Attiret, ne dit rien de la suite donnée à sa demande ; il est probable qu'elle fut courtoisement écartée. Quelques jours après, en effet, le 29 novembre 1792, Attiret présentait un nouveau projet :

Le monument — qu'il appelle constitutionnel — est composé d'un groupe de figures dont la principale représente une femme assise sur une portion du globe de la terre ; elle est environnée de tous les emblèmes qui caractérisent l'Europe ; elle accueille le genre philosophique qui lui présente l'étendard tricolore et la constitution française, tandis que la trompette de la renommée annonce le vœu des nations qui désirent le règne universel de la liberté ; des accessoires différents achèvent de caractériser l'art de l'artiste ; il pense que ce monument pourrait être élevé dans la place nationale

de cette ville et que les marbres qui y existent pourraient être suffisants pour l'architecture et il termine l'exposition de son projet en offrant ses secours pour la sculpture.

Ce second projet eut le même sort que le premier ; rien n'indique que l'Académie ait exprimé un avis quelconque.

Le sculpteur ne se découragea pas, et, à défaut d'un monument plus important, il proposa, le 13 décembre 1792, l'érection d'une statue de la liberté sur une partie du piédestal de la statue équestre de Louis XIV, qui subsistait encore sur la place d'Armes ou Nationale.

Cette fois, il obtint un résultat, mais non celui qu'il espérait.

« L'Académie, dit le procès-verbal, a applaudi au civisme d'un artiste qui offre de consacrer à la patrie ses veilles et ses talents. »

Le certificat de civisme, accordé ainsi à l'artiste, put lui faire plaisir, mais il eût certainement préféré une commande ; il était téméraire d'y compter, à une époque où l'on pensait plutôt à détruire les monuments artistiques qu'à en élever de nouveaux.

Pendant la Révolution, Attiret fut, avec Devosge, membre de la Commission des arts, à Dijon, et contribua sans doute à sauver maintes épaves du grand naufrage.

La Chercheuse d'esprit, buste en terre cuite de grandeur naturelle, est au musée de Dijon, n° 929. Il s'agit manifestement d'un portrait, celui d'une jeune fille aux yeux baissés, point régulièrement belle, peut-être, mais charmante, et où l'on y peut reconnaître ce mélange de sensualité et de candeur qui est une des marques mises par le trop aimable dix-huitième siècle sur ses œuvres, ce dont *La Cruche cassée*, de Greuze, est le type le plus parfait comme le plus populaire. Maintenant, qu'elle est l'origine de ce nom, *La Chercheuse d'esprit* ? Vient-il de l'artiste lui-même ou d'un premier possesseur ? On l'ignore ; peut-être le sculpteur a-t-il voulu personnifier le type du personnage principal de l'opéra comique *La Chercheuse d'esprit*, œuvre de Favart, et l'une de celles qui eurent le plus de succès. En ce cas, on peut se demander si ce ne serait pas un portrait de Mme Favart elle-même, qui jouait avec tant de succès les opéras comiques de son mari, et mourut à

44 ans, en 1772. Le marbre existe à Paris dans la collection Marcille et est justement qualifié de « ravissant » par M. Louis Gonse dans son ouvrage *La Sculpture française du quatorzième au dix-neuvième siècle*, Paris, in-f°, 1895, page 254. L'auteur semble demander ce que peut bien être cet Attiret, qui un jour a fait un chef-d'œuvre et est rentré dans la nuit. Les notes recueillies ici donneraient quelque satisfaction à M. Louis Gonse, si elles tombaient sous ses yeux. On peut toutefois se demander si le marbre ne serait pas inférieur à la terre cuite pétrie par l'artiste dans le premier feu de l'inspiration et en présence du modèle. Il arrive souvent, en effet, que l'œuvre définitive en marbre est exécutée dans l'atelier et n'est qu'une traduction de praticien et refroidie du modèle en terre.

On a parlé du buste de Le Gouz de Gerland, cet insigne bienfaiteur de sa ville natale, né à Dijon le 17 novembre 1695, mort en la même ville, sans alliance, le 17 mars 1774.

Le musée de Dijon possède encore d'Attiret : *Le printemps*, *L'été*, *L'automne*, *L'hiver*, bas-reliefs en pierre, nos 931 à 934, œuvres très élégantes qui rappellent les bas-reliefs exécutés par Edme Bouchardon pour la fontaine de la rue de Grenelle, à Paris. Ils avaient été exécutés pour la maison de campagne des évêques de Dijon, à Plombières-lez-Dijon, et furent donnés au musée par Mgr de Boisville, en 1827.

Scène de Carnaval et *Après la guerre*, bas-reliefs en plâtre achetés par la ville en 1879, nos 935-936.

Enfant jouant avec un bouc ; même sujet ; *La moisson ; Enfant cueillant des roses ; Les Plaisirs de l'automne*, bas-reliefs en plâtre donnés par M. Poupon en 1882, nos 937 à 941.

A la cathédrale Saint-Bénigne, *Saint Andre* et *Saint Jean l'Evangéliste*, statues en pierre plus grandes que nature : elles proviennent de la Sainte-Chapelle, et aussi le bas-relief en bronze doré du maître-autel, *L'Ensevelissement du Christ*, qui a toujours passé pour l'œuvre d'Attiret ; c'est un morceau des plus remarquables.

Dans ses *Essais historiques et biographiques sur Dijon*, 1814, page 475, Xavier Girault cite encore les bustes de Bossuet, Bouhier, le maréchal de Chamilly, Févret, François Devosge,

le président Jeannin et Vauban ; plusieurs de ces bustes peuvent être identifiés avec ceux qui se trouvent à l'Académie de Dijon et dans la salle des Actes, à l'Académie universitaire, ancienne salle des séances de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres. Mais rien, convenons-en, n'est démontré et peut être démontrable, puisque manquent les signatures et les pièces d'origine. Deux statues, *Melpomène* et *Thalie ;* enfin une statue de Voltaire qui se trouverait au foyer de la Comédie française, mais il y a probablement une confusion. Enfin au château de Bussy-Rabutin, canton de Flavigny, arrondissement de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), sont deux statues d'Attiret : *Cybèle* et *Jupiter lançant la foudre.*

Attiret avait exécuté pour sa ville natale, Dole, une fontaine placée contre le côté septentrional de l'église Notre-Dame ; elle se composait d'un bassin ornementé et d'un piédestal portant une statue de Louis XIV, ce qui la fit détruire en 1793.

Le musée de Dijon possède, n° 380 du catalogue, un portrait de l'artiste donné par Mme veuve Carion en 1837. De grandeur naturelle et vu au-dessous des genoux, l'artiste, est représenté assis, de profil, le corps un peu penché en avant et la tête tournée vers le spectateur. Il tient les outils de son art et est vêtu de gris avec galons jaunes. La physionomie est intelligente, fine et sympathique. Quant à la peinture, elle présente, avec un rien de sécheresse, ces qualités bien françaises de sincérité, de science aisée sans pédantisme, et de vie, qui, dans les œuvres de cet inépuisable dix-huitième siècle, se rencontrent jusque chez les artistes du second, même du troisième rang. Ce portrait est l'œuvre d'un peintre peu connu mais digne de l'être, Simon-Bernard Lenoir ou Le Noir, né à Paris en 1720, mort en la même ville en 1789. Il fut agréé de l'Académie le 27 mai 1779, mais n'arriva pas au titre d'académicien ; on le rencontre aux expositions de l'Académie de Saint-Luc, en 1762, 1764, 1774, et à celle dite de la Salle de la Correspondance, en 1779. Il a fait beaucoup de portraits à l'huile, au pastel et au crayon. L'*Attiret* de Dijon est sans doute un de ses bons ouvrages et donne une idée très honorable de son talent. Peut-être Lenoir

aura-t-il son jour en un temps où l'on se plaît à chercher, pour les mettre en lumière, des inconnus, des oubliés qui ne valent pas toujours celui-ci.

Séance du 23 février 1910.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

La Société d'Economie politique adresse à l'Académie le compte rendu de la séance du 5 janvier 1910, où a été discutée la question du crédit à l'industrie.

M. le président dépose sur le bureau, de la part des auteurs :

1° Une notice biographique sur Charles Ozanon, botaniste (1835-1909), par M. le docteur Xavier Gillot, d'Autun ;

2° *Jeanne d'Arc*, poème-conférence, par André Chadourne, publiciste à Brive ;

3° *La question des sociétés de crédit*, par Jules Domergue, directeur de *La Réforme économique*.

M. Joseph Calmette, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon, pose sa candidature à l'Académie, au titre de membre résidant. Une commission, composée de MM. Chabeuf, Fyot, Oursel et Roy, est chargée de faire un rapport sur cette candidature, à l'une des prochaines séances.

M. Hippolyte Marlot, géologue, demeurant villa Bellevue, près de Toulon-sur-Arroux, précédemment à Martigny, par Marmagne (Saône-et-Loire), envoie à l'Académie un certain nombre de brochures à l'appui de sa candidature au titre de correspondant. MM. Fabre, Collot et Chabeuf sont désignés pour faire, à l'une des prochaines séances, un rapport sur cette candidature.

M. Cornereau, trésorier, présente les comptes de l'exercice ; ces comptes sont approuvés et des remerciements sont adressés à M. le trésorier pour le zèle qu'il apporte à remplir ses fonctions.

Au nom de la commission chargée d'examiner les titres de

M. Arthur Piaget, docteur ès lettres, recteur de l'Université et archiviste de l'Etat, demeurant à Neuchâtel (Suisse), qui demande à être agrégé à l'Académie, M. Roy lit un rapport dont les conclusions, tendant à l'admission, sont adoptées au scrutin secret. En conséquence, M. Arthur Piaget est proclamé membre non résidant de l'Académie, et M. le secrétaire est chargé de lui notifier cette décision.

M. Fyot fait la rectification suivante à l'occasion d'une note communiquée à l'une des précédentes séances, relative à la dénomination de pont Aubriot, qu'ont successivement porté les deux ponts situés sur la rivière d'Ouche, entre les murs de la ville et l'hôpital.

Le plus éloigné s'est appelé successivement : pont aux Chèvres, pont Aubriot, pont Napoléon et place du Premier-Mai.

Le plus rapproché des remparts a été nommé, à l'origine, pont d'Ouche, puis, par erreur, pont Aubriot en 1760, et enfin, au dix-neuvième siècle, pont de l'Hôpital.

M. le général de Piépape lit une étude sur le roman de Louise de Condé, en 1787. Avant de se consacrer à Dieu, cette belle, sainte et vertueuse princesse de 29 ans fait preuve d'un reste d'humanité. La touchante idylle se passe aux eaux de Bourbon-l'Archambault, puis, par correspondance, entre la princesse et un jeune officier breton, le marquis de La Gervaisais. La rupture fatale est bientôt suivie de l'entrée en religion de Louise de Condé.

M. Collot communique un procédé qui lui a été présenté par M. Ehinger, employé aux archives municipales, pour calculer commodément le volume de la sphère. Il est le suivant : 1° calculer le volume d'un cube dont le côté égale le diamètre de la sphère ; 2° ajouter à la moitié de ce *produit préliminaire* 5 pour 100 de la valeur relative représentée par le premier chiffre seulement.

M. Collot justifie ce procédé de la manière suivante. On sait que le volume de la sphère $= \frac{4}{3}\pi R^3 = \frac{4}{3} \cdot 3R^3 + \frac{4}{3} 0{,}1416\ R^3 = 4R^3 + 4R^3 \times \frac{0{,}1416}{3}$. Or, la première partie de cette expression est la moitié du cube $8R^3$ construit sur le diamètre de la sphère. Dans la deuxième partie, le quotient $\frac{0{,}1416}{3} = 0{,}0472$.

Il faudrait donc, pour avoir un résultat exact, multiplier le produit préliminaire par ce dernier nombre et ajouter le produit obtenu au produit préliminaire. On simplifie en réduisant le multiplicande au premier chiffre du produit préliminaire, ce qui est un défaut, et le multiplicateur à son premier chiffre forcé, soit 0,05, ce qui est un excès. Il y a compensation approximative.

Séance du 9 mars 1910.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

M. le président communique la lettre qu'il a reçue de M. Dumont, maire de Dijon, en réponse à celle par laquelle il offre de déposer à la bibliothèque publique de cette ville une partie des collections appartenant à l'Académie.

« L'administration municipale et le conservateur de la bibliothèque, écrit M. le maire, ont pris en considération cette offre, qui sera incessamment soumise à l'examen du comité d'inspection et d'achat ».

La question posée depuis longtemps entre donc dans la voie de la réalisation prochaine ; l'Académie ne peut que se féliciter de la perspective qui lui est ouverte d'accroître, par l'apport de ses collections propres, les richesses de la bibliothèque de Dijon, et de faire profiter le grand public de tout ce qu'elle reçoit à titre d'échange avec les sociétés savantes du monde entier.

Les organisateurs de l'exposition internationale du centenaire de Buenos-Ayres annoncent que les ministres de France, d'Allemagne, de Belgique, de Norvège, d'Angleterre, du Pérou, du Chili, de la Suède et des Pays-Bas, ont demandé et obtenu des emplacements pour la construction de pavillons spéciaux à chaque nation.

Le troisième congrès international de botanique adresse une circulaire relative à l'organisation intérieure de la section de nomenclature systématique.

M. Antonio Cabreira, correspondant à Lisbonne, offre à l'Académie une brochure portant pour titre : *Les mathématiques en Portugal. Deuxième défense des travaux de l'auteur.*

M. Oursel lit un rapport sur la candidature de M. Calmette.

A la suite d'un scrutin qui lui est favorable, M. Calmette est élu membre titulaire de l'Académie.

M. Dumay lit le passage suivant d'une lettre écrite de Paris, le 12 mai 1774, par Démarcenay-Deghy, graveur de l'Académie, à Maret, secrétaire perpétuel de ladite Académie. Ce passage a rapport au peintre Venevault, dont il a été question à l'une des dernières séances :

« Je suis très sensible à ce que vous me dites d'honnête, touchant l'ouvrage de M. Venevault et le désir que l'on aurait que je le gravasse. Mais, à moins que le Prince, à qui l'Académie en a fait présent, ne me charge de cet ouvrage, je crois qu'il ne conviendrait pas de faire des démarches pour le déterminer... Je suis le plus franc quiétiste qu'il y ait. » (Bibl. publique de Dijon, fonds Baudot, autographes, v° *Demarcenay.*)

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport sur les prix de 1909, beaux-arts. Ce rapport, dont la rédaction a été confiée par la commission spéciale à MM. Boutellier, Chabeuf et Levêque, est lu par M. Chabeuf ; les conclusions en sont adoptées par l'Académie, votant par division. En conséquence, sont décernées les médailles suivantes :

Médailles d'or : MM. Louis-Henri Bouchard, de Dijon, sculpteur, ancien élève des écoles nationales de Dijon et de Paris, grand prix de Rome en 1901, chevalier de la Légion d'honneur ;

Henri Dubret, de Dijon, joaillier-sculpteur, ancien élève des écoles nationales de Dijon et des arts décoratifs à Paris.

Médailles de vermeil : MM. Jean-Baptiste-Louis Denizot, de Dijon, dessinateur ornemaniste, ancien élève de l'école de Dijon ;

Paul Deveaux, antiquaire, auteur d'un ouvrage historique et artistique sur les faïences bourguignonnes d'Aprey ;

Edouard Fraisse, de Beaune, médailleur-sculpteur, ancien élève de l'école de Dijon et de celle de Paris ;

Ferdinand François, dit Francell, de Gevrey-Chambertin, ancien élève des conservatoires de Dijon et de Paris, artiste du théâtre national de l'Opéra comique, soliste des concerts du conservatoire, à Paris ;

Léonce Pelletier, de Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or), peintre, élève des écoles nationales de Dijon et de Paris, professeur à l'école nationale des arts décoratifs, directeur de l'école municipale de dessin, à Nice.

Médailles d'argent : MM. Auguste Drouot, aquarelliste et architecte, élève de l'école de Dijon ;

Camille Grapin, de Savigny-sous-Beaune (Côte-d'Or), dessinateur, architecte, élève de l'école de Dijon.

L'Académie déclare que, conformément à sa tradition constante, elle suit l'ordre alphabétique pour affirmer l'égalité entre elles de toutes les médailles de même ordre.

La présente délibération sera transmise *parte in qua* à chaque lauréat, à la diligence de M. le secrétaire, mais ne sera publiée que quand auront été reçues les acceptations des intéressés. Le rapport sera, comme d'habitude, imprimé et inséré dans le volume des *Mémoires*, en cours de publication, et tiré à part en brochure qui, distribuée aux lauréats, leur tiendra lieu de diplôme.

Séance du 6 avril 1910.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

M. le président donne lecture de la lettre de M. Arthur Piaget, recteur de l'Académie de Neuchâtel (Suisse), remerciant l'Académie de sa nomination comme membre non résidant.

Il donne également connaissance des remerciements adressés par les lauréats des médailles, et M. Chabeuf offre de la part de l'un d'eux, M. Deveaux, le beau volume illustré

dont il est l'auteur, et qui lui a valu une médaille de vermeil décernée par l'Académie : *Les faïences d'Aprey*, Paris, 1908.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le maire de Dijon, par laquelle il communique à l'Académie la copie de la délibération prise par le comité de la bibliothèque municipale, relativement aux livres provenant de la bibliothèque de l'Académie, à déposer à la bibliothèque de la ville.

Elle est ainsi conçue :

Dijon, le 15 mars 1910.

Monsieur le Président de l'Académie de Dijon,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans sa séance du 9 courant, le comité de la bibliothèque publique de Dijon a pris, au sujet de la proposition contenue dans votre lettre du 22 février dernier, la délibération suivante :

» Le Comité, considérant que cette offre procure à la » bibliothèque et au public des ressources très précieuses » qui lui font actuellement défaut, émet un avis très favorable » à la proposition susdite, et serait reconnaissant à l'admi- » nistration municipale d'en hâter la réalisation ; il demeure » bien entendu que :

» 1° La bibliothèque ne prend aucun engagement au sujet » de la reliure des ouvrages déposés par l'Académie, qui, » elle-même, n'est tenue à aucune obligation à cet égard ;

» 2° En matière de prêt à domicile, le règlement ordinaire » de la bibliothèque sera appliqué ; toutefois, pour ne pas » priver MM. les académiciens d'avantages qu'ils possèdent » aujourd'hui, il leur sera laissé (à eux seuls) la faculté » d'emprunter sans se présenter personnellement, mais sur » la simple remise d'une note signée d'eux, énonçant les » volumes empruntés, et constituant décharge pour le biblio- » thécaire. En outre, MM. les académiciens et les personnes » autorisées par écrit par M. le président de l'Académie » pourront emprunter les volumes restés non reliés en fasci- » cules, à la seule condition de prendre à la fois *toutes* les » livraisons constituant le volume entier, ou toutes les livrai- » sons publiées du volume en cours. Ces dispositions con- » cernent seulement les collections de l'Académie. »

» Je vous serais très obligé de bien vouloir me faire connaître si votre Compagnie accepte les décisions ci-dessus.

» Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée. »

Le Maire,
DUMONT.

A la suite de cette lecture, l'Académie délibère d'accepter les décisions ci-dessus et M. le président dit qu'il écrira à M le maire dans ce sens.

M. Baudot, pharmacien de première classe à Dijon, ayant posé sa candidature comme membre résidant, une commission, composée de MM. d'Arbaumont, Collot et Picard, est chargée de faire un rapport à l'une des prochaines séances, sur cette candidature.

La Société d'Economie politique adresse le compte rendu de sa séance du 5 février, dans laquelle M. Auguste Béchaux a étudié l' « Enseignement socialiste à Paris », et a exposé le programme de l'école socialiste nouvellement créée.

M. le président, au nom de la commission nommée à cet effet, lit un rapport sur la candidature de M. Marlot au titre de membre correspondant.

Conformément à la proposition faite par la commission, M. Marlot est élu au scrutin secret correspondant de l'Académie.

M. Oursel lit la note ci-après relative à l'origine de l'Ecole des beaux-arts de Dijon.

Les notes de L.-B. Baudot, à la bibliothèque de Dijon, manuscrit 1605, fol. 133 (fonds Baudot 325), contiennent, sur l'origine de l'Ecole de dessin de Dijon, des renseignements qui paraissent inédits :

« Voici quelques détails, écrit-il, qui m'ont été donnés de vive voix, le 17 juin 1813, par M. Antoine aîné, contemporain, époque à laquelle parut l'éloge de M. Devosge, relativement à ce qui donna lieu et même à l'origine de l'établissement de l'école gratuite de dessin à Dijon, dont M. Fremiet attribue toute la gloire à M. Devosge (Voir, pour d'autres détails, mon *Supplément à Papillon*, manuscrit, art. de M. Devosge).

» M. Antoine m'a dit que lorsque MM. de La Marche et Legouz de Gerland, ces deux mécènes, étant divisés et ne vivant pas l'un avec l'autre, il existait à Dijon une société d'artistes : MM. Morlot, peintre ; Verniquet, architecte ; Lange, peintre en portrait, étranger ; Antoine aîné, architecte ; Lenoir dit le Romain, architecte, et plusieurs autres, qui s'assemblaient tous les huit jours dans la maison de M. Verniquet, l'un d'eux, située place Saint-Jean, occupée ensuite par M. de Morveau, et qui l'est actuellement en partie par un M. Osmond, à côté de l'hôtel Moussière et presque vis-à-vis l'ancienne maison berceau du grand Bossuet (1). Là, ces messieurs se cotisaient entre eux pour avoir un modèle vivant et nu, qu'ils faisaient poser dans une chambre démeublée, et y travaillaient en copiant la nature. M. Devosge y fut admis sans qu'il fût obligé de contribuer à la dépense ; il dirigeait la pose du modèle et était l'instructeur de cette réunion. M. Legouz de Gerland eut connaissance de ce petit établissement, dont la société ne dura qu'environ un an. Quelque temps après sa dissolution, cette espèce d'école fut transférée dans une maison située rue Chanoine, occupée actuellement par M. Jacob, avoué, près celle de M. Saint-père (2) ; et les enfants y ayant été admis, MM. Verniquet et autres, associés précédemment, n'y vinrent point M. Legouz s'intéressa à cet établissement, fonda une médaille, et successivement MM. les élus, d'après les sollicitations de M. Legouz, l'adoptèrent.

» La première idée d'une école de dessin, à Dijon, peut donc être reculée jusqu'à l'époque où MM. les artistes s'assemblaient chez M. Verniquet, place Saint-Jean, et celle de l'école gratuite à l'établissement qui eut ensuite lieu rue Chanoine. M. Devosge n'était sans doute pas, dans ce temps, assez fortuné pour employer son temps à donner des leçons de dessin gratis s'il n'eût pas été soutenu par les libéralités de M. Legouz, relativement à cette entreprise. »

(1) Aujourd'hui place Emile-Zola, n° 17.

(2) Aujourd'hui rue Jeannin, 30. C. J. Garnier, *Notice sur l'Ecole nationale des beaux-arts de Dijon.*

S'il est intéressant de noter ces lointaines origines de notre École des beaux-arts, il n'est pas moins important de constater cette réunion d'artistes, cette tentative de groupement qui rassembla des hommes d'un mérite reconnu, pour la plupart, et dont un au moins, Lenoir le Romain, fut un très grand architecte ; d'Antoine et de Devosge nous n'avons rien à dire ; Morlot fut le maître de Marillier ; et quant à Verniquet, le célèbre auteur du plan de Paris dit *Plan des artistes*, il a fourni récemment le sujet d'une étude à M. H. Monin, dans le *Bulletin de la bibliothèque et des travaux historiques de la ville de Paris*, fascicule III (1908), pages XV et suivantes.

Séance du 20 avril 1910.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. Joseph Calmette, professeur d'histoire de la Bourgogne et d'art bourguignon à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon, ayant été élu membre résidant, adresse à la Compagnie ses remerciements et prononce un discours auquel répond M. le président.

Puis M. Calmette est invité à prendre séance.

M. le président prie la commission qui a été chargée de faire le rapport sur la candidature de M. Calmette, de prendre plus ample connaissance du discours qui vient d'être prononcé et de proposer, s'il y a lieu, l'impression de la partie historique dans le volume de *Mémoires* en cours de publication, ainsi qu'il a été fait précédemment pour le discours de M. Champeaux.

M. le général de Piépape donne ensuite lecture d'un chapitre de son ouvrage en préparation : *Le prince de Conti et le comte de Clermont aux armées* (1743-1747). En voici l'analyse :

Né en 1717, mort en 1776, Louis-François, cinquième et avant-dernier prince de cette maison de Conti, qui est une branche cadette de celle des Condé, était fils de Louis-Armand, prince de Conti, mort en 1727, et d'Élisabeth de Bourbon.

Les contemporains l'ont appelé un peu hyperboliquement le grand Conti, par réminiscence du surnom donné à son ancêtre maternel, Louis de Bourbon, le grand Condé. Seulement l'histoire a ratifié le titre de celui-ci, tandis que Louis-François demeure pour la postérité le prince de Conti tout court. Il est juste, d'ailleurs, de reconnaître, tout en maintenant une grande différence entre le talent et le génie militaire, que, comme le vainqueur de Rocroi, Louis-François eut innés le goût, l'intelligence, la science de la guerre. Il fit ses premières armes dans la guerre de la succession de Pologne et se signala pleinement dans la grande guerre qui s'alluma, en 1740, à la mort de l'empereur Charles VI ; il servit d'abord sous le maréchal de Belle-Isle, puis sous le maréchal de Noailles et se distingua notamment à la bataille de Dettingen, perdue par celui-ci en 1743 par une faute qui ne fut point personnelle au général en chef. Mais son coup de maître fut la campagne de 1744, où il commandait une armée de 23,000 hommes, avec laquelle il conquit le comté de Nice, puis, franchissant les Alpes comme Hannibal qu'il admirait fort et avait pris pour modèle, aidé par une armée espagnole, commandée par l'infant Don Philippe, fils de Philippe V, son émule et même son rival, il descendit en bataillant sur le versant italien au milieu de difficultés de passage inouïes. Son avant-garde, commandée par Chevert et le bailli de Givry, livra, le 17 juillet, un brillant et heureux combat sous les murs du Château-Dauphin. Le 30 août, le prince en personne remportait la victoire de Coni sur son redoutable adversaire, le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III, le fils de Victor-Amédée II, le grand ennemi de la France. Mais les résultats de la victoire furent nuls ; les intempéries et les maladies forcèrent Conti à lever le siège de Coni, il ne put achever la conquête du Piémont et ramena son armée en France. Conti rentrait chargé de lauriers et de louanges, mais s'il servit encore et bien, il n'eut plus de commandement en chef. Plus tard, il sera mêlé à cette politique occulte, à ces manœuvres cachées par lesquelles Louis XV se plaisait à traverser les actes officiels de sa

diplomatie et qui constituait, pour employer un mot désormais accepté par l'histoire, le « Secret du roi ». C'était assurément un rôle bien au-dessous de ce qu'aurait mérité Conti, d'autant plus qu'il n'y avait pas même de l'honneur à y gagner, puisque, en cas de découverte, le désaveu était certain.

Louis-François passa ses dernières années dans une retraite qu'il se plut à embellir en se livrant aux lettres, aux arts et à la philosophie. Sans être frondeur actif, il était considéré comme étant de l'opposition, non seulement au gouvernement de Louis XV, mais encore à celui de Louis XVI, ce qui lui fit donner du « patriote » par Beaumarchais. Il mourut assez oublié à 59 ans, en 1776, laissant, comme son grand-père François-Louis, mort en 1709, le souvenir d'un homme, d'un prince qui n'avait pas rempli tout son mérite. On peut penser que Louis XV aurait pu mieux utiliser un tel homme qu'en le jetant dans les intrigues subtiles et embrouillées où il se perdait lui-même.

Séance du 4 mai 1910.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance.

La Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure communique le règlement de l'exposition générale d'horticulture qui doit avoir lieu à Rouen, du 11 au 14 juin 1910.

La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire envoie le programme du concours annuel de poésie organisé par cette Compagnie sur un sujet laissé au choix de l'auteur.

L'Académie des sciences, lettres et arts de Clermont-Ferrand envoie le programme du concours de la fondation Marie Faucher, pour les années 1910, poésie, et 1911, prose.

L'Académie de Mâcon communique le programme du con-

cours de poésie fondé par M. Joseph Marion. Les manuscrits devront être adressés à M. Duréault, secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 15 octobre prochain. Cette Compagnie envoie, en outre, le programme du Congrès d'histoire et d'archéologie du millénaire de Cluny, organisé par elle pour les 10, 11 et 12 septembre 1910.

M. Hippolyte Marlot, récemment élu membre correspondant, adresse une brochure dont il est l'auteur : *L'Auxois dans les temps préhistoriques*, et remercie la Compagnie de l'avoir admis au nombre de ses correspondants.

M. le président appelle l'attention de la Compagnie sur la brochure de M. Marlot, brochure non mise dans le commerce et réservée aux « amis de l'auteur ». Elle est un exposé scientifique et méthodique de l'état de nos connaissances en ce qui concerne la région de l'Auxois, et l'Académie ne peut que remercier à son tour l'auteur de lui en avoir fait hommage.

L'Académie a reçu également de son correspondant, M. Janet, une série d'études sur la fourmi.

M. Chabeuf donne lecture de la notice nécrologique suivante.

Messieurs,

« L'Académie vient de perdre un de ses plus anciens membres en la personne de M. Muteau, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, officier de la Légion d'honneur, décédé à Paris, rue Clapeyron, 16, le 23 avril 1910. Il appartenait à notre Compagnie au titre de membre résidant, puis non résidant, section des lettres, depuis le 30 novembre 1859.

» M. Charles-François-Thérèse Muteau était né à Dijon, le 25 mai 1824, de Etienne-François Muteau (1), alors conseiller-

(1) M. E.-F. Muteau, 1795-1869, fut élu député le 21 juin 1834, réélu le 4 novembre 1837, mais non en 1839 ; il rentra à la Chambre le 9 juillet 1842 et fut réélu le 1er août 1846. Conseiller général pour le canton de Selongey, il donna sa démission en 1856 et fut remplacé par M. Aimé Dumay, conseiller à la Cour.

auditeur à la Cour royale, plus tard conseiller, enfin premier président de 1848 à 1864, ancien député du 2e arrondissement de Dijon, ancien membre et président du Conseil général, commandeur de la Légion d'honneur, médaillé de Sainte-Hélène, et de dame Elisa Saint. Charles Muteau fit ses études à Dijon, au Collège royal, puis à l'Ecole de droit, il fut reçu avocat le 9 novembre 1846 et docteur en 1849. Il entra dans la magistrature comme juge suppléant à Dijon, le 20 juin 1849; nommé juge titulaire à Chaumont (1), le 19 mars 1852, installé le 7 avril, il passa en la même qualité à Chalon-sur-Saône, le 5 février 1853. Le 28 octobre 1862, il était fait conseiller à la Cour de Dijon, passait à celle de Paris le 18 mai 1883, et à la limite d'âge, le 25 mai 1894, devenait conseiller honoraire. A la mort de M. Aimé Dumay, 2 janvier 1856, conseiller à la Cour, il le remplaça dans son siège de conseiller général, le siège de son père, pour le canton de Selongey. Mais quand il quitta Dijon pour Paris, il crut devoir se retirer du Conseil général, et son fils, M. Alfred Muteau, lui succéda. Ajoutons, pour terminer cet exposé de la carrière publique de notre confrère, qu'il fut pendant plusieurs années membre du Conseil municipal de Dijon ; nous nous bornerons à citer les rapports suivants qui ont été imprimés : séance du 23 février 1875, sur le projet d'aménagement des services de l'Académie universitaire et la fondation de bourses aux Facultés des sciences et lettres (Dijon, imprimerie Carré); séance du 29 décembre 1875, sur le projet d'érection d'une statue à Rameau (2) (Dijon, imprimerie Carré); sur la nouvelle Ecole normale de garçons, dans *Le Progrès de la Côte-d'Or*, des 14 et 15 avril 1880. M. Charles Muteau était, en outre, président de l'Association amicale de secours mutuels des instituteurs de la Côte-d'Or et fut longtemps membre du conseil supérieur de la mutualité.

(1) Le ressort de la Cour comprend les départements de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne et de Saône-et-Loire.

(2) La statue, œuvre de Eugène Guillaume, fut inaugurée le 12 août 1876.

» Nous en venons maintenant aux œuvres d'érudition et d'intérêt historique, surtout bourguignon. Voici une énumération que nous croyons à peu près complète : *Les clercs à Dijon, notes pour servir à l'histoire de la bazoche*, Dijon, 1857, in-8°, très rare ; *Galerie bourguignonne*, Dijon, 1858 à 1860, 3 vol. in-16, en collaboration avec son ami Joseph Garnier, alors archiviste municipal de la ville de Dijon, plus tard archiviste départemental ; c'est un répertoire ou dictionnaire, et une bibliographie de tous les écrivains bourguignons. *La Bourgogne à l'Académie française de 1665 à 1727*, Dijon, 1862, in-8°. *Mémoire de M. A. Millotet, avocat général au Parlement, vicomte mayeur de Dijon, des choses qui se sont passées en Bourgogne depuis 1650 jusqu'en 1668, suivi des principales délibérations de la Chambre de ville au temps de la Fronde*, publié par Charles Muteau, Dijon, Rabutot, 1864, in-8°. C'est un volume de la précieuse série des *Analecta divionensia*, à laquelle ont collaboré les deux grands amis de Charles Muteau, Joseph Garnier et Philippe Guignard (1). L'édition « procurée », comme on disait au dix-septième siècle, par Charles Muteau, a été faite, c'est la première, non d'après le manuscrit original, mais sur une copie du dix-huitième siècle faisant partie du fonds de la bibliothèque publique de Dijon, n° 492, du catalogue des manuscrits.

» Le *Mémoire* de Millotet adressé à Charles-François d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Toulouse, est un document du tout premier ordre pour l'histoire de la Bourgogne au dix-septième siècle, et Marc-Antoine Millotet, une des plus belles figures parlementaires et historiques de son temps. Né à Dijon, le 1er mai 1603 (2), il fut, comme son père, avocat général au Parlement en 1635. Deux fois vicomte mayeur, c'est-à-dire maire de Dijon en 1650 et 1652, il

(1) Joseph-François Garnier, né à Dijon, le 24 avril 1815, mort aux Archives départementales, le 14 novembre 1903 ; Philippe Guignard, ancien archiviste de l'Aube, bibliothécaire de la ville de Dijon, né à Dijon, le 16 mai 1820, mort en la même ville, en retraite, le 23 mars 1905.

(2) L'hôtel Millotet existe encore rue Piron, autrefois Poulaillerie, 17.

demeura pendant les troubles de la Fronde invariablement fidèle à la royauté en qui se personnifiaient, pour lui comme pour nous, le droit, l'unité et l'intérêt national, tandis que, sous prétexte de bien public, les princes ravageaient la France sans autre objectif que d'assouvir leurs ambitions et leur avidité. Quand le grand Condé dut échanger son gouvernement de Bourgogne contre celui de Guienne, il conserva dans la province avec de nombreux partisans les places fortes d'Auxonne, de Seurre, ou Bellegarde, et le château de Dijon. Aussi la Bourgogne, comme dans la crise de la Ligue au siècle précédent, fut-elle au seuil du règne de Louis XIV un des derniers foyers de la rébellion. Il est bien entendu que, c'est le caractère de tous les mémoires, celui de Millotet a les allures d'un plaidoyer, mais il nous apparaît comme l'œuvre d'un honnête homme et énergique, d'un bon Français, qui, à tout prendre, fait honneur à sa robe, à sa patrie et à son époque. Il mourut à Chalon-sur-Saône en 1687, et le nom est éteint. En tête du volume des *Analecta* est une *Notice historique sur Marc-Antoine Millotet, né à Dijon, en 1603*, qui a été tirée à part.

» On doit encore à Charles Muteau un autre volume des *Analecta, Les anecdotes du Parlement de Bourgogne ou Histoire écrite de cette Compagnie depuis 1650, par Claude Malteste, conseiller audit Parlement, publiée pour la première fois par Charles Muteau*, Dijon, Rabutot, 1866, in-8°. La publication a été faite sur une copie manuscrite de la bibliothèque publique de Dijon, vol. in-f°, fin du dix-septième siècle, n° 419, *Recueil de pièces diverses*. Claude Malteste, né en 1620, fut conseiller au Parlement en 1643 et mourut à Dijon, le 29 mai 1696. Son œuvre rentre dans la catégorie de ces écrits anecdotiques et un peu satiriques, tels que les a aimés de tout temps le Français épris de détails intimes, plus ou moins malins, sur les hommes, les institutions et les mœurs. Le défaut inhérent à ces recueils d'historiettes, voire même aux *Mémoires*, et nous n'exceptons pas les plus célèbres, surtout ceux de Saint-Simon, est d'être clandestins, aussi les doit-on toujours consulter avec réserve ; mais de tels livres, souvent sujets à caution dans les détails, les portraits et les

anecdotes, ont un mérite qu'on ne peut contester, ils sont vivants et donnent une impression de vérité d'ensemble à laquelle n'atteignent pas, n'atteindront jamais des œuvres composées documentairement après coup.

» Il y a dans Malteste du Tallemant des Réaux, et certes il se faut méfier des trop amusants chroniqueurs. Mais, en définitive, l'auteur ne se trompe pas ou ne nous trompe pas du tout au tout; et, de plus, s'en sans douter, et en croyant faire seulement les portraits des « chers collègues », il fait aussi, il fait surtout le sien, et nous présente en sa personne le type du parlementaire moyen, honnête homme et juge intègre, mais médisant, curieux de petits scandales, un peu envieux, mêlé avec délices à toutes les intrigues des chambres et de la buvette, puis le soir, dans sa chambre bien close, prenant un malin plaisir à se rappeler, la plume à la main, ce qu'il a vu, observé dans le monde de Messieurs.

» Et voilà donc le vrai Parlement, non pas celui qui, assis sur les fleurs de lys, vêtu de la pourpre du sénat romain dont il aimait à prendre le nom, apparaît en cérémonie au peuple comme une majesté, mais un corps composé d'hommes très semblables aux autres par leurs passions, leurs préjugés et leurs petitesses et pas trop beaux à voir ainsi en déshabillé. « Rien, dit Ch. Muteau, ne saurait à coup sûr le faire » mieux connaître que cette série de récits, de scènes, de » portraits et de reproduction fidèle, dans un style un peu » brutal quelquefois, mais sentant infiniment son terroir » bourguignon, d'un intérieur de Parlement qui était divisé » par les coteries de partis, les jalousies et les ambitions » personnelles. »

» Voici encore *Les écoles et collèges en province depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789*, Paris, 1882, in-8°. Enfin *Les capitaines de la Sainte-Union : Souvenirs de la Ligue en Bourgogne*, Dijon, Jobard, in-8°, annexe à l'*Annuaire départemental* de 1883, par J. Garnier.

» Comme jurisconsulte et sociologue, nous citerons : *De l'esprit des constitutions politiques et de leur influence sur la législation*, par F. Ancillon, traduit de l'allemand par C. M.,

Paris, 1849, in-8°; *Du secret professionnel*, Paris, 1870, in-8°; *L'ivrognerie, l'ivresse doit-elle être punie ?* 1871; *Etudes de droit pénal : Substitution de taxes fiscales aux peines de contravention*, Paris, 1871, in-8°, et 2e partie : *Formules de procédure*, Paris, sans date; *Les lettres de cachet au dix-neuvième siècle*, broch., 1892; *L'assistance hospitalière et le secret professionnel : Rapport présenté à la Société internationale pour l'étude des questions d'assistance, lu les 22 novembre 1895 et 24 février 1896*, Paris, 1896.

» C'est là, Messieurs, un ensemble de travaux importants et variés qui témoignent du goût le plus éclairé pour les questions historiques et aussi d'une préoccupation très digne des problèmes de sociologie qui s'imposent impérieusement à l'opinion contemporaine. Charles Muteau était un grand laborieux, il aimait les livres non seulement pour le plaisir de les avoir et possédait une belle bibliothèque, mais encore pour ce qu'ils recèlent de pensées, de faits et de vérités utiles. C'était un liseur acharné qui savait choisir, profiter et faire profiter les autres de ses lectures.

» Il était entré en 1857 comme membre résidant à la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or qui, fondée en 1831, est la doyenne de beaucoup et la plus insigne des sociétés archéologiques de la Bourgogne. Le 16 juin 1859, il devenait membre titulaire, mais a passé au rang de simple correspondant lorsqu'il a quitté la Cour de Dijon pour celle de Paris. Enfin, nous rappellerons qu'il fut l'un des fondateurs de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, dont l'acte de création est du 6 mai 1837, la dernière venue et non la moins florissante des sociétés savantes bourguignonnes.

» Nous n'apprendrons à personne de ceux qui l'ont connu ou seulement approché que notre confrère, ce magistrat de vieille race, était le plus bienveillant, le plus cordial, le plus obligeant des hommes, et que son caractère se lisait sur sa physionomie intelligente et fine. Son nom, comme érudit, mérite, et nous ne saurions dire plus, d'être associé à ceux, pour ne parler que des morts, des Joseph Garnier, des Philippe Guignard, qui ont mis si résolument, si profondé-

ment l'outil dans le sol historique de la Bourgogne. Après eux, il disparaît à son tour chargé d'années et de travail utile, laissant une mémoire et un nom respectés. Mais ce nom, une fois l'écho de nos paroles évanoui, ne sera pas absent de nos actes. Il continue, en effet, d'être dignement porté dans cette Compagnie par le fils aîné de Charles Muteau, M. Alfred Muteau, ancien commissaire de la marine, député de la Côte-d'or, vice-président du Conseil général, officier de la Légion d'honneur, élu membre non résidant le 28 février 1900. »

L'Académie s'associe aux sentiments exprimés par M. Chabeuf et décide que la notice dont lecture vient d'être donnée sera insérée intégralement dans le compte rendu imprimé de la séance.

La parole est donnée à M. Champeaux, chargé de faire un rapport sur la candidature de M. Michel-Angelo Billia, professeur de philosophie à l'Université de Turin, qui sollicite le titre de membre correspondant. Les conclusions favorables de la commission sont adoptées et M. Billia est élu correspondant.

Au nom de la commission précédemment nommée pour examiner les titres de M. Auguste Baudot, docteur en pharmacie, à Dijon, qui sollicite le titre de membre titulaire, M. d'Arbaumont lit un rapport favorable à cette candidature. Mises aux voix, les conclusions de la commission sont adoptées et M. Auguste Baudot est proclamé membre résidant de la Compagnie.

M. Cornereau lit une étude sur les tableaux, bustes et autres objets d'art offerts à l'Académie depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Une commission, composée de MM. Fyot, Metman et Dumay, est chargée d'examiner ce travail en vue de sa publication dans les *Mémoires* de la Compagnie et de déposer un rapport à l'une des plus prochaines séances.

M. Fyot communique la note suivante, qui témoigne de la pénurie des sculpteurs à Dijon au milieu du seizième siècle.

« Le 14 avril 1564, par une délibération de la Chambre du conseil, il est accordé à Me Hugues Roy et à Jehan Germain,

ymageurs de Tonnerre, venus en ceste ville (pour l'entrée du roi) la somme de 20 sols, pour les travaux qu'ils ont exécutés. » (B. 200, p. 182, Arch. comm.)

Une seconde note plus explicite concerne seulement « l'imageur » Hugues Roy, de Tonnerre, à qui il est accordé 6 livres pour avoir travaillé pendant une semaine aux figures faites et aux arcs de triomphe élevés à l'entrée du roi.

D'autres salaires sont ensuite accordés à ses confrères Jehan Germain, de la même ville, et Pierre, de Selongey, qui travaillèrent avec lui. Mais le plus important consiste en une gratification de 10 livres concédée, en outre, par la Chambre à Hugues Roy, afin de le décider à se fixer à Dijon, « attendu la rareté des gens de son art en cette ville ». (Arch. comm., I. 18.)

Hugues Roy se décida donc à demeurer à Dijon, et nous le voyons, l'année suivante, recevoir la somme de 4 livres pour avoir fait une petite statue en bois que l'on devait mettre près de la chapelle de Jérusalem, à l'hôpital. (Arch. comm., M. 102, fol. 162.)

Mais Hugues Roy mourut bientôt, car sa femme, Barbe Montbeliart, était veuve en 1574, et se fit condamner à l'amende pour avoir vendu du pain à la livre. (Arch. comm., L. 692.)

Hugues Roy fit-il souche de sculpteurs? C'est possible, car, en 1675, un certain Bénigne Roy, sculpteur, reçut de la Confrérie de Saint-Claude la commande d'un bâton de confrérie représentant saint Claude à l'enfant. Ce bâton est actuellement conservé rue Saint-Lazare, à Dijon, au siège de la Jeunesse ouvrière.

Je signalerai encore une mention sur le peintre Lebault, la seule connue jusqu'à présent, malgré les œuvres assez nombreuses qu'il a laissées à Dijon.

Elle figure au registre des décharges et non-valeurs d'impositions pour l'année 1746.

« Le nommé Lebault, peintre, imposé à 3 livres, a quitté la ville avant l'imposition. » (Arch. comm., L. 721.)

J'ai cherché en vain le nom du peintre sur les registres d'impositions antérieurs à 1746, il n'y est certainement pas.

Il semble qu'on en doive conclure qu'il ne fit à Dijon qu'un séjour passager.

J'ajoute que le dictionnaire historique de Lalanne appose à son nom la lettre N, comme pour désigner son prénom.

M. Metman présente une gravure du dix-huitième siècle, $0^m\ 24 \times 0^m\ 165$, destinée à servir de lettre d'invitation pour la fête de saint Luc, patron de la corporation des artistes peintres et sculpteurs de Dijon. Les noms des dessinateur et graveur ne sont pas indiqués.

Le libellé de l'invitation, dont le millésime 17... devait être complété à la main, chaque année, a été gravé par l'artiste sur la peau du bœuf, caractéristique de l'évangéliste saint Luc. Cette peau est clouée sur un grand châssis dressé contre un chevalet ; au-dessus apparaissent la tête très vivante du bœuf et ses deux pattes de devant. Dans le bas de la composition, deux enfants assis dessinent un torse antique sous les yeux d'un génie qui semble les encourager. Un buste de Diane, une palette, des pinceaux, un plan rappellent les différents arts cultivés dans la Confrérie. Dans l'angle supérieur droit de la gravure, les armes de la corporation attestent l'origine dijonnaise de l'œuvre indiquée d'ailleurs par la mention de l'église des Jacobins où se célébrait la fête.

C'est, en effet, dans cette église que Luc Despesches et Philippe Quantin avaient fondé, le 15 juin 1635, la Confrérie des peintres, verriers, sculpteurs, doreurs, graveurs, sous le patronage de saint Luc. Les armes de cette Confrérie étaient : *d'azur, à une fleur de lys d'or accompagnée de trois écussons d'argent, deux en chef et un en pointe.*

Un tableau du peintre bourguignon Lebault, représentant saint Luc accompagné du bœuf caractéristique et peignant le portrait de la Vierge, décorait l'autel de la chapelle, siège de la Confrérie. Ce tableau, signalé par Violet, p. 33 de son *Mémoire sur différents objets de curiosité conservés à Dijon*, 1789, qui est à la bibliothèque publique de Dijon, figure au catalogue du musée de Dijon sous le n° 365. Il était placé dans la salle dite des Gardes, mais n'a pas repris sa place après la restauration générale et n'est plus exposé.

Séance du 18 mai 1910.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

M. le président dépose sur le bureau le *Bulletin de la Société d'Economie politique*, contenant le compte rendu de la séance du 5 avril 1910, dans laquelle a été discutée cette question : « La loterie devant le Parlement et l'opinion. » Selon M. Guilmard, l'abus seul est mauvais en cette matière ; mais on pourrait trouver un *modus vivendi* acceptable, utile même. Ainsi serait-il si la loterie s'incarnait dans un organisme spécial, une banque, par exemple, placée sous la direction et le contrôle de l'Etat. Pour M. Hennequin, directeur au ministère de l'intérieur, les ressources de l'impôt sont préférables, même pour les œuvres de bienfaisance. Cependant la loterie pourrait être un pis-aller, le public ne semblant pas rester indifférent aux causes de ce caractère. M. Peytel, président du conseil d'administration algérien, considère la loterie comme immorale en soi, mais ce caractère d'immoralité peut être compensé par le bien qu'elles permettent de faire.

M. André Sabattier estime que les petites loteries ne donnent que des résultats insignifiants. Pour les grandes, ce sont des entreprises difficiles à mener. En présence des insuccès auxquels on s'est heurté, M. Sabatier ne croit pas que le procédé de la loterie soit normal ; ce sont des affaires médiocres, incertaines, c'est le jeu, la guerre à l'épargne. M. Neymarck qui présidait la séance, a vu, avec plaisir, les orateurs qui se sont succédé, unanimes dans l'éloge du travail, et la défense de l'épargne contre les tentations décevantes.

Sur le rapport de M. Eugène Fyot, présenté au nom de la commission spéciale nommée à une précédente séance, l'Académie vote l'insertion dans le volume des *Mémoires* en cours de publication, de l'*Etude sur les tableaux, bustes et autres objets d'art offerts à l'Académie depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, par M. Cornereau.

M. le président lit la notice suivante sur M. Bernard Brunhes, directeur de l'observatoire de Clermont-Ferrand, décédé le 10 mai suivant.

MESSIEURS,

« Il y a quinze ans, le mercredi 27 février 1895, au sortir de la séance de cette Compagnie, j'accompagnais notre confrère Julien-Joseph-Raymond Brunhes, mon collègue à la Faculté des sciences de cette ville, et nous nous séparions à peu de distance de son domicile. Le lendemain j'apprenais que Brunhes avait été frappé d'apoplexie sur le seuil de sa maison. Ses enfants, héritiers des vertus paternelles et forts de la noble impulsion morale et intellectuelle reçue dans la famille, se sont tous fait une place honorable dans la vie. Nous avons, aujourd'hui, à déplorer la mort survenue dans des conditions tout à fait semblables à celles de son père, de l'aîné de la famille, Antoine-Joseph-Bernard Brunhes. Celui-ci n'appartenait pas à notre Compagnie, mais tout de même un lien l'attachait à nous : il fut, en effet, notre lauréat de médaille d'or, en 1902.

» Né à Toulouse, le 3 juillet 1867, ancien élève du lycée de Dijon, il avait été reçu, après un an de mathématiques spéciales, à l'Ecole normale supérieure et à l'Ecole polytechnique, en 1886. Au sortir de l'Ecole normale, il passa trois ans comme préparateur à la Sorbonne, puis après sa thèse de doctorat, très remarquée, sur un sujet difficile, fut nommé maître de conférences à la Faculté des sciences de Lille. Il revint de là, à la sollicitation de la famille et de ses amis, pour prendre comme chargé de cours, puis titulaire, la chaire de physique que son père venait, par son décès, de laisser vacante dans notre Université. Son passage à Dijon lui donna l'occasion de contracter un nouveau lien avec notre ville : il épousa en 1894 Mlle Renardet, fille d'un professeur à la Faculté de droit. Mais peu d'années plus tard, en 1901, attiré par l'importance de la situation de Clermont où la direction de l'observatoire météorologique est une annexe de la chaire de physique et par l'intérêt des questions à étudier dans cet observatoire, il quittait de nouveau Dijon.

» Pour développer l'institution qui lui était confiée, il sut renverser les obstacles qu'il rencontra et fit de l'observatoire de Clermont un établissement de premier ordre. Des recherches sur les courants telluriques, sur l'aimantation des roches volcaniques, sur diverses questions de météorologie, sont le fruit de son passage à l'observatoire. Il publia, en outre, des mémoires sur des questions de physique, un traité de physique industrielle, ainsi qu'un livre de haute vulgarisation, *La Dégradation de l'énergie*.

» Bernard Brunhes fut président de l'Académie de Clermont; en 1908, il fut secrétaire général de l'Association française pour l'avancement des sciences, et il profita du relief que lui donnait ce titre dans l'Association, pour insister au congrès de Lille, afin que celui de 1911 se tînt à Dijon. Il obtint gain de cause.

» Une vive intelligence au service d'un grand amour du travail et d'une activité débordante, telle fut la caractéristique de Bernard Brunhes; mais il s'est trop dépensé, et c'est ce qui l'a tué. Nous le connaîtrions mal, si je n'ajoutais qu'il fut bon pour tous, particulièrement plein de sollicitude pour ses frères plus jeunes, plus tard défenseur courageux de ses subordonnés. Profondément chrétien comme tous les siens, il s'intéressait vivement aux œuvres sociales. Avec le souvenir d'un professeur très distingué, d'un savant éminent, il laisse celui d'un homme de bien. »

Séance du 1er juin 1910.

PRÉSIDENCE DE M. CORNEREAU.

MM. Collot, président, Chabeuf, vice-président, et Dumay, secrétaire, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Lecture est donnée du rapport de M. Emile Roy, au nom de la commission spéciale nommée à une séance précédente, sur le discours prononcé par M. Calmette, professeur à l'Université de Dijon, en prenant séance. Ce rapport conclut

à ce que la partie de ce discours qui traite d'une manière générale de la sculpture bourguignonne à travers les âges, soit incorporée aux *Mémoires*. L'Académie homologue les conclusions de ce rapport ; en conséquence, M. Calmette est invité à déposer son manuscrit *parte in qua* à l'imprimerie Jobard.

Pour M. Chabeuf, M. Cornereau lit la communication suivante :

« Le musée de Dijon possède, n° 1023, un très beau buste en marbre, grandeur un peu plus que naturelle, qui a été longtemps attribué à François Girardon, 1628-1715. C'est encore l'attribution portée au catalogue de 1883, rédigé par M. Emile Gleize, conservateur. Mais depuis quelques années, le nom du statuaire, auteur du tombeau du cardinal de Richelieu, en l'église de la Sorbonne, a été remplacé sur le cippe par celui de Coysevox et cette attribution est certaine. Voici, en effet, le document irréfragable qui l'établit (Archives départementales, C. 3131, 1886, fol. 32) :

» Les esleus generaux de Bourgongne, contrée et pays » adjacents ayant esté auertiz par S. A. S. Monseigneur le duc » que dans la grande salle qui se construit nouvellement pour » la convocation des Estats du duché de Bourgongne il seroit » à propos d'y mettre un buste de marbre représentant le por- » trait de S. M. pour la dignité et ornement du lieu pour » aquoy satisfaire ils avoient mandé Anthoine Coisevaux, scul- » pteur et professeur à l'Académie royale demeurant à Paris, » lequel leur ayant fait tenir un buste de marbre très ressem- » blant au roi, lesdits Esleus généraux de l'auis de S. A. S. en » avoient fait prix avec ledit sieur Coisevaux à la somme de » 2,200 livres pour le prix du buste et trente livres tant pour » la caisse que pour l'emballage et œuvre. » — 12 mai 1686.

» Le Louis XIV de Coysevox ne demeura pas dans la salle des Etats, mais on le plaça dans le grand cabinet attenant à l'est, sur un socle en marbre du style dit Louis XVI, et faisant face aux deux fenêtres. Il porte aujourd'hui le buste en bronze de Lazare Carnot, œuvre d'un sculpteur dijonnais, élève de l'école de Dijon et de Nicolas Bornier, Edme-Charles Yon, né à Dijon en 1803, mort à

Paris en 1851. Le buste de Lazare Carnot est une œuvre remarquable. On doit signaler à ce sujet une erreur du catalogue de 1883 ; le bronze ne fut pas offert à la ville par la famille Carnot en 1848, mais un peu antérieurement à la révolution de février, par une souscription privée.

» Pour en revenir au Louis XIV du musée, nous estimons que ce très beau marbre souple et vivant, un peu théâtral, peut-être, mais il s'agit de Louis XIV, ne perd rien de son prestige à être mis sous le nom de Coysevox. Antoine Coysevox est, en effet, un grand artiste, et ses bustes, comme ses statues, iconiques ou autres, sont parmi les plus remarquables de notre école nationale du dix-septième siècle, de l'école de Versailles, si l'on veut. On n'a pas à rappeler ici que la sculpture française a toujours excellé dans le portrait.

» Antoine et non Charles-Antoine Coysevox a été baptisé à Lyon, sur la paroisse Saint-Nizier, le 29 septembre 1640, il était probablement né la veille. Dans l'acte baptismal, le nom de famille de son père, Pierre, est orthographié Quoyzeveau, mais est-ce la forme véritable? Quoi qu'il en soit, Pierre Quoyzeveau, marié à Isabeau Morel, était menuisier, mais il ne faut pas prendre ce terme au sens que nous lui donnons aujourd'hui ; aux seizième et dix-septième siècles, un « menuisier » était un sculpteur en bois ; on sait que Hugues Sambin, le grand travailleur du bois de l'école dijonnaise, dans la seconde moitié du siècle précédent, appartenait à la corporation des « menuisiers ».

» A une date inconnue, Antoine vint à Paris et apprit la sculpture chez Louis Lerambert, un artiste distingué, garde des marbres du roi et du magasin des antiques, on dirait maintenant d'une manière plus noble « conservateur des antiques », mais la fonction est la même. Il appartenait à une famille de sculpteurs et fut baptisé à Saint-Germain l'Auxerrois, le 8 juin 1620 ; son père, Simon, est qualifié, dans l'acte, de garde des marbres du roi, et sa mère se nommait Jehanne des Neiges. Louis Lerambert fut reçu à l'Académie de peinture et sculpture le 31 mars 1663 et mourut à Paris le 15 juin 1670. Quoyzeveau avait épousé, le 18 janvier 1666, à Saint-Germain l'Auxerrois, une nièce de son maître,

Marguerite Quillerier, fille d'un peintre ordinaire du roi. Dans l'acte, le nom est écrit Coësvaux, et par renvoi Quoyzeveaux. Cette première femme mourut dix mois après et fut inhumée le 16 novembre 1666.

» Antoine Coysevox se remaria, vers 1679, à une de ses compatriotes, Claude Bourdict, sœur d'un sculpteur employé aux Gobelins. Il logeait aussi aux Gobelins qui n'étaient pas alors comme aujourd'hui, une simple manufacture de tapisseries, mais un grand atelier où s'exécutaient les meubles de métal ou de bois, destinés à l'ornement des palais royaux. C'est dans l'acte de baptême de sa troisième fille, Anne-Virginie, — il eut douze enfants de son second mariage — que l'artiste, le 15 juillet 1682, signa pour la première fois « Antoine Coyseuox ». Peut-être était-ce l'orthographe primitive ; on a dit, en effet, que la famille des Coysevox était originaire d'Espagne, où la désinence en *ox* n'est pas rare.

» Antoine Coysevox, qui avait son atelier au Louvre, mourut dans son domicile particulier, rue du Chantre, et fut inhumé le 11 octobre 1720 ; jusqu'à son dernier jour il avait eu le ciseau à la main. Ses œuvres remplissent le Louvre, où une salle porte son nom, les églises de Paris et le palais de Versailles. On citera seulement au Louvre : le mausolée, vraiment magnifique comme structure et détails, du cardinal Mazarin ; la duchesse de Bourgogne en Diane chasseresse ; les bustes du cardinal de Richelieu, de Bossuet, de Fénelon, de Lebrun, de Mignard, de Marie Serre, la mère du peintre Rigaud, enfin le sien. Ce sont des œuvres excellentes. A Notre-Dame de Paris, voici, dans le sanctuaire, la statue agenouillée, en marbre, de Louis XIV. Le Louis XIII est de Nicolas Coustou, un autre Lyonnais. A Saint-Eustache, est le tombeau de Colbert, une des deux figures allégoriques, la *Fidélité*, est de J.-B. Tuby ; à Saint-Roch, le buste de Lenôtre ; la statue funéraire du duc de Créqui ; à Saint-Nicolas du Chardonnet, le monument avec buste du peintre Charles Lebrun ; plusieurs statues dans l'église Saint-Louis des Invalides.

» On notera que Coysevox ne dédaignait pas de donner des modèles d'ornements pour Versailles ; ce fait suffit à expli-

quer la perfection des moindres détails dans les œuvres du temps

» Le Louis XIV, de Dijon, est digne d'être rapproché des meilleures statues et bustes de Coysevox, le bel arrangement de l'écharpe qui rompt avec tant de souplesse et de goût la rigidité métallique de l'armure fleurdelisée, les chairs pleines de l'homme de 48 ans qu'était alors Louis XIV, sont dignes de tout ce qu'a produit de plus beau l'école française du dix-septième siècle. Osons dire, cependant, qu'il y a un peu d'éperdu dans la chevelure, on dirait que l'influence du Bernin a passé par là ; les perruques du grand roi, nous en attestons ses portraits peints, étaient plus ordonnées, moins tumultueuses que cela.

» Les 2,200 livres, payées à Coysevox, représentent environ 13,500 francs de notre monnaie. C'est une rémunération assurément très convenable, surtout si, comme il est à supposer, le marbre a été concédé gratuitement à l'artiste. »

Séance du 15 juin 1910.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

M. le président dépose sur le bureau :

Le programme d'un Congrès du libre échange qui doit avoir lieu à Anvers, du 9 au 12 août 1910.

Le programme d'un concours poétique ouvert par l'Académie royale néerlandaise d'Amsterdam.

Trois brochures de M. Edouard Bonnet, assistant au Muséum national d'histoire naturelle de Paris, correspondant de l'Académie, don de l'auteur :

1° *Note biographique sur quelques facéties et pamphlets botaniques rares ou peu connus ;*

2° *Deux lettres de Bory de Saint-Vincent, président de la Commission d'exploration scientifique de l'Algérie, relative aux travaux de cette Commission ;*

3° *Observations rétrospectives sur le Congrès de botanique tenu à Vienne en 1905 ;*

4° *La famille médicale de de Jussieu et les thèses d'Antoine Lamand.*

Plus une œuvre inédite de Henri Lecoq : *La statistique végétale des environs d'Avosnes.*

Louis Stouff, membre résidant, *Le livre des fiefs alsaciens mouvants de l'Autriche sous Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, comtesse d'Alsace et de Feneste, tiré des archives de la Chambre des comptes de Dijon, vers 1423.*

M. le président remercie les donateurs.

Le tome V de l'*Inventaire sommaire des archives communales de Dijon*, par M. Charles Oursel, conservateur de la bibliothèque de Dijon, archiviste municipal, membre résidant de l'Académie. Ce volume contient des extraits abondants des registres paroissiaux, actes de baptêmes, de mariages, d'inhumations et cérémonies diverses, qui constituent un répertoire inappréciable pour l'état des familles dijonnaises.

Un accusé de réception avec les remerciements de l'Académie sera adressé à M. le maire de Dijon.

Enfin les deuxième et troisième volumes du *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, par M. Emile Espérandieu, correspondant de l'Institut, Paris, imprimerie Nationale, 2 vol. in-8° illustrés, 1910. Le troisième volume, *Lyonnaise, 1re partie*, comprend le pays éduen auquel a été superposé l'évêché d'Autun, et donne par conséquent la série des monuments d'Autun, d'Alesia et du temple élevé aux sources de la Seine.

L'Académie remercie M. le commandant Espérandieu d'un don de la plus haute valeur archéologique, historique et artistique. Elle rappelle que le *Corpus* dont il s'agit, a reçu, en 1908, la première médaille d'or au concours des antiquités nationales.

M. le professeur Michel-Angelo Billia remercie l'Académie de l'avoir admis au nombre de ses correspondants, et lui adresse en même temps une étude sur le *Libre échange*, dont il est l'un des apôtres les plus éloquents en Italie. Lecture est donnée par M. E. Champeaux de cette étude que l'auteur désirerait voir publier dans les *Mémoires* de l'Académie. Une

commission, composée de MM. Champeaux, Fabre et Metman, est chargée de faire un rapport à ce sujet.

M. Chabeuf fait la communication suivante au sujet des armes de la famille Aubriot, spécialement de Hugues Aubriot qui fut prévôt de Paris au quatorzième siècle, sous Charles V.

« D'après l'armorial complet et autorisé de Rietstap, les Aubriot, de France, portaient : *de gueules à une étoile d'or, au chef de Bourgogne ancien, qui est bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules.* Dans une étude très documentée sur Hugues Aubriot, Dijon, 1908, in-8°, page 164, publication de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, M. Arsène Périer dit bien en note que le sceau de Huguenin Aubriot, 1637, portait une molette d'éperon au chef chargé de trois bandes, Recueil de Peincedé, Archives départementales, XXIII, page 435, mais dans le texte, il blasonne ainsi les armes concédées par Charles V au prévôt de Paris, en lui conférant la noblesse, le 8 janvier 1374 : « A partir de cette date, il prit dans les actes publics le titre de messire. L'écusson du nouveau chevalier portait *de gueules au chevron d'or accompagné de trois molettes du même.* »

» Ce sont là sans doute des armes nouvelles, de concession royale, et il y a de nombreux exemples de ces changements dans les armes d'une famille. Ainsi fut-il des Chateaubriand.

» Quant au fait héraldique des armes primitives des Aubriot, il a été déjà signalé par M. Ernest Petit, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, tome IX et dernier, page 253. L'historien indique, en effet, d'après M. Léopold Delisle, dans : *Fac-similé des livres copiés et enluminés pour le roi Charles V*, planche XII, 2, que le manuscrit, *La cité de Dieu de saint Augustin*, British Museum, *add.* manuscrits 15244-15245, a été fait pour Hugues Aubriot, puis dut passer dans les bibliothèques de Charles V et du duc de Berry. Avant d'entrer dans l'examen de ce manuscrit, disons que dans le tome VIII de son *Histoire*, page 373, M. Ernest Petit, donnant, d'après Peincedé, le sceau de Huguenin, fils de feu Guillaume Aubriot, reconnaît dans Huguenin, Hugues lui-même ; ce diminutif était une appellation indiquant la jeunesse.

» M. le comte de Laborde a touché cette question des armes de la famille Aubriot dans : *Les manuscrits et peintures de la cité de Dieu de saint Augustin*, Paris, pour la Société des bibliophiles français, 1909, page 237 : « Dans la bordure du bas, au commencement du tome Ier, manuscrit du British Museum, et en plusieurs autres endroits, on remarque un écusson supporté par deux lions passants, tels qu'on les voit dessinés sur le frontispice de plusieurs livres de Charles V. Mais cet écusson a été rempli après coup et non surchargé par les armes d'un particulier qui pourrait être Hugues Aubriot. Ce célèbre prévôt de Paris, qui acheva l'enceinte dite de Charles V et fit bâtir la Bastille. Elles se blasonnent ainsi : *d'azur à une étoile de 8 points d'or (ou une molette d'éperon) au chef bandé de sable et d'argent de six pièces à la bordure de gueules.* » En blason, les molettes et les étoiles se confondent facilement, se distinguant toutefois par le trou circulaire qui caractérise la molette. Dans le sceau de Hugues Aubriot, la molette a six pointes et non pas huit. Le même écu se rencontre sur l'*Inventaire des joyaux de la reine Jeanne de Boulogne, seconde femme du roi Jean et mère du dernier duc capétien de la Bourgogne, Philippe de Rouvres*, mort en septembre 1360, de la terrible peste qui ravageait alors la chrétienté et le monde. Cet inventaire, conservé aux Archives nationales, J. 255, nº 121, rouleau papier, a été publié intégralement par M. E. Petit, dans son tome IX, de la page 255 à la page 265. Il porte les mêmes armes que le sceau de 1374, et ce sont bien celles de Hugues Aubriot, alors bailli de Dijon.

» De tout ce qui précède, nous conclurons : que Hugues Aubriot avait des armes antérieurement à l'acte par lequel, en 1374, le roi lui en conféra d'autres ; que si on prend cet acte pour un anoblissement, ce qui est peut-être contestable, il en faut inférer que les grandes familles non nobles avaient des armes; nous blasonnerons donc celles de Hugues Aubriot : *d'azur à une molette d'éperon à huit pointes d'or au chef bandé de sable et d'or de six pièces, à la bordure de gueules.*

» Le fait que la *Cité de Dieu* porte ces armes, montre que

le manuscrit a été exécuté antérieurement à 1374. Notons enfin que le chef donne un bandé de sable et d'or et non d'azur et d'or, comme l'est le Bourgogne ancien. »

Revenant sur un sujet dont il a déjà entretenu l'Académie, M. Dumay lit quelques passages des *Souvenirs inédits* du major Leroy (Claude-François-Madeleine), un vieux soldat du premier empire, né le 7 septembre 1767, à Talmay (Côte-d'Or), et qui y est mort le 19 avril 1851, après avoir été depuis 1830 commandant de la garde nationale et maire. M. Dumay a choisi des épisodes de la retraite de Russie après le passage de la Bérésina. Ces souvenirs, écrits très simplement, sans aucune déclamation, ce qui est à noter chez un contemporain de la Révolution et de l'Empire, présentent un caractère frappant de sincérité et de vérité. L'Académie exprime le vœu que le manuscrit dont M. Dumay a une copie prise par lui sur l'original, soit intégralement publié. Le major Leroy, étant lieutenant-colonel, a vu les choses d'un niveau intermédiaire entre celui d'un général et d'un sous-officier ou soldat, et c'est ce qui donne un prix tout particulier à ces souvenirs qui concordent, d'ailleurs, parfaitement avec tous les autres récits des événements de 1812.

M. le président déclare clos pour l'année 1909-1910 les travaux et réunions de l'Académie, qui s'ajourne au mercredi 16 novembre prochain.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON

Composition du bureau

au 1er juillet 1910.

Président, M. Collot (Louis), 12 janvier 1910.
Vice-président, M. Chabeuf (Henri), 12 janvier 1910.
Secrétaire, M. Dumay (Gabriel), 8 janvier 1908.
Secrétaire adjoint, M. Picard (Etienne), 8 janvier 1908.
Bibliothécaire, M. Metman (Etienne), 8 janvier 1908.
Trésorier, M. Cornereau (Armand), 8 janvier 1908.

Conseil d'administration

nommé le 9 février 1910.

MM. d'Arbaumont.
Oursel.
Général de Piépape.
Roy.

LISTE DES MEMBRES

1° Membres honoraires.

MM.

Mistral Frédéric, O. ✠, à Maillane (Bouches-du-Rhône), 26 septembre 1876.

Cailletet (Louis), O. ✠, membre de l'Académie des sciences, 1884.

Moreau (Mathurin), O. ✠, sculpteur à Paris, 2 juin 1897.

Bassot (le général Léon), O. ✠, membre de l'Académie des sciences, 2 juin 1897.

2° Membres résidants.

MM.

1. **Bazin** (Henri-Emile), O. ✠, inspecteur général en retraite des ponts et chaussées, correspondant de l'Institut (Cl. des sciences), 25 janvier 1865.
2. **Arbaumont** (Jules d'), O. I. P., chevalier des ordres d'Isabelle la Catholique et de Saint-Grégoire le Grand (Cl. des belles-lettres), 26 février 1866.
3. **Marchant** (Louis), D.-M., ancien conservateur du Muséum d'histoire naturelle (Cl. des sciences), 17 janvier 1874.
4. **Jobert** (Clément), D.-M., O. I. P., commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, du Medjidié de Turquie, du Lion et du Soleil de Perse, officier du Nicham-Iftikar, professeur de zoologie et de physiologie à la Faculté des sciences de l'Université de Dijon (Cl. des sciences), 13 mai 1874.
5. **Chabeuf** (Henri), ancien conseiller de préfecture, correspondant du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements (Cl. des belles-lettres), 22 février 1882.

MM.

6. **Dumay** (Gabriel), ancien magistrat (Cl. des belles-lettres), 30 janvier 1884.
7. **Cunisset-Carnot** (Paul), O. ✵, O. I. P., grand officier de l'ordre du Nicham-Iftikar, premier président de la Cour d'appel (Cl. des belles-lettres), 17 avril 1889.
8. **Liégeard** (Stéphen), O. ✵, O. I. P., commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, etc., ancien député, maître ès Jeux floraux, président de la Société nationale d'encouragement au bien (Cl. des belles-lettres), 17 avril 1889.
9. **Méray** (Charles), ✵, O. I. P., professeur honoraire de mathématiques pures à la Faculté des sciences de l'Université de Dijon, correspondant de l'Institut (Cl. des sciences), 17 avril 1889.
10. **Metman** (Etienne), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier (Cl. des belles-lettres), 17 avril 1889.
11. **Picard** (Etienne), ✵, conservateur honoraire des eaux et forêts (Cl. des belles-lettres), 28 janvier 1891.
12. **Mocquery** (Charles), O. ✵, inspecteur général des ponts et chaussées (Cl. des sciences), 11 février 1891.
13. **Collot** (Louis), professeur de géologie à la Faculté des sciences de l'Université de Dijon (Cl. des sciences), 22 mars 1893.
14. **Cornereau** (Armand), juge suppléant au Tribunal civil (Cl. des belles-lettres), 10 janvier 1894.
15. **Lévêque** (Jean-Baptiste), ✵, O. I. P., directeur de la succursale du Conservatoire de musique (Cl. des beaux-arts), 27 février 1895.
16. **Avout** (vicomte Auguste d'), ancien magistrat (Cl. des belles-lettres), 17 novembre 1897.
17. **Galliot** (François), ✵, ingénieur en chef du département de la Côte-d'Or (Cl. des sciences), 17 novembre 1897.
18. **Mabille** (Paul), O. I. P., docteur ès lettres, professeur honoraire de philosophie (Cl. des belles-lettres), 17 novembre 1897.

MM.

19. **Oursel** (Charles), archiviste paléographe, bibliothécaire et archiviste de la ville (Cl. des belles-lettres), 6 février 1901.
20. **Philpin de Piépape** (Léonce), C. ✠, général de brigade du cadre de réserve, membre correspondant de l'Académie royale d'histoire de Madrid (Cl. des belles-lettres), 6 mars 1901.
21. **Boutellier** (Ernest), sculpteur, directeur de l'Ecole nationale des beaux-arts (Cl. des beaux-arts), 26 juin 1901.
22. **Chevalier** (Louis) ✠, conseiller à la Cour d'appel (Cl. des belles-lettres), 26 juin 1901.
23. **Chomton** (Louis), chanoine honoraire, Talant (Cl. des belles-lettres), 26 juin 1901.
24. **Huguenin** (Pierre), avoué à la Cour d'appel (Cl. des belles-lettres), 26 juin 1901.
25. **Stouff** (Louis), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon (Cl. des belles-lettres), 26 juin 1901.
26. **Bataillon** (Eugène), professeur de biologie à la Faculté des sciences de l'Université de Dijon (Cl. des sciences), 11 mars 1903.
27. **Champeaux** (Ernest), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Dijon (Cl. des belles-lettres), 1er mars 1905.
28. **Roy** (Emile), professeur de littérature française à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon (Cl. des belles-lettres), 10 janvier 1906.
29. **Fabre** (Lucien), inspecteur des eaux et forêts (Cl. des sciences), 4 avril 1906.
30. **Fyot** (Eugène), bibliothécaire adjoint de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or (Cl. des beaux-arts), 15 mai 1907.
31. **Claudon** (Ferdinand), O. I. P., conservateur des archives du département de la Côte-d'Or (Cl. des belles-lettres), 19 février 1908.

MM.

32. **Calmette** (Joseph), professeur d'histoire et d'art de la Bourgogne (Cl. des beaux-arts), 9 mars 1910.
33. **Baudot** (Auguste), docteur de l'Université de Paris, pharmacien de 1re classe (Cl. des sciences), 4 mai 1910.

3° Membres titulaires devenus membres non résidants.

MM.

Hallberg (Eugène), ✱, O. I. P., professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse, 10 mai 1876.

Joly (Henry), O. I. P., membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Dijon, 3, rue Boissonnade, Paris-XIVe, 3 février 1875.

Mathey (Alphonse), conservateur des eaux et forêts, à Grenoble, 11 mars 1903.

Perrenet (Pierre), avocat, 73, boulevard Saint-Michel, à Paris, 7 février 1906.

Sauvageau (Camille), professeur de botanique à la Faculté des sciences de l'Université de Bordeaux, 26 juin 1901.

Toussaint (Henri), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel de Paris, 53, rue de Varenne, 17 avril 1889.

4° Membres non résidants.

MM.

Bonnet (Edmond), docteur en médecine, assistant de botanique au Muséum de Paris, 11, rue Claude-Bernard, 18 novembre 1906.

Carvalho (de), pair de Portugal, à Lisbonne, 5 août 1868.

Charmasse (Anatole de), président de la Société éduenne, à Autun, 16 février 1905.

Cunha (Xavier da), D.-M., conservateur de la Bibliothèque de Lisbonne, 18 décembre 1901.

MM.

Daguin (Fernand), ✻, O. I. P., docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, 27, rue de l'Université, 4 février 1885.

Galliac (Louis), ✻, artiste peintre, 3, rue Turgot, à Paris, 29 novembre 1893.

Gasq (Paul), ✻, sculpteur, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 233, à Paris, 6 février 1901.

Gillot (le docteur Xavier), président de la Société d'histoire naturelle d'Autun, 29 novembre 1905.

Gruyer (Anatole), O. ✻, inspecteur à la direction des beaux-arts, à Paris, 18, rue Duphot, 28 juin 1865.

Meixmoron de Dombasle (Charles de), artiste peintre, ancien président de l'Académie Stanislas, à Nancy, 23 janvier 1901.

Muteau (Alfred), O. ✻, ancien commissaire de la marine, député de la Côte-d'Or, conseiller général, 3, rue Lincoln, à Paris, 28 février 1900.

Petit (Ernest), ✻, ancien président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, conseiller général, 8, rue du Bellay, à Paris, 6 mai 1896.

Piaget (Arthur), archiviste d'Etat, à Neuchâtel (Suisse), 23 mars 1910.

Pictet (Raoul), professeur de physique à l'Université de Genève, 30 janvier 1878.

Robin (Albert), O. ✻, D.-M., membre de l'Académie de médecine, professeur agrégé à la Faculté, médecin de l'hôpital de la Pitié, à Paris, 18, rue Beaujon, 1er décembre 1886.

5° Correspondants (1).

MM.

Baltet (Charles), horticulteur à Troyes, 30 novembre 1898.

Bertin (Joseph), D.-M., à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône), 15 décembre 1897.

(1) Le Comité d'administration croit devoir rappeler que le titre de *Correspondant* est le seul que puissent prendre les personnes dont les noms suivent.

MM.

Bertrand (l'abbé), directeur de l'Ecole supérieure ecclésiastique à Bordeaux, 29 mai 1878.

Billia (Michelangelo), professeur de philosophie à l'Université de Turin (Italie), 4 mai 1910.

Bonneton, conseiller à la Cour de Riom, 2 mai 1888.

Bourdin, D.-M., à Choisy-le-Roi (Seine), 2 mai 1888.

Buffenoir (Hippolyte), homme de lettres, à Paris, 18 novembre 1896.

Cabreira (Antonio), à Lisbonne, 24 février 1897.

Calore (Pier-Luigi), inspecteur royal des antiquités, à Pesco-Sansonesco (Abruzzes), 1er juillet 1903.

Carré (Henri), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, 7 juin 1893.

Cautain, chef d'institution à Cissey, commune de Merceuil (Côte-d'Or), 11 mars 1874.

Chevalier (l'abbé Gustave), à Fontaine-lez-Dijon, 9 février 1876.

Clouet, D.-M., O. A., professeur à l'Ecole de médecine de Rouen, 4 février 1874.

Coehlo (docteur Antonio), à Porto (Portugal), 12 mai 1909.

Duhousset, O. ✠, lieutenant-colonel en retraite, à Paris, 14 janvier 1863.

Dumas (l'abbé), curé de Bagneux (Allier), 17 novembre 1897.

Duméril (Henri), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse, 19 janvier 1887.

Fertiault (François), membre de la Société des gens de lettres, à Paris, 19 juillet 1848.

Flammarion (Camille), ✠, membre de la Société philotechnique, à Paris, 20 février 1867.

Floreno Foschini (Mme Alfonsina), dame d'honneur de la princesse royale de Lusignan, membre de plusieurs académies, à Palerme, 16 décembre 1891.

Fuster (Charles), homme de lettres, 161, rue Saint-Jacques, à Paris, 7 mai 1890.

Guimet (Emile), O. ✠, fondateur et conservateur du Musée Guimet, à Paris, 18 juillet 1900.

MM.

Jeny (Lucien), conseiller à la Cour d'appel de Bourges, 15 décembre 1897.

Labarre du Parcq (M. de), C. ✠, colonel du génie en retraite, à Paris, 31 janvier 1877.

Lachot, instituteur à Magny-la-Ville, 12 décembre 1900.

Laguesse (le docteur Edouard), professeur d'histologie à la Faculté de médecine de Lille, 16 décembre 1891.

Legrelle (A.), docteur ès lettres, à Versailles (Seine-et-Oise), 7 janvier 1885.

Marlot (Hippolyte), géologue, villa Bellevue, par Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire), 6 avril 1910.

Martin (Ed.), homme de lettres, à Paris, 6 janvier 1869.

Marty (G.), arbitre-expert, à Toulouse, 5 décembre 1883.

Milien (Achille), à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), 7 août 1872.

Miot (Henri), O. I. P., juge au tribunal civil, à Beaune, 22 avril 1881.

Morillot (l'abbé), chanoine honoraire, à Dijon, 30 novembre 1887.

Morot, vétérinaire municipal, à Troyes, 27 janvier 1886.

Neymarck (Alfred), publiciste, à Paris, 6 juin 1887.

Olivier (Ernest), naturaliste, à Moulins (Allier), 24 février 1897.

Paté (Lucien), ✠, ancien chef de bureau au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, à Paris, 18 décembre 1889.

Payot (Venance), naturaliste, à Chamonix (Haute-Savoie), 7 janvier 1885.

Pereira Rego Filho (José), D.-M., secrétaire de l'Académie de médecine, à Rio-de-Janeiro, 18 novembre 1880.

Petel (l'abbé), curé de Saint-Julien, près Troyes, 28 juin 1899.

Pingaud (Léonce), ✠, O. I. P., professeur d'histoire à la Faculté des lettres de l'Université de Besançon, 18 mars 1874.

Salverte (Georges de), maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Paris, 13 juin 1888.

MM.

Tarry, vice-secrétaire de la Société météorologique de France, 21, rue Descartes, à Paris, 15 janvier 1873.

Thévenot (Arsène), à Troyes (Aube), 11 janvier 1882.

Verdier, avocat, à Nîmes (Gard), 10 avril 1878.

Vacandard (l'abbé), premier aumônier du lycée de Rouen, 15 décembre 1886.

Vernier (Jules), O. A., ancien élève de l'Ecole des chartes, archiviste du département de l'Aube, correspondant de l'Institut pour les travaux historiques et archéologiques, 18 juillet 1900.

Zawodny (le docteur Joseph), à Prague, 3 février 1909.

NÉCROLOGIE [1]

Suisse (Charles-Louis), ✻, architecte en chef des monuments historiques et architecte diocésain, né à Paris le 1er juin 1846, membre résidant, section des beaux-arts, du 17 avril 1889, mort à Chenôve, près Dijon, le 9 août 1906.

Gastinel (Léon-Gustave), ✻, violoniste et compositeur, grand prix de Rome en 1846, né à Villers-les-Pots (Côte-d'Or), le 15 août 1823, membre non résidant du 13 juillet 1892, mort à Fresnes-lez-Rungis (Seine) le 18 octobre 1906.

Jobard (Paul-Henri-Emile-Stéphane), maître-imprimeur, né à Dijon le 19 mai 1860, membre résidant, section des lettres, du 11 mars 1903, mort à Dijon le 24 janvier 1907.

Mathieu de Vienne (Jean-Baptiste-Antoine-Maurice), O. ✻, colonel d'artillerie en retraite, né à Nancy le 4 juillet 1846, membre résidant, section des sciences, du 10 novembre 1897, devenu non résidant, mort à Nancy le 26 janvier 1907.

(1) Voir les procès-verbaux des séances, où sont insérées des notices biographiques et bibliographiques plus complètes sur les membres de l'Académie décédés depuis 1906.

Péron (Pierre-Alphonse), C. ✻, intendant militaire du cadre de réserve, correspondant de l'Institut, ancien président de la Société géologique de France, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, membre non résidant du 15 mai 1907, décédé à Auxerre dans sa 74e année, le 2 juillet 1908.

Huguenin (Antoine-Anatole), ancien agréé au Tribunal de commerce, né à Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or), le 6 avril 1835, membre résidant, section des lettres, du 29 janvier 1896, mort à Dijon le 16 janvier 1909.

Marchand (Jean-Baptiste-Victor), C. ✻, colonel du génie en retraite, ancien conseiller général de la Côte-d'Or, ancien maire de Dijon, né à Dijon le 19 juillet 1820, membre résidant, section des sciences, du 12 mars 1884, mort à Dijon le 7 mars 1909.

Serrigny (Ernest-Hubert-Auguste), ancien magistrat, né à Seurre (Côte-d'Or), le 6 avril 1840, membre résidant, du 18 juin 1884, section des lettres, décédé à Percey-le-Pautel (Haute-Marne), le 14 juin 1909.

Muteau (Charles-François-Thérèse), O. ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, ancien membre du Conseil général de la Côte-d'Or et du Conseil municipal de Dijon, né à Dijon le 25 mai 1824, membre correspondant du 28 mars 1855, résidant, section des lettres, du 30 novembre 1859, devenu non résidant, décédé à Paris le 23 avril 1910.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS, REVUES ET ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES

EN CORRESPONDANCE AVEC L'ACADÉMIE

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aisne. Société académique de Laon.

Société des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Allier. Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais, à Moulins.

Société scientifique du Bourbonnais, à Moulins.

Alpes (Basses-). Société scientifique et littéraire, à Digne.

Alpes (Hautes-). Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

Alpes-Maritimes. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Aube. Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres, à Troyes.

Société médicale de l'Aube, à Troyes.

Aveyron. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

Belfort (Territoire de). Société belfortaine d'émulation, à Belfort.

Bouches-du-Rhône. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Bibliothèque de la ville de Marseille.

Faculté des sciences de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

Calvados. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Société linnéenne de Normandie, à Caen.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

Société des beaux-arts, à Caen.

Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Charente. Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

Charente-Inférieure. Société de géographie et d'agriculture, lettres, sciences et arts de Rochefort-sur-Mer.

Société linnéenne de la Charente-Inférieure, à Saint-Jean-d'Angély.

Société des archives historiques de Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

Cher. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges.

Côte-d'Or. Bibliothèque publique de la ville de Dijon.

Bibliothèques cantonales de Beaune, de Châtillon-sur-Seine, de Semur, d'Auxonne et de Montbard.

Archives départementales, à Dijon.

Chambre de commerce de Dijon.

Commission des antiquités du département, à Dijon.

Faculté de droit de l'Université de Dijon.

Grand séminaire de Dijon.

Pro Alesia, revue. Directeur, M. Matruchot, 11, boulevard Carnot, à Bourg-la-Reine.

Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur, à Dijon.

Société bourguignonne de géographie et d'histoire, à Dijon.

Société d'horticulture du département, à Dijon.

Société des sciences médicales de la Côte-d'Or, à Dijon.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

Creuse. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.

Deux-Sèvres. Société botanique, à Niort.

Doubs. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Société d'émulation du Doubs, à Besançon.

Société de médecine, à Besançon.

Société départementale d'agriculture du Doubs, à Besançon.

Société d'émulation, à Montbéliard.

Eure. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département, à Evreux.

Finistère. Société académique de Brest.

Gard. Académie de Nîmes.

Société scientifique et littéraire d'Alais.

Garonne (Haute-). Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Académie des jeux floraux, à Toulouse.

Académie de législation de Toulouse.

Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse.

Société d'histoire naturelle de Toulouse.

Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse.

Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

Gironde. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux.

Société linnéenne de Bordeaux.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.

Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux.

Hérault. Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Société archéologique de Montpellier.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.

Ille-et-Vilaine. Société archéologique du département, à Rennes.

Société historique et archéologique de Saint-Malo (10 février 1904).

Travaux scientifiques de l'Université de Rennes (6 mai 1903).

Indre-et-Loire. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département, à Tours.

Isère. Académie delphinale, à Grenoble.

Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.

Jura. Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

Loir-et-Cher. Société des sciences et lettres, à Blois.

Loire. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département, à Saint-Etienne.

La Diana, société historique du Forez, à Montbrison.

Société des sciences et arts du canton de Rive-de-Gier.

Loire (Haute-). Société agricole et scientifique du Puy.

Loire-Inférieure. Société académique de Nantes et du département, à Nantes.

Société des sciences naturelles de l'ouest de la France, à Nantes.

Loiret. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.

Lozère. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département, à Mende.

Maine-et-Loire. Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Manche. Société d'agriculture de Saint-Lô.

Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.

Société académique de Cherbourg.

Marne. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département, à Châlons.

Comice agricole de Châlons.

MARNE. Académie nationale de Reims.
Société d'études des sciences naturelles de Reims.
Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

MARNE (HAUTE-). Société historique et archéologique de Langres.
Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier.

MAYENNE. Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne, à Laval.

MEURTHE. Académie de Stanislas, à Nancy.
Société de médecine, à Nancy.

MEUSE. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
Société philomatique de Verdun.

NORD. Bibliothèque de l'Université de Lille.
Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.
Commission historique du département, à Lille.
Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.
Société d'émulation de Cambrai.
Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et arts, à Dunkerque.
Société d'agriculture de Douai.
Société d'émulation de Roubaix.

OISE. Société académique d'archéologie, sciences et arts du département, à Beauvais.

PAS-DE-CALAIS. Académie d'agriculture, des sciences et des arts de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

PUY-DE-DÔME. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES (BASSES-). Société des sciences, lettres et arts de Pau.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHÔNE. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Rhône. Facultés catholiques de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Société académique d'architecture de Lyon.
Société des sciences et arts du Beaujolais, à Villefranche.

Saône (Haute-). Commission d'archéologie, à Vesoul.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société grayloise, à Gray.

Saône-et-Loire. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon.
Société éduenne, à Autun.
Société d'histoire naturelle, à Autun.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.

Sarthe. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.
Société historique et archéologique du Maine, au Mans.

Savoie. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Savoie (Haute-). Société florimontane d'Annecy.
Académie chablissine, à Thonon.

Seine. Association française pour l'avancement des sciences, à Paris.
Bibliothèque de l'École polytechnique, à Paris.
Bibliothèque Mazarine, à Paris.
Bibliothèque de l'Université (Sorbonne), à Paris.
Bibliothèque de l'Institut national de France, à Paris.
Feuille des jeunes naturalistes, à Paris.
Musée Guimet, à Paris.
Muséum d'histoire naturelle de Paris.

SEINE. Notes d'art et d'archéologie (Revue de la société de Saint-Jean, 27, rue d'Ulm, Paris)(15 novembre 1905).
Revue Mabillon, éditée chez Poussielgue, 15, rue Cassette (15 novembre 1905).
Société philomatique de Paris.
Société nationale d'agriculture de France, à Paris.
Société des antiquaires de France, à Paris.
Société philotechnique, à Paris.
Société libre des beaux-arts, à Paris.
Société académique indo-chinoise de Paris.
Société des études historiques, à Paris.
Société de médecine légale, à Paris.
Société protectrice des animaux, à Paris.
Société de l'histoire de France, à Paris.
Société zoologique de France, à Paris.

SEINE-ET-MARNE. Ecole d'application du génie et de l'artillerie, à Fontainebleau.

SEINE-ET-OISE. Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

SEINE-INFÉRIEURE. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société centrale d'agriculture du département, à Rouen.
Société d'horticulture du département, à Rouen.
Société industrielle d'Elbeuf.
Société havraise d'études diverses, au Havre.
Société des sciences et arts agricoles, au Havre.

SOMME. Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société d'émulation d'Abbeville.

TARN-ET-GARONNE. Société des sciences, belles-lettres et arts du département, à Montauban.

Var. Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.
Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département, à Draguignan.
Académie du Var, à Toulon.
Vaucluse. Académie de Vaucluse, à Avignon.
Vienne. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers,
Vienne (Haute-). Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Vosges. Société d'émulation du département, à Epinal.
Société philomatique, à Saint-Dié,
Yonne. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société d'études d'Avallon.
Algérie. Association scientifique algérienne, à Alger.
Académie d'Hippone, à Bône.
Tunisie. Institut de Carthage, à Tunis.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Allemagne.

Prusse. Académie royale des sciences de Berlin.
Société géologique allemande, à Berlin.
Société royale physico-économique de Kœnigsberg.
Société historique de la province de Posen.
Alsace-Lorraine. Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
Société d'histoire naturelle de Colmar.
Bade. Société des sciences naturelles, à Fribourg-en-Brisgau.
Bavière. Académie royale bavaroise des sciences, à Munich.
Société botanique bavaroise, à Munich.
Société botanique, à Landshut.
Brême. Société des sciences naturelles de Brême.
Hanovre. Société des sciences naturelles d'Osnabrück.

Hesse. Société de la Hesse supérieure pour les sciences naturelles et médicales, à Giessen.

Lusace (Haute-). Société des sciences de la Haute-Lusace, à Gœrlitz.

Société des naturalistes de Gœrlitz.

Nassau. Société d'histoire de Nassau, à Wiesbaden.

Saxe. Société des sciences naturelles *Isis*, à Dresde.

Académie des naturalistes, à Halle.

Saxe-Weimar. Société botanique de Thuringe, à Weimar.

Schleswig-Holstein. Société des sciences naturelles du Schleswig-Holstein, à Kiel.

Westphalie. Société provinciale de Westphalie pour les sciences et arts, à Munster.

Wurtemberg. Société d'histoire naturelle du Würtemberg, à Stuttgard.

Société des sciences naturelles, à Brunswick.

Argentine (République).

Université nationale, à Buenos-Ayres.

Académie nationale des sciences de la République Argentine, à Cordoba.

Autriche-Hongrie.

Autriche. Académie royale impériale des sciences, à Vienne

Société royale impériale géographique, à Vienne.

Société royale impériale zoologique botanique, à Vienne.

Institut royal impérial géologique de l'Etat, à Vienne.

Société scientifique de Chevtchéno, 17, rue Supinsky, à Lemberg.

Moravie. Société des naturalistes de Brünn.

Styrie. Société des sciences naturelles de Styrie, à Gratz.

Hongrie. Académie royale hongroise des sciences, à Budapest.

Société royale des sciences naturelles de Hongrie, à Budapest.

Transylvanie. Ecole industrielle de Bistritz.

Cracovie. Académie des sciences, à Cracovie.

Belgique.

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles.
Société entomologique de Belgique, à Bruxelles.
Société malacologique de Belgique, à Bruxelles.
Société belge de microscopie, à Bruxelles.
Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société royale des sciences de Liège.
Société géologique de Belgique, à Liège.
Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à Mons.

Brésil.

Musée national de Rio-de-Janeiro.
Académie nationale de médecine, à Rio-de-Janeiro.
Observatoire de Rio-de-Janeiro.
Musée Paulista, caïxa do Coreiro, à Sao-Paulo.

Chili.

Université du Chili, à Santiago.

Espagne.

Académie royale des sciences de Madrid.

Etats-Unis d'Amérique et ses colonies.

Columbia. Institut smithsonien, à Washington.
Inspection géologique des territoires des Etats-Unis (département de l'Intérieur), à Washington.
Observatoire naval des Etats-Unis (département de la marine), à Washington.
Bureau du chirurgien en chef, à Washington.
Californie. Académie californienne des sciences, à San-Francisco.
Université de Californie, à Berkley (24 mai 1905).
Caroline du Sud. Société Elliot d'histoire naturelle, à Charleston.

Connecticut. Académie des arts et des sciences du Connecticut, à New-Haven.
Illinois. Académie des sciences de Chicago.
Iowa. Académie des sciences naturelles de Davemport.
Kansas. Société historique de l'Etat de Kansas, à Topeka.
Académie des sciences, à Topeka.
Louisiane. Académie des sciences de la Nouvelle-Orléans.
Massachusetts. Académie américaine des arts et des sciences, à Boston.
Société d'histoire naturelle de Boston.
Collège Harvard, à Cambridge.
Essex Institut, à Salem.
Minnesota. Inspection géologique, à Saint-Paul.
Missouri. Académie des sciences de Saint-Louis.
Jardin botanique du Missouri, à Saint-Louis.
Montana. Université de Montana, à Missoula (16 novembre 1904).
Nebraska. Université, à Lincoln.
New-York. Académie des sciences de New-York.
Académie des sciences de Rochester.
Ohio. Lloyd Library, à Cincinnati (24 mai 1905).
Pensylvanie. Société philosophique américaine, à Philadelphie.
Philippines. Académie des sciences et musée de Manille.
Wisconsin. Académie des sciences, arts et lettres du Wisconsin, à Madison.

Grande-Bretagne et ses colonies.

Angleterre. Société royale de Londres.
Société royale astronomique, à Londres.
Société géologique, à Londres.
Société royale géographique, à Londres.
Observatoire royal, à Greenwich.
Société littéraire et philosophique de Manchester.
Irlande. Académie royale irlandaise, à Dublin.
Société royale géologique d'Irlande, à Dublin.
Ecosse. Société royale d'Edimbourg.

CANADA. Société d'histoire naturelle de Montréal.
Société de numismatique et d'archéologie de Montréal.
Canadian Institut, à Toronto.

INDES ANGLAISES. Inspection géologique de l'Inde, à Calcutta.

NOUVELLES GALLES DU SUD. Société royale de la Nouvelle Galles du Sud, à Sydney (Australie).
Association australienne pour l'avancement des sciences, 5, Elizabeth street, à Sidney (Australie).

Italie.

ITALIE. Académie royale des Lincei, à Rome.
Académie des sciences, lettres et arts des Zelanti, à Aci-Reale.
Institut royal des études supérieures pratiques et de perfectionnement de Florence.
Académie royale des sciences, lettres et arts de Modène.
Académie royale des sciences physiques et mathématiques, à Naples.
Académie royale des sciences, lettres et arts de Palerme.
Société d'acclimatation et d'agriculture de Sicile, à Palerme.
Académie royale des sciences de Turin.

Mexique.

Institut géologique de Mexico (23 avril 1903).
Société scientifique Antonio Alzate, à Mexico.
Observatoire astronomique national de Tacubaya.

Pays-Bas et ses colonies.

HOLLANDE. Académie royale des sciences, à Amsterdam.
Société royale zoologique *Natura artis magistra*, à Amsterdam.
Société hollandaise des sciences, a Harlem.
Fondation Teyler Van der Hulst, à Harlem.
Société batave de philosophie expérimentale de Rotterdam.

LUXEMBOURG. Institut grand-ducal de Luxembourg.
Société des naturalistes la *Fauna*, à Luxembourg.
INDES NÉERLANDAISES. Société batave des arts et des sciences, à Batavia.
Société royale des sciences naturelles des Indes néerlandaises, à Batavia.

Portugal.

Académie royale des sciences de Lisbonne.
Académie des sciences mathématiques de Coïmbre.
Université de Coïmbre.

Russie.

Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.
Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.
Commission impériale archéologique, à Saint-Pétersbourg.
Institut impérial de médecine expérimentale de Saint-Pétersbourg.
Observatoire physique central de Russie, à Saint-Pétersbourg.
Société impériale russe de géographie, à Saint-Pétersbourg.
Société physico-mathématique, à Kasan.
Université impériale de Kharkow.
Société des naturalistes, à Kiew.
Université impériale de Saint-Vladimir, à Kiew.
Société impériale des naturalistes de Moscou.
Société impériale d'agriculture de Moscou.
Société impériale technique de Moscou.
Société des naturalistes de la Nouvelle-Russie, à Odessa.
Observatoire physique, à Tiflis.

Scandinavie.

DANEMARK. Académie royale danoise des sciences, à Copenhague.
Société royale des antiquaires du Nord, à Copenhague.
NORVÈGE. Université royale de Norvège, à Christiania.
Société royale des sciences de Norvège, à Drontheim.
SUÈDE. Académie royale suédoise des sciences, à Stockholm.

Suède. Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités, à Stockholm.
Institut royal géologique de Suède, à Stockholm.
Musée du Nord, à Stockholm.
Faculté des lettres de Gothembourg.
Université de Lund.
Société royale des sciences d'Upsal.

Serbie.

Académie royale des sciences, à Belgrade.
Annales géologiques de la péninsule balkanique, à Belgrade.

Suisse.

Bale. Société des naturalistes de Bâle.
Berne. Société helvétique des sciences naturelles, à Berne.
Société des sciences naturelles de Berne, 14, Kesslergasse.
Genève. Société de physique et d'histoire naturelle de Genève.
Neuchatel. Société neuchâteloise de géographie.
Vaud. Société vaudoise des sciences, à Lausanne.
Zurich. Société des sciences naturelles de Winterthur (2 décembre 1903).
Société des sciences naturelles, à Zurich.

Uruguay.

Montevideo. Annales du musée national.

RAPPORTS

SUR

LES PRIX DE 1906

PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE

dans sa séance du 20 mars 1907

Par MM. CHABEUF, BOUTELLIER, PICARD, LÉVÊQUE et DUMAY

M. Chabeuf, l'un des rapporteurs de la Commission des prix (1), a le premier la parole :

MESSIEURS,

Pour la huitième fois, depuis que le Conseil municipal de Dijon a si libéralement rétabli le crédit de 500 francs, afférent aux prix à décerner annuellement par l'Académie, revenait, en 1906, le tour des beaux-arts. Et si nous considérons la série de vos lauréats, nous serons heureux de constater qu'elle constitue vraiment le Livre d'or de l'art bourguignon dans toutes ses branches, pour la seconde moitié du dix-

(1) Cette commission se composait de MM. L. Collot, président de l'Académie ; H. Chabeuf, vice-président ; G. Dumay, secrétaire ; Et. Picard, secrétaire adjoint ; Et. Metman, bibliothécaire ; A. Corneau, trésorier ; J. d'Arbaumont, ancien président ; E. Boutellier, directeur de l'École nationale des beaux-arts, et J.-B. Lévêque, directeur de la succursale du Conservatoire.

neuvième siècle et les premières années du vingtième. Oui, Messieurs, disons-le avec un peu de fierté, nous n'avons pas une erreur à regretter, et dans ses choix, qui ont été souvent comme des divinations, l'Académie a eu constamment la main heureuse. Non seulement, en effet, les artistes, appelés par elle à l'honneur de ses médailles, ont été fidèles à leurs promesses, mais encore tous, sans exception, nous les avons vus continuer vers les sommets leur marche ascendante. Aussi, l'opinion du grand public a-t-elle ratifié ses choix successifs, et nous avons la confiance qu'il en sera de même aujourd'hui pour les conclusions de ce rapport.

M. Victor-Louis Focillon, graveur aqua-fortiste, a reçu en 1892 une médaille de vermeil ; il ne nous a paru digne ni de l'Académie ni de lui, d'en rester là. Né à Dijon, rue Chaudronnerie, le 21 septembre 1849, il eut, tout enfant, le crayon à la main et fut élève de notre Ecole des beaux-arts. Il y dessina beaucoup d'après le plâtre, c'est-à-dire d'après l'antique, mais le goût n'y était pas; non qu'il dût être rebelle à l'idéal grec ou romain, seulement, il comprenait intuitivement, et je suis assez de son avis, que pour les yeux du jeune élève qu'il était alors, ce beau-là est trop distant, trop étranger en apparence à la vérité ambiante : « Je n'ai vraiment senti l'art grec, me disait-il un jour, qu'après avoir beaucoup vu et comparé. »

Il était parti pour Paris et, bien éloigné de chercher dans l'art une carrière, avait trouvé une situation utile dans une maison de commerce ; mais le

démon familier le possédait toujours, et dans le rapport lu à l'Académie le 13 janvier 1892, on a dit comment était devenu aqua-fortiste le jeune apprenti commerçant (1). Il y a là un effort, une persévérance de volonté qui peuvent être aux plus fermes, aux plus résolus, un exemple.

Depuis quinze ans M. Focillon ne cesse de produire ; pour la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, il exécute, en 1893, deux planches excellentes, le portrait du grand bâtard de Bourgogne, Antoine, l'un des fils naturels de Philippe le Bon, d'après l'original de Chantilly, et l'*Homme à la flèche,* du musée de Bruxelles, le prétendu Charles le Téméraire qui serait plutôt le même Antoine de Bourgogne avec une bonne douzaine d'années de moins. Pour l'Académie, il grave en 1897 le portrait de Mme Théophile Berlier et de sa fille, d'après L. David (2) ; on citera encore le très beau portrait historique, avec encadrement figuré en pierre, à la mode d'autrefois, de Mgr Rivet, mort évêque de Dijon en 1884 ; ceux enfin de notre confrère M. Stéphen Liégeard et de celui qui a l'honneur de vous présenter ce rapport.

Les Salons de Paris offrent une moisson abondante : en 1893, des vignettes pour un Walter-Scott, un éventail dont le dessin était de Maurice Leloir ; en 1894, les *Communiantes,* de Jules Breton, grande planche qui valut à l'auteur une médaille de deuxième classe ; en 1895, les *Amours des saisons et des vents,* d'après le préraphaélite anglais Albert

(1) *Mémoires*, 4e série, III, pp. 38 et suiv.

(2) Ce portrait a été légué au musée de Dijon, par M. Masson, mort conservateur des forêts en retraite, à Dijon, en 1903.

Moore, planche importante, pour la maison Tooth and Sons, de Londres ; 1896, la *Duchesse de Devonshire*, un des chefs-d'œuvre de Gainsborough ; 1897, la *Cathédrale de Salisbury*, d'après Constable ; M. Focillon a traduit aussi par la pointe deux tableaux célèbres du même peintre, le *Retour à la ferme* et la *Charrette à foin ;* 1898, *Morning Gossip*, d'après Dundy Satler, pour Tooth and Sons ; 1899, la *Toilette*, d'après Corot, commande de l'Etat, et *Above hill*, d'après D. Murray, pour Tooth and Sons ; 1900, un Meissonier, l'*Ordonnance ;* 1901, le *Corps de garde*, d'après François Flameng, pour Tooth and Sons, médaille de première classe ; 1903, les *Dentellières*, de Joseph Bail, pour la Société française des amis des arts ; 1904, l'*Etang* et *Soir après l'orage*, de Jules Dupré ; 1905, *Marine*, d'après Napier Henry, pour la maison Frost and Reed, planche des plus remarquables, mais la médiocrité de l'original empêcha M. Focillon d'obtenir la grande médaille de la gravure.

L'exposition universelle de 1900 lui avait valu une médaille d'or pour l'ensemble de son exposition, gravures d'après Jules Breton, David Murray, Dundy Satler et Meissonier.

Nous en venons maintenant à une œuvre d'hier, commande du gouvernement, *Hommage à Delacroix*, d'après Fantin-Latour, exposée au salon de 1906, pièce magistrale, hors ligne, qui mérita au maître graveur la grande médaille d'honneur de la gravure et peu après la croix de la Légion d'honneur.

C'est une de ces compositions rythmées et graves, qui, avec les interprétations idéales des épopées

wagnériennes, constituent le meilleur, le plus rare du talent si élevé du peintre disparu. Chez plusieurs, le titre, *Hommage à Delacroix*, éveillera l'idée d'une composition romantique et tumultueuse où revivraient les formes et les couleurs du plus grand coloriste et du maître le plus pathétique de l'école française. Rien de semblable ici ; rien non plus de ces apothéoses et couronnements de théâtre où le rideau relevé, des personnages de comédie ou de drame font tableau, tendant des palmes et des couronnes vers un buste blême sous la lumière électrique tombant des frises. Voici simplement un groupe d'amis et d'admirateurs réunis devant l'image de l'illustre mort, pour penser en commun à lui. Tout est au repos et à l'intimité, mais sans familiarité ni nonchalance de salon ou d'atelier. Notre école contemporaine n'a pas produit un ensemble de portraits plus naturel et plus vrai ; quant à l'exécution, fine et large en même temps, solide sans lourdeur, colorée sans outrance, elle est de tous points achevée.

De l'avis unanime du grand public et des artistes, la planche de M. Focillon est, par la sincérité et la technique, une des plus belles qu'ait produite depuis cinquante ans l'art de l'eau forte, non seulement en France, mais encore en Europe ; exacte comme une héliogravure, avec cet accent que n'ont jamais les plus parfaites interprétations par les procédés photographiques, elle est vraiment la multiplication en blanc et noir de l'original (1).

(1) L'*Hommage à Delacroix* fait partie de la précieuse collection donnée au Louvre par M. Étienne Moreau-Nélaton, le 1er février 1906.

En M. Focillon, le caractère est à la hauteur du talent ; droit et franc, un peu fier, attendant que l'on vienne à lui plutôt qu'il ne va aux autres, mais le plus serviable, le plus obligeant des hommes, prodiguant aux jeunes son temps, ses conseils et son expérience, à Paris, dans le monde supérieur de l'art, il a la plus enviable situation d'estime personnelle et de considération artistique ; président de la Société des aqua-fortistes, membre du Comité d'administration de la Société des artistes français, dits des *90*, il appartient encore au Comité de la Société des amis des arts, et partout à sa place, partout utile parce qu'il est dévoué, désintéressé et jamais encombrant.

Nous vous proposons pour M. Focillon une de vos médailles d'or.

J'ai maintenant à parler, non plus en mon nom seul, mais aussi pour M. Boutellier qui a bien voulu s'associer à moi et nous apporter l'inappréciable concours de son autorité et de sa compétence.

Henry Fantin-Latour, né à Grenoble en 1836, est mort à Paris en 1905. L'*Hommage* a figuré au Salon de 1864, un an après la mort du puissant coloriste, dont les funérailles avaient passé inaperçues ; le tableau, mal placé, fut peu remarqué, plusieurs se demandèrent ironiquement ce que faisaient là ces personnages inactifs ; on aurait pu répondre qu'ils font ce que font les *Syndics des drapiers* dans le chef-d'œuvre de Rembrandt. Les portraits sont ceux des peintres et graveurs L. Cordier, Edouard Manet, Henry Fantin-Latour, le Dijonnais Alphonse Legros, à la fois peintre, graveur et médailleur, James-Mac-Neil Whistler, qui tient un bouquet, le comte Albert de Balleroy, le poète Charles Baudelaire, les écrivains Duranty et J. Champfleury. La compagnie peut paraître un peu mêlée ; on cherche Théophile Gautier, qui parla si magnifiquement et si bien du maître disparu, et d'autres encore manquent ici, mal remplacés par Champfleury et Duranty.

M. Ovide Yencesse, sculpteur et médailleur, est né à Dijon, dans la vieille rue du Bourg, le 3 février 1869, d'une famille dijonnaise à lointaines origines flamandes, comme l'indique son nom (1). Dijon, qui ne le sait, est une ville de sculpteurs, et depuis plus d'un siècle son Ecole des beaux-arts ne cesse de fournir un contingent d'élite à l'art du marbre et du bronze. Dès 1886, étant apprenti orfèvre, M. Yencesse se faisait inscrire à l'école de Dijon dans la section de sculpture ; il y suivit, jusqu'en 1891, les cours de l'excellent maître qu'était notre confrère regretté François Dameron, et obtint successivement toutes les récompenses, y compris, en 1891, la médaille d'honneur.

Pensionnaire du département à Paris, il y continua ses études sous MM. Ponscarme, Thomas et Levillain, et débuta aux salons, en 1893, avec un médaillon : M. Claude Vachet, qui révèle la préoccupation d'exprimer dans toute sa vérité physique et morale, la personnalité du modèle. En 1896, il expose un *Baptême de Clovis*, plaquette dans laquelle apparaît déjà ce souci d'obtenir certains effets par la collaboration de la lumière, des patines et du modelé. En 1897, un portrait de E. Spuller et une plaquette, *Première communion*, méritent à M. Yencesse une mention honorable ; en 1898, il reçoit une médaille de troisième classe, une de seconde en 1902.

Mais déjà l'Exposition universelle de 1900 avait été pour le jeune artiste l'occasion d'un triomphe ; le jury international lui décernait, en effet, une médaille

(1) Yencesse, fils de Jean.

d'or, et peu après, à trente et un ans, il était fait chevalier de la Légion d'honneur. Dès lors, il va porter dans le monde entier son nom et ses œuvres : expose à Dresde, Venise, Prague, Bâle, Munich, Dusseldorf, Saint-Louis, Liège, Hanoï, Bucarest, Milan, récoltant les plus hautes récompenses, médailles d'or un peu partout, grand prix à Milan à l'exposition internationale de 1906. Ses œuvres figurent dans les musées les plus qualifiés : au Luxembourg, à Dijon, Dresde, Hambourg, Budapest, New-York, enfin dans la collection particulière de S. M. le roi d'Italie, un grand connaisseur en médailles. Dans cette œuvre déjà considérable, nous citerons seulement quelques-uns des morceaux produits depuis 1897, année où l'Académie décernait à l'artiste une simple médaille d'argent.

Voici d'abord, sincères et graves comme des Millet, ces plaquettes où M. Yencesse a fixé les images du pauvre monde de la Bourgogne : *Pierrette la pauvre, Virginie la sage, Annette la folle,* le *Rémouleur :* en portraits, plaquettes ou médailles, MM. les sénateurs Magnin et Piot ; Mme Ovide Yencesse ; le Dr Chauveau ; le peintre dijonnais James Lignier ; M. et Mme Curie ; H. Berlioz ; R. Wagner ; H. Chabeuf ; la *Gaîté,* médaille pour la Société côte-d'orienne la *Grappe ; Caresse d'enfant ; Manette* et *Minette,* pour la Société des amis de la Médaille ; *Diane,* plaquette pour la Société contre le braconnage ; l'*Enfant aux roses,* plaquette ; le *Baiser de paix,* médaille offerte aux sauveteurs allemands venus si fraternellement au secours des ensevelis de Courrières, inspirée par une des œuvres les plus émouvantes du peintre

E. Carrière, récemment disparu, et avec qui notre compatriote a tant de points de ressemblance ; le *Semeur*, revers de la médaille de M. le sénateur Piot ; enfin des bijoux d'un goût charmant : *Baiser de la mère*, *Baiser de l'enfant ;* des boîtes à cigarettes, la *Fumée* et *Fuchsias ;* une boîte à allumettes, la *Flamme.* Nous terminerons en mentionnant deux commandes : la médaille des donateurs des Musées nationaux et la plaquette commémorative de l'exposition de Milan en 1906.

Les œuvres de M. Yencesse ont un caractère très personnel qui les fait reconnaître du premier coup d'œil et de loin, dans une vitrine remplie de pièces diverses. D'abord le talent de l'artiste est fait non seulement de vérité, mais aussi d'émotion ; conçue par lui, la médaille et la plaquette ne s'expriment pas au moyen d'allégories plus ou moins subtiles ou banales, elles sont des pensées en action, personnifiées par des êtres semblables à nous et se mouvant dans cette même atmosphère où nous vivons. Et ces qualités que nous appellerons morales, s'allient à une science consommée de technique, mais d'une technique propre à l'artiste.

M. Yencesse estime, en effet, que les plus belles pièces des médailleurs anciens et modernes, surtout modernes, les anciens ayant atteint dans cet art spécial, comme en toutes choses, à la perfection même, demeurent rigides et froides ; on dirait qu'elles sont toujours les prisonnières du dur métal. Eh bien ! par un travail de modelé très doux qui abrège la forme, par un effacement du relief combiné — nous l'avons déjà indiqué — avec le jeu savant de patines

choisies, M. Yencesse arrive à donner à l'argent et au bronze la morbidesse, l'élasticité de la vie même. C'est la demi-teinte appliquée à la médaille, un procédé qui semble par définition un défi véritable à la matière, mais dont il est souverainement maître aujourd'hui ; et si d'autres, avec plus ou moins de bonheur, ont cherché à marcher sur ses traces, aucun des imitateurs ne l'a encore rejoint.

Dès 1898, M. Royer-Marx saluait en M. Yencesse un novateur de la forme comme du fond ; il reconnaissait dans ses premières œuvres cet accent d'émotion intime et pénétrante qui devait s'affirmer encore dans les années suivantes, pour aboutir à d'éclatants, à d'incontestés succès d'opinion et de presse en 1906, au Salon des artistes français à Paris et à l'exposition internationale de Milan.

Nous vous proposons une médaille d'or pour M. Ovide Yencesse.

Passant aux médailles de vermeil, votre Commission vous propose d'en décerner deux à MM. Abel Forey et Adolphe Prost, architectes associés, les disciples, les collaborateurs dévoués de notre regretté confrère, Charles Suisse, architecte en chef des monuments historiques. M. Forey, né à Dijon le 2 juin 1867, M. Prost, le 6 décembre 1880, ont secondé avec zèle et talent le maître aimé dans toutes ses œuvres archéologiques ou autres, restaurations ou constructions nouvelles ; élevés à cette excellente école, ils se sont sentis de taille à continuer en association régulière le travail de cabinet et de chantier, laissé en suspens par la mort prématurée

d'un chef qui était en même temps leur meilleur ami. Ainsi, pour ne citer que cet exemple, par eux se poursuivra, pour M. le capitaine Sadi Carnot, cette restitution du château de Larochepot qui sera, sans aucun doute, une des œuvres capitale en Bourgogne de l'art médiéval renouvelé. Votre Commission a pensé que ces jeunes si méritants étaient dignes des sympathies, des encouragements de l'Académie; mais, entendez-le bien, il ne s'agit pas d'espérances et d'avenir escompté, c'est un présent que nous saluons en criant « bon courage » à ces élèves d'hier dont la mort du maître a déjà fait des maîtres à leur tour. L'un d'eux, M. Abel Forey, a été nommé architecte ordinaire des monuments historiques pour l'arrondissement de Dijon; le titre ne pouvait appartenir qu'à un seul, mais, en fait, par la force des choses et la vertu de leur association fraternelle, la fonction sera conjointement exercée par les deux artistes.

Nous vous proposons des médailles de vermeil pour MM. Forey et Prost.

M. Picard a la parole :

Messieurs,

M. Claude-Jules Boyer est né à Dijon, le 6 juin 1868; dès sa toute première jeunesse, il se sent entraîné vers les arts du dessin, et, lorsque, pendant la journée, il n'a pu crayonner sur ses cahiers de classe, il attend le sommeil de sa mère pour rallumer la lampe et passer de longues heures de la nuit le fusain et le crayon à la main.

Il devient bientôt apprenti lithographe à l'imprimerie Noellat et, au cours des années laborieuses qui vont suivre, continue de dessiner pendant ses heures de liberté.

Un de ses camarades, ouvrier à l'orfèvrerie Taitot, ayant montré un des dessins du jeune Claude à son patron, celui-ci invite l'apprenti lithographe à se faire inscrire à l'Ecole des beaux-arts. De 1886 à 1895, il y suit les cours de MM. Gaitet et Ronot et se lie dès cette époque avec un de vos lauréats de 1894, M. Henri Dubret ; mais pendant que celui-ci va devenir un des meilleurs élèves de l'Ecole nationale des arts décoratifs et bientôt un maître dans l'art d'assouplir les métaux précieux, son camarade reste modestement à Dijon, où il commence à exposer dès 1890 aux différents salons de la Société des amis des arts : des portraits, des scènes d'histoire, des fleurs, des paysages de Bretagne. C'est en 1898 seulement qu'il affronte le Salon des artistes français au palais de l'Industrie, puis au Grand Palais, où il fait recevoir une étude de tête au pastel qu'il a intitulée : *Rêverie,* les portraits de M. et Mme Henri Dubret, une étude de nu, des portraits d'enfants.

M. Claude Boyer est un coloriste sincère ; il en donne des preuves dans ces paysages bourguignons, qui, trop rarement, à notre gré, sont la parure des vitrines dijonnaises. Les bords de l'Ouche, avec leurs longues files de peupliers, leurs saules trapus aux frondaisons légères, et leurs roseaux au milieu desquels chantent les grenouilles, sont rendus avec franchise dans les paysages de M. Claude Boyer ; on éprouve, en les regardant, l'impression de l'eau

qui coule lentement et de l'air qui circule dans le feuillage ; c'est bien le village perdu dans la montagne que nous montre le *Soir à Saint-Jean-de-Bœuf* : ce sont aussi les tons des lauriers en fleurs et des géraniums-lierre, que reproduisent les *Perrons fleuris de l'Ecole Saint-François de Sales*, l'institution où M. Claude Boyer professe un cours de dessin.

Pour être demeuré Dijonnais, M. Claude Boyer n'a pas cessé de faire des efforts continus, tout à l'honneur de notre Ecole des beaux-arts. Si, parmi les élèves sculpteurs qui ont appris à manier la terre glaise dans les ateliers de la cour de Bar, plusieurs sont allés à la villa Médicis où nous avons été heureux de les suivre, il est des élèves de la section de peinture qui, eux aussi, méritent d'être distingués par l'Académie.

Votre Commission vous propose de décerner une médaille de vermeil à M. Claude-Jules Boyer.

M. Lévêque a la parole :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître brièvement les titres artistiques de MM. Feuillard et Barthel, pour lesquels j'ai demandé une médaille de vermeil et une médaille d'argent, lors de la réunion de la Commission des beaux-arts, du mercredi 13 courant.

M. Louis-Auguste Feuillard est né à Dijon, le 20 juin 1872.

Ancien élève du Conservatoire de Dijon, pensionnaire du département de la Côte-d'Or, cet artiste a

terminé ses études au Conservatoire national de musique de Paris, où il a remporté un premier prix de violoncelle, en juillet 1894.

Il a fait partie pendant plusieurs années de l'orchestre des concerts Colonne. Il est membre de la Société des instruments anciens, où il a remplacé son ancien maître Jules Delsart, professeur au Conservatoire de Paris.

M. Feuillard a été choisi, à plusieurs reprises, en qualité de membre du jury des concours de notre grande Ecole nationale de musique, à Paris.

Nous vous demandons pour lui une médaille de vermeil.

M. Alfred-Charles Barthel est né à Meursault (Côte-d'Or), de parents alsaciens, le 29 mars 1871.

Ancien élève du Conservatoire de Dijon, pensionnaire du département de la Côte-d'Or, il a terminé également ses études au Conservatoire national de Paris, où il a remporté le premier prix de hautbois, en juillet 1891.

Il a fait partie pendant plusieurs années de l'orchestre des concerts Lamoureux et de l'orchestre du théâtre national de l'Opéra-Comique, dont il est devenu le premier hautbois solo, à la suite d'un très brillant concours.

Il occupe actuellement une belle situation artistique à Chicago, en qualité de premier hautbois solo d'un orchestre de premier ordre. J'ajoute qu'il a fondé dans cette ville, depuis le mois d'octobre dernier, une Académie française d'enseignement musical.

Sur ma proposition, votre Commission vous demande d'accorder une médaille d'argent à ce Français qui est allé porter au loin le bon renom musical de sa patrie, je suis assuré que ce souvenir, venu du pays natal, lui sera précieux, en lui montrant que la Bourgogne ne l'a pas oublié.

M. Dumay a la parole :

Messieurs,

A la page 403 de son livre : *Dijon, monuments et souvenirs*, au chapitre des maisons historiques, M. Chabeuf écrit :

« Rue des Forges, 32, une devanture moderne cache les restes de l'hôtel Chambellan, cette cour avec sa galerie de bois menuisée comme un bahut, sa haute baie armoriée, moitié fenêtre, moitié lucarne et sa tourelle d'escalier. Celui-ci, libre d'abord, montre deux révolutions d'une belle balustrade flamboyante, avant de disparaître dans les hauteurs, pour se terminer par une figure d'homme, tenant une corbeille d'où fleurissent les nervures de la voûte. En arrière, la chapelle à l'abside carrée, aux clés pendantes, armoriées *d'* (*azur*) *à deux pattes de griffon d'* (*or*), *en chef; et en pointe, une tête de léopard arrachée de* (*même*) *lampassée de* (*gueules*) qui est de Chambellan. Tout cela date des dernières années du quinzième siècle, sinon des premières années du seizième, ce qui exclut l'idée d'un séjour d'ambassadeurs anglais ou autres, pendant la période ducale.

» ...Quant à la cour, encombrée aujourd'hui par un hangar, livrée au commerce brutal du fer, elle est perdue pour le regard ; sachons gré du moins au propriétaire, de n'avoir pas consommé la ruine de l'hôtel de Cluny dijonnais. »

Le cri d'alarme poussé par M. Chabeuf a été entendu. Le magasin de fer et le hangar qui l'abritait ont disparu. La cour a repris son ancien aspect et la façade principale, dans laquelle s'ouvre la grande lucarne armoriée, présente au visiteur le plus attrayant spectacle. Enfin au dangereux commerce du fer a succédé un magasin de bonneterie dirigé par M. Victor Chaudonneret. Le nouveau locataire de l'hôtel Chambellan en a compris, apprécié, admiré toutes les beautés et, en véritable artiste, en archéologue de goût, amoureux des merveilles du moyen âge, il s'est appliqué, avec un soin jaloux, à restituer aux moulures des cheminées, aux nervures des voûtes, aux sculptures des culs-de-lampe leur aspect primitif en faisant disparaître la peinture, le plâtre et la poussière qui les défloraient.

Autrefois, la visite de ce ravissant hôtel laissait, à côté de la satisfaction que l'archéologue trouve toujours à voir un beau monument, même gâté par le mauvais goût ou l'incurie, l'impression d'un abandon frisant le vandalisme. Aujourd'hui, le souvenir qu'emporte le visiteur est fait tout entier de satisfaction, et d'autant plus grande qu'elle repose sur un travail de restitution auquel ne se mêle pas la moindre restauration.

Si, grâce à la générosité de la ville de Dijon, nous pouvons, tous les trois ans, décerner des médailles

aux beaux arts, je proposerai, pour cette fois, à l'Académie, d'en attribuer une à l'homme de goût, qui, simple locataire de l'hôtel Chambellan, a su avec une sûreté d'exécution parfaite, rendre sa saveur primitive à ce bijou archéologique. Nous vous demandons une médaille d'argent pour M. Victor Chaudonneret.

Les conclusions de ces rapports, mises aux voix, sont adoptées ; en conséquence, suivant comme toujours l'ordre alphabétique et déclarant égales entre elles toutes les médailles d'un même métal, l'Académie attribue des médailles d'or :

A MM. Victor Focillon, graveur aqua-fortiste ;
Ovide Yencesse, sculpteur et médailleur.

Des médailles de vermeil :

A MM. Claude Boyer, artiste peintre ;
Abel Forey et Adolphe Prost, architectes ;
Louis-Auguste Feuillard, artiste musicien.

Et des médailles d'argent :

A MM. Alfred-Charles Barthel, artiste musicien ;
Victor Chaudonneret, négociant à Dijon.

Ainsi délibéré en séance, le mardi 20 mars 1907.

Le secrétaire, G. Dumay. — Vu : *Le président,* L. Collot.

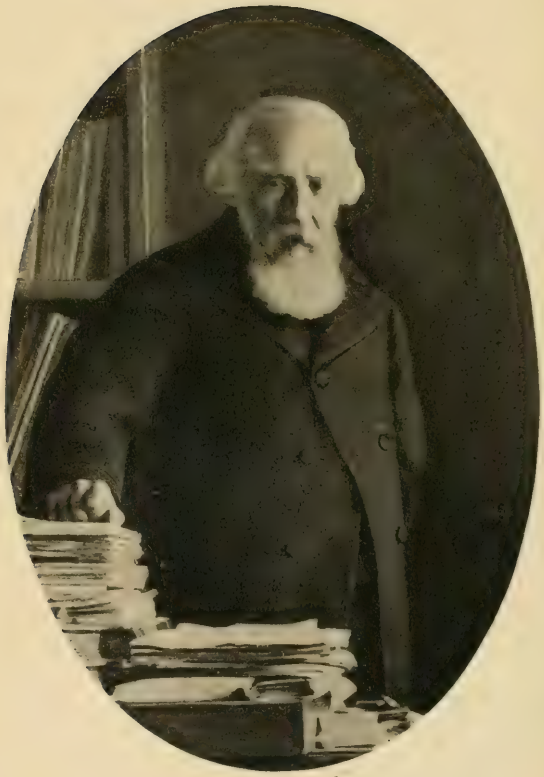

PHILIPPE GUIGNARD

1820-1905

PHILIPPE GUIGNARD

(1820-1905)

Pierre-Philippe Guignard naquit à Dijon le 14 mai 1820 de François Guignard, chandelier, et d'Elisabeth Pallereau, rue Maison-Rouge, 23, aujourd'hui rue Berbisey, 67. Il perdit sa mère de bonne heure, le 11 mai 1822, et fut élevé par son oncle et sa tante, M. et Mme Cappus, à qui il voua une affection profonde; tous deux pleins de cœur et de mérite, d'une piété solide et réfléchie, ils exercèrent sur l'esprit de l'enfant et du jeune homme une action si pénétrante que le temps n'en put diminuer l'efficacité ; dans sa vieillesse même, M. Guignard se plaisait à le reconnaître, et s'en félicitait ; il oubliait alors que le bon grain ne germe qu'en terre fertile, et que l'éducation tendre, sévère et vigilante à la fois, dont il eut le privilège, ne fit que développer de rares qualités de cœur et d'esprit.

En 1834, il fit un court séjour au collège des Pères Jésuites de Fribourg, mais il manifesta le désir de n'y point demeurer, s'y trouvant trop isolé. C'est au petit séminaire d'Autun qu'il acheva ses études : il y eut pour maîtres l'abbé Devoucoux, mort évêque

d'Evreux, et le futur cardinal Pitra. J'ignore l'influence qu'eurent les professeurs sur cette intelligence ouverte, mais j'aime à croire que si, peut-être, Philippe Guignard ne prit pas à leur contact le goût de l'érudition historique, il sentit au moins s'accentuer près d'eux le penchant naturel qui l'entraînait, imbu qu'il était des traditions anciennes dès son enfance, vers l'étude exacte et minutieuse du passé. Par erreur sur ses véritables aptitudes, ayant un oncle pharmacien à Beaune, il tenta de faire un apothicaire ; mais il s'effraya bientôt de l'obligation d'avoir à manier les poisons, et, après quelques études préparatoires, il entrait comme deuxième employé aux Archives départementales de la Côte-d'Or ; il y était en 1840.

Il n'y resta pas longtemps. Il alla suivre à Paris le cours élémentaire de l'Ecole des chartes. Le 20 décembre 1842, devant un jury composé de Pardessus, Naudé, Letronne, Hase, Champollion, Walckenaër, il subissait les épreuves écrites de l'examen d'admission, le 22 les épreuves orales ; le 29, la Commission le classait deuxième de sa promotion sur quatorze concurrents ; le 18 janvier 1843, il recevait sa nomination officielle d'élève pensionnaire de l'Ecole des chartes.

L'écolier était devenu un homme d'esprit mûr, de raison ferme, bien préparé à la vie. Les divers enseignements qu'il avait reçus avaient laissé en lui une trace profonde ; son intelligence s'était peu à peu cultivée, affermie, assouplie, formée aux bonnes méthodes. Toutes les semences jetées en lui avaient germé et devaient fructifier. Il allait désormais vivre

de lui-même, défricher son champ et le féconder. Un moment, il songea à entrer à la Bibliothèque Sainte-Geneviève ; mais le séjour de Paris l'effrayait, la province lui convenait mieux. Il sollicita un poste d'archiviste départemental : Valence, Limoges, Saint-Brieuc faillirent fixer son choix. Enfin, grâce à l'appui de M. Saunac, député, il fut nommé archiviste de l'Aube par arrêté préfectoral du 18 mai 1843, confirmé le 10 juin par le ministre de l'intérieur. Le 6 juillet, il était à Troyes.

Il devait alors, tout en se préparant à obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe, mettre de l'ordre dans un dépôt considérable, où régnait un désordre inouï. C'était le temps où la réorganisation et le classement des archives départementales préoccupaient le pouvoir central ; mais cette sollicitude nécessaire attirait trop souvent aux chartistes, qui avaient mission d'établir ou de rétablir l'ordre, la jalousie des bureaux des préfectures, parfois l'hostilité des autorités locales; presque toujours ils ne trouvaient chez leurs chefs immédiats qu'inertie ou indifférence. Sans se laisser rebuter par un labeur pénible et ingrat, assez mal encouragé, comme ses confrères, M. Guignard se mit courageusement à l'œuvre. Quand il quitta les archives de l'Aube, après neuf ans de travail, il avait laissé trace de son passage : c'est lui qui, notamment, signala le premier l'importance du fonds Xavier de Saxe, dont il avait rédigé un inventaire provisoire.

Le séjour à Troyes laissa en lui un souvenir qui ne devait point s'effacer. Il avait très vivement désiré une nomination qui ne l'écartât point de sa famille :

depuis longtemps il était fiancé à sa cousine, Jeanne-Baptiste Laurent ; il l'épousa à Saint-Jean-de-Losne, le 25 juillet 1843, quelques semaines après son arrivée à Troyes. La satisfaction du succès, le bonheur domestique, malgré de graves soucis, de délicates et solides relations d'amitié, une certaine ardeur combative, fruit naturel de la jeunesse et d'une foi très vive, tout contribuait à favoriser l'activité de son esprit. Ce fut en effet pour lui une période féconde, comme le prouve la simple nomenclature de ses œuvres. Tout d'abord, il acheva ses études professionnelles et, le 5 mars 1845, sur la proposition du conseil de perfectionnement de l'École des chartes, à la suite des examens de sortie, il obtint le diplôme d'archiviste-paléographe. Puis, dans son isolement studieux, il perfectionnait ses connaissances linguistiques ; il projetait une histoire de Clairvaux, un recueil de pièces sur l'histoire de l'art, un manuel d'iconographie chrétienne, qui ne devaient point voir le jour. Il était encore à Paris lorsqu'il songea à entreprendre la traduction de l'*Epouse parfaite* du P. Louis de Léon ; il en soumit le manuscrit au libraire Waille en avril 1843 et le publia en 1845. Ce furent aussi une foule de notices historiques, extraites des riches archives dont il avait la garde, et publiées principalement dans l'*Almanach de Troyes* ou dans les *Mémoires* de la Société académique de l'Aube. En même temps il soutenait de longues et vigoureuses polémiques en faveur des *Institutions liturgiques* de dom Guéranger ; il préparait une traduction du *Traité de l'éducation* du cardinal Silvio Antoniano, qu'il avait dessein d'entreprendre dès 1842.

Mais la santé de Mme Guignard, toujours chancelante, devait le décider à quitter une ville où il comptait de nombreux amis, un dépôt d'archives dont la richesse séduisait son esprit toujours en quête de recherches originales. Non sans regret, mais sans hésitation, il sacrifia son goût à la santé de sa femme, avec l'espoir que le retour dans sa ville natale apporterait un remède efficace à sa chère malade. Le poste de bibliothécaire de la ville de Dijon était vacant; il le sollicita et, le 17 janvier 1852, un arrêté du préfet de la Côte-d'Or le lui confiait. Il fut remplacé à Troyes par M. d'Arbois de Jubainville.

A Dijon, il succédait à M. Antoine Neurohr, dont la révocation était décidée avant que M. Guignard ne posât sa candidature : M. Neurohr avait été l'un de ses premiers maîtres ; il n'accepta de prendre sa place que lorsqu'il eût été assuré qu'en aucun cas son prédécesseur ne serait maintenu dans ses fonctions. Il s'en expliqua simplement et loyalement avec celui-ci, et d'autant plus aisément que sa conscience ne pouvait lui reprocher la plus légère indélicatesse : l'estime que le maître avait pour son élève n'en souffrit aucune atteinte.

C'est à Dijon que M. Guignard passa le reste de sa vie. Pendant plus de cinquante-deux ans, il exerça la charge qu'il avait reçue. Ce que fut le bibliothécaire de Dijon, tous le savent. Modeste et laborieux, autant qu'érudit, il mit tout son soin à l'exact accomplissement de sa tâche. La règle de toute sa vie, il l'avait formulée à Troyes, et mise en pratique : avant tout, le devoir professionnel ; et les consciences

éclairées et scrupuleuses comme la sienne ne connaissent pas le devoir facile. Par une fortune assez rare, le dépôt qu'il devait administrer n'avait pas connu les tristes vicissitudes de beaucoup d'autres en France. Les bibliothécaires Vaillant et Toussaint, ajoutant à leur compétence les conseils et l'expérience de bibliophiles et de savants comme Peignot et Roget de Belloguet, y avaient entretenu un ordre exact. M. Guignard le perfectionna. Sous sa direction, la bibliothèque de Dijon doubla d'importance: des acquisitions heureusement choisies, avec le souci de rechercher d'abord les ouvrages de valeur, des dons et legs importants, dont il ne fut pas la cause la moins directe, vinrent enrichir la bibliothèque qu'il aimait : ce furent notamment les fonds de Belloguet, Duxin, Milsand, Carnot, Saverot, Balme, Berlier, Brullé, de Juigné, d'Entraigues, Baudot, Vallot, etc. Mais cette richesse n'introduisit pas, comme ailleurs, le désordre. Toujours M. Guignard sut faire face aux difficultés nouvelles, au labeur sans cesse renaissant que présentaient l'inventaire, le classement, le catalogue des collections. La collaboration de ses adjoints Grange, Verguet, Milsand, Vallée, des deux derniers surtout, l'aida puissamment sans doute. Mais c'est le propre des âmes d'élite de faire naître le dévouement autour d'elles : et qui eût songé à l'indolence, à l'oubli de ses obligations, lorsque le chef, qui était aussi et plus encore l'ami, donnait l'exemple du travail et du devoir.

D'une serviabilité sans bornes, d'une politesse déférente envers tous ceux qui avaient affaire à lui (ce n'était pour lui qu'une forme du respect qu'on

se doit à soi-même et à autrui), il ne se laissait rebuter par l'indiscrétion d'aucun de ceux qui s'adressaient à lui : et qui n'eût été indiscret? Chacun savait qu'il pouvait consulter avec fruit, et sur tous sujets, l'homme modeste qui mettait à la disposition de tous, en possédant l'art de rendre sa science aimable et avenante, l'énorme variété de ses connaissances toujours précises, et les trésors presque inépuisables de son érudition. Parfois il se lamentait, sans amertume, d'être la proie de trop nombreux quémandeurs de notes; mais si, à ce même instant, quelque personne, fût-ce un fâcheux notoire, venait recourir à ses lumières, ou jouir seulement de sa conversation toujours enjouée et singulièrement riche de faits et d'idées, elle était accueillie avec la même bonne grâce que toutes celles qui l'avaient précédée.

Ce n'était pas tout encore : chaque courrier amenait une demande de renseignements, presque toujours urgents à obtenir. Et à chaque lettre nouvelle, M. Guignard se mettait en quête ; il n'arrêtait ses recherches qu'après avoir trouvé la solution du problème, souvent ardu, qu'on lui soumettait. Il voulait, en effet, mettre à profit pour tous les trésors dont il avait la garde et que beaucoup, sans lui, eussent ignorés ou malaisément découverts ; il voulait qu'on eût partout bonne opinion de sa bibliothèque : jamais il ne se contenta d'une réponse hâtivement rédigée, comme pour se débarrasser d'une importune corvée. Il faisait sienne la recherche dont il était chargé ; il y mettait le même soin que s'il avait travaillé à ses propres ouvrages.

Une si exacte application à ses devoirs ne désarma

point cependant toute critique. A la fin de sa carrière, M. Guignard vit discuter quelques-uns de ses actes : il fut dénoncé à Paris comme un esprit rétrograde et routinier, mettant obstacle aux travaux de ses lecteurs. D'autres, aveuglés par un mesquin esprit de parti, critiquèrent sans mesure des acquisitions de choix, comme s'il avait jamais cherché à faire prévaloir ses goûts et ses préférences sur l'intérêt général. Le suffrage de ses confrères et de l'opinion dijonnaise éclairée le vengea de détracteurs sans autorité (1). Pour lui, il ne garda aux hommes aucun ressentiment ; il fut le premier, vieillard traité sans égards pour son âge, à tendre la main à de jeunes adversaires. Mais il s'attrista de voir incompris par quelques-uns le caractère vrai, l'utilité supérieure de cette bibliothèque qu'il servait avec dévouement, et qu'il craignait de voir compromise et bouleversée. Le décret du 1er juillet 1897 surtout, qui réorganisait les bibliothèques publiques, en affirmant à nouveau la propriété de l'État et en rendant plus étroit le contrôle de l'État, lui parut une réforme dangereuse : il redoutait l'ingérence du pouvoir central, il craignait que sa ville ne se laissât dépouiller, et bien d'autres pareillement, de biens qui lui appartenaient, ou de droits séculaires et incontestables ; son patriotisme local s'en effarouchait. L'institution de nouveaux Comités d'achats, munis de pouvoirs excessifs, et d'abord recrutés en dehors de toute consultation locale, le rôle effacé officiellement attribué aux bibliothécaires, lui parais-

(1) Cf. *Bibliographe moderne*, 1903, p. 360 et 429.

saient des mesures de défiance à l'égard de ses collègues et de lui-même ; la suppression de toute responsabilité effective empêchait, à ses yeux, le chef de porter vraiment intérêt à sa fonction. Il ne se rendait pas compte que si, entre quelques bibliothèques, celle de Dijon, grâce à lui, pouvait sans dommage rester autonome, beaucoup d'autres avaient besoin d'une réforme urgente. Peu à peu, l'impression première s'atténua, et si M. Guignard garda toujours le regret du régime disparu, dont il avait si heureusement tiré profit, il s'aperçut que toutes ses craintes n'étaient pas fondées et que le bibliothécaire de Dijon conservait, après comme avant, la légitime autorité qu'il avait acquise et qui lui était due.

Malgré ces déceptions inséparables de la vie humaine, il remplit jusqu'au bout la charge qui lui était confiée ; quand, vaincu par l'âge, il sentit ses forces diminuer et lui refuser les services qu'il jugeait nécessaires à sa fonction, il se retira, le 2 juin 1904 : vainement ses subordonnés l'avaient assuré d'un concours dévoué pour le seconder, vainement le maire de Dijon l'avait fait prier de reprendre sa démission (1) ; il refusa de transiger avec son devoir

(1) Lettre de M. le maire de Dijon à M. Guignard, 6 juin 1904 : « En présence de la détermination irrévocable que vous avez cru devoir maintenir malgré l'intervention de M. le Secrétaire général de la mairie, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je consens à accepter votre démission. L'administration municipale regrette sincèrement, croyez-le bien, une telle résolution qui va la séparer de vous et la priver du précieux concours que vous lui aviez toujours si largement accordé pendant les cinquante-trois années que vous avez passées à la bibliothèque. Mais elle est heureuse, en se séparant de son vénérable bibliothécaire, du brave Dijonnais que tout le monde connaît, et dont les capacités comme l'affabilité et la courtoisie ont pu être appréciées par tous, de pouvoir, en lui adres-

et sa conscience. Un arrêté municipal du 8 juin 1904 le nomma bibliothécaire honoraire (1). Le 24 juin, le Conseil municipal lui vota une pension viagère de 1,200 francs (2). Il mourut quelques mois plus

sant ses plus vifs remerciements, lui donner un témoignage de toute sa reconnaissance pour ses bons et loyaux services La première marque de sympathie qui vous sera accordée sera votre nomination en qualité de bibliothécaire honoraire. Je soumettrai ensuite au Conseil municipal, à sa plus prochaine séance, une proposition tendant à l'allocation par la ville, en votre faveur, d'une rente viagère, en récompense des longs et nombreux services que vous lui avez rendus. Veuillez agréer, etc. Le maire, *signé :* Barabant. »

(1) Arrêté de M. le maire de Dijon, M. Barabant, 8 juin 1904 : « Nous, maire de la ville de Dijon, — Vu la démission à nous adressée le 2 juin courant par M. Guignard, bibliothécaire de la ville ; — Appréciant toute l'étendue des services rendus par M. Guignard pendant les cinquante-trois années de sa vie passées à la Bibliothèque municipale ; — Considérant que M. Guignard a droit à la reconnaissance de la ville ; — Arrêtons : Article premier. — M. Guignard Philippe, ancien bibliothécaire de la ville de Dijon, est nommé bibliothécaire honoraire ; — Art. 2. — Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé, une autre sera déposée aux archives de la Bibliothèque municipale. — Fait à Dijon, en l'Hôtel de Ville, le 8 juin 1904. — Le maire, *signé :* Barabant. »

(2) Délibération du Conseil municipal, 24 juin 1904 : « Le citoyen Rosenthal, au nom de la commission des finances, expose : Citoyens, par une lettre datée du 2 juin 1904, le citoyen Guignard, bibliothécaire de la ville, a adressé au citoyen maire sa démission. Agé de 84 ans, le citoyen Guignard est depuis cinquante-trois ans bibliothécaire de la ville. Après plus d'un demi-siècle de loyaux services, il se retire sans pension de retraite et sans formuler à ce sujet aucune réclamation ni aucune demande. Le citoyen maire a déjà nommé le citoyen Guignard bibliothécaire honoraire. Votre commission des finances estime que la ville de Dijon a une dette de reconnaissance envers le fonctionnaire dévoué et désintéressé dont les appointements (2,400 francs par an) ont été très inférieurs au chiffre auquel il aurait pu prétendre, sans qu'il ait jamais demandé d'augmentation. Elle vous propose, en conséquence : 1° de voter au citoyen Guignard des remerciements pour ses services loyaux ; 2° de lui allouer une pension de 1,200 francs par an ; 3° de dire que cette pension annuelle sera imputée sur le crédit affecté aux secours et pensions à d'anciens employés de la ville — Adopté. » (*Bulletin municipal officiel*, 1904, p. 349.)

tard, le 23 mars 1905, après vingt-quatre heures de maladie.

Si absorbé qu'il fût par les nécessités de son service, que le scrupule de sa conscience rendait chaque jour plus impérieuses et plus nombreuses, il ne négligeait pas les travaux d'érudition qu'il avait abordés dès sa jeunesse, avec une préférence marquée pour les sujets d'histoire liturgique, monastique et hagiographique, sans compter les nombreux articles de circonstance qu'il publiait dans plusieurs journaux catholiques.

Les travaux personnels de M. Guignard se distinguent par une érudition profonde et vraie. Il n'a point abordé de sujet qu'il n'ait cherché à épuiser toutes les sources d'information à sa portée. Aussi ses œuvres ont-elles acquis une valeur définitive, en beaucoup de cas. Sincère dans sa vie autant que scrupuleux, sincère dans sa profession, il fut scrupuleux et sincère dans son érudition et c'en est le vrai mérite. Esprit souple, intelligence vaste et éclairée, il savait comprendre la variété et la complexité des questions qu'il traitait ; mais, modeste et simple, ennemi d'un vain étalage de science, il gardait à l'œuvre de justes proportions et restait sobre dans le commentaire. Les vertus de l'homme sont aussi chez lui les mérites de l'érudit.

Quel meilleur témoignage invoquer à cet égard que celui des maîtres qui jugèrent les travaux qu'il leur soumit? Chacun des opuscules qu'il envoya à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, fut honoré d'une mention au concours des Antiquités nationales, à la suite de rapports très flatteurs. Seule

l'exiguïté des œuvres empêcha l'Institut de décerner à l'auteur de plus hautes récompenses :

En 1846, au sujet des *Lettres sur les reliques de saint Bernard et de saint Malachie*, Lenormant écrit : « M. Guignard a prouvé que l'emploi des procédés de la critique pouvait donner du prix à des recherches dont le but n'excite pas un intérêt universel (1). »

En 1852, à propos des *Cartons de la tapisserie de Saint-Urbain de Troyes*, le même rapporteur déclare que « M. Guignard a fait une publication d'un caractère neuf, et il n'a manqué à aucune des conditions scientifiques de son sujet (2) ».

En 1853, sur les *Statuts de l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes*, Berger de Xivrey écrit : « Ce sujet restreint, traité avec de justes proportions dans un cadre fort bien tracé et fort bien rempli, est une monographie aussi substantielle qu'intéressante... Par l'introduction et les notes dont il a accompagné la publication de ces statuts, M. Guignard a prouvé que ces documents sont loin de n'avoir d'autre importance que d'être anciens et inédits... Au moyen de tout ce qu'il a extrait des autres pièces qu'il n'a point données intégralement, indulgences accordées par les papes, privilèges octroyés par les rois, donations dues à la piété charitable d'une quantité de personnes de tous rangs, il a su exciter assez d'intérêt pour se faire trouver trop sobre de développements, dans la

(1) *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 2e série, t. II, 1845-1846, p. 575.

(2) Lenormant, *Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la Commission des antiquités de la France*, 1852, p. 21.

brochure qu'il a consacrée à cette matière, en apparence un peu stérile (1). »

Un autre bon juge, M. Léopold Delisle, étudiant les fameux papyrus de Dijon, constatait qu'il avait été devancé dans ses recherches par « le savant et consciencieux conservateur de la bibliothèque de Dijon », qu'il appartenait à M. Guignard de produire en public ces précieux documents, et que son rôle s'était « à peu près borné à coordonner les notes de son savant confrère (2) ».

Le principal de ses ouvrages d'érudition historique, les *Monuments primitifs de la règle cistercienne*, ne dément point ses aînés. C'est, à coup sûr, le volume capital de la très bonne collection des *Analecta divionensia*. Le texte, établi avec le plus grand soin, respectant judicieusement l'ancienne ponctuation, constitue une édition définitive ; le commentaire, fruit d'un grand labeur, prouve que son auteur connaissait alors le mieux en France l'histoire des premiers temps de Cîteaux.

Cette érudition était variée autant que sûre. L'histoire de la liturgie catholique l'attirait. Il ne fut ni l'un des moins ardents, ni l'un des moindres défenseurs de l'œuvre de rénovation liturgique commencée à Solesmes sous l'impulsion de dom Guéranger. Ennemi déclaré du jansénisme et du gallicanisme, il voulut contribuer à remettre en honneur la liturgie romaine, pour ramener l'unité dans le culte,

(1) Berger de Xivrey, *Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la Commission des antiquités de la France*, 1853, p. 8.

(2) L. Delisle, *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, Paris, 1880, in-8°, p. 47-48.

pour raviver la foi en France, pour rendre plus étroits les rapports de la France et du Saint-Siège. Puis, l'unité liturgique rétablie, il fallut, corollaire obligé, restaurer l'unité du chant d'église, faire revivre la tradition grégorienne : c'est l'origine de cette féconde renaissance musicale dont nous constatons chaque jour les heureux effets, et qui a rendu vraiment populaire l'œuvre de dom Guéranger et de Solesmes. Mais le triomphe de l'école solesmienne ne doit pas faire oublier les ouvriers de la première heure, tels que M. Guignard ; il leur fallut soutenir, contre l'autorité épiscopale elle-même, une longue lutte, engager contre de nombreux adversaires et subir une polémique singulièrement violente. Catholique sincère, ayant une pleine intelligence de l'utilité, de la nécessité d'un retour à la vraie tradition, M. Guignard crut mieux servir, par son indépendance, l'Eglise dont il était l'un des fidèles, que par une aveugle soumission à des usages erronés.

Homme de foi, cherchant, comme il l'écrivait à dom Pitra, à apporter sa modeste contribution à la reconstitution d'un monde meilleur, et ne voulant pas être seul à profiter des leçons de morale pratique qu'il y avait trouvées, il livra au public les traduction de l'*Epouse parfaite* du frère Louis de Léon, et du *Traité de l'éducation chrétienne des enfants* du cardinal Silvio Antoniano.

Esprit élevé, porté à la méditation, ayant de la mystique catholique une intelligence éclairée, il admirait profondément sainte Thérèse et vouait aux Carmélites une respectueuse affection. Poursuivant le procès de béatification de la vénérable Marguerite

du Saint-Sacrement, les Carmélites de Beaune firent rassembler tous les documents manuscrits utiles au procès, dispersés dans divers monastères. M. Guignard se chargea d'en opérer le classement. Toutes les pièces, d'une lecture souvent très difficile, furent par lui dépouillées et inventoriées, réunies dans des chemises portant chacune l'analyse détaillée de leur contenu. L'ensemble, relié en 1881, forme un recueil de soixante-dix volumes (1). Il était occupé à ce labeur minutieux dès 1866 ; le 17 octobre 1879, il annonçait à dom Pitra son prochain achèvement, et il déclarait devoir se consacrer ensuite tout entier à l'édition des œuvres de Denys le Chartreux.

Cette édition des *Opera omnia* de Denys le Chartreux occupa toute sa vie. Il a raconté souvent comment, tout jeune encore, il fut frappé par la vue du frontispice d'un des volumes du célèbre docteur. Cette impression d'enfant ne s'effaça point : dès qu'il fut en âge de le faire, M. Guignard se mit à rassembler quelques-uns des ouvrages de Denys ; puis, ayant appris à le connaître, il voulut former un *corpus* des éditions de cet auteur. Ce n'était point chose facile : en 1718, le prieur de la Chartreuse de Bruxelles, le Père Joseph Engelgrave, avait eu la même pensée ; son projet ne put aboutir, et, depuis cette époque, il ne s'était trouvé personne qui osât reprendre l'œuvre. Au prix d'un labeur opiniâtre et persévérant, en dépouillant tous les catalogues qu'il put se procurer, en se livrant à de patientes enquêtes, M. Guignard réussit à retrouver nombre de volumes

(1) Cf. Deberre, *Histoire de la vénérable Marguerite du Saint-Sacrement*, III. Paris, 1907, in-18.

qu'on croyait perdus. Puis il procéda à une collation minutieuse des textes. Quand il eut tout réuni, tout revu et corrigé, il proposa aux Chartreux d'entreprendre l'édition qu'il avait préparée, mais il voulut garder l'anonymat, ne permettant pas que son nom fût cité. L'offre fut acceptée. L'impression commença en 1896. L'ouvrage doit former quarante-huit volumes in-8° ; en 1905, à la mort de M. Guignard, vingt-neuf volumes avaient paru. Tous les érudits, théologiens, historiens ou philosophes qui connaissent le *docteur extatique,* prodige de science pour ses contemporains du quinzième siècle, exégète, moraliste et philosophe, arraché parfois à son cloître, tant était grande sa renommée, pour assister les princes de l'Eglise dans la conduite des affaires spirituelles et temporelles, pour éteindre la discorde et ramener la paix entre les souverains, tous ceux qui ont à étudier l'état de l'Europe civilisée au quinzième siècle à tous points de vue, tous ceux-là sauront mesurer à sa valeur le service que leur aura rendu M. Guignard, et l'érudition dont il a fait preuve pour mener à bien une pareille œuvre.

Il aimait la poésie ; il cultivait surtout l'art difficile du sonnet, et les recueils qu'il a publiés témoignent d'une inspiration élevée, servie par une langue ferme et précise. Mais plus nombreux sont les poèmes restés manuscrits, qu'il envoyait à ses amis pour célébrer quelque événement heureux, ou par manière de passe-temps ; sa muse s'y montre gracieuse, souple et délicate, affectueuse et spirituelle, parfois empreinte de verve gaillarde, mais sans licence jamais.

Il avait de l'art un sentiment éclairé et un jugement sûr. Très heureusement doué d'un talent naturel, il dessinait et peignait à l'aquarelle dès sa jeunesse : il s'adonnait de préférence au dessin d'ornementation, et nous avons pu voir des motifs imités des encadrements miniaturés des manuscrits ou inspirés de types classiques, qui attestent une grande habileté de main et l'intelligence de la composition décorative. Il se plaisait surtout à la caricature, caricature impersonnelle d'ailleurs et bien innocente, pour laquelle il avait une aptitude spéciale. Bien souvent il regretta de n'avoir pu pousser davantage ses études artistiques.

La simple nomenclature des œuvres de M. Guignard donne une idée de la variété, des ressources de cette intelligence souple et vaste, toujours ouverte, servie par une prodigieuse mémoire, de cet esprit curieux, lucide et ferme, qui garda jusqu'au dernier jour la même vigueur. Il y faut ajouter la connaissance de plusieurs langues vivantes, l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien. Il avait d'ailleurs à leur étude une facilité singulière : il s'essaya, par exemple, à la traduction d'un poème hongrois et y réussit parfaitement.

Rien d'étonnant qu'il ait pu, grâce à tous ces dons de l'esprit, auxquels il joignait les qualités du cœur, cultiver de très honorables relations dont il ne fut pas le seul à bénéficier: Mgr Favier, évêque de Pékin, un vieil ami d'enfance, ainsi que le savant docteur Ch. Daremberg; Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux ; Mgr Bougaud, mort évêque de Laval ; le cardinal Pitra, qui trouva en lui, quand il en eut

besoin, un utile auxiliaire dans la compilation de la *Patrologie* de Migne ; Joseph Tissot, le traducteur de Kant ; son compatriote et confrère de l'École des chartes, le chanoine Stéphen Morelot, musicographe très érudit et compositeur d'un rare mérite, l'un des premiers apôtres en France de la restauration du chant d'église ; dom Guéranger, le grand abbé de Solesmes ; Collin de Plancy et Joseph Bizouard, esprit original, voué à l'étude des sciences occultes et à la démonologie, et dont M. Guignard appréciait les recherches, auxquelles il collaborait fréquemment ; le P. Janauschek, le savant cistercien ; Mlle M. Pellechet, dont il détermina la vocation définitive en la poussant à l'étude des incunables (1), etc., etc. Il en faut passer : M. Guignard, en ordonnant, par un scrupule louable, la destruction de tous ses papiers, a rendu, sur ce point, difficile, presque impossible la tâche de son biographe. A l'étranger, dans le monde savant, sa réputation n'était pas moindre qu'en France. Mais bien des Dijonnais, habitués à la simplicité de leur bibliothécaire, s'ils n'ignoraient point tout à fait son nom, ne savaient en quelle juste et grande estime il était tenu hors de leur ville.

Et cependant les honneurs ne vinrent point rechercher l'homme modeste qui les fuyait. Plus encore par convenance que par goût, il s'associa aux sociétés savantes de la région : Société académique de l'Aube,

(1) La *Notice sur la vie et les ouvrages de Marie Pellechet*, par A.-M.-P. Ingold (Paris, Picard, 1902, in-8°), contient de nombreux documents sur les relations de M. Guignard et de Mlle Pellechet, extraits de lettres, poésies, etc. Ces pièces sont utiles à connaître pour apprécier le caractère enjoué de M. Guignard.

Société archéologique de Sens, Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, Académie de Dijon, Société éduenne. Le 12 octobre 1868, il fut nommé correspondant honoraire du ministère de l'instruction publique ; officier d'Académie le 31 mars 1877, il fut promu, par accident, avant le 15 juin 1889, officier de l'Instruction publique (1) ; il faillit même recevoir la croix de la Légion d'honneur, mais on ne put le déterminer à la moindre démarche pour l'obtenir : un autre, d'ailleurs érudit estimé, lui fut préféré. Ce fut tout son *cursus honorum*.

Mais que lui importait ! Une seule règle de conduite domina toute sa vie : il fut avant tout, uniquement, un chrétien, un homme de foi comme il le disait lui-même. Il n'eut d'autre souci que d'harmoniser sa vie tout entière avec ses croyances, vie publique et vie privée ; et il sut, par la fermeté de ses convictions, inspirer à tous le respect de sa personne et de ses idées. Il ne se cachait point : pendant son séjour à Troyes, il allait volontiers chanter au lutrin dans une paroisse voisine. En 1880, à Dijon, sur la place des Cordeliers, il embrassa publiquement le prieur des dominicains, qu'on expulsait de son couvent ; mais il le fit sans ostentation, sans démonstration tapageuse, simplement : c'était la démarche d'un croyant qui affirmait paisiblement sa foi dans une circonstance qu'il jugeait critique ; personne, au reste, n'eut l'air de remarquer l'incident, personne ne dénonça la qualité du manifes-

(1) Sa nomination n'a pas été publiée ; il en reçut un jour le brevet.

tant que beaucoup connaissaient cependant : la discrétion et la réserve des témoins sont à leur éloge aussi bien qu'à l'honneur de M. Guignard.

Toute sa vie fut ainsi d'une belle unité. Réservé, vivant avec lui-même dans la recherche constante de la perfection chrétienne, dans les moindres actes de son existence, comme dans ses relations avec le monde, toutes empreintes de charité et de bonté, il trouva dans sa foi la consolation des épreuves qui l'assaillirent sans relâche : aucun de ses enfants ne vécut, et Mme Guignard ne connut guère jusqu'à sa mort, le 8 mars 1875, après dix ans de paralysie, que les infirmités les plus cruelles. Dans cette longue épreuve, M. Guignard garda toute la résignation virile que les calamités ne peuvent abattre, parce qu'elles sont le gage des récompenses éternelles.

Pour nous, nous avons cherché à le montrer ce qu'il fut dans la vie du monde ; sa vie spirituelle ne nous appartient pas. A vingt-deux ans, il écrivait dans le journal de sa jeunesse, destiné à sa femme : « Ne prodiguons pas les trésors secrets de notre esprit et de notre âme aux regards indiscrets du monde qui nous semble notre ami, qui nous flatte en apparence, mais qui au fond n'a guère à notre égard qu'indifférence ou envie... Dans les relations extérieures, soyons pleins de justice, pleins de droiture et de bonté, mais ne nous livrons que rarement et à bonne enseigne. » Quelques mois plus tard, le 16 novembre 1843, il écrivait à dom Pitra : « Je continue à vivre solitaire ; plus que jamais, je n'aime point les mille niaiseries qui font le tourment de l'ambition des trois quarts des hommes. J'aspire à

vivre avec moi-même et avec Dieu, loin du bruit et de l'agitation. » Il avait d'ailleurs, dans ses relations, la paix et la sérénité d'une belle âme et d'une conscience tranquille, modeste, enjoué, d'une saine gaîté avec un goût prononcé pour le sel bourguignon, d'une conversation simple mais variée, instructive et singulièrement attrayante. Ce fut une bonne fortune, pour tous ceux qui l'approchèrent et qu'il honora de son amitié et de sa confiance, de profiter des enseignements de toutes sortes, qui se trouvaient dans le commerce de cet esprit d'élite et de cet homme de bien.

BIBLIOGRAPHIE

DES PUBLICATIONS DE PH. GUIGNARD

1. *L'Epouse parfaite par Maitre frère Louis de Léon, religieux de l'ordre de Saint Augustin, traduit pour la première fois de l'espagnol par Ph. Guignard.* Paris, Waille, 1845, in-12 de XXXV-189 p.

2. *Lettres à Monsieur le Comte de Montalembert, pair de France, sur les reliques de S. Bernard et de S. Malachie.* Paris, E.-J. Bailly, 1846, in-8° de 98 p. et 1 planche hors texte. [Extrait de l'*Auxiliaire Catholique*, 1845-1846].

   Signé à la fin de chaque lettre. Ces lettres furent réunies en brochure pour être présentées à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui accorda à l'auteur une mention très honorable au concours des Antiquités de la France, en 1846. — Réimprimé avec de grandes additions dans le tome IV des Œuvres de S. Bernard de la *Patrologie Latine* de Migne, publié en 1855 (t. CLXXXV).

Le titre y a été allongé : ...*S. Malachie et sur le premier emplacement de Clairvaux.*

3. *Réflexions d'un laïque présentées à Mgr l'Evêque d'Orléans sur son « Examen des Institutions Liturgiques » du R. P. dom Guéranger, abbé de Solesmes.* Paris, Sagnier et Bray, 1846, in-8° de 8 feuilles 1/4.

4. *Mandement de Philippe le Long relatif aux Juifs de Troyes* (dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 2e série, tome V, 1848-1849, p. 413-415). — Signé à la fin : Ph. G.

On trouve, sous ce même titre, un opuscule in-12 de 4 pages, signé Ph. G., qui semble être un extrait de l'*Almanach de Troyes*, et qui présente avec le précédent de très légères variantes dans le texte du commentaire.

5. *Note sur un manuscrit de la Bibliothèque publique de Dijon, désigné vulgairement sous le nom de Bréviaire de St Bernard.* Troyes, Bouquot, 1850, in-8° de 14 p. (pl.). Extrait des *Mémoires de la Société Académique de l'Aube*]. — Réimprimé dans le tome IV des Œuvres de S. Bernard de la *Patrologie Latine* de Migne (t. CLXXXV).

6. *Mémoires fournis aux peintres chargés d'exécuter les cartons d'une tapisserie destinée à la collégiale St Urbain de Troyes, représentant les légendes de St Urbain et de Ste Cécile, publiés et annotés par Ph. Guignard.* Troyes, Guignard, 1851, in-8° de XIX-96 p. [Extrait des *Mém. de la Soc. Acad. de l'Aube*].

Mention honorable au concours des Antiquités de la France, 1852.

7. *De la bénédiction du Très Saint-Sacrement, donnée en silence.* Paris, J. Lecoffre, 1851, in-8° de 20 p. (Anonyme.)

8. *Les anciens statuts de l'Hotel-Dieu-le-Comte de Troyes, publiés pour la première fois et annotés par Ph. Guignard.* Troyes, Guignard, 1853, in-8° de LIII-115 p. [Extr. des *Mém. de la Soc. Acad. de l'Aube*].

Mention très honorable au concours des Antiquités de la France, 1853.

9. *Epitaphes et inscriptions extraictes des tumbes et monumentz qui ont esté recongneuz en l'Eglise et cloistre de l'Abbaye Nostre-Dame de Troyes, en l'an 1626, estant lors Abbesse d'icelle noble Dame sœur Claude de Choiseul, nonain professe de ladicte Abbaye.* s. l. n. d., in-12 de 7 p. [Extrait de l'*Almanach de Troyes*]. Signé à la fin : Ph. G.

10. *Jesus Maria* Lettre de sœur Magdelaine du Saint-Esprit, religieuse carmélite]. — *Lettres de Madame de La Vallière. — Noms des puits de la ville de Troyes, divisés par quartiers. (D'après le ms. de Duhalle, 1753.) — Note sur l'histoire de l'Orgue de la Cathédrale de Troyes.* — S. l. n. d., in-12 de 26 p. [Extrait de l'*Almanach de Troyes*]. — Ces pièces sont réunies à la suite l'une de l'autre. On lit à la fin la signature Ph. G.

11. *Reliques données à Sainte-Madeleine de Troyes par Honoré de Mauroy (1595-1618).* Troyes, Bouquot, s. d., in-8° de 20 p. [Extrait des *Mém. de la Soc. Acad. de l'Aube*, 1851-1852].

12. *Note sur un tombeau qui se trouvait autrefois dans l'église de Notre-Dame-en-l'Ile.* S. l. n. d., in-12 de 2 p [Extrait de l'*Almanach de Troyes*]. — Signé : Ph. G.

13. *Fragment de chronique concernant spécialement le règne du pape Boniface VIII* (d'après un fragment de rotulus sur parchemin, aux Archives de l'Aube, 1302-03). [Dans le *Bulletin du Comité historique des Monuments écrits de l'Histoire de France. Histoire, sciences, lettres,* tome IV, pp. 57-61].

14. *Choix de pièces pour servir à l'histoire de La Ferté-sur-Aube* (Haute-Marne). S. l. n. d., in-12 de 22 p. [Extr. de l'*Almanach de Troyes*]. — Signé : Ph. G.

15. *Rapport sur les papiers de S. A. R. le prince Xavier de Saxe, conservés dans les archives du département de*

l'Aube, adressé à S. E. le Ministre de l'Instruction Publique. Dijon, Loireau-Feuchot, 1853, in-4° de XI-19 p.

16. *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Fevret de Saint-Memin.* Dijon, Loireau-Feuchot, 1853, in-8° de 22 p. [Extr. des *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1852-1853, partie des Lettres].

17. *Note sur Fontaines-lez-Dijon, patrie de St Bernard, sur le prieuré de Feuillans établi autrefois dans le château de son père, et sur la chambre où il est né, devenue le sanctuaire de l'église des Feuillans. Inséré dans le tome CLXXXV de la Patrologie de M. l'abbé Migne.* Dijon, Marchand, s. d., pet. in-8° de 32 p. — Se trouve également, comme le titre l'indique, dans le tome IV des Œuvres de S. Bernard de la *Patrologie Latine* de Migne.

18. *Pèlerinage de Notre-Dame d'Etang le 2 juillet.* Dijon, Darcier-Legendre, s. d., in-8° de 8 p. [Extrait du journal *Le Spectateur de Dijon*, 28 et 30 juin 1855]. — Signé à la fin : Ph. Guignard.

19. *Fête de saint Bernard, 20 août.* Dijon, Darcier-Legendre, s. d., in-8° de 8 p. [Extrait du *Spectateur de Dijon*, 18 août 1855.] — Signé à la fin : Ph. Guignard.

20. *Traité de l'éducation chrétienne des enfants composé à la demande de saint Charles Borromée par le cardinal Silvio Antoniano. Traduit de l'italien par Ph. Guignard.* Troyes, Guignard, 1856, in-12 de XVIII-17-521 p. — La vie du cardinal, qui sert de préface à la traduction, a dû être publiée dans *L'Univers* (lettre à dom Pitra, 25 octobre 1854).

21. *Armorial ecclésiastique de la Généralité de Bourgogne.* — S. l. n. d., in-8° de 12 p. [Extrait de l'*Annuaire du département de la Côte-d'Or* publié par J. Garnier, 1863]. — Anonyme.

22. *Six lettres de la vénérable Mère Anne de Saint-Barthélemy,*

publiées et traduites par Ph. Guignard. Dijon, Rabutot, 1863, in-12 de 23 p.

23. *A la sœur Marie-Augustine, religieuse au Monastère de la Visitation de Vienne (Autriche). Le 2 décembre 1865.* — In-4° de 8 pages. — Mémorial de la vie et de la mort de Mme Cappus, tiré à 25 exemplaires autographiés.

24. *A la Mémoire de M. Joseph Bizouard.* Dijon, Marchand, s. d., in-8° de 7 p. [Extrait de *L'Univers*, 16 mai 1870]. — Signé à la fin : Ph. Guignard.

25. *Réflexions d'un laïque sur la lettre de Mgr l'Evêque d'Orléans au clergé de son diocèse relativement à la définition de l'infaillibilité au prochain Concile.* Troyes, Lambert, 1870, in-8° de 15 p. — Signé à la fin : Ph. Guignard.

26. Notice anonyme et sans titre sur la vie et la mort de *Mme Guignard.* Datée du 11 mars 1875. — S. l. [Dijon, Marchand], in-8° de 8 p.

27. *Les monuments primitifs de la règle cistercienne publiés d'après les manuscrits de l'abbaye de Cîteaux.* Dijon, Rabutot, 1878, in-8° de cxii-625 p. — Forme le tome X des *Analecta Divionensia.*

28. *Au soir de la vie.* Dijon, Marchand, 1882, in-12 de 76 p. — Recueil anonyme de 70 sonnets.

29. *Couronne de douze sonnets offerte à Ste Thérèse à l'occasion du IIIe centenaire de sa glorieuse mort par un de ses dévots.* Dijon, Marchand, 1882, in-8° de 16 feuillets non chiffrés. — Anonyme.

30. *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Départements : tome V. Dijon, par MM. Molinier, Omont, Bougenot et Guignard.* Paris, Plon, 1889, in-8° de xii-543 p. — *Supplément*, par Ph. Guignard. (Cat. gén., t. XLI, 1903.)

31. *Doctoris Ecstatici D. Dionysii Cartusiani Opera omnia in unum corpus digesta ad fidem editionum Coloniensium*

cura et labore monachorum sacri Ordinis Cartusiensis, favente Pont. Max. Leone XIII. Monstrolii et Tornaci, typis Cartusiae S. M. de Pratis, gr. in-8° à 2 col. — Voir ci-dessus l'œuvre de Ph. Guignard dans cette réédition ; en octobre 1905 il avait été publié 29 volumes.

32. *Catalogue des fonds particuliers de la Bibliothèque publique de Dijon. Delmasse, Duxin, Balme, Vallot, Berlier, de Juigné, Saverot, Carnot, R. de Belloguet, d'Antraigues.* — Anonyme. (Sous presse.)

33. Collaboration à *L'Univers*. — Ph. Guignard y a notamment publié : un article sur Ozanam (il y travaillait en juillet 1850, d'après une lettre à dom Pitra) ; un article sur les Bollandistes (lettre à dom Pitra, 31 décembre 1850).

34. Collaboration à *La Revue catholique, semaine religieuse de la ville et du diocèse de Troyes*. Cette collaboration se poursuivit sans interruption de 1872 à 1904. A l'occasion du nouvel an ou des principales fêtes, M. Guignard adressait un court article au directeur de la *Revue;* parfois, mais surtout dans les premières années de sa collaboration, il envoyait une note sur un sujet qu'il jugeait intéressant pour ses lecteurs. Il est utile de relever la nomenclature de toutes ces pièces (1) ; à défaut d'autres documents, elles fournissent sur la pensée intime de M. Guignard, spécialement en matière religieuse, de précieux renseignements ; elles ont, pour la plupart, un caractère de simplicité et de bonhomie qui n'exclut ni la finesse ni l'élévation du sentiment et de la pensée. Ces articles sont signés : Ph. G.

1872,	5 juillet.	*Prédictions d'un prophète qui n'en est pas un.* — 2 p.
1873,	3 janvier.	*Bonne pensée pour 1873.* — 1 p. 1/2.
—	31 janvier.	*Lettre au Directeur de la* REVUE CATHOLIQUE *en réponse à l'article intitulé :*

(1) Nous la devons à l'obligeance de M. P. Lambert, secrétaire de la *Revue*, ami personnel de M. Guignard.

« Pour l'honneur de Notre-Dame », publié dans la Revue *du 17 janvier.* — 2 p.

1873, 31 janvier. *Le R. P. dom Gall Morel, religieux bénédictin.* — 1 p. 1/2.

— 16 mai. *Lettre au Directeur de la* Revue catholique *en réponse à l'article intitulé : « Un mot d'Ecriture sainte » publié dans la* Revue *du 9 mai.* — 2 p.

— 14 août. *Quelques réflexions à propos des catholiques libéraux.* — 1 p.

— 5 septembre. *Le catholicisme libéral, le Roi soliveau et... la révolution toujours !* — 1 p.

— 17 octobre. *Les deux étendards.* — 2 p.

— 7 novembre. *Lettre au Directeur de la* Revue catholique *relative à la Lettre de Monsieur le Comte de Chambord à M. Chesnelong.* — 1 p.

— 5 décembre. *Lettre au Directeur de la* Revue catholique *relative aux événements politiques.* — 1 p.

— 12 décembre. *Fonte de la cloche impériale.* — 1 p.

— 26 décembre. *Avant la fin de 1873.* — 1 p.

1874, 2 janvier. *Au commencement de 1874.* — 1 p. 1/2.

— 23 janvier. *La suspension de L'*Univers. — 1 p.

— 20 février. *Salutaire conseil.* — 1 p. 1/2.

— 13 mars. *Article bibliographique et critique sur les illustrations de Bida dans l'ouvrage de Wallon, « Les Saints Evangiles »* — 2 p.

— 24 avril. *Fête du patronage de saint Joseph.* — 1 p. 1/2.

— 22 mai. *Lettre au Directeur de la* Revue catholique *à propos des affaires d'Espagne.* — 1 p. 1/2.

— 5 juin. *A propos des pèlerinages.* — 2 p.

— 26 juin. *Lettre au Directeur de la* Revue catholique *relative à un article du « Times ».* — 1 p.

— 3 juillet. *Fonte de la cloche impériale.* — 1 p.

1874, 10 juillet. *Lettre au Directeur de la* Revue catholique *relative au manifeste de Monsieur le comte de Chambord.*

— 24 décembre. *1874-1875.* — 1 p.

1875, 22 janvier. *Le 21 janvier.* — 1 p.

— 5 février. *Le Révérendissime dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes.* — 2 p.

— 31 décembre. *Chers lecteurs.* — 1 p. (M. Guignard adopta cette rubrique, *chers lecteurs* ou *chers abonnés,* pour les vœux et réflexions qu'il adressait chaque année, pour le 1er janvier, aux lecteurs de la *Revue catholique;* on la retrouvera donc fréquemment.)

1876, 21 janvier. *Le 21 janvier.* — 1 p.

— 29 décembre. *Bien chers lecteurs.* — 1 p.

1877, 28 décembre. *Bien chers abonnés.* — 1 p.

1878, 15 février. *Lettre au Directeur de la* Revue catholique *à l'occasion de la mort de Pie IX.* — 1 p.

— 24 mai. *Lettre au Directeur de la* Revue catholique *à l'occasion du centenaire de Voltaire.* — 1 p.

— 27 décembre. *Chers abonnés.* — 1 p.

1880, 31 décembre. *Chers abonnés.* — 1 p.

1881, 11 novembre. *Le R. P. dom Claude Perrot, bénédictin.* — 1 p.

— 30 décembre. *Chers abonnés.* — 1 p.

1882, 29 décembre. *Chers abonnés.* — 1 p.

1883, 13 avril. *M. Louis Veuillot.* — 1 p.

— 28 décembre. *Chers abonnés.* — 1 p. 1/2.

1884, 18 juillet. *Lettre au Directeur de la* Revue catholique *à l'occasion de la mort de M. l'abbé Guyot.* — 1 p.

1885, 2 janvier. *Chers abonnés.* — 1 p. 1/4.

— 26 décembre. *Einsiedeln, son monastère bénédictin, établissements typographiques des frères Charles et Nicolas Benziger.* — 2 p.

1886, 2 janvier. *Chers abonnés.* — 1 p. 1/4.
— 3 décembre. *Aux lecteurs de la « Revue ». — Bibliographie : l'*ALMANACH DES FAMILLES CHRÉTIENNES, *publié à Einsiedeln.* — 1 p.
— 31 décembre. *Chers abonnés.* — 1 p. 1/4.
1887, 7 octobre. *Bibliographie : l'*ALMANACH DES FAMILLES CHRÉTIENNES *publié à Einsiedeln pour 1888.* — 1 p.
— 30 décembre. *Chers abonnés.* — 1 p. 1/4.
1888, 29 décembre. *Chers abonnés.* — 1 p.
1889, 28 décembre. *Chers abonnés.* — 2 p.
1892, 2 janvier. *Chers abonnés.* — 1 p. 1/4.
— 31 décembre. *Chers abonnés.* — 1 p. 1/2.
1893, 30 décembre. *Chers abonnés.* — 2 p.
1894, 29 décembre. *Chers abonnés.* — 1 p. 1/2.
1895, 28 décembre. *Chers abonnés.* — 2 p.
1897, 2 janvier. *Chers abonnés.* — 2 p.
— 5 juin. *Les deux esprits. Les deux cités.* — 1 p. 1/2.
1898, 1er janvier. *Chers abonnés.* — 2 p.
— 28 mai. *La recherche de la sagesse.* — 2 p.
— 13 août. *Pensées pour la fête de l'Assomption.* — 2 p.
— 29 octobre. *Pensées pour la fête de la Toussaint.* — 1 p. 1/2.
— 31 décembre. *Chers abonnés.* — 1 p. 1/2.
1899, 20 mai. *Pour le pèlerinage de la vie.* — 1 p. 1/4.
— 28 octobre. *L'heureux terme de la vie du chrétien.* — 1 p. 1/4.
— 30 décembre. *Chers abonnés.* — 2 p.
1900, 2 juin. *Les dons du Saint-Esprit.* — 2 p.
— 1er octobre. *Lettre au Directeur de la* REVUE *relative à un épisode du Voyage en Espagne publié en « Variété » dans la* REVUE CATHOLIQUE.
— 3 novembre. *Pensées pour la Toussaint et la Commémoration des Morts.* — 1 p. 1/2.
— 29 décembre. *Chers abonnés.* — 2 p.
1901, 6 avril. *Résurrection.* — 2 p.
— 25 mai. *Veni Sancte Spiritus.* — 2 p.

1901,	28 décembre.	*Chers abonnés.* — 2 p.
1902,	29 mars.	*Résurrection.* — 1 p. 1/4.
—	3 mai.	*Quelques pensées pour la fête de l'Ascension.* — 1 p. 1/2.
—	17 mai.	*Le chef-d'œuvre du Saint-Esprit.* — 2 p.
—	1er novembre.	*Le Ciel, but de la vie.* — 2 p.
—	6 décembre.	*Mater purissima.* — 2 p.
—	27 décembre.	*Chers abonnés.* — 1 p. 1/2.
1903,	11 avril.	*Le Christ est ressuscité.* — 1 p. 1/2.
—	30 mai.	*Sur qui descendent les dons du Saint-Esprit?* — 1 p. 1/2.
—	15 août.	*Pensées sur l'Assomption.* — 1 p. 1/2.
—	31 octobre.	*La Vie éternelle.* — 1 p. 3/4.
1904,	2 janvier.	*Chers abonnés.* — 2 p.
—	2 avril.	*Jésus-Christ est ressuscité: Alleluia!* — 2 p.
—	21 mai.	*L'esprit saint. L'esprit satanique.* — 2 p. 1/4.
—	13 août.	*Le vœu de Louis XIII.* — 1 p. 1/2.
—	29 octobre.	*Vers le Ciel.* — 2 p.
—	31 décembre.	*Chers abonnés.* — 2 p.
—	31 décembre.	*Lettre au Directeur de la* REVUE *sur l'ouvrage de M. Ch. Lacouture:* PARABOLES ÉVANGÉLIQUES. — 1 p.

C. OURSEL.

RAPPORTS

SUR

LES PRIX DE 1907

PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE

dans sa séance du 11 juin 1908

Par MM. CHAMPEAUX, ROY, PICARD, CHABEUF et FYOT

Depuis l'année 1884 où le Conseil municipal a rétabli, pour la maintenir depuis, la subvention destinée aux prix à décerner par l'Académie au nom de la ville de Dijon, pour la huitième fois revenait, en 1907, le tour des belles-lettres.

Conformément à ses traditions, l'Académie n'a pas ouvert de concours, et sans écarter, cela va de soi, les ouvrages manuscrits ou imprimés qui lui auraient été présentés, elle a cherché d'office parmi les œuvres les plus dignes d'estime publiées dans les années 1905-1906-1907. Elle ne s'est imposé que deux conditions : l'auteur devait être Bourguignon d'origine, ou avoir traité un sujet d'intérêt bourguignon. Enfin, l'Académie déclare que toutes les médailles, d'un même métal, sont tenues pour égales entre elles, et afin de mieux affirmer cette parité absolue, adopte, comme toujours, l'ordre alphabétique dans l'énumération des auteurs couronnés.

A la séance du 11 juin 1908 ont été lus les rapports

présentés à la Commission spéciale des prix et homologués par elle.

M. E. Champeaux a eu le premier la parole :

Messieurs,

En vous demandant, à l'unanimité, la médaille d'or pour M. Jacques Laurent (1) et en proposant que cette médaille serait unique cette année, votre Commission a entendu marquer le mérite exceptionnel de l'œuvre de M. Laurent : « Cartulaires de l'abbaye de Molesme, ancien diocèse de Langres, 916-1250, Recueil de documents sur le nord de la Bourgogne et le midi de la Champagne, publié avec une introduction diplomatique, historique et scientifique. »

Peu de cartulaires étaient capables de fournir à leurs éditeurs autant de renseignements. Ceux de Molesme contiennent des documents « où tout est précieux pour l'histoire ». La fondation de Molesme en 1075 a été « l'essai primitif et la manifestation primordiale de cette réforme fameuse de la discipline bénédictine qui, de Cîteaux, devait rayonner quelques années plus tard jusqu'aux extrémités du monde chrétien ». C'est même, disons-nous en

(1) M. Jacques Laurent, qui appartient à une famille habituée à Langres, est né le 26 mars 1876, aux Riceys (Aube), autrefois pour la plus grande partie Bourgogne et du bailliage de Bar-sur-Seine. Entré à l'École des chartes en 1897, il fit partie de la promotion de sortie du 30 janvier 1901. La thèse qui lui valut le diplôme d'archiviste-paléographe, était précisément l'ébauche de ses *Cartulaires de l'abbaye de Molesme*. En 1904, il fut nommé conservateur du musée et de la bibliothèque, et archiviste de Châlons-sur-Marne : la même année l'Académie des inscriptions le chargeait de recueillir et préparer pour l'édition le texte des *Obituaires de Langres* qui doivent former l'un des volumes de la *Province de Lyon*, dans le vaste recueil des *Obituaires de France*.

passant, un heureux privilège de la Bourgogne de fournir assez fréquemment l'occasion à ses Académies provinciales de récompenser des études qui ont une portée nationale et même européenne, en plus de leur intérêt local. Les cartulaires de Molesme présentent d'ailleurs de quoi satisfaire à ce dernier. Grâce à eux et en les complétant par d'autres sources, on peut mener à bonne fin l'étude de la géographie féodale de la région langroise, œuvre ardue dont on n'avait jusqu'ici que la poussière et dont personne ne s'était encore avisé de présenter un tableau d'ensemble (1). Enfin, et ce sont là des questions d'ordre général et local en même temps, la haute antiquité des chartes dont il était fait emploi, leur masse et leur bon état de conservation fournissent à la diplomatique et à l'histoire du droit bien des apports nouveaux propres à modifier les anciens aperçus, tout au moins à les compléter ou les asseoir sur des bases plus solides.

Tous ces aspects possibles de son œuvre, M. Jacques Laurent les a vus, et son très grand mérite est d avoir su se montrer égal à la tâche entreprise. Qu'il s'agisse de diplomatique, d'histoire religieuse, générale ou locale, ou qu'il ait à toucher des questions de topographie minuscule, l'auteur se révèle presque toujours bien informé, d'un jugement prudent et pénétrant tout à la fois, plein du sentiment de la complexité des problèmes qu'il traite, expose et dénoue avec lucidité. Devant une

(1) Il faut toutefois faire une exception en faveur de l'œuvre de M. Joseph Garnier, dont nous parlons plus loin, et qui présente une partie du tableau d'ensemble pour la région indiquée.

recherche si complète et si bien ordonnée, la tâche de critique est particulièrement ardue. Ajoutez qu'une circonstance particulière en double la difficulté : M. J. Laurent n'a encore fait paraître que l'introduction de son Cartulaire ; or, les textes sur lesquels elle s'appuie ne seront publiés que l'année prochaine. Quelque douteuse que soit cette espérance, peut-être donneraient-ils au critique la chance de prendre de temps en temps M. Laurent en défaut sur quelque point infime. Grande joie quand il s'agit d'un auteur d'une si exacte minutie. Cette joie nous sommes obligé de nous la restreindre, peut-être même est-il prudent d'en jouir par avance, elle a, en effet, bien des chances d'être déçue. Dans les quelques appréciations qui vont suivre, il faudra donc que nous mettions souvent à la suite de nos critiques un point d'interrogation.

L'introduction des cartulaires de Molesme est, comme l'indique le titre même de l'ouvrage, diplomatique, historique et géographique. Examinons-la, en commençant par le point de nous le moins connu : la géographie de la Lingonie. On sait les difficultés toutes spéciales que présentent les études de géographie féodale. Malgré sa très grande compétence un des maîtres de l'histoire bourguignonne, M. Ernest Petit, a renoncé à tracer une carte du duché de Bourgogne. M. Laurent nous montre comment, dans l'ancien royaume de Bourgogne, la *Burgondia*, formée en 561, lors du partage du royaume franc par les fils de Clotaire Ier, le territoire de la cité de Langres prit de bonne heure une existence indépendante. A la faveur d'une

immunité, les évêques en firent une souveraineté ne reconnaissant d'autre supériorité que celle du roi de France. Il nous décrit ensuite les « pays de l'évêché de Langres et leurs fiefs principaux », énumère leurs subdivisions et indique brièvement par quelles familles elles furent possédées. Il nous est bien difficile de critiquer ici avec compétence le travail si consciencieux et si bien fait de M Laurent. Signalons toutefois une très grave lacune, l'auteur ne cite nulle part l'ouvrage de Joseph Garnier : « Chartes bourguignonnes inédites des neuvième, dixième et onzième siècles », à la suite duquel se trouve une carte très intéressante d'une partie des *pagi* de l'ancienne Bourgogne (1). Certainement M. Laurent connaît ce travail bien qu'il n'y fasse allusion ni dans l'index bibliographique qui précède son introduction, ni dans aucune des notes si intéressantes et si précises qui accompagnent sa description de la Lingonie. Il l'a vu cité dans l'atlas historique de la France de M. Longnon, dont il a fait un emploi si judicieux et a pu constater que sur certains points (voir p. 96, note 8) M. Longnon n'acceptait pas toujours les opinions de Joseph Garnier. Nous ne nous expliquons une telle omission qu'en supposant que l'auteur, ayant en vue surtout l'établissement d'une carte de la Lingonie sous l'évêque Guy II, de Genève, en 1267, a été amené à moins s'occuper de cartes dressées pour le onzième siècle. Néanmoins une mention de l'œuvre de Garnier eût été à sa place.

(1) Pour les *Chartes bourguignonnes inédites des neuvième, dixième et onzième siècles*, Joseph Garnier reçut en 1845 la médaille d'or au concours des Antiquités nationales.

Après avoir établi la carte de la Lingonie, M. Laurent nous donne la description du Lassois féodal et du comté de Tonnerre. Il l'accompagne de notes. Celles qui ont pour objet la genèse de la légende de Gérard de Roussillon (page 306, note 7 ; page 309, note 1, et page 313, note 6), sont des modèles de critique éclairée, bienveillante, précise et documentée. Signalons en passant un petit complément que l'on pourrait ajouter à la page 317, note 4. L'auteur indique, sur la foi de Lapérouse, que le premier bailli de la Montagne serait Viard de Saint-Broin, mentionné dans un acte de 1267. Il ajoute qu'il a rencontré dans ses chartes la mention d'un prévôt de la Montagne, en 1259. La lecture des textes qui se trouvent à la suite du tome V de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. Ernest Petit, lui aurait permis de remonter plus haut. Au n° 3179, il est question d'un certain Guillaume Li Fors, d'Autun, bailli d'Auxois et de la Montagne, en 1223.

Abandonnons la partie géographique et arrivons à la partie historique, celle qui détaille une partie de l'histoire de l'abbaye et de l'ordre de Molesme. Ici, mes joies de critique critiquant sont très minces, je ne puis qu'admirer. Tous les chapitres qui nous présentent les commencements du monastère, la série chronologique des abbés de Molesme, l'état intérieur de l'abbaye et nous font connaître l'origine, les commencements et les destinées des prieurés de Molesme sont dressés de main de maître. Nous y voyons nettement établir sur les fondements d'une très solide documentation la physionomie d'une grande abbaye du moyen âge, d'une abbaye qui

forme le chaînon intermédiaire entre Cluny et Cîteaux. C'est l'esprit religieux dont naîtra Cîteaux, qui inspire d'abord Molesme ; mais c'est la vie féodale dans laquelle est si profondément engagé Cluny qui l'entraînera à son tour. M. Laurent a le grand mérite de bien mettre en relief cette influence du monde féodal sur Molesme ; peut-être peut-on regretter qu'il n'ait pas indiqué, à beaucoup près, toutes les causes économiques et sociales qui, en même temps que la moindre ferveur religieuse, amenèrent les deux premières décadences du monastère, de la fin du douzième et du treizième siècle. Un juriste pointilleux se demanderait aussi comment, page 129, M. Laurent se risque à affirmer que « nulle autre autorité ne pouvait s'exercer sur l'alleu (dans l'espèce l'alleu de Molesme est un alleu noble) que celle de l'alleutier », et à la page 181 nous dire que l'abbaye « n'échappait pas à toute subordination temporelle », que « l'évêque de Langres exerçait, en principe, la suzeraineté sur son évêché tout entier ». La lecture d'un excellent ouvrage, celui de M. Chénon sur l'alleu, aurait permis à l'auteur d'élucider cette difficulté. Mais à quoi bon semer quelques atomes de blâme au sujet d'une partie qui ne comprend pas moins de 222 pages dont chacune apporte des choses nouvelles, prouvées, mises bien au point? Passons donc, et suivant toujours l'ordre renversé de notre plan, arrivons à la première partie, celle qui nous retiendra plus longtemps.

M. Laurent y aborde l'examen diplomatique, et nous pouvons ajouter juridique, des chartes qu'il va publier. Il commence par débrouiller l'Histoire

des archives de Molesme, tout en nous donnant des éclaircissements sur leurs divers classements. Rien ne lui échappe : toutes les mentions souvent d'aspect énigmatique du verso de chaque document sont expliquées de la manière la plus satisfaisante. La conclusion qu'on peut tirer de ce premier examen, c'est que, malgré les troubles des différentes époques et les pillages qui ravagèrent l'abbaye, son chartrier perdit relativement peu de ses richesses.

Cet excellent état de conservation était dû à différentes circonstances, parmi lesquelles il faut indiquer la rédaction des cartulaires. Le premier fut terminé en 1152 ; le second avant 1250. L'auteur, confiant dans l'abondance de ces documents, en entreprend ensuite ce qu'il appelle « l'examen statistique ». En étudiant l'objet des chartes, il constate qu'elles nous renseignent surtout sur des matières de droit privé. La forme des actes lui donne ensuite l'occasion de nous donner un aperçu sommaire de la juridiction gracieuse dans la France de l'Est, depuis le onzième siècle jusqu'à l'institution du notariat. Je ne puis relever ici, comme il conviendrait, toutes les indications instructives que j'ai rencontrées, toutefois notons une légère inexactitude : page 24, l'auteur dit que les notaires publics n'apparurent pas en Bourgogne avant le quatorzième siècle. Il nous suffit de nous reporter aux Archives de la Côte-d'Or, manuscrit B. 312, folios 52 v° et 53 r°, pour trouver la preuve de l'existence de tabellions dans les principales villes du duché dès l'année 1276.

Les principales parties de la teneur des chartes :

l'invocation et le préambule, les mentions relatives à la formalité de la tradition ; le grand nombre des *laudatores*, le rôle des souscripteurs et témoins, la date, le début de l'année, les vestiges de sceaux donnent ensuite à l'auteur l'occasion de grouper les principales indications contenues dans ces documents sur ces différents objets. Cette partie fourmille de renseignements précieux pour le juriste ; c'est peut-être aussi celle qui lui donnera le plus l'occasion, à côté de nombreux éloges, de faire certaines réserves.

M. Laurent nous montre l'opposition de la charte et de la notice sans nous bien éclaircir la raison d'être de cette opposition. Il ne mentionne pas des études très importantes faites à ce sujet en Allemagne par Brunner, Solhm, Laband, etc. Sans doute, ces auteurs envisagent souvent des époques antérieures au onzième siècle ; ils examinent surtout la *carta* et la *notitia* dans les anciens formulaires de l'époque franque, néanmoins, il est évident qu'on ne peut comprendre la portée de la charte et de la notice, la raison d'être de leur coexistence aux onzième et douzième siècles, sans un aperçu sur leur vie antérieure. Peut-être, je dis : peut-être : les documents n'étant pas encore publiés, la connaissance de la littérature juridique sur la matière aurait-elle permis également à M. Laurent de débrouiller plus complètement les différents aspects de la tradition et de voir s'il y a lieu d'opposer la formation du contrat à l'investiture, si les témoins de l'une ne sont pas différents des témoins de l'autre ? Cette critique est dubitative et suspendue jusqu'à la publi-

cation des chartes. Enfin, un esprit pointilleux pourrait nier que les *laudatores* des actes comprennent, comme le dit l'auteur, « ceux qui pouvaient exercer ce que les textes contemporains de la rédaction des coutumes appelleront le retrait lignager », car certaines personnes, comme la femme, interviennent à la *laudatio* et ne peuvent exercer le retrait lignager. Je n'insiste pas, car il serait certainement injuste de demander aux moindres définitions de l'auteur une précision juridique rigoureuse.

Arrivons enfin à ce qui forme la conclusion et en quelque sorte la pièce de résistance de cette première partie, une discussion approfondie, pleine d'aperçus lumineux, menée avec une véritable maîtrise, sur l'authenticité de certaines pièces du chartrier de Molesme. Ceux qui voudront trouver des exemples presque parfaits de discussion en ces matières si ardues n'auront qu'à lire et relire ce remarquable chapitre V de la première partie intitulé : « De quelques actes falsifiés et faux. — Les faux privilèges des évêques de Langres ». Ce n'est pas à dire que dans ce chapitre tout mérite d'être également approuvé. A côté de la discussion des textes à laquelle je ne vois rien à redire, il y a une thèse et, à mon avis, cette thèse appelle bien des réserves. Selon l'auteur, on serait trop sévère dans l'appréciation des faux commis en si grand nombre par les monastères. A part quelques rares et blâmables exceptions, les documents que nous considérons comme des falsifications n'auraient été que le rétablissement fait de mémoire d'anciens documents authentiques disparus, et cela « dans un esprit

d'ordre, de prévoyance et de bonne administration ». Il y a certainement dans cette affirmation une grande part de vérité. Il est exact aussi de dire que le moyen âge en ces matières était « plus indulgent » que le nôtre et que « la fabrication de titres apocryphes ne semblait pas absolument illégitime lorsqu'elle ne tendait qu'à constater et à enregistrer des droits acquis » (page 103). Par conséquent il faut se placer au point de vue de l'époque et de sa moralité, sur ce point encore grossière, quand on examine les falsifications des abbayes. La critique contemporaine est donc souvent trop sévère. Mais M. J. Laurent n'est-il pas trop indulgent? Nous le croyons et voyons à cette bienveillance un motif très scientifique, bien que nous doutions de son exactitude. Pages 23 et 24 l'auteur écrit : « On sait qu'au onzième et au douzième siècle les actes écrits étaient de nulle valeur pour le transfert des droits réels, qui s'accomplissait par la solennité symbolique de la tradition, et qu'ils étaient d'un bien faible secours dans la défense et la revendication de ces mêmes droits en justice, *où la preuve littérale n'était pas admise.* » On comprend très bien que si l'écrit n'a point de valeur en justice, il serait exagéré d'attribuer aux réfections ou aux créations de documents écrits une trop grande malhonnêteté. Mais dans le cas contraire, il en serait tout autrement. Or, la question a été et est fort discutée. Les textes mêmes cités par M. Laurent (page 53 par exemple) sont plutôt favorables à la thèse contraire.

Telles sont, Messieurs, les quelques réflexions que suggère à votre rapporteur la lecture de la très

belle introduction aux cartulaires de Molesme de M. Laurent. Les quelques menus reproches que j'ai cru devoir formuler n'ont pas pour but de diminuer votre admiration pour une telle œuvre, mais, au contraire, de la fortifier. Les éloges que nous lui adressons nous avons tâché qu'ils ne soient pas aveugles. C'est avec joie que nous verrions attribuer cette année notre unique médaille d'or à ce monument considérable que M. J. Laurent peut être fier d'avoir élevé.

M. Gabriel Jeanton, tout jeune encore, a produit déjà nombre de travaux estimés. Parmi eux se peut d'abord citer une très intéressante et consciencieuse étude de 302 pages sur *L'ancienne paroisse de Préty en Mâconnais* (Tournus, 1903, 1 vol. in-8°). — Faite avec la collaboration de M. L. Ravenet, ancien curé de Lacrost, cette monographie, par sa clarté, son exacte et complète information, la curiosité et la variété d'esprit dont elle témoigne, peut être recommandée comme un modèle du genre. — Nous n'avons pas été les premiers à le reconnaître. Déjà, un accueil favorable en avait reçu la lecture, le 3 avril 1902, lors du Congrès des sociétés savantes de Paris. La publication du livre est faite sous le patronage apprécié de la Société des amis des arts et des sciences de Tournus. Quand on a lu le livre, on ne peut que féliciter ceux qui, les premiers, ont su le distinguer.

Mentionnons ensuite, à l'actif de M. Jeanton, seul cette fois, deux petits travaux bien documentés et bien présentés, sur *Les hôtels et les collèges*

bourguignons du quartier latin et particulièrement sur l'hôtel et le quartier des comtes de Mâcon (extrait des *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, tome XI, Mâcon, Protat, 1906, tirage à part, in-8° de 30 pages) et un *Mémoire sur l'église Notre-Dame de Brayes*, lu en 1907 au Congrès des sociétés savantes de Montpellier (tirage à part de 18 pages, sans autres indications) J'arrive enfin à celle des productions de M. Jeanton, qui touche à la question la plus générale et présente l'intérêt provincial le plus large : c'est une thèse sur *Le servage en Bourgogne* (Paris, Rousseau, 1906, 1 vol. in-8° de 260 pages). L'auteur, après une introduction un peu sommaire, trop rapide même, sur le droit burgonde, l'esclavage dans l'antiquité et les périodes burgonde et carolingienne, a divisé son étude en trois parties. Il commence au neuvième siècle et arrête sa première partie à la fin du douzième ; les seconde et troisième parties sont toutes deux de la fin du douzième au seizième siècle. Enfin, une sorte de conclusion nous retrace la disparition du servage bourguignon à la fin de l'ancien régime.

L'ensemble de la matière est étudié avec beaucoup de conscience. M. Jeanton connaît un grand nombre de sources et sait s'en servir ; son exposé est clair, dogmatique — il l'est même trop — son raisonnement solide. Évidemment, nous avons affaire à un bon esprit et à un travailleur consciencieux. Je louerai presque sans réserve la première partie du travail tout en regrettant que les considérations économiques, dont l'auteur ne parle qu'incidemment page 55, ne soient pas mises plus en relief. Les

deuxième et troisième parties prêtent davantage à la critique. De la fin du douzième à la fin du seizième siècle, il s'est passé trop d'événements, l'attitude des monastères, des seigneurs, des ducs, du roi, la situation commerciale et économique de la province, tout a trop changé pour qu'il soit possible, à mon avis, de faire de cette période un bloc. Le plan de M. Jeanton ne lui a permis de donner qu'une part trop restreinte à l'examen de la jurisprudence du Parlement de Dijon. Pourtant, elle vaut la peine d'être étudiée, cette jurisprudence favorable aux serfs au seizième siècle, plus hostile certainement au dix-huitième, au moment où les parlementaires devenus seigneurs, comme Bouhier, cherchent dans les anciens coutumiers de Bourgogne les arguments réactionnaires qui leur permettront de faire en partie rétrograder la condition des mainmortables du dix-huitième siècle à l'état de droit du quatorzième. Les quelques pages que M. Jeanton accorde au dix-huitième siècle, spécialement aux vœux des bailliages, semblent également bien écourtées. On le voit — je passe quelques remarques que l'on pourrait faire sur la date des coutumiers cités par M. Jeanton, date qu'il porte toujours trop haut — nos légères critiques concernent plutôt l'arrangement que la substance de l'œuvre de M. Jeanton. Elles n'empêchent pas sa contribution d'être très instructive, de préciser bien des détails inconnus ou peu mis en lumière auparavant et de mériter, ainsi que les travaux plus haut cités, la médaille de vermeil que votre Commission est heureuse de proposer pour lui

C'est un sujet bien local et tout à fait dans les préoccupations actuelles qui a inspiré M. Louis Hugueney : il s'occupe des *Clubs dijonnais sous la Révolution*. Ce n'était pas pour l'auteur une mince besogne qu'entreprendre de retracer l'histoire de ces assemblées au moment choisi par lui. Il ne restait plus trace aux archives des procès-verbaux des clubs, du moins on le lui affirmait, et c'est dans les journaux, les correspondances, les procès-verbaux du district et du département, la nombreuse collection de brochures révolutionnaires que contient la bibliothèque de la ville que l'auteur a dû puiser. Grâce à un labeur considérable, il est arrivé à récolter ou plutôt à glaner minutieusement tous les éléments qui lui ont permis d'écrire une histoire vivante, pittoresque et très agréable à suivre, des groupements que fit naître dans Dijon le mouvement révolutionnaire et en même temps de la direction qu'ils lui imprimèrent.

Dans un premier chapitre, il nous montre les circonstances qui amènent la formation des premiers clubs à Dijon, entre autres du Club patriotique issu de l'ordre des avocats, de l'état-major de la garde nationale de Dijon et de notre Académie. Ce club est tout aux idées généreuses ; il prêche la paix, la modération et la patience, ce qui ne l'empêche pas cependant de répandre dans les campagnes des journaux comme *Les révolutions de Paris*, qui n'ont ni cette modération ni cette patience. Le club avait aussi le tort de déclarer « que lui seul possédait la science, lui seul la vertu, lui seul les talents ». Il fit, lors des élections dijonnaises de 1790, l'expérience

« que pour commander aux hommes, il ne faut pas s'isoler d'eux ».

Cette expérience lui profita, du reste; ses adversaires, en créant la Société des amis de la paix, plus connue dans le populaire dijonnais sous le nom de Société de « la Tirelire », rendirent au Club patriotique conscience de ses origines; il se transforma, devint la Société des amis de la Constitution, séant à Dijon. Son allure démocratique et ses banquets, où, par ses chansons, le chapelier Sauvageot, « conquit le cœur des Dijonnais », lui firent rapidement recouvrer son ancienne influence. Vainement, pour le combattre, les aristocrates cherchent-ils dans de nouveaux clubs, le tripot du Vieux couvent et le club Tussat, des adhérents et peut-être une armée privée, les Amis de la Constitution, en se rapprochant du peuple, en avaient pris l'intransigeance. Des émeutes éclatèrent contre le club Tussat, le Directoire en interdit la réunion. La municipalité, malgré ses préférences secrètes, n'arriva point à le sauver (décembre 1790).

Il n'entre point dans notre intention de suivre ensuite M. Hugueney dans son examen si attachant du programme de la Société des amis de la Constitution désormais triomphante, non plus que dans la description des filiales, les jeunes amis de la Constitution et les amies de la Constitution, qui marquent l'adhésion complète à l'esprit révolutionnaire des jeunes citoyens et de l'élément féminin. Ce programme touche à trop de choses : l'éducation, la guerre aux préjugés; la vente des biens nationaux, l'établissement des patentes; la création des billets

de confiance et des assignats. Nous ne pouvons que renvoyer aux développements de l'auteur.

La fuite de Varennes, la guerre en perspective, le renchérissement du prix du blé, tout contribua à faire perdre au Club des amis de la Constitution son caractère royaliste et libéral; il devint la « Société populaire », républicaine, amie des réquisitions et du maximum, dont l'esprit de surveillance minutieuse, incessante, tyrannique des individus et de leurs actes, s'étendit à toutes les branches de l'administration. « La Société dénonçait les accapareurs, les exportateurs, les infracteurs du maximum; veillait au civisme des fonctionnaires, à leur capacité, à leur probité; accueillait les plaintes contre les fournisseurs de l'Etat; poursuivait les dilapidateurs de la fortune publique, les déserteurs, les oisifs; toujours aux aguets, souvent trompée, englobant dans une même défiance individus et sociétés, serviteurs de la république et aristocrates soupçonnés. Entre ses mains, tous les pouvoirs semblaient réunis; à elle l'épuration des fonctionnaires, à elle la direction des subsistances, à elle le contrôle des comités de surveillance, à elle encore la désignation des individus ayant droit à la bienfaisance nationale; les juges semblaient ses sujets; la correspondance privée ou publique n'avait pour elle point de secret. Elle procurait des avocats; elle choisissait des médecins; elle recrutait des infirmières; elle « examinait » des instituteurs. Les malheureux lui demandaient l'assistance matérielle, les incarcérés l'appui moral. » Nous avons cru devoir citer cette page dont chaque affirmation s'appuie sur un ensemble imposant de

témoignages pour montrer avec quel art M. Hugueney sait mettre en œuvre les matériaux qu'il a colligés et réunir en un tableau brillant, exact et plein de caractère les données que d'autres eussent laissé perdre en de languissantes analyses.

Les journées de thermidor marquèrent la fin de cette tyrannie; le club tenta vainement de réagir. Privé de l'appui du législateur, il s'effondra, se fit petit, afficha des idées de tolérance. Peine perdue; il mourut dans le mois de frimaire 1794, quelques jours après la société-mère : les Jacobins de Paris. Les quelques tentatives qu'on fit pour ressusciter par la suite des clubs à Dijon, en 1795 et 1797, 1798 et 1799, n'eurent qu'une durée éphémère, ce fut le dernier avatar des puissants clubs dijonnais d'autrefois ; le « Cercle constitutionnel » se vit refuser par l'administration municipale, le 12 fructidor (29 août 1799), le dernier local qu'il demandait... la sacristie de l'église Saint-Michel.

Cette simple analyse montrera mieux, je l'espère, qu'une critique, tout l'intérêt local et provincial de l'ouvrage de M. Hugueney. Les approbations nombreuses qu'il a reçues et aussi les blâmes que lui ont adressés ceux qui voudraient faire de l'étude de la Révolution un monopole, confirment cette impression favorable. L'Académie ne peut se ranger à l'opinion des néophytes paradoxaux qui reprochent sérieusement à l'auteur de n'avoir point piétiné Taine ou d'avoir eu trop le souci de bien dire. En vous proposant d'accorder une médaille de vermeil à M. Hugueney, votre Commission souhaite vivement de le voir compléter le travail qu'il a si bien conduit et utiliser

les quelques documents complémentaires que notre excellent archiviste départemental, M. Claudon, n'enferme plus dans des armoires trop profondes.

Poursuite privée et composition pécuniaire dans l'ancienne Bourgogne, tel est le titre de l'ouvrage de M. Georges Valat (Dijon, Nourry, 1907, 1 vol. in-8° de 254 pages) que nous vous proposons de récompenser. La composition pécuniaire, c'est le rachat de la vengeance, le rachat du prix du sang. La famille qui avait seule à l'origine le droit d'exiger la vengeance poursuivait elle-même le rachat. Avec le temps, l'idée de peine infligée au nom du pouvoir central s'est substituée à celle de vengeance et c'est l'Etat qui a entrepris les poursuites par le moyen du ministère public. Mais cette longue évolution ne s'est pas accomplie sans luttes, il y eut des retours offensifs de la poursuite privée qui, à bon droit, proteste contre une élimination trop complète. M. Valat a étudié cette histoire et ces luttes dans la province de Bourgogne.

Il a même remonté plus haut, et débute au delà du droit burgonde par un chapitre consacré aux Germains et aux légendes de la Scandinavie où il veut voir, en suivant l'opinion de M. Beauvais, la patrie des premiers Burgondes. Là, l'histoire de la composition pécuniaire prend une ampleur épique : c'est la lutte de l'or et du sang. Les vieux bardes s'indignent contre les familles qui, au lieu du sang de l'offenseur, acceptent l'or maudit. Et c'est ainsi qu'en étudiant une institution juridique, on arrive à découvrir, sans y prendre garde, le sentiment profond

d'ou sont nées les légendes qu'a popularisées le génie de Wagner.

Mais les bardes conservateurs pleuraient un sentiment bien disparu à l'époque des *leges Burgondionum*. Celles-ci, les premières des lois barbares et qui furent conçues sous l'influence la plus directe de la civilisation romaine, répugnent à la composition pécuniaire. M. Valat s'est tiré avec bonheur de l'étude extrêmement épineuse des lois burgondes. Il nous montre l'ancienne idée barbare qui recule combattue par l'esprit romain, l'Eglise et le droit d'asile. Triomphe tout momentané d'ailleurs, car la désagrégation de l'empire se poursuit, la civilisation recule et la barbarie monte, malgré les efforts de Charlemagne. Avec l'anarchie reparaît la vengeance, avec la vengeance la composition pécuniaire.

Le chapitre IV, qui va du dixième au quatorzième siècle, nous décrit une nouvelle reprise de la lutte contre la vengeance privée et la composition arbitraire ; le combat est mené cette fois sous l'inspiration de l'Eglise. Celle-ci se voit puissamment aidée et même supplantée par les communes, puis par le pouvoir central qui se constitue en Bourgogne, en institutions bien organisées, dès la fin du treizième siècle. Mais si les communes réclament des amendes fixes et la poursuite par le maire ou les autres autorités justicières, en revanche elles répugnent à la poursuite d'office. « La poursuite, dit très bien M. Valat, page 165 — et les gens de la commune voient là une précieuse liberté — est essentiellement privée ; aussi tout naturellement, logiquement, la composition subsiste : autrefois le meurtrier rache-

tait le droit de vengeance, maintenant il rachète le droit de poursuivre, bien que la vengeance ne soit pas abolie ; la transaction en matière criminelle est aussi licite qu'en matière civile ; elle se fait publiquement, officiellement, devant le tribunal par l'intermédiaire de prud'hommes, quelquefois du seigneur lui-même. »

Aux quatorzième et quinzième siècles, la scène change, la guerre privée devient un privilège des nobles, en droit du moins, car les roturiers bourguignons ont toujours la tête chaude et se battent volontiers. Pour prévenir ces querelles, on emprunte, en la déformant, aux institutions du nord de la France l'institution de l'asseurement. Le pouvoir du duc grandit ; sa garde générale et sa garde spéciale sont des protections effectives ; ses officiers sont assez forts pour entamer des poursuites d'office. Dès lors, la composition commence à se dissimuler dans les actes, il faut l'œil exercé d'un jurisconsulte comme M. G. Valat, pour apercevoir avec netteté ses différentes transformations à partir du quinzième siècle et noter tous les pas qu'elle fait dès lors en arrière. Cependant, elle ne disparaît pas complètement tout en prenant désormais le caractère d'une indemnité. Les parties ne perdent pas non plus entièrement le droit d'agir, même à la fin de l'ancien régime. Il fallut le Code de 1808 pour qu'on arrivât à faire subir à la citation directe des restrictions antidémocratiques, telles qu'elles équivalent presque à sa suppression.

Tel est le travail de M. Valat. Mais une sèche analyse ne permet d'en montrer ni la richesse de

documentation, ni la variété d'aperçus. Le style est vivant, coloré. M. G. Valat a toujours présents à l'esprit les différents facteurs de l'évolution juridique. Peut-être aurait-on pu réclamer plus de précision dans l'énoncé des chapitres et dans leur résumé. Peut-être pourrait-on critiquer certaines interprétations juridiques, demander plus de détails sur les institutions à la fin de l'ancien régime. Nous ne disons pas que le travail de M. Valat soit impeccable, nous disons seulement qu'il est très bon.

Après ce premier ouvrage, M. Valat a eu le mérite de ne pas se reposer. Devenu bibliothécaire de l'excellente Société éduenne, il vient de publier une étude très appréciable sur une des baronnies des anciens évêques d'Autun, Issy-l'Evêque : *Issy-l'Evêque, seigneurie et paroisse* (extrait des *Mémoires de la Société éduenne,* nouvelle série, tome XXXVI, année 1908, une brochure in-8° de 62 pages). Votre Commission demande pour M. Valat une médaille de vermeil qui lui sera un précieux encouragement à continuer de marcher dans la voie où il a déjà fait de si remarquables étapes.

M. Roy a la parole :

M. l'abbé Emile-Louis-Charles Deberre, curé de Chambolle-Musigny (Côte-d'Or), est né à Beaune, le 29 décembre 1867. Reçu docteur ès lettres le 5 juin 1902, avec une thèse sur *La vie littéraire à Dijon au dix-huitième siècle,* il a publié récemment une *Histoire de la vénérable Marguerite du Saint-Sacrement, carmélite de Beaune.*

L'hagiographie n'est pas un genre très cultivé, et ceux qui s'y livrent n'attendent pas d'ordinaire leur récompense des Académies. Mais l'ouvrage de M. l'abbé Deberre n'est pas seulement un livre d'édification, il est si bien documenté qu'il dépasse son cadre et nous instruit sur toute l'histoire ecclésiastique de la Bourgogne au commencement du dix-septième siècle. Une introduction très nette montre d'abord quelles ruines de toute sorte, morales et matérielles, avaient accumulées les guerres de religion, puis on cherche avec nous de quelles ressources l'Eglise de France disposait pour les réparer. Dans cette œuvre de restauration, le Carmel, fondé à Beaune en 1619, paraît avoir joué un rôle important. Et les plus grands personnages, non seulement de la Bourgogne, mais du royaume, le chancelier Seguier, la reine Anne d'Autriche, la duchesse de Longueville, entrèrent en relations avec l'humble religieuse, qui fut la gloire du nouveau couvent. En évoquant tous ces souvenirs, M. l'abbé Deberre a rendu service à l'histoire de la Bourgogne. Son travail est cité honorablement par le savant professeur de la Sorbonne, M. A. Rebelliau, et mérite certainement d'être distingué par l'Académie. Votre Commission vous propose pour M. l'abbé Emile Deberre une médaille de vermeil.

Pour M. Picard, empêché, M. le président donne lecture du rapport suivant :

M. A.-V. Chapuis, né à Messigny (Côte-d'Or), en 1855, négociant et filateur à Dijon, est membre de la

Société bourguignonne de géographie et d'histoire et de la Société des bibliophiles bourguignons. Collectionneur de livres et documents sur l'histoire de la Bourgogne, il possède une des plus riches bibliothèques d'intérêt provincial qui existent à Dijon. Il a publié : *Les saints patrons et les armoiries des corporations dijonnaises,* Dijon, Nourry, 1903, in-8° ; *Les foires et marchés de Dijon,* Dijon, Nourry, 1905, in-8° ; *Les anciennes corporations dijonnaises, règlements, statuts, ordonnances,* Dijon, 1906, in-8°, tirage à part des *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire,* t. XXII, 1906 ; *Messigny, son histoire à travers le passé,* Dijon, Nourry, 1907, in-8°. De ces publications, toutes intéressantes pour l'histoire locale, nous retiendrons surtout le livre : *Les anciennes corporations dijonnaises.*

C'est un volume in-8° de 507 pages avec une préface se terminant par la mention de deux jetons d'ouvriers de la monnaie de Dijon, catalogués au médaillier d'Aumont dans le tome X des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.* Il mérite de fixer l'attention de l'Académie.

La condition des ouvriers est un des plus graves problèmes sociaux de notre époque. Il s'accomplit de nos jours une évolution dans le domaine des sciences économiques ; d'abord dogmatique, puis spéculative, l'économie politique est peu à peu devenue une science d'observation. On a commencé par contempler, on a ensuite bâti des systèmes ; aujourd'hui, et de plus en plus, on rassemble, on étudie des faits. Depuis Adam Smith, Quesnay et Turgot, l'école des économistes différa de formuler

les principes généraux sur lesquels doivent reposer, du moins en théorie, les rapports des citoyens avec l'Etat; elle a rendu ainsi d'incontestables services, mais une réaction naturelle s'opère contre les procédés dogmatiques trop longtemps suivis par la science. En économie politique, notre génération fait assez bon marché des théories, mais elle tient grand compte des faits. Ce n'est pas d'aujourd'hui que date l'étude minutieuse de la situation de l'industrie et du commerce en France; mais ce qui est nouveau, c'est la préoccupation toujours plus vive et plus marquée de la condition de l'ouvrier. L'industrie contemporaine semble mieux comprendre que de tous les éléments qui coopèrent à ses travaux, celui dont elle doit prendre soin en premier lieu et par-dessus tout, c'est l'élément intelligent, l'homme, l'ouvrier.

De là, tant d'enquêtes ouvertes, dans ces dernières années, sur la situation des classes laborieuses, tant de publications ayant leurs besoins pour objet.

Si une étude comparative et quelque peu approfondie de la situation des classes ouvrières dans les différents pays civilisés permet, en considérant attentivement et de près la condition des travailleurs dans les Etats qui nous entourent, de remarquer que la France laborieuse n'est ni si mal partagée, ni si odieusement exploitée que le prétendent maints agitateurs, il est non moins utile de déterminer par comparaison la situation exacte qu'occupent nos classes ouvrières contemporaines, libres ou syndiquées, par rapport aux ouvriers des anciennes corporations.

Le livre de M. Chapuis apporte une contribution

des plus utiles aux économistes, qui, à l'exemple de Le Play, observent sur le vif les transformations des conditions d'existence de familles d'ouvriers de l'ancien régime jusqu'au décret de la Constituante du 17 mars 1791, qui proclama la liberté du commerce et supprima les maîtrises et jurandes.

Les différents chapitres de ce volume forment autant de monographies des corporations réparties, un peu arbitrairement, peut-être, en quatre groupes : alimentation; habillement; arts et métaux; construction, ameublement, équipage.

L'ouvrage de M. Chapuis est le résultat d'un travail considérable, et pour celui qui fera désormais des études comparatives sur la condition des ouvriers dans la suite des siècles, l'histoire des corporations dijonnaises sera toujours utilement consultée; là est son intérêt général et il est grand. Maintenant, pour ceux qui voudront connaître d'une manière complète la capitale de la Bourgogne antérieurement à la Révolution, après avoir lu *Dijon, Monuments et Souvenirs,* ils aimeront à voir évoluer parmi ces vieilles rues aux noms de métiers, les industries dont chacune avait son habitat particulier et distinct, à évoquer ces anciens logis laborieux où les maîtres vivaient en famille avec leurs ouvriers, sans autre ambition, et certes elle était bien légitime, que de transmettre à leurs fils la direction de leurs ateliers.

Votre rapporteur, qui a souvent travaillé en tête-à-tête avec l'auteur aux Archives municipales, alors que le dépôt était à peine fréquenté et qu'il y fallait affronter le froid humide d'une salle jamais chauffée, serait heureux s'il avait pu vous faire partager son

opinion sur une œuvre qu'il considère, et la Commission avec lui, comme un des meilleurs travaux sur la Bourgogne qui aient été publiés dans ces dernières années.

Nous vous proposons pour M Chapuis une médaille de vermeil.

La parole est à M. Chabeuf :

L'attention de votre Commission s'est portée sur les œuvres de M. Jean Martin, conservateur du musée Greuze, à Tournus, bibliothécaire et archiviste de la ville, officier de l'Instruction publique, membre titulaire de l'Académie de Mâcon, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. L'Académie, qui avait reçu plusieurs de ces ouvrages offerts par l'auteur, en apprécia toute la valeur ; l'examen, plus attentif, qu'en a fait votre Commission, a confirmé pleinement les bonnes impressions de la compagnie.

Voici d'abord plusieurs recueils épigraphiques et documentaires : *Pierres tombales de l'abbaye de Tournus,* 1901, 1 vol. ; *Pierres tombales du prieuré de Lancharre ; Fresques du seizième siècle en l'ancienne église de Varennes-le-Grand, archiprêtré de Chalon-sur-Saône,* 1905, 1 vol. ill. (extrait des *Annales de l'Académie de Mâcon,* 3e série, tome IX) ; *L'ancien archiprêtré de Tournus au diocèse de Chalon ; Pierres tombales ; Inscriptions et documents archéologiques,* 1905, 1 vol. ill. (*Mémoire* lu au Congrès des sociétés savantes des départements, en 1904) ; *L'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône ; Pierres*

tombales : Inscriptions et documents historiques, 1906, 1 vol. ill. (extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*). Ce sont là des ouvrages considérables, établis selon les meilleures méthodes et illustrés comme l'exige aujourd'hui notre goût légitime pour les images certaines, d'après les procédés dérivés de la photographie. De plus, sauf toutefois pour les tombes de Lancharre, l'auteur joint à son texte ces tables onomastiques dont ne peut se passer tout grand ouvrage historique. C'est là, sans doute, une contribution importante à la science du passé bourguignon, dans une région riche en souvenirs et en monuments.

Je signale encore une *Etude sur une Victoire sans ailes*, bronze du musée de Tournus, lue au Congrès des sociétés savantes de Montpellier, en 1907, et extraite du tome XXIII des *Mémoires de la Société éduenne*.

Enfin, M. Martin est l'auteur d'un livre considérable, édité, avec un luxe sobre, à Paris, chez Rapilly, en un beau volume grand in-4° : *Œuvre de J.-B. Greuze : Catalogue raisonné, suivi de la liste des gravures exécutées d'après ses ouvrages*. L'énumération ne compte pas moins, je parle de l'œuvre personnelle du peintre, de 1,813 numéros et, pour chaque tableau ou dessin, l'auteur donne une description sommaire, l'origine, la date, la destinée connue du moment où il sortit de l'atelier, à nos jours.

Puis viennent : une bibliographie très étendue, une liste des gravures exécutées d'après le maître, un catalogue précieux des ventes des dix-huitième et dix-

neuvième siècles ou figurent des œuvres de Greuze, une table méthodique classée par genres, enfin un *Index* général. C'est là un effort des plus considérables, et il serait à souhaiter qu'il existât de semblables répertoires pour tous les artistes de notre école nationale.

M. Martin a-t-il été complet ? Si je le disais, l'auteur protesterait ; dans une œuvre comme celle-ci, on ne peut aspirer à faire de tels dénombrements que rien n'y échappe. Mais on peut affirmer que les omissions se réduisent à très peu de chose, et que tout l'essentiel nous est donné, même au delà, puisque M Martin a poussé la conscience jusqu'à citer des morceaux notoirement douteux. Toutefois, je signalerai une lacune de quelque importance : M. Martin ne parle pas d'un portrait de Rameau couronné de laurier, œuvre savoureuse et forte, attribuée, selon toute vraisemblance, à Greuze et faisant partie des riches collections de MM. A. et G. Joliet, à Dijon. Il aurait dû figurer dans ce répertoire général de l'œuvre du peintre bourguignon qui, déjà célèbre, avait trente-huit ans à la mort de Rameau, en 1764. Aujourd'hui, l'auteur de *Dardanus* et d'*Hippolyte et d'Aricie* redevient à la mode, et son portrait par Greuze est tenu pour l'un des plus caractéristiques et, malgré un appareil quelque peu théâtral, à la Diderot, des plus vivants que l'on ait de lui. On l'a même adopté pour être mis en tête de publications sur Rameau.

Nous vous proposons pour M. Martin une médaille de vermeil.

M. Germain-Léon Quantin est né à Saint-Seine-l'Abbaye (Côte-d'Or), le 30 avril 1851 ; après avoir suivi, à notre Ecole des beaux-arts, le cours d'architecture de Belin, il entra dans le service des postes et télégraphes, et depuis le mois de mai 1902, réside à Dijon comme inspecteur. Dès 1879, il s'occupait de numismatique et commençait de se créer une collection qui, aujourd'hui, compte environ 7,000 pièces françaises et étrangères, recherchant surtout la série féodale. La science des monnaies l'a conduit à celle du blason qu'il possède à fond, non seulement en théorie, mais encore dans la pratique et l'histoire. M. Quantin possède, en effet, plus de 100,000 fiches classées selon une méthode personnelle qui lui permet, tous les chercheurs dijonnais le savent, de retrouver aisément le nom d'un propriétaire d'armoiries. Sa collection héraldique se compose de 20,000 pièces, et s'est étendue naturellement aux *ex libris*, cette passion de notre temps, aux empreintes de sceaux et cachets armoriés. Toutefois, entendez bien qu'il ne s'agit pas seulement d'une collection d'amateur, mais d'un arsenal d'érudition et de recherches sur l'histoire des familles.

M. Quantin a publié : *Armoiries d'Etats et de quelques villes qui figurent sur les timbres-poste, etc.* Paris, 1902, in-8° ;

Un rôle des féodaux du bailliage d'Auxois, en 1498. Vannes, 1906, in-8° ;

Ex libris bourguignons ; liste sommaire. Paris, 1907, gr. in-8° ;

Ex libris anonymes (1re série). Paris, 1907, in-8° ;

Les distributions de prix au collège des Godrans, à Dijon. Lille, 1907.

M. Quantin a collaboré activement aux publications sur le timbre-poste de la maison Maury; aux *Archives de la Société française des collectionneurs d'ex libris;* à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, où ses pseudonymes : Palliot-le-Jeune, Duclos des Erables, Picaillon, sont des plus appréciés; à la *Revue héraldique.*

Il a en portefeuille :

Ex libris héraldiques anonymes (2e *série*) ;

La noblesse en Bourgogne, en 1789.

Enfin, il travaille à un *Armorial général de Bourgogne* et à un *Dictionnaire des fiefs de Bourgogne ;* ces deux œuvres sont liées ensemble, mais les obligations de son service ont empêché, jusque aujourd'hui, M. Quantin de mettre la dernière main à ce labeur immense, digne d'un Palliot ou d'un Peincedé.

C'est là un ensemble considérable de travaux utiles aux chercheurs. Pour son *Ex libris,* composé et gravé par un des maîtres du genre, M. Henry André, M. Quantin a choisi cette devise modeste : *Sçavant ne puis, curieux suis.* Il nous permettra de ne pas le prendre au mot, M. Quantin sait beaucoup, sait bien, classe de même et, pour les autres comme pour lui, a constitué un répertoire inépuisable de faits et de preuves. Membre titulaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, il y a fait nombre de communications précieuses. Il est bien des sortes de savants, mais à coup sûr M. Quantin en est un, et nous ne surprendrons personne que lui, en vous demandant pour un tel érudit, une médaille de vermeil.

M. E. Fyot prend la parole :

A peine est-il besoin de vous présenter M. Raoul Bouillerot; associé résidant de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, membre de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur et de la Société grayloise d'émulation, M. Bouillerot est, depuis 1902, officier de l'Instruction publique.

Né à Cintrey, Haute-Saône, le 22 avril 1861, il montra de bonne heure un goût prononcé pour la préhistoire. De 1872 à 1880, pendant ses études classiques, M. Bouillerot employait ses vacances annuelles à faire, avec son père, de nombreuses excursions agrémentées de fouilles et de découvertes. Attaché, à Paris, au ministère de l'instruction publique, d'avril 1891 à juillet 1901, il continua de se tenir au courant des progrès de l'archéologie, mais sans y prendre une part active. Toutefois, il occupait ses loisirs en collaborant par des communications et d'excellents dessins à divers journaux parisiens littéraires, scientifiques et industriels.

Une autre collaboration nous paraît d'autant plus méritoire qu'elle fut anonyme; c'est le concours prêté à Halpérine Kaminoky pour la traduction des œuvres de Sienkiewicz : *Quo Vadis; Suivons-le!; Une idylle dans la Savane;* et de celles de Tolstoï : *Résurrection; Appel aux dirigeants* et *Conseils aux dirigés.*

Devenu Bourguignon en 1904 et fidèle à ses habitudes de travail, M. Bouillerot fonda la *Revue préhistorique de l'Est de la France,* dont je n'ai rien à vous dire; vous la connaissez ! Vous savez avec quels

soins judicieux sont présentés les travaux des collaborateurs érudits qu'a su s'attacher M. Bouillerot ; comment lui-même y paie de sa personne par ses articles et des dessins d'une remarquable précision. Tantôt il nous promène sur la montagne de Morey parmi ses monolithes ; tantôt il nous fait connaître le tumulus de la Fortelle. Nous trouvons aussi d'intéressantes observations sur les rainures des voies romaines.

Alise ne pouvait manquer de le captiver et il lui consacre plusieurs articles. Il examine l'hypothèse d'Alesia, cité ligure, et étudie une enclume de l'âge du bronze, provenant de l'oppidum mandubien. Il aborde même, et avec des aperçus hardis, la question passionnante du culte de Mithra, introduit en Gaule par les Romains et détrôné par le christianisme. Certes, tout système est discutable, mais on ne peut nier que M. Bouillerot ne mette, dans sa manière de présenter une opinion, le charme solide qui entraîne souvent la conviction.

En dehors de ses premiers travaux, la seule part prise à la *Revue préhistorique de l'Est,* justifie la médaille de vermeil que votre Commission vous propose de décerner à ce travailleur infatigable, à cet érudit modeste et sûr qu'est M. Bouillerot.

Si M. Henry Corot n'est pas d'origine bourguignonne, puisque né à Rennes, le 8 janvier 1864, il a, depuis longtemps, acquis parmi nous droit de province, si je puis ainsi parler. Tout enfant, il est séduit par la mélancolie de la vieille Bretagne et ses mystérieux monuments mégalithiques. Il y avait,

ainsi, contracté dès le bas âge, suivant sa plaisante expression, la maladie de la pierre, ramassant les cailloux par instinct et sans y attacher d'importance. Mais ces symptômes trompent rarement. Lorsqu'elle prend un homme, la passion de l'archéologie ne le lâche plus. M. Corot en fit l'expérience, et quand, par une longue pratique, il eut acquis la science approfondie des premiers âges humains, du moins, en ce qu'il est possible d'en connaître à l'heure actuelle, il pratiqua des fouilles et publia une série de travaux qui sont de précieux documents pour la préhistoire. C'est ainsi qu'il explora, tour à tour, à Minot, à Coulmier-le-Sec, à Savoisy, à Lantilly, un certain nombre de tumulus de la première époque du fer. En raison de l'importance de ces fouilles, M. Corot obtint des subventions du ministère de l'instruction publique, du département et de diverses sociétés savantes. L'Ecole d'anthropologie elle-même subventionna les fouilles du cimetière mérovingien, ou plutôt barbare, du Val-de-Sommière, dans la forêt de Nesle, entre Nesle et Coulmier-le-Sec.

Ces recherches furent une mine abondante de découvertes et, dans ses plaquettes, M. Corot nous en fait connaître un certain nombre avec une grande exactitude de description et une remarquable propriété des termes. Il ne s'embarrasse pas dans les considérations accessoires; pour lui, l'objet est tout, il le montre, le classe, déduit succinctement ce qu'il recèle de vérité documentaire et, en quelques pages, nous donne des modèles d'érudition et de méthode.

Ses *Notes sur les tumulus de la Moloise et des Vendues à Minot et à Fraignot* figurent dans le tome XIIe

des *Mémoires* de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à laquelle il adresse fréquemment les plus intéressantes communications.

D'autres sociétés savantes donnent volontiers l'hospitalité à ses travaux. Celle des Sciences historiques et naturelles de Semur publie sa *Nomenclature des épées du type de Hallstatt; des rasoirs de bronze et de fer ; des perles trouvées dans les tumulus de la Côte-d'Or.* La Société d'histoire et d'archéologie de Beaune, ses *Notes sur l'épée à antenne,* découverte aux environs de Créancey, vers 1852, par M. de Montille ; d'autres *Notes sur les épées de Sivry et de Vix.*

Le *Bulletin monumental de Caen* imprime sa précieuse *Nomenclature descriptive des vases de bronze préromains trouvés en France.*

Puis il devient un des fidèles collaborateurs de la *Revue préhistorique de l'Est.*

Il y fait paraître une *Note sur les fouilles du grand tumulus de Lantilly,* en 1907 ; des *Notes sur les sépultures sous tumulus, d'après la Bible et les auteurs anciens.* Il s'intéresse nécessairement à Alise et en décrit le musée. Il étend même ses études jusqu'aux *Objets du Hallstatt et de la Tène conservés au musée de Sens.*

Enfin, comme pour donner aux profanes le secret de ses investigations heureuses, M. Corot, dans une dernière plaquette publiée cette année même, nous initie à l'*Art d'explorer les tumulus.* Il expose la manière de conduire les fouilles, de lever le plan d'une sépulture, d'en recueillir les objets, sans omettre de recommander aux ouvriers le respect des morts troublés dans leur sommeil.

Dans ce court rapport, je ne puis entrer plus avant dans l'examen des œuvres de M. Corot, mais ce que j'ai dit suffit à établir la valeur du savant et de l'écrivain. J'ajoute que, associé correspondant de l'insigne Société nationale des antiquaires de France et correspondant de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, il est encore membre correspondant de sept autres sociétés savantes.

Il a obtenu une médaille d'argent de la Société française d'archéologie au congrès de Mâcon, en 1899, et une médaille d'argent de la Société nationale des antiquaires de France, aux fêtes du centenaire, en 1904.

Votre Commission fait donc œuvre de justice en vous demandant, pour M. Henry Corot, une médaille de vermeil.

C'est un plaisir pour moi d'avoir à vous retracer la carrière si bien remplie de M. Georges Potey, né en 1852, à Minot, canton d'Aignay-le-Duc, où son père, le docteur Pierre Potey, décédé en 1879, avait su se concilier toutes les sympathies par son infatigable dévouement.

M. Georges Potey fit de sérieuses études au petit séminaire de Plombières, puis au collège des jésuites de Dole. Mais les circonstances l'ayant orienté du côté de l'agriculture, il entra à l'Institut de Beauvais et y obtint le diplôme du professorat agricole. Depuis cette époque, il s'est établi à Minot pour se consacrer tout entier à la culture.

Toutefois, le souvenir de ses études classiques ne cessant de le hanter, une vocation connexe à la

première ne tarda pas à se manifester en lui. Acquéreur de l'ancien château de Minot, il eut la bonne fortune d'y trouver un chartrier considérable provenant des anciens seigneurs. D'aucuns eussent conservé pour eux ce trésor ; avec un désintéressement qu'on ne saurait trop louer, M. Potey l'offrit aux Archives de la Côte-d'Or et J. Garnier reçut de ce fait près de 5,000 pièces, parchemins et papiers, originaux et copies, échelonnés de 1295 à 1800.

Il suffit à M. Potey de respirer l'odeur des archives pour y contracter le goût des recherches. Guidé par les conseils de J. Garnier, il entreprit une histoire de Minot qu'il poursuivit avec une inlassable persévérance. Aussi, cette monographie compose-t-elle un important manuscrit en trois volumes, traitant de la description du pays, des différents stades de son histoire, de son église, de ses écoles, des maisons religieuses du Val-des-Choux, chef d'ordre, et de Lugny. De cet ouvrage, qui se termine par deux amples séries de pièces justificatives, la plupart inédites, il n'a été malheureusement publié qu'un petit nombre d'extraits plus ou moins condensés. En voici l'énumération :

1° *Les mines de Minot.* — Etude sur les vestiges de l'exploitation ferreuse remontant aux Gaulois et continuée sous les Gallo-Romains et les Mérovingiens (*Bulletin de la Société archéologique du Châtillonnais*, 1891).

2° *Les ruines du château de Duesme.* — Vestiges païens utilisés dans l'édification d'une crypte chrétienne. (Même *Bulletin*, 1895).

3° *Les premiers seigneurs de Minot.* — Etude sur

les Mignot de la toute première féodalité locale puisque la famille disparut de Minot vers 1375. (Même *Bulletin*, 1902.)

4° *L'église d'Aignay-le-Duc.* — Plaquette tirée du journal *Le Châtillonnais et l'Auxois* (25 nov. 1906) et non comme les autres du manuscrit de l'*Histoire de Minot.*

5° *Les anciens curés de Minot.* — (*Bulletin du diocèse de Dijon*, 1907).

6° *L'église de Saint-Pierre de Minot.* — (Même *Bulletin*, 1907).

Tous ces travaux sont très documentés et sérieusement étudiés. L'auteur s'est préoccupé avant tout d'être vrai et de faire revivre les mœurs rurales assez mal connues par les auteurs.

L'Académie se trouve donc en présence, non seulement d'un chercheur et d'un laborieux, mais encore d'un bienfaiteur de nos archives départementales. Enfin, M. Potey est, du 1er mai 1883, correspondant très actif de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or ; associé correspondant de la Société des antiquaires de France, membre des Sociétés de Châtillon, Semur, Langres et autres, officier d'Académie du 5 avril 1905.

Aussi, votre Commission n'hésite-t-elle pas à vous demander pour M. Potey une médaille de vermeil.

L'Académie, après avoir entendu la lecture des rapports ci-dessus, les homologue et décerne :

Une médaille d'or à M. Jacques Laurent, bibliothécaire et conservateur du musée à Châlons-sur-Marne.

Et des médailles de vermeil à MM. Raoul Bouillerot, directeur de la *Revue préhistorique de l'Est;* A.-V. Chapuis, industriel à Dijon; Henry Corot, archéologue à Savoisy (Côte-d'Or); abbé Emile Deberre, docteur ès lettres, curé de Chambolle-Mussigny; Louis Hugueney, docteur en droit, chargé de cours à la Faculté de droit de Nancy; Gabriel Jeanton, avocat, docteur en droit, à Mâcon; Jean Martin, conservateur du musée Greuze et bibliothécaire à Tournus; Georges Potey, archéologue à Minot (Côte-d'Or); Léon Quantin, inspecteur des postes et télégraphes à Dijon; Georges Valat, docteur en droit, bibliothécaire de la Société éduenne, à Autun.

La notification et la remise des médailles aux lauréats seront faites en la forme ordinaire, à la diligence de M. le secrétaire.

Pour extrait certifié conforme :

Le secrétaire,
G. Dumay.

Vu, le président,
Chabeuf.

NAPOLÉON Ier

AU COLLÈGE D'AUTUN

Le séjour de Napoléon Ier et de son frère aîné Joseph au collège d'Autun n'est pas inconnu. Il a fait le sujet d'une étude documentée publiée par H. de Fontenay dans *La Bourgogne* (1). Le texte que nous éditons aujourd'hui apporte un complément anecdotique à la notice d'Harold de Fontenay et il fournit en outre quelques renseignements intéressants sur plusieurs faits et sur plusieurs personnages plus ou moins célèbres par ailleurs. Il nous suffit d'en faire connaître l'origine et l'auteur.

Cette note provient des papiers de Philibert Beaune, légués à la bibliothèque de Dijon (2) par son fils Henri Beaune, historien et jurisconsulte, ancien procureur général à Lyon, doyen de la Faculté catholique de droit à Lyon, décédé le 30 décembre 1906 (3).

(1) *La Bourgogne, Revue provinciale. Directeur, Albert Albrier.* T. II, 1869 (Dijon, Rabutot, in-8°), p. 1 et suiv., 54 et suiv. Nous empruntons à l'article d'Harold de Fontenay (*Napoléon, Joseph et Lucien Bonaparte au collège d'Autun en Bourgogne*) les éléments de plusieurs notes sur les personnages cités au cours de ce récit. — Cf. encore A. Chuquet, *La jeunesse de Napoléon*, t. I, p. 79 et suiv.

(2) Bibl. de Dijon, ms. n° 1720.

(3) Cf. l'éloge de M. H. Beaune, prononcé à la Commission des

Philibert Beaune naquit à Vitteaux (Côte-d'Or), le 20 frimaire an XIII (11 décembre 1804). Avocat en 1828, juge suppléant au tribunal civil de Dijon, chef de bureau à la préfecture de la Côte-d'Or, conseiller de préfecture de 1839 à 1841, ses recherches archéologiques le menèrent enfin à Saint-Germain-en-Laye, où il fut attaché en 1862 au Musée des antiquités nationales ; il y mourut le 30 novembre 1867. C'était un esprit curieux et actif; le droit, l'archéologie, l'histoire, l'économie rurale l'occupaient tour à tour. C'est à cette curiosité d'esprit que nous devons d'avoir conservé la relation que nous publions ici.

Philibert Beaune la recueillit, comme il le raconte lui-même, de la bouche de Jean-Baptiste Simon de Grandchamp, dont il expose la destinée bizarre et la vie singulièrement agitée, et il prit soin d'en contrôler ensuite quelques détails. Elle nous a semblé, comme à lui, digne d'être tirée de l'oubli.

UN CONDISCIPLE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier

Premières études de l'Empereur au Collège d'Autun. Visites de ses parents.

En janvier 1853, la plus pauvre, la plus honnête et la plus propre petite auberge de Vitteaux, sur l'ancienne route de Paris à Lyon, avait pour hôte un vieillard au profil aristocratique, au costume soigneusement rapiécé, qui attira toute l'attention de

antiquités de la Côte-d'Or par M. H. Chabeuf, président, le 15 janvier 1907 (*Mém. de la Commis. des antiq. du dép. de la Côte-d'Or*, t. XV, p. XCVII et suiv.).

l'auteur de ces notes. Par cet instinct mutuel, plus facile à sentir qu'à décrire, la conversation devint bientôt intime, expansive.

Ce charmant petit vieillard — c'était le dernier rejeton d'une des plus illustres familles de ce pays d'Auxois, illustre par l'épée, dans l'Eglise, dans la robe, plus illustre encore par les charitables fondations dont le souvenir s'est perpétué ici. Il venait de loin, de très loin, jeter le suprême regard du mourant sur la terre de ses aïeux ; « une main puissante, irrésistible, l'amenait dans ces lieux ».

Extrait des registres de l'état civil de la ville de Semur-en-Auxois pour l'année 1767.

« Jean-Baptiste, fils légitime de Messire Denis-Joseph Simon de Grandchamp (1), président trésorier de France, général des finances de Bourgogne et Bresse, demeurant à Semur, et de dame Françoise Rémond, né le 7 mars 1767, ondoyé le même jour à la maison par le Sr Bert, chirurgien juré dudit Semur, et ce par nécessité, les cérémonies du baptême ayant été suppléées le lendemain. Le parrain, Messire Jean-Baptiste Simon, seigneur de Grandchamp, Soussey et Martrois en partie, président trésorier de France honoraire, ancien élu du Roy aux

(1) Denis-Joseph Simon de Grandchamp, né le 28 septembre 1734, de Jean-Baptiste Simon de Grandchamp, trésorier de France, et de Reine Millard ; trésorier de France à Dijon, il fut pourvu d'un office de conseiller laïque au Parlement, par lettres du 30 juillet 1772, en remplacement de Charles-Marie Fevret de Fontette, et fut reçu le 12 août suivant. — La famille Simon était originaire de Vitteaux. Cf. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon* (Dijon, Lamarche, 1881, in-8°), p. 416 ; Des Marches, *Histoire du Parlement de Bourgogne de 1733 à 1790*, p. 127 (Chalon-sur-Saône, Dejussieu, 1851, in-fol.).

États de Bourgogne, aïeul paternel de l'enfant, représenté par Florent Guiot ; la marraine, dame Reine Charles, épouse de M. Bénigne Rémond, conseiller du Roy, son grenetier au grenier à sel dudit Semur, ayeule maternelle de l'enfant, représentée par Jeanne-Charlotte Guiot, fille de François Guiot, procureur sindic de ladite ville, et de Charlotte Thenadey, soussignés, etc. »

Ainsi il avait commencé la vie pour, à la sortie du collège d'Autun, être : soldat, sergent, adjudant au bataillon auxiliaire des colonies le 7 juin 1787, sous-lieutenant au bataillon de la Guyane le 17 juillet 1788, rentré des colonies le 30 décembre 1792, lieutenant au 110e d'infanterie en mars 1793, capitaine au 111e régiment le 15 mai 1793, passé à la 197e demi grade (*sic*) le 18 messidor an II (1), enfin démissionnaire, enfin encore directeur d'un petit théâtre de province.

Porteur de quelques pièces relatives à sa famille, une bague au doigt venant de sa mère, M. Simon de Grandchamp avait, outre ses états de service, une instruction manuscrite signée par le général Hoche.

ARMÉE DE TERRE
de Cherbourg et Brest.

CARTIER GÉNÉRAL DE RENNE,
le 10 Vendémiaire an III (2) de la République.

CIVISME. SANTÉ. ACTIVITÉ.

« Lazare Hoche, général en chef,

» Au citoyen Simon de Grandchamp, capitaine au 1er bataillon de la 197e demi-brigade à Morlaix.

(1) 6 juillet 1794.

(2) 1er octobre 1794. — La date est manifestement erronée ; en

» Je te préviens (1), citoyen, que tu es admis au nombre des officiers demandés à l'ordre du 29 pluviôse (2); en conséquence, après avoir pris congé du chef de ton bataillon, tu voudras bien te rendre auprès du général Duhesme (3), commandant la huitième division à Laval pour y recevoir des instruc-

effet : 1° c'est seulement le 20 brumaire (10 novembre 1794) que Hoche, déjà commandant de l'armée des Côtes de Cherbourg, reçut du général Al Dumas le commandement de l'armée des Côtes de Brest. Cf. Chassin, *La Vendée patriote*, t. IV, p. 653 ; 2° l'ordre du 29 pluviôse dont il est question est parfaitement connu et correspond en style grégorien au 17 février 1795; 3° c'est seulement le 25 décembre 1794 que l'envoi d'une colonne de 12,000 hommes, tirés des armées de Nord et de Sambre-et-Meuse, aux armées de Cherbourg, de Brest et de l'Ouest fut décidé ; ces troupes réunies, sous le commandement du général Duhesme, à Lille et à Valenciennes, ne furent pas prêtes à partir avant le 20 janvier 1795 ; le 14 pluviôse an III (2 février 1795), Hoche adressait à Duhesme, enfin arrivé à Alençon sous ses ordres, des instructions sur la méthode de guerre à suivre; Duhesme, quelque temps retenu à Alençon, parvint enfin à Laval. — Il est évident que Philibert Beaune a mal lu ou mal transcrit la date qu'il avait sous les yeux, peut-être écrite en abrégé. Il semble qu'il faille restituer 10 ventôse (28 février 1795), date assez voisine de l'ordre du 29 pluviôse, ce qui est essentiel, et date à laquelle Duhesme avait pris ou devait prendre le commandement à Laval. Cf. Chassin, *Les pacifications de l'Ouest*, I, 132 et 135.

(1) Ces instructions, destinées aux commandants des colonnes mobiles, sont en partie publiées dans les *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République française... par un officier supérieur* [Savary], t. IV, p. 382-383 (Paris, 1824-1827, 6 vol. in-8°). Le texte en est identique. — Cf aussi Chassin, *Les pacifications de l'Ouest*, I, 45.

(2) L'ordre du 29 pluviôse (17 février 1795) demandait 16 officiers d'infanterie et 4 de cavalerie pour les affecter au commandement de colonnes mobiles. Cf. Savary, *Guerres des Vendéens*, IV, 373.

(3) Philippe-Guillaume Duhesme, fils d'un notaire, né à Bourgneuf (Saône-et-Loire), le 7 juillet 1766, capitaine du 2e bataillon des volontaires de Saône-et-Loire en 1791, général de division le 8 novembre 1794, blessé à Waterloo, puis assassiné le même jour à Gunape, 18 juin 1815. Cf. Chassin, *Les pacifications de l'Ouest*, I, 132.

tions particulières et les troupes dont le commandement t'est confié.

» Rappèle toi sans cesse, citoyen, pendant le cours de ton honorable mission, que ta conduite doit être celle d'un patriote éclairé, d'un homme vertueux, d'un officier républicain et français; tu restes responsables de celle des hommes qui te sont confiés. Habitue les à la fatigue, au feu, à la victoire, et surtout à respecter l'inocent habitant des campagnes. Cette vertu et l'amour de ton pays doivent seuls t'animer.

» Evite les pourparlers avec les ennemis, tu ne dois que les combattre ; s'ils veulent parler d'accomodement, envoye les au général commandant la division. Cependant sois toujours bon, humain et prêt à recevoir l'homme égaré qui, abjurant son erreur, viendrait se jeter dans tes bras ; fais aimer la république et respecter ses armes. Mille personnes veilleront sur tes actions ; comporte toi donc de manière à recevoir des louanges de tes concitoyens.

» J'ai réfléchi depuis l'impression du règlement que souvent les troupes ne pourraient pas trouver à se loger dans les censes, métairries et petits villages, qu'elles ne trouveraient ni bois, ni paille, ni marmites; tu les feras donc loger dans les bourgs à portée desquels tu te trouveras. Ménage le soldat, donne lui le temps nécessaire au repos et à préparer ses alimens : la république pourvoit à ses besoins ; il ne doit rien exiger ; tu feras des bons pour le bois et la paille et remettras aux municipalités des endroits où tu logeras.

« Porte toute ton attention à bien connaître le pays que tu as à défendre et les habitudes des brigands. Redouble d'efforts pour surprendre ceux-ci; ne néglige aucun moyen, fouilles éxactement les métairies et les greniers, etc., munis toi de perches aigues avec lesquelles tu sonderas les meules de paille et foins, recherche les armes scrupuleusement, ordinairement les brigands les caches sous les feuilles, dans les genets, dans leurs lits, entre des fagots, sous des branches, sois minutieux, s'il le faut, dans tes recherches, mais qu'elles soient scrupuleuses.

» Tu prendras toutes les mesures nécessaires pour atteindre ce but, n'hésite jamais pour attaquer, sois toujours en mesure pour le faire avec fruit : ne t'écarte jamais des règles contenues dans le reglement et instructions que je joins ici. Après la victoire, poursuis rigoureusement l'ennemi, fond sur lui la bayonnette dans les reins, écrase le enfin. Si tu es obligé par des forces infiniment supérieures à te retirer, fais le avec ordre et après avoir recueilli tout ton monde.

» Si dans le jour tu as fouillé quelques villages, reviens dans l'un d'eux par une contremarche au milieu de la nuit, fais le entourer soigneusement et arrête les brigands qui s'y trouveraient ; ordinairement ils se trouvent dans les métairies, marche-y, et jamais par les chemins qui conduisent d'un bourg à un autre, mais bien par les sentiers; afin de te fournir les moyens de les connaître, je t'autorise à requérir des guides du pays.

» La plupart des généraux de la république ne

doivent leur avencement qu'à leur infatigable zèle pour le service de la patrie : avant eux, les la Morlière (1), les Grassin (2), les Fischer (3) ont commencé comme toi le métier de partisan que tu entreprends ; marches sur les traces de tous et fais voir qu'on ne doit pas se repentir de t'avoir accordé une grande confiance. Les récits de tes travaux ironts frapper les oreilles de nos législateurs, ils sont justes et indépendemment de la gloire dont tu peux te couvrir, tes peines seront récompensées.

» Lazare Hoche. »

Mais ce que ce gracieux vieillard avait de plus précieux, c'étaient de frais, de pittoresques souvenirs sur ses années au collège d'Autun, où il avait trouvé pour condisciples deux Bonaparte, Joseph et son jeune frère Napoléon. Cette présence de Napoléon Bonaparte au collège d'Autun est peu connue, peut-être ignorée. L'auteur de ces notes a tellement précisé ses questions, qu'il se borne à reproduire l'entretien, suivant que le vieillard citait des faits, des noms que l'auteur de ces notes crayonnait fidèlement.

C'était en 1778 (4). Le principal administrateur

(1) Alexis Magallon de La Morlière, né à Grenoble, en 1707, mort général de division en 1799. Cf. Pinard, *Chronologie historique militaire*, t. VI, p. LII ; *Victoires, conquêtes, désastres, revers et guerres civiles des Français*, t. XXXII, p. 38 ; Susane, *Histoire de l'infanterie française*, t. V, p. 368.

(2) Simon-Claude de Glatigny de Grassin. Cf. Pinard, *op. cit.*, t. VII, p. 311 ; Susane, *op. cit.*, t. V, p. 364.

(3) Jean-Chrétien Fischer. Cf. Susane, *op. cit.*, t. V, p. 364, et *Histoire de la cavalerie française*, t. II, p. 257.

(4) En réalité, Joseph et Napoléon Bonaparte arrivèrent à Autun le 1er janvier 1779. Cf. H. de Fontenay, *op. cit.*, p. 2.

du collège d'Autun était M. l'abbé Simon de Grandchamp (1), dignitaire de la cathédrale, vicaire général du diocèse et archidiacre de Flavigny, originaire de Vitteaux, oncle du vieillard.

Préfet du collège : un abbé Simon, de Semur-en-Auxois, fils d'un percepteur des tailles en cette ville, que l'empereur Napoléon fit plus tard évêque de Grenoble (2). Avant, il avait été professeur de mathématiques au même collège d'Autun.

Dans ce collège, ordinairement une trentaine de pensionnaires.

Pour punitions, aux plus petits, le fouet ; les plus grands étaient mis à genoux ou frappés de *pensums*.

Professeurs : l'abbé Bertrand, d'Autun, fils d'un manœuvre du faubourg de Marchaux, professeur de mathématiques, plus tard professeur de physique au collège de Dijon, de l'Académie de cette ville (3) ; l'abbé Aublanc, professeur de réthorique ; l'abbé Pautet, fils d'un aubergiste d'Autun, professeur de

(1) Jean-Baptiste Simon de Grandchamp, fils de Jean-Baptiste Simon de Grandchamp, trésorier de France, et de Reine Millard. Cf. d'Arbaumont, *Armor. de la Chambre des comptes*, 416 ; H. de Fontenay, *op. cit.*, p. 6. — Flavigny (Côte-d'Or).

(2) Claude Simon, né à Semur, le 15 novembre 1744, fut ensuite chanoine d'Avallon, sacré évêque de Grenoble le 8 août 1802, et mourut dans cette ville le 3 octobre 1825. Cf. H. de Fontenay, *op. cit.*, 57.

(3) L'abbé Bertrand, né à Autun en 1753, mort en 1792, astronome réputé, fut reçu à l'Académie de Dijon le 23 janvier 1783. Cf. Milsand, *Notes et documents pour servir à l'histoire de l'Académie... de Dijon*, p. 360 (Paris, Aubry, 1871, in-8°. C'est à tort que Milsand le fait mourir à Dijon ; il mourut au contraire au cours de l'expédition de d'Entrecasteaux à la recherche de La Pérouse.

troisième (1) ; l'abbé Ségoillot, professeur de seconde, de Couches, homme boiteux et distingué (2) ; l'abbé Barthelemy, d'Eguilly, autre professeur (3).

M. de Marbeuf, alors évêque d'Autun (4). Son frère était lieutenant général commandant en Corse. C'était l'ami de la famille Bonaparte (5).

Le jeune Napoléon n'est resté que six mois au collège d'Autun (6) ; il en est sorti pour aller à Brienne. Autun est son premier séjour en France. A Autun, il a commencé à JABOTER le *français*.

Il fut amené par son père et sa mère, qui, l'année suivante, sont revenus à Autun pour aller de là aux eaux de Plombières.

Joseph a été amené en même temps que Napoléon.

L'empereur pouvait avoir 7 ou 8 ans (7).

Joseph avait 11 ans. Il était déjà tonsuré (8). Le

(1) Cf. E. Roux, *Le collège d'Autun sous les Oratoriens*, p. 9 (*Mém. de la Soc. éduenne*, nouvelle série, t. VI) ; il est probable que la leçon de Ph. Beaune est fautive et qu'il faut corriger Pautet en Paulet, suivant le texte de Roux.

(2) Cf. E. Roux, *op. et loc. cit.* — Couches-les-Mines, Saône-et-Loire, arrondissement d'Autun, chef-lieu de canton.

(3) Cf. E. Roux, *op. et loc. cit.* — Sans doute Eguilly, canton de Couches-les-Mines.

(4) Yves-Alexandre de Marbeuf, né à Rennes en 1732, évêque d'Autun le 11 juillet 1767, archevêque de Lyon le 12 juillet 1787, mort à Lubeck en 1799. Il était le neveu, non le frère du gouverneur de la Corse. Cf. H. de Fontenay, *op. cit.*, p. 3.

(5) Louis-Charles-René comte de Marbeuf, né à Rennes en 1712, commandant en chef des troupes françaises en Corse le 4 août 1772, mort à Bastia le 20 septembre 1786. Cf. Chuquet, *op. cit.*, p. 58-62.

(6) Napoléon quitta Autun le 20 ou le 21 avril 1779, après un séjour de *trois mois et vingt jours*. Cf. H. de Fontenay, *op. cit.*, p. 4-5.

(7) Il avait en réalité neuf ans, étant né le 15 août 1769. Cf. Chuquet, *op. cit.*, p. 62-67.

(8) Joseph Bonaparte naquit le 7 janvier 1768. Il était destiné à l'état ecclésiastique. Cf. Chuquet, *op. cit.*, p. 64-65 et 79.

vieillard était dans la même classe que Joseph, avec de Grangeac, depuis officier dans les gardes françaises, neveu de M. de Marbeuf, sa tante était abbesse des chanoinesses de Neuville-les-Dames (1), avec Touzet et Bordot, de Vitteaux, de Montessuit, de Bourg-en-Bresse, fils d'un lieutenant général ; les trois frères Mollerat, de Nuits ; Lazare et Claude Rebreget, l'un curé de Vauxclaix, dans la Nièvre (2), l'autre mort capitaine de dragons sous la République.

Joseph et Napoléon étaient dans les basses classes :

Joseph, bon camarade, d'un caractère aimant, ami intime du vieillard (3).

Napoléon, taquin, tout petit, rêveur, boudeur, irascible, « il ne faisait pas bon de le plaisanter sur son nom de baptême, que nous estropions par malice ». « Je le vois encore, disait le vieillard, avec un petit habit gris, sans collet, dessous une veste en soie, petit chapeau à trois cornes, culotte courte, souliers à boucles. »

C'était un joueur infatigable aux gobilles, déjà même aux échecs auxquels il était provoqué par l'abbé Bertrand qu'il *rossait toujours*... (le vieillard a répété plusieurs fois cette anecdote), hargneux à tel point qu'il défiait tous ses camarades et, pour

(1) De Grangeac était, en 1789, lieutenant en second des gardes françaises. Cf. Roussel, *Etat militaire de France*, 1789, p. 120. — Neuville-les-Dames, Ain, arrondissement de Trévoux, canton de Châtillon.

(2) Arrondissement de Clamecy, canton de Corbigny.

(3) Sur le caractère des deux frères, cf. H. de Fontenay, *op. cit.*, p. 4, 8 ; Chuquet, *op. cit.*, 79-80.

parer leurs coups, s'enfuyait dans un des angles de la cour des récréations et là, du poing, du pied, repoussait les assaillants. « Je voudrais avoir autant de *Napoléons,* aujourd'hui, dans cette bourse plate, que je lui ai donné de taloches, c'était ma bête d'aversion », et, s'adressant à la pauvre hôtelière, « je partagerais avec vous, ma mie, et nous serions riches assez »... On assure qu'il existait encore au collège d'Autun un banc sur lequel le jeune Napoléon, suivant l'usage des écoliers, avait gravé, au couteau, son nom. L'auteur de ces notes a recherché inutilement ce souvenir.

Napoléon n'est resté que six mois au collège d'Autun (1); Joseph trois ans (2).

Joseph jouait bien la comédie (3), il se surpassait dans le rôle d'*Aman* de l'*Esther,* de Racine. (L'auteur de ces notes a vu, à Autun, le programme imprimé de cette tragédie, jouée par les écoliers du collège; Joseph y est indiqué dans le rôle d'Aman). Joseph avait la figure plus française que son frère.

Le vieillard et les deux jeunes Bonaparte se tutoyaient.

En général, les études du collège d'Autun portaient, comme ailleurs, sur le latin dans les basses classes, le latin et le grec dans les hautes classes, avec leçons de mathématiques et de physique. On

(1) Il n'est resté à Autun que trois mois et vingt jours. Voir ci-dessus.

(2) Joseph quitta Autun sans doute à la fin d'août 1783, après *quatre ans et demi* de séjour. Cf. H. de Fontenay, *op. cit.*, p. 7, 9 et 54.

(3) Cf. H. de Fontenay, *op. cit.*, p. 10 et 11. On y voit Joseph tenir le rôle de Dorante dans une comédie *anonyme* intitulée *Les Fâcheux*, représentée le 10 août 1782.

commençait les éléments de la langue latine avec le *Rudiment de la langue latine,* du sieur de Bistac (1). « Maudit Bistac, j'en frissonne encore », disait le vieillard.

Les jeunes Bonaparte allaient le jeudi à l'évêché, chez l'avocat Clergier (2), chez M. Roux, président du présidial, chez M. de Fontenay, lieutenant général (3) (du bailliage probablement).

Le père de Napoléon était grand, sec, maigre, bourgeonné. Il avait une perruque en fer à cheval, avec bourse régence, avec un double cordon noir qui en sortait et venait se rattacher au jabot, il portait une grande épée, un habit de soie à brandebourgs et des bas de soie blancs.

Mme de Buonaparte, d'une taille d'environ cinq pieds un pouce, d'une prestance superbe, châtain brune, de trente et quelques années (4), avec cheveux arrangés sur chignon, coiffure à barbes en dentelle, robe de soie à fond blanc avec fleurs vertes, taille en paniers. C'était une superbe femme, une *romaine*... Je sens encore sa main caressant ma

(1) François Bistac, *Les rudimens de la langue latine.* Cf. *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale ; Auteurs*, t. XIII, col. 678. — Bistac, né à Langres en 1677, y fut recteur du collège et mourut en 1752.

(2) Michel-François Clergier, 1715-1796, avocat, échevin d'Autun, bailli d'Autun. Cf. H. de Fontenay, *La Société d'Autun au milieu du dix-huitième siècle d'après les mémoires de J.-M. Crommelin*, dans les *Mém. de la Soc. éduenne*, nouvelle série, t. VI (1877), p. 416, n. 15.

(3) Anne-Paul de Fontenay, lieutenant général du bailliage d'Autun. Cf. H. de Fontenay, *Armorial de la ville d'Autun*, p. 128 (Autun, 1868, in-8°).

(4) Elle avait, d'après Chuquet, *op. cit.*, 45-46, environ quatre ans de moins que Charles Bonaparte et passait, en effet, pour une fort belle femme.

blonde chevelure; j'entends encore sa voix accentuée m'appelant mon petit ami... l'ami de son Joseph...

M. de Buonaparte pouvait avoir quarante et des années (1).

Le vieillard revoit Joseph membre du Conseil des Anciens, qui l'invite à dîner, le reçoit en bon camarade. Joseph demeurait alors rue des Saints-Pères. Son frère était en Egypte; Joseph devint plus tard roi de Naples et d'Espagne.

M. de Marbeuf, évêque d'Autun, archevêque de Lyon, passait pour aimer les femmes.

L'abbé Simon de Grandchamp, vicaire général du diocèse d'Autun, etc., alcade aux Etats de Bourgogne, contribua à faire nommer M. de Talleyrand évêque d'Autun (2). Après la proposition de M. de Talleyrand, relative au serment des prêtres (3), M. l'abbé de Grand-Champ meurt de chagrin des regrets de cette nomination. C'était l'ami de M. de Droüas, chanoine d'Autun (4), frère de l'évêque

(1) Charles Bonaparte était né le 27 mars 1746, à Ajaccio. Cf. Chuquet, *op. cit.*, 51.

(2) L'abbé Simon de Grandchamp fut délégué pour prendre possession de l'évêché d'Autun, au nom de Talleyrand, le 26 janvier 1789. Cf. B. de Lacombe, *Talleyrand, évêque d'Autun*, p. 85 (Paris, 1903, in-16) ; l'auteur le confond (p. 86) avec l'abbé Claude Simon, dont il a été parlé ci-dessus et qui devint évêque de Grenoble ; Montarlot, *L'épiscopat de Talleyrand*, dans les *Mém. de la Soc. éduenne*, t. XXII (1894), p. 86.

(3) Cf. B. de Lacombe, *op. cit.*, 241 et suiv (28 décembre 1790) ; Montarlot, *op. cit.*, 133.

(4) Hector-Bernard de Drouas de Boussey, fils de Jacques de Drouas, seigneur de la Plante et de Joursanvault, et de Claude Simon de Grandchamp (la propre tante de l'abbé Simon de Grandchamp dont il est ici question). Cf. Montarlot, *op. cit.*, 132 ; baron de Juigné, *Fatras généalogiques* (Bibl. de Dijon, F. de Juigné, n° 54, manuscrit).

de Toul (1). (Voir dans le livre des généalogies de Collon (2) ce qui concerne ce M. Drouas)

Dans sa jeunesse, le vieillard allait à Montbard dans la maison de Buffon ; il se rappèle de *M. Heinberger* (3), ce bon Allemand, l'âme des concerts célèbres des bosquets de Montbard ; de *Finfin,* fils de M. de Montbelliard, collaborateur de Buffon, ainsi appelé par M. de Buffon, qui lui-même appelait son fils *Buffonnet* (4) ; *Finfin,* passionné pour la musique.

Il se rappèle les expériences faites par Buffon avec le *miroir d'Archimède* (5), et avec lequel ce dernier avait brûlé la flotte des Grecs. Buffon asphyxiait les chiens avec ce miroir.

« Le chevalier de Buffon, fils, était aussi bête que son père avait d'esprit (6). »

(1) Claude de Drouas de Boussey, fils des mêmes, évêque de Toul de 1754 à 1773. Cf. Juigné, *op. cit.*

(2) Pierre Collon, mort curé de Saint-Jean-de-Losne en 1832 ; auteur de nombreux travaux manuscrits, presque tous relatifs à l'histoire de Vitteaux, et notamment d'un livre de généalogies de Vitteaux ; la plupart sont conservés en copie au château de Grosbois (Côte-d'Or, arrondissement de Beaune, canton de Pouilly). Cf. [J. Durandeau], *Les curiosités de ma bibliothèque, par M. l'abbé Pierre Collon,* p. 5-8 et 18 (Dijon, Grigne, 1887, in-16).

(3) Jean-Auguste Hemberger ; il fut gouverneur du fils de Buffon. Cf. *Correspondance inédite de Buffon,* éd. par Nadault de Buffon, t. I, 421 et suiv. ; Fétis, *Biogr. univ. des musiciens,* 2e éd., t. IV, p. 291.

(4) Sur ces surnoms, cf. *Corresp. inéd. de Buffon,* t. I, p. 352, 417, 423. — Sur Philibert Gueneau de Montbeillard, cf. sa biographie par sa femme dans la *Corresp. inéd. de Buffon,* t. I, 335 et suiv.

(5) Sur ces expériences, cf. *Corresp. inéd. de Buffon,* t. I, p. 417 et suiv.

(6) Georges-Louis-Marie Leclerc, comte de Buffon, né à Montbard le 22 mai 1764, guillotiné à Paris le 10 juillet 1793. Sur son éducation et son mérite personnel, auquel a fait tort la gloire de son père, cf. Nadault de Buffon, *Buffon, sa famille, ses collaborateurs,* p. 191 et suiv.

(Voir mes notes dans mes manuscrits Buffon.)

Le vieillard fait son droit à Dijon avec le duc de Bassano (1).

Il voit à Grandchamp (2), chez son père, l'historien Courtépée (3), crédule vieillard qui fait son histoire sur les notes remises par les seigneurs intéressés à *antiquer* leur origine...

Il connaît une femme qu'on appelait *Mlle de Vesvres.*

Le père de Simon de Grandchamp était suppléant à l'Assemblée constituante (4).

M. Guiot, député à la Convention pour l'arrondissement de Semur (5).

Il a connu Berlier (6).

Le père du vieillard compromet sa fortune dans le jeu. Le vieillard est remboursé en assignats en échange de rentes.

Il aimait plus le *carton* que le *jupon.*

Grand musicien, après s'être retiré du service, il se met à la suite de troupes ambulantes de comédiens. Il est régisseur du théâtre d'Aix, de Grenoble, de Montpellier, de Rouen. Il jouait comme amateur comédien.

(1) Hugues-Bernard Maret, duc de Bassano, 1769-1839.

(2) Côte-d'Or, arrondissement de Semur, canton de Vitteaux, commune de Soussey.

(3) Claude Courtépée, né à Saulieu le 23 janvier 1721, mort à Dijon le 11 avril 1781, auteur de la *Description générale et particulière du duché de Bourgogne* (2e éd., Dijon, 1847-1848, 4 vol. in-8°), ouvrage consciencieux, fruit de longues recherches, d'une vaste collaboration et de nombreux voyages, resté justement classique.

(4) Il ne figure pas dans A. Brette, *Les Constituants.*

(5) Florent Guiot, juge au tribunal de Semur, ancien constituant. Cf J. Guiffrey, *Les Conventionnels*, p. 15.

(6) Théophile Berlier, 1761-1844.

Il avait 2 millions d'assignats.

Il était fils unique (1). Il avait un oncle, Simon de Grandchamp, qu'on appelait *M. de Martrois,* lieutenant général d'artillerie, mort célibataire en Corse. Il avait été capitaine au régiment d'Auxonne (2).

Il dîne à Dijon chez le frère de Piron, avocat, place Saint-Michel.

Le père Simon de Grandchamp fut conseiller à Dijon, au *parlement Meaupeou,* rue Vannerie (3).

Il se rappelle de frère *Jean,* ermite de Saint-Jean de Soussey (4).

Le vieillard, de toutes les pièces dont il était porteur, ne tenait qu'à une seule, un petit livret de l'association des artistes de Paris, association dirigée par le baron Taylor, et qui montrait qu'il était membre de cette association. Il voulait aller à Paris toucher ou la pension ou les cotisations auxquelles il avait droit...

Il partit de Vitteaux, après avoir reçu une hospitalité généreuse, après avoir touché le montant d'une collecte faite à son profit, en serrant la main

(1) Cf. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon,* 416.

(2) D'après d'Arbaumont, *op. cit.*, un oncle de Jean-Baptiste Simon de Grandchamp était officier d'artillerie. On voit, en effet, dans l'*Etat militaire de France pour 1789,* par De Roussel, p. 217, un de Grandchamp parmi les capitaines du régiment d'Auxonne, à Metz ; mais il ne figure pas dans la liste des officiers généraux d'artillerie donnée par le général Susane, *Hist. de l'artillerie française,* p. 420 et suiv. — Le Martrois, Côte-d'Or, arrondissement de Beaune, canton de Pouilly-en-Montagne.

(3) Denis-Joseph Simon de Grandchamp. Cf. Des Marches, *Hist. du Parl. de Bourgogne,* 127.

(4) L'ermitage de Saint-Jean de Soussey était fort ancien. Cf. Courtépée, *Description... de Bourgogne,* 2e éd., t IV, p. 85.

de l'auteur de ces notes et en lui disant un affectueux : *Dieu vous bénisse !*

Il s'est arrêté malade à l'hôpital de Semur. Là, on a voulu le retenir, comme on voulait le retenir à Vitteaux, et adresser, en sa faveur, un appel à la commisération de Napoléon III ; il refusa... Qu'est-il devenu?...

Ph. BEAUNE.

Janvier 1853.

RAPPORTS

SUR

LES PRIX DE 1908

PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE

dans sa séance du 2 juin 1909

Par MM. L. COLLOT et E. PICARD

M. Collot s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

« Il est des Académies de province qui peuvent, comme leur illustre aînée de Paris, l'Académie française, distribuer des prix de vertu, grâce aux libéralités de quelques particuliers. Aucun citoyen généreux ne nous a encore mis en possession de ce privilège, mais la ville de Dijon veut bien fournir annuellement à l'Académie une allocation qui nous permet d'attribuer alternativement des médailles aux sciences, aux lettres et aux arts. En vertu du roulement établi, c'est aux sciences, soit pures, soit appliquées, que revient cette année le bénéfice de cette disposition.

» On sait combien, chaque année, sont nombreux les empoisonnements par les champignons. Rien ne ressemble tant à un bon champignon qu'un mau-

vais, au moins pour un œil non exercé. Dans le même groupe voisinent les formes les plus différentes par leurs propriétés, ici alimentaires, là nocives. Si la confusion est moins complète pour les savants avertis, il subsiste du moins, pour eux, une réelle difficulté à distinguer certaines espèces les unes des autres. M. Barbier s'est depuis longtemps spécialisé dans ce genre d'études. En 1902, vous avez récompensé ses premiers travaux par une médaille de vermeil. Depuis lors, il a poursuivi ses herborisations spéciales et ses recherches de laboratoire et il a complété sa *Liste annotée d'hyménomycètes des environs de Dijon*. A mesure qu'il poursuivait ses études, M. Barbier s'est convaincu des inconvénients qu'il y avait à multiplier les espèces en les fondant sur un petit nombre de caractères différentiels qui n'ont rien d'essentiel et dépendent plutôt des circonstances de développement des individus. Aussi, tandis que dans la première partie de sa publication, il se contentait de compléter les diagnoses des espèces litigieuses d'après ses observations personnelles, dans les deuxième et troisième parties, il s'est mis à souligner les affinités intimes qui relient plusieurs entre elles.

» La tendance à n'admettre dans la nomenclature des espèces que des formes se différenciant par des caractères d'une fixité éprouvée, s'affirme, en 1904, dans *Agaricinées rares, critiques ou nouvelles de la Côte-d'Or*, supplément de la liste précédente. Aussi discute-t-il avec beaucoup de clarté le degré d'importance des caractères qui peuvent servir à la classification dans sa *Description synthétique des russules de France*.

» A la demande de plusieurs confrères, M. Barbier a établi un *Essai de classification pratique et rationnelle des agarics,* où il définit les genres en partant des caractères qui peuvent se constater sans technique difficile, sans toutefois éliminer ceux-ci, et en citant les espèces typiques pour chaque genre et sous-genre. Bientôt doit paraître une étude du genre tricholome.

» Les notes et mémoires de M. Barbier figurent dans les bulletins de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, des Sociétés mycologiques de France et de la Côte-d'Or. Depuis que celle-ci a été fondée, sous l'impulsion de M. le recteur Boirac, M. Barbier en est devenu la cheville ouvrière. Les cas douteux de détermination des espèces lui sont ordinairement soumis ; on peut dire qu'il est devenu le centre des études mycologiques dans la Côte-d'Or. M. Barbier prépare en ce moment la réunion de la Société mycologique de France à Dijon. Dans ses écrits, les questions de méthode sont traitées d'une façon qui révèle une expérience consommée unie à un esprit philosophique clairvoyant. Nous vous proposons d'attribuer à M. Maurice Barbier une *médaille d'or.*

*
* *

» Les mérites de la Bourgogne ne consistent pas seulement à être le pays du bon vin. Mais ce fait est son titre le plus généralement connu. Aussi, dès qu'il fut question de créer dans les Universités des instituts répondant aux besoins des régions où elles ont leur siège, songea-t-on à établir auprès de la

nôtre un établissement destiné à promouvoir les études relatives aux questions vinicoles et l'*Institut œnologique et agronomique* de Bourgogne fut-il créé, avec les subventions de l'Université, du département, de la ville de Dijon, de quelques associations et de particuliers.

» M. Curtel, professeur agrégé d'histoire naturelle au lycée de Dijon, docteur ès sciences, mérita, au milieu de nombreux concurrents, de s'en faire attribuer la direction, dès l'origine, en 1902. La vive intelligence et la grande activité qu'il a apportées dans sa tâche, ont assuré le succès de cette fondation. Celle-ci est d'abord un établissement d'enseignement. Des candidats au diplôme supérieur d'études œnologiques y acquièrent les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour diriger scientifiquement et avec méthode les opérations de la vinification et de la conservation du vin. Chaque année, cent quarante cours et séances de travaux pratiques tendent vers ce but et sont accumulés dans un seul semestre. En outre, des cours et conférences, d'un caractère populaire, remplissant toutes les journées pendant une semaine, ont été faits à des vignerons de la région, venus en nombre pour en profiter. La concentration de ces leçons dans des périodes courtes est un des côtés pratiques de cet enseignement, car elle évite d'imposer aux étudiants une absence prolongée de chez eux et un séjour onéreux à Dijon.

» Dans les périodes de l'année où ne se donnent pas les leçons, il ne faudrait pas croire que l'Institut chôme. Il est au service des viticulteurs pour l'exa-

men de la composition de leurs vins et dérivés, des fraudes auxquels ils sont exposés, des engrais, amendements et produits anticryptogamiques ou insecticides. C'est à lui aussi que les agriculteurs de toute catégorie font appel pour la détermination de la composition de leurs sols. Il a été reconnu par l'Etat pour le contrôle officiel des produits alimentaires et la répression de la fraude dans la Côte-d'Or (moins l'arrondissement de Beaune), la Haute-Saône, la Haute-Marne, l'Aube. L'efficacité du contrôle est attestée par la diminution marquée du nombre des produits reconnus défectueux proportionnellement à celui des échantillons examinés. Les eaux qui sont recherchées pour l'alimentation par les communes, sont aussi renvoyées à ce laboratoire pour être étudiées aux points de vue chimique et bactériologique, en même temps que, d'autre part, un géologue est consulté sur leurs conditions de production. Récemment, la Chambre de commerce de Dijon a demandé que l'Institut œnologique soit encore accrédité par le ministre du commerce comme laboratoire du bureau de douane de l'entrepôt de Dijon.

» Le nombre d'analyses et essais divers effectués par M. Curtel ou sous sa surveillance par l'excellent personnel qu'il a su grouper autour de lui est très considérable et, par l'exposé sommaire des différentes branches de l'activité qui s'y développe, vous voyez quelle importance de premier ordre a prise, sous l'habile direction de M. Curtel, le service complexe qui s'abrite dans le petit palais de l'avenue Victor-Hugo.

» Après avoir publié des *Recherches biologiques sur la fleur,* comme thèse de doctorat ès sciences naturelles, puis une traduction du traité allemand d'anatomie comparée et de zoologie de Lang, en deux volumes, M. Curtel s'est spécialisé dans les travaux d'œnologie et dans ceux relatifs aux falsifications et aux eaux potables, comme en font foi les titres suivants :

» *La vigne et le vin chez les Romains ;*

» *Traité pratique des maladies microbiennes et des défauts des vins ;*

» *Traité pratique de vinification ;*

» *La canonnade contre la grêle ;*

» *Etude sur la chlorose de la vigne, sur l'influence du greffage et sur la composition des raisins et des vins en résultant* (*Académie des sciences*) ;

» Notes diverses dans le *Bulletin du Syndicat viticole de la Côte dijonnaise ;*

» *Falsification des moutardes ;*

» *Sources et aux potables ; Les eaux souterraines et les eaux de Dijon ; Les eaux du Val Suzon* (*Revue de l'Université de Dijon; Bulletin départemental d'hygiène*) ;

» *Les eaux souterraines* (*Revue d'hygiène pratique,* de Paris).

» M. Curtel a montré quel est le degré relatif de pureté des eaux du Val Suzon, l'influence des communications entre les sources de cette vallée et l'eau qui en imprègne les alluvions caillouteuses ; il a prouvé que l'eau arrive en ville notablement plus souillée qu'à la prise, par le fait des imperfections de la canalisation. L'étude d'un ruisseau souterrain

qui va de Prâlon vers Pont-de-Pany lui a permis de faire voir combien l'adjonction d'eaux superficielles non filtrées aux racines souterraines de nos sources est, malheureusement, facile.

» Les services rendus à notre région par l'organisation et le fonctionnement de l'Institut œnologique et agronomique de Bourgogne, les publications multiples ont paru à votre Commission des prix, commander l'attribution d'une *médaille d'or* à M. Georges Curtel. »

*
* *

Pour M. Picard, empêché, M. L. Collot donne lecture du rapport suivant :

« La médecine est une science d'observations et, à ce titre, elle me paraît avoir droit, non seulement aux récompenses que l'Académie, grâce à la libéralité du Conseil municipal de Dijon, décerne tous les trois ans à ceux de nos compatriotes qui se sont le plus distingués dans les sciences, mais encore aux encouragements pour les jeunes qui, par un labeur persévérant et assidu, conquièrent la première place dans les concours.

» C'est ainsi qu'en 1896, notre Compagnie a décerné une médaille d'or au docteur Albert Robin, médecin de l'Assistance de la ville de Paris et professeur agrégé à la Faculté, et qu'en même temps elle attribuait une de ses médailles plus modestes au docteur Berthoud, de Vitteaux, qui, après avoir commencé ses études médicales à l'Ecole de médecine de Dijon, devenait, à Paris, l'élève du docteur

Robin et présentait comme thèse de doctorat une étude de géographie médicale et de statistique sur Vitteaux, où il se hâtait de revenir simplement pour faire profiter ses compatriotes du fruit de ses excellentes études.

» Nous ne saurions mieux faire que de chercher à découvrir les jeunes qui font honneur à notre Université.

» Georges Fabre commença ses études médicales à Dijon où son père, né dans cette ville, le 19 février 1852, revenait en qualité d'inspecteur des eaux et forêts; il fut, à la Faculté des sciences, élève de MM. Brunhes, Bataillon et Metzner, et, à l'Ecole de médecine, des docteurs Deroye et Broussolle ; à l'Ecole de Paris, il fut externe dans le service du docteur Chaput, un Bourguignon, et il suivit en même temps les conférences préparatoires à l'internat du docteur Veau, ancien élève de l'Ecole de Dijon, actuellement médecin des hôpitaux de Paris.

» L'enseignement de nos compatriotes fut profitable à Georges Fabre, puisqu'au dernier concours si difficile de l'internat, à la suite duquel l'Assistance publique a reçu cinquante-quatre internes sur plus de quatre cents candidats, il vient d'être classé premier et, en cette qualité, attaché à l'hôpital de la Charité.

» M. Georges Fabre qui, non content des travaux de la clinique, poursuit à l'Institut Pasteur des études de micrographie, dont le développement tend à transformer la science médicale, a paru à votre Commission mériter une de nos récompenses

et, au nom de la Commission, je vous propose de lui décerner une *médaille de vermeil.* »

*
* *

M. Collot reprend la parole pour son compte :

« M. Paul Lemoine, originaire de Tonnerre, fils de M. Lemoine, inspecteur général des ponts et chaussées, membre de l'Institut, est chef des travaux de géologie coloniale au Muséum d'histoire naturelle de Paris. Il a déjà fait, quoique jeune, de la géologie dans des pays très divers. D'importantes études à Madagascar lui ont valu le grade de docteur ès sciences naturelles. Il a rempli aussi une mission au Maroc occidental. Le pays, les habitants, les institutions et les mœurs ont fait, dans sa relation de voyage, l'objet de descriptions savoureuses. L'auteur donne ensuite l'étude des terrains qu'il y a visités et il entre hardiment, pour l'explication de l'architecture du sol de ce pays, dans la voie de l'hypothèse de plis couchés. Il a contribué par des notes diverses à la connaissance géologique de nos colonies. Au moyen des roches qu'il a recueillies en Guinée, il a fait faire un progrès notable (en collaboration avec M. J. Chautard) à la théorie de la formation de la bauxite, cette roche énigmatique qui constitue le principal minerai d'aluminium. En France, il a apporté de nouvelles contributions à la connaissance du pays de Bray, et, ce qui nous touche de plus près, à celle du pourtour du Morvan. Les rivières de l'Avallonnais entraînent des alluvions qui, déposées dans les

vallées, s'y conservent et s'y distinguent bien des éléments locaux, grâce à leur nature siliceuse. M. Lemoine a précisé leurs niveaux, qui s'échelonnent entre 15 et 150 mètres au-dessus des eaux actuelles ; la pauvreté en fossiles ne permet malheureusement pas toujours de donner aussi leurs âges, qui vont, semble-t-il, de celui du mammouth au miocène. Sur d'autres points, il a vu la distinction à faire entre les alluvions pliocènes et les simples produits de décalcification sur place ; il a rectifié les failles.

» Une étude qu'il a publiée en commun avec M. Rouyer, dans le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne,* sur le kimméridgien entre les vallées de l'Aube et de la Loire, traverse le territoire bourguignon entre Avallon et Auxerre. Cette étude intéresse même les parties orientales de notre département où se retrouve le kimméridgien, par les comparaisons qu'elle suggère. Dans l'étude de MM. Lemoine et Rouyer, les niveaux du kimméridgien sont nettement caractérisés et leurs modifications minutieusement suivies d'un point à un autre. Les ressources en eau que trouvent les habitants dans cet étage, grâce à l'alternance des calcaires et des marnes, sont mises en évidence, de même que les rapports existant entre la répartition des eaux et la distribution de l'habitation humaine. Nous estimons, tant à cause de l'intérêt régional d'une partie des travaux de M. Paul Lemoine que de l'importance générale de l'œuvre de ce jeune géologue, qu'une *médaille de vermeil* lui sera décernée avec beaucoup d'à propos. »

« M. Camille Rouyer, originaire de Tonnerre, comme M. Lemoine, a rédigé avec lui le mémoire sur le kimméridgien dont il vient d'être question et, pour son compte exclusif, encore dans le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne,* un mémoire sur le calcaire à astartes, c'est-à-dire sur les couches qui supportent immédiatement le kimméridgien. Ces couches subissent, de la vallée de la Laigne à celle de la Loire, des variations notables que M. Rouyer a attentivement décrites.

» M Rouyer a appliqué la géologie à l'explication de la *formation et du tracé du réseau hydrographique entre Dijon et Chalon,* mémoire paru dans le *Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire,* en 1908. Ce tracé est envisagé comme conséquence de la pente des couches et des failles, dans la région montagneuse. Dans la plaine bourguignonne, les causes apparaissent moins nettement, elles sont plus complexes ; les raisons d'où l'auteur dérive les tracés peuvent parfois être contestées, mais elles sont toujours ingénieuses et suffisamment vraisemblables.

» Je dirai, en terminant, pour rallier les suffrages des archéologues, que M. Rouyer a contribué à la conservation de la grande salle de l'hôpital de Tonnerre.

» La commission espère que vous voudrez bien accorder à M. Camille Rouyer la *médaille de vermeil* qu'elle vous demande pour lui. »

*
* *

« Dom Aurélien Valette, aumônier du couvent de

Sainte-Colombe-lez-Sens, a donné, dans le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, de 1890 à 1907, une série de monographies qui a retenu notre attention. Il a dressé le *Catalogue des ammonites* recueillies jusqu'ici dans les divers étages du département. Quelques espèces occupent dans les genres ou dans les étages des places auxquelles elles n'ont pas droit, mais ce catalogue peut néanmoins rendre des services, du même ordre que ceux qu'on demande à une flore locale.

» Les échinodermes ont occupé beaucoup dom Valette. Il a décrit les *radioles d'échinides* du coralien de Mailly-le-Château, *quelques échinides nouveaux*, les stades successifs du *Micraster coranguinum*. Les *stellérides* nous sont rarement conservés dans leur ensemble. Aussi est-ce un apport précieux qu'a fait à la connaissance des animaux de la craie dom Valette, en figurant et décrivant quelques échantillons presque entiers d'étoiles de mer de l'Yonne, en même temps que des ossicules isolés.

» Une des études porte sur la *formule porifère d'un certain nombre d'échinides réguliers*. Par un examen très minutieux de la constitution du test de ces oursins, il précise leur classification, en introduisant dans la diagnose des genres, qu'il dédouble au besoin, le mode de groupement des plaquettes primaires perforées des ambulacres.

» Dans les deux gros fascicules de la *Revision des échinides de l'Yonne*, il fait plus que pour les ammonites, car il décrit les radioles et les tests et discute leur attribution aux genres et aux espèces.

» Ces monographies locales rendent de grands ser-

vices aux travailleurs d'une région en mettant dans leurs mains un outil qui peut souvent en remplacer plusieurs autres dont chacun serait sensiblement plus coûteux. Par exemple, pour faire une détermination, au lieu de chercher dans la foule des êtres d'une description générale, ils peuvent concentrer immédiatement leur attention sur le petit nombre de celles qui ont été rencontrées dans une région restreinte ; et par cela même que l'auteur a limité son champ, il en a décrit les êtres avec plus de précision. Les études de détail deviennent à leur tour des matériaux d'autant plus précieux pour l'édifice de la science qu'ils ont été taillés localement avec plus de soins. Les études de dom Aurélien Valette témoignent d'un travail très soutenu et d'une érudition profonde ; nous prions l'Académie de les récompenser d'une *médaille de vermeil.* »

*
* *

L'Académie, homologuant les conclusions des rapports ci-dessus, et après en avoir délibéré, et déclarant, pour bien indiquer que les médailles d'un même métal sont égales entre elles, que conformément à la tradition existante, elle suivra l'ordre alphabétique,

Décerne, au nom de la ville de Dijon, des médailles d'or :

A MM. Maurice Barbier, préparateur à la Faculté des sciences de Dijon ;

Georges Curtel, directeur de l'Institut œnologique de Bourgogne.

Et des médailles de vermeil :

A MM. Georges Fabre, interne à l'hôpital de la Charité, à Paris ;

Paul Lemoine, docteur, directeur des travaux de géologie coloniale au Muséum de Paris ;

Camille Rouyer, docteur en droit, avoué au Tribunal civil de première instance de Chalon-sur-Saône, géologue ;

Dom Aurélien Valette, aumônier à Sainte-Colombe-lez-Sens.

Notification de la présente délibération sera faite aux intéressés à la diligence de Monsieur le secrétaire.

Conformément aux traditions de l'Académie, le présent rapport sera inséré dans le volume en cours de publication des *Mémoires*, et tiré en brochure à part pour être distribué aux lauréats.

Ainsi fait en séance le 2 juin 1909.

Pour extrait certifié conforme :

Le secrétaire,

G. Dumay.

Vu : *Le président,*

H. Chabeuf.

LE GÉNIE SCULPTURAL

DE LA BOURGOGNE

ET LE DUALISME GOTHIQUE

Par J. CALMETTE.

Entre tous les arts, la sculpture a brillé, en Bourgogne, à travers les siècles, d'un éclat exceptionnel. Fait inexpliqué, — peut-être inexplicable, — attesté du moins par d'irrécusables preuves : le Bourguignon a, par excellence, le *sens sculptural ;* il voit *en relief ;* il exprime par des *formes*.

Il y a plus. Ne serait-il pas juste, en effet, de dire que le peintre ou l'écrivain bourguignon triomphe surtout par les affinités sculpturales de son pinceau ou de sa plume ? La période sonore et pleine d'un Bossuet, comme la touche hardie d'un Prud'hon, semble s'apparenter secrètement, — par delà toute la diversité des genres et des techniques, — à ce que le ciseau d'un Rude a réalisé de plus puissant. Bossuet ne fait-il pas des portraits historiques comme Rude fait de la statuaire historique ? Ces jours-ci encore, je revoyais au Louvre la *Vengeance poursuivant le crime ;* j'admirais, une fois de plus, avec quelle vigueur s'enlève la figure principale,

modelée d'un tel relief qu'elle semble sortir du cadre, et c'est comme de la *peinture dans l'espace*, dont on a l'illusion que l'on pourrait faire le tour. « *Tous les arts,* disaient les anciens, *ont leur éloquence.* » Sans doute, ils avaient raison, puisque tous les arts ne sont, en dernière analyse, que les multiples modalités d'expression d'une même vérité humaine. C'est pourquoi la musique a sa couleur et la littérature sa plastique.

Mais, sans pousser plus avant sur le terrain glissant de ce que j'appellerais volontiers l'esthétique transcendantale, c'est de la sculpture proprement dite, et d'elle seule, que j'entends parler aujourd'hui.

Or, aussi loin que l'on remonte, la Bourgogne apparaît comme vouée à la sculpture. A l'aube des temps historiques, sa vocation semble déjà décidée. Au moyen âge, dès que l'Occident a reconquis des moyens d'expression dont l'avaient privé la décadence des temps barbares et l'asservissement oriental de la Renaissance carolingienne, une école bourguignonne de sculpture se fonde, douée d'une vie intense, et, parmi tant d'anonymes, un maître de premier ordre se révèle, véritable Giotto de notre douzième siècle sculptural, Gilbert d'Autun, l'auteur prestigieux de cet étonnant *Jugement dernier* qui sert de frontispice à la cathédrale Saint-Lazare et qui, par une exception remarquable entre tous les tympans de nos églises, porte, par bonheur, une signature épigraphique : Gislebertus hoc fecit.

A coup sûr, le chef de notre école romane (1) n'a pas, dans l'histoire générale de l'art, la place très élevée qu'il mérite : c'est qu'il n'a pas encore trouvé son Courajod. Plus heureux, Claus Sluter a été tiré de pair; il a rang aujourd'hui, en tous pays, parmi les plus grands, et nul, désormais, ne songerait à contester que par l'atelier dijonnais du maître de la Chartreuse a passé le souffle du grand art sculptural, celui-là même qui devait passer, plus tard, par l'atelier plus moderne du maître dijonnais dont ailleurs j'analysais l'œuvre : François Rude.

* * *

Entre ces âges d'or de la sculpture bourguignonne, dont j'ai voulu, par l'évocation de quelques noms choisis, rappeler l'éclat, il est des périodes de moindre rayonnement. Et ce n'est point sans surprise que l'on compte parmi ces dernières celle qui correspond à l'apogée de l'art gothique.

Parcourez une histoire générale de l'art ou une monographie de la sculpture gothique, la Bourgogne n'y jouira d'aucune primauté. Entre Gilbert d'Autun et Claus Sluter, aucun nom digne d'eux ne s'est inscrit; entre les tympans d'Autun ou de Vézelay et

(1) Cf. Emile Mâle, *Le ravissement de sainte Madeleine*, dans le *Congrès archéologique de France*, LXXIVe session (Avallon, 1907), p. 537 et suiv. — L'expression « Gilbert d'Autun » que j'ai employée ne préjuge nullement de l'origine de cet artiste; mais il sied, à mon avis, d'associer à son nom celui de la ville à laquelle il a légué l'œuvre maîtresse signée de lui. Nos habitudes autorisent cette association : le « Grégoire de Tours » de l'histoire, par exemple, n'est-il pas un Auvergnat, fils d'un Auvergnat et d'une Bourguignonne? Au demeurant, fût-il étranger comme le Hollandais Claus Sluter, Gilbert n'en personnifierait pas moins, au même titre, un *moment* du grand art bourguignon

les merveilles de la Chartreuse de Champmol, aucune œuvre maîtresse du ciseau bourguignon ne se classe. Sans doute, au treizième et au quatorzième siècle, des morceaux aimables, attachants ou ingénieux surgissent en foule, mais rien qui soit incomparable, rien qui, semble-t-il, soit propre à marquer une date, à constituer une grande école dans l'évolution générale de l'art.

Que faut-il penser de ce relatif effacement?

Quelles sont les causes du phénomène et quelle en est la portée?

C'est ce que je voudrais m'attacher à dégager ici, brièvement.

* * *

Un art d'expression, un style sculptural se caractérise, sous le rapport esthétique, par son degré de *réalisme* et d'*idéalisme*. L'art gothique est à la fois réaliste et idéaliste, mais il l'est, en quelque sorte, séparément : deux arts, ou plus exactement deux moitiés d'art, coexistent, se juxtaposent, et tandis que l'une suit la nature et la réalité, l'autre obéit à l'esprit et relève de l'idéal suprasensible. En un mot, l'unité gothique comporte en elle un irréductible dualisme.

Ce dualisme est, sans contredit, le trait le plus frappant de la sculpture gothique. Les deux éléments constitutifs de toute plastique d'expression y sont en telle manière distribués, que, là où domine le réalisme, l'intellectualité ne prend que la part *minima* qu'elle doit au déterminisme du cerveau humain, — miroir si l'on veut, mais miroir pensant, de la réalité objective ; — tandis que, par contre,

là où domine l'idéalisme, la nature n'intervient que pour la part *minima* qu'impose ce même déterminisme humain, c'est-à-dire dans la mesure où il est vrai de dire que l'homme, quoi qu'il fasse, n'est pas un pur esprit.

Le résultat de cette répartition est manifeste. Il se traduit de telle façon que, chez les gothiques, le grand art sculptural, interprète de la religion et de l'histoire, est foncièrement idéaliste ; l'art décoratif, inspiré du règne végétal ou même animal, est réaliste, et réaliste aussi, ou mêlé de réalisme, l'art, quel qu'en soit le motif ou le prétexte, dans certains domaines réservés où l'idéalisme semble n'avoir point d'accès.

Rien n'est plus *vrai*, rien n'est plus *naturaliste* même que le feuillage gothique, si abondamment représenté dans nos monuments. Une évolution très caractéristique a substitué au feuillage stylisé de l'art roman (encore tout imprégné des formules carolingiennes et byzantines) un feuillage qui procède directement de la réalité ambiante. Les artistes ont regardé autour d'eux. Ils se sont avisés que l'arbre ou la plante n'existaient pas seulement sur leurs modèles traditionnels, mais aussi et d'abord dans la nature immédiate. Ils ont retrouvé la tige, la feuille, la fleur, et, par delà la rosace, ils ont découvert à nouveau la rose.

Cette découverte est-elle un fait bourguignon? J'hésiterais à l'affirmer. Du moins est-il certain que la Bourgogne en a largement profité. Nulle part nous n'apercevons mieux qu'à Saint-Lazare d'Avallon

cette métamorphose. A contempler ce portail si riche, on a le sentiment d'assister personnellement au miracle, qui, d'une stylisation encore flagrante par endroit, dégage un art nouveau, cet art précisément qui contient l'avenir et qui, sitôt après, se développe superbement. Le portail latéral de Saint-Philibert de Dijon, si malheureusement mutilé, nous atteste la même évolution du douzième siècle finissant. Une *flore gothique* s'épanouit au treizième et au quatorzième siècle. Un botaniste y trouverait son compte. C'est une reproduction fidèle des espèces, une respectueuse restitution de la réalité concrète qui va jusqu'au culte du détail pittoresque : ainsi, la feuille de vigne s'accompagnera volontiers de l'escargot, et la communauté de ce détail, choisi entre cent, crée une fraternité de plus entre ces deux provinces-sœurs de l'empire gothique, la Bourgogne et la Champagne.

Il y a mieux et l'art gothique va plus loin. Il ne rend pas seulement l'aspect de la plante, mais la vie de la plante. Et je ne puis m'empêcher de songer à tel joyau de pierre qu'offre à cet égard l'église Notre-Dame de Semur : un chapiteau svelte s'élance au sortir d'un astragale qui n'est plus qu'une élégante collerette ; sur la corbeille lisse des rameaux feuillus et fleuris grimpent, se croisent, s'enlacent délicieusement ; une couronne de pétales délicats se tresse autour d'un abaque discret, et le ciseau du maître anonyme a eu cette suprême souplesse de traduire le mystère de la montée de sève, le fluide intime et vital qui infléchit la tige, nourrit la feuille, dresse le bouton, élargit la fleur.

Ailleurs, un don d'observation non moins vigoureux se fait jour, mêlé, il est vrai, à d'étranges débauches imaginatives. Aux gargouilles, aux culots, aux écoinçons de nos églises gothiques, le monstrueux et le fantastique, le laid et le grotesque se donnent libre carrière. Cependant, au milieu de caricatures burlesques ou terrifiantes, se rencontrent de véritables portraits, souvent d'une saisissante justesse, et l'on remarque même, de ci, de là, des études de nu que ne désavouerait point la plus hardie des écoles modernes.

A vrai dire, l'album que l'on composerait en choisissant à propos dans les parties de l'église gothique que j'énumérais à l'instant, égalerait en audace ou en imprévu l'art le plus résolument réaliste d'une époque quelconque. Et ce réalisme, qui n'est pas toujours outrancier, est d'autant plus digne d'attention qu'il est, en quelque sorte, parqué dans des manifestations bien définies, hors desquelles tout est idéalisme.

Car, partout ailleurs, l'idéalisme gothique règne avec une sorte de souveraineté majestueuse. L'art gothique en général en reçoit son rythme et sa norme. Il s'alimente à la source de la pensée sérieuse et des sentiments nobles. C'est l'époque par excellence des dieux de majesté, des vierges tendrement soucieuses, des saints conscients et fiers de leur immortalité en paradis, au point d'en jouir même dès le martyre. Un culte fervent de la beauté physique s'est imposé et régit l'interprétation nécessaire de la beauté morale, si bien que l'art chrétien rejoint ici

l'art grec, qui incarnait dans la pureté plastique des lignes et des formes la philosophie cosmique de son esthétique explicative.

Elever l'âme, ennoblir l'idée religieuse, exalter la foi et traduire aux yeux la sublimité des mystères ou la splendeur des vérités morales : telle est la grande tâche du sculpteur. Son art l'investit comme d'une magistrature didactique et sacrée. Il illustre la parole du prêtre et du sermonnaire. Respectueux comme eux de l'Eglise triomphante, il croirait commettre une impiété s'il traitait en hommes ou en femmes de ce monde de misère ses saints, ses vierges, ses personnes divines. Sans doute, c'est dans l'humanité que l'imagier trouve ses modèles : le Christ lui-même ne s'est-il pas habillé de chair? Mais cette enveloppe périssable laissait transparaître aux yeux croyants le Dieu de résurrection. Si donc l'artiste gothique s'inspire de types humains, il les transpose, en quelque sorte, dans un ordre supérieur, et c'est en quoi, précisément, il est, au plus haut degré, un idéaliste.

Le modèle, quand il préexiste, n'est qu'un *substratum :* la composition dans laquelle il entre, transformé, est une œuvre de l'esprit, une *composition littéraire,* dont un texte, — inspiré et inspirateur tout à la fois, — contient d'avance les gestes et commande les sentiments.

* * *

Telle est l'inspiration maîtresse de l'art gothique, et tel est aussi le dualisme de cet art.

Or, le génie sculptural de la Bourgogne, — nul ne

l'ignore — est, avant tout, un génie positif, épris de mouvement et de réalité concrète.

La résurrection de la feuille animée flattait le goût bourguignon de toujours, et c'est pourquoi les artistes locaux ont interprété le réalisme végétal de la décoration gothique avec une richesse et un bonheur incomparables. L'idéalisme gothique, en revanche, était le résultat d'une formule étrangère, une importation de l'esprit proprement français. Et c'est, apparemment, parce qu'un tel classicisme cadrait mal avec la complexion mentale du sculpteur bourguignon que le grand art gothique est, en somme, pauvrement représentée en Bourgogne, tandis que la verve des artistes se réfugie avec une complaisance particulière là où, justement, le classicisme perd ses droits.

Ce qui est ailleurs l'accessoire devient ici le principal. Les tympans, les portails gothiques traités à la manière des grandes cathédrales françaises sont rares au cœur de la région bourguignonne. Le *tympan des Bleds,* à Semur, si justement célèbre qu'il soit, n'est point sans faire de concessions suggestives à un goût différent, et il repose, aux sommiers, sur des figures dont l'individualisation hardie et le mouvement complexe surprennent à cette place. Mais c'est surtout dans les gargouilles, les têtes d'écoinçons, les culots ou culs-de-lampe, que nos sculpteurs — visiblement — se délectent : c'est là que, sans nulle contrainte, les qualités proprement bourguignonnes se dépensent comme par un exutoire, et, voisinant avec les fantasmagories héritées, comme en tout lieu, de la tradition romane, fourmillent les

traits de vérité, les transcriptions de la vie courante, les types de la rue, les trouvailles d'attitude ou de geste. La tête célèbre du *Vieux Dijonnais*, au transept méridional de Notre-Dame, en est, ici même, une preuve.

Je veux parler de ce « Daumier de pierre » dont l'un de nos confrères ciselait, il y a quelques années, cette description :

« C'est évidemment un portrait en charge, mais tout vibrant de vérité et de vie, celui de quelque bourgeois flâneur ou d'un homme d'église qui, consciemment ou inconsciemment, aura posé devant l'imagier. A coup sûr, nous avons là un Dijonnais contemporain de saint Louis et de Hugues IV, vieux et vieillot, aux rides creusées dans les chairs flasques de l'homme casanier et laborieux, vivant en un logis sans air dans une ville empestée. Mais, à tout prendre, ce visage de bouffi blême n'est point d'un sot et d'une ganache rabâcheuse, les yeux bridés pétillent de malice, et de cette bouche aux lippes rabelaisiennes devaient tomber dru ces gros bons mots de tout temps chers aux Dijonnais moqueurs. »

Un « Daumier de pierre », soit ! mais des moins forcés et des plus respectueux de la vérité moyenne du modèle ! Il suffit, pour rendre pleine justice à l'imagier, de se reporter à la curieuse publication de M. Geffroy sur *Daumier sculpteur* (1). Du moins les lignes de M. Henri Chabeuf que je viens de

(1) Gustave Geffroy, *Daumier sculpteur*, dans *L'art et les artistes*, juin 1905.

citer (1) restent comme le plus bel éloge que l'on puisse adresser à l'auteur du *Vieux Dijonnais*. Il serait aisé, au demeurant, de multiplier les exemples analogues ou comparables. Là, c'est une vieille femme ratatinée sous son bonnet, ailleurs un enfant joufflu aux yeux espiègles et rieurs, un chevalier raide et souple à la fois sous son armure, un moine pensif à capuchon et les mains jointes, tous les âges et toutes les conditions ; et chaque personnage est surpris au vif, fixé dans la pierre complaisante avec cette maîtrise et ce sens profond du réel dont Notre-Dame de Dijon, Notre-Dame de Semur ou Saint-Père-sous-Vézelay offrent tout spécialement d'admirables spécimens (2).

* * *

Ce ne sont pas seulement des curiosités séduisantes : ce sont des œuvres hautement significatives dont l'histoire de l'art bourguignon doit tenir un grand compte.

Les artistes qui nous les ont léguées n'aspiraient pas assurément au grand art. Le goût gothique tolérait ces exubérances ornementales sans les prendre au sérieux, et c'étaient comme les récréations permises au ciseau. Mais, c'est précisément dans ces morceaux tout de spontanéité que s'est conservé

(1) *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. XIII, p. XLV-XLVI. Cf., du même auteur, *Tête sculptée à Notre-Dame de Dijon (treizième siècle)*, dans la *Revue de l'art chrétien*, t. XI, 6e livraison de 1900.

(2) Encore faut-il observer que les mutilations subies par nos monuments ont fait disparaître ou ont défiguré des œuvres de grand mérite. Sur le cas de Notre-Dame de Dijon, cf. l'article de M. Henri Chabeuf dans la *Revue de l'art chrétien*, cité ci-dessus.

sur place, à travers l'idéalisme gothique, le sens du modèle, le goût du réel, le contact avec la nature humaine de tous les jours.

Comme plus tard, lors du triomphe universel de *l'italianisme*, la Bourgogne, au treizième et au quatorzième siècle, a été recouverte par une vague puissante d'art exotique. Cette vague, heureusement, n'a pas tout submergé. Dans le monument inondé par le flux gothique, quelques points privilégiés ont échappé : refoulé par le flot victorieux, l'esprit bourguignon a pu gagner du moins ces îlots qui émergent, pour ainsi dire, et s'y réfugier comme sur le roc inaccessible aux eaux envahissantes. En ce réduit suprême, le génie local a su, justement, se ressaisir et trouver non seulement une sauvegarde efficace pour le présent, mais encore la précieuse garantie d'une revanche future.

Lorsque la Renaissance franco-flamande pénétrera en Bourgogne, elle n'y rencontrera point un terrain rebelle ou inculte, mais un champ tout préparé. La formule du grand art qu'importait officiellement à Dijon la volonté novatrice du duc Philippe le Hardi, à la différence du gothique français du treizième siècle, coïncidait avec les aspirations secrètes et mal contenues de l'âme bourguignonne. Dès lors, la haute fortune artistique de la Bourgogne des Valois était décidée. Ce n'est pas seulement le goût du Nord qui fera son office ; le réalisme local, lui aussi, jouera son rôle. Il va quitter son refuge, descendre des culots et des écoinçons, abandonner son allure paradoxale et dépouiller sa fantaisie d'emprunt, revendiquer enfin le droit d'en-

gendrer de grandes œuvres : un artiste de génie fera la synthèse, et ce sera Claus Sluter.

Ce n'est donc point sans des raisons générales et profondes que l'âge gothique a été, en Bourgogne, non une période d'épanouissement, mais une période de recueillement. Ainsi en décidaient tout ensemble et le tempérament artistique de la Bourgogne elle-même et les tendances dominantes de la plastique gothique. Ce que la Bourgogne du dernier siècle capétien offre de vraiment intéressant réside moins dans ses essais d'adaptation au grand style français que dans ses efforts, — plus ou moins conscients, plus ou moins heureux, — pour conserver son esthétique propre et réserver ce qui devait être pour elle le gage de l'avenir.

RAPPORTS

SUR

LES PRIX DE 1909

PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE

dans sa séance du 9 mars 1910

Par MM. BOUTELLIER, CHABEUF et LÉVÊQUE

Messieurs,

Depuis que par une résolution libérale et toujours maintenue par les municipalités qui se sont succédé à l'hôtel de ville, a été rétablie la subvention accordée à l'Académie pour la distribution annuelle de médailles, revenait en 1909, c'était la neuvième fois, le tour des Beaux-Arts. Nous n'avons pas à donner ici la nomenclature intégrale des artistes divers qu'a distingués l'Académie dans le passé, mais pouvons dire hautement que ses choix ont toujours été ratifiés par l'opinion publique, parce que la Compagnie a su pressentir les mérites naissants en même temps que couronner des talents en pleine éclosion. Aussi la liste de vos médailles d'or, que nous pouvons donner sans trop allonger ce rapport, est-elle un véritable florilège de l'art bourguignon. Nos premiers lauréats sont, en 1885, MM. Jean Dampt, sculpteur, et Nicolas-Auguste Laurens, un peintre de talent, mort à 79 ans, en 1908, sans être sorti de la demi-teinte des réputations provinciales

et qui méritait plus ; en 1888, une seule médaille d'or est décernée à un Dijonnais, M. Alphonse Legros, peintre, dessinateur, aquafortiste, sculpteur et médailleur, représenté au musée municipal par une sélection de ses œuvres diverses, dons de l'artiste, parmi lesquels brille au tout premier rang ce tableau : l'*Ex-voto,* dont la réputation est aujourd'hui européenne ; en 1891, vos lauréats sont MM. Louis Sauvageot, architecte en chef des monuments historiques, né à Santenay (Côte-d'Or), en 1842, mort en 1908, et un Dijonnais, le peintre Louis Galliac, auteur de beaux portraits, dont celui de notre confrère, feu Louis Morel (Stop) ; le musée de Dijon possède de M. Galliac deux maîtres tableaux, le *Glas* et l'*Epreuve d'eau forte ;* en 1874, l'Académie couronne M. le marquis d'Ivry (1), compositeur, auteur d'un opéra joué avec succès à Paris, en 1878, les *Amants de Vérone ;* en 1897, elle appelle à l'honneur de ses médailles, MM. Paul Gasq, un Dijonnais, un grand prix de Rome pour la sculpture, un maître, et Jean-Baptiste Martenot, de Saint-Seine-l'Abbaye, un architecte du plus haut mérite, correspondant de l'Institut, et dont les œuvres monumentales ont ajouté à la ville de Rennes, déjà renouvelée après le grand incendie de 1720, tout une série d'édifices de grand style (2) ; en 1900, vos médailles vont à MM. Boutellier, sculpteur, directeur de notre Ecole nationale des beaux-arts, et à

(1) M. le marquis d'Ivry, né à Beaune (Côte-d'Or), le 4 février 1829, est mort le 16 décembre 1903

(2) M. Martenot, né à Saint-Seine-l'Abbaye (Côte-d'Or), le 26 juillet 1828, est mort à Rennes le 30 mars 1906.

M. Edouard Paupion, un des meilleurs peintres qu'ait produit la ville de Dijon dans le dernier quart du dix-neuvième siècle ; en 1903, à MM. Henri Berthelier, à la fois compositeur et violoniste, et Paul Déshérault, architecte de la ville de Dijon ; en 1906, à MM. Victor Focillon, le maître aquafortiste, qui avait déjà reçu de l'Académie une médaille de vermeil en 1891, et Ovide Yencesse, le médailleur dont l'Académie sut distinguer les débuts en 1897 en lui décernant une médaille d'attente, et que l'Exposition universelle de 1900 a fait entrer d'un bond dans la pleine renommée.

Comme les années précédentes, et selon une tradition constante, l'Académie n'a pas ouvert de concours, n'a fait aucun de ces appels auxquels ne répond d'ordinaire que la médiocrité, et, en toute liberté, votre commission est allée chercher le mérite sans attendre qu'il s'offrît.

Cette commission (1) s'est réunie le 4 mars courant et nous vous présentons le résultat de sa délibération, en suivant, comme toujours, l'ordre alphabétique pour affirmer que les médailles d'une même sorte sont égales entre elles ; toutes sont d'ailleurs des mêmes type et module, et ne diffèrent que par le métal.

Vous ne serez pas surpris si, pour l'une de vos médailles d'or, la commission propose une fois de

(1) La Commission des prix se composait de MM. Collot, président, Dumay, secrétaire, Boutellier et Lévêque, de la section des beaux-arts ; Chabeuf, Cornereau, Oursel et Picard, de la section des lettres ; Dr Marchant, de la section des sciences.

plus un sculpteur; Dijon et la Côte-d'Or sont, en effet, une terre privilégiée pour la sculpture et notre Ecole des beaux-arts ne cesse de donner à l'art national, à l'art tout court, des maîtres du marbre et du bronze. Dans le passé, voici Pierre Petitot, Claude Ramey, Nicolas Bornier, François Rude, François Jouffroy, Georges Diébolt, Joseph Garraud, Paul Cabet, Joseph Tournois, Pierre Travaux, Eugène Guillaume ; dans le présent, vivants et bien vivants, MM. Mathurin Moreau, Jean Dampt, Paul Auban, Paul Gasq, Ovide Yencesse, Henri Bouchard, Eugène Piron, de quoi faire tout une école nationale. Certes, les peintres n'ont pas manqué, mais deux seulement, Pierre-Paul Prud'hon et Félix Trutat (1), ont reçu la consécration suprême, les honneurs du Louvre. Et dans cette prédominance de la sculpture, il y a sans doute plus qu'un fait de hasard ; l'orientation, l'enseignement donnés n'y sont que pour peu de chose, puisque ce sont des peintres comme les deux Devosge, Ziegler, Perignon, Louis Boulanger, Célestin Nanteuil, Devillebichot, Jeanniot, Ronot, qui, pendant plus d'un siècle, se sont succédé dans la direction de l'Ecole. Sans doute, les bons maîtres en sculpture n'y ont pas manqué, Nicolas Bornier, Pierre Darbois, François Dameron, mais ils n'ont pas eu cette maîtrise souveraine qui plie les hommes,

(1) Félix Trutat, Dijon 1824-1848, est représenté au Louvre par une femme nue couchée, donnée par M. Gaston Joliet, que ne diminue aucun voisinage dans l'école française du dix-neuvième siècle. Le musée de Dijon possède de Trutat, don de M. Gaston Joliet, un portrait du peintre Pierre-Paul Hamon, et une ébauche émouvante, tête de Christ mourant.

même les générations à une doctrine, suscite et impulse les vocations. Croyons plutôt que dans le tempérament réfléchi, solide, éloquent plutôt que poétique du Bourguignon, du Dijonnais surtout, quelque chose les porte à la représentation de la vie par le ciseau et l'ébauchoir, plutôt que par le pinceau. Et on peut dire que tel est bien aussi le caractère français ; si dans l'âge moderne, la France est le pays de la belle prose oratoire et nette, nous ne sommes pas pour rien les fils des Gaulois et des Romains, elle est aussi, et par la même raison, une des patries de la sculpture. L'art qui comporte le moins l'improvisation et l'à peu près, le plus la logique, l'équilibre et la mesure, est bien, en effet, l'art national par excellence. Et jamais la série ne s'est interrompue ; les grandes imageries en multitude, que, du douzième au quinzième siècle, les maîtres anonymes de l'âge médiéval ont partout prodiguées dans nos églises et cathédrales, sont sans supérieures dans l'Europe entière, même en Italie. Sans doute celle-ci a pris de belles revanches, mais, reconnaissons que cet éclat fut relativement court et que vint rapide la décadence ; si bien que, au dix-septième siècle, quand aura disparu cet encore admirable maniéré que fut le Bernin, c'est la nuit complète, alors que la France a Pierre Puget, Girardon, Coustou, Coysevox, en attendant Bouchardon, Pigalle, Allegrain, Caffiéri, Pajou, Clodion, Houdon à qui l'Italie, ne parlons pas des autres nations, ne peut opposer que le trop aimable Canova. Au dix-septième siècle, notre Ecole de peinture a des supérieures dans le Nord et en Espagne,

elle ne s'en connaîtra pas au dix-huitième, mais la sculpture française fut toujours sans rivale.

Et pour en revenir à la Bourgogne, ne pouvons-nous pas être fiers de compter dans le dix-neuvième siècle six élèves sculpteurs de notre Ecole ayant obtenu le grand prix de Rome? Rude, en 1812, mais les événements politiques l'empêcheront de se rendre dans la Ville éternelle; François Jouffroy, en 1832; Georges Diebolt, en 1841; Eugène Guillaume, en 1845; Joseph Tournois, en 1857; Paul Gasq, en 1891? Au seuil du vingtième siècle, un Dijonnais, élève lui aussi de notre digne Ecole, Louis-Henri Bouchard, a le grand prix, en 1901, et deux ans plus tard, son compatriote, son ami, son camarade, Eugène Piron, ira le rejoindre à la villa Médicis, dont le directeur est alors un ancien élève de l'Ecole, un Bourguignon de naissance, Eugène Guillaume, le maître au génie tout antique, peut-être plus romain que grec, un insigne initiateur du mouvement artistique contemporain, avec cela un écrivain de race, qui, honneur sans exemple, fut chez lui à l'Académie française comme à celle des beaux-arts.

M. Louis-Henri Bouchard est né à Dijon, rue Franklin, 5, le 13 décembre 1873. Elève de l'Ecole dijonnaise, de 1890 à 1894, il eut la pension départementale à Paris et entra, en 1895, à l'Ecole nationale des beaux-arts, dans l'atelier de M. Louis-Ernest Barrias, de l'Institut. En 1898, il a le second prix de Rome; en 1901, le grand prix; le sujet donné était *Œdipe chassé de Thèbes*. On a quelquefois reproché à l'Ecole de choisir uniquement dans

l'antiquité païenne ou biblique les thèmes imposés aux logistes ; cette critique ne nous paraît pas fondée. Il faut donner à des jeunes artistes devant travailler sans autre aide que les connaissances acquises, des sujets simples, abstraits, pour ainsi dire, où la draperie et le nu jouent le rôle principal, et il y aurait assurément de trop grandes difficultés pour des élèves privés de toutes ressources documentaires à composer des bas-reliefs où il faudrait mettre une certaine science archéologique. Henri Bouchard passa cinq années à Rome et eut le prix Beulé, décerné par l'Académie des beaux-arts à l'auteur des meilleurs envois faits par les pensionnaires. Au Salon des artistes français, il obtient, en 1903, une médaille de 3e classe ; une de 2e en 1906, de 1re en 1908, ce qui le met hors concours, enfin la croix de la Légion d'honneur en 1909.

Son tempérament le porte aux sujets modernes ; sans dédaigner, bien entendu, cet art un peu abstrait, dérivé de la longue tradition antique, grecque, hellénistique et romaine, qui cherche plutôt la beauté de la forme et fait un choix rigoureux dans la vérité, il se plaît surtout aux spectacles humains de notre temps, aux actes de la vie laborieuse contemporaine. C'est l'école de ces grands sincères qui se sont nommés, dans la peinture, Jean-François Millet, dans la statuaire, Constantin Meunier. Et le jeune artiste estime, à bon droit, que l'on peut mettre dans de tels sujets autant de beauté que dans des corps nus ou drapés à l'antique. Or l'exemple de Henri Bouchard, il n'est pas le seul, n'est-il pas une réponse victorieuse aux

critiques incessamment dirigées contre l'école de Rome? Non, il est faux de dire qu'il y ait dans l'enseignement reçu à la villa Médicis, une force atrophiante qui paralyse les libres essors et courbe tous les talents sous le niveau égalitaire de la discipline académique; nous ne voyons pas que la doctrine officielle ait marqué d'une empreinte indélébile, au dix-huitième siècle, l'aimable génie de Fragonard, au dix-neuvième le grand et libre coloriste que fut Henri Regnault. Enfin, pour citer un vivant, est-ce que M. Albert Besnard n'eut pas le grand prix de Rome en 1874 (1)?

Sans prétendre à donner la liste de toutes les œuvres à ce jour de Henri Bouchard, nous citerons: le *Faucheur*, le *Forgeron*, statues, bronze, 1903 ; une fontaine monumentale au palais Vidoni, à Rome, 1905 ; la *Carrière*, on pourrait dire « Un accident de carrière », groupe en marbre, 1905, au parc Montsouris, à Paris ; *Laboureur au repos*, statue, bronze, au Luxembourg, 1907 ; en 1908, le maître fait une excursion dans le passé et envoie au Salon des artistes français un Pierre de Montereau, figure en pierre de Pouillenay (Côte-d'Or), dont s'orne maintenant un des jardins du Carrousel, à Paris ; Pierre de Montereau est ce maître des œuvres qui, sous saint Louis, à l'apogée de notre art admirable du moyen âge, éleva la Sainte-Chapelle, si heureusement intacte parmi les lourdes bâtisses du Palais

(1) La même observation s'appliquerait aux grands prix de la musique : Berlioz l'a eu en son temps, et parmi les vivants on peut citer M. Debussy, un talent qui sans doute passera difficilement pour avoir subi le joug de la tradition et de la règle académique.

de Justice parisien, et à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le réfectoire et la chapelle de la Vierge, deux merveilles de structure, de richesse et de beauté qui n'existent plus. Cette fois, Henri Bouchard s'est fait vraiment le semblable des imagiers anonymes qui ont peuplé de figures graves et vivantes les portails du treizième siècle.

Mais dans le présent, l'œuvre maîtresse de l'artiste est ce groupe magistral, le *Défrichement*, plâtre destiné à être jeté en bronze, puis érigé dans le nouveau jardin du Champ-de-Mars. Ce sera une des œuvres les plus colossales de la sculpture ancienne et moderne ; qu'on en juge : il s'agit d'un attelage de trois paires de bœufs avec deux personnages, le tout d'un tiers plus grand que nature. Le maître laboureur qui, d'un geste puissant, pèse pour la diriger sur la fourche de la charrue, est un homme déjà âgé, osseux et solide, au profil sévère de médaille, un vieux Bourguignon du fertile Auxois ; en tête des attelages, le bouvier, un jeune homme, touche sans violence mais d'une main sûre les bonnes bêtes pacifiques et rythme leur allure cadencée. Ils marchent ainsi au pas, ces bœufs, mais chaque paire est à un temps différent, ce qui n'enlève rien de son unité tranquille à l'ensemble. Une œuvre juste et forte, où s'exprime souverainement toute la majesté du labeur, symbolique aussi, mais surtout vraie et qui apparaîtra dans toute sa beauté grave quand elle sera placée dans le grand espace découvert et calme qui lui est destiné.

Le musée de Dijon ne possède encore de M. Bouchard qu'un bronze, statuette, *Paysan bour-*

guignon au travail, une œuvre distinguée, mais insuffisante à faire apprécier le talent du jeune maître ; et deux cires perdues d'un grand caractère : *Paysan de la Sabine* et *Piqueur de bœufs, campagne romaine.* Aux salons dijonnais, il a envoyé depuis 1898 : *Benjamin* et *Rebecca,* bas-reliefs en terre cuite ; la *Forge,* bas-relief, plâtre ; le *Paysan bourguignon au travail, Charles le Téméraire, Vendangeur bourguignon,* bronzes ; bustes d'enfants, marbres.

Nous n'omettrons pas, en terminant, de vous signaler que, à la suite d'un concours, M. Bouchard vient d'être chargé, avec son ami le sculpteur Landowski, du monument international à élever à Genève, dans cette ville que l'on a surnommée la Rome protestante, sur la promenade du Bastion, et qui sera la glorification de la Réforme. Ce mémorial en pierre de Pouillenay, se développera sur une longueur de 120 mètres avec une hauteur de dix, et le groupe central devra être achevé pour les fêtes de 1913. Il se composera des statues, hautes de 6 mètres, de Jean Calvin et de ses collaborateurs ou disciples : Guillaume Farel, Théodore de Bèze, John Knox. A droite et à gauche, disposés « comme des contreforts », le long du mur formant le fond, s'espaceront debout les effigies des hommes qui ont le plus contribué au mouvement, pour le propager ou le continuer : l'amiral Gaspard de Coligny ; Guillaume d'Orange, le Taciturne ; Frédéric-Guillaume de Brandebourg, dit le Grand Electeur ; Roger William ; Olivier Cromwell ; Etienne II Bostkay, prince de Transylvanie. Entre ces statues, de grands

bas-reliefs raconteront les faits de l'histoire générale de la Réforme à laquelle a donné son nom Jean Calvin. Enfin des stèles porteront les noms de ceux qui ont accompli leur œuvre en dehors du calvinisme. Aucune représentation symbolique dans ce vaste ensemble où n'aura place que la statuaire historique.

Sans attendre l'achèvement de cet ensemble gigantesque, et en faisant toutes réserves sur la part de l'architecture, MM. les architectes nous ont désappris la confiance, votre commission estime que dès à présent M. Henri Bouchard a sa place marquée dans l'art supérieur contemporain ; c'est un maître de plus qu'a produit notre école et nous vous proposons de lui attribuer une de nos médailles d'or.

M. Henri Dubret est né à Dijon le 1er juillet 1872 ; par son père, M. Charles Dubret, orfèvre-joaillier, et sa mère, parente du peintre Gérôme, il est Comtois mais un long habitat à Dijon a fait de ses parents des Bourguignons. Tout enfant, il a travaillé dans l'atelier de son père, un véritable artiste qui sait composer aussi bien qu'exécuter. Entré à l'Ecole de Dijon en 1886, il y a eu pour maîtres feu Charles Ronot, directeur et professeur de peinture, et M. Louis Gaitet dont le cours de composition décorative a fourni tant d'excellents élèves. Mais Henri Dubret sait que la connaissance de la figure humaine est, dans l'art, le régulateur du dessin ornemental comme du dessin tout court ; aussi fait-il de la peinture et étudie-t-il les dessous du corps humain avec le professeur d'anatomie, M. le docteur Misset. Il manie aussi l'ébauchoir, si bien que, en 1891, il remporte le pre-

mier prix du Conseil municipal, tête en relief d'après la bosse.

En 1892, il part pour Paris et entre à l'Ecole nationale des arts décoratifs ; sous M. Corbel, professeur, puis sous M. Hector Lemaire, il obtient successivement de nombreuses et enviables récompenses, pour lesquelles nous renvoyons au rapport présenté (1) à l'Académie dans sa séance du 16 janvier 1895 ; nous rappellerons seulement que Henri Dubret eut le grand prix de l'Union des fabricants de bronze de Paris. Ce rapport concluait à ce qu'une médaille d'argent fût décernée à ce jeune homme de 24 ans dont les preuves déjà faites étaient les promesses du brillant avenir aujourd'hui réalisé. Votre rapporteur reconnaissait déjà en Henri Dubret « un maître dans l'art de pétrir les métaux employés dans l'orfèvrerie, y compris cette substance si souple, si docile à recevoir l'empreinte que lui imprime le ciseau, l'étain ».

Depuis 1897, Henri Dubret expose au Salon des Artistes français. Ce n'est pas une des moindres conquêtes du bon sens et de la justice que l'admission aux Salons annuels des arts dits décoratifs ; ainsi a été rétablie en droit comme en fait, cette unité de l'Art violemment méconnue pendant un siècle ; aujourd'hui, non seulement les produits de la joaillerie, de la céramique, de la verrerie, de tous les arts d'ornement enfin, figurent fraternellement dans les expositions annuelles, associées aux œuvres de la peinture, de la statuaire, de l'architecture et de la gravure, mais ils ont entrée au Luxembourg.

(1) Ce rapport a été imprimé dans les *Mémoires de l'Académie*, quatrième série, t. V, années 1895-1896, p. 13.

Et en vérité, on se demande par quelle aberration singulière on jugeait dignes du Louvre les gemmes, les bois sculptés, les poteries, les émaux des temps passés, tandis que l'on écartait des musées modernes leurs similaires contemporains. Aux grandes époques, l'art était hiérarchisé, mais un, et la rupture inintelligente qui eut pour effet de rejeter dédaigneusement dans l'industrie les œuvres dites décoratives, pour n'admettre dans le sanctuaire que celles dont la seule fonction est d'être belles, a été funeste à la beauté comme à la dignité des arts d'ornement. On sait ce que, la fabrication mécanique aidant, ils étaient devenus vers le milieu du dernier siècle ; jamais en France, en Europe, il n'y avait eu plus lamentable décadence.

Henri Dubret obtint une troisième médaille en 1902, une deuxième en 1905, une première en 1909 (1), ce qui, dans les catalogues, accolait à son nom les deux lettres H. C., privilège des artistes hors concours. En 1902, à l'Exposition internationale de Turin, il reçoit un diplôme de mérite. En 1908, à l'Exposition franco-britannique, il est hors concours. Officier d'Académie dès 1903, il obtient la rosette de l'Instruction publique en 1909.

Les œuvres de Henri Dubret figurent aujourd'hui dans les musées les plus qualifiés ; en 1905, l'Etat acquérait pour le Luxembourg un peigne en or avec émaux translucides ; le musée de Dijon a reçu en don de lui une chope en étain où la vigne s'unit au houblon dans un décor très personnel qui vêt la

(1) Dans la section des arts décoratifs, aux artistes français, la première médaille n'a été décernée que huit fois en quinze ans.

forme sans l'abolir, et un couvert de style moderne d'un goût charmant, tout en demeurant, le fait est à noter, d'un usage commode et pratique. Il se rencontre aussi des œuvres de Henri Dubret, à Paris, aux musées des Arts décoratifs et Galliera, à Limoges, à Roubaix, à Besançon.

Henri Dubret a composé et exécuté des ostensoirs, des calices, des ciboires, des aiguières, des burettes, où sans abdiquer son individualité, il s'inspire heureusement des œuvres médiévales. Dans les premières pièces composées par lui, peut-être n'est-il pas toujours maître du décor archéologique, et, défaut dont il s'est corrigé plus tard, fait-il du treizième siècle un peu maigre. Mais en lui le joaillier nous paraît le plus digne d'attention et nous allons essayer de dire pourquoi.

Les vingt-cinq dernières années du dix-neuvième siècle ont été marquées par un renouveau puissant de l'art de travailler les métaux précieux. Si le style nouveau, plus que contestable en architecture, peut être discuté dans les meubles comme dans la céramique, nous croyons que l'orfèvrerie et la joaillerie contemporaines sont une de nos gloires artistiques, et le nom d'un Falize, par exemple, mérite d'être cité parmi ceux des maîtres souverains qui, dans le passé, ont travaillé l'or, l'argent et mis en œuvre les gemmes associées à l'émail. Jamais, on le peut affirmer, la main de l'homme n'a été plus habile à fournir des œuvres impeccables comme les exige une génération raffinée, à qui il faut, en tout, de l'exquis, du rare et du nouveau. Certes, ce nouveau n'est pas toujours de bon aloi,

et dans tous les arts le désir d'étonner, de dire autre chose que ce qui a été dit, produit trop souvent la bizarrerie. Laissons donc de côté ces fantaisies d'impuissants, et cherchons les véritables créateurs de formes personnelles. Chez certains bijoutiers, et nous pouvons sans lui faire tort, citer le nom de l'un des maîtres de ce temps, de tous les temps, Lalique, la forme est volontairement ondoyante, incertaine ; ce sont des modulations qui se suivent, se déroulent fluides, charmantes et imprévues, dont le thème défierait la réduction au tracé géométrique. Il y a là quelque chose d'alangui qui convient à nos volontés imprécises, à cet alexandrinisme un peu morbide, marque d'une génération avide de sensations non encore éprouvées.

Pour la perfection du travail, l'emploi expressif des gemmes, et de ce procédé merveilleux, l'émail translucide qui parmi les ors variés met des transparences et des fragilités inconnues, Henri Dubret est de la famille de Lalique, son semblable, non. Imprégné jusqu'aux moelles de cet esprit bourguignon qui veut partout de la logique et de la raison, il construit comme une figure géométrique son joyau d'allure en apparence si libre. Certes il ne le fait pas symétrique, au sens étroit que l'on donne trop volontiers à ce mot, mais il l'équilibre avec « cet art caché qui ne semble pas art », disait le vieux Ronsard. Enfin, comme élément du décor, il se sert de nos feuillages, de nos fleurs champêtres ou cultivées, se souvenant que cette flore familière fut celle des prodigieux décorateurs monumentaux du moyen âge. Il stylise, mais à demi seulement,

ces feuilles, ces tiges, ces corolles légères, et y entremêle réels nos brillants insectes, papillons, libellules aux ailes d'aigue marine, quelquefois nos humbles cigales et de tout cela compose des bijoux qui chantent vraiment aux yeux, à l'esprit et au souvenir.

La stylisation de la forme entraîne celle de la couleur; Henri Dubret ne donne pas à ses feuillages les teintes vives de la nature, il les indique d'une nuance légère et réserve le ton local pour les fleurs, pour l'émail blanc des anémones ou des muguets. Quant aux pierres précieuses, elles n'interviennent pas pour valoir en soi, mais ont leur rôle logique dans la composition, nous dirions volontiers dans le tableau minuscule où ne font qu'un le cadre, la sertissure et le sujet.

Il nous a été donné de feuilleter les albums où Henri Dubret jette ses croquis rapides et avons été charmés de la liberté de son crayon, surtout de sa constante préoccupation de chercher, de trouver le mieux, d'arriver à la forme définitive qui exprime pleinement sa pensée. Quant à ses dessins gouachés faits pour l'exécution, ils sont d'une précision, d'une sûreté de main que l'on ne peut qu'admirer.

Nous terminerons par deux observations : Henri Dubret emploie peu la fignre humaine, estimant qu'il est difficile de la mettre à l'échelle parmi les ornements floraux ; enfin, tout en admirant fort les Japonais, il ne s'en inspire pas, et s'il se rencontre parfois avec eux, c'est que le royaume des formes est, par la nature même des choses, limité.

Henri Dubret connaît bien tout ce qui se rattache

à la pratique de son art, non seulement les questions techniques, mais aussi ce que nous appellerons les questions morales. Aussi lira-t-on avec intérêt et profit son *Rapport sur la question de l'apprentissage dans les métiers d'art, présenté au deuxième Congrès de l'Union provinciale des arts décoratifs, Fédération de l'art décoratif français, Munich, 6, 7 et 8 août 1908* (1). Nous n'avons pas besoin d'insister sur ce qu'a d'actuel, de social, le problème de l'apprentissage tout court.

Nous vous proposons une médaille d'or pour M. Henri Dubret, joaillier-sculpteur, à Paris.

Nous en venons maintenant aux médailles de vermeil et vous proposons le nom d'un de vos anciens lauréats de 1900, M. J.-B.-Louis Denizot, à qui l'Académie décernait alors une médaille d'argent. Né à Dijon, le 26 août 1866, Louis Denizot a commencé l'étude du dessin à l'Ecole normale de la rue du Petit-Potet, puis, de 1877 à 1884, a suivi à l'Ecole des beaux-arts, le cours de M. Louis Gaitet, l'excellent maître, aujourd'hui en retraite, dont l'action demeure si grande sur le mouvement artistique dijonnais, et il a été plusieurs fois médaillé. Ensuite, bien muni d'enseignement, de traditions et de principes, il a travaillé comme dessinateur dans l'atelier de tapisserie et broderie, fondé, voilà plus d'un demi-

(1) Sans prétendre à donner une bibliographie complète des publications et revues dans lesquelles il est fait mention de Henri Dubret et de ses œuvres, nous indiquerons seulement le livre de Georges Meusnier, *La Joaillerie française en 1900*, où Henri Dubret a sa place parmi les maîtres contemporains de l'or et des gemmes.

siècle, par ses parents, sous le nom de maison Loye, et en est actuellement le directeur artistique.

Le crayon de Louis Denizot est rompu à tous les styles ; broderies d'art appliquées aux ornements d'église ou à la parure artistique profane, tapisseries, il a partout prodigué les richesses d'une invention servie par une science profonde du dessin, contenue par le goût le plus sûr. Avec cela coloriste, on n'est un décorateur que si l'on a reçu ce don inné de la couleur, auquel ne peuvent suppléer aucun enseignement, aucune théorie scientifique. Sans doute, la gamme des couleurs due aux découvertes de Chevreul offrent aux artistes peintres ou décorateurs, une palette inépuisable de tons et de nuances. Mais qui sait si cette richesse nouvelle n'est pas une gêne plus qu'une aide, parce que la couleur tout court n'a pas besoin de tant de couleurs ? Et précisément, dans les anciennes tapisseries, par exemple, les plus grands effets sont obtenus par le jeu d'un très petit nombre de valeurs. Louis Denizot est un coloriste de bonne race, et parmi les tons vibrant par eux-mêmes ou par juxtaposition, il sait poser ces touches d'or et d'argent qui, par la solidité du métal, soutiennent et avivent l'éclat des soies brodées.

Son crayon et son pinceau se sont souvent appliqués aux tapis d'église ; pour celui déjà ancien de Saint-Michel de Dijon, il avait adopté le beau style Louis XIV. Un peu gêné par l'architecte dans la composition de celui de l'école Saint-François de Sales, il l'a été tout à fait quand on lui a demandé de travailler pour l'église Notre-Dame. L'architecte lui imposait, en effet, de faire du treizième siècle, et

c'était, disons-le nettement, une erreur absolue. Au moyen âge, surtout au temps de saint Louis, on ne faisait pas de tapis dans le style occidental de l'architecture et des vitraux : même dans les églises, on se servait ou de tissus importés d'Orient dont on avait pris le goût aux croisades, ou d'imitations « sarrazinoises » sortant d'ateliers européens. Ces merveilleux coloristes, nos ancêtres, étaient dignes de comprendre l'art éclatant de l'Asie musulmane. Louis Denizot dut donc, malgré lui, composer son carton dans le style des verrières contemporaines de saint Louis. Le tour de force a été aussi réussi que possible, mais ce n'est pas sur une telle gageure qu'il convient de juger le talent de l'artiste.

Il s'affirme pleinement au contraire, dans le magnifique et grand tapis d'autel — 8 mètres sur $7^{m}50$ en exécution pour notre cathédrale Saint-Bénigne. — Libre de tout programme imposé, Louis Denizot a encore choisi le style Louis XIV. Le thème se compose d'un large parti d'entrelacs qui, comme l'armature d'un vitrail, soutiennent toute la composition décorative. Et dans les compartiments ainsi déterminés, comme dans la bordure, s'inscrivent sans effort les ornements de pure décoration, les rinceaux stylisés et les motifs de la flore naturelle. Au centre, un large emblème au monogramme entrelacé de saint Bénigne ; aux angles et dans les milieux de la bordure, des écussons héraldiques à toutes colorations entourés de cartouches d'un style puissant, font de cette belle pièce une œuvre historique et de destination spéciale. Et si tous les éléments du décor sont distribués avec une richesse

équilibrée, il n'y a pas moins d'accord entre les colorations ; comme les vrais coloristes, l'auteur a mieux su faire l'harmonie avec des tons francs et purs, que tel décorateur anémique de notre temps avec ces nuances mourantes, délavées qui plaisent trop à nos yeux fatigués comme à nos volontés sans audace. Une observation toutefois ; quand le tapis de Saint-Bénigne sera mis en place, il paraîtra certainement, nous ne disons pas criard, mais trop monté de ton ; il faudra faire à l'œuvre quelque crédit, laisser les tons vieillir ensemble et recevoir du temps, des agents atmosphériques, de l'usage, cette pacification dont a besoin tout œuvre du travail humain. Et elle agira vite cette chimie mystérieuse que ne saurait remplacer aucun procédé de laboratoire. Si l'on employait dans une tapisserie des tons amortis déjà, l'usure inévitable des années les décolorerait injurieusement.

Cet ensemble de travaux distingués fait de J.-B.-Louis Denizot un artiste digne d'attirer de nouveau l'attention de l'Académie et à cet héritier des vieux maîtres décorateurs de la Savonnerie, nous vous proposons de décerner une médaille de vermeil.

M. Paul Deveaux, antiquaire, n'est pas nôtre d'origine, puisque né à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), le 7 août 1866, mais il habite Dijon depuis plusieurs années et est l'auteur d'un livre d'intérêt tout bourguignon, ce qui met l'auteur dans les conditions dont l'Académie s'est fait une tradition constante. Il s'agit d'un ouvrage d'érudition et d'art : *Les faïences d'Aprey,* publié à Paris, chez Charles Foulard, en 1908. Aprey est une petite commune

perdue près des sources de la Vingeanne, dans un pli des pentes qui limitent le plateau de Langres ; depuis l'organisation départementale de 1790, elle appartient à la Haute-Marne, mais avant la Révolution, était Bourgogne et du bailliage de la Montagne, qui correspond à l'arrondissement actuel de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). Aussi la paroisse d'Aprey figure-t-elle dans les nomenclatures géographiques et administratives du dix-huitième siècle, données par Gareau et Courtépée. Ce dernier note même à Aprey « une manufacture de faïence à l'imitation de Strasbourg ».

Bien connues dans le pays, ces faïences y sont recherchées. A Langres, dans leur hôtel de la rue Walferdin, dont ils ont fait un musée, MM. Charles et Joseph Royer en ont recueilli tout une série de choix. Un ancien président du tribunal civil de Langres, M. Millon, conseiller à la Cour de Dijon, en possède aussi de beaux échantillons ; au musée de Dijon, la salle Grangier montre deux assiettes du meilleur Aprey ; il y en a encore chez notre confrère, M. le docteur Marchant, chez M. Deveaux, dans quelques collections particulières, parisiennes ou autres, et au musée céramique de Sèvres. On connaît enfin de jolis biscuits d'Aprey, groupes d'enfants selon la formule un peu banale, mais si charmante du dix-huitième siècle, et des bustes inspirés ou traduits de ceux qu'a produits si nombreux l'âge de Pigalle, de Lemoyne, de Caffieri, de Pajou, de Houdon, ces grands imagiers dont les œuvres se paient plus cher aujourd'hui que des antiques.

Les documents étudiés par l'auteur aux archives

de la Côte-d'Or, établissent que, dès 1746, il existait à Aprey une faïencerie appartenant à Jacques Lallement, seigneur du lieu, à qui s'associa, en 1760, son frère Joseph, un prisonnier de la bataille de Rosbach, en 1757, rentré en France après avoir étudié pendant sa captivité les produits et les procédés de la porcelaine de Saxe. C'est donc à Joseph Lallement que la fabrication d'Aprey devra ce caractère artistique durable qu'elle ne perdra plus et lui méritera les subventions des Etats de Bourgogne. M. Deveaux a retrouvé et cité tous les documents relatifs à cet atelier dont la réputation n'égale pas encore le mérite. Les noms de ceux qui eurent part à l'œuvre, revivent nombreux dans son livre, et en première ligne ceux des peintres décorateurs. François Olivier, puis Jacques Jarry, un des bons céramistes du dix-huitième siècle, qui apparaît pour la première fois en 1772.

Fermée en 1792, la manufacture fut rouverte au commencement du dix-neuvième siècle, par le fils de François Olivier, Jacques-Marie. Pendant cette nouvelle période, elle a produit en abondance des pièces estimables, bien éloignées, toutefois, de la beauté des anciennes. Mais quand la faveur publique sera définitivement acquise au vieil Aprey, on en fera avec le neuf et il y en aura pour tout le monde. La faïencerie renouvelée éteignit ses feux pour ne plus les rallumer, en 1885.

Au point de vue documentaire, historique et décoratif, l'œuvre de M. Deveaux est complète. A l'artiste, à l'amateur, au curieux qui s'unissent en lui au lettré, nous devons des analyses scientifiques des procédés,

des notations précises du caractère décoratif ; un tableau des marques ; un catalogue enfin des plus belles pièces connues dans les collections publiques et autres. Bien entendu le texte est illustré de nombreuses vignettes, de reproductions hors page dues aux procédés les plus certains dérivés de la photographie, où se plaît notre époque éprise en toutes choses d'exactitude et de sincérité. Et nous ajouterons que cet excellent livre fait, à tous les points de vue, honneur à la typographie dijonnaise et les imprimeurs, MM. Jacquot et Floret, nous ont donné là un vrai chef-d'œuvre d'art et de métier. Indiquons que, en regard du titre, est une parfaite image en couleurs due au pinceau d'un artiste récemment décédé, M. Richard, lithographe à Dijon. Enfin, avis aux amateurs, ce beau volume est tiré à petit nombre, 150 exemplaires numérotés.

Quelques mots encore pour caractériser la personnalité des faïences d'Aprey. Courtépée, on l'a vu, les rapprochait du Strasbourg. Il y a quelque chose de cela, mais nul démarquage ; tenons compte, d'ailleurs, de l'esprit général du temps, puis de ce fait que la migration était depuis le moyen âge la loi de la vie artistique. C'est ainsi qu'il y avait entre les ateliers, même les plus distants, un échange incessant de formes et de procédés. Cependant chaque centre de production a son décor, son émail, ses couleurs de prédilection, son style propre en un mot, et Aprey a le sien. Et sans entrer dans des démonstrations qui ne pourraient se produire utilement que par la comparaison des pièces mises sous les yeux, nous dirons seulement que le vieil Aprey se révèle

d'abord par le ton de son émail, mais surtout par son décor traité d'une main très sûre, au moyen de touches solides et franches qui relèvent plus de l'émaillerie que de l'aquarelle, par une stylisation assez marquée des éléments décoratifs, fleurs, oiseaux et insectes. Il y a là quelque chose d'un peu appuyé qui ne déplaît pas ; on y retrouvera, si l'on veut, la marque de cet esprit solide de la Bourgogne, que nous avons déjà caractérisé dans ce rapport.

En résumé, un tel livre est une œuvre d'intérêt inédit, de valeur très artistique, enfin, ce qui pour nous domine tout, absolument bourguignonne, et nous vous proposons d'attribuer à l'auteur une médaille de vermeil.

M. Edouard Fraisse, sculpteur, médailleur, est né à Beaune (Côte-d'Or), le 14 mai 1880. De 1894 à 1900, il a suivi les cours de notre école et chaque année a obtenu de nombreuses récompenses pour ses travaux soit de composition décorative, soit d'après le modèle vivant. En 1900, il obtient la médaille d'honneur avec recommandation du jury pour la pension départementale. Reçu le neuvième au concours d'entrée à l'école de Paris, 1900-1901 ; en 1902-1903, en 1903-1904, il est admis à la seconde épreuve d'essai pour le prix de Rome. Après plusieurs mentions pour le dessin, l'architecture et la décoration, il lui est décerné, en 1904-1905, une seconde médaille de composition décorative, ainsi qu'une mention au concours simultané de trois ans ; la même année, il est encore admis au second concours d'essai pour le prix de Rome, et mérite,

en 1907-1908, le deuxième grand prix de gravure en médaille et pierre fine.

Le prix Chenavard le tentait fort, surtout parce qu'il laisse une entière liberté dans le choix du sujet, et il présenta deux esquisses, *Mutualité* et *Assistance aux vieillards;* celle-ci fut retenue par le jury et lui valut le prix de 1909. La même année, il eut au salon des artistes français une médaille de troisième classe, et le conseil supérieur de l'école lui accordait, en même temps, le prix Stilmann, avec bourse de voyage, qui est décerné à l'élève ayant fait preuve de plus de valeur dans sa carrière d'études.

Aucune œuvre d'Edouard Fraisse ne figure encore au musée dans les nombreuses et si belles séries dues à M. Albert Joliet, conservateur; mais la place de notre compatriote est marquée dans des vitrines où brille avec tant d'abondance et de variété ce bel art des médailleurs français contemporains dont l'éclatant renouveau est une des gloires incontestées de notre époque.

Disons-le, du reste, l'art de la médaille n'a jamais eu parmi nous d'éclipse totale, et, même au temps où il vivait sur un fond d'allégories plus ou moins poncives, le goût précis, net du Français, ami des idées clairement exprimées, s'affirmait encore dans des œuvres distinguées. De nos jours, sans être abandonnée, l'allégorie ne règne plus en souveraine, ce que l'on veut, ce sont des gestes de la vie présente, de la vie laborieuse surtout. A la vérité, il semble plus difficile de mettre du style, ne dit-on pas « style de médaille » ? dans des figures empruntées à la réalité la plus actuelle que dans des draperies

et des nudités à l'antique. Cependant le problème a été résolu et le plus aisément du monde, à ce qu'il semble, mais, en art, le facile en apparence est en réalité le comble du difficile, dans nombre de plaquettes, ce beau thème qui nous vient de Florence, et de médailles. En même temps, l'effigie du métal s'assouplissait sans s'amollir, et sous la main de notre compatriote Ovide Yencesse à qui l'Académie décernait, il y a trois ans, une médaille d'or, le bronze se faisait chair vivante et émotion humaine.

Parmi les œuvres d'Edouard Fraisse, nous citerons l'*Hôpital de Beaune*, les *Mineurs de Courrières*, l'*Assistance*, les *Sports nautiques et athlétiques*, l'*Aviation*, la *Mutualité*, enfin nombre d'études préparatoires à l'exposition prochaine. Tout récemment, on faisait à Edouard Fraisse l'honneur de l'inviter à entrer dans la Société des graveurs en médaille, qui est rigoureusement limitée à trente membres, et dont est président le dernier de ses maîtres, M. Vernon, de l'Institut. Les autres ont été les sculpteurs Barrias, de l'Institut, Coutan, le maître médailleur Chaplain.

Nous vous proposons pour Edouard Fraisse, cet ancien et méritant élève de notre inépuisable Ecole dijonnaise, une médaille de vermeil.

M. Ferdinand François est né à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or), le 9 novembre 1879; il a d'abord passé par notre Ecole nationale des beaux-arts, section de sculpture, encore un sculpteur, toujours des sculpteurs ! et a été médaillé comme élève de MM. Dameron et Boutellier. En même temps il chantait dans les chœurs de l'excellente Société

chorale de Dijon, où sa fraîche voix de ténor fut remarquée ; il suivit alors les cours de solfège et de violon au Conservatoire, puis celui de chant, sous un très bon professeur, mort il y a quelques années, M. Charles Laurent, à qui l'Académie avait décerné une de ses médailles de vermeil en 1900. Ferdinand François sortit de notre Conservatoire, en cette même année 1900, avec un premier prix de chant et la bourse départementale. Reçu aussitôt au Conservatoire de Paris, il en sortit en 1906 avec le premier prix de chant, classe de Mme Rose Caron, et celui d'opéra comique, classe de M. Jacques Isnardon. Le 1er septembre de la même année, il était engagé à l'Opéra-Comique, et, sous le nom de Francell, débutait le 11 dans *Mireille*, de Gounod. Depuis, il a joué avec succès les principaux rôles du répertoire, dans la *Flûte enchantée*, le *Barbier de Séville*, la *Traviata*, *Lakmé*, de Delibes ; la *Habanera*, de Raoul Lappara ; la *Vie de Bohème*, de Puccini ; les *Armaillés*, de Gustave Doret ; comme reprises il a chanté : *Phryné*, de Saint-Saëns, la *Reine Fiammetta*, de Xavier Leroux. Enfin, il a créé *Solange*, de Salvayre ; *Chiquita*, de Jean Nogues ; le *Bonhomme Jadis*, de Jacques Deleroze ; *Fortunio*, d'André Messager, 5 juin 1907, un grand succès. Citons encore *Pierrot qui pleure et Pierrot qui rit*, un acte de Alexis Rostand, l'oncle de l'académicien Edmond Rostand, et joué chez celui-ci. En dehors de l'opéra comique, il a créé, en 1905, les *Chants de guerre*, d'Alexandre Georges, poème symphonique avec orchestre, chœurs et soli. Enfin, nous dirons que Ferdinand Francell, bon comédien, de la meilleure

tradition autant que bon chanteur, est soliste de la Société des concerts du Conservatoire. Un tel artiste, qui fait honneur non seulement à notre Conservatoire, mais encore à l'école française du chant et de la comédie lyrique, est digne de l'attention de l'Académie et nous vous demandons pour Francell une médaille de vermeil.

M. Léon Pelletier est né à Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or), le 10 octobre 1869, mais sa famille vint s'établir à Dijon en 1881, et en 1884, le jeune homme entrait à l'Ecole des beaux-arts. En 1892, il obtenait la médaille d'honneur de la peinture et la pension départementale pour continuer ses études à Paris où il fut admis dans l'atelier de Gustave Moreau. Reçu à l'Ecole nationale de la rue Bonaparte et dans les premiers, M. Pelletier y a obtenu plusieurs récompenses, notamment dans les cours d'anatomie, de perspective et d'archéologie. Son esquisse fut classée dans les dix premières au concours pour une grande figure peinte et il monta en loge pour le prix Jamin d'Attainville.

Au Salon des Artistes français, il expose, en 1896, le portrait de M. le docteur d'Azincourt, *Dernier refuge,* composition ; en 1897, deux pastels ; en 1898, un portrait de jeune fille ; en 1900, un portrait de femme ; en 1902, pour une aquarelle d'après le retable de la Chartreuse, au musée de Dijon, il reçoit une mention honorable. La Société des Amis des arts de la Côte-d'Or lui a décerné une seconde médaille ; on a surtout remarqué ses envois au Salon dijonnais de 1908, *Femme au chapeau* et *Femme raccommodant des filets*, peintures, enfin,

un cadre contenant cinq excellentes aquarelles d'une touche alerte, colorée et posée du premier coup, *Vues de Beaulieu et de Cagnes*.

Léonce Pelletier est pourvu du diplôme de professeur de dessin dans les écoles normales et primaires supérieures, de celui des lycées et collèges. Après avoir été suppléant à l'école de Dijon, il passe quelque temps en Normandie, aux collèges de Condé-sur-Noireau et Lisieux. En 1904, il était nommé professeur à l'Ecole nationale d'art décoratif de Nice ; enfin, en février 1909, le maire de Nice lui confiait la direction de l'école municipale de dessin.

C'est là un ensemble d'actes et d'œuvres digne d'une haute estime ; Léonce Pelletier qui porte ainsi au loin, sur la Côte d'Azur, le bon renom artistique de son pays natal, est un artiste sérieux, qui, tant au point de vue du dessin que de la couleur, prêche d'exemple à ses élèves et en lui le professeur vaut l'artiste. Nous croyons que l'Académie fera justice en lui décernant une médaille de vermeil, et passons aux propositions pour les médailles d'argent.

M. Auguste Drouot est né à La Fère (Aisne), le 23 octobre 1881 ; mais s'il n'est pas Bourguignon de naissance, il l'est devenu par un long habitat qui dure encore, à Dijon, et par ses études d'architecture et de peinture à notre école où, dès l'âge de dix-huit ans, il a obtenu des médailles, sans compter de nombreuses récompenses aux expositions provinciales. En quittant l'école il a passé deux années dans les

environs de Paris et peint des aquarelles de plein air, d'après ces sites fluviaux de la Seine qui ont tant fourni de sujets à l'école renouvelée du paysage. Ces peintures, parmi lesquelles on citera surtout une vue prise aux environs de Mantes, ont figuré très honorablement au Salon de la Société nationale des beaux-arts. A Dijon, il se plaît à prendre pour modèles les bords de l'Ouche et les coins pittoresques de la vieille ville. Ces aquarelles sincères et vives sont bien connues de tous les visiteurs de nos salons dijonnais.

De plus, comme architecte, Auguste Drouot a pris part et victorieusement à des concours, Caisse d'épargne de Chaumont et collège de Longuyon; mais ces œuvres ne nous étant pas connues, il nous paraît plus équitable de parler surtout de ses aquarelles où se retrouve encore cet art de l'architecte qui, sans cesser d'être un peintre, sait établir rigoureusement son dessin et ses effets. Il a la vision loyale du monde extérieur avec sa couleur et son atmosphère, avec ses formes qui, pour sembler indéterminées, n'en sont pas moins construites selon une logique rigoureuse. Auguste Drouot, on l'a vu, est encore très jeune, et nous pouvons envisager, en toute bienveillance, en toute confiance, les stades futurs de sa carrière.

M. Camille Grapin est né à Savigny-sous-Beaune (Côte-d'Or), le 4 août 1886; entré comme élève architecte à notre école dijonnaise, il a été pensionnaire du département à celle de Paris. En 1905, le jury de notre Ecole dijonnaise lui a décerné la médaille destinée par la Commission départemen-

tale des antiquités, à l'élève auteur des meilleurs relevés d'après des monuments bourguignons. Les dessins de Camille Grapin sont exécutés non seulement avec une grande précision, mais encore dans un bon sentiment des anciens styles. Il ne faut pas que le règne incontesté de la photographie et de ses procédés de transformation, nous fasse méconnaître le rôle utile que conserve, que conservera toujours le crayon du dessinateur ; la photographie, et c'est là son mérite, mais aussi son infériorité, est impersonnelle et mécanique ; tout est égal devant l'objectif, et le trait essentiel, le détail secondaire, voire même insignifiant, viennent en égale valeur sur la plaque égalitaire. Aussi, l'artiste qui sait choisir et mettre en évidence le caractère personnel d'une œuvre a-t-il toujours sa fonction et sa dignité, c'est pourquoi les croquis d'un Viollet-le-Duc seront à jamais consultés avec fruit, même en concurrence avec les photographies. Nous ajouterons que nul exercice de la main et de l'esprit n'est plus indispensable à l'architecte, à l'ornemaniste, à l'imagier, que ces études d'après les œuvres anciennes. Ce sont d'abord des leçons de goût, de style, puis c'est en dessinant que l'on s'apprend à composer, à être soi-même ; l'abus du document photographique, en effet, conduit tout droit à l'atrophie de l'imagination et à l'impuissance créatrice.

Parmi les dessins de Camille Grapin, nous signalerons surtout cette si belle échauguette de la Renaissance bourguignonne, dont un acte intelligent du Conseil municipal vient de faire une des richesses incommutables de notre ville.

A l'École de Paris, Camille Grapin, qui fait en ce moment son service militaire, a obtenu cinq médailles et à la fin de la première année le prix Muller Schœnée, de 550 francs, accordé à l'élève ayant eu le plus de récompenses au cours de l'année scolaire. Enfin, en 1909, il a bénéficié du legs Armand, 350 francs, prix accordé par délibération du Conseil supérieur de l'École à l'élève le plus méritant qui est présent sous les drapeaux.

Camille Grapin est un jeune artiste en pleine ascension et que l'Académie retrouvera sans doute quelque jour ; en attendant, pour lui comme pour Auguste Drouot et en lui tenant compte d'un présent des plus honorables, nous vous demandons une médaille d'argent.

L'Académie ayant entendu le rapport qui précède, après en avoir délibéré et votant par division, homologue les conclusions de la Commission spéciale, en conséquence, suivant l'ordre alphabétique pour affirmer que les médailles de même ordre doivent être tenues pour égales entre elles, décerne :

Des médailles d'or à MM. Louis-Henri Bouchard et Henri Dubret.

Des médailles de vermeil à MM. J.-B.-Louis Denizot, Paul Deveaux, Edouard Fraisse, Ferdinand François dit Francell, Léonce Pelletier.

Et des médailles d'argent à MM. Auguste Drouot et Camille Grapin.

Notification de la présente délibération sera faite aux lauréats ci-dessus désignés à la diligence de

M. le secrétaire ; enfin le présent rapport sera imprimé pour être inséré dans le volume des *Mémoires* en cours de publication, et, selon l'usage, tiré à part en brochure.

Ainsi fait et délibéré en séance, le mercredi 9 mars 1910.

Pour extrait certifié conforme :

Le secrétaire,

G. DUMAY.

Vu : *Le président,*

L. COLLOT.

LES

ŒUVRES D'ART

APPARTENANT A L'ACADÉMIE DE DIJON

Par M. A. CORNEREAU.

L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, fondée par Hector-Bernard Pouffier (1), doyen du Parlement, par son testament du 1er octobre 1725, fut établie à Dijon quinze ans plus tard grâce à la protection de S. A. S. Louis-Henri de Bourbon, gouverneur de la province, et des comtes de Saint-

(1) Hector-Bernard Pouffier, seigneur d'Aiserey et de Velogny, né à Dijon, en 1658, succéda à son oncle Jean-Baptiste Pouffier, en sa charge de conseiller au Parlement, le 20 novembre 1681, après avoir obtenu des dispenses d'âge. Reçu le 9 décembre suivant, il mourut le 17 mars 1736 et fut inhumé au couvent de la Visitation, situé rue Porte-au-Fermerot, aujourd'hui de la Préfecture, et occupé actuellement par les sœurs de Sainte-Marthe. Le caveau concédé à Bernard Pouffier, par acte du 9 avril 1732, était situé dans la chapelle Saint-François de Sales.

Dans son testament du 1er octobre 1725, le donateur indiquait les biens devant former le patrimoine de l'Académie, la composition de cette Compagnie, le nombre de ses membres, le mode de leur nomination, la nature de leurs travaux, l'ordre des séances et enfin l'organisation de concours faits en vue de distributions de prix.

Les biens par lui légués étaient son hôtel de la rue du Vert-Bois, tous les biens situés à Aiserey, Potangey, Longecourt et Brazey, un domaine à Sennecey, des prés à Magny-sur-Tille et Fauverney et tous les meubles se trouvant, au moment de son décès, dans ses habitations de Dijon, Sennecey et Aiserey.

« Ce magistrat, dit le président Richard de Ruffey, n'a pas joui

Florentin et de Maurepas, ministres et secrétaires d'Etat (1).

Les lettres patentes sollicitées après la mort de Pouffier, survenue le 17 mars 1736, par MM. Lantin, doyen du Parlement, Vitte et Thomas, conseillers, Quarré, procureur général, et Burteur, vicomte-mayeur de Dijon (2), furent signées au mois de

pendant sa vie d'une grande réputation : il avait de l'esprit, mais son esprit était dur et caustique. Ses mœurs étaient antiques ; il manquait d'usage du monde, et sa façon de vivre a toujours eu quelque chose de singulier. Le long usage du Palais l'avait rendu un juge éclairé, mais ses passions influaient quelquefois sur son jugement : il avait déguisé assez adroitement pendant sa vie que l'orgueil était sa passion dominante ; mais son testament qui en est un monument authentique, ne permet pas d'en douter, quoiqu'il ait tâché de le cacher sous des vues patriotiques. »

(1) Louis-Henri de Bourbon, septième prince de Condé, né à Versailles, le 18 août 1692, gouverneur de Bourgogne le 4 mars 1710, chef du conseil de régence à la mort de Louis XIV, premier ministre, mourut en disgrâce à Chantilly, le 27 janvier 1740

Louis Phelypeaux, comte de Saint-Florentin, né le 18 août 1705, succéda, en 1725, à son père comme ministre d'Etat. Créé duc de la Vrillière en 1770, il mourut le 27 février 1777. On lui a reproché d'avoir signé une quantité prodigieuse de lettres de cachet. De nombreuses épigrammes furent faites contre lui, entre autres celle-ci parue au moment de sa mort :

Ci-gît un petit homme à l'air assez commun,
Ayant porté trois noms et n'en laissant aucun.

Jean-Frédéric Phelypeaux, comte de Maurepas, né en 1701, mort en 1781.

(2) Claude Lantin, conseiller au Parlement, le 4 mai 1692, était fils de Jean-Baptiste Lantin, également conseiller, et chez qui s'était assemblée, au dix-septième siècle, la première société littéraire.

Jacques Vitte, conseiller au Parlement, le 29 juin 1704, reçu avec dispenses d'âge, le 12 août suivant, mourut à Dijon, le 8 septembre 1769.

Nicolas Thomas, maître à la Chambre des comptes, le 18 juillet 1706, devint conseiller au Parlement, le 6 janvier 1710, et mourut, en 1762, après cinquante-deux années d'exercice.

François Quarré, seigneur de Quintin, avocat général, le 12 dé-

juin 1740 et enregistrées au Parlement le 30 du même mois.

L'inauguration eut lieu le 13 janvier 1741, dans une séance publique tenue dans l'hôtel du fonda-

cembre 1697, après avoir obtenu des dispenses d'âge, devint procureur général, le 19 février 1709, et fut reçu le 19 mars suivant.

Jean-Pierre Burteur, conseiller au Parlement, le 24 février 1714, résigna sa charge en 1736, et fut vicomte-mayeur de Dijon de 1731 à 1750.

Le président de Ruffey, dans son *Histoire secrète de l'Académie de Dijon*, fait de la façon suivante le portrait de ces cinq premiers directeurs :

« M. Lantin, sous un extérieur niais et emprunté, cachait de la finesse et de l'esprit, mais il l'avait dur, caustique et singulier. Il se ressentait de l'éducation négligée que sa légitimité tardive avait occasionnée. Fils d'un père connu dans la république des lettres, mais trop galant pour un magistrat, il ne dut son état qu'à la faveur d'un mariage subséquent. Il se piqua d'imiter la conduite et la galanterie de son père et ne se résolut de légitimer son fils qu'à un âge fort avancé.

» M. Vitte avait de la probité, de la candeur et de la bonhomie. Ses mœurs étaient douces et honnêtes ; son esprit était petit et borné ; son âme était faible et sans aucune élévation. Il rachetait ces défauts par une mémoire prodigieuse que l'âge n'avait pu affaiblir, et crut devoir y suppléer par une opiniâtreté invincible dont il se faisait gloire ; les meilleures raisons l'affermissaient dans ses préjugés L'avarice fut sa passion dominante ; il eut l'art de la cacher au public par des dépenses momentanées dans des occasions d'éclat ; mais l'Académie, qui en a ressenti les fâcheux effets, a le plus grand lieu d'en être convaincue.

» M. Thomas était un homme au-dessous du médiocre en tout genre : il tenait de l'éducation autant que de la nature la bassesse de ses sentiments et l'ignorance des usages du monde. Incapable de cultiver les sciences et les lettres et de connaître leur utilité, il se plaisait à les mépriser et à les tourner en ridicule. On a mis en problème s'il avait de l'esprit, parce qu'il affectait de paraître en manquer et de cacher son insuffisance sous un air simple, timide et niais ; mais la plate naïveté de ses railleries et de ses propos n'en imposait qu'aux gens peu connaisseurs. Un orgueil bas et cynique, une méchanceté bourgeoise lui tenaient lieu d'esprit. Enfin, si l'on a pu le soupçonner d'en avoir, il l'avait si faible qu'il craignait les revenants, s'étant fait veiller assidument par des gardes depuis la mort de sa femme.

teur, devenu par sa libéralité l'hôtel de l'Académie (1).

Les conférences hebdomadaires sur les arts et les sciences, les séances publiques annuelles (2), les revenus importants dont jouissait la nouvelle Académie, les prix qu'elle distribuait, lui donnèrent bientôt une très grande notoriété : sa réputation se répandit dans toute l'Europe et plusieurs savants étrangers à la Bourgogne briguèrent la faveur d'en faire partie.

Des dons nombreux vinrent peu à peu augmenter son cabinet d'histoire naturelle, ses collections, son médaillier et sa bibliothèque, elle commença la publication de ses mémoires et organisa des cours publics, qui, en donnant des moyens nouveaux d'instruction, répandaient les connaissances, éveillaient l'émulation et fournirent plus d'une fois des procédés nouveaux pour les arts et les manufactures.

Le cours de botanique fut inauguré par Durande le 20 juin 1773, le cours d'anatomie par Chaussier le

» M. Quarré avait quelques talents, du savoir et du mérite ; mais il était rusé, fourbe, hypocrite et impérieux.

» M. Burteur avait de la bonhomie : il eut peut-être fait paraître du bon sens et de la capacité s'il n'eût toujours été abruti par le vin. »

(1) L'hôtel de Bernard Pouffier, occupé aujourd'hui par le Cercle militaire, était situé dans la rue Macheco, devenue rue d'Assas ; il avait son entrée principale vis-à-vis de la rue du Vert-Bois, aujourd'hui rue Verrerie, et une autre dans la grande rue Saint-Nicolas, devenue rue Jean-Jacques-Rousseau.

(2) Les premières séances eurent lieu à l'hôtel Pouffier, puis dans une des salles de l'ancien hôtel de ville, aujourd'hui Palais des archives, et enfin, de 1763 à 1773, dans la grande salle de l'ancienne Université, aujourd'hui salle Proudhon, à la Faculté de droit.

14 décembre 1775, et le cours de chimie par Guyton-Morveau le 28 avril 1776 : il y eut, en outre, des cours de matière médicale par Maret, d'astronomie par l'abbé Bertrand (1), et d'accouchement, destiné

(1) Jean-François Durande, né à Dijon, en 1732, mourut en la même ville, le 21 janvier 1794. Associé le 7 février 1772, il devint académicien pensionnaire le 11 janvier 1776.

Denis-Bernard Chaussier, médecin, né à Val-Suzon, le 20 juin 1709, fut reçu académicien pensionnaire le 12 août 1740 et mourut à Dijon, en 1781.

Louis-Bernard Guyton de Morveau, né à Dijon, le 4 janvier 1737, avocat général au Parlement, le 8 janvier 1762, nommé académicien honoraire, le 20 janvier 1764, fut vice-chancelier, en 1772, et chancelier, en 1781. Procureur général syndic du département de la Côte-d'Or, en 1790, député à l'Assemblée législative et à la Convention, membre du Comité de salut public, il fit partie du Conseil des Cinq-Cents ; administrateur général des monnaies, directeur de l'Ecole polytechnique, il mourut à Paris, le 2 janvier 1816.

« Quoique fort jeune, dit Richard de Ruffey, il montrait déjà des talents décidés : il joignait à beaucoup d'esprit du goût, de l'éloquence et une grande ardeur pour le travail. Un amour-propre sans expérience et trop de confiance en ses lumières lui firent commettre des imprudences fatales à sa fortune et à son repos et le privèrent de la bienveillance du Parlement qu'il avait le plus grand intérêt à ménager. »

Hugues Maret, né à Dijon, le 6 octobre 1726, médecin, associé le 9 janvier 1726, académicien pensionnaire le 9 décembre 1763, secrétaire perpétuel le 7 décembre 1764, mourut le 11 juin 1786, à Fresnes-Saint-Mammès, victime de son zèle dans une épidémie dont il était allé combattre les progrès d'après les ordres du gouvernement ; il eut pour fils le duc de Bassano.

« Il avait de l'esprit, dit le président de Ruffey, des talents et plusieurs bonnes qualités, mais un amour-propre immodéré, un génie hardi, impérieux et intrigant, une opiniâtreté invincible en diminuaient le mérite. »

L'abbé Bertrand, professeur de physique au collège des Godrans, né à Autun, en 1753, mourut en avril 1792, au cap de Bonne-Espérance, des suites d'une chute, en faisant l'ascension de la montagne de la Table. Il s'était chargé de faire gratuitement le cours d'astronomie et les observations, sous la direction de l'abbé Fabarel. Les élus généraux avaient fait remettre à ce dernier 15,000 livres pour achat d'instruments et le roi en avait donné 10,000 pour réparer la tour de la Terrasse, dans l'ancien palais des ducs, et la mettre en

tout spécialement à l'instruction des sages-femmes.

Les élus généraux de la province, désireux de favoriser tout ce qui pouvait lui être utile, accordèrent des subventions pour leur entretien.

L'hôtel légué par Pouffier étant devenu insuffisant pour ses travaux, ses séances publiques et l'organisation de ses collections, l'Académie acheta le 20 juillet 1773, moyennant 23,100 livres, l'hôtel de Pringles, qui avait appartenu au président de Grandmont. Cette nouvelle résidence fut inaugurée le 5 août 1773 par une séance publique tenue dans le grand salon construit, selon une tradition absolument erronée, sur les dessins du cavalier Bernin.

Il est plus probable qu'il est l'œuvre de Mansart (1) ou dans son style.

L'Académie était en pleine prospérité lorsqu'un arrêté du directoire du département, pris conformément à la décision du comité des biens nationaux, ne lui laissa que 2,000 francs, sur les fonds prove-

état de servir d'observatoire, mais les élus n'approuvèrent pas la fondation projetée du cours d'astronomie.

(1) Bernini (Giovani-Lorenzo) dit le cavalier Bernin, né à Naples, en 1598, mort en 1680, fut célèbre comme peintre, statuaire et architecte. C'est en 1665 qu'il vint à Paris, sur l'invitation de Louis XIV qui désirait le consulter au sujet de l'achèvement du Louvre. D'après une légende sans vraisemblance, il se serait arrêté à Dijon étant malade et aurait donné les dessins du salon à MM. de Pringles, qui les lui avaient demandés.

Girault, dans ses *Essais sur Dijon*, et les *Mémoires* de l'Académie attribuent le salon à François Mansart; Courtépée le croit plutôt de Noinville, son élève, qui a beaucoup travaillé à Dijon : cela est probable, car le salon est bien du style français, un peu lourd, mais décoratif et puissant dit style Louis XIV.

Mansart (François-Nicolas), né à Paris en 1598, mort dans la même ville le 23 septembre 1666, fut inspecteur des bâtiments du roi.

nant de la fondation de Pouffier : c'était une première spoliation.

Malgré l'insuffisance de ces ressources, l'Académie n'en continua pas moins ses travaux, dans la mesure du possible, jusqu'au 8 août 1793, époque à laquelle, sur la proposition du représentant Grégoire (1), un décret de la Convention abolit toutes les sociétés savantes, comme inutiles.

Reconstituée le 14 prairial an VI (2 juin 1798) sous le titre de *Société libre des Sciences, Arts et Agriculture de Dijon*, et en vertu de l'ordre du ministre de l'intérieur adressé, le 3 floréal an VI (22 avril 1798), à l'administration centrale du département de la Côte-d'Or, l'Académie rentra en possession de son hôtel, de sa bibliothèque, de son médaillier, de toutes ses collections et archives, en un mot de tous les biens meubles et immeubles qu'elle avait possédés antérieurement.

Elle reprit le cours de ses travaux et tint sa première séance le 1er messidor an VI (19 juin 1798). Le cours d'anatomie de M. Morland fut rétabli le 3 brumaire an VII (24 octobre 1798) et le cours d'accouchement de M. Hoin (2) le 1er floréal suivant (20 avril 1799).

Le 25 germinal an X (15 avril 1802), l'Académie

(1) Henri Grégoire, né à Veho (Meurthe) le 4 décembre 1750, professeur au collège de Pont-à-Mousson, curé d'Embermesnil, devint député du clergé du bailliage de Nancy aux États généraux. Lors de la constitution civile du clergé, il fut élu évêque de Loir-et-Cher et entra à la Convention. Après avoir fait partie du Conseil des Cinq Cents, du corps législatif et du Sénat en 1801, il se démit de son évêché et mourut en 1831.

(2) Hoin (François-Jacques), né à Dijon le 27 octobre 1748, mourut en la même ville le 16 février 1806.

décida la rédaction de nouveaux statuts ; ils furent adoptés le 19 messidor suivant (8 juillet 1802), et le même jour la Compagnie abandonna son titre nouveau pour reprendre l'ancien : *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon,* qu'elle a conservé depuis.

Le 20 brumaire an XI (11 novembre 1802) et sur l'ordre du ministre de l'intérieur, elle fut consultée par le préfet, sur des questions dont la solution devait servir de base à la confection d'un code rural. M. Leschevin (1) fit un rapport à ce sujet le 11 frimaire suivant (2 décembre 1802).

La nouvelle Académie n'avait pas encore atteint le renom de l'ancienne ; la grande valeur des hommes qui la composaient le lui aurait assurément mérité mais les événements politiques allaient lui porter un grave préjudice, en la privant à nouveau des biens qui lui appartenaient légitimement et qui lui furent enlevés une seconde fois.

Le 11 décembre 1808, un décret impérial créait l'Université de France et décidait que tous les biens meubles, immeubles et rentes ayant appartenu au ci-devant Prytanée français, aux universités, académies et collèges, tant de l'ancien que du nouveau territoire de l'empire, qui ne sont point aliénés et qui ne sont point définitivement affectés, par un

(1) Leschevin de Précour (Philippe-Xavier), commissaire en chef des poudres et salpêtres à Dijon, né à Versailles le 16 novembre 1771, mourut à Dijon le 6 juin 1814. Son père était premier commis du contrôle de la maison du roi ; il eut pour parrain Charles-Philippe de France, comte d'Artois, et pour marraine Marie-Adélaïde-Clothilde-Xavière de France, devenue reine de Sardaigne.

décret spécial, à un autre service public, étaient donnés à l'Université impériale.

L'Académie, société libre et littéraire, fondée uniquement par un particulier, dans un but d'utilité publique, en faveur de sa ville natale, et enrichie par les dons de ses plus notables concitoyens, ne pouvait, à aucun point de vue, rentrer dans les termes du décret du 11 décembre 1808 (1), et cependant, un arrêté du préfet de la Côte-d'Or du 11 juin 1809, approuvé par le ministre des finances le 21 septembre suivant, mettait l'Université en possession de l'hôtel de l'Académie.

Celle-ci se pourvut devant le Conseil d'Etat, expliquant avec raison, que bien que ses membres eussent professé dans des cours libres et gratuits, elle était une société privée et littéraire ne pouvant être assimilée aux corps enseignants désignés quelquefois sous le nom d'académies, dans plusieurs pays réunis alors à l'empire et notamment à Genève, en Savoie et dans quelques provinces sardes.

La résistance fut inutile ; après une lutte qui n'avait pas duré moins de huit ans, un arrêté du Conseil d'Etat du 29 juillet 1817, autorisait l'Université à s'emparer de l'hôtel de l'Académie, et cependant le prix d'acquisition avait été payé, en grande partie, au moyen d'une souscription des membres de l'Académie. Celle-ci continua cependant à y tenir ses séances, mais elle ne résidait plus dans son

(1) L'Académie ne pouvait pas être considérée comme un corps enseignant, pas plus qu'on ne pourrait donner ce titre à la Société des amis de l'Université qui existe aujourd'hui à Dijon, et qui, comme l'avait fait l'Académie, organise des conférences publiques et subventionne des cours.

ancien hôtel qu'à titre précaire et par tolérance, en conservant toutefois son mobilier et ses collections ; l'Université n'avait pas osé la dépouiller complètement.

Cette situation se maintint pendant vingt-quatre ans.

Au mois de juillet 1841, le recteur M. Berthot ayant obtenu du Conseil municipal une subvention de 130,000 francs, pour donner un plus grand développement aux bâtiments des facultés, profita de cette circonstance pour faire expulser l'Académie.

« Nous ne contesterons point nous-même, dit M. Frantin, dans le rapport rédigé à cette époque, la légalité du droit de M. le recteur à exclure l'Académie de Dijon de l'hôtel qui fut le don volontaire de ses bienfaiteurs. Il est, bien à contre cœur, sans doute, l'agent d'un corps envahissant, d'un corps violent dans ses procédés, et qui réunissant le monopole de l'enseignement à une influence solidement établie au Conseil d'Etat, est mû et dominé encore par l'esprit de compagnie, passion de tout temps la plus puissante sur le cœur des hommes.

» Nous le savons d'ailleurs, M. Villemain (1), dans ses instructions, a décidé que toute corporation étrangère au corps enseignant devait être bannie des palais où réside l'Université de France. »

M. Nault (2) alors président de l'Académie, pré-

(1) Villemain (Abel-François), né à Paris le 11 juin 1790, mort en cette ville le 8 mai 1870, secrétaire perpétuel de l'Académie française, fut élu député en 1830 et devint ministre de l'instruction publique le 13 mai 1839.

(2) Nault (Jean-Paul-Bernard), né à Dijon le 16 juillet 1781, mort en la même ville le 12 février 1856, y fit toutes ses études et fut reçu avocat le 25 juillet 1806.

Nommé avocat général le 30 janvier 1812 et procureur général le 20 juin 1822, il fut révoqué le 6 août 1830.

venu de cette décision par une lettre à lui adressée par le recteur, le 31 juillet 1841, demanda au Conseil municipal de Dijon, d'accorder à la Compagnie un asile dans les bâtiments dépendant de l'hôtel de ville, et sans lequel, privée de la dotation qu'un illustre citoyen de la ville lui constitua jadis, elle se verrait forcée, à regret, de prononcer elle-même la dissolution d'une société dont les travaux n'avaient pas été sans quelque gloire pour Dijon.

Par une délibération du 17 février 1842, le Conseil municipal fit droit à cette requête.

Abritée provisoirement dans deux salles du rez-de-chaussée, ayant leur entrée sous le passage qui fait communiquer la cour de Bar à la cour d'honneur, l'Académie fut définitivement installée le 25 avril 1855, dans le local qu'elle occupe encore aujourd'hui.

A la suite de son expulsion en juillet 1841, l'Académie avait pensé pouvoir reprendre avec tranquillité le cours de ses travaux, mais l'Université, non contente de l'avoir dépouillée de son hôtel, réclamait encore, en se basant sur le décret du 11 décembre 1808, les meubles et collections appartenant à l'ancienne Compagnie.

Un nouveau procès s'engagea au cours duquel l'Université prétendit que l'Académie devait adresser sa réclamation au ministre de l'instruction publique, et que la question devait être examinée et tranchée par le Conseil d'État. L'Académie estimait, au contraire, qu'elle ne pouvait être jugée que par les tribunaux ordinaires.

Le 1 mai 1842, le tribunal de Dijon se déclara

compétent, en rejetant le déclinatoire formé par le préfet : le 10 du même mois, celui-ci, élevant le conflit, se pourvut devant le Conseil d'Etat qui renvoya l'affaire devant le tribunal civil.

C'est alors qu'eut lieu une tentative de conciliation, à la suite de laquelle une commission mixte, composée de six membres, nommés par l'Université et l'Académie, arrêta, le 6 février 1846, la transaction suivante.

L'Académie aura et prendra :

1° Le médaillier tout entier avec les acessoires et les ouvrages de numismatique cédés à l'amiable, plus un tableau de l'histoire romaine en médailles.

2° Les tableaux anatomiques au nombre de neuf (1).

(1) Le médaillier de l'Académie avait, à la fin du dix-huitième siècle, une grande importance bien diminuée aujourd'hui.

M. Richard de Ruffey en dressa le catalogue en 1766 : il comprenait alors, dit le procès-verbal de la séance du 12 juin 1766, 234 médailles d'argent, 305 de grand bronze, 361 de moyen bronze, 396 de petit bronze, 175 monnaies, 387 jetons des maires et des Etats de la province; il y avait, en outre, 448 doubles.

Toutes ces pièces provenaient de dons faits par diverses personnes, et surtout par M. Richard de Ruffey et Mme la comtesse de Rochechouart, au sujet de laquelle François de Neufchâteau, faisant allusion au don fait par elle le 5 juillet 1765, de 600 médailles, dont 200 en argent, disait dans son remerciement à l'Académie :

Plus loin sont rassemblés les monuments fidèles,
Les témoins de l'antiquité,
Ces métaux qui, des temps perçant l'obscurité,
Sont les archives éternelles
Où le burin des Pergotèles
Grava la simple vérité.
Ce sont là tes présents, ô sublime Uranie ;
Les doctes nymphes d'Aonie
Ont reconnu leur sœur à ce don précieux.

L'Académie possède encore un tableau de l'histoire romaine en

3° Un baromètre qui avait été construit par Lavoisier.

4° Quinze anciens fauteuils (1).

5° Tous les manuscrits.

6° Les doubles des livres imprimés ayant appartenu à l'Académie.

7° Les livres dont l'acquisition postérieure à 1793, pourra être constatée par pièces probantes, et qui, par erreur, auraient été mis dans le lot de l'Université.

8° Le portrait de Philippe le Bon donné à l'Académie en 1779 par M. Hoin.

9° Le lot de livres acquis depuis 1798.

L'Université aura et prendra :

1° La bibliothèque, livres et armoires, moins les objets désignés ci-dessus, articles 5, 6, 7 et 9.

2° La collection d'histoire naturelle.

médailles et neuf tableaux anatomiques peints sur toile : ce sont probablement ceux dont parle la transaction.

Il résulte de documents conservés aux archives départementales et rappelés par M. Metman à la séance du 3 juin 1903, que ces tableaux, au nombre de dix, avaient été peints par Gauthier d'Agoty moyennant un louis chacun, en 1765.

Le 23 novembre 1780, l'abbé Boullemier en avait donné un autre, légué par M. Maret : il représentait deux squelettes de grandeur naturelle, gravés en couleurs par ce même artiste.

Jacques Gautier, né à Marseille le 7 septembre 1711, avait, en 1770, joint à son nom celui de sa mère, Marie-Magdeleine d'Agoty.

D'après les mémoires secrets de Bachaumont, il serait mort de chagrin le 25 janvier 1786, parce qu'à la suite d'un dissentiment avec Maret, secrétaire de l'Académie, il avait été rayé de la liste des membres de la Compagnie. En réalité, il avait quitté Dijon en y laissant de très nombreuses dettes.

(1) Les fauteuils sont aujourd'hui dans la bibliothèque, mais ils étaient alors au nombre de 24 et avaient été payés, le 30 mai 1774, 600 livres à M. Bazile, au moyen d'un don fait à M. Maret, le 30 décembre 1773, et à cette intention par un anonyme ; il n'en reste aujourd'hui plus que 16.

3° Le reste du mobilier dont les objets principaux sont une pendule et une table (1).

Cette transaction fut approuvée par le ministre de l'instruction publique le 3 avril 1846.

Ainsi se termina ce procès qui avait duré trente-huit ans.

De tout ce que l'Académie a possédé autrefois, il ne lui reste aujourd'hui que quelques épaves, mais si peu nombreuses qu'elles soient, elles contiennent encore quelques pièces dont il nous a paru intéressant de rechercher l'origine, en consultant les registres des procès-verbaux et de signaler celles qui ont disparu.

Peintures

Le premier des portraits offerts à l'Académie est celui du président Pouffier, son fondateur : il est représenté dans son costume de magistrat ; un papier qu'il tient à la main fait connaître son titre par ces mots : *Supplie humblement Monseigneur le Doyen du Parlement ordonner...*

Le manuscrit de Violet signale ce portrait comme existant dans la salle des séances de l'Académie, dans son mémoire manuscrit, de mars 1789, sur différents objets de curiosité de la ville de Dijon (2). Il

(1) La pendule à équations, rappelée dans la transaction, avait été donnée par Legouz de Gerland le 24 février 1774, pour être placée dans la salle des séances : elle fut présentée par Malardot, horloger à Dijon.

(2) Fonds Baudot, n° 142 (manuscrits). Un volume petit in-4°, annoté par Pierre-Louis Baudot, à qui il a appartenu et qui porte son *ex-libris*.

n'en est pas fait mention dans les procès-verbaux ; il est donc probable qu'il faisait partie du mobilier légué par Pouffier avec son hôtel.

Le 3 janvier 1766, le marquis du Terrail, académicien honoraire non résidant, offrit à la Compagnie une somme de 10,000 livres destinée à la fondation d'un prix de 400 livres ; il paya, en outre, le coin de la médaille qui devait être décernée chaque année.

Sa femme, Mlle de Crussol d'Uzès Montausier, s'était jointe à lui pour faire cette fondation, par acte reçu Dumoulin et Lejay, notaires au Châtelet de Paris, le 9 avril 1766.

M. de Marigny, président honoraire au Parlement de Paris, reçut de l'Académie une procuration spéciale à l'effet d'accepter la donation (Remondet et Bernard, notaires à Dijon).

En reconnaissance de cette libéralité, l'Académie conféra le titre d'académicien honoraire au fils aîné du marquis du Terrail : il devait en jouir lorsqu'il aurait atteint l'âge de vingt ans et le transmettre, à sa mort, à ses descendants, d'aîné en aîné ; à défaut d'héritiers mâles, le titre devait passer à l'aîné des descendants de Pierre Durey, aïeul du fondateur.

Deux ans plus tard, le 18 novembre 1768, le marquis du Terrail donna son portrait à l'Académie pour le placer dans la salle de ses séances (1).

(1) Joseph Durey, marquis du Terrail, maréchal de camp, lieutenant général du Verdunois, né à Paris le 11 octobre 1711, était le petit-fils de Pierre-François Durey, seigneur de Sauroy, et de Jeanne-Madeleine Brunet ; son père, Joseph Durey, trésorier de l'extraordinaire des guerres, épousa Marie-Caire d'Estaing.

Le marquis du Terrail épousa, le 26 mai 1738, Rosalie de Goësbriant, et en second mariage, le 10 janvier 1764, Marie-Charlotte

Lorsque l'Académie fit l'acquisition de l'hôtel de Pringles, le 20 juillet 1770, la comtesse de Loriol, veuve de M. de Chintrey, contribua en grande partie à cette dépense; en souvenir de sa libéralité, la Compagnie désira placer son portrait à côté de celui de son fondateur. Le 10 mars 1774, M. Perret présenta ce portrait, et il fut décidé que l'on placerait sur le cadre l'inscription suivante :

Henriette, comtesse de Loriol, douairière de Monsieur de Chintré, ayant libéralement contribué à l'acquisition de ce lycée, l'Académie reconnaissante a fait mettre ici son portrait pour perpétuer la mémoire de ses talents et de ses bienfaits (1).

de Crussol d'Uzès de Montausier, née le 26 octobre 1751, fille du marquis de Montausier et de Marie-Elisabeth d'Aubusson-la Feuillade. Il mourut sans postérité le 12 juin 1770; son éloge fut prononcé par Maret, secrétaire perpétuel de l'Académie, à la séance publique du 18 août 1771. Il avait été reçu académicien honoraire non résidant le 23 avril 1762.

(1) L'inscription qui existe encore sur le cadre du portrait est ainsi conçue : *Henriette comtesse de Loriol douairière de Monsieur de Chintrey, bienfaitrice de l'Académie lors de l'acquisition de cet hôtel en 1773.*

Marie-Henriette de Loriol, fille de Georges de Loriol, chevalier, seigneur d'Asnières et de la Grivelière, syndic de la noblesse de Bresse, et de Marie-Françoise Frère de Chamburcy, avait épousé, en 1724, Jean-François Joly, seigneur de Chintré et de Saint-Amour, conseiller au Parlement de Bourgogne, fils de François de Chintré et de Philiberte de Reysannnes de Frochères.

C'est sous le nom de Loriol que la terre et seigneurie d'Asnières-le-Bois en Bresse furent érigées en comté par lettres patentes de janvier 1743, enregistrées au Parlement de Bourgogne le 7 mai suivant, en faveur de Louis-Alexandre-Catherine du Port de Montplaisant, chevalier, baron d'Attignat, président à mortier au Parlement de Bourgogne, qui avait épousé, en 1734, Marie-Charlotte de Loriol de Boissières, dame d'Asnières, sœur de la bienfaitrice de l'Académie.

Nous devons les renseignements qui précèdent à l'obligeance de M. de Loriol, lieutenant au 26e régiment de dragons, descendant de Marie-Charlotte de Loriol.

La famille de Chintré est originaire du Mâconnais.

Le 8 juin 1776, Claude Hoin (1) offrit à l'Académie une gouache, tableau allégorique à la gloire de Legouz de Gerland.

« Il représente le temple de la gloire ; le buste de M. Legouz y est posé sur le fût tronqué d'une colonne cannelée. L'Immortalité, sous la figure d'une femme debout et caractérisée par le serpent qui se mord la queue et qu'elle tient de la main gauche, met de la droite une couronne de laurier sur le buste.

» Au bas de la colonne sont groupés, sur le devant, différents instruments de physique, des livres à moitié ouverts ; dans un plan plus reculé est placé un vase antique d'où s'élève une vapeur qui, détachant davantage le buste, aide à faire sentir l'éloignement du fond.

» Aux pilastres qui décorent ce fond sont attachés les médaillons des hommes illustres de Bourgogne, dont M. Legouz a rassemblé les bustes dans le salon de l'Académie.

» A travers la porte du temple, située à gauche, derrière la figure de l'Immortalité, on voit en perspective un jardin bien décoré qui rappelle la fondation du jardin des plantes, faite par le même bienfaiteur. »

(1) Claude Hoin, né à Dijon le 25 juin 1750, frère de François-Jacques cité plus haut, était fils de Louis Hoin, maître ès arts en chirurgie, et de Catherine Burette. La gouache offerte par lui à l'Académie : *Hommage à Le Gouz de Gerland*, est une de ses premières œuvres connues. Il mourut à Dijon le 16 juillet 1817. L'étude très complète, publiée en 1900 par le baron Roger Portalis, a rendu à cet artiste la réputation qu'il méritait, et ses œuvres ont acquis, depuis quelques années, une grande valeur sur le marché de la curiosité. La gouache de Hoin a fait l'objet d'une notice publiée dans les *Mémoires* de l'Académie, 4e série, tome VIII, 1901-1902, par MM. H. Chabeuf et A. Cornereau, et ornée d'une héliogravure de Dujardin.

En terminant cette description, rapportée dans le procès-verbal de la séance, M. Maret, secrétaire, ajoute que l'Académie a également admiré le sentiment qui a décidé M. Hoin à immortaliser M. Legouz par un nouveau monument ; la beauté de l'idée qu'il a développée, l'ingénieux ensemble de toutes les parties qui composent ce morceau précieux, l'heureuse réunion de tous ces objets qui caractérisent les droits de M. Legouz à l'immortalité et l'élégance de l'exécution (1).

(1) Bénigne Legouz de Gerland, grand bailli d'épée du Dijonnais, né à Dijon le 17 septembre 1695, mourut en la même ville le 17 mars 1774 et fut inhumé en l'église de la Madeleine où était le caveau de sa famille. Ses restes ont été transférés au nouveau cimetière. Fils de Charles Legouz-Morin, seigneur de Godan, maître de la garde-robe de la dauphine, et de Constance de Cirey, Bénigne Legouz habitait dans l'hôtel construit en grande partie par son père, et situé rue Saint-Fiacre, aujourd'hui rue Vauban. Cet hôtel appartient actuellement à M. Stéphen Liégeard, président de la Société nationale d'encouragement au bien et digne émule de Legouz de Gerland, bienfaiteur de sa ville natale. Le 13 février 1773, il donna à l'Académie un terrain acheté par lui le 28 mai 1770, et dans lequel il avait fait construire les bâtiments nécessaires pour y organiser un jardin botanique, origine du jardin botanique actuel. Quelques années auparavant, en 1765, il avait largement contribué à la création de l'École des beaux-arts et donné les sommes destinées à la fondation de trois prix. Le président Richard de Ruffey, dans le portrait qu'il fait de lui, le traite un peu moins mal que les autres membres de l'Académie, mais son propre caractère agressif et jaloux ne lui permet pas de faire son éloge sans de sérieuses restrictions.

« Il avait, dit-il, les qualités les plus grandes et les plus essentielles ; il était bon citoyen, bon ami, bon parent et bon maître. Il avait de la vivacité et de l'agrément dans l'esprit et de la noblesse dans les sentiments : son bon cœur, peut-être l'envie de briller et de mieux faire que les autres, le rendait généreux jusqu'à la prodigalité. Mais, né naturellement gâté et volontaire, le commerce des femmes avait achevé de le gâter entièrement ; accoutumé à les dominer avec tyrannie, il voulait étendre son empire sur tous ceux qui l'approchaient, et souffrait impatiemment la plus légère contradiction. Trop léger pour rien approfondir, il n'avait de toutes

Le 11 février 1779, M. Hoin annonça à l'Académie que l'auteur des lettres de Ninon de Lenclos, mort récemment à l'âge de 84 ans (1), lui avait fait cadeau du portrait de Jean de Bourgogne, peint par Jean Van Eyck, surnommé Jean de Bruges (2), à raison de ce qu'il résida dans cette ville après la mort de son frère aîné en 1426.

Le 4 mars 1779, M. Hoin offrit ce portrait à l'Académie. En 1810, M. Baudot fut chargé de l'examiner, et, le 14 mars, il fit le rapport suivant (3) :

choses que des idées superficielles et souvent relatives à son humeur et à sa façon de penser. On a remarqué qu'il ne choisissait pour amis et pour amies que des personnes extrêmement bornées, trouvant en elles plus de complaisance, plus de disposition à lui applaudir et à croire aveuglément aux paradoxes qu'il se plaisait à débiter. Il a toujours aimé les arts : il a manié le pinceau avec avantage ; il a cultivé la littérature, fait des recherches sur l'histoire de Bourgogne, composé des dissertations sur plusieurs sujets, mais la vivacité de son esprit ne lui permettait pas de rien faire de correct ni de méthodique. »

(1) On ne sait quel est le personnage que Hoin a voulu désigner. Il ne peut être question ni de Bret ni de Damours, le premier, mort à Paris le 25 février 1792, donna, en 1750, un mémoire sur la vie de Ninon de Lenclos ; le second, mort à Paris le 16 novembre 1788, donna, en 1752, les lettres de Ninon de Lenclos au marquis de Sévigné. Ces deux ouvrages sont apocryphes. Le procès-verbal de la séance de l'Académie du 14 mars 1810 indique comme l'auteur de ces lettres le chevalier Dumesnil : c'est une erreur, puisque Gardin-Dumesnil ne mourut qu'en 1802.

(2) Eyck (Jean van), peintre flamand né à Maas-Eyck ou Eyck-sur-Meuse en 1386, mourut en 1440. Son frère aîné, Hubert, peintre comme lui, était né en 1366.

(3) Nous avons rapporté la note de M. Baudot, telle qu'elle est insérée dans les procès-verbaux, mais les raisons qu'il donne ne permettent pas d'être aussi affirmatif que lui. Le personnage représenté n'est ni Jean sans Peur, ni Philippe le Bon : le portrait est une copie, probablement du seizième siècle, d'après un original inconnu du quinzième. Autrefois on attribuait à Jean Van Eyck tous les tableaux qui semblaient être de son temps, mais en réalité le petit tableau que possède l'Académie est inconnu tant pour l'auteur que pour le personnage représenté.

« Le tableau dont l'Académie m'a chargé de lui rendre compte a été donné par M. Hoin, peintre, au mois de mars 1779.

» Cet artiste, alors correspondant de l'Académie, avait annoncé, par sa lettre du 11 février de la même année, que ce tableau, provenant d'un don qui lui avait été fait par l'auteur des lettres de Ninon de Lenclos, mort un peu auparavant dans un âge très avancé, était un portrait du duc de Bourgogne Jean sans Peur, peint par Jean de Bruges. Le nom de ce duc a été tracé effectivement sur un bandeau, dans le tableau même, au bas de la figure. Cette ligne, peinte, est-elle de la même main et du même temps que le reste de l'ouvrage? Il est assez difficile de le déterminer avec certitude ; mais c'est probablement cette particularité qui a fixé l'opinion d'un des anciens possesseurs du tableau, qu'il a exprimée en collant derrière la planche une notice historique sur le duc Jean ; cette notice qui subsiste, avec le nom peint légèrement, mais encore assez lisible, au bas du portrait, sont les premiers documents qui se présentent aux personnes peu familiarisées avec ces sortes de monuments, pour lui faire connaître le tableau dont il s'agit (1).

» Il paraît que l'Académie n'a jamais adopté cette explication, car on voit que dans le procès-verbal de la séance du 11 mars 1779, dans laquelle M. Maret, secrétaire, fut chargé d'adresser à M. Hoin les remerciements de la Société, le tableau est désigné sous le

(1) Il résulte du procès-verbal de la séance du 11 février 1779, que la notice primitive collée derrière le tableau y avait été placée par le donateur.

nom de *Portrait de Philippe le Bon, original de Van Eyck* (1). D'abord, si le tableau est de Jean Van Eyck, il n'est pas vraisemblable qu'il puisse représenter le duc de Bourgogne Jean sans Peur, car ce duc était mort en 1419, et on a lieu de présumer que, dans ce temps-là, les deux frères Hubert et Jean Van Eyck, qui travaillaient ensemble, ce dernier étant l'élève de l'autre, n'avaient pas encore l'usage de la peinture à l'huile, puisque l'opinion la plus générale est que ce fut Jean qui, après la mort de son frère, arrivée en 1426, découvrit ce procédé à Bruges, où il était allé s'établir, en essayant d'ajouter de l'huile de lin à ses couleurs, en forme de vernis, et pour leur donner plus de corps (2). On prétend que le premier tableau de Jean de Bruges, entièrement peint à l'huile, porte la date de 1437, bien postérieure, par conséquent, au décès du duc Jean de Bourgogne. Il est vrai que l'on a cité un autre tableau conservé à Naples, également peint à l'huile dès l'année 1362; mais l'auteur du voyage d'Italie, qui cite ce tableau, peut avoir été induit en erreur par le rapport qu'on lui a fait (3). Les Allemands prétendent faire remonter cette inven-

(1) Le procès-verbal du 11 mars disait bien que le portrait était celui de Jean sans Peur, mais il a été modifié et le nom est remplacé par celui de Philippe le Bon ; la correction n'est pas de l'écriture du rédacteur du procès-verbal ; une note rapportée en marge attribue cette correction à M. Baudot ou à M. Maret.

(2) M. Baudot attribue la découverte de la peinture à l'huile à Jean Van Eyck vers le milieu du quinzième siècle ; or, dès 1388, les comptes de dépenses nous apprennent que Jean de Beaumetz travaillant à la Chartreuse, broyait ses couleurs à l'huile de noix et à la craie, avec un mélange de vernis.

(3) Ce tableau aurait été envoyé par Jean Van Eyck à Alphonse, roi de Naples, mais le procès-verbal de la séance du 11 février 1799, qui en fait mention, ne dit pas à quelle époque il aurait été exécuté.

tion jusqu'au treizième siècle ; c'est une question que le temps éclaircira ; mais que Jean de Bruges ait le premier fait usage de la peinture à l'huile ou qu'il ne soit pas l'inventeur de ce procédé, il n'en est pas moins reconnu par nos meilleurs auteurs que cet artiste ne peignit à l'huile qu'après la mort d'Hubert Van Eyck, son frère, plusieurs années après celle du duc Jean sans Peur, et conséquemment qu'il n'est pas du tout probable qu'un portrait à l'huile sur bois attribué à Jean de Bruges, ou peint dans sa manière, puisse être le portrait original de ce duc de Bourgogne.

» Une circonstance qu'il est plus facile de vérifier achèvera de faire cesser toute incertitude à ce sujet, c'est la figure même représentée sur le tableau qui ne peut être que celle du duc Philippe le Bon ; il nous reste plusieurs morceaux qui font connaître la véritable physionomie de nos derniers ducs, sans avoir besoin de recourir à une foule de portraits anciens qui le représentent tant bien que mal, ni aux figures des mausolées des deux premiers de cette race qui, ayant été exécutés après leur mort, pouvaient passer pour ne pas offrir leur ressemblance exacte, je me bornerai à invoquer le témoignage des petits marbres en demi-relief et peints, qui paraissent être des ouvrages du temps du duc Philippe et sont d'une excellente exécution, excepté le quatrième, par lequel, longtemps après sans doute, on a voulu désigner Charles, comte de Charolais. Je suis fondé à croire que c'est d'après ces originaux précieux, heureusement conservés, qu'on a exécuté les portraits peints en détrempe que l'on peut voir dans un manuscrit relatif à l'ordre de la Toison d'Or, déposé dans la

bibliothèque publique de la ville (1). Je puis en donner encore une idée assez exacte en mettant sous les yeux de l'Académie des petits dessins en médaillons que j'ai copiés moi-même, à la vérité, sur d'autres dessins de même dimension, mais après avoir reconnu que ces petits portraits sont la représentation très fidèle des physionomies qu'on remarque sur les marbres contemporains dont je viens de parler. Les coiffures, les costumes, les attitudes, les ornements, les traits du visage, tout y est fidèlement exprimé ; et, en rapprochant de ces copies le tableau dont il est question, on s'assurera facilement que la ressemblance du personnage qui y est figuré ne peut se rapporter qu'au médaillon qui présente la tête couronnée de Philippe le Bon.

» Si le collier de l'ordre de la Toison d'Or ne se trouve pas sur le tableau, ce n'est pas une raison pour croire qu'il a été fait avant l'établissement de cet ordre ; car le chapeau, garni d'une pièce qui pend devant l'épaule droite, paraît être la coiffure que le duc voulut adopter et fit prendre à ses chevaliers de la Toison d'Or ; c'est plutôt un oubli du peintre ou une circonstance qui n'était nullement nécessaire pour l'exécution du portrait du duc Philippe ; la conséquence négative qu'on voudrait tirer de ce que ce duc n'est pas décoré ici du collier de son ordre serait tout aussi mal fondée que le raisonnement de quelqu'un qui, par exemple, voudrait soutenir que l'ordre de la Toison d'Or avait été fondé avant 1429, parce qu'il a plu au graveur Durand, de Dijon, de

(1) Voir : ancien fonds (manuscrits) n° 371 et fonds Baudot n° 188, p. 46.

donner le collier de cet ordre dans un médaillon, au bas du frontispice de l'armorial des Etats de Bourgogne, au duc Philippe le Hardi, mort en 1404 (1).

» Il faut dire, à ce sujet, que le peintre du quinzième siècle est beaucoup moins coupable que le dessinateur du dix-huitième. L'Académie me pardonnera de citer encore ici un autre exemple : il existe une charmante miniature sur vélin de près de six pouces de hauteur, qui représente un très jeune homme portant un oiseau sur la main gauche, enveloppée d'un gant, et tenant de l'autre une baguette ; au bas de ce portrait est une inscription manuscrite qui annonce *Charles Quint à l'âge de 16 ans*, et ce qui peut le faire penser encore, c'est le collier de la Toison d'Or dont ce personnage est décoré ; cependant, on voit, dans les *Monuments de la monarchie française*, du P. Montfaucon (t. II, p. 156), la gravure du portrait du roi saint Louis à l'âge de treize ans, faite d'après un tableau conservé autrefois à la Sainte-Chapelle de Paris ; cette gravure est presque entièrement conforme au portrait que je viens de citer : même costume, même coiffure, même oiseau sur le poing, même baguette ; enfin, l'un des ouvrages semble être la copie de l'autre ; il est évident qu'un artiste du quinzième siècle a copié l'ancien portrait de saint Louis et que pour en faire hommage au jeune archiduc Charles, qui fut depuis Charles Quint, il se contente

(1) Le graveur Durand habitait Dijon, mais il était né à Besançon en 1722, de Pierre Durand, orfèvre. M. Baudot fait erreur en disant qu'il a donné le collier de la Toison d'Or a Philippe le Hardi, dans un médaillon, au bas du frontispice de l'*Armorial des Etats de Bourgogne* : il a bien un collier, mais ce n'est pas celui de la Toison d'Or qui n'a pu être porté que par Philippe le Bon et Charles le Téméraire.

d'y ajouter le collier de l'ordre de la Toison d'Or, que ce jeune prince avait reçu l'année même de sa naissance, sans prendre la peine de changer rien à la physionomie ni au costume et aux accessoires qu'il avait trouvés sur son orignal.

» Il faut conclure de ceci que l'absence de quelques signes ou l'addition maladroite de certains autres doivent souvent n'être attribués qu'à la fantaisie de l'artiste et qu'on ne doit fonder l'explication des monuments historiques que sur la réunion des principaux signes qui concourent les uns et les autres au même objet, lorsqu'on est bien assuré que rien de raisonnable ne détruit les indications qu'on en peut tirer.

» Le personnage représenté sur le tableau de l'Académie a la physionomie maigre, effilée et un peu chargée de rides qui était celle du duc Philippe, au lieu que son père avait une grosse figure, le nez pointu et le menton très relevé.

» Le chapeau rond avec une pièce pendante devant l'épaule droite était la coiffure ordinaire du même duc ; nous voyons ce chapeau formé de la même façon dans la gravure que Montfaucon fit faire (*Monuments de la monarchie française*, t. III, p. 260) d'après la copie d'un tableau du temps qui était dans les portefeuilles de M. de Gaignières (1) ; cette copie a une analogie parfaite avec notre tableau, à l'exception qu'elle ne présente point de mains et que

(1) Gaignières (François-Roger de) fut gouverneur des ville et principauté de Joinville et précepteur des enfants du grand dauphin fils de Louis XIV.

Le recueil de tableaux, dessins et gravures qu'il légua à la bibliothèque du roi, comprenait 40 portefeuilles contenant 4,600 pièces.

le duc y est décoré du collier de son ordre ; on y voit le même chapeau, avec la pièce qui pend à droite, et ce qui doit achever de nous persuader que l'original que M. de Gaignières avait fait copier et notre tableau ont été faits dans le même temps et représentent la même personne, c'est qu'on y remarque les mêmes traits de visage, le même ensemble de physionomie, le même costume et, à peu de chose près, la même composition.

» J'irai jusqu'à dire que si l'on pouvait découvrir comment l'ancien propriétaire du tableau que M. Hoin a donné à l'Académie avait pu se le procurer, on apprendrait peut-être que c'est de ce tableau même que Gaignières avait fait faire une copie et que les différences qu'on y remarque sont l'ouvrage de son dessinateur, à quoi le graveur de Montfaucon peut bien avoir ajouté encore quelques changements, comme cela n'est arrivé que trop souvent dans les immenses recueils de ce savant bénédictin.

» Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en dire davantage pour convaincre l'Académie que la notice sur le duc de Bourgogne Jean sans Peur, collée derrière le tableau qu'elle doit à la munificence de M. Hoin, est une erreur historique, attendu que ce portrait est bien certainement celui du duc Philippe le Bon, qui mourut à Bruges le 15 juin 1467, âgé de 71 ans. En conséquence, j'estime que vous n'hésiterez pas, Messieurs, à déterminer que cette notice sera remplacée par une autre dans laquelle, en expliquant que l'inscription peinte au bas du portrait n'est point exacte, on indiquera le véritable personnage qu'il représente. »

A la suite de la lecture de ce rapport, l'Académie, approuvant les conclusions de M. Baudot, le chargea de rédiger une nouvelle notice ; elle existe encore sur le tableau et est ainsi conçue :

« Le portrait ci-contre, que l'on attribue à Jean Van Eyck, ou à quelque autre artiste de son école, et qui a été donné à l'Académie de Dijon par M. Hoin, peintre, au mois de mars 1779, est celui du duc Philippe le Bon. C'est ce qu'on doit tenir pour constant, malgré l'inscription que l'on aperçoit au bas du tableau ; et l'Académie, dans sa séance ordinaire du 14 mars 1810, sur le rapport qui lui a été fait, a décidé qu'une notice serait appliquée derrière la planche pour servir d'avertissement aux personnes que cette inscription peinte pourrait induire en erreur.

» Philippe, surnommé le Bon, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, comte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, palatin de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, fils de Jean sans Peur (1), assassiné sur le pont de Montereau en 1419, et de Marguerite de Bavière, naquit à Dijon le 30 juin 1396 ; il épousa successivement : 1° Michelle de France, fille de Charles VI ; 2° Bonne d'Artois, fille de Philippe, comte d'Eu, et 3° enfin Isabelle, fille du roi de Portugal Jean Ier, dont il eut Charles, comte de Charolais, qui

(1) Jean sans Peur, duc de Bourgogne de 1404 à 1419, né à Dijon le 28 mai 1371, assassiné à Montereau le 10 septembre 1419, était fils de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandres ; il avait épousé le 3 avril 1385 Marguerite, fille d'Albert de Bavière, comte de Hainaut, morte en 1423.

lui succéda sous le nom de Charles le Guerrier ou le Téméraire (1).

» On a prétendu que c'est à l'occasion de ce troisième mariage que le duc Philippe, par ses lettres données à Lille le 27 novembre 1431, institua l'ordre de la Toison d'Or (2), dont la devise était ces mots : *Aultre n'auray*. Ce prince mourut à Bruges le 15 juin 1467. Il avait possédé pendant près de quarante-huit ans le duché de Bourgogne, après la mort du duc Jean, son père.

» Tous deux furent inhumés dans l'église des Chartreux de Dijon, aux pieds du duc Philippe le Hardi, leur prédécesseur, et fondateur de ce monastère, mort le 27 avril 1404 (3). »

Le 10 février 1785, M. Picardet offrit à l'Académie, de la part du marquis de Mimeure, le buste ou le portrait de son grand-oncle, Jacques-Louis de Valon, marquis de Mimeure ; l'Académie ayant accepté le portrait, il fut présenté à la séance suivante, le 25 février, et placé dans la salle des séances ;

(1) Michelle de France, fille de Charles VI, mariée en juin 1409, mourut le 8 juillet 1422. Bonne d'Artois, fille de Philippe d'Artois, comte d'Eu, mariée le 30 novembre 1424, mourut le 17 septembre 1425. Isabelle de Portugal, fille de Jean Ier, mariée le 10 janvier 1429, mourut le 17 septembre 1472.

Charles le Téméraire, né à Dijon le 10 novembre 1433, mourut le 5 janvier 1477 sous les murs de Nancy. Il avait épousé Catherine, fille de Charles VII, Isabelle de Bourbon qui fut la mère de Marie de Bourgogne, puis Marguerite d'York, fille d'Edouard IV, roi d'Angleterre.

(2) L'ordre de la Toison d'Or fut institué par Philippe le Bon le 10 janvier 1429-30.

(3) Philippe le Hardi, Ier duc de la maison de Valois, fils de Jean le Bon et de Bonne de Luxembourg, né en 1342.

MM. Picardet et Carnot furent délégués à l'effet d'aller remercier le donateur (1).

Le 17 novembre 1785, M. de Bacquencourt (2) annonça à l'Académie qu'il avait demandé, pour elle, à M. de Vergennes, un exemplaire de la gravure le représentant, et que celui-ci lui avait adressé un portrait *en huile*, richement encadré, avec la lettre suivante :

« En cédant, Monsieur, à la demande qui m'a été faite de mon portrait par l'Académie de Dijon, je ne me suis point persuadé que ce don fût digne de lui être offert ; il n'a d'autre prix que celui que lui prêtera l'amitié dont m'honorent mes compatriotes, membres de cette société. Je souhaite qu'ils daignent le voir avec quelque intérêt ; je vous prie, Monsieur,

(1) La terre de Mimeure, canton d'Arnay (Côte-d'Or), fut érigée en marquisat par lettres patentes du 28 avril 1697, enregistrées au Parlement de Dijon le 21, et à la Chambre des comptes le 28 novembre de la même année, en faveur de Jacques-Louis de Valon, mestre de camp, puis lieutenant général des armées ; fils de Richard de Valon et de Jeanne de Villiers, il épousa N... d'Achy-Carvoisin dont il n'eut pas d'enfants, et mourut le 11 mars 1719.

Le titre de marquis de Mimeure fut repris par Richard Fyot de Vauginois, son neveu, fils de sa sœur Anne-Philippine de Valon, femme de Anselme Fyot, seigneur de Vauginois, conseiller au Parlement de Bourgogne.

Le portrait possédé par l'Académie a été offert probablement par le fils de Richard, Claude Fyot, marquis de Mimeure, seigneur de Genlis.

(2) Guillaume-Joseph Dupleix, seigneur de Bacquencourt, né le 23 avril 1727, fils de Charles-Claude-Ange Dupleix de Bacquencourt, et de Jeanne-Henriette de Laleu, fut conseiller au grand Conseil, maître des requêtes, puis président ; il devint intendant de La Rochelle en 1765, de Picardie en 1766 et de Bourgogne en 1775.

Le 27 avril de cette même année, il fut reçu membre de l'Académie de Dijon.

de recevoir mes remerciements personnels de ce que vous voulez bien me marquer d'obligeant à ce sujet

» Je suis très parfaitement, Monsieur, votre affectionné serviteur.

» De Vergennes (1). »

Ce portrait fut placé dans la salle des séances ordinaires.

M. Maret, secrétaire perpétuel de l'Académie, étant mort le 11 juin 1786, la Compagnie décida, à sa séance du 17 du même mois, que l'on demanderait son portrait à sa famille, afin de conserver son souvenir, et que l'on placerait sur le cadre cette inscription : *Hugues Maret, secrétaire perpétuel depuis 1764 jusqu'en 1786.* Il fut spécifié que l'on ferait en sa faveur une exception à la règle posée antérieurement, le 27 décembre 1777, et d'après laquelle il avait été décidé que l'on ne pourrait placer un buste dans la galerie des grands hommes de Bourgogne que dix ans après la mort de celui dont il sera question ; on assimila le portrait de M. Maret à un buste et il fut placé à côté de celui des bienfaiteurs de l'Académie, après que son fils, M. Maret, voyer de la ville de Dijon, en eut fait hommage.

Il est représenté en costume de médecin et un caducée rappelle sa profession.

(1) Charles Gravier, comte de Vergennes, né à Dijon le 28 décembre 1717, mort à Paris le 13 février 1787, ministre de France à Trêves en 1750, ambassadeur à Constantinople de 1755 à 1768, devint, en 1774, ministre des affaires étrangères et, un peu plus tard, en 1783, président du Conseil des finances.

Le 21 novembre 1849, M. Antoine offrit à l'Académie le portrait du R. P. Philippe Joly, religieux jacobin, né à Dijon en 1664, mort dans la même ville le 6 décembre 1734.

Prieur du couvent, prédicateur distingué, il avait un merveilleux talent pour la poésie bourguignonne (1).

Outre les divers portraits qui viennent d'être indiqués, et que l'Académie possède encore, elle avait reçu en 1766 un tableau offert par M. Venevault (2), et qui, quelque temps après, fut donné par la Compagnie au prince de Condé.

Le 30 mars 1764, M. Maret informa l'Académie que M. Venevault, académicien non résidant, avait l'intention de composer un tableau allégorique destiné à rappeler les victoires du prince de Condé et l'honneur qu'il avait fait à l'Académie en lui accordant sa protection.

Il ajoutait qu'en réponse à sa communication il avait adressé au peintre un projet de dessin et un

(1) Philippe Joly publia plusieurs pièces en patois bourguignon : *Eiptre dédicatoire à Monsieur Garmoin-Bereigne Legoux, chevalei, présidan ai motey au parleman de Bregogne*, 1710 ; *Le mausolée de Mgr le Dauphin dans l'église de lai Ste Chapelle ; Dialogue d'Antonne Brenea et de Sanson Grivea*, 1711 ; *Le mausolée de Monseigneur le Dauphin dans l'église des Jaicopin*, 1711 ; *Noëls bourguignons*, 1720 ; *Traduction de l'Enéide en patois bourguignon :* cette dernière pièce n'a pas été imprimée.

(2) Venevault (Nicolas), né à Dijon le 13 juillet 1696, mourut à Paris le 20 décembre 1775. Reçu à l'Académie royale de peinture le 26 août 1752, il exposa aux salons de 1751 à 1771 ; il habitait à Paris rue Saint-Thomas-du-Louvre. Après sa mort, sa collection de tableaux fut vendue aux enchères le 26 mars 1776.

quatrain composé par lui et destiné à être mis au bas du tableau ; il était ainsi conçu :

> Jules sous ses drapeaux sçut fixer la victoire;
> Auguste, dans la paix, protégea les beaux-arts .
> En paix ainsy qu'en guerre, animé par la gloire,
> Condé sçut imiter le plus grand des Césars.

Ce tableau qui avait dix pouces de haut sur huit de large était fait en miniature et gouache ; il fut présenté à l'Académie à la séance du 11 avril 1766.

Voici la description qu'en donne M. Maret dans son histoire littéraire de l'Académie :

« Au centre de ce tableau et dans un plan un peu reculé, s'élève une pyramide posée sur un pied d'estal chargé de trophées d'armes : le sommet de cette pyramide se perd dans les nues et sur une des faces, on lit ces mots : *Bataille de Friedberg.*

» En avant de cette pyramide est assise Minerve (représentant l'Académie) drapée à l'antique, le casque en tête, et portant sur son bouclier, en médaillon, le buste du prince ciselé en or : deux petits génies jouent à ses côtés : l'un montre du doigt la devise de l'Académie gravée sur une table d'airain, l'autre présente plusieurs couronnes à la déesse, qui paraît ne les recevoir que pour les distribuer avec l'agrément du prince ; des instruments de toute espèce, des outils et des livres répandus aux pieds de la déesse dans ce désordre qui est un effet de l'art désignent le genre de travaux auxquels se livre l'Académie.

» D'un côté, on découvre dans l'éloignement une campagne fertilisée dont l'aspect riant rappelle l'idée de la paix ; de l'autre, on voit le temple de la gloire

placé sur une montagne escarpée, et vers lequel plusieurs savants dirigent leur marche, mais par un chemin très difficile.

» L'espoir de parvenir à ce temple sous les auspices du grand Condé, ajoute M. Maret, aurait pu nous éblouir, mais en mettant sous nos yeux et les motifs de nos espérances et ceux de nos craintes, M. Venevault prévient les écarts qui nous éloigneraient de ce temple fameux, objet des vœux de tous les gens de lettres : c'est ainsi qu'en les mains d'un peintre philosophe le pinceau devient la plume de Socrate, s'il est permis de se servir de cette expression. »

En remerciement du don qui lui était fait, l'Académie décida, à la séance du 25 avril 1766, d'adresser sa médaille à M. Venevault.

Cette même année, le 1er août, le prince de Condé ayant semblé désirer ce tableau, il lui fut offert, au nom de l'Académie, par Mgr Poncet de la Rivière, ancien évêque de Troyes (1) ; le prince pro-

(1) Mathias Poncet de la Rivière, né à Paris en 1707, fils de Pierre Poncet, comte d'Ablis, seigneur de la Rivière, président de la cinquième chambre des enquêtes à Paris, et de Jeanne Severt, mourut à Paris, le 5 août 1780.

Vicaire général de Séez, grand-maître de la chapelle de Stanislas, roi de Pologne, abbé de Cherlieu, de Montebourg et de Saint-Bénigne de Dijon, il fut sacré évêque de Troyes le 2 septembre 1742, et abdiqua en 1758.

« Ce prélat, dit Richard de Ruffey, réunissait en sa personne un bizarre mélange de bonnes et de mauvaises qualités. Sa vie fut un tissu d'inconséquences les plus singulières, occasionnées par la faiblesse de son caractère et de son jugement. La douceur de ses mœurs et les agréments de son esprit dans la société, en auraient fait un homme du monde aimable et estimable ; le défaut de qualités propres à son état en fit un prélat fort au-dessous du médiocre qui, voulant jouer un personnage, s'est donné les plus grands ridicules, a rempli de troubles et de scandales l'évêché qu'il a été heureusement forcé de quitter.

mit de donner son portrait en échange : il fut envoyé bien que les procès-verbaux n'en parlent pas, car il est indiqué dans le manuscrit du prieur Violet et le 23 mai 1775, le sieur Marillier (1), peintre, fut chargé de le réparer ; on ne sait ce qu'il est devenu; le 11 août 1774 on y plaça l'inscription suivante faite par M. Courdavault :

> Héros, au champ de Mars, à la Cour, Aristide,
> Ce prince, à son grand nom, donne encore de l'éclat.
> Eclairé, généreux, bienfaisant, intrépide,
> Il est des grands l'exemple et l'ami du soldat.

Le 12 novembre 1778, M. Hoin, peintre résidant à Paris, offrit à l'Académie l'esquisse du tableau de M. Venevault, achetée par lui à la vente de ses tableaux le 26 mars 1776.

L'Académie la fit encadrer pour être placée dans la salle de ses séances, mais elle a disparu.

M. Venevault, en offrant son tableau à l'Académie, avait demandé à ce qu'il lui fût renvoyé pour être par lui présenté à l'exposition de peinture de 1767 ; il est probable qu'il adressa la même demande au prince de Condé devenu possesseur de son tableau, car le dictionnaire des artistes indique que Venevault exposa en 1767 une composition allégorique au sujet de la bataille de Friedberg et ajoute que ce tableau appartenait au prince de Condé (2).

(1) Lazare Marillier, baptisé à Saint-Philibert le 4 décembre 1743, était fils de Jean-Baptiste Marillier, joueur d'instruments, et de Catherine Bouëe. Son frère, le célèbre graveur Clément-Pierre Marillier, né le 28 juin 1740, fut baptisé le lendemain à la même église Saint-Philibert de Dijon.

(2) Le livret de l'exposition de 1767 et *Le Mercure* de la même

Le 1er juin 1814, M. Hoin invita les membres de l'Académie à venir voir dans son atelier un portrait de Louis XVIII : une copie lui fut demandée, pour la salle des séances ; on ne sait si elle a été exécutée.

DESSINS ET GRAVURES

L'Académie ayant décidé, le 26 février 1773, de faire graver le portrait de son bienfaiteur, Legouz de Gerland, une souscription fut ouverte, parmi les membres de la Compagnie, afin de réunir la somme nécessaire.

Devosge se chargea de faire le dessin, qui fut présenté à la séance du 26 mars par Guyton de

année donnent la description du tableau, mais sans se prononcer sur sa valeur.

Dans ses *Salons*, Diderot en parle de la façon suivante : « Sujet immense, digne de l'imagination grande et féconde et de la hardiesse de Rubens, et sujet fait en miniature par Venevault. C'est au centre une pyramide, dont la base est surchargée de trophées ; c'est Minerve ; c'est sur le bouclier de la déesse l'effigie du héros ; ce sont des génies lourds et bêtes ; c'est une campagne ; c'est une montagne ; c'est, sur cette montagne, le temple de la gloire ; ce sont des savants et des artistes qui y grimpent, mais entre lesquels on ne voit pas M. Venevault ; froide et mauvaise miniature ; mauvais salmis qui n'en vaut pas un de bécasses ; cela est petitement fait, mal agencé, sec, dur, sans plan, sans liaison de lumières, platement peint, obscur en dépit de la longue description du livret. »

L'œuvre de Venevault n'est pas évidemment de premier ordre, mais Denis Diderot semble cependant trop sévère dans son appréciation.

Conservé au château de Chantilly, le tableau en question a disparu en 1792 ; grâce à l'obligeance du conservateur actuel du musée, M. Macon, il a été possible de savoir qu'il est aujourd'hui la propriété de M. Bailly, antiquaire à Paris.

M. Macon en possédait une reproduction photographique qu'il a bien voulu offrir à l'Académie.

Morveau. Une inscription destinée à accompagner le portrait fut demandée à Voltaire. Le 14 mai, il envoya la suivante :

Musarum amicus, judex patronus fuit

Elle ne fut pas acceptée.

Le peintre Venevault, auquel des renseignements avaient été demandés, indiqua le graveur, M. de Marcenay (1), comme pouvant se charger du travail projeté ; ce choix fut ratifié par l'Académie et un marché fut passé avec l'artiste le 23 avril 1773, moyennant le prix de 600 livres et 15 francs par cent pour le tirage.

Devosge n'avait rien voulu accepter pour son dessin.

Le 17 décembre suivant, M. Maret présenta les premières épreuves du portrait ; on voulut alors y ajouter une inscription. L'Académie proposa de mettre autour du cadre les mots : *Bénigne Legouz, ancien grand bailli du Dijonnais, honoraire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon,* et au bas : *Gravé par ordre de l'Académie de Dijon.*

(1) Antoine de Marcenay de Ghuy, né à Arnay-le-Duc en 1724, mourut à Paris en 1811.

Le 12 mai 1774, il écrivait à Maret, secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon, et, après lui avoir donné quelques renseignements au sujet du portrait de Legouz de Gerland, il lui parle du tableau de M. Venevault :

« Je suis très sensible à ce que vous me dites d'honnête touchant l'ouvrage de M. Venevault et le désir que l'on aurait que je le gravasse ; mais, à moins que le prince, à qui l'Académie en a fait présent ne me charge de cet ouvrage, je crois qu'il ne conviendrait pas de faire des démarches pour le déterminer. »

Il termine sa lettre en assurant Maret de toute son attention pour les travaux qu'on lui confie, mais en lui expliquant qu'il ne cherche pas à s'en procurer, ayant déjà de très nombreuses occupations.

M. Guyton de Morveau proposa les vers suivants :

Dans le marbre animé, nos grands hommes respirent,
Les simples cultivés croissent pour nos besoins;
Fossiles, animaux rassemblés par ses soins
Dévoilent la nature aux sages qui l'admirent.
Nos cœurs reconnaissants consacrent à jamais
Et son image et ses bienfaits.

Les Académiciens de Dijon.

Le graveur, M. de Marcenay, ne croyant pas pouvoir inscrire sur le cadre la mention proposée, offrit de mettre le nom et les qualités de M. Legouz sur le livre placé à la gauche du médaillon ; l'Académie lui laissa à cet égard toute liberté, en indiquant cependant son désir de voir inscrit sur ce livre le titre d'un des ouvrages de Legouz de Gerland.

Les vers proposés par Guyton de Morveau furent gravés sous le médaillon ; le livre porte la mention : *Essai sur les premiers rois de Bourgogne par M. Legouz de Gerland, A. G. B. du Dijonnais, académicien honoraire* (1).

Le 14 avril 1774 le portrait était terminé : tiré à 500 exemplaires, il fut distribué à un certain nombre de personnages dont les noms sont rapportés au procès-verbal de la séance.

Il fut placé, en outre, en tête de l'éloge de Legouz de Gerland, prononcé par M. Maret à la séance publique du 14 août 1774.

(1) On avait aussi proposé pour mettre au bas du portrait l'inscription suivante :

Plein de zèle patriotique,
Legouz nous comble de bienfaits :
A l'amour, citoyen, nous devons ses traits,
Notre reconnaissance est la dette publique.

L'Académie de Dijon.

L'exemplaire que l'Académie possède aujourd'hui lui fut donné le 21 novembre 1849 par M. Antoine ; elle conserve également le dessin original de Devosge.

Le 12 mars 1773, Le Jolivet offrit un exemplaire de la gravure faite par lui, et représentant le groupe placé dans le temple de la Félicité publique, érigé à Dijon lors de la fête donnée par les élus, à l'occasion de la naissance du duc d'Enghien, le 20 décembre 1772.

Une note, signée par Maret et inscrite derrière la gravure, fait connaître cette provenance.

Le 24 décembre 1778, M. Maret offrit à l'Académie, de la part de M. Hoin, un dessin au bistre et à l'encre de Chine, œuvre de M. Vincent (1), qui sollicitait le titre de correspondant.

MM. Picardet et Devosge et l'abbé Fabarel (2), chargés de l'examiner, furent d'avis, dit le procès-verbal, que ce dessin était l'œuvre d'un artiste de

(1) Le peintre dont il est question est certainement François-André Vincent, né à Paris le 30 décembre 1746 et mort dans la même ville le 3 août 1816, professeur à l'Académie de peinture le 31 mars 1792, puis membre de l'Institut et professeur à l'Ecole polytechnique.

(2) Claude Picardet, né à Is-sur-Tille en 1727, conseiller à la Table de marbre de Dijon.

« M. l'abbé Fabarel, dit Richard de Ruffey, est l'homme le moins propre pour l'état ecclésiastique : sans mœurs et sans honneur, il a passé la plus grande partie de sa vie dans la débauche et dans l'intrigue. Son esprit ne peut rester tranquille ; il n'est rien dont il ne cherche à se mêler : il oblige l'un et dessert l'autre, fait sa cour aux dépens d'autrui. Aussi dangereux ami qu'ennemi, il sait s'introduire par souplesse dans les familles ; mais bientôt il y règne en tyran, y souffle le feu et la discorde, et finit par se faire chasser, quand il a fait tout le mal dont il est capable. »

premier mérite, qui réunit à l'art de la composition une pureté de dessin remarquable et le talent de distribuer la lumière, de manière à produire les plus grands effets.

Le 16 novembre 1780, M. Maret offrit à l'Académie un recueil de gravures des édifices construits par Soufflot et que celui-ci l'avait chargé, au moment de sa mort, de donner à la Compagnie (1).

Le 12 juin 1788, M. Guyton de Morveau offrit à l'Académie, de la part de M. Le Roy, un projet d'Hôtel-Dieu pour la ville de Paris (2).

Le 19 mars 1789, Devosge présenta, de la part de l'architecte Poyet, un projet d'aménagement de la

(1) Soufflot (Jacques-Germain), né à Irancy près d'Auxerre, en janvier 1709, mourut à Paris le 29 août 1780. Membre de l'Académie d'architecture le 25 novembre 1749, et de l'Académie de peinture le 8 novembre 1760, il devint, en 1776, intendant des bâtiments du roi ; les gravures données par lui à l'Académie et qu'elle possède encore, représentent :

1° L'Hôtel-Dieu de Lyon (1737), deux planches ;

2° La loge des Changes (1749), aujourd'hui temple protestant ;

3° La salle de spectacle de Lyon, construite de 1754 à 1756 (8 planches) ;

4° La basilique Sainte-Geneviève à Paris, commencée le 6 septembre 1764, après que sept ans eurent été employés aux travaux des fouilles et des fondations (3 planches) ;

5° L'orangerie du château de Menars, près de Blois, et une grotte dans les jardins (3 planches) ;

6° L'hôtel de M. de Marigny (1773) ;

7° Le château d'eau construit à Paris en 1775 au coin des rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec (2 planches).

(2) Le Roy (Jean-David), né à Paris en 1728, mort dans la même ville en 1803, était membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie des beaux-arts. Les deux planches offertes par lui représentent l'Hôtel-Dieu et le plan général des bâtiments.

place Louis-XV, à Paris ; il fut nommé, le 9 juillet suivant, associé correspondant (1).

Le 21 brumaire an XII (12 novembre 1802), Hoin promit à l'Académie un dessin de Greuze ; il le présenta le 16 nivôse suivant (6 janvier 1803) ; le tableau, dont ce dessin était l'ébauche, représente sainte Marie l'Egyptienne et fut exposé au salon de 1808 (2).

L'Académie ayant décidé en 1812 de faire graver le portrait de Devosge, M. Fremiet fut chargé de

(1) Poyet (Bernard), né à Paris le 3 mai 1742, mourut dans la même ville le 6 décembre 1824 ; il fut membre de l'Institut, architecte du duc d'Orléans et de la ville de Paris. Dans son projet, il proposait la construction de quatre bâtiments avec colonnades aux quatre angles de la place de la Concorde actuelle. Une compagnie offrait de construire à ses frais l'un de ces bâtiments à l'angle de la rue de Rivoli actuelle pour y placer la salle de l'Opéra.

(2) Jean-Baptiste Greuze, né à Tournus (Saône-et-Loire) le 21 août 1725, membre de l'Académie de peinture le 28 juin 1755, mourut à Paris le 21 mars 1806.

M. Martin, conservateur du musée Greuze, à Tournus, a publié récemment le catalogue raisonné de l'œuvre, peint et dessiné de cet artiste, où il décrit plus de 1,800 tableaux ou dessins.

Voici comment Arsène Houssaye juge son tableau : « *La sainte Marie l'égyptienne* est l'œuvre la plus sévère de Greuze ; c'est plus qu'un tableau, c'est sainte Marie elle-même dans la splendeur corporelle, dans la beauté divine et humaine qui a fait imaginer les anges, dirait Voltaire ; la pénitente réfugiée dans la solitude agreste d'un rocher, est vêtue de sa longue chevelure, mais surtout de sa pudeur et de son repentir ; Greuze n'a pu s'empêcher de répandre sur la bouche et dans les yeux une teinte de volupté qui est le souvenir du monde et de ses passions. C'est une figure magique ; on y revient sans cesse comme à une amante qui pleure, comme à une amante qu'on a perdue à jamais. Le peintre avait pris deux modèles pour cette figure : Eléonore et Lætitia : voilà d'où vient le charme divinement amoureux de ce chef-d'œuvre. Greuze disait, dans le mauvais style du temps : *J'avais trempé mon pinceau dans mon cœur* » (Galerie de portraits du dix-huitième siècle, deuxième série, notice sur Greuze).

traiter avec le graveur Corot ; le prix était fixé à 15 louis.

Le portrait fut présenté à la séance du 30 décembre ; le tirage était de 300 exemplaires destinés à être joints à l'éloge de Devosge par M. Fremiet ; 150 exemplaires sur papier fort devaient être distribués aux membres de l'Académie.

Le 3 juillet 1816, le cuivre de la gravure, donné par M. Devosge fils, fut déposé dans le médaillier ; il n'y est plus (1).

Le 14 mai 1855, la famille de l'amiral baron Roussin fit remettre à l'Académie, par M. Rossignol, conservateur des archives départementales, 100 exemplaires de son portrait, lithographié d'après le dessin de Maurin : l'un d'eux fut placé dans la salle des séances (2).

(1) François Devosge, né à Gray (Haute-Saône), le 25 janvier 1732, mourut à Dijon le 22 décembre 1811. Elève de Coustou, dans l'atelier duquel il travailla pendant trois ans, il semblait destiné à une brillante carrière, lorsqu'il devint aveugle à l'âge de 18 ans. Grâce aux soins de l'oculiste Daviel, il put recouvrer la vue, mais trop incomplètement pour pouvoir continuer la pratique de la sculpture ; il s'adonna exclusivement à la peinture et entra à Paris dans l'atelier de J.-B. Deshayes. Revenu à Dijon, il fonda, en 1765, l'école de dessin qui devint de jour en jour plus importante et plus prospère ; elle reçut des subventions et une organisation stable des Etats de la province. L'éloge de Devosge fut prononcé par M. Fremiet-Monnier à la séance de l'Académie du 8 avril 1813. Antérieurement à la fondation de l'Ecole des beaux-arts, il y avait eu, à Dijon, une société d'artistes qui se réunissait tous les huit jours chez l'architecte Verniquet, place Saint-Jean, pour travailler d'après le modèle vivant ; on y voyait les peintres Morlot et Lange, et les architectes Antoine, Verniquet et Lenoir dit le Romain ; Devosge y avait été admis et dirigeait les travaux.

(2) Roussin (Albin-Reine), né à Dijon le 21 avril 1821, mourut à Paris le 21 février 1854. Engagé comme mousse à l'âge de 12 ans, il devint amiral, ambassadeur, sénateur, membre de l'Institut, grand-

Le 2 juin 1869, Mme Gavaudan, née Sigault, demanda à l'Académie quelques renseignements sur son grand père, Jean-René Sigault, qui avait été reçu membre non résidant le 5 février 1778 ; c'est peut-être à cette époque qu'elle donna la petite gravure qui le représente ; elle porte l'inscription suivante : *Joannes Renatus Sigault, Divionæus, doctor medicus Parisiensis, anatomes et artis obstetriciæ professor, e regia scientiarum academia Divionensi regi pensionarius, sectionis simphiscos ossium pubis inventor, primusque actor* (1).

Le 25 juin 1893, une délibération de l'Académie décida que les portraits de MM. Chevreul et Morelet, qui tous deux avaient été présidents de la Compagnie, seraient placés dans la salle des séances (2).

Les 15 janvier et 2 décembre 1896, l'Académie décida de faire reproduire un tableau et un dessin présentant un grand intérêt au point de vue de l'art bourguignon.

Le tableau est un portrait qui, sans l'ombre de vraisemblance, était attribué à Prud'hon, mais qui, sur une preuve documentaire indiscutable, fut

croix de la Légion d'honneur. La glorieuse expédition de 1831, au cours de laquelle il força l'entrée du Tage, lui mérita le titre de pair de France ; il fut peu après ministre de la marine.

(1) Sigault de Lafond (Jean-René), né à Dijon en 1740, mourut à Bourges le 26 janvier 1810. Il fut nommé membre de l'Institut, lors de la création, en 1796.

(2) Chevreul (Henri), ancien magistrat, né à Paris le 8 août 1819, mort en la même ville le 27 mars 1889.

Morelet (Pierre-Marie-Arthur), né au château de Lays-sur-le-Doubs, le 28 août 1809, conchyliologiste distingué, décédé au château de Velars (Côte-d'Or), le 9 octobre 1892.

reconnu pour être l'œuvre de Louis David. Il fut gravé à l'eau-forte par M. Victor Focillon (1).

Le dessin, qui est de Prud'hon, figure au catalogue du musée sous le n° 642; il représente une tête de vierge et est un des chefs-d'œuvre du maître; il a été reproduit en héliogravure (2).

On voit encore dans la bibliothèque un dessin assez médiocre de Darbois (3) représentant l'apothéose de la Bourgogne, et, dans la petite salle, un autre de Devosge, sensiblement meilleur; il représente une Vénus Anadyomène, statuette en bronze trouvée en 1807 à Pontailler-sur-Saône et donnée au musée en 1842 par le marquis de La Marche.

Devosge avait aussi exécuté pour l'Académie

(1) Ce tableau qui a fait l'objet d'une notice par M. E. Picard, insérée dans les *Mémoires* de l'Académie, 4e série, tome VI, 1897-1898, est le portrait de Mme Marie-Françoise-Blanche Marlot, première femme de Théophile Berlier. Elle est représentée avec sa fille Rose, âgée d'environ trois ans. Ce tableau a dû être exécuté vers la fin de 1797, ou au commencement de 1798; il appartenait à M. Masson, ancien conservateur des forêts à Dijon, petit-fils de Berlier et de Blanche Marlot, qui l'a légué au musée de Dijon.

David (Jacques-Louis), né à Paris le 30 août 1748, mourut en exil à Bruxelles, le 29 décembre 1825.

(2) Ce dessin a fait l'objet d'une notice lue par M. Chabeuf à la séance du 18 novembre 1896. Voir *Mémoires*, 4e série, tome VI, 1897-1898; il fut acheté par le musée en 1841.

Prud'hon (Pierre), né à Cluny le 4 avril 1758, mourut à Paris le 16 février 1823; il fut élève de Devosge.

(3) Darbois (Pierre-Paul), élève de Devosge et de Nicolas Bornier, fut professeur à l'école de dessin et conservateur adjoint du musée; né à Dijon le 11 janvier 1785, il mourut dans la même ville le 30 septembre 1861. Il est l'auteur de la statue de Minerve placée sur la façade de l'hôtel de ville, des figures de la Foi et de l'Espérance, à l'hôpital général de Dijon, et de plusieurs statues au musée. C'était un médiocre sculpteur, mais un bon professeur qui forma maints excellents élèves.

d'autres dessins, dont deux figurent encore dans sa collection. Voici la description qu'en donne M. Fremiet-Monnier dans son éloge de Devosge :

« 1° Le Temps montrant la ville de Dijon dans un lointain ; deux génies occupés à dessiner les monuments d'antiquité découverts dans cette ville et publiés par M. Legouz de Gerland, dessin terminé à l'encre de Chine : 229 millimètres sur 176. Il a été gravé par M. Monnier dans une dimension plus petite, pour servir de frontispice à l'ouvrage de M. Legouz de Gerland sur les antiquités de Dijon.

» 2° Une figure de Minerve debout, casquée, vêtue de l'égide, présentant trois couronnes de laurier, de lierre et d'olivier. Dans le fond, une vue de la porte Guillaume de Dijon ; dessin ovale, terminé à l'encre de Chine ; grand diamètre, 203 millimètres.

» Il a servi de modèle pour le sceau de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, gravé par M. Monnier. »

On y lit la devise : *Dilat et exercitat artes.*

Un autre dessin donné par Devosge, le 1er décembre 1774, a disparu ; destiné à orner le frontispice de l'éloge de Legouz de Gerland et les mémoires de l'Académie, il a été gravé pour ces deux ouvrages.

L'Académie possède les portraits de Guyton de Morveau, du musicien Desvignes et de G. Peignot (1),

(1) Desvignes (Pierre), né à Velars le 27 septembre 1764, mourut à Paris le 21 janvier 1827. Elève de la maîtrise de Saint-Etienne, à Dijon, il devint, à 17 ans, maître de chapelle à Evreux, et ensuite à Chartres. Nommé professeur au Conservatoire de Paris, lors de sa réorganisation, il devint maître de chapelle à Notre-Dame de

mais rien n'indique à quelle époque et par qui ils ont été donnés.

Le 24 mai 1775, M. de la Lande (1) avait envoyé son portrait; le 7 avril 1783, le conseiller d'Etat Poissonnier offrit le sien ; ils ont disparu l'un et l'autre.

Les registres des procès-verbaux indiquent encore un certain nombre de gravures ou dessins offerts à l'Académie, mais qui n'existent plus dans ses cartons. En voici la liste :

4 décembre 1761. — Plan de Dijon, offert par le maire et les échevins ; dessins gravés du petit hôtel de Berbisey et portrait du duc de la Vallière, donnés par le président de la Marche.

9 mars 1764. - Portrait de M. de Brosses, dessiné par Cochin et gravé par Saint-Aubin, offert par M. de Ruffey.

2 août 1781. — Estampes des monuments d'Arles, données par M. de la Lauzière.

29 juillet 1784. — Gravure représentant le palais des Etats de Bourgogne, à Dijon, offerte par les élus.

16 juin 1785. — Dessin d'une mosaïque trouvée en 1784 à l'abbaye de Sainte-Marie, envoyé par M. Lescure, à Autun.

Paris en 1802. Le 26 avril 1820, il fut nommé membre correspondant de l'Académie de Dijon. Peignot (Étienne-Gabriel), né à Arc-en-Barrois le 15 mai 1762, mort à Dijon le 14 août 1849, fut l'un des plus savants et des plus laborieux bibliographes du siècle. Bibliothécaire à Vesoul, il devint proviseur du collège de cette ville en 1803, et du lycée de Dijon en 1813, puis inspecteur d'Académie.

(1) Le Français de Lalande (Joseph-Jérôme), illustre astronome né à Bourg le 11 juillet 1732, mort à Paris le 4 avril 1807, fut nommé membre non résidant de l'Académie de Dijon, le 21 novembre 1766.

12 juillet 1792. — Estampes présentées par M. Hoin, de la part de son frère, demeurant à Paris, dont il a fait le dessin, et qu'il a gravées lui-même ; elles sont gravées en forme de dessin au lavis et imprimées en bistre.

Elles représentent :

1° L'apothéose de Mirabeau ;

2° La mort de Marie-Madeleine, d'après Greuze ;

3° Jésus au tombeau, d'après Boucher ;

4° Jésus au tombeau, d'après Van Dyck ;

5° Assemblée de philosophes, d'après Boichot.

A cet envoi étaient joints les portraits en gravure du peintre lui-même et de son père.

14 juillet 1847. — Portrait en lithographie de Bénigne Gagneraux, offert par M. Baudot.

DIPLÔMES

Depuis sa fondation, l'Académie a eu deux diplômes différents, le troisième, en effet, ne semble pas avoir été éxécuté.

Le premier, dessiné et gravé par Monnier, fut présenté par lui le 13 mars 1761 : le prix de la planche était de 96 livres; son projet ayant été accepté, il fut autorisé à prendre le titre de graveur de l'Académie (1).

Lorsque la Compagnie, dissoute par la Révolution, eut été reconstituée sous le titre de *Société*

(1) Monnier (Louis-Gabriel), né à Besançon le 11 octobre 1733, mourut à Dijon le 28 février 1804 ; c'était un graveur de mérite ; son éloge fut prononcé à la loge maçonnique de Dijon, le 15 germinal an XII (5 avril 1804).

libre des sciences, arts et agriculture de Dijon, le 14 prairial an VI (2 juin 1798), elle demanda à Devosge un projet pour un nouveau diplôme. Son dessin présenté le 30 frimaire an VIII (21 décembre 1799) est ainsi décrit dans le procès-verbal de la séance :

« Il est composé de dix figures. Le groupe qui occupe le premier plan représente la Science et Apollon, dieu de la poésie, de la musique, de l'éloquence, des orateurs et de la médecine.

» La science est dans l'expression de s'entretenir avec Apollon ; on l'a peint dans l'âge avancé, parce qu'elle est le fruit d'une longue expérience ; le rayon de lumière qui est à sa tête signifie qu'elle est un don du ciel ; elle tient un miroir et un triangle équilatéral.

» Selon les philosophes : *Scientia est abstrahendo.*

» C'est ainsi que l'imagination reçoit l'impression des choses par le moyen des sens : le triangle équilatéral signifie les trois termes d'une proposition.

» Sur le second plan à droite est placée l'agriculture : elle tient un cercle sur lequel sont tracés les douze signes du zodiaque qui doivent lui être parfaitement connus. Elle s'appuie sur une charrue, son expression est celle de demander les rayons du soleil pour féconder la terre ; on l a peinte robuste et couronnée d'épis de blé.

» Le second plan à gauche est occupé par l'histoire, dans l'action d'écouter Apollon et la Science, et de graver sur une table et transmettre à la postérité leurs discours.

» Sur le troisième plan est représentée Minerve, déesse de la sagesse, et tous les arts : on l'a peinte le casque en tête, une pique d'une main, un bouclier de l'autre, l'égide sur la poitrine. Strabon dit que la manière la plus ordinaire de la représenter est assise ; les animaux consacrés à cette déesse étant la chouette et le dragon, ce qui fait dire à Démosthène envoyé en exil par le peuple d'Athènes, que Minerve se plaisait dans la compagnie de trois vilaines bêtes, la chouette, le dragon et le peuple.

» L'Architecture leur présente le plan d'un temple pour recevoir ses conseils ; le groupe auquel elle est liée représente la peinture et la sculpture avec leurs attributs.

» Le quatrième plan est occupé par la botanique et la chirurgie avec leurs accessoires et caractères, le fond du sujet est terminé par un temple et la vue d'une partie de Dijon.

» Le dessin a 7 pouces de longueur sur 3 pouces de hauteur. »

Devosge avait présenté deux dessins un peu différents l'un de l'autre. Ils sont conservés dans la bibliothèque.

Le 31 janvier 1816, l'Académie, fort mal inspirée ce jour-là, crut devoir changer le diplôme à raison, dit la délibération, « de l'inconvenance de sa forme ». Le nouveau projet devait porter les armes de Pouffier, fondateur, et un encadrement formé d'arabesques analogues aux sciences et aux arts. Le titre était *Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, sous la protection de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé*.

Naigeon (1), chargé du dessin, le présenta le 21 février 1816 ; il fut gravé par Pillart et tiré à 300 exemplaires moyennant le prix de 190 francs.

Voici la description qu'en donne le procès-verbal de la séance du 24 avril 1816 :

« L'Académie est désignée par une femme assise, en présentant trois couronnes, une de laurier, une de lierre et l'autre d'olivier ; elle est appuyée sur un cartel représentant les armes de M. le président Poulfier, son fondateur, entourée des attributs de la poésie, de l'éloquence, des beaux-arts, de la médecine, de la chimie, des mathématiques, antiquités, médailles et la mécanique.

» On aperçoit dans le lointain Pégase prenant son essor sur l'Hélicon au-dessus duquel est le temple de l'Immortalité ; au côté opposé, on aperçoit la ville de Dijon.

» A droite et à gauche du diplôme sont deux trophées représentant les attributs de Melpomène et de Thalie ; de l'autre, le genre pastoral et anachréontique.

» Plus bas un trophée guerrier ; sur un bouclier sont placées les armes de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé protecteur de l'Académie.

» De chaque côté sont des feuilles de vigne et des raisins, comme le produit le plus précieux de la Bourgogne.

(1) Naigeon (Jean-Claude), né à Dijon le 12 décembre 1753, mourut du choléra en la même ville le 11 janvier 1832 ; élève de Devosge, il fut professeur à l'école de dessin. On ne doit pas le confondre avec un homonyme qui fut conservateur du musée du Luxembourg, à Paris.

» Dans le haut du dessin, deux petites bandelettes portent la devise de l'Académie : *Certat tergeminis tollere honoribus.* »

BUSTES

Un grand nombre de bustes ont été offerts à l'Académie à différentes époques, soit par leurs auteurs, soit par Legouz de Gerland ; d'autres furent exécutés sur l'ordre de l'Académie ; elle avait en effet décidé, le 27 décembre 1777, la création d'une galerie dans laquelle seraient placés les bustes des grands hommes de la province ; cette galerie devait comprendre Pierre Jeannin, Pierre Fevret, Claude Saumaise, J.-Bénigne Bossuet, Sébastien Le Prestre de Vauban, Noël Bouton de Chamilly, Bernard de Lamonnoye, Jean Bouhier, Prosper Jolyot de Crébillon, J.-Philippe Rameau, Alexis Piron, Georges-Louis Leclerc de Buffon, Charles de Brosses (1).

Voici par ordre chronologique la liste des bustes qui avaient été offerts ; quelques-uns seulement ont pu être identifiés et retrouvés, car l'Académie ne les possède plus. On en voit encore plusieurs dans sa bibliothèque, mais rien n'a pu permettre de savoir d'une façon précise quels sont les personnages représentés.

Legouz de Gerland, après avoir annoncé, le 11 avril 1766, son intention d'offrir à la Compagnie

(1) Ces bustes ont bien été exécutés : Antoine-François Violet les signale dans son manuscrit ; ils avaient été donnés par Legouz de Gerland et faits par Attiret ; celui de Voltaire est conservé à la bibliothèque municipale ; il porte la signature de l'artiste avec la date de 1766 ; celui de Rameau, placé au même lieu, n'est pas signé.

plusieurs de ces bustes, présenta, le 4 juillet 1766, celui du prince de Condé, œuvre d'Attiret (1). Le 28 août 1791, quelques personnes venues pour assister à la séance publique qui allait avoir lieu, enlevèrent ce buste et le cachèrent dans un placard. On ne sait ce qu'il est devenu.

Il a été reproduit en biscuit de porcelaine par M. Lallemant de Villehaut, seigneur d'Aprey, à la faïencerie qu'il exploitait dans ce pays, et après en avoir obtenu l'autorisation de l'Académie, le 15 janvier 1773.

Legouz de Gerland donna à différentes époques les bustes des maréchaux de Vauban et de Chamilly, du président Jeannin, de Bossuet, Fevret, Voltaire, Crébillon, Rameau et Piron ; quelques-uns d'entre eux sont peut-être compris dans ceux qui ornent aujourd'hui le grand salon de l'Université, autrefois de l'Académie, et où l'on voit Buffon, Rameau, Piron, Crébillon, Rousseau, Bossuet, Turenne et Condé.

Le 7 août 1767, le président de Bourbonne offrit le buste de son grand-père, le président Bouhier.

Le 7 août 1768, Attiret offrit le buste de Legouz de Gerland ; on le plaça dans le cabinet d'histoire naturelle sur une gaine richement sculptée, avec l'inscription suivante proposée par Richard de Ruffey.

Academia — Benigni Legouz — Civi optimo — Artium cultori — et tutori beneficio.

(1) Attiret (Claude-François), né à Dole le 14 décembre 1728, mourut en cette ville le 15 juillet 1804, après avoir passé de nombreuses années à Dijon, où il a laissé des œuvres importantes dans les églises et au musée.

Lorsqu'il fut présenté à celui dont il rappelait les traits, Legouz remercia ses confrères en ces termes:

Quand Phidias, cet artiste vanté,
Avec les héros de la Grèce
Partageait l'Immortalité,
Son ciseau que guidait l'austère vérité,
Des talents et de la sagesse
Présentait le modèle à la postérité.
Dieux! quel contraste au sein de ma patrie
Je vois sous la main du génie
De mes stériles jours, les restes languissants,
Reprendre une nouvelle vie :
Votre amour me confond ; déjà la sombre envie
Excite autour de moi ses terribles serpents,
Mais votre bonté m'humilie.

Ce buste est probablement celui qui figure au Musée de Dijon sous le n° 930 du catalogue de 1883.

Le 29 décembre 1769, le sculpteur Lemoyne offrit le modèle du mausolée qu'il avait exécuté pour Crébillon, avec le moulage en plâtre du buste qui le surmontait ; il en avait fait trois, l'un pour Mme de Bignon, l'autre pour le fils de Crébillon et le troisième pour l'Académie ; un peu plus tard, le 3 février 1770, il offrit ce même buste en terre cuite ; il fut reçu le 31 mai 1771 : c'est probablement celui qui est conservé à la bibliothèque municipale. Au musée, sous le n° 1095, est catalogué un autre buste de Crébillon qui pourrait bien être le moulage offert d'abord à l'Académie (1).

(1) Le mausolée de Crébillon avait été commandé par le roi Louis XV pour être placé à l'église Saint-Gervais, mais on trouva que le sujet : *Melpomène, déplorant la mort de Crébillon, s'abandonne à la douleur en s'appuyant contre le buste du poète tragique*, était traité dans un style profane qui ne permettait pas de le mettre

La bibliothèque possède également un buste de Minerve qui est peut-être celui qui fut envoyé à l'Académie par Attiret le 30 avril 1773.

Le 18 juillet 1775, Guyton de Morveau présenta de la part du sculpteur Pajou un très beau buste de Buffon en terre cuite bronzée; dans sa lettre d'envoi, l'artiste explique qu'il avait dû bronzer la terre qui s'était tachée à la cuisson.

Il est aujourd'hui à la bibliothèque municipale (1).

Le 16 novembre 1775, M. de Juvigny (2) envoya les bustes de Rameau et de Piron, exécutés en terre cuite par Caffieri, et le buste en plâtre de l'abbé Languet par le même artiste. Présentés par Maret le 23 novembre 1775, ils étaient accompagnés de cinq portraits de Rameau et de l'abbé Languet gravés d'après les bustes; l'Académie décida d'en faire encadrer un exemplaire pour les mettre dans la salle des séances, mais ils ont disparu, de même que ceux qui avaient été mis dans le portefeuille des gravures.

dans une église; il fut envoyé au musée des monuments français et ensuite au musée en 1820 (n° 1045).

Lemoyne (Jean-Baptiste), né à Paris le 15 février 1704, mort dans la même ville le 24 mai 1778, devint, le 2 juillet 1740, professeur de sculpture à l'Académie des beaux-arts et directeur le 2 juillet 1708.

(1) Pajou (Augustin), né à Paris le 19 septembre 1730, mourut en la même ville le 8 mai 1809; élève de Lemoyne, il n'avait que 18 ans lorsqu'il obtint le premier grand prix de sculpture et devint pensionnaire du roi à Rome où il resta douze ans. Le buste offert par lui à l'Académie est peut-être le modèle de celui qu'il exposa au salon de 1773 et qui est aujourd'hui au musée du Louvre. L'inauguration eut lieu le 18 août 1776, dans une séance publique au cours de laquelle Baillot, professeur suppléant au collège, donna lecture d'une pièce de vers que l'on trouve rapportée dans les *Affiches de Bourgogne* du 27 août 1776.

(2) Jean-Antoine Rigoley de Juvigny, mort à Paris le 21 février 1788, conseiller au Parlement de Metz, membre de l'Académie de Dijon, publia une édition des œuvres complètes de Piron.

Le buste de Piron est probablement celui qui est conservé à la bibliothèque municipale. Le musée en possède un autre du même artiste (catalogue n° 972), mais qui vient du Musée des monuments français, dispersé par ordonnance royale du 18 décembre 1816 C'est sans doute la terre cuite originale, modèle du maître qui est à la Comédie-Française.

Celui de l'abbé Languet fut donné au musée, le 24 mars 1813, sur la demande adressée à l'Académie par M. Hoin, qui était alors conservateur et cherchait à réunir les portraits des hommes remarquables de la province (1).

Quant au buste de Rameau, c'est peut-être celui qui se trouve à la bibliothèque municipale.

Le 4 juillet 1776, Maret offrit un buste du prince de Condé.

Le 2 avril 1778, sur la demande de M. de Tourney, l'Académie prêta à Mme de Brosses le buste du premier président, son mari, mort à Paris, le 6 mai 1777, Etait-ce celui qui avait été exécuté par Lemoyne et dont un moulage en plâtre, fait par Joseph Debay, fut donné au musée par les héritiers de Charles de Brosses (n° 990 du catalogue) (2) ?

(1) Caffieri (Jean-Jacques), né à Paris le 30 avril 1725, mourut en la même ville le 21 juin 1792. Elève de Lemoyne, il devint grand prix de Rome en 1748, sur un bas-relief de Caïn tuant Abel, et professeur à l'Académie des beaux-arts le 27 février 1773.

Languet (Jean-Baptiste), né à Dijon le 6 mai 1675, était fils de Denis Languet, procureur général au Parlement ; devenu curé de Saint-Sulpice en 1714, il contribua pour une très grande part à la construction de cette église qui, commencée en 1718, ne fut achevée qu'en 1745. Il mourut en 1750 en son abbaye de Bernai. Son buste, œuvre de Caffieri, est conservé au musée, dans la petite salle des dessins donnés par His de la Salle.

(2) Un supplément à la notice des objets d'art exposés au musée,

Le 28 février 1782, J.-J. Caffieri, écrivant à l'Académie, lui offre un buste de Pierre Corneille et lui donne la description des sculptures ornant l'avant-scène de la nouvelle salle de la Comédie-Française, aujourd'hui l'Odéon, dont il avait été chargé par le roi.

Un peu après, le 11 avril, il offre le modèle en plâtre de la statue de Corneille, qu'il doit exécuter en marbre.

« Ce modèle, d'un pied et demi de hauteur, représente Corneille assis, une plume d'une main et tenant de l'autre un livre sur lequel il paraît prêt à écrire ; la figure est habillée dans le costume en usage du temps de cet illustre poète, et son visage annonce un de ces moments où son génie enfantait ces beautés qui le rendent immortel. »

Les registres des procès-verbaux indiquent plusieurs dons faits de 1799 à 1815 ; mais rien ne permet de savoir ce que sont devenus les bustes qui en font l'objet ; en voici la nomenclature :

5 nivôse an VIII (26 décembre 1799), buste de Bonaparte, offert par Larmié (1).

15 messidor an VIII (4 juillet 1800), bustes de Maret, Leroux, Durande et Enaux, commandés par l'Académie à Attiret et Larmié. Quelques mois plus tard, le 15 nivôse an IX (5 janvier 1801), ils furent encore chargés de faire le buste de Lamonnoye (2).

publié en 1827, indique, dans la liste des bustes, celui du président, par Lemoyne.

(1) Larmié (Pierre-Philibert), né à Dijon en 1752, mort en la même ville le 7 août 1807, élève de Coustou, fut conservateur du musée le 21 mars 1804, et professeur à l'École des beaux-arts le 27 mars 1806.

(2) Une souscription avait été ouverte parmi les membres de

5 frimaire an IX (26 novembre 1800), buste de Bossuet, offert par Larmié et présenté à la séance du 3 thermidor an X (22 juillet 1802).

17 prairial an XII (6 juin 1804), buste de Monnier, offert par Devosge, au nom de la famille du graveur (1).

30 août 1815, buste de Louis XVIII, offert par Bornier.

Ce même artiste offrit encore, le 25 février 1820, le modèle du buste de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé ; commandé par le Conseil général à la session de 1818, il figure aujourd'hui au musée (nº 956 du catalogue) (2).

l'Académie pour payer la dépense. C'est à cette occasion que la sœur de Maret écrivit la lettre suivante :

Dijon, 9 pluviôse an IX.

CITOYEN,

« L'Académie ayant décidé de comprendre le buste de mon frère Maret, au nombre de ceux qu'elle fait exécuter, l'artiste chargé de cette commission s'est adressé à la famille pour avoir un portrait de mon frère qui a été peint de son vivant par une dame de ses amies ; pourquoi j'envoie à Plombières une personne de confiance à qui je vous prie de vouloir bien remettre le dit portrait.

» J'ai l'honneur de vous saluer et suis très parfaitement, citoyen, votre très humble servante. »

B. MARET.

« Au citoyen Romey, notaire à Plombières. »

(1) Devosge avait recommandé à Fremiet, gendre de Monnier, l'un de ses élèves, François Rude, alors à ses débuts, mais dont son professeur pressentait le brillant avenir. Quarante-trois ans plus tard, le 25 septembre 1847, un banquet était offert au sculpteur dijonnais à la suite de l'inauguration du *Réveil de Napoléon*, à Fixin. En souvenir de ses débuts dans la carrière artistique, le buste de Monnier fut placé sur la table d'honneur.

M. de Fourcaud, dans son ouvrage : *François Rude, sculpteur : ses œuvres et son temps (1784-1855)*, signale ce buste de Monnier, comme étant sa première œuvre ; il croit qu'il existe encore, mais n'a pu le découvrir.

(2) Bornier (Nicolas), né à Bourberain (Côte-d'Or) le 25 juillet 1762, mourut à Dijon le 18 septembre 1829.

Le 3 juin 1880, le maire de Dijon donna à l'Académie un buste assez médiocre du docteur Chaussier.

A la Révolution, les bustes qui ornaient la salle des séances de l'Académie avant sa dissolution, en 1793, avaient été donnés à l'Ecole centrale (1), ouverte à Dijon le 25 prairial an III (13 juin 1795); car la Société, reconstituée le 14 prairial an VI (2 juin 1798) sous le titre de *Société libre des sciences, arts et agriculture de Dijon*, les lui demanda à trois reprises, les 30 thermidor et 30 fructidor an VI (17 août et 16 septembre 1798) et 30 frimaire an VII (16 septembre 1799). Elle réclamait en même temps les bureaux et sièges qui avaient servi autrefois aux séances publiques.

La demande ne produisit aucun résultat, puisque l'Académie spécifia dans sa délibération, le 15 messidor an VIII (4 juillet 1800), en commandant à Attiret et Larmié les bustes de Maret, Enaux, Leroux, Durande et Lamonnoye, qu'ils devraient être moulés sur ceux qui étaient à la bibliothèque de l'Ecole centrale.

Lorsque l'Académie avait constitué sa galerie de portraits, le 27 décembre 1777, elle ne faisait que continuer l'ornementation de sa grande salle. Deux ans auparavant, le 16 mars 1775, elle avait commandé au sculpteur Boichot un grand bas-relief destiné à remplir le cadre placé entre les deux

(1) Ces bustes avaient d'abord été déposés à la bibliothèque publique sur la demande du conservateur, l'abbé Boullemier, qui, à l'époque de la Terreur, avait cherché à les sauver de la destruction.

portes, et, en même temps, d'autres plus petits au-dessus des deux cheminées.

Le grand bas-relief représente Minerve tenant d'une main le médaillon du prince de Condé et, de l'autre, recevant d'un amour une couronne qu'elle se prépare à mettre sur la tête du prince. Ces œuvres d'art en plâtre sont encore en place.

La dépense fut payée au moyen d'un don fait par un bienfaiteur anonyme (1). Boichot fut nommé membre correspondant le 27 avril 1775.

DIVERS

Outre les portraits, gravures, dessins et bustes qui viennent d'être indiqués, l'Académie possède encore ou a possédé divers objets d'art ou livres qu'il est intéressant de signaler.

Le 26 juillet 1764, Mme Louise-Nicolle Galbrun, « relicte » ? c'est-à-dire veuve de messire François-Pierre de Thomassin, écuyer, seigneur de Rosny, offrit, pour la bibliothèque, le second volume de *la Mer des histoires*. C'était, dit le procès-verbal, un volume in-folio imprimé sur vélin par Vérard, en caractères gothiques et orné de plusieurs miniatures L'ouvrage comprenait l'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'en 1498. Le

(1) M. Baudot, dans les notes ajoutées par lui au manuscrit de Violet, dit que la bienfaitrice anonyme était Mme Paule-Louise-Jeanne-Baptiste-Elisabeth-Geneviève de Remigny, veuve de Claude-Marie de Feillens.

Jean Boichot, né à Chalon-sur-Saône en 1738, mourut le 9 décembre 1814, à Autun, où il était professeur de dessin à l'Ecole centrale.

second volume va de la naissance de Jésus-Christ à la mort de saint Louis

Le 23 novembre 1775, Mme de Blaisy donna une miniature relative au jansénisme.

Le 19 juin 1777, Guyton de Morveau présenta à la Compagnie deux volumes qui lui étaient offerts par M. Bernard, demeurant à Bourg-en-Bresse. C'étaient *Liber Bibliæ figurarum, Mediolani, Udericus Seinzenzeler, 1494,* et *Sophologium, 1477, Parisiis, per Martinum Crantz Uldaricum Gerine et Michaelem fieburger.*

Tous ces volumes ont disparu.

Le 30 mars 1808, sur le rapport de MM. Antoine et Fremiet, l'Académie vota l'acquisition, moyennant 600 livres, d'un bas-relief représentant la Cène, placé autrefois au-dessus de la porte du réfectoire des Bénédictins de Dijon, abbaye Saint-Bénigne, et qui paraissait alors être du treizième ou du quatorzième siècle ; en réalité il est du douzième.

Ce bas-relief, reproduit par dom Plancher (vol. I, p. 259), fait partie aujourd'hui du Musée de la Commission des antiquités (catalogue n° 1138).

Le 11 octobre 1831, M. l'abbé Deschamps, premier curé concordataire de Saint-Michel de Dijon, mourait en cette ville, après avoir légué à l'Académie, par son testament du 12 août 1830 : 1° un médaillon ovale en marbre blanc, œuvre de Jean Dubois, représentant Louis, dauphin de France, fils de Louis XIV ; 2° une gravure représentant le monument élevé à Plombières, dans le jardin de M. Gauthier, maître des comptes, ; 3° un manuscrit de l'histoire de la Sainte-Chapelle avec les armoiries des premiers chevaliers de la Toison d'Or.

L'Académie possède encore les objets légués, auxquels il convient d'ajouter un petit cadre doré contenant l'inscription latine composée pour l'obélisque élevé en 1676 à Plombières, en mémoire de la visite faite par la reine et le dauphin en 1674, pendant leur séjour à Dijon, lors de la seconde conquête de la Franche-Comté.

Le médaillon en marbre représentant le jeune prince à quatorze ans était placé sur l'obélisque.

Sur la gravure, à gauche de l'obélisque, on lit : *Piramide élevée dans le jardin de feu M. Gautier, maître des comptes, à l'honneur de Louis, dauphin, fils du roy Louis XIV, au village de Plombières-sur-Ouche, à une lieue de Dijon, où la reyne alloit souvent avec ce jeune prince se promener pendant que le roy estoit à la conqueste de la Franche-Comté, en 1674.*

L'inscription latine, rapportée à droite de la gravure, est ainsi conçue :

FORTISSIMUS IMPERATOR
LUDOVICUS XIV
DUM SEQUANOS EXPUGNAT,
ET MIRA CELERITATE ITERUM SUBGIGIT
MAXIMA REGNI SPES
DELPHINUS
MITIORIBUS STUDIIS INDULGENS
HUC ANIMI GRATIA SECEDEBAT
XIII KAL. JUNII
MDCLXXIV
JOANNES GUALTERIUS.
TANTO SUPERBUS HOSPITE
MEMORIÆ CAUSA
TITULUM POSUIT (1).

(1) L'inscription avait été composée par Philibert de la Mare, conseiller au Parlement.

L'obélisque était supporté par quatre dauphins en bronze et surmonté d'un globe en cuivre doré. Il a fait l'objet d'une ode latine du Père Claude Perry (1), professeur au collège des Godrans. La maison Gauthier appartient aujourd'hui à Mme Troubat.

Le 27 avril 1849, Moreau père, sculpteur, demeurant à Dijon, rue Porte-d'Ouche, exposa au salon dijonnais une série de médaillons en terre cuite représentant des sujets religieux (catalogue, n° 212); il les offrit probablement à l'Académie, qui les possède encore.

Le médaillon en plâtre, œuvre de Léon-Michel Breuil (1882), et représentant l'abbé Fyot, doit avoir une provenance identique.

L'Académie conserve encore une petite mosaïque romaine; mais rien n'indique par qui, ni à quelle époque elle lui fut donnée.

Parmi les objets qui lui furent attribués par la transaction du 3 avril 1846 se trouve un baromètre qui donna lieu à une querelle assez vive entre quelques-uns des membres de la Compagnie.

Dans le courant de l'année 1785, Lavoisier demanda à l'abbé Bertrand, membre de l'Académie et professeur de physique au collège des Godrans, de vouloir bien faire pour lui des observations météorologiques journalières. A cet effet, il lui adressa un baromètre construit par lui; l'abbé Bertrand le

(1) Perry (Claude), né à Chalon-sur-Saône en 1602, mourut à Dijon le 16 février 1684; après avoir fait ses études de droit, il embrassa l'état ecclésiastique, devint chanoine de la cathédrale de Chalon et, en 1628, fit son noviciat pour entrer dans l'ordre des Jésuites.

conserva, pensant qu'il lui avait été offert pour son usage personnel, et en vue des observations dont il s'était chargé.

L'Académie revendiqua la propriété de cet instrument ; mais l'abbé Bertrand refusa de s'en dessaisir ; les registres des procès-verbaux ne font pas connaître les motifs sur lesquels cette réclamation était basée ; néanmoins il est bien certain qu'elle eut lieu, car, à la séance du 23 juin 1785, l'abbé Bertrand chargea M. Baillet de dire à l'Académie qu'il s'était trompé en affirmant que le baromètre lui avait été donné personnellement et qu'il était prêt à le rendre ; il faisait remarquer, toutefois, que les observations demandées par Lavoisier étaient commencées.

Le secrétaire, M. Maret, fut alors chargé d'écrire à ce dernier pour le remercier et s'excuser du retard involontaire qui s'était produit. Il fut décidé, en outre, que les observations commencées seraient continuées, mais que l'abbé Bertrand devrait donner une décharge pour le baromètre resté en sa possession ; il la donna à la séance suivante, le 30 juin 1785.

Quelques jours après, le 2 juillet, Lavoisier répondit à la lettre de Maret, et les termes de cette réponse permettent de penser que l'erreur de l'abbé Bertrand était très compréhensible ; elle ne justifiait cependant pas sa manière d'agir à l'égard de ses confrères.

Cette lettre était ainsi conçue :

« Monsieur,

» Si j'ai tardé si longtemps à répondre à la première lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 juin, c'est par l'embarras où je me

suis trouvé de me rappeler avec exactitude ce qui s'était passé lors de la remise du baromètre à M. l'abbé Bertrand; mon désir était alors que les observations météorologiques se multipliassent, surtout dans l'intérieur des terres, afin de pouvoir établir une correspondance avec celles qu'on fait pour moi sur les bords de la mer, à Brest et à Rochefort. M. l'abbé Bertrand voulut bien se charger alors de ces observations, et j'acceptai ses offres avec reconnaissance. Il ne fut point question de la propriété du baromètre, mais seulement de l'usage ; je m'en crois donc encore propriétaire, et, puisqu'il peut être agréable à l'Académie de Dijon, je m'empresse de le lui offrir et je la prie, en même temps, de trouver bon que M. l'abbé Bertrand en ait l'usage, à la condition de faire une suite non interrompue d'observations météorologiques ; au lieu de m'être adressées, je crois qu'il est plus convenable qu'elles soient remises, chaque année, à l'Académie de Dijon, que j'exhorte à en faire usage en les imprimant tout au long dans ses mémoires. Il n'est pas sans vraisemblance qu'il existe une période plus ou moins longue au bout de laquelle les observations météorologiques reviennent et sont les mêmes ; si jamais ce soupçon se réalise, les suites d'observations deviendront bien précieuses, et il faudrait au moins nous mettre à l'abri du reproche fondé, que la postérité aurait à nous faire, d'avoir négligé de conserver des matériaux qui pouvaient lui être utiles.

» Si les occupations de M. l'abbé Bertrand ne lui permettaient pas, dans la suite, de suivre avec exactitude les observations barométriques, l'Académie,

en vertu de sa propriété, serait fondée à charger quelqu'un de les suivre, en sa place, parce que le point capital est que l'objet soit rempli et que ces observations soient faites

» J'espère, Monsieur, que ces détails rempliront l'intention de l'Académie, et je m'estimerai heureux d'avoir pu concourir aux progrès des sciences en faisant quelque chose qui lui est agréable.

» *Signé :* LAVOISIER. »

M. Maret ayant donné lecture de cette lettre à la séance du 7 juillet, MM. Chaussier et Caillet furent désignés pour se rendre chez l'abbé Bertrand, afin de la lui communiquer et faire une description exacte du baromètre. Lorsqu'ils la lui présentèrent, il s'en empara et refusa de la leur rendre.

A la séance du 14 juillet, les deux commissaires nommés par l'Académie durent faire connaître l'insuccès complet de leur démarche ; l'abbé Bertrand, qui était présent, expliqua que la lettre le concernant personnellement, il avait cru pouvoir la prendre, mais que si l'Académie l'exigeait, il la rapporterait à la séance suivante.

« L'Académie, dit le procès-verbal, a témoigné à M. l'abbé Bertrand son mécontentement du procédé qu'il a eu avec M. Caillet et elle lui a ordonné d'aller sur-le-champ chercher la lettre qu'il a indûment retenue, et il est sorti pour exécuter les ordres de la Compagnie. »

A la fin de cette même séance, l'abbé Bertrand rapporta la lettre ; mais, lorsqu'il fallut désigner à nouveau deux commissaires à l'effet d'aller exa-

miner le baromètre et en faire la description, tous les académiciens présents, au nombre de quinze, se récusèrent, à l'exception de M. Antoine ; le secrétaire, M. Maret, consentit seul à l'accompagner.

Les confrères de l'abbé Bertrand, qui refusaient de se rendre chez lui, prévoyaient probablement la réception qui leur serait faite.

Voici en quels termes le procès-verbal de la séance du 21 juillet rend compte de cette visite :

« M. Maret dit qu'après avoir donné avis à M. l'abbé Bertrand, par un billet fort honnête, qu'ils se rendraient chez lui (M. Antoine et lui), en qualité de commissaires, le samedi 16, à 6 heures du soir, si cette heure lui convenait, ils s'y étaient transportés et l'avaient trouvé dans son corridor ; qu'après avoir exposé à cet académicien l'objet de leur visite, celui-ci les avait engagés à entrer dans un petit cabinet où était le baromètre ; qu'ayant remarqué que cet instrument était attaché d'une manière fixe au mur, ils l'avaient prié, dans la crainte de déranger l'instrument et de troubler ses observations, de leur indiquer les parties en quoi cet instrument différait des baromètres ordinaires, afin qu'ils pussent en faire la description ; que la réponse de M. l'abbé Bertrand a été : « *Le voilà, examinez-le* » ; et que n'ayant pu obtenir d'autre réponse, malgré les plus vives instances, voyant qu'ils ne pouvaient, sans déplacer l'instrument, remplir la commission dont ils étaient chargés, ils se sont retirés, et que M. l'abbé Bertrand n'a pas même daigné les reconduire jusqu'à la porte de son corridor. »

Celui-ci était présent à la séance ; il allégua, pour

s'excuser, qu'il n'avait pas été désigné pour faire la description du baromètre, et que ne reconnaissant pas MM. Antoine et Maret comme commissaires de l'Académie, il était libre d'être poli ou de ne pas l'être avec des particuliers.

Cette réponse prouvait bien sa mauvaise volonté et même sa mauvaise foi, puisqu'il était présent à la séance du 14 juillet, lorsque ses confrères avaient été nommés. Une nouvelle désignation était nécessaire ; mais, parmi les dix-sept membres présents, aucun ne voulut accepter la mission de se rendre chez l'abbé Bertrand.

Il réfléchit probablement et comprit combien sa conduite avait été incorrecte : en effet, le 28 juillet, il proposa d'apporter le baromètre à M. Maret, qui en ferait la description. Sa proposition fut acceptée et, à la séance du 4 août, M. Maret put enfin donner la description suivante :

« Ce baromètre, considéré à l'extérieur, offre une espèce de caisse de bois de noyer de la forme d'une pyramide quadrilatère tronquée, ayant les faces opposées d'égale dimension ; l'antérieure et la postérieure sont larges à leur base de 2 p. 11 l., et à leur sommet de 2 p. 3 l.; les petites, de 10 lignes et demie sur toute leur hauteur.

» Cette pyramide a 2 pieds 7 p. 7 l. de fût ; elle est implantée sur une espèce de base cylindrique de 2 p. 4 l. de haut sur 2 p. 11 l. de diamètre extérieur, surmonté d'une espèce de dôme conique et terminé inférieurement par un cul-de-lampe de 1 p. 5 l. de profondeur ; au centre de ce cul-de-lampe est une vis en bois à tête ronde ; toute la machine est sus-

pendue par un crochet en fer qui donne la facilité de faire tourner l'instrument horizontalement ; sur la face antérieure, à partir de la naissance du cylindre, on voit une planchette faisant saillie d'une ligne, longue d'un pied 5 p. 5 l., ayant à son extrémité inférieure une portion de dôme qui surmonte le cylindre décrit et terminé supérieurement par une virole de cuivre de 8 l. 1/2 de hauteur.

» Au-dessus de cette planchette est une lame de cuivre incrustée dans le bois, large de 1 p. 3 l., percée à droite et à gauche, presque dans toute sa longueur, d'une rainure à jour, de part en part large de 2 l., dans laquelle on voit un tube de verre rempli de mercure ; sur cette lame de cuivre est gravée une échelle divisée par pouces et par lignes, et chaque ligne est sous-divisée en quatre parties égales équivalant à 25/100. Un vernier en cuivre, divisé en 25 parties qui représentent autant de 100e, coule à volonté le long des rainures, lorsqu'on tourne un bouton placé à 1 pied 6 p. 9 l. de la base de la pyramide, et dont le mouvement de droite à gauche fait descendre le vernier, tandis que celui de gauche à droite l'élève.

» A travers une ouverture de la lame de cuivre, à peu de distance de l'extrémité supérieure de l'instrument, se montre un écrou taillé carré dont les angles sont arrondis ; chacune des faces est percée d'un autre écrou, dans lequel on introduit une espèce de levier dont l'extrémité est à vis et qui sert à mettre le grand écrou en mouvement.

» Sur la face postérieure de l'instrument, on remarque les deux mêmes rainures dont nous avons

parlé, et sur chacune des faces antérieure et postérieure du cylindre, faisant la base de la pyramide, est une petite fenêtre ou regard de 14 l. de hauteur sur 8 1/2 de largeur, remplie par une glace, à travers laquelle on voit le mercure rassemblé dans un réservoir.

» Dans le milieu de la planchette, que nous avons dit être en saillie sur la face antérieure de la pyramide, est incrustée une plaque de cuivre longue de 9 p. 3 l. et large de 11 l., découpée par une rainure longitudinale d'une ligne de largeur, dans laquelle est enserré un petit thermomètre à mercure, et, sur cette plaque, est gravée une échelle qui a 14 divisions de huit chacune, formant 112 degrés à compter du zéro qui se trouve placé à 6 l. de la boule.

» La planchette décrite se déplace aisément par un léger mouvement de bas en haut, et l'on voit alors qu'elle s'adapte à la machine, à l'aide d'une feuillure d'une ligne de profondeur, et que la plaque de cuivre qui la surmonte est armée de chaque côté d'un tenon en fer qui entre dans une agrafe et assujettit cette planchette.

» Comme nous n'avons pas voulu nous permettre de démonter en entier l'instrument, dans la crainte de troubler la suite des observations, nous nous sommes bornés à observer ce que le déplacement de la planchette nous laissait apercevoir, et nous avons remarqué :

» Que l'intérieur du cylindre décrit ci-dessus formait un réservoir plein de mercure.

» Que dans ce réservoir était plongée une cuvette de forme circulaire, en ivoire, à double fond, ayant,

y compris ce double fond, un pouce de profondeur, et celui-ci étant élevé de 8 l. dans la cuvette. Ce double fond est percé d'un trou en écrou, disposé à recevoir une vis en ivoire à tête carrée.

» Du centre de cette cuvette s'élève une tige d'ivoire haute de 1 p. 5 l., large de 1 p. 3 l., épaisse de 6 l.

» A cette tige, par un boulon à vis assujetti par un écrou à tête carrée, est unie une autre tige en cuivre qui est continue avec la lame du même métal que nous avons déjà décrite ; sa largeur égale celle de la tige en ivoire.

» Selon toute apparence, cette tige, ainsi que celle d'ivoire, est au moins creusée dans sa longueur par deux sinus, dans lesquels passent les tubes de verre qu'on aperçoit à travers les rainures ; mais nous avons remarqué qu'elle était évidée depuis un peu au-dessous du boulon mobile dont nous avons parlé, en décrivant la portion de cette tige apparente au-dessus de la planchette.

» En portant sa vue par côté, à travers la rainure qui répond à la droite de l'observateur, on voit sur le tube rempli de mercure se dessiner une crémaillère à dents très rapprochées, et nous avons cru pouvoir en conclure que le bouton mobile portait un pignon et que l'engrainement de ses fuseaux faisait monter ou descendre le vernier.

» Toute cette tige, ainsi que la cuvette, s'élève ou s'abaisse lorsqu'on tourne le grand écrou, ce qui nous fait présumer qu'elle porte, à son extrémité supérieure, une vis qui marche dans cet écrou.

» Nous nous croyons encore autorisés à penser que

les tubes formant le baromètre sont entraînés par l'élévation ou l'abaissement de cette tige.

» A cette description nous allons joindre l'explication du mécanisme ingénieux, en quoi consiste le mérite de cet instrument et indiquer l'usage du trou dont le double fond de la cuvette est percé et celui de la vis en bois placée au centre du cul-de-lampe.

» C'est de la ligne de niveau du mercure dans les réservoirs des baromètres qu'on commence à compter les degrés d'élévation du mercure dans les tubes, et comme cette ligne varie avec le volume de ce métal rassemblé dans ces réservoirs, on a essayé différents moyens pour rendre cette ligne invariable ; on a multiplié la surface du réservoir, afin que l'augmentation du volume du mercure, lors de son abaissement dans les tubes, fût assez peu considérable pour que l'effet pût en être négligé. M. de Changeux a imaginé des appendices un peu inclinés qui, recevant le superflu du mercure lors de sa descente et le rendant lorsqu'il remonte, diminuent considérablement cet inconvénient ; mais l'un et l'autre de ces moyens ne le détruisent pas complètement, et celui que M. de Lavoisier a imaginé produit cet effet avec une précision presque mathématique.

» Ces deux tubes plongeant dans la cuvette en reçoivent et y rendent le mercure ; lorsque ce fluide descend, la cuvette se dégorge dans le réservoir, et, lorsqu'il est disposé à remonter, on fait faire un pas à l'écrou ; la cuvette plonge dans le mercure du réservoir et le bord de la cuvette devient au niveau constant ; de sorte qu'avec l'attention de la plonger au moment où l'ascension du mercure commence, on

est assuré que la ligne de niveau sera toujours la même, et, dans le cas d'ascension du mercure, il faut toujours exécuter cette manœuvre avant d'observer.

» Le trou qui est dans le double fond de la cuvette établit la communication entre la partie supérieure de cette cuvette et l'inférieure et sert lorsqu'on veut transporter l'instrument ; on incline celui-ci, après avoir plongé la cuvette dans le réservoir ; le mercure remplit entièrement les tubes ; alors on ferme ce trou avec la vis à tête carrée dont nous avons parlé, et l'on est assuré qu'il ne s'est point introduit d'air dans les tubes.

» Il ne reste plus qu'à vider le réservoir : pour y parvenir, on ôte la vis du cul-de-lampe et l'on reçoit le mercure dans un petit vase.

» Veut-on remettre le baromètre en état de favoriser l'observation? On remet cette vis, on remet le mercure dans le réservoir, on redresse l'instrument, on enlève la vis qui interrompait la communication, et le mercure reprend son niveau.

» Lorsqu'on veut obtenir l'élévation du mercure, on suspend l'instrument qui, par son poids, affecte la perpendiculaire ; on le met entre soi et la lumière, on se place de manière que l'œil se trouve à la hauteur de la sommité des colonnes de mercure, on plonge la cuvette dans le réservoir et on la retire ; alors on fait jouer le boulon, le nonius s'élève ou s'abaisse, et l'on s'arrête quand son bord inférieur intercepte la lumière et touche l'extrémité de la colonne de mercure. Les divisions indiquent l'élévation ; chaque quatrième partie de la ligne désigne

25/100 et l'on y ajoute les 100° indiqués par les divisions du vernier.

» Nous n'avons pas pu reconnaître quelle est l'échelle du thermomètre que M. Lavoisier a employée ; il nous paraît que ses divisions sont à celles de Réaumur :: 5 : 7. »

M. Maret ayant terminé la lecture du mémoire rédigé par lui, il fut décidé qu'une copie en serait faite pour être remise à celui qui continuerait les observations ; on supposait que l'abbé Bertrand ne voudrait plus se charger de les faire.

Il refusa, en effet, à la séance du 11 août 1785, et Me Picardet l'aîné accepta de le remplacer.

Ainsi se termina cette petite querelle académique dans laquelle les deux parties avaient bien quelques torts ; le récit que j'ai cru devoir en faire n'a d'autre intérêt que d'avoir identifié le baromètre construit par Lavoisier, et qui se trouve aujourd'hui encore dans l'une des salles de l'Académie.

TABLE

Extrait des procès-verbaux des séances, du 14 novembre 1906 au 15 juin 1910 I

Liste des membres de l'Académie et des sociétés correspondantes CCLIX

Rapports sur les prix de 1906, présentés à l'Académie dans sa séance du 20 mars 1907, par MM. Chabeuf, Boutellier, Picard, Lévêque et Dumay 1

Philippe Guignard (1820-1905), par M. C. Oursel . . . 19

Rapports sur les prix de 1907, présentés à l'Académie dans sa séance du 11 juin 1908, par MM. Champeaux, Roy, Picard, Chabeuf et Fyot 49

Napoléon Ier au collège d'Autun, par Philibert Beaune 89

Rapports sur les prix de 1908, présentés à l'Académie dans sa séance du 2 juin 1909, par MM. L. Collot et E. Picard 107

Le génie sculptural de la Bourgogne et le dualisme gothique, par M. J. Calmette 121

Rapports sur les prix de 1909, présentés à l'Académie dans sa séance du 9 mars 1910, par MM. Boutellier, Chabeuf et Lévêque 135

Les œuvres d'art appartenant à l'Académie de Dijon, par M. A. Cornereau 169

Imp. Jobard, Dijon.

AS
162
D5
Ser.4
t.10-11

Académie des sciences, arts
et belles-lettres de Dijon
Mémoires

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
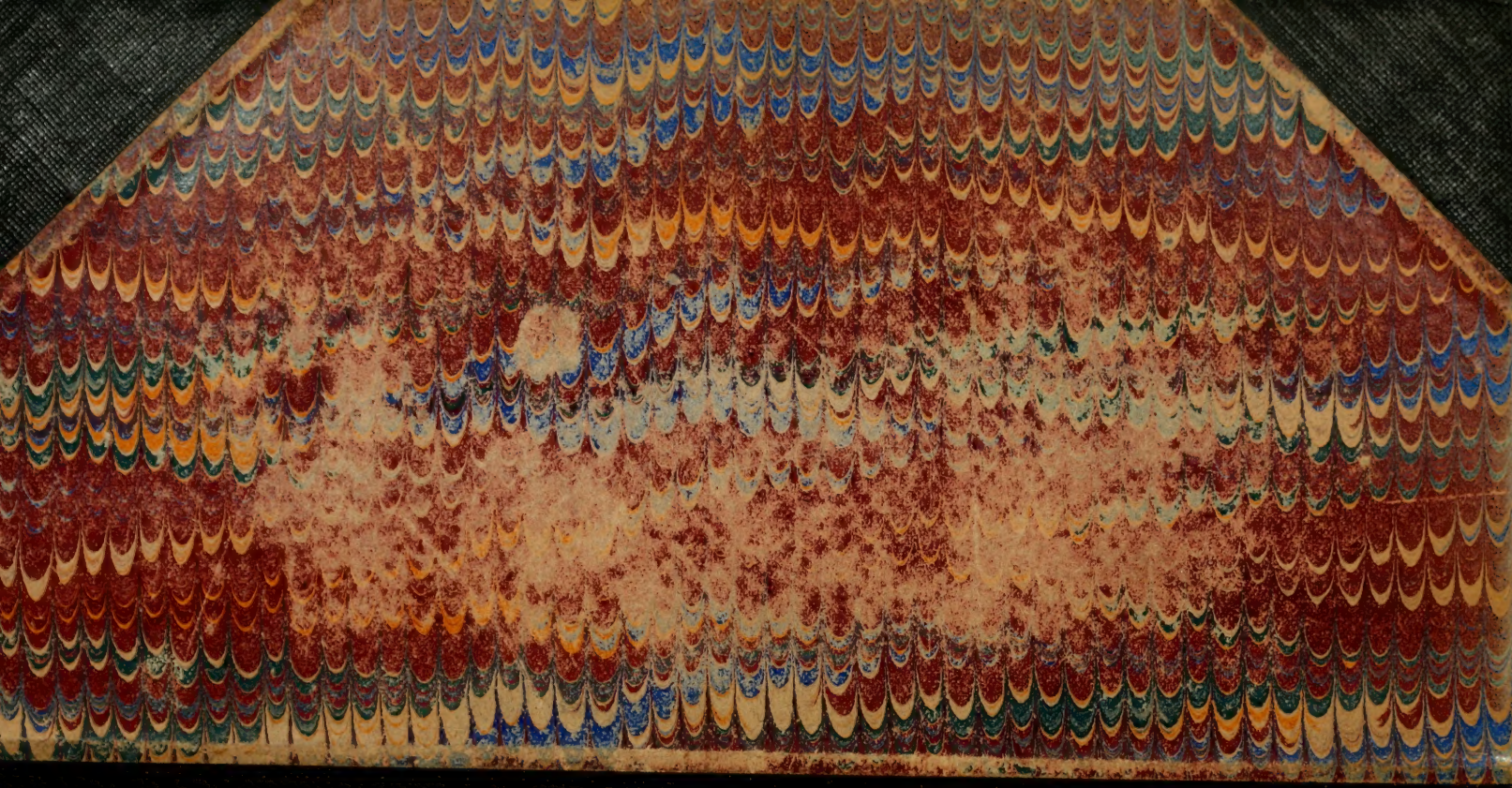
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY